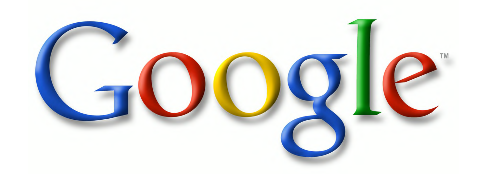
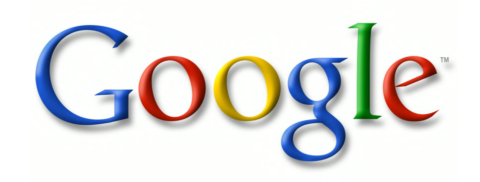






UC-NRLF
$B 177 996


Ex-libris
Charles Atwood
Kofoid



ENCYCLOPÉDIE-RORET.

ENTOMOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES.

TOME PREMIER.

AVIS.

Le mérite des ouvrages de l'*Encyclopédie-Roret* leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la *contrefaçon*. Pour distinguer ce volume il portera, à l'avenir, la *véritable* signature de l'Éditeur.

MANUELS-RORET.

NOUVEAU MANUEL
COMPLET

D'ENTOMOLOGIE

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES,

CONTENANT

LA SYNONYMIE ET LA DESCRIPTION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DES ESPÈCES D'EUROPE ET DES ESPÈCES EXOTIQUES LES PLUS REMARQUABLES.

Par M. **BOITARD.**

Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée.

TOME PREMIER.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, 10 BIS.
1843.

AVERTISSEMENT.

Malgré les recherches et les travaux d'une foule d'entomologistes, on est encore bien loin de connaître tous les insectes, je ne dis pas de la terre, ni même de l'Europe, mais seulement de la France. Tous les jours on fait de nouvelles découvertes, et l'on peut calculer que depuis une vingtaine d'années on a au moins doublé le nombre des espèces connues.

Pour ne pas m'écarter du cadre étroit de cette encyclopédie, j'ai donc été obligé de faire un choix, et de laisser à mes lecteurs, dont le désir serait de s'instruire à fond dans une des branches de la science, le soin de recourir à des monographies, seuls ouvrages qu'on l'on pourra publier complets dorénavant; mais ce choix ne devait pas être fait au hasard, et voici sur quelles considérations je l'ai établi.

Sur cent amateurs d'entomologie, il en est quatre-vingt-dix qui se livrent exclusivement à l'étude des coléoptères, sans doute parce que ces insectes sont plus faciles à recueillir et à conserver que les autres. Devant chercher à donner à mon livre une utilité générale, j'ai donc dû compléter cette partie le plus possible, et aux dépens de celle qui est généralement la moins étudiée, et c'est aussi ce que j'ai fait. Je ne dirai pas que j'ai décrit toutes les espèces d'Europe, car la première personne venue, pour peu qu'elle soit versée dans la science des insectes, sait parfaitement qu'une telle entreprise est impossible, au moins dans ce moment-ci. Mais j'ai fait tous mes efforts pour donner toutes les espèces que l'on rencontre habituellement dans les collections; et grâce au travail précieux du savant entomologiste M. le comte Dejean, j'ai pu, à peu de chose près, compléter la famille la plus intéressante, celle des Carabiques. J'ai suivi à peu près la même marche dans le reste de l'ouvrage; c'est-à-dire que j'ai sacrifié les espèces peu intéressantes, que l'on ne voit pas figurer dans les collections, à celles qui sont recherchées par les amateurs.

Pour faire tenir beaucoup de choses en peu de pages, j'ai été obligé d'appliquer à l'entomologie la méthode analytique employée par Lamarck et De Candolle pour la botanique; j'en donne la clef plus loin. Non seulement cette méthode m'offrait

l'immense avantage de dire beaucoup en peu de mots, mais encore elle a cette supériorité sur toute autre classification, qu'une personne n'ayant aucune notion préliminaire d'entomologie, peut arriver de suite (à l'aide du vocabulaire que j'y ai joint) à reconnaître la classe, la famille, le genre, et même le nom d'un insecte.

Nonobstant les tableaux analytiques, j'ai décrit, en leur lieu, les caractères des familles et des genres, et ces descriptions serviront à remettre sur la voie lorsqu'on aura fait une erreur, ou à confirmer qu'on n'en a pas fait. Le cadre étroit de cet ouvrage m'obligeant à perdre le moins de place possible, il a fallu sacrifier beaucoup de généralités relativement à l'histoire des mœurs des insectes, pour faire entrer le plus grand nombre possible d'espèces; néanmoins, on trouvera tout ce que leurs habitudes ont de plus intéressant. La même raison m'a obligé à me restreindre beaucoup sur la synonymie; toutes les fois que je l'ai pu je me suis borné à citer le nom de l'auteur monographe où j'ai puisé, laissant au lecteur qui voudrait étudier la nomenclature le soin de recourir à cet auteur.

La classification que j'ai adoptée est celle que le célèbre entomologiste Latreille a publiée dans le *Règne animal* de M. Cuvier, ouvrage tout-à-fait classique. Le goût pour la science des insectes s'est tellement répandu depuis quelques années, qu'il paraît à chaque instant des ouvrages nouveaux dans lesquels le nombre des genres se trouve considérablement augmenté par le démembrement de ceux de Fabricius et de Latreille. Il résultera de ces innovations, plus commandées par l'amour-propre des auteurs que par la nécessité, que l'on ne saura bientôt plus faire la différence entre ce qu'on doit appeler *caractères génériques* et *caractères spécifiques*.

A mesure que l'on formera de nouveaux genres, on sera obligé de les établir sur des caractères moins essentiels, par conséquent plus variables et offrant un bien plus grand nombre d'anomalies; de là naîtra la nécessité de créer de nouveaux groupes, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait presque autant que d'espèces. Pour éviter cet inconvénient, j'ai adopté tous les genres de Latreille, et quelques autres dont les coupes m'ont paru mieux tranchées; mais pour mettre mes lecteurs au niveau des nouveaux travaux des entomologistes, j'ai donné comme *sous-genres* les autres groupes génériques des auteurs.

acun sera libre, par ce moyen, d'adopter le système qui

lui paraîtra le plus convenable, soit en envisageant mes sous-genres comme de véritables genres, soit en ne les considérant que comme de simples divisions.

De tous les ouvrages généraux d'entomologie qui ont été publiés jusqu'à ce jour dans notre langue, je puis affirmer que ce Manuel est celui qui contient la description du plus grand nombre d'insectes, quoi qu'il soit un des moins volumineux.

En montrant au lecteur les grandes difficultés que j'ai eu à surmonter dans ce *species*, peut-être appellerai-je son indulgence sur quelques erreurs qui m'auront nécessairement échappées. Les descriptions spécifiques des auteurs sont toutes faites sur le même plan : elles comparent entre elles seulement les espèces du genre qu'ils ont adopté ou établi, et elles sont toujours extrêmement courtes. Il en résulte qu'elles deviennent inutiles quand il s'agit de faire ce que je puis appeler un *triage*, c'est-à-dire quand il faut choisir les espèces du genre d'un auteur pour les distribuer dans les trois ou quatre nouveaux genres des autres auteurs. Remarquons ensuite que la plupart, en établissant ces nouvelles coupes génériques, ne citent guère qu'une ou deux espèces qui s'y rapportent, et laissent à leur lecteur une tâche que souvent ils auraient eu beaucoup de peine à remplir eux-mêmes. Il en résulte que, lors même qu'un homme aurait à sa disposition une collection complète, ce qui est impossible, sa vie entière ne suffirait pas pour faire la révision de tous les individus qui la composeraient, pour les rapporter chacun au nouveau groupe dans lequel il devrait figurer. Cette raison sera cause que personne n'osera entreprendre à l'avenir un species complet, ou qu'on échouera dans cette entreprise qui serait aujourd'hui gigantesque.

J'ai eu quelquefois à classer des individus que je n'ai pu voir en nature, et malgré toutes mes recherches, tous les soins que j'y ai mis, je n'ai pas la présomption de croire que je ne me suis jamais trompé ; c'est dans ce cas que j'invoque plus particulièrement l'indulgence de mes lecteurs.

Je dois encore avertir que je n'ai pas toujours placé les espèces d'un genre dans la série la plus naturelle. J'ai cru qu'il serait plus utile, dans un ouvrage qui, par sa nature, ne peut pas renfermer tous les individus, de les classer dans un autre ordre. En conséquence, j'ai ordinairement groupé ensemble, d'abord les espèces que l'on trouve le plus communément dans notre pays, puis celles que l'on voit figurer le plus fréquemment dans les petites collections, et enfin les

espèces rares. J'ai cru qu'en faisant passer le lecteur d'une espèce très-connue à une qui l'est moins, et ensuite à une autre plus nouvelle, etc., je lui aplanissais les difficultés de la science.

Je dois aussi avertir mes lecteurs que, quelquefois, pour gagner de la place, j'ai indiqué les sexes par les signes convenus chez les entomologistes. Ainsi :

♂ Indique le mâle.

♀ Indique la femelle.

CLEF DE LA MÉTHODE ANALYTIQUE.

Je suppose que je tienne un hanneton, mais que ses noms spécifiques et génériques me soient inconnus, j'ouvre le tableau des ordres, et je trouve que mon insecte ayant six pieds, quatre ailes dont les deux supérieures sont crustacées et en étuis ou élytres, appartient à l'ordre des coléoptères. Je cherche cet ordre qui est le 5ᵉ, et je le trouve inscrit à son rang en tête de page. Là, je parcours le tableau des familles de cet ordre, afin de savoir à quelle famille il appartient ; et je trouve dans la première phrase accolée du tableau :

1.	Cinq articles à tous les tarses. *Sect.* 1re. LES PENTAMÈRES.	2
	Cinq articles aux quatre premiers tarses ; quatre aux derniers. *Sect.* 2e........... LES HÉTÉROMÈRES.	9
	Quatre articles à tous les tarses. *Section troisième*.................................. LES TÉTRAMÈRES.	12
	Trois articles, etc..................................	

Je regarde quelle est celle des phrases comprises dans cette première accolade qui peut convenir à mon insecte, je compte les articles de ses tarses, je vois qu'il en a cinq à tous les tarses, et j'en conclus que c'est la première phrase qui lui convient. Cette première phrase m'indique qu'il appartient à la section des *Pentamères*, et elle est suivie d'un numéro 2. Ce numéro est de renvoi et indique que je dois aller chercher à la 2ᵉ accolade. J'y vais, et je trouve :

2.	Antennes simples, dentées ou non dentées...	3
	Antennes en massue feuilletée. *Fam.* 14. LES LAMELLICORNES.	

La première phrase ne convient pas à mon insecte, car il n'a pas les antennes simples ; mais comme il les a en massue feuilletée, je vois qu'il appartient à la famille des *Lamellicornes*, qui est la 14ᵉ.

En conséquence, je cherche à la tête des pages, à ma droite, le titre de la 14ᵉ famille, et je trouve l'analyse des genres de cette famille. Je lis et je vois :

1. Antennes en massue feuilletée. 1re *tribu*. LES SCARABÉIDES. 2
Antennes en massue pectiniforme. *Deuxième tribu*.................................... LES LUCANIDES. 19

Mon insecte a les antennes en massue feuilletée, parce que les feuillets sont placés comme ceux d'un livre, et non comme les dents d'un peigne. C'est donc la première phrase qui lui *lui* convient, et cette phrase m'indique, par le numéro 2 qui la suit, que je dois aller à la 2ᵉ accolade, où je trouve :

2. Palpes labiaux terminés par un article plus petit ou plus menu que le précédent, allant en pointe. 3
Palpes labiaux terminés par un article de la grandeur au moins du précédent................... 4

Je vois que c'est la dernière phrase qui convient à mon insecte, et je vais à la 4ᵉ accolade qui m'est indiquée par le chiffre 4 ; j'y vois :

4. Antennes de onze articles.................................. 5
Antennes de neuf à dix articles.......................... 6

Mon insecte a moins de onze articles aux antennes, c'est donc la seconde phrase qui lui convient, et elle me conduit à la 6ᵉ accolade.

6. Mandibules cornées, plus ou moins épaisses...... 7
Mandibules très-minces, en forme d'écailles membraneuses.. 16

Il a les mandibules cornées, la première phrase lui convient et me renvoie à la 7ᵉ accolade.

7. Mandibules découvertes extérieurement, non renfermées entre les mâchoires et la partie supérieure de la tête.............................. 8
Mandibules tellement recouvertes par les mâchoires et la partie supérieure de la tête, qu'elles ne font point de saillie.................. 13

C'est la seconde phrase qui convient à mon insecte ; je vais à la 13ᵉ accolade.

13. Languette cachée par le menton, ou réunie avec lui par sa face postérieure ; mâchoires cornées ou écailleuses, plus ou moins dentées. G. 11e. HANNETON.
Languette divisée en deux lobes, etc...............

Je sais maintenant que mon insecte est un hanneton, mais il me reste à présent à apprendre quelle est son espèce. Pour cela, sachant que le genre hanneton est le onzième de la fa-

mille, je vais au onzième genre, je lis la description des espèces, et je vois celle qui convient à l'individu que je tiens.

J'engage les personnes qui commencent l'étude de l'*Entomologie* à suivre cette clef avec un hanneton, toujours très-facile à se procurer, puis à en faire de suite l'application dans l'ouvrage, et je suis certain que ce simple exercice suffira pour les mettre à même de faire de nouvelles recherches sur d'autres insectes. Pour s'assurer que l'on n'a fait aucune erreur dans le choix des phrases analytiques, on doit lire les caractères de la famille, puis celui du genre, et si l'on acquiert la certitude que l'on s'est trompé, il faut recommencer la recherche plus rigoureusement et avec plus d'attention; il faut surtout avoir recours au vocabulaire qui commence l'ouvrage, pour peu que l'on n'ait pas présent à la mémoire le sens précis d'un mot technique. Avec quelque temps d'habitude, ce travail pénible dans les commencements, cessera bientôt d'être difficile, et finira par devenir un jeu pour les personnes un peu exercées.

SUR CETTE DEUXIÈME ÉDITION.

Depuis l'impression de la première édition de cet ouvrage, l'*Entomologie* a fait de rapides progrès, mais chaque branche de la science n'a pas été aussi travaillée, et il en est quelques-unes même qui sont restées entièrement stationnaires. Parmi celles qui ont subi les plus grands changements, il y avait encore un choix à faire pour enregistrer le progrès dans mon ouvrage, car tous ces changements ne sont pas également heureux, tant s'en faut. J'ai donc dû profiter seulement des travaux monographiques qui m'ont paru devoir rester acquis à la science, et rejeter ceux qui, malgré leur mérite, me paraissent devoir être refaits ou même simplement retouchés par leurs auteurs ou par d'autres, avant d'être généralement adoptés. Je crois qu'il est préférable pour les jeunes gens qui commencent l'étude de l'*Entomologie*, d'apprendre, dans les parties arriérées, la classification que le *règne animal* du célèbre Cuvier a consacrée, que de se jeter dans l'étude d'une foule de nouveaux genres qui n'existent pour ainsi dire que conditionnellement, jusqu'à ce qu'une nouvelle classification (et Dieu sait qu'elles se succèdent rapidement) vienne sanctionner les uns et rejeter les autres. Il n'est pas un petit collectionneur, aujourd'hui, qui ne se croie en droit de faire et défaire des familles, des genres, selon son bon plaisir ou simplement son

:aprice ; et cela au mépris des véritables savants seuls capables le faire faire des progrès à l'*Entomologie*. Il en résulte qu'il existe maintenant autant de classifications que d'auteurs, et que ce que j'avais prévu et dit en 1828, dans cet avertissement, s'est à peu près accompli.

J'ai entièrement revu cette nouvelle édition, et je crois avoir apporté des améliorations sous le rapport de la méthode. Par exemple, aux tableaux analytiques, j'ai ajouté, avant chaque genre, le numéro indiquant sa place dans la série des genres de sa famille, ce qui donnera la facilité de le retrouver de suite dans le texte sans avoir à feuilleter l'histoire de toute la famille, etc.

J'ai dit plus haut que parmi les nombreux travaux des entomologistes d'aujourd'hui, il en est que je crois acquis à la science : de ceux-là, mais de ceux-là seulement, je me suis emparé. C'est ainsi que j'ai entièrement refondu la famille des Carabiques en adoptant le travail inestimable de M. le comte Dejean, travail non terminé lors de ma première édition. J'ai de même mis à profit les monographies : 1° des Hydrocanthares et des Gyriniens, de M. Aubé ; 2° des Rhinchophores ou Charançons, de M. Schoenherr; des Longicornes, de M. Mulsan, non pas que cette monographie me parût préférable à celle de M. Serville, il s'en faut, mais simplement parce que se bornant aux insectes de la France, et ayant besoin de gagner de la place, elle s'adaptait mieux à mon plan. Je n'ai pas dû ni pu pouvoir étendre davantage mon histoire des Coléoptères, ne devant pas excéder un certain nombre de volumes ; mais je puis indiquer ici les principales sources où j'aurais puisé, si j'avais eu un cadre plus grand à remplir. Richson a publié un travail spécial sur les Brachélytres ; dans les Annales de la Société d'Entomologie, on trouvera une *Monographie des Serricornes*, avec un travail précieux sur les Elatères et les Buprestes, par Escholtz. M. Gorry a publié une *Monographie des Cétonides* ; M. Sollier, dans les Annales de la Société d'Entomologie, un travail spécial sur les Mélasemes, etc.

Dans l'ordre des Orthoptères, nous ne pouvions mieux faire que de nous emparer des excellents travaux de M. Serville, publié dans les suites à Buffon.

L'ordre des Névroptères nous offrait un précieux travail, celui de M. de Selys, sur les Libellulidées, dont nous avons profité. Pour le compléter, on peut consulter avec fruit le travail sur les Friganides, par M. Pictet.

M. Boisduval, que je remercie ici de l'aimable obligeance avec laquelle il m'a indiqué les meilleures sources où j'aurais pu puiser, publie en ce moment-ci, sur les Lépidoptères, dans les *suites à Buffon*, le meilleur ouvrage, le plus complet, et surtout le plus philosophique qui ait été imprimé jusqu'à ce jour sur les papillons. Je regrette vivement que l'ouvrage n'étant pas encore terminé, je n'aie pu m'emparer de sa classification, entièrement nouvelle et fondée sur les véritables lois d'une nature bien comprise par l'auteur. M. Boisduval a fait pour les Lépidoptères ce que de Jussieu a fait pour les plantes, une méthode tout-à-fait naturelle.

Sur les Hyménoptères, on peut consulter les travaux de M. Pelletier de Saint-Fargeaud.

Enfin, pour les Diptères, j'avais un guide parfait, M. Macquart, dans les suites à Buffon. Les Diptères ont été fort peu étudiés, parce que leur étude est aussi minutieuse que difficile, outre que ces insectes, pour la plupart très-petits et peu brillants, font peu valoir une collection. Cependant leurs mœurs sont extrêmement intéressantes, et offrent à la philosophie de la science une foule de faits instructifs que l'on chercherait vainement ailleurs. Pour cette raison, et aussi parce que je crois que M. Macquart a fait un travail qui restera, j'ai adopté en entier sa classification.

Dans cette nouvelle Edition, je me suis presque entièrement borné à l'histoire des insectes d'Europe, et même dans une très-nombreuse famille, celle des Longicornes, à ceux de la France, parce que je n'ai pas eu d'autre prétention que celle de faire un livre élémentaire, propre à l'enseignement des personnes qui débutent dans la science. Néanmoins, quand des genres ou des espèces exotiques m'ont paru avoir de l'intérêt, je leur ai donné place dans mon ouvrage. Comme j'ai introduit une grande quantité de nouveaux genres dont l'étude n'est pas toujours facile, pour mettre plus aisément sur la voie les lecteurs qui possèdent ma première édition, j'ai eu le soin de donner deux ou trois fois dans chaque nouveau genre, la synonymie de la première édition.

NOUVEAU MANUEL

COMPLET

D'ENTOMOLOGIE.

INTRODUCTION.

Tous les corps de la nature se distribuent dans deux grandes divisions : 1° les corps organiques; 2° les corps inorganiques.

Les corps inorganiques, ou bruts, sont ceux dont les molécules n'ont entre elles que des rapports d'adhésion, qui ne forment point un tout commun, et qui peuvent être séparées en fragments tous de même nature. Ils n'augmentent que par de nouvelles molécules qui s'attachent aux premières, et ne se détruisent que lorsqu'elles se séparent ou se dispersent : tels sont les minéraux, les pierres, les métaux, etc.

Les corps organiques sont composés de parties ou molécules qui agissent réciproquement les unes sur les autres, et concourent toutes également à l'entretien de la vie : les animaux et les plantes.

Parmi les corps organiques, les uns sont des êtres insensibles, mais susceptibles d'irritabilité, ne jouissant pas de la faculté locomotive : on leur a donné le nom de végétaux. Les autres sont doués de sensibilité, et peuvent, le plus ordinairement, se transporter d'une place à une autre : ce sont les animaux.

Ces derniers ont été divisés en vertébrés, c'est-à-dire ayant une charpente osseuse intérieure nommée colonne vertébrale, et en invertébrés, ou n'ayant pas de colonne vertébrale.

Les animaux invertébrés ont le tronc sans articulations, comme les mollusques, ou articulés, comme les crustacés, les insectes, les arachnides, les annélides et les vers; mais parmi

ces derniers les INSECTES sont les seuls auxquels conviennent les caractères que voici : sang blanc; animaux subissant une ou plusieurs métamorphoses, ayant deux antennes, souvent des ailes, le corps divisé en trois parties distinctes, la tête, le thorax et l'abdomen, ou composé d'un assez grand nombre d'articles à peu près égaux. Ils respirent par des trachées qui s'ouvrent au dehors par des petites fentes nommées *stigmates*. Quelques-uns ont un grand nombre de pieds et manquent toujours d'ailes, mais on compte six pattes au plus grand nombre.

On remarque sur la tête d'un insecte, les *antennes*, les *yeux* et la *bouche*. Celle-ci se compose assez ordinairement de six pièces principales : 1° quatre latérales disposées par paires et se mouvant transversalement; les deux supérieures se nomment *mandibules*, et les deux inférieures *mâchoires;* on trouve sur chacune de ces mâchoires un ou deux petits filets articulés, ce sont les *palpes* ou *antennules;* quelquefois leurs deux extrémités se divisent en deux parties, dont l'extérieure prend le nom de *galette;* 2° deux autres pièces transversales et opposées l'une à l'autre sont placées, l'une au-dessus des deux mandibules, on l'appelle *labre*, et quelquefois lèvre supérieure; l'autre au-dessous des mâchoires, et elle conserve toujours le nom de *lèvre inférieure*, ou simplement de *lèvre*. Cette dernière pièce offre deux parties bien distinctes : l'une, inférieure et ordinairement cornée, est le *menton;* l'autre, supérieure, plus molle et souvent munie de palpes, est la *languette*.

Les *ailes* des insectes méritent aussi d'être étudiées. Quelquefois elles sont au nombre de deux, et, dans ce cas, elles sont toujours membraneuses, comme, par exemple, celles d'une mouche; les insectes qui n'en ont que deux se nomment diptères. Au-dessous de leurs ailes, près de l'insertion, on remarque un petit filet mobile terminé en massue, auquel on a donné le nom de *balancier;* au-dessus est une petite écaille membraneuse, formée de deux pièces réunies par un de leurs bords, et représentant assez bien les deux valves d'une coquille : cette pièce se nomme le *cueilleron* ou *l'aileron*. Mais beaucoup d'insectes ont quatre ailes. Dans les uns elles sont toutes quatre membraneuses, comme dans les demoiselles; dans d'autres, par exemple les papillons, elles sont recouvertes d'une poussière farineuse, toujours colorée des plus brillantes teintes. Cette poussière, vue à la loupe, n'est rien autre chose qu'un nombre prodigieux de petites écailles de formes variées, mais toujours

régulières, et placées en recouvrement avec beaucoup de symétrie sur la membrane transparente de l'aile. D'autres insectes, comme le hanneton ou le cerf-volant, ont aussi quatre ailes, mais de consistance tout-à-fait différente : celles de dessus sont formées d'une substance ferme ou même dure, plus ou moins cornée, opaque; elles ont, quand elles sont fermées, la forme d'un demi-étui dans lequel la moitié supérieure du corps de l'animal serait enchâssée : ce sont les *élytres*, et l'insecte qui en est pourvu porte le nom de *coléoptère*. Sous ces élytres sont cachées deux ailes membraneuses repliées transversalement pendant le repos.

Il arrive quelquefois que ces ailes supérieures ne sont de substance ferme et écailleuse que dans la moitié supérieure de leur longueur, et que le reste est membraneux. Dans ce cas elles prennent le nom de *demi-étui* ou *hémélytre*.

Entre les élytres d'un insecte et son prothorax, on aperçoit une petite pièce ordinairement triangulaire, appuyée par un de ses côtés à la base du prothorax, et des deux autres aux bords intérieurs des élytres; on la nomme l'*écusson*.

Les pieds des insectes se composent de plusieurs pièces qu'il est indispensable de connaître. La première, celle par laquelle le pied est attaché au corps, est la *hanche*, ordinairement formée de deux articles gros et courts; la seconde, souvent en forme de massue plus ou moins comprimée, est la *cuisse*; la *jambe* vient après, puis le *tarse*, qui ordinairement se compose de deux à cinq petits articles, dont le dernier se termine, le plus souvent, par des *crochets*.

Les insectes offrent, aux yeux de l'observateur, un des phénomènes les plus étonnants de la nature, je veux parler de leurs *métamorphoses*. Lorsque le mâle a fécondé sa femelle par l'accouplement, il meurt, et celle-ci, après avoir pondu ses œufs dans le lieu le plus favorable à l'éducation des petits êtres qui en sortiront, ne tarde pas non plus à périr. L'œuf éclot, mais le petit qui en sort n'a aucune ressemblance, aucune analogie de forme avec ses parents; c'est un ver mou, allongé, sans ailes, que l'on nomme *chenille* quand ses parents sont des papillons, et *larve* pour tous les autres insectes. L'insecte passe dans ce premier état la plus grande partie de sa vie, et c'est alors seulement qu'il prend de l'accroissement; il change plusieurs fois de peau, puis, dans un lieu retiré qu'il se choisit à l'abri de tout danger, il quitte sa forme de larve ou de chenille, et se métamorphose en *chrysalide*, s'il doit être papil-

lon, ou en *nymphe* s'il appartient à une autre classe. Cette nymphe est de forme oblongue, sans membres distincts, souvent enveloppée dans une coque de soie ou de terre, sans aucun mouvement, et ayant toute l'apparence de la mort et du dessèchement. Après un temps plus ou moins long, la nymphe ou la chrysalide se fend, et il en sort un *insecte parfait*, capable, au bout de quelques heures, de reproduire son espèce.

Quelques insectes, cependant, mais en très-petit nombre, font exception à cette loi de métamorphose, et sortent de l'œuf tels qu'ils seront toujours; dans d'autres, la nymphe ne diffère de l'état parfait que par l'absence de quelques parties, et notamment des ailes, dont elle n'a que les rudiments. Voyez, pour les autres détails, le *Vocabulaire* qui suit.

EXPLICATION

DES TERMES ENTOMOLOGIQUES.

Nota. Nous n'avons pas essayé de donner, dans ce Vocabulaire, une définition rigoureuse dans le sens général des mots, mais seulement dans le sens où ils sont employés dans cet ouvrage. Nous avons signé KIRBY les articles qui ne se rapportent qu'aux apiaires, parce que nous regardons l'ouvrage de cet auteur comme un des meilleurs qui aient été publiés sur cette matière, et que nous pensons qu'il doit être étudié.

♂. Ce signe sert à désigner les individus mâles.

♀. Ce signe sert à désigner les individus femelles.

A

Abdomen. C'est le ventre, ou cette partie prise en partant des deux dernières pattes, formée d'une suite d'anneaux écailleux, emboîtés et mobiles, composant un corps qui diminue ordinairement peu à peu de diamètre.

Accoudoir. Portion cornée de laquelle part le tube de la gaîne; c'est véritablement son genou. (Voyez *Tube.*)

Acere. Sans cornes; insecte qui n'a point d'antennes.

Acéré, e. Si la pointe d'une antennule a quelque raideur; tout ce qui est pointu et piquant.

Aciculé, e. Quand un palpe se termine par un article très-court, aigu, qui termine l'article précédent.

Actif, ve. Les pattes actives sont celles qui, par leur mouvement, servent à transporter l'animal. Quelques papillons n'ont que quatre pattes actives; les deux antérieures sont *inertes.*

Acuminé, e (voyez *Pointu*). Qui est terminé en pointe.

Adhérent, e. Attaché l'un à l'autre, mais qui peut se détacher sans déchirement.

Adossé, e. Lorsque l'abdomen tient au thorax par un pé-

dicule très-court, un point, comme dans les araignées, on le dit adossé.

Aigretté, *e*. Qui a une touffe d'écailles ou de poils imitant une aigrette. — Antenne à aigrette : celle qui se termine par un article en forme de palette et portant une soie latérale, nue ou garnie de poils.

Aigu, *e* (voyez *Pointu*). Relativement aux antennules, voyez *Acéré*.

Aiguillon. Appendice anal, rétractile, servant d'armes, conique, formé d'une gaîne et de deux lancettes, avec deux petits styles latéraux. Il sert aussi d'oviducte; il comprend les valves et l'étui.

Aile. Organe du vol; expansion ordinairement continue, coriace et opaque, ou membraneuse et transparente, formée de deux lames fixes, entre lesquelles rampent des nervures qui forment autant de petits vaisseaux où circulent les sucs nourriciers, et autant de corps qui consolident et lient toutes ces parties. Elles sont de deux sortes, coriacées ou membraneuses. (Voyez ces mots.) On nomme *base* la partie de l'aile qui s'articule avec le thorax; le *bout* de l'aile est sa partie opposée à la base, et on lui donne aussi les noms de *sommet*, *angle externe*, *angle antérieur*. Au-dessous de celui-ci se trouve l'angle interne ou postérieur, qui, dans les secondes ailes ou ailes inférieures, prend le nom d'*angle anal*.

La ligne comprise en-dessus, entre la base et l'angle externe, constitue le *bord externe*, *bord antérieur*, *bord d'en haut*, ou simplement la côte.

La ligne située à la partie opposée, qui s'étend de la base à l'angle interne, se nomme *bord interne*. Celle qui, partant du même angle, va rejoindre le sommet de l'aile, constitue le *bord postérieur*. La surface centrale de l'aile prend le nom de *disque*.

Aileron. (Voyez *Cueilleron*.)

Alêne (en). (Voyez *Subulé*.)

Aligné, *e*. Taches, points, etc., formant une ou plusieurs lignes.

Allongée (élytre). Lorsqu'elle dépasse sensiblement l'abdomen.

Ambulatoires (pattes). Celles qui ont les tarses munis d'une brosse ou d'une soie, et qui sont propres à marcher, non à nager.

Aminci, *e*. Lorsque les antennes sont plus grosses dans leur milieu sans être bien plus minces à leur base, on dit qu'elles

sont amincies. — Plus grosses dans leur milieu. — Amincies ou diminuant de largeur, de la base à l'extrémité (les élytres).

Amphiophtalme. Environné en tout ou en partie par des yeux.

Anal (appendice). Ces appendices sont ou communs à tous les sexes, comme 1º les lames foliacées ou stylaires; 2º les filières; 3º la fiole à venin; 4º les filets; 5º les cornes; 6º les tenailles; 7º les styles; 8º la fourche; 9º l'épée : ou particuliers à des individus d'un sexe, par exemple, les organes de la génération. (Voyez tous ces mots.) Nervure anale (voyez *Nervure*).

Anastomosant (s'). Dont les extrémités se joignent, s'embouchent l'une dans l'autre.

Anastomose. Est une tache cornée ou épaisse, marginale, où se croisent plusieurs nervures; c'est le *point épais*, le *stigmate* de la plupart des entomologistes.

Anastomosé, e. Qui a des veines ramifiées, saillantes, et dont les extrémités se joignent.

Anélytres. On appelle ainsi les insectes dont les ailes ne sont pas recouvertes par des étuis ou élytres.

Angle. Partie du thorax où les bords antérieurs et postérieurs se joignent aux épaules. — Angle scutellaire (voyez *Scutellaire*). — Angle antérieur interne ou scutellaire (voyez ce mot). — Angle huméral ou antérieur extérieur (voyez *Huméral*). — Angle apical ou postérieur (voyez *Apical*).

Anguleuses (ailes). Lorsqu'elles ont divers angles saillants qui dépassent leur bord.

Anneaux. Suite de petits cercles formant l'abdomen des insectes. — *Anneau,* nom donné par Kirby à la circonférence de l'ouverture du gosier. — *Anneaux* du dos (voyez *Segments*).

Annélides. Ils diffèrent des insectes par leur sang rouge, par leur tête à peine distincte, par leur corps divisé en anneaux très-nombreux, recouvert d'une peau molle et jamais membraneuse ou coriace. Ils ne subissent point de métamorphose.

Annulaire. Qui a la forme d'un anneau.

Annelée (queue). Quand elle est formée d'une suite de pièces transversales.

Antenne. Filet articulé, mobile, inséré sur la tête et hors de la bouche. Les antennes des abeilles sont composées, selon Kirby, de quatre portions : d'une petite racine, *radicule,* d'un *genou,* d'un *pédicelle* et de la *tige.*

Antennules. Ou palpes ressemblant beaucoup aux antennes, mais situés sur quelques-uns des organes de la manducation. (Voyez *Palpe.*)

Antérieur. Se prend du côté de la tête de l'insecte. Le prothorax est antérieur à l'abdomen; la tête est antérieure au prothorax.

Antrorse. Qui est placé par devant.

Anus. Est l'ouverture destinée pour la sortie des excréments et des organes des sexes. On y observe la frange, l'aiguillon et le pénis.

Apical (angle). Celui du sommet du disque de l'élytre. Celui qui est près du bout de la suture se nomme postérieur.

Aplati, e (voyez *Déprimé*). Surface des yeux se perdant dans la surface de la tête, et de niveau avec elle.

Apophise (l') répond à la hanche. On y remarque, dans quelques insectes, une houpette servant à retenir la poussière des étamines des fleurs.

Apode. Qui n'a point de pieds ou pattes.

Appendice. Toutes les parties saillantes d'un corps se nomment ainsi, pourvu qu'elles en dépassent notablement la surface commune.

Appendicée (cellule). Voyez *Nervures.*

Appendiculé, e. Garni d'appendices.

Appliquées (ailes). Lorsque, au repos, elles sont parallèles avec l'abdomen.

Aptère. Qui n'a point d'ailes.

Arachnides. Elles diffèrent des insectes en ce que leur tête n'est pas ordinairement distincte du tronc; en ce que leurs yeux sont constamment lisses, qu'elles n'ont pas d'ailes et qu'elles ont plus de six pattes. Les unes respirent par des poumons, les autres par des trachées. Elles ne subissent pas de métamorphoses, et la plupart s'accouplent plusieurs fois dans leur vie.

Aréoles ou *cellules.* Espaces membraneux circonscrits par les nervures, dans les ailes des insectes.

Arqué. Courbé en arc.

Articles. Petites pièces formant, par leur assemblage, un corps ou une partie du corps.

Articulation. Jointure des articles composant le corps ou une de ses parties, telles que la patte, l'antenne, etc.

Articulé, e. Composé de plusieurs articles réunis par un li-

gament qui ne leur ôte pas leur mobilité. — Fascie ou ruban articulé, formé d'une suite de taches mises bout à bout.

Astome. Insecte dont la bouche ne présente aucun organe réel destiné à la manducation.

Atome. Point coloré extrêmement petit.

Attenuée (tête). Lorsqu'elle est mince en devant et forme un museau plat ou arrondi, légèrement avancé. — Qui diminue d'épaisseur.

Auriculé, e. Lorsqu'il y a des élévations comprimées et arrondies, creuses, ressemblant à des oreilles. — Lorsque le thorax se dilate latéralement et forme deux appendices en forme d'oreilles.

Avancé, e (voyez *Saillant*). Lorsque les antennes se présentent en avant. — Lorsque la trompe s'avance sur une ligne parallèle à celle du corps. Lorsque la tête proéminente est avancée.

Avant-corselet (l') est la partie antérieure et élevée du tronc qui forme une espèce de cintre, de bordure au corselet, et sous laquelle est insérée la première paire de pattes.

Aveugle. Lorsque l'œil n'a pas de pupille et qu'il se trouve à côté d'autres qui en ont; il se confondrait autrement avec le point et la guttule.

Avorté, e. On appelle ainsi les ailes imparfaites, espèce de moignons inutiles au vol des insectes; quelques femelles de bombix, par exemple.

B

Baculiforme. Ressemblant à un bâton.

Balancier. Pièce semblable à un petit maillet, susceptible d'un mouvement très-rapide, placée sous chaque aile des diptères. Ce petit filet est membraneux, formé d'une *tige* ou *style*, plus ou moins long, et terminé par un *bouton* ovale, ou arrondi, ou triangulaire.

Bandelette (la) ou *vitta.* Est une ligne dont le bord est flexueux ou sinué.

Barbu, e. Qui a des poils réunis par petits bouquets.

Base. Partie de l'élytre par laquelle elle est fixée au prothorax; on l'appelle encore *bord antérieur, suture antérieure* ou *transversale.* — Portion de la langue renfermée dans un tube, Kirby. — Base des valvules : c'est la portion de la valvule qui est au-dessous du palpe : c'est son tronc ; on y distingue le support et le peigne, Kirby. — Base de l'abdomen, est l'extrémité posté-

rieure de l'abdomen, celle d'où sortent les organes de la génération. On y observe la frange, l'aiguillon et le pénis, KIRBY. Selon d'autres, la base de l'abdomen est la partie qui tient au thorax; ce mot est employé dans ce dernier sens dans cet ouvrage.

Bateau (en). Lorsque le corps est fortement enfoncé en dessus, et relevé simplement sur ses bords.

Bec (petit). Voyez *Rostrule*.

Bec. C'est un instrument nourricier qui consiste dans une pièce cylindrique ou conique, courbée sous la poitrine dans le plus grand nombre, menue, assez dure, ou coriacée, ordinairement de trois à quatre articles, creusée en gouttière dans le milieu de sa longueur supérieure pour recevoir trois filets ou soies capillaires, d'une consistance d'écaille, et dont celle du milieu est un peu plus longue.

Bec (tête en forme de). Quand elle est allongée en une espèce de bec arrondi ou à plusieurs pans, comme dans les charançons.

Bidenté, e; tridenté, e, etc. Terminé par deux ou trois dents, etc.

Bifide. Si l'antenne est partagée en deux. Partie quelconque s'allongeant en deux branches filiformes ou sétacées.

Bipectiné, e. (Voyez *Pectiné*.) Antenne pectinée des deux côtés.

Bipinné, e. (Voyez *Pinné*.)

Bipupillé, e; *tripupillé, e*. A deux ou trois prunelles.

Bord antérieur (voyez *Suture*). (Voyez *Base* relativement à l'élytre.) — Bord interne relativement à l'élytre (voyez *Interne*) — Bord extérieur de l'élytre (voyez *Côté*).

Bossu, e. Élevé et très-convexe; synonyme de gibbeux.

Bouche. Organe servant à prendre la nourriture. Sa forme et celle de ses parties sont d'un grand secours pour la classification des insectes.

Bouclier (en). Lorsque les bords du thorax s'avancent sur la tête et les cachent entièrement.

Bourdonnement. Un mouvement rapide et une forte vibration des ailes produisent, chez plusieurs insectes, un bruit que l'on a nommé bourdonnement.

Bourdonner. (Voyez *Bourdonnement*.)

Boueux, se. Couvert d'une efflorescence formant une sorte de croûte, semblable à de la boue desséchée.

Bourrelet. On appelle ainsi les bords relevés et repliés d'un corps.

Bouton (en) (voyez *Massue*). Qui finit brusquement par un renflement arrondi.

Brachiales (nervures). Voyez *Nervures*, Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Brachiuré, *e*. Quand l'extrémité de l'abdomen est rétrécie postérieurement pour former une queue plus courte que le corps.

Branchu, *e*. Lorsque les dents d'une antenne sont disposées d'une manière irrégulière autour de l'axe, et que ses branches sont divisées. Toute autre partie allongée et divisée peut être branchue.

Bras. On donne quelquefois ce nom aux pattes de devant qui portent des pinces : les crabes, le scorpion.

Brisé, *e*. Les antennes sont brisées, fléchies, lorsque le premier article est fort long, et qu'elles forment un coude à leur articulation avec le troisième.

Brosse, (Voyez *Carré*.)

Broyeurs, ou *mâcheliers*. On appelle ainsi les insectes dont la bouche est armée de mandibules, de mâchoires ou d'instruments tranchants qui leur servent à broyer ou mâcher leur nourriture.

C

Cachée (tête). Quand elle est entièrement recouverte et abritée par la partie antérieure du thorax.

Calcaire. De consistance de pierre à chaux.

Calleux, *se*. Paraissant formé d'une substance sèche, épaisse, différente du reste.

Canaliculé, *e*. Ayant un sillon, ou une espèce de canal longitudinal.

Cannelé, *e*. Lorsque le milieu de la surface a une ligne ou un enfoncement longitudinal et arrondi dans son diamètre.

Capillacé, *e*. En filet comme un cheveu. — Terminé par un filet capillaire articulé.

Capitales (les pattes sont) lorsqu'elles prennent naissance sous la tête.

Capitée (antenne). Lorsque les articles terminaux se renflent subitement pour former la massue.

Capuchon (en). Lorsque le bord antérieur du thorax se relève et forme une sorte de capuchon recouvrant plus ou moins la tête.

d'une réunion de plusieurs petits yeux en forme de grains. — Les mâchoires sont composées, lorsque leur tige est formée de plusieurs pièces, quoique réunies et liées de manière à ne faire qu'un seul corps.—Toute pièce formée de plusieurs parties réunies mais distinctes.

Concolore. De la même couleur qu'une autre partie à laquelle on compare. — Lorsque les yeux sont de la couleur de la tête. — Si la surface inférieure de l'aile est colorée de même que le plan supérieur, cette surface inférieure est concolore à celle-ci.

Conico-renversé, e. Imitant un cône avec la partie la plus grosse en haut.

Connées (antennes). Lorsqu'elles sont réunies à leur base.

Connexion des antennes. Manière dont elles sont placées, distantes, rapprochées, contiguës, etc. — Manière dont un corps est construit.

Conniventes (ailes). Verticales et s'appliquant exactement les unes contre les autres.

Consistance. On considère si elle est d'une nature calcaire, cornée, coriacée, membraneuse, vésiculeuse. (Voyez ces mots.)

Contigu, ë. Lorsque les parties se touchent; les yeux, les antennes, etc.

Contour-gulaire. Circonférence de l'ouverture du gosier.

Corbeille. Enfoncement bordé de poils que l'on remarque sur une des faces des jambes postérieures des bourdons et de l'abeille domestique. Ce mot est quelquefois synonyme de palette et de brosse.

Cordiforme. En forme de cœur. Lorsque la figure se rapproche de la forme d'un cœur. On n'a pas toujours égard à l'échancrure antérieure; il suffit que l'objet représente un triangle dont les angles sont émoussés.

Coriace. Dur comme du cuir.

Coriacé, e. On appelle ainsi une aile plus ou moins épaisse, souvent opaque par la nature de son tissu interne, vaginal ou servant d'étui, peu utile au vol. — Approchant de la consistance du cuir.

Cornes (les) sont des pointes inarticulées, coniques ou cylindriques, creuses, qui se voient, au nombre de deux, à l'extrémité de l'abdomen des pucerons. On donne aussi ce nom

Choroïde. Une des tuniques de l'œil.

Chrysalide. Nymphe des papillons (voyez *Nymphe*). On donne souvent ce nom aux larves de tous les insectes lorsqu'elles se préparent dans le repos à subir leur dernière métamorphose.

Cicatrice. Tache élevée et paraissant d'une consistance différente de l'aile.

Cicatrisé, e. Ayant des élévations dans les intervalles desquelles se trouvent des lignes légèrement enfoncées. — Imitant des cicatrices.

Cilié, e. Garni de poils raides, longs et rangés sur une seule ligne, ou sur plusieurs lignes parallèles.

Ciselé, e. Offrant plusieurs espaces planes, de formes variées et plus élevés que le reste de la surface.

Clignotant (œil). Lorsqu'il y a une lunule à moitié renfermée par un autre anneau et par une autre lunule pupillaire.

Clypéacé, e. Qui a la forme d'un bouclier. — Lorsque le bord du prothorax est très-dilaté et dépasse de beaucoup le corps.

Clypéiforme. En forme de bouclier. Synonyme de clypéacé.

Cocarde. On nomme ainsi une vésicule molle, ordinairement rouge, qui sort de diverses parties du corps des malachies.

Cœur (en). Se dit du prothorax, quand sa partie antérieure est largement échancrée avec les angles arrondis et la partie postérieure rétrécie.

Coiffée (en massue). Quand le premier article de la massue d'une antenne est en entonnoir ou en cupule, et tellement grand qu'il renferme les articles suivants.

Coléoptère, signifie en grec, *ailes à étuis.*

Collares. (Voyez *Palatine.*)

Collier. Premier segment du thorax, ou du prothorax, dans les lépidoptères, les libellules, etc.

Coloré. Lorsque la couleur des yeux est différente de celle de la tête. — Les ailes sont entièrement colorées lorsque toute leur surface est entièrement couverte d'écailles qui en cachent la transparence. — Toute partie ayant une autre couleur que la couleur générale de l'individu.

Commune (fascie), ou propre à toutes les ailes. (Voyez *Fascie.*)

Composé, e. Les yeux sont composés, s'ils paraissent formés

Créné, e. Qui a des dents obtuses et arrondies.

Crenelé, e (voyez *Créné*). Qui a des petites dentelures obtuses et arrondies.

Crète. Se dit de l'arrangement du poil lorsqu'il s'approche de cette forme. — Des écailles, *id.*

Crinière (à). Quand les poils sont longs et pendants comme une crinière.

Crochet. Espèce de petit ongle crochu, assez long, toujours mobile, qui termine le tarse de plusieurs insectes.

Crochet alaire. Crochet écailleux que l'on remarque dans quelques lépidoptères, sous la naissance de leurs ailes, et qui aide à les maintenir dans une certaine position.

Crochetons. Petits crochets placés vers le milieu de la côte extérieure des ailes inférieures, contribuant à les unir aux supérieures lorsque l'animal vole. Kirby.

Crochu, e. Si l'antenne est pointue et courbée à son extrémité en forme de crochet.

Croisé, e. Lorsque les élytres ou les ailes se croisent l'une sur l'autre.

Croisé-compliqué, e. Lorsque les demi-élytres et les ailes forment chacune une croix.

Croissant. (Voyez *Lunulé.*) Relativement aux antennes (voyez *Denté*).

Crucié, e. Se dit du prothorax lorsqu'il a deux arêtes disposées en croix.

Crustacé, e. Vient de *crusta*, croûte; lame écailleuse; qui forme une croûte écailleuse.

Crustacés. Classe d'invertébrés qui se distingue de celle des insectes en ce qu'ils possèdent un système complet de circulation, des branchies pour organes respiratoires; en outre, leur tête est soudée avec le tronc, non distincte; ils ont plus de six pattes, jamais d'ailes, et n'éprouvent pas de métamorphoses. Exemple : l'écrevisse, le crabe.

Cubitale (cellule ou nervule). (Voyez *nervures.*)

Cubitus. (Voyez *nervure sous-costale.*)

Cucullé, e. Qui a la forme d'un capuchon.

Cueilleron, Cuilleron ou *Aileron.* Ecaille membraneuse, courte, concave, protégeant le balancier, ordinairement blanchâtre, arrondie et ciliée sur ses bords, formée de deux pièces convexes d'un côté, concaves de l'autre, attachées ensemble par l'un des bords, semblables à deux battants d'une coquille bivalve.

Cuisse. Plus renflée que la hanche, s'articulant avec elle, d'une forme ovalaire ou ellipsoïde comprimée.

Cultriforme. Semblable à un couteau.

Cunéiforme. En forme de cône. Lorsqu'il s'agit des articles des antennules, il faut leur supposer un diamètre longitudinal plus grand que le transversal, afin de les distinguer des articles triangulaires.

Cursives (pattes). Dont les tarses n'ont ni brosse ni sole, excepté aux pattes antérieures de quelques mâles.

Cylindrique. Se dit d'un corps lorsqu'il est allongé et également circulaire dans sa coupe transversale. Se dit des *antennes* égales dans leur épaisseur et à articles peu distincts.

D

Dard. Partie de l'aiguillon composée de deux pièces, en forme d'aiguillons ou de lancettes très-fines, dont l'extrémité est dentelée en scie avec les dents dirigées en arrière.

Débordant. Lorsque les bords supérieurs du prothorax sont amincis et dilatés de manière à dépasser les parties latérales.

Déchiré, e (voyez *Rongé*). — A sinuosités et à divisions inégales.

Découvert, e. Lorsque la base de la lèvre supérieure est apparente, et fixée exactement au bord antérieur de la tête, elle est entièrement découverte; lorsque sa base est insérée et cachée, par conséquent, sous le bord antérieur de la tête, elle est en partie couverte. — Toute partie qui devrait ou pourrait se trouver cachée par une autre et qui ne l'est pas, se dit découverte.

Dégagée (tête). Si elle ne peut s'enfoncer, du moins en majeure partie, dans le prothorax, ou plutôt, si elle en est entièrement dehors.

Deltoïde. Lorsque les ailes sont très-obtuses, et comme coupées postérieurement. — Toute partie qui approche de la forme triangulaire du delta grec, Δ.

Demi-crustacé, e. (Voyez *Semi-crustacé.*)

Demi-élytre. (Voyez *Semi-crustacé.*).

Demi-étalées (ailes). Quand les supérieures sont droites et les autres étalées.

Demi-sessile. Si la base de l'abdomen, quoique beaucoup plus étroite que le prothorax, a une largeur sensible.

Dent (voyez *Lobe*). A dents en queue (voyez *Queue*).

Denté, e. A dentelures dont les côtés sont égaux. — Lorsque l'article terminal d'une antenne a une espèce de dent en saillie latérale pointue. Ce même article a quelquefois une telle cavité qu'il ressemble à une faulx, un croissant. — Les insectes dentés sont ceux dont la bouche a des mandibules.

Dentisuge. On appelle ainsi les insectes qui ont des mandibules qui ne leur servent pas à broyer ou triturer leurs aliments, mais seulement à les sucer. Telles sont les araignées, les larves de fourmi-lion, etc.

Déprimé, e. Lorsque la hauteur d'un corps, ou le diamètre vertical est beaucoup plus court que sa longueur ou que le diamètre longitudinal.

Diaphane. Transparent et sans aucune couleur, comme, par exemple, un morceau de cristal.

Dicère (deux cornes). Insectes qui ont deux antennes.

Dichotome. Ayant deux divisions qui se partagent elles-mêmes en deux.

Didyme. Formé de deux parties contiguës, ou ayant une insertion commune.

Difforme. Si les dents, dont le côté interne des mandibules est souvent armé, ne présentent aucune régularité, la mandibule est difforme; si ses avancements se ramifient, elle est rameuse; s'il n'y avait aucune dent, elle serait édentée.

Digité, e. Lorsque des divisions imitent les doigts d'une main, par leur disposition.

Dilaté, e. Lorsque des bords, des lobes, etc., sont grands et avancés hors des proportions ordinaires.

Dimidié (ruban). Ne parcourant que la moitié de l'aile.

Dioptré (œil). Quand la prunelle est vitrée et divisée transversalement par une ligne très-petite.

Diptère. Qui a deux ailes.

Disque. Il comprend le milieu de la surface de l'élytre, il s'étend jusqu'au voisinage de la circonférence dans les insectes qui sont très-bombés.

Distant, e. Lorsque les antennes sont écartées d'environ toute la largeur de la tête, elles sont distantes.

Divariquées (ailes). Redressées sans se rapprocher entièrement.

Divergent, e. Lorsque les ailes forment postérieurement un angle rentrant, aigu, et bien marqué, elles sont divergentes.

Divisions. Sont les pièces en forme de soie, et au nombre de deux ou de quatre, qui servent de gaîne ou de défense à la tige de la langue ou à sa partie saillante (voyez *Tube*). KIRBY.

Doigt (voyez *Main*). — Sont les quatre derniers articles du tarse. KIRBY.

Dorsales (pattes). Elles semblent partir de l'extrémité postérieure et dorsale du corps.

Dos. Quelques auteurs donnent ce nom au dessus de l'abdomen. On y remarque les anneaux ou segments, le pétiole, la base et l'anus.

Dur, e. On dit très-dur, dur, flexible et mou, pour qualifier les téguments qui couvrent le corps des insectes. — Très-dur, résistant fortement à la pression du doigt : le têt des crustacés. — Dur, ne résistant pas à la pression du doigt, les élytres des coléoptères. Flexible avec ou sans élasticité : les mêmes élytres. — Mou : le ventre des araignées, etc.

E

Ecaillette. Ecaille très-petite, cornée, arrondie, convexe en dessus, concave en dessous, qui recouvre et défend la naissance des ailes supérieures. On l'appelle aussi point calleux.

Ecailleux, se. Parsemé de petites écailles.

Echancré. Lorsqu'il y a une légère incision.

Ecusson. Petite pièce triangulaire, de la consistance des élytres, qui se détache, placée au bord postérieur du prothorax entre les élytres et les ailes à leur naissance. Les insectes à ailes membraneuses ne l'ont pas, mais la place qu'il occupe dans les autres conserve toujours son nom dans ceux-ci.

Edenté, e. Qui n'a ni mandibules ni mâchoires proprement dites; la bouche ne consiste que dans une espèce de tube, ou n'offre aucun organe. — Mandibule édentée. (Voyez *Difforme.*)

Elastique. Cédant à la pression et reprenant de suite sa première forme : les élytres.

Ellipsoïde. Formant une ellipse (courbe qu'on forme en coupant un cône droit par un plan qui le traverse obliquement).

Elytre. Espèce d'ailes écailleuses, épaisses, colorées, ou plutôt deux espèces d'étuis servant de gaîne à deux ailes pliées transversalement dessous, et recouvrant en tout ou en partie l'abdomen.

Emarginé, e. Qui n'a point de rebords.

Embrassée (tête). Lorsqu'elle est reçue dans un sinus ou une échancrure du thorax.

Embrouillé, e. Ayant des élévations et des dépressions qui se confondent entre elles de manière à être difficilement distinguées.

Enchaîné, e. Portant une suite d'élévations interrompues, imitant une chaîne.

Enflé, e. Lorsqu'un article (notamment le dernier) d'une antennule est renflé, très-gros.

Enfoncé, e. Lorsque la tête est presque entièrement engagée dans le thorax.

Ensiforme. Semblable à la lame d'une épée; anguleux, large à la naissance, se terminant insensiblement en pointe. Comprimé et à trois côtés, dont l'un est plus étroit que les deux autres.

Entier, e. Les antennes sont entières quand elles sont d'une longueur continue. — Sans divisions. — Très-entier, sans la moindre découpure.

Entomologie. On appelle ainsi la science des insectes, c'est-à-dire cette branche de l'histoire naturelle qui embrasse les animaux invertébrés et à sang blanc, respirant par des stigmates. Il résulte des nouvelles classifications que les sciences comprenant la connaissance des arachnides et des crustacés, n'ont plus de nom.

Enveloppante. (Voyez *Tuniquée.*)

Epais (point). (Voyez *Point épais.*)

Epaule. (Voyez *Huméral.*)

Epée. Pièce trigone, inarticulée, en forme d'épée, qui termine le corps de quelques entomostracés.

Eperons. Petites pointes coniques, souvent dentées en scies en dedans, et qui se voient aux extrémités intérieures des jambes d'un grand nombre d'insectes, et ordinairement au nombre de deux.

Eperonné, e. Se dit principalement de la jambe lorsqu'elle est épineuse.

Epicrâne. Il occupe les parties supérieures et latérales de la tête, dont il forme la plus grande partie. Il joint, en devant, l'épistome ou le post-épistome quand ce dernier existe, en arrière le trou occipital ou le cou s'il y en a un, sur les côtés les pièces de la face inférieure avec laquelle il est ordinairement soudé.

Epidèmes d'articulation ou *osselets*. Noms que l'on donne aux petites pièces formant l'articulation thoracique des ailes des insectes.

Epiglotte. (Voyez *Epipharinx*.)

Epine. Appendice très-saillant et très-pointu.

Epineux, se. Armé de pointes ou d'épines plus ou moins fortes et coniques.

Epipharinx. Valve qui dans plusieurs insectes sert d'opercule au pharinx.

Epistome. Pièce antérieure de la tête, servant d'attache au labre. Cette pièce est circonscrite en arrière par l'épicrâne ou post-épistome quand il existe, et sur les côtés par les joues. C'est la même chose que le *Chaperon* (voyez ce mot).

Equerre. Lorsque les ailes primaires sont élevées et les secondaires horizontales, elles sont en équerre.

Etalé, e. Ailes étalées. (Voyez *Etendu*.)

Etendu, e. Lorsque les ailes sont étendues et ouvertes à peu près horizontalement.

Etoupeux, se. On dit que les antennules sont étoupeuses, lorsqu'elles sont recouvertes de petites écailles ou de poils très-fins, serrés et mous au toucher.

Etrille. Suite de cils ou de poils disposés autour d'une petite échancrure de la base de la paume, et opposés aux éperons. KIRBY.

Etui (voyez *Elytres*). Quelquefois c'est la gaîne qui renferme le dard.

Eventail (en). Lorsque des feuillets partant d'un point commun, en forme de rayons ou de digitations, s'ouvrent et se ferment à volonté.

Exscutellé, e. Qui n'a point d'écusson.

Extérieur (voyez *Postérieur*). Les palpes extérieurs sont ceux qui partent des valvules; ils ont d'un à six articles. KIRBY.

Externo-médiane (nervure). Voyez *Nervure médiane*.

Extrorse. Placé par derrière.

F

Face. Surface supérieure de la tête, non compris l'occiput.

Facette. Les yeux de plusieurs insectes ont leur membrane extérieure composée de facettes hexagones, dont le nombre

est si considérable qu'on en a compté quatorze mille sur la cornée d'une mouche. (Voyez *Cornée.*)

Facie. (Voyez *Fascie.*)

Falqué, e. Un peu courbé au sommet comme une lame de faulx.

Farineux, se. Ailes farineuses des lépidoptères (voyez ce mot). — Qui est recouvert d'une poussière ressemblant (à la vue simple) à de la farine.

Fascie (voyez *Ruban*). Toute bande colorée peut se nommer fascie.

Fascié, e. Yeux fasciés (voyez *Rubané*). — Qui a des bandes, des fascies.

Fasciculé, e. Se dit des poils lorsqu'ils sont ramassés en faisceaux, en houppes.

Fastigié, e. Aminci, rapproché, et de même grandeur à la pointe, avec un angle ou échancrure entre les deux. — En faisceau. — Dans quelques auteurs ce mot est synonyme de pyramidal, mais à tort.

Faulx (en). Relativement aux antennes (voyez *Denté*). — Quand les ailes ont le bord postérieur concave, et l'angle du sommet aigu, courbé. — Qui a la forme d'un fer de faulx.

Fendu, e. Ayant des divisions profondes.

Fenêtre. Tache transparente, formée par le défaut d'écailles dans une partie de l'aile.

Feuilletée (antenne). Lorsque chaque article se dilate en une lame mince et plus ou moins allongée.

Filé, e. Linné appelle antennes filées, celles des taons, des mouches, qui ne sont pas terminées en palette.

Filet. Les filets sont des tiges menues, en forme de soie, articulées, qui se voient dans plusieurs nevroptères, et dans quelques aptères.

Filiforme. D'une épaisseur égale dans toute la longueur; ayant la forme d'un morceau de fil.

Filières (les). Sont des mamelons cylindriques, mous, percés à l'extrémité de plusieurs trous, étant autant de filières qui donnent passage à la matière soyeuse dont les insectes composent leurs coques.

Fiole (la) à venin, est un article ovalaire, terminé par une pointe arquée, crochue, percée de deux trous près de son extrémité, servant d'aiguillon, et injectant une liqueur vénéneuse.

Fissile. Se dit de la massue des antennes quand ses articles

ont la forme de feuillets et peuvent s'ouvrir et se fermer comme ceux d'un livre.

Flabellé, *e*. En éventail (voyez ce mot). Synonyme de flabelliforme. — Antenne flabellée, celle dont les articles, excepté ceux de la base, envoient intérieurement des rameaux flexibles et aplatis.

Flancs (les). Sont les côtés perpendiculaires du tronc.

Fléchi, *e* (voyez *Brisé*). — On appelle tête fléchie celle qui est repliée en dessous, de manière à former un angle aigu avec le tronc.

Flexible. (Voyez *Dur*.)

Foliacé, *e*. Grand, membraneux et mince, approchant de la figure d'une feuille. — Lorsque les bords du thorax sont grands, minces, foliacés.

Folié (abdomen). Voyez *Foliacé*.

Fossette. Une surface est à fossettes lorsqu'elle a des enfoncements oblongs et assez grands. Quelquefois on la dit *fovéolée*.

Fossoyeurs (pieds). Lorsque le tibia est court, comprimé et denté.

Fossulé, *e*. Ayant une ou plusieurs fossettes.

Fourche. Pièce molle, articulée, mobile, fourchue, servant à sauter.

Fouisseuses (pattes). Celles qui sont palmées ou digitées et propres à creuser le sol.

Fourré, *e*. A poils courts et pendants en désordre.

Fourreau. Gaîne inarticulée renfermant le suçoir. (Voyez *Suçoir*.)

Fovéolé, *e*. Quand une partie a des impressions arrondies, plus grandes que celles que l'on dit *variolées*.

Fracticornes (insectes). Ceux dont les antennes sont brisées, point droites.

Frange. Bouquet de poils qui est au bout de l'anus dans plusieurs insectes. KIRBY.

Frangé, *e*. Qui a de petites divisions rapprochées et marginales. Se dit aussi des poils en rangs ou ciliés, mais non parallèles.

Frein. Muscle corné, comprimé et élargi, qui gouverne le dard.

Front. Pièce très-dure, presque osseuse, qui sert de support aux antennes et de point d'attache aux mandibules. Il est recouvert d'une membrane, d'une pièce plus molle, et même vésiculeuse dans plusieurs diptères. KIRBY. — Espace qui est entre les yeux, le vertex et le nez. — Les entomologistes ont

restreint le front à cette partie de l'épicrâne qui occupe la région moyenne de la face, entre l'épistome ou le post-épistome, les joues, les yeux et le vertex.

Funicule. On nomme ainsi, dans la famille des *Curculions* surtout, les articles réunis, placés sous la massue des antennes.

Fuseau (en). Aminci aux deux extrémités et plus gros au milieu ; imitant à peu près la forme d'un fuseau.

Fusiforme. (Voyez *en fuseau*.)

G

Gaîne (voyez *Fourreau* et *Suçoir*). Elle enveloppe la langue de toutes parts et consiste en un tube, des valvules, des courroies et un anneau. KIRBY. — On donne quelquefois le nom de *gaîne* à la bouche des hémiptères, mais plus souvent celui de *rostre* (voyez ce mot).

Galette. Les mâchoires de quelques insectes sont recouvertes, depuis l'insertion du palpe jusqu'á leur extrémité antérieure, par une pièce membraneuse ou même vésiculeuse, large, sans articulation et sans bouquet de poils au bout supérieur ; cette pièce est nommée *galette*.

Galettiforme. En forme de casque. — Lorsqu'il y a six palpes, on nomme quelquefois ceux extérieurs des mâchoires *galettiformes*.

Ganache. Pièce plus dure que la lèvre inférieure, qui lui sert de support, ou qui la défend et la couvre plus ou moins en devant. Quelques auteurs ont donné le nom de lèvre inférieure à cette pièce, et le nom de *ligula*, languette, à la lèvre inférieure; d'autres, sous cette dernière dénomination, ont entendu les deux parties réunies, et c'est dans ce dernier sens que nous avons le plus souvent employé le mot de languette dans cet ouvrage.

Géminé (point), ou double, formé de deux points rapprochés et isolés. — Deux parties semblables et adhérentes par leur base sont géminées.

Genou. Première pièce courte de la jambe lorsqu'elle est composée de deux pièces comme dans les araignées. — C'est aussi le second article des antennes, faisant souvent un angle avec la tige. KIRBY. — On donne encore ce nom au renflement qui existe à l'articulation de la cuisse et de la jambe.

Gibbeux, se. Renflé de manière à imiter une bosse.

Glabre. Sans poils.

Globifère (antenne). Terminée par une soie plus longue

que l'article qui lui sert de support, et globuleuse à son sommet.

Globuleux, se. Qui a la forme d'une boule. — Synonyme de sphérique.

Gorge. Cavité postérieure de la tête, dans laquelle s'insèrent les muscles du cou, ou ceux qui unissent la tête au prothorax.

Gosier. C'est, dans les grands animaux, le canal de la voix et de la respiration; dans les insectes ce n'est que le canal de déglutition, la cavité de la partie inférieure de la tête, où sont logés les organes de la manducation, à l'exception des mandibules; c'est la trompe dans les abeilles.

Goudronné, e. Ayant des sinuosités faibles et allongées.

Goutte. Point coloré, arrondi, plus grand que l'atome, mais moins que la tache.

Grains. Petits points élevés que les mouches à scie ont autour de l'écusson.

Granulé, e. Parsemé de points élevés et rapprochés, pareils à ceux d'une peau de chagrin.

Grêlé, e. (Voyez *Variolé.*)

Grenu, e. Quand les articles d'une antenne sont presque ronds, elle est grenue ou moniliforme.

Grillé, e. Lorsque des lignes élevées forment un treillis en se croisant.

Guttule. Petite tache ronde, plus forte que le point.

Gymnoptères (ailes). Celles qui sont nues, sans écailles.

H

Hache (en) ou sécuriforme (voyez ce mot).

Hanche. Pièce courte et grosse, espèce de genou par le moyen duquel la patte s'articule avec le corps; elle est formée de deux pièces, la rotule et le trochanter.

Hémélytre. Aile semi-crustacée (voyez ce mot). — Les hémélytres sont composées de deux parties, l'une solide et cornée formant la base, l'autre membraneuse et terminale.

Hémyptère. Signifie en grec demi-ailes, c'est-à-dire ailes à moitié coriaces et à moitié membraneuses.

Hémisphérique. Ressemblant à la moitié d'une boule.

Hérissé, e. Couvert de poils courts, raides et peu serrés.

Hétéromère. Qui a cinq articles aux quatre tarses antérieurs et quatre aux postérieurs.

Hexapode. Qui a six pattes.

Labié, e. Qui a la forme de deux lèvres.

Labre. Se dit quelquefois pour lèvre supérieure.

Lacinié, e. Comme déchiqueté, les découpures étant irrégulières, mais à peu près d'égale étendue.

Laineux, se. Couvert de poils fins, serrés et longs, frisant un peu à l'extrémité, comme de la laine.

Lame. (Voyez *Pectorale.*)

Lamellé, e. Lorsque des articles minces, prolongés, peuvent s'appliquer les uns sur les autres, et s'écarter comme les feuillets d'un livre. Ce mot s'applique principalement aux antennes.

Lancette. Nom que l'on donne quelquefois aux deux pièces formant le dard.

Lancéolé, e. Se dit du corps lorsqu'il est allongé et aminci en devant. — Qui a la forme d'un fer de lance.

Languette. C'est une pièce filiforme ou sétacée, plus ou moins longue, d'une consistance assez dure, imitant, par sa couleur, de la corne; ou membraneuse, de deux filets, ou de deux lames convexes au côté extérieur et concaves à celui qui lui est opposé, réunies par un engrènement et formant une espèce de cylindre creux. On l'emploie le plus souvent comme synonyme de languette.

Lanugineux, se. Garni d'un duvet long et moelleux.

Larve. On désigne par ce mot l'état de l'insecte en naissant, c'est-à-dire en sortant de l'œuf, jusqu'au moment de sa première métamorphose.

Larvipares. Les insectes dont les petits sortent du corps de leur mère sous forme de larve.

Lépidoptères (ailes). Recouvertes de petites écailles leur donnant un air farineux.

Lèvre supérieure ou *labre.* Plaque située au-dessus des mandibules, quelquefois entre elles, s'articulant avec le bord antérieur de l'épistome par un ligament étroit qui lui permet un léger mouvement d'arrière en avant. Fabricius la confond souvent avec le chaperon. — Lèvre inférieure. Pièce opposée à la précédente, transversale, mobile, fermant la bouche inférieurement. (Voyez *Ganache.*)

La lèvre se compose de deux parties, le menton et la languette. (Voyez ces mots.)

Ligaments. Petits muscles servant à attacher quelques parties.

Ligne. Répond à ce qu'on entend par une ligne ordinaire;

et se trouve placée sur différentes parties du corps. Les lignes sont droites ou ondulées ; ou en caractères, en chiffres, si, par leurs contours, leurs courbures irrégulières, elles représenten des lettres ou des espèces de chiffres. La ligne a plus ou moins de longueur, mais jamais de largeur appréciable dans le style descriptif.

Ligulé, *e*. Qui se termine ou se prolonge en un petit appendice en forme de languette.

Linéaire. Allongé et d'une même épaisseur, à bords parallèles.

Linguifuge. On appelle ainsi un insecte de la classe de ceux dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue plus distincte que dans les mâcheliers.

Lisse. Lorsqu'une surface est sans inégalités.

Litura. Tache qui est plus foncée d'un côté que de l'autre.

Lobe. Le côté interne de la mâchoire présente quelquefois une petite division qui s'élève en pointe, plus molle que le corps de la mâchoire, velue, ciliée, que Fabricius appelle dent, et qui se nomme lobe. Le plus ordinairement on nomme ainsi tout appendice court, arrondi et latéral.

Lobé, *e*. Qui a des avancements, des lobes.

Long, *ue*. Lorsque l'antenne dépasse un peu le corps, elle est longue; si elle est une ou deux fois plus longue, elle est très-longue.

Longueur (de moyenne). Lorsque l'élytre ne va pas jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, elle est de longueur moyenne.

Lunule. Tache en croissant.

Lunulé, *e*. En segment de cercle concave, ou en croissant. — Lorsque les yeux sont coupés ou même partagés en deux par le bord latéral de la tête. — Surmonté d'un arc ou d'une ligne en croissant.

M

Mâcheliers. Insectes dont les mâchoires et les lèvres inférieures coopèrent fortement avec les mandibules à la manducation. (Voyez *Broyeurs*.)

Mâchoire. Nom que l'on donnait aux mandibules, avant Fabricius. — Les mâchoires sont deux pièces d'une consistance ordinairement moins dure que les mandibules, molles même, souvent allongées, minces, velues, ciliées ou armées d'un ongle à leur extrémité; elles diffèrent encore essentiellement des mandibules en ce qu'elles portent un ou deux palpes : chacune

d'elles se trouve immédiatement sous une mandibule ; elles sont simples ou composées (voyez ces mots).

Maculaire (ruban ou fascie). Formée d'une suite de taches.

Macule. Tache colorée sur l'aile, ou (mais plus rarement) sur une autre partie du corps.

Maculé, e. Taché ; qui a plusieurs petites taches.

Main. C'est, selon Kirby, l'extrémité articulée des pattes de devant ; cette main présente une paume et une étrille.

Mandibule. Pièce très-dure, presque osseuse dans les crustacés, d'une consistance d'écaille dans les insectes, rarement membraneuse, placée immédiatement sous la lèvre supérieure, et sous l'épistome, une de chaque côté, servant à couper ou déchirer la nourriture, quelquefois seulement à la saisir.

Mandibulaire. On nomme ainsi l'insecte dont les mandibules sont presque le seul instrument nourricier agissant.

Manducation (organe de la). Voyez *Bouche*.

Marcheurs (pieds). Lorsqu'ils sont tronqués antérieurement et privés de tarses.

Marginale (nervure). Voyez *Nervure sous-costale*.

Marginé, e. Replié et formant un bourrelet, ou simplement bordé. — Lorsque les bords latéraux du thorax ou des élytres sont séparés du reste de la surface par une ligne enfoncée, plus ou moins marquée, et légèrement relevée.

Marqueté, e. Lorsque les taches de l'aile imitent une espèce de damier.

Masse (voyez *Massue*). Si les articles qui composent une masse n'offrent pas de séparation entre eux, la masse est solide.

Massue. Extrémité de l'antenne formée par un épaississement graduel ou subit des articles terminaux.

Massue (en). En masse, en bouton. Lorsque les antennes finissent par un renflement plus ou moins gros et plus ou moins brusque. Si l'antenne a dans sa longueur un autre renflement, elle est deux fois en massue. — Si les ailes sont linéaires et plus larges à la pointe, elles sont en massue ou claviformes.

Maxillaire. On donne cette épithète aux palpes des mâchoires.

Médiane (nervure). Voyez *Nervure*.

Médiocre (antenne). Aussi longue que le corps.

Membrane. Partie mince, déliée, servant d'enveloppe à différentes parties du corps.

Membrano-crustacées. On appelle ainsi les ailes vaginales

lorsqu'elles sont assez épaisses, mais souvent avec des parties un peu transparentes, demi-crustacées, presque toujours anastomosées.

Membraneux, se. On dit des ailes qu'elles sont membraneuses lorsqu'elles sont minces, presque toujours diaphanes, ou simplement colorées extérieurement, ayant constamment de grosses nervures.

Membranule accessoire. On nomme ainsi, dans la famille des libellules, un espace marginal opaque, placé à la base du bord interne des ailes.

Membre. On entend par membre les pattes et les ailes, et enfin tous les organes du mouvement, appendices et autres parties adhérentes au corps de l'animal.

Menton ou *Ganache.* (Voyez *Ganache.*) Plaque située en avant de la pièce prébasilaire avec laquelle elle s'unit par une articulation linéaire.

Mésothorax. Second segment du thorax, occupant le milieu, et portant une paire d'ailes et une paire de pattes. Il se compose du *tergum* et du *médipectus.* Il constitue le prothorax dans les lépidoptères.

Métamorphose. Changement qu'éprouve un insecte en passant d'un état à un autre ; par exemple, de celui d'œuf à l'état de larve ; de celui de larve à celui de nymphe ou de chrysalide, et de ce dernier à l'état parfait.

Métathorax. Dernier segment du thorax, du côté de l'abdomen. Il se compose du *tergum* et du *postpectus.*

Moniliforme. A articles arrondis, imitant un collier de perles, ou un chapelet.

Monomère. Qui n'a qu'un article aux tarses.

Mordu. Inégalement divisé ou irrégulièrement tronqué.

Mou, olle. Cédant à la pression et conservant du moins quelque temps la forme qu'il vient d'acquérir. (Voyez *Dur.*)

Mouvement (organe du). On entend par ces mots, les parties de l'animal qui lui servent à se transporter d'un lieu dans un autre : les pattes, les ailes, les nageoires, etc.

Mucroné, e. Ayant le bout échancré ou obtus, avec une pointe brusque. — Terminé par une pointe courte et mousse.

Mue. Simple changement de peau qui ne modifie en rien les organes intérieurs, et qu'il ne faut pas confondre avec la métamorphose.

Muriqué, e. Ayant des poils assez longs, élevés, presque épi-

neux. — Se dit aussi d'une élytre lorsqu'elle se termine en pointe mousse, et un peu allongée.

Muscle. Les muscles des insectes ne ressemblent pas à ceux des grands animaux: ce sont des paquets de fibres molles, flexibles et d'une transparence qui imite celle de la gelée. Ils n'ont point de ventre, et sont d'une épaisseur et d'une largeur assez égales partout; ils imitent de petits rubans formés chacun d'une multitude de fibres parallèles les unes aux autres; ils s'attachent à la peau par leurs extrémités. Lyonnet a trouvé à la chenille du saule quatre mille quarante et un muscles, et l'on n'en compte que cinq cents et quelques dans le corps humain.

Museau. On appelle ainsi la saillie antérieure de la tête, lorsqu'elle est plate, large et courte.

Museliers. Insectes dont la bouche ne consiste que dans un simple tube, soit entier, soit formé de valvules réunies.

Mutique. Lorsqu'il n'y a ni cornes, ni épines, ni poils.

Myriapodes. Ils diffèrent des insectes par leur corps composé d'un très-grand nombre d'articles, dépourvu d'ailes, sans tronc ni abdomen distincts, ayant toujours plus de six pattes et quelquefois jusqu'à deux cents.

N

Nacelle (en). Voyez *Bateaux.*

Nageurs (pieds), ou *Pattes natatoires.* Lorsque les postérieurs ont leurs diverses parties comprimées et ciliées avec leurs tarses mutiques.

Nébuleux, se. Si l'aile est parsemée de lignes petites, éparses, tronquées, nombreuses, *inégales,* l'aile est nuée, nébuleuse.

Nerveux, se. On appelle nerveuses, les ailes vaginales, lorsqu'elles sont assez épaisses, diaphanes, très-nerveuses. (Voyez *Veiné.*)

Nervules. (Voyez *Nervures.*)

Nervure. Espèce de petits canaux creusés comme des roseaux, parcourant toute la substance de l'aile, servant à lui porter de la nourriture et à lui donner de la solidité : ce sont des espèces de veines.

Les nervures se divisent en deux classes, savoir : les *nervures* proprement dites, partant directement de la base et n'atteignant ordinairement qu'au milieu de l'aile, sont plus prononcées que les autres et constituent la charpente de l'organe; les *nervules* qui ne tirent pas directement leur origine de la

base, mais qui naissent des nervures et qui sont moins grosses. Les nervures et les nervules peuvent être *longitudinales*, ou allant de la base vers le sommet; *transversales*, ou coupant les précédentes sous un angle plus ou moins ouvert; *recurrentes*, n'étant que la continuation d'une nervure longitudinale qui, changeant de direction, se recourbe sur elle-même.

Prenons pour exemple un insecte de la famille des hyménoptères, dont le maximum des nervures est de cinq; nous trouvons:

1° La *nervure costale* ou *marginale* (*radius* de Jurine), la plus voisine du bord supérieur, ordinairement la plus grosse, aboutissant à une sorte d'empâtement nommé *carpe*, ou, mais improprement, *stigmate*;

2° La *nervure sous-costale*, aussi nommée par quelques auteurs, *cubitus*, *sous-marginale*, naissant au-dessous de la précédente dont elle est très-voisine, et la longeant parallèlement pour aller se perdre dans le carpe. Ce sont les nervures *primitives* de Jurine;

3° La *nervure médiane* ou *externo-médiaire*, dans les diptères, naissant d'une bifurcation près de la base de la précédente, se dirigeant presque toujours en droite ligne jusqu'au milieu, et de là s'étendant plus loin, quelquefois jusqu'au bord postérieur, en décrivant plusieurs zig-zags;

4° La *nervure sous-médiane*, ou *interno-médiaire*, naît à la base de la précédente et au-dessous, mais à une assez grande distance; elle va ordinairement aboutir au milieu du bord interne, où elle se termine par une légère courbe;

5° La *nervure anale*, plus grêle que les précédentes, se trouve comprise entre le bord inférieur et la sous-médiane, qu'elle va rejoindre à son extrémité. Ces trois dernières nervures sont nommées *brachiales*, par Jurine;

6° Dans quelques genres d'hyménoptères, il existe une sixième nervure parallèle à la nervure anale. M. Macquart la nomme *axillaire*, et la cellule qu'elle forme porte le même nom.

Quant aux cellules formées par ces nervures, voyez *Cellules basilaires*.

Les *nervules* ont aussi reçu des noms particuliers, en raison des places qu'elles occupent. La *nervule radiale* part du carpe ou de l'extrémité de la nervure sous-costale, et se dirige vers le sommet de l'aile; elle donne son nom de *radiale* à la cellule comprise entre elle et le bord externe, et cette cellule est ordinairement divisée en deux par une petite nervule secon-

daire. Dans ce cas, la cellule antérieure prend le nom d'*appendicée*. Une seconde *nervule* se nomme *cubitale;* elle naît à l'extrémité de la *sous-costale* ou du rameau qui unit celle-ci à la médiane, et se dirige au bord de l'aile, un peu au-dessous du sommet. Les trois cellules qu'elle forme ordinairement se nomment *cubitales*. Entre cette nervule et la nervure sous-médiane, est un espace ordinairement divisé par trois nervules transversales formant les trois cellules *discoïdales*. Enfin, l'espace compris entre la nervure sous-médiane et le bord antérieur de l'aile, forme ordinairement trois cellules nommées *humérales* par Latreille, et *cellules postérieures* par la plupart des autres entomologistes.

Névroptères. Signifie, en grec, ailes à nervures.

Nez. Partie antérieure de la face qui est au-dessous des antennes, et qui sert de base à la lèvre supérieure; cette partie est souvent élevée, brillante même, et plus colorée dans plusieurs hyménoptères. On l'appelle aussi quelquefois chaperon ou épistome. (Voyez ce mot.)

Noueux, se. Ayant des tubercules larges et en forme de nœuds. — L'antenne est noueuse quand elle a un ou plusieurs articles plus gros qui avoisinent les autres.

Nué, e. (Voyez *Nébuleux*.)

Nues (ailes). Lorsqu'elles n'ont ni écailles ni poils, etc.

Nymphe. Etat de la larve lorsqu'elle se prépare à sa dernière métamorphose. Dans quelques insectes, la nymphe ne diffère de l'insecte parfait que par quelques parties, par exemple, les ailes, qui ne sont pas développées.

O

Obconique (voyez *Conico-renversé*). Qui est en cône renversé.

Oblitéré, e. L'œil est oblitéré lorsque la pupille est à peine distincte.

Oblong, ue. S'allongeant par les deux bouts sans se rétrécir dans l'un plus que dans l'autre.

Obsolète. Qui n'est pas apparent; peu distinct.

Obtus, e. Terminé en pointe mousse.

Occellaire (point). Qui imite un œil, ayant son centre d'une couleur différente du fond.

Occellé, e. Lorsque les ailes ont des yeux semblables.

Occelles. On donne quelquefois ce nom aux stemmates ou

yeux lisses. Ce mot est plus souvent employé pour désigner les taches en forme d'yeux des ailes des papillons.

Occiput. Le derrière supérieur de la tête, attaché au prothorax jusqu'au vertex. Il est limité sur les côtés par les tempes, et postérieurement par le trou occipital, ou par le cou, s'il y en a un.

Octapode. Qui a huit pattes.

Oculé, *e*. (Voyez *Occellé*.)

Oculte. Lorsque la lèvre supérieure est tout-à-fait cachée par le devant de la tête, ou bien par le chaperon. — Ce qui n'est pas apparent.

Œil. Tache orbiculaire imitant un œil; son point central est coloré différemment du reste, et s'appelle prunelle, pupille; le cercle qui l'environne, iris: il est quelquefois surmonté d'un arc qu'on nomme paupière, ou lunule.

Ombiliqué, *e*. Se dit d'une impression, d'un tubercule, etc., qui a une dépression dans son centre.

Ondé, *e*. Façonné én onde.

Ondulé, *e*. (Voyez *Ligne*.)

Onglet. Petite pièce mobile qui termine la mâchoire de quelques insectes.

Onguiculé, *e*. Lorsque l'extrémité de l'antennule est armée d'une pointe d'une consistance plus dure que le reste du palpe, ou d'un ongle, d'un crochet. — Muni de petites dents formées par des cils ou de petites épines courtes. — Mâchoire terminée par un crochet ou une dent mobile, etc.

Opaque. Corps qui n'est pas transparent ni diaphane.

Opercule. On a donné ce nom à une lame écailleuse, plate, demi-circulaire ou ovale, qui recouvre l'ouverture de la cavité renfermant les organes du chant des cigales mâles; il y en a deux, une de chaque côté, à la base de l'abdomen, près de la poitrine. — Toute partie ayant la forme d'un petit couvercle peut s'appeler opercule.

Orbiculaire. Qui affecte une forme ronde.

Orbiculé, *e*. Lorsque le diamètre longitudinal est égal au transversal, ou que la figure est circulaire.

Oreillette. On appelle ainsi les deux valvules membraneuses propres aux andrenettes, qui défendent la langue à l'extrémité du tube. (Voyez *Tube*. Kirby.)

Orthoptère. Signifie, en grec, ailes droites.

Osselets. (Voyez *Epidermes d'articulation*.)

Oval, *e*. D'orbiculé devenant oblong, mais rétréci aux deux

extrémités. Le diamètre longitudinal ne doit pas être double du transversal.

Ové, en forme d'œuf. D'orbiculé devenant oblong et plus rétréci à un bout qu'à l'autre. Le diamètre longitudinal ne doit pas être double du transversal.

Oviducte. Appendice que les femelles ont à l'extrémité de l'abdomen, servant à déposer leurs œufs dans des trous assez profonds. L'oviducte a la forme d'un stylet, d'un sabre, d'une nacelle foliacée, d'une tarière en scie, etc., etc.

Ovifères (filets). Qui portent les œufs; auxquels les œufs sont attachés.

Ovipares. Insectes qui pondent des œufs, et non des larves.

Oviscapte. (Voyez *Oviducte*).

Ovo-vivipares. Nom que l'on donne aux insectes dont les petits sortent du corps de leur mère sous forme de larve ou de nymphe.

P

Pagina. Surface inférieure de l'aile des lépidoptères.

Palais. Fabricius a donné ce nom à la pièce qui répond à la lèvre inférieure dans quelques insectes.

Palatine(pattes inertes en). Repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou.

Palette (en). Lorsque l'article terminal d'une antenne, n'étant précédé que de deux ou trois autres fort petits, est ovalaire. On dit que cette palette est aigrettée, barbue, si elle a un poil raide latéral; elle est mutique, imberbe, si elle n'a pas ce poil latéral.

Palmé, e. L'antenne qui a des divisions profondes, et qui envoie extérieurement quelques longues branches ressemblant à des doigts. — Lorsque la jambe est divisée latéralement et à son extrémité en plusieurs pointes.

Palpe ou *antennule.* On a donné ce nom à des filets presque toujours articulés, mobiles, semblables à de petites antennes, accompagnant la bouche des insectes. — On les divise en extérieur et intérieur. Kirby. — Plus ordinairement en palpes labiaux, portés par les lèvres, et en palpes maxillaires, portés par les mâchoires.

Palpigère. Qui a ou qui porte des palpes.

Paraglosses. Nom que l'on donne à deux appendices membraneux que l'on trouve à la base de la languette de quelques insectes.

Parallélipipède. Corps solide terminé par six parallélogrammes (figure dont les côtés opposés sont parallèles), dont les opposés sont parallèles entre eux.

Parastigma. Petit espace oblong ou rhomboïdal, opaque, coloré, placé avant la pointe de l'aile, entre les deux nervures marginales et les deux transversales, dans plusieurs espèces de libellulidées.

Parfait. Pattes parfaites. (Voyez *Actif.*)

Pattes. Organes destinés à soutenir, à transporter le corps. Celles de devant font quelquefois l'office de mains ou de pinces. On distingue dans la patte d'un insecte quatre parties : la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. (Voyez ces mots.)

Pattes branchiales. Elles ne coopèrent au mouvement que d'une manière bien imparfaite, et en même temps à la respiration; elles ne sont jamais terminées par un crochet ou par un ongle, mais cette extrémité a plusieurs appendices foliacés, des bouquets de poils, etc.

Paume. Premier article du tarse. Kirby.

Paupières. (Voyez *OEil.*)

Pectiné, e. Lorsque les articles sont fortement prolongés latéralement, imitant les dents d'un peigne, et conservant toujours leur écartement et leur direction.—*Bipectiné*, si les articles ou les dents ont aussi à leur tour et irrégulièrement des branches de chaque côté.

Pectorale (lame). Petite pièce qui recouvre la base des pattes postérieures de quelques insectes. — Lame pectorale, pièce sur laquelle sont insérées les secondes pattes dans les cétoines, par exemple. — On appelle saillie pectorale, un avancement de la poitrine. —Pattes inertes pectorales, insérées sur les côtés du corps avec les autres.—Pattes pectorales, insérées uniquement sur la poitrine.

Pédiforme. En forme de pied, de patte. Lorsque les palpes sont presque semblables, en grandeur, aux pattes.

Pédicelle. Troisième article d'une antenne; il s'emboîte dans le genou qui lui sert de gond pour le mouvement. Kirby.

Pédicule ou *Pédoncule.* (Voyez ce mot.)

Pédoncule. Espèce de pied, de tige, servant de support.

Pédonculé. Qui est porté sur une espèce de tige, de pédoncule. — La tête est pédonculée quand elle est resserrée à sa partie postérieure et forme un cou distinct.

Peignes (les) sont des corps propres aux scorpions; ils sont

membraneux, formés d'une pièce principale, longue, étroite, le long d'un côté de laquelle est fixée une suite de petites pièces imitant des dents, et dont le nombre varie selon les espèces : ces corps sont placés obliquement au nombre de deux, et un de chaque côté, entre la poitrine et l'abdomen. — Suite de cils raides que l'on remarque sur le côté extérieur de la base des valvules, au-dessous du sinus où est le palpe. (Voy. *Base.*) Kirby.

Pelotes. Petites pièces membraneuses, ovales, que l'on remarque entre les deux crochets des tarses.

Pendants (les). On appelle ainsi des appendices ovalaires, placés de chaque côté du corps, à sa partie inférieure.

Penché, e. Lorsque les antennes sont inclinées. — Lorsque la trompe *idem.* — Quant aux ailes, voyez *Inclinée.*

Pénicillé, e. Portant des houppes de poils divergeant au sommet, en forme de goupillon.

Pénis. L'organe de la génération du mâle; il comprend les pinces et la verge.

Pentamère. Qui a cinq articles à tous les tarses.

Pentaphylles (lames), ou au nombre de cinq. (Voyez *Lame.*)

Perfolié, e. Se dit d'une antenne lorsque les articles paraissent enfilés dans leur milieu. Qu'on se représente une suite d'hémisphères ou de moitiés de boules enfilées, de manière que la surface convexe soit toujours tangente à la surface plane, ou à la coupe transversale : il faut que l'axe réponde au milieu, et que les articles aient leur diamètre transversal plus grand que celui de leur longueur.

Perforé, e. Qui est percé d'un petit trou.

Perlé, e. Parsemé de points en relief et arrondis.

Perpendiculaire. Se dit de la trompe lorsqu'elle descend perpendiculairement.

Pétiolé, e. Lorsque l'abdomen est attaché au prothorax par un pédicule très-menu, filiforme. — Lorsqu'une partie est portée sur un pétiole ou pédicule, c'est-à-dire sur un pied mince et ordinairement très-délié. — Une cellule de l'aile est *pétiolée* lorsqu'elle n'occupe pas à sa base le même espace que celle qui la précède, et tient à celle-ci par une sorte de tige plus ou moins longue.

Pétiole du dos. Amincissement plus ou moins menu, qui unit l'abdomen au derrière du tronc. (Voyez *Pédicule.*)

Pharinx. Ouverture de la bouche par laquelle les aliments passent dans l'œsophage.

Pièce basilaire. Elle occupe la partie inférieure et postérieure de la tête, et s'unit sur les côtés avec les tempes, en avant avec la pièce prébasilaire, et en arrière avec le cou lorsqu'il existe. Dans le cas contraire, elle forme la partie inférieure du trou occipital.

Pièce prébasilaire. Placée en avant de la pièce basilaire, elle s'unit avec elle par une suture plus ou moins marquée ; par sa partie antérieure, elle touche au menton, et par ses côtés à la base des mandibules et de l'épicrâne.

Pinces (voyez *Main*). Parties du pénis : elles consistent en deux ou plusieurs crochets, quelquefois rameux ou fourchus, par le moyen desquels le mâle saisit l'anus de la femelle.

Piquants (armé de). Lorsque le corps en est couvert.

Plan, e. Lorsque le disque n'est pas plus élevé que les bords, et que ceux-ci ne le sont pas plus que le disque.

Pliées (ailes). Pliées longitudinalement comme un éventail.

Plissé, e. Lorsque les lignes élevées forment des plis ou des rides.

Plumasseau. Amas de poils dont est souvent garni un des côtés des jambes postérieures, et qui se chargent de la poussière fécondante des fleurs. Kirby.

Pluridenté, e. Qui a plusieurs dents.

Poilu, e. Couvert de poils longs, gros, peu nombreux, sans raideur.

Poitrine. Entre l'abdomen et le prothorax est un grand anneau transversal, plus large que les autres; deux paires de pattes y prennent naissance : le dessous de cet anneau est la poitrine.

Point. Tache très-petite, ronde, distinguée du reste de l'aile par sa couleur. — Point occellaire (voyez ce mot). — Point géminé ou double (voyez *Géminé*).

Point épais, ou stigmate. Il consiste, dans quelques insectes, en un point épais, noirâtre, placé à la côte des ailes supérieures (voyez *Anastomose*). Il ne faut pas le confondre avec le stigmate, organe de la respiration.

Point calleux. Lorsqu'il est élevé et rude. — Tubercule d'une consistance assez dure, ressemblant à la valve d'une petite coquille; il se trouve à la naissance des ailes supérieures de plusieurs insectes. (Voyez *Ecaillette.*)

Pointes (armé de). Lorsque le corps en est couvert.

Pointu, e. Terminé en pointe. Si le bout d'une antenne était en pointe fine et raide, on dirait que l'antenne est aiguë,

acuminée. — Les antennules sont pointues lorsqu'elles finissent en pointe flexible et de la même nature que l'antennule.

Pointillé, *e*. Parsemé de petits points.

Polyphage. Quelques insectes sont carnassiers; d'autres vivent de feuilles ou de fruits; d'autres, enfin, mangent également de tout et sont polyphages; ce mot, cependant, s'applique plus spécialement aux chenilles de différents papillons, qui vivent également sur un très-grand nombre de plantes différentes.

Polipode. Qui a un grand nombre de pattes.

Ponctué, *e*. Parsemé de points enfoncés, gros ou moyens. — Les yeux sont ponctués lorsqu'ils sont parsemés de points colorés différemment que le fond.

Poreux, *se*. Perforé de petits trous ou pores qui traversent la substance.

Porte-Cocarde. (Voyez *Tentacule*, *Tentaculé*.)

Post-épistome (l'arrière-nez de Kirby). Pièce de la tête placée au-dessous des antennes et au-dessus de l'épistome dont elle est séparée, ainsi que du front, par une ligne enfoncée plus ou moins marquée.

Postérieur. Dans l'ordre des coléoptères carnassiers, ainsi que dans ceux dont les insectes sont mâcheliers, la lèvre inférieure porte presque toujours deux palpes, et chaque mâchoire un, rarement deux. Ceux de la lèvre inférieure sont désignés par l'épithète de postérieurs; mais la dénomination de ceux des mâchoires est susceptible d'une application double, suivant leur nombre : si la mâchoire n'en porte qu'un, Fabricius le nomme extérieur; s'il y en a deux, celui qui est couché sur la mâchoire et qui n'est jamais que de deux articles, prend ce nom, tandis que le plus grand et le plus articulé, celui qui répond véritablement au palpe extérieur du grand nombre, devient un palpe intermédiaire ou moyen.

Poupée, synonyme de *Nymphe*. (Voyez ce dernier mot.)

Préoculaire. Inséré devant les yeux.

Préophthalme. Au-devant des yeux.

Primaires. Ce sont les ailes de dessus des lépidoptères et des insectes à quatre ailes membraneuses.

Primitives (Nervures). Voyez *Nervures*, nos 1 et 2.

Prismatique. Imitant une espèce de prisme par les angles, ou formé de trois plans presque égaux.

Proboscide. Insecte dont la bouche consiste dans une espèce de trompe, rétractile dans plusieurs, droite ou coudée, sans

articulation distincte, terminée par deux lèvres plus ou moins apparentes. Le suçoir est logé dans une gouttière supérieure et longitudinale.

Proboscis, et quelquefois *Trompe*. Bouche des insectes proboscides (voyez ce mot).

Prolongement. Ce mot s'applique particulièrement aux angles du thorax.

Proéminent, e. Se dit de la tête si elle est sur la même ligne que le thorax, mais plus étroite que lui.

Prominule. Lorsque la surface des yeux est élevée au-dessus de la surface de la tête.

Promuscis. Nom que l'on donne quelquefois à la trompe des hyménoptères, formée par l'allongement des mâchoires et de la languette.

Proportion. La grandeur du corps sert d'échelle comparative. Ainsi l'on dit que la longueur de la tête, je suppose, fait le quart, le tiers, etc., de celle du corps : on compare de même les largeurs.

Protothorax. Premier segment du thorax, du côté de la tête, portant la première paire de pattes. Cet anneau se compose du *tergum* et de l'*antepectus*. C'est le corselet des coléoptères et autres.

Prunelle. (Voyez *OEil*.)

Pubescent, e. Couvert de poils très-fins, peu ou point serrés, courts, souvent peu apparents, couchés.

Pulvérulent, e. Recouvert d'une poussière à grains plus ou moins gros.

Pupe, synonyme de *Nymphe*. (Voyez ce dernier mot.)

Pupille. (Voyez *OEil*.)

Pupipares. Insectes dont les petits sortent du corps de leur mère à l'état de nymphe,

Pygidium. Dernier anneau de l'abdomen, portant l'anus.

Pyriforme. Qui a la forme d'une poire.

Q

Queue. En queue d'hirondelle (voyez *Divergent*).—Si les ailes se terminent en pointe allongée, on dit qu'elles sont en queue.

R

Raboteux, se. Parsemé de points élevés, irréguliers et inégaux.

Raccourci, *e* (ruban ou fascie). Ayant un peu d'étendue, et n'allant pas jusqu'au milieu de l'aile.

Radiale (nervule). Voyez *Nervures*.

Radicule. Premier article qui sert de base à une antenne.

Raie. Ligne très-étroite, traversant l'aile obliquement, comme de sa base à l'angle postérieur.

Rameux, *se*. Mandibule rameuse (voyez *Difforme*). — Qui a des branches primaires, secondaires, etc. — Antenne rameuse, celle qui est garnie d'un côté de deux ou trois longues branches irrégulières.

Ramifié, *e*. Divisé, partagé en plusieurs rameaux.

Rapproché, *e*. Lorsque l'intervalle qui sépare les antennes est plus étroit que celui de l'antenne aux côtés de la tête. — Lorsque les yeux sont voisins.

Ravisseuses (pattes). Celles dont les cuisses sont creusées d'un sillon pour recevoir la jambe, et armées, ainsi que cette dernière, d'une double rangée d'éperons.

Rayonnant, *e*. Partant d'un point commun en forme de rayons ou de digitation.

Rebord. Bord élevé et semblant quelquefois ajouté.

Rebordé. Relevé en bourrelet et replié. (Voyez *Marginé*).

Recourbé, *e*. Lorsque les antennules sont arquées avec la pointe en haut.

Recouvrement (en). Ailes horizontales et bords internes des supérieures placés l'un sur l'autre.

Recourbé, *e*. Lorsque l'abdomen est courbé en dessus.

Recticornes. On appelle ainsi les insectes dont les antennes sont droites, point brisées.

Récurrentes (nervures). Voyez *Nervures*.

Renflé, *e*. Lorsque l'antenne est plus grosse à son extrémité, qu'elle ne finit pas brusquement en massue ou en bouton, et que ce renflement n'est pas brusque. La tête est *renflée* lorsque sa partie antérieure est renflée et comme tuméfiée. — La massue des antennes est *renflée* lorsqu'elle est d'une grosseur disproportionnée et paraît comme gonflée.

Réniforme. Qui a la forme d'un rein.

Repliées (ailes). Pliées d'abord longitudinalement, puis repliées transversalement.

Réticulé, *e*. Les ailes de certains insectes sont nommées réticulées, lorsqu'elles sont croisées en mille sens divers par une foule de petites nervures ou veines semblables à un réseau.

Retiré, *e*. Lorsque la tête est entièrement engagée dans le thorax.

Rétractile. Se dit de la tête quand elle peut s'enfoncer à volonté et presque entièrement dans le thorax.

Rétus. Très-émoussé, ayant une entaille dans le sens de sa hauteur.

Réuni, *e*. Lorsque les antennes ont un article commun pour base.

Reverse. Si le bord extérieur des ailes farineuses inférieures dépasse celui des supérieures, et est un peu courbé, les ailes sont *reverses*.

Rhomboïdal, *e*. Lorsque les articles des antennules sont aplatis avec quatre angles, dont deux aigus et obtus, ils sont rhomboïdaux, si les ailes ont le bord postérieur plus long que le bord interne.

Ridé, *e*. (Voyez *Plissé*.)

Rongé, *e*. Qui a des dents ou des échancrures inégales; comme si les bords eussent été rongés.

Rorulent, *e*. Couvert d'une légère efflorescence, semblable à celle de certains fruits, et qui s'enlève aisément.

Rostrale. Porté sur un prolongement de la tête ou bec.

Rostre. Sorte de bec des hémiptères, composé d'une gaîne coriace, à trois ou quatre articulations, présentant sur sa face supérieure tantôt une gouttière, tantôt une simple suture. Le rostre, quand l'insecte est au repos, est souvent appliqué contre la poitrine, entre les pattes.

Rostrule. Bouche qui n'est formée que par un tube très-court, sans articulation, et renfermant, à ce qu'il paraît, une ou deux soies. On l'appelle aussi petit bec.

Rotule. Pièce de la hanche la plus immédiatement articulée avec la poitrine.

Roulé, *e*. Quand les ailes, repliées autour du corps, lui forment un tuyau, une espèce de gaîne.

Ruban (le) ou la fascie, est une bande transversale d'une couleur tranchante sur le fond, qui se trouve sur les ailes, le thorax ou l'abdomen de certains insectes.

Rubané, *e*. Lorsque les yeux ont des bandes de couleur différente de celle du fond.

Rude. (Voyez *Raboteux*.)

Rugueux, *se*. Parsemé de lignes élevées, irrégulières ou se dirigeant en tous sens.

Ryngote. Insecte dont la bouche n'a qu'une gaîne cylindri-

que ou conique, articulée, sans lèvres à son extrémité, et dans un canal supérieur dans lequel sont logées trois soies qui forment le suçoir; ce bec n'est pas accompagné de palpes.

S

Sabre. Nom que l'on donne à l'oviducte de quelques insectes.

Sagitté, e. Qui a la forme d'un fer de flèche.

Saillant, e. Se dit de la tête, si elle forme une saillie en avant; cette saillie ressemble à un museau, à un bec ou à une espèce de trompe dans plusieurs (voyez *Saillie*). — Surface des yeux saillante (voyez *Prominule*).

Saillie. Partie antérieure de la tête prolongée en avant. Elle est courbée, ou verticale, suivant qu'elle s'éloigne de la ligne horizontale pour se rapprocher de la perpendiculaire. — (Voyez *Pectorale.*)

Saltatoires (pattes). Celles dont les cuisses sont renflées et propres au saut.

Satiné, e. A poils courts, fins, ayant l'apparence du satin.

Sauteur (pied). Lorsque les fémurs postérieurs sont grossis.

Scabre. A points élevés, nombreux, à peine visibles, rendant la surface rude au toucher.

Scape, ou article basilaire de l'antenne.

Scarieux, se. D'une substance sèche, blanchâtre, cartilagineuse.

Scie (en). A dentelures dont un des côtés est plus court, et dont la pointe ne répond pas au milieu de sa base.

Scrobe. Canal creusé dans le bec des charançons pour loger les antennes.

Scutellaire (angle). L'angle de la base du disque le plus près de l'écusson se nomme ainsi.

Scutellé, e. Qui a un écusson.

Scutellum. (Voyez *Ecusson.*)

Secondaire. Les ailes inférieures des lépidoptères et des insectes à quatre ailes membraneuses, sont nommées secondaires.

Sécuriforme. En forme de hache. Si l'article terminal d'une antenne ou d'un palpe imite la figure d'une hache, ou est triangulaire, comprimé, avec la pointe en bas et le côté opposé en haut.

Segments, ou parties de l'abdomen formant des anneaux. Les segments dorsaux sont les incisions ou les pièces transversales du dos. Le plus grand nombre a des stigmates. On donne aussi aux segments le nom d'anneau.

Semi-crustacé, e. Aile vaginale composée d'une partie épaisse, opaque, coriacée, et d'une autre membraneuse et terminale. On l'appelle demi-élytre, hémelytre. (Voyez ces mots.)

Serreté, e. Denté en scie.

Sessile. Qui porte directement sur le corps sans tige ni pédoncule. — Abdomen sessile, lorsqu'il est appliqué contre le thorax sans aucune espèce de pédicule. — Tête sessile, lorsqu'elle n'est pas reçue dans une cavité thoracique, mais simplement attachée au thorax auquel elle paraît jointe par toute sa surface postérieure.

Sesqui-alter. Lorsque deux points sont contigus et que l'un d'eux est plus grand, on rend cette disposition par le mot de *sesqui-alterum.*

Sesqui-occellus. Quand l'œil en contient un plus petit.

Sesqui-tertia. Si les quatre ailes sont traversées par une bande, et que les supérieures ou les inférieures seulement en aient une autre; ou bien si chacune de ces ailes est traversée par une raie, et une autre moitié plus petite, on dit que les ailes ou deux d'elles ont une bande et demie, *sesqui-altera* ; s'il y en avait une et un tiers, on dirait *sesqui-tertia*, ou trois et demie, suivant d'autres.

Setacé, e. Diminuant insensiblement d'épaisseur de la base à la pointe.

Sétiforme (antenne). Courte, rigide, diminuant de la base au sommet où elle se termine en pointe allongée et très-aiguë.

Setigère. Parsemé de poils raides et épais, comme des soies de sanglier. — Terminé par une soie raide.

Sétuleux, se. Parsemé de poils raides, épais, tronqués à leur extrémité.

Signature. Tache ressemblant plus ou moins à des caractères d'écriture.

Sillonné, e. Qui a des lignes larges et enfoncées.

Simple. Les yeux sont simples s'ils n'offrent qu'une cornée, qu'une lentille. — Les mâchoires sont simples lorsque leur tige ou leur corps principal n'est formé que d'une pièce, ou que ses divisions ne sont que superficielles.

Siphon (petit). Voyez *Siphoncule.*

Siphoncule. Bouche composée de trois lames ou valvules réunies de manière à former un tube.

Soies. Filets cylindriques, minces, terminés en pointe fine.

Sole. Lobe membraneux terminant et débordant les trois ou quatre premiers articles des tarses, dans quelques insectes.

Solides (antennes). Lorsqu'elles sont terminées en masse, qui paraît entière ou sans articles.

Sommet. Extrémité opposée à la base ; celle qui est près de l'anus, relativement aux élytres.

Soudé, e. Quand les élytres sont attachées l'une à l'autre.

Sous-labre. Pièce placée sous le labre dans les insectes hyménoptères. — Latreille donne quelquefois ce nom à l'épipharinx (voyez ce mot).

Sous-marginale (Nervure). Voyez *Nervure sous-costale*.

Sous-médiane (Nervure). Voyez *Nervure*.

Soyeux, se. Couvert de poils doux, couchés et brillants.

Spatulé, e. Elargi et arrondi au bout, en forme de spatule de pharmacien.

Spéculifère. Brillant comme un miroir.

Spiritrompes. On donne ce nom aux insectes dont les mâchoires ou les mandibules se sont converties en deux filets, formant par leur réunion une trompe roulée en spirale ; il y a une ou deux antennules de chaque côté. — La trompe des lépidoptères est une spiritrompe, improprement nommée *langue* par Linné et Fabricius, et *anthia* par Kirby.

Squameux, se. Lorsque le corps a de petites écailles. — Qui est écailleux ou de la nature de l'écaille.

Squamule. Petite écaille ayant l'apparence d'un grain de poussière.

Stemmates. Petits yeux lisses et luisants qui existent sur la tête d'un grand nombre d'insectes, indépendamment des yeux ordinaires.

Sternum. Portion du milieu de la poitrine qui se trouve entre les pattes. Il est quelquefois relevé en arête et terminé par une pointe saillante. Cependant on entend quelquefois par *sternum* tantôt la partie qui est entre les deux pattes antérieures, tantôt celle qui est entre les quatre autres.

Stigmate. C'est une tache, souvent en forme de rein, ou ronde, placée entre les nervures sur le dessus des ailes supérieures et près de la côte. Il est simple ou double dans les lépidoptères ; dans d'autres insectes il change de place et de figure (voyez *Point épais*). — Les stigmates sont les ouvertures extérieures des conduits aérifères. Ils ont souvent la forme d'une boutonnière. (Voyez *Anastomose*.)

Strié, e. Qui a de petites lignes enfoncées et parallèles. —

La strie est une tache sur l'aile farineuse, formant une petite *ligne* longitudinale, mais ayant plus de largeur qu'une ligne ordinaire.

Styles (les) sont des pointes molles (souvent vésiculaires), coniques, articulées ordinairement, placées au nombre de deux au bout de l'abdomen de quelques orthoptères. On donne aussi ce nom aux appendices qui sont nus de chaque côté de l'anus des staphilins. — Styles ou valves (voyez ce mot).

Suboculaire. Placé au-dessous des yeux.

Subulé, e. Court, raide et pointu, ressemblant à une alène. — Lorsque la pointe des antennules est longue. — Terminé par un petit article beaucoup plus grêle que le précédent.

Succion. Manière d'opérer pour prendre de la nourriture chez les insectes suceurs.

Suceurs. Insectes qui n'ont pour bouche qu'une espèce de langue, une trompe ou un suçoir.

Suçoir. Soies renfermées dans une gaîne inarticulée, ou simplement coudée, dont l'extrémité a deux sortes de lèvres ; ou dans un fourreau membraneux, rétractile, et fortement labié à son extrémité.

Supérieur. Quand il s'agit des ailes, ce mot devient quelquefois synonyme d'antérieur ; on dit ailes supérieures ou antérieures. Les antennes sont supérieures quand elles sont placées sur le vertex.

Support. Partie de la base de la valvule. — Portion de la valvule située entre sa base et les muscles qui lui servent d'attache, c'est une sorte de genou (voyez *Base*). Kirby.

Sur-imposé. Lorsque le pédicule de l'abdomen semble prendre naissance de l'extrémité postérieure et supérieure du corselet, on le dit sur-imposé.

Suture. Nom que l'on donne au bord du corselet joignant la tête ou l'abdomen. — Suture antérieure, postérieure. — Suture antérieure, transversale relativement à l'élytre (voyez *Base*). — Ligne longitudinale de réunion des deux élytres.

Suture dentée. Celle dans laquelle les deux pièces réunies offrent des dentelures qui s'engrènent les unes dans les autres.

Suture écailleuse. Celle où le bord d'une pièce recouvre celui de l'autre pièce.

Synciput. C'est, dans les grands animaux, la partie supérieure de la tête, le sommet ; dans les insectes, c'est la partie qui y correspond.

T

Tache. La tache proprement dite est une partie de l'aile plus ou moins grande, souvent d'une forme irrégulière, différemment colorée que le fond de l'aile.

Tarse. Dernière pièce de la patte. C'est une suite de petits articles qui, par leur variété numérique, par leur figure, aident beaucoup dans la méthode. Le dernier article est ordinairement terminé par une petite pièce conique ou écailleuse ou par deux petits crochets mobiles.

Tarière. Prolongement de l'abdomen servant d'oviducte.

Tegmina. Ailes supérieures, coriaces presque comme des élytres, mais ayant les nervures et les cellules apparentes, au moins en dessous. Par exemple les blattes.

Tégument. C'est, dans les insectes, cette partie qui couvre l'individu, qui lui sert de peau. Les téguments sont presque calcaires dans les crustacés; de la nature de la corne, de l'écaille, coriacés, dans les insectes proprement dits. La plupart des arachnides n'ont qu'un tégument membraneux.

Tempe. Côtés de la tête qui répondent aux vraies tempes des grands animaux. Elles sont formées par une continuation des joues et s'étendent depuis celles-ci jusqu'aux extrémités postérieures de la tête dont elles forment les côtés et les angles postérieurs. Par conséquent, elles entourent en arrière les yeux, le vertex et l'occiput.

Tenailles (les) sont deux pinces cornées, et terminant l'abdomen des perce-oreilles.

Tentacule. Partie molle, rétractile, comparée à une cocarde.

Tentaculé, e. Qui a des tentacules. (Voyez *Tentacule.*)

Terminal, e (fascie ou ruban). Voisin du bord postérieur.

Têt. Partie solide qui couvre et protège le corps, en lie toutes les parties, les maintient dans leur position respective.

Tête. Portion du corps qui, remplissant une partie des mêmes fonctions que dans les autres animaux, a conservé le même nom. C'est à cette partie antérieure du corps que sont placés les antennes, les yeux et les organes de la manducation. Elle est quelquefois séparée du corselet par une articulation distincte, et d'autres fois confondue avec lui.

Tétracère, du grec, *quatre cornes.* Insectes qui ont quatre antennes.

Tetramère. Qui a quatre articles à tous les tarses.

Tétrapode. Qui a quatre pattes. On appelle ainsi quelques

lépidoptères parce que leur première paire de pattes est inerte.

Thorax, nommé par les anciens entomologistes *tronc* ou *corselet*. C'est cette partie de l'insecte qui porte les pattes et les ailes et qui reste entière lorsqu'on a enlevé la tête et l'abdomen. Il se compose de trois segments ou anneaux peu ou point distincts, nommés *prothorax*, *mésothorax* et *métathorax*.

Tige (voyez *Pédoncule*). La tige est cette partie de l'antenne qui se trouve placée entre le scape et la masse. — C'est ce qui reste de l'antenne après le pédicelle. KIRBY. — La tige de la langue est la portion qui saille au-delà du tube. KIRBY. — La tige des valvules est la portion qui termine la valvule, immédiatement au-dessus du palpe. (Voyez *Valvule*). KIRBY.

Toit (ailes en). Lorsqu'elles recouvrent le corps à la manière d'un toit.

Tomenteux, se. Couvert de poils fins, courts, serrés et comme entrelacés. Synonyme de cotonneux.

Trachée. Les trachées sont deux vaisseaux placés, un de chaque côté, tout le long du corps, jetant une infinité de ramifications ou de branches; ils servent à recevoir l'air par les *stigmates* et à le distribuer.

Transparent, e. Diffère de diaphane en ce que le corps transparent est ou peut être coloré.

Transversal, e. Quand le thorax est beaucoup plus large que long. — Toute partie plus large que longue. — Qui se prolonge en travers.

Triangulaire. Qui a la forme d'un triangle. — Lorsque les articles des antennules sont aplatis avec trois angles aigus.

Trimère. Qui a trois articles à tous les tarses.

Tripupillé. (Voyez *Bipupillé*.)

Trochanter. Pièce de la hanche qui succède à la rotule, et qui sert de support à la cuisse, ou s'articule avec elle au côté interne et à sa naissance.

Trompe. On appelle ainsi la partie antérieure de la tête lorsqu'elle est cylindrique ou conique, étroite et allongée. On compare sa longueur avec celle de la tête ou du corps. Elle ferme la bouche inférieurement. — Elle est composée d'une langue qui occupe le centre, et d'une gaîne multivalve dans quelques insectes. KIRBY.

Tronc. Les deux parties du corps qui sont le siège du mouvement sont désignées sous ce nom générique. — Partie qui se trouve entre la tête et l'abdomen. KIRBY.

Tronqué, e. Coupé brusquement à son extrémité.

Tube. Etui orné de la base de la langue ; il comprend l'accoudoir, les oreillettes et les divisions. Kirby.

Tubercule. Point élevé, distinct, quelquefois assez gros, sans être arrondi, qui s'élève sur la surface. — Placé, un de chaque côté, aux angles antérieurs du thorax.

Tuberculé, e. Parsemé de points élevés, distincts, sans être arrondis.

Tuniqué, e. Se dit de la massue des antennes lorsque l'un des articles de sa base est creux, en entonnoir, et recouvre plus ou moins les suivants.

Turbiné, e. Quand le dernier article du palpe est renflé à sa base et se termine subitement en pointe aiguë, comme une toupie.

U

Uni, e. On dit de l'aile, lorsqu'elle est plane, sans appendices ni tubercules, lorsqu'elle n'est nullement raboteuse, qu'elle est unie. De même pour toutes les surfaces.

Uvée. Membrane de l'œil qui est au-dessous de la cornée; elle est souvent colorée de nuances différentes.

V

Vaginal, e. On appelle ailes vaginales, celles de dessus qui servent d'étui aux autres. — Toute partie qui en enveloppe ou renferme une autre peut être appelée vaginale.

Vague. Adjectif qui s'applique aux points, taches, etc., disposés sans ordre.

Valves. Sont deux petites lames coriacées, placées, une de chaque côté, et qui servent de gaîne à l'étui de l'aiguillon. Kirby.

Valvules. Sont deux pièces qui accompagnent le tube de la langue, une de chaque côté, dès sa naissance, et qui ont chacune un palpe à un sinus latéral. On y observe une base et une tige. Kirby.

Valvules vulvaires. On nomme ainsi deux appendices latéraux qui accompagnent la vulve placée au-dessous du huitième segment de l'abdomen dans les libellules.

Variolé, e. Lorsqu'une surface a des points enfoncés, larges, inégaux.

Veine. Nom des ramifications des vaisseaux, que l'on aperçoit sur les ailes gymnoptères des insectes.

Veiné. Se dit des ailes gymnoptères veinées, nerveuses, ou n'ayant que des nervures fortes, peu nombreuses, souvent longitudinales, simplement anastomosées.

Velouté, e. A poils courts, perpendiculaires, ressemblant à du velours.

Velue, e. Couvert de poils longs, raides et serrés.

Ventouses. Sorte de cupules membraneuses, capables de dilatation et de contraction, au moyen desquelles quelques insectes, les mouches par exemple, s'attachent aux corps polis.

Ventre. Quelques auteurs donnent ce nom à l'abdomen; d'autres n'entendent que la partie inférieure par ce mot, et d'autres enfin le dessous seulement.

Verge. Partie du pénis; organe fécondateur.

Versatile. Quand la tête peut faire presqu'un tour sur elle-même.

Vermiculé, e. Présentant des excavations tortueuses, semblables à de petites galeries.

Verruqueux. Qui a des élévations grandes, cicatrisées et à peu près comme des verrues.

Verruqueux, se. Couvert de tubercules en forme de verrues.

Vertèbre. Os qui composent l'épine du dos (la colonne vertébrale) dans les grands animaux. Les insectes n'en ont pas, et c'est un des caractères tranchants de cette classe d'animaux.

Vertex. Partie supérieure de la tête, placée derrière le front et le touchant, et faisant partie de l'épicrâne; celle où se trouve ordinairement deux ou trois points en relief, brillants, appelés petits yeux lisses. C'est la partie de la face qui se trouve entre les yeux et l'occiput.

Verticale. (Voyez *Saillie.*)

Vesiculaire. Qui est vésiculeux, en forme de vessie.

Vibrante ou *vibratile* (voyez ce dernier mot).

Vibratile. Les antennes sont vibratiles, vibrantes, lorsque les insectes peuvent les agiter avec beaucoup de vitesse.

Villeux, se. Couvert de poils longs, flexibles et serrés.

Vitré, e. Lorsque l'aile farineuse a des parties nues, sans écailles ou squamules. L'œil est vitré si la prunelle est transparente.

Voile. Eperon inférieur qui est plus grand que l'autre, et qui ressemble à une épine cônique, membraneuse et un peu courbe. Kirby.

Voûte. Quand la courbure du côté interne de la mandibule offre un creux assez profond, la mandibule est en voûte.

Y

Yeux. Organes par le moyen desquels les insectes distinguent les objets. Ils n'ont ni prunelle ni paupières. On les distingue en yeux ordinaires, ceux qui correspondent aux yeux des grands animaux : ils sont à facettes; et en petits yeux lisses, ou stemmates. Ces derniers sont des points brillants, à surface lisse, placés ordinairement en triangle sur le derrière de la tête de plusieurs insectes. Les yeux sont simples ou composés. (Voyez *simple, composé.*)

CARACTÈRES DES ORDRES.

Les insectes sont divisés en douze ordres dont voici les caractères.

PREMIÈRE DIVISION. — *Plus de six pieds.*

Vingt-quatre pieds et au-delà ; corps sans ailes. *Ordre Ier*... LES MYRIAPODES (1).

DEUXIÈME DIVISION. — *six pieds.*

PAS D'AILES.

Organes particuliers propres au mouvement, ressemblant à de fausses pattes, placés à côté de l'abdomen ou à son extrémité. *Ordre II*............ LES THYSANOURES.

Point de ces organes particuliers ; bouche intérieure, consistant en un suçoir rétractile, ou en une fente munie de deux lèvres et de deux mandibules. *Ordre III*.. LES PARASITES.

Point d'organes particuliers à l'abdomen ; bouche extérieure, consistant en un bec ou une trompe cylindrique renfermant un suçoir de deux pièces. *Ordre IV*.. LES SUCEURS.

DES AILES.

Quatre ailes.

Ailes supérieures crustacées ou coriaces, au moins à la base.

Deux ailes supérieures crustacées, en forme d'étui (élytres) ; des mandibules et des mâchoires ; ailes inférieures pliées simplement en travers. *Ordre V*.. LES COLÉOPTÈRES.

Deux ailes supérieures coriaces, en forme d'étui ; des mandibules et des mâchoires ; ailes inférieures pliées en deux sens, ou seulement en longueur. *Ordre VI*.. LES ORTHOPTÈRES.

Deux ailes supérieures crustacées à la base, membraneuses à l'extrémité ; pas de mandibules ni de mâchoires, mais un suçoir composé de deux soies. *Ordre VII*.. LES HÉMIPTÈRES.

Ailes supérieures membraneuses.

Ailes nues, non recouvertes d'écailles ; des mandibules et des mâchoires ; ailes finement articulées en réseau très-fin à la surface, les inférieures plus lon-

(1) Depuis la publication de la dernière édition de cet ouvrage, les myriapodes ont été retranchés de la classe des insectes pour former une classe à part ; ce qui ne nous a pas empêché de les conserver ici, et nous pensons que nos lecteurs nous en sauront gré.

de pattes, ou même en sont entièrement dépourvus. Cette famille ne forme dans Linné que le genre des Jules.

Premier genre. LES GLOMÉRIS (*Glomeris*, LATR.).

Corps ovale, convexe en dessus, concave en dessous, susceptible de se contracter en boule, ce qui donne à ces insectes la faculté de se laisser rouler sur les surfaces où on les trouve, afin de se soustraire au danger. Onze à douze segments, dont le dernier grand et en demi-cercle. De trente-deux à quarante-quatre pattes. On les trouve sous les pierres dans les pays rocailleux; quelques-uns habitent l'Océan.

GLOMÉRIS OVALE (*Glomeris ovalis*, LATR.; *julus ovalis*, LINN., FABR.). Vingt paires de pattes; douze segments; jaune obscur; longueur, 27 millim. (1 pouce). L'Océan.

GLOMÉRIS PUSTULÉ (*G. pustulatus*, LATR.; *oniscus pustulatus*, FABR.). Seize à dix-sept paires de pattes; noir; quatre points rouges sur chaque anneau. Midi de la France.

GLOMÉRIS BORDÉ (*G. limbatus*, LATR.; *oniscus zonatus*, PANZ.). D'un noir plombé; bord des anneaux légèrement blanchâtre. Paris.

GLOMÉRIS MARBRÉ (*G. marmoratus*, LATR.). D'un noir plombé mélangé de jaune. Paris.

GLOMÉRIS MARGINÉ (*G. marginatus*, LATR.). Dix-sept paires de pattes; noir; bord postérieur latéral des segments rouge. France.

GLOMÉRIS PLOMBÉ (*G. plumbeus*, LATR.). Dix-sept paires de pattes; d'un plombé clair, à bord des anneaux et extrémité postérieure pâles. Midi de la France.

GLOMÉRIS TESTACÉ (*G. testaceus*, LATR.). Vingt-deux paires de pattes; verdâtre; corps de 41 millim. (1 pouce et demi), d'un testacé pâle. Madagascar.

Deuxième genre. LES JULES (*Julus*, LINN.)

Corps long, cylindrique, se roulant en spirale à la manière des serpents, composé d'un très-grand nombre d'anneaux courts, et n'ayant pas, sur les côtés, de saillie en forme d'arête ou de bord tranchant; les deux premiers sont ouverts inférieurement; tous, à l'exception de quelques-uns des extrêmes, sont à peu près égaux, et portent chacun deux paires de pattes. Tête de la largeur du corps, plate en dessous. Antennes guère plus longues que la tête, assez grosses, de sept articles dont le premier très-court. En naissant, leur corps n'est formé que de sept ou huit anneaux, et ils n'ont

que trois paires de pattes. Ils répandent une odeur désagréable quand on les touche. Ils habitent sur la terre, sous les pierres, les écorces d'arbre, la mousse, etc., et paraisent préférer les lieux frais et couverts. Ils se nourrissent de fruits, de graines et autres substances végétales.

JULE TERRESTRE (*Julus terrestris*, LATR.) Anus sans pointe saillante; cendré bleuâtre, annelé de brun clair; de soixante-quatre à soixante-quatorze paires de pattes. France : très-commun.

JULE DES SABLES (*J. sabulosus*, LATR.). Une pointe aiguë et très-saillante à l'anus ; une fois plus grand que le précédent, de 36 millim. (16 lignes) environ; d'un brun cendré foncé ou noirâtre; à bord postérieur des anneaux plus pâle; deux lignes roussâtres et rapprochées sur le dos; environ quatre-vingts paires de pattes. France.

JULE DES ARBRES (*J. arborum*, LATR.). Très-petit; d'un brun clair, annelé de plus foncé ou de noirâtre; saillie arrondie à l'extrémité de l'anus. France : sous les vieilles écorces.

JULE MÉLANGÉ (*J. varius*, FABR.). Soixante-dix-huit paires de pattes; anneaux noirs à la base, blancs à l'extrémité. France méridionale et Italie.

JULE BOURREAU (*J. carnifex*, LATR.). Une pointe saillante au dernier segment; tête, queue, pattes, et une ligne sur le dos, d'un rouge de sang; quatre-vingt-quatorze pattes.

JULE INDIEN (*J. Indicus*, LATR.). Une saillie au dernier segment; brun; cent dix paires de pattes rousses. Indes.

JULE BRUN (*J. fuscus*, LATR.). Cent vingt-quatre paires de pattes. Indes.

JULE ÉPAIS (*J. crassus*, LINN.). Pâle; extrémité postérieure terminée en pointe; quatre-vingts paires de pattes. Asie.

JULE TRÈS-GRAND (*J. maximus*, LATR.). Très-grand, atteignant jusqu'à 189 millim. (7 pouces); d'un jaune obscur; cent trente-quatre paires de pattes. Amérique.

Troisième genre. LES POLYDÈMES (*Polydesmus*, LATR.).

Corps linéaire et aplati, sans appendice à l'anus, se roulant en spirale; segments moins nombreux que dans les précédents; presque carrés, raboteux ou striés, comprimés sur les côtés inférieurs, et ayant une saillie en forme de rebord ou d'arête au-dessus; bouche et antennes comme dans les jules. Ces insectes aiment les lieux frais ou humides; on les

trouve sous les pierres ou sous des monceaux de détritus végétaux. Léach a formé son genre *craspedosome* des espèces dont les yeux sont apparents.

Polydême aplati (*Polydesmus complanatus*, Latr.; *julus complanatus*, Linn.). De trente à trente et une paires de pattes; d'un gris rougeâtre ou brun, avec une pointe sur le dessus de son extrémité postérieure. Europe.

Polydême déprimé (*P. depressus*, Latr.; *julus depressus*, Fabr.). De trente à trente et une paires de pattes; extrémité postérieure du corps arrondie et sans pointe. Indes-Orientales.

Polydême tridenté (*P. tridentatus*, Latr.; *julus tridentatus*, Fabr.). De trente à trente-six paires de pattes; d'un blanc grisâtre, plus foncé sur le dos; un point roussâtre ou livide au milieu de chaque anneau; anus tridenté; corps plus large que dans les précédents. Amérique septentrionale.

Polydême a stigmates (*P. stigma*, Latr.; *julus stigma*, Fabr.). Trente paires de pattes; extrémité du corps terminée par une pointe; noir, avec un point blanc, élevé ou calleux, de chaque côté. Tranquebar.

Polydême porte-bouclier (*P. clypeatus*, Latr.; *scolopendra clypeata*, Fabr.). Trente paires de pattes; brun, chagriné; tête couverte comme d'une espèce de bouclier. Tranquebar.

Quatrième genre. Les Polyxènes (*Polyxenus*, Latr.).

Corps ellipsoïde, aplati, très-mou; tête grande et arrondie, ayant de chaque côté une espèce de petite pointe dirigée en avant; antennes comme les *jules;* deux rangs de bouquets de poils écailleux le long du dos; extrémité postérieure du corps terminée par une queue allongée et composée de deux parties appliquées et arrondies au bout. Dans le jeune âge, le nombre des segments, des pattes, et des bouquets écailleux, est beaucoup moindre. On rencontre ces insectes sous les écorces d'arbre et sur les murs.

Polyxène a pinceau (*Polyxenus lagurus*, Latr.; *scolopendra lagura*, Linn.). Très-petit, oblong; queue blanche; douze paires de pieds placées sur autant de demi-anneaux. Paris.

FAMILLE 2. LES CHILOPODES (*Chilopoda*).

Analyse des genres.

1. { Corps divisé en huit plaques en dessus, et en quinze demi-anneaux en dessous............ G. 1er. SCUTIGÈRE.
   Corps divisé en dessous comme en dessus 2

2. { Anneaux du corps alternativement plus longs et plus courts, en recouvrement............... G. 2e. LITHOBIE.
   Anneaux du corps égaux ou presque égaux, non en recouvrement............................ G. 3e. SCOLOPENDRE.

CARACTÈRES. Antennes de quatorze articles au moins, s'amincissant un peu vers leur extrémité. Bouche composée de deux mandibules; de deux mâchoires réunies à leur base et portant des palpes distincts; d'une lèvre inférieure formée par une seconde paire de pieds dilatés à leur naissance, et portant deux pièces terminées par un crochet, percé à son extrémité pour le passage d'une liqueur vénéneuse. Corps aplati, membraneux, composé d'un assez grand nombre d'anneaux carrés et formés de deux plaques cornées, l'une supérieure et l'autre inférieure, réunies de chaque côté par une membrane; pattes très-nombreuses, attachées une paire à chaque anneau, quelquefois deux, mais rarement : la dernière paire est souvent rejetée en arrière, de manière à paraître former une espèce de queue.

Les chilopodes sont beaucoup plus agiles que les chilognathes, ce qui vient de la plus grande longueur de leurs pattes. Ils aiment l'obscurité et se tiennent ordinairement cachés sous les pierres, les vieilles écorces et la mousse; ils sont carnassiers, poursuivent et attaquent les petits insectes, les saisissent et les percent avec leurs crochets empoisonnés, les font périr et les dévorent. Il enterrent leurs œufs, qui sont peu nombreux. Quelques espèces sont phosphorescentes.

Premier genre. SCUTIGÈRE (*Scutigera*, LAM.; *cermatia*, ILLIG.).

Deux paires de pattes à chaque anneau, dont les deux dernières beaucoup plus grandes; corps assez court, de huit segments composés en dessus d'une plaque en forme d'écusson et en dessous de deux demi-anneaux; pieds terminés par un tarse long, grêle, composé de plusieurs articles; yeux grands; antennes grêles; palpes saillants et épineux. Ces insectes sont très-agiles et laissent souvent une partie de leurs pieds dans les mains de l'observateur. L'espèce d'Europe se trouve sous les poutres, dans les maisons.

SCUTIGÈRE ARANÉOÏDE (*Scutigera araneoides*, LATR.; *scolopendra coleoptrata*, FABR.). Quatorze paires de pattes; jaune roussâtre, avec trois lignes de noir bleuâtre sur le dos; macules jaunes sur les cuisses. France : rare.

SCUTIGÈRE LONGICORNE (*S. longicornis*, LATR.; *scolopendra longicornis*, FABR.). Quinze paires de pattes fasciées de brun pâle et de bleu; brun foncé en dessus, avec une ligne roussâtre sur le dos; jaunâtre en dessous. Tranquebar.

Deuxième genre. LES LITHOBIES (*Lithobius*, LEACH).

Corps divisé en même nombre de segments en dessus et en dessous (les scutigères en ont huit en dessus et quinze en dessous), à plaques supérieures alternativement plus longues et plus courtes, et se recouvrant les unes les autres jusque près de l'extrémité postérieure. Quinze paires de pattes. Mêmes habitudes que les scolopendres.

LITHOBIE FOURCHUE (*Lithobius forficatus*, LATR.; *scolopendra forficata*, FABR.). Rousse, extrêmement commune. France.

Troisième genre. LES SCOLOPENDRES (*Scolopendra*, LINN.).

Corps divisé comme les lithobies, mais à plaques supérieures égales ou presque égales et toujours découvertes; yeux ordinairement composés de petits grains rapprochés, quelquefois nuls ou peu distincts; une paire de pattes à chaque anneau du corps. Ces insectes, atteignant quelquefois jusqu'à 217 millim. (8 pouces) de longueur, se tiennent habituellement dans les lieux humides, où on les trouve dans la terre, dans le bois pourri, sous les pierres, etc. Ils vivent de proie vivante consistant en larves et insectes : avec leurs crochets ils pincent vivement, et les grandes espèces sont vénimeuses au point de causer des accidents plus graves que la piqûre des scorpions.

Léach a formé deux genres des espèces qui n'ont pas d'yeux bien distincts. Les *cryptops* ont les pieds postérieurs presque égaux aux précédents; ils sont plus longs dans les *géophilus.*

SCOLOPENDRE ÉLECTRIQUE (*Scolopendra electrica*, LATR.). Corps filiforme, fauve; soixante-dix paires de pattes. Cette espèce est quelquefois lumineuse pendant la nuit. France : très-commune.

SCOLOPENDRE GÉANT (*S. gigantea*, LATR.). Dix-sept paires de pattes. Amérique.

SCOLOPENDRE MORDANTE (*S. morsitans*, LATR.). Vingt-six paires de pattes. Indes.

Scolopendre ferrugineuse (*S. ferruginea*, Latr.). Roussâtre; vingt-deux paires de pattes jaunes. Afrique

Scolopendre dorsale (*S. dorsalis*, Latr.). Brune; une ligne roussâtre sur le dos; trente paires de pattes. Tranquebar.

Scolopendre phosphorique (*S. phosphorea*, Latr.). Soixante-seize paires de pattes. Elle brille la nuit comme notre ver luisant. Asie.

Scolopendre occidentale (*S. occidentalis*, Latr.). Cent vingt-trois paires de pattes. Amérique.

Scolopendre de Gabriel (*S. Gabrielis*, Latr.). Deux cent quatre-vingt-seize pattes. Italie.

ORDRE DEUXIÈME.

LES THYSANOURES.

Ces insectes n'éprouvent pas de métamorphoses : ils naissent tels qu'ils seront jusqu'à la mort. On les distingue très-bien de ceux de l'ordre précédent, parce qu'ils n'ont que six pieds, et qu'ils ont au côté de l'abdomen, ou à l'extrémité postérieure du corps, des organes ressemblant à de fausses pattes et leur servant à sauter. Ils manquent d'ailes comme les myriapodes.

Cet ordre renferme deux familles, savoir :

Des palpes; antennes d'un grand nombre d'articles; abdomen sans queue. Famille troisième	LES LEPISMÈNES.
Point de palpes; antennes de quatre pièces; une queue fourchue. Famille quatrième..............	LES PODURELLES.

Famille 3. LES LÉPISMÈNES (*Lepismenœ*).

Analyse des genres.

Yeux très-grands, contigus; corps convexe et arqué en dessus; un filet plus long que les autres..........	G. 2e. MACHILE.
Yeux très-petits, très-écartés; corps aplati; trois filets de la même longueur..........................	G. 1er. LÉPISME.

Caractères. Corps allongé, couvert de petites écailles brillantes, analogues à celles des papillons, terminé par trois soies allongées et articulées; stylet comprimé, écailleux, de deux pièces, à l'anus; abdomen rétréci postérieurement, portant de chaque côté une rangée de petits appendices termi-

nés en pointes soyeuses; tête distincte du thorax; antennes sétacées, ordinairement fort longues, d'un grand nombre de petits articles; deux mandibules presque membraneuses; deux mâchoires à deux divisions, portant un palpe de cinq à six articles; un labre; une lèvre à quatre découpures, munie de deux palpes de quatre articles; deux yeux composés; pieds assez courts, ayant souvent des hanches très-grandes.

Ces insectes sont tous très-agiles, et quelques-uns sautent très-bien en s'aidant de leur queue. On les trouve dans les lieux obscurs, sous les pierres, les mousses, ou dans les maisons, cachés sous les planches humides et dans les fentes des châssis.

Premier genre. LES LÉPISMES (*Lepisma*, LINN.).

Antennes insérées entre les yeux: ceux-ci très-petits, très-écartés, et composés d'un petit nombre de grains; palpes antérieurs peu saillants; corps long, plat, argenté, terminé par trois filets de même longueur et ne servant point à sauter; pattes larges, comprimées, à hanches très-grandes; tarses filiformes, de quatre articles. Ces insectes, connus vulgairement dans les maisons sous les noms de *poissons argentés*, de *hartes*, de *demoiselles d'argent*, habitent de préférence les armoires humides et les châssis des fenêtres. Ils se nourrissent de sucre, de bois pourri, et de très-petits insectes.

LÉPISME DU SUCRE (*Lepisma saccharina*, LATR.). 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) de longueur; lisse, argentée, à corps composé de neuf anneaux sans y comprendre le thorax. — France: très-commune. Dans le midi, elle attaque les étoffes de laine, et est connue sous le nom de *harte*.

LÉPISME RUBANNÉE (*L. vittata*, LATR.). Abdomen obscur, avec cinq lignes longitudinales blanchâtres. France.

LÉPISME RAYÉE (*L. lineata*, LATR.). Obscure en dessus, avec deux lignes longitudinales blanches. Suisse.

LÉPISME VELUE (*L. villosa*, LATR.). Noirâtre en dessus, les pattes et le dessous blancs. Chine.

LÉPISME A COLLIER (*L. collaris*, LATR.). Noire; une bande près de la tête et l'anus blancs. Amérique méridionale.

Deuxième genre. LES MACHILES (*Machilis*).

Antennes insérées au-dessous des yeux; ceux-ci presque contigus, composés d'un grand nombre de grains, occupant la plus grande partie de la tête; corps presque conique, comprimé latéralement, arqué en dessus, terminé par deux petits fi-

lets propres pour le saut, et par un plus grand placé au-dessus des deux autres. Tête petite, en partie enfoncée dans le premier segment du thorax : ce dernier étranglé, avec son premier segment plus petit que le second. Palpes maxillaires très-grands. Ces animaux habitent les lieux pierreux et les maisons. Ils sautent facilement au moyen de leur queue.

MACHILE POLYPODE. (*Machilis polypoda*, LATR.; *lepisma polypoda*, LINN.). Grisâtre, à poussière écailleuse, mais non argentée, tachetée de noirâtre. France.

MACHILE THÉZÉANE (*M. thezeana*, LATR.; *lepisma thezeana*, FABR.). Antennes annelées d'obscur et de grisâtre; corps d'un gris brillant. France.

FAMILLE 4. LES PODURELLES (*Podurellæ*).

Analyse des genres.

Corps linéaire et cylindrique; tronc distinctement articulé	G. 1er. PODURE.
Corps globuleux ou ovalaire; tronc non distinct d'avec le corps	G. 2e. SMYNTHURE.

CARACTÈRES. Une queue fourchue, repliée sous le ventre, et servant de ressort pour donner à l'insecte la faculté de sauter assez loin; tête distincte du thorax, portant deux antennes filiformes composées de quatre pièces; palpes nuls ou du moins peu distincts; des mâchoires et des lèvres.

Ces animaux sont fort petits et habitent sur les végétaux, quelquefois sur les eaux stagnantes, et même sur la neige. On les rencontre en troupes nombreuses, courant et sautant avec beaucoup d'agilité. Ils n'éprouvent aucune métamorphose, et sortent de l'œuf tels qu'ils seront toujours, à la grosseur près.

Premier genre. LES PODURES (*Podura*).

Très-petits, mous, allongés, annelés, velus, ou couverts d'une poussière écailleuse qui se détache au moindre attouchement; tête ovale, séparée du thorax par un étranglement; deux yeux formés chacun d'une huitaine de petits grains; dernier article des antennes simple; deux crochets aux tarses; queue molle, flexible, élastique, formée d'une pièce inférieure mobile, se prolongeant en deux pièces coniques, pointues à leur extrémité, recourbées sous le ventre et reçues dans une rainure. Ces insectes se trouvent sur la terre, sur les plantes,

les écorces d'arbres et les eaux dormantes des mares et des fossés. Ils se nourrissent de matières végétales en décomposition.

Podure aquatique (*Podura aquatica*, Latr.). De 1 millim. (1/2 ligne) de longueur; d'un noir mat; antennes plus longues que le corps; abdomen cylindrique, allongé, terminé en pointe. France : très-commune.

Podure velue (*P. villosa*, Latr.). Noire, variée de brun obscur; oblongue; velue. Paris.

Podure plombée (*P. plumbea*, Latr.). De 2 millim. (1 ligne) de longueur; d'un gris plombé bleuâtre; poussière écailleuse dès lépismes; tête arrondie, avec deux taches noires; queue velue, de la longueur du corps ou à peu près. Paris.

Podure de la neige (*P. nivalis*, Latr.). D'un gris cendré, marqué de quelques traits noirs. Les forêts de toute la France.

Podure des arbres (*P. arborea*, Latr.). Noire, pattes et queue blanches. France.

Podure annelée (*P. annulata*, Latr.). D'un gris livide, annelé de noir. France.

Podure ceinte (*P. cincta*, Latr.). Partie antérieure blanche, ensuite grise, avec un anneau noir. France, dans les forêts.

Podure du bois (*P. lignorum*, Latr.). D'un gris plombé; tête, prothorax, pattes et queue d'un jaune pâle. France : dans le vieux bois.

Podure très-petite (*P. pusilla*, Latr.). Bronzée; queue blanche. France.

Podure du fumier (*P. fimetaria*, Latr.). Queue mutique, impropre au saut. France : dans les terres grasses.

Podure marcheuse (*P. ambulans*, Latr.). Queue fourchue, courte, étendue en arrière, impropre au saut. France : sous la mousse.

Deuxième genre. Les Smynthures (*Smynthurus*).

Antennes coudées au milieu, plus grêles vers leur extrémité, terminées par une pièce annelée ou composée de petits articles; corps raccourci, globuleux ou ovalaire, sans divisions bien distinctes, si l'on en excepte celles de la tête, du prothorax et de l'abdomen.

Ces insectes ont à peu près les mêmes habitudes que les podures, mais ils habitent de préférence sur les bois humides et

à moitié pourris. Selon de Géer, ils ont sous le ventre une espèce de petit tube cylindrique, d'où sortent, à volonté, deux filets longs et gluants, qu'ils dardent contre les surfaces verticales contre lesquelles ils grimpent, afin de s'y attacher et d'éviter une chute si les pieds leur manquent.

SMYNTHURE BRUN (*Smynthurus fuscus*, LATR.; *podura atra*, FABR.). D'un brun luisant. France : sur la terre.

SMYNTHURE VERT (*S. viridis*, LATR.; *podura viridis*, FABR.). D'un vert tendre, tirant sur le jaunâtre vers la région de la tête; long de 1 millim. (1/2 ligne). France : très-commun.

SMYNTHURE MARQUÉ (*S. signatus*, LATR.; *podura signata*, FABR.). Obscur, taché de fauve sur les côtés. France.

ORDRE TROISIÈME.

LES PARASITES.

Ils n'ont pas d'ailes ni d'appendices articulés et mobiles à la partie postérieure de l'abdomen; on leur trouve deux ou quatre petits yeux lisses; leur bouche, en grande partie intérieure, ne présente en dehors qu'un museau ou un mamelon renfermant un suçoir rétractile, ou deux lèvres membraneuses et rapprochées, avec deux mandibules en crochet; leur corps est aplati, divisé en onze ou douze segments; leurs antennes, courtes, sont composées de cinq articles; leurs pieds sont terminés par un ongle crochu et très-fort, ou par deux crochets.

Ces insectes sont parasites, et vivent particulièrement sur les mammifères et les oiseaux. Cet ordre ne renferme que deux genres, celui des *poux* et celui des *ricins*.

FAMILLE 5. LES RICINS (*Ricini*).

Analyse des genres.

Tarses d'un seul article; bouche consistant en un mamelon tubulaire très-petit, en museau........................ G. 1er. POU.
Tarses articulés; bouche composée de deux lèvres et de deux mandibules en crochet............................. G. 2e. RICIN.

CARACTÈRES. Corps plat, presque transparent, de dix à onze segments, dont trois formant le tronc et portant chacun une paire de pattes; antennes de cinq articles, courtes, de la même grosseur, quelquefois insérées dans une échancrure; un ou

deux petits yeux lisses de chaque côté de la tête; pieds courts, armés de deux crochets dirigés l'un vers l'autre, ou d'un ongle très-fort.

Ces insectes vivent sur les hommes, les mammifères et les oiseaux, auxquels ils se cramponnent fortement pendant qu'ils leur sucent le sang. Ils déposent leurs œufs près de la racine des poils ou des plumes, et les y attachent au moyen d'un gluten particulier. Leurs générations sont nombreuses, et se succèdent rapidement.

Premier genre. LES POUX (*Pediculus*).

Bouche composée d'un tube très-court, corné, placé à la partie antérieure de la tête, renfermant un suçoir; antennes un peu plus longues que celles des ricins; tarse d'un seul article très-gros, terminé par un ongle très-fort et se repliant en dessous sur une saillie de la jambe, de manière à former la pince.

Ces insectes incommodes, résultant, chez l'homme, de la malpropreté, offrent presque autant d'espèces qu'il y a d'animaux mammifères et oiseaux. Chacune d'elles ne vit que sur l'animal qu'elle semble née pour tourmenter, et ne se rencontre jamais sur d'autres; cependant quelques animaux, et l'homme, en nourrissent plusieurs espèces. Les poux mâles sont armés d'un aiguillon caché dans leur anus, et avec lequel, pensent quelques naturalistes, ils causent de vives démangeaisons. Les femelles pondent un assez grand nombre d'œufs, cinquante au moins, nommés *lentes*, qu'elles placent sur les cheveux, les poils, les plumes ou les habits; au bout de six jours ils éclosent, et huit ou dix jours après les petits sont en état de produire. Si d'après ces données on s'avise de faire un calcul, on sera effrayé du nombre prodigieux qui pourra naître sur la tête d'un individu que l'on négligera de tenir propre, sous le sot prétexte que ces insectes dégoûtants entretiennent la santé des enfants, car tel est le ridicule préjugé de certaines personnes. Lorsque les poux se sont pour ainsi dire ancrés pendant fort longtemps sur quelqu'un, ils finissent par ne plus pouvoir être détruits, et ils occasionnent la maladie nommée *pédiculaire* ou *phthiriase*. L'histoire nous offre pour exemple de gens atteints de ce mal repoussant, de grands personnages et même des rois.

POU HUMAIN DU CORPS (*Pediculus humanus corporis*, LATR.). D'un blanc sale, sans taches ni raie; plus gros et moins annelé

que le pou de tête. C'est cette espèce qui occasionne la maladie pédiculaire.

Pou humain de la tête (*P. cervicalis*, Latr.; *P. humanus capitis*, de Géer). D'un cendré un peu foncé; plus petit; peau plus coriace; anneaux du corps profondément divisés, bordés de chaque côté, ainsi que le thorax, d'une raie coupée, noire ou d'un brun obscur.

Pou du pubis (*P. pubis*, Latr.). De même grosseur que le précédent, plus large, moins allongé, à thorax très-petit et paraissant confondu avec l'abdomen : ce dernier ayant deux crénelures plus saillantes que les autres. Il habite les poils du pubis de l'homme, les aisselles et les cils.

Pou du boeuf (*P. bovis*, Latr.). Très-petit, blanc, à tête un peu fauve; pattes fauves, à extrémité blanche; huit bandes transversales rouges sur le ventre, cinq dessous; huit points bruns de chaque côté, au bout des bandes. Sur les vaches et les bœufs.

Pou du veau (*P. vituli*, Latr.). Plus grand que le précédent; pattes courtes, grosses, grises ainsi que la tête et le prothorax; ventre gros, terminé en pointe, d'un plombé bleuâtre. Sur les veaux et les bœufs.

Pou de l'ane (*P. asini*, Latr.). Tête avancée, obtuse; abdomen ovale, obscur, strié; pattes en forme de pince.

Pou ricinoïde (*P. ricinoïdes*, Latr.). Abdomen orbiculaire; thorax de trois pièces; bec blanc, ainsi qu'une ligne longitudinale sur l'abdomen; pattes propres à la marche. Amérique : sur l'homme.

Pou du buffle du Cap (*P. bufalis Capensis*, Latr.). Plus petit que les poux humains. Cinq gros tubercules écailleux, coniques, d'un brun obscur à la base, d'un jaune fauve au sommet, placés de chaque côté un peu au-dessous des bords; extrémité de l'abdomen partagée en deux pointes coniques.

Pou du buffle d'Europe (*P. bufalis Europæi*, Latr). Long de 5 millim. (2 lignes); corps brun avec une ligne longitudinale jaune; prothorax bordé de jaune sur les côtés; antennes et pattes claires; segments du corps échancrés sur les côtés, le dernier terminé par deux pointes. Italie.

Pou du chameau (*P. cameli*, Latr.). Ferrugineux; tête avancée, pointue; abdomen ovale.

Deuxième genre. Les Ricins (*Ricinus*).

Bouche inférieure, composée de deux mandibules ou cro-

chets écailleux, et d'une fente accompagnée de deux lèvres et de quelques autres parties peu distinctes; tarses articulés, très-distincts, terminés par deux crochets égaux.

Tous ces animaux, à l'exception d'une seule espèce qui vit sur le chien, se trouvent sur les oiseaux. Quelques naturalistes ont pensé qu'ils se nourrissent de plumes; mais il est plus probable qu'ils sucent le sang à la manière des poux, car sans cela comment expliquer cette activité qu'ils mettent à quitter le cadavre d'un animal aussitôt que le sang commence à se coaguler; dans cette circonstance on les voit sortir de dessous les plumes, et se promener particulièrement sur la tête et autour du bec avec une inquiétude très-marquée. Les ricins sont beaucoup plus nombreux que les poux; il n'est peut-être pas une sorte d'oiseaux qui n'en nourrisse une espèce, et quelques-uns en ont deux ou trois. Ils sont beaucoup plus vifs que les poux.

Ricin du chien (*Ricinus canis*, de Géer). Tête angulaire, jaunâtre, tachetée de brun; abdomen blanchâtre, ovale, dentelé sur les bords; thorax très-court.

Ricin du paon (*R. pavonis*, Latr.; *pediculus pavonis*, Linn.). Grand; tête large, dilatée et mucronée en arrière, échancrée sur les côtés; abdomen grand, presque rond, un peu lobé, avec des lignes brunes transversales et latérales.

Ricin du corbeau (*R. corvi*, Latr.; *pediculus corvi*, Linn.). Gris; tête petite et noire; pattes courtes, tachetées de noir, ainsi que les antennes qui sont recourbées en arrière; abdomen ovale, avec huit bandes noires de chaque côté.

Ricin du dindon (*R. meleagridis*, Latr.; *pediculus meleagridis*, Linn.). Tête plate, arrondie en devant, anguleuse et presque dentée par derrière; thorax cordiforme, anguleux de chaque côté; abdomen gris sur les côtés, blanc au milieu.

Ricin de la poule (*R. gallinæ*, Latr.; *pediculus gallinæ*, Linn.). Tête arrondie en devant, échancrée en arrière, en croissant; thorax court, large, muni de chaque côté d'une pointe brillante; abdomen allongé.

Ricin de l'oie (*R. anseris*, Latr.; *pediculus anseris*, Linn.). Corps filiforme, d'un blanc grisâtre; bords de l'abdomen ponctués de noir.

Ricin du cygne (*R. cygni*, Latr.; *pediculus cygni*, Fab.). Tête échancrée en devant; abdomen ovale, strié de noir sur les bords.

Ricin du faisan (*R. phasiani*, Latr.; *pediculus phasiani*.

FAB.). Tête ovale, grande; prothorax très-court; abdomen globuleux, obtus.

RICIN DU CHAPON (*R. caponis*, LATR.; *pediculus caponis*, LINN.). Tête blanche, arrondie en devant; thorax large et anguleux, ou pointu sur les côtés; abdomen plat, terminé en pointe mousse, noir sur les bords, d'un blanc transparent au milieu.

RICIN DU PIGEON (*R. columbæ*, LATR.; *pediculus columbæ*, LINN.). Long, étroit, presque filiforme; tête allongée en fuseau, portant des antennes presque aussi longues qu'elle; abdomen étroit du haut; corps d'un blanc jaunâtre, bordé des deux côtés d'une raie brune.

RICIN DE LA MÉSANGE (*R. pari*, LATR.; *pediculus pari*, LINN.). Corps ovale; abdomen terminé par quatre soies.

RICIN DE LA FAUVETTE (*R. motacillæ*. LATR.; *pediculus motacillæ*, FAB.). Tête rousse, cordiforme; abdomen blanc, rétréci à la base.

RICIN DU MARTINET (*R. hirundinis*, LATR.; *pediculus hirundinis*, LINN.). Blanchâtre; abdomen bordé de noir.

RICIN DU MOINEAU (*R. emberizæ*, LATR.; *pediculus emberizæ*, FAB.). Tête grosse, luisante, fauve; yeux noirs; antennes courtes; thorax étroit, fauve; abdomen d'un blanc sale et transparent, ovale, un peu allongé, ponctué de brun sur les côtés.

RICIN DU PINSON (*R. fringilla*, LATR.). D'un brun clair et diaphane; abdomen bordé d'une raie brune; corps plat, très-mince, pointu; tête grande, plate, large, arrondie en avant, pointue en arrière et sur les côtés.

RICIN DU BUSARD (*R. circi*, LATR.). Grand; corps d'un brun clair; abdomen jaunâtre, bordé de brun, avec une bande longitudinale de la même couleur; tête longue, tronquée en devant.

RICIN DU VAUTOUR (*R. vulturis*, LATR.; *pediculus vulturis*, FAB.). Grand, oblong; abdomen obscur, avec deux lignes longitudinales jaunes. Indes-Orientales.

RICIN DE LA CRESSERELLE (*R. tinnunculus*, LATR.; *pediculus tinnunculus*, LINN.). Tête en forme de fer de flèche.

RICIN DE LA BUSE (*R. buteonis*, LATR.; *pediculus buteonis*, LINN.; *pediculus maximus*, SCOP.). Abdomen ovale, rebordé, ayant deux points enfoncés sur les côtés de chaque segment; corps brunâtre; thorax lisse, ayant trois bandes longitudinales noires.

RICIN DE LA CHOUETTE (*R. strigis*, LATR.; *pediculus strigis*, FAB.; *pediculus hæmatopus*, SCOP.). Pattes rouges; abdomen blanc, bordé de rouge. — On le trouve quelquefois sur les faucons.

RICIN DE LA PIE. (*R. picæ*, LATR.; *pediculus picæ*, LINN.). Tête obscure, marquée de quatre points noirs.

RICIN DU COUCOU (*R. cuculi*, LATR.; *pediculus fasciatus*, SCOP.; *pediculus cuculi*, LINN.) Abdomen oblong, blanc, avec une bande brune en travers.

RICIN DU PLONGEON (*R. mergi-serrati*, LATR.; *pediculus mergi*, FAB.; *pediculus ardeæ*, PANZ.). Blanc, étroit et très-long; tête jaune, grande, allongée, plate et arrondie en devant; abdomen d'un blanc sale; thorax roussâtre.

RICIN DU PETREL (*R. procellariæ*, LATR.). Filiforme; pieds pâles. Du Brésil.

RICIN DU PETREL DU NORD (*R. vagelli*, LATR.) D'un blanc sale; ovale; deux lignes noires sur le thorax.

RICIN DE L'ALBATROS (*R. diomedæ*, LATR.; *pediculus diomedæ*, FAB.). Tête arrondie, obscure, entière, blanche, bordée de noir antérieurement; abdomen un peu lobé, ayant une bordure noire fort large; pattes blanches. Au Brésil.

RICIN DE L'HIRONDELLE DE MER (*R. sternæ*, LATR.; *pediculus sternæ*, LINN.). Tête triangulaire; abdomen pâle, ovale, marqué en dessus d'une ligne longitudinale noire.

RICIN DE LA GRUE (*R. gruis*, LATR.; *pediculus gruis*, LINN.). Abdomen d'un blanc sale, renflé vers son milieu.

RICIN DE LA CIGOGNE (*R. ciconiæ*, LATR.; *pediculus ciconiæ*, LINN.). Corps allongé, filiforme; abdomen noir, ponctué de blanc sur les côtés.

RICIN DE L'HUITRIER (*R. hæmatopi*, LATR.; *pediculus hæmatopi*, LINN.). Glauque; thorax très-étroit; abdomen ovale, à crénelures blanches.

RICIN DE L'AVOCETTE (*R. recurvirostræ*, LATR.; *pediculus recurvirostræ*, LINN.). Obscur, oblong, tête triangulaire et canaliculée.

RICIN DU LORIOT (*R. orioli*, LATR.; *pediculus dolichocephalus*, SCOP.; *pediculus orioli*, FAB.). Sans poils, lisse, blanc; tête très-allongée; abdomen marqué en dessus d'une ligne longitudinale brune.

ORDRE QUATRIÈME.

LES SUCEURS.

Pas d'ailes. Ils ont une trompe ou bec cylindrique ou conique, recouvert à la base par deux écailles, formé de deux lames articulées, et renfermant un suçoir de deux pièces.

Cet ordre ne renferme qu'un seul genre.

FAMILLE 6. LES SUCEURS (*Suctoria*).

Un seul genre.

Celui des... PUCES.

CARACTÈRES. Bouche composée d'un suçoir de deux pièces, renfermé entre deux lames articulées, formant par leur réunion une trompe ou un bec conique ou cylindrique, et dont la base est recouverte par deux écailles; corps sujet à de véritables métamorphoses.

Genre unique. LES PUCES (*Pulex*).

Corps ovale, comprimé, composé de douze anneaux, dont ceux de l'abdomen sont ordinairement revêtus de deux lames, l'une inférieure et l'autre supérieure, coriaces, comme le reste de la peau de l'animal; tête arrondie en dessus, tronquée inférieurement, comprimée sur les côtés, munie de deux yeux ronds et lisses; pieds de derrière très-forts, propres pour le saut, épineux, à cuisses et hanches très grandes; tarses de cinq articles, terminés par deux crochets allongés.

Les puces habitent les maisons dont on n'entretient pas rigoureusement la propreté; elles vivent en parasites sur les chats, les chiens, les lièvres, les chauves-souris et quelques oiseaux; les hommes, et principalement les enfants et les femmes, en sont quelquefois très-incommodés. Les femelles pondent environ une douzaine d'œuf assez gros, blancs et un peu visqueux, donnant naissance à des larves très-vives, ressemblant à de petits vers. Une douzaine de jours après être sorties de l'œuf, elles s'enveloppent dans une petite coque soyeuse,

et se métamorphosent en insectes parfaits. Ces larves vivent dans les ordures, sous les ongles des gens malpropres, et particulièrement dans les colombiers.

PUCE COMMUNE (*Pulex irritans*, LATR.). D'un brun marron. Très-commune dans toute l'Europe.

PUCE A BANDE (*P. fasciatus*, LATR.). D'un brun clair, avec une bande noirâtre formée par des poils. — Sur les rats.

PUCE PÉNÉTRANTE (*P. penetrans*, LATR.). Très-petite, ayant le bec de la longueur du corps. — On la connaît en Amérique sous le nom de *chique*. Elle s'introduit sous les ongles des pieds ou la peau des talons, y dépose ses œufs, et occasionne parfois des ulcères mortels. Les nègres savent les en extraire avec beaucoup d'adresse.

ORDRE CINQUIÈME.

LES COLÉOPTÈRES.

Ces insectes se reconnaissent, au premier coup-d'œil, à leurs élytres embrassant la partie supérieure de l'abdomen et recouvrant les ailes membraneuses et inférieures, qui sont pliées en travers dessous. Ils ont six pieds; quatre ailes, dont les deux supérieures crustacées; des mandibules et des mâchoires.

La facilité que l'on a de les conserver dans les collections avec leurs formes et tout leur éclat, les a fait plus étudier que les autres : aussi, quoique plus nombreux, sont-ils beaucoup mieux connus. Leur tête, parfaitement distincte du prothorax, porte deux antennes de forme et de grandeur très-différentes; ils ont des yeux à facettes; leur bouche se compose d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires portant chacune un ou deux palpes; d'une lèvre inférieure à menton et à languette, munie de palpes. Leur prothorax porte en dessous une paire de pattes : les autres paires sont attachées sur la poitrine. L'abdomen est uni au tronc par sa plus grande largeur, et se compose de six à sept anneaux membraneux en dessus, cornés en dessous. Leur métamorphose est complète.

Analyse des familles.

1\.
- Cinq articles à tous les tarses. *Sect.* 1re.. LES PENTAMÈRES. 2
- Cinq articles aux quatre premiers tarses; quatre aux derniers. *Sect.* 2e.................. LES HÉTÉROMÈRES. 9
- Quatre articles à tous les tarses. *Sect.* 3e. LES TÉTRAMÈRES. 12
- Trois articles à tous les tarses. *Sect.* 4e...... LES TRIMÈRES. 18
- Deux articles (apparents) (1) à tous les tarses. *Sect.* 5e.................................... LES DIMÈRES. 19
- Un seul article apparent à tous les tarses. *Section* 6e.................................... LES MONOMÈRES. 20

Section première. LES PENTAMÈRES.

2\.
- Antennes simples, dentées ou non dentées......... 3
- Antennes en massue feuilletée. *Fam.* 14... LES LAMELLICORNES.

3\.
- Six palpes.................................... LES CARNASSIERS. 4
- Quatre palpes.................................... 6

4\.
- Pieds tous propres seulement à marcher; mandibules entièrement découvertes. *Fam.* 7e. LES CARABIQUES.
- Les quatre derniers pieds comprimés, ciliés, en forme de rames, propres à nager; mandibules presque entièrement recouvertes................ 5

5\.
- Deux yeux; six palpes distincts; les deux pattes postérieures larges. *Fam.* 8e............ LES HYDROCANTHARES.
- Quatre yeux; quatre palpes distincts; les quatre pieds postérieurs larges. *Fam.* 9e......... LES GYRINIENS.

6\.
- Elytres très-courtes, ne recouvrant qu'une petite partie de l'abdomen. *Fam.* 10e............ LES BRACHELYTRES.
- Elytres recouvrant tout l'abdomen................. 7

7\.
- Antennes filiformes ou sétacées, souvent dentées en scies, en peigne ou en panache. *Famille* 11e.. LES SERRICORNES.
- Antennes en massue souvent perfoliée........... 8

8\.
- Antennes plus longues que les palpes maxillaires, nues ou à peine recouvertes à la base. *Famille* 12e.. LES CLAVICORNES.
- Antennes aussi courtes ou plus courtes que les palpes maxillaires, insérées sous un avancement remarquable des bords de la tête. *Fam.* 13e.. LES PALPICORNES.

Section deuxième. LES HÉTÉROMÈRES.

9\.
- Tête non séparée du prothorax par un étranglement.. 10
- Tête séparée du prothorax par un étranglement brusque. *Fam.* 18e.......................... LES TRACHELIDES.

(1) Cette coupe ainsi que la suivante ne sont qu'artificielles, car il a été reconnu par Illiger et Reichembac, puis confirmé [illegible] Latreille, que les tarses des insectes qui composent la première coupe ont trois art[illegible], dont le radical est très-petit et à peine distinct. On doit donc les réunir aux trimères et en former une famille à laquelle M. Latreille a appliqué le nom de *pselaphiens*.

10. { Une dent ou un crochet écailleux au côté interne des mâchoires. *Fam.* 15e........... LES MÉLASTOMES.
Ni dent ni crochet aux mâchoires.................. 11

11. { Antennes grossissant insensiblement, ou se terminant en massue ordinairement perfoliée. *Fam.* 16e.. LES TAXICORNES.
Antennes presque égales, ou s'amincissant vers l'extrémité. *Fam.* 17e........................ LES STÉNÉLYTRES.

Section troisième. LES TÉTRAMÈRES.

12. { Tête antérieurement prolongée en trompe ou en museau très-avancé. *Fam.* 19e........... LES RHINCHOPHORES
Tête non prolongée en trompe ou en museau... 13

13. { Tarses simples, à articles entiers, ou dont le penultième seul quelquefois élargi en cœur... 14
Les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses.............................. 15

14. { Antennes plus grosses vers leur extrémité, ou perfoliées dès leur base. *Fam.* 20e....... LES XILOPHAGES.
Antennes de la même grosseur, ou plus grêles vers leur extrémité. *Fam.* 21e............ LES PLATYSOMES.

15. { Pas de dents cornées aux mâchoires; antennes n'étant pas en massue perfoliée................ 16
Une dent cornée au côté interne des mâchoires; antennes en massue perfoliée. *Fam.* 25e. LES CLAVIPALPES.

16. { Languette grande, en forme de cœur, évasée, échancrée ou bifide à l'extrémité supérieure. *Fam.* 22e.. LES LONGICORNES.
Languette presque carrée ou arrondie, entière ou légèrement échancrée, jamais en forme de cœur.. 17

17. { Prothorax étroit et cylindrique, à base plus étroite que les élytres. *Fam.* 23e.......... LES EUPODES.
Base du prothorax aussi large que les élytres. *Fam.* 24e.. LES CYCLIQUES.

Section quatrième. LES TRIMÈRES.

18. { Antennes plus courtes que la tête et le prothorax; corps hémisphérique ou raccourci. *Famille* 26e.. LES APHIDIPHAGES.
Antennes plus longues que la tête et le prothorax; corps oblong. *Fam.* 27e.............. LES FUNGICOLES.

Section cinquième. LES DIMÈRES.

19. Une seule famille, la 28e........................ LES PSÉLAPHIENS.

Section sixième. LES MONOMÈRES.

20. Une seule famille, la 29e........................ LES MONOMÈRES.

SECTION PREMIÈRE. LES PENTAMÈRES.

Les coléoptères qui ont cinq articles à tous les tarses se divisent en huit familles, qui sont : les *carabiques*, les *hydrocanthares*, les *gyriniens*, les *brachelytres*, les *serricornes*, les *clavicornes*, les *palpicornes* et les *lamellicornes*.

Famille 7. LES CARABIQUES.

Analyse des genres.

1. Mâchoires terminées par un onglet articulé. 1re *tribu*.......... LES CICINDÉLÈTES. 8
   Mâchoires terminées en pointe ou en crochet non articulés.......... 2

2. Palpes extérieurs non subulés.......... 3
   Palpes extérieurs subulés ou en alène. *Huitième tribu*.......... LES SUBULIPALPES. 63

3. Côté interne des jambes antérieures fortement échancré.......... 4
   Côté interne des jambes antérieures sans échancrure. 4e *tribu*.......... LES SIMPLICIPÈDES. 23

4. Elytres entières ou légèrement sinuées à l'extrémité.......... 5
   Elytres tronquées à leur extrémité postérieure. 2e *tribu*.......... LES TRONCATIPENNES. 9

5. Tarses dilatés dans les mâles.......... 6
   Tarses semblables dans les deux sexes. *Troisième tribu*.......... LES SCARITIDES. 20

6. Mâles ayant les tarses dilatés aux quatre pattes antérieures. 7e *tribu*.......... LES HARPALIENS. 57
   Mâles ayant les tarses dilatés aux deux pattes antérieures seulement.......... 7

7. Articles dilatés carrés ou arrondis. *Cinquième tribu*.......... LES PATELLIMANES. 33
   Articles dilatés en cœur ou échancrés. *Sixième tribu*.......... LES FÉRONIENS. 41

Première tribu. CICINDÉLÈTES.

8. Un seul genre indigène.......... G. 1er. LES CICINDÈLES.

Deuxième tribu. TRONCATIPENNES.

9. Crochets des tarses sans dentelures.......... 10
   Crochets des tarses dentés en dessous.......... 16

10. Dernier article des palpes ovalaire et terminé presqu'en pointe.......... G. 2e. ODACANTHES.
    Dernier article des palpes allongé et plus ou moins sécuriforme.......... 11
    Dernier article des palpes peu allongé, cylindrique ou grossissant insensiblement vers l'extrémité.......... 13

11. { Mandibules avancées et presque droites. G. 3e. DRYPTES.
{ Mandibules courtes, peu avancées................ 12

12. { Premier article des antennes aussi long que la tête.. G. 4e. ZUPHIES.
{ Premier article des antennes plus court que la tête.. G. 5e. POLISTIQUES.

13. { Lèvre supérieure courte, transverse, et laissant les mandibules à découvert........................ 14
{ Lèvre supérieure avancée, et recouvrant plus ou moins les mandibules.......................... 15

14. { Point d'ailes...................................... G. 11e. APTINES.
{ Des ailes... G. 12e. BRACHINES.

15. { Elytres en ovale peu allongé, presque suborbiculaire.. G. 13e. GRAPHIPTÈRES.
{ Elytres en ovale plus ou moins allongé. G. 14e. ANTHIES.

16. { Corps plus ou moins allongé........................ 17
{ Corps plus ou moins large et aplati; élytres presque carrées.................................... 19

17. { Dernier article des palpes labiaux fortement sécuriforme, au moins dans les mâles. G. 6e. CYMINDIS.
{ Dernier article des palpes labiaux non sécuriforme.. 18

18. { Pénultième article de tous les tarses bilobé. ....G. 7e. DÉMÉTRIAS.
{ Pénultième article de tous les tarses non bilobé.. G. 8e. DROMIES.

19. { Dernier article des palpes labiaux fortement sécuriforme.................................. G. 9e. PLOCHIONS.
{ Dernier article des palpes labiaux non sécuriforme.. G. 10e. LÉBIES.

Troisième tribu. LES SCARITIDES.

20. { Jambes antérieures palmées.......................... 21
{ Jambes antérieures non palmées.................... 22

21. { Mandibules fortement dentées intérieurement. .... G. 15e. SCARITES.
{ Mandibules point ou légèrement dentées intérieurement................................ G. 16e. CLIVINE.

22. { Palpes labiaux peu allongés.............. G. 17e. DITOMES.
{ Palpes labiaux très-allongés............. G. 18e. APOTOMES.

Quatrième tribu. LES SIMPLICIPÈDES.

23. { Elytres carénées latéralement et embrassant une partie de l'abdomen................ G. 19. CYCHRES.
{ Elytres non carénées latéralement et n'embrassant pas l'abdomen.............................. 24

24. { Lèvre supérieure à trois ou deux lobes........... 25
{ Lèvre supérieure entière............................. 28

25. { Tarses antérieurs non dilatés dans les mâles. .... G. 20e. PROCÉRES.
{ Tarses antérieurs dilatés dans les mâles.......... 26

26. { Lèvre supérieure trilobée................. G. 21e. PROCRUSTES.
{ Lèvre supérieure bilobée............................... 27

27. { Troisième article des antennes cylindrique et à peine plus long que les autres...... G. 22e. CARABES.
{ Troisième article des antennes comprimé, tranchant extérieurement, et sensiblement plus long que les autres............... G. 23e. CALOSOMES.

28. { Antennes grêles et allongées........................ 29
{ Antennes courtes et assez épaisses.................. 31

29. { Les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles...................... 30
{ Premier article seulement des tarses antérieurs dilaté dans les mâles.................. G. 26e. OMOPHRONS.

30. { Premiers articles des tarses antérieurs dilatés en carré plus ou moins allongé....... G. 24e. LÉISTES.
{ Premiers articles des tarses antérieurs triangulaires ou cordiformes................ G. 25e. NÉBRIES.

31. { Dernier article des palpes allongé et obconique. 32
{ Dernier article des palpes court et presque renflé....................................... G. 29e. NOTIOPHILES.

32. { Prothorax carré et plus large que la tête. G. 27e. BLÉTHISIES.
{ Prothorax arrondi et de la largeur de la tête. .... G. 28e. ÉLAPHRES.

Cinquième tribu. PATELLIMANES.

33. { Une dent au milieu de l'échancrure du menton. 34
{ Point de dent au milieu de l'échancrure du menton... 40

34. { Les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles................... G. 30e. PANAGÈES.
{ Les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles............................ 35

35. { Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton... 36
{ Une dent bifide au milieu de l'échanchrure du menton.. 38

36. { Antennes hérissées de poils............. G. 31e. LORICÈRES.
{ Antennes simples.. 37

37. { Dernier article des palpes assez allongé, ovalaire et terminé presque en pointe.. G. 32e. CALLISTES.
{ Dernier article des palpes allongé et tronqué à l'extrémité.................................. G. 36e. OODES.

38. { Dernier article des palpes court, légèrement sécuriforme................................ G. 35e. DINODES.
{ Dernier article des palpes allongé................. 39

39. { Dernier article des palpes tronqué à l'extrémité... G. 33e. CHLŒNIE.
{ Dernier article des palpes fortement sécuriforme.. G. 34e. ÉPOMIS.

languette enchassée dans une échancrure du menton; sternum comprimé; pieds antérieurs portés sur une grande rotule : les deux postérieurs munis d'un gros trochanter à leur naissance.

Ces insectes sont carnassiers, vivent de rapine, et chassent continuellement les autres insectes pour s'en nourrir; plusieurs manquent d'ailes sous leurs élytres, et même celles-ci sont soudées dans quelques-uns de manière à ne pas pouvoir s'ouvrir; leurs larves sont aussi carnassières qu'eux.

PREMIÈRE TRIBU. LES CICINDÉLÈTES.

Un onglet crochu, s'articulant par sa base au bout des mâchoires; tête et yeux gros; mandibules droites, avancées; jambes de devant jamais échancrées; palpes à quatre articles distincts; languette très-petite et cachée par le menton.

Premier genre. LES CICINDÈLES (*Cicindela*, LIN.).

Palpes labiaux ne dépassant pas les maxillaires; les deux premiers articles très-courts : le premier ne dépassant pas l'extrémité de l'échancrure du menton; le troisième cylindrique, et le dernier grossissant très-légèrement vers l'extrémité; tarses antérieurs des mâles ayant les trois premiers articles dilatés, allongés, presque cylindriques, ou en forme de quadrilatère très-allongé, ciliés plus fortement en dedans qu'en dehors.

Les cicindèles courent et volent avec beaucoup d'agilité, mais leur vol est peu soutenu et ne dépasse guère quelques pas; on les trouve, pendant les grandes chaleurs, dans les lieux secs, sablonneux et arides, où elles échappent avec beaucoup de vivacité à la main de l'observateur. Elles sont très-voraces et font continuellement la guerre aux autres insectes, qu'elles saisissent avec leurs longues mandibules et dépècent dans un instant. Leurs larves vivent dans la terre sablonneuse, à l'exposition du midi.

CICINDÈLE MAURE (*Cicindela Maura*, OLIV.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un noir obscur; lèvre supérieure d'un blanc jaunâtre; une tache de la même couleur à la base des mandibules; élytres étroites, ayant chacune six points blancs, assez gros et arrondis : le premier à l'angle de la base, le deuxième plus bas et plus près de la suture, le troisième au milieu, près du bord extérieur, le quatrième un peu plus bas, près de la suture, et se confondant quelquefois avec le troisième de manière à former une bande sinuée, le cinquième près du bord

extérieur, vers l'extrémité, le sixième presque triangulaire et à l'extrémité. Espagne.

CICINDÈLE NÉGRETTE (*Cicindela nigrita*, DEJ.). Long. 12 mill. (5 1/2 lignes) ; d'un noir obscur; taches des élytres comme dans la cicindèle champêtre, mais la troisième du bord un peu allongée et se réunissant presque à celle du milieu ; palpes d'un noir obscur et légèrement bronzé, ainsi que les quatre premiers articles des antennes ; pattes d'un noir obscur. Corse.

CICINDÈLE CHAMPÊTRE (*C. campestris*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; d'un vert terne en dessus, métallique en dessous ; antennes noires, cuivreuses à la base ; pattes cuivreuses ; cinq points blancs marginaux sur les élytres, et un sixième central et au milieu d'une tache brune. Paris.

CICINDÈLE HYBRIDE (*C. hybrida*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; élytres cuivreuses vers la suture, ayant chacune deux taches en croissant et une bande blanche ; une de ces taches est située à la base extérieure et l'autre au bout. Paris.

CICINDÈLE DE RIVAGE (*C. riparia*, DEJ.). Elle ne diffère de la précédente que par sa couleur plus foncée, moins brillante, presque noirâtre ; par sa bande blanche plus large, plus droite et plus sinuée ; enfin par sa tache humérale interrompue, ou peu s'en faut, au milieu. France.

CICINDÈLE MARITIME (*C. maritima*, DEJ.). Un peu plus petite que l'hybride, dont elle ne diffère que par sa bande blanche qui est un peu dilatée à sa base le long du bord extérieur, formant une espèce de crochet au milieu, et se courbant vers l'extrémité de l'élytre. France.

CICINDÈLE SYLVICOLE (*C. sylvicola*, MEGERLE). Long. 16 millim. (7 lignes) ; d'un cuivreux verdâtre ; semblable à l'hybride, mais plus verte en dessus ; tête plus large ; prothorax plus rétréci postérieurement ; lunule de la base des élytres interrompue et formant deux points ; un point noirâtre et enfoncé à la partie supérieure des élytres, près de la suture. France.

CICINDÈLE SYLVATIQUE (*C. sylvatica*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes) ; dessus d'un noir mat ou un peu bronzé ; élytres un peu granuleuses, ayant une tache blanchâtre en croissant à la base extérieure, une bande ondulée interrompue à la suture, et un point arrondi vers l'extrémité. Fontainebleau.

CICINDÈLE A TROIS TACHES (*C. trisignata*, ILLIG.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes) ; un peu cylindrique ; d'un vert cui-

vreux bronzé ; élytres ayant leurs bords latéraux blancs, ainsi qu'une lunule humérale, une autre lunule dentée au sommet, une bande au milieu recourbée et se redressant un peu en touchant le bord. Midi de la France.

Cicindèle Lyonnaise (*Cicindela Lugdunensis*, Dej.). Long. 9 mill. (4 lig.); comme la précédente, mais d'une couleur plus obscure et non cuivreuse; extrémité des élytres plus arrondie, bordure blanche interrompue près de la lunule humérale et de celle de l'extrémité, plus étroite, ainsi que la bande du milieu et les deux lunules ; cette bande du milieu descend moins. Lyon.

Cicindèle tibiale (*C. tibialis*, Dej.). Long. 14 1/2 millim. (6 1/4 lignes); d'un vert bronzé et brillant; bord extérieur des élytres blanc; lunule de la base et de l'extrémité de la même couleur, ainsi qu'une bande du milieu recourbée et entière ; une ligne de points enfoncés et luisants le long de la suture; jambes roussâtres ainsi que le sommet des antennes. Languedoc.

Cicindèle ceinte (*C. circumdata*, Dej.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un vert cuivreux; base et bords latéraux des élytres blancs, ainsi que la lunule humérale, celle du sommet, et la bande du milieu recourbée et dentée ; sommet des antennes d'un roussâtre obscur. Hyères.

Cicindèle littorale (*C. littoralis*, Dej.; *C. nemoralis*, 1re édit.) Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); d'un vert bronzé, avec la tête et le prothorax nuancés de cuivreux ; élytres ayant un croissant blanc à l'angle extérieur de la base, un autre à l'extrémité, et quatre points au milieu, dont deux sur le bord extérieur. Midi de la France.

Cicindèle flexueuse (*C. flexuosa*, Latr.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un vert bronzé, terne en dessus et brillant en dessous ; élytres ayant deux petits points blancs à la base vers la suture ; un croissant à l'angle extérieur de la base ; un point oblong à côté de la suture ; une tache ondulée vers le milieu, un point vers le bord extérieur et une tache formant un peu le croissant à l'extrémité. Midi de la France.

Cicindèle scalaire (*C. scalaris*, Latr.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; comme la Germanique, mais tête et prothorax plus bronzés et cuivreux; élytres d'un vert plus obscur et presque noirâtre ; élytres ayant une ligne de points enfoncés plus marqués et bleuâtres ; une ligne blanche, sinuée, descendant jusqu'à la tache marginale, à l'angle de la base;

tache marginale plus grande, en virgule renversée, se réunissant ou s'approchant beaucoup de la bande; lunule postérieure plus grande, à extrémité supérieure remontant davantage et se prolongeant quelquefois jusqu'à la tache marginale. Midi de la France.

CICINDÈLE ALLEMANDE (*Cicindela Germanica*, LATR.). Long. 9 à 11 mill. (4 à 5 lig.); un peu cylindrique; d'un vert bleuâtre; cuivreuse en dessous; tête et prothorax bronzés; élytres ayant un croissant vers l'extrémité, un point oblong au milieu, et un autre plus petit à l'angle extérieur de la base, blancs. Paris.

DEUXIÈME TRIBU. LES TRONCATIPENNES.

Ils ont les mâchoires terminées en pointe ou en crochet, mais ce dernier non articulé; leurs palpes extérieurs ne sont pas subulés; leurs jambes antérieures sont fortement échancrées au côté interne; enfin leurs élytres sont tronquées à leur extrémité postérieure.

Deuxième genre, ODACANTHE (*Odacantha*, FABR.).

Dernier article des palpes ovalaire, terminé presque en pointe; antennes beaucoup plus courtes que le corps, à articles presque égaux, le premier plus court que la tête; tarses filiformes, le pénultième article, au plus, bilobé; prothorax en ovale allongé et presque cylindrique; tête ovale, rétrécie postérieurement, mais nullement prolongée.

ODACANTHE MÉLANURE (*Odacantha melanura*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); bleue; base des antennes, pattes et élytres jaunes: ces dernières bleues à l'extrémité. Lille.

Troisième genre. DRYPTE (*Drypta*, FABR.).

Antennes filiformes, plus courtes que le corps; le premier article au moins aussi long que la tête, le second très-court; dernier article des palpes fortement sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles un peu dilatés, et moins fortement ciliés en dehors qu'en dedans; le pénultième article de tous les tarses très-fortement bilobé dans les deux sexes; mandibules avancées, presque droites et courbées à l'extrémité; tête en triangle allongé; prothorax étroit, plus ou moins allongé et cylindrique.

Ces insectes vivent sous les pierres, c'est tout ce que l'on en sait.

DRYPTE ÉMARGINÉE (*Drypta emarginata*, LATR.). Long. 9

millim. (4 lignes); bleue; pattes et antennes fauves; élytres échancrées à l'extrémité, avec des stries pointillées. Paris. Midi de la France.

Quatrième genre. ZUPHIE (*Zuphium*, LATR.).

Antennes filiformes, presque sétacées, le premier article au moins aussi long que la tête, le second très-court; dernier article des palpes allongé, assez fortement sécuriforme; articles des tarses presque cylindriques : les antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles, et ciliés également des deux côtés; corps aplati; tête presque triangulaire, très-rétrécie postérieurement et tenant au prothorax par un cou court et très-étroit; prothorax cordiforme, plan.

ZUPHIE ODORANTE (*Zuphium olens*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes); fauve; tête noire; élytres brunes, ayant une tache ferrugineuse près de la base, et une autre commune sur la suture, près de l'extrémité. Midi de la France.

Cinquième genre. POLISTIQUE (*Polistichus*, BONELL.).

Antennes filiformes, presque moniliformes; le premier article plus court que la tête; dernier article des palpes assez fortement sécuriforme; articles des tarses courts et presque bifides, les antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles et ciliés également des deux côtés; corps aplati; tête presque triangulaire, rétrécie postérieurement; prothorax plan et cordiforme.

POLISTIQUE FASCIOLÉ (*Polistichus fasciolatus*, DEJ.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); d'un brun un peu ferrugineux; poitrine, abdomen, pattes et une raie longitudinale sur les élytres, ferrugineux. Midi de la France.

Sixième genre. CYMINDIS (*Cymindis*, LATR.)

Corps allongé et aplati; tête ovale, peu rétrécie en arrière; prothorax cordiforme; dernier article des palpes labiaux plus ou moins sécuriforme, plus dilaté dans les mâles; tarses à crochets dentelés en dessous, à articles presque cylindriques, ceux antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles.

CYMINDIS HUMÉRALE (*Cymindis humeralis*, DEJ.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); brune; élytres noires, marquées d'une tache jaune à leur base; antennes et pieds ferrugineux. France montagneuse.

CYMINDIS LINÉÉE (*C. lineata*, DEJ.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); brune; ponctuée; prothorax, bouche et antennes d'un rouge ferrugineux; élytres profondément striées, les in-

tervalles des stries ponctués ; leur bord extérieur depuis la base jusqu'à la suture, d'un jaune ferrugineux un peu pâle, ainsi qu'une bande humérale et un peu arquée, se prolongeant longitudinalement jusqu'à l'extrémité ; pattes de la même couleur. Midi de la France.

CYMINDIS MÉRIDIONALE (*Cymindis homagrica*, DEJ.). Long. 7 mill. (3 lig.) ; elle diffère de la précédente par son prothorax plus allongé et plus rouge ; par sa tête et ses élytres d'une couleur un peu plus foncée, et par sa bande longitudinale remplacée par une tache humérale un peu allongée, et se détachant du bord extérieur ; stries moins profondes et plus faiblement ponctuées. France. Variété plus grande et d'une couleur un peu moins foncée ; autre plus petite et à pattes plus pâles.

CYMINDIS A TACHES RÉUNIES (*C. coadunata*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; noire ; ponctuée ; prothorax d'un rouge ferrugineux ; élytres profondément ponctuées entre les stries à la base, très-légèrement vers l'extrémité dont le bord extérieur est ferrugineux, ainsi qu'une tache humérale cohérente avec le bord, la bouche et les antennes ; pieds plus pâles ; le ferrugineux du bord des élytres ne va pas jusqu'à l'extrémité. Lyon.

CYMINDIS MELANOCÉPHALE (*C. melanocephala*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; noire ; un peu pubescente, à points très-rapprochés ; prothorax d'un rouge ferrugineux ; bouche et antennes ferrugineuses ; bord extérieur des élytres de la même couleur, mais non pas jusqu'à l'extrémité ; une tache humérale semblable, cohérente avec le bord, souvent peu apparente ; pieds d'un ferrugineux pâle. Elle diffère de toutes les précédentes par ses points très-serrés et lui couvrant entièrement la tête, le prothorax et les élytres. Pyrénées-Orientales.

CYMINDIS AXILLAIRE (*C. axillaris*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; brune ; un peu pubescente, ponctuée et à points très-serrés ; prothorax roussâtre ; bord latéral des élytres ferrugineux, ainsi que la tache humérale, les antennes et la bouche ; pieds plus pâles. Midi de la France.

CYMINDIS PONCTUÉE (*C. punctata*, BONELL.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes) ; brune ; un peu pubescente, profondément ponctuée et à points très-serrés ; base des élytres, bouche et antennes ferrugineuses ; pieds plus pâles. Pyrénées-Orientales.

CYMINDIS MILIAIRE (*C. miliaris*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; brune ; un peu pubescente, profondément ponc-

tuée; élytres bleues, très-ponctuées et à points très-serrés; antennes et pieds ferrugineux. France : très-rare.

Septième genre. DÉMETRIAS (*Demetrias*, BONELL.).

Corps allongé; tête ovale, peu rétrécie en arrière; prothorax presque cordiforme; crochets des tarses dentelés en dessous; dernier article des palpes cylindrique; les trois premiers articles des tarses presque triangulaires; le pénultième fortement bilobé.

DÉMETRIAS UNIPONCTUÉ (*Demetrias unipunctatus*, CREUTZ.). Long. 5 millim. (2 lignes); corps pâle; tête noire; prothorax roux, un peu rétréci postérieurement; élytres obscurément striées-ponctuées, avec quatre points enfoncés; suture d'un noir de poix, se dilatant vers l'extrémité en une grande tache arrondie. Paris : très-rare.

DÉMETRIAS A POILS NOIRS (*D. atricapillus*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); pâle; tête noire; prothorax roux, un peu rétréci postérieurement; élytres d'un jaune pâle, obscurément striées, ponctuées dans les intervalles; poitrine et base de l'abdomen d'un noir de poix. France.

DÉMETRIAS ALLONGÉ (*D. elongatulus*, ZENKER). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); corps pâle; tête noire, prothorax roux, un peu resserré postérieurement, à angles postérieurs relevés et un peu saillants; élytres obscurément striées, ponctuées dans les intervalles; poitrine et base de l'abdomen d'un noir de poix. France.

Huitième genre DROMIE (*Dromius*, BONELL.)

Corps plus ou moins allongé; tête ovale, peu rétrécie postérieurement; prothorax plus ou moins cordiforme; crochets des tarses dentelés en dessous; dernier article des palpes cylindrique; articles des tarses presque cylindriques; antennes filiformes, plus courtes que le corps.

DROMIE LINÉAIRE (*Dromius linearis*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); entièrement fauve; élytres avec des stries pointillées; antennes et pattes d'un jaune pâle. Paris.

DROMIE MÉLANOCÉPHALE (*D. melanocephalus*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); tête noire; prothorax presque carré, d'un rouge ferrugineux; élytres un peu striées, d'un jaune pâle ainsi que les antennes et les pieds; dessous du corps d'un ferrugineux obscur, presque brunâtre. Lyon.

DROMIE QUADRISIGNÉE (*D. quadrisignatus*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); tête noire; prothorax d'un rouge fer-

rugineux, presque carré; élytres légèrement striées, brunes, ayant deux grandes taches pâles, l'une humérale, l'autre terminale; antennes et pieds de la même couleur; dessous du corps d'un brun obscur. Paris.

DROMIE BIFASCIÉE (*Dromius bifasciatus*, PERROUD.). Long. 3 mill. (1 1/2 lig.); tête noire; prothorax presque carré, d'un rouge plus prononcé que dans la précédente; élytres légèrement striées, brunes, avec deux grandes taches pâles, l'une humérale, l'autre postérieure et en forme de croissant; antennes et pieds pâles; d'un jaune testacé pâle; dessous du corps d'un brun obscur, presque noirâtre. Midi de la France.

DROMIE QUADRINOTÉE (*D. quadrinotatus*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); port allongé; tête noire; prothorax d'un brun noirâtre, un peu allongé, rétréci postérieurement, à angles postérieurs un peu relevés et saillants; élytres brunes, légèrement striées, ayant deux taches pâles : la première grande, ovale, près de la base, la seconde plus petite et à l'extrémité; pattes et antennes d'un jaune pâle; dessous du corps d'un brun obscur. France.

DROMIE QUADRIMACULÉE (*D. quadrimaculatus*. DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); noire; antennes et prothorax rougeâtres, ce dernier presque carré et à angles postérieurs arrondis; élytres noires, un peu striées, ayant chacune deux taches d'un jaune pâle; pieds pâles; dessous du corps d'un brun noirâtre. Paris.

DROMIE AGILE (*D. agilis*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lig.); oblongue; tête ferrugineuse, ainsi que le prothorax qui est presque carré; élytres brunes, à stries assez marquées; elles ont en outre deux lignes de points petits et enfoncés; antennes et pieds d'un ferrugineux pâle. France.

DROMIE MÉRIDIONALE (*D. meridionalis*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); oblongue; tête et prothorax ferrugineux, ce dernier presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres brunes, striées, avec une ligne de points petits et enfoncés; antennes et pieds d'un jaune pâle. Midi de la France.

DROMIE GLABRE (*D. glabratus*, DEJ.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes); allongée; d'un noir luisant et un peu bronzé; élytres presque lisses. France.

DROMIE CORTICALE (*D. corticalis*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); allongée; d'un noir bronzé; élytres presque lisses, ayant au milieu une tache d'un blanc jaunâtre; les deux premiers articles des antennes d'un brun un peu roussâtre. Midi de la France.

DROMIE SPILOTE (*Dromius spilotus*, DEJ.). Long. 2 à 5 mill. (1 à 2 lignes); oblongue; d'un noir un peu bronzé; élytres obscures, un peu striées, avec deux points enfoncés souvent peu apparents; elles ont deux taches d'un jaunâtre pâle, dont l'une apicale, une ligne de la même couleur le long de la suture et le plus souvent peu distincte; jambes et tarses d'un brun jaunâtre pâle. Midi de la France. Variété à élytres d'un noir bronzé et taches plus ou moins apparentes.

DROMIE POINTILLÉE (*D. punctatellus*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un bronzé obscur en dessus; élytres légèrement striées, ayant deux points enfoncés vers la troisième strie; dessous du corps et pattes d'un noir assez brillant; tarses brunâtres. Paris.

DROMIE TRONCATELLE (*D. truncatellus*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); d'un noir un peu bronzé en dessus; élytres un peu striées, sans points enfoncés. Du reste, il ressemble au précédent. Pyrénées-Orientales.

DROMIE QUADRILLE (*D. quadrillum*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un noir un peu bronzé; élytres striées, ponctuées dans les intervalles des stries, ayant deux taches arrondies d'un blanc jaunâtre; dessous du corps et pattes noirs. France.

Neuvième genre. PLOCHION (*Plochionus*, DEJ.).

Antennes plus courtes que le corps, plus ou moins moniliformes; corps court et aplati; tête ovale, presque triangulaire, peu rétrécie postérieurement; prothorax plus large que la tête, coupé carrément en arrière; élytres planes, en carré allongé; dernier article des palpes labiaux assez fortement sécuriforme; tarses à crochets dentelés en dessous, à articles courts, cordiformes et profondément échancrés.

PLOCHION DE BONFILS (*Plochionus Bonfilsii*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); testacé, sans taches; élytres striées. Bordeaux.

Dixième genre. LÉBIE (*Lebia*, LATR.)

Antennes filiformes; corps court et aplati; tête ovale, peu rétrécie en arrière; prothorax court, transversal, plus large que la tête, prolongé postérieurement dans son milieu; élytres larges, presque carrées; dernier article des palpes filiforme ou presque ovalaire, tronqué à son extrémité, mais jamais sécuriforme; tarses à crochets dentelés en dessous; les articles presque triangulaires ou cordiformes, le pénultième bifide ou bilobé.

Lébie fulvicolle (*Lebia fulvicollis*, Dej.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes) ; tête d'un noir bleuâtre; prothorax, poitrine et cuisses rouges; élytres bleues, profondément striées et ponctuées, ayant des points très-serrés et enfoncés dans l'intervalle des stries. France.

Lébie tête bleue (*L. cyanocephala*, Dej.). Long. 5 à 7 1/2 millim. (2 à 3 1/4 lignes) ; antennes noirâtres, fauves à la base; tête d'un noir bleuâtre, ainsi que le dessous du corps; prothorax et pattes fauves; élytres d'un vert bleuâtre, paraissant lisses à la simple vue. Paris.

Lébie chlorocéphale (*L. chlorocephala*, Dej.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); d'un bleu verdâtre; prothorax, poitrine et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres d'un vert d'émeraude, luisantes, à stries ponctuées et ayant leurs intervalles très-finement ponctués. Nord de la France.

Lébie rufipède (*L. rufipes*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes) ; d'un noir bleuâtre; prothorax, poitrine et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres bleues, striées, l'intervalle des stries ayant des points enfoncés très-peu distincts à la vue simple; antennes d'un jaune ferrugineux à la base, plus obscures vers l'extrémité. Midi de la France.

Lébie cyathigère (*L. cyathigera*, Dej.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); noire; prothorax, élytres et pieds d'un rouge ferrugineux: les élytres un peu plus claires, à stries finement ponctuées : elles ont chacune une tache noire, grande, arrondie, placée vers l'extrémité près du bord extérieur, et sur la suture, à la même hauteur, une autre tache commune qui paraît formée par deux taches jointes ensemble. Midi de la France.

Lébie petite-croix (*L. crux-minor*, Dej.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); noire; base des antennes, prothorax et élytres rougeâtres, la suture de ces dernières noire, ainsi qu'une bande transversale; pattes fauves, avec les genoux et les tarses noirs. Paris.

Lébie turque (*L. turcica*, Dej.). Long. 5 millim. (2 lignes.); pattes, poitrine, prothorax, antennes et bouche fauves; élytres noires, striées, ayant une lunulée fauve pâle à leur base extérieure. Midi de la France.

Lébie quatre-taches (*L. quadrimaculata*, Dej.). Long. 5 millim. (2 lignes); prothorax roux; élytres striées, noires, ayant une grande tache humérale et une autre petite à l'extrémité, près de la suture, d'un jaune testacé; pieds de cette dernière couleur. Midi de la France.

Lébie hémorrhoïdale (*Lebia hemorrhoïdalis*, Dej.). Long. 2 à 5 1/2 mill. (1 à 2 1/4 lignes); corps rougeâtre; élytres noires, rougeâtres à l'extrémité. Paris.

Lébie nigripède (*L. nigripes*, Dej.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); prothorax et élytres d'un rouge ferrugineux; une croix noire sur les élytres. Elle ne diffère guère de la *crux-minor* que par ses pieds noirs et ses antennes, dont le premier article seulement et une partie du second sont d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

Onzième genre. Aptine (*Aptinus*, Bonell.).

Antennes filiformes; dernier article des tarses un peu plus gros que les précédents et allant un peu en grossissant vers l'extrémité; lèvre supérieure courte, et laissant les mandibules à découvert; dent nulle ou très-petite au milieu de l'échancrure du menton; les trois premiers articles des tarses antérieurs sensiblement dilatés dans les mâles; point d'ailes; prothorax cordiforme; élytres ovales, allant en s'élargissant au sommet.

Aptine balliste (*Aptinus ballista*, Dej.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); noir; premiers articles des antennes noirs, les autres bruns; prothorax d'un rouge sanguin un peu ferrugineux; élytres noires, à côtes, l'extrémité tronquée obliquement; dessous du corps et pattes d'un brun noirâtre. Pyrénées-Orientales.

Aptine des Pyrénées (*A. Pyrenœus*, Dej.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noir; élytres à côtes; antennes ferrugineuses; pieds testacés. Pyrénées-Orientales.

Aptine des Alpes (*A. Alpinus*, Dej.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); noir; élytres à côtes; palpes d'un brun roussâtre; sommet des antennes et tarses d'un brun un peu roussâtre. Basses-Alpes.

Douzième genre. Brachine (*Brachinus*, Weber).

Antennes filiformes; dernier article des palpes un peu plus gros que les précédents et allant un peu en grossissant vers l'extrémité; lèvre supérieure courte et laissant les mandibules à découvert; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tarses antérieurs point sensiblement dilatés dans les mâles; des ailes; prothorax cordiforme; élytres ovales, presque aussi larges à la base qu'au sommet.

Ces insectes habitent sous les pierres, dans les lieux secs et chauds. Lorsqu'ils sont poursuivis par leurs ennemis, ou qu'on

les touche, ils font sortir, par l'anus et avec explosion, une fumée bleuâtre, d'une odeur pénétrante, et assez corrosive pour noircir les doigts de l'observateur à la place où ils la lancent. Ils peuvent répéter ces explosions huit ou dix fois de suite, à de courts intervalles. Les espèces étrangères, beaucoup plus grosses que les nôtres, produisent une brûlure très-sensible.

BRACHINE CAUSTIQUE (*Brachinus causticus*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); tête, antennes, prothorax, écusson, pattes et élytres d'un jaune ferrugineux; ces dernières un peu pubescentes, avec des côtes élevées peu marquées, une large suture d'un brun noirâtre, et une grande tache de la même couleur au-delà du milieu. Montpellier: très-rare.

BRACHINE PÉTARD (*B. crepitans*, LATR.). Long. 7 à 10 millim. (3 à 4 1/2 lignes); fauve ferrugineux; élytres un peu à côtes, d'un bleu verdâtre; troisième et quatrième articles des antennes obscurs, ainsi que l'abdomen. Paris.

BRACHINE A EXPLOSION (*B. explodens*, DEJ.). Long. 5 à 6 mil. (2 à 2 1/2 lignes); ferrugineux; élytres presque lisses, bleues, sans tache rouge à la base; troisième et quatrième articles des antennes obscurs, ainsi que l'abdomen. Paris.

BRACHINE GLABRE (*B. glabratus*, BONELL.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); il ne diffère du précédent que par les côtes plus apparentes de ses élytres, et par les articles de ses antennes qui sont sans taches. Midi de la France.

BRACHINE PSOPHIE (*B. psophia*, DEJ.). Long. 5 à 8 millim. (2 à 3 1/2 lignes); il ressemble au *crepitans*, mais il est plus allongé; élytres un peu à côtes, d'un bleu verdâtre, élargies à l'extrémité; dessous du corps entièrement d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

BRACHINE BOMBARDIER (*B. bombarda*, ILLIG.). Long. 7 à 9 mil. (3 à 4 lignes); il ressemble au *psophia*, mais ses élytres sont plus vertes, et elles ont à leur base, autour de l'écusson, une tache triangulaire d'un rouge ferrugineux, ne se prolongeant pas sur la suture comme dans le *sclopeta*. Midi de la France.

BRACHINE PISTOLET (*B. sclopeta*, DEJ.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); fauve; antennes sans taches; élytres d'un noir bleuâtre, ayant leur suture fauve à leur base et jusque près du milieu des élytres; dessous du corps d'un rouge ferrugineux. Paris.

BRACHINE EXHALANT (*B. exhalans*, DEJ.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); tête, prothorax, écusson et pattes d'un rouge ferrugineux, ainsi que les antennes dont les troisième et

quatrième articles ont une grande tache obscure; élytres d'un bleu obscur, très-finement pubescentes et ponctuées, ayant chacune deux taches jaunâtres, la première au-dessous de l'angle de la base, la seconde près du bord extérieur, aux deux tiers des élytres; côtés de l'abdomen d'un brun obscur. Midi de la France.

BRACHINE NIGRICORNE (*Brachinus nigricornis*, GEBLER). Long. 7 à 9 mill. (3 à 4 lignes); ferrugineux; élytres un peu à côtes, d'un bleu obscur; antennes, sommet de la jambe, tarses, poitrine et abdomen d'un brun noirâtre. Midi de la France.

Treizième genre. GRAPHIPTÈRE (*Graphipterus*, LATR.).

Antennes filiformes, beaucoup plus courtes que le corps; dernier article des palpes cylindrique; lèvre supérieure avancée, arrondie et recouvrant presque entièrement les mandibules; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tarses antérieurs point sensiblement dilatés dans les mâles; corps large et aplati; prothorax cordiforme; élytres planes, larges, en ovale peu allongé et plus ou moins suborbiculaire.

GRAPHIPTÈRE EN DEUIL (*Graphipterus luctuosus*, DEJ.). Long. 16 millim. (7 lignes); noir; prothorax bordé de blanc ainsi que les élytres; celles-ci ovales, tronquées et émarginées postérieurement, ayant de nombreux points blancs. Algérie.

Quatorzième genre. ANTHIE (*Anthia*, WEBER).

Antennes filiformes; dernier article des palpes presque cylindrique, ou grossissant un peu vers l'extrémité; lèvre supérieure arrondie, avancée, et recouvrant presque entièrement les mandibules; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tarses antérieurs légèrement dilatés dans les mâles; corps épais, plus ou moins allongé; prothorax plus ou moins cordiforme; élytres convexes, en ovale plus ou moins allongé, sinuées ou presque arrondies à l'extrémité.

ANTHIE A SIX TACHES (*Anthia sexmaculata*, DEJ.). Long. 27 millim. (12 lignes); noire; prothorax bordé de blanc; élytres striées, avec quatre taches et le bord postérieur d'un blanc duveteux. Algérie.

ANTHIE CHASSEUSE (*A. venator*, DEJ.). Long. 52 millim. (23 lignes); noire; élytres soudées, lisses, ayant deux grandes taches blanches à la base. Algérie.

TROISIÈME TRIBU. LES SCARITIDES.

Palpes extérieurs non terminés en alène; élytres non tron-

quées à l'extrémité; abdomen séparé du prothorax par un avancement assez marqué, rétréci; premier article des antennes plus grand que les autres; jambes antérieures fortement échancrées intérieurement.

Quinzième genre. SCARITES (*Scarites*, FAB.).

Antennes presque moniliformes, le premier article très-grand, les autres beaucoup plus petits et grossissant insensiblement vers l'extrémité; menton articulé, concave, fortement trilobé; lèvre supérieure très-courte et tridentée; mandibules avancées, grandes, fortement dentées intérieurement; dernier article des palpes labiaux presque cylindrique; corps assez allongé, cylindrique ou peu aplati; jambes antérieures fortement palmées, les postérieures simples; trocanters beaucoup plus courts que les cuisses postérieures.

Ces insectes sont ordinairement noirs, ils habitent les pays chauds et les lieux sablonneux, où ils se creusent des trous dans la terre.

SCARITE PYRACMON (*Scarites pyracmon*, BONELL.). Long. 27 à 38 mill. (12 à 17 lignes); noire, luisante; corps aptère, déprimé; côté extérieur des jambes intermédiaires ayant deux petites épines, finement strié en s'élargissant vers le bout; deux impressions et des petites rides sur le front; mandibules grandes, sillonnées; élytres lisses. Midi de la France.

SCARITE PLANE (*S. planus*, DEJ.). Long. 16 2/3 millim. (7 1/3 lignes); noire; jambes antérieures tridentées, les postérieures bidenticulées; tête ponctuée en dessus; élytres oblongues, un peu déprimées, striées-ponctuées, ayant quatre points enfoncés. Midi de la France : très-rare.

SCARITE ARÉNAIRE (*S. arenarius*, DEJ.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); noire; jambes antérieures tridentées, les inférieures bidenticulées; tête striolée; élytres allongées, presque parallèles, striées-ponctuées, ayant deux points enfoncés à l'extrémité. Midi de la France.

SCARITE TERRICOLE (*S. terricola*, BONNEL.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes); noire; jambes antérieures tridentées; tête striolée; élytres allongées, un peu rugueuses, striées, à stries peu distinctement ponctuées, ayant deux points enfoncés à l'extrémité. Midi de la France.

SCARITE LISSE (*S. lævigatus*, DEJ.; *S. sabulosus*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noire; jambes antérieures tridentées, les postérieures bidenticulées; élytres oblon-

gues, un peu déprimées, indistinctement striées-ponctuées, avec deux points enfoncés à l'extrémité. Midi de la France.

Seizième genre. CLIVINE (*Clivina*, LATR.).

Antennes moniliformes, le premier article aussi long que les deux suivants réunis; menton articulé, concave et trilobé; lèvre supérieure peu avancée et coupée presque carrément; mandibules peu avancées, non dentées intérieurement; dernier article des palpes labiaux presque cylindrique; corps plus ou moins allongé; prothorax carré ou globuleux; jambes antérieures presque toujours palmées.

Les clivines sont de fort petits insectes, qui habitent les lieux un peu humides et se plaisent dans les terres légères ou sablonneuses des rivages; c'est particulièrement au printemps qu'on les rencontre.

CLIVINE DES SABLES (*Clivina arenaria*, LATR.). Long. 5 à 7 1/2 millim. (2 à 3 1/4 lignes); d'un brun noirâtre; prothorax presque carré; élytres striées, ayant quatre points enfoncés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Paris.

CLIVINE LUISANTE (*C. nitida*, DEJ.). Long. 5 à 5 1/2 millim. (2 à 2 1/4 lignes); dessus bronzé, luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très-peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pattes d'un brun ferrugineux. France.

CLIVINE POLIE (*C. polita*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); dessus d'un bronzé luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très-peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales-allongées, finement striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brun. Paris.

CLIVINE CYLINDRIQUE (*C. cylindrica*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); bronzée en dessus; jambes extérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres allongées, parallèles, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. Perpignan.

CLIVINE BRONZÉE (*C. æenea*, DEJ.). Long. 3 à 3 1/2 millim. (1 1/2 à 1 3/4 ligne); bronzée en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. France.

CLIVINE PONCTUÉE (*C. punctata*, DEJ.). Long. 2 à 5 millim.

(1 à 2 lignes) ; bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales-oblongues, profondément striées-ponctuées ; antennes et pattes d'un rouge brun ; corps plus large et plus convexe que dans la précédente ; stries plus profondes et prothorax un peu globuleux. Paris.

CLIVINE SEMI-STRIÉE (*Clivina semi-striata*, DEJ.). Long. 3 mill. (1 1/2 ligne) ; d'un bronzé obscur en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, striées-ponctuées antérieurement, lisses au sommet ; antennes et pattes d'un rouge brun. France.

CLIVINE BOSSUE (*C. gibba*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne) ; d'un noir bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, un peu globuleuses, striées-ponctuées, les stries peu apparentes au sommet ; antennes et pieds d'un rouge brun. France.

Dix-septième genre. DITOME (*Ditomus*, BONELL.)

Antennes filiformes, à articles allongés et presque cylindriques ; menton articulé, concave, trilobé ; lèvre supérieure un peu échancrée ; palpes labiaux peu allongés, à dernier article presque cylindrique ; prothorax cordiforme ou en croissant ; jambes antérieures non palmées.

* *Les vrais* ditomes, *à tête petite et rétrécie postérieurement ; à lèvre supérieure un peu plus avancée et plus échancrée ; à prothorax plus ou moins cordiforme, et yeux plus saillants.*

DITOME CALYDONIEN (*Ditomus calydonius*, DEJ.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes) ; d'un noir un peu brunâtre ; très-ponctué ; prothorax presque cordiforme ; élytres striées-ponctuées, ayant l'intervalle de leurs stries ponctué ; antennes et pieds d'un rouge brun. Le mâle a sur la tête une corne droite et échancrée, et la femelle l'a très-petite et aiguë. Midi de la France.

DITOME FULVIPÈDE (*D. fulvipes*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; d'un noir brunâtre ; très-ponctué ; prothorax cordiforme, avec une impression transversale près de sa base ; élytres striées-ponctuées, très-ponctuées dans les intervalles des stries ; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

gues, un peu déprimées, indistinctement striées-ponctuées, avec deux points enfoncés à l'extrémité. Midi de la France.

Seizième genre. CLIVINE (*Clivina*, LATR.).

Antennes moniliformes, le premier article aussi long que les deux suivants réunis; menton articulé, concave et trilobé; lèvre supérieure peu avancée et coupée presque carrément; mandibules peu avancées, non dentées intérieurement; dernier article des palpes labiaux presque cylindrique; corps plus ou moins allongé; prothorax carré ou globuleux; jambes antérieures presque toujours palmées.

Les clivines sont de fort petits insectes, qui habitent les lieux un peu humides et se plaisent dans les terres légères ou sablonneuses des rivages; c'est particulièrement au printemps qu'on les rencontre.

CLIVINE DES SABLES (*Clivina arenaria*, LATR.). Long. 5 à 7 1/2 millim. (2 à 3 1/4 lignes); d'un brun noirâtre; prothorax presque carré; élytres striées, ayant quatre points enfoncés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Paris.

CLIVINE LUISANTE (*C. nitida*, DEJ.). Long. 5 à 5 1/2 millim. (2 à 2 1/4 lignes); dessus bronzé, luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très-peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pattes d'un brun ferrugineux. France.

CLIVINE POLIE (*C. polita*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); dessus d'un bronzé luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très-peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales-allongées, finement striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brun. Paris.

CLIVINE CYLINDRIQUE (*C. cylindrica*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); bronzée en dessus; jambes extérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres allongées, parallèles, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. Perpignan.

CLIVINE BRONZÉE (*C. ænea*, DEJ.). Long. 3 à 3 1/2 millim. (1 1/2 à 1 3/4 ligne); bronzée en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. France.

CLIVINE PONCTUÉE (*C. punctata*, DEJ.). Long. 2 à 5 millim.

(1 à 2 lignes) ; bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales-oblongues, profondément striées-ponctuées ; antennes et pattes d'un rouge brun ; corps plus large et plus convexe que dans la précédente ; stries plus profondes et prothorax un peu globuleux. Paris.

CLIVINE SEMI-STRIÉE (*Clivina semi-striata*, DEJ.). Long. 3 mill. (1 1/2 ligne) ; d'un bronzé obscur en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, striées-ponctuées antérieurement, lisses au sommet ; antennes et pattes d'un rouge brun. France.

CLIVINE BOSSUE (*C. gibba*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne) ; d'un noir bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, un peu globuleuses, striées-ponctuées, les stries peu apparentes au sommet ; antennes et pieds d'un rouge brun. France.

Dix-septième genre. DITOME (*Ditomus*, BONELL.)

Antennes filiformes, à articles allongés et presque cylindriques ; menton articulé, concave, trilobé ; lèvre supérieure un peu échancrée ; palpes labiaux peu allongés, à dernier article presque cylindrique ; prothorax cordiforme ou en croissant ; jambes antérieures non palmées.

* *Les vrais* ditomes, *à tête petite et rétrécie postérieurement ; à lèvre supérieure un peu plus avancée et plus échancrée ; à prothorax plus ou moins cordiforme, et yeux plus saillants.*

DITOME CALYDONIEN (*Ditomus calydonius*, DEJ.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes) ; d'un noir un peu brunâtre ; très-ponctué ; prothorax presque cordiforme ; élytres striées-ponctuées, ayant l'intervalle de leurs stries ponctué ; antennes et pieds d'un rouge brun. Le mâle a sur la tête une corne droite et échancrée, et la femelle l'a très-petite et aiguë. Midi de la France.

DITOME FULVIPÈDE (*D. fulvipes*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; d'un noir brunâtre ; très-ponctué ; prothorax cordiforme, avec une impression transversale près de sa base ; élytres striées-ponctuées, très-ponctuées dans les intervalles des stries ; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

** *Les aristes ont la tête très-grosse; la lèvre supérieure peu avancée et peu échancrée; les yeux moins saillants; le prothorax plus court, très-échancré en devant; les mâles n'ont pas de cornes.*

Ditome capiton (*Ditomus capito*, Dej.; *aristus capito*, 1re édit.). Long. 11 à 14 1/2 millim. (5 à 6 1/4 lignes); noir; très-ponctué; tête grande; élytres courtes, striées-ponctuées, très-ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et tarses bruns. Midi de la France.

Ditome sillonné (*D. sulcatus*, Dej.; *aristus sulcatus*, 1re édit.). Long. 9 à 12 millim. (4 à 5 1/2 lignes); noir; ponctué; deux fossettes sur le front; élytres striées-ponctuées, un peu ponctuées dans les intervalles des stries, quelquefois lisses; antennes et tarses d'un rouge brunâtre. Midi de la France.

Ditome sphærocéphale (*D. sphærocephalus*, Dej.; *aristus sphærocephalus*, 1re édit.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noir; très-ponctué; élytres allongées, striées-ponctuées, un peu ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et pieds d'un rouge brun. Midi de la France.

Dix-huitième genre. Apotome (*Apotomus*, Hoffmanseg.)

Antennes filiformes, à articles allongés et presque cylindriques; menton articulé; lèvre supérieure un peu échancrée; palpes labiaux très-allongés, à dernier article cylindrique; prothorax orbiculaire; jambes antérieures non palmées.

Ces insectes ont le même facies que les clivines, et doivent leur ressembler par les habitudes.

Apotome fauve (*Apotomus rufus*, Clairv.). Long. 5 millim. (2 lignes); fauve; élytres à stries pointillées; prothorax ovale, cannelé. Midi de la France.

Quatrième tribu. Les SIMPLICIPÈDES.

Ils n'ont point d'échancrure au côté interne des jambes antérieures, ou du moins cette échancrure est très-peu marquée; le dernier article des palpes n'est jamais terminé en alène, et les élytres ne sont jamais tronquées à l'extrémité.

Dix-neuvième genre. Cychre (*Cychrus*, Fabr.)

Antennes sétacées; tarses semblables dans les deux sexes; dernier article des palpes très-fortement sécuriforme, presque en forme de cuiller, et plus dilaté dans les mâles; lèvre supérieure bifide; mandibules étroites, avancées et dentées inté

rieurement ; menton très-fortement échancré ; prothorax cordiforme, peu ou point relevé sur les côtés et non prolongé en arrière ; élytres soudées, carénées latéralement et embrassant une partie de l'abdomen.

Cychre allongé (*Cychrus elongatus*, Dej.) Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes) ; noir ; tête lisse ; prothorax un peu excavé postérieurement, à angles postérieurs réfléchis et un peu arrondis ; élytres carénées sur les côtés, granulées-ponctuées, avec trois lignes élevées peu apparentes. Paris : très-rare.

Cychre muselier (*C. rostratus*, Latr.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; noir-luisant ; tête lisse ; prothorax fortement chagriné, ayant au milieu une ligne enfoncée peu apparente ; élytres chagrinées, avec une ligne longitudinale saillante sur le bord externe. Paris : très-rare.

Cychre a trompe (*C. proboscideus*, Latr.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 1/2 lignes) ; noirâtre, presque bronzé ; prothorax rebordé, sillonné au milieu ; élytres légèrement raboteuses, ayant trois rangées de points élevés et oblongs ; jambes testacées. France septentrionale.

Cychre étroit (*C. angustatus*, Dej.). Long. 23 millim. (10 lignes) ; noir ; allongé ; prothorax orbiculaire, rétréci en devant, non caréné sur les côtés ; élytres oblongues, un peu déprimées, légèrement carénées sur les côtés, granulées-ponctuées, à points souvent confluents, avec trois lignes élevées peu apparentes. Carinthie.

Cychre italien (*C. italicus*, Dej.). Long. 24 millim. (10 1/2 lignes) ; noir ; une impression transversale sur la partie postérieure du prothorax : ce dernier ayant ses angles postérieurs presque droits, non réfléchis ; élytres carénées des deux côtés, granulées-ponctuées, avec trois lignes élevées à peine apparentes. Italie.

Cychre semi-granulé (*C. semigranosus*, Dej.). Long. 16 à 19 millim. (7 à 8 1/2 lignes) ; noir ; tête ayant une impression transversale ; prothorax ovale, arrondi et excavé postérieurement ; élytres carénées des deux côtés, d'un noir cuivreux, ponctuées, à points élevés, oblongs, sur trois rangs peu apparents. Hongrie.

Cychre bronzé (*C. æneus*, Dej.). Long. 18 millim. (8 lignes) ; noir ; une impression transversale sur la tête ; prothorax un peu cordiforme, avec une impression transversale sur sa partie postérieure, et ses angles postérieurs presque droits ;

élytres carénées des deux côtés, ponctuées, à trois rangs de points élevés et oblongs. Russie méridionale.

Vingtième genre. PROCÈRE (*Procerus*, MÉGERLE).

Antennes filiformes; tarses semblables dans les deux sexes; dernier article des palpes très-fortement sécuriforme et plus dilaté dans les mâles; lèvre supérieure bilobée; mandibules un peu arquées, très-aiguës, lisses et n'ayant qu'une dent à leur base; une dent très-forte au milieu de l'échancrure du menton; prothorax presque cordiforme; élytres en ovale allongé.

PROCÈRE SCABREUX (*Procerus scabrosus*, DEJ.). Long. 45 à 54 millim. (20 à 24 lignes); noir; prothorax rugueux, large, tronqué, presque en cœur; élytres ovales, convexes, couvertes de gros points élevés et sans ordre. Carniole.

PROCÈRE D'OLIVIER (*P. Olivieri*, DEJ.). Long. 43 à 50 millim. (19 à 22 lignes); comme le précédent, mais ayant le dessus du corps d'un beau bleu violet. Constantinople.

PROCÈRE DE CRIMÉE (*P. tauricus*, PALLAS). Long. 47 millim. (21 lignes); comme le précédent, mais d'un bleu peu ou point violacé; prothorax plus cordiforme, plus rétréci postérieurement, à bords latéraux plus relevés; points élevés des élytres rangés en lignes droites beaucoup plus régulièrement.

PROCÈRE DU CAUCASE (*P. Caucasicus*, DEJ.). Long. 41 millim. (18 lignes); noir; d'un vert bleuâtre en dessus; prothorax rugueux, tronqué, cordiforme, rétréci antérieurement; élytres couvertes de points élevés, non rangés en lignes droites, moins rapprochés que dans les espèces précédentes. Montagnes du Caucase.

Vingt-unième genre. PROCRUSTE (*Procrustes*, BONELLI).

Antennes filiformes; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles : les trois premiers très-fortement, le quatrième beaucoup moins; dernier article des palpes fortement sécuriforme et plus dilaté dans les mâles; lèvre supérieure trilobée; mandibules un peu arquées, très-aiguës, lisses, n'ayant qu'une dent à leur base; une dent très-forte et bifide au milieu de l'échancrure du menton; élytres en ovale allongé; prothorax cordiforme.

PROCRUSTE CHAGRINÉ (*Procrustes coriaceus*, BONELL.). Long. 34 à 38 millim. (15 à 17 lignes); sans ailes; d'un noir luisant en dessous, mat en dessus; prothorax finement pointillé et un

peu rebordé, avec une ligne enfoncée au milieu; élytres chagrinées. Paris.

PROCRUSTE MÉPRISÉ (*Procrustes spretus*, DEJ.). Long. 29 à 36 mill. (13 à 16 lig.); comme le précédent, mais prothorax un peu plus lisse; élytres moins profondément ponctuées, les points se confondant moins entre eux; trois lignes de points enfoncés peu distinctes. Hongrie.

PROCRUSTE RUGUEUX (*P. rugosus*, DEJ.). Long. 29 à 33 millim. (13 à 14 1/2 lignes); noir; ovale-allongé; élytres rugueuses, ponctuées, à points mêlés et sans ordre comme dans le *coriaceus*. Dalmatie.

Vingt-deuxième genre. CARABE (*Carabus*, LIN.).

Antennes filiformes, le troisième article cylindrique et à peine plus long que les autres; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles : les trois premiers très-fortement, le quatrième souvent un peu moins; dernier article des palpes plus ou moins sécuriforme, et plus dilaté dans les mâles; mandibules un peu arquées, plus ou moins aiguës, lisses et n'ayant qu'une dent à leur base; lèvre supérieure bilobée; une dent très-forte au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plus ou moins cordiforme; élytres en ovale plus ou moins allongé; point d'ailes.

a. *Elytres sans stries distinctes, à points irréguliers.*

CARABE CISELÉ (*Carabus cœlatus*, FABR.). Long. 41 à 43 mil. (18 à 19 lignes); ovale-allongé; noir; prothorax ponctué-rugueux; élytres rugueuses, à points embrouillés, d'un noir un peu bleuâtre. Jura.

CARABE DE DALMATIE (*C. Dalmatinus*, DEJ.). Long. 34 à 41 millim. (15 à 18 lignes); ovale-allongé, noir; prothorax bleu, ponctué-rugueux; élytres bleues, ponctuées, rugueuses, avec des stries élevées et interrompues. Dalmatie.

CARABE CROATE (*C. croaticus*, DEJ.). Long. 27 à 32 millim. (12 à 14 lignes); ovale; noir; prothorax ponctué-rugueux, violacé; élytres ponctuées-rugueuses, presque lisses, à stries interrompues, d'un bleu verdâtre, à bords violacés. Croatie.

b. *Elytres à stries élevées, plus ou moins interrompues.*

CARABE D'ILLIGER (*C. Illigeri*, DEJ.). Long. 29 à 32 millim. (13 à 14 lignes); ovale-oblong; d'un bleu violet en dessus; prothorax ponctué, un peu rugueux; élytres ayant des points oblongs, élevés et disposés en stries. Croatie.

Carabe de Kollar (*Carabus Kollari*, Dej.). Long. 29 à 33 millim. (13 à 14 1/2 lignes); ovale; dessus d'un bleu violacé, ou verdâtre; élytres striées-ponctuées, les intervalles des stries élevés et interrompus. Hongrie.

Carabe de Scheidler (*C. Scheidleri*, Dej.). Long. 25 à 32 millim. (11 à 14 lignes); ovale-oblong, dessus d'un vert bronzé ou violacé; élytres striées-ponctuées, les intervalles des stries un peu élevés et interrompus. Autriche.

Carabe de Preyssler (*C. Preyssleri*, Dej.). Long. 27 à 29 millim. (12 à 13 lignes); ovale-oblong; d'un noir un peu bleuâtre; bords des élytres et du prothorax violacés; élytres finement striées-ponctuées, à intervalles des stries pointillés. Bohême.

Carabe distingué (*C. excellens*, Fab.). Long. 23 à 26 millim. (10 à 11 1/2 lignes); ovale-oblong; dessus vert ou bronzé; bords des élytres et du prothorax d'un pourpre doré; élytres ayant des côtes élevées et interrompues. Russie.

Carabe érythromère (*C. erythromerus*, Dej.). Long. 25 millim. (11 lignes); ovale-oblong; d'un vert bleuâtre en dessus; élytres ayant des côtes élevées alternativement interrompues; cuisses d'un rouge ferrugineux. Russie.

Carabe d'Estreicheri (*C. Estreicheri*, Dej.). Long. 20 à 21 millim. (9 à 9 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un noir un peu bronzé en dessus; élytres bordées de violet, à côtes élevées et interrompues, ayant trois rangs de points oblongs, élevés et peu apparents. Podolie.

Carabe scabriuscule (*C. scabriusculus*, Dej.). Long. 18 à 23 millim. (8 à 10 lignes); ovale-oblong; noir; élytres à points élevés et rudes, disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés. Hongrie.

Carabe de Lippe (*C. Lippii*, Dej.). Long. 19 à 21 millim. (8 1/2 lignes à 9 1/2 lignes); ovale; noir; élytres à points élevés et un peu rudes, confluents, disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés, peu apparents. Hongrie.

Carabe de Mannerheim (*C. Mannerheim*, Dej.). Long. 20 à 23 millim. (9 à 10 lignes); oblong; noir; élytres rugueuses, à points élevés disposés en stries, avec trois rangs de points oblongs, élevés, peu apparents. Sibérie.

Carabe d'Henning (*C. Henningii*, Dej.). Long. 18 à 19 millim. (8 à 8 1/2 lignes); ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres ayant les côtes élevées, crénées et interrompues; pre-

mier article des antennes et cuisses ordinairement d'un rouge ferrugineux. Sibérie.

CARABE ROYAL (*Carabus regalis*, DEJ.). Long. 23 à 25 millim. (10 à 11 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé; bronzé en dessus; élytres à stries élevées, crénées, interrompues, ayant trois rangs de points enfoncés et peu apparents. Sibérie.

CARABE ÆRUGINEUX (*C. æruginosus*, DEJ.). Long. 23 à 26 millim. (10 à 11 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un noir un peu bronzé en dessus; élytres à côtes élevées et interrompues, avec trois rangs de points enfoncés peu apparents. Sibérie.

CARABE DE BURNASCHÈVE (*C. Burnaschevii*, DEJ.). Long. 24 millim. (10 1/2 lignes); ovale-allongé, noir; prothorax d'un noir bronzé verdâtre, rugueux, étroit, carré, un peu tronqué postérieurement; élytres d'un noir cuivreux, bordées de vert, étroites au devant, à côtes élevées, crénées et interrompues. Sibérie.

CARABE MAURE (*C. Maurus*, DEJ.). Long. 19 millim. (8 1/2 lignes); ovale; noir; prothorax un peu arrondi; élytres presque carrées, à points embrouillés, arrondis et élevés, dont quelques-uns plus gros, oblongs, disposés longitudinalement. Sibérie.

CARABE DE KRUBER (*C. Kruberi*, DEJ.). Long. près de 20 millim. (9 lignes); ovale; noir; prothorax presque carré; élytres ovales, rugueuses, ayant trois rangs de points élevés et peu apparents. Sibérie.

CARABE DE VIETINGHOVE (*C. Vietinghovii*, DEJ.). Long. 19 1/2 millim. (8 3/4 lignes); ovale-oblong; d'un noir bleuâtre en dessus; bords du prothorax et des élytres dorés, ces dernières profondément ponctuées, avec des lignes élevées, interrompues, et des points confluents très-enfoncés. Sibérie.

CARABE DE FAMIN (*C. Faminii*, DEJ.). Long. 23 millim. (10 lignes); ovale; noir; bord des élytres et du prothorax d'un violet cuivreux, ce dernier arrondi; élytres ovales, ayant des points élevés, rudes et épars, les plus gros oblongs et sur trois rangs. Sicile.

CARABE ALYSSIDOTE (*C. alyssoditus*, DEJ.). Long. 21 à 23 millim. (9 1/2 à 10 lignes); ovale-oblong; bronzé en dessus; prothorax un peu rugueux; élytres bordées de cuivreux, ponctuées, à points élevés et disposés en stries alternativement formées de points plus gros et plus petits. Midi de la France.

CARABE DE CARINTHIE (*C. Mollii*, DEJ.). Long. 19 à 20

millim. (8 1/2 à 9 lignes); ovale-oblong; dessus d'un noir brunâtre ou d'un bronzé obscur; prothorax un peu rugueux; élytres rugueuses, ayant plusieurs points oblongs, élevés, confus, dont quelques-uns disposés sur trois rangs. Haute-Carinthie.

Carabe de Rossi (*Carabus Rossii*, Dej.). Long. 25 à 27 mill. (11 à 12 lignes); oblong; noir; bords des élytres et du prothorax d'un vert-bleuâtre, ce dernier un peu rugueux; élytres oblongues, ponctuées-striées, à intervalles des stries interrompus. Italie.

c. *Elytres ayant trois rangées de points oblongs et élevés, avec des stries élevées entre les rangées.*

Carabe enchainé (*C. catenulatus*, Dej.). Long. 19 à 27 millim. (8 1/2 à 12 lignes); ovale-oblong; d'un noir bleuâtre; bord des élytres et du prothorax violet; élytres ovales, crénelées-striées, ayant leurs intervalles un peu interrompus, avec trois rangs de points enfoncés, ou oblongs et élevés. Paris : il varie beaucoup.

Carabe de Herbst (*C. Herbstii*, Dej.). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); dessus d'un noir bleuâtre; bord des élytres et du prothorax violet, ce dernier un peu étroit, presque carré; élytres ovales, légèrement à côtes, les côtes interrompues, ayant trois rangs de points élevés. Croatie.

Carabe a chaine (*C. catenus*, Dej.). Long. 29 à 33 millim. (13 à 14 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un noir bleuâtre en dessus; bord des élytres et du prothorax violet, ce dernier large et un peu carré; élytres ovales-oblongues, légèrement à côtes; les côtes un peu interrompues, avec trois rangs de points élevés. Illyrie.

Carabe de Parreyss (*C. Parreyssii*, Dej.). Long. 21 à 24 millim. (9 1/2 à 10 1/2 lignes); ovale; d'un noir bleuâtre en dessus; bord des élytres et du prothorax violet, ce dernier large, presque carré; élytres ovales, plus courtes que dans le *catenatus*, ayant de légères côtes un peu interrompues, avec trois rangs de points élevés. Croatie.

Carabe a collier (*C. monilis*, Dej.). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); ovale-oblong; dessus vert, ou bronzé, ou violet; élytres ayant des lignes élevées égales ou alternativement peu apparentes, avec trois rangs de points enfoncés, ou oblongs et élevés. France.

Carabe des champs (*C. arvensis*, Dej.). Long. 14 à 20 mil-

lim. (6 à 9 lignes); ovale-oblong; dessus d'un vert bronzé, ou d'un noir bronzé, ou cuivreux; élytres à stries élevées et interrompues, alternativement en côtes, avec trois rangs de points oblongs et élevés. France.

CARABE CHAMPÊTRE (*Carabus cumanus*, DEJ.). Long. 19 mill. (8 1/2 lignes); ovale; bronzé en dessus; élytres à stries élevées, les lignes alternativement en côtes lisses, avec trois rangs de points oblongs et élevés. Russie.

CARABE VAGABOND (*C. vagans*, DEJ.). Long. 19 à 23 millim. (8 1/2 à 10 lignes); ovale, large; bronzé en dessus; prothorax carré, à angles postérieurs prolongés; élytres ovales, courtes, ayant des lignes alternativement élevées et peu apparentes, et trois rangs de points élevés et oblongs. Midi de la France.

CARABE ITALIEN (*C. italicus*, DEJ.). Long. 19 à 24 millim. (8 1/2 à 10 1/2 lignes); ovale-oblong; bronzé en dessus; prothorax carré, un peu arrondi; élytres ayant des lignes alternativement élevées et peu apparentes, un peu interrompues et alternativement en côtes, avec trois rangs de points oblongs et élevés. Italie.

CARABE DE GEBLER (*C. Gebleri*, DEJ.). Long. 35 à 37 millim. (15 1/2 à 16 1/2 lignes); ovale, large, un peu déprimé; dessus d'un vert bronzé; élytres ovales, très-larges, avec des lignes élevées et trois rangs de points enfoncés. Sibérie.

CARABE CASTILLAN (*C. Castillianus*, DEJ.). Long. 25 millim. (11 lignes); ovale; bronzé en dessus; bord des élytres et du prothorax verdâtre; élytres ponctuées, à stries élevées et alternativement peu apparentes, interrompues, ayant trois rangs de points oblongs, élevés et peu apparents. Espagne.

d. *Elytres ayant trois rangées de points oblongs élevés, et des stries élevées entre elles, tête très-grosse et renflée postérieurement.*

CARABE MACROCÉPHALE (*C. macrocephalus*, DEJ.). Long. 27 millim. (12 lignes); ovale-oblong, bronzé en dessus; tête très-large, allongée, non rétrécie postérieurement; élytres à lignes élevées, granulées dans les intervalles des lignes, avec trois rangs de points enfoncés. Espagne.

CARABE PORTUGAIS (*C. lusitanicus*, DEJ.). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); ovale; bronzé en dessus; bord des élytres et du prothorax verdâtre; tête large, un peu renflée

postérieurement; élytres avec des stries élevées, alternativement interrompues, et trois rangs de points élevés. Portugal.

Carabe antique (*Carabus antiquus*, Dej.). Long. 27 mill. (12 lignes); ovale, court; bronzé en dessus; tête large; élytres courtes, très-larges, un peu cordiformes, avec des points élevés très-petits et rudes; elles ont des stries élevées, interrompues et alternativement peu apparentes, et trois rangs de points élevés et oblongs. Espagne.

Carabe large (*C. latus*, Dej.). Long. 23 à 28 millim. (10 à 12 1/2 lignes); ovale, court; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du prothorax violet; tête grosse; élytres ovales, un peu globuleuses, crénées-striées, avec trois rangs de points oblongs. Espagne.

Carabe aplati (*C. complanatus*, Dej.). Long. 21 millim. (9 1/2 lignes); ovale, court; noir; bord des élytres et du prothorax un peu violet; tête grosse; élytres ovales, irrégulièrement rugueuses, ayant trois rangs de points oblongs, élevés, peu apparents. Espagne.

Carabe court (*C. brevis*, Dej.). Long. 23 millim. (10 lignes); ovale, court; noir; prothorax et élytres d'un noir bronzé, à bord d'un vert bleu; tête grosse; élytres ovales, un peu globuleuses, ponctuées, à points élevés peu apparents, disposés en stries, et trois rangs de points élevés. Espagne.

Carabe Helluo (*C. Helluo*, Dej.). Long. 26 millim. (11 1/2 lignes); ovale, court; noir; bord des élytres et du prothorax violet; tête large; élytres convexes, presque lisses, obscurément striées-ponctuées, avec trois rangs de points enfoncés. Espagne.

e. *Elytres ayant trois rangées de points élevés, et une côte élevée entre les rangées.*

Carabe alternant (*C. alternans*, Dej.). Long. 27 à 30 millim. (12 à 13 1/2 lignes); ovale-allongé; bronzé en dessus; bord des élytres et du prothorax cuivreux; élytres allongées, presque parallèles, avec trois lignes élevées et trois rangs de points oblongs élevés: les intervalles pointillés. Corse.

Carabe Celtibérien (*C. Celtibericus*, Dej.). Long. 27 à 30 millim. (12 à 13 1/2 lignes); ovale-allongé; d'un bronzé obscur en dessus; prothorax rugueux, un peu cordiforme; élytres oblongues, avec deux lignes élevées et trois rangs de points oblongs et élevés: les intervalles rugueux. Portugal.

Carabe grillé (*C. cancellatus*, Dej.). Long. 18 à 27 millim.

(8 à 12 lignes) ; ovale-oblong ; verdâtre ou bronzé en dessus ; premier article des antennes le plus souvent roussâtre ; élytres un peu convexes, un peu étroites au sommet, avec trois lignes élevées (celles près de la suture n'allant pas jusqu'à l'extrémité), et trois rangs de points oblongs et élevés ; intervalles un peu rugueux ; cuisses souvent d'un rouge ferrugineux. France. Il varie beaucoup.

CARABE ÉCHANCRÉ (*Carabus emarginatus*, DEJ.). Long. 27 à 29 millim. (12 à 13 lignes) ; ovale-allongé ; dessus verdâtre ou d'un bronzé cuivreux ; prothorax un peu allongé, à angles postérieurs allongés ; élytres oblongues, un peu étroites au sommet, avec trois lignes élevées (celles près de la suture raccourcies), et trois rangs de points peu élevés et oblongs : les intervalles un peu ponctués. Illyrie.

CARABE GRANIGÈRE (*C. graniger*, DEJ.). Long. 27 à 32 millim. (12 à 14 lignes) ; ovale-oblong ; bronzé en dessus ; prothorax très-ponctué, un peu rugueux ; élytres légèrement convexes, un peu arrondies au sommet, ayant trois lignes élevées (celles de la suture raccourcies) et trois rangs de points oblongs plus élevés, ainsi que les lignes, que dans le précédent : les intervalles rugueux. Hongrie.

CARABE MOYEN (*C. intermedius*, DEJ.). Long. 21 à 25 millim. (9 1/2 à 11 lignes) ; ovale-oblong ; bronzé en dessus ; élytres oblongues, un peu parallèles, légèrement arrondies au sommet, avec trois lignes élevées (celles de la suture raccourcies), et trois rangs de points élevés et oblongs : les intervalles un peu rugueux. Dalmatie.

CARABE MORBILLEUX (*C. morbillosus*, DEJ.). Long. 24 à 29 millim. (10 1/2 à 13 lignes) ; ovale ; bronzé en dessus et quelquefois verdâtre ; élytres ovales, légèrement arrondies au sommet, avec trois lignes entières élevées, et trois rangs de points élevés et oblongs : les intervalles élevés et ponctués. Allemagne.

CARABE GRANULÉ (*C. granulatus*, DEJ.). Long. 18 à 23 millim. (8 à 10 lignes) ; oblong, un peu déprimé ; d'un bronzé obscur en dessus ; prothorax carré, à angles postérieurs non prolongés ; élytres oblongues-allongées, avec trois lignes élevées, et trois rangs de points oblongs et élevés : les intervalles un peu rugueux. France.

f. Elytres à côtes élevées et à larges fossettes entre elles.

CARABE GRILLÉ (*C. clathratus*, DEJ.). Long. 25 à 29 millim.

(11 à 13 lignes); ovale-oblong; d'un noir bronzé en dessus; prothorax carré, à angles postérieurs non prolongés; élytres ayant trois lignes élevées, et, entre ces lignes, un rang de très-gros points enfoncés et dorés, séparés par des points élevés. Midi de la France.

Carabe noduleux (*Carabus nodulosus*, Dej.). Long. 25 à 29 mill. (11 à 13 lignes); ovale-oblong; noir; élytres rugueuses, ayant trois lignes élevées et interrompues, et quatre rangs de fossettes. Allemagne.

g. *Elytres à côtes élevées.*

Carabe doré (*C. auratus*, Dej.). Long. 20 à 27 millim. (9 à 12 lignes); ovale; vert en dessus; élytres ayant trois côtes élevées et obtuses, à intervalles presque lisses; base des antennes et pieds le plus ordinairement d'un roux ferrugineux. France.

Carabe points-dorés (*C. punctato-auratus*, Dej.). Long. 20 à 24 millim. (9 à 10 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un vert bronzé en dessus; élytres ayant trois lignes un peu élevées, à intervalles un peu ponctués, et ayant chacun un rang de points enfoncés très-petits et peu apparents; antennes et cuisses noires; jambes brunes. Pyrénées-Orientales.

Carabe de Farinès (*C. Farinesi*, Dej.). Long. 23 millim. (10 lignes); oblong-ovale; prothorax un peu cordiforme, d'un vert doré; élytres ovales, vertes, avec trois lignes élevées peu apparentes et d'un rouge cuivreux, les intervalles presque lisses; premier article des antennes et pieds bruns; jambes d'un rouge ferrugineux. Pyrénées-Orientales.

Carabe agréable (*C. festivus*, Dej.). Long. 21 à 24 millim. (9 1/2 à 10 1/2 lignes); ovale-oblong; prothorax un peu cordiforme, d'un rouge cuivreux; élytres ovales, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes élevées peu saillantes et noirâtres, à intervalles un peu ponctués; premier article des antennes et cuisses d'un rouge ferrugineux. France.

Carabe d'Escher (*C. Escherii*, Dej.). Long. 24 à 28 millim. (10 1/2 à 12 1/2 lignes); ovale-allongé; prothorax cordiforme, d'un vert doré; élytres oblongues, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes peu élevées et noires, à intervalles un peu rugueux; premier article des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Autriche.

Carabe linéé (*C. lineatus*, Dej.). Long. 24 à 27 millim. (10 1/2 à 12 lignes); ovale-allongé; prothorax un peu al-

longé, d'un vert doré; élytres allongées, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes un peu élevées et noires, à intervalles légèrement rugueux; antennes et pieds noirs. Espagne.

CARABE DORÉ-BRILLANT (*Carabus auro-nitens*, DEJ.). Long. 23 à 27 mill. (10 à 12 lig.); prothorax un peu cordiforme; d'un vert doré; élytres ovales, convexes, vertes, ayant trois côtes proéminentes et noires, à intervalles un peu rugueux; premier article des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. France.

CARABE DE SOLIER (*C. Solieri*, DEJ.). Long. 26 millim. (11 1/2 lignes); ovale-allongé; vert en dessus; bord des élytres et du prothorax cuivreux; prothorax un peu étroit; élytres ovales-allongées, un peu convexes, ayant trois lignes un peu élevées et noires, à intervalles légèrement rugueux; antennes et pieds noirs. France.

CARABE BRILLANT (*C. nitens*, DEJ.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); ovale; d'un doré cuivreux en dessus; élytres vertes, bordées et dorées, ayant trois côtes élevées, noires, à intervalles transversalement rugueux et réticulés; antennes et pieds noirs. France.

CARABE MÉLANCOLIQUE (*C. melancholicus*, DEJ.). Long. 23 à 26 millim. (10 à 11 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un bronzé obscur en dessus; élytres ayant trois côtes élevées, avec des points très-petits et élevés dans les intervalles. Espagne.

CARABE SILLONNÉ (*C. exaratus*, DEJ.). Long. 30 millim. (13 lignes); ovale-oblong; d'un noir violet en dessus; prothorax rugueux; élytres sillonnées, à sillons rugueux. Russie.

b. *Elytres à stries fines et crénelées.*

CARABE DE DEJEAN (*C. Dejeanii*, DEJ.). Long. 29 millim. (13 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax ponctué-rugueux, bleu; élytres violettes, crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. Russie.

CARABE PURPURIN (*C. purpurascens*, DEJ.). Long. 25 à 32 mil. (11 à 14 lignes); oblong; noir; bord du prothorax et des élytres violet ou vert; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparents. France.

CARABE DE SCHŒNHERR (*C. Schœnherri*, DEJ.). Long. 27 à 32 millim. (12 à 14 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax violet; élytres très-finement crénées-striées, d'un rouge ferrugineux, à bord et suture violets. Sibérie.

CARABE DE STÆHLIN (*C. Stæhlini*, DEJ.). Long. 20 à 23 mil-

lim. (9 à 10 lignes); ovale-allongé; d'un noir un peu verdâtre en dessus; élytres très-finement striées, à intervalles crènelés, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparents. Russie.

i. *Elytres presque lisses, sans stries, finement granulées ou ponctuées.*

Carabe exaspéré (*Carabus exasperatus*, Dej.). Long. 25 à 29 mill. (11 à 13 lignes); oblong, noir, bord des élytres et du prothorax violet; élytres opaques, granulées, un peu scabres, ayant trois lignes élevées, interrompues et peu apparentes. France.

Carabe azuré (*C. azurescens*, Dej.). Long. 26 à 28 millim. (11 1/2 à 12 1/2 lignes); ovale-oblong; dessus d'un noir bleu; bord des élytres et du prothorax violet; élytres opaques, granulées, un peu scabres, avec des points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés peu apparents. Croatie.

Carabe de Germar (*C. Germarii*, Dej.). Long. 28 à 31 millim. (12 1/2 à 13 1/2 lignes); oblong; d'un noir un peu bleuâtre en dessus; bord des élytres et du prothorax violet; élytres finement granulées, avec des points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés peu apparents. Carniole.

Carabe violet (*C. violaceus*, Dej.). Long. 24 à 28 millim. (10 1/2 à 12 1/2 lignes); ovale-oblong; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du prothorax violet; élytres opaques, finement granulées. France.

Carabe de Néesi (*C. Neesii*, Dej.). Long. 26 à 28 millim. (11 1/2 à 12 1/2 lignes); ovale-oblong; noir; élytres presque lisses, à bord verdâtre. Styrie.

Carabe marginal (*C. marginalis*, Dej.). Long. 20 à 25 millim. (9 à 11 lignes); d'un noir violet en dessus; bord des élytres et du prothorax d'un vert doré; prothorax resserré postérieurement; élytres finement granulées. Russie.

Carabe glabre (*C. glabratus*, Dej.). Long. 25 à 28 millim. 11 à 12 1/2 lignes); ovale; noir; prothorax plus large que dans le précédent; élytres convexes, presque lisses. Allemagne.

Carabe de Hemprich (*C. Hemprichii*, Dej.). Long. 27 millim. (12 lignes); oblong; noir; élytres avec des points très-petits et enfoncés, presque disposés en stries, rugueuses et granulées postérieurement. Syrie.

k. *Elytres sans stries, plus ou moins ponctuées, ayant trois rangs de points enfoncés.*

Carabe a fossette (*Carabus cribratus*, Dej.). Long. 26 à 27 mill. (11 1/2 à 12 lig.); ovale; noir; élytres un peu rugueuses, ayant trois rangs de gros points enfoncés et arrondis, et une quatrième rangée de points plus petits et irréguliers vers le bord extérieur. Russie.

Carabe perforé (*C. perforatus*, Dej.). Long. 24 à 26 millim. (10 1/2 à 11 1/2 lignes); ovale; noir; prothorax carré; élytres ponctuées, ayant des points plus gros et plus ou moins disposés en séries. Russie.

Carabe mingens (*C. mingens*, Dej.). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax carré; élytres oblongues, très-finement ponctuées, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparents. Russie.

Carabe vomax (*C. vomax*, Dej.). Long. 25 à 26 millim. (11 à 11 1/2 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax carré; élytres oblongues, un peu rugueuses, ayant trois séries de points enfoncés peu apparents. Russie.

Carabe Hongrois (*C. Hungaricus*, Dej.). Long. 23 à 27 millim. (10 à 12 lignes); ovale; noir; prothorax carré; élytres ovales, très-finement ponctuées, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparents. Hongrie.

Carabe Grec (*C. Græcus*, Dej.). Long. 25 millim. (11 lignes); ovale; noir; prothorax carré, un peu tronqué postérieurement; élytres ovales, convexes, un peu lisses, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparents. Grèce.

l. *Elytres presque striées, ayant trois rangées de points enfoncés plus ou moins marqués.*

Carabe de Bessarabie (*C. Bessarabicus*, Dej.). Long. 21 à 25 millim. (9 1/2 à 11 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax carré, un peu tronqué postérieurement; élytres oblongues, lisses, ayant trois rangs de points enfoncés très-peu apparents. Russie.

Carabe du Bosphore (*C. Bosphoranus*, Dej.). Long. 24 millim. (10 1/2 lignes); ovale-allongé; noir; prothorax carré, un peu allongé; élytres très-finement ponctuées, à points presque disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés peu apparents. Russie.

Carabe de Sibérie (*C. Sibiricus*, Dej.). Long. 21 à 25 millim. (9 1/2 à 11 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax carré,

un peu arrondi ; élytres à points élevés, très-fins, presque disposés en stries, avec trois rangs de points peu apparents, enfoncés ou oblongs et élevés. Sibérie.

Carabe de Besser (*Carabus Besseri*, Dej.). Long. 27 à 29 mill. (12 à 13 lig.) ; ovale-oblong ; noir ; bord des élytres et du prothorax un peu bleuâtre ; élytres ponctuées, à points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés ; base des antennes et cuisses d'un rouge ferrugineux. Russie.

Carabe champêtre (*C. campestris*, Dej.). Long. 24 à 27 millim. (10 1/2 à 12 lignes) ; ovale ; d'un noir bronzé en dessus ; élytres ponctuées, à points presque disposés en stries ; trois rangs de points enfoncés et peu apparents. Géorgie.

Carabe jardinier (*C. hortensis*, Dej.). Long. 23 à 27 millim. (10 à 12 lignes) ; ovale ; dessus vert ou d'un noir bronzé ; bord du prothorax et des élytres d'un violet cuivreux ; élytres ovales-oblongues, un peu rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés. France.

Carabe montagnard (*C. monticola*, Dej.). Long. 18 à 19 millim. (8 à 8 1/2 lignes) ; ovale ; d'un bronzé obscur en dessus ; bord des élytres et du prothorax d'un violet obscur ; élytres ovales, obscurément rugueuses, légèrement striées, avec trois rangs de points enfoncés. Basses-Alpes.

Carabe dilaté (*C. dilatatus*, Dej.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes) ; ovale ; noir ; bord du prothorax et des élytres violet ; élytres plus larges que dans le précédent, très-finement crénées-striées, à intervalles des stries interrompus, avec trois rangs de points oblongs, élevés, peu apparents. Illyrie.

Carabe convexe (*C. convexus*, Dej.). Long 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes) ; ovale ; noir ; bord du prothorax et des élytres violet ; élytres très-finement striées-crénées, avec trois rangs de points enfoncés peu apparents. France.

Carabe de Hornschuch (*C. Hornschuchii*, Dej.). Long 16 millim. (7 lignes) à peu près ; noir ; élytres très-finement crénées-striées, un peu réticulées, ayant trois rangs de points enfoncés très-peu apparents. Carinthie.

m. *Elytres striées, ayant trois rangs de points enfoncés très-marqués.*

Carabe perlé (*C. gemmatus*, Dej.). Long. 26 à 28 millim. (11 1/2 à 12 1/2 lignes) ; ovale-oblong ; d'un noir bronzé en dessus ; élytres à stries très-serrées, ayant trois rangs de points enfoncés, cuivreux, cordiformes. Allemagne.

CARABE DE HOPPE (*Carabus Hoppii*, DEJ.). Long. 18 à 19 millim. (8 à 8 1/2 lig.); ovale-oblong; dessus vert, ou d'un noir bronzé; élytres crénées-striées, à stries souvent confluentes; avec trois lignes de points enfoncés. Styrie.

CARABE SYLVESTRE (*C. sylvestris*, DEJ.). Long. 20 à 23 millim. (9 à 10 lignes); ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. France.

CARABE DES ALPES (*C. Alpinus*, DEJ.). Ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres un peu déprimées, striées, à stries un peu crénées, avec deux lignes un peu élevées, et trois rangs de points enfoncés ou élevés et oblongs, peu apparents. Alpes.

CARABE DE LATREILLE (*C. Latreillei*, DEJ.). Long. près de 16 millim. (7 lignes); ovale-oblong; un peu déprimé; d'un bronzé obscur en dessus; élytres avec des lignes élevées, ayant des points élevés dans les intervalles, et trois rangs de points enfoncés, cordiformes et cuivreux, peu nombreux. Piémont.

CARABE DE LINNÉE (*C. Linnei*, DEJ.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); ovale-oblong; d'un bronzé cuivreux en dessus; prothorax et élytres ayant leur bord caréné et un peu réfléchi; prothorax étroit, presque cordiforme; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés; base des antennes et jambes d'un rouge ferrugineux. Hongrie.

n. *Elytres lisses ou avec trois rangées de points enfoncés.*

CARABE ÉCLATANT (*C. splendens*, DEJ.). Long. 26 à 28 millim. (11 1/2 à 12 1/2 lignes); ovale-allongé; d'un vert doré en dessus; prothorax allongé; élytres très-lisses. France.

CARABE VERT (*C. viridis*, DEJ.). Long. 28 millim. (12 1/2 lignes); ovale-allongé; vert en dessus; prothorax carré, un peu cordiforme; élytres très-lisses, avec trois rangs de points enfoncés peu apparents; base des antennes et pieds bruns. Lieu?

CARABE D'ARAGON (*C. rutilans*, DEJ.). Long. 30 à 35 millim. (13 1/2 à 15 1/2 lignes); ovale-allongé; d'un vert doré en dessus, très-luisant; prothorax allongé; élytres très-lisses, ayant trois lignes d'un cuivreux purpurin, et trois rangs de points enfoncés. France.

o. *Elytres presque planes et un peu rugueuses.*

CARABE ESPAGNOL (*C. Hispanus*, DEJ.). Long. 25 à 36 millim. (11 à 16 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé; tête et

prothorax bleus; élytres rugueuses, dorées, à bord violet, ayant trois rangs de points enfoncés. France.

Carabe bleu (*Carabus cyaneus*, Dej.). Long. 25 à 32 mill. (11 à 14 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé; bleu en dessus; bord du prothorax et des élytres violet; prothorax un peu cordiforme; élytres à points embrouillés et rugueux; trois rangs de points élevés, oblongs, peu apparents. France.

Carabe de Lefebvre (*C. Lefebvrei*, Dej.). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du prothorax violet; ce dernier presque carré; élytres à stries un peu embrouillées, rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés, peu apparents. Sicile.

p. *Elytres planes, plus ou moins striées, ayant trois rangs de points enfoncés; prothorax cordiforme; tête non renflée.*

Carabe de Creutzer (*C. Creutzeri*, Dej.). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); ovale-allongé, déprimé; d'un bronzé noir en dessus; prothorax allongé, presque cordiforme; élytres planes, un peu rugueuses-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. Illyrie.

Carabe déprimé (*C. depressus*, Dej.). Long 20 à 25 millim. (9 à 11 lignes); ovale-allongé, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; prothorax un peu allongé, cordiforme; élytres planes, obscurément striées, ayant trois rangs de points enfoncés et cuivreux, dont les internes souvent peu apparents. Suisse.

Carabe de Bonelli (*C. Bonellii*, Dej.). Long. 20 à 23 millim. (9 à 10 lignes); ovale-allongé, déprimé; d'un bronzé verdâtre en dessus; prothorax cordiforme; élytres planes, obscurément striées, ayant trois rangs de points enfoncés et verts, souvent peu apparents. Carinthie.

Carabe de l'Ossétie (*C. Osseticus*, Dej.). Long. 25 millim. (11 lignes); allongé, déprimé; d'un noir violet en dessus; prothorax cordiforme; élytres oblongues, planes, striées, ayant trois rangs de points enfoncés et violets. Russie.

Carabe aplati (*C. deplanatus*, Dej.). Long. 23 millim. (10 lignes); allongé, déprimé; noir; prothorax presque carré; élytres oblongues, planes, striées, ayant trois rangs de points enfoncés. Russie.

Carabe de Fabricius (*C. Fabricii*, Dej.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé; d'un

bronzé cuivreux en dessus; prothorax un peu cordiforme; élytres légèrement convexes, obscurément crénées-striées, à bords verts, ayant trois rangs de points enfoncés de cette dernière couleur; base des antennes, jambes et tarses d'un brun ferrugineux. Autriche.

q. *Elytres planes, striées, ayant trois rangées de points enfoncés; prothorax presque transversal; tête renflée.*

CARABE DE BOEBER (*Carabus Bœberi*, DEJ.). Long. 16 millim. (7 lig.); ovale-oblong, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; tête renflée; prothorax transversal, un peu cordiforme; élytres presque planes, crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés souvent peu apparents. Russie.

CARABE IRRÉGULIER (*C. irregularis*, DEJ.). Long. 23 à 28 millim. (10 à 12 1/2 lignes); ovale-oblong, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; tête renflée; prothorax transversal, un peu cordiforme; élytres presque planes, un peu rugueuses, ayant trois rangs de gros points enfoncés et cuivreux; base des antennes roussâtre. France.

CARABE DES PYRÉNÉES (*C. Pyræneus*, DEJ.). Long. 17 à 23 millim. (7 1/2 à 10 lignes); ovale-oblong, déprimé; dessus vert ou d'un bronzé cuivreux; bord des élytres ou du prothorax cuivreux ou violacé; tête renflée; prothorax transversal, un peu cordiforme; élytres presque planes, crénées-striées, légèrement réticulées, ayant trois rangs de points enfoncés ou élevés et oblongs, peu apparents. France.

Vingt-troisième genre. CALOSOME (*Calosoma*, FABR.).

Antennes filiformes, le troisième article légèrement comprimé, tranchant extérieurement, et sensiblement plus long que les autres; dernier article des palpes très-légèrement sécuriforme; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles : les trois premiers très-fortement, le quatrième souvent un peu moins; lèvre supérieure bilobée; mandibules larges, très-légèrement arquées, plus ou moins aiguës, striées transversalement, sans dent sensible à l'intérieur; une forte dent au milieu de l'échancrure du menton; prothorax court, presque transversal et plus ou moins arrondi; élytres ordinairement en carré plus ou moins allongé, rarement ovales ou arrondies, recouvrant ordinairement des ailes.

Ces insectes, peu nombreux en espèce, sont ordinairement parés des plus belles couleurs métalliques. Ils vivent de chenilles, principalement de processionnaires, qu'ils vont chasser

sur les arbres avec beaucoup d'agilité; tous sont d'une assez forte taille et habitent les forêts

CALOSOME SYCOPHANTE (*Calosoma sycophanta*, LATR.). Long. 26 à 32 millim. (11 1/2 à 14 lignes); dessous du corps, tête et prothorax d'un noir bleuâtre, les bords de ce dernier verdâtres; pattes noires; élytres d'un vert doré, à reflets cuivreux sur le bord externe, finement striées, ayant des points enfoncés à peine sensibles. France.

CALOSOME INQUISITEUR (*C. inquisitor*, LATR.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); d'un noir luisant et verdâtre en dessous; antennes et pattes noires; tête, prothorax, élytres, d'un verdâtre bronzé; prothorax finement ponctué; élytres striées, ayant chacune trois séries de petits points enfoncés et de la même couleur qu'elles. France.

CALOSOME POINTS-DORÉS (*C. atropunctatum*, DEJ.). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); vert ou d'un noir bronzé au-dessus; élytres un peu striées, transversalement ondulées-rugueuses, avec trois rangs de points enfoncés et bronzés; jambes intermédiaires arquées. Allemagne. On en trouve en France une variété plus petite.

CALOSOME RECHERCHEUR (*C. indagator*, LATR.). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); moins large que le sycophante; noir; ailé; bord du prothorax arrondi et relevé; élytres lisses, ayant trois rangs de points enfoncés et cuivreux. France.

CALOSOME SOYEUX (*C. sericeum*, DEJ.). Long. 19 à 20 millim. (8 1/2 à 9 lignes); d'un bronzé obscur en dessus; élytres un peu rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés et allongés, cuivreux; jambes intermédiaires droites. Russie.

CALOSOME RÉTICULÉ (*C. reticulatum*, LATR.). Long. 21 à 24 millim. (9 1/2 à 10 1/2 lignes); noir; prothorax noirâtre, bordé de vert; élytres reticulées, d'un vert bronzé. Il est quelquefois entièrement noir. Allemagne.

CALOSOME DE PANDER (*C. Panderi*, DEJ.). Long. 19 millim. (8 1/2 lignes); d'un noir bleuâtre en dessus; élytres arrondies, crénées-striées, transversalement rugueuses; dessous d'un violet luisant.

Vingt-quatrième genre. LÉISTE (*Leistus*, DEJ.)

Antennes sétacées; palpes très-allongés, le dernier article s'élargissant insensiblement à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés en carré plus

ou moins allongé; lèvre supérieure entière et presque arrondie; mandibules peu saillantes, non dentées à l'intérieur, dilatées à leur base extérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête rétrécie postérieurement; prothorax cordiforme; élytres ovales-allongées ou en carré.

Ce genre porte le nom de Pogonophore dans notre première édition, nom qui lui avait été donné par Latreille, et qui a été changé par Frœhlich sans aucune nécessité. Les insectes qui le composent ont le corps aplati, ce qui leur permet d'habiter sous les écorces d'arbre, sous les pierres, et de se glisser sous la mousse. Tous sont très-vifs, fort agiles, et assez jolis.

LÉISTE SPINIBARBE (*Leistus spinibarbis*, DEJ.; *Pogonophorus cœruleus*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); dessus d'un bleu luisant et violacé; antennes et bouche d'un brun rougeâtre; dessous du corps d'un noir luisant; cuisses noirâtres; pattes d'un brun rougeâtre; élytres ayant des lignes ponctuées. France.

LÉISTE FULVIBARBE (*L. fulvibarbis*, DEJ.; *Pogonophorus rufibarbis*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir poisseux; un peu bleuâtre en dessus; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement; élytres presque parallèles, ponctuées-striées, entières à leur extrémité; bouche, antennes et pieds roux. Il ressemble beaucoup au précédent. France.

LÉISTE BORDÉ (*L. rufomarginatus*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); d'un noir de poix; prothorax cordiforme, retréci postérieurement; élytres presque parallèles, ponctuées-striées; bouche, antennes et pieds roux; prothorax et élytres bordés de la même couleur. Autriche.

LÉISTE LUISANT (*L. nitidus*, DEJ.; *Pogonophorus nitidus*, 1re ÉDIT.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un noir brun; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement; élytres presque parallèles, ponctuées-striées, d'un vert bronzé; bouche, antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Pyrénées-Orientales.

LÉISTE SPINILABRE (*L. spinilabris* et *terminatus*, DEJ.; *Pogonophorus rufescens*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); rougeâtre; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées. Anus et partie supérieure de la tête souvent noirs. France.

LÉISTE ANALE (*Leistus analis*, DEJ.; *Pogonophorus analis*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 10 mill. (3 à 4 1/2 lig.); ailé; noir; prothorax cordiforme, un peu arrondi; élytres ovales-allongées, ponctuées-striées; bouche, antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Pyrénées-Orientales.

LÉISTE ÉTRANGLÉ (*L. angusticollis*, DEJ.; *Pogonophorus angusticollis*, 1re ÉDIT.). Long. 9 millim. (4 lignes); d'un rouge ferrugineux; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement, acuminé des deux côtés; élytres ovales-allongées, ponctuées-striées; bouche, antennes et pattes un peu pâles. Espagne.

Vingt-cinquième genre. NÉBRIE (*Nebria*, LATR.)

Antennes filiformes; dernier article des palpes plus ou moins allongé et très-légèrement sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs plus ou moins dilatés dans les mâles, triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure entière ou très-légèrement échancrée; mandibules peu saillantes, non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax cordiforme; élytres allongées, plus ou moins ovales.

Ces insectes habitent les rivages de la mer ou les montagnes, ils se plaisent sous les pierres, au bord des rivières et des ruisseaux.

NÉBRIE ARÉNAIRE (*Nebria arenaria*, LATR.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); d'un roussâtre pâle; élytres tirant sur le jaunâtre, striées, ayant deux bandes transverses irrégulières et noires, formées par la réunion de plusieurs traits; suture noire en grande partie; des ailes. Midi de la France.

NÉBRIE DES SABLES (*N. sabulosa*, DEJ.; *N. livida*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 17 millim. (6 à 7 1/2 lignes); noire; antennes, prothorax, pattes et contour extérieur des élytres d'un roux pâle. Allemagne.

NÉBRIE LATÉRALE (*N. lateralis*, DEJ.). Long. 16 à 17 millim. (7 à 7 1/2 lignes); ailée; noire; bord du prothorax et des élytres ferrugineux; pattes ferrugineuses; cuisses noires. Allemagne.

NÉBRIE PSAMMODE (*N. psammodes*, DEJ.). Long. 12 1/2 à 14 1/2 millim. (5 3/4 à 6 1/4 lignes); noire; antennes, pieds, tête, limbe du prothorax et des élytres d'un testacé pâle. Midi de la France.

NÉBRIE PICICORNE (*N. picicornis* DEJ.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); ailée; noire; tête d'un roux obscur, sans

tache; antennes rousses, brunâtres à l'extrémité; prothorax cordiforme, bordé, canaliculé au milieu, noir; élytres noires, striées; corps noir; bout de l'abdomen et pieds roux. France.

Nébrie métallique (*Nebria metallica*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); noire; élytres d'un violet cuivreux, striées-ponctuées, ayant les intervalles des stries alternativement interrompus. Russie.

Nébrie enchainée (*N. catenulata*, Dej.). Long. 11 1/2 millim. (5 1/4 lignes); tête et prothorax d'un vert violet; élytres d'un doré cuivreux, sillonnées, à côtes alternativement interrompues. Sibérie.

Nébrie bronzée (*N. ænea*, Dej.). Long. 12 1/2 millim. (5 3/4 lignes); tête, prothorax et bord des élytres, verts; élytres striées-ponctuées, d'un violet cuivreux. Russie.

Nébrie des troupeaux (*N. gregaria*, Dej.). Long. 11 millim. (5 lignes); allongée; noire; élytres d'un noir bronzé, striées, les stries simples, dont la troisième quadri-ponctuée; antennes et pieds couleur de poix. Iles Aleutiennes.

Nébrie a col court (*N. brevicollis*, Dej.). Long. 10 à 14 millim. (4 1/2 à 6 lignes); un peu déprimée; d'un noir luisant, avec les antennes, les palpes, les jambes et les tarses d'un brun clair; élytres crénées-striées, la troisième strie quadri-ponctuée. France.

Nebrie de Gyllenhal (*N. Gyllenhalii*, Dej.). Long. 9 1/2 à 10 1/2 millim. (4 1/4 à 4 3/4 lignes); un peu déprimée; noire; élytres presque parallèles, striées, à stries un peu ponctuées, ayant quatre points enfoncés; tarses d'un roux brunâtre. Auvergne.

Nébrie des neiges (*N. nivalis*, Dej.). Long. 9 1/2 à 10 1/2 millim. (4 1/4 à 4 3/4 lignes); un peu déprimée; noire; élytres presque parallèles, striées, à stries un peu ponctuées, ayant quatre points enfoncés; cuisses et trochanters d'un rouge ferrugineux. Laponie.

Nébrie de Heeger (*N. Heegeri*, Dej.). Long. 9 1/2 à 10 1/2 millim. (4 1/4 à 4 3/4 lignes); un peu déprimée; noire; élytres un peu ovales, striées, à quatre points enfoncés; tarses et trochanters d'un noir brunâtre. Hongrie.

Nébrie de Jokischi (*N. Jokischii*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); noire; élytres allongées, un peu parallèles, profondément striées; une tache rougeâtre plus ou moins marquée entre les yeux. Pyrénées.

Nébrie de Dahl (*Nebria Dahlii*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); un peu déprimée; d'un noir de poix; élytres ovales, striées, à stries un peu ponctuées, avec trois ou cinq points enfoncés; antennes, jambes, et tarses ferrugineux. Carinthie.

Nébrie pieds-rouges. (*N. rubripes*, Dej.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); noire; élytres ovales, crénées-striées, ayant quatre points enfoncés; antennes d'un roux brun; pieds rouges. Auvergne.

Nébrie d'Olivier (*N. Olivieri*, Dej.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); un peu déprimée; noire; élytres ovales, striées, à stries finement ponctuées, ayant quatre points enfoncés; antennes et tarses bruns. Pyrénées-Orientales.

Nébrie de Reichi (*N. Reichii*, Dej.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); noire; élytres ovales, striées, à stries finement ponctuées, ayant quatre ou cinq points enfoncés; antennes ferrugineuses; pieds testacés. Hongrie

Nébrie a large cou (*N. laticollis*, Dej.). Long. 9 millim. (4 lignes); noire; élytres ovales-oblongues, striées, avec cinq points enfoncés; antennes et tarses ferrugineux. Alpes du Piémont.

Nébrie de Lafrenaye (*N. Lafrenayei*, Dej.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); noire; élytres ovales-allongées, plus larges postérieurement, striées, à stries finement ponctuées; antennes d'un rouge ferrugineux, avec une tache brune à la base; tarses d'un rouge ferrugineux. Pyrénées.

Nébrie de Foudras (*N. Foudrasii*, Dej.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); noire; élytres ovales-allongées, plus larges postérieurement, striées, à stries finement ponctuées; antennes et pieds d'un rouge un peu ferrugineux. Lyon.

Nébrie d'Hellwig (*N. Hellwigii*, Dej.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); d'un noir brunâtre; élytres ovales-allongées, finement striées, ponctuées; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Autriche.

Nébrie marquée (*N. stigmula*, Dej.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); noire; élytres ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Carinthie.

Nébrie de Dejean (*N. Dejeanii*, Dej.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); noire; élytres ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, ayant cinq gros points

enfoncés; antennes ferrugineuses, tachées de brun; jambes et tarses ferrugineux. Styrie.

Nébrie de Transylvanie (*Nebria Transylvanica*, Dej.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); d'un noir brunâtre; élytres brunes, ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; antennes, jambes et tarses ferrugineux.

Nébrie couleur de poix (*N. picea*, Dej.). Long. 9 à 10 1/2 millim. (4 à 4 3/4 lignes); d'un noir brun; élytres ovales, striées-ponctuées, ayant deux points enfoncés; antennes et pieds ferrugineux. Suisse.

Nébrie marron (*N. castanea*, Dej.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); d'un noir brun ou ferrugineux; élytres ovales-allongées, crénées-striées; antennes, jambes et tarses ferrugineux. Suisse.

Nébrie brune (*N. brunnea*, Dej.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); un peu déprimée; brune ou ferrugineuse; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées; antennes et pieds ferrugineux. Autriche.

Nebrie noiratre (*N. atrata*, Dej.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); un peu déprimée; d'un noir légèrement brun; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées; antennes, jambes et tarses ferrugineux. Styrie.

Nébrie étranglée (*N. angusticollis*, Dej.). Long. 7 à 8 1/2 millim. (3 à 3 3/4 lignes); étroite; d'un noir brunâtre ou ferrugineux; élytres allongées, crenées-striées; antennes et pieds ferrugineux. Suisse.

Nébrie embrouillée (*N. intricata*, Dej.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); noire; élytres ponctuées-striées, un peu embrouillées et rugueuses. Russie.

Vingt-sixième genre. Omophron (*Omophron*, Latr.).

Antennes filiformes; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; premier article des tarses antérieurs légèrement dilaté dans les mâles, en forme de carré allongé; lèvre supérieure entière ou très-peu échancrée; mandibules un peu avancées, non dentées intérieurement: une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; corps court, presque orbiculaire; prothorax court, s'élargissant postérieurement; élytres courtes, en demi-ovale.

Ces insectes habitent les sables humides avoisinant les eaux.

Omophron bordé (*Omophron limbatum*, Dej.). Long. 5 à 7

millim. (2 à 3 lignes); corps ovale, déprimé, d'un jaune obscur; pattes, antennes et parties de la bouche d'un jaune pâle; tête verte, ayant en devant une tache triangulaire d'un jaune fauve; prothorax d'un vert métallique, bordé de jaune en devant et sur les côtés; élytres jaunes, striées, ayant leur suture et trois bandes ondulées transversales d'un vert métallique. Paris.

OMOPHRON VARIÉ (*Omophron variegatum*, DEJ.). Long. 8 1/2 mill. (3 3/4 lig.); d'un testacé pâle; partie postérieure de la tête d'un vert bronzé, ainsi que trois taches sur le prothorax, la suture des élytres et trois bandes ondulées et interrompues. Espagne.

OMOPHRON D'ÉGYPTE (*O. tessellatum*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); d'un testacé pâle; derrière de la tête d'un vert bronzé, ainsi qu'une tache au milieu du prothorax; élytres de la même couleur, variées de testacé pâle. Égypte.

OMOPHRON LABIÉ (*O. labiatum*, DEJ.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un noir brunâtre; labre, prothorax et bord des élytres d'un blanc argenté; antennes et pieds pâles. Caroline.

Vingt-septième genre. BLETHISE (*Blethisa*, BONELLI).

Antennes plus courtes que la moitié du corps et grossissant un peu vers l'extrémité; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; les quatre premiers articles des tarses antérieurs un peu dilatés dans les mâles; lèvre supérieure entière; mandibules non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; yeux assez gros et assez saillants; prothorax plan, presque carré, rebordé et plus large que la tête; élytres peu convexes, assez allongées et presque parallèles.

BLETHISE MULTIPONCTUÉE (*Blethisa multipunctata*, DEJ.). Long. 10 1/2 à 12 1/2 millim. (4 3/4 à 5 3/4 lignes); d'un bronzé obscur; bord du prothorax et des élytres d'un vert un peu cuivreux; élytres ponctuées-striées, avec une double série de fossettes enfoncées. France.

Vingt-huitième genre. ÉLAPHRE (*Elaphrus*, FAB.).

Antennes plus courtes que la moitié du corps, et grossissant un peu à l'extrémité; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; les quatre premiers articles des tarses antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles; lèvre supérieure entière; mandibules non dentées intérieure-

ment; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête rétrécie postérieurement; yeux très-gros et très-saillants; prothorax convexe, arrondi, rétréci postérieurement, et à peu près de la longueur de la tête; élytres assez convexes, allongées, presque parallèles.

Ces insèctes ont un peu d'analogie de forme avec les cicindelles, et leur couleur est assez ordinairement bronzée. Ils sont petits, très-agiles, courent avec beaucoup de vitesse, et habitent de préférence, comme le genre précédent, les lieux vaseux et le bord des eaux.

ÉLAPHRE ULIGINEUX (*Elaphrus uliginosus*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); d'un vert brillant et plus foncé que dans le suivant; élytres plus inégales, et bords des cicatrices élevés. Allemagne.

ÉLAPHRE DES RIVAGES (*E. riparius*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); d'un vert bronzé, très-ponctué; yeux noirs, très-saillants; tête et prothorax assez finement ponctués, ce dernier avec une ligne longitudinale enfoncée; jambes d'un brun ferrugineux, et tarses noirs; élytres avec des enfoncements arrondis en forme de mamelons. Paris.

ÉLAPHRE CUIVREUX (*E. cupreus*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); comme l'*uliginosus*, mais une ou deux stries irrégulières et peu marquées entre les yeux; prothorax un peu moins large et moins arrondi sur les côtés; jambes et base des cuisses d'un jaune testacé. France.

ÉLAPHRE ARCTIQUE (*E. arcticus*, DEJ.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); d'un noir obscur en dessus, très-ponctué; palpes roussâtres, avec l'extrémité du dernier article un peu obscur; antennes obscures, avec la base des articles un peu roussâtre; pattes entièrement d'un rouge ferrugineux; du reste comme le précédent. Laponie.

ÉLAPHRE DE LAPONIE (*E. Laponicus*, DEJ.). Long. 9 1/2 millim. (4 1/4 lignes); oblong; d'un bronzé verdâtre légèrement cuivreux; tête et prothorax couverts de points enfoncés assez gros et peu serrés; palpes noirâtres; les quatre premiers articles des antennes d'un vert bronzé, les autres noirâtres; élytres avec quatre rangées de grandes taches rondes peu apparentes et d'un vert un peu bleuâtre. Laponie.

ÉLAPHRE LITTORAL (*E. littoralis*, DEJ.). Long. 7 à 7 1/2 millim. (3 à 3 1/4 lignes); oblong; d'un vert bronzé, très-ponctué; prothorax un peu à fossettes; élytres à points

oblongs, élevés, luisants, sur trois rangs; quatre rangs de taches d'un violet cuivreux, peu apparentes, et peu enfoncées; base des cuisses et jambes d'un jaune testacé, les extrémités de ces dernières et les tarses d'un vert bronzé. Hongrie.

Vingt-neuvième genre. NOTIOPHILE (*Notiophilus*, DUMERIL).

Antennes plus courtes que la moitié du corps et grossissant un peu vers l'extrémité; dernier article des palpes peu allongé, un peu renflé, presque ovalaire et tronqué à son extrémité; tarses semblables dans les deux sexes; lèvre supérieure entière, arrondie et recouvrant presque entièrement les mandibules : celles-ci non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échanchrure du menton; yeux très-grands et peu saillants; prothorax presque plan, de la largeur de la tête et presque carré; élytres peu convexes, assez allongées et presque parallèles.

Ces insectes sont communs sous les pierres, dans les lieux humides; ils sont petits et très-vifs.

NOTIOPHILE AQUATIQUE (*Notiophilus aquaticus*, DEJ.; *Elaphrus aquaticus*, 1[re] ÉDIT.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); bronzé, luisant; déprimé; parties antérieures de la tête striées; prothorax aplati, carré; pattes bronzées; jambes d'un brun ferrugineux; élytres avec chacune huit stries de points enfoncés, lisses le long de la suture et au sommet, et un point enfoncé vers le tiers de leur longueur. France.

NOTIOPHILE A DEUX TACHES (*N. biguttatus*, DEJ.; *Elaphrus biguttatus*, 1[re] ÉDIT.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); comme le précédent, mais d'un bronzé plus brillant; base des antennes et milieu des jambes d'un jaune testacé un peu rougeâtre; élytres à stries de points prolongées jusqu'à l'extrémité; deux points enfoncés sur chaque élytre. France.

NOTIOPHILE A QUATRE POINTS (*N. quadripunctatus*, DEJ.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); comme le *biguttatus*, mais deux points enfoncés bien marqués, un peu avant le milieu de l'élytre, l'un au-dessus de l'autre, entre la troisième et la quatrième strie. France.

CINQUIÈME TRIBU. LES PATELLIMANES.

Tarses intermédiaires non dilatés dans les mâles : les deux ou trois premiers articles des antérieurs fortement dilatés, plus ou moins carrés ou arrondis, non triangulaires ni cordiformes; jambes antérieures assez fortement échancrées; crochets

des tarses non dentelés; élytres jamais tronquées à l'extrémité; dernier article des palpes non terminé en alène.

Trentième genre. PANAGÉE (*Panagæus*, LATR.).

Antennes filiformes; dernier article des palpes fortement sécuriforme; les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure transverse, très-courte, coupée carrément ou légèrement échancrée; mandibules très-peu saillantes, courtes, arquées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête petite, souvent rétrécie derrière les yeux; prothorax plus ou moins arrondi.

Ces animaux sont ordinairement de petite taille et ont particulièrement la tête peu volumineuse comparativement au corps. On les trouve dans les bois dont le sol est sec et sablonneux.

PANAGÉE GRANDE-CROIX (*Panagæus crux-major*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); corps, tête, antennes et pattes noirs, ainsi que le prothorax qui est chagriné et pubescent; élytres striées, d'un rouge de brique, avec de gros points enfoncés; la suture, la base, l'extrémité, le bord extérieur et une bande transversale au milieu, noirs. France.

PANAGÉE QUADRIPUSTULÉE (*P. quadripustulatus*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); noirâtre; élytres rousses, ayant leur base, leur suture, une tache au milieu, leur limbe postérieur et leur sommet, noirs. France.

PANAGÉE A TROIS TACHES (*P. trimaculatus*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); noirâtre; élytres rousses, ayant leur base, la suture, une tache interrompue au milieu, et le sommet, noirs. France.

Trente-unième genre. LORICÈRE (*Loricera*, LATR.).

Antennes filiformes, hérissées de soies raides et assez longues; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure très-courte et arrondie; mandibules très-courtes et arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; tête arrondie, très-rétrécie derrière les yeux; prothorax arrondi.

LORICÈRE PILICORNE (*Loricera pilicornis*, DEJ.; *Loricera ænea*, 1re ÉDIT.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un bronzé luisant en dessus, noir en dessous; environ une douzaine de petites lignes ponctuées sur chaque élytre, avec trois enfoncements très-marqués près de la suture. France.

Trente-deuxième genre. CALLISTE (*Callistus*, BONELLI).

Antennes filiformes et légèrement comprimées; dernier article des palpes allongé, légèrement ovalaire, presque terminé en pointe; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure presque transversale et très-légèrement échancrée; mandibules assez étroites et très-aiguës, légèrement arquées, peu avancées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire, un peu rétrécie postérieurement; prothorax presque cordiforme

CALLISTE LUNULÉE (*Callistus lunatus*, DEJ.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir bleuâtre; antennes d'un brun noirâtre, fauves à la base; palpes fauves; tête bleue et ponctuée; prothorax fauve; élytres d'un fauve pâle un peu jaunâtre, avec trois taches noires. France.

Trente-troisième genre. CHLOENIE (*Clœnius*, BONELLI).

Antennes filiformes; dernier article des palpes plus ou moins allongé, un peu ovalaire et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure presque transverse, coupée carrément ou plus ou moins échancrée; mandibules ordinairement peu avancées, plus ou moins arquées et assez aiguës; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire, plus ou moins rétrécie postérieurement; prothorax souvent cordiforme, quelquefois trapézoïde.

Ces insectes, presque tous parés de couleurs métalliques assez brillantes, se plaisent sous les pierres, au bord des ruisseaux ou dans les lieux humides; ils exhalent une odeur pénétrante et désagréable.

* *Elytres tachées de jaune.*

CHLOENIE QUADRINOTÉE (*Clœnius quadrinotatus*, DEJ.). Long. 23 millim. (10 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé, luisant; prothorax ponctué; élytres d'un vert obscur, pubescentes, striées, finement granulées dans les intervalles des stries, avec le bord et deux taches d'un jaune pâle; antennes et pieds de cette dernière couleur. Sénégal.

** *Elytres bordées de jaune, sans taches ou avec une seule à l'extrémité.*

CHLOENIE VELUE (*C. velutinus*, DEJ.). Long. 15 1/2 à 16 1/2 millim. (6 3/4 à 7 1/4 lignes); tête et prothorax d'un vert

bronzé luisant; prothorax avec des points enfoncés et épars; élytres d'un vert obscur, pubescentes, striées, très-finement granulées dans les intervalles des stries, bordées de jaune-pâle; antennes et pieds de la même couleur. France.

CHLOENIE AGRÉABLE (*Clœnius festivus*, DEJ.). Long. 15 à 16 millim. (6 1/2 à 7 lig.); tête et prothorax d'un cuivreux bronzé, luisant, ce dernier avec des points épars et enfoncés; élytres d'un vert bronzé, un peu pubescentes, profondément striées, granulées dans les intervalles des stries, ayant leur bord testacé; antennes et pieds de cette dernière couleur. Midi de la France.

CHLOENIE DE BORGIE (*C. Borgiæ*, DEJ.). Long. 16 à 17 millim. (7 à 7 1/2 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé, luisant : ce dernier avec des points épars et enfoncés; élytres d'un vert bronzé, pubescentes, striées, très-finement granulées dans l'intervalle des stries, bordées d'un jaune obscur et ferrugineux; cuisses d'un brun-noirâtre; antennes, jambes et tarses testacés. Sicile.

CHLOENIE SPOLIÉE (*C. spoliatus*, DEJ.). Long. 15 à 16 millim. (6 1/2 à 7 lignes); d'un vert bronzé en dessus; prothorax presque cordiforme, avec des points enfoncés peu apparents; élytres glabres, striées, à stries finement ponctuées et ayant leurs intervalles lisses; bords des élytres, antennes et pieds testacés. Midi de la France.

CHLOENIE DES CHAMPS (*C. agrorum*, DEJ.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); verte en dessus; prothorax et élytres pubescents, très-finement granulés; élytres striées, à bords jaunes, ainsi que la base des antennes et les pieds. France.

CHLOENIE TERMINÉE (*C. terminatus*, DEJ.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); dessus d'un vert bronzé obscur, pubescent; prothorax presque carré, très-ponctué; élytres striées, à stries un péu ponctuées, ayant leurs intervalles très-finement granulés; bord des élytres très-étroit et s'élargissant postérieurement, d'un jaune testacé ainsi que la base des antennes et les pieds. Caucase.

CHLOENIE ALLONGÉE (*C. extensus*, DEJ.). Long. 14 millim. (6 lignes); d'un vert bronzé en dessus; pubescente; prothorax étroit, un peu cordiforme, avec des points enfoncés et épars; élytres un peu allongées, striées, à stries un peu ponctuées et ayant leurs intervalles très-finement granulés : elles sont bordées de jaune, et la bordure est un peu plus large à

CHLOENIE TÊTE-DORÉE (*Chlaenius chrysocephalus*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lig.); pubescente; tête et prothorax d'un doré cuivreux, très-ponctué, ce dernier étroit, un peu cordiforme; élytres bleues, striées, finement ponctuées dans les intervalles des stries; base des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

CHLOENIE TÊTE-BRONZÉE (*C. aenocephalus*, DEJ.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); pubescente; tête d'un doré cuivreux, très-ponctuée; prothorax bleu, étroit, un peu cordiforme, très-ponctué; élytres bleues, striées, à intervalles des stries finement ponctués; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Russie.

CHLOENIE BLEUE (*C. caeruleus*, DEJ.). Long. 14 millim. (6 lignes); bleue en dessus, un peu pubescente; tête et prothorax avec des points épars et enfoncés : ce dernier étroit et un peu cordiforme; élytres profondément striées, à stries ponctuées et un peu granulées, les intervalles lisses; antennes et pieds noirs. Géorgie Russe.

CHLOENIE DE STEVEN (*C. Steveni*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); dessus bleu, pubescent; tête et prothorax très-ponctués, ce dernier étroit et un peu cordiforme; élytres finement striées, les intervalles des stries finement et très-ponctués; antennes et pieds bruns. Russie.

Trente-quatrième genre. EPOMIS (*Epomis*, BONELLI).

Ce genre ne diffère du précédent que par les palpes dont le dernier article est assez fortement sécuriforme dans les deux sexes, et plus dilaté dans le mâle que dans la femelle.

EPOMIS BORDÉ (*Epomis circumscriptus*, DEJ.). Long. 21 à 24 millim. (9 1/2 à 10 1/2 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé obscur, à points épars et enfoncés; élytres noirâtres, bordées de jaune, profondément striées, un peu sillonnées, à stries obscurément ponctuées; antennes et pieds jaunes. France.

Trente-cinquième genre. DINODE (*Dinodes*, BONELLI).

Comme les chlœnies, mais palpes un peu moins allongés, à articles plus courts, plus gros, le dernier légèrement sécuriforme dans les deux sexes; antennes un peu plus courtes, leurs huit derniers articles un peu plus gros et légèrement comprimés; prothorax plus arrondi.

DINODE A PIEDS ROUX (*Dinodes rufipes*, DEJ.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); dessus bleu, quelquefois un peu verdâtre; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque

carré; élytres striées, à stries un peu ponctuées, les intervalles très-ponctués; base des antennes et pieds roux. Midi de la France.

Trente-sixième genre. ODE (*Oodes*, BONELLI).

Antennes filiformes; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure presque transverse, coupée carrément ou légèrement échancrée; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire et un peu rétrécie postérieurement; prothorax trapézoïde, rétréci antérieurement et aussi large que les élytres à sa base.

ODE HELOPIOÏDE (*Oodes helopioïdes*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); ovale-oblong; noir; élytres finement ponctuées-striées; pattes noires. France.

ODE D'ESPAGNE (*O. Hispanicus*, DEJ.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale; noir; élytres finement striées; tarses roux. Espagne.

Trente-septième genre. LICINE (*Licinus*, LATR.).

Antennes filiformes; dernier article des palpes fortement sécuriforme; les deux premiers articles des tarses antérieurs fortement dilatés dans les mâles; lèvre supérieure courte, étroite et échancrée; mandibules courtes, arrondies, très-obtuses et dentées intérieurement; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tête arrondie, déprimée et échancrée antérieurement; prothorax arrondi ou cordiforme.

Ces insectes se trouvent sous les pierres, dans les terrains secs, et quelquefois, mais très-rarement, dans les forêts.

LICINE AGRICOLE (*Licinus agricola*, DEJ.). Long. 14 à 17 millim. (6 à 7 1/2 lignes); noire; prothorax arrondi, très-ponctué; élytres ovales, ayant trois lignes élevées, finement ponctuées-striées, les intervalles des stries presque plans, très-ponctués. Midi de la France.

LICINE SILPHOÏDE (*L. silphoïdes*, DEJ.). Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes); noire; prothorax arrondi, ponctué, presque lisse dans son milieu; élytres ovales, avec trois lignes élevées, ponctuées-striées, les intervalles un peu élevés, profondément ponctués. Midi de la France.

LICINE GRANULÉE (*L. granulatus*, DEJ.). Long. 15 à 16 millim. (6 1/2 à 7 lignes); comme le précédent, mais d'un

noir plus brillant; troisième, cinquième et septième intervalles des élytres un peu plus relevés et formant trois lignes marquées; points enfoncés plus grands, plus marqués, faisant paraître les élytres un peu plus inégales. Espagne.

LICINE A COL COURT (*Licinus brevicollis*, DEJ.). Long. 12 1/2 millim. (5 3/4 lignes); noire; prothorax court, arrondi, un peu transverse, ponctué, presque lisse dans son milieu; élytres ovales, avec trois lignes élevées, striées-ponctuées, les intervalles des stries presque lisses, profondément ponctués. Alger.

LICINE PELTOÏDE (*L. peltoïdes*, DEJ.). Long. 12 1/2 à 15 1/2 millim. (5 3/4 à 6 3/4 lignes); noire; prothorax un peu arrondi, très-ponctué, un peu atténué postérieurement; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, les intervalles des stries un peu élevés et très-ponctués. Portugal.

LICINE ÉGALE (*L. æquatus*, DEJ.). Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes); noire; prothorax un peu arrondi, très-ponctué; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, les intervalles des stries plans et très-ponctués. Basses-Alpes.

LICINE CASSIDÉE (*L. cassideus*, DEJ.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); noire; prothorax plan, un peu carré, très-ponctué; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement ponctuées, striées, les intervalles des stries plans et finement ponctués. France.

LICINE DÉPRIMÉE (*L. depressus*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 millim. (4 1/4 à 5 lignes); noire; prothorax arrondi, un peu convexe, très-ponctué; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement ponctuées-striées, les intervalles plans, finement et très-ponctués. France.

LICINE d'HOFFMANSEGG (*L. Hoffmanseggii*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 1/2 millim. (5 1/4 à 6 1/4 lignes); noire; prothorax un peu cordiforme, obscurément ponctué; élytres ovales, profondément striées, à stries lisses, les intervalles un peu élevés, obscurément ponctués. France.

LICINE OBLONGUE (*L. oblongus*, DEJ.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); noire; prothorax un peu cordiforme, obscurément ponctué; élytres oblongues, striées, à stries finement ponctuées, les intervalles plans et obscurément ponctués. Basses-Alpes.

Trente-huitième genre. BADISTER (*Badister*, CLAIRVILLE).

Antennes filiformes; dernier article des palpes allongé, ovalaire et terminé presque en pointe; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supé-

rieure courte, étroite et échancrée; mandibules courtes, arrondies et très-obtuses; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tête arrondie, déprimée antérieurement; prothorax cordiforme.

Ces insectes ont les mêmes habitudes que les précédents, et se plaisent dans les lieux humides.

Badister céphalote (*Badister cephalotes*, Dej.). Long. 8 à 8 1/2 millim. (3 1/2 à 3 3/4 lignes); noir; prothorax de la même largeur que la tête; écusson et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres rousses en devant, noires au sommet, à suture rousse ainsi qu'une tache transversale commune et un peu lunulée. France.

Badister bipustulé (*B. bipustulatus*, Dej.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); noir; prothorax plus large que la tête, tous deux roux ainsi que les pieds; élytres rousses en devant, noires au sommet; suture et une tache arrondie commune, rousses. France.

Badister lézardé (*B. lacertosus*, Dej.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); noir; prothorax plus large que la tête; écusson et pieds roux; élytres rousses en devant, noires au sommet; suture rousse, ainsi qu'une tache angulée, commune. *Allemagne*.

Badister a bouclier (*B. peltatus*, Dej.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); d'un noir obscur et un peu bronzé en dessus; prothorax et élytres finement bordés de pâle; pieds de cette dernière couleur. France.

Badister huméral (*B. humeralis* Dej.). Long. 5 millim. (2 lignes); obscur en dessus; prothorax bordé de jaune; d'un noir pâle, ainsi que les élytres qui ont en outre une tache humérale de la même couleur; pattes d'un jaune pâle. France.

sixième tribu. Les FÉRONIENS.

Les palpes extérieurs ne sont jamais terminés en alène; côté interne des jambes fortement échancré; élytres jamais tronquées à l'extrémité; les tarses antérieurs des mâles ont les deux ou trois premiers articles plus ou moins triangulaires ou cordiformes, mais jamais carrés ou arrondis, non pourvus de brosse, mais garnis de quelques poils peu serrés; les tarses intermédiaires et le quatrième article des tarses antérieurs ne sont jamais dilatés.

PREMIÈRE DIVISION.

Les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

Trente-neuvième genre. POGON (*Pogonus*, ZIEGLER).

Antennes assez courtes, presque filiformes, légèrement comprimées et grossissant un peu vers l'extrémité ; dernier article des palpes allongé, légèrement ovalaire et terminé presque en pointe ; les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles ; lèvre supérieure courte, transversale et coupée presque carrément ; mandibules peu avancées, assez aiguës et un peu arquées ; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton ; prothorax ordinairement court et presque transversal, toujours peu convexe, presque carré, peu ou point rétréci postérieurement ; élytres assez allongées, peu convexes, presque parallèles.

Ces insectes, petits, vifs, brillants, ne se trouvent guère que sur les bords de la mer et des lacs salés.

POGON AILES-PALES (*Pogonus pallidipennis*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes) ; d'un vert bronzé ; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement ; élytres d'un jaune pâle, à reflet bronzé, allongées, parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés ; pieds d'un jaune pâle. Midi de la France.

POGON AILES-JAUNES (*P. flavipennis*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes) ; comme le précédent, mais un peu plus petit ; prothorax un peu plus rétréci postérieurement ; élytres proportionnellement un peu plus courtes, un peu plus larges, moins parallèles, plus ovales et un peu plus planes. Espagne.

POGON AILES-BLÊMES (*P. luridipennis*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes) ; comme le *pallidipennis*, mais plus petit ; tête et prothorax d'un vert bronzé plus clair et plus brillant, le dernier un peu plus court, presque transversal, plus large antérieurement et plus rétréci postérieurement ; élytres un peu plus courtes, plus larges et presque ovales. Nord de la France.

POGON AILES-IRISÉES (*P. iridipennis*, DEJ.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes) ; comme le précédent, mais plus petit ; tête et prothorax d'un bronzé un peu verdâtre, moins obscur que dans le suivant ; prothorax presque transversal, comme dans le *luridipennis*, mais moins arrondi antérieurement et un peu moins rétréci postérieurement ; élytres d'un jaune obscur, plus ou moins bronzées. Saxe.

Pogon des rivages (*Pogonus littoralis*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres allongées, parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

Pogon halophile (*P. halophilus*, Dej.) Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); dessus bronzé, quelquefois verdâtre ou presque noir; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres un peu allongées, presque ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés, les stries externes peu apparentes; pieds roux, à reflet bronzé. France.

Pogon verdatre (*P. viridanus*, Dej.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); comme le précédent, mais dessus d'une couleur bronzée plus claire et presque verte; prothorax un peu moins convexe; pattes d'un jaune roussâtre, sans aucun reflet bronzé. Sicile.

Pogon pieds-paillets (*P. gilvipes*, Dej.) Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres un peu allongées, presque parallèles, profondément striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un jaune pâle. Midi de la France.

Pogon des rives (*P. riparius*, Dej.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu étroit en devant, non resserré postérieurement; élytres un peu allongées, ovales-oblongues, striées-ponctuées, les stries externes peu apparentes; trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

Pogon oriental (*P. orientalis*, Dej.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); bronzé; prothorax un peu transversal, non resserré postérieurement; élytres plus courtes que dans le précédent, ovales-oblongues, striées-ponctuées, à stries externes peu apparentes; trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Russie.

Pogon méridional (*P. meridionalis*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); d'un noir bronzé; prothorax carré, un peu étroit antérieurement, non resserré postérieurement; élytres un peu allongées, ovales-oblongues, striées-ponctuées, à intervalles alternativement ponctués; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

Pogon pointillé (*P. punctulatus*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir bronzé; prothorax carré, un peu

étroit en devant, non resserré postérieurement; élytres un peu allongées, ovales-oblongues, striées-ponctuées, à stries externes peu apparentes, les troisième et septième intervalles ponctués ; pieds d'un roux bronzé. Caucase.

POGON GRÊLE (*Pogonus gracilis*, DEJ.). Long. 5 à 5 1/2 mill (2 à 2 1/4 lig.); d'un vert bronzé obscur; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres un peu allongées, presque parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés ; pieds roux. Midi de la France.

POGON ROUX-BRONZÉ (*P. rufoæneus*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); d'un vert bronzé obscur; prothorax carré, non rétréci postérieurement; élytres d'un jaune-obscur, à reflet bronzé, un peu allongées, presque parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; pieds roux. Midi de la France.

POGON TESTACÉ (*P. testaceus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); testacé, à reflet bronzé; prothorax plan, carré, non rétréci postérieurement; élytres allongées, parallèles, striées, à stries un peu ponctuées, et trois points enfoncés; pieds pâles. Midi de la France.

POGON FILIFORME (*P. filiformis*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); allongé; d'un vert bronzé obscur; prothorax carré-allongé, non rétréci postérieurement; élytres allongées, parallèles, striées, à stries un peu ponctuées, avec trois points enfoncés; pieds roux. Sardaigne.

Quarantième genre. PATROBE (*Patrobus*, MEGERLE).

Antennes filiformes assez longues; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure courte, transversale, coupée carrément; mandibules peu avancées, assez aiguës et un peu arquées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax presque plan, rétréci postérieurement et plus ou moins cordiforme; élytres en ovale-allongé, presque planes ou peu convexes.

PATROBE PIEDS-ROUX (*Patrobus rufipes*, DEJ.). Long. 8 à 10 millim. (3 1/2 à 4 1/2 lignes); sans ailes sous les élytres; d'un noir brun; prothorax cordiforme, ayant postérieurement une fossette de chaque côté; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, avec trois points enfoncés; pieds roux. France.

PATROBE SEPTENTRIONAL (*P. septentrionalis*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes); comme le préce-

dent, mais prothorax un peu plus court et plus rétréci postérieurement; élytres un peu plus allongées; des ailes sous les élytres; pattes plus obscures. Suède.

PATROBE A AILES ROUSSES (*Patrobus rufipennis*, DEJ.). Long. 10 1/2 à 12 millim. (4 3/4 à 5 1/2 lig.); ailé; tête et prothorax noirs, ce dernier cordiforme, creusé de fossettes des deux côtés; élytres ovales-oblongues, rousses, ponctuées-striées, les intervalles des stries ponctués; pieds testacés. Midi de la France.

DEUXIÈME DIVISION.

Les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

a. Crochets des tarses dentelés en dessous.

Quarante-unième genre. DOLIQUE (*Dolichus*, BONELLI).

Antennes assez allongées, filiformes et presque sétacées; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité, ou légèrement sécuriforme; crochets des tarses dentelés en dessous; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure en carré moins long que large; mandibules légèrement arquées et assez aiguës; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax assez allongé, ovalaire ou cordiforme; élytres assez allongées, plus ou moins parallèles ou ovales.

DOLIQUE FLAVICORNE (*Dolichus flavicornis*, DEJ.). Long. 15 à 18 millim. (6 1/2 à 8 lignes); ailé; d'un noir brun; prothorax bordé de jaunâtre; antennes et pieds jaunâtres; élytres striées, souvent avec une tache ferrugineuse à leur base. Midi de la France : très-rare.

Quarante-deuxième genre. PRISTONYQUE (*Pristonychus*, DEJ.).

Antennes assez allongées, filiformes; dernier article des palpes presque cylindrique, tronqué à l'extrémité; crochets des tarses dentelés en dessous, les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure en carré moins long que large, un peu échancrée en devant; mandibules assez aiguës et un peu arquées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax rétréci postérieurement, plus ou moins cordiforme et allongé; élytres plus ou moins ovales et allongées.

PRISTONYQUE TERRICOLE (*Pristonychus terricola*, DEJ.; *Sphodrus terricola*, 1re ÉDIT.). Long. 12 à 18 millim. (5 1/2 à 8 lignes);

pas d'ailes ; tête et prothorax noirs ; antennes, jambes et tarses d'un brun foncé ; dessous du corps et cuisses d'un noirâtre brun ; élytres noires, teintées de violet, striées, les stries ayant des points enfoncés peu distincts. France : dans les caves.

Pristonyque ponctué (*Pristonychus punctatus*, Dej.). Long. 16 à 17 millim. (7 à 7 1/2 lignes); comme le précédent, mais prothorax plus allongé, moins cordiforme, moins rétréci postérieurement, avec quelques points enfoncés très-peu marqués; élytres plus bleues, moins ovales, à stries plus marquées et points plus apparents. Hongrie.

Pristonyque cimmérien (*P. cimmerius*, Dej.). Long. 19 millim. (8 1/2 lignes); aptère, d'un noir-brun; prothorax assez large, un peu cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement ; élytres d'un bleu violacé, ovales, assez larges, un peu convexes, profondément striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds d'un brun de poix ; jambes intermédiaires arquées. Crimée.

Pristonyque taurique (*P. tauricus*, Dej.). Long. 17 millim. (7 1/2 lignes) ; point d'ailes sous les élytres ; d'un noir-brun ; prothorax un peu allongé, presque cordiforme, avec une faible impression postérieurement des deux côtés ; élytres obscures, un peu bleuâtres, un peu ovales-allongées, légèrement planes, finement striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds bruns ; jambes intermédiaires très-légèrement arquées. Crimée.

Pristonyque de Barbarie (*P. Mauritanicus*, Dej.). Long. 16 millim. (7 lignes); pas d'ailes ; d'un noir brun ; prothorax allongé, un peu cordiforme, à faibles impressions de chaque côté postérieurement; élytres obscures, un peu bleuâtres, ovales, presque planes, striées, à stries obscurément ponctuées; antennes et pieds bruns; jambes intermédiaires légèrement arquées. Algérie.

Pristonyque oblong (*P. oblongus*, Dej.). Long. 15 à 17 millim. (6 1/2 à 7 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax étroit, un peu cordiforme, avec des impressions postérieurement de chaque côté ; élytres noires, ovales, convexes, striées; antennes et pieds bruns; jambes intermédiaires un peu arquées. Midi de la France.

Pristonyque étroit (*P. angustatus*, Dej.). Long. 17 millim. (7 1/2 lignes) ; sans ailes; d'un noir brun; prothorax allongé, étroit, cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement ; élytres noires, oblongues-allongées, un peu dé-

primées, striées; antennes et pieds bruns; jambes intermédiaires non arquées. Basses-Alpes.

PRISTONYQUE ALLONGÉ (*Pristonychus elongatus*, DEJ.). Long. 16 à 17 mill. (7 à 7 1/2 lig.); sans ailes; d'un noir brun; prothorax allongé, cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement; élytres d'un bleu obscur, ovales-allongées, convexes, striées; jambes intermédiaires droites. Croatie.

PRISTONYQUE DALMATE (*P. Dalmatinus*, DEJ.). Long. 19 à 20 millim. (8 1/2 à 9 lignes); sans ailes; d'un bleu violacé; prothorax allongé, un peu cordiforme, avec des impressions comme dans les précédents; élytres ovales-allongées, un peu convexes, profondément striées-ponctuées; jambes intermédiaires droites. Dalmatie.

PRISTONYQUE BLEU (*P. cæruleus*, DEJ.). Long. 15 1/2 millim. (6 3/4 lignes); sans ailes; d'un bleu obscur; prothorax cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, un peu planes, striées; jambes intermédiaires droites. Piémont.

PRISTONYQUE AMÉTHYSTE (*P. amethystinus*, DEJ.). Long. 17 millim. (7 1/2 lignes); sans ailes; d'un bleu violet; prothorax un peu allongé, presque cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque planes, profondément striées; jambes intermédiaires non arquées. Italie.

PRISTONYQUE VIOLET (*P. ianthinus*, DEJ.). Long. 17 à 18 millim. (7 1/2 à 8 lignes); sans ailes; d'un bleu violet; prothorax un peu cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres ovales, presque planes, finement striées-ponctuées; jambes intermédiaires droites. Autriche.

PRISTONYQUE DES ALPES (*P. Alpinus*, DEJ.). Long. 18 millim. (8 lignes); sans ailes; d'un bleu obscur; prothorax court, un peu cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres ovales, assez larges, un peu convexes, finement striées, à stries obscurément ponctuées; jambes intermédiaires droites. Basses-Alpes.

PRISTONYQUE CHALYBÉE (*P. chalybeus*, DEJ.). Long. 20 millim. (9 lignes); comme le précédent, mais d'un bleu violacé plus brillant et dessous du corps plus bleu; élytres à stries plus fortement et plus distinctement ponctuées. Basses-Alpes.

PRISTONYQUE AILES-BLEUES (*P. cyanipennis*, DEJ.). Long. 14 1/2 millim. (6 1/4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; pro-

thorax allongé, un peu cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres d'un bleu obscur, ovales-allongées, un peu planes, finement striées, à stries obscurément ponctuées; jambes intermédiaires droites. Caucase.

PRISTONYQUE APLANI (*Pristonychus complanatus*, DEJ.). Long. 12 à 16 mill. (5 1/2 à 7 lig.); ailé; d'un noir brun; prothorax presque cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement; élytres d'un noir bleuâtre, ovales-oblongues, un peu planes, striées, à stries obscurément ponctuéees; antennes et pieds bruns; jambes intermédiaires droites. Midi de la France.

PRISTONYQUE ÉLÉGANT (*P. elegans*, DEJ.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); sans ailes; étroit; ferrugineux; prothorax allongé, un peu cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement; élytres oblongues-allongées, un peu convexes, finement striées-ponctuées; jambes intermédiaires droites. Carniole.

PRISTONYQUE GRACIEUX (*P. venustus*, DEJ.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); aptère; bleu; prothorax un peu cordiforme, avec des impressions latérales et postérieures peu apparentes; élytres ovales, un peu oblongues, presque planes, profondément striées, à stries ponctuées, crénelées; jambes intermédiaires droites. Midi de la France.

Quarante-troisième genre. CALATHE (*Calathus*, BONELLI).

Antennes assez longues, filiformes et un peu déprimées; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; crochets des tarses dentelés en dessous; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure en carré moins long que large, très-légèrement échancrée antérieurement; mandibules assez aiguës, légèrement arquées, peu avancées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax trapézoïde ou presque carré, peu ou point rétréci postérieurement; élytres assez allongées, un peu ovales, arrondies à l'extrémité et peu rétrécies antérieurement.

CALATHE LARGE (*Calathus latus*, DEJ.) Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax carré, étroit en devant, ponctué postérieurement; presque parallèles, striées-ponctuées, les troisième et ne intervalles avec des points enfoncés et écartés;

pattes d'un brun noirâtre. Midi de la France. Ce n'est pas le *calathus latus* de notre première édition.

Calathe cisteloïde (*Caluthus cisteloïdes*, Dej.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lig.); point d'ailes; d'un noir brun; prothorax carré, étroit en devant, ponctué de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, finement striées-ponctuées, les troisième et cinquième intervalles à points enfoncés et écartés; pieds roux ou bruns.

Calathe a cou-glabre (*C. glabricollis*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax carré, rétréci en devant, non ponctué postérieurement; élytres presque parallèles, striées, avec le troisième intervalle à points écartés et enfoncés; pieds roux. Trieste.

Calathe en deuil (*C. luctuosus*, Dej.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, rétréci antérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis, ponctué de chaque côté postérieurement; élytres un peu ovales, un peu convexes, striées-ponctuées; le troisième et le cinquième intervalles à points écartés et enfoncés. Portugal.

Calathe a pieds fauves (*C. fulvipes*, Dej.). Long. 8 à 11 millim. (3 1/2 à 5 lignes); point d'ailes; d'un noir-brun; prothorax carré, un peu rétréci antérieurement; élytres presque parallèles, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

Calathe noiratre (*C. fuscus*, Dej.). Long. 9 1/2 à 11 millim. (4 1/4 à 5 lignes); ailé; d'un brun sombre; prothorax carré, rétréci antérieurement, à côtés un peu roussâtres; élytres presque parallèles, finement striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Calathe bordé (*C. limbatus*, Dej.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ailé; d'un brun sombre; prothorax et élytres bordés de testacé; prothorax presque carré, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

Calathe métallique (*C. metallicus*, Dej.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); sans ailes; bronzé en dessus; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, striées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

Calathe cou-rond (*C. rotundicollis*, Dej.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); sans ailes; d'un brun sombre; prothorax presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres

que long, plane; mandibules assez aiguës, légèrement arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plan, à bords relevés, cordiforme et fortement rétréci postérieurement; angles postérieurs toujours marqués; élytres planes, en ovale plus ou moins allongé; point d'angle antérieur marqué; point d'ailes sous les élytres.

Platyne aplani (*Platinus complanatus*, Dej.). Long. 11 1/2 à 12 1/2 millim. (5 1/4 à 5 3/4 lignes); d'un noir brun; prothorax étroit, un peu cordiforme, à bords relevés et les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés. Piémont.

Platyne a fossettes (*P. scrobiculatus*, Dej.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); d'un noir brun; prothorax cordiforme, à bords relevés; élytres ovales, striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. Autriche.

Quarante-septième genre. Anchomène (*Anchomenus*, Bonelli).

Antennes assez longues, filiformes; dernier article des palpes allongé, cylindrique, légèrement ovalaire, et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long, plane; mandibules assez aiguës, un peu arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plus ou moins cordiforme, à angles postérieurs toujours marqués; élytres légèrement convexes, en ovale plus ou moins allongé; angles antérieurs arrondis, mais toujours marqués; ordinairement des ailes sous les élytres.

Anchomène a long-ventre (*Anchomenus longiventris*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ailé; noir; prothorax court, presque carré, bordé, un peu rétréci postérieurement; élytres parallèles, allongées-carrées, striées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

Anchomène de Mannerheim (*A. Mannerheimii*, Dej.). Long. 11 millim. (5 lignes); ailé; noir; prothorax court, un peu cordiforme, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, striées, avec trois points enfoncés. Finlande.

Anchomène cou-étroit (*A. angusticollis*, Dej.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); ailé; noir; prothorax court, cordiforme, bordé, à angles postérieurs un peu saillants; élytres ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

POGON DES RIVAGES (*Pogonus littoralis*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu cordiforme postérieuremeut; élytres allongées, parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

POGON HALOPHILE (*P. halophilus*, DEJ.) Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); dessus bronzé, quelquefois verdâtre ou presque noir; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres un peu allongées, presque ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés, les stries externes peu apparentes; pieds roux, à reflet bronzé. France.

POGON VERDATRE (*P. viridanus*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); comme le précédent, mais dessus d'une couleur bronzée plus claire et presque verte; prothorax un peu moins convexe; pattes d'un jaune roussâtre, sans aucun reflet bronzé. Sicile.

POGON PIEDS-PAILLETS (*P. gilvipes*, DEJ.) Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu cordiforme postérieurement; élytres un peu allongées, presque parallèles, profondément striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un jaune pâle. Midi de la France.

POGON DES RIVES (*P. riparius*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax carré, un peu étroit en devant, non resserré postérieurement; élytres un peu allongées, ovales-oblongues, striées-ponctuées, les stries externes peu apparentes; trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

POGON ORIENTAL (*P. orientalis*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); bronzé; prothorax un peu transversal, non resserré postérieurement; élytres plus courtes que dans le précédent, ovales-oblongues, striées-ponctuées, à stries externes peu apparentes; trois points enfoncés; pieds d'un roux bronzé. Russie.

POGON MÉRIDIONAL (*P. meridionalis*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); d'un noir bronzé; prothorax carré, un peu étroit antérieurement, non resserré postérieurement; élytres un peu allongées, ovales-oblongues, striées-ponctuées, à intervalles alternativement ponctués; pieds d'un roux bronzé. Midi de la France.

POGON POINTILLÉ (*P. punctulatus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir bronzé; prothorax carré, un peu

gulaires ou en cœur ; lèvre supérieure légèrement convexe, en carré moins long que large et presque transversal ; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton ; mandibules assez aiguës, légèrement arquées, peu avancées ; prothorax plus ou moins arrondi ; point d'angles postérieurs marqués ; élytres en ovale plus ou moins allongé.

AGON MARGINÉ (*Agonum marginatum*, DEJ.). Long. 9 à 10 mil. (4 à 4 1/2 lignes) ; d'un vert cuivré en dessus, d'un vert foncé en dessous ; pattes noirâtres et jambes jaunâtres ; antennes noires ; prothorax orbiculaire ; élytres ovales-oblongues, bordées de jaunâtre, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

AGON IMPRIMÉ (*A. impressum*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes) ; d'un cuivreux bronzé ; prothorax un peu arrondi ; élytres ovales-oblongues, striées, à stries finement ponctuées, avec plusieurs fossettes profondément enfoncées. Allemagne.

AGON D'AUTRICHE (*A. Austriacum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax un peu arrondis, d'un cuivreux bronzé ; élytres ovales-oblongues, d'un vert bronzé, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés ; une bande suturale commune d'un cuivreux bronzé ; antennes et pieds noirs. Autriche.

AGON MODESTE (*A. modestum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax d'un cuivreux bronzé, ce dernier un peu carré ; élytres presque parallèles, vertes, à suture d'un cuivreux bronzé, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés ; antennes et pieds noirs. France.

AGON SIX-POINTS (*A. sexpunctatum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax d'un vert bronzé, ce dernier un peu cordiforme ; élytres ovales-oblongues, d'un rouge cuivreux, finement bordées de vert bronzé, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés. France.

AGON A DEUX FOSSETTES (*A. bifoveolatum*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes) ; d'un cuivreux bronzé ; prothorax ovale-oblong ; élytres ovales-allongées, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés. Sibérie.

AGON UN PEU PONCTUÉ (*A. parum punctatum*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 9 millim. (3 1/4 à 4 lignes) ; tête et prothorax d'un vert bronzé obscur, ce dernier un peu arrondi ; élytres ovales-oblongues, d'un bronzé obscur, striées, avec trois points enfoncés. France.

AGON ALLONGÉ (*Agonum elongatum*, DEJ.). Long. 8 à 9 mill. (3 1/2 à 4 lignes); allongé; bronzé; prothorax un peu carré, ovale-oblong; élytres ovales-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés. Hongrie.

AGON LARGES-AILES (*A. latipenne*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 8 millim. (3 1/4 à 3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; pied d'un brun-roussâtre. Sibérie.

AGON TRISTE (*A. triste*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Suède.

AGON VEUF (*A. viduum*, DEJ.). Long. 8 à 9 1/2 millim. (3 1/2 à 4 1/4 lignes); d'un noir un peu bronzé; prothorax un peu arrondi; élytres ovales, profondément striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

AGON LISSE (*A. læve*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax un peu arrondi; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

AGON PLEURANT (*A. lugens*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); noir; prothorax un peu carré; élytres allongées, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un noir brun. France.

AGON ÉCHANCRÉ (*A. emarginatum*, DEJ). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); noir; prothorax légèrement arrondi, un peu plus large postérieurement; élytres ovales-oblongues, échancrées en devant, à angles huméraux un peu avancés, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

AGON LUGUBRE (*A. lugubre*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); noir; prothorax arrondi; élytres ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

AGON ÉTROIT (*A. angustatum*, DEJ.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); noir; prothorax un peu ovale; élytres ovales-allongées, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

AGON NOIR (*A. nigrum*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); noir; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-

oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds bruns. France.

Agon un peu bronzé (*Agonum subæneum*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lig.); d'un vert bleuâtre obscur; prothorax un peu arrondi; élytres ovales, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

Agon brillant (*A. pelidnum*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 millim. (2 3/4 à 3 lignes); d'un bronzé verdâtre obscur; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. France.

Agon poli (*A. scitulum*, Dej.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); d'un bronzé verdâtre obscur; prothorax ovale-oblong, rétréci postérieurement; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un noir brunâtre. Hambourg.

Agon grêle (*A. gracile*, Dej.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés. Allemagne.

Agon couleur de suie (*A fuliginosum*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. France.

Agon pieds-poissés (*A. picipes*, Dej.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes); tête et prothorax d'un noir brun, ce dernier oblong et un peu carré; élytres d'un brun testacé, oblongues-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un testacé pâle. France.

Agon de Thorey (*A. Thoreyi*, Dej.). 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); tête et prothorax d'un noir brun, ce dernier ovale-oblong; élytres d'un brun roussâtre, ovales-oblongues, finement striées, avec quatre points enfoncés; base des antennes et pieds d'un jaune testacé. Hambourg.

Agon petit (*A. puellum*, Dej.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong, rétréci postérieurement; élytres oblongues-allongées, un peu parallèles, finement striées, avec quatre points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. Berlin.

Agon quatre-points (*A. quadripunctatum*, Dej.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); d'un noir bronzé; prothorax assez court, presque carré; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec quatre fossettes enfoncées. Suède.

AGON DE BOGEMANN (*Agonum Bogemanni*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lig.); noir; prothorax assez court, un peu cordiforme; élytres allongées, parallèles, obscurément striées, les intervalles alternativement plus larges, avec trois points enfoncés peu apparents. Suède.

Quarante-troisième genre. OLISTHOPE (*Olisthopus*, DEJ.).

Antennes filiformes et assez allongées; dernier article des palpes allongé, ovalaire et presque terminé en pointe; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure légèrement convexe, en carré moins long que large; mandibules assez aiguës, légèrement arquées, peu avancées; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; prothorax presque orbiculaire, échancré en devant; élytres en ovale allongé, très-légèrement convexes ou presque planes.

OLISTHOPE ARRONDI (*Olisthopus rotundatus*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); d'un brun bronzé; élytres ovales-oblongues, un peu convexes, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles très-lisses, avec trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. France.

OLISTHOPE ESPAGNOL (*O. Hispanicus*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); d'un brun bronzé; élytres un peu planes, ovales-allongées, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles avec de très-petits points enfoncés très-peu apparents; trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Espagne.

OLISTHOPE A PETITS POINTS (*O. punctulatus*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); d'un brun bronzé; élytres un peu planes, ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles à très-fine ponctuation; trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Midi de la France.

OLISTHOPE OBSCURCI (*O. fuscatus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; élytres un peu planes, ovales-oblongues, bordées de pâle, striées, les intervalles des stries obscurément pointillés; trois points enfoncés distincts et assez grands; pieds jaunâtres. Midi de la France.

OLISTHOPE DE STURM (*O. Sturmii*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un brun bronzé; élytres ovales, assez courtes, un peu convexes, striées, les intervalles des stries très-lisses, avec trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Pyrénées-Orientales.

thorax allongé, un peu cordiforme, avec des impressions peu apparentes de chaque côté postérieurement; élytres d'un bleu obscur, ovales-allongées, un peu planes, finement striées, à stries obscurément ponctuées; jambes intermédiaires droites. Caucase.

PRISTONYQUE APLANI (*Pristonychus complanatus*, DEJ.). Long. 12 à 16 mill. (5 1/2 à 7 lig.); ailé; d'un noir brun; prothorax presque cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement; élytres d'un noir bleuâtre, ovales-oblongues, un peu planes, striées, à stries obscurément ponctuéees; antennes et pieds bruns; jambes intermédiaires droites. Midi de la France.

PRISTONYQUE ÉLÉGANT (*P. elegans*, DEJ.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); sans ailes; étroit; ferrugineux; prothorax allongé, un peu cordiforme, avec des impressions de chaque côté postérieurement; élytres oblongues-allongées, un peu convexes, finement striées-ponctuées; jambes intermédiaires droites. Carniole.

PRISTONYQUE GRACIEUX (*P. venustus*, DEJ.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); aptère; bleu; prothorax un peu cordiforme, avec des impressions latérales et postérieures peu apparentes; élytres ovales, un peu oblongues, presque planes, profondément striées, à stries ponctuées, crénelées; jambes intermédiaires droites. Midi de la France.

Quarante-troisième genre. CALATHE (*Calathus*, BONELLI).

Antennes assez longues, filiformes et un peu déprimées; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; crochets des tarses dentelés en dessous; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure en carré moins long que large, très-légèrement échancrée antérieurement; mandibules assez aiguës, légèrement arquées, peu avancées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax trapézoïde ou presque carré, peu ou point rétréci postérieurement; élytres assez allongées, un peu ovales, arrondies à l'extrémité et peu rétrécies antérieurement.

CALATHE LARGE (*Calathus latus*, DEJ.) Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax carré, étroit en devant, ponctué postérieurement; élytres presque parallèles, striées-ponctuées, les troisième et cinquième intervalles avec des points enfoncés et écartés;

pattes d'un brun noirâtre. Midi de la France. Ce n'est pas le *calathus latus* de notre première édition.

CALATHE CISTELOÏDE (*Calathus cisteloïdes*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lig.); point d'ailes; d'un noir brun; prothorax carré, étroit en devant, ponctué de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, finement striées-ponctuées, les troisième et cinquième intervalles à points enfoncés et écartés; pieds roux ou bruns.

CALATHE A COU-GLABRE (*C. glabricollis*, DEJ.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax carré, rétréci en devant, non ponctué postérieurement; élytres presque parallèles, striées, avec le troisième intervalle à points écartés et enfoncés; pieds roux. Trieste.

CALATHE EN DEUIL (*C. luctuosus*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, rétréci antérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis, ponctué de chaque côté postérieurement; élytres un peu ovales, un peu convexes, striées-ponctuées; le troisième et le cinquième intervalles à points écartés et enfoncés. Portugal.

CALATHE A PIEDS FAUVES (*C. fulvipes*, DEJ.). Long. 8 à 11 millim. (3 1/2 à 5 lignes); point d'ailes; d'un noir-brun; prothorax carré, un peu rétréci antérieurement; élytres presque parallèles, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

CALATHE NOIRATRE (*C. fuscus*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 millim. (4 1/4 à 5 lignes); ailé; d'un brun sombre; prothorax carré, rétréci antérieurement, à côtés un peu roussâtres; élytres presque parallèles, finement striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

CALATHE BORDÉ (*C. limbatus*, DEJ.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ailé; d'un brun sombre; prothorax et élytres bordés de testacé; prothorax presque carré, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

CALATHE MÉTALLIQUE (*C. metallicus*, DEJ.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); sans ailes; bronzé en dessus; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, striées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

CALATHE COU-ROND (*C. rotundicollis*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); sans ailes; d'un brun sombre; prothorax presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres

ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un roux brunâtre. France.

CALATHE ALLONGÉ (*Calathus elongatus*, DEJ.). Long. 9 mill. (4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax carré, bordé de roussâtre, avec une impression de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-allongées, finement striées, avec quatre points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. Allemagne.

CALATHE A PETITE TÊTE (*C. microcephalus*, DEJ.). Long. 7 à 8 1/3 millim. (3 à 3 2/3 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax court, carré, à bord roussâtre, et angles postérieurs arrondis; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

CALATHE OCHROPTÈRE (*C. ochropterus*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); sans ailes; d'un brun sombre; prothorax carré, un peu rétréci antérieurement, à bord roussâtre, avec les angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle.

CALATHE TÊTE-NOIRE (*C. melanocephalus*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); point d'ailes; d'un noir brun; prothorax roux, carré, un peu étroit en devant, à angles un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

CALATHE DES ALPES (*C. Alpinus*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax d'un ferrugineux obscur, carré, un peu rétréci antérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres assez courtes, ovales-oblongues, finement sriées, avec trois points enfoncés; pieds testacés. Styrie.

Quarante-quatrième genre. TAPHRIE (*Taphria*, BONELLI).

Antennes assez longues, filiformes; dernier article des palpes labiaux assez fortement sécuriforme dans les deux sexes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; lèvre supérieure en carré moins long que large et presque transversale; mandibules assez aiguës, peu avancées, un peu arquées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax ovalaire, arrondi postérieurement; élytres légèrement convexes, en ovale-allongé.

TAPHRIE VIVALE (*Taphria vivalis*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); d'un noir brun; prothorax un peu ar-

rondi ; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés ; antennes et pieds roux. Paris.

b. *Crochets des tarses sans dentelures.*

Quarante-cinquième genre. SPHODRE (*Sphodrus*, CLAIRVILLE).

Antennes assez longues, filiformes ; le troisième article au moins aussi long que les deux suivants ; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité ; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, aussi longs que larges et fortement triangulaires ou cordiformes ; lèvre supérieure presque transversale, coupée à peu près carrément ou légèrement échancrée ; mandibules assez aiguës, plus ou moins arquées, assez avancées ; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton ; prothorax plus ou moins cordiforme ; élytres ovales-allongées.

SPHODRE PLAN (*Sphodrus planus*, DEJ.). Long. 23 à 27 millim. (10 à 12 lignes) ; ailé ; noir ; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement ; élytres oblongues-ovales, presque parallèles, très-finement striées-ponctuées ; appendices des cuisses postérieures terminés en pointe très-aiguë. France.

SPHODRE LARGE-COU (*S. laticollis*, DEJ.). Long. 24 millim. (10 1/2 lignes) ; sans ailes ; noir ; prothorax assez large, un peu cordiforme ; élytres assez courtes, presque parallèles, très-finement striées-ponctuées ; appendices des cuisses postérieures non terminés en pointe. Sibérie.

SPHODRE DE TILESIUS (*S. Tilesius*, DEJ.). Long. 20 à 25 millim. (9 à 11 lignes) ; noir ; prothorax un peu cordiforme ; élytres ovales-oblongues, très-finement striées-ponctuées ; appendices des cuisses postérieures non prolongés en pointe. Sibérie.

SPHODRE PARALLÈLE (*S. parallelus*, DEJ.). Long. 20 millim. (9 lignes) ; sans ailes ; noir ; prothorax presque carré, à bords un peu relevés, et du reste comme le précédent. Sibérie.

SPHODRE A LONG-COU (*S. longicollis*, DEJ.). Long. 25 millim. (11 lignes) ; sans ailes ; noir ; prothorax allongé, un peu cordiforme ; élytres ovales-allongées, un peu convexes, profondément striées, à stries finement ponctuées. Russie.

Quarante-sixième genre. PLATYNE (*Platynus*, BONELLI).

Antennes longues, filiformes, presque sétacées ; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité ; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes ; lèvre supérieure en carré plus large

que long, plane; mandibules assez aiguës, légèrement arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plan, à bords relevés, cordiforme et fortement rétréci postérieurement; angles postérieurs toujours marqués; élytres planes, en ovale plus ou moins allongé; point d'angle antérieur marqué; point d'ailes sous les élytres.

PLATYNE APLANI (*Platinus complanatus*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 12 1/2 millim. (5 1/4 à 5 3/4 lignes); d'un noir brun; prothorax étroit, un peu cordiforme, à bords relevés et les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés. Piémont.

PLATYNE A FOSSETTES (*P. scrobiculatus*, DEJ.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); d'un noir brun; prothorax cordiforme, à bords relevés; élytres ovales, striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. Autriche.

Quarante-septième genre. ANCHOMÈNE (*Anchomenus*, BONELLI).

Antennes assez longues, filiformes; dernier article des palpes allongé, cylindrique, légèrement ovalaire, et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long, plane; mandibules assez aiguës, un peu arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plus ou moins cordiforme, à angles postérieurs toujours marqués; élytres légèrement convexes, en ovale plus ou moins allongé; angles antérieurs arrondis, mais toujours marqués; ordinairement des ailes sous les élytres.

ANCHOMÈNE A LONG-VENTRE (*Anchomenus longiventris*, DEJ.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ailé; noir; prothorax court, presque carré, bordé, un peu rétréci postérieurement; élytres parallèles, allongées-carrées, striées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

ANCHOMÈNE DE MANNERHEIM (*A. Mannerheimii*, DEJ.). Long. 11 millim. (5 lignes); ailé; noir; prothorax court, un peu cordiforme, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres ovales-oblongues, striées, avec trois points enfoncés. Finlande.

ANCHOMÈNE COU-ÉTROIT (*A. angusticollis*, DEJ.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); ailé; noir; prothorax court, cordiforme, bordé, à angles postérieurs un peu saillants; élytres ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

Anchomène bleu (*Anchomenus cyaneus*, Dej.). Long. 9 à 10 mill. (4 à 4 1/2 lig.); ailé; bleu en dessus; prothorax presque carré; élytres un peu parallèles, striées, avec quatre points enfoncés; antennes et pieds noirs. Basses-Pyrénées.

Anchomène Memnon (*A. Memnonius*, Dej.). Long. 8 à 10 millim. (3 1/2 à 4 1/2 lignes); ailé; d'un noir brun; prothorax ovale-oblong, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres allongées, presque parallèles, striées, avec trois points enfoncés; deux taches rousses sur le front; antennes et pieds d'un roux pâle. Allemagne.

Anchomène vert (*A. prasinus*, Dej.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); ailé; tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax étroit, un peu cordiforme; élytres ferrugineuses, ovales-oblongues, striées, avec quatre points enfoncés et une grande tache postérieure et commune d'un vert bleuâtre; base des antennes et pieds d'un fauve pâle. France.

Anchomène tête-noire (*A. melanocephalus*, Dej.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); ailé; ferrugineux; tête noire; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec quatre points enfoncés; pieds d'un roux pâle. Espagne.

Anchomène pieds-pales (*A. pallipes*, Dej.). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); ailé; d'un noir brun; prothorax cordiforme, ponctué postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un jaune pâle. France.

Anchomène oblong (*A. oblongus*, Dej.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); tête et prothorax d'un noir brun; ce dernier étroit, cordiforme, ponctué postérieurement; élytres brunes, crénées-striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux pâle. France.

Anchomène bicolore (*A. bicolor*, Dej.). Long. 7 à 7 1/2 millim. (3 à 3 1/4 lignes); ailé; tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax un peu cordiforme; élytres d'un brun bronzé, ovales-oblongues, striées, avec cinq points enfoncés; antennes et pieds d'un roux pâle. Sibérie.

Quarante-huitième genre. Agon (*Agonum*, Bonelli).

Antennes assez longues, filiformes; dernier article des palpes allongé, cylindrique, plus ou moins ovalaire et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et un peu trian-

gulaires ou en cœur ; lèvre supérieure légèrement convexe, en carré moins long que large et presque transversal ; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton ; mandibules assez aiguës, légèrement arquées, peu avancées ; prothorax plus ou moins arrondi ; point d'angles postérieurs marqués ; élytres en ovale plus ou moins allongé.

AGON MARGINÉ (*Agonum marginatum*, DEJ.). Long. 9 à 10 mil. (4 à 4 1/2 lignes) ; d'un vert cuivré en dessus, d'un vert foncé en dessous ; pattes noirâtres et jambes jaunâtres ; antennes noires ; prothorax orbiculaire ; élytres ovales-oblongues, bordées de jaunâtre, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

AGON IMPRIMÉ (*A. impressum*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes) ; d'un cuivreux bronzé ; prothorax un peu arrondi ; élytres ovales-oblongues, striées, à stries finement ponctuées, avec plusieurs fossettes profondément enfoncées. Allemagne.

AGON D'AUTRICHE (*A. Austriacum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax un peu arrondis, d'un cuivreux bronzé ; élytres ovales-oblongues, d'un vert bronzé, finement striées- ponctuées, avec six points enfoncés ; une bande suturale commune d'un cuivreux bronzé ; antennes et pieds noirs. Autriche.

AGON MODESTE (*A. modestum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax d'un cuivreux bronzé, ce dernier un peu carré ; élytres presque parallèles, vertes, à suture d'un cuivreux bronzé, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés ; antennes et pieds noirs. France.

AGON SIX-POINTS (*A. sexpunctatum*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; tête et prothorax d'un vert bronzé, ce dernier un peu cordiforme ; élytres ovales-oblongues, d'un rouge cuivreux, finement bordées de vert bronzé, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés. France.

AGON A DEUX FOSSETTES (*A. bifoveolatum*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes) ; d'un cuivreux bronzé ; prothorax ovale-oblong ; élytres ovales-allongées, finement striées-ponctuées, avec six points enfoncés. Sibérie.

AGON UN PEU PONCTUÉ (*A. parum punctatum*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 9 millim. (3 1/4 à 4 lignes) ; tête et prothorax d'un vert bronzé obscur, ce dernier un peu arrondi ; élytres ovales-oblongues, d'un bronzé obscur, striées, avec trois points enfoncés. France.

Agon allongé (*Agonum elongatum*, Dej.). Long. 8 à 9 mill. (3 1/2 à 4 lignes); allongé; bronzé; prothorax un peu carré, ovale-oblong; élytres ovales-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés. Hongrie.

Agon larges-ailes (*A. latipenne*, Dej.). Long. 7 1/2 à 8 millim. (3 1/4 à 3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; pied d'un brun-roussâtre. Sibérie.

Agon triste (*A. triste*, Dej.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax presque carré; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Suède.

Agon veuf (*A. viduum*, Dej.). Long. 8 à 9 1/2 millim. (3 1/2 à 4 1/4 lignes); d'un noir un peu bronzé; prothorax un peu arrondi; élytres ovales, profondément striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

Agon lisse (*A. lœve*, Dej.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); d'un bronzé obscur; prothorax un peu arrondi; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

Agon pleurant (*A. lugens*, Dej.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); noir; prothorax un peu carré; élytres allongées, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un noir brun. France.

Agon échancré (*A. emarginatum*, Dej). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); noir; prothorax légèrement arrondi, un peu plus large postérieurement; élytres ovales-oblongues, échancrées en devant, à angles huméraux un peu avancés, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Allemagne.

Agon lugubre (*A. lugubre*, Dej.). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); noir; prothorax arrondi; élytres ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

Agon étroit (*A. angustatum*, Dej.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); noir; prothorax un peu ovale; élytres ovales-allongées, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

Agon noir (*A. nigrum*, Dej.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); noir; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-

oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds bruns. France.

AGON UN PEU BRONZÉ (*Agonum subæneum*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lig.); d'un vert bleuâtre obscur; prothorax un peu arrondi; élytres ovales, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

AGON BRILLANT (*A. pelidnum*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 millim. (2 3/4 à 3 lignes); d'un bronzé verdâtre obscur; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. France.

AGON POLI (*A. scitulum*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); d'un bronzé verdâtre obscur; prothorax ovale-oblong, rétréci postérieurement; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un noir brunâtre. Hambourg.

AGON GRÊLE (*A. gracile*, DEJ.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés. Allemagne.

AGON COULEUR DE SUIE (*A fuliginosum*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. France.

AGON PIEDS-POISSÉS (*A. picipes*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes); tête et prothorax d'un noir brun, ce dernier oblong et un peu carré; élytres d'un brun testacé, oblongues-allongées, finement striées, avec cinq points enfoncés; pieds d'un testacé pâle. France.

AGON DE THOREY (*A. Thoreyi*, DEJ.). 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); tête et prothorax d'un noir brun, ce dernier ovale-oblong; élytres d'un brun roussâtre, ovales-oblongues, finement striées, avec quatre points enfoncés; base des antennes et pieds d'un jaune testacé. Hambourg.

AGON PETIT (*A. puellum*, DEJ.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir brun; prothorax ovale-oblong, rétréci postérieurement; élytres oblongues-allongées, un peu parallèles, finement striées, avec quatre points enfoncés; pieds d'un brun roussâtre. Berlin.

AGON QUATRE-POINTS (*A. quadripunctatum*, DEJ.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); d'un noir bronzé; prothorax assez court, presque carré; élytres ovales-oblongues, finement striées, avec quatre fossettes enfoncées. Suède.

AGON DE BOGEMANN (*Agonum Bogemanni*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lig.); noir; prothorax assez court, un peu cordiforme; élytres allongées, parallèles, obscurément striées, les intervalles alternativement plus larges, avec trois points enfoncés peu apparents. Suède.

Quarante-troisième genre. OLISTHOPE (*Olisthopus*, DEJ.).

Antennes filiformes et assez allongées; dernier article des palpes allongé, ovalaire et presque terminé en pointe; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure légèrement convexe, en carré moins long que large; mandibules assez aiguës, légérement arquées, peu avancées; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; prothorax presque orbiculaire, échancré en devant; élytres en ovale allongé, très-légèrement convexes ou presque planes.

OLISTHOPE ARRONDI (*Olisthopus rotundatus*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); d'un brun bronzé; élytres ovales-oblongues, un peu convexes, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles très-lisses, avec trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. France.

OLISTHOPE ESPAGNOL (*O. Hispanicus*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); d'un brun bronzé; élytres un peu planes, ovales-allongées, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles avec de très-petits points enfoncés très-peu apparents; trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Espagne.

OLISTHOPE A PETITS POINTS (*O. punctulatus*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); d'un brun bronzé; élytres un peu planes, ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles à très-fine ponctuation; trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Midi de la France.

OLISTHOPE OBSCURCI (*O. fuscatus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un bronzé obscur; élytres un peu planes, ovales-oblongues, bordées de pâle, striées, les intervalles des stries obscurément pointillés; trois points enfoncés distincts et assez grands; pieds jaunâtres. Midi de la France.

OLISTHOPE DE STURM (*O. Sturmii*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un brun bronzé; élytres ovales, assez courtes, un peu convexes, striées, les intervalles des stries très-lisses, avec trois points enfoncés distincts; pieds jaunâtres. Pyrénées-Orientales.

Cinquantième genre. FERONIE (*Feronia*, LATR.).

Antennes filiformes, plus ou moins allongées; dernier article des palpes plus ou moins allongé, cylindrique ou légèrement sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long, quelquefois presque transversale, coupée carrément en devant ou un peu échancrée; mandibules plus ou moins aiguës, plus ou moins arquées, plus ou moins avancées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; prothorax plus ou moins cordiforme, arrondi, carré ou trapézoïde, jamais transversal; élytres plus ou moins allongées, ovales ou parallèles; jambes intermédiaires toujours droites.

PREMIÈRE DIVISION. (POECILUS de la 1re ÉDIT.)

Taille moyenne; des ailes ou pas d'ailes sous les élytres; corps assez allongé, vert, métallique, ou noir; prothorax cordiforme ou presque carré; articles des antennes comprimés; palpes assez minces, à dernier article cylindrique. Ces insectes, fort agiles et courant avec rapidité, composent le genre *Pœcilus* de BONELLI.

FÉRONIE POINTILLÉE (*Feronia punctulata*, DEJ.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ailée; noire; prothorax assez court, un peu carré, bi-strié d'une manière très-peu apparente de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

FÉRONIE CUIVREUSE (*F. cuprea*, DEJ.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); ailée; noire en dessous; bronzé cuivreux en dessus ou d'un vert obscur; prothorax presque carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblonges, un peu parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés postérieurement; les deux premiers articles des antennes roux. France.

FÉRONIE COUREUSE (*F. cursoria*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 1/2 millim. (4 3/4 à 5 1/4 lignes); ailée; dessus d'un bleu obscur; prothorax presque carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés postérieurement; les deux premiers articles des antennes roux. Midi de la France.

FÉRONIE MI-PARTIE (*F. dimidiata*, DEJ.). Long. 12 à 16

millim. (5 1/2 à 7 lignes); ailée; tête cuivrée, ainsi que le prothorax qui est presque carré, et bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres d'un vert bronzé, ovales-oblongues, presque parallèles, striées-ponctuées, avec quatre points enfoncés. France.

Féronie crénelée (*Feronia crenulata*, Dej.). Long. 10 1/2 à 11 1/4 mill. (4 3/4 à 5 1/4 lig.); ailée; étroite; bronzée ou d'un noir bleuâtre en dessus; prothorax presque carré, bistrié postérieurement de chaque côté; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés. Espagne.

Féronie de voyage (*F. viatica*, Dej.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); sans ailes; ordinairement d'un bleu violet en dessus, ou d'un vert métallique, ou presque noire; prothorax assez large, presque carré, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées, à stries le plus souvent ponctuées, un peu crénelées, avec trois points enfoncés. France.

Féronie gracieuse (*F. lepida*, Dej.). Long. 11 1/2 à 14 1/2 millim. (5 1/4 à 6 1/4 lignes); sans ailes; le plus souvent verte ou d'un cuivré bronzé en dessus; prothorax presque carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées, avec trois points enfoncés. France.

Féronie gravissante (*F. gressoria*, Dej.). Long. 12 1/2 à 14 1/2 millim. (5 3/4 à 6 1/4 lignes); ailée; bleue en dessus; prothorax assez long, un peu cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Basses-Alpes.

Féronie Maure (*F. Mauritanica*, Dej.). Long. 11 1/2 à 12 1/2 millim. (5 1/4 à 5 3/4 lignes); ailée; noire; prothorax presque carré, strié postérieurement de chaque côté; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées, à stries finement ponctuées, avec trois points enfoncés; les trois premiers articles des antennes roux. Algérie.

Féronie striée-ponctuée (*F. striato-punctata*, Dej.). Long. 10 à 11 1/2 millim. (4 1/2 à 5 1/4 lignes); ailée; bleue ou d'un vert bronzé en dessus; prothorax presque cordiforme, bistrié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés postérieurement. Lyon.

FÉRONIE POURPRÉE (*Feronia purpurescens*, DEJ.). Long. 10 à 10 1/2 mill. (4 1/2 à 4 3/4 lig.); ailée; ordinairement d'un vert bronzé ou violacé en dessus; prothorax lisse, un peu cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, crénées-striées, avec deux points enfoncés postérieurement. Algérie.

FÉRONIE NOIRCIE (*F. infuscata*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 1/2 millim. (4 1/4 à 5 1/4 lignes); ailée; dessus vert, ou d'un noir bronzé; prothorax lisse, un peu cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec deux points imprimés postérieurement. Midi de la France.

FÉRONIE CRÉNÉE (*F. crenata*, DEJ.). Long. 11 millim. (5 lignes); ailée; noire; prothorax cordiforme, rétréci en arrière, strié de chaque côté; élytres presque parallèles, crénées-striées. Portugal.

FÉRONIE LUGUBRE (*F. lugubris*, DEJ.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); ailée; noire; prothorax cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, striées-ponctuées, avec un point enfoncé postérieurement; antennes et pieds bruns. Caucase.

FÉRONIE LUISANTE (*F. nitida*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); ailée; tête et prothorax d'un rouge cuivreux luisant; ce dernier un peu arrondi, avec une impression de chaque côté postérieurement; élytres d'un vert bronzé, luisantes, presque-parallèles, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés postérieurement. Espagne.

FÉRONIE COU-PONCTUÉ (*F. puncticollis*, DEJ.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); ailée; d'un vert bronzé obscur ou d'un noir bleuâtre en dessus; prothorax un peu arrondi, avec le milieu ponctué, strié de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, striées-ponctuées, ayant postérieurement deux points enfoncés. Midi de la France.

DEUXIÈME DIVISION.

Ordinairement ailés, mais quelquefois sans ailes; assez allongés, ou larges et déprimés; prothorax presque carré ou cordiforme; antennes filiformes et très-légèrement comprimées; palpes assez minces, à dernier article cylindrique; corps noir ou brun, très-rarement métallique, presque toujours au-dessous de la taille moyenne. Ces insectes forment le genre *Argutor* de MEGERLE.

FÉRONIE PRINTANIÈRE (*F. vernalis*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7

1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); ailée; noire; prothorax presque carré, ponctué postérieurement des deux côtés, strié; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds bruns. France.

Féronie pieds-rouges (*Feronia rubripes*, Dej.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lig.); ailée; dessus bleu; prothorax cordiforme, ponctué postérieurement, et strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, striées, avec un point enfoncé; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Midi de la France.

Féronie négligente (*F. negligens*, Dej.). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); point d'ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, ponctué postérieurement, strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec un point enfoncé postérieurement; antennes et pieds roux. France.

Féronie érudite (*F. erudita*, Dej.). Long. 6 1/2 à 8 millim. (2 3/4 à 3 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, ponctué postérieurement, bi-strié des deux côtés; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

Féronie étroite (*F. strenua*, Dej.). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, ponctué postérieurement, strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

Féronie tannée (*F. pulla*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, obscurément ponctué postérieurement, strié de chaque côté; élytres oblongues, striées-ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux brun. France.

Féronie fillette (*F. pusilla*, Dej.). Long. 5 1/2 à 6 millim. (2 1/4 à 2 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque cordiforme, un peu plan, obscurément ponctué postérieurement, et strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, striées, à stries obscurément ponctuées, et trois points enfoncés peu apparents; antennes et pieds roux. Hautes-Pyrénées.

Féronie agréable (*F. amœna*, Dej.). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes), sans ailes; d'un noir brun; prothorax assez long, un peu cordiforme, légèrement plan, avec une impression transversale et postérieure, ponctué postérieurement, strié; élytres oblongues, striées, à stries obscurément ponc-

tuées, avec trois points enfoncés peu apparents; antennes et pieds roux. Hautes-Pyrénées.

FÉRONIE NAINE (*Feronia pumilio*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, obscurément ponctué postérieurement, strié des deux côtés; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. Pyrénées-Orientales.

FÉRONIE DE PORTUGAL (*F. Lusitanica*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); sans ailes; d'un brun noir; prothorax carré-allongé, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, un peu planes, crénées-striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. Portugal.

FÉRONIE DÉPRIMÉE (*F. depressa*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 8 1/2 millim. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax d'un rouge ferrugineux, carré-oblong, strié postérieurement des deux côtés; élytres ovales-oblongues, un peu planes, striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

FÉRONIE ROUSSE (*F. rufa*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); aptère; d'un roux obscur; prothorax un peu carré, strié de chaque côté postérieurement; élytres assez courtes, ovales-oblongues, striées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds roux. Autriche.

FÉRONIE D'ESPAGNE (*F. Hispanica*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, un peu rétréci en devant, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, striées, avec deux point enfoncés; antennes et pieds roux. Espagne.

FÉRONIE SAUVAGE (*F. barbara*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, rétréci en devant, strié postérieurement des deux côtés; élytres parallèles, striées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. Marseille.

FÉRONIE SPADICÉE (*F. spadicea*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, obscurément ponctué, strié de chaque côté; élytres assez courtes, ovales-oblongues, striées, à stries finement ponctuées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. Lyon.

FÉRONIE SUBSINUÉE (*F. subsinuata*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, ponctué et bi-strié postérieurement de

chaque côté; élytres assez courtes, ovales-oblongues, striées; à stries obscurément ponctuées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds roux. Styrie.

Féronie ointe (*Feronia unctulata*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lig.); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, ponctué et strié postérieurement des deux côtés; élytres assez courtes, presque parallèles, rétrécies postérieurement, striées, à stries finement ponctuées, avec deux points enfoncés peu apparents; antennes et pieds roux. Autriche.

Féronie amaroïde (*F. amaroïdes*, Dej.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax presque carré, bi-strié postérieurement; élytres presque parallèles, rétrécies postérieurement, striées, à stries finement ponctuées, avec deux points enfoncés postérieurement; antennes et pieds roux. Pyrénées-Orientales.

Féronie abaxoïde (*F. abaxoïdes*, Dej.). Long. 9 1/2 à 10 1/2 millim. (4 1/4 à 4 3/4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax assez large, presque carré, bi-strié postérieurement; élytres assez larges, ovales, rétrécies postérieurement, striées, à stries finement ponctuées, avec deux points postérieurs enfoncés; antennes et pieds d'un roux brun. Hautes-Pyrénées.

Féronie cou-strié (*F. striatocollis*, Dej.). Long. 7 1/2 à 8 millim. (3 1/4 à 3 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun, prothorax lisse, presque carré, un peu rétréci en arrière et profondément strié de chaque côté; élytres assez courtes, oblongues-ovales, striées-ponctuées, avec un point postérieur enfoncé; antennes et pieds roux. Croatie, Hongrie.

TROISIÈME DIVISION.

Corps au-dessus de la taille moyenne, ordinairement sans ailes, quelquefois ailé, d'un noir luisant, assez allongé; prothorax presque carré, tronqué postérieurement; élytres légèrement ovales et presque parallèles; pattes assez fortes et assez allongées; antennes filiformes, assez fortes; dernier article des palpes presque cylindrique ou un peu sécuriforme. Ces insectes forment les genres *Omaseus* de Ziegler, et *Melanius* de Bonelli.

Féronie cophosioïde (*F. cophosioïdes*, Dej.). Long. 18 à 21 1/2 millim. (8 à 9 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, avec une fossette de chaque côté; élytres allongées, presque parallèles, profondément striées, avec deux points enfoncés. Hongrie.

Féronie pennée (*Feronia pennata*, Dej.). Long. 16 à 18 mill. (7 à 8 lignes); ailée; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, ponctué, creusé en fossette et bi-strié de chaque côté; élytres oblongues, presque parallèles, profondément striées, avec deux points enfoncés. Paris.

Féronie mélanaire (*F. melanaria*, Dej.). Long. 12 1/3 à 18 1/2 millim. (5 2/3 à 8 1/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, ponctué, creusé en fossette et bi-strié de chaque côté; élytres oblongues, presque parallèles, profondément striées, avec deux points enfoncés. France.

Féronie melas (*F. melas*, Dej.). Long. 14 2/3 à 18 millim. (6 1/3 à 8 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, arrondi sur les côtés, bi-strié postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées, à stries quelquefois ponctuées, avec deux points enfoncés. Midi de la France.

Féronie Hongroise (*F. Hungaria*, Dej.). Long. 15 à 18 millim. (6 1/2 à 8 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, à côtés arrondis, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres presque parallèles, striées, avec deux points enfoncés. Hongrie.

Féronie de l'Altaï (*F. Altaica*, Dej.). Long. 11 1/2 à 16 millim. (5 1/4 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres assez courtes, ovales-oblongues, presque parallèles, striées, avec cinq points imprimés. Sibérie.

Féronie magicienne (*F. magus*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, à côtés arrondis, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres assez courtes, ovales-oblongues, un peu parallèles, striées, avec quatre points enfoncés. Sibérie.

Féronie noire (*F. nigrita*, Dej.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ailée; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, ponctué des deux côtés, creusé en fossette et obscurément bi-strié; élytres oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; mâle ayant sur le dernier anneau de l'abdomen un petit point élevé visible à la loupe. France.

Féronie charbonneuse (*F. anthracina*, Dej.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ailée; noire; thorax presque cordiforme, ponctué des deux côtés, à fossette, obscurément bi-strié; élytres oblongues, presque parallèles, striées,

à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; mâle ayant une fossette sur le dernier anneau de l'abdomen. France.

FÉRONIE GRÊLE (*Feronia gracilis*, DEJ.). Long. 8 à 9 mill. (3 1/2 à 4 lignes); ailée; noire; prothorax un peu cordiforme, ponctué de chaque côté, un peu à fossettes, bi-strié; élytres oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds bruns; dernier acticle de l'abdomen lisse dans les deux sexes. France.

FÉRONIE PETITE (*F. minor*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); ailée; noire; prothorax un peu cordiforme, ponctué des deux côtés, un peu à fossettes, bi-strié; élytres oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés; antennes et pieds bruns; dernier anneau de l'abdomen du mâle avec une ligne élevée peu apparente. France.

FÉRONIE ALLONGÉE (*F. elongata*, DEJ.). Long. 15 à 16 millim. (6 1/2 à 7 lignes); ailée; noire; prothorax presque cordiforme, creusé de fossettes de chaque côté, avec les angles postérieurs un peu arrondis; élytres allongées, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

FÉRONIE MÉRIDIONALE (*F. meridionalis*, DEJ.). Long. 14 millim. (6 lignes); ailée; noire; prothorax cordiforme, assez court, à fossettes de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres allongées, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. France.

FÉRONIE TÉNÉBREUSE (*F. aterrima*, DEJ.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ailée; d'un noir brillant; prothorax carré, à fossettes des deux côtés postérieurement, avec les angles postérieurs arrondis; élytres oblongues, presque parallèles, finement striées-ponctuées, avec trois fossettes enfoncées.

FÉRONIE TRÈS-NOIRE (*F. nigerrima* DEJ.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ailée; noire, luisante; prothorax un peu cordiforme, à fossettes de chaque côté, avec les angles postérieurs un peu arrondis; élytres oblongues, presque parallèles, finement striées-ponctuées, avec trois fossettes enfoncées. Pyrénées.

QUATRIÈME DIVISION.

Comme les précédents, mais prothorax arrondi postérieurement; élytres plus ovales et plus convexes. Leur taille est au-dessus de la moyenne, leur couleur d'un noir luisant, rarement brune ou métallique; constamment ils manquent d'ailes sous les élytres. Ces insectes composent le genre *Steropus* de MEGERLE.

FÉRONIE PARÉE (*Feronia concinna*, DEJ.). Long. 15 à 18 mill. (6 1/2 à 8 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque arrondi, creusé de fossettes de chaque côté postérieurement; élytres ovales, un peu convexes, striées, avec un point enfoncé postérieur. France.

FÉRONIE AQUATIQUE (*F. madida*, DEJ.). Long. 15 à 18 millim. (6 1/2 à 8 lignes); comme la précédente, mais cuisses d'un rouge ferrugineux, et quelquefois jambes et tarses d'un brun roussâtre. France.

FÉRONIE D'HOFFMANSEGG (*F. Hoffmanseggii*, DEJ.). Long. 15 1/2 millim. (6 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax ovale, strié des deux côtés postérieurement; élytres ovales, convexes, très-finement striées, avec un point enfoncé postérieurement. Portugal.

FÉRONIE JAIS (*F. gagatina*, DEJ.). Long. 18 à 20 millim (8 à 9 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu globuleux, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales, convexes, très-finement striées, avec un point enfoncé postérieurement. Espagne.

FÉRONIE GLOBULEUSE (*F. globosa*, DEJ.). Long. 17 à 19 millim. (7 1/2 à 8 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu globuleux, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, légèrement convexes, striées, avec un point enfoncé postérieurement. Algérie.

FÉRONIE NÉGRESSE (*F. æthiops*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 millim. (5 1/4 à 6 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu arrondi, à fossettes de chaque côté postérieurement; élytres ovales, un peu convexes, striées, avec trois points enfoncés; mâle ayant le pénultième anneau de l'abdomen denté. Allemagne.

FÉRONIE TARSES-ROUX (*F. rufitarsis*, DEJ.). Long. 11 à 11 2/3 millim. (5 à 5 1/3 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu arrondi, à fossettes postérieurement de chaque côté; élytres ovales, un peu convexes, striées, avec trois points en-

foncés; mâle ayant une crête longitudinale élevée sur le dernier article de l'abdomen. Allemagne.

FÉRONIE D'ILLIGER (*Feronia Illigeri*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 3/4 mill. (3 3/4 à 4 lig.); sans ailes; d'un noir brun; prothorax un peu cordiforme, strié postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs arrondis; élytres ovales, un peu convexes, striées, avec deux points postérieurs enfoncés; antennes et pieds roux. Autriche.

CINQUIÈME DIVISION. (PLATISMA de la 1re ÉDIT.).

Sans ailes ou ailés; de couleur métallique, ou noire, quelquefois bruns; de grandeur variable. Comme les insectes des deux divisions précédentes, mais prothorax cordiforme ou rétréci postérieurement.

FÉRONIE PICIMANE (*F. picimana*, DEJ.). Long. 12 à 14 1/2 millim. (5 1/2 à 6 1/4 lignes); ailée; d'un noir brun; prothorax cordiforme, resserré postérieurement, strié de chaque côté; élytres un peu planes, oblongues, presque parallèles, striées, avec trois points enfoncés; pieds roux. France.

FÉRONIE DU ST.-BERNARD (*F. graia*, DEJ.). Long. 11 à 11 1/2 millim. (5 à 5 1/4 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax cordiforme, strié de chaque côté, avec une impression transversale en arrière; élytres un peu planes, ovales-oblongues, obscurément striées, avec deux points postérieurs enfoncés; antennes et pieds bruns. Alpes du Piémont.

FÉRONIE DURE (*F. edura*, DEJ.). Long. 16 millim. (7 lignes); sans ailes; noire, luisante; prothorax cordiforme, rétréci en arrière, strié sur les côtés; élytres un peu planes, ovales-oblongues, obscurément striées, bordées d'une ligne de points enfoncés. Piémont.

FÉRONIE MAURE (*F. Maura*, DEJ.). Long. 9 2/3 à 12 millim. (4 1/3 à 5 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, bi-strié de chaque côté; élytres assez courtes, un peu parallèles, finement striées, avec quatre points enfoncés; cuisses quelquefois rousses. Autriche.

FÉRONIE DE FINDEL (*F. Findelii*, DEJ.). Long. 10 1/2 à 12 1/2 millim. (4 3/4 à 5 3/4 lignes); sans ailes; dessus d'un bronzé obscur; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, bi-strié de chaque côté; élytres assez courtes, un peu parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois points enfoncés. Hongrie.

FÉRONIE POINTS-OBLONGS (*Feronia oblongo-punctata*, DEJ.). Long. 10 à 11 1/2 mill. (4 1/2 à 5 1/4 lig.); ailée; d'un bronzé obscur; prothorax un peu cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres assez courtes, ovales-oblongues, striées, avec cinq fossettes enfoncées. France.

FÉRONIE ÉTROITE (*F. angustata*, DEJ.). Long. 10 à 11 1/2 millim. (4 1/2 à 5 1/4 lignes); ailée; d'un noir bronzé; prothorax un peu cordiforme, strié des deux côtés postérieurement; élytres assez courtes, ovales-oblongues; striées, à stries obscurément ponctuées, avec trois fossettes enfoncées. Allemagne.

SIXIÈME DIVISION.

Le corps est plus allongé que dans les précédents, cylindrique, de taille moyenne, toujours aptère, noir et luisant; les antennes sont un peu plus courtes et les palpes un peu plus forts. Ces insectes forment le genre *Cophosus* de ZIEGLER.

FÉRONIE GRANDE (*F. magna*, DEJ.). Long. 19 à 23 millim. (8 1/2 à 10 lignes); sans ailes; noire; prothorax assez court, carré, avec une impression postérieure de chaque côté; élytres un peu allongées, parallèles, profondément striées, avec deux ou quatre points enfoncés. Hongrie.

FÉRONIE CYLINDRIQUE (*F. cylindrica*, DEJ.). Long. 19 à 23 millim. (8 1/2 à 10 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, avec une impression postérieure de chaque côté; élytres allongées, parallèles, profondément striées, avec deux ou quatre points enfoncés. Hongrie.

FÉRONIE FILIFORME (*F. filiformis*, DEJ.). Long. 16 à 19 millim. (7 à 8 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, avec une impression postérieure de chaque côté; élytres allongées, parallèles, profondément striées, à stries obscurément ponctuées, avec deux ou quatre points enfoncés. Hongrie.

SEPTIÈME DIVISION. (LES PTÉROCHISTES de la 1re ÉDIT.).

Corps ordinairement allongé et déprimé, rarement raccourci; pattes assez fortes et assez allongées; prothorax souvent cordiforme, quelquefois presque carré; antennes assez fortes, filiformes et non comprimées; dernier article des palpes légèrement sécuriforme. Ces insectes, formant le genre *Pterostichus* de BONELLI, sont très-souvent aptères, noirs ou de couleur métallique; les mâles ont constamment une crête longitudinale sur le dernier anneau de l'abdomen.

FÉRONIE NOIRE (*F. nigra*, DEJ.). Long. 16 à 20 millim. (7 à

9 lignes); ailée; noire; prothorax presque carré, bi-strié de chaque côté; élytres oblongues, presque parallèles, profondément striées, avec trois points enfoncés. France.

FÉRONIE FASCIÉE-PONCTUÉE (*Feronia fasciato-punctata*, DEJ.). Long. 15 1/2 à 16 1/2 millim. (6 3/4 à 7 1/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, avec une impression postérieure transversale, strié de chaque côté; élytres un peu planes, ovales, profondément striées, à bords latéraux un peu carénés; intervalles des stries creusés alternativement de fossettes. Autriche.

FÉRONIE UN PEU PONCTUÉE (*F. parum punctata*, DEJ.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié; élytres un peu planes, ovales-oblongues, profondément striées, le troisième intervalle avec trois points enfoncés. France.

FÉRONIE D'HONNORAT (*F. Honnoratii*, DEJ.). Long. 14 1/2 à 16 1/2 millim. (6 1/4 à 7 1/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié postérieurement de chaque côté; élytres un peu planes, oblongues-allongées, striées, le troisième intervalle des stries ayant quatre points enfoncés; pieds bruns. France.

FÉRONIE PIEDS-ROUX (*F. rufipes*, DEJ.). Long. 16 à 17 millim. (7 à 7 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié postérieurement de chaque côté; élytres un peu planes, ovales-oblongues, striées; le troisième intervalle des stries avec quatre points enfoncés; cuisses rousses; jambes et tarses bruns. France.

FÉRONIE CUISSES-ROUSSES (*F. femorata*, DEJ.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié postérieurement de chaque côté; élytres un peu planes, ovales-oblongues, profondément striées; le troisième intervalle avec quatre points enfoncés; cuisses rousses. Environs de Lyon.

FÉRONIE DE DUFOUR (*F. Dufourii*, DEJ.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, avec une impression cordiforme de chaque côté; élytres un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, striées, le troisième intervalle des stries avec cinq points enfoncés. Hautes-Pyrénées.

FÉRONIE TRONQUÉE (*F. truncata*, BONELLI). Long. 15 à 15 1/2 millim. (6 1/2 à 6 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, obscurément bi-strié en arrière de chaque côté; élytres

un peu planes, en carré un peu allongé, arrondies postérieurement, un peu tronquées, profondément striées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle ayant une ligne de points enfoncés; jambes et tarses bruns. France.

Féronie obscure (*Feronia obscura*, Dej.). Long. 16 2/3 mill. (7 1/3 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, striées, à intervalles alternativement plus larges, et ces derniers ayant une ligne de points enfoncés. Russie.

Féronie de Panzer (*F. Panzeri*, Dej.). Long. 14 à 15 1/2 millim. (6 à 6 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, finement striées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec quatre points enfoncés. Suisse.

Féronie de Ziegler (*F. Ziegleri*, Dej.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, strié de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres d'un noir un peu bronzé, un peu parallèles et presque planes, striées, à stries obscurément ponctuées, les troisième et septième intervalles avec une ligne de points enfoncés; cuisses intermédiaires rousses. Carinthie.

Féronie cuisses-jaunes (*F flavofemorata*, Dej.). Long. 14 2/3 à 16 millim. (6 1/3 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, striées, à troisième intervalle ayant postérieurement deux points enfoncés; cuisses testacées. Piémont.

Féronie épaisse (*F. pinguis*, Dej.). Long. 14 millim. (6 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, strié postérieurement de chaque côté; élytres assez courtes, ovales, striées, le troisième intervalle ayant postérieurement deux points enfoncés; cuisses testacées. Piémont.

Féronie criblée (*F. cribrata*, Dej.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); noire; sans ailes; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, strié de chaque côté; élytres un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, avec des points oblongs et enfoncés, disposés en stries. Piémont.

Féronie de Drescher (*F. Drescheri*, Dej.). Long. 16 à 19 millim. (7 à 8 1/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, un peu rugueux, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres un peu planes, ovales, élargies postérieurement,

avec des points oblongs, enfoncés, disposés en stries; cuisses rousses. Sibérie.

Féronie roux-brillant (*Feronia rutilans*, Dej.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lig.); sans ailes; dessus vert ou d'un cuivreux bronzé; prothorax cordiforme, bi-strié postérieurement des deux côtés; élytres un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec le troisième intervalle creusé de quatre fossettes; antennes et pieds noirs. Piémont.

Féronie de Wellensi (*F. Wellensii*, Dej.). Long. 17 à 18 millim. (7 1/2 à 8 lignes); sans ailes; d'un cuivre bronzé en dessus; prothorax cordiforme, strié de chaque côté, avec une impression transversale postérieurement; élytres un peu planes, ovales, finement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles alternativement creusés de fossettes; antennes et pieds noirs; jambes d'un roux brunâtre. Carniole.

Féronie variolée (*F. variolata*, Dej.). Long. 16 1/2 à 17 1/2 millim. (7 1/4 à 7 3/4 lignes); sans ailes; dessus d'un cuivreux bronzé; prothorax cordiforme, strié de chaque côté, avec une impression transversale postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, finement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles alternativement creusés de fossettes; antennes et pieds noirs; jambes rousses. Styrie.

Féronie à fossettes (*F. fossulata*, Dej.). Long. 15 à 17 1/2 millim. (6 1/2 à 7 3/4 lignes); sans ailes; dessus d'un cuivreux bronzé; prothorax cordiforme, strié de chaque côté, avec une impression transversale postérieure; élytres un peu planes, presque parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles alternativement creusés de fossettes; antennes noires; cuisses (dans le plus grand nombre) et jambes rousses. Hongrie.

Féronie de Klug (*F. Klugii*, Dej.). Long. 17 millim. (7 1/2 lignes); sans ailes; dessus d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, bi-strié des deux côtés, avec une impression transversale postérieurement; élytres assez courtes, presque planes, un peu parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées; les intervalles des stries alternativement creusés de fossettes; antennes, jambes et tarses noirs; cuisses rousses. Hongrie.

Féronie de Selmann (*F. Selmanni*, Dej.). Long. 16 1/2 à 17 millim. (7 1/4 à 7 1/2 lignes); sans ailes; dessus d'un cuivreux bronzé obscur; prothorax cordiforme, strié de chaque côté, avec une impression transversale postérieurement; élytres un peu pla-

nes, ovales-oblongues, presque parallèles, striées, les intervalles alternativement creusés de fossettes, celles-ci souvent peu apparentes; antennes et pieds noirs; jambes d'un roux brun. Haute-Autriche.

FÉRONIE DE PRÉVOST (*Feronia Prevostii*, DEJ.). Long. 15 à 18 millim. (6 1/2 à 8 lig.); sans ailes; dessus vert, ou noir, ou d'un cuivreux bronzé obscur; prothorax presque cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, allongées-ovales, presque parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles alternativement linéés de points enfoncés, quelquefois peu apparents; antennes et pieds noirs. Jura.

FÉRONIE DE XATART (*F. Xatartii*, DEJ.). Long. 12 1/2 à 15 millim. (5 3/4 à 6 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres d'un bronzé obscur, un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées, les stries obscurément ponctuées; le troisième intervalle avec une ligne de points enfoncés. Pyrénées-Orientales.

FÉRONIE DE JURINE (*F. Jurinei*, DEJ.). Long. 11 2/3 à 12 1/2 millim. (5 1/3 à 5 3/4 lignes); sans ailes; tête et prothorax d'un bronzé obscur ou noirs, le dernier un peu cordiforme, bi-strié des deux côtés postérieurement; élytres cuivreuses ou d'un bronzé obscur, presque planes, ovales-oblongues, un peu parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec une ligne de fossettes enfoncées; antennes et pieds noirs. Suisse.

FÉRONIE POINTS-EXTERNES (*F. externe-punctata*, DEJ.). Long. 12 1/2 à 15 millim. (5 3/4 à 6 1/2 lignes); sans ailes; dessus cuivreux ou d'un vert bronzé; prothorax presque carré, à côtés arrondis, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, finement striées, les intervalles alternativement avec une ligne de points enfoncés, le troisième et le cinquième souvent sans points; antennes et pieds noirs. Basses-Alpes.

FÉRONIE TRÈS-PONCTUÉE (*F. multipunctata*, DEJ.). Long. 12 1/3 à 14 millim. (5 2/3 à 6 lignes); sans ailes; dessus cuivreux ou d'un bronzé obscur; prothorax assez court, cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées, les intervalles alternativement avec une ligne de points enfoncés, le cinquième souvent sans points; antennes et pieds noirs. Suisse.

Féronie de Spinola (*Feronia Spinolæ*, Dej.). Long. 12 1/2 à 14 millim. (5 3/4 à 6 lig.); sans ailes; noire; prothorax assez court, cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales-oblongues, presque parallèles, profondément striées, à stries obscurément ponctuées; le troisième intervalle avec une ligne de points enfoncés. Suisse.

Féronie d'Yvan (*F. Yvanii*, Dej.). Long. 10 1/2 à 12 1/3 millim. (4 3/4 à 5 2/3 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, les côtés un peu arrondis, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres d'un noir un peu bronzé, ovales-oblongues, presque parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, les troisième et cinquième intervalles avec une ligne de points enfoncés. Basses-Alpes.

Féronie de Muhlfeld (*F. Muhlfeldii*, Dej.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax presque carré, bordé, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres d'un cuivreux bronzé obscur, assez courtes, ovales-oblongues, presque parallèles, finement striées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec une ligne de points enfoncés; pieds d'un noir brunâtre. Carinthie.

Féronie métallique (*F. metallica*, Dej.). Long. 12 1/2 à 14 1/2 millim. (5 3/4 à 6 1/4 lignes); sans ailes; dessus d'un *cuivreux* bronzé; prothorax assez court, carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres assez courtes, presque parallèles, obscurément striées, le troisième intervalle avec deux points enfoncés postérieurement. France.

Féronie transversale (*F. transversalis*, Dej.). Long. 14 2/3 à 16 millim. (6 1/3 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, avec une impression transversale postérieurement, et bi-strié de chaque côté; élytres assez courtes, presque parallèles, striées, le troisième intervalle avec trois points enfoncés, et les bords latéraux un peu carénés. Styrie.

HUITIÈME DIVISION. (Les Abax de la 1re édit.).

Corps ordinairement court, large, au-dessus de la taille moyenne, sans ailes, noir et luisant; pattes assez longues et assez fortes; prothorax presque carré ou trapézoïde, aussi large que les élytres à la base; élytres presque parallèles, peu allongées; antennes filiformes, assez fortes; dernier article des palpes légèrement sécuriforme. Ces insectes composent le genre *Abax* de Bonelli.

Féronie striole (*F. striola*, Dej.). Long. 17 à 21 millim. (7

1/2 à 9 1/2 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec une ligne latérale un peu carénée, et une ligne de points enfoncés le long du bord extérieur. France.

Féronie des Pyrénées (*Feronia Pyrenæa*, Dej.). Long. 14 à 17 1/2 mill. (6 à 7 3/4 lig.); sans ailes; noire; prothorax carré, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres un peu planes, parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec une ligne latérale un peu carénée. Pyrénées-Orientales.

Féronie déterrée (*F. exarata*, Dej.). Long. 15 à 16 millim. (6 1/2 à 7 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, parallèles, un peu élargies postérieurement, striées, avec une ligne latérale un peu carénée. Piémont.

Féronie parallélipipède (*F. parallelipipeda*, Dej.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax carré, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres presque planes, parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, et une ligne de points enfoncés sur le bord extérieur. Autriche.

Féronie large (*F. lata*, Dej.). Long. 16 2/3 à 17 1/2 millim. (7 1/3 à 7 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, avec une impression de chaque côté postérieurement, ponctué, obscurément bi-strié; élytres un peu planes, parallèles, striées-ponctuées, avec une ligne latérale un peu carénée. Hongrie.

Féronie carénée (*F. carinata*, Dej.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax carré, avec une impression de chaque côté postérieurement, ponctué, obscurément bi-strié; élytres assez courtes, un peu planes, parallèles, striées-ponctuées, les intervalles des stries un peu carénés. Autriche.

Féronie ovale (*F. ovalis*, Dej.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax un peu carré, rétréci antérieurement, bi-strié postérieurement de chaque côté; élytres assez courtes, presque parallèles, striées, avec une ligne de points enfoncés aux bords extérieurs. France.

Féronie parallèle (*F. parallela*, Dej.). Long. 15 à 18 1/2 millim. (6 1/2 à 8 1/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec une ligne de points enfoncés aux bords extérieurs. France.

Féronie de Beckenhaupt (*Feronia Beckenhauptii*, Dej.). Long. 15 à 16 mill. (6 1/2 à 7 lig.); sans ailes; noire; prothorax carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, parallèles, striées, à stries obscurément ponctuées, avec une ligne de points enfoncés au bord extérieur; antennes et pieds d'un roux brunâtre. Carinthie.

Féronie de Schuppel (*F. Schuppelii*, Dej.). Long. 21 1/2 à 25 millim. (9 3/4 à 11 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, bi-strié postérieurement, avec les côtés arrondis; élytres allongées, presque parallèles, striées-ponctuées, à intervalles alternativement en côtes. Hongrie.

NEUVIÈME DIVISION. (Les Percus de la 1re édit.).

Corps toujours sans ailes, noir et luisant, au-dessus de la taille moyenne, plus allongé que dans les Abax, *n'ayant jamais les élytres rebordées à la base; antennes assez fortes, filiformes, ordinairement peu allongées; palpes assez forts, ayant le dernier article légèrement sécuriforme.* Ces insectes composent le genre *Percus* de Bonelli.

Féronie Corse (*F. Corsica*, Dej.). Long. 23 à 25 millim. (10 à 11 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, allongées, presque parallèles, obscurément striées-ponctuées, le septième intervalle un peu en côte. Corse.

Féronie de Passerini (*F. Passerinii*, Dej.). Long. 27 à 33 millim. (12 à 14 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax allongé, cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, allongées, parallèles, striées-ponctuées, à intervalles alternativement en côte. Toscane.

Féronie bilinéée (*F. bilineata*, Dej.). Long. 18 millim. (8 lig.); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres un peu planes, ovales, striées, à stries obscurément ponctuées, avec les intervalles alternativement à côte. Naples.

Féronie cuirassée (*F. loricata*, Dej.). Long. 29 à 32 millim. (13 à 14 lignes); sans ailes; noire; prothorax allongé, presque carré, un peu rétréci postérieurement et strié de chaque côté, à bords denticulés; élytres ovales-oblongues, un peu élargies postérieurement, presque lisses, obscurément réticulées, avec une petite ligne humérale un peu en côte. Corse.

Féronie de Paykull (*F. Paykulii*, Dej.). Long. 27 millim. (12 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié de

chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, presque lisses, très-obscurément striées-ponctuées, avec une petite ligne humérale un peu à côte. Italie.

Féronie robuste (*Feronia lacertosa*, Dej.). Long. 28 mill. (12 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement, à bords denticulés; élytres ovales-oblongues, presque lisses, très-obscurément réticulées, avec une petite ligne humérale un peu à côte. Sicile.

Féronie Sicilienne (*F. Sicula*, Dej.). Long. 27 millim. (12 lignes); sans ailes; noire; prothorax allongé, cordiforme, strié de chaque côté postérieurement, à bords denticulés; élytres ovales-allongées, un peu parallèles, presque lisses, avec une petite ligne humérale un peu en côte. Sicile.

Féronie folle (*F. stulta*, Dej.). Long. 23 à 25 millim. (10 à 11 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, convexe, avec une impression peu apparente de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, un peu convexes, très-lisses, avec une ligne de points enfoncés sur le bord. Espagne.

Féronie Navaroise (*F. Navarica*, Dej.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); elle ne diffère guère de la précédente que par sa taille plus petite et ses formes plus raccourcies. Sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, convexe, avec une impression peu apparente de chaque côté postérieurement; élytres ovales, convexes, très-lisses, avec une ligne de points enfoncés sur le bord. Pyrénées-Orientales.

DIXIÈME DIVISION. (Les Molops de la 1re édit.).

Corps au-dessus de la taille moyenne, sans ailes, noir, ou d'un noir brunâtre, court, assez épais; pattes fortes et assez courtes; prothorax cordiforme ou presque carré; antennes courtes et un peu moniliformes; palpes assez minces, à dernier article cylindrique. Ces insectes composent le genre *Molops* de Bonelli.

Féronie striolée (*F. striolata*, Dej.). Long. 17 1/2 à 19 1/2 millim. (7 3/4 à 8 3/4 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax carré, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, obscurément striées-ponctuées, avec une ligne de points enfoncés sur les bords. Carniole.

Féronie forte (*F. robusta*, Dej.). Long. 20 millim. (9 lignes); sans ailes; noire; large; prothorax presque cordiforme, avec une impression de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, profondément striées. Hongrie.

FÉRONIE DE DALMATIE (*Feronia Dalmatina*, DEJ.). Long. 17 à 18 1/2 millim. (7 1/2 à 8 1/4 lig.); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres parallèles, striées. Dalmatie.

FÉRONIE MONTAGNARDE (*F. alpestris*, DEJ.). Long. 15 à 17 millim. (6 1/2 à 7 1/2 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, avec une impression de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées. Hongrie.

FÉRONIE ÉLEVÉE (*F. elata*, DEJ.). Long. 14 1/2 à 17 1/2 millim. (6 1/4 à 7 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax un peu cordiforme, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres assez courtes, ovales, striées. Allemagne.

FÉRONIE TÊTE-DE-BOEUF (*F. bucephala*, DEJ.). Long. 18 millim. (8 lignes); sans ailes; noire; tête très-grande; prothorax cordiforme, un peu rétréci postérieurement, et strié de chaque côté; élytres ovales-allongées, striées. Dalmatie.

FÉRONIE LONGUES-AILES (*F. longipennis*, DEJ.). Long. 15 1/2 millim. (6 3/4 lignes); sans ailes; noire; prothorax cordiforme, un peu rétréci postérieurement, bi-strié de chaque côté; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, striées; pieds bruns. Croatie.

FÉRONIE TERRICOLE (*F. terricola*, DEJ.). Long. 11 à 14 1/2 millim. (5 à 6 3/4 lignes); sans ailes; noire ou d'un noir brunâtre; prothorax cordiforme, un peu rétréci postérieurement, bi-strié de chaque côté; élytres assez courtes, ovales, striées; antennes et pieds d'un roux brunâtre. France.

FÉRONIE COU-ÉPINEUX (*F. spinicollis*, DEJ.). Long. 11 millim. (5 lignes); d'un noir brunâtre; prothorax cordiforme, rétréci postérieurement, strié de chaque côté, avec les angles antérieurs très-aigus; élytres ovales-oblongues, striées; pieds d'un roux brunâtre. Pyrénées-Orientales.

Cinquante-unième genre. CÉPHALOTE (*Cephalotes*, BONELLI).

Antennes filiformes et peu allongées; dernier article des palpes labiaux allongé et légèrement sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long et presque transversale; mandibules assez aiguës, un peu arquées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; prothorax cordiforme, convexe, très-rétréci en arrière; élytres assez allongées, légèrement ovales ou parallèles.

CÉPHALOTE VULGAIRE (*Cephalotes vulgaris*, DEJ.). Long. 19 à 23 millim. (8 1/2 à 10 lignes); ailé; noir; prothorax un peu cordiforme; élytres oblongues-allongées, presque parallèles, très-finement striées-ponctuées. France.

CÉPHALOTE LUISANT (*C. politus*, DEJ.). Long. 21 à 24 millim. (9 1/2 à 10 1/2 lignes); ailé; noir; prothorax un peu arrondi; élytres oblongues, presque parallèles, obscurément striées-ponctuées; premier article des antennes testacé. Sicile.

CÉPHALOTE LISSE (*C. lævigatus*, DEJ). Long. 18 1/2 à 23 1/2 millim. (8 1/4 à 10 1/4 lignes); sans ailes; noir; prothorax un peu arrondi; élytres ovales-oblongues, un peu convexes, presque lisses; premier article des antennes testacé. Algérie.

Cinquante-deuxième genre. STOMIS (*Stomis*, CLAIRVILLE).

Antennes assez longues, filiformes; palpes longs, le dernier article des labiaux un peu sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, au moins aussi longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure courte, transversale et échancrée en arc de cercle; mandibules avancées, légèrement arquées et assez aiguës; prothorax convexe, un peu cordiforme et assez allongé; élytres assez convexes, en ovale très-allongé.

STOMIS POLI (*Stomis pumicatus*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); sans ailes; d'un noir brun; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, à stries un peu crénelées; antennes et pieds roux. France.

STOMIS A BEC (*S. rostratus*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); sans ailes; brun; prothorax cordiforme, strié de chaque côté postérieurement; élytres ovales, un peu convexes, striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Carinthie.

Cinquante-troisième genre. ZABRE (*Zabrus*, CLAIRVILLE).

Antennes peu allongées, filiformes; dernier article des palpes presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long, un peu échancrée antérieurement; mandibules assez fortement arquées, presque obtuses, peu avancées; une dent simple ou bifide au milieu de l'échancrure du menton; corps épais et convexe; prothorax transversal, carré, trapézoïde ou arrondi sur les côtés; élytres convexes, rarement allongées, souvent très-courtes, presque parallèles et arrondies à l'extrémité.

* *Une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton.*

(Les *Pelors* de BONELLI, DEJ. et de notre 1re ÉDIT.)

ZABRE BLAPTOÏDE (*Zabrus blaptoïdes*, STURM.). Long. 18 à 19 1/2 millim. (8 à 8 3/4 lignes); sans ailes; noir; prothorax transversal, ponctué, arrondi sur les côtés; élytres presque parallèles, convexes, très-finement striées-ponctuées, obscurément ridées transversalement. Autriche.

* * *Une dent simple au milieu de l'échancrure du menton.*

ZABRE FÉMORAL (*Z. femoratus*, DEJ.). Long. 23 1/2 millim. (10 1/4 lignes); sans ailes; noir; prothorax transversal, ponctué en devant et en arrière, avec les côtés arrondis; élytres ovales-oblongues, convexes, très-finement striées-ponctuées; cuisses postérieures un peu en massue. Grèce.

ZABRE LOURD (*Z. gravis*, DEJ.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); sans ailes; noir; prothorax transversal, ponctué en devant et en arrière, avec les côtés arrondis; élytres ovales-oblongues, convexes, striées, à stries obscurémemt ponctuées; antennes et tarses d'un roux brun. Espagne.

ZABRE SILPHOÏDE (*Z. silphoïdes*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 millim. (5 1/4 à 6 lignes); sans ailes; noir; prothorax transversal, ponctué en devant et en arrière, avec les côtés arrondis; élytres ovales, convexes, striées-ponctuées; antennes et tarses d'un roux brun. Espagne.

ZABRE COU-BORDÉ (*Z. marginicollis*, DEJ.). Long. 12 1/2 millim. (5 3/4 lignes); sans ailes; noir; prothorax transversal, obscurément ponctué en devant et en arrière, à côtés arrondis et rebordés; élytres ovales, un peu convexes, finement striées, à stries obscurément ponctuées. Espagne.

ZABRE COURT (*Z. curtus*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); sans ailes; noir; prothorax presque carré, pointillé postérieurement, avec une impression peu apparente de chaque côté; élytres assez courtes, presque parallèles, convexes, striées, à stries obscurément ponctuées; antennes et tarses d'un roux brunâtre. France.

ZABRE ENFLÉ (*Z. inflatus*, DEJ.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); sans ailes; noir; prothorax presque carré, avec une impression peu apparente postérieurement de chaque côté; élytres ovales, un peu convexes, striées; tarses d'un roux brun. France.

ZABRE ENGRAISSÉ (*Z. obesus*, DEJ.). Long. 15 à 16 millim.

brun en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

Amare patricienne (*Amara patricia*, Dej.). Long. 8 à 11 mill. (3 1/2 à 5 lignes) ; ovale ; convexe ; d'un noir brun en dessus ; prothorax un peu rétréci en devant, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. Midi de la France.

Amare zabroïde (*A. zabroïdes*, Dej.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes) ; ovale ; convexe ; noire en dessus ; prothorax rétréci en devant, ayant de chaque côté postérieurement deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds bruns. Midi de la France.

Amare noble (*A. nobilis*, Dej.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes) ; ovale ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, ponctué, un peu rétréci postérieurement, avec deux fossettes de chaque côté ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. Autriche.

Amare du soleil (*A. apricaria*, Dej.). Long. 6 1/2 à 8 millim. (2 3/4 à 3 1/2 lignes) ; ovale-oblongue ; dessus d'un noir brun brillant et bronzé ; prothorax presque carré, un peu rétréci en arrière, postérieurement ponctué, avec deux fossettes de chaque côté ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

Amare crénée (*A. crenata*, Dej.). Long. 7 2/3 à 8 1/3 millim. (3 1/3 à 3 2/3 lignes) ; ovale-oblongue ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, rétréci en arrière, ponctué et ayant deux fossettes de chaque côté postérieurement ; élytres assez longues, parallèles, profondément striées-ponctuées, un peu crénelées ; antennes et pieds roux. Midi de la France.

Amare alpicole (*A. alpicola*, Dej.). Long. 5 2/3 millim. (2 1/3 lignes) ; ovale, convexe ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et strié des deux côtés ; élytres striées ; antennes et pieds roux. Styrie.

Amare fauve (*A. fulva*, Dej.). Long. 8 à 9 2/3 millim. (3 1/2 à 4 1/3 lignes) ; ovale ; ferrugineuse ; prothorax court, un peu carré, un peu rétréci postérieurement, avec deux fossettes ponctuées, de chaque côté ; élytres d'un bronzé brillant, striées-ponctuées. France.

Amare clinquante (*A. aurichalcea*, Dej.). Long. 8 1/3 à 9

millim. (3 2/3 à 4 lignes) ; ovale ; bronzée en dessus ; prothorax court, presque carré, un peu rétréci et ponctué en arrière, avec deux fossettes de chaque côté ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. Sibérie.

AMARE HARPALOÏDE (*Amara harpalaoïdes*, DEJ.). Long. 11 à 12 1/3 mill. (5 à 5 2/3 lig.) ; un peu ovale ; dessus d'un noir bronzé ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, bi-strié des deux côtés, ponctué antérieurement et postérieurement ; élytres striées-ponctuées ; antennes et tarses d'un roux brun. Sibérie.

AMARE IMPÉRIALE (*A. aulica*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 millim. (5 1/4 à 6 lignes) ; ovale-oblongue ; dessus d'un brun noir ; prothorax à côtés arrondis, resserré postérieurement, bi-strié des deux côtés, ponctué antérieurement et postérieurement ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

AMARE UN PEU CONVEXE (*A. convexiuscula*, DEJ.). Long. 11 à 11 2/3 millim. (5 à 5 1/3 lignes) ; ovale-allongée ; d'un roux bronzé en dessus ; prothorax arrondi sur les côtés, resserré en arrière, ponctué, bi-strié de chaque côté ; élytres allongées, presque parallèles, striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

AMARE BRULÉE (*A. torrida*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 10 millim. (4 1/4 à 4 1/2 lignes) ; oblongue ; dessus le plus souvent d'un noir brun ; prothorax un peu arrondi sur les côtés, légèrement rétréci en arrière, ponctué et bi-strié de chaque côté ; élytres oblongues, presque parallèles, striées-ponctuées ; antennes rousses ; pieds bruns. Suède.

AMARE DE MONTAGNES (*A. alpina*, DEJ.). Long. 9 à 10 1/3 millim. (4 à 4 2/3 lignes) ; oblongue ; tête et prothorax d'un noir bronzé ; prothorax un peu arrondi sur les côtés, un peu rétréci en arrière, ponctué et bi-strié de chaque côté ; élytres le plus souvent d'un roux obscur, oblongues, un peu parallèles, striées-ponctuées, avec les bords et la suture noirâtres ; base des antennes et pieds roux. Suède.

AMARE COU-PONCTUÉ (*A. puncticollis*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes) ; sans ailes ; ovale-oblongue, déprimée ; d'un noir brun en dessus ; prothorax un peu cordiforme, ponctué, bi-strié de chaque côté postérieurement ; élytres crénées-striées ; antennes et pieds d'un roux brun. Pyrénées-Orientales.

AMARE DES PYRÉNÉES (*A. Pyrenæa*, DEJ.). Long. 8 1/3 à 9 2/3

millim. (3 2/3 à 4 1/3 lignes); sans ailes; ovale-oblongue, déprimée; dessus d'un noir brun; prothorax un peu cordiforme, ponctué antérieurement et postérieurement, bi-strié; élytres striées; antennes et pieds d'un roux brun. Pyrénées-Orientales.

Cinquante-cinquième genre. MAZORÉE (*Mazoreus*, ZIEGLER).

Antennes filiformes et peu allongées; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, aussi longs que larges et fortement triangulaires; lèvre supérieure coupée un peu carrément et presque transversale; mandibules assez aiguës et arquées, peu avancées; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; prothorax transversal, arrondi sur les côtés, échancré en devant, un peu prolongé postérieurement dans son milieu, et séparé des élytres par un étranglement; ces dernières ovales-allongées, à extrémité presque tronquée.

• MAZORÉE DISLOQUÉE (*Mazoreus luxatus*, DEJ.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); ovale-oblongue; d'un noir brun; base des élytres, antennes et pieds ferrugineux. France.

MAZORÉE D'ÉGYPTE (*M. Ægyptiacus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); ovale; ferrugineuse. Égypte; Algérie.

SEPTIÈME TRIBU. LES HARPALIENS.

Articles des tarses intermédiaires dilatés dans les mâles, ou, au moins, quatre premiers articles des tarses antérieurs plus ou moins dilatés, triangulaires ou cordiformes, non carrés ou arrondis; jambes antérieures assez fortement échancrées; élytres jamais tronquées à l'extrémité; dernier article des palpes non terminé en alène.

Cinquante-sixième genre. DAPTE (*Daptus*, FISCHER).

Antennes courtes et moniliformes; dernier article des palpes très-légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité: les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs très-légèrement dilatés, courts, serrés, triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long; mandibules assez arquées, peu avancées; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; corps plus ou moins épais, assez court; tête presque triangulaire, point rétrécie postérieurement; prothorax cordiforme ou carré; élytres presque parallèles ou plus ou moins allongées.

DAPTE TACHETÉ (*Daptus vittatus*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim.

pointillée; élytres striées-ponctuées, à stries plus profondes postérieurement; base des antennes, jambes et tarses roux. France.

AMARE DE QUENSEL (*Amara Quensellii*, DEJ.). Long. 7 à 8 mill. (3 à 3 1/2 lignes); ovale; dessus d'un bronzé brun obscur; prothorax un peu rétréci antérieurement, ayant postérieurement une impression transversale, et, de chaque côté, deux fossettes pointillées; élytres finement striées; antennes et pieds roux. Kœnisberg.

AMARE MODESTE (*A. modesta*, DEJ.). Long. 7 millim. (3 lignes); ovale; d'un noir bronzé en dessus; prothorax court, presque carré, un peu rétréci antérieurement, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées, avec ses angles aigus et un peu avancés; élytres finement striées, à stries obscurément ponctuées; base des antennes et pieds roux. Styrie.

AMARE BRUNIE (*A. brunnea*, DEJ.). Long. 5 1/2 à 9 millim. (2 1/4 à 4 lignes); un peu ovale; dessus d'un noir brun; prothorax un peu rétréci sur le devant, et un peu arrondi sur les côtés, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées; élytres striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Pyrénées-Orientales.

AMARE CEINTURE-ROUSSE (*A. rufocincta*, DEJ.). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); ovale, assez courte; dessus d'un noir brun; prothorax un peu rétréci en devant, ponctué et à deux fossettes de chaque côté postérieurement; élytres striées-ponctuées; à bord inférieur d'un brun roussâtre; antennes et pieds roux. Finlande.

AMARE A DEUX FACES (*A. bifrons*, DEJ.). Long. 5 1/2 à 7 millim. (2 1/4 à 3 lignes); ovale-oblongue; dessus d'un roux bronzé; prothorax presque carré, un peu rétréci en devant, ponctué, avec une impression transversale et deux fossettes de chaque côté postérieurement; élytres striées-ponctuées; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

AMARE DES SABLES (*A. sabulosa*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes); ovale-oblongue; brune en dessus; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement et un peu arrondi sur les côtés, avec des points et deux fossettes de chaque côté postérieurement; élytres presque parallèles, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

AMARE MONTAGNARDE (*A. montana*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); presque ovale; brune en dessus; pro-

thorax court, presque carré, un peu rétréci postérieurement, ponctué, bi-strié de chaque côté ; élytres striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

AMARE RESSEMBLANTE (*Amara affinis*, DEJ.). Long. 5 2/3 à 6 mill. (2 1/3 à 2 1/2 lignes) ; ovale-oblongue ; d'un roux bronzé en dessus ; prothorax court, presque carré, à côtés un peu arrondis, ponctué postérieurement et à deux fossettes de chaque côté ; élytres striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds d'un testacé pâle. Espagne.

AMARE GLABRE (*A. glabrata*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); ovale-oblongue, convexe ; d'un noir bronzé en dessus ; prothorax presque carré, à côtés un peu arrondis, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes pointillées et les angles un peu avancés ; élytres finement striées-ponctuées ; antennes et pieds d'un brun roux. Calvados.

AMARE DES GRANGES (*A. granaria*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale-oblongue ; dessus le plus souvent d'un noir un peu bronzé ; prothorax un peu retréci en devant, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes pointillées ; élytres striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds roussâtres.

AMARE MENUE (*A. infima*, DEJ.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes) ; un peu ovale, assez courte, convexe ; d'un roux bronzé en dessus ; prothorax un peu retréci en devant, ayant de chaque côté postérieurement deux fossettes pointillées ; élytres striées, à stries obscurément ponctuées ; antennes et pieds roux. Nuremberg.

AMARE ARRONDIE (*A. rotunda*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale, convexe ; d'un roux brun en dessus ; prothorax court, un peu rétréci en devant et un peu arrondi sur les côtés, avec deux fossettes de chaque côté postérieurement ; élytres assez courtes, finement striées ; antennes et pieds d'un testacé pâle. Espagne.

AMARE COURTE (*A. brevis*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 2/3 millim. (2 2/3 à 3 1/3 lignes) ; ovale, convexe ; brune en dessus ; prothorax court, arrondi sur les côtés, ayant postérieurement deux fossettes de chaque côté ; élytres assez courtes, striées ; antennes et pieds roux. Espagne.

AMARE SIMPLE (*A. simplex*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes) ; ovale ; dessus d'un roux brun ; prothorax court arrondi sur les côtés, ayant postérieurement deux fossettes de

chaque côté; élytres finement striées; antennes et pieds d'un testacé pâle. Espagne.

Amare privilégiée (*Amara eximia*, Dej.). Long. 7 à 8 mill. (3 à 3 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un noir brun; prothorax court, arrondi sur les côtés, ponctué postérieurement, avec deux fossettes de chaque côté; élytres assez courtes, striées-ponctuées; antennes et pieds roux. France.

Amare de Dalmatie (*A. Dalmatina*, Dej.). Long. 7 2/3 à 8 millim. (3 1/3 à 3 1/2 lignes); ovale; dessus d'un roux bronzé; prothorax court, presque carré, à côtés un peu arrondis, ponctué et à deux fossettes de chaque côté postérieurement; élytres striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Dalmatie.

Amare aplanie (*A. complanata*, Dej.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale; d'un brun bronzé en dessus; prothorax rétréci antérieurement, ponctué, avec deux fossettes de chaque côté postérieurement; élytres striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Dalmatie.

Amare rousse (*A. fusca*, Dej.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); un peu ovale; d'un roux bronzé en dessus; prothorax presque carré, un peu rétréci en devant, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées; élytres finement striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

Amare ingénue (*A. ingenua*, Dej.). Long. 8 à 10 1/3 millim. (3 1/2 à 4 2/3 lignes); ovale; d'un bronzé obscur en dessus; prothorax un peu rétréci en devant, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées; élytres finement striées-ponctuées; antennes et pieds d'un roux brun. France.

Amare rousse-bronzée (*A rufo-æenea*, Dej.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes); ovale-oblongue; dessus d'un roux bronzé; prothorax presque carré, un peu rétréci en devant, ayant postérieurement une impression transversale, et, de chaque côté, deux fossettes ponctuées; élytres finement striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Espagne.

Amare cornes-rousses (*A. ruficornis*, Dej.). Long. 9 2/3 millim. (4 1/3 lignes); ovale-oblongue; bronzée en dessus; prothorax presque carré, un peu rétréci en devant, ayant postérieurement et de chaque côté une fossette pointillée; élytres finement striées-ponctuées; antennes et pieds d'un roux brun. Midi de la France.

Amare consulaire (*A. consularis*, Dej.). Long. 7 2/3 à 9 1/2 millim. (3 1/3 à 4 1/4 lignes); ovale-oblongue; d'un noir

brun en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

AMARE PATRICIENNE (*Amara patricia*, DEJ.). Long. 8 à 11 mill. (3 1/2 à 5 lignes) ; ovale ; convexe ; d'un noir brun en dessus ; prothorax un peu rétréci en devant, ayant postérieurement de chaque côté deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. Midi de la France.

AMARE ZABROÏDE (*A. zabroïdes*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes) ; ovale ; convexe ; noire en dessus ; prothorax rétréci en devant, ayant de chaque côté postérieurement deux fossettes ponctuées ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds bruns. Midi de la France.

AMARE NOBLE (*A. nobilis*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes) ; ovale ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, ponctué, un peu rétréci postérieurement, avec deux fossettes de chaque côté ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. Autriche.

AMARE DU SOLEIL (*A. apricaria*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 8 millim. (2 3/4 à 3 1/2 lignes) ; ovale-oblongue ; dessus d'un noir brun brillant et bronzé ; prothorax presque carré, un peu rétréci en arrière, postérieurement ponctué, avec deux fossettes de chaque côté ; élytres striées-ponctuées ; antennes et pieds roux. France.

AMARE CRÉNÉE (*A. crenata*, DEJ.). Long. 7 2/3 à 8 1/3 millim. (3 1/3 à 3 2/3 lignes) ; ovale-oblongue ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, rétréci en arrière, ponctué et ayant deux fossettes de chaque côté postérieurement ; élytres assez longues, parallèles, profondément striées-ponctuées, un peu crénelées ; antennes et pieds roux. Midi de la France.

AMARE ALPICOLE (*A. alpicola*, DEJ.). Long. 5 2/3 millim. (2 1/3 lignes) ; ovale, convexe ; d'un noir brun en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et strié des deux côtés ; élytres striées ; antennes et pieds roux. Styrie.

AMARE FAUVE (*A. fulva*, DEJ.). Long. 8 à 9 2/3 millim. (3 1/2 à 4 1/3 lignes) ; ovale ; ferrugineuse ; prothorax court, un peu carré, un peu rétréci postérieurement, avec deux fossettes ponctuées, de chaque côté ; élytres d'un bronzé brillant, striées-ponctuées. France.

AMARE CLINQUANTE (*A. aurichalcea*, DEJ.). Long. 8 1/3 à 9

millim. (3 2/3 à 4 lignes); ovale; bronzée en dessus; prothorax court, presque carré, un peu rétréci et ponctué en arrière, avec deux fossettes de chaque côté; élytres striées-ponctuées; antennes et pieds roux. Sibérie.

AMARE HARPALOÏDE (*Amara harpalaoïdes*, DEJ.). Long. 11 à 12 1/3 mill. (5 à 5 2/3 lig.); un peu ovale; dessus d'un noir bronzé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, bi-strié des deux côtés, ponctué antérieurement et postérieurement; élytres striées-ponctuées; antennes et tarses d'un roux brun. Sibérie.

AMARE IMPÉRIALE (*A. aulica*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 millim. (5 1/4 à 6 lignes); ovale-oblongue; dessus d'un brun noir; prothorax à côtés arrondis, resserré postérieurement, bi-strié des deux côtés, ponctué antérieurement et postérieurement; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pieds roux. France.

AMARE UN PEU CONVEXE (*A. convexiuscula*, DEJ.). Long. 11 à 11 2/3 millim. (5 à 5 1/3 lignes); ovale-allongée; d'un roux bronzé en dessus; prothorax arrondi sur les côtés, resserré en arrière, ponctué, bi-strié de chaque côté; élytres allongées, presque parallèles, striées-ponctuées; antennes et pieds roux. France.

AMARE BRULÉE (*A. torrida*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 10 millim. (4 1/4 à 4 1/2 lignes); oblongue; dessus le plus souvent d'un noir brun; prothorax un peu arrondi sur les côtés, légèrement rétréci en arrière, ponctué et bi-strié de chaque côté; élytres oblongues, presque parallèles, striées-ponctuées; antennes rousses; pieds bruns. Suède.

AMARE DE MONTAGNES (*A. alpina*, DEJ.). Long. 9 à 10 1/3 millim. (4 à 4 2/3 lignes); oblongue; tête et prothorax d'un noir bronzé; prothorax un peu arrondi sur les côtés, un peu rétréci en arrière, ponctué et bi-strié de chaque côté; élytres le plus souvent d'un roux obscur, oblongues, un peu parallèles, striées-ponctuées, avec les bords et la suture noirâtres; base des antennes et pieds roux. Suède.

AMARE COU-PONCTUÉ (*A. puncticollis*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); sans ailes; ovale-oblongue, déprimée; d'un noir brun en dessus; prothorax un peu cordiforme, ponctué, bi-strié de chaque côté postérieurement; élytres crénées-striées; antennes et pieds d'un roux brun. Pyrénées-Orientales.

AMARE DES PYRÉNÉES (*A. Pyrenæa*, DEJ.). Long. 8 1/3 à 9 2/3

millim. (3 2/3 à 4 1/3 lignes) ; sans ailes ; ovale-oblongue, déprimée ; dessus d'un noir brun ; prothorax un peu cordiforme, ponctué antérieurement et postérieurement, bi-strié ; élytres striées ; antennes et pieds d'un roux brun. Pyrénées-Orientales.

Cinquante-cinquième genre. MAZORÉE (*Mazoreus*, ZIEGLER).

Antennes filiformes et peu allongées ; dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité ; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, aussi longs que larges et fortement triangulaires ; lèvre supérieure coupée un peu carrément et presque transversale ; mandibules assez aiguës et arquées, peu avancées ; point de dent au milieu de l'échancrure du menton ; prothorax transversal, arrondi sur les côtés, échancré en devant, un peu prolongé postérieurement dans son milieu, et séparé des élytres par un étranglement ; ces dernières ovales-allongées, à extrémité presque tronquée.

· MAZORÉE DISLOQUÉE (*Mazoreus luxatus*, DEJ.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes) ; ovale-oblongue ; d'un noir brun ; base des élytres, antennes et pieds ferrugineux. France.

MAZORÉE D'ÉGYPTE (*M. Ægyptiacus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes) ; ovale ; ferrugineuse. Égypte ; Algérie.

SEPTIÈME TRIBU. LES HARPALIENS.

Articles des tarses intermédiaires dilatés dans les mâles, ou, au moins, quatre premiers articles des tarses antérieurs plus ou moins dilatés, triangulaires ou cordiformes, non carrés ou arrondis ; jambes antérieures assez fortement échancrées ; élytres jamais tronquées à l'extrémité ; dernier article des palpes non terminé en alène.

Cinquante-sixième genre. DAPTE (*Daptus*, FISCHER).

Antennes courtes et moniliformes ; dernier article des palpes très-légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité : les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs très-légèrement dilatés, courts, serrés, triangulaires ou cordiformes ; lèvre supérieure en carré plus large que long ; mandibules assez arquées, peu avancées ; point de dent au milieu de l'échancrure du menton ; corps plus ou moins épais, assez court ; tête presque triangulaire, point rétrécie postérieurement ; prothorax cordiforme ou carré ; élytres presque parallèles ou plus ou moins allongées.

DAPTE TACHETÉ (*Daptus vittatus*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim.

(3 à 4 lignes); testacé; élytres ayant une tache brune oblongue; quelquefois entièrement brun; prothorax cordiforme. Midi de la France.

Cinquante-septième genre. ACINOPE (*Acinopus*, ZIEGLER).

Antennes filiformes et assez courtes; dernier article des palpes assez allongé, très-légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; lèvre supérieure carrée ou trapézoïde, échanchrée antérieurement : les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs assez fortement dilatés dans les mâles, et triangulaires ou cordiformes; mandibules fortes, un peu avancées, assez arquées et aiguës; une dent obtuse, simple, plus ou moins marquée, au milieu de l'échancrure du menton; corps épais et convexe; tête presque carrée, grosse, presque renflée postérieurement; prothorax plus ou moins carré; élytres presque parallèles, plus ou moins longues.

ACINOPE MÉGACÉPHALE (*Acinopus megacephalus*, DEJ.). Long. 15 à 17 millim. (6 1/2 à 7 1/2 lignes); noir; cylindrique; prothorax carré; élytres striées, avec un point enfoncé postérieur; antennes et tarses ferrugineux. France.

ACINOPE DOUTEUX (*A. ambiguus*, DEJ.). Long. 14 1/2 à 15 millim. (6 1/4 à 6 1/2 lignes); noir; presque cylindrique; prothorax un peu carré, légèrement rétréci postérieurement; élytres striées; antennes et pieds ferrugineux. Sicile.

ACINOPE BUCÉPHALE (*A. bucephalus*, DEJ.). Long. 16 à 17 millim. (7 à 7 1/2 lignes); noir; un peu cylindrique; prothorax presque carré, rétréci postérieurement; élytres striées, à stries obscurément ponctuées; antennes et tarses ferrugineux; mâles ayant la tête plus grosse que les femelles, et une pointe obtuse devant le sternum. Midi de la France.

ACINOPE OBÈSE (*A. obesus*, DEJ.). Long. 16 millim. (7 lignes); noir; convexe; prothorax assez court, carré, presque transversal; élytres assez courtes, striées; tarses ferrugineux. Algérie.

ACINOPE AMMOPHILE (*A. ammophilus*, DEJ.). Long. 20 millim. (9 lignes); noir; assez large; prothorax assez court, presque carré; élytres presque carrées, striées, à stries très-finement ponctuées; antennes et tarses ferrugineux. Russie.

Cinquante-huitième genre. ANISODACTYLE (*Anisodactylus*, DEJEAN).

Antennes filiformes et assez courtes; deuxième, troisième et quatrième articles des quatre tarses antérieurs très-dilatés dans les mâles; les deuxième et troisième des tarses antérieurs

moins longs que larges et très-légèrement cordiformes : le quatrième très-fortement cordiforme et presque bilobé ; dernier article des palpes assez allongé, un peu ovalaire, presque cylindrique, tronqué à l'extrémité ; lèvre supérieure en carré plus large que long ; mandibules peu aiguës et peu avancées, assez arquées ; point de dent au milieu de l'échancrure du menton ; corps plus ou moins allongé, oblong ; tête plus ou moins arrondie, un peu rétrécie en arrière ; prothorax plus ou moins carré ou trapézoïde ; élytres plus ou moins allongées, quelquefois presque parallèles ou en demi-ovale.

ANISODACTYLE HÉROS (*Anisodactylus heros*, DEJ.). Long. 10 1/3 à 11 1/2 millim. (4 2/3 à 5 1/4 lignes) ; testacé ; prothorax, poitrine et la moitié postérieure des élytres, noirs. Algérie.

ANISODACTYLE VERDATRE (*A. virens*, DEJ.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes) ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax carré, creusé postérieurement de chaque côté de fossettes pointillées, ses angles postérieurs arrondis ; élytres striées, ayant leur troisième intervalle postérieurement avec deux ou trois points enfoncés ; base des antennes rousse. Midi de la France.

ANISODACTYLE MARQUÉ (*A. signatus*, DEJ.). Long 11 1/2 à 12 1/2 millim. (5 1/4 à 5 3/4 lignes) ; noir ; assez large ; prothorax carré, obscurément ponctué, les points postérieurs plus profonds, avec des fossettes peu apparentes de chaque côté ; élytres obscurément un peu bronzées, striées. France.

ANISODACTYLE INTERMÉDIAIRE (*A. intermedius*, DEJ.). Long. 14 1/2 millim. (6 1/4 lignes) ; noir ; prothorax carré, un peu rétréci postérieurement, creusé de fossettes de chaque côté ; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; dessous du premier article des antennes et tarses, roux. Perpignan.

ANISODACTYLE BINOTÉ (*A. binotatus*, DEJ.). Long. 10 1/2 à 11 1/2 millim. (4 3/4 à 5 1/4 lignes) ; noir ; prothorax carré, postérieurement pointillé, creusé de chaque côté de fossettes peu apparentes ; élytres striées, avec un point enfoncé au troisième intervalle des stries ; premier article des antennes et tarses roux. France.

ANISODACTYLE CORNES-SALES (*A. spurcaticornis*, DEJ.). Long. 10 1/2 à 11 1/2 millim. (4 3/4 à 5 1/4 lignes) ; noir ; prothorax carré, pointillé postérieurement, obscurément creusé de fossettes de chaque côté ; élytres striées, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé ; premier article des antennes, trocanters et pieds, roux. France.

ANISODACTYLE PIEDS-GRIS (*Anisodactylus gilvipes*, DEJ.). Long. 8 à 9 1/2 mill. (3 1/2 à 4 1/4 lig.); noir; prothorax carré, postérieurement pointillé, avec des fossettes peu apparentes de chaque côté; élytres assez courtes, striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; premier article des antennes et pieds testacés. France.

Cinquante-neuvième genre. GYNANDROMORPHE (*Gynandromorphus*, DEJEAN).

Antennes filiformes; le dernier article des palpes assez allongé, très-légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs fortement dilatés dans les mâles; le premier des tarses antérieurs triangulaire; les deuxième et troisième moins longs que larges et très-légèrement cordiformes; le quatrième très-fortement cordiforme et presque bilobé; dans les femelles le premier des tarses antérieurs est triangulaire et fortement dilaté; lèvre supérieure en carré plus large que long; mandibules assez aiguës et arquées, peu avancées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; corps oblong; tête presque triangulaire et rétrécie postérieurement; prothorax légèrement cordiforme; élytres presque parallèles, assez allongées.

GYNANDROMORPHE ÉTRUSQUE (*Gynandromorphus Etruscus*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 10 1/3 millim. (4 1/4 à 4 2/3 lignes); ponctué, un peu pubescent; tête d'un noir brun; prothorax un peu cordiforme, d'un noir bleuâtre; une grande tache de la même couleur sur les élytres qui sont striées; antennes et pieds ferrugineux. Midi de la France.

Soixantième genre. HARPALE (*Harpalus*, LATREILLE).

Antennes filiformes; dernier article des palpes assez allongé, légèrement ovalaire ou presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs très-fortement dilatés dans les mâles, plus larges que longs et très-fortement cordiformes ou triangulaires; lèvre supérieure en carré plus large que long; mandibules peu aiguës et peu avancées, arquées; une dent simple et plus ou moins sensible au milieu de l'échancrure du menton; corps oblong, plus ou moins allongé; tête plus ou moins arrondie, rétrécie postérieurement; prothorax plus ou moins carré, cordiforme ou trapézoïde; élytres presque parallèles, plus ou moins allongées.

PREMIÈRE DIVISION.

Corps entièrement couvert de points.

Les OPHONUS *de* ZIEGLER.

HARPALE COLOMBIN (*Harpalus columbinus*, DEJ.). Long. 12 à 18 millim. (5 1/2 à 8 lignes); oblong; un peu pubescent; tête et prothorax d'un noir brun un peu bleuâtre, ponctués; prothorax assez large, presque carré, rétréci postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres d'un bleu violacé, très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

HARPALE SABULICOLE (*H. sabulicola*, DEJ.). Long. 12 1/3 à 15 1/3 millim. (5 2/3 à 6 2/3 lignes); oblong, un peu pubescent; tête et thorax d'un noir brun, ponctués; prothorax presque carré, rétréci postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres d'un vert bleuâtre, très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

HARPALE MONTICOLE (*H. monticola*, DEJ.). Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes); oblong, presque parallèle; un peu pubescent, et d'un verdâtre obscur en dessus; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

HARPALE LIMITÉ (*H. diffinis*, DEJ.). Long. 10 1/3 à 12 millim. (4 2/3 à 5 1/2 lignes); oblong, presque parallèle; un peu pubescent; tête et prothorax d'un noir brun, ponctués; ce dernier presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres d'un vert bleuâtre obscur, très-finement pointillées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE OBSCUR (*H. obscurus*, DEJ.). Long. 10 à 14 millim. (4 1/2 à 6 lignes); oblong; un peu pubescent; tête et thorax d'un noir brun un peu bleuâtre, ponctués, ce dernier assez court, un peu arrondi; élytres d'un bleu violacé, très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

HARPALE LONGUET (*H. oblongiusculus*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 12 1/2 millim. (5 1/4 à 5 3/4 lignes); oblong-allongé, un peu pubescent, brun, très-finement ponctué; prothorax rétréci postérieurement, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées; antennes et pieds roux. France.

HARPALE DITOMOÏDE (*H. ditomoïdes*, DEJ.). Long. 11 à 12 1/3 millim. (5 à 5 2/3 lignes); oblong-allongé, un peu pubescent, brun, ponctué très-serré; prothorax cordiforme, un peu res-

serré postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres striées, à stries assez profondes; antennes et pieds roux.

Harpale incisé (*Harpalus incisus*, Dej.). Long. 10 à 14 mill. (4 1/2 à 6 lignes); oblong; pubescent; d'un noir brun; tête et thorax ponctués, ce dernier un peu cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées-striées, profondément sinuées postérieurement, un peu dentées; antennes et pieds roux. France.

Harpale pointillé (*H. punctulatus*, Dej.). Long. 8 1/2 à 10 millim. (3 3/4 à 4 1/2 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; dessus d'un vert bronzé obscur, un peu bleuâtre; tête et prothorax ponctués, ce dernier un peu cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

Harpale large-cou (*H. laticollis*, Dej.). Long. 9 millim. (4 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; d'un bleu violacé en dessus; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Sibérie.

Harpale semblable (*H. similis*, Dej.). Long. 7 1/2 à 9 millim. (3 1/4 à 4 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; tête et prothorax d'un noir brun, profondément ponctués; prothorax assez court, presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs presque droits; élytres d'un bleu violacé, à points très-serrés, striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

Harpale chlorophane (*H. chlorophanus*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 2/3 millim. (2 3/4 à 3 1/3 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; dessus d'un vert bronzé; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs presque droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. France.

Harpale azuré (*H. azureus*, Dej.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; dessus d'un bleu violacé; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

Harpale cou-criblé (*H. cribricollis*, Dej.). Long. 7 2/3 millim. (3 1/3 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; tête et prothorax à points très-serrés, ce dernier

assez court, cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE COU-EN-COEUR (*Harpalus cordicollis*, DEJ.). Long. 7 2/3 lim. (3 1/3 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; tête et prothorax à points très-serrés, ce dernier assez court, cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la Russie.

HARPALE PRESQUE-CARRÉ (*H. subquadratus*, DEJ.). Long. 7 à 7 1/2 millim. (3 à 3 1/4 lignes); oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; tête et prothorax ponctués; ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs presque droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE MÉRIDIONAL (*H. meridionalis*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 8 millim. (3 1/4 à 3 1/2 lignes); oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; tête et prothorax ponctués; ce dernier presque carré, retréci postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE PETIT (*H. pumilis*, DEJ.). Long. 6 1/3 millim. (2 2/3 lignes); oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; tête ponctuée; prothorax profondément ponctué, presque carré, rétréci postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Sicile.

HARPALE ARRONDI (*H. rotundatus*, DEJ.). Long. 7 à 7 2/3 millim. (3 à 3 1/3 lignes); oblong; un peu pubescent, d'un noir brun; tête et prothorax ponctués; ce dernier presque carré, rétréci postérieurement, à angles postérieurs arrondis; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE CORDIFORME (*H. cordatus*, DEJ.). Long. 8 à 10 millim. (3 1/2 à 4 1/2 lignes); ovale-oblong; un peu pubescent; brun, quelquefois roux; tête et prothorax ponctués, ce dernier cordiforme, un peu resserré postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées-striées; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE PRESQUE-CORDIFORME (*H. subcordatus*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); oblong-allongé; un peu pubescent; tête et prothorax ponctués; d'un roux brun; prothorax cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres brunes, très-

finement ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un roux testacé. France.

HARPALE COU-PONCTUÉ (*Harpalus puncticollis*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 9 1/2 mill. (2 3/4 à 4 1/4 lig.) ; ovale-oblong ; un peu pubescent ; brun ; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque cordiforme, à angles postérieurs droits ; élytres très-finement ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un roux testacé. France.

HARPALE A COU-COURT (*H. brevicollis*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 8 1/2 millim. (2 2/3 à 3 3/4 lignes) ; ovale-oblong ; un peu pubescent ; tête et prothorax d'un roux brun, ponctués, ce dernier assez court, presque carré ; rétréci postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres assez courtes, brunes, très-finement ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un roux testacé. France.

HARPALE PARALLÈLE (*H. parallelus*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes) ; ovale-oblong, presque parallèle ; un peu pubescent ; d'un noir brun ; tête et prothorax à points très-serrés, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres assez courtes, très-finement ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un roux testacé. Espagne.

HARPALE APLANI (*H. complanatus*, DEJ.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes) ; ovale-oblong, presque parallèle ; un peu pubescent ; d'un noir brun ; tête obscurément ponctuée ; prothorax ponctué, presque carré, un peu rétréci postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres assez courtes, très-finement ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un roux testacé. Styrie.

HARPALE CORNE-TACHÉE (*H. maculicornis*, DEJ.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes) ; ovale-oblong ; un peu pubescent, d'un noir brun ; tête obscurément ponctuée ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, à points très-serrés, et angles postérieurs droits ; élytres très-finement ponctuées-striées ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

HARPALE CORNE-MARQUÉE (*H. signaticornis*, DEJ.). Long. 6 1/3 à 7 millim. (2 2/3 à 3 lignes) ; ovale-oblong ; un peu pubescent ; d'un noir obscur ; tête lisse ; prothorax court, presque carré, ponctué, presque lisse au milieu, à angles postérieurs presque droits ; élytres assez courtes, très-finement ponctuées-striées ; antennes, jambes et tarses d'un roux testacé. France.

rement, avec des fossettes peu apparentes de chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées, striées ; antennes et pieds d'un roux testacé pâle. France.

HARPALE ÉRAILLÉ (*Harpalus erosus*, DEJ.). Long. 12 mill. (5 1/2 lig.) ; oblong ; d'un cuivreux bronzé obscur en dessus ; prothorax carré, couvert de points très-serrés postérieurement, creusé de fossettes peu apparentes de chaque côté, avec les angles postérieurs arrondis ; élytres striées, postérieurement sinuées très-profondément, presque dentées, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé ; antennes et pieds d'un noir brun. Sibérie.

HARPALE INÉGAL (*H. dispar*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; oblong ; le plus souvent d'un vert bronzé obscur en dessus ; prothorax carré, ponctué postérieurement, un peu creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis ; élytres striées, à stries latérales obscurement ponctuées, presque tronquées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds roux, ou d'un noir brun. Midi de la France.

HARPALE SEMI-PONCTUÉ (*H. semi-punctatus*, DEJ.). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes) ; oblong ; d'un noir brun en dessus ; prothorax carré, avec des fossettes ponctuées peu apparentes de chaque côté, et les angles postérieurs un peu arrondis ; élytres à stries latérales obscurement pointillées, postérieurement sinuées profondément et presque dentées, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé ; antennes et pieds roux. Espagne.

HARPALE BRONZÉ (*H. æneus*, DEJ.). Long. 8 1/3 à 11 millim. (3 2/3 à 5 lignes); oblong; dessus le plus souvent d'un vert bronzé; prothorax carré, creusé postérieurement de chaque côté de fossettes peu apparentes et ponctuées, à angles postérieurs presque droits ; élytres à stries latérales obscurément pointillées, profondément sinuées et presque dentées postérieurement, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; antennes et pieds roux. France.

HARPALE EMBROUILLÉ (*H. confusus*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; oblong ; le plus souvent d'un vert bronzé en dessus; prothorax carré, ayant postérieurement des fossettes ponctuées et peu apparentes de chaque côté, avec les angles postérieurs presque droits ; élytres à stries latérales pointillées, postérieurement et profondément sinuées et presque dentées, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé ; base des antennes rousse ; pieds d'un noir brun. France.

HARPALE OUBLIÉ (*Harpalus oblitus*, DEJ.). Long 10 mill. (4 1/2 lig.); oblong; dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax carré, postérieurement ponctué, creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, postérieurement un peu sinuées, le troisiéme intervalle des stries avec un point enfoncé; base des antennes rousse; pieds d'un noir brun. Dalmatie.

HARPALE DIFFÉRENT (*H. diversus*, DEJ.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); oblong; dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax carré, ponctué postérieurement, un peu creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, à troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; base des antennes et pieds roux. Dalmatie.

HARPALE DISTINGUÉ (*H. distinguendus*, DEJ.). Long. 8 à 11 millim. (3 1/2 à 5 lignes); oblong; dessus le plus souvent d'un vert bronzé; prothorax carré, un peu creusé de fossettes ponctuées de chaque côté postérieurement, et à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes rousse; cuisses noires. France.

HARPALE COUSIN (*H. patruelis*, DEJ.). Long. 9 1/2 millim. (4 1/2 lignes); oblong; dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax carré, creusé de chaque côté postérieurement de fossettes ponctuées, avec les angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, postérieurement un peu sinuées, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; base des antennes rousse; pieds d'un noir brun. Midi de la France.

HARPALE DÉDAIGNÉ (*H. fastiditus*, DEJ.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); oblong; dessus d'un vert bronzé; prothorax carré, creusé de chaque côté postérieurement de fossettes peu apparentes et ponctuées, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, postérieurement sinuées, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; base des antennes rousse; pieds d'un noir brun. Espagne.

HARPALE MÉPRISÉ (*H. contemptus*, DEJ.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale-oblong; dessus d'un cuivreux bronzé obscur; prothorax carré, postérieurement ponctué, un peu creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes rousse; pieds d'un noir brun. Espagne.

HARPALE PETIT (*Harpalus minutus*, DEJ.). Long. 6 1/2 mill. (2 3/4 lig.) ; oblong ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax carré, un peu creusé de fossettes ponctuées de chaque côté postérieurement, avec les angles postérieurs presque droits ; élytres striées, postérieurement sinuées, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé ; base des antennes rousse ; pieds d'un noir brun. Espagne.

HARPALE LATÉRAL (*H. lateralis*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes) ; oblong ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax carré, ayant de chaque côté postérieurement des fossettes ponctuées et les angles un peu arrondis ; élytres striées, sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé ; élytres largement bordées de testacé pâle ; pieds et antennes de cette dernière couleur. Espagne.

HARPALE CUIVREUX (*H. cupreus*, DEJ.). Long. 11 à 12 1/2 millim. (5 à 5 3/4 lignes) ; ovale-oblong, assez large, dessus le plus souvent d'un vert bronzé ; prothorax carré, obscurément ponctué postérieurement, à fossettes peu apparentes de chaque côté, avec les angles postérieurs presque droits ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé ; base des antennes rousse ; pieds d'un noir brun ou roux. Lyon.

HARPALE HONNÊTE (*H. honestus*, DEJ.). Long. 7 à 10 millim. (3 à 4 1/2 lignes) ; ovale-oblong ; dessus le plus souvent d'un vert bronzé ou bleu, luisant ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, à fossettes de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé, et, le plus souvent, plusieurs points enfoncés sur l'extrémité du septième intervalle ; base des antennes et tarses roux. France.

HARPALE AILES-IMPRIMÉES (*H. impressipennis*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes) ; ovale-oblong ; noir ; prothorax presque carré, à fossettes postérieurement de chaque côté, avec les angles postérieurs presque droits ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, ayant en devant deux points transversaux, un point au troisième intervalle des stries, et plusieurs points enfoncés postérieurs au septième intervalle ; base des antennes et tarses roux. Espagne.

HARPALE PIEDS-SOUFRÉS (*H. sulphuripes*, DEJ.). Long. 7 1/2 à 9 1/2 millim. (3 1/4 à 4 1/4 lignes) ; oblong ; dessus d'un noir un peu bleuâtre ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, creusé de fossettes de chaque côté, à angles

postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé; antennes, jambes et tarses roux. Lyon.

HARPALE CONVENABLE (*Harpalus consentaneus*, DEJ.). Long. 8 à 9 mill. (3 1/2 à 4 lig.); oblong; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, à fossettes ponctuées de chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres profondément striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes, jambes et tarses roux. Midi de la France.

HARPALE PYGMÉE (*H. pygmæus*, DEJ.). Long. 6 à 8 millim. (2 1/2 à 3 1/2 lignes); oblong; presque parallèle; d'un noir brun; prothorax carré, postérieurement ponctué, un peu creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; antennes, jambes et tarses d'un roux brun. Midi de la France.

HARPALE DE GOUDOT (*H. Goudotii*, DEJ.). Long. 7 à 7 2/3 millim. (3 à 3 1/3 lignes); ovale-oblong; dessus noir, luisant; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds roux. Basses-Alpes.

HARPALE NAIN (*H. pumilus*, DEJ.). Long. 7 à 7 1/2 millim. (3 à 3 1/4 lignes); oblong; d'un noir obscur; prothorax carré, obscurément creusé de deux fossettes de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, postérieurement sinuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes, base des jambes et tarses roux. Midi de la France.

HARPALE NÉGLIGÉ (*H. neglectus*, DEJ.). Long. 7 à 8 1/3 mill. (3 à 3 2/3 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax carré, creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs obtus; élytres assez courtes, striées, sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé; base des antennes et tarses roux. France.

HARPALE TROMPEUR (*H. decipiens*, DEJ.). Long. 9 2/3 mill. (4 1/3 lignes); oblong; noir; prothorax carré, creusé de fossettes postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées obliquement postérieurement, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé, le septième et le cinquième en ayant plusieurs pos-

plusieurs près de l'extrémité; antennes et tarses roux. Paris.

HARPALE CHICANEUR (*Harpalus litigiosus*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 1/2 mill. (4 1/4 à 5 1/4 lig.); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, ponctué et un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs obtus; élytres striées, postérieurement et obliquement sinuées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé, le huitième avec plusieurs près de l'extrémité; autennes et tarses roux. Midi de la France.

HARPALE INÉDIT (*H. ineditus*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); oblong; d'un noir un peu bleuâtre; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, obliquement et postérieurement sinuées, les stries finement ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé, et le huitième avec plusieurs près de l'extrémité; antennes et tarses roux. Fontainebleau.

HARPALE LENT (*H. tardus*, DEJ.). Long. 8 à 10 1/3 millim. (3 1/2 à 4 2/3 lignes); ovale; noir; prothorax presque carré, un peu retréci antérieurement, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes, base des jambes et tarses roux. France.

HARPALE PARESSEUX (*H. segnis*, DEJ). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes); ovale, convexe; noir; prothorax assez court, un peu carré, un peu rétréci antérieurement, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres striées, postérieurement un peu sinuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et tarses roux. Allemagne.

HARPALE CORNE-FAUVE (*H. flavicornis*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); ovale; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes, jambes et tarses roux. Trieste.

HARPALE MODESTE (*H. modestus*, DEJ.). Long. 5 2/3 à 7 millim. (2 1/3 à 3 lignes); ovale; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troi-

fossettes de chaque côté, avec les angles postérieurs droits; élytres profondément striées, un peu sinuées obliquement et postérieurement; antennes et tarses roux. France.

HARPALE FERRUGINEUX (*Harpalus ferrugineus*, DEJ.). Long. 11 1/2 à 14 mill. (5 1/4 à 6 lignes); ovale-oblong; ferrugineux; prothorax carré, creusé postérieurement de fossettes de chaque côté, les fossettes obscurément ponctuées, et les angles postérieurs droits; élytres profondément striées, un peu sinuées obliquement et postérieurement. Allemagne.

HARPALE HOTTENTOT (*H. Hottentotta*, DEJ.). Long. 10 à 12 1/2 millim. (4 1/2 à 5 3/4 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, postérieurement et de chaque côté sinué, creusé de fossettes obscurément ponctuées, avec les angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle ayant un point enfoncé; antennes, jambes et tarses roux. France.

HARPALE QUATRE-POINTS (*H. quadripunctatus*, DEJ.). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); oblong; noir; prothorax carré, obscurément ponctué postérieurement, creusé de fossettes de chaque côté, avec les angles postérieurs obtus; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle ayant deux points enfoncés; antennes et pieds roux. France.

HARPALE BORDÉ (*H. limbatus*, DEJ.). Long. 8 1/3 à 9 1/2 millim. (3 2/3 à 4 1/4 lignes); oblong; noir; prothorax carré, postérieurement ponctué, un peu creusé de fossettes de chaque côté, à angles postérieurs obtus; élytres assez courtes, striées; un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds roux. France.

HARPALE MAXILLAIRE (*H. maxillosus*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); oblong; noir; prothorax carré, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à fossettes ponctuées, les angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement et obliquement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds roux. Midi de la France.

HARPALE CORNE-JAUNE (*H. luteicornis*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); assez court; d'un noir brun; prothorax carré, ponctué et creusé en fossette postérieurement de chaque côté, avec les angles postérieurs presque droits; élytres assez courtes, striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle ayant un point enfoncé; antennes et pieds roux. Allemagne.

HARPALE SATYRE (*H. satyrus*, DEJ.). Long. 7 à 8 1/2 millim.

(3 à 3 3/4 lignes); oblong; d'un noir brun; prothorax un peu cordiforme, ponctué et creusé en fossette postérieurement et de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées obliquement et postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et pieds d'un roux testacé. France.

HARPALE MARGINAL (*Harpalus marginellus*, DEJ.). Long. 11 mill. (5 lig.); oblong et assez large; noir, luisant; prothorax carré, postérieurement et de chaque côté un peu creusé en fossette, à angles postérieurs presque droits; élytres assez courtes, striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé et le septième avec plusieurs; antennes et pieds roux. Styrie.

HARPALE PIEDS-ROUGES (*H. rubripes*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 11 1/2 millim. (3 3/4 à 5 1/4 lignes); ovale-oblong; prothorax carré, ponctué de chaque côté postérieurement et un peu creusé en fossette, avec les angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé, et le septième avec plusieurs; antennes et pieds le plus souvent roux. ♂ luisant en dessus, ordinairement d'un bleu violacé ou d'un vert bronzé. ♀ ayant le plus souvent la tête et le prothorax d'un noir un peu bleuâtre, les élytres opaques et noires. France.

HARPALE COUSIN (*H. sobrinus*, DEJ.). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); oblong; dessus d'un noir un peu bleuâtre; prothorax carré, ponctué et creusé en fossette postérieurement de chaque côté, avec les angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé et le septième avec plusieurs; antennes, jambes et tarses roux. Pyrénées-Orientales.

HARPALE ZABROÏDE (*H. zabroïdes*, DEJ.). Long. 14 1/2 à 15 1/3 millim. (6 1/4 à 6 2/3 lignes); ovale-oblong, assez large; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu sinué et un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits et un peu aigus; élytres striées, un peu sinuées obliquement et postérieurement le troisième intervalle avec un point enfoncé; tarses roux Moscou.

HARPALE PIEDS-VELUS (*H. hirthipes*, DEJ.). Long. 12 1/3 à 14 2/3 mill. (5 2/3 à 6 1/3 lignes); ovale, assez large; noir; prothorax assez court, presque carré, un peu creusé en fossettes de

chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; tarses roux. Allemagne.

Harpale semi-violacé (*Harpalus semiviolaceus*, Dej.). Long. 9 2/3 à 14 2/3 mill. (4 1/3 à 6 1/3 lig.); ovale; prothorax le plus souvent d'un noir verdâtre et bleuâtre, ou violacé, presque carré, un peu rétréci antérieurement, pointillé et un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs presque droits; élytres le plus souvent noires, striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé, le cinquième et le septième avec plusieurs près de l'extrémité; base des antennes rousse. France.

Harpale comédien (*H. hypocrita*, Dej.). Long. 10 1/3 millim. (4 2/3 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, un peu retréci antérieurement, postérieurement ponctué et un peu creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs obtus et un peu arrondis; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé, le cinquième et le septième avec plusieurs près de l'extrémité; base des antennes et tarses roux. Espagne.

Harpale leste (*H. impiger*, Dej.). Long. 8 à 9 2/3 millim. (3 1/2 à 4 1/3 lignes); ovale; d'un noir brun; prothorax assez court, presque carré, un peu rétréci antérieurement, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec deux ou trois points enfoncés, le septième avec plusieurs près de l'extrémité; antennes et pieds roux. France.

Harpale ténébreux (*H. tenebrosus*, Dej). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); oblong; dessus d'un noir un peu bleu; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette ponctuée postérieurement de chaque côté, les angles postérieurs presque droits; élytres striées, sinuées postérieurement et obliquement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et tarses roux. France.

Harpale mélancolique (*H. melancholicus*, Dej.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, un peu retréci antérieurement, obscurément ponctué et un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres striées, postérieurement et obliquement sinuées, les stries très-obscurément ponctuées, leur troisième intervalle avec un point enfoncé, le huitième avec

plusieurs près de l'extrémité ; antennes et tarses roux. Paris.

HARPALE CHICANEUR (*Harpalus litigiosus*, DEJ.). Long. 9 1/2 à 11 1/2 mill. (4 1/4 à 5 1/4 lig.); ovale-oblong ; noir ; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, ponctué et un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs obtus ; élytres striées, postérieurement et obliquement sinuées, à stries obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé, le huitième avec plusieurs près de l'extrémité ; autennes et tarses roux. Midi de la France.

HARPALE INÉDIT (*H. ineditus*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); oblong ; d'un noir un peu bleuâtre ; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs presque droits ; élytres striées, obliquement et postérieurement sinuées, les stries finement ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé, et le huitième avec plusieurs près de l'extrémité ; antennes et tarses roux. Fontainebleau.

HARPALE LENT (*H. tardus*, DEJ.). Long. 8 à 10 1/3 millim. (3 1/2 à 4 2/3 lignes) ; ovale ; noir ; prothorax presque carré, un peu retréci antérieurement, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; antennes, base des jambes et tarses roux. France.

HARPALE PARESSEUX (*H. segnis*, DEJ.). Long. 8 1/2 à 9 1/2 millim. (3 3/4 à 4 1/4 lignes) ; ovale, convexe ; noir ; prothorax assez court, un peu carré, un peu rétréci antérieurement, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres striées, postérieurement un peu sinuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; antennes et tarses roux. Allemagne.

HARPALE CORNE-FAUVE (*H. flavicornis*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes) ; ovale ; noir ; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes, jambes et tarses roux. Trieste.

HARPALE MODESTE (*H. modestus*, DEJ.). Long. 5 2/3 à 7 millim. (2 1/3 à 3 lignes); ovale ; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus ; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troi-

sième intervalle avec un point enfoncé ; antennes, base des jambes et tarses roux. Styrie.

HARPALE PIEDS-DENTÉS (*Harpalus serripes*, DEJ.). Long. 9 à 11 mill. (4 à 5 lig.); ovale, un peu convexe; noir; prothorax presque carré, retréci antérieurement, creusé en fossette des deux côtés postérieurement, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle ayant un point enfoncé; base des antennes et tarses roux. France.

HARPALE TACITURNE (*H. taciturnus*, DEJ.). Long. 8 à 8 1/2 millim. (3 1/3 à 3 3/4 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, un peu rétréci anterieurement, creusé en fossette de chaque côté postérieurement; élytres striées, un peu sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et tarses roux. Dalmatie.

HARPALE PALPES-BRUNS (*H. fuscipalpis*, DEJ). Long. 7 2/3 à 8 millim. (3 1/3 à 3 1/2 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres striées, obliquement sinuées postérieurement, le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; base des antennes rousse; palpes et tarses d'un brun un peu roussâtre. Autriche.

HARPALE PRESQUE CYLINDRIQUE (*H. sub-cylindricus*, DEJ.). Long. 7 2/3 à 8 millim. (3 1/3 à 3 1/2 lignes); oblong, presque parallèle; noir; prothorax presque carré, rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs presque droits; élytres striées, postérieurement et obliquement sinuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et tarses roux. Pyrénées-Orientales.

HARPALE INQUIET (*H. anxius*, DEJ.). Long. 7 à 8 millim. (3 à 3 1/2 lignes); ovale-oblong; noir; prothorax presque carré, rétréci antérieurement, un peu creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres striées, obliquement sinuées postérieurement, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et des jambes rousse, ainsi que les tarses. France.

HARPALE ESCLAVE (*H. servus*, DEJ.). Long. 7 2/3 à 9 millim. (3 1/3 à 4 lignes); ovale; d'un noir brun; prothorax rétréci antérieurement, postérieurement un peu creusé en fossette des deux côtés, à angles postérieurs droits; élytres quelquefois

dans les mâles, et triangulaires ou cordiformes; lèvre supérieure en carré plus large que long; mandibules assez aiguës, arquées, peu avancées; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; corps oblong, plus ou moins allongé; tête ordinairement presque triangulaire, quelquefois un peu arrondie, rétrécie postérieurement; prothorax plus ou moins carré, cordiforme ou arrondi; élytres presque parallèles, plus ou moins allongées.

ACUPALPE COU-EN-DISQUE (*Acupalpus discicollis*, DEJ.). Long. 6 1/3 millim. (2 2/3 lignes); ovale-oblong, un peu pubescent; dessus d'un roux testacé; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, avec les angles postérieurs obtus; élytres très-finement ponctuées, striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; tête, disque du prothorax, et une tache oblongue des élytres, d'un noir brun. Russie méridionale.

ACUPALPE RUFITHORAX (*A. rufithorax*, DEJ.) Long. 5 millim. (2 lignes); oblong; un peu pubescent; dessus d'un roux testacé; tête et prothorax ponctués, ce dernier presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, avec les angles postérieurs droits; élytres très-finement ponctuées, striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; tête et une tache oblongue des élytres d'un noir brun; pieds d'un testacé pâle. Autriche.

ACUPALPE PARENT (*A. cognatus*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); oblong; un peu pubescent; d'un noir brun; partie postérieure de la tête ponctuée; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs un peu arrondis; élytres d'un roux testacé, striées, obscurément pointillées sur les côtés, avec une tache oblongue d'un noir brun, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et pieds d'un roux testacé. Suède.

ACUPALPE PAISIBLE (*A. placidus*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); oblong; dessus d'un roux testacé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs obtus; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; tête, disque du prothorax et une tache oblongue sur les élytres, d'un noir brun; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Autriche.

ACUPALPE CRACHANT (*A. consputus*, DEJ.). Long. 3 à 5 mil-

lim. (1 1/2 à 2 lignes) ; oblong-allongé ; tête d'un noir brun ; prothorax d'un roux obscur, cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres testacées, striées, avec une grande tache oblongue d'un noir brun, le troisième intervalle des stries ayant un point enfoncé ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

ACUPALPE HARNACHÉ (*Acupalpus ephippium*, DEJ.). Long. 5 mill. (2 lig.) ; oblong ; dessus d'un roux testacé ; prothorax presque carré, creusé de chaque côté postérieurement en fossette obscurément ponctuée, les angles postérieurs arrondis ; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; tête, disque du prothorax, et une grande tache oblongue sur les élytres, d'un noir brun ; base des antennes et pieds testacés. Russie méridionale.

ACUPALPE DORSAL (*A. dorsalis*, DEJ.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne) ; oblong ; dessus testacé ; prothorax presque carré, creusé de chaque côté postérieurement en fossette obscurément ponctuée, les angles postérieurs arrondis ; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; tête, prothorax, et une grande tache oblongue sur les élytres, d'un noir brun ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

ACUPALPE SUTURAL (*A. suturalis*, DEJ.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne) ; oblong ; d'un noir brun ; prothorax presque carré, creusé de chaque côté postérieurement en fossette obscurément ponctuée, les angles postérieurs arrondis ; élytres striées, à suture d'un roux testacé, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Dalmatie.

ACUPALPE NOIRCI (*A. atratus*, DEJ.). Long. 2 2/3 millim. (1 1/3 ligne) ; oblong ; d'un noir brun ; prothorax presque carré, creusé postérieurement et de chaque côté en fossette obscurément ponctuée, les angles postérieurs arrondis ; élytres striées ; base des antennes et pieds testacés. Midi de la France.

ACUPALPE PIEDS-PALES (*A. pallipes*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; oblong ; d'un noir brun ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs droits ; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Dalmatie.

ACUPALPE GLADIATEUR (*A. meridianus*, DEJ.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne) ; oblong ; dessus d'un noir brun ; protho-

rax presque carré, rétréci postérieurement, creusé de chaque côté postérieurement en fossette ponctuée, les angles postérieurs obtus; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; suture, base des élytres et des antennes, et pieds, testacés. France.

Acupalpe tête-noire (*Acupalpus nigriceps*, Dej.). Long. 3 1/3 mill. (1 2/3 lig.); oblong; tête noire; prothorax d'un roux testacé, presque carré, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres d'un brun testacé, à reflets un peu bleuâtres, striées, à suture d'un roux testacé; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Acupalpe livide (*A. luridus*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); oblong; tête d'un brun testacé; prothorax d'un roux testacé, presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette obscurément ponctuée, à angles postérieurs un peu arrondis; élytres d'un brun testacé, striées, à limbe et suture plus pâles; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Acupalpe exigu (*A. exiguus*, Dej.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); oblong; d'un noir brun; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; pieds bruns. Midi de la France.

Acupalpe Portugais (*A. lusitanicus*, Dej.). Long. 5 2/3 millim. (2 1/3 lignes); oblong; d'un roux testacé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette ponctuée, les angles postérieurs obtus; élytres striées, la strie externe obscurément ponctuée, une large bande presque suturale d'un noir brun, et le troisième intervalle des stries avec un point enfoncé; antennes et pieds d'un testacé pâle. Portugal.

Acupalpe distinct (*A. distinctus*, Dej.). Long. 5 2/3 millim. (2 1/3 lignes); ovale-oblong; d'un roux testacé; prothorax presque carré, ponctué en devant et en arrière, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres striées, les stries externes obscurément ponctuées; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

Acupalpe roussatre (*A. rufulus*, Dej.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); ovale-oblong; d'un roux testacé; prothorax

presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs presque droits; élytres striées, à stries externes obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

ACUPALPE HARPALIN (*Acupalpus harpalinus*, DEJ.). Long. 3 1/2 à 5 1/2 mill. (1 3/4 à 2 1/4 lig.); ovale-oblong; d'un roux testacé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs un peu arrondis; élytres striées, à stries externes obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

ACUPALPE A COLLIER (*A. collaris*, DEJ.). Long. 2 2/3 millim. (1 1/3 ligne); ovale-oblong; d'un roux testacé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs obtus; élytres striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Suède.

ACUPALPE SEMBLABLE (*A. similis*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-oblong; tête et prothorax d'un roux testacé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé de chaque côté en fossette ponctuée, les angles postérieurs obtus; élytres d'un noir brun, striées, à stries externes obscurément ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; antennes et pieds d'un testacé pâle. Allemagne.

ACUPALPE MAURE (*A. Mauritanicus*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); oblong-allongé; noir; prothorax presque cordiforme, à angles postérieurs arrondis; élytres obscurément ponctuées, un peu striées-ponctuées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; base des antennes d'un roux testacé; pieds d'un noir brun; base des jambes et tarses d'un roux brun. Portugal.

ACUPALPE MÉTALLIQUE (*A. metallescens*, DEJ.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); oblong; d'un noir un peu bronzé; prothorax presque transversal, à angles postérieurs arrondis; élytres un peu striées, le troisième intervalle avec un point enfoncé; pieds bruns; base des jambes d'un jaunâtre pâle. Midi de la France.

HUITIÈME TRIBU. LES SUBULIPALPES.

Les deux premiers articles des tarses antérieurs seulement dilatés

stries dorsales assez profondes, les externes peu apparentes, et quatre points enfoncés; antennes et pieds d'un roux testacé. Suède.

Trechus palpal (*Trechus palpalis*, Dej.). Long. 3 1/2 à 5 mill. (1 3/4 à 2 lig.); sans ailes; d'un roux brun; prothorax presque carré, un peu rétréci en arrière, creusé de chaque côté postérieurement en fossette, les angles postérieurs droits; élytres ovales, à stries dorsales distinctes et lisses, les externes obscurément ponctuées, et trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux testacé. Styrie.

Trechus du Bannat (*T. Bannaticus*, Dej.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); sans ailes; d'un roux brun; prothorax presque cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, avec les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, à stries obscurément ponctuées, les externes peu apparentes, et trois points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. Hongrie.

Trechus des Pyrénées (*T. Pyrenœus*, Dej.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); sans ailes; d'un roux brun; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, à stries externes peu apparentes, et trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux testacé. Pyrénées-Orientales.

Trechus des Alpes (*T. Alpinus*, Dej.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); aptère; d'un roux brun; prothorax cordiforme, resserré postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales, assez courtes, à stries dorsales distinctes, lisses, les externes peu apparentes, striées-ponctuées, et trois points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux testacé. Styrie.

Trechus Croate (*T. Croaticus*, Dej.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); sans ailes; d'un roux brun; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales, assez courtes, à stries dorsales distinctes, lisses, les externes peu apparentes, striées-ponctuées, et trois points enfoncés. Antennes et pieds d'un roux testacé. Croatie.

Trechus arrondi (*T. rotundatus*, Dej.) Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); aptère; d'un roux brun; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales, assez courtes, à stries externes peu apparentes, et trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux testacé. Styrie.

TRECHUS LIMACODE (*Trechus limacodes*, DEJ.). Long. 2 mill. (1 ligne); sans ailes; d'un roux brun; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement et à angles postérieurs droits; élytres ovales, assez courtes, avec trois stries dorsales distinctes et les externes peu apparentes, et trois points enfoncés; antennes et pieds d'un roux testacé. Styrie.

TRECHUS DES SEIGLES (*T. secalis*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); sans ailes; ferrugineux; prothorax presque globuleux, à angles postérieurs arrondis; élytres ovales, à cinq stries dorsales ponctuées, les externes très-peu apparentes, et trois points enfoncés; pieds d'un testacé pâle. France.

TRECHUS JAUNATRE (*T. fulvescens*, DEJ.). Long. 2 millim. (1 ligne); sans ailes; déprimé; testacé; tête grande; prothorax cordiforme, à angles postérieurs presque droits; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, obscurément striées. France.

Soixante-quatrième genre. BEMBIDION (*Bembidium*, LATREILLE).

Antennes filiformes; pénultième article des palpes extérieurs très-grand, renflé vers l'extrémité et presque en forme de massue; le dernier très-petit, terminé en pointe et comme implanté sur le pénultième; les deux premiers articles des tarses antérieurs assez fortement dilatés dans les mâles, le premier trés-grand, légèrement trapézoïde et presque en cœur allongé; le second beaucoup plus petit, triangulaire ou cordiforme et plus saillant en dedans qu'en dehors. Du reste, mêmes caractères que le genre précédent.

PREMIÈRE DIVISION.

Corps allongé; antennes assez courtes, presque moniliformes; mandibules fortes et arquées; yeux peu saillants; prothorax cordiforme; élytres presque parallèles; à stries entières. Genre *Cillanum* de LEACH.

BEMBIDION DE LEACH (*Bembidium Leachii*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, avec une impression postérieure transversale; élytres allongées, un peu parallèles, jaunâtres, à léger reflet bronzé, striées-ponctuées, avec quatre points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle.

DEUXIÈME DIVISION.

Corps déprimé et allongé; antennes filiformes, assez longues; mandibules assez avancées et peu arquées; yeux assez sail-

lants; prothorax cordiforme; élytres presque parallèles; stries entières. Genre *Blemus* de Ziégler.

Bembidion aréolé (*Bembidium areolatum*, Dej.). Long. 2 mill. (1 ligne); d'un noir brun; un peu pubescent; prothorax cordiforme, un peu canaliculé, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque parallèles, déprimées, striées-ponctuées, avec une grande tache commune rousse; base des antennes et pieds d'un roux testacé. Midi de la France.

TROISIÈME DIVISION.

Taille ordinairement très-petite; prothorax plus ou moins carré; élytres en ovale peu allongé, souvent assez courtes; stries extérieures le plus souvent complètement effacées: la première se recourbant à l'extrémité. Genre *Tachys* de Megerle.

Bembidion cou-fauve (*B. fulvicollis*, Dej.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); tête et prothorax roux, le vertex obscur; prothorax presque carré, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, d'un testacé pâle, obscurément striées, avec deux points enfoncés peu apparents, et une tache commune postérieure brune; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Dalmatie.

Bembidion scutellaire (*B. scutellare*, Dej.). Long. 2 millim. (1 ligne); brun; prothorax presque carré, postérieurement et de chaque côté creusé en fossette, à angles postérieurs presque droits; élytres ovales-oblongues, blanchâtres, obscurément striées, avec deux points enfoncés; deux grandes taches communes brunes, la première triangulaire, vers la base, la seconde postérieure; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

Bembidion allongé (*B. elongatum*, Dej.). Long. 2 millim. (1 ligne); brun; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, avec deux stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et un point enfoncé; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Espagne.

Bembidion bistrié (*B. bistriatum*, Dej.). Long. 1 1/2 millim. (3/4 ligne); brun; prothorax presque carré, postérieurement et de chaque côté creusé en fossette, à angles postérieurs presque droits; élytres ovales-oblongues, avec deux stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et un

point enfoncé ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Bembidion roussatre (*Bembidium rufescens*, Dej.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes) ; ferrugineux ; prothorax carré, avec une impression de chaque côté postérieurement, et les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, à reflets bleuâtres, striées-ponctuées, les stries externes peu apparentes, et un point enfoncé ; antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Bembidion petit (*B. pumilio*, Dej.). Long. 3 1/2 à 5 millim. (1 3/4 à 2 lignes) ; tête et prothorax d'un noir brun, reflétant quelquefois le bronzé ; prothorax carré, presque transverse, avec une impression de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus ; élytres d'un vert bleuâtre obscur, ovales-allongées, striées-ponctuées, à stries externes peu apparentes et un point enfoncé ; antennes et pieds testacés. France.

Bembidion ochracé (*B. silaceum*, Dej.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne) ; d'un roux testacé ; prothorax carré, avec une impression de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs droits ; élytres ovales, striées-ponctuées, avec deux stries dorsales assez profondes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; antennes et pieds d'un testacé pâle. Lyon.

Bembidion nain (*B. nanum*, Dej.). Long 2 millim. (1 ligne) ; noir ; prothorax carré, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, avec quatre stries dorsales, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses d'un roux brun ; cuisses d'un noir brun. France.

Bembidion a quatre taches (*B. quadrisignatum*, Dej.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; dessus d'un noir un peu verdâtre ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec trois ou quatre stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; deux taches, antennes, et pieds, d'un roux testacé. France.

Bembidion étroit (*B. angustatum*, Dej.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir un peu verdâtre en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, avec trois courtes stries dorsales distinctes,

les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses testacés ; cuisses brunes. Midi de la France.

BEMBIDION TRÈS-PETIT (*Bembidium parvulum*, DEJ.). Long. 1 1/2 mill. (3/4 lig.) ; d'un noir verdâtre en dessus ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec quatre stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; antennes et pieds testacés. Midi de la France.

BEMBIDION HÉMORRHOÏDAL (*B. hœmorrhoïdalis*, DEJ.). Long. 1 1/2 millim. (3/4 ligne) ; dessus d'un noir un peu verdâtre ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres ovales, avec deux stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; une grande tache commune près du sommet, antennes, et pieds, d'un roux testacé. Midi de la France.

BEMBIDION BOULETTE (*B. globulum*, DEJ.). Long. 1 1/3 millim. (2/3 ligne) ; ferrugineux ; prothorax presque carré, creusé en fossette des deux côtés postérieurement, et à angles postérieurs droits ; élytres ovales, assez courtes, avec trois stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; base des antennes et pieds testacés. Espagne.

BEMBIDION PUCE (*B. pulicarium*, DEJ.). Long. 1 millim. (1/2 ligne) ; dessus d'un noir un peu verdâtre ; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, avec les angles postérieurs droits ; élytres ovales, striées-ponctuées, avec quatre stries dorsales distinctes, les externes peu apparentes, et deux points enfoncés ; base des antennes et pieds d'un roux testacé. Midi de la France.

QUATRIÈME DIVISION.

Corps ordinairement un peu déprimé et assez large ; prothorax presque toujours plus ou moins carré, rarement cordiforme, avec deux stries de chaque côté de la base, cette dernière coupée carrément ; stries des élytres entières ou presque entières. Genre *Notachus* de MEGERLE.

BEMBIDION ONDULÉ (*B. undulatum*, DEJ.). Long. 6 millim. 2 1/2 lignes) ; tête et prothorax d'un vert bronzé obscur ;

prothorax presque cordiforme, bi-strié postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, d'un brun bronzé, striées-ponctuées ; trois bandes de taches ondées, d'un roux testacé, peu apparentes, et le sommet de la même couleur ; deux points enfoncés ; base des antennes et pieds d'un roux testacé. France.

BEMBIDION BRULÉ (*Bembidium ustulatum*, DEJ.). Long. 5 mill. (2 lig.); dessus d'un vert bronzé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement et bi-strié de chaque côté, avec les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, ayant le sommet et trois bandes ondées de taches d'un testacé pâle peu apparent, avec deux points enfoncés; base des antennes d'un roux testacé; pieds d'un testacé obscur, à reflet bronzé. France.

BEMBIDION OBLIQUE (*B. obliquum*, DEJ.). Long. 3 1/2 mill. (1 3/4 ligne); dessus d'un vert bronzé obscur ; prothorax carré, bi-strié postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux bandes de taches ondées, d'un testacé peu apparent, la première bande interrompue, avec deux points enfoncés ; antennes et pieds le plus souvent noirs. Allemagne.

BEMBIDION ENFUMÉ (*B. fumigatum*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); tête et prothorax d'un vert bronzé ; prothorax carré, postérieurement bi-strié de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales, d'un testacé pâle, à reflet bronzé, striées-ponctuées, avec trois bandes ondées d'un vert bronzé obscur, et deux points enfoncés ; base des antennes et pieds testacés. Autriche.

BEMBIDION AILE-PALE (*B. pallidipenne*, DEJ.). Long. 2 2/3 millim. (1 1/3 ligne); tête et prothorax d'un vert bronzé ; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement et obscurément bi-strié, les angles postérieurs droits ; élytres oblongues, d'un testacé pâle, à reflet bronzé, striées-ponctuées, et deux points enfoncés ; antennes et pieds testacés. Midi de la France.

BEMBIDION AGRÉABLE (*B. venustulum*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes); dessus d'un vert bronzé ; prothorax carré, un peu rétréci postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, obscurément bi-strié, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses testacés ; cuisses d'un brun bronzé. Autriche.

BEMBIDION LARGE-COU (*Bembidium laticolle*, DEJ.). Long. 6 mill. (2 1/2 lig.); dessus d'un vert bronzé ; prothorax transversal, presque carré, rétréci en devant, bi-strié postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, aves deux points enfoncés ; base des antennes et pieds d'un testacé obscur. Autriche.

CINQUIÈME DIVISION.

Corps ordinairement un peu déprimé et assez large ; tête large ; yeux gros et assez saillants ; prothorax plus ou moins carré, souvent transversal, ayant une strie de chaque côté de la base, cette base coupée plus ou moins obliquement sur les côtés ; stries des élytres entières ; souvent deux fossettes plus ou moins marquées. Genre *Bembidium* de MEGERLE.

BEMBIDION DES MARAIS (*B. paludosum*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); dessus bronzé; prothorax presque carré, sinué postérieurement et strié de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, ayant deux fossettes carrées enfoncées et la quatrième strie sinuée ; pieds d'un vert bronzé obscur. France.

BEMBIDION IMPRIMÉ (*B. impressum*, DEJ.). Long. 5 1/2 à 7 1/2 millim. (2 1/4 à 3 1/4 lignes); dessus bronzé; prothorax transversal, presque carré, sinué postérieurement, strié de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux fossettes carrées enfoncées; pieds testacés, à reflet d'un vert bronzé. Paris.

BEMBIDION TROUÉ (*B foraminosum*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); dessus d'un bronzé obscur; prothorax presque carré, sinué postérieurement, strié de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux fossettes enfoncées ; pieds d'un vert bronzé obscur. France.

BEMBIDION ORIPEAU (*B. orichalcicum*, DEJ.). Long. 5 2/3 à 6 1/2 millim. (2 1/3 à 2 3/4 lignes); dessus bronzé ; prothorax presque carré, sinué postérieurement, strié de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; base des antennes et des cuisses et jambes testacées. France.

SIXIÈME DIVISION.

Tête ponctuée, au moins en partie ; prothorax cordiforme ; point de stries ou fossettes de chaque côté de la base, ou au moins

très-peu apparentes; élytres peu allongées; stries entières, ou effacées vers l'extrémité.

BEMBIDION STRIÉ (*Bembidium striatum*, DEJ.). Long. 5 1/2 mill. (2 1/4 lig.); bronzé en dessus; tête et prothorax ponctués, ce dernier cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, les stries externes assez profondes, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds un peu roussâtres. France.

BEMBIDION COL-ROUX (*B. ruficollis*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); tête d'un vert bronzé; prothorax roussâtre, à reflet bronzé, presque cordiforme, ponctué en devant et en arrière, à angles postérieurs droits; élytres d'un jaune testacé, à reflet bronzé, obscurément tachées de brun, ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds testacés. Suède.

BEMBIDION D'ANDRÉ (*B. Andreæ* DEJ.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé; tête ponctuée; prothorax cordiforme, à angles postérieurs droits; élytres ovales, blanchâtres, à base d'un vert bronzé ainsi qu'une tache médiaire transversale et ondée, striées-ponctuées, à stries peu apparentes au sommet, et deux points enfoncés; antennes et pieds testacés. France.

BEMBIDION BI-PONCTUÉ (*B. bi-punctatum*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); dessus bronzé; tête ponctuée; prothorax cordiforme, ponctué en devant et en arrière, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, à stries peu apparentes au sommet, deux fossettes enfoncées; antennes, jambes et tarses noirs. Pyrénées.

SEPTIÈME DIVISION.

Taille ordinairement assez grande; prothorax presque toujours cordiforme, assez plan; au moins un enfoncement de chaque côté de la base: les sept premières stries des élytres ordinairement presque entières. Genre *Periphus* de MEGERLE.

BEMBIDION ÉQUESTRE (*B. eques*, DEJ.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); dessus d'un vert bleu; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, à base rousse, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; jambes et tarses d'un roux testacé. France.

BEMBIDION TRICOLORE (*B. tricolor*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); tête et prothorax d'un vert bleuâtre; prothorax

cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, à base rousse, postérieurement d'un noir bleu, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé. Midi de la France.

BEMBIDION ÉPAULETTE (*Bembidium sçapulare*, DEJ.). Long. 6 mill. (2 1/2 lig.) ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax un peu étroit, cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres-oblongues, striées-ponctuées, avec une grande tache humérale rousse, et deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé. Midi de la France.

BEMBIDION CONFORME (*B. conforme*, DEJ.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes) ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax un peu cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec une grande tache humérale rousse, et deux points enfoncés ; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé. Midi de la France.

BEMBIDION MODESTE (*B. modestum*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; dessus d'un noir bronzé ; prothorax oblong, un peu cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres oblongues, profondément striées-ponctuées, avec une tache commune rousse transversale et postérieure : deux points enfoncés ; base des antennes et pieds d'un roux testacé. France orientale.

BEMBIDION BRULÉ (*B. ustum*, DEJ.). Long. 7 millim. (3 lignes) ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax cordiforme, arrondi en devant, resserré postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, à tache apicale commune lunulée et testacée, et deux points enfoncés ; antennes d'un roux testacé, pieds d'un testacé pâle. Russie.

BEMBIDION LUNÉ (*B. lunatum*, DEJ.). Long. 6 1/2 millim (2 3/4 lignes) ; dessus d'un vert bronzé ; prothorax cordiforme, arrondi en devant, resserré postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec une tache lunulée postérieure, commune, testacée, et deux points enfoncés ; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Autriche.

BEMBIDION DES ROCHERS (*B. rupestre*, DEJ.). Long. 6 1/3 millim. (2 2/3 lignes) ; dessus d'un vert bronzé obscur ; protho-

rax cordiforme, convexe, un peu arrondi antérieurement, un peu resserré postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux grandes taches obscures d'un roux testacé, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. France.

Bembidion fluviatil (*Bembidium fluviatile*, Dej.). Long. 6 1/2 mill. (2 3/4 lig.); dessus d'un vert bronzé; prothorax étroit, cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, striées-ponctuées, avec deux grandes taches d'un roux testacé et deux points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. Paris.

Bembidion crucié (*B. cruciatum*, Dej.). Long. 5 à 6 1/3 millim. (2 à 2 2/3 lignes); dessus d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux grandes taches testacées, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Bembidion d'Espagne (*B. Hispanicum*, Dej.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, d'un roux testacé, striées-ponctuées, avec une bande postérieure sinuée, d'un brun bronzé, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

Bembidion a cuisses brunes (*B. femoratum*, Dej.). Long. 5 millim. (2 lignes); dessus d'un noir bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement des deux côtés, avec les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées, avec deux grandes taches testacées, et deux points imprimés; base des antennes, jambes et tarses testacés; cuisses brunes. Paris.

Bembidion usé (*B. obsoletum*, Dej.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, convexe, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, d'un roux testacé, striées-ponctuées; la suture et une bande sinuée postérieure d'un vert bronzé peu apparent, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Puy-de-Dôme.

Bembidion des pierres (*B. saxatile*, Dej.). Long. 5 1/2 millim.

(2 1/4 lignes); dessus obscurément d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement et de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres oblongues-allongés, striées-ponctuées, avec deux taches d'un roux testacé et deux points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. Suède.

Bembidion oblong (*Bembidium oblongum*, Dej.). Long. 5 1/2 mill. (2 1/4 lig.); dessus d'un vert bronzé; prothorax un peu étroit, cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, striées-ponctuées, avec deux taches d'un roux testacé et deux points enfoncés; base des antennes, jambes et tarses testacés; cuisses d'un noir brun. Midi de la France.

Bembidion bout-brulé (*B. præustum*, Dej.). Long. 5 2/3 millim. (2 1/3 lignes); tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, d'un roux testacé, d'un brun bronzé au sommet, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; antennes et pieds d'un testacé pâle. Midi de la France.

Bembidion effacé (*B. deletum*, Dej.). Long. 3 1/2 à 5 1/2 millim. (1 3/4 à 2 1/4 lignes); tête et prothorax obscurément d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales, d'un brun testacé, à reflet d'un vert bronzé, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. Paris.

Bembidion vert (*B. prasinum*, Dej.). Long. 5 1/2 mill. (2 1/4 lignes); dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax transversal presque carré, un peu rétréci postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, bi-strié, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, striées, avec deux points enfoncés; premier article des antennes et base des cuisses d'un roux testacé. Suède.

Bembidion a bandelettes (*B. fasciolatum*, Dej.). Long. 6 à 8 millim. (2 1/2 à 3 1/2 lignes); dessus obscurément d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, obscurément bi-strié, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque planes, striées-ponctuées, avec un large ruban presque marginal, peu apparent, d'un roux brun; deux points enfoncés; premier article des antennes et jambes d'un roux testacé. Suisse.

Bembidion bleu (*B. cæruleum*, Dej.). Long. 6 à 7 1/2 mil-

lim. (2 1/2 à 3 1/4 lignes); bleu en dessus; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, obscurément bi-strié, les angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque planes, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; premier article des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé obscur. Midi de la France.

Bembidion tibial (*Bembidium tibiale*, Dej.). Long. 3 1/2 à 6 1/2 mill. (1 3/4 à 2 3/4 lig.); dessus d'un bleu verdâtre; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, obscurément bi-strié, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; premier article des antennes et jambes testacés. France.

Bembidion paré (*B. decorum*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); dessus d'un vert bleuâtre; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque parallèles, un peu planes, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux testacé. France.

Bembidion Sicilien (*B. Siculum*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); dessus bleu; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, finement striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds testacés. Sicile.

Bembidion distinct (*B. distinctum*, Dej.). Long. 7 2/3 millim. (3 1/3 lignes); dessus d'un vert bleu; prothorax cordiforme, un peu arrondi antérieurement et resserré postérieurement, obscurément creusé en fossette et à angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque planes, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux testacé. France.

Bembidion douteux (*B. perplexum*, Dej.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); dessus d'un noir bronzé; prothorax étroit, un peu cordiforme, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, presque planes, profondément striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes, jambes et tarses testacés; cuisses d'un roux brunâtre. Styrie.

Bembidion cornes-brunes (*B. fuscicorne*, Dej.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); dessus d'un vert bleu; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, les

angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. Styrie.

Bembidion pieds-roux (*Bembidium rufipes* et *brunnicorne* de Dej.) Long. 5 à 6 mill. (2 à 2 1/2 lig.); dessus d'un vert bleu ou d'un vert bronzé; prothorax presque transversal, cordiforme, un peu arrondi en devant et légèrement resserré postérieurement, creusé en fossette de chaque côté et à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux testacé ; base des cuisses brune. France.

Bembidion alpin (*B. Alpinum*, Dej.). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); dessus d'un vert bronzé ; prothorax un peu transversal, cordiforme, un peu arrondi antérieurement, un peu resserré postérieurement et creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres ovales- oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux testacé ; base des cuisses brune. Styrie.

Bembidion pieds-bruns (*B. brunnipes*, Megerle). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); dessus d'un vert bleu ; prothorax oblong, cordiforme, ponctué et obscurément creusé en fossette postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; base des antennes et pieds testacés. Midi de la France.

Bembidion stomoïde (*B. stomoïdes*, Dej.). Long. 6 millim (2 1/2 lignes); dessus d'un vert bronzé ; prothorax oblong, cordiforme, ponctué postérieurement, obscurément creusé en fossette de chaque côté, les angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, convexes, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; antennes d'un roux testacé ; pieds d'un jaune testacé pâle. France.

Bembidion créné (*B. crenatum*, Dej.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); dessus d'un vert bronzé ; prothorax oblong, un peu cordiforme, ponctué antérieurement et postérieurement, creusé en fossette de chaque côté et à angles postérieurs droits; élytres oblongues, profondément striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; antennes et pieds testacés. Allemagne.

Bembidion de Dahl (*B. Dahlii*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); tête et prothorax d'un noir brun ; prothorax oblong, cordiforme, ponctué en devant et en arrière, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs droits ; élytres oblongues, brunes, striées-

ponctuées, avec deux points enfoncés, et une tache roussâtre postérieure; antennes rousses; pieds d'un testacé pâle. Sicile.

BEMBIDION ALLONGÉ (*Bembidium elongatum*, DEJ.). Long. 5 mill. (2 lig.); dessus d'un vert bronzé obscur, prothorax oblong, presque cordiforme, ponctué en avant et en arrière, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement; les angles postérieurs droits; élytres oblongues, profondément striées-ponctuées, avec une tache postérieure peu apparente et testacée, et deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

HUITIÈME DIVISION.

Taille ordinairement petite; prothorax plus souvent cordiforme que carré ou arrondi, assez court et assez convexe, arrondi en devant, assez fortement rétréci en arrière ou ayant au moins un enfoncement de chaque côté de la base; élytres ayant leurs stries, surtout les extérieures, plus ou moins effacées vers l'extrémité. Genre *Leja* de MEGERLE.

BEMBIDION CHALCOPTÈRE (*B. chalcopterum*, DEJ.). Long. 3 à 5 millim. (1 1/2 à 2 lignes); dessus d'un verdâtre bronzé; prothorax un peu cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, très-finement striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; cuisses et tarses bruns, à reflet bronzé; jambes d'un roux testacé. France orientale.

BEMBIDION ÉQUIVOQUE (*B. ambiguum*, DEJ.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); dessus bronzé; prothorax transversal, presque carré, un peu rétréci postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, obscurément bi-strié, les angles postérieurs droits; élytres oblongues, striées-ponctuées avec deux points enfoncés; base des antennes et jambes testacées; cuisses et tarses un peu plus obscurs. Espagne.

BEMBIDION CORNES-NOIRES (*B. nigricorne*, DEJ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); dessus bronzé; prothorax transversal, un peu cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, les angles postérieurs presque droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, à stries peu apparentes au sommet, et deux points enfoncés; antennes totalement noires; pieds bruns. Suède.

BEMBIDION LESTE (*B. celere*, DEJ.). Long. 2 1/2 à 3 1/3 millim. (1 1/4 à 1 2/3 ligne); dessus bronzé; prothorax cordiforme, arrondi en devant, resserré en arrière, creusé en fossette de

chaque côté, les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, profondément striées-ponctuées, les stries peu apparentes au sommet, avec deux points enfoncés; base des antennes d'un testacé obscur; pieds d'un roux testacé; jambes et tarses ordinairement plus obscurs, à reflets bronzés. France.

BEMBIDION DES PYRÉNÉES (*Bembidium Pyrenæum*, DEJ.). Long. 3 mill. (1 1/2 lig.); dessus d'un noir bronzé; prothorax cordiforme, obscurément ponctué postérieurement, creusé en fossette de chaque côté, avec les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, finement striées-ponctuées et les stries peu apparentes au sommet, avec deux points enfoncés; antennes et pieds noirs. Pyrénées.

BEMBIDION DE STURM (*B. Sturmii*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); tête et prothorax d'un noir un peu bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, d'un noir brun, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés, et de nombreuses taches ou lignes d'un jaune testacé assez pâle; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

BEMBIDION MACULÉ (*B. maculatum*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); noir; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés, et de nombreuses taches d'un testacé pâle; pattes noires. Midi de la France.

BEMBIDION DE RIVAGE (*B. rivulare*, DEJ.). Long. 2 2/3 millim. (1 1/3 ligne); tête et prothorax d'un noir bronzé; prothorax cordiforme, un peu arrondi en devant, légèrement resserré en arrière, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, d'un brun bronzé, profondément striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes et pieds d'un roux brun. France.

BEMBIDION NORMAND (*B. Normannum*, DEJ.). Long. 2 2/3 millim. (1 1/3 ligne); dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres oblongues, profondément striées-ponctuées, avec deux points enfoncés, le sommet d'un roux brun; base des antennes et pieds roux. France.

BEMBIDION PETIT (*B. pusillum*, DEJ.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); dessus d'un noir un peu bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, les

angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés et une tache postérieure d'un roux testacé, souvent peu apparente; base des antennes et pieds bruns. France.

Bembidion gracieux (*Bembidium lepidum*, Dej.). Long. 2 mill. (1 ligne); dessus d'un noir bleu; prothorax cordiforme, ponctué en devant, au milieu et en arrière, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés, et l'extrémité d'un roux testacé; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. Midi de la France.

Bembidion Doris (*B. Doris*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); dessus d'un noir un peu bleuâtre; prothorax presque cordiforme, creusé de deux fossettes de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés, une tache postérieure roussâtre; base des antennes et pieds roussâtres. Allemagne.

Bembidion comédien (*B. hypocrita*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 lig.); dessus d'un noir un peu bronzé; prothorax presque carré, un peu rétréci postérieurement, obscurément ponctué, creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; base des antennes d'un roux testacé; cuisses d'un noir brun; jambes et tarses d'un testacé pâle. Pyrénées-Orientales.

Bembidion ressemblant (*B. assimile*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); dessus d'un bleu bronzé obscur; prothorax assez court, cordiforme, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; une tache postérieure d'un roux testacé; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. France.

Bembidion obtus (*B. obtusum*, Dej.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax presque transversal, creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs obtus; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; cuisses brunes; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé. France.

Bembidion gouttelette (*B. guttula*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 lig.); dessus d'un noir un peu bronzé; prothorax transver-

sal, un peu arrondi, postérieurement creusé en fossette de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; une tache postérieure roussâtre ; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. France.

BEMBIDION A DEUX TACHES (*Bembidium biguttatum*, DEJ.). Long. 3 à 5 1/2 mill. (1 1/2 à 2 1/4 lig.); dessus d'un noir un peu bronzé ; prothorax un peu arrondi, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; une tache postérieure d'un roussâtre obscur ; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. France.

BEMBIDION BLESSÉ (*B. vulneratum*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); dessus d'un vert bronzé ; prothorax un peu arrondi, creusé en fossette postérieurement de chaque côté, à angles postérieurs un peu arrondis ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés ; une tache postérieure d'un roux testacé ; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. France.

NEUVIÈME DIVISION.

Prothorax assez long, cordiforme, l'enfoncement de chaque côté de la base le plus souvent à peine distinct. Les élytres ordinairement chargées de quatre taches blanchâtres. Genre Lopha de MEGERLE.

BEMBIDION QUATRE-TACHES (*B. quadriguttatum*, DEJ.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; dessus d'un noir bronzé luisant ; prothorax cordiforme, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, obscurément striées, profondément ponctuées vers la base, avec deux points enfoncés ; deux grandes taches d'un testacé pâle ; pieds de cette dernière couleur ; genoux obscurs ; base des antennes d'un roux testacé. France.

BEMBIDION LATÉRAL (*B. laterale*, DEJ.). Long. 3 1/2 millim. 1 3/4 ligne) ; dessus d'un noir un peu bronzé ; prothorax cordiforme, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits ; élytres ovales-oblongues, à stries peu apparentes, ponctuées vers la base, avec deux points enfoncés : deux grandes taches blanchâtres se touchant presque vers le bord ; pieds de la même couleur ; genoux et tarses obscurs. Midi de la France.

Bembidion quadripustulé (*Bembidium quadripustulatum*, Dej.). Long. 3 1/3 mill. (1 2/3 lig.); dessus d'un noir bronzé; prothorax cordiforme, obscurément creusé en fossette de chaque côté postérieurement, à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; deux taches testacées; jambes de cette dernière couleur. France.

Bembidion quadrimaculé (*B. quadrimaculatum*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); dessus d'un vert bronzé obscur; prothorax cordiforme, postérieurement et de chaque côté creusé de fossettes peu apparentes, les angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, avec deux points enfoncés; deux taches testacées; base des antennes et pieds de cette dernière couleur. France.

Bembidion articulé (*B. articulatum*, Dej.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); tête et prothorax d'un vert bronzé; prothorax cordiforme, creusé en fossette de chaque côté postérieurement; à angles postérieurs droits; élytres ovales-oblongues, testacées, striées-pontuées, avec deux points enfoncés, et deux bandes postérieures d'un brun obscur; base des antennes et pieds testacés. France.

DIXIÈME DIVISION.

Corps un peu pubescent, entièrement ponctué; yeux gros et saillants; prothorax fortement cordiforme; élytres sans stries distinctes; physionomie dès Elaphres. Genre *Tachypus* de Megerle.

Bembidion pieds-poissés (*B. picipes*, Dej.). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); dessus d'un brun bronzé, obscurément ponctué, un peu pubescent; prothorax cordiforme; élytres oblongues, d'un vert nébuleux, avec deux points enfoncés; base des antennes, cuisses et tarses d'un vert bronzé; jambes testacées. France.

Bembidion pieds-pales (*B. pallipes*, Dej.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); dessus d'un cuivreux bronzé, obscurément ponctué, un peu pubescent; prothorax cordiforme; élytres ovales-oblongues, d'un vert nébuleux, à stries peu apparentes vers la suture, avec deux fossettes enfoncées; base des antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Bembidion pieds-jaunes (*B. flavipes*, Dej.). Long. 5 millim. (2 lignes); dessus d'un brun bronzé, obscurément ponctué, un peu pubescent; prothorax cordiforme, assez court, un peu arrondi en devant, légèrement resserré en arrière; élytres ova-

les-oblongues, d'un vert nébuleux, avec deux fossettes enfoncées; base des antennes, palpes et pieds d'un testacé pâle. France.

FAMILLE 8. LES HYDROCANTHARES.

Analyse des genres.

1. { Cinq articles à tous les tarses 2
{ Quatre articles seulement apparents aux tarses antérieurs et intermédiaires. 3e *tribu*. LES HYDROPORIDES. 15

2. { Abdomen recouvert en grande partie par les hanches postérieures. 1re *tribu*...... LES HALIPLIDES. 3
{ Abdomen entièrement découvert. 2e *tribu*. LES DYTISCIDES. 4

Première tribu. LES HALIPLIDES.

3. { Dernier article des palpes maxillaires plus petit que le pénultième .... G. 1er. HALIPLE.
{ Dernier article des palpes maxillaires plus grand que le pénultième .... G. 2e. CNEMIDOTE.

Deuxième tribu. LES DYTISCIDES.

4. { Ecusson apparent 5
{ Ecusson caché 14

5. { Prosternum arqué .... G. 3e. PÉLOBIE.
{ Prosternum droit 6

6. { Prosternum fortement comprimé latéralement et formant la carène 7
{ Prosternum légèrement comprimé, simplement arrondi 10

7. { Derniers articles des palpes maxillaires très-inégaux; le dernier beaucoup plus long que les autres .... G. 6e. EUNECTE.
{ Derniers articles des palpes maxillaires à peine inégaux 8

8. { Crochets des tarses postérieurs égaux, ou presque égaux et mobiles .... G. 11e. AGABE.
{ Crochets des tarses postérieurs inégaux, un seul étant mobile 9

9. { Dernier article des palpes labiaux de la longueur du précédent; corps convexe. G. 10e. ILYBIE.
{ Dernier article des palpes labiaux plus court que le précédent; corps déprimé.... G. 9e. COLYMBÈTE.

10. { Extrémité postérieure arrondie 11
{ Extrémité postérieure terminée en pointe... 13

11. { Dernier segment de l'abdomen entier 12
{ Dernier segment de l'abdomen échancré à son extrémité .... G. 5e. DYTISQUE.

12. Dernier article des palpes maxillaires plus long que le précédent.................. G. 7e. ACILIE.
Dernier article des palpes maxillaires de la longueur du précédent................ G. 8e. HYDATIQUE.

13. Extrémité postérieure terminée en pointe très-aiguë; insectes de grande taille. G. 4e. CYBISTER.
Extrémité postérieure terminée en pointe peu aiguë; taille moyenne............. G. 12e. COPELATE.

14. Prosternum terminé postérieurement en pointe très-aiguë.................... G. 14e. LACCOPHILE.
Prosternum terminé postérieurement en forme de spatule étroite...................... G. 13. NOTÈRE.

Troisième tribu. LES HYDROPORIDES.

15. Pattes postérieures terminées par deux crochets inégaux....................... G. 15e. HYPHIDRE.
Pattes postérieures terminées par deux crochets égaux et mobiles............ G. 16e. HYDROPORE.

CARACT. Corps ovalaire ou déprimé, rarement globuleux; antennes sétacées ou filiformes, de onze articles ; tête petite, recouverte en partie par le prothorax ; labre le plus souvent échancré et poilu, petit et court ; menton trilobé, le lobe du milieu souvent échancré ; six palpes, les externes de quatre articles, les internes de deux, et les labiaux de trois ; languette élargie à son extrémité et coupée presque carrément ; mandibules dentées à l'extrémité, grosses, courtes ; mâchoires très-aiguës, arquées, ciliées intérieurement ; prothorax plus large que long ; élytres larges, recouvrant entièrement l'abdomen ; prosternum très-prolongé en arrière ; les quatre pattes antérieures très-rapprochées, les postérieures longues, larges, aplaties, propres à la natation; tarses de cinq articles, ne paraissant quelquefois que de quatre.

Ces insectes s'éloignent rarement de l'eau, où, sans cesse, ils sont occupés à faire la chasse aux autres insectes, dont ils se nourrissent. Quoiqu'ils soient très-carnassiers à l'état parfait, leurs larves le sont encore davantage, puisqu'elles se dévorent entre elles. Ils nagent parfaitement, et le soir, déployant les ailes dont tous sont pourvus, ils s'élancent dans l'air avec légèreté pour aller chercher d'autres eaux où leur chasse soit abondante.

PREMIÈRE TRIBU. LES HALIPLIDES.

Tous les insectes de cette division sont petits, ovalaires, convexes, recouverts, sur toutes les parties du corps, de points enfoncés, disposés en stries sur les élytres seulement; hanches postérieu-

res ayant un énorme prolongement lamelleux qui recouvre presqu'entièrement les cuisses et empêche tout mouvement de haut en bus.

Premier genre. HALIPLE (*Haliplus*, LATREILLE).

Premier article des palpes maxillaires petit, obconique; le second cylindrico-obconique, plus long que le premier; le troisième une fois et demie plus long que le précédent; le dernier très-petit et aciculaire; écusson invisible; prolongement lamelleux des cuisses postérieures arrondi; tous les tarses à cinq articles, presque de même dans les deux sexes.

Ces insectes sont ovales, allongés, petits, et habitent les eaux douces et stagnantes. Ils en sortent quelquefois pour se poser sur les fleurs des plantes aquatiques.

HALIPLE ÉLEVÉ (*Haliplus elevatus*, GYL.). Long. 3 1/3 millim (1 2/3 ligne); ovale-oblong; d'un testacé pâle; prothorax carré, bi-sillonné; élytres sillonnées-striées de points noirs, confluents, avec une côte élevée qui ne s'étend pas postérieurement jusqu'aux deux tiers de leur longueur. France.

HALIPLE ÉGAL (*H. æquatus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); ovale-allongé; comme le précédent, mais pas de côte saillante sur les élytres; stries non canaliculées; naissance des pattes et des jambes noire. Lombardie.

HALIPLE OBLIQUE (*H. obliquus*, LATR.). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); ovale; d'un testacé pâle; derrière de la tête et devant du prothorax rembruni, très-finement pointillé; cinq taches obscures et obliques sur chaque élytre; pattes testacées. Paris.

HALIPLE LINÉÉ (*H. lineatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); comme le précédent, dont il n'est probablement qu'une variété, mais plus petit, plus court, plus convexe; lignes noires des élytres ne formant pas de taches aussi distinctes, et deux petites stries sur le prothorax. France.

HALIPLE FERRUGINEUX (*H. ferrugineus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); ovale; d'un testacé ferrugineux; prothorax s'avançant en s'arrondissant sur la tête, avec quelques points épars en devant, plus forts et formant de petites lignes transversales en arrière, le disque étant lisse; élytres ponctuées-striées, à interstices des stries avec des séries de points plus petits, et plusieurs taches allongées d'un noir brunâtre. France.

HALIPLE COU-JAUNE (*H. flavicollis*, AUBÉ). Long. 3 millim.

(1 1/2 ligne); ovale, convexe; d'un jaune grisâtre, comme le précédent, mais prothorax non prolongé sur le front; point de tache noire sur les élytres, et taille plus petite. France.

HALIPLE CHATAIN (*Haliplus badius*, AUBÉ.). 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); ovale-allongé; d'un testacé grisâtre; tête assez grosse; yeux grands et saillants; prothorax n'ayant que le disque non ponctué; élytres striées-ponctuées, les intervalles des stries ayant des séries de points plus petits; point de taches. France.

HALIPLE TACHETÉ (*H. guttatus*, AUBÉ.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-allongé; d'un testacé ferrugineux; prothorax confusément ponctué en devant, à points épars vers le milieu, plus grands vers la base, noirs et formant presque un sillon transversal et bi-sinué; élytres ponctuées-striées, les intervalles des stries ayant des séries de points plus petits, confusément marquées de taches obscures. Peut-être n'est-ce qu'une variété du *ferrugineux*? Midi de la France.

HALIPLE VARIÉ (*H. variegatus*, AUBÉ). Long. 3 millim, (1 1/2 ligne); ovale; d'un testacé ferrugineux; prothorax à points épars en devant, plus gros en arrière, avec des lignes transversales très-ponctuées; élytres ponctuées-striées, les intervalles des stries avec quelques points rares et petits, le disque portant des taches éparses d'un noir brunâtre, confluentes avec la suture qui est noire; pattes ferrugineuses. Paris.

HALIPLE CENDRÉ (*H. cinereus* AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale, convexe; d'un jaune grisâtre; vertex et devant du prothorax rembrunis légèrement; prothorax à points épars; élytres ponctuées-striées, avec quatre taches légèrement ombrées, les intervalles des stries avec des petits points épars. France.

HALIPLE IMPRIMÉ (*H. impressus*, LATR.). Long. 2 1/2 millim. (1 1/2 ligne); ovale, convexe; d'un testacé ferrugineux; vertex et devant du prothorax rembrunis; prothorax ayant à sa base de chaque côté une très-courte strie; élytres ponctuées-striées, avec quatre taches rembrunies, les intervalles des stries avec des petits points épars. Paris.

HALIPLE FLUVIATIL (*H. fluviatilis*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne). Il n'est probablement qu'une variété du précédent, dont il diffère par sa couleur plus claire, par les lignes de ses élytres qui ne sont jamais confluentes pour former des taches; enfin parce qu'il habite les fleuves, et non les eaux stagnantes. Paris.

Deuxième genre. CNÉMIDOTE (*Cnemidotus*, ILLIGER).

Corps court, ovale, arrondi, très-convexe ; les trois premiers articles des palpes maxillaires courts et gros, le troisième un peu plus long que les autres, le quatrième une fois et demie aussi long que le troisième, conique et pointu ; écusson non visible ; prolongement lamelleux des hanches postérieures arrondi et muni d'une petite dent très-mousse ; les trois premiers articles des tarses antérieurs légèrement dilatés et garnis de petites brosses dans les mâles. Du reste, ces insectes ont les mêmes mœurs que les *Haliples*.

CNÉMIDOTE COUPÉ (*Cnemidotus cæsus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne) ; ovale-arrondi ; d'un testacé grisâtre ; prothorax ayant des petits points en devant et des points plus gros enfoncés postérieurement ; élytres striées-ponctuées, à points gros, noirs et enfoncés ; les intervalles des stries lisses. France.

CNEMIDOTE ARRONDI (*C. rotundatus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale-arrondi, très-court, d'un cendré pâle ; prothorax ayant son disque élevé transversalement, et vers la base des points rares et enfoncés ; élytres striées-ponctuées, à points très-enfoncés, noirs, les intervalles des stries lisses, la base plissée transversalement. Midi de la France.

DEUXIÈME TRIBU. LES DYTISCIDES.

Corps ordinairement ovalaire et aplati, rarement allongé ou convexe en dessous ; cinq articles à tous les tarses ; cuisses postérieures libres, ne pouvant cependant se mouvoir que latéralement.

A. *Ecusson très-apparent ; pattes postérieures longues, grêles, à peine comprimées.* Genre *Hygrobia* de la 1re ÉDIT.

Troisième genre. PELOBE (*Pælobius*, SCHOENHERR).

Tête assez forte, nullement enfoncée dans le prothorax ; palpes labiaux évidemment plus longs que les maxillaires ; prosternum arqué ; prolongement des hanches postérieures à quatre divisions distinctes. (Genre *Hygrobia* de ma 1re ÉDIT.).

Ces insectes ont le corps ovale, très-épais ; l'abdomen et la poitrine très-saillants ; les yeux saillants ; les antennes courtes, fortes, presque moniliformes ; les mandibules robustes et très-fortement bidentées à l'extrémité. Du reste ils ont les mêmes habitudes que les *Dytisques*.

PELOBE D'HERMANN (*Pælobius Hermanni*, AUBÉ, *Hygrobia*

Hermanni, 1re ÉDIT.). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); antennes ferrugineuses; tête de cette dernière couleur, avec une tache noire autour des yeux; prothorax noir, avec une large bande transversale ferrugineuse; élytres un peu raboteuses, noires, avec la base et le bord extérieur ferrugineux. Paris.

B. *Ecusson très-apparent; pattes postérieures larges et fortement comprimées.*

Quatrième genre. CYBISTER (*Cybister*, CURTIS).

Corps déprimé, ellyptique, plus large en arrière; antennes sétacées; dernier article des palpes plus long que les autres; prosternum droit, aigu postérieurement; mandibules très-robustes, bidentées à l'extrémité; mâchoires très-aiguës, ciliées en dedans; prolongement des hanches postérieures court et arrondi; les deux tarses antérieurs ayant, dans les mâles, les trois premiers articles fortement dilatés transversalement en palette ciliée extérieurement, garnie en dessous et en avant de quatre rangées de cupules, et en arrière de poils courts et en brosse; tarses postérieurs terminés par un seul crochet immobile. Ce genre, démembré de celui des *Dytisques*, a les mêmes mœurs.

† *Élytres à bande jaune, marginale, ne touchant pas le bord externe.*

CYBISTER DE ROESEL (*Cybister Roeselii*, AUBÉ. *Dytiscus Roeselii*, 1re ÉDIT.). Long. 27 à 32 millim, (12 à 14 lignes); ovale, plus large postérieurement; d'un brun verdâtre en dessus, brun fauve en dessous; chaperon, côtés du prothorax et élytres bordés de jaune; ces dernières, dans les mâles, lisses et ayant trois lignes de très-petits points enfoncés; celles de la femelle paraissant lisses, mais cependant chargées de stries très-légères, ce qui leur donne l'aspect mat; pieds d'un jaune testacé. Paris.

†† *Élytres à bande jaune marginale touchant le bord externe.*

CYBISTER AFRICAIN (*C. Africanus*, AUBÉ). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); ovale-oblong, élargi postérieurement, luisant; d'un noir olivâtre en dessus, d'un noir brunâtre en dessous; labre, épistome, côté du thorax et une tache longitudinale, et bord des élytres jaunes; pieds antérieurs d'un jaune varié de noir, et les postérieurs d'un noir ferrugineux. Algérie; Sardaigne.

Cinquième genre. DYTISQUE (*Dytiscus*, LINNÉE).

Corps un peu déprimé et elliptique, très-peu dilaté en arrière ; antennes sétacées ; prosternum droit, spatulé et arrondi postérieurement; tarses postérieurs terminés par deux crochets égaux et mobiles; du reste, mêmes caractères que le genre précédent.

Ces insectes s'éloignent rarement de l'eau, dans laquelle ils font la chasse aux autres insectes dont ils se nourrissent ; leur tête assez grosse est un peu enfoncée dans le prothorax ; les yeux sont très-gros, arrondis, saillants ; le prothorax est plus large que long, et leur écusson est très-apparent.

a. *Prothorax entièrement bordé de jaune.*

DYTISQUE LARGE (*Dytiscus latissimus*, LATR.). Long. 41 millim. (1 1/2 pouce); dessus d'un noir brun, dessous ferrugineux ; devant de la tête et lèvre supérieure jaunes ; prothorax bordé de jaune ; élytres lisses dans le mâle, striées dans la femelle; dans les deux sexes elles sont bordées d'une double ligne jaune sur les côtés, et terminées par une ligne transversale moins marquée dans le mâle que dans la femelle ; hanches postérieures à appendice large et acuminé. Très-rare en France.

DYTISQUE BORDÉ (*D. marginalis*, LATR.). Long. 34 millim. (15 lignes) environ; d'un noir olivâtre en dessus, dessous d'un testacé pâle ; bords du prothorax et des élytres jaunâtres, ces dernières ayant deux ou trois stries ponctuées et à peine marquées dans le mâle; dix cannelures prononcées et ne se prolongeant qu'aux deux tiers de la longueur de l'élytre, dans la femelle ; une tache en forme de V renversé sur le front ; hanches postérieures à appendice lancéolé, à peine aigu. Paris.

DYTISQUE CONFORME (*D. conformis*, AUBÉ). Long. 34 millim. (15 lignes) environ ; semblable au précédent, mais femelles ayant les élytres lisses, et ne différant des mâles que par la simplicité de leurs pattes antérieures et intermédiaires ; prolongement des hanches postérieures un peu plus allongé et plus aigu. France.

DYTISQUE DE PISE (*D. Pisanus*, AUBÉ). Long. 34 millim. (15 lignes) environ ; il ressemble au *marginalis*, mais il est un peu plus petit, et le prolongement de ses hanches postérieures, au lieu d'être terminé en pointe, est tout-à-fait arrondi. Midi de la France.

DYTISQUE DOUTEUX (*Dytiscus dubius*, AUBÉ). Long. 34 mill. (15 lignes) environ; comme le *marginalis*, mais corps un peu plus étroit, plus ovalaire, moins élargi en arrière; prolongement des hanches postérieures plus aigu, à pointe un peu plus allongée; prothorax moins largement bordé de jaune en avant et en arrière. France.

DYTISQUE CEINT (*D. circumcinctus*, AUBÉ). Long. 34 millim. (15 lignes) environ; absolument semblable au précédent, mais élytres des femelles lisses, au lieu d'être sillonnées, un peu au-delà du milieu. France.

DYTISQUE PERPLEXE (*D. perplexus*, AUBÉ). Long. 27 à 32 millim. (12 à 14 lignes); dessus luisant, d'un vert olivâtre, dessous d'un jaune testacé; prothorax et élytres bordés de jaune; appendice des hanches postérieures lancéolé, très-aigu; élytres des mâles lisses, celles des femelles sillonnées au-delà du milieu; corps plus étroit et plus allongé que dans les espèces précédentes. France.

DYTISQUE LAPON (*D. Laponicus*, AUBÉ). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); ovale, étroit, allongé; dessus d'un brun luisant, dessous d'un jaune testacé; prothorax deux fois et demie aussi large que long, largement bordé de jaune ainsi que les élytres, avec plusieurs lignes de la même couleur; appendice des cuisses postérieures subulé et très-aigu; mâles à élytres lisses; femelles à élytres sillonnées au-delà du milieu. Russie.

DYTISQUE SEPTENTRIONAL (*D. septentrionalis*, AUBÉ). Long. 25 à 27 millim. (11 à 12 lignes); absolument comme le précédent, mais femelles à élytres lisses. Russie.

DYTISQUE PARTAGÉ (*D. dimidiatus*, AUBÉ): Long. 34 millim. (15 lignes) environ; ovale, allongé, à peine elliptique; dessus d'un noir olivâtre, dessous d'un roux testacé; prothorax largement bordé de jaune sur les côtés, à bordure très-étroite sur le devant; élytres largement bordées de la même couleur: celles du mâle lisses, celles de la femelle sillonnées à peine au-delà du milieu; appendice des hanches postérieures obtus. France.

DYTISQUE POINTILLÉ (*D. punctulatus*, AUBÉ). Long. 29 millim. (13 lignes); ovale, allongé; dessus d'un noir brun, dessous noir; côtés du prothorax et des élytres jaunes; appendice des hanches postérieures arrondi; élytres lisses dans le mâle, sillonnées au-delà du milieu dans la femelle. France.

Sixième genre. EUNECTE (*Eunectes*, ERICHSON).

Corps déprimé, elliptique, plus large en arrière ; antennes sétacées ; les trois premiers articles des palpes maxillaires très-courts, le dernier plus long que les trois autres réunis, tronqué à son extrémité ; prosternum comprimé et terminé en pointe ; pieds postérieurs munis de deux ongles presque égaux.

EUNECTE GRIS (*Eunectes griseus*, AUBÉ. *Dytiscus griseus*, 1re ÉDIT.). Long. 12 à 15 millim. (5 1/2 à 6 1/2 lignes) ; tête jaunâtre, avec une tache frontale transverse et noire ; prothorax gris, ayant deux taches transversales et dorsales noires ; élytres grises, marquées de trois lignes de points enfoncés et d'une fascie dentée et noire ; corps jaunâtre en dessous. Midi de la France.

Septième genre. ACILIE (*Acilius*, LEACH).

Corps souvent déprimé, elliptique, plus large en arrière, et quelquefois presque ovale et assez convexe ; antennes sétacées ; dernier article des palpes maxillaires un peu plus long que les autres ; prosternum droit, arrondi postérieurement ; tarses intermédiaires simples dans les deux sexes ; pieds postérieurs portant deux angles inégaux, dont le supérieur fixe.

ACILIE SILLONNÉ (*Acilius sulcatus*, AUBÉ. *Dytiscus sulcatus*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes) ; ovale-elliptique ; dessus d'un brun cendré, dessous d'un noir brun ; entièrement couvert de petits points serrés ; prothorax bordé de jaune, traversé par une bande de la même couleur, qui est dilatée de chaque côté ; élytres finement marbrées de noir, bordées de jaune, lisses dans les mâles, à quatre sillons velus dans les femelles ; cuisses postérieures noirâtres à la base. Paris.

ACILIE COURT (*A. brevis*, AUBÉ). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; elliptique-arrondi, seul caractère qui tranche cette espèce de la précédente, dont probablement elle n'est qu'une variété. Espagne.

ACILIE CANALICULÉ (*A. canaliculatus*, AUBÉ). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; ovale-elliptique ; aplati, fortement dilaté au-delà du milieu ; dessus d'un brun cendré ; dessous de la poitrine noir et de l'abdomen pâle ; couvert de petits points serrés ; prothorax bordé de jaune, avec une tache transversale de la même couleur ; élytres jaunes, marbrées de noir, celles du mâle lisses, celles de la femelle avec quatre sillons velus ; cuisses postérieures sans taches. France.

Huitième genre. HYDATIQUE (*Hydaticus*, LEACH).

Corps ovalaire, peu convexe; antennes sétacées; le premier article des palpes maxillaires très-petit, les trois suivants allongés, à peu près égaux entre eux; prosternum droit, arrondi postérieurement; tarses intermédiaires des mâles dilatés, garnis de cupules; pieds postérieurs munis de deux ongles inégaux, dont le supérieur fixe.

* *Tarses intermédiaires des mâles ayant quatre rangées de cupules.*

HYDATIQUE TRANSVERSAL (*Hydaticus transversalis*, AUBÉ. *Dytiscus transversalis*, 1re ÉDIT.). Long. 14 millim. (6 lignes); ovale-oblong, un peu allongé et assez convexe, finement pointillé de toute part; prothorax d'un roux testacé, largement taché de noir depuis le milieu jusqu'au bord postérieur; élytres noires, largement bordées de jaune, avec une bande transversale simple, vers la base, de la même couleur; dessous du corps d'un noir ferrugineux; prothorax lisse dans le mâle, avec des lignes irrégulières et enfoncées dans la femelle. Paris.

HYDATYQUE DE HYBNER (*H. Hybnerii*, AUBÉ. *Dytiscus Hybnerii*, 1re ÉDIT.). Long. 14 millim. (6 lignes); ovale, très-légèrement allongé et assez convexe; prothorax d'un roux testacé, avec une très-large bande noire au milieu de la base et s'avançant en s'arrondissant en avant; élytres noires, largement bordées de jaune testacé; corps d'un noir brun en dessous; prothorax du mâle lisse, celui de la femelle avec des lignes irrégulières et enfoncées. Paris: rare.

HYDATIQUE LÉANDRE (*H. Leander*, AUBÉ). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ovale, un peu convexe; prothorax testacé, avec le bord postérieur étroitement noir au milieu; élytres testacées, avec des petits points noirs arrondis, confusément aggrégés au milieu, épars à la base, au sommet et sur les côtés: le côté des élytres sans tache; corps ferrugineux en dessous; prothorax lisse dans les deux sexes. Midi de la France.

HYDATIQUE D'ÉTANG (*H. stagnalis*, AUBÉ. *Dytiscus stagnalis*, 1re ÉDIT.). Long. 14 millim. (6 lignes); ovale, convexe; prothorax d'un roux testacé, avec une tache noire transversale, assez large au milieu de la base; élytres noires, avec le bord latéral et plusieurs petites lignes longitudinales d'un roux testacé; corps d'un noir brun en dessous; prothorax du mâle lisse, celui de la femelle avec des impressions irrégulières de chaque côté. France.

HYDATIQUE LINÉÉ (*Hydaticus grammicus*, AUBÉ). Long. 11 mill. (5 lig.); ovale, convexe, pointillé; prothorax d'un roux testacé, sans tache, lisse dans le mâle, avec des impressions irrégulières dans la femelle; élytres noires, avec le bord latéral et plusieurs petites lignes longitudinales d'un roux testacé; corps testacé en dessous. Italie.

** *Tarses intermédiaires des mâles n'ayant que deux rangs de cupules.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE CENDRÉ (*H. cinereus*, AUBÉ. *Dytiscus cinereus*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une bande large transversale au milieu; élytres noirâtres, marbrées de jaune et bordées de la même couleur. Paris.

HYDATIQUE BILINÉÉ (*H. bilineatus*, AUBÉ). Long. 15 millim. (6 1/2 lignes); ovale-elliptique, un peu déprimé; d'un brun cendré en dessus, jaunâtre en dessous; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une très-large bande transversale au milieu; élytres noirâtres, marbrées de jaune et bordées de la même couleur. Nord de l'Europe.

HYDATIQUE ZONÉ (*H. zonatus*, AUBÉ). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les bords antérieur, postérieur et latéraux du prothorax, et une bande transversale dans le milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune. Nord de l'Europe.

*** *Tarses intermédiaires des mâles simples, les antérieurs garnis de cupules.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE AUTRICHIEN (*H. Austriacus*, AUBÉ). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une large bande dans le milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune; pieds intermédiaires du mâle simples. Autriche.

**** *Tarses intermédiaires des mâles simples.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE VERRUQUEUX (*H. verrucifer*, AUBÉ). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les bords antérieur, postérieur et les côtés du protho-

rax, et une bande transversale au milieu; le prothorax porte sur son disque des petites stries très-enfoncées divergeant du milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune; tous les pieds simples dans les deux sexes; élytres des mâles lisses, celles des femelles rugueuses et verruqueuses. Sibérie.

Neuvième genre. COLYMBÈTE (*Colymbetes*, CLAIRVILLE).

Corps ovalaire, légèrement aplati; antennes sétacées; pénultième article des palpes labiaux le plus long; prosternum droit, comprimé, caréné; les deux ongles des pieds postérieurs très-inégaux, le supérieur fixe.

a. *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés transversalement, les trois premiers seulement garnis de cupules.* Genre *Scutopterus* de DEJEAN.

COLYMBÈTE CORIACE (*Colymbetes coriaceus*, AUBÉ). Long. 20 à 21 millim. (9 à 9 1/2 lignes); noir, opaque, rugueux, coriacé, presque écailleux; tête marquée de deux taches d'un rouge ferrugineux. Midi de l'Europe.

COLYMBÈTE PUSTULÉ (*C. pustulatus*, AUBÉ). Long. 15 millim. (6 1/2 lignes); d'un noir brun, un peu bronzé; labre, épistome, une tache sur le vertex, bords extérieurs du prothorax et des élytres, et pieds d'un roux ferrugineux. Italie.

b. *Les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés transversalement et garnis de cupules, le quatrième comprimé.*

† *Crochets des tarses antérieurs et intermédiaires égaux dans les deux sexes.* Genre *Cymatopterus* de DEJEAN.

COLYMBÈTE STRIÉ (*C. striatus*, AUBÉ. *Dytiscus striatus*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); ovale; dessus brun; dessous noir; prothorax roussâtre, noirâtre au milieu; élytres transversalement et très-finement striées; pieds d'un noir ferrugineux. Suède.

COLYMBÈTE BRUN (*C. fuscus*, AUBÉ. *Dytiscus fuscus*, 1re ÉDIT.). Long. 18 à 19 millim. (8 à 8 1/2 lignes); ovale-oblong; dessus d'un brun noirâtre; dessous noir; prothorax noir, bordé de roussâtre; élytres finement et transversalement striées; pieds noirs. Paris.

COLYMBÈTE DE BROGEMANN (*C. Brogemanni*, AUBÉ). 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); ovale-oblong; dessus d'un brun luisant; dessous noir; prothorax roussâtre, avec une fascie trans-

HYDATIQUE LINÉÉ (*Hydaticus grammicus*, AUBÉ). Long. 11 mill. (5 lig.); ovale, convexe, pointillé; prothorax d'un roux testacé, sans tache, lisse dans le mâle, avec des impressions irrégulières dans la femelle; élytres noires, avec le bord latéral et plusieurs petites lignes longitudinales d'un roux testacé; corps testacé en dessous. Italie.

** *Tarses intermédiaires des mâles n'ayant que deux rangs de cupules.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE CENDRÉ (*H. cinereus*, AUBÉ. *Dytiscus cinereus*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une bande large transversale au milieu; élytres noirâtres, marbrées de jaune et bordées de la même couleur. Paris.

HYDATIQUE BILINÉÉ (*H. bilineatus*, AUBÉ). Long. 15 millim. (6 1/2 lignes); ovale-elliptique, un peu déprimé; d'un brun cendré en dessus, jaunâtre en dessous; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une très-large bande transversale au milieu; élytres noirâtres, marbrées de jaune et bordées de la même couleur. Nord de l'Europe.

HYDATIQUE ZONÉ (*H. zonatus*, AUBÉ). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les bords antérieur, postérieur et latéraux du prothorax, et une bande transversale dans le milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune. Nord de l'Europe.

*** *Tarses intermédiaires des mâles simples, les antérieurs garnis de cupules.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE AUTRICHIEN (*H. Austriacus*, AUBÉ). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les côtés du prothorax et une large bande dans le milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune; pieds intermédiaires du mâle simples. Autriche.

**** *Tarses intermédiaires des mâles simples.* Genre *Graphoderus* de DEJEAN.

HYDATIQUE VERRUQUEUX (*H. verrucifer*, AUBÉ). Long. 14 à 15 millim. (6 à 6 1/2 lignes); ovale, convexe; dessus d'un brun cendré; dessous d'un jaune testacé; devant de la tête jaune, ainsi que les bords antérieur, postérieur et les côtés du protho-

rax, et une bande transversale au milieu; le prothorax porte sur son disque des petites stries très-enfoncées divergeant du milieu; élytres noirâtres, marbrées et bordées de jaune; tous les pieds simples dans les deux sexes; élytres des mâles lisses, celles des femelles rugueuses et verruqueuses. Sibérie.

Neuvième genre. COLYMBÈTE (*Colymbetes*, CLAIRVILLE).

Corps ovalaire, légèrement aplati; antennes sétacées; pénultième article des palpes labiaux le plus long; prosternum droit, comprimé, caréné; les deux ongles des pieds postérieurs très-inégaux, le supérieur fixe.

a. *Les quatre premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés transversalement, les trois premiers seulement garnis de cupules.* Genre *Scutopterus* de DEJEAN.

COLYMBÈTE CORIACE (*Colymbetes coriaceus*, AUBÉ). Long. 20 à 21 millim. (9 à 9 1/2 lignes); noir, opaque, rugueux, coriacé, presque écailleux; tête marquée de deux taches d'un rouge ferrugineux. Midi de l'Europe.

COLYMBÈTE PUSTULÉ (*C. pustulatus*, AUBÉ). Long. 15 millim. (6 1/2 lignes); d'un noir brun, un peu bronzé; labre, épistome, une tache sur le vertex, bords extérieurs du prothorax et des élytres, et pieds d'un roux ferrugineux. Italie.

b. *Les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés transversalement et garnis de cupules, le quatrième comprimé.*

† *Crochets des tarses antérieurs et intermédiaires égaux dans les deux sexes.* Genre *Cymatopterus* de DEJEAN.

COLYMBÈTE STRIÉ (*C. striatus*, AUBÉ. *Dytiscus striatus*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); ovale; dessus brun; dessous noir; prothorax roussâtre, noirâtre au milieu; élytres transversalement et très-finement striées; pieds d'un noir ferrugineux. Suède.

COLYMBÈTE BRUN (*C. fuscus*, AUBÉ. *Dytiscus fuscus*, 1re ÉDIT.). Long. 18 à 19 millim. (8 à 8 1/2 lignes); ovale-oblong; dessus d'un brun noirâtre; dessous noir; prothorax noir, bordé de roussâtre; élytres finement et transversalement striées; pieds noirs. Paris.

COLYMBÈTE DE BROGEMANN (*C. Brogemanni*, AUBÉ). 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); ovale-oblong; dessus d'un brun luisant; dessous noir; prothorax roussâtre, avec une fascie trans-

versale noire; élytres entièrement couvertes de petites stries transversales; pieds testacés, pâles. Suède.

COLYMBÈTE A DOLOIR (*Colymbetes dolabratus*, AUBÉ). Long. 16 à 18 mill. (7 à 8 lig.); il ne diffère du précédent que parce qu'il est un peu plus étroit, nullement dilaté au-delà du milieu, et que les stries de ses élytres sont moins fortement enfoncées et plus souvent anastomosées. Suède. Le *Colymbetes Groenlandicus*, WESTERM, n'en est qu'une très-légère variété plus petite et à stries du prothorax à peine visibles.

†† *Crochets des tarses antérieurs et intermédiaires inégaux dans les mâles.* Genre *Rantus* de DEJEAN.

COLYMBÈTE PULVÉRULENT (*C. conspersus*, AUBÉ). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); ovale-oblong; jaunâtre en dessus, noir en dessous; une tache noire transversale sur le milieu du thorax; élytres entièrement marbrées de petites taches noires, arrondies, très-rapprochées; prosternum noir. France.

COLYMBÈTE NOTÉ (*C. notatus*, AUBÉ). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); ovale; jaunâtre en dessus, noirâtre en dessous; prothorax marqué de quatre taches noires, une sur la base devant l'écusson, l'autre au milieu et transversale, les deux autres de chaque côté, ordinairement plus pâles et peu arrêtées; élytres entièrement marbrées de petites taches noires et serrées, avec trois lignes sur le disque et la suture plus pâles; prosternum pâle. France.

COLYMBÈTE COU-TACHÉ (*C. notaticollis*, AUBÉ). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); ovale, assez court, un peu convexe; dessus jaunâtre; dessous noir; prothorax avec un tache noire transversale dans le milieu; élytres marbrées de petites taches noires très-rapprochées, qui les font paraître presque noires; prosternum testacé. Allemagne.

COLYMBÈTE A COLLIER (*C. collaris*, AUBÉ). Long. 10 à 11 millim. (4 1/2 à 5 lignes); ovale; dessus et dessous jaunâtres; prothorax à peine taché de noir antérieurement et postérieurement au milieu; élytres marbrées de petites taches noires très-serrées; prosternum d'un jaune testacé. France.

COLYMBÈTE AGILE (*C. agilis*, AUBÉ). Long. 9 à 10 1/2 millim. (4 à 4 3/4 lignes); ovale-oblong; dessus jaunâtre; dessous noir; prothorax taché de noir transversalement, antérieurement et postérieurement; élytres marbrées de taches noires très-serrées; tête bordée postérieurement par une bande noire; prosternum et pattes testacés. Allemagne.

Colymbète aspergé (*Colymbetes adspersus*, Aubé). Long. 9 à 10 mill. (4 à 4 1/2 lig.); ovale, assez court, plus largement arrondi en arrière; tous les segments de l'abdomen testacés en arrière et sur les côtés, du reste très-ressemblant au précédent. France.

✝✝✝ *Les trois premiers articles antérieurs des mâles comprimés et garnis de cupules.* Genre *Colymbetes* de Dejean.

Colymbète de Grape (*C. Grapii*, Aubé). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); ovale-oblong; un peu déprimé; d'un noir opaque, très-finement pointillé; devant de la tête et vertex d'un roux ferrugineux; angles postérieurs du prothorax aigus et allongés. France : très-rare.

Dixième genre. Ilybie (*Ilybius*, Erichson).

Corps ovale, allongé, atténué en arrière et fortement convexe; antennes sétacées; derniers articles des palpes labiaux presque égaux; prosternum droit, comprimé et caréné, terminé en pointe; pieds postérieurs ayant deux ongles presque égaux, le supérieur fixe.

Ilybie noir (*Ilybius ater*, Aubé. *Colymbetes fenestratus*, 1re édit.). Long. 12 à 14 millim. (5 1/2 à 6 lignes); ovale-oblong, convexe, atténué en arrière; noir; élytres avec deux lignes d'un roux ferrugineux, vitrées quand on les regarde opposées au jour. Paris.

Ilybie quatre-taches (*I. quadriguttatus*, Aubé). Long. 11 à 11 2/3 millim. (5 à 5 1/3 lignes); ovale-oblong, convexe, un peu atténué en arrière; noir; élytres avec une petite ligne et une petite tache arrondie vitrées et d'un roux ferrugineux. Il ressemble au précédent, mais il est plus petit, presqu'entièrement noir, et la tache postérieure des élytres est plus petite et arrondie. France.

Ilybie fenestré (*I. fenestratus*, Aubé. *Colymbetes æneus*, 1re édit.). Long. 11 à 11 2/3 millim. (5 à 5 1/3 lignes); ovale-oblong, convexe, fortement atténué en arrière, d'un brun bronzé; élytres avec une ligne et une tache irrégulière peu apparente, d'un roux ferrugineux et vitrées, et une légère bordure de poils; abdomen ferrugineux, ainsi que deux petits points sur le front. Paris.

Ilybie de Prescott (*I. Prescotti*, Aubé). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); ovale-oblong, convexe, obliquement atténué postérieurement, d'un brun marron à reflet bronzé. Il ne diffère du précédent, dont il est probablement une va-

riété, que par sa couleur plus pâle et par sa petite tache postérieure un peu plus grande, plus pâle et plus visible. Russie.

Ilybie guttigère (*Ilybius guttiger*, Aubé). Long. 9 1/2 à 10 1/2 mill. (4 1/4 à 4 3/4 lignes); ovale, allongé, petit, convexe, atténué en s'arrondissant postérieurement; noir; élytres avec une petite ligne et une tache ovale d'un roux ferrugineux, vitrées; plus petit, plus allongé et moins convexe que le *quadriguttatus*, avec lequel il a de l'analogie. Russie.

Ilybie étroit (*I. angustior*, Aubé). Long. 8 à 8 1/2 millim. (3 1/2 à 3 3/4 lignes); comme le précédent, mais plus petit, d'un noir métallique; antennes et palpes noirs à l'extrémité; élytres sans tache, ou n'ayant que celle du milieu près du bord externe. Allemagne.

Ilybie fuligineux (*I. fuliginosus*, Aubé). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); ovale-oblong, médiocrement convexe, atténué en s'arrondissant postérieurement; d'un brun marron, un peu à reflet bronzé; bord extérieur des élytres largement bordé de jaune. France.

Ilybie méridional (*I. meridionalis*, Aubé). Long. 11 à 12 millim. (5 à 5 1/2 lignes); ovale-oblong, médiocrement convexe, atténué en s'arrondissant en arrière; brun, reflétant un peu le bronzé; élytres étroitement bordées de ferrugineux. Midi de la France.

Onzième genre. Agabe (*Agabus*, Leach).

Corps ovale, plus ou moins allongé ou convexe; antennes sétacées; derniers articles des palpes labiaux presque égaux; prosternum droit, comprimé, caréné, terminé en pointe; pieds postérieurs munis de deux ongles égaux et mobiles.

† *Antennes des mâles dilatées à l'extrémité et dentées en scie.*

Agabe cornes-dentées (*Agabus serricornis*, Aubé. *Colymbetes clavatus*, 1re édit.). Long. 9 à 9 1/2 millim. (4 à 5 1/4 lignes); ovale-oblong, convexe, atténué obliquement postérieurement; d'un noir brun, reflétant légèrement le bronzé; bords du thorax et des élytres obscurément ferrugineux. Les antennes du mâle sont dilatées, à articles concaves en dedans, dentées en scie. France.

†† *Antennes filiformes dans les deux sexes.*

* *Les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires des mâles dilatés transversalement.* Genre *Liopterus* de Dejean.

Agabe oblong (*A. oblongus*, Aubé). Long. 7 1/2 millim.

(3 1/4 lignes); ovale-allongé, peu convexe, fortement atténué en arrière, acuminé, finement ponctué, d'un roux ferrugineux; tête, poitrine et abdomen noirs. France.

** *Les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires des mâles comprimés.*

Agabe arctique (*Agabus arcticus*, Aubé). Long. 7 à 8 mill. (3 à 3 1/2 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé, réticulé-rugueux, jaunâtre en dessus, noir en dessous; bords antérieur et postérieur du prothorax ayant leur milieu noir; élytres entièrement marbrées de petites taches noires très-serrées, avec les bords et la base pâles. Russie.

Agabe ailes-brunes (*A. fuscipennis*, Aubé). Long. 9 à 10 millim. (4 à 4 1/2 lignes); ovale, convexe, atténué en s'arrondissant postérieurement; brun; bords des élytres et du prothorax pâles; élytres très-dilatées avant le milieu, un peu déprimées postérieurement. Russie.

Agabe uligineux (*A. uliginosus*, Aubé). Long. 7 millim. (3 lignes); ovale, convexe, à peine atténué postérieurement; d'un noir brun, luisant, finement pointillé; bords du prothorax, des élytres, antennes et pieds, d'un roux ferrugineux. Allemagne.

Agabe de Reiche (*A. Reichei*, Aubé). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); comme le précédent, mais beaucoup plus convexe, et élytres légèrement dilatées au-delà du milieu. Lille.

Agabe conforme (*A. assimilis*, Aubé). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); comme l'*uliginosus*, mais moins convexe et nullement atténué en arrière; ponctuation des élytres un peu plus profonde; points formant les lignes longitudinales beaucoup plus petits et moins enfoncés, ceux de l'extrémité se confondant presque avec ceux qui couvrent toute la surface. Allemagne.

Agabe fémoral (*A. femoralis*, Aubé). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); comme l'*uliginosus*, mais d'un noir brun un peu bronzé; plus petit, moins convexe, et les points qui recouvrent la surface des élytres moins irréguliers et plus isolés. France.

Agabe congénère (*A. congener*, Aub.). Long. 7 1/2 à 8 1/2 mill. (3 1/4 à 3 3/4 lignes); ovale-oblong, à peine convexe, un peu déprimé postérieurement, très-finement pointillé; noir; élytres d'un brun noir, à bords plus pâles; pieds ferrugineux; cuisses postérieures noires, celles de devant tachées de noir. Russie.

Agabe de Sturm (*A. Sturmii*, Aubé). Long. 8 1/2 à 9 mil-

lim. (3 3/4 à 4 lignes); ovale, à peine convexe, un peu déprimé postérieurement, finement pointillé; noir; élytres brunes, à bords plus pâles; bords du prothorax, antennes et pieds d'un roux ferrugineux. France.

AGABE CHALCONATE (*Agabus chalconatus*, AUBÉ. *Colymbetes chalconatus*, 1re ÉDIT.). Long. 8 à 10 mill. (3 1/2 à 4 1/2 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé; noir, à reflets bronzés, finement réticulé de petits points; côtés du prothorax et des élytres très-étroitement bordés de ferrugineux. Paris.

AGABE TACHÉ (*A. maculatus*, AUBÉ. *Colymbetes maculatus*, 1re ÉDIT.). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); ovale; dessus noir, très-finement réticulé-rugueux; prothorax traversé au milieu par une large bande d'un jaune ferrugineux; élytres ayant à la base une bande transversale, avec de petites lignes irrégulières longitudinales, pâles. Paris.

AGABE RACCOURCI (*A. abbreviatus*, AUBÉ. *Colymbetes undulatus*, 1re ÉDIT.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale-oblong; d'un noir bronzé; tête rousse; pattes d'un brun fauve; prothorax brun; élytres d'un brun noirâtre, ayant à la base une bande jaune, ondulée, n'allant pas jusqu'à la suture, une partie du bord externe de la même couleur, et un point rond situé vers l'extrémité. Paris.

AGABE DIDYME (*A. didymus*, AUBÉ. *Colymbetes didymus*, 1re ÉDIT.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale-oblong; d'un noir bronzé, lisse; antennes, pattes et bords extérieurs du prothorax, bruns; élytres ayant une petite tache double un peu plus bas que le milieu et un point vers l'extrémité, jaunes. Paris.

AGABE MARRON (*A. brunneus*, AUBÉ). Long. 8 1/2 à 9 millim. (3 3/4 à 4 lignes); ovale; dessus d'un marron clair, luisant, dessous d'un noir ferrugineux; pieds antérieurs d'un roux ferrugineux, les postérieurs d'un ferrugineux noir. Espagne.

AGABE DES MARAIS (*A. paludosus*, AUBÉ). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); ovale, à peine convexe, un peu déprimé et arrondi postérieurement; noir, luisant; bords du prothorax, antennes et pieds d'un roux ferrugineux; élytres brunes, plus pâles à la base et sur les bords. France.

AGABE BIPONCTUÉ (*A. bipunctatus*, AUBÉ. *Colymbetes bipunctatus*, 1re ÉDIT.). Long. 9 millim. (4 lignes); ovale; dessus jaunâtre, dessous d'un noir brun; prothorax avec deux taches noires arrondies sur son disque; élytres avec plusieurs points épars plus ou moins noirs ou obscurs. Paris.

AGABE SUBNÉBULEUX (*Agabus subnebulosus*, AUBÉ). Long. 8 mill. (3 1/2 lignes); comme le précédent, mais plus petit; plus noir en dessous, les anneaux de l'abdomen n'étant ferrugineux qu'en arrière et très-étroitement; prothorax sans tache; taches des élytres presque effacées et comme frottées. France.

AGABE LIMITÉ (*A. confinis*, AUBÉ). Long. 8 à 10 millim. (3 1/2 à 4 1/2 lignes); tête et prothorax noirs; élytres lisses, d'un brun noir, à bord plus pâle; dessous noir; pieds d'un noir brun. Suède.

AGABE COU-NOIR (*A. nigricollis*, AUBÉ). Long. 9 millim. (4 lignes); ovale-oblong; tête et prothorax noirs; élytres d'un marron brun ou pâle, avec deux taches peu apparentes, rougeâtres, l'une près du bord externe, un peu au-delà du milieu, l'autre tout-à-fait en arrière, près de l'extrémité; dessous noir; pieds d'un noir brun. Espagne.

AGABE BINOTÉ (*A. binotatus*, AUBÉ). Long. 7 1/2 à 8 millim. (3 1/4 à 3 1/2 lignes); ovale-oblong; tête et prothorax noirs; élytres d'un marron luisant, plus pâle à la base et sur les côtés, marquées de deux taches jaunâtres, l'une irrégulière près du bord externe, un peu au-delà du milieu, l'autre plus petite, arrondie, près de l'extrémité; dessous noir; pieds d'un noir ferrugineux. Sardaigne.

AGABE MOUCHETÉ (*A. guttatus*, AUBÉ). Long. 8 à 9 millim. (3 1/2 à 4 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé, finement réticulé; noir; antennes et pieds ferrugineux; élytres avec deux petites taches d'un roux ferrugineux, une sur les côtés un peu au-delà du milieu, l'autre vers le sommet. France.

AGABE DILATÉ (*A. dilatatus*, AUBÉ). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale-oblong, assez large, un peu déprimé, un peu et très-finement réticulé; d'un noir brun; antennes et pieds ferrugineux; élytres marquées de deux taches rousses, l'une sur les côtés un peu au-delà du milieu, l'autre, plus petite, vers le sommet. Midi de la France.

AGABE BIMOUCHETÉ (*A. biguttatus*, AUBÉ). Long. 9 millim. (4 lignes); ovale, assez convexe, luisant, un peu et très-finement réticulé; noir; antennes ferrugineuses; pieds d'un noir brun; élytres marquées de deux taches pâles, l'une sur les côtés, un peu au-delà du milieu, l'autre, plus petite, près du sommet. Midi de la France.

AGABE NOIR (*A. melas*, AUBÉ). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); comme le précédent, mais plus étroit en avant et en arrière, beaucoup moins convexe, et légèrement déprimé; les antennes,

les palpes et les pattes plus foncés, et les deux taches du vertex à peine visibles. Morée.

Agabe d'Hæffner (*Agabus Hæffneri*, Aubé). Long. 7 1/2 mill. (3 1/4 lignes); ovale-oblong, assez court, luisant, très-finement réticulé-ponctué; noir; antennes ferrugineuses; pieds d'un ferrugineux brun; élytres à peine élargies un peu au-delà du milieu, marquées de trois séries de petits points. Suède.

Agabe de Wasastjerne (*A. Wasastjernæ*, Aubé). Long. 7 1/2 millim. (3 1/4 lignes); ovale-allongé; peu luisant, partout réticulé-pointillé; noir; antennes et pieds ferrugineux; élytres marquées de trois rangs de points plus grands que dans le précédent. Russie.

Agabe voisin (*A. affinis*, Aubé). Long. 6 1/2 à 7 1/2 millim. (2 3/4 à 3 1/4 lignes); ovale-oblong, luisant, très-finement réticulé-pointillé; noir; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; élytres marquées de deux taches oblongues, d'un roux ferrugineux, l'une sur les côtés un peu au-delà du milieu, l'autre vers le sommet. Suède.

Agabe allongé (*A. elongatus*, Aubé.). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes); ovale, très-allongé, luisant, très-finement réticulé-coriacé; noir; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; élytres largement bordées de brun rougeâtre. Laponie.

Agabe porte-tache (*A. vittiger*, Aubé.). Long. 8 1/2 *millim.* (3 3/4 lignes); ovale-oblong, assez convexe, luisant, *très-finement* réticulé; noir; antennes ferrugineuses; pieds d'un ferrugineux brun; élytres à peine élargies un peu au-delà du milieu, avec trois rangs de gros points enfoncés et une tache oblongue ferrugineuse vers le bord. Russie septentrionale.

Agabe striolé (*A. striolatus*, Aubé). Long. 8 mill. (3 1/2 lignes); ovale-allongé, noir, peu luisant, rayé de stries irrégulières s'anastomosant longitudinalement; antennes et pieds roux. Suède.

Agabe mélanaire (*A. melanarius*, Aubé). Long. 8 1/2 millim. (3 3/4 lignes). Il ne diffère guère du précédent que par sa forme régulièrement ovale, la direction moins franchement longitudinale des impressions des élytres, et enfin par une bande ferrugineuse placée sur le côté de ses élytres. Russie.

Agabe bipustulé (*A. bipustulatus*, Aubé). Long. 10 à 12 millim. (4 1/2 à 5 1/2 lignes); ovale-oblong; à peine luisant; noir; couvert de lignes irrégulières, fines, très-serrées, s'anastomosant longitudinalement; antennes ferrugineuses; pieds d'un noir brun. France.

Agabe de Solier (*A. Solieri*, Aubé). Long. 10 1/2 millim.

(4 3/4 lignes); ovale-allongé; très-déprimé; opaque; noir; couvert de lignes serrées, irrégulières, s'anastomosant longitudinalement; antennes ferrugineuses; pieds d'un noir brun; prothorax de la femelle très-court, plus arrondi sur le côté que dans le précédent. Grenoble.

Douzième genre. COPÉLATE (*Copelatus*, ERICHSON).

Derniers articles des palpes labiaux égaux; prosternum droit, comprimé-arrondi; pieds postérieurs munis de deux ongles égaux, mobiles; élytres striées dans les deux sexes.

COPÉLATE STRIOLÉ (*Copelatus striatulus*, AUBÉ). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé; noir en dessus, ferrugineux en dessous; bouche d'un rouge jaunâtre; prothorax légèrement ferrugineux sur le côté; élytres ayant six stries enfoncées, longitudinales, sur le disque, et, près du bord, une septième raccourcie antérieurement. Sénégal.

Treizième genre. NOTÈRE (*Noterus*, CLAIRVILLE).

Dernier article des palpes labiaux plus grand que les autres, comprimé, élargi, émarginé; prosternum plat, arrondi postérieurement; pieds postérieurs munis de deux angles égaux et mobiles.

NOTÈRE CORNE-ÉPAISSE (*Noterus crassicornis*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-oblong, convexe, testacé, luisant; élytres d'un marron pâle, avec trois rangs de points assez grands et très-enfoncés. Paris.

NOTÈRE POINTS-ÉPARS (*N. sparsus*, AUBÉ). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); ovale-oblong, convexe, testacé, luisant; élytres d'un brun châtain, portant de gros points trés-enfoncés, épars, un peu disposés en rang antérieurement. France.

NOTÈRE LISSE (*N. lævis*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-oblong, convexe, testacé, luisant; élytres d'un brun châtain, lisses, à points enfoncés très-petits, à peine disposés en rangs. Midi de l'Europe.

Quatorzième genre. LACCOPHILE (*Laccophilus*, LEACH).

Dernier article des palpes plus long que les autres; prosternum comprimé-caréné, aigu postérieurement; pieds postérieurs munis de deux ongles très-inégaux, le supérieur fixe; les quatre premiers articles des tarses postérieurs armés d'un appendice externe droit, s'allongeant en arrière.

LACCOPHILE INTERROMPU (*Laccophilus interruptus*, AUBÉ. *Colymbetes hyalinus*, 1re ÉDIT.). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale.

atténué en s'arrondissant en avant, un peu déprimé, testacé; prothorax un peu avancé en pointe très-courte au milieu de son bord postérieur; élytres transparentes, d'un testacé verdâtre, avec des taches d'un jaune très-pâle, irrégulières sur les bords: des petites lignes plus ou moins interrompues et courtes, de la même couleur, à la base et à la suture. Paris.

LACCOPHILE PETIT (*Lacoophilus minutus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 mill. (1 3/4 lig.); comme le précédent, mais sa tête et son prothorax sont d'un testacé verdâtre, les taches de ses élytres sont moins apparentes; sa forme est plus étroite, et son prothorax beaucoup plus prolongé en arrière sur les élytres. Paris.

LACCOPHILE TESTACÉ (*L. testaceus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); comme le précédent, mais plus large, plus convexe, moins atténué en arrière; taches des élytres peu ou point visibles. Midi de la France.

LACCOPHILE VARIÉ (*L. variegatus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale-oblong, un peu étroit postérieurement et atténué en s'arrondissant en devant; un peu déprimé; d'un roux testacé; prothorax noir antérieurement et postérieurement, ayant une pointe courte au milieu de son bord postérieur; élytres marbrées de petites taches noires très-serrées, avec les côtés d'un roux jaunâtre et deux taches de la même couleur, l'une à la base, l'autre transversale un peu au-delà du milieu. France.

TROISIÈME TRIBU. LES HYDROPORIDES.

Comme les Dytiscides, *mais tarses antérieurs et intermédiaires n'ayant, en apparence, que quatre articles, le cinquième étant très-petit et caché dans l'échancrure du troisième; mâles ne différant des femelles que par un peu plus de largeur dans les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires.*

Quinzième genre. HYPHIDRE (*Hyphidrus*, ILLIGER).

Antennes sétacées; dernier article des palpes plus long que les autres; prosternum un peu aigu postérieurement; pieds postérieurs munis de deux ongles inégaux, dont le supérieur fixe; les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires une fois et demie plus longs que larges. Genre *Hydroporus* de ma 1re ÉDIT.

HYPHIDRE OVALE (*Hyphidrus ovatus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 à 5 1/2 millim. (1 3/4 à 2 1/4 lignes); ovale, court, épais, un peu convexe au milieu, légèrement déprimé en avant et en

arrière, ponctué irrégulièrement et très-serré ; d'un roux testacé ; élytres d'un brun un peu ferrugineux, arrondies au sommet, confusément tachées de roux testacé à la base et sur les côtés. Paris.

HYPHIDRE VARIÉ (*Hyphidrus variegatus*, AUBÉ). Long. 5 mill. (2 lignes) ; ovale, court, épais, un peu convexe en dessus ; d'un roux testacé, ponctué irrégulièrement et serré ; tête noirâtre postérieurement ; prothorax à bord antérieur légèrement noirâtre, et ayant près de sa base deux taches géminées noires, avec ses côtés obliques ; élytres arrondies au sommet, avec une strie suturale enfoncée. Leur base, leur suture, une bande laciniée-sinnuée très-irrégulière, une tache postérieure, une autre externe, sont noires. Midi de l'Europe.

Seizième genre. HYDROPORE (*Hydroporus*, CLAIRVILLE).

Antennes sétacées ; dernier article des palpes plus long que les autres ; prosternum aigu postérieurement ; pieds postérieurs munis de deux ongles égaux et mobiles ; les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires à peu prés aussi larges que longs.

* *Tête rebordée en avant.*

HYDROPORE INÉGAL (*Hydroporus inæqualis*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne) ; ovale, court, épais, convexe, très-ponctué, luisant, ferrugineux ; prothorax noir transversalement en devant et postérieurement, à côtés obliques ; élytres arrondies au sommet, à peine atténuées, ayant leur base noire, ainsi qu'une bande suturale grande, large, sinuée, et une autre arquée sur les côtés. France.

HYDROPORE RÉTICULÉ (*H. reticulatus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne) ; ovale, épais, convexe, pointillé, luisant, testacé ; prothorax à bords antérieurs et postérieurs très-étroitement noirâtres, ayant les côtés obliques ; élytres à sommet atténué et arrondi, avec la suture, la base, et quatre lignes inégales plus ou moins confluentes, noires : elles sont parsemées de quelques gros points rares et de plusieurs très-petits et serrés. France.

HYDROPORE A CINQ-LIGNES (*H. quinquelineatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne) ; comme le précédent, mais élytres couvertes de points assez forts et médiocrement serrés, ayant dans leurs intervalles quelques autres points plus petits et également espacés. Laponie.

HYDROPORE PARÉ (*H. decoratus*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim.

(1 1/4 ligne); ovale, épais, convexe, très-ponctué, luisant, ferrugineux ; côtés du prothorax obliques; élytres d'un brun ferrugineux, atténuées et arrondies postérieurement, avec le bord externe et deux taches transversales d'un testacé rougeâtre. France.

HYDROPORE A POINTE (*Hydroporus cuspidatus*, AUBÉ). Long. 2 2/3mill. (1 1/3 lig.); il a de l'analogie avec le précédent, mais il est plus fort, plus large, plus court, largement arrondi en arrière, avec une petite saillie pointue tout-à-fait à l'extrémité. France.

*** Tête non rebordée en avant.*

a. *Elytres avec une ou deux côtes saillantes bien sensibles.*

HYDROPORE CARÉNÉ (*H. carinatus*, AUBÉ). Long. 6 millim. (2 1/4 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé, dessus d'un noir brun, dessous d'un testacé ferrugineux, opaque ; tête d'un roux ferrugineux; prothorax largement arrondi sur les côtés, à bords larges, avec une petite tache d'un roux testacé sur son disque ; élytres denticulées au sommet, avec une côte très-élevée au milieu de leur disque : elles ont une bande transversale vers la base, une autre au-delà du milieu, une tache irrégulière vers le bord, une autre tache au sommet, d'un roux testacé assez vague. Espagne.

HYDROPORE BICARÉNÉ (*H. bicarinatus*, AUBE). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); ovale, épais, un peu déprimé, finement et densément pointillé, d'un blanc testacé en dessus, et d'un brun ferrugineux en dessous ; tête brune, ferrugineuse en devant; prothorax à bords largement noirs en devant et en arrière, avec un pli élevé et oblique à la base, et les côtés obliques ; élytres à sommet brusquement atténué, avec deux côtes de chaque côté sur leur disque; base et suture noires, ainsi que deux taches transversales bi-cruciées. France.

b. *Elytres sans côtes saillantes ; prothorax ayant à la base une strie qui se continue sur les élytres.*

HYDROPORE JUMEAU (*H. geminus*, AUBÉ). Long. 2 2/3 mill. (1 1/3 ligne) ; ovale-oblong, un peu déprimé, finement pointillé; noir ; prothorax d'un roux ferrugineux, confusément noir en devant et en arrière, très-enfoncé de chaque côté, les côtés obliques; élytres arrondies au sommet, uni-striées vers la suture, avec la base, la suture, et une large bande transversale et très-dentée, d'un noir brun. France.

HYDROPORE TRÈS-PETIT (*H. minutissimus*, AUBÉ). Long. 2

millim. (1 ligne); ovale-allongé; un peu déprimé, très-finement pointillé; dessus d'un jaune testacé, dessous d'un noir ferrugineux; tête ferrugineuse, obscure; prothorax très-enfoncé de chaque côté, les bords un peu arrondis; élytres arrondies au sommet, uni-striées vers la suture, ayant trois bandes transversales touchant à la suture, noires. Midi de la France.

HYDROPORE UNISTRIÉ (*Hydroporus unistriatus*, AUBÉ). Long. 2 1/2 mill. (1 1/4 lig.); ovale, un peu convexe, très-pointillé, luisant, d'un noir brun; tête noire, à bouche ferrugineuse; prothorax d'un roux testacé, noirâtre antérieurement et postérieurement, très-enfoncé de chaque côté, les côtés obliques; élytres très-dilatées au milieu, atténuées au sommet, très-confusément marbrées de testacé; uni-striées vers la suture. France.

HYDROPORE DE GOUDOT (*H. Goudotii*, AUBÉ). Long. 2 millim. (1 ligne); comme le précédent, mais moins foncé en couleur, plus régulièrement ovalaire, plus déprimé; élytres moins élargies au milieu, plus largement arrondies et nullement atténuées à l'extrémité. Sicile.

HYDROPORE NAIN (*H. pumilus*, AUBÉ). Long. 2 millim. (1 ligne); comme l'*unistriatus*, mais plus court, plus large, plus brusquement atténué en arrière, et plus fortement ponctué; plus pâle; dessins des élytres plus réguliers et bien distincts; enfin, dessous du corps d'un testacé plus ou moins ferrugineux. Midi de la France.

c. *Elytres sans côtes saillantes; prothorax n'ayant pas à la base une strie continuée sur les élytres.*

HYDROPORE DOUZE-TACHES (*H. duodecimpustulatus*, AUBÉ). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); ovale-oblong, un peu convexe, d'un testacé ferrugineux; prothorax largement arrondi sur les côtés, noir transversalement en devant, ayant une tache géminée de la même couleur à la base; élytres noires, atténuées-arrondies au sommet, avec six taches testacées de chaque côté. France.

HYDROPORE DÉPRIMÉ (*H. depressus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-oblong, un peu convexe; testacé; prothorax largement arrondi sur les côtés, étroit et noir transversalement en devant, avec une tache géminée de la même couleur à la base; élytres noires, denticulées au sommet, portant des taches irrégulières et des petites lignes testacées. France.

HYDROPORE DES RUISSEAUX (*Hydroporus rivalis*, AUBÉ). Long. 3 mill. (1 1/2 ligne); ovale, assez court, convexe; testacé en dessus, noir en dessous; tête noire en arrière; prothorax un peu arrondi sur les côtés, à peine déprimé transversalement en arrière, largement et confusément noirâtre au milieu, avec une petite strie arquée, très-enfoncée, de chaque côté; élytres noires, arrondies et atténuées au sommet, avec une bande large et transversale à la base, le bord extérieur, deux ou trois taches sur le disque et le sommet d'un testacé pâle. France.

HYDROPORE AÉROLÉ (*H. halensis*, AUBÉ). Long. 3 à 5 millim. (1 1/2 à 2 lignes); ovale, un peu convexe, très-finement pubescent; d'un testacé grisâtre, avec le sommet de l'abdomen plus ou moins ferrugineux; tête noire en arrière, avec une ombre brune vers les yeux; prothorax à peine arrondi aux côtés, un peu déprimé, étroitement noir en devant et en arrière, avec deux taches noires triangulaires sur le disque; élytres arrondies au sommet; cinq ou six lignes de chaque côté, avec des taches dans leurs intervalles, noires ainsi que la suture. France.

HYDROPORE TARSÉS-BRUNS (*H. fuscitarsis*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); comme le précédent, mais un peu plus grand, plus étroit et plus allongé, et élytres plus couvertes de noir. Sardaigne.

HYDROPORE CANALICULÉ (*H. canaliculatus*, AUBÉ). Long. 5 1/2 millim. (2 1/4 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé, très-finement pubescent; d'un testacé pâle en dessus, noir en dessous, avec l'extrémité de l'abdomen ferrugineux; tête à peine noire en arrière; prothorax arrondi sur les côtés, déprimé postérieurement; élytres d'un gris testacé, confusément parsemées de petites lignes et de taches irrégulières ombrées, avec trois sillons longitudinaux à peine imprimés, et leur sommet atténué-arrondi. Midi de la France.

HYDROPORE GRIS-STRIÉ (*H. griseostriatus*, AUBÉ). Long. près de 5 millim. (2 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé, à peine pubescent; d'un testacé ferrugineux en dessus, noir en dessous, avec le bout de l'abdomen ferrugineux; tête noire en arrière et entre les yeux; prothorax à peine arrondi sur les côtés, à angles postérieurs obtus, noir en devant et en arrière, avec deux taches arrondies de la même couleur devant sa base, arrondies au sommet; suture noire, ainsi que sept lignes plus ou moins confluentes, de chaque côté : la sixième et la septième

raccourcies et interrompues dans des taches noires confluentes. France.

HYDROPORE DE CERISY (*Hydroporus Cerisyi*, AUBÉ). Long. 5 1/2 mill. (2 1/4 lignes) ; comme le précédent, mais plus grand ; prothorax moins court, avec les côtés de la base coupés plus carrément et les angles postérieurs plus aigus; couleur générale plus pâle; quatre lignes entières sur les élytres, et non pas cinq. Midi de la France.

HYDROPORE PIEDS-BRUNS (*H. picipes*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale-allongé, un peu convexe, profondément ponctué, un peu luisant ; d'un testacé ferrugineux en dessus, noir en dessous; tête noire postérieurement; prothorax avec les bords antérieurs et postérieurs légèrement noirâtres, et les côtés obliques; élytres largement arrondies au sommet : quatre stries, des points plus petits et enfoncés antérieurement, quatre lignes, de chaque côté, d'un noir confus, ainsi que la suture. Paris.

HYDROPORE LINÉÉ (*H. lineellus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale-allongé, un peu convexe, pointillé très-finement et très-serré, opaque, d'un testacé ferrugineux en dessus, noir en dessous; derrière de la tête noir; prothorax transversalement noir au milieu de sa base, à côtés obliques ; élytres largement arrondies au sommet : suture noire, ainsi que quatre stries très-fines, à peine visibles et enfoncées antérieurement, et quatre lignes confusément noires, de chaque côté. France.

HYDROPORE COUSIN (*H. consobrinus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-allongé, un peu convexe, couvert de points serrés, un peu luisant, d'un testacé ferrugineux en dessus, noir en dessous ; vertex étroitement noirâtre ; prothorax à peine arrondi sur les côtés, avec une tache rhomboïdale noire dans le milieu ; élytres largement arrondies au sommet, à suture noire, ainsi que quatre lignes et deux linéoles externes, de chaque côté, la seconde ligne seulement atteignant la base. France.

HYDROPORE PARALLÉLOGRAMME (*H. parallelogrammus*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-allongé, un peu convexe, pointillé très-finement et serré, opaque, testacé en dessus, noir en dessous; vertex étroitement noirâtre; prothorax à peine arrondi sur les côtés, ayant au milieu une tache noire rhomboïdale ; élytres largement arrondies au sommet, à suture noire, ainsi que quatre lignes et deux linéoles externes, de chaque côté, la seconde ligne seulement atteignant la base. France.

HYDROPORE LIGNES-NOIRES (*H. nigrolineatus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne) ; ovale-oblong, un peu déprimé, luisant ; dessus d'un jaune pâle, dessous noir ; prothorax à côt

obliques; élytres lisses, à sommet un peu acuminé, arrondies postérieurement; suture noire, ainsi que quatre lignes de chaque côté. Russie.

HYDROPORE CONFLUENT (*Hydroporus confluens*, AUBÉ). Long. 3 mill. (1 1/2 lig.); ovale, épais, un peu déprimé, très-finement réticulé, avec des petits points enfoncés rares et épars; dessus d'un testacé pâle, dessous noir; tête noire postérieurement; prothorax oblique sur les côtés; élytres plus pâles, arrondies postérieurement, acuminées au sommet; suture noire, ainsi que quatre lignes raccourcies, de chaque côté. France.

HYDROPORE LAPPON (*H. Lapponum*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-oblong, un peu elliptique, légèrement déprimé, pointillé; pubescent; d'un brun noirâtre en dessus, noir en dessous; tête d'un roux ferrugineux en devant et en arrière; prothorax peu arrondi sur les côtés, déprimé transversalement en arrière, ferrugineux sur les bords; élytres largement arrondies au sommet, souvent roussâtres à la base et sur les bords. Allemagne.

HYDROPORE DORSAL (*H. dorsalis*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale-allongé, un peu déprimé, pointillé finement et serré; pubescent; dessus d'un brun noirâtre, dessous d'un brun ferrugineux; tête d'un roux ferrugineux; prothorax arrondi sur les côtes, transversalement déprimé en arrière, à bords ferrugineux, ainsi qu'une bande transversale interrompue; élytres largement atténuées-arrondies au sommet, avec une bande transverse à la base et une bandelette confuse vers le bord, ferrugineuses. Variété à élytres d'un roux testacé, plus ou moins tachées de noir. France.

HYDROPORE OPATRE (*H. opatrinus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 à 5 millim. (1 3/4 à 2 lignes); ovale-oblong, un peu déprimé, très-finement réticulé, pointillé; noir; recouvert de petits poils serrés et d'un vert grisâtre; prothorax arrondi sur les côtés, convexe au milieu, déprimé de chaque côté à la base; élytres atténuées un peu obliquement au sommet. Midi de la France.

HYDROPORE PLATYNOTE (*H. platynotus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); comme le précédent, mais plus petit, plus court, plus large et plus déprimé, moins couvert de poils, et ceux-ci grisâtres; le prothorax moins convexe. Saxe.

HYDROPORE OVALE (*H. ovatus*, AUBÉ). Long. près de 3 millim. (2 lignes); ovale, un peu déprimé, très-finement réticulé et très-ponctué; d'un brun noirâtre; devant de la tête ferrugi-

neux ; prothorax arrondi sur les côtés, avec les angles postérieurs un peu ferrugineux ; élytres un peu obliquement atténuées, confusément ferrugineuses vers la région humérale, celles de la femelle ayant une côte très-courte sur les côtés près du sommet. Rouen.

HYDROPORE A SIX-PUSTULES (*Hydroporus sex-pustulatus*, AUBÉ). Long. environ 5 mill. (2 lig.) ; ovale-oblong, un peu déprimé, finement pointillé, pubescent, très-légèrement brillant ; dessus d'un brun noirâtre, dessous noir ; tête rousse ; prothorax à côtés un peu obliquement arrondis, largement ferrugineux ; élytres atténuées au sommet, avec trois bandes inégales et latérales d'un jaune pâle. Variété à élytres testacées, avec plusieurs taches noires ; autre avec les élytres d'un brun noirâtre et deux petites bandes d'un testacé ferrugineux, l'une à la base, l'autre au sommet. Paris.

HYDROPORE TÊTE-ROUSSE (*H. erythrocephalus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale, un peu convexe, très-pointillé, pubescent, un peu luisant, noir ; tête et pieds roux; prothorax et élytres confusément ferrugineux sur les côtés ; prothorax à côtés obliques ; élytres arrondies au sommet. France.

HYDROPORE FRONT-ROUX (*H. rufifrons*, AUBÉ). Long. 5 millim. (2 lignes) ; ovale-oblong, un peu convexe ; très-pointillé ; peu pubescent; un peu luisant ; dessus d'un noir brunâtre, dessous noir ; devant de la tête et vertex ferrugineux ; prothorax étroitement de la même couleur sur les côtés ; ceux-ci un peu obliquement arrondis ; élytres atténuées-arrondies au sommet, confusément ferrugineuses à la base et sur les bords ; pieds de la même couleur. Angleterre.

HYDROPORE APLANI (*H. deplanatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne) ; comme l'*erythrocephalus*, mais plus petit, plus déprimé, tout-à-fait terne, plus pubescent, et beaucoup plus finement pointillé. Nord de l'Europe.

HYDROPORE PLAN (*H. planus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale, un peu déprimé, pointillé très-serré, pubescent, un peu luisant ; noir ; côtés du prothorax obliques ; élytres d'un brun noirâtre, arrondies au sommet, largement roussâtres à la base dans une variété ; pieds ferrugineux ; base des cuisses noirâtre. France.

HYDROPORE PUBESCENT (*H. pubescens*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne) ; il ressemble tout-à-fait au précédent, dont il est certainement une variété, mais il est deux fois

plus petit, un peu plus étroit et plus convexe, moins pubescent et plus brillant. France.

Hydropore douteux (*Hydroporus ambiguus*, Aubé). Long. 3 mill. (1 1/2 lig.). Comme le *pubescens*, mais plus étroit ; un peu moins déprimé ; tête d'un roux ferrugineux en devant et sur le vertex ; bords du prothorax ferrugineux. Paris.

Hydropore bordé (*H. marginatus*, Aubé). Long. 3 1/2 mill. (1 3/4 ligne) ; ovale, un peu déprimé, très-finement réticulé, à peine pointillé, pubescent, légèrement luisant ; noir ; devant de la tête et vertex d'un roux testacé ; côtés du prothorax obliques, ferrugineux ; élytres arrondies postérieurement, d'un noir brunâtre, largement d'un testacé pâle à la base, sur les bords et au sommet. Midi de la France.

Hydropore effacé (*H. lituratus*, Aubé). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne) ; ovale, un peu déprimé, finement pointillé, peu pubescent, un peu luisant ; noir ; élytres d'un noir brunâtre, arrondies au sommet, confusément et largement d'un testacé pâle à la base, sur les bords et au sommet ; côtés du prothorax obliques, les angles antérieurs un peu et très-étroitement ferrugineux. Variété à élytres d'un roux noirâtre et à antennes et pieds d'un testacé pâle. France.

Hydropore a bordure (*H. limbatus*, Aubé). Long. 5 2/3 *millim*. (2 1/3 lignes) ; ovale, un peu convexe, très-pointillé, pubescent, un peu luisant ; noir ; devant de la tête et vertex d'un roux ferrugineux ; côtés du thorax obliques, ferrugineux ; élytres arrondies postérieurement, d'un noir brunâtre, ayant la base, le sommet, irrégulièrement les bords, d'un testacé confus. Sardaigne.

Hydropore anal (*H. analis*, Aubé). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne) ; ovale-oblong, un peu déprimé, finement pointillé, à pubescence serrée, un peu luisant ; noir ; devant de la tête et vertex d'un roux ferrugineux ; côtés du prothorax obliques, ferrugineux ; élytres arrondies-atténuées au sommet, d'un noir brunâtre, à bord extérieur d'un roux ferrugineux, ainsi qu'une bandelette transverse vers la base, deux autres externes, et une tache apicale. Sardaigne.

Hydropore luisant (*H. nitidus*, Aubé). Long. près de 7 mill. (3 lignes) ; ovale-allongé, un peu convexe, pointillé irrégulièrement, luisant ; châtain en dessus, noir en dessous ; prothorax d'un noir brunâtre, à côtés à peine arrondis, ferrugineux, les angles postérieurs déprimés, le disque très-convexe et à peine pointillé ; élytres allongées, étroitement arrondies et atténuées au sommet. Berlin.

HYDROPORE DE MARKLIN (*Hydroporus Marklini*, AUBÉ). Long. 3 1/2 mill. (1 3/4 lig.); ovale, un peu convexe, très-pointillé, luisant; dessus testacé, dessous noir; vertex noirâtre; devant et derrière du prothorax transversalement et largement d'un brunâtre confus, les côtés obliques; élytres arrondies au sommet, ayant sur le disque, postérieurement, de chaque côté une grande bande brunâtre qui se réunit à la suture: cette dernière noire. Suède

HYDROPORE USÉ (*H. obseletus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale-oblong, très-déprimé, éparsement ponctué, luisant; brun en dessus, d'un noir-brun en dessous; devant et derrière de la tête ferrugineux; angles postérieurs du prothorax très-déprimés, presque creusés en fossette et très-ponctués; disque lisse, luisant; côtés un peu obliquement arrondis; élytres largement arrondies au sommet, ayant la base, les bords et le sommet très-confusément roussâtres. Espagne.

HYDROPORE DE VICTOR (*H. Victor*, AUBÉ). Long. près de 5 millim. (2 lignes); comme le précédent, mais plus aplati; tête beaucoup plus large; prothorax plus large, plus arrondi sur les côtés, entièrement couvert de petits points enfoncés; élytres plus parallèles. Lac de Constance.

HYDROPORE CHATAIN (*H. castaneus*, AUBÉ). Long. près de 5 millim. (2 lignes); ovale-allongé, très-déprimé, aplati, pointillé, opaque; brun en dessus, d'un roux ferrugineux en dessous; devant de la tête et vertex de cette dernière couleur, ainsi que les pieds, et les côtés du prothorax qui sont un peu obliquement arrondis; sommet des élytres largement arrondi. Paris.

HYDROPORE DE MEMNON (*H. Memnonius*, AUBÉ). Long. 3 1/2 mill. (1 3/4 ligne); ovale-oblong, très-déprimé, pointillé, un peu luisant; d'un noir brun; devant de la tête, vertex, pieds et côtés du prothorax, d'un roux ferrugineux, ces côtés un peu obliquement arrondis; élytres largement arrondies au sommet qui est étroitement d'un noir ferrugineux. Berlin.

HYDROPORE BRUN (*H. piceus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, beaucoup et profondément ponctué, luisant, d'un brun noirâtre; devant de la tête, vertex, côtés du prothorax, d'un roux ferrugineux, ces côtés un peu obliquement arrondis; élytres arrondies au sommet, à bords confusément roussâtres. France.

HYDROPORE INCERTAIN (*H. incertus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); comme le précédent, mais un peu plus dé-

primé, plus noir, plus brillant, plus finement ponctué, et ayant sur les élytres deux lignes longitudinales enfoncées. France.

HYDROPORE NOIRATRE (*Hydroporus melanarius*, AUBÉ). Long. 3 mill. (1 1/2 lig.); comme le *melanocephalus*, mais moins rétréci en avant; élytres couvertes de points un peu plus forts et moins serrés; d'un noir plus brillant; pattes et antennes entièrement ferrugineuses. Berlin.

HYDROPORE TÊTE-NOIRE (*H. melanocephalus*, AUBÉ). Long. 3 à 3 1/2 millim. (1 1/2 à 1 3/4 ligne); ovale-oblong, un peu déprimé, pointillé, un peu luisant; noir; vertex très-étroitement ferrugineux; côtés du thorax un peu obliquement arrondis; élytres à sommet arrondi; pieds bruns, à genoux d'un roux ferrugineux. Nord de l'Europe.

HYDROPORE NÈGRE (*H. nigrita*, AUBÉ). Long. 2 1/2 à 3 millim. (1 1/4 à 1 1/2 ligne); ovale, un peu déprimé, pointillé, à peine luisant; noir; vertex très-étroitement ferrugineux; côtés du prothorax un peu obliquement arrondis; élytres arrondies au sommet; pieds d'un roux ferrugineux, avec la base des cuisses noirâtre. France.

HYDROPORE COURT (*H. brevis*, AUBÉ). Long. 2 millim. (1 ligne); comme le précédent, mais plus petit, un peu plus allongé, et pattes entièrement testacées. Finlande.

HYDROPORE GLABRE (*H. glabriusculus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-allongé, un peu déprimé, pointillé, luisant; noir; tête d'un noir ferrugineux; côtés du prothorax obliquement arrondis; élytres arrondies au sommet; pieds d'un roux ferrugineux, à tarses noirâtres. Laponie.

HYDROPORE TRISTE (*H. tristis*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, pointillé, à peine pubescent, un peu luisant; noir; tête rousse; prothorax noir, à côtés obliques; élytres d'un châtain brun, arrondies au sommet, à peine atténuées. France.

HYDROPORE ÉTROIT (*H. angustatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-allongé, un peu déprimé, très-pointillé, finement pubescent, un peu luisant; d'un brun châtain en dessus, noir en dessous; tête rousse; prothorax légèrement arrondi sur les côtés, ayant de chaque côté vers la base une petite fossette à peine enfoncée : il est d'un roux ferrugineux, largement noirâtre au milieu; élytres atténuées au sommet. France.

HYDROPORE OBSCUR (*H. obscurus*, AUBÉ). Long. 2 2/3 mil-

lim. (1 1/3 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, très-pointillé, un peu pubescent, légèrement luisant; dessus d'un brun châtain, dessous noir; tête rousse; côtés du prothorax un peu obliquement arrondis; élytres continuant l'arc du prothorax, arrondies au sommet, à peine atténuées. France.

HYDROPORE PYGMÉE (*Hydroporus pygmæus*, AUBÉ). Long. 2 mill. (1 ligne); ovale-allongé, un peu déprimé, éparsement pointillé; d'un roux testacé; côtés du prothorax à peine obliquement arrondis; élytres d'un châtain brun, étroitement plus pâles sur les côtés, arrondies au sommet. Berlin.

HYDROPORE OMBREUX (*H. umbrosus*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim. (1 1/4 ligne); comme le *tristis*, dont il n'est probablement qu'une variété, mais un peu plus petit, un peu moins convexe, et beaucoup plus pubescent; élytres plus atténuées en arrière et plus étroitement arrondies à l'extrémité. France.

HYDROPORE STRIOLÉ (*H. striola*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, finement pointillé et finement pubescent, un peu luisant; noir; devant de la tête d'un roux ferrugineux; prothorax à peine obliquement arrondi sur les côtés; élytres arrondies au sommet, d'un brun noirâtre, largement roussâtres à la base et aux bords, avec une petite ligne noire et oblique sur le bord latéral. France.

HYDROPORE NOTÉ (*H. notatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale, très-allongé, un peu déprimé, éparsement et très-ponctué; luisant; d'un noir brun; devant de la tête et vertex d'un roux ferrugineux; côtés du prothorax de la même couleur, un peu obliquement arrondis; élytres allongées, arrondies, atténuées au sommet, roussâtres à la base et sur les bords, avec une petite ligne noire oblique sur le bord latéral. Berlin.

HYDROPORE LINÉÉ (*H. lineatus*, AUBÉ). Long. 3 millim (1 1/2 ligne); ovale-oblong, convexe, finement réticulé, pointillé, pubescent, un peu luisant; d'un roux testacé; côtés du prothorax obliques; élytres très-atténuées et acuminées au sommet, avec la suture étroitement d'un brun noirâtre; quatre lignes longitudinales sur le disque, et une autre externe de la même couleur. France.

HYDROPORE VOISIN (*H. vicinus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); comme le précédent, dont il paraît être une variété, mais un peu plus large et un peu plus atténué en arrière; plus pubescent, à léger reflet soyeux; élytres brunâtres sans aucune ligne ferrugineuse. Alger.

HYDROPORE PIEDS-JAUNES (*Hydroporus flavipes*, AUBÉ). Long. 2 1/2 mill. (1 1/4 lig.); ovale-oblong, un peu convexe, à peine et finement pointillé; finement pubescent; noir; côtés du prothorax un peu obliquement arrondis, d'un jaune testacé; élytres arrondies-atténuées au sommet, avec le bord extérieur d'un jaune testacé, ainsi que quatre lignes plus ou moins interrompues. Midi de la France.

HYDROPORE MÉRIDIONAL (*H. meridionalis*, AUBÉ). Long. 2 millim. (1 ligne); comme le précédent, mais plus étroit, un peu plus convexe et plus petit; tête d'un testacé rougeâtre, ainsi que le prothorax qui est très-vaguement rembruni aux bords antérieur et postérieur, et qui porte, de chaque côté, une très-petite strie longitudinale. Sardaigne.

HYDROPORE DE GENÉ (*H. Genei*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); ovale-allongé, un peu convexe, pointillé, pubescent, légèrement luisant; dessus d'un noir brunâtre, dessous noir; tête et prothorax roux; ce dernier vaguement, largement et transversalement rembruni en devant et en arrière, avec les côtés un peu obliquement arrondis; élytres très-atténuées et acuminées au sommet; leur bord extérieur, deux taches à la base, et trois autres externes, d'un testacé pâle et confus. Suisse.

HYDROPORE A SIX-MOUCHETURES (*H. sexguttatus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim. (1 2/3 ligne); ovale-allongé, un peu convexe, un peu luisant; dessus d'un noir brunâtre, dessous d'un testacé ferrugineux; tête ferrugineuse en devant; prothorax vaguement ferrugineux sur les côtés, qui sont obliques et ont une ligne longitudinale fortement enfoncée; élytres arrondies-atténuées au sommet, avec trois taches d'un rouge ferrugineux de chaque côté. Sardaigne.

HYDROPORE GRANULAIRE (*H. granularis*, AUBÉ). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, finement pointillé et finement pubescent; noir; côtés du prothorax obliques, à peine visiblement ferrugineux; élytres arrondies au sommet, avec deux lignes sur le disque d'un roux ferrugineux, ainsi qu'une autre sur les bords, raccourcie antérieurement et postérieurement. Paris.

HYDROPORE BILINÉÉ (*H. bilineatus*, AUBÉ). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); comme le précédent, mais plus allongé; lignes des élytres plus pâles, la ligne interne plus droite, non déjetée en dehors, à peine dilatée en avant. Paris.

HYDROPORE VARIÉ (*H. varius*, AUBÉ). Long. 2 1/2 millim.

(1 1/4 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, très-finement et éparsement pointillé, à peine pubescent; noir; côtés du prothorax obliques et d'un testacé ferrugineux; élytres arrondies au sommet, testacées, avec la suture dilatée au milieu et appendiculée de chaque côté avant le sommet, noire; une tache humérale de la même couleur, ainsi qu'une autre oblongue sur le disque et une petite ligne externe. Midi de la France.

HYDROPORE PEINT (*Hydroporus pictus*, AUBÉ). Long. 2 1/2 mill.(1 1/4 lig); ovale, convexe, finement pointillé; d'un brun ferrugineux; tête d'un roux testacé; côtés du prothorax obliques, d'un roux ferrugineux; élytres d'un testacé pâle, arrondies-atténuées au sommet, avec une large suture, une tache ovale sur le disque, et une ligne externe, noires. France.

HYDROPORE A BANDELETTES (*H. fasciatus*, AUBÉ). Long. 3 à 3 1/3 millim. (1 1/2 à 1 2/3 ligne); ovale, convexe, très-finement et éparsement pointillé, presque lisse; d'un brun marron; devant de la tête d'un brun ferrugineux; prothorax unistrié de chaque côté, avec les côtés obliques et ferrugineux; élytres d'un roux testacé, arrondies-atténuées au sommet, avec la base très-étroitement, la suture, deux bandes transversales et une ligne externe, d'un noir brun. Toscane.

HYDROPORE ROUSSATRE (*H. rufulus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale, convexe, pointillé très-serré, finement pubescent, un peu luisant; dessus d'un roux brunâtre, dessous d'un roux testacé; tête rousse; prothorax à côtés obliques et largement d'un ferrugineux vague; élytres atténuées-acuminées au sommet, avec le bord extérieur, une bandelette transversale à la base et trois taches externes testacées. Sardaigne.

HYDROPORE AGRÉABLE (*H. lepidus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim.(1 2/3 ligne); ovale, convexe, pointillé très-serré, finement pubescent, un peu luisant; noir; tête opaque; prothorax d'un noir opaque, à côtés obliques et un peu étroitement ferrugineux; élytres brusquement atténuées-acuminées au sommet, d'un testacé blanchâtre, avec la suture sinueuse et bi-cruciée noire, ainsi qu'une tache humérale et une petite ligne externe plus ou moins confluentes. Midi de l'Europe.

HYDROPORE D'ESCHER (*H. Escheri*, AUBÉ). Long. près de 5 millim. (2 lignes); ovale-oblong, pointillé très-serré, un peu pubescent, luisant; noir; tête d'un noir ferrugineux; prothorax noirâtre, largement bordé de roux ferrugineux s'a-

vançant de chaque côté, transversalement et très-étroitement sur le disque; les côtés obliques; élytres atténuées-acuminées au sommet, testacées, avec la suture sinueuse et bi-cruciée, noire, ainsi qu'une tache humérale et une petite ligne externe plus ou moins confluentes. Dans les mâles, les 5e, 6e et 7e articles des antennes plus grands que les autres et globuleux. Sicile.

Famille 9. LES GYRINIENS.

Analyse des genres.

1.	Ecusson apparent..	2
	Ecusson invisible..	G. 3e DINEUTE.
2.	Dernier segment de l'abdomen aplati et arrondi à son extrémité..	G. 1er. GYRIN.
	Dernier segment de l'abdomen triangulaire, allongé et pyramidal..	G. 2e. ORECTOCHILE.

Caract. Corps ovalaire, plat en dessous, plus ou moins convexe en dessus, ordinairement luisant; tête enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux; ceux-ci au nombre de quatre, dont deux supérieurs et deux inférieurs; antennes insérées dans une cavité au-devant des yeux, très-courtes, de onze articles: *le premier très-petit, le deuxième très-gros, presque sphérique, le troisième triangulaire, dirigé en dehors en forme d'oreillette, les huit suivants à peine distincts et en massue*; menton très-profondément échancré; mandibules courtes, bidentées; mâchoires ciliées en dedans, très-aiguës; quatre palpes, les maxillaires internes n'existant pas (selon M. Aubé); prothorax court, transversal; élytres courtes, tronquées, laissant apercevoir un anus souvent terminé en pointe; les deux pieds antérieurs longs, avancés en forme de bras, et les quatre autres larges, comprimés et en nageoires.

Les Gyriniens sont carnassiers, vivent dans les eaux, et se tiennent le plus souvent à la surface sur laquelle ils courent avec beaucoup d'agilité et en tournoyant. Tous ont des ailes membraneuses et volent bien, mais rarement ils s'en servent, si ce n'est pour changer d'habitation.

Premier genre. Gyrin (*Gyrinus*, Geoffroy).

Labre transversal, arrondi; dernier article des palpes labiaux plus long que le pénultième; segment anal de l'abdomen arrondi et aplati.

* *Prothorax et élytres n'étant pas bordés de jaune.*

GYRIN NAGEUR (*Gyrinus natator*, AUBÉ). Long. 6 à 6 1/2 millim. (2 1/2 à 2 3/4 lignes); ovale, convexe; d'un noir bleuâtre, très-luisant, bordé de bronzé; élytres striées-ponctuées, les stries internes les plus fines, avec les intervalles plans et lisses; dessous d'un noir bronzé; bords du prothorax et des élytres infléchis, d'un testacé ferrugineux, ainsi que la poitrine, l'anus et les pieds. Paris. — Variété à poitrine et anus noirs.

GYRIN DISTINCT (*G. distinctus*, AUBÉ). Long. 7 millim. (3 lignes); comme le précédent, mais un peu plus allongé, moins régulièrement ovalaire, les élytres étant un peu obconiques; la portion refléchie du prothorax et des élytres, surtout le dernier segment de l'abdomen et la poitrine, plus foncés, d'un brun ferrugineux. France.

GYRIN DU LIBAN (*G. Libanus*, AUBÉ). Long. 7 à 7 1/2 millim. (3 à 3 1/4 lignes); ovale, un peu oblong; d'un noir bleuâtre, luisant, très-peu bordé de bronzé; élytres striées-ponctuées, les stries internes très-fines, les intervalles à côtes légèrement élevées, à peine visiblement réticulées; dessous d'un noir bronzé; le bord réfléchi du prothorax et des élytres, ainsi que les pieds, testacés; l'anus d'un brun ferrugineux. Mont Liban.

GYRIN ALLONGÉ (*G. elongatus*, AUBÉ). Long. 6 1/2 millim. (2 3/4 lignes); ovale-allongé; convexe; d'un noir bleuâtre, très-luisant, bordé de bronzé; élytres striées-ponctuées, les stries internes les plus fines; les intervalles plans et lisses; dessous d'un noir bronzé; bord réfléchi du prothorax et des élytres d'un roux ferrugineux, ainsi que la poitrine, l'anus et les pieds. Midi de la France.

GYRIN BICOLORE (*G. bicolor*, AUBÉ). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); ovale, très-allongé, un peu parallèle, convexe; d'un noir bleuâtre, très-luisant, bordé de bronzé; élytres arrondies au sommet, striées-ponctuées, les stries internes les plus fines, et les intervalles plans et lisses; dessous d'un noir bronzé; bord réfléchi du prothorax et de la poitrine d'un roux testacé, ainsi que les pieds; anus d'un brun ferrugineux. Autriche.

GYRIN ÉTROIT (*G. angustatus*, AUBÉ.). Long. 6 1/3 millim. (2 2/3 lignes); comme le *bicolor*, mais moitié plus petit; angle externe des élytres moins arrondi; poitrine ferrugineuse et non pas noire. Midi de l'Europe.

GYRIN PETIT (*G. minutus*, AUBÉ.). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale, convexe; d'un noir brun, opaque, bordé de

3\. Palpes maxillaires presque aussi longs que la tête ; le quatrième article caché ou peu distinct, le troisième renflé et les faisant paraître en massue. *Sect.* 2.............. LES LONGIPALPES. 8
Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, à quatrième article distinct. *Sect.* 3. LES APLATIS. 10

Section première. LES FISSILABRES.

4\. Les quatre palpes filiformes....................... 5
Deux palpes au moins terminés par un article plus grand, ou brusquement plus petit, et à peine distinct.................................. 6

5\. Antennes insérées entre les yeux, au-dessus du labre et des mandibules............ G. 3e. STAPHYLIN.
Antennes insérées au devant des yeux, en dehors du labre, près de la base extérieure des mandibules.............................. G. 4e. PINOPHILE.

6\. Deux palpes au moins terminés par un article plus grand.. 7
Palpes brusquement terminés par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct.................... G. 5e. LATHROBIE.

7\. Les quatre palpes terminés par un article plus grand, triangulaire..................... G. 2e. ASTRAPÉE.
Palpes maxillaires filiformes ; les labiaux terminés par un article plus grand, en croissant ; antennes perfoliées............ G. 1er. OXYPORE.

Section deuxième. LES LONGIPALPES.

8\. Antennes insérées devant les yeux.............. 9
Antennes insérées entre les yeux, près de leur bord interne, terminées par une massue de trois articles ; mandibules fourchues à l'extrémité.................................. G. 8e. STÈNE.

9\. Antennes grossissant insensiblement ; mandibules dentées au côté intérieur, à pointe entière....................................... G. 6e. PÉDÈRE.
Antennes terminées par une massue de deux articles..................................... G. 7e. EVÆSTHÈTE.

Section troisième. LES APLATIS.

10\. Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord de la tête.................................. 11
Antennes insérées entre les yeux, ou près de leur bord intérieur, les trois premiers articles sensiblement plus longs que les suivants.................................. G. 13e. ALÉOCHARE.

11\. Antennes plus grosses vers l'extrémité......... 12
Antennes presque de la même grosseur, ayant la plupart des articles obconiques, et le dernier presque cylindrique ; palpes filiformes................................. G. 12e. LESTÈVE.

12. { Palpes filiformes........................ G. 10e. OMALIE.
{ Palpes terminés en alène........................ 13

13. { Prothorax pas beaucoup plus large que long; tarses se repliant sur le côté extérieur des jambes, qui sont plus étroites ou échancrées à leur extrémité........................ G. 9e. OXYTÈLE.
{ Prothorax beaucoup plus large que long; palpes maxillaires peu avancés, terminés par un article presque aussi long que le précédent........................ G. 11e. PROTEINE.

Section quatrième. LES MICROCÉPHALES.

14. { Palpes filiformes........................ G. 15e. TACHINE.
{ Palpes en alène........................ 15

15. { Antennes en massue perfoliée ou en fuseau allongé........................ G. 14e. LOMÉCHUSE.
{ Antennes à articles obconiques ou en poire, grossissant insensiblement; jambes épineuses........................ G. 16e. TACHYPORE.

CARACTÈRES. Quatre palpes; élytres très-courtes, ne recouvrant qu'une petite partie de l'abdomen; antennes simples, tantôt d'égale épaisseur, tantôt un peu plus grosses vers le bout, granulées ou lenticulaires; corps étroit, allongé, terminé par deux vésicules que l'animal fait sortir à volonté; hanches des deux pieds antérieurs fort grandes.

Leur tête est ordinairement grande et aplatie; leurs mandibules sont fortes, leurs antennes courtes; leur prothorax est aussi large que l'abdomen, et leurs élytres, quoique tronquées, recouvrent des ailes d'une grandeur ordinaire. En courant, ou lorsqu'on les touche, ils redressent leur abdomen d'une manière menaçante. Ils vivent, pour la plupart, dans la terre, le fumier et les matières animales en décomposition; quelques petites espèces se trouvent sur les fleurs. Ils sont très-vifs, courent et volent avec beaucoup d'agilité, et se nourissent de proie.

On divise cette famille en quatre sections, ainsi qu'il suit.

SECTION PREMIÈRE. LES FISSILABRES.

Tête séparée du prothorax par un cou étranglé ; labre profondément fendu en deux lobes ; prothorax carré ou demi-ovale, ou arrondi, ou en cœur tronqué.

Premier genre. LES OXYPORES (*Oxyporus*).

Palpes maxillaires filiformes : les labiaux terminés par un article très-grand et en croissant; antennes grosses, perfoliées

et comprimées. Ces insectes ne se trouvent que dans les bolets.

OXYPORE FAUVE (*Oxyporus rufus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); fauve, avec la tête, la poitrine, l'extrémité et le bord intérieur des élytres et l'anus, noirs. Paris.

OXYPORE GRANDE-DENT (*O. maxillosus*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un fauve jaunâtre, avec la tête noire ou noirâtre, ainsi que le prothorax et les angles de l'extrémité des élytres. Allemagne.

OXYPORE RUBANNÉ (*O. vittatus*, LATR.). Noir, luisant; pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que les palpes et le milieu longitudinal de chaque élytre. Amérique septentrionale.

Deuxième genre. LES ASTRAPÉES (*Astrapæus*).

Ils se distinguent des précédents par leurs quatre palpes terminés par un article plus grand, presque triangulaire.

ASTRAPÉE DE L'ORME (*Astrapæus ulmi*, GRAVENH.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un noir luisant; bouche et base des antennes fauves, ainsi que les élytres et le bord de l'avant-dernier anneau de l'abdomen. Italie.

Troisième genre. LES STAPHYLINS (*Staphylinus*).

Les quatre palpes sont filiformes, et leurs antennes sont insérées entre les yeux, au-dessus du labre et des mandibules.

Leur corps est étroit et allongé, et leurs antennes moniliformes, à premier article allongé et presque cylindrique. Les mandibules sont fortes, écailleuses, arquées, pointues, légèrement dentées au côté interne. Le prothorax est grand, ordinairement un peu carré, avec le bord postérieur arrondi et s'avançant sur la base de l'écusson.

* *Prothorax plus large que long, presque semi-circulaire ; antennes plus courtes que le prothorax, et grossissant très-sensiblement vers l'extrémité.*

STAPHYLIN BOURDON (*Staphylinus hirtus*, LATR.). Long. 23 millim. (10 lignes); noir, très-velu, avec le dessus de la tête, du prothorax, et les derniers anneaux de l'abdomen, couverts de poils épais, d'un jaune doré et lustré; élytres d'un gris cendré, avec la base noire; dessus du corps d'un noir bleuâtre. Paris.

STAPHYLIN MAXILLAIRE (*S. maxillosus*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); noir, luisant; tête plus large que

le prothorax ; grande partie de l'abdomen et des élytres d'un gris cendré, avec des points et des taches noirs. Paris.

STAPHYLIN TÊTE-ROUGE (*Staphylinus erythrocephalus*, LATR.). Long. 18 à 20 mill. (8 à 9 lig.); tête rouge, marquée d'une tache noire entre les yeux. Nouvelle Hollande.

** *Prothorax carré, à bord postérieur arrondi; tête transversale, ou n'étant pas plus longue que large.*

STAPHYLIN GRIS-DE-SOURIS (*S. murinus*, LATR.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); tête, prothorax et étui d'un bronzé foncé, luisant, avec des taches obscures; écusson jaunâtre, marqué de deux taches très-noires; abdomen noir; majeure partie des antennes roussâtre. Paris.

STAPHYLIN NÉBULEUX (*S. nebulosus*, LATR.). Long 20 à 23 millim. (9 à 10 lignes); palpes, genoux et jambes fauves; angles antérieurs du prothorax aigus : du reste il ressemble au précédent. Paris.

STAPHYLIN PUBESCENT (*S. pubescens*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); velouté, d'un brun noirâtre; antennes noirâtres, ayant la base des premier, second et quatrième articles roussâtre; tête couverte d'un duvet laineux et d'un roux jaunâtre, avec quelques gros points enfoncés; bord postérieur du prothorax d'un rougeâtre obscur, ainsi que les angles de la base des élytres et le bord postérieur des anneaux de l'abdomen : ce dernier d'un gris soyeux très-luisant en dessous; dessus des cuisses roussâtre, ainsi qu'un anneau près de leur extrémité. Paris.

STAPHYLIN CHRYSOCÉPHALE (*S. chrysocephalus*, LATR.). Semblable au précédent, mais un peu plus grand; tête, cou et les cinq premiers articles des antennes d'un roux jaunâtre; quelques petites taches d'un roux obscur, sur le prothorax et les élytres. Paris : très-rare.

STAPHYLIN A ÉLYTRES ROUGES (*S. erythropterus*, LATR.). Long. 14 à 23 millim. (6 à 10 lignes); noir, avec les élytres, la base des antennes et les pattes fauves; bord postérieur du prothorax d'un jaune doré, et un rang de taches de la même couleur sur les bords latéraux de l'abdomen. Paris.

STAPHYLIN A POINTS-JAUNES (*S. flavo-punctatus*, LATR.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes); noir; antennes, élytres, jambes et tarses roussâtres; tête et prothorax bronzés, très-finement ponctués, couverts, ainsi que les élytres, d'un duvet court et d'un roux jaunâtre; abdomen avec six rangées

longitudinales de points d'un gris jaunâtre et soyeux : deux lignes en dessus, quatre en dessous. Paris.

STAPHYLIN A ÉLYTRES D'UN BRUN MARRON (*Staphylinus castanopterus*, LATR.). Long. 11 à 14 mill. (5 à 6 lig.); prothorax entièrement noir, et du reste ressemblant au staphylin à élytres rouges. France : rare.

STAPHYLIN FOSSOYEUR (*S. fossor*, LATR.). Il ressemble aussi au *Staphylin à élytres-rouges*, mais sa tête et son prothorax sont bruns; le prothorax a une ligne élevée, et les cuisses sont noires. Allemagne.

STAPHYLIN STERCORAIRE (*S. stercorarius*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); noir; élytres et pattes testacées; lèvre supérieure, antennes et palpes, bruns; une petite ligne élevée et luisante sur le milieu postérieur de la longueur du prothorax; des taches jaunâtres et soyeuses sur l'abdomen et la poitrine. Paris.

STAPHYLIN A TÊTE-BRONZÉE (*S. æneocephalus*, LATR.). Long. 11 millim. (5 lignes); couvert de poils courts et couchés; palpes et antennes fauves; tête d'un bronzé foncé et luisant, très-pointillée, avec six gros points enfoncés, deux de chaque côté autour des yeux, deux sur le vertex et écartés; prothorax d'un bronzé foncé, finement pointillé, ayant une ligne *élevée*, lisse, dans le milieu de sa longueur, un gros point enfoncé en devant de chaque côté, et trois autres sur les bords latéraux; élytres bronzées, un peu soyeuses, obscures, ayant chacune un gros point enfoncé près du milieu du disque, postérieurement, et trois autres à chaque bord latéral; quelques lignes plus claires sur l'abdomen; jambes et tarses d'un roux obscur. Cette espèce varie beaucoup. France.

STAPHYLIN COU-ÉPAIS (*S. crassicollis*, LATR.). Long. 16 millim. (7 lignes); port du précédent; tête et prothorax d'un noir très-luisant, le reste d'un noir mat; prothorax très-lisse dans son milieu; tarses bruns. Allemagne.

STAPHYLIN POINT-VAGUE (*S. vagopunctatus*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes); tête grosse, d'un noir très-luisant; yeux cendrés; prothorax lisse, luisant, noir, ayant plusieurs points enfoncés à ses angles antérieurs; écusson d'un brun obscur, finement ponctué; élytres d'un brun marron, très-luisantes, ayant un grand nombre de points enfoncés, dont ceux du disque disposés en séries; leur bord antérieur tirant sur le jaunâtre; poitrine noire, ayant quelques poils couchés, ainsi que l'abdomen qui est d'un brun marron; pattes de cette dernière couleur. Lieu ?

Staphylin odorant (*Staphylinus olens*, Latr.). Long. 27 mill. (1 pouce); noir; extrémité des antennes brune, avec le dernier article échancré; tête plus large que le prothorax; tous deux, ainsi que les élytres, d'un noir mat et finement pointillé. Paris.

Staphylin semblable (*S. similis*, Latr.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); d'un noir un peu mat; dernier article des antennes brun, légèrement échancré; tête et prothorax très-ponctués, à points très-rapprochés ou contigus; une ligne lisse, longitudinale, un peu élevée, sur le front à la partie du cou; une autre semblable au milieu de la partie postérieure du prothorax; tarses d'un brun foncé; élytres finement ponctuées. Paris.

Staphylin bleu (*S. cyaneus*, Latr.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); noir, tête, prothorax et élytres, d'un noir bleuâtre, très-finement pointillés. Paris.

Staphylin morio (*S. morio*, Latr.). Il ressemble au *Staphylin semblable*, mais il est plus luisant; les cinq ou six derniers articles des antennes bruns; points moins rapprochés; un plus long prolongement de la ligne lisse et longitudinale du milieu du prothorax vers le bord extérieur des élytres, ayant quelques points enfoncés plus grands, de chacun desquels part un poil. France.

Staphylin très-noir (*S. ater*, Gravenh.). Semblable au précédent, mais antennes et tarses bruns; tête et prothorax plus brillants et moins ponctués. Amérique septentrionale.

Staphylin tricolore (*S. tricolor*, Latr.). Long. 12 millim. (5 1/2 lignes); d'un noir mat; antennes, palpes et pattes roussâtres; élytres bleuâtres; tête d'un noir bleuâtre, avec une ligne longitudinale unie et peu marquée : une autre ligne plus apparente sur le milieu du prothorax. Europe.

Staphylin grosse-tête (*S. macrocephalus*, Latr.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes); forme du *Staphylin semblable*; d'un brun un peu luisant; tête plus large que le prothorax, d'un bronzé noir, à chaperon d'un roux jaunâtre, ayant au milieu une ligne unie, longitudinale et peu apparente; antennes ayant leurs trois derniers articles roussâtres; une ligne longitudinale, unie, peu apparente, sur le milieu du prothorax : celui-ci d'un bronzé noir; élytres d'un noirâtre brun. La Forêt-Noire.

Staphylin chloroptère (*S. cloropterus*, Latr.) Long. 9 millim. (4 lignes); d'un bronzé vert; tête et prothorax très-

STAPHYLIN BRÉVICORNE (*Staphylinus brevicornis*, LATR.). Long. un peu moins de 9 mill. (4 lignes); d'un noir luisant; tête orbiculaire, portant des antennes seulement un peu plus longues qu'elle; deux lignes dorsales, chacune de cinq points, sur le prothorax; abdomen grêle, ayant plus de deux fois la longueur des élytres. Allemagne.

STAPHYLIN ÉCLATANT (*S. nitens*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; prothorax marqué de points enfoncés à peu près placés comme dans le *Staphylin poli*; antennes et pattes d'un brun tirant sur le gris. France.

STAPHYLIN OPAQUE (*S. opacus*, LATR.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes), ou un peu moins; d'un noir luisant; deux lignes dorsales de cinq points chacune, sur le prothorax; élytres presque grisâtres; pattes brunâtres. France.

STAPHYLIN RESPLENDISSANT (*S. micans*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir luisant; couvert d'un duvet soyeux, jaunâtre et fugace; base des antennes pâle; les deux lignes dorsales du prothorax composées de six points; pattes testacées. France.

STAPHYLIN FULVIPÈDE (*S. fulvipes*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes) environ; allongé; d'un noir luisant; élytres et pattes d'un fauve clair, ainsi que la bouche et les trois premiers articles des antennes; tête ovoïde, un peu plus étroite que le prothorax : celui-ci avec des points enfoncés, dont ceux du dos rangés sur deux lignes de six chacune; un duvet court, soyeux et jaunâtre sur les élytres et le dessous du corps. France.

STAPHYLIN MARGINÉ (*S. marginatus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir luisant; antennes un peu plus longues que le prothorax; celui-ci ayant deux lignes dorsales formées de quatre points, avec les bords jaunâtres; pattes de cette dernière couleur. France.

STAPHYLIN NITIDULE (*S. nitidulus*, LATR.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); d'un noirâtre très-luisant; tête presque orbiculaire; antennes et pattes pâles; les deux lignes dorsales du prothorax formées de chacune quatre points. France.

STAPHYLIN TERMINÉ (*S. terminatus*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un brun luisant, avec les pattes et les élytres fauves, ainsi que le bord postérieur du prothorax : les lignes dorsales de celui-ci formées de quatre points. Allemagne.

STAPHYLIN SUBULIFORME (*S. subuliformis*, LATR.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); d'un brun luisant; tête presque

(1 1/4 ligne); ovale-oblong, un peu convexe, très-finement et éparsement pointillé, à peine pubescent; noir; côtés du prothorax obliques et d'un testacé ferrugineux; élytres arrondies au sommet, testacées, avec la suture dilatée au milieu et appendiculée de chaque côté avant le sommet, noire; une tache humérale de la même couleur, ainsi qu'une autre oblongue sur le disque et une petite ligne externe. Midi de la France.

HYDROPORE PEINT (*Hydroporus pictus*, AUBÉ). Long. 2 1/2 mill.(1 1/4 lig); ovale, convexe, finement pointillé; d'un brun ferrugineux; tête d'un roux testacé; côtés du prothorax obliques, d'un roux ferrugineux; élytres d'un testacé pâle, arrondies-atténuées au sommet, avec une large suture, une tache ovale sur le disque, et une ligne externe, noires. France.

HYDROPORE A BANDELETTES (*H. fasciatus*, AUBÉ). Long. 3 à 3 1/3 millim. (1 1/2 à 1 2/3 ligne); ovale, convexe, très-finement et éparsement pointillé, presque lisse; d'un brun marron; devant de la tête d'un brun ferrugineux; prothorax unistrié de chaque côté, avec les côtés obliques et ferrugineux; élytres d'un roux testacé, arrondies-atténuées au sommet, avec la base très-étroitement, la suture, deux bandes transversales et une ligne externe, d'un noir brun. Toscane.

HYDROPORE ROUSSATRE (*H. rufulus*, AUBÉ). Long. 3 1/2 millim. (1 3/4 ligne); ovale, convexe, pointillé très-serré, finement pubescent, un peu luisant; dessus d'un roux brunâtre, dessous d'un roux testacé; tête rousse; prothorax à côtés obliques et largement d'un ferrugineux vague; élytres atténuées-acuminées au sommet, avec le bord extérieur, une bandelette transversale à la base et trois taches externes testacées. Sardaigne.

HYDROPORE AGRÉABLE (*H. lepidus*, AUBÉ). Long. 3 1/3 millim.(1 2/3 ligne); ovale, convexe, pointillé très-serré, finement pubescent, un peu luisant; noir; tête opaque; prothorax d'un noir opaque, à côtés obliques et un peu étroitement ferrugineux; élytres brusquement atténuées-acuminées au sommet, d'un testacé blanchâtre, avec la suture sinueuse et bi-cruciée noire, ainsi qu'une tache humérale et une petite ligne externe plus ou moins confluentes. Midi de l'Europe.

HYDROPORE D'ESCHER (*H. Escheri*, AUBÉ). Long. près de 5 millim. (2 lignes); ovale-oblong, pointillé très-serré, un peu pubescent, luisant; noir; tête d'un noir ferrugineux; prothorax noirâtre, largement bordé de roux ferrugineux s'a-

STAPHYLIN GENTIL (*Staphylinus lepidus*, LATR.). Long un peu plus de 5 mill. (2 lig.) ; noir ; élytres roussâtres ; antennes d'un brun foncé, ainsi que les pattes et les bords des anneaux de l'abdomen ; lignes dorsales du prothorax de quatre points. Allemagne.

STAPHYLIN LATÉRAL (*S. lateralis*, LATR.). Port du *Staphylin luisant* ; d'un noir luisant ; tête presque orbiculaire ; antennes et tarses bruns ; bord extérieur des élytres roussâtre ; lignes dorsales du prothorax de quatre points, et peu distinctes. France.

STAPHYLIN BIMACULÉ (*S. bimaculatus*, LATR.). Long. 7 à 9 mill. (3 à 4 lignes) ; d'un noir très-luisant ; une grande tache d'un rouge briqueté sur les élytres ; les deux lignes dorsales du prothorax de quatre points. France.

STAPHYLIN BIPUSTULÉ (*S. bipustulatus*, LATR.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes) ou un peu plus ; d'un noir luisant ; tête plus étroite et moins orbiculaire que dans le suivant ; élytres avec des taches sanguines, à suture noire ; lignes dorsales du prothorax de cinq points. France.

STAPHYLIN SANGUINOLENT (*S. sanguinolentus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) environ ; d'un noir luisant ; élytres de couleur variable, ayant des taches et la suture d'un rouge de sang ; lignes dorsales de cinq à six points. France.

STAPHYLIN DÉBILE (*S. debilis*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; tête presque orbiculaire ; élytres d'un rouge jaunâtre, tirant sur le brun ; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Allemagne.

STAPHYLIN IMPRIMÉ (*S. impressus*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes) ; d'un noir luisant ; élytres bordées de fauve, ayant chacune trois lignes de trois points enfoncés. France.

STAPHYLIN ÉBÈNE (*S. ebeninus*, LATR.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes) ; d'un noir luisant ; tête orbiculaire ; pattes d'un brun foncé ; les deux lignes dorsales du prothorax de cinq points. Allemagne.

STAPHYLIN VIERGE (*S. virgo*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes) ; d'un noir luisant ; tête presque orbiculaire ; lignes dorsales du prothorax de six points chacune. Portugal.

STAPHYLIN MÉTALLIQUE (*S. metallicus*, LATR.). Long. près de 9 millim. (4 lignes) ; d'un noir luisant ; tête orbiculaire ; élytres un peu poilues, d'un bronzé bleu mêlé de vert ; prothorax ayant ses lignes dorsales de cinq points : trois autres points sur ses côtés et deux sur ses bords. France.

Staphylin mince (*Staphylinus tenuis*, Latr.). Long. 5 mill. (2 lig.); d'un noir luisant; tête ovoïde; pattes d'un fauve briqueté, ainsi que le prothorax dont les deux lignes dorsales sont de six points; moitié postérieure des élytres de la même couleur. Allemagne.

Staphylin pattes-jaunes (*S. ochropus*, Latr.). Long. 5 à 6 millim. (2 à 2 1/2 lignes); d'un noir luisant; élytres d'un bronzé vert ou noir; antennes brunes et pattes plus pâles; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Allemagne.

Staphylin discoïde (*S. discoideus*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; palpes et antennes fauves, ainsi que les pattes, et les bords des élytres et des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales du prothorax de cinq points; tête orbiculaire, de la largeur du prothorax. France.

Staphylin mal-propre (*S. sordidus*, Latr.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; élytres bronzées; lignes dorsales du prothorax de quatre points. France.

Staphylin fimétaire (*S. fimetarius*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); tête presque orbiculaire; élytres bronzées et pattes plus claires; lignes dorsales du prothorax de quatre points. Allemagne.

Staphylin sali (*S. contaminatus*, Latr.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; pattes tirant sur le noirâtre; élytres avec un reflet sanguin; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Allemagne.

Staphylin obscur (*S. obscurus*, Latr.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; lignes dorsales de cinq points. Allemagne.

Staphylin ventral (*S. ventralis*, Latr.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noirâtre luisant; antennes fauves, ainsi que les pattes et les bords des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Portugal.

Staphylin précoce. (*S. præcox*, Latr.). Long. 7 millim (3 lignes); d'un roux jaunâtre; tête noirâtre, ainsi que le disque du prothorax, dont les lignes dorsales sont de trois points. Portugal.

Staphylin rufipède (*S. rufipes*, Latr.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un noir luisant; palpes, antennes et pattes fauves; lignes dorsales du prothorax de trois points. Bohême.

Staphylin brunnipède (*Staphylinus brunnipes*, Latr.). D'un noir luisant; pattes fauves, ainsi que la base et l'extrémité des antennes; élytres et abdomen d'un noir mat. Angleterre.

Staphylin dilaté (*S. dilatatus*, Latr.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noir; antennes fortement en scie; tête plus étroite que le prothorax; celui-ci ayant ses bords postérieurs et latéraux très-dilatés, avec un reflet doré et purpurin élytres d'une couleur mate. Paris.

Staphylin ruficorne (*S. ruficornis*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); d'un noir luisant; tête ovoïde, plus étroite que le prothorax; celui-ci incliné assez fortement sur les côtés, et ayant ses deux lignes dorsales divergentes et de trois points; antennes et pattes fauves; élytres d'un brun très-foncé, finement ponctuées, presque glabres; dessus de l'abdomen à reflet bleu d'acier et pourpre, ayant le bord de ses anneaux roussâtre en dessous. France.

**** *Prothorax parallélogrammique; tête longitudinale ou en carré long, séparée du prothorax par un grand intervalle; corps très-étroit, linéaire.*

Staphylin rufipenne (*S. rufipennis*, Latr.). Long. un peu moins de 11 millim. (5 lignes); d'un noir luisant, ponctué sur la tête et le prothorax; lisse au milieu, ayant ses points presque disposés en lignes; antennes et pattes obscures; élytres fauves. Allemagne.

Staphylin splendidule (*S. splendidulus*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir mat; antennes et élytres plus pâles, ainsi que les pattes et les bords des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales de cinq points. Allemagne.

Staphylin linéaire (*S. linearis*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); des lignes et des points nombreux sur le dos du prothorax; pattes d'un fauve jaunâtre. Allemagne.

Staphylin très-petit (*S. parvulus*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un noir luisant; pattes d'un fauve briqueté, ainsi que les antennes et les palpes; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Allemagne.

Staphylin très-noir (*S. aterrimus*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un noir luisant; pattes noirâtres, ainsi que les antennes et les palpes; lignes dorsales du prothorax de six points. Allemagne.

Staphylin noirot (*S. nigritulus*, Latr.). Long. un peu plus

de 2 millim. (1 ligne); d'un noirâtre luisant; pattes roussâtres, ainsi que les palpes et la base des antennes; prothorax ovoïde, ayant les lignes dorsales de cinq points. France.

STAPHYLIN OCRACÉ (*Staphylinus ochraceus*, LATR.). Long. 5 à 7 mill. (2 à 3 lig.); noir, ou un peu brun, luisant, légèrement velu; tête souvent bronzée, finement ponctuée, excepté dans son milieu qui est très-lisse, longitudinale; prothorax ayant ordinairement une teinte bronzée, avec un grand nombre de petits points enfoncés, laissant entre eux, au milieu et le long du dos, un intervalle lisse; ceux des bords formant de chaque côté une ligne assez distincte d'une douzaine de points; antennes un peu bronzées, d'un brun plus ou moins roussâtre, vaguement ponctuées; pattes de la même couleur. France.

STAPHYLIN TRICOLORE (*S. tricolor*, LATR. *Staphylinus elegans*, GRAVENH). Long. 9 millim. (4 lignes); d'un brun foncé; prothorax noirâtre, roussâtre antérieurement; élytres et pattes d'un roux jaunâtre; lignes dorsales du prothorax de cinq points. Suède. Il ne faut pas le confondre avec le *Sthaphylin tricolore* de la deuxième division.

STAPHYLIN GLABRE (*S. glaber*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir luisant; antennes brunes; élytres d'un fauve briqueté, ainsi que les pattes; lignes dorsales du prothorax de six à neuf points. Allemagne.

STAPHYLIN ALLONGÉ (*S. elongatus*, LATR.). Long. environ 7 mill. (3 lig.); d'un noir luisant, plus ou moins foncé; tête fortement ponctuée derrière les yeux; prothorax ayant quatre lignes ponctuées, deux sur le dos de cinq à six points chacune, et deux sur les côtés, de sept à huit; ces deux dernières lignes sont courbées en crosse en devant. Paris.

STAPHYLIN ÉLÉGANT (*S. elegans*, LATR.). Long. 10 millim. (4 1/2 lignes); tête et abdomen noirâtres, ou d'un brun marron très-foncé, ainsi que les antennes, excepté le premier article de la base qui est d'un fauve marron vif, comme le prothorax, les élytres, la poitrine et les pattes; deux petites lignes imprimées sur la tête, derrière les antennes; prothorax finement et vaguement ponctué, à dos lisse. Paris.

STAPHYLIN CEINT (*S. cinctus*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; base de l'abdomen, antennes et pattes d'un fauve jaunâtre; prothorax vaguement ponctué; tête carrée. Allemagne.

STAPHYLIN ALTERNANT (*S. alternans*, LATR.). Long. 3 à 9 millim. (2 1/2 à 4 lignes); d'un fauve luisant; tête carrée;

élytres noires, ainsi que le bout de l'abdomen; prothorax vaguement ponctué. Allemagne.

STAPHYLIN BRILLANT (*Staphylinus fulgidus*, LATR. *Pœderus fulgidus*, FAB.). Long. 11 mill. (5 lig.); d'un noir luisant; antennes noirâtres; élytres et tarses tirant sur le fauve; quatre lignes de points enfoncés sur le prothorax : les dorsales de cinq à six points; celles des côtés de six à huit, courbées en dehors à leur extrémité antérieure; deux courts sillons en devant de la tête, et un enfoncement rugosule et oblique près du bord interne des yeux. France.

STAPHYLIN FULMINANT (*S. fulminans*, LATR.). Long. environ 9 millim. (4 lignes); d'un brunâtre foncé et luisant; prothorax lisse; élytres fauves, ainsi que les antennes, les pattes et l'anus. Allemagne.

STAPHYLIN BRULÉ (*S. ustulatus*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes); d'un noir luisant; prothorax très-lisse; le limbe ou le bord extérieur des élytres fauve, ainsi que les palpes, les antennes, l'anus et les pattes. Allemagne.

STAPHYLIN PYROPTÈRE (*S. pyropterus*, LATR.). Long. un peu plus de 9 millim. (4 lignes); très-noir et luisant; tête grande, marquée de gros points enfoncés; prothorax très-uni sur son disque, ayant un gros point enfoncé vers chaque angle du bord antérieur, et une ligne de points réunis de chaque côté; tarses et antennes, à partir du coude, fauves, ainsi que les élytres; celles-ci ponctuées dans leur longueur, de leur milieu à la suture. France méridionale.

STAPHYLIN TÊTE-LONGUE (*S. longiceps*, LATR.). Long. près de 7 millim. (3 lignes); d'un noirâtre luisant; huit lignes ponctuées peu marquées sur les côtés du prothorax; antennes d'un brun pâle, ainsi que les pattes. Portugal.

STAPHYLIN CENDREUX (*S. cinerascens*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un noir très-mat; prothorax ayant des points enfoncés presque disposés en ligne, lisse sur le dos; élytres et pattes roussâtres. Allemagne.

Quatrième genre. LES PINOPHILES (*Pinophilus*).

Palpes filiformes, mais antennes insérées au-devant des yeux, en dehors du labre, et près de la base extérieure des mandibules.

Prothorax à bord postérieur droit, carré. Leurs mœurs sont inconnues.

PINOPHILE A PATTES LARGES (*Pinophilus latipes*, LATR.). Long.

14 millim. (6 lignes); d'un brun noirâtre; pattes d'un brun jaunâtre, ainsi que les antennes et les palpes. Amérique septentrionale.

Cinquième genre. LES LATHROBIES (*Lathrobium*).

Palpes brusquement terminés par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct; les maxillaires plus longs; antennes insérées comme dans le genre précédent.

Prothorax parfaitement carré, à bord postérieur droit et séparé de la base des élytres par un étranglement.

Ces insectes se trouvent sous les pierres et dans le fumier; leur corps est souvent aplati.

LATHROBIE A PLUSIEURS POINTS (*Lathrobium multipunctatum*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un fauve brun foncé, luisant; abdomen brun. Paris.

LATHROBIE MARRON (*L. castaneum*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); d'un brun luisant, pâle en dessous; pattes d'un roux jaunâtre; prothorax ayant un grand nombre de points rangés en plusieurs lignes dorsales. Autriche.

LATHROBIE LONGUET (*L. longulum*, LATR.) Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un noir luisant; palpes d'un briqueté fauve, ainsi que la bouche, les antennes et les pattes. Allemagne.

LATHROBIE BAI (*L. badium*, LATR.). Long. 11 millim. (5 lignes); brun, plus pâle en dessous; prothorax marqué de points irréguliers formant des inégalités; pattes d'un fauve jaunâtre; palpes et antennes fauves. Allemagne.

LATHROBIE TERMINÉ (*L. terminatum*, LATR.). Long. un peu plus de 7 millim. (3 lignes); d'un noir luisant; pattes d'un briqueté fauve, ainsi que la base de ses antennes, sa bouche, et l'angle extérieur d'un bout de chaque élytre. Allemagne.

LATHROBIE FRACTICORNE (*L. fracticorne*, LATR. *Pæderus filiformis*, FAB.). Long. un peu plus de 5 millim (2 lignes); d'un noir luisant; tête grande, à bouche avancée; premier article des antennes très-long et en massue; prothorax ponctué sur les côtés, lisse au milieu; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

LATHROBIE STRIÉ (*L. striatum*, LATR.). Long. de près de 9 millim. (4 lignes); déprimé, un peu velu, d'un noir brunâtre et luisant; pattes d'un fauve clair, ainsi que les antennes et la bouche; élytres d'un fauve marron, à base noirâtre, ayant plusieurs rangées de points; abdomen ayant ses deux derniers

anneaux fauves, ainsi que les bords des autres en dessous; prothorax ayant des points sur les côtés et d'autres formant deux lignes dorsales; lisse sur les autres parties. France.

LATHROBIE DÉPRIMÉ (*Lathrobium depressum*, LATR.). Long. un peu plus de 7 mill. (3 lig.); aplati; d'un noir luisant; élytres courtes, d'un fauve brun, avec le bas noirâtre, excepté le bord extérieur; antennes d'un brun clair, ainsi que les pattes. Midi de la France.

LATHROBIE GRÊLE (*L. gracile*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir luisant; antennes et pattes fauves, ainsi que la bouche, le bout des élytres et de l'abdomen. Portugal.

LATHROBIE LINÉAIRE (*L. lineare*, LATR.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); noirâtre; pattes fauves; antennes et élytres brunes. Autriche.

LATHROBIE BRUNNIPÈDE (*L. brunnipes*, LATR. *Pæderus brunnipes*, FAB.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir un peu mat; antennes d'un fauve foncé, ainsi que les pattes. Paris.

LATHROBIE POILU (*L. pilosum*, LATR.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); d'un noirâtre luisant; antennes et pattes brunes. Allemagne.

LATHROBIE ALLONGÉ (*L. elongatum*, LATR. *Pæderus elongatus*, FAB.). Long. environ 9 millim. (4 lignes); d'un noir *un peu* luisant; tête presque orbiculaire; prothorax ponctué, lisse au milieu; pattes d'un briqueté fauve, ainsi que l'extrémité des élytres. Paris.

LATHROBIE BRÉVICORNE (*L. brevicorne*, LATR.) Long. environ 7 millim. (3 lignes); aplati; d'un brun marron très-foncé; antennes en massue, roussâtres, à articles courts; palpes de la même couleur; prothorax long, très-ponctué, à dos uni; pattes courtes, d'un brun roussâtre, à cuisses plus foncées; élytres un peu pubescentes, très-finement ponctuées. France.

SECTION II. LES LONGIPALPES.

Tête entièrement découverte; labre entier; palpes maxillaires presque aussi longs que la tête, le quatrième article caché ou peu distinct; le troisième renflé, les faisant paraître terminés en massue.

Sixième genre. LES PÉDÈRES (*Pæderus*).

Antennes insérées devant les yeux, grossissant insensiblement; mandibules dentées au côté intérieur, à pointe entière.

Leur corps est fort long et très-étroit; leurs élytres très-

courtes; leur tête orbiculaire ou ovoïde, distinguée du prothorax par un étranglement ou par un cou; leur prothorax est ordinairement ovoïde, court, tronqué postérieurement ou aux deux bouts. On trouve ces insectes sur le bord des eaux.

PÉDÈRE RIVERAIN (*Pæderus riparius*, LATR.). Long. environ 5 millim (2 lignes); d'un fauve jaunâtre; articulations des quatre cuisses postérieures, ou au moins des deux dernières, noires, ainsi que la tête, les deux derniers anneaux de l'abdomen, et les antennes dont les premiers articles sont d'un fauve très-pâle; élytres bleues; prothorax très-luisant, presque carré, à angles arrondis. Paris. — Le *pæderus littoralis* de GRAVENHOST n'en est qu'une variété plus grande.

PÉDÈRE RUFICOLLE (*P. ruficollis*, LATR.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); d'un noir bleuâtre; prothorax luisant, rond-ovoïde, convexe, d'un fauve un peu jaunâtre; abdomen avec des poils courts et gris, à dernier anneau terminé par deux points. Paris.

PÉDÈRE ÉTROIT (*P. angustatus*, LATR.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); plus grêle que le suivant auquel il ressemble, à l'exception de la ligne lisse au milieu du prothorax, qu'il n'a pas; antennes et pattes brunes. Paris.

PÉDÈRE ORBICULAIRE (*P. orbiculatus*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); majeure partie du corps d'un noir mat; tête grande, orbiculaire, très-pointillée; antennes d'un fauve foncé; prothorax ovoïde-globuleux, un peu rétréci en pointe en devant, très-pointillé, avec une ligne dorsale; élytres d'un brun luisant et bronzé, pubescentes, plus pâles aux bords postérieurs et extérieurs; pattes d'un fauve brun, abdomen peu allongé, comparativement aux autres Pédères. Paris.

PÉDÈRE FRAGILE (*P. fragilis* LATR.). Il ressemble au précédent, mais il est un peu plus grand; son prothorax est fauve, ainsi que ses pattes antérieures et les tarses des autres qui sont brunes; ses antennes sont brunes ou noirâtres. France.

PÉDÈRE OCRACÉ (*P. ochraceus*, LATR). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un brun luisant; tête noire; prothorax roussâtre, carré, avec une ligne élevée peu apparente au milieu; pattes briquetées. Paris.

PÉDÈRE MARRON (*P. castaneus*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes); d'un brun un peu luisant; tête noirâtre, ainsi que le milieu de l'abdomen; prothorax presque orbiculaire; antennes et palpes roussâtres; pattes fauves. Autriche.

Septième genre. LES EVÆSTHÈTES (*Evæsthetus*).

Antennes insérées devant les yeux, et terminées par une massue de deux articles : du reste, ils ressemblent aux précédents.

EVÆSTHÈTE CHAGRINÉ (*Evæsthetus scaber*, GRAVENH.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne); noirâtre, luisant; antennes, palpes et mandibules plus pâles; tête fauve; pieds d'un roussâtre obscur. Dans les environs de Brunswick.

Huitième genre. LES STÈNES (*Stenus*).

Antennes insérées près du bord interne des yeux, terminées par une massue de trois articles; yeux gros; extrémité des mandibules fourchue.

Deuxième, troisième, quatrième et cinquième article des antennes, ou quelquefois davantage, cylindriques, plus menus; les suivants coniques et plus gros; palpes maxillaires plus longs que la tête; prothorax presque cylindrique; hanches des pattes antérieures très-petites, cinq fois plus courtes que la cuisse. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des Pédères.

STÈNE CLAVICORNE (*Stenus clavicornis*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); noir; antennes d'un fauve pâle, à premier article et extrémité noirs. Paris.

STÈNE OCULÉ (*S. oculatus*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); noir; palpes d'un fauve pâle, ainsi que les pattes dont les genoux sont noirs ; antennes d'un fauve pâle, à premier article très-noir et luisant. Paris.

STÈNE JUNON (*Stenus Juno*, LATR. *Stenus biguttatus*, var. FAB.). Long. environ 7 millim. (3 lignes) ; noir; une petite tache ronde sur les élytres; palpes d'un roux jaunâtre, ainsi que les pattes; genoux noirs. Autriche.

STÈNE BIMOUCHETÉ (*S. biguttatus*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes) ; ressemblant au précédent, mais pattes et palpes noirâtres. Paris.

STÈNE CICINDÉLOÏDE (*S. cicindeloides*, LATR.). Noir; antennes d'un fauve clair, à extrémité noire; palpes maxillaires et pattes d'un fauve clair et pâle ; genoux noirs. Paris.

STÈNE BUPHTALME (*S. buphthalmus*, LATR. *Stenus Juno*, FAB.). Entièrement noir. France.

STÈNE DU FIGUIER (*S. ficus*, LATR.). Noir ; élytres obscures, marquées postérieurement d'une tache pâle, ondulée sur ses bords. Du Levant.

STÈNE CIRCULAIRE (*S. circularis*, LATR.). Long. un peu moin

de 2 millim. (1 ligne); noir; prothorax court, à peine plus long que large; palpes et antennes brunâtres; lèvre supérieure d'un fauve pâle. Autriche.

Stène a pattes pales (*Stenus pallipes*, Latr.). Long. 3 mill. (1 1/2 ligne); noir; pattes et palpes d'un fauve pâle, ainsi que les antennes, excepté le premier et les derniers articles. Autriche.

Stène a pattes brunes (*S. fuscipes*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); noir; pattes et palpes bruns ou d'un fauve foncé. Europe.

Section III. Les APLATIS.

Tête entièrement découverte ; labre entier ; palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, à quatrième article distinct.

Neuvième genre. Les Oxytèles (*Oxytelus*).

Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord, plus grosses vers le bout; palpes terminés en alène ou par un article beaucoup plus menu que le précédent, effilé et pointu; bord postérieur du prothorax arrondi.

Leurs jambes ont la face latérale et extérieure garnie à chaque bord longitudinal et sur ses arêtes, d'un rang de petites épines nombreuses, parallèles, plus fortes à l'extrémité de la jambe, entre lesquelles viennent s'appliquer et se cacher les tarses qui sont très-grêles. Le corps est allongé, mais moins que dans les Staphylins; tête carrée ou en ovale-transversal, grosse, de la largeur du prothorax: ce dernier, semi-circulaire, est quelquefois séparé de l'abdomen par un petit pédicule sur lequel est inséré l'écusson. Les mâles de quelques espèces ont deux cornes sur la tête et une troisième sur le prothorax.

Oxytèle jayet (*Oxytelus piceus*, Latr. *Staphylinus piceus*. Fab.). Long. 5 millim. (2 lignes), ou un peu moins; d'un noir luisant; cinq enfoncements sur le prothorax, dont celui du milieu droit; élytres et pattes d'un roux jaunâtre. Paris.

Oxytèle ciselé (*O. cælatus*, Latr.). Long. 2 ou 5 millim. (1 ou 2 lignes); d'un noir luisant; prothorax marqué de quatre fossettes, dont celles du milieu arquées; élytres d'un noirâtre pâle, ainsi que les antennes et les pattes. Paris.

Oxytèle caréné (*O. carinatus*, Latr.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes), ou un peu plus; d'un noir luisant; prothorax marqué de cinq enfoncements; élytres brunâtres et pattes plus pâles. Paris.

Oxytèle trilobé (*Oxytelus trilobus*, Latr. *Oxytelus morsitans*, Gravenh.). Long. un peu plus de 2 mill. (1 lig.) ; d'un noir luisant ; saillie des yeux faisant paraître la tête trilobée ; un sillon longitudinal au milieu du prothorax ; élytres brunes ; cuisses noirâtres et pattes pâles. Paris.

Oxytèle fuligineux (*O. fuliginosus*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax assez lisse ; jambes peu épineuses ; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Oxytèle déprimé (*O. depressus*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir mat ; prothorax marqué de quatre lignes élevées ; antennes brunes ; pattes d'un roux jaunâtre. Paris.

Oxytèle pédicellé (*O. pedicellus*, Latr.). Long. au plus 2/3 millim. (1/3 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax rugueux ; élytres brunâtres, ainsi que les pattes et la base de l'abdomen. Allemagne.

Oxytèle beau (*O. pulcher*, Latr.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir luisant ; élytres et pattes fauves, ainsi que la bouche et les antennes ; cinq enfoncements sur le prothorax. Allemagne.

Oxytèle nitidule (*O. nitidulus*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; noir ; cinq enfoncements sur le prothorax ; élytres d'un brun foncé ; pattes plus pâles. Paris.

Oxytèle cornu (*O. cornutus*, Latr.). Il ressemble à l'*Oxytèle trilobé*, mais il a sur le devant de la tête deux pointes avancées couchées horizontalement. Paris.

Oxytèle tricornu (*O. tricornis*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes) ; noir ; élytres rougeâtres, excepté à la suture ; prothorax ponctué, marqué d'un sillon longitudinal, ayant en devant, dans les mâles, une corne droite, pointue, s'avançant sur la tête ; insertion des antennes formant une saillie de chaque côté ; jambes et tarses roussâtres. Espagne.

Dixième genre. Les Omalies (*Omalium*).

Antennes insérées sous un rebord de la tête, devant les yeux, plus grosses vers le bout ; palpes filiformes, à dernier article n'étant pas fort allongé.

Quelques espèces ont aussi les jambes épineuses.

a. *Elytres légèrement plus longues que le prothorax.*

Omalie plane (*Omalium planum*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; aplatie ; d'un noirâtre luisant ; quel-

ques petits enfoncements sur le prothorax ; antennes et pattes pâles. Paris.

OMALIE RUGUEUSE (*Omalium rugosum*, LATR.). Long. 6 mill. (2 1/2 lignes) ; d'un brun foncé, presque terne ; pattes et antennes plus pâles ; élytres avec des stries crénelées ; deux petits enfoncements sur le prothorax. France.

OMALIE ROUSSE (*O. rufum*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes) ; d'un fauve luisant ; pattes un peu plus pâles ; élytres à stries pointillées ; prothorax carré ; yeux noirs. Autriche.

OMALIE CRÉNELÉE (*O. crenatum*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun assez luisant ; pattes plus pâles ; dernier article des antennes ovoïde et pointu ; des stries crénelées sur les élytres. Suède.

OMALIE BRUNE (*O. brunneum*, LATR.). Long. environ 2 millim. (1 ligne) ; d'un roussâtre luisant ; tête ordinairement plus foncée, ainsi que l'extrémité des élytres et de l'abdomen ; antennes ayant leur dernier article orbiculaire et pointu. Suède.

OMALIE DÉPRIMÉE (*O. depressum*, LATR.). Long. environ 3 millim. (1 1/2 ligne) ; d'un roussâtre luisant ; tête, prothorax et abdomen plus obscurs ; prothorax un peu convexe, presque lisse. Autriche.

b. *Elytres au moins une fois plus longues que le prothorax.*

OMALIE RIVULAIRE (*O. rivulare*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; des petits enfoncements sur le prothorax ; élytres plus pâles et pattes fauves. Paris.

OMALIE DES FLEURS (*O. florale*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax lisse ; antennes fauves, ainsi que la bouche et les pattes. France.

OMALIE DE LA VIORNE (*O. viburni*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; des petits enfoncements sur le prothorax ; élytres brunes ou noirâtres ; bouche et pattes brunâtres. Autriche.

OMALIE STRIÉE (*O. striatum*, LATR.). Long. au plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; élytres avec des stries ponctuées ; pattes roussâtres. Paris.

OMALIE DES RENONCULES (*O. ranunculi*, LATR. *Silpha minuta*, FAB.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax lisse, presque mat ; pattes fauves, ainsi que la bouche et la base des antennes. Allemagne.

Onzième genre. LES PROTEINES (*Proteinus*).

Antennes insérées sous un rebord, devant les yeux, plus grosses au bout; palpes terminés en alène; les maxillaires peu avancés, à dernier article presque aussi long que le précédent; prothorax beaucoup plus large que long.

PROTEINE BRACHYPTÈRE (*Proteinus brachypterus*, LATR. *Omalium brachypterum*, GRAVENH.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un noirâtre un peu luisant; tête noire; antennes, prothorax, élytres et pattes plus pâles. Paris.

Douzième genre. LES LESTÈVES (*Lesteva*).

Antennes insérées devant les yeux et sous un rebord de la tête, presque de la même grosseur, à articles en cône renversé, pour la plupart, le dernier presque cylindrique; palpes filiformes.

Ces insectes, les *Anthophagus* de Gravenhorst, ont les mâchoires terminées par deux divisions allongées, dont l'externe ressemble à un palpe, et dont l'interne est ciliée; les palpes sont terminés par un article beaucoup plus long que les autres et finissant en pointe; le premier article de leurs antennes est un peu plus grand, les autres presque égaux. La tête est presque de la largeur du prothorax, un peu rétrécie par derrière; leurs yeux, petits, sont un peu saillants, et leur prothorax, presque carré ou cordiforme, est tronqué postérieurement. Leurs élytres recouvrent une grande partie de l'abdomen.

LESTÈVE POINTILLÉE (*Lesteva punctulata*, LATR.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir un peu luisant, finement ponctuée; prothorax cordiforme tronqué; élytres noires, ou d'un brun foncé; antennes et pattes brunes. Paris.

LESTÈVE CARABOÏDE (*L. caraboides*, LATR. *Anthophagus caraboides*, GRAVENH. *Carabus abreviatus*, FAB.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); d'un roux jaunâtre et luisant; tête et bout de l'abdomen noirs; prothorax et antennes fauves. Autriche.

LESTÈVE BICOLORE (*L. dichrous*, LATR. *Anthophagus dichrous*, GRAVENH.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un noir un peu luisant; élytres et pattes fauves, ainsi que la poitrine, l'écusson, le prothorax, la bouche et les antennes. Allemagne.

LESTÈVE ALPINE (*L. alpina*, LATR. *Anthophagus alpinus*, GRAVENH. *Staphylinus alpinus*, FAB.). D'un noir luisant; prothorax noirâtre, ainsi que l'extrémité des antennes: celles-ci

ayant leur base d'un fauve jaunâtre ; élytres et pattes de cette dernière couleur. Laponie.

LESTÈVE ARMIGÈRE (*Lesteva armigera*, LATR. *Anthophagus armiger*, GRAVENH.). Long. près de 5 mill. (2 lig.) ; d'un fauve luisant ; yeux noirs, ainsi que l'abdomen ; élytres et pattes d'un fauve jaunâtre. Autriche.

LESTÈVE OBSCURE (*L. obscura*, LATR. *Anthophagus obscurus*, GRAVENH.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir assez luisant, avec les pattes et les élytres plus pâles. Paris.

LESTÈVE DOS-MARQUÉ (*L. plagiata*, LATR. *Anthophagus plagiatus*, GRAVENH.). Long. 5 millim. (2 lignes), ou un peu plus ; d'un noir un peu luisant; disque des élytres d'un rouge sanguin ; antennes et pattes brunes. Suède.

LESTÈVE TESTACÉ (*L. testacea*, LATR. *Anthophagus testaceus*, GRAVENH.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; d'un fauve jaunâtre et luisant ; tête et prothorax fauves ; bout de l'abdomen plus obscur ; yeux noirs. Autriche.

Treizième genre. LES ALÉOCHARES (*Aleochara*).

Antennes insérées entre les yeux ou près de leur bord intérieur, et à nu, près de leur naissance ; les trois premiers articles sensiblement plus longs que les suivants : ceux-ci perfoliés, le dernier allongé et conique ; palpes terminés en alène, les maxillaires avancés, avec l'avant-dernier article grand et le dernier très-petit ; prothorax presque ovale, ou en carré arrondi aux angles.

Premier sous-genre. LES CALLICÈRES. *Antennes terminées par un article cylindrique, dont la longueur fait presque le tiers de celle des antennes ; palpes maxillaires ne paraissant que de trois articles.*

CALLICÈRE OBSCUR (*Callicerus obscurus*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; élytres brunes, pâles sur les bords ; antennes d'un fauve briqueté, ainsi que la bouche et les pattes. Autriche.

Deuxième sous-genre. LES ALÉOCHARES. *Antennes ayant leurs articles, depuis le quatrième jusqu'au onzième, presque transversaux et un peu perfoliés, le dernier turbiné ou cylindrique ; palpes maxillaires de quatre articles distincts.*

* *Elytres formant un carré plus large que le prothorax.*

ALÉOCHARE PROLIXE (*Aleochara prolixa*, LATR.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; noirâtre en dessus, roussâtre en des-

sous, luisante ; élytres fauves, ainsi que l'anus et les pattes; antennes brunes. Autriche.

Aléochare lucide (*Aleochara lucida*, Latr.). Long. 5 mill. (2 lig.) ou environ; d'un roux foncé, luisant ; tête noirâtre, ainsi que l'angle extérieur du bout de chaque élytre, la poitrine et l'extrémité de l'abdomen ; un enfoncement à la base du prothorax. Allemagne.

Aléochare a large bordure (*A. limbata*, Latr.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un brun luisant ; pattes fauves, ainsi que la base des antennes et de l'abdomen, et les épaules ; un enfoncement longitudinal au milieu du prothorax. Paris.

Aléochare linéaire (*A. linearis*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun foncé; un large enfoncement sur le prothorax ; pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que la base du prothorax. Autriche.

Aléochare cannelée (*A. canaliculata*, Latr. *Staphylinus canaliculatus*, Fab.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); d'un brun fauve; un sillon longitudinal dans le milieu du prothorax ; tête noire, ainsi que l'avant-dernier anneau de l'abdomen. Paris.

Aléochare a collier (*A. collaris*, Latr.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); port de l'*Aléochare lucide;* d'un fauve luisant; tête noire, ainsi que la poitrine et l'anus; élytres noires, ou seulement l'angle extérieur de leur extrémité ; prothorax enfoncé à sa base. Paris.

Aléochare noire (*A. nigra*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir très-luisant; prothorax ayant un sillon ; antennes et pattes brunes. Allemagne.

Aléochare noiratre (*A. picea*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir très-luisant ; prothorax ayant un point enfoncé avant le bord de sa base; antennes et pattes d'un brun pâle, ainsi que le bord de l'extrémité des élytres. Suède.

Aléochare obscure (*A. obscura*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un brun foncé, luisant et un peu soyeux ; prothorax un peu imprimé dans son milieu; pattes, antennes et élytres roussâtres. Paris.

Aléochare sillonnée (*A. sulcata*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne) environ; brune ou noire; prothorax ayant un enfoncement longitudinal dans son milieu; pattes jaunâtres. Paris.

Aléochare des rives (*A. rivularis*, Latr.). Long. un peu

moins de 2 millim. (1 ligne); prothorax ayant deux creux et trois sillons longitudinaux et courts, d'un noir foncé et très-luisant; antennes et pattes roussâtres. Autriche.

Aléochare enfoncée (*Aleochara impressa*, Latr.). Long. millim. (1 lig.); fauve; tête noire; prothorax comme la précédente. Paris.

Aléochare des écorces (*A. corticalis*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant et lisse; antennes et pattes fauves, ainsi que le bout des élytres. Autriche.

Aléochare Æthiopienne (*A. Æthiops*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); d'un noir très-luisant, couverte d'un duvet gris, long et soyeux; antennes et tarses bruns. Autriche.

Aléochare anale (*A. analis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; élytres et pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que les palpes et l'anus. Autriche.

** *Elytres formant un carré allongé, ou de la largeur du prothorax.*

Aléochare naine (*A. pusilla*, Latr.). Long. moins de 2 millim. (1 ligne); d'un noir assez luisant; prothorax ayant quelquefois un enfoncement peu marqué près de chaque côté; antennes, pattes et élytres d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare bouts-noirs (*A. inquinula*, Latr.). Long. 1 millim. (1/2 ligne); noirâtre; un enfoncement au milieu du prothorax, près de sa base; tête noire, ainsi que l'abdomen; antennes brunes; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare élongatule (*A. elongatula*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); filiforme, grêle; d'un noir mat; élytres et pattes plus pâles, ainsi que les antennes. Autriche.

Aléochare cylindrique (*A. teres*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); très-grêle; d'un noir foncé et très-luisant; pattes d'un roux jaunâtre; élytres couleur de poix. Allemagne.

Aléochare longiuscule (A. *longiuscula*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); grêle; d'un noir très-luisant; pattes brunes et élytres d'un brunâtre foncé. Paris.

Aléochare alternante (*A. alternans*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un briqueté fauve assez luisant; tête plus obscure, ainsi que le disque du prothorax, les angles extérieurs du bout des élytres, et l'avant-dernier anneau de l'abdomen. Paris.

Aléochare noirette (*Aleochara nigritula*, Latr.). Long. un peu moins de 2 mill. (1 lig.); d'un noirâtre luisant; pattes et antennes d'un roux jaunâtre; élytres brunâtres. Autriche.

Aléochare cou-noir (*A. nigricollis*, Latr.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un brun fauve; élytres et pattes plus pâles; tête et prothorax noirs, légèrement raboteux. Allemagne.

Aléochare menue (*A. tenuis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; prothorax carré; antennes brunes; élytres fauves, excepté les épaules; pattes plus pâles. Autriche.

Aléochare très-noire (*A. aterrima*, Latr.). Long. 1 1/2 millim. (3/4 ligne); antennes longues comme la moitié du corps; prothorax noir, assez luisant; pattes et antennes brunâtres. Autriche.

Aléochare des bolets (*A. boleti*, Latr.). Long. environ 3 millim. (1 1/2 ligne); noirâtre, un peu luisante; élytres ordinairement plus pâles, ainsi que les antennes et les pattes. Paris : cette espèce varie beaucoup pour les couleurs.

Aléochare pygmée (*A. pygmæa*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noirâtre luisant; pattes d'un fauve de brique, ainsi que les élytres au-delà de leur base. Autriche.

Aléochare humérale (*A. humeralis*, Latr.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un brun foncé et luisant; pattes de couleur d'ocre, ainsi que la base des antennes et les épaules. Suède.

Aléochare ombrée (*A. umbrata*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir mat et soyeux; élytres plus claires; pattes d'un fauve de brique. Autriche.

Aléochare opaque (*A. opaca*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un noir mat, avec un duvet grisâtre et soyeux; pattes et élytres pâles. Autriche.

Aléochare cannelle (*A. cinnamomea*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'une couleur de cannelle, luisante; tête et abdomen plus obscurs. Suède.

Aléochare longicorne (*A. longicornis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; antennes longues; pattes d'un fauve de brique pâle; élytres d'un brun très-foncé. Autriche.

Aléochare noircie (*A. obfuscata*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); d'un noirâtre presque mat; prothorax et élytres plus pâles; pattes et antennes roussâtres. Suède.

*** *Les deux élytres réunies, transverses, de la longueur du prothorax.*

Aléochare ruficorne (*A. ruficornis*, Latr.). Long. près de

7 millim. (3 lignes); d'un brun luisant; antennes, pa élytres d'un briqueté fauve, ainsi que les côtés du proth. Autriche.

Aléochare pattes-brunes (*Aleochara fuscipes*, Latr. *Staphylinus fuscipes*, Fab.). Long. environ 7 mill. (3 lig.); d'un noir luisant; pattes brunes; disque des élytres d'un rouge de sang. Paris.

Aléochare lisse (*A. lævis*, Latr.). Long 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir luisant, avec un duvet soyeux; antennes et pattes brunes. Autriche.

Aléochare triste (*A. mœsta*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; antennes brunes ou d'un jaunâtre brun, ainsi que les élytres et les pattes. Autriche.

Aléochare tannée (*A. pulla*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un brun noirâtre, assez luisant; élytres plus pâles; pattes d'un fauve jaunâtre. Suède.

Aléochare morion (*A. morion*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir mat; pattes et antennes d'un brun foncé. Autriche.

Aléochare très-petite (*A. pumila*, Latr.). Long. 1 millim. (1/2 ligne); d'un noir mat; pattes d'un roux jaunâtre; élytres et antennes d'un brun foncé. Paris.

**** *Les deux élytres réunies, transverses, plus larges que le prothorax.*

Aléochare polie (*A. polita*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; pattes et antennes d'un roux jaunâtre. Autriche.

Aléochare déprimée (*A. depressa*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un brun pâle, un peu luisant; tête et abdomen plus obscurs; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare aplanie (*A. deplanata*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un brun luisant; pattes d'un fauve jaunâtre. Autriche.

Section IV. Les MICROCÉPHALES.

Tête enfoncée postérieurement dans le prothorax jusque près des yeux, sans cou ni étranglement; prothorax trapézoïdal, élargi de devant en arrière; corps moins allongé que dans les genres précédents; mandibules de grandeur moyenne, sans dentelures, et simplement arquées à la pointe. Dans quelques espèces les élytres recouvrent un peu plus de la moitié de l'abdomen.

Septième genre. Les Evæsthètes (*Evæsthetus*).

Antennes insérées devant les yeux, et terminées par une massue de deux articles : du reste, ils ressemblent aux précédents.

Evæsthète chagriné (*Evæsthetus scaber*, Gravenh.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne); noirâtre, luisant; antennes, palpes et mandibules plus pâles; tête fauve; pieds d'un roussâtre obscur. Dans les environs de Brunswick.

Huitième genre. Les Stènes (*Stenus*).

Antennes insérées près du bord interne des yeux, terminées par une massue de trois articles; yeux gros; extrémité des mandibules fourchue.

Deuxième, troisième, quatrième et cinquième article des antennes, ou quelquefois davantage, cylindriques, plus menus; les suivants coniques et plus gros; palpes maxillaires plus longs que la tête; prothorax presque cylindrique; hanches des pattes antérieures très-petites, cinq fois plus courtes que la cuisse. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des Pédères.

Stène clavicorne (*Stenus clavicornis*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); noir; antennes d'un fauve pâle, à premier article et extrémité noirs. Paris.

Stène oculé (*S. oculatus*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); noir; palpes d'un fauve pâle, ainsi que les pattes dont les genoux sont noirs; antennes d'un fauve pâle, à premier article très-noir et luisant. Paris.

Stène Junon (*Stenus Juno*, Latr. *Stenus biguttatus*, var. Fab.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); noir; une petite tache ronde sur les élytres; palpes d'un roux jaunâtre, ainsi que les pattes; genoux noirs. Autriche.

Stène bimoucheté (*S. biguttatus*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); ressemblant au précédent, mais pattes et palpes noirâtres. Paris.

Stène cicindéloïde (*S. cicindeloides*, Latr.). Noir; antennes d'un fauve clair, à extrémité noire; palpes maxillaires et pattes d'un fauve clair et pâle; genoux noirs. Paris.

Stène buphtalme (*S. buphthalmus*, Latr. *Stenus Juno*, Fab.). Entièrement noir. France.

Stène du figuier (*S. ficus*, Latr.). Noir; élytres obscures, marquées postérieurement d'une tache pâle, ondulée sur ses bords. Du Levant.

Stène circulaire (*S. circularis*, Latr.). Long. un peu moin

de 2 millim. (1 ligne); noir; prothorax court, à peine plus long que large; palpes et antennes brunâtres; lèvre supérieure d'un fauve pâle. Autriche.

STÈNE A PATTES PALES (*Stenus pallipes*, LATR.). Long. 3 mill. (1 1/2 ligne); noir; pattes et palpes d'un fauve pâle, ainsi que les antennes, excepté le premier et les derniers articles. Autriche.

STÈNE A PATTES BRUNES (*S. fuscipes*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); noir; pattes et palpes bruns ou d'un fauve foncé. Europe.

SECTION III. LES APLATIS.

Tête entièrement découverte ; labre entier ; palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, à quatrième article distinct.

Neuvième genre. LES OXYTÈLES (*Oxytelus*).

Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord, plus grosses vers le bout; palpes terminés en alène ou par un article beaucoup plus menu que le précédent, effilé et pointu; bord postérieur du prothorax arrondi.

Leurs jambes ont la face latérale et extérieure garnie à chaque bord longitudinal et sur ses arêtes, d'un rang de petites épines nombreuses, parallèles, plus fortes à l'extrémité de la jambe, entre lesquelles viennent s'appliquer et se cacher les tarses qui sont très-grêles. Le corps est allongé, mais moins que dans les Staphylins; tête carrée ou en ovale-transversal, grosse, de la largeur du prothorax: ce dernier, semi-circulaire, est quelquefois séparé de l'abdomen par un petit pédicule sur lequel est inséré l'écusson. Les mâles de quelques espèces ont deux cornes sur la tête et une troisième sur le prothorax.

OXYTÈLE JAYET (*Oxytelus piceus*, LATR. *Staphylinus piceus*, FAB.). Long. 5 millim. (2 lignes), ou un peu moins; d'un noir luisant; cinq enfoncements sur le prothorax, dont celui du milieu droit; élytres et pattes d'un roux jaunâtre. Paris.

OXYTÈLE CISELÉ (*O. cœlatus*, LATR.). Long. 2 ou 5 millim. (1 ou 2 lignes); d'un noir luisant; prothorax marqué de quatre fossettes, dont celles du milieu arquées; élytres d'un noirâtre pâle, ainsi que les antennes et les pattes. Paris.

OXYTÈLE CARÉNÉ (*O. carinatus*, LATR.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes), ou un peu plus; d'un noir luisant; prothorax marqué de cinq enfoncements; élytres brunâtres et pattes plus pâles. Paris.

Oxytèle trilobé (*Oxytelus trilobus*, Latr. *Oxytelus morsitans*, Gravenh.). Long. un peu plus de 2 mill. (1 lig.) ; d'un noir luisant ; saillie des yeux faisant paraître la tête trilobée ; un sillon longitudinal au milieu du prothorax ; élytres brunes ; cuisses noirâtres et pattes pâles. Paris.

Oxytèle fuligineux (*O. fuliginosus*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax assez lisse ; jambes peu épineuses ; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Oxytèle déprimé (*O. depressus*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir mat ; prothorax marqué de quatre lignes élevées ; antennes brunes ; pattes d'un roux jaunâtre. Paris.

Oxytèle pédicellé (*O. pedicellus*, Latr.). Long. au plus 2/3 millim. (1/3 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax rugueux ; élytres brunâtres, ainsi que les pattes et la base de l'abdomen. Allemagne.

Oxytèle beau (*O. pulcher*, Latr.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir luisant ; élytres et pattes fauves, ainsi que la bouche et les antennes ; cinq enfoncements sur le prothorax. Allemagne.

Oxytèle nitidule (*O. nitidulus*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; noir ; cinq enfoncements sur le prothorax ; élytres d'un brun foncé ; pattes plus pâles. Paris.

Oxytèle cornu (*O. cornutus*, Latr.). Il ressemble à l'*Oxytèle trilobé*, mais il a sur le devant de la tête deux pointes avancées couchées horizontalement. Paris.

Oxytèle tricornu (*O. tricornis*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes) ; noir ; élytres rougeâtres, excepté à la suture ; prothorax ponctué, marqué d'un sillon longitudinal, ayant en devant, dans les mâles, une corne droite, pointue, s'avançant sur la tête ; insertion des antennes formant une saillie de chaque côté ; jambes et tarses roussâtres. Espagne.

Dixième genre. Les Omalies (*Omalium*).

Antennes insérées sous un rebord de la tête, devant les yeux, plus grosses vers le bout ; palpes filiformes, à dernier article n'étant pas fort allongé.

Quelques espèces ont aussi les jambes épineuses.

a. *Elytres légèrement plus longues que le prothorax.*

Omalie plane (*Omalium planum*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; aplatie ; d'un noirâtre luisant ; quel-

ques petits enfoncements sur le prothorax ; antennes et pattes pâles. Paris.

Omalie rugueuse (*Omalium rugosum*, Latr.). Long. 6 mill. (2 1/2 lignes) ; d'un brun foncé, presque terne ; pattes et antennes plus pâles ; élytres avec des stries crénelées ; deux petits enfoncements sur le prothorax. France.

Omalie rousse (*O. rufum*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes) ; d'un fauve luisant ; pattes un peu plus pâles ; élytres à stries pointillées ; prothorax carré ; yeux noirs. Autriche.

Omalie crénelée (*O. crenatum*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun assez luisant ; pattes plus pâles ; dernier article des antennes ovoïde et pointu ; des stries crénelées sur les élytres. Suède.

Omalie brune (*O. brunneum*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne) ; d'un roussâtre luisant ; tête ordinairement plus foncée, ainsi que l'extrémité des élytres et de l'abdomen ; antennes ayant leur dernier article orbiculaire et pointu. Suède.

Omalie déprimée (*O. depressum*, Latr.). Long. environ 3 millim. (1 1/2 ligne) ; d'un roussâtre luisant ; tête, prothorax et abdomen plus obscurs ; prothorax un peu convexe, presque lisse. Autriche.

b. *Elytres au moins une fois plus longues que le prothorax.*

Omalie rivulaire (*O. rivulare*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; des petits enfoncements sur le prothorax ; élytres plus pâles et pattes fauves. Paris.

Omalie des fleurs (*O. florale*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax lisse ; antennes fauves, ainsi que la bouche et les pattes. France.

Omalie de la viorne (*O. viburni*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; des petits enfoncements sur le prothorax ; élytres brunes ou noirâtres ; bouche et pattes brunâtres. Autriche.

Omalie striée (*O. striatum*, Latr.). Long. au plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; élytres avec des stries ponctuées ; pattes roussâtres. Paris.

Omalie des renoncules (*O. ranunculi*, Latr. *Silpha minuta*, Fab.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; prothorax lisse, presque mat ; pattes fauves, ainsi que la bouche et la base des antennes. Allemagne.

Onzième genre. Les Proteines (*Proteinus*).

Antennes insérées sous un rebord, devant les yeux, plus grosses au bout; palpes terminés en alène; les maxillaires peu avancés, à dernier article presque aussi long que le précédent; prothorax beaucoup plus large que long.

Proteine brachyptère (*Proteinus brachypterus*, Latr. *Omalium brachypterum*, Gravenh.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un noirâtre un peu luisant; tête noire; antennes, prothorax, élytres et pattes plus pâles. Paris.

Douzième genre. Les Lestèves (*Lesteva*).

Antennes insérées devant les yeux et sous un rebord de la tête, presque de la même grosseur, à articles en cône renversé, pour la plupart, le dernier presque cylindrique; palpes filiformes.

Ces insectes, les *Anthophagus* de Gravenhorst, ont les mâchoires terminées par deux divisions allongées, dont l'externe ressemble à un palpe, et dont l'interne est ciliée; les palpes sont terminés par un article beaucoup plus long que les autres et finissant en pointe; le premier article de leurs antennes est un peu plus grand, les autres presque égaux. La tête est presque de la largeur du prothorax, un peu rétrécie par derrière; leurs yeux, petits, sont un peu saillants, et leur prothorax, presque carré ou cordiforme, est tronqué postérieurement. Leurs élytres recouvrent une grande partie de l'abdomen.

Lestève pointillée (*Lesteva punctulata*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir un peu luisant, finement ponctuée; prothorax cordiforme tronqué; élytres noires, ou d'un brun foncé; antennes et pattes brunes. Paris.

Lestève caraboïde (*L. caraboides*, Latr. *Anthophagus caraboides*, Gravenh. *Carabus abreviatus*, Fab.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); d'un roux jaunâtre et luisant; tête et bout de l'abdomen noirs; prothorax et antennes fauves. Autriche.

Lestève bicolore (*L. dichrous*, Latr. *Anthophagus dichrous*, Gravenh.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); d'un noir un peu luisant; élytres et pattes fauves, ainsi que la poitrine, l'écusson, le prothorax, la bouche et les antennes. Allemagne.

Lestève alpine (*L. alpina*, Latr. *Anthophagus alpinus*, Gravenh. *Staphylinus alpinus*, Fab.). D'un noir luisant; prothorax noirâtre, ainsi que l'extrémité des antennes: celles-ci

ayant leur base d'un fauve jaunâtre ; élytres et pattes de cette dernière couleur. Laponie.

LESTÈVE ARMIGÈRE (*Lesteva armigera*, LATR. *Anthophagus armiger*, GRAVENH.). Long. près de 5 mill. (2 lig.) ; d'un fauve luisant ; yeux noirs, ainsi que l'abdomen ; élytres et pattes d'un fauve jaunâtre. Autriche.

LESTÈVE OBSCURE (*L. obscura*, LATR. *Anthophagus obscurus*, GRAVENH.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir assez luisant, avec les pattes et les élytres plus pâles. Paris.

LESTÈVE DOS-MARQUÉ (*L. plagiata*, LATR. *Anthophagus plagiatus*, GRAVENH.). Long. 5 millim. (2 lignes), ou un peu plus ; d'un noir un peu luisant ; disque des élytres d'un rouge sanguin ; antennes et pattes brunes. Suède.

LESTÈVE TESTACÉ (*L. testacea*, LATR. *Anthophagus testaceus*, GRAVENH.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; d'un fauve jaunâtre et luisant ; tête et prothorax fauves ; bout de l'abdomen plus obscur ; yeux noirs. Autriche.

Treizième genre. LES ALÉOCHARES (*Aleochara*).

Antennes insérées entre les yeux ou près de leur bord intérieur, et à nu, près de leur naissance ; les trois premiers articles sensiblement plus longs que les suivants : ceux-ci perfoliés, le dernier allongé et conique ; palpes terminés en alène, les maxillaires avancés, avec l'avant-dernier article grand et le dernier très-petit ; prothorax presque ovale, ou en carré arrondi aux angles.

Premier sous-genre. LES CALLICÈRES. *Antennes terminées par un article cylindrique, dont la longueur fait presque le tiers de celle des antennes ; palpes maxillaires ne paraissant que de trois articles.*

CALLICÈRE OBSCUR (*Callicerus obscurus*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; élytres brunes, pâles sur les bords ; antennes d'un fauve briqueté, ainsi que la bouche et les pattes. Autriche.

Deuxième sous-genre. LES ALÉOCHARES. *Antennes ayant leurs articles, depuis le quatrième jusqu'au onzième, presque transversaux et un peu perfoliés, le dernier turbiné ou cylindrique ; palpes maxillaires de quatre articles distincts.*

* *Elytres formant un carré plus large que le prothorax.*

ALÉOCHARE PROLIXE (*Aleochara prolixa*, LATR.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; noirâtre en dessus, roussâtre en des-

sous, luisante ; élytres fauves, ainsi que l'anus et les pattes ; antennes brunes. Autriche.

ALÉOCHARE LUCIDE (*Aleochara lucida*, LATR.). Long. 5 mill. (2 lig.) ou environ ; d'un roux foncé, luisant ; tête noirâtre, ainsi que l'angle extérieur du bout de chaque élytre, la poitrine et l'extrémité de l'abdomen ; un enfoncement à la base du prothorax. Allemagne.

ALÉOCHARE A LARGE BORDURE (*A. limbata*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun luisant ; pattes fauves, ainsi que la base des antennes et de l'abdomen, et les épaules ; un enfoncement longitudinal au milieu du prothorax. Paris.

ALÉOCHARE LINÉAIRE (*A. linearis*, LATR.). Long. près de 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun foncé ; un large enfoncement sur le prothorax ; pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que la base du prothorax. Autriche.

ALÉOCHARE CANNELÉE (*A. canaliculata*, LATR. *Staphylinus canaliculatus*, FAB.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun fauve ; un sillon longitudinal dans le milieu du prothorax ; tête noire, ainsi que l'avant-dernier anneau de l'abdomen. Paris.

ALÉOCHARE A COLLIER (*A. collaris*, LATR.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes) ; port de l'*Aléochare lucide* ; d'un fauve luisant ; tête noire, ainsi que la poitrine et l'anus ; élytres noires, ou seulement l'angle extérieur de leur extrémité ; prothorax enfoncé à sa base. Paris.

ALÉOCHARE NOIRE (*A. nigra*, LATR.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir très-luisant ; prothorax ayant un sillon ; antennes et pattes brunes. Allemagne.

ALÉOCHARE NOIRATRE (*A. picea*, LATR.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir très-luisant ; prothorax ayant un point enfoncé avant le bord de sa base ; antennes et pattes d'un brun pâle, ainsi que le bord de l'extrémité des élytres. Suède.

ALÉOCHARE OBSCURE (*A. obscura*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un brun foncé, luisant et un peu soyeux ; prothorax un peu imprimé dans son milieu ; pattes, antennes et élytres roussâtres. Paris.

ALÉOCHARE SILLONNÉE (*A. sulcata*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne) environ ; brune ou noire ; prothorax ayant un enfoncement longitudinal dans son milieu ; pattes jaunâtres. Paris.

ALÉOCHARE DES RIVES (*A. rivularis*, LATR.). Long. un peu

moins de 2 millim. (1 ligne); prothorax ayant deux petits creux et trois sillons longitudinaux et courts, d'un noir très-foncé et très-luisant; antennes et pattes roussâtres. Autriche.

Aléochare enfoncée (*Aleochara impressa*, Latr.). Long. 2 millim. (1 lig.); fauve; tête noire; prothorax comme la précédente. Paris.

Aléochare des écorces (*A. corticalis*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant et lisse; antennes et pattes fauves, ainsi que le bout des élytres. Autriche.

Aléochare Æthiopienne (*A. Æthiops*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); d'un noir très-luisant, couverte d'un duvet gris, long et soyeux; antennes et tarses bruns. Autriche.

Aléochare anale (*A. analis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; élytres et pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que les palpes et l'anus. Autriche.

** *Elytres formant un carré allongé, ou de la largeur du prothorax.*

Aléochare naine (*A. pusilla*, Latr.). Long. moins de 2 millim. (1 ligne); d'un noir assez luisant; prothorax ayant quelquefois un enfoncement peu marqué près de chaque côté; antennes, pattes et élytres d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare bouts-noirs (*A. inquinula*, Latr.). Long. 1 millim. (1/2 ligne); noirâtre; un enfoncement au milieu du prothorax, près de sa base; tête noire, ainsi que l'abdomen; antennes brunes; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare élongatule (*A. elongatula*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); filiforme, grêle; d'un noir mat; élytres et pattes plus pâles, ainsi que les antennes. Autriche.

Aléochare cylindrique (*A. teres*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); très-grêle; d'un noir foncé et très-luisant; pattes d'un roux jaunâtre; élytres couleur de poix. Allemagne.

Aléochare longiuscule (A. *longiuscula*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); grêle; d'un noir très-luisant; pattes brunes et élytres d'un brunâtre foncé. Paris.

Aléochare alternante (*A. alternans*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un briqueté fauve assez luisant; tête plus obscure, ainsi que le disque du prothorax, les angles extérieurs du bout des élytres, et l'avant-dernier anneau de l'abdomen. Paris.

Aléochare noirette (*Aleochara nigritula*, Latr.). Long. un peu moins de 2 mill. (1 lig.); d'un noirâtre luisant; pattes et antennes d'un roux jaunâtre ; élytres brunâtres. Autriche.

Aléochare cou-noir (*A. nigricollis*, Latr.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un brun fauve; élytres et pattes plus pâles; tête et prothorax noirs, légèrement raboteux. Allemagne.

Aléochare menue (*A. tenuis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; prothorax carré; antennes brunes; élytres fauves, excepté les épaules; pattes plus pâles. Autriche.

Aléochare très-noire (*A. aterrima*, Latr.). Long. 1 1/2 millim. (3/4 ligne); antennes longues comme la moitié du corps; prothorax noir, assez luisant; pattes et antennes brunâtres. Autriche.

Aléochare des bolets (*A. boleti*, Latr.). Long. environ 3 millim. (1 1/2 ligne); noirâtre, un peu luisante; élytres ordinairement plus pâles, ainsi que les antennes et les pattes. Paris : cette espèce varie beaucoup pour les couleurs.

Aléochare pygmée (*A. pygmæa*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noirâtre luisant; pattes d'un fauve de brique, ainsi que les élytres au-delà de leur base. Autriche.

Aléochare humérale (*A. humeralis*, Latr.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un brun foncé et luisant; pattes de couleur d'ocre, ainsi que la base des antennes et les épaules. Suède.

Aléochare ombrée (*A. umbrata*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir mat et soyeux; élytres plus claires; pattes d'un fauve de brique. Autriche.

Aléochare opaque (*A. opaca*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un noir mat, avec un duvet grisâtre et soyeux; pattes et élytres pâles. Autriche.

Aléochare cannelle (*A. cinnamomea*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'une couleur de cannelle, luisante; tête et abdomen plus obscurs. Suède.

Aléochare longicorne (*A. longicornis*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant ; antennes longues; pattes d'un fauve de brique pâle; élytres d'un brun très-foncé. Autriche.

Aléochare noircie (*A. obfuscata*, Latr.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); d'un noirâtre presque mat; prothorax et élytres plus pâles; pattes et antennes roussâtres. Suède.

*** *Les deux élytres réunies, transverses, de la longueur du prothorax.*

Aléochare ruficorne (*A. ruficornis*, Latr.). Long. près de

7 millim. (3 lignes); d'un brun luisant; antennes, pattes et élytres d'un briqueté fauve, ainsi que les côtés du prothorax. Autriche.

Aléochare pattes-brunes (*Aleochara fuscipes*, Latr. *Staphylinus fuscipes*, Fab.). Long. environ 7 mill. (3 lig.); d'un noir luisant; pattes brunes; disque des élytres d'un rouge de sang. Paris.

Aléochare lisse (*A. lævis*, Latr.). Long 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir luisant, avec un duvet soyeux; antennes et pattes brunes. Autriche.

Aléochare triste (*A. mœsta*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; antennes brunes ou d'un jaunâtre brun, ainsi que les élytres et les pattes. Autriche.

Aléochare tannée (*A. pulla*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un brun noirâtre, assez luisant; élytres plus pâles; pattes d'un fauve jaunâtre. Suède.

Aléochare morion (*A. morion*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un noir mat; pattes et antennes d'un brun foncé. Autriche.

Aléochare très-petite (*A. pumila*, Latr.). Long. 1 millim. (1/2 ligne); d'un noir mat; pattes d'un roux jaunâtre; élytres et antennes d'un brun foncé. Paris.

**** *Les deux élytres réunies, transverses, plus larges que le prothorax.*

Aléochare polie (*A. polita*, Latr.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; pattes et antennes d'un roux jaunâtre. Autriche.

Aléochare déprimée (*A. depressa*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un brun pâle, un peu luisant; tête et abdomen plus obscurs; pattes d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Aléochare aplanie (*A. deplanata*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un brun luisant; pattes d'un fauve jaunâtre. Autriche.

SECTION IV. LES MICROCÉPHALES.

Tête enfoncée postérieurement dans le prothorax jusque près des yeux, sans cou ni étranglement; prothorax trapézoïdal, élargi de devant en arrière; corps moins allongé que dans les genres précédents; mandibules de grandeur moyenne, sans dentelures, et simplement arquées à la pointe. Dans quelques espèces les élytres recouvrent un peu plus de la moitié de l'abdomen.

Quatorzième genre. LES LOMÉCHUSES (*Lomechusa*).

Pas d'épines aux jambes; antennes, depuis le quatrième article, formant une massue perfoliée, ou en fuseau allongé; palpes terminés en alène; antennes souvent plus courtes que la tête et le prothorax.

LOMÉCHUSE BOSSUE (*Lomechusa strumosa.* — *Staphylinus strumosus*, FAB.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un brun roussâtre, avec les bords du prothorax relevés. Suède.

LOMÉCHUSE BIPONCTUÉE (*L. bipunctata.* — *Staphylinus bipunctatus*, OLIV.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; prothorax bossu; pattes d'un jaune d'ocre; une tache sanguine à l'extrémité des élytres. France.

LOMÉCHUSE LAINEUSE (*L. lanuginosa.* — *Aleochara lanuginosa*, GRAVENH.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; couverte de poils très-fins; pattes brunâtres, ainsi que l'extrémité du bout postérieur des élytres. Autriche.

LOMÉCHUSE ENFUMÉE (*L. fumata.* — *Aleochara fumata*, GRAVENH.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir un peu luisant; antennes, pattes et élytres plus pâles; abdomen d'un brun noir. Paris.

LOMÉCHUSE LUISANTE (*L. nitida.* — *Aleochara nitida*, GRAVENH.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un noir foncé et très-luisant; pattes brunâtres; une tache fauve à l'extrémité des élytres. Autriche.

LOMÉCHUSE NAINE (*L. nana.* — *Aleochara nana*, GRAVENH.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un fauve jaunâtre et luisant; prothorax plus obscur, ainsi que les angles des extrémités des élytres et l'avant-dernier anneau de l'abdomen; tête noire. Autriche.

Quinzième genre. LES TACHINES (*Tachinus*).

Jambes épineuses; palpes filiformes; antennes composées d'articles obconiques ou en poire, grossissant insensiblement.

Les sept derniers articles des antennes un peu plus gros que les précédents, courts et coniques, à l'exception du dernier qui est ovoïde; tête petite, triangulaire, rétrécie postérieurement derrière les yeux; prothorax grand, plus large que long, à bord postérieur droit; élytres en carré long, recouvrantau moins la moitié de l'abdomen.

a. *Prothorax transversal.*

TACHINE SOUTERRAIN (*Tachinus subterraneus*, LATR. *Oxypo-*

rus subterraneus, Fab.). Long. à peu près 5 millim. (2 lignes); d'un noir très-luisant; une tache oblongue et rougeâtre à chaque épaule ou à chaque angle extérieur de la base des élytres. France.

Tachine sale (*Tachinus sordidus*, Latr.). D'un noir luisant; élytres et pattes brunes, ainsi que les antennes, les bords du prothorax et l'anus. Allemagne.

Tachine marron (*T. castaneus*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; élytres et pattes brunes. Autriche.

Tachine minime (*T. pullus*, Latr.). D'un noir très-luisant; pattes fauves, ainsi que le premier article des antennes. Autriche.

Tachine marqué (*T. signatus*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; pattes brunes; élytres ayant un point huméral fauve; premier article des antennes de cette dernière couleur. Paris.

Tachine rufipède (*T. rufipes*, Latr.). Long. à peu près 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; antennes brunes; pattes plus pâles ou rousses; élytres de couleur variable. Paris.

Tachine huméral (*T. humeralis*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; élytres de couleur variable; pattes fauves, ainsi que le premier article des antennes et les bords latéraux du prothorax. Paris.

Tachine bipustulé (*T. bipustulatus*, Latr. *Oxyporus bipustulatus*, Fab.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant; antennes et pattes roussâtres, ainsi qu'une tache à chaque angle extérieur de la base des élytres. France.

Tachine sutural (*T. suturalis*, Latr.). D'un noir luisant; côtés du prothorax et pattes d'un fauve jaunâtre, ainsi que les élytres, qui ont chacune deux raies larges, noires, quelquefois confluentes, une sur le disque, l'autre latérale. France.

Tachine marginelle (*T. marginellus*, Latr. *Oxyporus marginellus*, Fab.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant, avec la base des antennes plus pâle; pattes d'un fauve roussâtre, ainsi que les bords latéraux du prothorax et les côtés de sa base. Paris.

Tachine a collier (*T. collaris*, Latr.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noirâtre luisant; prothorax et pattes fauves. Autriche.

Tachine prématuré (*T. immaturus*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un brun luisant; tête noire; pat-

tes d'un roux briqueté, ainsi que la base des antennes, les bords du prothorax, des élytres et des anneaux de l'abdomen. Allemagne.

Tachine des écorces (*Tachinus corticinus*, Latr.). Long. plus de 2 mill. (1 lign.) ; court, épais, luisant, convexe ; d'une couleur variable, mais le plus ordinairement d'un roux jaunâtre ou brun. Allemagne.

Tachine a large-cou (*T. laticollis*, Latr.). Long. d'un peu moins de 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir luisant ; élytres plus pâles ; pattes fauves ; bords latéraux du prothorax quelquefois pâles ; Autriche.

Tachine des fumiers (*T. fimetarius*, Latr.). D'un noir luisant ; pattes fauves, ainsi que les bords latéraux du prothorax, les angles extérieurs de la base des élytres et leur bord apical. Autriche.

b. *Prothorax presque orbiculaire.*

Tachine mélanocéphale (*T. melanocephalus*, Latr. *Oxyporus melanocephalus, trimaculatus, pigmæus*, Fab.). Long 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes); ordinairement roussâtre; tête presque ovoïde, noire ; deux lignes crénelées sur les élytres, l'une sur le disque, l'autre près de la suture. Sa couleur est très-variable. Paris.

Tachine anal (*T. analis*, Latr. *Staphylinus analis*, Fab.). Long. 7 millim. (3 lignes); noir; antennes fauves, ainsi que les élytres et l'anus; pattes de couleur de brique. France.

Tachine tête-noire (*T. atricapillus*, Latr. *Staphylinus atricapillus*, Fab.). Long. 7 millim. (3 lignes) ; d'un fauve luisant ; tête, écusson et bout de l'abdomen, noirs ; élytres d'un noir bleuâtre, ayant une tache humérale oblique, d'un fauve jaunâtre, ainsi que le bord de leur extrémité. Paris.

Tachine lunulé (*T. lunulatus*, Latr. *Oxyporus lunulatus*, Fab.). Long. environ 5 millim. (2 lignes) ; fauve ; tête noire, ainsi que la poitrine et l'extrémité de l'abdomen ; élytres d'un noir bleuâtre, ayant la base et l'extrémité du bord de leur bout, d'un roux jaunâtre. Allemagne.

Tachine strié (*T. striatus*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); brun, avec la tête et le prothorax plus foncés ; élytres fauves, ayant l'extrémité noire. Paris.

Tachine des excréments (*T. merdarius*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); noir; antennes brunes; pattes d'un roux jaunâtre; prothorax et élytres fauves, ainsi que la poitrine et l'anus. France.

Seizième genre. LES TACHYPORES (*Tachyporus*).

Antennes et jambes comme les précédents, mais palpes terminés en alène, ou par un article beaucoup plus menu et subulé : du reste, ils ressemblent aux *Tachines* par leur forme et leurs habitudes.

TACHYPORE DISSEMBLABLE (*Tachyporus dissimilis*, LATR.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes) ; d'un noir luisant ; pattes d'un fauve brique, ainsi que les antennes. Europe.

TACHYPORE CHRYSOMÉLIN (*T. chrysomelinus*, LATR. *Oxyporus chrysomelinus*, FAB.). Long. environ 3 millim. (1 1/2 ligne) ; d'un fauve luisant ; tête et pattes noires, ainsi que l'abdomen, la base et les bords latéraux des élytres. France.

TACHYPORE RUFICOLLE (*T. ruficollis*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noirâtre luisant ; extrémité du bout des élytres plus pâle ; pattes et prothorax fauves. Suède.

TACHYPORE BORDÉ (*T. marginatus*, LATR. *Oxyporus marginatus*, FAB.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne) ; d'un noir luisant ; pattes et antennes d'un roux jaunâtre, ainsi que les côtés du prothorax ; élytres fauves, ayant une raie noire à leur bord antérieur. Paris.

TACHYPORE LATÉRAL (*T. lateralis*, LATR.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne) ; d'un noir luisant ; pattes, antennes et prothorax fauves, ainsi que les élytres qui ont leur base noire et une petite raie de la même couleur à leur bord antérieur. Autriche.

TACHYPORE ABDOMINAL (*T. abdominalis*, LATR. *Oxyporus abdominalis*, FAB.). Long. 2 millim. (1 ligne) ; d'un fauve luisant ; antennes et pattes plus pâles ; yeux noirs ; abdomen brun. Suède.

TACHYPORE NITIDULE (*T. nitidulus*, LATR. *Oxyporus minutus*, FAB.). Long. à peu près 2 millim. (1 ligne) ; ordinairement noir, luisant, très-lisse et grêle ; élytres roussâtres, bordées de noir ; bords du prothorax souvent jaunâtres. Paris.

TACHYPORE ANAL (*T. analis*, LATR. *Staphylinus obtusus*, FAB.). Long. environ 5 millim. (2 lignes) ; d'un briqueté fauve et luisant ; yeux et écusson noirs, ainsi que la poitrine, la base des élytres et le bout de l'abdomen. Paris.

TACHYPORE PUBESCENT (*T. pubescens*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes) ; d'un brun roussâtre, luisant et un peu soyeux ; pattes et antennes plus pâles. Autriche.

TACHYPORE DES CELLIERS (*Tachyporus cellaris*, LATR.). Long. 5 mill. (2 lig.), ou un peu moins; d'un brun luisant et soyeux; pattes, bouche et antennes d'un briqueté fauve, ainsi que les angles postérieurs du prothorax et une grande tache aux bords de la base extérieure des élytres. Paris.

TACHYPORE BIPONCTUÉ (*T. bipunctatus*, LATR.). Long. près de 2 millim. (1 ligne); d'un brun foncé, avec un duvet luisant et soyeux; pattes fauves, ainsi qu'un point huméral à chaque élytre; antennes fauves, plus foncées au milieu. Autriche.

TACHYPORE BINOTÉ (*T. binotatus*, LATR.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); d'un noir luisant; antennes et pattes brunes, ainsi qu'une tache humérale à chaque élytre. Autriche.

TACHYPORE BIPUSTULÉ (*T. bipustulatus*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes), ou un peu moins; d'un noirâtre luisant; pattes brunes; base des élytres roussâtre ainsi qu'une tache près de leur suture. Paris.

TACHYPORE PÉDICULAIRE (*T. pedicularius*, LATR.). Long. près de 2 millim. (1 ligne); d'un brun un peu soyeux et luisant; antennes et pattes d'un roux jaunâtre. Autriche.

FAMILLE 11. LES SERRICORNES.

Analyse des genres.

1.	Sternum s'avançant en pointe jusque sous la bouche, et ayant deux rainures pour loger les antennes..........		2
	Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes..........		3
2.	Point de cavité à la poitrine pour recevoir la pointe du sternum; mandibules entières à l'extrémité. 1re *tribu*..........	LES BUPRESTIDES.	7
	Une cavité à la poitrine pour recevoir la pointe du sternum; mandibules échancrées ou fendues en deux dents à l'extrémité. *Deuxième tribu*..........	LES ÉLATÉRIDES.	10
3.	Mandibules entières, non échancrées à la pointe..........		4
	Mandibules échancrées ou fendues à l'extrémité.		5
4.	Palpes de la même grosseur ou plus grêles à leur extrémité; corps arrondi et bombé, ou ovale, ou oblong et arqué en dessus. *Troisième tribu*..........	LES CÉBRIONITES.	11
	Palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité; corps droit et déprimé. *Quatrième tribu*..........	LES LAMPYRIDES.	13

5. { Tête plus ou moins enfoncée dans le prothorax. 6
Tête séparée du prothorax par un étranglement ou un cou; mandibules courtes et épaisses; corps linéaire. 7e *tribu*............. LES LIME-BOIS.

6. { Tête ovale; prothorax presque carré, plat ou légèrement convexe en dessus; corps souvent oblong 5e *tribu*............................. LES MÈLYRIDES. 19
Tête arrondie; prothorax très-cintré, en forme de capuchon; corps ovoïde ou cylindrique, arrondi ou convexe en dessus. 6e *tribu*. LES PTINIORES. 22

Première tribu. LES BUPRESTIDES.

7. { Antennes en massue......................... G. 2e. APHANISTIQUE.
Antennes en scie, ou en peigne, ou branchues d'un côté.. 8

8. { Palpes presque filiformes, terminés par un article presque cylindrique............... G. 1er. BUPRESTE.
Palpes terminés par un article beaucoup plus gros, presque globuleux............................ 9

9. { Mâchoires entières; articles des tarses entiers; corps cylindrique............................ G. 3e. MÉLASIS.
Mâchoires à deux lobes; pénultième article des tarses bifide; corps ovale.............. G. 4e. CÉROPHYTE.

Deuxième tribu. LES ÉLATÉRIDES.

10. Un seul genre, le cinquième, celui du.......... TAUPIN.

Troisième tribu. LES CÉBRIONITÈS.

11. { Tête saillante hors du prothorax.................. 12
Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax 13

12. { Antennes en massue ou filiformes; pas de pelotes aux articles intermédiaires des tarses. .... G. 6e. CÉBRION.
Antennes en panache; des pelotes membraneuses sous les articles intermédiaires des tarses..................................... G. 7e. RHIPICÈRE.

13. { Mandibules entièrement découvertes... G. 8e. DASCILLE.
Mandibules cachées en grande partie sous le labre.. 14

14. { Pieds postérieurs non propres à sauter. G. 9e. ÉLODE.
Pieds postérieurs propres à sauter...., G. 10e. SCIRTE.

Quatrième tribu. LES LAMPYRIDES.

15. { Antennes rapprochées à leur base................ 16
Antennes écartées à leur base......................... 18

16. { Tête étroite, prolongée en museau..... G. 11e LYCUS.
Tête non prolongée en museau....................... 17

17. Tête en grande partie découverte; dernier article des palpes maxillaires tronqué; second et troisième articles des antennes très-courts........................ G. 12e. OMALISE.
Tête cachée par le prothorax; dernier article des palpes maxillaires finissant en pointe; prothorax en demi-cercle ou en carré transversal........................ G. 13e. LAMPYRE.

18. Palpes terminés par un article en forme de hache........................ G. 14e. TÉLÉPHORE.
Palpes terminés par un article ovoïde. G. 15e. MALTHINE.

Cinquième tribu. LES MÉLYRIDES.

19. Palpes filiformes; une espèce de petit museau. 20
Palpes maxillaires en massue; tête brusquement tronquée en avant............ G. 19e. DRILE.

20. Premier article des tarses antérieurs plus court ou à peine aussi long que le suivant; antennes seulement un peu plus longues que la tête........................ G. 16e. MÉLYRE.
Premier article des tarses plus long que le suivant; antennes de la longueur de la tête et du prothorax........................ 21

21. Antennes assez écartées; pas de vésicules rouges au prothorax et au ventre.. G. 17e. DASYTE.
Antennes peu écartées; deux vésicules rouges sous les angles postérieurs du prothorax, et deux à la base du ventre............ G. 18e. MALACHIE.

Sixième tribu. LES PTINIORES.

22. Antennes au moins aussi longues que le corps; prothorax plus étroit que l'abdomen.......... 23
Antennes plus courtes que le corps; prothorax aussi large à sa base que l'abdomen.......... 24

23. Antennes insérées entre les yeux; ceux-ci saillants ou convexes; corps oblong. G. 20e. PTINE.
Antennes insérées au-devant des yeux; ceux-ci très-petits et aplatis; corps court, à abdomen presque globuleux............ G. 21e. GIBBIE.

24. Antennes en scie depuis le troisième article, quelquefois pectinées dans les mâles. G. 22e. PTILIN.
Antennes jamais en scie au-dessous du septième article........................ 25

25. Antennes de neuf articles, terminées par trois articles plus grands, dont les deux avant-derniers en dents de scie............ G. 23e. DORCATOME.
Antennes de onze articles, terminées par trois plus grands, dont les deux avant-derniers en cône renversé et allongé.......... G. 24e. VRILLETTE.

Septième tribu, LES LIME-BOIS.

26. Palpes égaux en longueur; antennes cylindriques.................................... G. 25e. CUPÈS.
Palpes maxillaires très-grands...................... 27

27. Antennes simples, un peu en fuseau............ 28
Antennes en scie.............................. G. 27e. HYLÉCŒTE.

28. Antennes en forme de fuseau ou de râpe; élytres très-courtes, ne couvrant qu'une partie de l'abdomen.......................G. 28e. ATRACTOCÈRE.
Antennes un peu plus grêles au bout, ou légèrement en fuseau; élytres d'une longueur ordinaire.................................... G. 26e. LYMEXYLON.

CARACT. Quatre palpes : antennes filiformes ou sétacées, mais ordinairement dentées en scie, en peigne ou en panache. Elytres couvrant l'abdomen.

PREMIÈRE TRIBU. LES BUPRESTIDES.

Sternum s'avançant jusque sous la bouche, se terminant postérieurement en une pointe, et ayant deux rainures pour loger les antennes; point de cavités à la poitrine pour recevoir le sternum; mandibules entières à l'extrémité.

Ces insectes se reconnaissent aisément à leur corps ferme, ovale ou elliptique, droit; à leur tête engagée verticalement dans le prothorax jusqu'aux yeux; antennes courtes, logées dans les rainures du prothorax pendant le repos; dernier article des palpes cylindrique, ou ovoïde, ou globuleux.

Premier genre. LES BUPRESTES (*Buprestis*).

Palpes filiformes ou légèrement plus gros vers leur extrémité, terminés par un article presque cylindrique; antennes en scie; avant-dernier article des tarses profondément échancré; extrémité des élytres souvent dentée; mâchoires divisées en deux pièces, à l'extrémité.

Ces insectes sont remarquables par les belles couleurs dont ils sont parés; ils marchent lentement, mais il volent très-bien. Les grandes espèces n'habitent guère que les forêts, surtout dans les pays chauds.

A. Pas d'écusson.

* *Corps conique; bord postérieur du prothorax lobé.*

BUPRESTE CHRYSIS (*Buprestis chrysis*, LATR.). Long. un peu plus de 54 millim. (2 pouces); d'un vert doré brillant; élytres d'un brun marron, tridentées à l'extrémité; cuisses d'un brun violet, et pattes brunes. Inde.

** *Corps conique ; bord postérieur du prothorax droit.*

Bupreste bandé (*Buprestis tæniata*, Latr.). Long. 9 mill. (4 lig.); noir et couvert d'un duvet blanchâtre; élytres noires, en scie, striées, ayant deux bandes transverses d'un jaune fauve, dont l'une située vers le milieu de l'élytre. Variéte à points jaunes au lieu de bande; autre sans tache. France méridionale.

Bupreste biponctué (*B. bipunctata*, Latr). Deux fois plus petit que le précédent; noir; pubescent; élytres noires, en scie à l'extrémité, avec un point jaune sur chacune. France méridionale.

*** *Corps déprimé.*

Bupreste fulgide (*B. fulgida*, Latr.). Long. près de 54 millim. (2 pouces); d'un vert doré; deux lignes pourpres placées sur le prothorax et se prolongeant sur les élytres. Cayenne.

B. Un écusson.

* *Côtés du prothorax arrondis et dilatés; corps conique plus ou moins convexe.*

Bupreste carié (*B. cariosa*, Latr.). Long. environ 41 millim. (1 1/2 pouce); noir; prothorax peu dilaté, marqué de quelques taches variolées très-noires; élytres entières; corps couvert çà et là de petits points blancs peu apparents. Italie.

Bupreste ténébrion (*B. tenebrionis*, Latr.). Une fois plus petit que le précédent, et lui ressemblant pour la forme et la couleur; élytres entières, très-dures, couvertes de petits points enfoncés. France méridionale.

Bupreste ténébreux (*B. tenebricosa*, Latr.). Moins grand, plus déprimé; d'un noir bronzé; élytres entières, avec des stries de points enfoncés; des points enfoncés et dorés sous le corps. France méridionale.

Bupreste lugubre (*B. lugubris*, Latr.). Taille et forme du précédent; obscur en dessus, cuivreux en dessous; élytres entières, ayant quelques élévations longitudinales. Allemagne.

** *Corps ové-oblong, un peu tronqué antérieurement, ordinairement pointu postérieurement.*

Bupreste géant (*B. gigantea*, Latr.). Long. 68 millim. (2 1/2 pouces); d'un vert cuivreux un peu rougeâtre; prothorax lisse, rebordé, bronzé, à bords cuivreux; élytres raboteuses, bidentées à l'extrémité. Cayenne.

Bupreste bronzé (*B. ænea*, Latr). Long. à peu près 18 millim. (8 lignes); raboteux; bronzé en dessus, cuivreux en

dessous; élytres striées, bidentées à l'extrémité; tête et prothorax chagrinés. France : rare.

Bupreste Autrichien (*Buprestis Austriaca*, Latr.). Long. 11 à 14 mill. (5 à 6 lig.); tête et prothorax d'un brun vert métallique en dessus et en dessous; élytres bronzées, striées, bidentées à l'extrémité; pattes et abdomen violets. Autriche.

Bupreste ponctué (*B. punctata*, Latr.). Bronzé, avec de petits points d'un jaune fauve sur la tête et sur l'abdomen; élytres striées, bidentées à l'extrémité. France méridionale.

Bupreste maculé (*B. flavo-maculata*, Latr.). Long. un peu moins de 18 millim. (8 lignes); élytres d'un bleu noirâtre, terminées par trois dentelures: du reste, il ressemble au suivant. Sibérie.

Bupreste rustique (*B. rustica*, Latr.). Long. environ 18 millim. (8 lignes); d'un vert un peu bronzé, très-brillant; tête et prothorax pointillés; élytres d'un vert doré plus terne, striées. Paris.

Bupreste huit-taches (*B. octoguttata*, Latr.). De la grandeur du précédent; bronzé; tête pointillée, noirâtre, marquée de quelques points jaunes antérieurement; élytres d'un noir bleuâtre, ayant huit taches jaunes, striées, quadridentées à l'extrémité; prothorax noirâtre, à bords latéraux et antérieurs jaunes. Midi de la France.

Bupreste éclatant (*B. rutilans*, Latr.). Long. 18 millim. (8 lignes); d'un vert bleuâtre très-brillant; élytres striées, en scie à l'extrémité, d'un beau vert métallique, à disque parsemé de points violets, et bord doré. France méridionale.

Bupreste pointu (*B. acuminata*, Latr.). Il ressemble au *Bupreste bronzé*; obscur; bronzé en dessus, brillant en dessous; élytres striées, raboteuses, acuminées et entières à l'extrémité. Midi de la France.

Bupreste de Berlin (*B. Berolinensis*, Latr.). Il ne diffère du précédent que par ses élytres moins acuminées et bidentées à l'extrémité; trois dentelures à l'anus. Prusse. France.

Bupreste bordé (*B. marginata*, Latr.). Long. environ 18 millim. (8 lignes), et ressemblant au *Bupreste rustique*; d'un vert doré; élytres striées, vertes, à bord latéral doré. Midi de la France.

Bupreste décastigmate (*B. decastigmata*, Latr.). De la taille du précédent, plus déprimé; noirâtre: élytres entières, avec des stries élevées et dix points d'un jaune clair. Midi de la France.

**** Corps ellipsoïdal et déprimé, un peu aplati en dessus.*

Bupreste mariane (*Buprestis mariana*, Latr.). Long. un peu plus de 27 mill. (1 pouce); raboteux; d'un cuivreux brillant en dessus, d'un rouge cuivreux en dessous; plusieurs enfoncements inégaux sur les élytres qui sont en scie à l'extrémité. Europe méridionale.

Bupreste chrysostigma (*B. chrysostigma*, Latr.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); bronzé ; élytres avec trois lignes longitudinales élevées, deux points enfoncés dorés, dentées en scie à l'extrémité. Paris : rare.

Bupreste appendiculé (*B. appendiculata*, Latr.). Grosseur et forme du précédent, mais corps noir et sans taches ; élytres dentées en scie à l'extrémité. Allemagne.

Bupreste paresseux (*B. tarda*. Latr.). Mêmes forme et grandeur ; d'un bleu métallique en dessus, d'un bronzé noirâtre en dessous; élytres entières à l'extrémité. Saxe.

Bupreste cyanicorne (*B. cyanicornis*, Latr.). Long. environ 18 millim. (8 lignes); d'un vert doré ; deux lignes parallèles obscures sur le prothorax; élytres d'un vert bronzé, à surface légèrement chagrinée, entières à l'extrémité. Midi de la France.

Bupreste rubis (*B. manca*, Latr.). Long. environ 9 millim. (4 lignes); deprimé; d'un rouge cuivreux; prothorax avec deux lignes longitudinales obscures; élytres de la même couleur que les lignes du prothorax, entières à l'extrémité. France.

Bupreste joyeux (*B. læta*, Latr.). Il ressemble au suivant pour la forme et la grandeur; corps, tête et prothorax, dorés; élytres vertes, à suture dorée, entières à l'extrémité. France.

Bupreste enflammé (*B. candens*, Latr.). Plus grand que le précédent, dont il a les formes; d'un bleu métallique, ainsi que la tête; prothorax bleu, ayant dans son milieu une ligne enfoncée d'un vert brillant; élytres dorées, vertes à la suture, entières à l'extrémité. Allemagne.

Bupreste du saule (*B. salicis*, Latr.). Forme et grandeur des précédents; d'un vert brillant; élytres d'un beau rouge cuivreux, vertes à leur base, entières à l'extrémité. Paris : rare.

Bupreste nitidule (*B. nitidula*, Latr.). Deux fois plus petit que le *Bupreste rubis*; d'un vert doré, sans taches; élytres vertes, entières, légèrement chagrinées. Midi de la France.

Bupreste quadriponctué (*B. quadripunctata*, Latr.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un bronzé obscur; quatre impressions disposées sur une ligne transversale sur le prothorax; élytres pointillées, entières. Paris : rare.

BUPRESTE BIPONCTUÉ (*Buprestis bipunctata*, LATR.). Voisin du précédent; d'un vert bleuâtre très-brillant; élytres entières à leur extrémité; seulement deux impressions sur le prothorax. Grenoble.

BUPRESTE DES OMBELLIFÈRES (*B. umbellatarum*, LATR.). Semblable aux précédents; d'un noir bronzé; élytres un peu chagrinées, entières; prothorax n'ayant pas de points enfoncés. France méridionale.

BUPRESTE DE LA CHICORÉE. (*B. cichorii*, LATR.). Il ressemble au *Bupreste du saule*; tête, prothorax et corps d'un vert bronzé; élytres chagrinées, entières, cuivreuses. France méridionale.

BUPRESTE DISCOÏDE (*B. discoïdea*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); bronzé, velu; élytres entières, bronzées, à bords latéraux testacés. Midi de la France.

**** *Corps allongé et cylindrique.*

BUPRESTE NEUF-TACHES (*B. novem-maculata*, LATR.). Long. environ 18 millim. (8 lignes); cylindrique; d'un noir bleuâtre luisant; quelquefois des petites taches jaunes sur la tête et le prothorax. Celui-ci bossu, ayant un enfoncement longitudinal dans le milieu; élytres dentées à l'extrémité, ayant chacune trois ou quatre taches jaunes. Midi de la France.

BUPRESTE PERLÉ (*B. gemmata*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); forme du précédent; bronzé; très-brillant et sans taches; élytres entières, ayant quelques lignes longitudinales élevées. Corse.

BUPRESTE SINUÉ (*B. sinuata*, LATR.). Long. un peu moins de 7 millim. (3 lignes); tête, prothorax et dessous du corps, bronzés; élytres d'un rouge violet obscur, entières à l'extrémité. Midi de la France.

BUPRESTE ÉRUGINEUX (*B. æruginosus*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); entièrement bronzé; prothorax sinué postérieurement, ayant une impression transversale et sinuée. Allemagne.

BUPRESTE DU GRATERON (*B. asperulæ*, LATR.). Long. 6 à 7 millim. (2 1/2 à 3 lignes); d'un brun obscur et chagriné en dessus; d'un rouge cuivreux couvert d'un duvet blanchâtre en dessous. Autriche.

BUPRESTE CEINT (*B. cincta*, LATR). Long. environ 9 millim. (4 lignes); bronzé; un duvet blanc sur l'abdomen et les bords latéraux du prothorax; élytres sillonnées vers la suture, entières à l'extrémité. Midi de la France.

BUPRESTE DE LA RONCE (*Buprestis rubi*, LATR.). Long. 14 à 16 mill. (6 à 7 lignes); noir; cylindrique; élytres d'un noir bronzé, ayant quatre bandes transversales ondées et grisâtres. Paris: rare.

BUPRESTE ONDÉ (*B. undata*, LATR.). Semblable au précédent, mais plus grand; bleu métallique en dessous; tête et prothorax d'un bronzé verdâtre en dessus, ainsi que la partie antérieure de ses élytres; celles-ci ayant chacune trois bandes ondées, transverses et d'un gris cendré, et leur extrémité d'un bronzé noirâtre. Paris : rare.

BUPRESTE DES GRAMINÉES (*B. graminis*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un vert bronzé, opaque en dessus, très-brillant en dessous; élytres entières; prothorax d'un vert obscur. Autriche.

BUPRESTE VERT (*B. viridis*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); bronzé; prothorax chagriné, sinué postérieurement; élytres un peu chagrinées, en scie à leur extrémité. Paris.

BUPRESTE BLEU (*B. cyanea*, LATR.). Long. un peu plus de 7 millim. (3 lignes); tête d'un vert bleuâtre, ainsi que le prothorax; élytres d'un bleu métallique, sans taches. Europe.

BUPRESTE AMÉTHYSTE (*B. amethystina*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); un peu large; d'un violet pourpré; antennes et pattes noires. Espagne.

BUPRESTE DEUX-POINTS (*B. biguttata*, LATR.). Long. 14 millim. (6 lignes); élytres entières, d'un vert métallique, ayant chacune un point blanc assez grand; abdomen d'un vert bleuâtre, marqué de trois points blancs comme ceux des élytres. Paris : assez rare.

BUPRESTE DU MILLE-PERTUIS (*B. hyperici*, LATR.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); élytres linéaires, entières, ponctuées; corps d'un doré brillant; antennes et pattes d'un vert bronzé. Autriche.

***** *Corps raccourci, triangulaire.* (Les *Trachys* de FABRICIUS.)

BUPRESTE PYGMÉE (*B. pygmæa*, LATR. *Trachys pygmæa*, FAB.). Long. à peu près 2 millim. (1 ligne); bronzé; tête et prothorax d'un cuivreux brillant; élytres bleues, pointillées, entières. France.

BUPRESTE MINUTE (*B. minuta*, LATR.). Long. environ 2 millim. (1 ligne); élytres entières, noirâtres, ayant des bandes transversales et ondées d'un blanc grisâtre. Paris.

Deuxième genre. LES APHANISTIQUES (*Aphanisticus*).

Ils offrent les mêmes caractères que les *Buprestes*, mais leurs ntennes sont terminées en massue, et leur forme est plus ou oins linéaire : du reste, leurs mœurs sont les mêmes.

APHANISTIQUE PUSILLE (*Aphanisticus pusillus. — Buprestis pu-la*, LATR.). Bronzé; élytres d'un noir bronzé, pointillées, ières; front sillonné. Paris : très-rare.

APHANISTIQUE ÉMARGINÉ (*A. emarginatus. — Buprestis emar-ata*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes); linéaire; d'un vert nzé; tête sillonnée, presque échancrée; élytres de la cou- du corps, entières. Paris : très-rare.

Troisième genre. LES MÉLASIS (*Melasis*).

lpes terminés par un article beaucoup plus gros que le édent, presque globuleux; antennes pectinées dans les s, en scie dans les femelles ; mâchoires entières, non di- s à l'extrémité ; tous les articles des tarses entiers; corps drique.

s insectes ont la tête presque aussi large que le protho- celui-ci l'emboîtant en grande partie; leurs pattes sont es et comprimées. Leur histoire est inconnue.

ÉLASIS FLABELLICORNE (*Melasis flabellicornis*, LATR. *Hispa llicornis*, FABR.). Noir; strié; antennes et pattes d'un ferrugineux; tarses simples. Paris : rare.

Quatrième genre. LES CÉROPHYTES (*Cerophytum*).

lpes comme les précédents, mais antennes branchues dans âles, en scie dans les femelles ; mâchoires bilobées à l'ex- ité; avant-dernier article des tarses bifide; corps ovalaire.

ÉROPHYTE ÉLATÉROÏDE (*Cerophytum elateroides. — Melasis roides*, LATR.). Noir; strié; antennes très-fortement pecti- . Paris.

DEUXIÈME TRIBU. LES ÉLATÉRIDES.

r corps est plus étroit que dans les insectes de la tribu précé- nte ; les angles postérieurs de leur prothorax se prolongent pointes aiguës, et les articles de leurs tarses sont toujours tiers ; la pointe avancée de leur sternum s'enfonce, à la vo- nté de l'animal, dans une cavité située au-dessous de la nais- nce de la seconde paire de pieds.

Lorsque ces insectes sont sur le dos, la brièveté de leurs ds les empêcherait de pouvoir se retourner, si la nature n'y it pourvu d'une manière singulière. Nous allons laisser par-

ler M. de Latreille : « Couchés sur le dos, ils sautent et s'élèvent perpendiculairement en l'air jusqu'à ce qu'ils retombent dans leur position naturelle ou sur leurs pieds. Pour exécuter ce mouvement, ils les serrent contre le dessous du corps, baissent inférieurement la tête et le prothorax, qui est très-mobile de haut en bas, puis rapprochant cette partie de l'arrière-poitrine, ils poussent avec force la pointe de l'avant-sternum contre le bord du trou situé en avant de l'arrière-poitrine, où elle s'enfonce ensuite brusquement et par ressort. Le prothorax, avec les pointes latérales, la tête, le dessus des élytres heurtant avec force contre le plan de position, surtout s'il est ferme et uni, concourent, par leur élasticité, à faire élever le corps en l'air. » Ces animaux se trouvent sur les fleurs, sur les gazons, ou même sur la terre. Quand on veut les prendre ils contractent leurs pieds, se laissent tomber, et contrefont le mort. Une espèce de l'Amérique méridionale (*elater noctilicus*) est phosphorique. On prétend que la lumière qu'elle répand est assez vive pour permettre de lire et d'écrire à sa seule clarté. Les femmes ne se servent pas d'autre flambeau pour exécuter leurs différents travaux pendant la nuit.

Cinquième genre. LES TAUPINS (*Elater*).

Comme ce genre est le seul de la tribu, nous ne répéterons pas les caractères que nous venons de détailler.

TAUPIN LUMINEUX (*Elater noctilicus*, LATR.). Long. près de 41 millim. (1 1/2 pouce); d'un brun noirâtre; prothorax ayant, de chaque côté, une tache glabre et jaune, lumineuse pendant la nuit. Antilles.

TAUPIN ROUX (*E. rufus*, LATR.). Il ressemble au suivant, mais sa tête et son prothorax sont d'une couleur plus foncée que le reste du corps. Allemagne.

TAUPIN FERRUGINEUX (*E. ferrugineus*, LATR.). Long. 23 millim. (10 lignes); ferrugineux en dessus, noir en dessous; prothorax bordé de noir. Paris : rare.

TAUPIN CHARBONNIER (*E. carbonarius*, LATR. *Elater atomarius*, FABR.). Long. 16 millim. (7 lignes); raboteux; d'un noir mat et terne, parsemé de quelques écailles blanches. France méridionale.

TAUPIN INÉGAL (*E. inæqualis*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); noir; prothorax raboteux; élytres striées de rouge brun. Italie.

TAUPIN PECTINICORNE (*E. pectinicornis*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); bronzé; antennes pectinées dans

le mâle seulement; élytres striées et pointillées. France : très-rare.

TAUPIN GERMANIQUE (*Elater Germanus*, LATR. *Elater æneus*, FAB.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); plus large et plus bombé que le précédent; d'un bronzé luisant en dessus, d'un noir bronzé en dessous; antennes du mâle légèrement en scie, non pectinées; élytres striées et pointillées. Paris.

TAUPIN RHOMBIFÈRE (*E. rhombeus*, LATR.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes); étroit; brun; élytres obscures, striées, ayant deux bandes obliques et plus obscures vers l'extrémité. Paris.

TAUPIN SOYEUX (*E. holosericeus*, LATR.). Noirâtre; prothorax couvert d'un duvet soyeux, ainsi que les élytres, qui sont marquées de quelques bandes obscures. Paris.

TAUPIN MARQUETÉ (*E. tessellatus*, LATR.). Noirâtre; cuivreux; prothorax et élytres ayant des taches peu marquées, formées par des plaques de poils d'un cendré roussâtre; pattes d'un noir cuivreux; ongles roussâtres. Paris.

TAUPIN NÉBULEUX (*E. murinus*, LATR.). Obscur, mélangé de cendré en dessus; d'un cendré roussâtre et uniforme en dessous; antennes et tarses rougeâtres; deux tubercules peu élevés sur le prothorax. Paris.

TAUPIN FASCIÉ (*E. fasciatus*, LATR.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); très-noir; prothorax chagriné, couvert de petites écailles; élytres ayant, un peu au-delà du milieu, une bande ondée, blanchâtre, formée de petites écailles. Autriche.

TAUPIN SPECTATEUR (*E. spectator*, LATR.). Corps, tête et prothorax noirs; ce dernier luisant; élytres d'un brun marron; antennes d'un brun fauve; pattes noirâtres, brunes ou fauves. Paris.

TAUPIN OBSCUR (*E. obscurus*, LATR.). Noirâtre; peu luisant; élytres striées; pattes noires; antennes et tarses d'un brun testacé obscur. France.

TAUPIN NOIR (*E. niger*, LATR.). Long. un peu plus de 14 millim. (6 lignes); d'un noir luisant; pattes noires ou brunes; prothorax lisse; élytres striées, un peu recouvertes d'un duvet cendré. Paris.

TAUPIN ATRE (*E. aterrimus*, LATR.). Long. un peu plus de 14 millim. (6 lignes); d'un noir foncé; prothorax pointillé; élytres pointillées et striées. France : assez rare.

TAUPIN ÆRUGINEUX (*E. æruginosus*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); d'un noir luisant en dessous, et bronzé en dessus; élytres striées; écusson jaunâtre. Paris.

TAUPIN PORTE-CROIX (*Elater cruciatus*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noir en dessous, ainsi que la tête; pattes rouges, à extrémité des cuisses noire; bords de l'abdomen rouges; prothorax noir, rayé de rouge de chaque côté; élytres striées, jaunes, ayant leur suture noire, ainsi qu'une bande transversale située un peu au-delà du milieu, et le bord extérieur depuis la bande jusqu'à l'extrémité. Paris : très-rare.

TAUPIN VARIÉ (*E. varius*, LATR.). Long. 7 ou 9 millim. (3 ou 4 lignes); noir, un peu mélangé de roussâtre; élytres noires, légèrement chagrinées, ayant quelques poils courts à la base, et une bande d'un gris roussâtre vers l'extrémité; pattes d'un brun ferrugineux. Paris.

TAUPIN TRIFASCIÉ (*E. trifasciatus*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noir; prothorax gris; élytres cendrées, ayant trois bandes transversales ondulées et ferrugineuses. Allemagne.

TAUPIN CUIVREUX (*E. cupreus*, LATR.). Il ressemble au *Taupin pectinicorne*, par sa taille, sa forme et ses antennes; dessous du corps bronzé, ainsi que la tête et le prothorax; élytres jaunes, striées, à extrémité d'un noir bronzé. Variété entièrement d'un noir violet. Angleterre.

TAUPIN HÉMATODE (*E. hæmatodes*, LATR.). Assez large; pattes et corps noirs; antennes de la même couleur et pectinées; tête et prothorax noirs dans le mâle, d'un rouge sanguin dans la femelle; élytres de cette dernière couleur, pointillées, striées, avec deux lignes élevées n'allant pas jusqu'à l'extrémité. France.

TAUPIN MARRON (*E. castaneus*, LATR.). Plus petit que le *Taupin pectinicorne*; tête, antennes, pattes et dessous du corps noirs, ainsi que le prothorax, mais celui-ci recouvert de poils qui le font paraître jaune; élytres jaunes, noires à l'extrémité; écusson noir. Paris : rare.

TAUPIN SIGNÉ (*E. signatus*, LATR.). Il ressemble au suivant, mais élytres marquées d'une grande tache obscure vers l'extrémité. Europe.

TAUPIN AULIQUE (*E. aulicus*, LATR.). D'un vert bronzé obscur; élytres testacées, sans taches; antennes pectinées. Autriche.

TAUPIN SANGUIN (*E. sanguineus*, LATR.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); antennes en scie; corps, tête, prothorax et pattes d'un noir luisant; élytres rouges, striées. Paris.

TAUPIN ALLONGÉ (*Elater elongatulus*, LATR.). Il ressemble au précédent, mais il est une fois plus petit; élytres d'un rouge testacé, noires à l'extrémité. Autriche.

TAUPIN HUMÉRAL (*E. humeralis*, LATR.). D'un brun noirâtre; élytres striées, ayant chacune à leur base une tache jaune, oblongue, marginale. Allemagne.

TAUPIN TESTACÉ (*E. testaceus*, LATR.). Il ressemble au *Taupin sanguin*, mais élytres d'un jaune testacé uniforme, ainsi que les pattes. Allemagne.

TAUPIN BOUT-BRULÉ (*E. præustus*, LATR.). Semblable au suivant, mais élytres d'un rouge sanguin assez vif, et pattes noires. Allemagne.

TAUPIN CEINT (*E. balteatus*, LATR.). Beaucoup plus petit que le *Taupin sanguin*, avec lequel il a de l'analogie; antennes un peu en scie; prothorax d'un noir luisant, ainsi que la tête et le dessous du corps; pattes d'un brun rougeâtre; élytres striées, pointillées, rougeâtres antérieurement, noires postérieurement. Allemagne.

TAUPIN HARNACHÉ (*E. ephippium*, LATR.). Absolument semblable au *Taupin sanguin*, mais une tache noire commune, placée vers le milieu des élytres. Allemagne.

TAUPIN BRUN (*E. brunneus*, LATR.). D'un brun ferrugineux; tête et antennes noires, ainsi que la poitrine; prothorax noir bordé de fauve en dessous, d'un brun rougeâtre, avec une grande tache noire au milieu, en dessus; pattes ferrugineuses; élytres d'un brun ferrugineux, striées. Paris.

TAUPIN RUFIPÈDE (*E. rufipes*, LATR.). Semblable au suivant, mais entièrement noir, luisant, n'ayant de fauve que les pattes. Paris.

TAUPIN RUFICOLLE (*E. ruficollis*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes); d'un noir luisant; la moitié postérieure du prothorax d'une couleur sanguine. Allemagne.

TAUPIN FUGACE (*E. fugax*, LATR.). Tête et prothorax noirs, couverts d'un duvet doré très-fin et très-brillant; cuisses noires; pattes testacées, ainsi que ses élytres, qui sont striées. Autriche.

TAUPIN SANGUINICOLLE (*E. sanguinicollis*, LATR.). Semblable au suivant, mais prothorax un peu plus déprimé et d'un beau rouge sanguin sans taches. France.

TAUPIN THORACIQUE (*E. thoracicus*, LATR.). Corps, tête, antennes et pattes, noirs; prothorax globuleux, d'un roux fauve; élytres noires et striées. Paris.

Taupin a ceinture (*Elater cinctus*, Latr. *Elater equestris*, Fabr.). À peine long de 5 millim. (2 lignes); noir; pattes obscures; élytres avec une bande jaune, transversale et lunulée. Autriche.

Taupin bimoucheté (*E. biguttatus*, Latr.). Semblable au *Taupin rufipède*; d'un noir luisant; élytres striées, ayant chacune une tache rouge vers le milieu. Midi de la France.

Taupin triste (*E. tristis*, Latr.). Presque aussi grand que le *Taupin sanguin*; antennes noires, ayant les cinq anneaux qui suivent les premiers, bruns; élytres noires, striées, à bord extérieur et base jaunes; tête et prothorax d'un noir foncé; pattes noirâtres; tarses ferrugineux; dessous du corps noirâtre. France.

Taupin linéé (*E. lineatus*, Latr. *Elater striatus*, Fab.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); prothorax presque globuleux, noirâtre, ainsi que la tête, couvert d'un duvet cendré; dessous du corps et pattes noirâtres; élytres obscures, avec des lignes longitudinales un peu élevées et plus claires : entre chaque ligne deux stries pointillées se rejoignant postérieurement. France.

Taupin a six-points (*E. sex-punctatus*, Latr.). Corps, tête, antennes et partie antérieure du prothorax, noirs; ce dernier rougeâtre à son bord postérieur; élytres noires, striées, terminées de cendré, et ayant chacune trois points de cette couleur; pattes fauves. Espagne.

Taupin stictique (*E. sticticus*, Latr.). Long. 11 millim. (5 lignes); obscur en dessous, noir en dessus, ainsi que la tête; anus jaune; antennes, palpes et pattes testacés, ainsi que ses élytres et son prothorax : deux points obscurs sur ce dernier. Allemagne.

Taupin latéral (*E. lateralis*, Latr.). Long. près de 11 millim. (5 lignes); peu déprimé; noir en dessous et bordé de jaune; tête noire, à bouche et front bruns, ainsi que les bords du prothorax, dont le milieu est noir; élytres testacées, à suture obscure. Paris.

Taupin bimaculé (*E. bimaculatus*, Latr.). Corps, tête, antennes et prothorax, d'un noir luisant; élytres striées, rouges antérieurement, noires postérieurement, ayant chacune un point blanc, et, vers le milieu, une tache noire, dentelée, adhérente au bord; pattes fauves et cuisses noires. Midi de la France.

Taupin bipustulé (*E. bipustulatus*, Latr.). Forme et gran-

deur du *Taupin rufipède* ; d'un noir luisant ; un point rougeâtre à la base de chaque élytre ; antennes et pattes brunes. Europe.

TAUPIN FLAVICORNE (*Elater flavicornis*, LATR.). Long. environ 11 millim. (5 lignes) ; d'un noir opaque, pubescent ; élytres bronzées, striées ; antennes et pattes jaunes. Allemagne.

TAUPIN GENTIL (*E. pulchellus*, LATR.). Très-petit ; noir ; élytres jaunâtres, ainsi que les pattes. Autriche.

TAUPIN DU CHÊNE (*E. quercus*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; noir ; base des antennes et pattes fauves ; élytres striées, d'un noir bronzé luisant. Midi de la France.

TAUPIN DE BRUCTÈRE (*E. Bructeri*, LATR.). Long. 7 millim. (3 lignes) ; corps d'un bronzé noirâtre ; prothorax très-luisant ; pattes obscures ; élytres poilues et striées. Allemagne.

TAUPIN NAIN (*E. parvulus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; d'un bronzé obscur, très-pubescent ; jambes jaunes ; cuisses et antennes obscures ; élytres noires, roussâtres à la base. Autriche.

TAUPIN RIVERAIN (*E. riparius*, LATR. *Elater politus*, FAB.). Long. 7 millim. (3 lignes) ; d'un noir bronzé ; antennes, pieds et bord extérieur des élytres, roux. France.

TAUPIN CRUCIFÈRE (*E. crucifer*, LATR.). Prothorax jaune, avec une tache et les bords noirs ; élytres noires, ayant au milieu une raie longitudinale courte, jaune, et un point de la même couleur vers l'extrémité ; dessous du prothorax et pattes jaunes ; poitrine et abdomen noirs. Italie.

TAUPIN MESOMÈLE (*E. mesomelas*, LATR.). Long. 18 millim. (8 lignes) ; déprimé ; noir en dessous, ainsi que le derrière de la tête, les antennes et les pattes ; front et prothorax jaunes ; anus fauve ; élytres noires, striées, bordées de rougeâtre. Nord de l'Europe.

TAUPIN MARGINÉ (*E. marginatus*, LATR.). Long. 18 à 20 millim. (8 à 9 lignes) ; corps, tête et prothorax noirs ; élytres testacées, bordées de noir. Paris.

TAUPIN PALE (*E. pallens*, LATR.). Noir ; pattes et élytres testacées. France.

TAUPIN SINUÉ (*E. flexuosus*, LATR.). Un peu plus petit que le *Taupin gentil* ; d'un noir peu foncé ; élytres noirâtres, avec deux bandes blanchâtres transversales et ondées. Italie.

TAUPIN MINUTE (*E. minutus*, LATR.). Très-petit ; d'un noir luisant ; prothorax très-lisse ; élytres striées. Paris.

TAUPIN BORDÉ (*E. limbatus*, LATR.). Petit ; d'un noir luisant ; élytres testacées, bordées de noir. Paris.

Nota. *Les espèces suivantes ont le corps linéaire, déprimé, et quelques-unes n'ont pas la faculté de sauter.*

Taupin linéaire (*Elater linearis*, Latr.). Long. 16 à 18 mill. (7 à 8 lignes); antennes fortement dentées en scie, noires, ainsi que son corps, sa tête et ses pattes; prothorax fauve, obscur au milieu; élytres testacées. Variété à prothorax d'un fauve uniforme; autre à suture des élytres noire. Allemagne.

Taupin pyroptère (*E. pyropterus*, Latr.). Long. environ 20 millim. (9 lignes); ressemblant au précédent; dessous du corps, pattes, tête et antennes, d'un noir luisant et foncé; écusson noir; prothorax rouge, avec le bord postérieur noir; élytres d'un rouge sanguin pâle, à stries fortement pointillées. Paris : très-rare.

Taupin livide (*E. livens*, Latr.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); noirâtre; antennes et prothorax rougeâtres; pattes fauves; élytres testacées. Paris : rare.

Taupin cantharoïde (*E. cantharoïdes*, Latr.). Long. 16 à 18 millim (7 à 8 lignes); noir; élytres d'un jaune pâle; genoux fauves. Europe.

Taupin longicolle (*E. longicollis*, Latr.). Testacé; prothorax fauve, allongé; élytres striées, pubescentes; pattes testacées. Paris.

TROISIÈME TRIBU. LES CÉBRIONITES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules entières, non échancrées à la pointe; palpes de la même grosseur ou plus grêles à leur extrémité; corps arrondi et bombé dans les uns, ovale ou oblong et arqué en dessus dans les autres.

Le corps des insectes de cette famille est ordinairement mou et flexible; leur prothorax, plus large à sa base et transversal, a ses angles latéraux aigus, ou même quelquefois prolongés en épine; leurs antennes sont plus longues que la tête et le prothorax pris ensemble. Leurs habitudes sont inconnues.

Sixième genre. LES CÉBRIONS (*Cebrio*).

La tête saillante hors du prothorax; mandibules étroites, très-arquées, fort crochues, saillantes; pas de pelotes aux tarses; antennes filiformes, de onze articles, dilatées en dents de scie à l'angle intérieur de leur extrémité; corps ferme, ovale-oblong.

Ces Coléoptères se trouvent en été sur les feuilles des ar-

bres, et surtout sur celles des plantes aquatiques. Ils volent très-bien, et quelques-uns ont la faculté de sauter au moyen de leurs cuisses postérieures.

CÉBRION GÉANT (*Cebrio gigas*, LATR.). Long. 23 à 27 millim. (10 à 12 lignes); tête et prothorax noirâtres, pubescents; élytres testacées, pointillées; pubescentes, presque striées; poitrine noirâtre, ainsi que les pattes; abdomen et cuisses testacés. Midi de la France. Le genre *Hammonie*, de LATREILLE, est établi sur la femelle de cette espèce. Elle diffère du mâle par ses antennes très-courtes, en massue, de dix articles. C'est le *Cebrio brevicornis* d'OLIVIER.

Septième genre. LES RHIPICÈRES (*Rhipicera*).

Ils diffèrent des deux genres précédents par les pelotes membraneuses et formées de deux pièces qu'ils ont sous les articles intermédiaires des tarses, et par leurs antennes en panache.

RHIPICÈRE MYSTACIN (*Rhipicera mystacina*. — *Ptilinus mystacinus*, FAB.). Long. 14 ou 16 millim. (6 ou 7 lignes); noirâtre, avec des points blancs formés par des poils, sur le prothorax et les élytres; cuisses fauves, à l'exception des genoux qui sont de la couleur du corps; antennes très-noires; élytres ponctuées, ayant chacune trois côtes ou nervures longitudinales. Détroit de Bass; Nouvelle-Hollande.

RHIPICÈRE BORDÉ (*R. marginata*, LATR. *Polytomus marginatus*, DALM.). Long 27 millim. (1 pouce); d'un vert bleuâtre, couvert d'un duvet pâle et très-serré; antennes et pattes noires; cuisses rousses; élytres ayant la suture et le bord testacés. Brésil.

Huitième genre. LES DASCILLES (*Dascillus*).

Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax; mandibules entièrement découvertes; dernier article des palpes tronqué ou très-obtus; corps ovale.

Pénultième article des tarses bilobé; antennes longues, filiformes, insérées devant les yeux; mandibules cachées par la lèvre supérieure; mâchoires avancées, comme laciniées; tête large; angles postérieurs du prothorax très-peu saillants. Ces coléoptères se trouvent sur les fleurs.

DASCILLE CERF (*Dascillus cervinus*, LATR. *Atopa cervina*, FAB.). Long. près de 14 millim. (6 lignes); noirâtre et soyeux en dessous; d'un brun cendré en dessus; élytres rebordées. Paris: rare.

DASCILLE CENDRÉ (*Dascillus cinereus*, LATR. *Atopa cinerea*, FAB.). Livide; élytres et pattes brunes. France méridionale.

Neuvième genre. LES ÉLODES (*Elodes*).

Mandibules en grande partie cachées sous le labre; palpes maxillaires pointus à leur extrémité, les labiaux fourchus; pieds postérieurs presque semblables aux autres, non propres à sauter.

Ces insectes sont peu remarquables par leur taille et leur couleur; leur corps est presque rond, de consistance peu solide; leur tête petite; leurs antennes sont à articles simples, dont le second et le troisième plus courts. On les rencontre fréquemment sur les feuilles des arbres qui croissent dans les lieux aquatiques.

ELODE PALE (*Elodes pallida*, LATR. *Cyphon pallidus*, FAB.). D'un fauve pâle, ainsi que les pattes; antennes brunes; tête et extrémité des élytres d'un brun obscur. Paris.

ELODE BORDÉE (*E. marginata*, LATR. *Cyphon marginatus*, FAB.). Noire; bords du prothorax et premier article des tarses, roux. Paris.

ELODE GRISE (*E. grisea*, LATR. *Cyphon griseus*, FAB.). Noire; bouche livide; pattes pâles; élytres pubescentes, lisses, latérales. Variété plus claire. Paris.

ELODE PUBESCENTE (*E. pubescens*, LATR. *Cyphon pubescens*, FAB.). Noire; pubescente; tête brune; antennes ferrugineuses; prothorax d'un gris obscur; pattes d'un brun grisâtre; élytres grises, à suture un peu noirâtre. Paris.

ELODE LIVIDE (*E. livida*, LATR. *Cyphon lividus*, FAB.). Livide, lisse, glabre; antennes obscures. Paris.

ELODE QUEUE-NOIRE (*E. melanura*, LATR. *Cyphon melanurus*, FAB.). Tête et prothorax lisses, luisants, glabres, testacés, ainsi que les pattes; bord externe des élytres livide, et leur extrémité noire; corps presque testacé en dessous. Suède.

Dixième genre. LES SCIRTES (*Scirtes*).

Elles ne diffèrent des *Elodes* que par leurs pieds postérieurs dont les cuisses sont grosses, renflées, et les jambes terminées par une longue épine, ce qui leur donne la faculté de sauter.

SCIRTE HÉMISPHÉRIQUE (*Scirtes hemispherica*. — *Cyphon hemisphericus*, FAB.). Long. 2 millim. (1 ligne) au plus; corps presque orbiculaire, déprimé; d'un noir foncé. Paris.

SCIRTE ORBICULAIRE (*S. orbiculatus*, LATR. *Cyphon orbiculatus*, FAB.). Mêmes forme, grandeur et couleur, mais bords

latéraux et antérieurs du prothorax d'un fauve ferrugineux, ainsi qu'un point au milieu de la suture des élytres.

QUATRIÈME TRIBU. LES LAMPYRIDES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules entières, non échancrées à la pointe; palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité; corps droit et déprimé.

Ils ont en général le corps très-mou, le prothorax presque carré ou en demi-cercle, recouvrant la tête en tout ou en partie; leurs élytres sont molles et flexibles; tous ont l'avant-dernier article des tarses divisé en deux lobes. Ils se contractent et font le mort quand on les prend : plusieurs sont phosphoriques.

Onzième genre. LES LYCUS (*Lycus*).

Antennes rapprochées à leur base; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux; bouche très-petite; tête rétrécie et prolongée en devant en forme de museau; antennes très-comprimées; élytres souvent très-élargies vers leur extrémité postérieure; corps étroit et allongé.

Leurs mâchoires sont simples et non lobées, et le dernier article de leurs palpes maxillaires est comprimé, tronqué, presque sécuriforme. Leur prothorax est aplati, trapézoïdal ou carré, arrondi en devant. Ces insectes, dont trois espèces seulement habitent l'Europe, se trouvent sur les fleurs dont ils sucent la liqueur sucrée. On ne sait rien de leurs habitudes.

LYCUS SANGUIN (*Lycus sanguineus*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes); noir, avec les côtés du prothorax et les élytres d'un rouge de sang. Paris.

LYCUS NAIN (*L. minutus*, LATR.). Très-noir; extrémité des antennes fauve; prothorax entièrement noir; élytres striées de rouge sanguin. France : rare.

LYCUS AURORE (*L. aurora*, LATR.) D'un rouge sanguin en dessus, d'un noir foncé en dessous; côtés du prothorax et élytres réticulés. France méridionale.

LYCUS DILATÉ (*L. latissimus*, LATR.). Long. près de 27 millim. (1 pouce); d'un jaune fauve en dessus; noir en dessous, ainsi que les pattes; élytres très-dilatées, ayant chacune une tache marginale et l'extrémité noires. Afrique.

Douzième genre. LES OMALISES (*Omalisus*).

Ils ressemblent assez aux précédents, mais leur tête n'est

pas prolongée en museau, et le dernier article de leurs palpes maxillaires est tronqué; second et troisième articles des antennes très-courts.

Leur tête est en grande partie découverte; leurs antennes, très-rapprochées à leur base, sont formées d'articles courts et cylindriques; leurs yeux sont écartés; les angles du prothorax prolongés et très-pointus, et les élytres assez fermes. On trouve ces coléoptères sur les plantes.

Omalise sutural (*Omalisus suturalis*, Latr.). Long. environ 7 millim. (3 lignes); corps, tête, antennes, prothorax et pattes noirs; élytres d'un rouge obscur, à suture noire, ayant des points enfoncés assez nombreux. Paris.

Omalise noir (*O. niger*). Semblable au précédent, mais entièrement noir. Des Alpes.

Treizième genre. Les Lampyres (*Lampyris*).

Prothorax en demi-cercle et cachant la tête, ou en carré transversal; bouche très-petite; palpes maxillaires terminés par un article finissant en pointe; extrémité postérieure de l'abdomen phosphorique; yeux très-gros.

Leurs antennes sont écartées à leur base, insérées très-près des yeux, comprimées, quelquefois pectinées ou en scie, à articles courts. Leur corps est très-mou, oblong, ovale, déprimé; leurs pattes sont comprimées, simples et courtes. Quelques femelles n'ont ni ailes ni élytres, mais simplement les rudiments de ces organes. Les Lampyres, vulgairement connus sous les noms de mouches à feu, vers-luisants, lucioles, ont une partie de l'abdomen qui est lumineuse et brille avec plus ou moins d'éclat pendant la nuit : il paraît qu'ils peuvent à volonté augmenter ou diminuer cette singulière lumière, qui disparaît lorsqu'ils sont morts, mais seulement par le desséchement.

Lampyre ver-luisant (*Lampyris nocticula*, Latr.). Mâle long de 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); noirâtre; antennes simples; prothorax demi-circulaire, recevant entièrement la tête, avec deux taches transparentes, en croissant; ventre noir, à derniers anneaux d'un jaune pâle. Paris.

Lampyre splendide (*L. splendidula*, Latr.). Semblable au précédent, mais plus grand; prothorax jaunâtre, avec le disque noirâtre et deux taches transparentes en devant; élytres noirâtres; dessous du corps et pieds d'un jaunâtre livide; premiers anneaux du ventre tantôt de cette couleur, tantôt plus obscurs. Les femelles de ces deux espèces sont aptères. France méridionale.

Lampyre Mauritanique (*Lampyris Mauritanica*, Latr.). Plus grand que les précédents, jaune; élytres d'un jaune légèrement grisâtre, avec trois lignes longitudinales élevées. Femelle deux ou trois fois plus grande que le mâle, d'un fauve plus ou moins rougeâtre. France méridionale.

Lampyre hémiptère (*L. hemiptera*, Latr.). Noir, petit, allongé; élytres courtes; extrémité de l'abdomen jaune. Paris: rare.

Lampyre Luciole (*L. Italica*, Latr.). Petit, noir; prothorax transversal, ne recouvrant pas toute la tête; rougeâtre, ainsi que la poitrine, l'écusson et une partie des pieds; les deux derniers anneaux de l'abdomen jaunâtres. Les deux sexes sont ailés. Italie.

Lampyre éclatant (*L. corusca*, Latr.). D'un noir obscur; chaperon ayant une ligne longitudinale arquée de chaque côté. Russie.

Quatorzième genre. Les Téléphores (*Telephorus*).

Antennes écartées entre elles à leur base; palpes terminés par un article en forme de hache, les maxillaires pas plus longs que les labiaux.

Ils ressemblent assez aux *Lampyres*, mais leur corps est plus allongé, plus linéaire, et leurs élytres sont plus molles; leur tête est de la largeur du prothorax, ou plus large, découverte, un peu rétrécie postérieurement; leur prothorax est carré, à angles arrondis. On les trouve au printemps sur les fleurs des prairies.

Téléphore ardoisé (*Telephorus fuscus*, Latr. *Cantharis fusca*, Fab.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); derrière de la tête, élytres, poitrine et grande partie des pieds, d'un noir ardoisé; les autres parties d'un rouge jaunâtre; une tache noire sur le prothorax. Paris.

Téléphore thoracique (*T. thoracicus*, Latr.). Tête, poitrine et élytres, noires; prothorax rougeâtre, ainsi que l'abdomen et les pattes. Paris.

Téléphore fusicorne (*T. fuscicornis*, Latr.). Corps et tête noirs; prothorax et pattes jaunes; élytres testacées, avec l'extrémité jaune. Paris.

Téléphore mélanure (*T. melanurus*, Latr. *Cantharis melanura*, Fab.). Entièrement d'un jaune testacé; antennes noires, ainsi que l'extrémité des élytres. Paris.

Téléphore obscur (*T. obscurus*, Latr. *Cantharis obscura*,

Fab.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); d'un noir foncé; une petite marge rouge au prothorax. Paris.

Téléphore livide (*Telephorus lividus*, Latr. *Cantharis livida*, Fab.). Long. 11 à 14 mill. (5 à 6 lig.); d'un jaune testacé; prothorax sans tache, rebordé. Paris.

Téléphore triste (*T. tristis*, Latr. *Cantharis tristis*, Fab.). Noir; les deux premiers articles des antennes jaunes. Allemagne.

Téléphore pale (*T. pallidus*, Latr. *Cantharis pallida*, Fab.). Semblable au suivant, mais plus petit, et élytres n'ayant pas de tache noire à l'extrémité. Paris.

Téléphore pallipède (*T. pallipes*, Latr. *Cantharis pallipes*, Fab.). Il ressemble au *Téléphore mélanure*, mais il est plus petit et noir; base des antennes et pattes d'un jaune pâle; élytres testacées, noires à l'extrémité. Paris.

Téléphore noir (*T. ater*, Latr. *Cantharis atra*, Fab.). Entièrement noir, à l'exception de la base de ses antennes et de ses pattes, qui sont d'un jaune obscur. Suède.

Téléphore testacé (*T. testaceus*, Latr. *Cantharis testacea*, Fab.). Plus petit que le *Téléphore mélanure*; noir; prothorax bordé de jaune; élytres et pattes testacées. Paris.

Téléphore abdominal (*T. abdominalis*, Latr. *Cantharis abdominalis*, Latr.). Tête noire; bouche et prothorax rougeâtres, ce dernier bordé de noir; élytres d'un noir bleuâtre; abdomen d'un jaune rougeâtre. France méridionale.

Téléphore latéral (*T. lateralis*, Latr. *Cantharis lateralis*, Fab.). Petit; noirâtre; prothorax rouge; élytres obscures, à bord extérieur jaunâtre. Paris.

Téléphore puce (*T. pulicarius*, Latr. *Cantharis pulicaria*, Fab.). Très-petit; noir; bord du prothorax fauve; élytres sans taches; bords de l'abdomen rouges. Paris.

Téléphore blanchatre (*T. niveus*, Latr.). Prothorax noir, bordé de testacé; élytres blanchâtres; corps, pattes et base des antennes testacés. Allemagne.

Téléphore bicolore (*T. bicolor*, Latr.). Prothorax bordé de testacé; tarses postérieurs, base de l'abdomen, antennes et poitrine, obscurs. Paris.

Téléphore ponctué (*T. bipunctatus*, Latr. *Cantharis bipunctatus*, Fab.). Assez petit; noirâtre; prothorax testacé, marqué de deux points noirs; élytres testacées, ayant du noir à l'extrémité. Paris.

Quinzième genre. Les Malthines (*Malthinus*).

Ils ressemblent beaucoup aux précédents, mais leurs palpes sont terminés par un article ovoïde; leur tête est amincie en arrière, et, dans plusieurs, les étuis sont plus courts que l'abdomen.

Malthine bimoucheté (*Malthinus biguttatus.* — *Cantharis biguttata*, Fab.). Très-petit; testacé; prothorax noir, à bords jaunes; élytres courtes, obscures, jaunes à l'extrémité. Paris.

Malthine nain (*M. minimus*). Plus petit que le précédent, auquel il ressemble; d'un jaune obscur; prothorax fauve, avec une tache noire; élytres obscures, à extrémité jaune. Paris.

Malthine fascié (*M. fasciatus*). Noirâtre; bords extérieurs du prothorax jaunes, ainsi qu'une bande sur les élytres et une tache vers leur extrémité. Paris.

CINQUIÈME TRIBU. LES MÉLYRIDES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainure pour loger les antennes; mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité; tête plus ou moins enfoncée dans le prothorax, ovale; palpes maxillaires terminés par un article rétréci vers son extrémité et s'avançant au-delà de la bouche; prothorax presque carré, plat ou légèrement convexe en dessus; corps souvent oblong.

Ces insectes sont très-agiles, et se trouvent sur les fleurs et sur les feuilles; leurs élytres sont molles, leur bouche avancée, et leurs tarses longs.

Seizième genre. Les Mélyres (*Melyris*).

Palpes filiformes; tête avancée antérieurement en une espèce de petit museau; premier article des tarses antérieurs plus court ou à peine aussi long que le second; prothorax presqu'en trapèze, un peu plus étroit en devant; antennes seulement un peu plus longues que la tête; une simple dentelure sous les crochets du dernier article des tarses.

Le corps de ces insectes est proportionnellement plus court et plus large que dans les genres suivants, et leur prothorax est plus élevé dans son milieu.

Premier sous-genre. Les Mélyres. *Tarses ayant en dessous une dentelure apparente.*

Mélyre vert (*Melyris viridis*, Latr.). Long. 14 millim. (6 lignes); d'un vert bleuâtre; antennes noires; prothorax raboteux, marqué dans son milieu d'un enfoncement longitudinal; élytres raboteuses, ayant chacune trois lignes longitudinales élevées; tarses noirs. Du Cap de Bonne-Espérance.

Deuxième sous-genre. Les Zigies. *Tarses n'ayant point en dessous de dilatation ni de dents apparentes; antennes ne commençant à être en scie qu'au quatrième ou cinquième article.*

Zigie oblongue (*Zigia oblonga*, Fab.). D'un rouge fauve; tête et élytres d'un bleu verdâtre; ces dernières légèrement chagrinées, ayant chacune trois lignes élevées. Du Levant.

Dix-septième genre. Les Dasytes (*Dasytes*).

Palpes et devant de la tête comme dans les précédents; premier article des tarses plus long que le suivant; prothorax presque carré; antennes de la longueur de la tête et du prothorax, insérées devant les yeux et très-écartées à leur base; un appendice membraneux ou une dent très-comprimée sous les crochets du dernier article des tarses.

Leur corps est étroit et allongé, presque linéaire, assez mou; leur tête est en carré transversal, le plus souvent inclinée; les élytres sont longues, linéaires. On trouve les Dasytes sur les plantes, et ils contrefont le mort dès qu'on veut les prendre.

Dasyte a quatre-taches (*Dasytes quadrimaculatus*, Latr.). Noir; un peu velu; deux taches rouges sur les élytres, l'une à la base et l'autre au bout opposé. Midi de la France.

Dasyte bipustulé (*D. bipustulatus*, Latr. *Hispa bipustulata*, Fab.). Noir; velu; une tache rouge à la base de chaque élytre. Midi de la France.

Dasyte atre (*D. ater*, Latr.). D'un noir luisant, très-velu; deux enfoncements rugueux, avec leurs contours un peu élevés et unis, sur le devant de la tête. Midi de la France.

Dasyte nigricorne (*D. nigricornis*, Latr.). Velu; d'un bronzé foncé, très-ponctué; tarses et jambes roussâtres. Paris.

Dasyte bleuatre (*D. cæruleus*, Latr.). Pubescent; vert, ou d'un vert bleuâtre; antennes et pattes noires. Paris.

Dasyte a points-noirs (*D. nigro-punctatus*, Latr.). Pubescent; bronzé; plusieurs rangs de points noirs sur les élytres. Paris.

Dasyte flavipède (*D. flavipes*, Latr.). Velu; noirâtre; base des antennes et pattes roussâtres. Autriche.

Dasyte plombé (*D. plombeus*, Latr.). Légèrement velu; plus allongé que le *Dasyte noir*; plombé. Paris.

Dasyte noir (*D. niger*, Latr.). Velu; noir; une fois plus petit que le *Dasyte atre*; élytres presque lisses; tarses antérieurs sans appendices à leur base. Allemagne.

DASYTE HÉMORRHOÏDAL (*Dasytes hæmorrhoidalis*, LATR.). Velu; noir; une tache rouge à l'extrémité des élytres. Espagne.

DASYTE SCUTELLAIRE (*D. scutellaris*, LATR.). Couvert d'un duvet cendré; noir; écusson blanc. Espagne.

Dix-huitième genre. LES MALACHIES (*Malachius*).

Ils ne diffèrent des *Dasytes* que par leurs antennes moins écartées et plus intérieures, et par quatre vésicules rouges, rétractiles, qu'ils font sortir et rentrer à volonté de leur corps, dont deux sous les angles postérieurs du prothorax, et deux à la base de l'abdomen.

Le corps de ces coléoptères est très-mou, et leurs élytres excessivement flexibles. On les trouve sur les fleurs.

MALACHIE ROUGEATRE (*Malachius rufus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); tête noire, bronzée; bouche jaune; poitrine et pattes d'un noir bronzé; abdomen rougeâtre, avec un peu de noir bronzé sur les bords; élytres rougeâtres, ainsi que le prothorax, qui a une large tache noire au milieu. Midi de la France.

MALACHIE BRONZÉ (*M. æneus*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un vert bronzé; élytres rougeâtres, ayant leur base et une partie de la suture d'un vert bronzé. Paris.

MALACHIE SANGUINOLENT (*M. sanguinolentus*, LATR.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes); d'un noir bronzé; côtés du prothorax et élytres d'un rouge sanguin. Paris.

MALACHIE VERT (*M. viridis*, LATR.). Forme et grandeur du *Malachie bipustulé*; d'un vert bronzé; bouche d'un beau jaune. Paris.

MALACHIE MARGINELLE (*M. marginellus*, LATR.). Verdâtre; bords du prothorax et extrémité des élytres rouges. Paris.

MALACHIE ÉLÉGANT (*M. elegans*, LATR.). Voisin du suivant; d'un vert métallique; prothorax de couleur uniforme; chaque élytre terminée par un point jaune. Paris.

MALACHIE BIPUSTULÉ (*M. bipustulatus*, LATR.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); d'un vert métallique assez brillant; bords latéraux du prothorax rouges, et une tache de la même couleur à l'extrémité de chaque élytre. Paris.

MALACHIE PÉDICULAIRE (*M. pedicularius*, LATR.) Petit; noir; prothorax rebordé, sans taches; extrémité des élytres sans taches. Paris.

MALACHIE BOUT-BRULÉ (*M. præustus*, LATR.). Noirâtre; extrémité des élytres jaunâtre. Saxe.

femelle, frappe plusieurs fois de suite et rapidement sur la boiserie où il se trouve; la femelle lui répond de la même manière, et tous deux ne cessent de s'approcher et de battre jusqu'à ce qu'ils se soient rejoints. Telle est la cause d'un petit bruit semblable au battement d'une montre, que l'on entend au printemps dans les appartements boisés, et qui a reçu le nom vulgaire d'horloge de la mort.

Vingtième genre. LES PTINES (*Ptinus*).

Antennes au moins aussi longues que le corps; prothorax plus étroit que l'abdomen; antennes insérées entre les yeux, ceux-ci saillants ou convexes; corps oblong.

Leurs antennes sont terminées uniformément, simples, insérées près du bord interne des yeux, et filiformes, à second et troisième articles pas plus grands que les suivants. Ces insectes se trouvent dans les herbiers, les collections d'histoire naturelle, etc.

PTINE IMPÉRIAL (*Ptinus imperialis*, LATR.). Noirâtre, à duvet cendré; prothorax caréné, se terminant postérieurement en forme de dent; élytres couvertes d'un duvet plus obscur, ayant chacune une tache blanche sinuée; les deux taches réunies formant une sorte d'aigle impériale. Paris.

PTINE VOLEUR (*P. fur*, LATR.). Brun; couvert d'un duvet plus ou moins cendré; quatre dents au prothorax, formant une couronne transversale; élytres noires, ayant deux bandes grises transversales, et des stries ponctuées. Paris.

PTINE GERMAIN (*P. germanus*, OLIV.). Semblable au précédent, mais pas de bandes aux élytres; abdomen oblong; antennes et pattes testacées. Allemagne.

PTINE TESTACÉ (*P. testaceus*, OLIV.). Testacé; yeux noirs; élytres avec des stries pointillées. Il ressemble beaucoup au *Ptine voleur*, dont peut-être il n'est qu'une variété. Paris.

PTINE RUFIPÈDE (*P. rufipes*, LATR.). Noirâtre; oblong; antennes et pattes fauves; prothorax ayant quatre tubercules moins élevés que dans le *Ptine voleur*; élytres striées, couvertes d'un duvet roussâtre. Paris.

PTINE BIDENTÉ (*P. bidens*, LATR.). D'un brun testacé; élytres striées, noirâtres; prothorax bossu, bidenté en dessus. Paris.

PTINE LARRON (*P. latro*, LATR.). Fauve; élytres testacées, striées; prothorax bidenté. Europe.

PTINE PUBESCENT (*P. pubescens*, LATR.). Pubescent; noir; antennes et pattes noires; prothorax bossu postérieurement. Paris.

Vingt-unième genre. LES GIBBIES (*Gibbium*).

Semblables aux *Ptines*, mais antennes insérées au-devant des yeux; ceux-ci aplatis et très-petits; corps court, à abdomen presque globuleux; élytres soudées.

Les antennes sont sétacées, à second et troisième articles plus grands que les suivants; leur prothorax est très-court, arrondi, ne formant point de capuchon, et sans étranglement postérieur; l'écusson manque, et se trouve remplacé par un avancement du milieu du bord postérieur du prothorax. Pas d'ailes membraneuses sous les élytres.

GIBBIE SCOTIAS (*Gibbium scotias*, LATR. *Ptinus scotias*, FAB.). Corps globuleux, lisse, brun; élytres lisses, polies, d'un brun marron, enveloppant une partie du dessous du corps; antennes et pattes claires, velues. France.

Vingt-deuxième genre. LES PTILINS (*Ptilinus*).

Antennes plus courtes que le corps; prothorax aussi large que l'abdomen à sa base; antennes en scie depuis le troisième article, quelquefois pectinées dans les mâles.

Corps presque cylindrique; prothorax à peu près de la même largeur que les élytres; antennes implantées devant les yeux, à articles triangulaires ou en dents, ce qui les fait paraître en scie ou pectinées. — Ces coléoptères habitent les troncs des vieux arbres, qu'ils percent comme les Vrillettes.

PTILIN PECTINICORNE (*Ptilinus pectinicornis*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un brun foncé, noirâtre; antennes et pattes fauves; élytres vaguement et finement pointillées. Paris.

Vingt-troisième genre. LES DORCATOMES (*Dorcatoma*).

Ils ne diffèrent des précédents que par leurs antennes finissant brusquement par trois articles plus grands, et dont les deux avant-derniers en forme de dents de scie; elles ne sont d'ailleurs composées que de neuf articles.

DORCATOME DE DRESDE (*Dorcatoma Dresdensis*, FAB., HERBST. *D. bis-striata*, PAYK. *Dermestes serra*, PANZ.). Très-petit; noir. De la Suède.

Vingt-quatrième genre. LES VRILLETTES (*Anobium*).

Comme dans les précédents, leurs antennes sont terminées par trois articles plus grands ou plus longs, mais les deux avant-derniers sont en cône allongé et renversé, et celui du bout, ovale ou presque cylindrique; elles sont de onze articles

Plusieurs espèces de Vrillettes habitent nos maisons, et, dans l'état de larve, rongent les planches des boiseries, les meubles, les livres, etc., qu'elles percent d'un grand nombre de petits trous ronds, et finissent par mettre en poussière; quelques-unes attaquent les collections, les pains à cacheter, les farines et autres substances.

Vrillette marquêtée (*Anobium tessellatum*, Latr.). Brune; antennes fauves; prothorax peu élevé, mélangé de cendré formé par un duvet, ainsi que les élytres : celles-ci sans stries. Paris.

Vrillette opiniatre (*A. pertinax*, Latr. *Anobium striatum*, Fab.). Noirâtre; quatre lignes élevées sur le prothorax, et une tache roussâtre vers chaque angle postérieur; élytres à stries formées par des points. Allemagne.

Vrillette marron (*A. castaneum*, Latr.). Pubescente; d'un brun marron; yeux noirs; prothorax relevé, marqué d'une petite ligne longitudinale enfoncée; élytres avec des stries pointillées. Paris.

Vrillette striée (*A. striatum*, Latr. *Anobium pertinax*, Fab.). D'un brun foncé ou noirâtre, avec un léger duvet grisâtre; élytres à stries composées de points; prothorax comprimé, ayant postérieurement une bosse ou une carène terminée en pointe. Paris.

Vrillette de la farine (*A. paniceum*, Latr.). Petite; d'un fauve marron clair; yeux noirs; prothorax peu élevé, sans bosse; élytres avec des stries pointillées. Paris.

Vrillette brune (*A. brunneum*, Latr.). Brune; antennes et abdomen d'un brun ferrugineux; élytres à stries pointillées, peu marquées; prothorax un peu élevé, avec une ligne longitudinale enfoncée. Paris.

Vrillette lisse (*A. lævigatum*, Latr.). Brune; yeux noirs; élytres sans stries, finement pointillées. France.

Vrillette bidentée (*A. bidentatum*, Latr.). Obscure; prothorax échancré, presque bidenté postérieurement; antennes et pattes fauves. Paris.

Vrillette tricolore (*A. tricolor*, Latr.). Noirâtre; prothorax peu élevé, obscur; élytres striées, d'un brun châtain. Paris.

Vrillette molle (*A. molle*, Latr.). D'un brun testacé; yeux noirs; élytres lisses. Allemagne.

SEPTIÈME TRIBU. LES LIME-BOIS.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité; tête séparée du prothorax par un étranglement ou un cou; mandibules courtes et épaisses; corps de forme linéaire.

Ces insectes ont la tête entièrement dégagée du prothorax. Ils vivent aussi dans le bois qu'ils percent en tous sens, et dont ils font un grand dégât; ce sont surtout les bois de construction qu'ils attaquent de préférence.

Vingt-cinquième genre. LES CUPÈS (*Cupes*).

Leurs palpes sont égaux, terminés par un article tronqué, et leurs antennes sont cylindriques; corps allongé, dur; tête petite, presque ronde, très-raboteuse; yeux petits et globuleux; prothorax court, presque carré; élytres linéaires, fort longues; avant-dernier article des tarse sbilobé. Mœurs entièrement inconnues.

CUPÈS A TÊTE-JAUNE (*Cupes capitata*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); très-raboteux en dessus; d'un brun obscur; tête d'un jaune roussâtre. De la Caroline méridionale.

Vingt-sixième genre. LES LYMEXYLONS (*Lymexylon*).

Palpes maxillaires beaucoup plus grands que les labiaux, pendants, très-divisés, comme en peigne ou en forme de houppe dans les mâles; élytres recouvrant la plus grande partie du dessus de l'abdomen; antennes simples, un peu plus grêles au bout, ou légèrement en fuseau.

LYMEXYLON NAVAL (*Lymexylon navale*, LATR. *L. navale*, la femelle, FAB. *L. flavipes*, le mâle, FAB.). Long. 14 millim. (6 lignes); d'un fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur et l'extrémité des élytres, noirs; cette dernière couleur dominant un peu plus dans le mâle. France: rare.

Vingt-septième genre. LES HYLECOETES (*Hylecœtus*).

Ils ne diffèrent des *Lymexylons* que par leurs antennes en scie.

HYLECOETE DERMESTOÏDE (*Hylecœtus dermestoides.—Lymexylon dermestoides*, la femelle, FAB. *Lymexylon marci*, le mâle, FAB.). Long. 14 millim. (6 lignes); femelle d'un fauve pâle, avec les yeux et la poitrine noirs. Mâle noir, à élytres tantôt noirâtres, tantôt roussâtres, ayant l'extrémité noire. Allemagne.

HYLECOETE BARBU (*H. barbatus.— Lymexylon barbatum*, LATR.

Lymexylon morio, Fab.). Noirâtre ; antennes et jambes brunes ; derniers articles des palpes maxillaires latéralement avancés. Autriche.

Vingt-huitième genre. Les Atractocères (*Atractocerus*).

Palpes maxillaires très-grands, comme dans les précédents, mais élytres très-courtes, et antennes simples, en forme de fuseau ou de râpe.

Atractocère nécydaloïde (*Atractocerus necydaloides.* — *Necydalis brevicornis*, Linn. *Lymexylon abreviatum*, Fab.). Elytres très-courtes, échancrées en dedans ; tête et prothorax noirâtres, avec une ligne longitudinale jaunâtre. Sierra-Leone.

Famille 12. LES CLAVICORNES.

Analyse des genres.

1. Antennes grossissant insensiblement, ou terminées par une massue d'un à cinq articles, dont deux ou trois au plus forment des dents de scie au côté extérieur. *Sect.* 1re....... 2
   Antennes formant, à partir du troisième article, une massue composée d'articles très-serrés, plus ou moins saillants au côté interne, en dents de scie, et presque cylindrique ou en fuseau ; premier ou second article beaucoup plus grand. *Sect.* 2e. 24

SECTION PREMIÈRE.

2. Palpes maxillaires aussi longs que la tête. *Première tribu*....... LES CLAIRONS. 6
   Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête. 3
3. Antennes très-coudées. 2e *tribu*....... LES ESCARBOTS. 10
   Antennes non coudées....... 4
4. Pieds saillants, ne s'appliquant pas contre les côtés de la poitrine quand l'animal se contracte....... 5
   Pieds rétractiles, s'appliquant contre les côtés de la poitrine quand l'animal se contracte. *Cinquième tribu*....... LES BYRRHES. 17
5. Mandibules allongées, comprimées et arquées à l'extrémité. 3e *tribu*....... LES BOUCLIERS. 11
   Mandibules courtes, épaisses, sans arqûre remarquable à leur extrémité. 4e *tribu*....... LES DERMESTES. 16

Première tribu. LES CLAIRONS.

6. Tête séparée du prothorax par un étranglement en forme de cou....... 7
   Tête inclinée, enfoncée postérieurement dans le prothorax....... 8

7. Antennes coudées, à articles allongés....... G. 1er. MASTIGE.
Antennes droites et presque grenues........ G. 2e. SCYDMÈNE.

8. Antennes presque totalement en scie; tarses paraissant de cinq articles très-apparents quand on les regarde sur les deux faces............. G. 3e. TILLE.
Les trois derniers articles seulement des antennes en scie ou en massue; tarses ne paraissant que de quatre articles quand on les regarde en dessous.. 9

9. Les trois derniers articles des antennes formant une massue en scie.......................... G. 4e. ENOPLIE.
Les trois derniers articles des antennes formant une massue presque triangulaire............ G. 5e. CLAIRON.

Deuxième tribu. LES ESCARBOTS.

10. Un seul genre, le 6e.................................... ESCARBOT.

Troisième tribu. LES BOUCLIERS.

11. Mandibules sans échancrure au bout.................. 12
Mandibules échancrées à l'extrémité................. 14

12. Elytres courtes, tronquées à l'extrémité; antennes brusquement terminées en bouton......... G. 7e. NÉCROPHORE.
Elytres non tronquées, débordant le corps; antennes en massue allongée........................ 13

13. Palpes filiformes, à dernier article presque cylindrique; corps déprimé...................... G. 8e. BOUCLIER.
Palpes terminés par un article plus gros et ovoïde; corps oblong et non déprimé.............. G. 9e. AGYRTE.

14. Palpes filiformes ou un peu plus gros à l'extrémité.. 15
Palpes brusquement terminés en alène; antennes en massue très-allongée; corps ovale, convexe en dessus....................................... G. 12e. CHOLÈVE.

15. Antennes terminées par une massue brusque, ovale, ou ronde, ou presque conique, d'un à trois articles................................. G. 10e. NITIDULE.
Massue des antennes fort allongée, de cinq articles distincts, en grande partie hémisphériques ou presque globuleux; élytres tronquées. G. 11e. SCAPHIDIE.

Quatrième tribu. LES DERMESTES.

16. Un seul genre, le 13e.................................. DERMESTE.

Cinquième tribu. LES BYRRHES.

17. Antennes de onze articles, plus longues que la tête.. 18
Antennes de six à sept articles distincts, à peine plus longues que la tête.......................... 23

18. Toutes les jambes se repliant sur le côté postérieur des cuisses; antennes en massue presque solide, ou à articles très-serrés.......... G. 15e. ANTHRÈNE.
Les deux jambes antérieures se repliant du côté de la tête, et les quatre dernières en arrière; antennes non en massue solide.......................... 19

19. Extrémité supérieure de l'avant-sternum n'enclavant pas la bouche; menton très-grand, en forme de bouclier.......................... G. 17e. NOSODENDRE.
Extrémité supérieure de l'avant-sternum enclavant la bouche; menton non en bouclier................ 20

20. Antennes presque de la même grosseur dans toute leur longueur, terminées par un article à peine plus grand.................................. G. 19e. ELMIS.
Antennes terminées en massue, ou à second et troisième articles très-longs et les suivants très-courts.. 21

21. Tête tout-à-fait inférieure, recouverte par un prothorax demi-circulaire et en forme de bouclier; antennes se logeant dans une rainure de la poitrine, à second et troisième articles très-grands.. G. 16e. CHÉLONAIRE.
Tête seulement inclinée, non recouverte par un prothorax en bouclier; antennes terminées en massue, plus ou moins allongée...................... 22

22. Antennes terminées en une grosse massue dentée en scie, de trois articles, se logeant sous le prothorax; corps elliptique; dernier article des palpes maxillaires en hache.............. G. 14e. THROSQUE.
Antennes grossissant peu à peu vers leur extrémité, ou se terminant en massue allongée, de quatre ou cinq articles distinctement séparés; corps ovoïde-carré.......................... G. 18e. BYRRHE.

23. Antennes repliées sous les yeux; tarses très-longs, de cinq articles; corps oblong.. G. 20e. MACRONIQUE.
Antennes repliées en arrière; tarses moyens de quatre articles; corps court et renflé... G. 21e. GÉORISSE.

SECTION DEUXIÈME.

24. Tarses longs, à cinq articles distincts................ 25
Tarses courts, n'ayant que quatre articles distincts, et se repliant sur le côté extérieur des jambes.............. .... G. 24e. HÉTÉROCÈRE.

25. Partie antérieure du sternum dilatée, et recevant la bouche; antennes se logeant dans une cavité sous les yeux, à second article très-grand, en palette, et recouvrant tous les autres... G. 22e. DRYOPS.
Partie antérieure du sternum non dilatée; antennes saillantes, dirigées en arrière, à premier article fort grand et presque cylindrique. G. 23e. HYDÈRE.

CARACT. Quatre palpes; élytres recouvrant le dessus de l'abdomen, ou sa plus grande portion; antennes plus grosses vers leur extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, à base nue ou à peine recouverte, plus longue que les palpes maxillaires.

Ces coléoptères pentamères se nourrissent de matières animales, au moins à l'état de larve. On les divise en deux sections.

SECTION PREMIÈRE.

Antennes grossissant insensiblement, ou terminées par une masse d'un à cinq articles, dont deux ou trois au plus forment des dents de scie au côté extérieur.

Premier genre. LES MASTIGES (*Mastigus*).

Palpes maxillaires presque aussi longs que la tête; antennes coudées, à articles allongés; tête séparée du prothorax par un étranglement en forme de cou; abdomen ovale, embrassé par les élytres.

Corps allongé, avec la tête et le prothorax plus étroits que l'abdomen; tête ovoïde. On trouve ces insectes sous les pierres.

MASTIGE PALPALE (*Mastigus palpalis*, ILLIG.). Long. 5 millim. (2 lignes); entièrement noir. Portugal.

MASTIGE SPINICORNE (*M. spinicornis.—Ptinus spinicornis*, FAB.). D'un brun marron; tête cannelée; premier article des antennes long et épineux; prothorax presque cylindrique. Iles Sandwich.

Deuxième genre. LES SCYDMÈNES (*Scydmenus*).

Semblables aux précédents quant aux palpes et à la forme du corps, mais antennes droites et presque grenues.

SCYDMÈNE D'HELLWIG (*Scydmenus Hellwigii*). D'un brun foncé, pubescent; prothorax ové; antennes presque fauves, terminées par trois articles plus gros. Paris.

Troisième genre. LES TILLES (*Tillus*).

La majeure partie des antennes en forme de scie; tarses, vus sur les deux faces, ayant cinq articles très-apparents; palpes labiaux terminés par un article sécuriforme.

Ces coléoptères ont le corps allongé, presque cylindrique; leurs antennes, insérées devant les yeux, sont environ de la longueur de la moitié du corps; la tête et le prothorax sont un peu plus étroits que l'abdomen. Tête inclinée, arrondie; yeux ronds, un peu échancrés en devant; prothorax long et cylindri-

que. Leurs larves vivent dans le vieux bois, et c'est là, ainsi que sous les écorces, qu'il faut chercher l'insecte parfait.

TILLE ALLONGÉ (*Tillus elongatus*, LATR.). Velu; noir; à prothorax rouge. Paris.

TILLE AMBULANT (*T. ambulans*, FAB.). Velu; noir; semblable au précédent, mais prothorax de la couleur du reste du corps. Allemagne.

TILLE UNIFASCIÉ (*T. unifasciatus* LATR. *Clerus unifasciatus*, FAB.). Noir; antennes en scie; élytres rouges à la base, ayant une bande blanche au milieu et des lignes de points. France méridionale.

TILLE MUTILLAIRE (*T. mutillarius*, LATR.). Noir; tête couverte d'un duvet cendré, ainsi que le bord postérieur du prothorax; abdomen et base des élytres rouges : celles-ci ayant une première bande interrompue et formée par un duvet cendré, contre la bande rouge, et une seconde semblable, mais plus grande et entière, près l'extrémité. Paris.

TILLE FORMICAIRE (*T. formicarius* LATR. *Clerus formicarius*, FAB.). Noir; prothorax rouge, excepté le milieu de son bord antérieur; abdomen et base des élytres rouges; celles-ci ayant deux bandes formées par un duvet gris. Paris.

Quatrième genre. LES ÉNOPLIES (*Enoplium*).

Mêmes caractères que les précédents, mais les trois derniers articles des antennes formant une massue en scie, et tarses, vus en dessous, ne paraissant que de quatre articles.

Palpes maxillaires et labiaux filiformes; antennes à articles du milieu très-petits et grenus. Du reste, ces insectes ont les formes et les habitudes des *Tilles*.

ENOPLIE SERRATICORNE (*Enoplium serraticorne*, LATR. *Tillus serraticornis*, FAB.). Noire; élytres d'un roux jaunâtre. Italie.

ENOPLIE DE WEBER (*E. Weberi*, LATR. *Tillus Weberi*, FAB.). Noire; prothorax jaune; élytres bleues. Allemagne.

Cinquième genre. LES CLAIRONS (*Clerus*).

Les trois derniers articles des antennes formant une massue presque triangulaire; tarses, vus en dessus, ne paraissant que de quatre articles.

Corps presque cylindrique et velu; tête inclinée, enfoncée dans le prothorax; yeux souvent échancrés; palpes labiaux terminés par un article plus grand; articles intermédiaires des tarses divisés en deux lobes. Ces insectes, ordinairement de

couleur assez variée, se trouvent sur les fleurs; et cependant leurs larves sont carnassières.

Clairon des ruches (*Clerus apiarius*, Latr. *Trichodes apiarius*, Fab.). Bleu; point de tache carrée et bleue autour de l'écusson; élytres rouges, avec trois bandes bleues; dont la dernière terminale. Paris.

Clairon a huit-points (*C. octo-punctatus*, Latr. *Trichodes octo-punctatus*, Fab.). Un peu plus grand que le précédent; d'un noir bleuâtre, un peu velu; élytres rouges, ayant chacune quatre points d'un noir bleuâtre. France méridionale.

Clairon alvéolaire (*C. alveolarius*, Latr. *Trichodes alvearius*, Fab.). Il diffère du *Clairon des ruches* par une tache bleue et carrée placée à l'écusson, et par sa troisième bande bleue placée avant le bout des élytres. Paris.

Clairon violet (*C. violaceus*, Latr. *Corynetes violaceus*, Fab.). Petit; d'un bleu violet ou verdâtre; pieds de la même couleur; des lignes de points sur les élytres. Paris.

Clairon rufipède (*C. rufipes*. Latr. *Necrobia rufipes*, Oliv.). D'un noir bleuâtre; prothorax velu; base des antennes et pattes velues. Paris.

Clairon ruficolle (*C. ruficollis*, Oliv.). Violet; prothorax et base des élytres rouges. Midi de la France.

Sixième genre. Les Escarbots (*Hister*).

Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête; antennes très-coudées; mandibules aussi longues ou plus longues que la tête; corps plus ou moins carré, quelquefois presque globuleux; tête dans une échancrure du prothorax; élytres tronquées; jambes larges et épineuses; les quatre derniers pieds écartés entre eux à leur naissance; antennes terminées par une massue solide.

On trouve ces insectes dans les charognes ou les excréments, les champignons, les fumiers, etc.; quelques-uns habitent sous les écorces d'arbre. Ils sont très-lents, et se contractent lorsqu'on veut les prendre.

a. *Prothorax et élytres ayant des lignes élevées.*

Escarbot globuleux (*Hister globulosus*, Latr.). Une fois plus grand que le suivant; pas de ligne élevée frontale sur la tête; prothorax ayant cinq petites côtes n'atteignant pas le bord antérieur; élytres chacune de trois côtes, avec des petites lignes élevées et longitudinales dans les intervalles. Paris.

Escarbot sillonné (*H. sulcatus*, Latr. *Hister striatus*, Fab.).

Une ligne élevée sur le sommet de la tête; six lignes semblables sur le prothorax, parcourant toute sa longueur, six à sept sur chaque élytre, à intervalles finement striés et ayant une rangée de points. Paris.

b. *Corps presque carré, convexe en dessus; élytres striées au moins au côté extérieur; stries allant jusqu'à leur extrémité.*

ESCARBOT A DOUZE-STRIES (*Hister* 12-*striatus*, LATR.). Noir; de quatre à six dents aux jambes extérieures; douze stries aux élytres. Paris.

ESCARBOT NOIR (*H. unicolor*, LATR.). Noir; une ligne enfoncée suivant parallèlement les bords latéraux et antérieurs du prothorax; une ligne arquée et imprimée sur le front; trois ou quatre dents aux jambes antérieures; trois lignes parcourant toute la longueur du côté extérieur des élytres, une courte et oblique au bord extérieur, et trois autres petites au bout. Paris.

ESCARBOT PURPURIN (*H. purpurescens*, LATR.). Petit; d'un noir très-luisant; extrémité du bouton des antennes roussâtre; quatre stries et une tache purpurine aux élytres. Paris.

ESCARBOT INÉGAL (*H. inæqualis*, LATR.). Grand; noir; mandibules de grandeur très-inégale; quatre stries sur chaque élytre. Midi de la France.

ESCARBOT BRUN (*H. brunneus*, LATR.). D'un brun ferrugineux; élytres légèrement striées. Allemagne.

ESCARBOT MAJEUR (*H. major*, LATR.). D'un noir luisant et très-foncé; trois stries complètes sur chaque élytre; trois dents aux jambes antérieures; une frange roussâtre sur les bords de la lèvre supérieure et sur le devant et le côté du prothorax. Midi de la France.

ESCARBOT BIPUSTULÉ (*H. bipustulatus*, LATR.). D'un noir luisant; antennes rougeâtres depuis le coude jusqu'à l'extrémité; deux stries sur les élytres, de toute leur longueur; trois dents aux jambes antérieures; une tache d'un rouge vif partant de chaque angle huméral et se dirigeant au côté interne. Paris.

ESCARBOT BIMACULÉ (*H. bimaculatus*, LATR.). Petit; d'un noir très-luisant; antennes presque entièrement roussâtres; cinq stries sur chaque élytre, et une tache rouge postérieure; un enfoncement près de chaque angle antérieur du prothorax. Paris.

ESCARBOT QUADRIMACULÉ (*H. quadrimaculatus*, LATR.). Grand; noir; massue des antennes roussâtre; une double

ligne enfoncée suivant le contour de chaque bord antérieur du prothorax; élytres ayant chacune trois stries, et le commencement d'une quatrième au bord extérieur; plus, deux taches rouges, dont l'une à la base, et l'autre un peu au-delà du milieu. Paris.

ESCARBOT QUADRINOTÉ (*Hister quadrinotatus*, ILLIG.). Semblable au précédent, mais seulement deux stries complètes aux élytres. Paris.

c. *Corps convexe en dessus, presque carré; des points disposés en stries à la base des élytres et vagues à leur extrémité.*

ESCARBOT BRONZÉ (*H. æneus*, LATR.). Bronzé; jambes antérieures dentées; élytres ayant des demi-stries peu prononcées; les intervalles des stries antérieures pointillées; les épaules, le disque et le bord postérieur très-lisses. Paris.

ESCARBOT PICIPÈDE (*H. picipes*, LATR.). Noir; pattes, antennes et bout des élytres bruns; jambes antérieures dentées; prothorax ponctué, ainsi que les élytres qui ont chacune cinq demi-stries. France.

ESCARBOT PYGMÉE (*H. pygmæus*, LATR.). Noir; jambes antérieures sans dentelures; élytres striées à leur base. Suède.

ESCARBOT SEMI-STRIÉ (*H. semi-striatus*, LATR.). Noirâtre; jambes antérieures denticulées; élytres à moitié striées, à intervalle des stries très-lisse. Allemagne.

ESCARBOT SEMI-PONCTUÉ (*H. semi-punctatus*, LATR.). Noir; à reflet bronzé; élytres à points très-peu marqués sur les extrémités, avec des stries obliques et peu apparentes à leur base. Midi de la France.

d. *Pas de stries; corps court, convexe en dessus.*

ESCARBOT COUPÉ (*H. cæsus*, LATR.). Noirâtre; un sillon transversal au milieu du prothorax, dont les côtés sont arrondis et le disque élevé; antennes fauves; élytres légèrement raboteuses. Allemagne.

e. *Corps allongé, convexe en dessus.*

ESCARBOT OBLONG (*H. oblongus*, LATR.). Corps linéaire; d'un noir luisant; pattes brunes; élytres striées. Allemagne.

f. *Corps plat en dessus, large.*

ESCARBOT UNI (*H. planus*, LATR.). Noir; élytres beaucoup plus courtes que l'abdomen, lisses. Suisse.

ESCARBOT DÉPRIMÉ (*H. depressus*, LATR.). D'un noir luisant; extrémité des antennes fauve; élytres striées. Paris.

Septième genre. LES NÉCROPHORES (*Necrophorus*).

Antennes droites, seulement un peu plus longues que la tête, brusquement terminées en une massue grosse, courte, en forme de bouton distinctement perfolié; mandibules plus courtes que la tête, sans dentelures; pieds toujours saillants, ne s'appliquant pas contre la poitrine dans la contraction; tarses antérieurs larges et très-garnis de houppes; élytres courtes, tronquées à l'extrémité.

Les Nécrophores ne se rencontrent que sous les cadavres. Quand ces singuliers animaux en trouvent un, par exemple celui d'une taupe ou d'un rat, ils se réunissent ordinairement au nombre de cinq, rarement plus ou moins, pour l'enfouir avant d'y déposer leurs œufs. Ils se glissent dessous, et pendant que les uns soulèvent une partie du corps mort, les autres creusent la terre sous cette partie; ils recommencent le même travail d'un autre côté, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la taupe soit enterrée à 217 ou 271 millim. (8 ou 10 pouces) de profondeur; ce qui ne dure pas plus de vingt-quatre heures.

NÉCROPHORE FOSSOYEUR (*Necrophorus vespillo*, LATR.). Noir; deux bandes ondées; d'un rouge jaunâtres, sur les élytres; massue des antennes jaunâtre. Paris.

NÉCROPHORE MORTUAIRE (*N. mortuorum*, LATR.). Semblable au précédent, mais antennes entièrement noires. France.

NÉCROPHORE GERMANIQUE (*N. Germanicus*, LATR.). Grand; noir; une tache roussâtre sur la lèvre supérieure; bord extérieur des élytres de cette dernière couleur : chacune de celles-ci ayant deux lignes élevées peu apparentes. Paris.

NÉCROPHORE INHUMEUR (*N. humator*, LATR.). Une fois plus petit que le précédent, dont il ne diffère que par le bouton de ses antennes qui est roussâtre, et par le bord de ses élytres qui est noir. France.

Huitième genre. LES BOUCLIERS (*Silpha*).

Ils diffèrent des précédents par la massue de leurs antennes qui est allongée et fermée presque insensiblement. Leurs mâchoires ont au côté intérieur une dent cornée et aiguë; leurs palpes sont filiformes, terminés par un article presque cylindrique, et leurs élytres débordent le corps qui est souvent ovale.

Ces coléoptères vivent pour la plupart dans les cadavres, mais ils ne les enterrent pas comme font les Nécrophores.

* *Corps oblong; prothorax orbiculaire; élytres très-obtuses, tronquées à l'extrémité.*

BOUCLIER LITTORAL (*Silpha littoralis*, LATR.). Noir; antennes ayant leurs trois derniers articles fauves; trois lignes élevées et une petite bosse transversale sur les élytres; cuisses postérieures des mâles beaucoup plus grosses que celles des femelles. Paris.

BOUCLIER LIVIDE (*S. livida*, LATR.). Plus petit que le précédent; noirâtre; à prothorax livide, ainsi que les élytres et les pattes. Allemagne.

** *Corps ovale; prothorax transversal; élytres n'étant pas brusquement obtuses au bout.*

† *Antennes terminées subitement en une massue presque ovale, formée d'articles beaucoup plus gros.*

BOUCLIER THORACIQUE (*S. thoracica*, LATR.). Noir; prothorax raboteux, échancré en devant, couleur de rouille; deux nervures longitudinales sur les élytres, qui ont une ligne extérieure élevée en carène anguleuse à l'extrémité et formant une bosse. Paris.

BOUCLIER DISPARATE (*S. dispar*, LATR.). Pubescent; prothorax tuberculeux; échancré; élytres hérissées, ayant trois lignes élevées et une bosse, et leur extrémité obtuse. Allemagne.

BOUCLIER SINUÉ (*S. sinuata*, LATR.). Noir; un duvet d'un roux jaunâtre; prothorax tronqué en devant, un peu sinué au bord postérieur; trois lignes élevées et une bosse sur les élytres dont l'extrémité est échancrée. Paris.

BOUCLIER RABOTEUX (*S. rugosa*, LATR.). Semblable au précédent, mais l'extrémité des élytres n'est qu'un peu sinuée, et leur disque a des petites rides transversales. Paris.

BOUCLIER VELU (*S. tomentosa*, LATR.). D'un brun obscur en dessus, noir en dessous; de longs poils roussâtres à la tête; prothorax bossu, couvert de petits poils gris et couchés; élytres ayant les mêmes poils, avec trois arêtes dont l'extérieure est la plus élevée et a une bosse. Paris.

†† *Antennes en massue allongée ou formée insensiblement.*

BOUCLIER A QUATRE-POINTS (*S. quadripunctata*, LATR.). Noir; prothorax échancré; élytres ayant leurs bords d'un jaune pâle, et deux points noirs sur chacune. Paris.

BOUCLIER GRANULÉ (*S. granulata*, LATR.). Noir; prothorax

échancré en devant, finement pointillé; trois lignes élevées longitudinales sur les élytres, dont l'extérieure un peu plus courte, avec une petite bosse; le disque est finement ponctué, et a deux lignes de points plus gros dans l'intervalle des petites arêtes. France méridionale.

BOUCLIER OBSCUR (*Silpha obscura*, LATR.). D'un noir mat, finement ponctué; prothorax un peu concave, tronqué en devant; élytres ayant trois lignes élevées, longitudinales et droites, dont celle du milieu un peu plus longue. Paris.

BOUCLIER OPAQUE (*S. opaca*, LATR.). D'un noirâtre brun, finement ponctué; antennes plus longues que le prothorax : celui-ci noir au milieu, avec les bords souvent bruns, échancré en devant; élytres ayant trois lignes élevées, dont l'extérieure plus courte. Nord de la France.

BOUCLIER ATRE (*S. atrata*, LATR.). D'un noir luisant, très-ponctué, surtout sur les élytres qui ont trois lignes longitudinales élevées et courtes; antennes plus longues que le prothorax; celui-ci échancré antérieurement et ayant quelques légers enfoncements. Paris.

BOUCLIER LISSE (*S. lævigata*, LATR.). Noir; finement ponctué; peu luisant; pas de lignes élevées sur les élytres. Paris.

BOUCLIER RÉTICULÉ (*S. reticulata*, LATR.). Il ne diffère du bouclier obscur que par la rugosité de ses élytres. Paris.

Neuvième genre. LES AGYRTES (*Agyrtes*).

Ils ont les mêmes caractères que les *Boucliers*, quant aux mandibules et aux antennes, mais leurs palpes sont terminés par un article plus gros et ovoïde, et leur corps, plus allongé, est plus convexe et moins rebordé.

AGYRTE MARRON (*Agyrtes castaneus.* — *Mycetophagus castaneus*, FAB.). Long. 6 millim. (2 1/3 lignes); noir, avec les élytres et les pieds d'un brun marron : les premières ayant des stries pointillées. — Cet insecte, le seul de son genre, se trouve, mais rarement, aux environs de Paris.

Dixième genre. LES NITIDULES (*Nitidula*).

Antennes droites, terminées brusquement par une massue ovale, ou ronde, ou conique, d'un à trois articles; mandibules plus courtes que la tête; pieds toujours saillants; extrémité des mandibules échancrée ou munie d'une dent; palpes filiformes ou un peu plus gros à leur extrémité.

Ces insectes, plus petits que les précédents, vivent comme eux de matières animales. Leur corps est ovale ou ellipsoïdal,

souvent déprimé. Dans quelques-uns les tarses ne paraissent avoir que quatre articles.

Premier sous-genre. Les vraies Nitidules. *Les trois premiers articles des tarses courts, larges ou dilatés, garnis de brosses en dessous, et le quatrième très-petit.*

Nitidule obscure (*Nitidula obscura*, Latr.). Brun foncé; élytres obtuses, lisses; pattes fauves. Paris.

Nitidule bipustulée (*N. bipustulata*; Latr.). Brun noirâtre; élytres obtuses, lisses, marquées chacune, au milieu, d'une tache ronde rouge. Paris.

Nitidule bimaculée (*N. bimaculata*, Latr.). Noire ou d'un brun noirâtre; élytres ayant une tache jaune à l'angle extérieur de la base, et une autre plus grande, presque en lunule, à l'extrémité; antennes et pattes fauves. Midi de l'Europe.

Nitidule raccourcie (*N. abreviata*, Latr.). Elle ressemble à la *Nitidule obscure;* d'un noir mat; pubescente; prothorax et élytres finement chagrinés; pattes noirâtres ou d'un fauve brun; antennes brunes. Nouvelle Zélande.

Nitidule sinuée (*N. flexuosa*, Latr.). Noire; pattes jaunes, ainsi que les bords du prothorax, et des taches sinuées sur les élytres. Midi de la France.

Nitidule quadripustulée (*N. quadripustulata*, Latr.). Allongée; noire; finement pointillée; deux taches rouges sur chaque élytre, l'une triangulaire près de la base, l'autre arrondie vers le milieu. Paris.

Nitidule quadriponctuée (*N. quadripunctata*, Latr.). Analogue à la précédente, mais moins allongée; noire, finement pointillée; antennes d'un brun noirâtre; élytres ayant chacune deux points rouges, l'un près de la base et l'autre au milieu. Paris.

Nitidule dix-points (*N. decemguttata*, Latr.). Un peu déprimée; d'un noirâtre luisant; antennes et pattes fauves; cinq points blancs sur chaque élytre. Suède.

Nitidule quadrinotée (*N. quadrinotata*, Latr.). Ovale-oblongue; noire; deux taches fauves sur chaque élytre, et des points disposés en lignes. Suède.

Nitidule quadrimouchetée (*N. quadriguttata*, Latr.). Ovale-oblongue; d'un noir luisant; élytres lisses, ayant chacune deux taches blanches, dont l'antérieure sinuée. Paris.

Nitidule sans tache (*N. immaculata*, Latr.). D'un brun ferrugineux; à milieu du prothorax plus obscur. Paris.

NITIDULE MARGINÉE (*Nitidula marginata*, LATR.). Brune; un petit avancement en forme d'oreillette, de chaque côté de la tête, au-dessus des antennes; élytres striées, ayant les bords ferrugineux et quelques taches de la même couleur. Paris.

NITIDULE VARIÉE (*N. varia*, LATR.). D'un brun noir en dessous; tête noire; antennes brunes; prothorax noir, ferrugineux sur les côtés; pattes d'un brun ferrugineux; élytres lisses, variées de noir et de ferrugineux. Paris.

NITIDULE BIGARRÉE (*N. variegata*, LATR. *Nitidula varia*, FAB.). Ovale; déprimée; d'un fauve pâle; des petites taches ou des traits noirs sur le milieu du prothorax et sur les élytres: le premier raboteux, échancré antérieurement; les secondes ayant sur leur disque quelques lignes élevées et interrompues; des petites écailles élevées et jaunâtres, parsemées sur le dessus du corps; pattes d'un fauve pâle; abdomen d'un noir brun. Paris.

NITIDULE DISCOÏDE (*N. discoidea*, LATR.). D'un brun ferrugineux et pâle en dessus; élytres ferrugineuses, à contour extérieur d'un brun foncé; deux gros points enfoncés et contigus vers le bord postérieur du prothorax. Paris.

NITIDULE COLON (*N. colon*, LATR.). Brun noir; antennes, pattes et bords du prothorax ferrugineux; élytres légèrement pubescentes, d'un brun foncé, tachetées de ferrugineux vers la base et à l'extrémité, où se voit une tache d'un brun foncé; prothorax ayant son bord postérieur concave et deux points, et les deux points de l'espèce précédente. Paris.

NITIDULE ESTIVALE (*N. æstiva*, LATR.). Ovale-oblongue; déprimée; jaunâtre; un peu pubescente; yeux noirs; élytres tronquées. France.

NITIDULE JAUNATRE (*N. lutea*, LATR. *Sphæridium luteum*, FAB.). Ovale; très-convexe; pubescente; d'un jaune roussâtre; prothorax grand; corps obtus postérieurement. France.

NITIDULE FERVIDE (*N. fervida*, LATR.). Ovale; ferrugineuse; tête et extrémité des élytres obscures; ces dernières lisses. Paris.

NITIDULE STRIÉE (*N. striata*, LATR.). Ovale; pubescente; d'un brun ferrugineux; élytres striées, ayant leur suture et l'extrémité noirâtres. Paris.

NITIDULE ONDÉE (*N. undata*, LATR.). Noirâtre; pattes brunes; bords du prothorax ferrugineux; élytres ayant deux lignes ondées et pâles. Paris.

NITIDULE RAYÉE (*N. strigata*, LATR.). Ovale; convexe, poin-

tillée et luisante en dessus; pattes roussâtres; corps d'un brun foncé; bords du prothorax fauves, avec un point et une raie transversale ondée de la même couleur sur les élytres. Paris.

NITIDULE UNICOLORE (*Nitidula unicolor*, LATR.). D'un brun marron; corps ovale-oblong, déprimé. Paris.

NITIDULE BORDÉE (*N. limbata*, LATR.). Ovale; testacée, plus obscure sous le corps, sur les élytres et au milieu du prothorax. Paris.

NITIDULE ATRE (*N. atra*, LATR.). Ovale; d'un noir luisant; antennes et pattes fauves; corps peu convexe. Paris.

NITIDULE LUNULÉE (*N. lunata*, LATR.). Noirâtre; prothorax cilié, rebordé; une tache commune, lunulée et blanchâtre, sur les élytres. Italie.

NITIDULE VERDATRE (*N. viridescens*, LATR.). D'un vert bronzé; antennes et pattes fauves. France.

NITIDULE BRONZÉE (*N. ænea*, LATR.). Elle ressemble à la précédente; dessus d'un vert bronzé ou bleuâtre, finement pointillé; dessous noir; antennes et pattes noirâtres. Paris.

NITIDULE PÉDICULAIRE (*N. pedicularia*, LATR.). Ovale; noire; prothorax et élytres rebordés; jambes comprimées, un peu cannelées extérieurement. Europe.

NITIDULE DORSALE (*N. dorsalis*, LATR.). D'un noir luisant; pattes fauves, ainsi que les antennes; élytres testacées, ayant le bord et la suture noirs. Paris.

NITIDULE RUFIPÈDE (*N. rufipes*, LATR.). Un peu allongée; glabre; d'un noir bleuâtre et luisant; lisse; antennes noires, fauves à la base; pattes d'un fauve pâle, ayant leurs articulations noirâtres. France.

Deuxième sous-genre. LES BYTURES. *Mêmes caractères sous-génériques, mais antennes terminées par une massue moins allongée; mandibules entières à la pointe, ou à peine unidentées; jambes moins larges, moins triangulaires, et mâchoires à deux lobes.*

BYTURE FAUVE (*Byturus ferrugineus*, LATR.). Oblong; d'un fauve marron, avec un léger duvet jaunâtre; antennes d'un fauve obscur, à dernier article plus clair; yeux noirs; prothorax carré; élytres plus pâles. France.

BYTURE TOMENTEUX (*B. tomentosus*, LATR.). Un peu plus grand; noir, ainsi que les yeux; corps couvert d'un duvet d'un gris verdâtre ou d'un jaune fauve; antennes et pattes de cette dernière couleur; antennes moins longues que le prothorax. Paris.

BYTURE DU CAREX (*Byturus caricis*, LATR.). Ovale-oblong; noirâtre, à duvet court, clair, d'un gris verdâtre foncé; antennes fauves; pattes d'un fauve jaunâtre, ainsi que le devant de la tête qui est petite; prothorax carré, finement pointillé, convexe, un peu rétréci antérieurement, déprimé vers les angles postérieurs qui sont assez saillants. France.

Troisième sous-genre. LES CERQUES. *Ils diffèrent des Bytures par les deux premiers articles de leurs antennes, qui sont cylindriques et très-grands.*

CERQUE PÉDICULAIRE (*Cercus pedicularius*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne); corps presque carré, déprimé, finement pointillé, glabre, d'un fauve marron clair et luisant; yeux noirs; antennes de la longueur du prothorax au moins; élytres tronquées; abdomen d'un fauve brun, et poitrine noirâtre. Variété entièrement fauve. France.

Quatrième sous-genre. LES THYMALES. *Les quatre premiers articles des tarses presque cylindriques; côtés du prothorax, et souvent ceux des élytres, déprimés, minces et débordant le corps; palpes terminés par un article un peu plus gros.*

THYMALE FERRUGINEUX (*Thymalus ferrugineus*, LATR. *Peltis ferruginea*, FAB.). Brun; six lignes élevées sur chaque élytre, et des stries de points dans les intervalles des lignes. Allemagne.

THYMALE ÉCHANCRÉ (*T. lunatus*, LATR. *Peltis grossa*, FAB.). Brun foncé ou noir; ovale; prothorax très-court et fort échancré antérieurement; trois lignes élevées sur chaque élytre, et intervalles de ces lignes très-pointillés. Styrie.

THYMALE OBLONG (*T. oblongus*, LATR. *Peltis oblonga*, FAB.). Corps allongé; huit à dix lignes élevées sur chaque élytre, et une rangée de points enfoncés dans les intervalles de ces lignes. Allemagne.

THYMALE BORDÉ (*T. limbatus*, LATR. *Peltis limbata*, FAB.). D'un brun noirâtre et bronzé; pubescent, à marge extérieure ou limbe plus pâle; des stries de points sur les élytres. Nord de l'Europe.

Cinquième sous-genre. LES DACNÉS. *Corps plus épais et plus convexe; côtés du prothorax et des élytres s'inclinant insensiblement; massue des antennes ovale ou presque ronde, aplatie, et formée d'articles serrés.*

DACNÉ FRONT-FAUVE (*Dacne rufifrons*, LATR. *Engis rufifrons*,

FAB.). Noir; dessus de la tête rouge, ainsi que les antennes; élytres tachetées de la même couleur. Allemagne.

DACNÉ LUNULÉ (*Dacne lunata*, LATR. *Engis lunata*, FAB.). Noir; élytres ayant à leur base un point fauve, et une tache en croissant de la même couleur, à l'extrémité. Allemagne.

DACNÉ HUMÉRAL (*D. humeralis*, LATR. *Engis humeralis*, FAB.). D'un rouge vif, ponctué, luisant et glabre, avec les élytres, les yeux, la poitrine et l'abdomen, noirs; une petite tache ronde, rouge, à la base des élytres. Paris.

Sixième sous-genre. LES IPS. *Massue des antennes plus allongée et moins serrée que dans les précédents, dont, au reste, ils ont les caractères.*

IPS CÉLÉRIER (*Ips cellaris*, LATR. *Dermestes cellaris*, FAB.). Long. 2 millim. (1 ligne); pubescent; d'un fauve terne, ponctué; yeux noirs; angles antérieurs du prothorax dilatés et arrondis, et une petite dent vers le milieu de chaque bord latéral. Variété plus foncée, à élytres brunes. Paris.

IPS COU-ROUGE (*I. sanguinicollis*, LATR. *Engis sanguinicollis*, FAB.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant, ponctué, glabre; antennes, bouche, prothorax et pattes rouges, ainsi qu'une tache à la base et à l'extrémité opposée de chaque élytre, ces dernières avec des lignes de points enfoncés. France.

IPS ATOME (*I. atomaria*, LATR.). Long. 1 millim. (une demi-ligne); d'un brun luisant, très-ponctué, un peu pubescent; pattes et antennes fauves; prothorax assez convexe. France.

IPS PALE (*I. pallida*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un marron clair, à duvet jaunâtre; yeux noirs; prothorax finement ponctué; des stries peu apparentes sur les élytres, avec des points peu marqués dans les intervalles. Paris.

Onzième genre. LES SCAPHIDIES (*Scaphidium*).

Mandibules échancrées à l'extrémité; palpes filiformes; massue des antennes fort allongée, composée de cinq articles distants les uns des autres, et en grande partie hémisphériques ou presque globuleux; élytres tronquées; corps épais, rétréci et pointu aux deux bouts.

Ces insectes se trouvent dans les champignons, particulièrement en automne.

SCAPHIDIE SANS TACHES (*Scaphidium immaculatum*, LATR.). Entièrement noire, luisante; des rangées de points sur les élytres. Paris.

SCAPHIDIE QUADRIMACULÉE (*Scaphidium quadrimaculatum*, LATR.). Noire; élytres pointillées, ayant chacune deux taches rouges. Paris.

SCAPHIDIE DES AGARICS (*S. agaricinum*, LATR.). Très-petite; d'un noir luisant; lisse; pattes brunes; extrémité des élytres un peu pâle. Paris.

Douzième genre. LES CHOLÈVES (*Choleva*).

Mandibules comme dans les précédents, mais palpes brusquement terminés en alène; antennes en massue allongée, composées d'articles lenticulaires ou turbinés; corps ovale, convexe en dessus; tête penchée.

CHOLÈVE MORIO (*Choleva morio*, LATR. *Catops morio*, FAB.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes); ovale, d'un brun noirâtre velouté, sans stries; base des antennes plus pâle, ainsi que les pattes. Paris.

CHOLÈVE ROUSSATRE (*C. rufescens*, LATR. *Catops rufescens*, FAB.). Noire; pattes grises, ainsi que les élytres qui sont presque striées. Paris.

CHOLÈVE SOYEUSE (*C. sericea*, LATR. *Catops sericeus*, FAB.). Noirâtre, couverte d'un duvet soyeux; pattes et élytres brunes. Paris.

Treizième genre. LES DERMESTES (*Dermestes*).

Mandibules courtes, épaisses, sans arqûre remarquable à leur extrémité, dentelées sous leur extrémité; antennes seulement un peu plus longues que la tête, se terminant en une grande massue ovale, perfoliée, de trois articles; corps épais, ovale, convexe en dessus; prothorax large, sinué postérieurement; tête inclinée; élytres légèrement rebordées.

Ces coléoptères, soit en état parfait, soit en état de larve, se nourrissent de toutes les substances animales; ils les attaquent en grand nombre, les coupent, les réduisent en parcelles et les détruisent entièrement. Aussi sont-ils les plus grands destructeurs des cabinets d'histoire naturelle : leur petite taille leur permet de se glisser par les plus petits trous et d'échapper aux recherches les plus minutieuses.

DERMESTE PELLETIER (*Dermestes pellio*, LATR.). Noir; un point blanc sur chaque élytre. Paris.

DERMESTE DU LARD (*D. lardarius*, LATR.). Long. 8 millim. (3 1/2 lignes); noir; la moitié antérieure des élytres cendrée et ponctuée. Paris.

DERMESTE ATRE (*Dermestes ater*, LATR.). Noir, sans taches; antennes brunes. Paris.

DERMESTE SOURIS (*D. murinus*, LATR.). Noir, mélangé de cendré; blanc en dessous; tête et écusson roussâtres; des points noirs sur les bords de l'abdomen.. Paris.

DERMESTE NÉBULEUX (*D. tessellatus*, LATR.). Noirâtre et couvert de poils cendrés en dessus; dessous cendré; pattes comme le dessus du corps; antennes brunes. France.

DERMESTE VINGT-POINTS (*D. vigintiguttatus*, LATR.). Noir, avec vingt points blancs. Allemagne. — Peut-être appartient-il au sous-genre suivant.

DERMESTE RENARD (*D. vulpinus*, LATR.). Noir; dessous du corps gris, ainsi que les côtés du prothorax; des points noirs au bord de l'abdomen. Paris.

Sous-genre. LES ATTAGÈNES. *Ils diffèrent des Dermestes par la masse de leurs antennes, dont le dernier article est beaucoup plus long que le précédent, et a une figure conique; leur corps est plus court, et leurs mâchoires n'ont pas d'ongle au côté interne.* Les *Mégatomes* de HERBST.

ATTAGÈNE MÉGATOME (*Attagenus megatoma*, LATR. *Dermestes megatoma*, FAB.). Massue des antennes fort longue, ensiforme; corps noir; pattes testacées, ainsi que l'écusson. Allemagne.

ATTAGÈNE ONDÉ (*A. undatus*, LATR. *Dermestes undatus*, FAB.). Noir; une tache blanche de chaque côté du prothorax, et une troisième au milieu du bord postérieur; deux taches blanches, linéaires, ondées et transversales, formées par des poils comme celles du prothorax, sur les élytres. Paris.

ATTAGÈNE TRIFASCIÉ (*A. trifasciatus*, LATR. *Dermestes trifasciatus*, FAB.). Noir; prothorax ayant son bord postérieur et ses côtés gris; trois bandes ondées de cette couleur sur les élytres. Midi de la France.

ATTAGÈNE BRUN (*A. piceus*, LATR.). Noir; glabre; extrémité des élytres brune; antennes ferrugineuses. Paris.

ATTAGÈNE A ANTENNES EN SCIE (*A. serra*, LATR. *Dermestes serra*, FAB.). D'un brun noir et luisant; pattes et antennes d'un brun fauve clair. Paris.

Quatorzième genre. LES THROSQUES (*Throscus*).

Pieds appliqués contre la poitrine quand l'animal se contracte; bouche appuyée sur l'extrémité supérieure de l'avant-sternum; antennes de onze articles, plus longues que la tête, terminées en une grosse massue dentée en scie, formée de

trois articles, se logeant sous le prothorax ; dernier article des palpes maxillaires en hache; corps elliptique, à angles postérieurs du prothorax très-aigus.

Les mœurs de ces insectes sont peu connues. On les trouve dans les bois et sous les feuilles de différents arbres ; ils ressemblent un peu aux *Taupins*, avec lesquels Linné les avait confondus.

THROSQUE DERMESTOÏDE (*Throscus dermestoïdes*, LATR.). Noirâtre ; élytres légèrement striées. Paris.

Quinzième genre. LES ANTHRÈNES (*Anthrenus*).

Toutes les jambes se repliant sur le côté postérieur des cuisses ; antennes de onze articles, en massue presque solide, ou composées d'articles très-serrés ; corps court, ovoïde, ordinairement coloré par une poussière légère et écailleuse; tête enfoncée verticalement dans le prothorax.

Le tarse reste libre pendant la contraction de la jambe. Ces insectes sont très-petits. A l'état de larves, ils rongent les matières animales, et principalement les collections d'insectes. Parvenus à leur dernière métamorphose, on ne les rencontre guère que sur les fleurs, où ils sont quelquefois en très-grande quantité.

ANTHRÈNE DE LA SCROPHULAIRE (*Anthrenus scrophulariæ*, LATR.). Noir ; poussière écailleuse du dessous du corps blanche ; prothorax de cette dernière couleur, noir au milieu ; élytres ayant des petites bandes grises, et la suture d'un rouge sanguin. Paris.

ANTHRÈNE BRODÉ (*A. pimpinellæ*, LATR.). Noir ; poussière écailleuse blanche sous le corps, variée de blanc, de rouge et de noir, en dessus ; une large bande blanche, transversale et sinuée, sur les élytres ; l'extrémité de celles-ci avec des points ou des traits blancs. Paris.

ANTHRÈNE DESTRUCTEUR (*A. musæorum*, LATR.). Très-petit ; noir ; gris en dessous ; côtés du prothorax de cette dernière couleur ; jambes et tarses rougeâtres ; deux bandes transverses et une tache d'un gris jaunâtre sur les élytres. Paris.

ANTHRÈNE HÉRISSÉ (*A. hirtus*, LATR.). Très-noir ; élytres et prothorax pubescents. Paris.

ANTHRÈNE FASCIÉ (*A. verbasci*, LATR.). Poussière écailleuse du dessus du corps d'un roux jaunâtre ; côtés du prothorax et milieu de son bord postérieur gris, ainsi que le dessous du corps ; trois bandes grises sur les élytres ; pattes noires ; Paris.

Seizième genre. LES CHÉLONAIRES (*Chelonarium*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, dont le second et troisième très-grands et les autres très-courts, se logeant dans une rainure de la poitrine; tête tout-à-fait inférieure, recouverte par le prothorax qui est demi-circulaire et en forme de bouclier.

Les jambes de ces coléoptères sont larges et comprimées; la forme arrondie de leur corps leur donne l'air d'une petite tortue.

CHÉLONAIRE NOIRE (*Chelonarium atrum*, LATR.). D'un noir foncé et luisant; pattes antérieures d'un brun foncé. Saint-Domingue.

CHÉLONAIRE PONCTUÉE (*C. punctatum*, LATR.). Brune; des points blancs formés par des poils sur les élytres. Amérique.

Dix-septième genre. LES NOSODENDRES (*Nosodendron*).

Pieds comme les précédents; antennes de onze articles, brusquement terminées en massue courte, large, de trois articles, se logeant sous le prothorax; partie antérieure du sternum n'enclavant pas la bouche; menton très-grand, en forme de bouclier; jambes larges, comprimées. — Ces insectes, sous leurs différents états, vivent dans les plaies des arbres d'où il découle de la sève; c'est surtout sur les ormes et les marronniers d'Inde qu'on les trouve plus particulièrement

NOSODENDRE FASCICULÉ (*Nosodendron fasciculare*, LATR. *Sphæridium fasciculare*, FAB.) Noir; finement ponctué; antennes et pattes brunes; des petits faisceaux de poils d'un brun obscur sur les élytres. Paris.

Dix-huitième genre. LES BYRRHES (*Byrrhus*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, grossissant peu à peu vers leur extrémité, ou se terminant en massue allongée, de quatre ou cinq articles distinctement séparés; corps ovoïde carré, bombé; tête très-enfoncée, verticale ou du moins fort inclinée; jambes larges et comprimées.

Les Byrrhes se trouvent à terre, sur le sable, dans les champs ou sur le bord des chemins, ou enfin dans les bois; ils ne se donnent presque pas de mouvement et ne cherchent guère à se soustraire au danger qu'en se contractant et contrefaisant le mort.

BYRRHE PILULE (*Byrrhus pilula*, LATR.). Brun en dessus, avec des raies longitudinales noires, coupées par des points plus clairs; dessous noir. Paris.

Byrrhe fascié (*Byrrhus fasciatus*, Latr.). Noirâtre; un duvet brun au milieu du prothorax; élytres ayant des lignes noires, et une bande brune entière, avec deux sinus à son bord antérieur et un angle saillant dans l'intervalle, placés sur la suture. Paris.

Byrrhe ondulé (*B. murinus*, Fab. *B. undulatus*, Panz.). Il ressemble au précédent; une bande irrégulièrement formée de points d'un brun clair ou jaunâtre, entrecoupée de plusieurs autres plus foncés, transverses, et occupant toute la largeur des élytres. Allemagne.

Byrrhe noir (*B. ater*, Latr.). Long. près de 7 millim. (3 lignes); tout noir; des stries peu marquées sur les élytres. Allemagne.

Byrrhe bronzé (*B. æneus*, Latr.). Pubescent; bronzé en dessus; écusson blanc. Allemagne.

Byrrhe brillant (*B. nitens*, Fab. *B. punctatus*, Sturm.). Corps hémisphérique; fauve en dessous, bronzé en dessus; ponctué. Paris.

Byrrhe varié (*B. varius*, Latr.). Bronzé en dessus, noir en dessous; élytres striées, quelquefois vertes; intervalles des stries ayant, de deux en deux, une rangée de points noirs. Paris.

Byrrhe semistrié (*B. semistriatus*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); pubescent; d'un noir luisant; pattes et antennes d'un brun clair; quelques stries peu marquées à la base des antennes. Paris.

Byrrhe picipède (*B. picipes*, Latr.). Oblong; noir; couvert d'un duvet cendré; pattes et antennes brunes; élytres striées profondément. Paris.

Byrrhe strié (*B. striatus*, Latr.). Noir; prothorax lisse; dix lignes longitudinales et élevées sur les élytres. Paris.

Dix-neuvième genre. Les Elmis (*Elmis*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, presque de la même grosseur dans toute leur longueur, terminées par un article à peine plus grand; jambes grêles, à tarses presque aussi longs qu'elles, le dernier article et ses crochets allongés.

On trouve les Elmis sous les pierres, dans les ruisseaux.

Elmis de Maugé (*Elmis Maugetii*, Latr.). Long. un peu plus de 2 millim. (1 ligne); noirâtre; plat en dessus; cendré en dessous; antennes d'un brun ferrugineux; pattes brunes, à cuisses ayant leur moitié inférieure cendrée; trois li-

gnes longitudinales et élevées sur les élytres, avec deux lignes de points enfoncés dans les intervalles. Fontainebleau.

Vingtième genre. LES MACRONIQUES (*Macronichus*).

Mêmes caractères que les précédents, mais antennes de six articles distincts, repliées sous les yeux, à peine de la longueur de la tête : le premier article plus grand, ovalaire ou presque globuleux, obscurément articulé, le sixième et dernier formant une massue ovale ; tarses longs comme ceux des Elmis, à cinq articles apparents; corps oblong.

MACRONIQUE QUADRITUBERCULÉ (*Machronicus quadrituberculatus*, MÜLL. *Parnus obscurus*, FAB.). D'un noir un peu bronzé; antennes roussâtres; bord antérieur du prothorax et bord extérieur des élytres pâles ou jaunâtres; prothorax ayant, entre son milieu et le bord postérieur, de petites éminences disposées sur une ligne transversale; élytres avec des points enfoncés, formant des stries longitudinales, leur base, vers la suture, offrant quelques inégalités. Allemagne.

Vingt-unième genre. LES GÉORISSES (*Georissus*).

Ils diffèrent des précédents par leurs tarses, qui sont de longueur moyenne, et ne paraissent que de quatre articles; leurs antennes se replient en arrière, sont composées de sept articles, dont le septième distinct, et en massue presque globuleuse ; tête très-inclinée; corps court et renflé.

GÉORISSE PYGMÉE (*Georissus pygmæus*.— *Trox dubius*, PANZ.). Très-petit; presque globuleux; d'un noir luisant; pattes brunes; deux ou trois stries au bord extérieur des élytres. Paris.

SECTION DEUXIÈME.

Antennes, à partir du troisième article, formant une massue composée de plusieurs articles très-serrés, plus ou moins saillants au côté interne, en dents de scie, et presque cylindrique ou en fuseau. Elles sont très-courtes, avec le premier ou le second artiele beaucoup plus grand que les autres.

Vingt-deuxième genre. LES DRYOPS (*Dryops*).

Tarses longs, à cinq articles distincts; antennes se logeant dans une cavité sous les yeux, ayant le second article très-grand, en palette, recouvrant tous les autres; partie antérieure du sternum dilatée et recevant la bouche.

Corps oblong, étroit, cylindrico-ovoïde ; côtés du prothorax épaissis. Ces insectes se trouvent au bord de l'eau, quelquefois même dedans, mais ils ne nagent pas.

Dryops auriculé (*Dryops auriculata*, Latr. *Parnus prolifericornis*, Fab.). Couvert d'un duvet roussâtre obscur ; noirâtre en dessus, verdâtre en dessous ; prothorax pointillé ; quelques stries très-peu apparentes au côté extérieur des élytres ; cuisses et tarses roussâtres ou d'un brun clair. Paris.

Vingt-troisième genre. Les Hydères (*Hydera*).

Tarses longs, à cinq articles distincts ; antennes toujours saillantes, dirigées en arrière, à premier article fort grand, presque cylindrique, ne s'avançant point au-dessus des suivants ; partie antérieure du sternum non dilatée.

Ces coléoptères ont les mêmes habitudes que les *Dryops.*

Hydère acuminée (*Hydera acuminata.* — *Parnus acuminatus*, Fab.). Noirâtre ; élytres terminées en pointe. Paris.

Hydère picipède (*H. picipes.* — *Dryops picipes*, Oliv.). Noirâtre ; peu velue ; pattes brunes, ainsi que l'abdomen. Guadeloupe.

Vingt-quatrième genre. Les Hétérocères (*Heterocerus*).

Tarses courts, ne paraissant que de quatre articles, et se repliant sur le côté extérieur des jambes ; celles-ci triangulaires, épineuses, ciliées, propres à fouir ; antennes comme les *Hydères*, mais plus petites ; partie antérieure du sternum s'avançant sur la bouche.

Les Hétérocères ont les antennes comme les *Hydères*, mais plus petites ; ils ont le corps plus plat, ovale, déprimé, sans rebord ; ils habitent le bord des eaux, et se tiennent enfoncés dans le sable ou dans la terre humide.

Hétérocère bordé (*Heterocerus marginatus*, Latr.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes) ; noirâtre ; couvert d'un petit duvet obscur ; pattes et bords de l'abdomen d'un jaunâtre tirant sur le roux ; beaucoup de taches irrégulières et demi-transparentes sur les élytres. Paris.

Famille 13. LES PALPICORNES.

Analyse des genres.

1.	Pattes ordinairement propres à nager, à premier article des tarses beaucoup plus petit que le second ; mâchoires entièrement cornées. 1re *division*	Les Hydrophiles.	2
	Pattes propres seulement à marcher, à premier article des tarses au moins aussi long que le second ; mâchoires à divisions membraneuses. 2e *division*	Les Sphéridies.	

Première division. LES HYDROPHILES.

2.	Pieds en forme de rames; antennes perfoliées; palpes filiformes........	3
	Pieds le plus souvent marcheurs; antennes en massue solide; un palpe terminé par un article plus gros ou plus petit........	4
3.	Neuf articles aux antennes........ G. 1er.	HYDROPHILE.
	Six articles aux antennes........ G. 2e.	SPERCHÉ.
4.	Massue des antennes ne commençant qu'au sixième article; palpes terminés par un article plus gros et ovale........ G. 3e.	ÉLOPHORE.
	Massue des antennes commençant au troisième article; palpes terminés par un article en alène........ G. 4e.	HYDRÆNE.

Deuxième division. LES SPHÉRIDIES.

5. Un seul genre, le 5e........ SPHÉRIDIE.

CARACTÈRES. Palpes maxillaires très-longs, surpassant quelquefois les antennes; ces dernières insérées dans une fossette profonde, sous un avancement des bords de la tête, composées au plus de neuf articles dont le premier allongé; corps généralement ovale ou rond et bombé; devant de la tête s'avançant en forme de chaperon au-delà des mandibules.

PREMIÈRE DIVISION. LES HYDROPHILES.

Des pattes ordinairement en forme de rames, propres à nager; tarses le plus souvent ciliés, à premier article très-court, peu sensible; mâchoires entièrement cornées; antennes en massue perfoliée.

Premier genre. LES HYDROPHILES (*Hydrophilus*).

Neuf articles aux antennes; chaperon entier; jambes terminées par deux fortes épines.

Corps ovale, bombé en dessus; palpes maxillaires aussi longs ou plus longs que les antennes; pattes postérieures comprimées et garnies de poils nombreux; sternum se prolongeant souvent sur l'abdomen en une pointe longue et aiguë. Ces insectes habitent les eaux. Leurs larves vivent de petits mollusques d'eau douce. Quand une d'elles a saisi une petite coquille nageant à la surface de l'eau, elle renverse sa tête sur son dos qui lui sert de point d'appui pour casser cette coquille, et de table pour manger l'animal. Elles font beaucoup de dégâts dans les étangs, en dévorant le frai de poisson. Elles se métamorphosent dans des trous qu'elles se creusent dans la terre

sur le bord des eaux. L'insecte parfait ne conserve pas les habitudes carnassières de sa larve : il se nourrit de végétaux aquatiques.

* *Sternum avancé en pointe.*

HYDROPHILE BRUN (*Hydrophilus piceus*, LATR.). Long. au moins 41 millim. (1 1/2 pouce); ovale; d'un brun noir luisant; masse des antennes en grande partie roussâtre; quelques stries peu marquées sur les élytres, qui ont l'extrémité postérieure arrondie, avec une dent à l'angle interne; dernier article des tarses antérieurs dilaté en palette triangulaire dans les mâles; pointe sternale très-aiguë. Paris.

HYDROPHILE OLIVATRE (*H. olivaceus*, LATR.). Un peu plus petit que le précédent; d'un noir olivâtre; quatre stries peu marquées sur chaque élytre; celles-ci ayant l'extrémité postérieure échancrée. Indes-Orientales.

HYDROPHILE CARABOÏDE (*H. caraboides*, LATR.). Long. environ 18 millim. (8 lignes); ovoïde-allongé; noir; un groupe de petits points enfoncés sur chaque côté du prothorax; cinq lignes de points enfoncés sur chaque strie; pointe du sternum ne dépassant pas la naissance des pattes postérieures. Paris.

** *Sternum non avancé en pointe, tous les tarses filiformes.*

HYDROPHILE FUSCIPÈDE (*H. fuscipes*, LATR.). Ovoïde-allongé; d'un noir luisant; dessus très-finement pointillé; base des antennes et tarses d'un brun roux; dix petites lignes enfoncées et ponctuées sur chaque élytre. France.

HYDROPHILE PICIPÈDE (*H. picipes*, LATR.). Semblable au précédent, mais élytres entièrement lisses. Allemagne.

HYDROPHILE ORBICULAIRE (*H. orbicularis*, LATR.). Presque hémisphérique; d'un noir luisant; finement ponctué, mais sans stries. Paris.

HYDROPHILE TÊTE-NOIRE (*H. melanocephalus*, LATR.). Long. près de 6 millim. (2 1/2 lignes); noir en dessous; tête noire, avec un peu de jaune de chaque côté; antennes obscures; palpes maxillaires jaunes, à extrémité noire; prothorax et élytres lisses et jaunâtres. Paris.

HYDROPHILE LURIDE (*H. luridus*, LATR.). De même grandeur que le précédent; ovale; bombé; finement ponctué; noir en dessous; antennes, palpes et pattes d'un fauve clair; base des cuisses noire, ainsi que les yeux; prothorax fauve ou d'un gris jaunâtre, ayant le milieu d'un brun pourpre; élytres

d'un gris jaunâtre, ayant chacune des lignes enfoncées et ponctuées, et des points enfoncés dans les intervalles. Paris.

HYDROPHILE NAIN (*Hydrophilus minutus*, LATR. *H. bipunctatus*, FAB.). Long. environ 2 millim. (1 lig.); arrondi et convexe; dessous, tête et milieu du prothorax, noirs; antennes, la massue exceptée, les côtés du prothorax et les élytres jaunâtres, et quelquefois les côtés antérieurs de la tête; un grand nombre de petits points enfoncés, noirs ou obscurs; formant des stries nombreuses et assez régulières sur les élytres; pattes d'un fauve brun. Variété ayant une tache jaunâtre assez distincte à l'extrémité des élytres, et le bord extérieur de ces dernières de la même couleur. Paris.

HYDROPHILE LIVIDE (*H. lividus*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes); ovale; très-finement ponctué; noir, avec la base des antennes, les palpes, le dessus du corps, les jambes et les tarses, d'un fauve jaunâtre ou grisâtre sale; quelques petits traits obscurs et quelques légers commencements de lignes ponctuées sur les élytres, qui ont en outre quelques points enfoncés, obscurs, rangés en lignes, près de leur bord extérieur. Paris.

HYDROPHILE GLOBULE (*H. globulus*, LATR.). Long. à peine 2 millim. (1 ligne); ovoïde, presque hémisphérique; très-luisant; vaguement pointillé; palpes maxillaires, excepté le dernier article; base des antennes et pattes, d'un brun roussâtre; dessous du corps noir, ainsi que la tête; prothorax et élytres d'un brun foncé, les côtés du premier plus pâles; une ligne imprimée près de la suture des élytres. Paris.

Deuxième genre. LES SPERCHÈS (*Spercheus*).

Six articles aux antennes; chaperon échancré; pas d'épines remarquables aux jambes; division extérieure des mâchoires ayant la forme d'un palpe.

Pattes peu ou point propres à nager, à jambes sillonnées dans toute leur longueur, et ayant de nombreuses arêtes.

SPERCHÈ ÉCHANCRÉ (*Spercheus emarginatus*, LATR.). Long. un peu moins de 7 millim. (3 lignes); ponctué, un peu chagriné; tête et prothorax d'un noirâtre mat, avec les bords brunâtres; élytres d'un brun rougeâtre obscur, avec quelques nervures longitudinales; pattes de la même couleur. Allemagne. Nord de la France, et très-rarement Paris.

Troisième genre. LES ELOPHORES (*Elophorus*).

Pieds peu propres à nager; massue des antennes formée

d'articles très-serrés, presque solide, commençant au sixième article ; extrémité des mandibules simple ou sans dentelure ; palpes terminés par un article plus gros et ovale ; corps oblong, presque plat en dessous, ou déprimé.

Comme les précédents, ils vivent dans les eaux douces, mais ils y marchent plutôt qu'ils n'y nagent.

ÉLOPHORE AQUATIQUE (*Elophorus aquaticus*, LATR.). Oblong ; noir en dessus ; antennes et pattes roussâtres ; tête et prothorax obscurs, avec un reflet d'un vert bronzé ; cinq sillons longitudinaux sur le prothorax qui est transversal ; élytres d'un gris jaunâtre, avec un grand nombre de stries ponctuées. Comme il varie beaucoup, les auteurs en ont fait plusieurs espèces. Paris.

ELOPHORE ALLONGÉ (*E. elongatus*, LATR.). Corps étroit et allongé ; noirâtre ; prothorax en carré long, ayant quelques enfoncements ; élytres avec des stries ponctuées, dont quelques-uns des intervalles forment de petites lignes élevées. Paris ; rare.

ELOPHORE NUBILE (*E. nubilus*, LATR.). Corps oblong ; grisâtre en dessus ; prothorax transversal, raboteux et sillonné, ainsi que les élytres. Paris.

Quatrième genre. LES HYDRÆNES (*Hydræna*).

Semblables aux précédents, mais masse des antennes commençant au troisième article, et palpes terminés en alène.

HYDRÆNE DES RIVAGES (*Hydræna riparia*, LATR. *Elophorus minimus*, FAB). Long. à peu près 1 millim. (1/2 ligne) ; d'un noirâtre bronzé ; élytres avec des stries ponctuées ; pattes d'un brun clair. Paris.

DEUXIÈME DIVISION. LES SPHÉRIDIES.

Pattes n'étant jamais propres à nager ; jambes épineuses ; tarses de cinq articles distincts, dont le premier est aussi long au moins que le second ; divisions des mâchoires membraneuses ; antennes en massue perfoliée.

Cinquième genre. LES SPHÉRIDIES (*Sphæridium*).

Insectes terrestres ; corps hémisphérique ; second article des palpes maxillaires très-renflé.

Ces coléoptères se trouvent plus particulièrement dans les excréments des animaux herbivores, et leurs habitudes sont les mêmes que celles des Bousiers.

SPHÉRIDIE SCARABÉOÏDE (*Sphæridium scarabæoides*, LATR.).

Noir ; lisse ; presque hémisphérique, écusson en triangle allongé ; deux taches rougeâtres sur les élytres, l'une à la base, l'autre à l'extrémité, plus grande et plus pâle. Paris.

SPHÉRIDIE UNIPONCTUÉ (*Sphæridium unipunctatum*, LATR.). Très-petit ; noir ; bords du prothorax et pattes d'un roux jaunâtre, ainsi que les élytres, qui ont des stries ponctuées et quelquefois une tache commune noire sur le milieu de la suture. Paris.

SPHÉRIDIE MARGINÉ (*S. marginatum*, LATR.). Presque hémisphérique ; noir ; pattes et bords des élytres ferrugineux : du reste il ressemble au suivant, dont peut-être il n'est qu'une variété. Paris.

SPHÉRIDIE BIPUSTULÉ (*S. bipustulatum*, LATR.). Petit ; semblable au précédent ; presque hémisphérique ; écusson en triangle allongé ; pattes d'un brun roussâtre ; une tache rougeâtre, ayant quelquefois la forme d'un croissant, à l'extrémité des élytres. Paris.

SPHÉRIDIE LUGUBRE (*S. lugubre*, LATR.). Presque hémisphérique ; d'un noir luisant ; ponctué ; pattes quelquefois brunes en tout ou en partie ; élytres ayant l'extrémité brune, avec de légères stries formées de points enfoncés. Paris.

SPHÉRIDIE ATOME (*S. atomarium*, LATR.). Plus petit que le précédent et lui ressemblant, mais élytres avec de profondes stries et des points enfoncés. Paris.

SPHÉRIDIE MÉLANOCÉPHALE (*S. melanocephalum*, LATR.). Il diffère peu du *Sphéridie lugubre ;* noir ; élytres d'un brun pâle, noirâtres à la base, un peu striées. Paris.

SPHÉRIDIE OBSCUR (*S. obscurum*, OLIV.). Ovale ; noir ; lisse ; antennes et pattes fauves. Midi de la France.

FAMILLE 14. LES LAMELLICORNES.

Analyse des genres.

1. { Antennes en massue feuilletée. 1re *tribu*. LES SCARABÉÏDES. 2
   { Antennes en massue pectiniforme. 2e *tribu*. LES LUCANIDES. 19

Première tribu. LES SCARABÉÏDES.

2. { Palpes labiaux terminés par un article plus petit ou plus menu que le précédent, allant en pointe 3
   { Palpes labiaux terminés par un article de la grandeur au moins du précédent 4

3.	Palpes labiaux très-velus; pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; écusson nul ou peu distinct..........................	G. 1er.	BOUSIER.
	Palpes labiaux peu ou point velus; pieds également espacés entre eux à leur naissance; un écusson distinct........................	G. 2e.	APHODIE.
4.	Antennes de onze articles............................	5	
	Antennes de neuf à dix articles....................	6	
5.	Neuvième article des antennes en forme d'entonnoir, et enveloppant les deux derniers.	G. 3e.	LETHRUS.
	Massue des antennes formée de feuillets libres.	G. 4e.	GÉOTRUPE.
6.	Mandibules cornées, plus ou moins épaisses....	7	
	Mandibules très-minces, en forme d'écailles membraneuses..	16	
7.	Mandibules découvertes extérieurement, non renfermées entre les mâchoires et la partie supérieure de la tête..............................	8	
	Mandibules tellement recouvertes par les mâchoires et la partie supérieure de la tête, qu'elles ne font point de saillie..................	13	
8.	Mâchoires terminées par une pièce coriace et ciliée, ou très-velue..................................	9	
	Mâchoires cornées ou écailleuses, plus ou moins dentées..	11	
9.	Corps ovoïde, court, très-bombé; anus recouvert par les élytres..................................	10	
	Corps ovale; anus découvert..............	G. 7e.	ORYCTÈS.
10.	Antennes de neuf articles..................	G. 5e.	ÆGIALIE.
	Antennes de dix articles, dont le premier très-velu..	G. 6e.	TROX.
11.	Labre entièrement caché; mâchoires droites.	G. 8e.	SCARABÉE.
	Bord antérieur du labre apparent; mâchoires arquées à leur extrémité............................	12	
12.	Corps presque circulaire; élytres canaliculées au bord extérieur; massue des antennes petite et ovale; pieds grêles..........	G. 9e.	HEXODON.
	Corps ovoïde; élytres sans canal; massue des antennes oblongues; pieds robustes.	G. 10e.	RUTÈLE.
13.	Languette cachée par le menton, ou réunie avec elle par sa face postérieure; mâchoires cornées ou écailleuses, plus ou moins dentées....................................	G. 11e.	HANNETON.
	Languette divisée en deux lobes, s'avançant en avant du menton; mâchoires terminées par une pièce membraneuse plus ou moins velue.	14	

14. Labre saillant.. 15
Labre recouvert par un chaperon étroit et allongé.. G. 14e. ANISONYX.

15. Mandibules dentées.. G. 12e. GLAPHYRE.
Mandibules non dentées.. G. 13e. AMPHICOME.

16. Prothorax presque rond; bord extérieur des élytres droit, sans sinus près de la base..... 17
Prothorax en trapèze, en triangle tronqué, ou en carré transversal; un sinus au bord extérieur des élytres, près de leur base, logeant une pièce de la poitrine.................. 18

17. Chaperon très-avancé, divisé en deux lobes en forme de cornes.......................... G. 15e. GOLIATH.
Chaperon entier.. G. 16e. TRICHIE.

18. Corps ovale; prothorax en trapèze; menton presque carré, sans enfoncement dans son milieu.. G. 17e. CÉTOINE.
Corps oblong; prothorax en carré transversal, ayant un tubercule aux quatre angles; menton grand, creusé en devant........ G. 18e. CRÉMATOSCHEILE.

Deuxième tribu. LES LUCANIDES.

19. Antennes brisées.. 20
Antennes simplement arquées; abdomen séparé du prothorax par un étranglement.
.... G. 23e. PASSALE.

20. Mandibules non saillantes, semblables dans les deux sexes; une corne sur la tête des mâles.
.... G. 19e. SINODENDRE.
Mandibules s'avançant au-delà de la tête, différant dans les mâles; pas de cornes sur la tête des mâles.. 21

21. Labre apparent.. G. 20e. ÆSALE.
Point de labre apparent.. 22

22. Menton recouvrant par sa largeur la partie inférieure des mâchoires.................. G. 22e. LUCANE.
Mâchoires découvertes en dessous jusqu'à la base.. G. 21e. LAMPRIME.

CARACTÈRES. Antennes en massue feuilletée, composée d'articles en forme de lame, disposés comme les feuillets d'un livre, et s'ouvrant et fermant à la volonté de l'animal.

PREMIÈRE TRIBU. LES SCARABÉIDES.

Antennes en massue feuilletée, dont les articles ne sont point disposés en manière de dents de peigne.

Cette tribu renferme des insectes remarquables par leur grande taille, et souvent par des protubérances ou des appen-

dices de forme singulière qu'ils portent sur la tête et sur le prothorax. Ils ont en général le corps ovale ou ovoïde, les antennes de neuf ou dix articles, insérées dans une cavité, sous les bords de la tête, et les articles des tarses entiers. Les uns se nourrissent de tan, de fumier et d'autres matières en décomposition; ils sont noirs, ou de couleur terne et foncée. Les autres se nourrissent de feuilles et du suc mielleux des fleurs; leur corps brille du plus vif éclat, ou, au moins, est paré de couleurs agréablement variées.

PREMIÈRE DIVISION.

Palpes labiaux terminés par un article plus petit ou plus menu que le précédent, allant en pointe; pièce du bout des mâchoires membraneuse, large ou transversale; antennes de huit ou neuf articles; labre caché sous un chaperon en demi-cercle; pas d'écusson dans le plus grand nombre; abdomen ordinairement plus court que la poitrine; pieds postérieurs près de l'anus, éloignés des deux premiers. Ils se trouvent dans les excréments.

Premier genre. LES BOUSIERS (*Copris*).

Palpes labiaux très-velus, avec le troisième et dernier article très-petit, souvent peu distinct; pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; écusson nul, ou peu distinct.

Premier sous-genre. LES ATEUCHUS. *Pas de cornes sur la tête; les quatre jambes postérieures longues, grêles, peu ou point dilatées à leur extrémité; élytres sans étranglement au côté extérieur, près de leur base.*

ATEUCHUS SACRÉ (*Ateuchus sacer*, LATR.). Grand; noir, lisse; bords du chaperon découpés en six dents; deux tubercules sur la tête; jambes antérieures ayant quatre dents au côté extérieur, une pointe au bout, et de très-petites dents au côté interne. France méridionale. Cette espèce était adorée des anciens Egyptiens; on trouve sa figure sur la plupart de leurs monuments.

ATEUCHUS VARIOLÉ (*A. variolosus*, LATR.). Semblable au précédent, mais pas de tubercules sur la tête; prothorax et élytres variolés, ou ayant de larges points enfoncés. Midi de la France.

ATHEUCUS DEMI-PONCTUÉ (*A. semi-punctatus*, LATR. *A. variolosus*, OLIV.). Six dents au chaperon; pas de tubercules sur la

tête; prothorax variolé; élytres lisses; cuisses postérieures ayant un angle en forme de dent. Midi de la France.

ATEUCHUS A LARGE-COU (*Ateuchus laticollis*, LATR.). Semblable à l'*Ateuchus sacré*, mais pas de tubercules sur la tête, et élytres ayant des sillons bien distincts. Midi de la France.

Deuxième sous-genre. LES GYMNOPLEURES. *Mêmes caractères que les* Ateuchus, *mais élytres étranglées près de leur base, au côté extérieur, ou presque triangulaires.*

GYMNOPLEURE PILULAIRE (*Gymnopleurus pilularius. — Ateuchus pilularius*, FAB.). Noir; bord antérieur du chaperon un peu étranglé; deux petites lignes élevées, convergentes sur la tête; prothorax finement grenu, avec un gros point enfoncé de chaque côté; élytres un peu grenues, à stries peu apparentes. Paris.

GYMNOPLEURE FLAGELLÉ (*G. flagellatus. — Ateuchus flagellatus*, FAB.). Il ressemble au précédent; mais dessus du corps entièrement graveleux. Paris.

Troisième sous-genre. LES SISYPHES. *Mêmes caractères que les* Gymnopleures, *mais huit articles seulement aux antennes, et pieds postérieurs beaucoup plus longs que les autres.*

SISYPHE DE SCHOEFFER (*Sisyphus Schæfferi*, LATR. *Ateuchus Schæfferi*, FAB.). Noir; chaperon bidenté; abdomen presque triangulaire; prothorax finement chagriné, ainsi que les élytres qui ont de faibles stries. Paris.

Quatrième sous-genre. LES ONITIS. *Jambes antérieures longues, étroites et sans tarses, dans les mâles; prothorax plus arrondi que dans les précédents; second article des palpes labiaux plus grand que le premier.*

ONITIS SPHINX (*Onitis sphynx*, LATR.; OLIV. non FAB.). Noir; une petite corne ou un gros tubercule obtus sur la tête, qui a en outre deux lignes élevées, transverses, dont la postérieure plus grande; élytres presque lisses; quatre gros points enfoncés sur le prothorax, dont deux sur les côtés et deux rapprochés au milieu du bord postérieur. Midi de la France.

ONITIS BISON (*O. bison*, LATR.). Noir; tête ayant une petite ligne élevée, transverse, et une seconde derrière dont les deux extrémités se relèvent en corne dans le mâle; prothorax rétus en devant, avec une petite corne pointue, et quatre gros points enfoncés disposés comme dans le précédent; écusson non apparent; quelques sillons sur les élytres. La femelle a sur le pro-

thorax une ligne transverse remplaçant la corne. Midi de la France.

ONITIS MOERIS (*Onitis mœris*, LATR. *Onitis clinias*, FAB.). Noirâtre; une petite corne et un gros tubercule sur la tête, qui a encore quelques lignes élevées en devant; prothorax ayant plusieurs rugosités, une tache d'un jaune pâle, et un point enfoncé de chaque côté, quelques petites côtes et des points d'un roussâtre pâle, épars, sur les élytres. Italie.

Cinquième sous-genre. LES BOUSIERS. *Dernier article des palpes maxillaires presque aussi long que les trois précédents pris ensemble; le dernier des labiaux sensiblement plus petit que le précédent et cylindrique.*

** Prothorax cornu.*

BOUSIER LUNAIRE (*Copris lunaris*, LATR.). Noir; chaperon échancré en devant; tête munie d'une corne relevée et pointue, ayant deux dents derrière sa base; prothorax tronqué en devant, ayant de chaque côté de la troncature un grand enfoncement et une éminence forte et conique; le milieu de la troncature bidenté; élytres sillonnées. Paris.

BOUSIER ÉCHANCRÉ (*C. emarginatus*, LATR.). Il ressemble au précédent, mais la corne de la tête est plus large, obtuse et échancrée à son extrémité. Paris.

*** Prothorax sans corne.*

BOUSIER ESPAGNOL (*C. Hispanus*, LATR.). Noir; une corne pointue et recourbée sur la tête; chaperon échancré en devant; prothorax coupé obliquement en devant; élytres sillonnées. Midi de la France.

Sixième sous-genre. LES ONTHOPHAGES. *Corps court et ovale; second article des palpes labiaux plus grand que le premier, et le dernier très-petit ou presque nul.*

** Ecusson apparent.*

ONTHOPHAGE FLAVIPÈDE (*Onthophagus flavipes*, LATR. *Ateuchus flavipes*, FAB.). Ovale; d'un roux jaunâtre, avec une teinte verte en quelques parties; tête d'un bronzé cuivreux, avec deux petites lignes élevées qui suivent le contour du bord antérieur; prothorax d'un brun quelquefois verdâtre, à bords d'un roux jaunâtre, ayant un gros point enfoncé de chaque côté; élytres faiblement sillonnées, à suture verdâtre. France.

** *Point d'écusson apparent.*

ONTHOPHAGE NUCHICORNE (*Onthophagus nuchicornis*, LATR. *Copris nuchicornis*, FAB.). Noir ; élytres grises, avec des petites taches noires ; mâle ayant sur le derrière de la tête une élévation comprimée à sa base, terminée en une pointe presque droite ; deux lignes élevées et transverses sur celle de la femelle ; un tubercule au-devant de son prothorax. Paris.

ONTHOPHAGE TAUREAU (*O. taurus*, LATR. *Copris taurus*, FAB.). D'un noir luisant, pointillé ; deux cornes longues et arquées sur la tête du mâle ; deux lignes transverses et élevées sur celle de la femelle ; chaperon arrondi ; prothorax déprimé en devant, avec une impression allongée sur ses côtés antérieurs, et un enfoncement dans le milieu. Paris.

ONTHOPHAGE PENCHÉ (*O. nutans*, LATR. *Copris nutans*, FAB.). Noir ; chaperon relevé en devant, ayant en dessus une ligne élevée, transverse, peu apparente dans le mâle ; celui-ci a sur la tête une lame élevée, triangulaire, terminée par une corne arquée en avant et redressée au bout ; la femelle n'a qu'une ligne fortement élevée et transverse ; prothorax enfoncé en devant, avec le milieu qui s'élève de ce creux échancré dans le mâle, presque bidenté dans la femelle, ses bords antérieurs sinués ; élytres ayant des lignes imprimées, très-ponctuées, ainsi que le prothorax. Paris : rare.

ONTHOPHAGE CÉNOBITE (*O. cœnobita*, LATR. *Copris cœnobita*, FAB.). Semblable au précédent, mais corps d'un vert bronzé ; élytres testacées, ponctuées de vert, à suture verte ; chaperon rétus en devant, un peu échancré. Paris.

ONTHOPHAGE FOURCHU (*O. furcatus*, LATR. *Copris furcata*, FAB.). Presque rond, pubescent ; noir ; une petite ligne élevée, transverse, sur la tête, et, derrière elle, trois cornes perpendiculaires, dont celle du milieu plus petite. Paris.

ONTHOPHAGE TAGÈS (*O. tagus*, LATR. *Copris hybneris*, FAB.). Noir ; chaperon arrondi, avec trois tubercules, dont celui du milieu plus grand ; élytres striées. France méridionale.

ONTHOPHAGE OVALE (*O. ovatus*, LATR. *Ateuchus ovatus*, FAB.). Arrondi ; d'un noir luisant en dessus, un peu mat en dessous ; pubescent et finement pointillé ; chaperon avec deux lignes élevées, transverses, dont la postérieure plus haute ; des lignes très-fines, imprimées, sur les élytres, et, quelquefois, une petite tache brune à la base et une autre au bout sur chacune. Paris.

ONTHOPHAGE DE SCHREIBER (*Onthophagus Schreiberi*, LATR. *Ateuchus Schreiberi*, FAB.). Arrondi; noir; pointillé; deux lignes élevées sur le chaperon qui est échancré; pattes fauves; deux taches d'un rouge pâle sur chaque élytre, l'une à la base, l'autre à l'extrémité. France.

ONTHOPHAGE CHÈVRE (*O. capra*, LATR. *Copris capra*, FAB.). Il ressemble à *l'Onthophage taureau*, mais ses cornes ne sont que de la longueur de la tête et presque droites; son prothorax est plus longuement enfoncé, et le bord supérieur de l'enfoncement forme une ligne droite et transversale. Midi de la France.

ONTHOPHAGE MOYEN (*O. medius*. — *Copris media*, FAB.). Noir; deux petites cornes sur la tête; prothorax avec un avancement antérieur; élytres grises, ponctuées de noir. Paris: très-rare.

ONTHOPHAGE VACHE (*O. vacca*, LATR. *Copris capra*, FAB.). Verdâtre; élytres testacées, parsemées de points verdâtres, à suture verte; chaperon échancré en devant; deux petites cornes sur l'occiput, formées par les extrémités d'une ligne transversale élevée, au-devant de laquelle est une autre ligne parallèle; prothorax enfoncé en devant, à partie élevée échancrée et comme bidentée. France.

ONTHOPHAGE CHAMEAU (*O. camelus*, LATR. *Copris camelus*, FAB.). Noir; deux petites cornes sur la partie postérieure du chaperon; quatre tubercules sur le devant du prothorax. Allemagne.

ONTHOPHAGE AMYNTAS (*O. amyntas*, LATR.). Noir; chaperon arrondi, ayant une ligne transverse élevée; prothorax coupé, avec une dent de chaque côté. Midi de la France.

ONTHOPHAGE LÉMUR (*O. lemur*, LATR. *Copris lemur*, FAB.). Presque rond; d'un bronzé obscur; une petite lame transversale sur l'occiput; prothorax enfoncé en devant, avec une petite corne ou dent de chaque côté et un avancement bidenté ou échancré au milieu; élytres testacées, ayant une bande arquée et transverse, d'un verdâtre obscur, formée par de petites taches. France.

Deuxième genre. LES APHODIES (*Aphodius*).

Palpes labiaux presque ras ou peu velus, à articles cylindriques et presque semblables; pieds également espacés entre eux à leur naissance; un écusson distinct.

Corps ovale-oblong; abdomen plus long que la tête et le

prothorax pris ensemble; prothorax en carré transversal. Du reste, mêmes mœurs que les precédents.

Aphodie fascié (*Aphodius fasciatus*, Latr.). Tête tuberculée; élytres pâles, avec une bande noire et raccourcie. Autriche.

Aphodie fossoyeur (*A. fossor*, Latr.). Convexe; d'un noir luisant; un sinus au milieu du bord antérieur du chaperon, et trois tubercules sur une ligne transversale, dont celui du milieu plus élevé et pointu; prothorax lisse, avec quelques points vagues sur les côtés, et un enfoncement au milieu, près du bord antérieur; élytres ayant des stries faiblement ponctuées : elles sont quelquefois d'un rouge marron. Paris.

Aphodie prodrome (*A. prodromus*, Latr.). Noir; chaperon échancré, jaunâtre sur les côtés, avec trois petits tubercules; prothorax lisse, à bords jaunes; élytres grises, nuancées d'obscur, avec des stries crénelées; pattes jaunes. Allemagne.

Aphodie scybalaire (*A. scybalarius*, Latr.). Noir; trois tubercules sur la tête, celui du milieu pointu; élytres testacées ou d'un jaunâtre un peu roussâtre, à stries ponctuées; pattes d'un brun foncé; mâle ayant un petit enfoncement antérieur au prothorax. Paris. Variété *A. conflagratus* de Fabricius, avec une tache noirâtre, discoïdale, sur chaque élytre.

Aphodie puant (*A. fœtens*, Latr.). Convexe, court; noir; trois tubercules sur la tête, celui du milieu pointu; angles antérieurs du prothorax rouges, ainsi que l'abdomen et les élytres, celles-ci avec des stries ponctuées. Allemagne.

Aphodie sillonné (*A. sulcatus*, Latr.). D'un noir foncé et luisant; trois forts tubercules sur la tête; élytres sillonnées, à sillons rugueux. Allemagne.

Aphodie scrutateur (*A. scrutator*, Latr.). Noir; tête tuberculée; abdomen d'un rouge brun, ainsi que les côtés du prothorax et les élytres. Midi de la France.

Aphodie terrestre (*A. terrestris*, Latr.). Long. un peu plus de 5 millim. (2 lignes); convexe; d'un noir très-foncé et luisant; chaperon tronqué, un peu concave au milieu du bord antérieur, fortement ponctué, muni de trois tubercules réunis par une ligne courte, fine et transversale; prothorax ponctué, à bord antérieur d'un gris jaunâtre luisant; écusson petit, en triangle presque équilatéral; pattes d'un brun foncé, à jambes antérieures tridentées au côté extérieur; des stries assez profondes et ponctuées sur les élytres. Paris.

Aphodie bimaculé (*A. bimaculatus*, Oliv.). Semblable au

précédent, mais une tache rouge à l'angle extérieur de la base des élytres. Paris.

*APHODIE GRENAILLE (*Aphodius grenarius*, LATR.). Il ne diffère du précédent que par son chaperon qui n'a qu'un seul tubercule, et par le bout de ses élytres qui est d'un brun ferrugineux; pas de tache rouge. France.

APHODIE FIMETAIRE (*A. fimetarius*, LATR.). Convexe; d'un noir luisant; chaperon droit en devant, avec trois tubercules coniques, et une ligne élevée, transverse antérieurement; massue des antennes et une tache aux angles antérieurs du prothorax, rougeâtres, ainsi que les élytres qui ont des stries ponctuées. Paris.

APHODIE PORC (*A. porcus*, LATR.). D'un noir presque mat; aplati; chaperon droit en devant; tête munie de trois petits tubercules, dont celui du milieu est le seul bien apparent; prothorax ponctué; élytres brunes, avec de larges lignes imprimées, dont les intervalles ont les bords élevés, paraissent un peu rugueux, et ont deux rangées de points enfoncés qui se confondent le plus souvent. Angleterre.

APHODIE SOUTERRAIN (*A. subterraneus*, LATR.). D'un noir luisant; chaperon ayant son bord antérieur concave, et trois tubercules sur une ligne transverse; prothorax ponctué, avec un petit enfoncement près du milieu du bord antérieur, et le milieu un peu écrasé; élytres ayant des côtes dans les intervalles desquelles sont de petites lignes longitudinales et des points enfoncés. Paris.

APHODIE HÉMORRHOÏDAL (*A. hæmorrhoïdalis*, LATR.). Noir; chaperon tuberculé; écusson long et ponctué; élytres avec des stries crénelées, ayant leur extrémité ferrugineuse. Allemagne.

APHODIE ERRANT (*A. erraticus*, LATR.). Un peu déprimé; noir; un seul tubercule sur la tête; prothorax finement ponctué, ayant son écusson allongé et pointillé; pattes brunes, élytres jaunâtres, avec des lignes ponctuées très-superficielles, et la suture brune. Paris.

APHODIE SALE (*A. conspurcatus*, LATR.). Un peu déprimé; d'un noir luisant; chaperon un peu concave au bord antérieur, finement ponctué, presque rugueux; trois petits tubercules peu distincts sur la tête; prothorax à bords rougeâtres; écusson ponctué; élytres jaunâtres, avec des stries ponctuées et des taches noirâtres; pattes brunes, à cuisses beaucoup plus pâles. Paris.

APHODIE TACHETÉ (*A. inquinatus*, FAB.). Semblable au pré-

cédent, mais tubercule de la tête beaucoup plus apparent; prothorax moins ponctué, entièrement noir, à l'exception de deux petites taches rougeâtres sur les bords. Paris.

Aphodie souillé (*Aphodius contaminatus*, Fab.). Il ne diffère des deux précédents que par sa tête, qui manque absolument de tubercule. Paris.

Aphodie livide (*A. lividus.* — *Scarabœus lividus*, Oliv. *Aphodius anachoreta*, Fab.). Chaperon rougeâtre, un peu échancré en devant, ayant dans son milieu un tubercule distinct et une petite ligne transverse de chaque côté; prothorax noir, à bords roussâtres et marqués d'un point obscur; élytres testacées, à disque noirâtre de chaque côté, avec des stries ponctuées; pattes d'un testacé livide, ainsi que le dessous du corps. Paris.

Aphodie sordide (*A. sordidus*, Latr.). D'un brun marron luisant; trois petits tubercules sur le chaperon; prothorax noir, à bords bruns; élytres avec des stries ponctuées. Paris.

Aphodie roussatre (*A. rufescens*, Fab.). Semblable au précédent, mais tête noire et prothorax avec une seule tache fauve de chaque côté. Paris.

Aphodie unicolore (*A. unicolor.* — *Scarabœus unicolor*, Oliv.). Semblable à l'*Aphodie sordide*, mais entièrement d'un brun fauve. Espagne.

Aphodie biponctué (*A. bipunctatus*, Latr.). Noir; prothorax bordé de rouge; élytres rouges, avec une tache noire, ronde, sur chacune et un peu au-delà de leur milieu. Allemagne.

Aphodie oblong (*A. oblongus*, Latr.; *A. rufipes*, Fab.). Oblong; noir en dessus, d'un brun marron en dessous; antennes de cette dernière couleur, mais plus pâles; chaperon, prothorax et écusson très-lisses, ou avec très-peu de points; elytres striées. Paris.

Aphodie rufipède (*A. rufipes*, Latr.). Il ressemble beaucoup au précédent, aux couleurs près; tête, prothorax et écusson entièrement ponctués; des points sensibles sur les élytres; tarses roussâtres; corps entièrement noir. Paris.

Aphodie bigarré (*A. variegatus.* — *Scarabœus variegatus*, Panz.). Semblable au précédent, mais moitié postérieure des élytres d'un gris jaunâtre. Paris.

Aphodie nigripède (*A. nigripes*, Fab.). Semblable à l'*Aphodie rufipède*, mais tarses noirs comme tout le reste du corps. Paris.

APHODIE LUTAIRE (*Aphodius lutarius*. LATR.).. Semblable à l'*Aphodie rufipède*, mais élytres brunes, avec la base et le bord extérieur rougeâtres. Paris.

APHODIE IMMONDE (*A. immundus*, FAB.). Il ne diffère du précédent que par ses élytres d'un roux obscur. Paris. —Peut-être ne devrait-on regarder ces six dernières espèces que comme de simples variétés.

APHODIE QUADRIGUTTÉ (*A. quadriguttatus*, LATR. *Scarabæus quadrimaculatus*, FAB.). Noir; côtés du prothorax et pattes fauves, ainsi que deux taches sur les élytres, qui ont des stries ponctuées. Paris.

APHODIE A PLAIE (*A. plagiatus*, LATR.). Noir; élytres striées, avec une tache oblongue rouge; chaperon légèrement échancré. Variété à élytres sans taches. Suède.

APHODIE RELEVÉ (*A. elevatus*, LATR). Corps court; abdomen très-convexe, arrondi; chaperon à échancrure forte et semblable à une entaille, avec une ligne élevée transverse; prothorax court, avec quelques points enfoncés sur les côtés; élytres avec des stries fortes et ponctuées. Midi de la France.

APHODIE COCHON (*A. sus*, LATR.). Oblong, déprimé, roussâtre, avec les élytres et les pattes d'un roux jaunâtre; élytres ayant de petites côtes, dont la troisième et la cinquième, à partir de la suture, ont des petites taches noirâtres. Paris: rare

APHODIE QUADRIMACULÉ (*A. quadrimaculatus*, LATR. *A. quadripustulatus*, FAB.). Noir; convexe; des stries ponctuées sur les élytres, qui ont une tache et un point rouges. Paris.

APHODIE TORTUE (*A. testudinarius*, LATR.). Pubescent; d'un noir obscur; chaperon entaillé en devant; pattes brunes, ainsi que les élytres qui ont des taches noires et des points pâles avec de petites côtes longitudinales étroites et en forme d'arêtes. France.

APHODIE RIDÉ (*A. asper*, LATR.). Allongé, noirâtre; antennes et pattes d'un brun clair; prothorax avec des lignes élevées transversales; élytres striées. Europe.

APHODIE SILLONNÉ (*A. porcatus*, LATR.). Allongé, dessus d'un brun noirâtre, dessous noir; chaperon rétus antérieurement, un peu échancré; prothorax un peu inégal, ponctué, ayant un sillon au milieu; élytres sillonnées, à cotes aiguës et sillons crénelés. Paris.

APHODIE DES SABLES (*A. sabuleti*, LATR.). Noir; élytres convexes, sillonnées, crénelées. Allemagne.

APHODIE DÉPRIMÉ (*A. depressus*, LATR.). Déprimé; noir;

chaperon arrondi et lisse; élytres pointillées, fauves ainsi que les tarses, à stries ponctuées. Allemagne.

APHODIE DES EXCRÉMENTS (*Aphodius merdarius*, LATR.). Déprimé; noir; côtés du prothorax d'un brun roussâtre; élytres jaunâtres, à suture noirâtre, ayant des stries qui, dans quelques individus, paraissent ponctuées. Paris.

APHODIE TRUIE (*A. scrofa*, LATR.). Déprimé; pubescent; noirâtre; élytres brunes, avec des stries dont les intervalles sont ponctués. Allemagne.

APHODIE FÉTIDE (*A. fœtidus*, LATR.). Convexe; oblong; d'un noir luisant; une tache fauve de chaque côté du prothorax; élytres fauves, à stries ponctuées. Allemagne.

APHODIE ARÉNAIRE (*A. arenarius*, LATR.). Il diffère peu de l'*Aphodie sillonné*. Allongé; noir; pattes brunes, ainsi que le devant du chaperon; prothorax ponctué, ayant quelquefois un sillon dans le milieu; élytres striées, à côtes arrondies et plus larges que les lignes enfoncées. Paris.

APHODIE COUPÉ (*A cæsus*, LATR.). Il ne diffère du précédent que par son prothorax lisse. Allemagne.

DEUXIÈME DIVISION.

Palpes labiaux terminés par un article au moins de la grandeur du précédent; antennes de onze articles; mandibules cornées, fortes, avancées, et arquées autour du labre qui est saillant; élytres voûtées; anus peu découvert; chaperon rhomboïdal. — Ils vivent de même dans les excréments, et ont les mêmes mœurs que les Bousiers.

Troisième genre. LES LETHRUS (*Lethrus*).

Neuvième article des antennes en forme d'entonnoir et enveloppant les deux derniers; tête prolongée en arrière, au-delà des yeux, en se rétrécissant un peu et sans que cette partie soit recouverte par le prothorax; prothorax beaucoup plus large que long; abdomen très-court, triangulaire-arrondi; mandibules dentelées au côté interne, celles des mâles plus grandes, avec une branche ou une forte dent au côté extérieur.

LETHRUS CÉPHALOTE (*Lethrus cephalotes*, LATR.). D'un noir peu luisant; lisse; élytres soudées; pas d'ailes membraneuses. Hongrie.

Quatrième genre. LES GÉOTRUPES (*Geotrupes*).

Masse des antennes formée de feuillets libres; tête non

prolongée en arrière, retirée plus ou moins dans le prothorax; mandibules n'étant pas munies d'une branche ou d'une dent au côté extérieur.

GÉOTRUPE STERCORAIRE (*Geotrupes stercorarius*, LATR.). D'un noir luisant ou d'un vert foncé en dessus; violet ou d'un vert doré en dessous; un tubercule sur la tête; deux dentelures à la base des cuisses postérieures; élytres ayant des raies pointillées, avec les intervalles lisses. Paris.

GÉOTRUPE PRINTANIER (*G. vernalis*, LATR.). Plus court que le précédent, plus arrondi, d'un noir violet et lisse. Paris.

GÉOTRUPE SYLVATIQUE (*G. sylvaticus*, LATR.). Il ressemble au *Geotrupe stercoraire*, mais élytres un peu rugosules et n'ayant que de faibles stries; massue des antennes noirâtre ou d'un brun obscur. Paris.

GÉOTRUPE PHALANGISTE (*G. typhœus*, LATR.). Noir; tête rhomboïdale, avec un petit tubercule; prothorax avec trois cornes avancées, dont celle du milieu plus courte; élytres striées; femelle ayant les deux cornes latérales très-courtes, et celle du mileu remplacée par une ligne élevée. Paris.

GÉOTRUPE DISPARATE (*G. dispar*, LATR.). Noir; une corne subulée et un peu recourbée sur la tête; une autre avancée en devant du prothorax; écusson cordiforme; élytres striées. Femelle avec deux éminences sur la tête, et deux petites cornes en devant du prothorax. Espagne.

GÉOTRUPE MOBILICORNE (*G. mobilicornis*, LATR.). Noir en dessus et brun en dessous, ou entièrement brun; tête munie, dans le mâle, d'une longue corne recourbée, simple et mobile; de deux tubercules dans les femelles; prothorax du mâle ayant, en devant, deux dents au milieu, et une corne courbée en arrière, de chaque côté : celui des femelles n'a qu'une petite carène transverse et un tubercule de chaque côté; élytres striées. Autriche.

TROISIÈME DIVISION.

Palpes labiaux comme les précédents, mais antennes de neuf à dix articles; mandibules cornées; languette cachée par le menton, ou réunie avec lui par sa face postérieure; mâchoires très-coriaces ou ciliées, ou cornées et très-dentées; mandibules découvertes extérieurement, ou non renfermées entre les mâchoires et la partie supérieure de la tête. — Leurs larves vivent dans le tan, dans le bois pourri, ou dans les racines.

Cinquième genre. LES ÆGIALIES (*Ægialia*).

Mâchoires terminées par une pièce coriace et ciliée, ou très-velue; corps ovoïde, court, très-bombé; l'abdomen débordé par les élytres; labre découvert; crochet corné au côté interne des mâchoires; antennes de neuf articles.

ÆGIALIE DES SABLES (*Ægialia arenaria.* — *Ægialia globosa*, ILLIG. *Aphodius arenarius*, FAB.). Abdomen très-convexe, arrondi; d'un noir presque mat en dessus, brun en dessous; chaperon émoussé en devant, et rugosule; prothorax lisse; élytres avec des stries très-légères. France méridionale.

Sixième genre. LES TROX (*Trox*).

Mâchoires et corps comme dans les précédents; antennes de dix articles, dont le premier très-velu; tête cachée par les hanches des deux pieds antérieurs; surface des élytres et du prothorax très-raboteuse.

Tête presque privée de chaperon, inclinée, remplissant un vide formé par la concavité antérieure du prothorax; abdomen plat en dessous; dessus du corps raboteux; massue des antennes grosse, ronde ou ovale, formée de trois feuillets. Ces insectes se trouvent dans les lieux secs et sablonneux : ils marchent lentement et contrefont le mort à la moindre apparence de danger.

TROX SILLONNÉ (*Trox sulcatus*, LATR.). Petit; noir; antennes brunes; chaperon légèrement échancré; prothorax raboteux; élytres sillonnées, à lignes élevées, alternativement lisses et crénelées. Paris.

TROX ARÉNAIRE (*T. arenarius*, LATR.). Noir; antennes brunes; prothorax peu raboteux, ayant deux faibles côtes longitudinales et écrasées au milieu; une légère éminence de chaque côté, et les bords latéraux et postérieurs ciliés; élytres à stries petites, nombreuses, inégales, sans tubercules fortement élevés, ayant chacune de huit à neuf rangs de petits faisceaux de poils. Paris.

TROX SABULEUX (*T. sabulosus*, LATR.). Noir; couvert d'une poussière d'un cendré terreux; deux petits tubercules sur le vertex; antennes noires; bords du prothorax et des élytres ciliés par de petites écaillès; prothorax très-raboteux, avec quatre côtes ridées et très-inégales; élytres couvertes de tubercules arrondis, quelquefois disposés sur neuf rangs. Paris.

TROX HISPIDE (*T. hispidus*, LATR.). Semblable au précédent, mais antennes d'un brun roussâtre; prothorax moins rabo–

teux ; élytres soudées, ayant neuf rangées de tubercules hispides. Paris.

Septième genre. LES ORYCTÈS (*Oryctes*).

Mâchoires comme dans les précédents ; corps ovale ; anus découvert ; labre caché sous le chaperon ; mâchoires dépourvues d'onglet corné.

Mandibules sans dents et sans échancrures latérales ; chaperon presque nul. Ces insectes se trouvent dans le terreau, le tan des arbres, les couches de jardin, etc.

ORYCTÈS NASICORNE (*Oryctes nasicornis*, LATR. *Geotrupes nasicornis*, FAB.). D'un brun marron ; une corne recourbée sur la tête ; prothorax coupé en devant, à proéminence tridentée au milieu ; élytres lisses ; femelle ayant une corne très-courte et une légère troncature. Paris.

ORYCTÈS SILÈNE (*O. silenus*, LATR. *Geotrupes silenus*, FAB.). D'un brun marron ; une corne recourbée sur la tête ; une grande excavation cordiforme et longitudinale au milieu du prothorax ; élytres très-finement pointillées. Midi de la France.

Huitième genre. LES SCARABÉES (*Scarabæus*).

Mâchoires écailleuses, droites, dentées ; labre entièrement caché ; mandibules écailleuses, souvent déprimées et dentées, ou sinuées au côté antérieur ; corps plus ou moins convexe, arrondi ; chaperon ne présentant qu'un petit avancement pointu.

Ils déposent leurs œufs dans les plaies des arbres.

SCARABÉE HERCULE (*Scarabæus Hercules*, LATR. *Geotrupes Hercules*, FAB.). Long. 135 millim. (5 pouces) ; noir ; élytres d'un gris verdâtre, mouchetées de noir ; mâle ayant une corne recourbée, avec plusieurs dentelures sur la tête, et une autre très-longue, avancée, velue en dessous, avec une double dentelure sur le prothorax. Amérique méridionale.

SCARABÉE POINTILLÉ (*S. punctatus*, LATR. *Geotrupes punctatus*, FAB.). Noir ; quelquefois d'un brun noirâtre plus pâle en dessous ; bord antérieur de la tête échancré ou bidenté ; deux tubercules sur le vertex ; prothorax uni et finement pointillé ; quelques stries mal formées et des points sur les élytres ; un duvet roussâtre en dessous, sur la poitrine. Midi de la France.

SCARABÉE MONODON (*S. monodon*, — *Geotrupes monodon*,

FAB.). Il ressemble assez au précédent; mais il n'a qu'un seul tubercule sur la tête. Hongrie.

SCARABÉE LONGS-BRAS (*Scarabæus longimanus*, LATR. *Geotrupes longimanus*, FAB.). D'un brun fauve, sans cornes ni tubercules sur la tête et le prothorax; les deux pieds antérieurs de moitié plus longs que le corps et arqués. Inde.

Neuvième genre. LES HEXODONS (*Hexodon*).

Mâchoires comme les précédents; bord antérieur du labre apparent; mâchoires arquées à leur extrémité; corps presque circulaire; bord extérieur des élytres dilaté et accompagné d'un canal; massue des antennes petite et ovale; pieds grêles, à crochets petits. Ces insectes sont exotiques.

HEXODON RÉTICULÉ (*Hexodon reticulatum*, LATR.). Elytres cendrées, à nervures élevées, réticulées, noirâtres; abdomen brun. Madagascar.

Dixième genre. LES RUTÈLES (*Rutelia*).

Mâchoires des *Hexodons*; corps ovoïde, sans canal ni dilatation au bord extérieur des élytres; massue des antennes oblongue; pieds robustes, avec de forts crochets au bout. Ces coléoptères sont de l'Amérique méridionale.

RUTÈLE PONCTUÉE (*Rutelia punctata.* — *Melolontha punctata*, OLIV.). Bronzée en dessous; tête noire, ayant en devant une grande tache fauve; antennes de cette dernière couleur, ainsi que le prothorax et les élytres; un point noir de chaque côté du prothorax et six sur les élytres.

RUTÈLE CHRYSIS (*R. chrysis.* — *Cetonia chrysis*, OLIV.). Verte; lisse; brillante; écusson grand, triangulaire; pattes cuivreuses.

QUATRIÈME DIVISION.

Ces insectes diffèrent des précédents par leurs mandibules plus intérieures, tellement recouvertes par les mâchoires et la partie supérieure de la tête, qu'elles ne font point de saillie : leur côté extérieur est seul apparent.

Ces insectes nuisent beaucoup aux végétaux, soit en état de larve, en rongeant leurs racines, soit à l'état parfait, en dévorant leurs feuilles.

Onzième genre. LES HANNETONS (*Melolontha*).

Antennes variant beaucoup selon les sexes; à massue plus allongée, et souvent composée d'un plus grand nombre de

feuillets dans les mâles ; crochets des tarses variant de forme, selon les espèces.

Premier sous-genre. LES HOPLIES. *Corps aplati, recouvert de petites écailles; jambes antérieures sans épines sensibles à leur extrémité; élytres dilatées à leur base extérieure.*

HOPLIE ÉCAILLEUSE (*Hoplia squamosa.* — *Melolontha squamosa*, OLIV. *Melolontha farinosa*, FAB.). Dessus du corps couvert d'écailles brillantes d'un bleu argenté violet ; le dessous couvert d'écailles argentées ayant une teinte d'un vert doré. Midi de la France.

HOPLIE FARINEUSE (*H. farinosa.* — *Melolontha squamosa*, FAB.). Entièrement couverte d'écailles : celles de dessus d'un jaune verdâtre et mat ; celles de dessous argentées, verdâtres et brillantes ; fond des élytres brun. Midi de la France.

HOPLIE ROYALE (*H. regia.* — *Melolontha regia*, FAB. *Melolontha aulica*, LIN.). Elle diffère de la précédente par ses cuisses postérieures renflées, par sa forme plus rétrécie postérieurement, et en ce que l'extrémité de l'abdomen est concolor au dessus du corps et non au dessous. Espagne.

HOPLIE POUDREUSE (*H. pulverulenta.* — *Melolontha pulverulenta*, FAB.). Entièrement couverte d'écailles d'un vert argenté ; pattes testacées ; chaperon un peu échancré. Alsace.

HOPLIE ARGENTÉE (*H. argentea.* — *Melolontha argentea*, FAB.). Noir; élytres brunes; légèrement poudrée, surtout en dessous, d'écailles fines et d'un gris argenté bleuâtre. Paris.

HOPLIE GRAMINICOLE (*H. graminicola.* — *Melolontha graminicola*, FAB.). Elle ressemble à la précédente ; couverte d'une poussière argentée ; chaperon relevé au bord antérieur. Allemagne.

Deuxième sous-genre. LES HANNETONS. **Antennes de dix articles, à massue de sept feuillets dans les mâles; corps oblong, convexe ; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous.*

HANNETON FOULON (*Melolontha fullo*, LATR.). Long. 41 millim. (1 1/2 pouce); brun ou noirâtre; tacheté de blanc en dessus ; chaperon droit en devant, avec un trait blanc de chaque côté; une ligne blanche au milieu du prothorax, et une autre coupée de chaque côté ; une tache cordiforme et de la même couleur sur l'écusson; abdomen cendré. France.

HANNETON OCCIDENTAL (*M. occidentalis*, LATR.). D'un fauve brunâtre, couvert d'un duvet fin et cendré ; quelquefois une ligne blanche au milieu du prothorax ; une tache cordi-

forme, blanche, sur l'écusson; un duvet blanc formant trois lignes interrompues sur chaque élytre. Midi de la France.

Hanneton ordinaire (*Melolontha vulgaris*, Latr.). Noir; antennes, bord antérieur du chaperon, élytres, pattes, excepté la plus grande partie des cuisses postérieures, d'un bai rougeâtre; bords latéraux du prothorax un peu dilatés et arrondis au milieu, avec une cicatrice près de chacun d'eux; quatre nervures longitudinales sur chaque élytre; poitrine d'un gris cotonneux; bords de l'abdomen ayant une rangée de taches triangulaires et blanches. Paris.

Hanneton du maronnier d'Inde (*M. hippocastani*, Latr.). Semblable au précédent, mais partie antérieure de la tête, prothorax, pattes, et élytres rougeâtres : ces dernières couvertes, ainsi que l'abdomen, d'un duvet très-fin et grisâtre; les cuisses postérieures n'ont pas de noir. Paris.

** *Massue des antennes de cinq feuillets.*

Hanneton cotonneux (*M. villosa*, Latr.). Brun; chaperon droit en devant; trois lignes courtes, grises et formées par un duvet sur le prothorax; écusson et dessous du corps couverts d'un duvet de la même couleur, disposé par taches sur les côtés de l'abdomen. Paris.

Hanneton poilu (*M. pilosa*, Latr.). Plus petit que le précédent, auquel il ressemble beaucoup; antennes fauves; chaperon un peu échancré.

*** *Massue des antennes de trois feuillets; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous à leur base.*

Hanneton estival (*M. æstiva*, Latr.). D'un roux jaunâtre pâle; chaperon droit, antérieurement arrondi sur les côtés; poitrine couverte d'un duvet gris jaunâtre; prothorax ayant quelquefois un point brun de chaque côté, et une ligne de la même couleur au milieu; suture brune, et quelquefois l'extrémité du bord extérieur des élytres; celles-ci pointillées, sans lignes élevées. Paris.

Hanneton équinoxial (*M. equinoxialis*, Latr.). De même grandeur que le précédent; d'un fauve marron clair; yeux noirs; chaperon presque droit antérieurement, arrondi sur les côtés; une impression transversale au milieu de la tête; celle-ci un peu rugueuse postérieurement; un duvet gris jaunâtre sur la poitrine; prothorax pubescent, pointillé; deux nervures courtes, peu prononcées, vers la suture de chaque élytre. Autriche.

**** *Antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment la massue.*

a. *Corps ovale, allongé, convexe; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous, à leur base.*

HANNETON DU PIN (*Melolontha pini*, LATR.). Noirâtre; chaperon et antennes d'un testacé obscur, ainsi que les pattes, les bords du prothorax et les élytres, celles-ci ayant chacune quatre lignes élevées. Midi de la France.

HANNETON SOLSTITIAL (*M. solstitialis*, LATR.). Moitié postérieure de la tête noire, l'autre moitié roussâtre, ainsi que les antennes, le fond du prothorax et les pattes; chaperon droit en devant; deux taches longitudinales et souvent un point de chaque côté, bruns, sur le prothorax, dont le milieu et le bord postérieur ont des poils grisâtres; écusson brun; poitrine d'un gris cotonneux; élytres d'un roux jaunâtre, ayant chacune trois à quatre nervures longitudinales élevées, quelquefois à suture brune; anus d'un roux jaunâtre. Paris.

HANNETON ROUSSATRE (*M. rufescens*, LATR.). Plus petit que le *Hanneton equinoxial*, auquel il ressemble; d'un roux jaunâtre pâle; tête d'un fauve marron, ainsi que le prothorax et les pattes; chaperon court, à bord un peu concave; une carène transversale, peu apparente, sur la tête; prothorax presque lisse, très-finement ponctué; poitrine et bord postérieur du prothorax munis d'un duvet gris-jaunâtre; deux nervures courtes près de la suture des élytres. Paris.

HANNETON NOIRATRE (*M. fusca*, LATR. *M. atra*, FAB.). Long. 14 millim. (6 lignes); noirâtre; peu luisant; antennes brunes; chaperon ponctué, à bord antérieur droit, arrondi sur les côtés, distingué de la tête par une ligne transverse; prothorax pointillé, avec un duvet d'un gris obscur; élytres d'un brun noirâtre, ponctuées, un peu rugosules, ayant chacune deux nervures courtes, peu prononcées, et l'apparence d'une troisième; jambes antérieures bidentées au côté extérieur. Paris.

b. *Corps ovoïde, convexe; crochets des tarses inégaux, l'un bifide, l'autre entier.* Anomala *de* MEGERLE.

HANNETON DE FRISCH (*M. Frischii*, LATR.). D'un vert foncé, quelquefois cuivreux, ou d'un bleu foncé, luisant, glabre, pointillé; antennes brunes, à massue noirâtre; bord antérieur du chaperon un peu relevé; quelques légères nervu-

res ne commençant qu'à une certaine distance de la nervure ; un enfoncement remarquable au sternum. Variétés : 1° prothorax vert ; élytres et pattes d'un testacé jaunâtre, lavées de vert ; antennes brunes ; 2° prothorax vert ou blanc ; élytres testacées ; suture verte ou bleue ; 3° prothorax vert, à bords latéraux d'un testacé jaunâtre, ainsi que les élytres : le hanneton de la vigne, *M. vitis* ; 4° corps d'un bronzé vert ; élytres non luisantes : le hanneton de juillet, *M. julii.*

c. *Corps ovoïde, déprimé ou peu convexe ; crochets des tarses inégaux, l'un de ceux des quatre tarses antérieurs beaucoup plus fort et bifide : deux distincts, égaux aux tarses postérieurs* Anisoplia *de* Megerle.

Hanneton horticole (*Melolontha horticola*, Latr.). Chaperon court, large, en carré transversal. Bronzé ou d'un vert foncé, luisant, pointillé, velu, à poils gris ; antennes roussâtres ; élytres d'un brun rougeâtre, légèrement striées par des points. Paris.

Hanneton des champs (*M. campestris*, Latr.). Long comme le précédent, mais plus large ; chaperon de même. Pubescent ; noir ; élytres d'un jaunâtre terne, légèrement striées, à suture, bord extérieur et angles huméraux, noirs ; femelle ayant le disque des élytres d'un jaunâtre terne, avec le contour, la suture, une tache carrée à l'écusson, et deux autres taches, noirs. Midi de la France.

Hanneton floricole (*M. floricola*, Latr.). Chaperon rétréci en triangle, tronqué à sa pointe, ayant les angles du bord antérieur un peu dilatés. Presque glabre ; tête d'un vert bronzé, ainsi que le prothorax qui a dans son milieu une ligne longitudinale enfoncée ; dessous du corps d'un brun foncé ; élytres légèrement striées ; d'un rouge brun ; un rang de taches blanches, formées par des poils, sur chaque côté de l'abdomen ; femelle ayant une tache noire et carrée sur l'écusson. Espagne.

Hanneton arvicole (*M. arvicola*, Latr.). Chaperon comme le précédent ; corps entièrement noir, pubescent, avec un reflet verdâtre sur le prothorax. France méridionale.

Hanneton fruticole (*M. fruticola*, Latr.). Chaperon comme le précédent ; corps pubescent, noir en dessous, d'un bronzé foncé sur la tête et sur le prothorax ; élytres testacées, celles du mâle sans taches, ou seulement avec la suture et un peu les angles des épaules noirs ; celles de la fe-

melle ayant une tache carrée à l'écusson, une petite bande transverse coupant la suture; celle-ci, le bord extérieur, et une tache humérale, noirs. Variété à élytres noires, ayant chacune une tache testacée à la base. Midi de la France.

HANNETON AGRICOLE (*Melolontha agricola*, OLIV.). Chaperon comme le *Hanneton floricole*. Il ressemble à la femelle du précédent, mais il est plus grand, moins pubescent en dessus, et les taches noires de ses élytres sont plus grandes. Paris.

d. *Corps ovoïde, convexe; crochets des tarses égaux, bifides : division inférieure plus courte, plus large, obtuse ou tronquée.* Omaloplia *de* MEGERLE.

HANNETON VARIABLE (*M. variabilis*, LATR.) Ovale-arrondi; d'un brun très-foncé ou noirâtre; duvet soyeux, cendré en dessus; d'un brun clair ou marron en dessous; antennes d'un fauve clair, à massue très-longue dans les mâles; de petites côtes sur les élytres; dessus du corps pointillé; chaperon échancré et un peu rugueux. Paris.

HANNETON BRUN (*M. brunnea*, LATR.). D'un fauve mat; pointillé; chaperon concave au milieu du bord antérieur, la moitié de la tête souvent plus foncée; yeux noirâtres; massue des antennes très-longue dans les mâles; un point imprimé et noirâtre, souvent peu apparent, de chaque côté du prothorax; élytres avec plusieurs petites côtes, dont les intervalles sont ponctués. Paris.

HANNETON RURICOLE (*M. ruricola*, LATR.). Forme du *Hanneton variable*, mais un peu plus petit; corps noir, ponctué, velu; tarses d'un brun foncé, ainsi que la base des antennes; élytres striées, d'un brun roussâtre, à bord extérieur et suture noirs. Variétés à élytres noires, avec ou sans tache testacée à la base, le hanneton huméral, *M. humeralis* d'OLIVIER.

CINQUIÈME DIVISION.

Palpes filiformes, ou en massue; mandibules cornées; languette divisée en deux lobes, s'avançant en avant du menton; mâchoires terminées par une pièce membraneuse plus ou moins velue; corps ordinairement allongé, avec le prothorax oblong ou arrondi. — Ces insectes vivent sur les fleurs.

Douzième genre. LES GLAPHYRES (*Glaphyrus*).

Labre saillant; mandibules dentées, cornées; massue des antennes globuleuse; prothorax aussi long, ou même plus long que large.

GLAPHYRE MAURE (*Glaphyrus Maurus*, LATR.). D'un vert bleuâtre; abdomen rouge. Barbarie.

GLAPHYRE DE LA SERRATULE (*G. serratulæ*, LATR.). D'un vert soyeux en dessus; cuisses postérieures très-renflées. Barbarie.

Treizième genre. LES AMPHICOMES (*Amphicoma*).

Ils ne diffèrent guère des précédents que par leurs mandibules, qui ne sont pas dentées. Leurs mœurs sont les mêmes.

AMPHICOME ABDOMINAL (*Amphicoma abdominalis.* — *Melolontha alpina*, OLIV.). Tête et prothorax d'un vert bronzé, velus; massue des antennes et abdomen fauves; élytres d'un brun roussâtre. Montagnes du Piémont.

Quatorzième genre. LES ANISONYX (*Anisonyx*).

Labre recouvert par un chaperon étroit et allongé; mandibules très-minces, en partie membraneuses.

ANISONYX OURS (*Anisonyx ursus.* — *Melolontha ursus*, FAB.). Très-noir; entièrement velu; pattes antérieures brunes. Cap de Bonne-Espérance.

ANISONYX CHEVELU (*A. crinitus.* — *Melolontha crinita*, FAB.). Noir; très-velu; tête, prothorax, élytres, cuisses postérieures, couverts d'une poussière écailleuse verte et luisante. Du Cap.

ANISONYX CENDRÉ (*A. cinereus.* — *Melolontha cinerea*, OLIV.). Noir; hérissé de poils grisâtres; chaperon échancré. Du Cap.

SIXIÈME DIVISION.

Palpes comme les précédents, mais mandibules très-minces, en forme d'écaille membraneuse; corps ordinairement ovale, aplati; prothorax trapézoïdal ou arrondi; mâchoires souvent terminées par un lobe en forme de pinceau. — Les larves de ces insectes vivent dans le bois, et, à l'état parfait, on les trouve sur les fleurs ou sur les arbres.

Quinzième genre. LES GOLIATHS (*Goliath*).

Prothorax presque rond; bords extérieur des élytres droits, sans sinus remarquable près de leur base; mâchoires entièrement écailleuses; menton transversal et très-grand; chaperon très-avancé, divisé en deux lobes en forme de corne.

GOLIATH CACIQUE (*Goliath cacica.* — *Cetonia cacica*, FAB.). Prothorax jaunâtre, rayé de noir; élytres d'un blanc argenté, avec tous les bords noirs. Amérique méridionale.

Seizième genre. LES TRICHIES (*Trichius*).

Prothorax et bord extérieur des élytres comme dans les précédents; mâchoires terminées par une pièce presque mem-

braneuse, linéaire, en forme de pinceau; chaperon entier; menton presque aussi long que large; point de pièce de la poitrine prolongée en dessus à la base des élytres : celles-ci un peu plus larges que le prothorax.

Les Trichies se trouvent sur les fleurs, et paraissent avoir les mêmes habitudes que les Cétoines.

TRICHIE NOBLE (*Trichius nobilis*, LATR.). D'un vert cuivreux et doré, luisant; un sillon longitudinal au milieu du prothorax; élytres raboteuses; des taches blanches sur l'abdomen. Paris.

TRICHIE ERMITE (*T. eremetica*, LATR.). Long. un peu plus de 27 millim (1 pouce); d'un noir luisant et cuivreux; deux arêtes et deux tubercules élevés sur le prothorax; un sillon sur l'écusson; élytres un peu rugueuses. Paris.

TRICHIE CEINTURÉE (*T. succinctus*, LATR.). Semblable à la suivante, mais bande noire de la base et du bout opposé de chaque élytre allant jusqu'à la suture, et le jaune n'ayant pas de prolongement au-delà de la bande antérieure de cette couleur. Autriche.

TRICHIE FASCIÉE (*T. fasciatus*, LATR.). Noire, couverte d'un épais duvet d'un jaune roussâtre; élytres d'un jaune un peu fauve, avec la suture et trois bandes transverses n'allant pas jusqu'à elle, noires : le jaune formant, par conséquent, deux bandes transverses réunies longitudinalement près de la suture, et se prolongeant en forme de dent, à chaque bout au-delà des bandes : la bande noire de chaque élytre a un point élevé noir. Suède.

TRICHIE VARIABLE (*T. variabilis*, LATR. *Trichius octopunctatus*, FAB.). Noire; un point ou une tache à chaque angle postérieur du prothorax, et de quatre à six, blancs, sur chaque élytre. France : très-rare.

TRICHIE HÉMIPTÈRE (*T. hemipterus*, LATR.). Noire; des taches grises formées par des écailles; deux lignes longitudinales et élevées sur le prothorax; abdomen gris, avec deux points noirs à l'extrémité; son dernier anneau prolongé en tarière dans la femelle. Paris.

Dix-septième genre. LES CÉTOINES (*Cetonia*).

Prothorax en trapèze; bord extérieur des élytres ayant un sinus remarquable près de la base, destiné à recevoir une pièce de la poitrine qui se prolonge en dessus; corps ovale; menton presque carré, sans enfoncement dans son milieu.

Corps déprimé; chaperon étroit, allongé; prothorax en triangle isocèle, tronqué antérieurement à sa pointe; élytres dilatées extérieurement ou ayant un sinus à leur naissance. Ces insectes, pour la plupart très-brillants, se trouvent sur les fleurs, dont ils sucent la liqueur mielleuse.

CÉTOINE DORÉE (*Cetonia aurata*, LATR.). Variant de grandeur, depuis 16 à 23 millim. (7 à 10 lignes); antennes noires; tête verte; prothorax d'un vert doré, finement pointillé; élytres d'un beau vert doré, ou cuivreux, avec plusieurs taches blanches ondées, et quelques élévations longitudinales; dessous du corps d'un cuivreux très-brillant; pattes d'un vert cuivreux, avec des poils roussâtres sur les cuisses; poitrine et côtés de l'abdomen ayant aussi des poils de la même couleur. Variété sans taches et toute verte, ou entièrement cuivreuse, avec des taches blanches ondées. Paris.

CÉTOINE MÉTALLIQUE (*C. metallica*, LATR.). D'un vert cuivreux et terni en dessus, ponctué sur quelques portions des élytres : celles-ci terminées chacune par une petite bosse formée par la fin d'une côte longitudinale peu marquée, et qui ne commence que vers le milieu de l'élytre : une légère dépression le long du côté interne de cette côte; tête, rebords latéraux du prothorax et dessous du corps d'un cuivreux violet. France méridionale.

CÉTOINE MARBRÉE (*C. marmorata*, LATR.). Elle ressemble à la *Cétoine dorée;* antennes noires; corps d'un vert bronzé brillant; plusieurs petites taches blanches sur le prothorax; écusson grand; élytres lisses, couvertes de taches blanches irrégulières qui forment des bandes transversales; dessous du corps et pattes d'un vert bronzé brillant; quelques poils roux sous le prothorax et la poitrine. Paris : rare.

CÉTOINE FASTUEUSE (*C. fastuosa*, LATR.). Une fois aussi grande que la *Cétoine dorée;* dessus et dessous d'un beau vert mêlé d'or et luisant; le dessus uni, n'offrant de petits points enfoncés que vers les bords; une forte ligne imprimée sur le sternum; lame pectorale ayant son angle inférieur et latéral courbé en une pointe aiguë; tarses d'un vert bleuâtre; une petite bosse à l'extrémité de chaque élytre. Midi de la France.

CÉTOINE VERTE (*C. viridis*, LATR.). Elle ressemble beaucoup à la *Cétoine dorée*, mais elle est entièrement verte, mate en dessus, luisante en dessous; élytres sans impression, à côté extérieur offrant de petits traits transversaux et irréguliers blancs, bossus à l'extrémité, où aboutit une très-faible côte;

un duvet, comme dans la *Cétoine dorée*, sous la poitrine, aux pattes, et sur les côtés de l'abdomen. Hongrie.

CÉTOINE VELUE (*Cetonia hirta*, LATR.). D'un noirâtre obscur; hérissée de poils d'un gris roussâtre ; chaperon échancré, à angles latéraux aigus ; une carène longitudinale sur le prothorax; quelques petites taches grisâtres sur les élytres. Variété à élytres presque sans tache, avec une côte plus relevée, le *Scarabæus squalidus* de Linné. Paris.

CÉTOINE MORIO (*C. morio*, LATR.). D'un noir mat en dessus; d'un noir luisant et un peu lavé de rouge en dessous; une légère côte terminée par une bosse sur les élytres; un duvet d'un roussâtre obscur sur la poitrine et aux pattes. Fontainebleau.

CÉTOINE QUADRIPONCTUÉE (*C. quadripunctata*, FAB.). Elle ne diffère de la précédente que par son prothorax marqué de quatre points blancs. Paris.

CÉTOINE STICTIQUE (*C. stictica*, LATR.). D'un noir luisant légèrement teinté de verdâtre ou de bleuâtre, peu velu ; bord antérieur du chaperon concave, avec les angles obtus ; une petite carène sur la tête, et une autre longitudinale au milieu du prothorax; dessus du corps, anus, bords de l'abdomen, avec des points blancs. Paris.

Dix-huitième genre. LES CRÉMATOSCHEILES (*Crematoscheilus*).

Ils diffèrent des *Cétoines* par leur corps oblong ; prothorax en carré tranversal et ayant un tubercule aux quatre angles; menton grand, excavé en devant, en forme de bassin.

CRÉMATOSCHEILE DE LA CHATAIGNE (*Crematoscheilus castaneæ*, LATR.). Corps entièrement noir. Amérique septentrionale.

DEUXIÈME TRIBU. LES LUCANIDES.

Massue des antennes composée d'articles disposés en forme de peigne. Quelques insectes de cette tribu sont remarquables par le développement extraordinaire des mandibules dans les mâles. — Leurs larves vivent ordinairement dans le bois.

Dix-neuvième genre. LES SINODENDRES (*Sinodendron*).

Antennes brisées ; labre presque nul ; languette nulle, ou intimement liée avec le menton ; celui-ci petit, triangulaire, portant les palpes labiaux à son extrémité ; mandibules non saillantes, semblables dans les deux sexes; une corne sur la tête des mâles ; corps cylindrique ; écusson avancé entre les élytres.

On trouve ces coléoptères sur les poiriers, cerisiers, etc., dont il paraît que la larve ronge le bois. On ne saurait mieux

les dépeindre qu'en disant que ce sont des Oryctès avec des antennes de Lucanes.

Sinodendre cylindrique (*Sinodendron cylindricum*, Latr.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); cylindrique; d'un noir luisant, ponctué; une corne assez longue, mousse, dentelée, dans les mâles, remplacée par un fort tubercule conique dans la femelle; angles antérieurs du prothorax des mâles formant chacun une petite corne; élytres rugueuses. Nord de la France; Falaise.

Vingtième genre. Les Æsales (*Æsalus*).

Antennes brisées; mandibules s'avançant au-delà de la tête, différant dans les mâles; menton grand, plus ou moins carré; languette distincte, entière, très-petite; labre apparent; corps court, très-convexe; tête presque entièrement reçue dans l'échancrure du prothorax.

Au premier coup-d'œil, on trouve à ces insectes la physionomie du *Géotrupe mobilicorne*; les mandibules sont saillantes, mais courtes, un peu plus fortes et relevées dans le mâle; le prothorax est court, large, et les élytres bombées.

Æsale scarabeïde (*Æ. scarabæoïdes*, Latr.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); légèrement pubescent; d'un brun noirâtre en dessus, un peu marron en dessous; de petites côtes élevées et soyeuses sur les élytres, entrecoupées de points alternativement clairs et noirâtres. Autriche.

Vingt-unième genre. Les Lamprimes (*Lamprima*).

Antennes brisées; labre non apparent; mandibules grandes et comprimées dans les mâles; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses; mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base; arrière-sternum avancé en devant, en forme de corne; corps ovale et convexe.

Ces insectes ont la tête beaucoup plus étroite que le prothorax; les jambes antérieures des mâles ont à leur extrémité, au côté intérieur, une espèce de palette, ou de petite écaille brune et triangulaire.

Lamprime bronzée (*Lamprima ænea*, Latr. *Lethrus æneus*, Fab.). Long. 20 millim. (9 lignes), ou à peu près; d'un vert bronzé ou doré; antennes noirâtres; mandibules roussâtres et soyeuses au côté interne. Nouvelle-Hollande.

Vingt-deuxième genre. Les Lucanes (*Lucanus*).

Antennes brisées; labre non apparent; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses; menton recouvrant, par sa largeur, la partie inférieure des mâchoires.

Les mâles, dans quelques espèces, ont les mandibules extraordinairement longues, en forme de corne branchue, d'où leur est venu le nom vulgaire de *cerfs-volants*. Les mâchoires de ces insectes, ainsi que les pièces de leur languette, sont ordinairement très-avancées et en forme de pinceaux. Leur corps est déprimé, en carré long, arrondi postérieurement; leur tête est courte, transversale, carrée. On trouve ces coléoptères dans les forêts de chênes, en été; leurs larves vivent dans le bois, et une espèce paraît être ce ver de bois que les Romains nommaient *cossus*, et qu'ils regardaient comme un mets très-délicat.

Premier sous-genre. LES LUCANES. *Yeux coupés par les bords de la tête.*

LUCANE CERF-VOLANT (*Lucanus cervus*, LATR.). Noir; élytres brunes; mandibules du mâle plus longues que la tête et le prothorax pris ensemble, fourchues à l'extrémité, avec une forte dent au milieu du côté interne, et de petites dents tronquées le long de ce même côté; celles de la femelle un peu plus courtes que la tête, noires, lunulées, avec une dent élevée au milieu du bord interne. Paris.

LUCANE CHÈVRE (*L. capra*, LATR. *Lucanus capreolus*, FAB. *Lucanus dorcas*, PANZ.). Plus petit que le précédent; mandibules du mâle peu ou point fourchues, la dent inférieure du sommet étant petite; celle du côté interne est obtuse ou tronquée, large ou crénelée. Je crois que cette espèce ne devrait être regardée que comme variété, car j'ai pris communément à Matour, près de Mâcon, des cerfs-volants de différentes tailles, ayant plus ou moins les caractères de la première espèce, et par lesquels on peut passer, par des gradations insensibles, du Lucane cerf au Lucane chèvre. — Très-commun dans les parties montagneuses du département de Saône-et-Loire.

LUCANE PARALLÉLIPIPÈDE (*L. parallelipipedus*, FAB.). Semblable, mais en petit, à la femelle des deux précédents; entièrement noir; ponctué; mandibules du mâle à peu près comme celles de la femelle, mais dent élevée du côté interne plus forte; femelle ayant deux tubercules rapprochés sur la tête. Paris.

Deuxième sous-genre. LES PLATYCÈRES (*Platycerus*). *Yeux entièrement à nu, n'étant pas coupés par les bords de la tête.*

PLATYCÈRE CARABOÏDE (*Platicerus caraboïdes*, LATR. *Lucanus caraboïdes*, FAB.). Bleu ou d'un bleu verdâtre, luisant, aplati,

ponctué; antennes une fois plus longues que la tête, noires, ainsi que les mandibules et les pattes; bord antérieur du chaperon fortement concave au milieu; mandibules larges, de la longueur de la tête, plus ou moins voûtées au côté interne, dont le bord inférieur offre plusieurs petites dentelures. Paris.

PLATYCÈRE RUFIPÈDE (*Platycerus rufipes*, LATR. *Lucanus rufipes*, FAB.). Semblable au précédent, mais pattes et abdomen fauves. Allemagne.

PLATYCÈRE TÉNÉBRIOÏDE (*P. tenebrioides*, LATR. *Lucanus tenebrioides*, FAB.). Noir et ponctué en dessus; d'un brun marron foncé en dessous, ainsi que les antennes, qui ne sont guère plus longues que la tête, et dont la massue n'est que de trois articles; mandibules un peu plus courtes que la tête, unidentées près de la pointe, au côté interne, qui a une espèce de tubercule à la base; élytres striées. Allemagne.

Vingt-troisième genre. LES PASSALES (*Passalus*).

Antennes simplement arquées, souvent velues; labre avancé entre les mandibules, et très-distinct; languette fixée au bord supérieur du menton, et l'écusson confondu avec le pédicule de l'abdomen.

Leur lèvre inférieure est encadrée dans la ganache qui remonte sur les côtés; leur tête est séparée du prothorax par un cou, et le prothorax, presque carré, tient à l'abdomen par un étranglement profond formé brusquement.

PASSALE INTERROMPU (*Passalus interruptus*, LATR.). D'un noir foncé très-luisant; massue des antennes de trois articles; bord antérieur du chaperon droit; une ligne enfoncée au milieu du prothorax, et, de chaque côté, près des bords, une cicatrice dont le fond est strié, et quelques points; élytres avec des stries ponctuées. Cayenne.

PASSALE CORNU (*P. cornutus*, LATR.). Moins large que le précédent; pointe de l'espace triangulaire du chaperon ayant une forte corne courbée en avant; élévation du bord interne des yeux ayant un enfoncement dans sa longueur. Amérique septentrionale.

FIN DU TOME PREMIER.

BAR-SUR-SEINE. — IMP. DE SAILLARD.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

ENTOMOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES.

TOME DEUXIÈME.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

ENTOMOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES.

TOME DEUXIÈME.

AVIS.

Le mérite des ouvrages de l'*Encyclopédie-Roret* leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il portera, à l'avenir, la *véritable* signature de l'Editeur.

Roret

MANUELS-RORET.

NOUVEAU MANUEL

COMPLET

D'ENTOMOLOGIE

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES,

CONTENANT

LA SYNONYMIE ET LA DESCRIPTION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DES ESPÈCES D'EUROPE ET DES ESPÈCES EXOTIQUES LES PLUS REMARQUABLES.

Par M. **BOITARD.**

Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, 10 BIS.

1843.

NOUVEAU MANUEL

COMPLET

D'ENTOMOLOGIE.

SECTION II. LES HÉTÉROMÈRES.

Cette section comprend tous les insectes qui ont cinq articles aux quatre premiers tarses, et un de moins aux deux derniers. Elle renferme quatre familles : celle des *Mélasomes*, celles des *Taxicornes*, des *Sténélytres* et des *Trachélides*.

FAMILLE 15. LES MÉLASOMES.

Analyse des genres.

1.	Point d'ailes membraneuses ; élytres soudées..........	2	
	Des ailes membraneuses ; élytres non soudées.........	15	
2.	Palpes maxillaires filiformes ou à peine plus gros vers l'extrémité, terminés par un article cylindrique....	3	
	Palpes maxillaires terminés par un article plus grand, triangulaire ou en forme de hache.....................	12	
3.	Menton large, recouvrant la base des mâchoires.....	4	
	Menton ne couvrant pas la base des mâchoires........	5	
4.	Dixième article des antennes renflé en forme de bouton recevant le dernier ; corps presque rond, ou ovale raccourci.........................	G. 1er.	ÉRODIE.
	Antennes presque de même grosseur partout, sans renflement brusque à l'extrémité...............	G. 2e.	PIMÉLIE.
5.	Prothorax presque carré..................................	6	
	Prothorax jamais carré..................................	7	
6.	Prothorax presque carré ; cuisses antérieures renflées dans les mâles............................	G. 3e.	SCAURE.
	Prothorax parfaitement carré, plan, sans rebords ; cuisses non renflées............................	G. 8e.	HÉGÉTRE.
7.	Prothorax étroit ; antennes presque perfoliées.	G. 4e.	TAGÉNIE.
	Prothorax large ou moyen ; antennes non perfoliées.	8	

8.	Prothorax en demi-cercle, très-échancré en devant. .... G. 9e.	EURYCHORE.
	Prothorax dilaté sur les côtes, ou presque rond, ou cordiforme........	9
9.	Prothorax presque en cœur, tronqué postérieurement. .... G. 10e.	AKIS.
	Prothorax non cordiforme........	10
10.	Prothorax dilaté vers le milieu de ses côtés. G. 5e.	SÉPIDIE.
	Prothorax presque rond........	11
11.	Antennes un plus grosses vers leur extrémité, à dernier article ovoïde........ G. 6e.	MOLURIS.
	Antennes de la même grosseur, et finissant par deux ou trois articles presque globuleux... G. 7e.	TENTYRIE.
12.	Menton large, recouvrant la base des mâchoires. .... G. 11e.	ASIDE.
	Mâchoires découvertes jusqu'à leur base........	13
13.	Chaperon terminé par une ligne droite; labre en avant et transversal........	14
	Chaperon ayant au bord antérieur une profonde échancrure qui reçoit le labre........ G. 14e.	PÉDINE.
14.	Antennes à premiers articles plus allongés que les derniers, qui sont presque globuleux...... G. 12e.	BLAPS.
	Antennes à articles turbinés, presque égaux, le dernier plus grand et ovale........ G. 13e.	MISOLAMPE.
15.	Corps ovale........	16
	Corps étroit et allongé........	17
16.	Chaperon ayant au bord antérieur une profonde échancrure recevant le labre........ G. 15e.	OPATRE.
	Pas d'échancrure au chaperon........ G. 16e.	CRYPTIQUE.
17.	Jambes grêles, dont les deux premières un peu courbes ou arquées; antennes grossissant insensiblement à l'extrémité........ G. 20e.	TÉNÉBRION.
	Jambes ordinaires; antennes terminées en massue ou en bouton........	18
18.	Antennes terminées par un article plus gros et en bouton........ G. 18e.	CHIROSCÈLE.
	Antennes terminées par une massue de quatre ou six articles........	19
19.	Les six derniers articles des antennes formant une massue en fuseau, grosse, velue, perfoliée. G. 17e.	ORTHOCÈRE.
	Les quatre derniers articles des antennes formant une massue ovale et comprimée........ G. 19e	TOXIQUE.

Caract. Tête ovoïde, non séparée du prothorax par un étranglement brusque; une dent ou un crochet écailleux au côté interne des mâchoires; élytres soudées et très-repliées en dessous; antennes terminées en chapelet, à troisième article allongé, insérées sous les bords de la tête.

Ces insectes sont ordinairement de couleur noire, et aptères. Ils vivent sur la terre, dans les lieux sombres et humides, marchent lentement, et se nourrissent de matières animales et végétales en décomposition. On les distribue dans trois divisions.

PREMIÈRE DIVISION.

Point d'ailes membraneuses; élytres soudées ou ne pouvant s'ouvrir; palpes maxillaires filiformes, ou à peine plus gros vers l'extrémité, terminés par un article cylindrique.

Premier genre. LES ÉRODIES (*Erodius*).

Menton large, recouvrant la base des mâchoires; dixième article des antennes renflé, en forme de bouton, recevant le dernier; les deux premières jambes dentées au côté extérieur; corps presque rond, ou ovale raccourci.

ERODIE BOSSU (*Erodius gibbus*, LATR.). Noir; chaque élytre avec trois lignes élevées, dont l'interne peu marquée. Portugal.

Sous-genre. LES ZOPHOSES. *Ils diffèrent des Erodies par leurs antennes grossissant insensiblement, à dernier article très-distinct, plus grand que le précédent et ovoïde; jambes antérieures sans dentelures.*

ZOPHOSE TESTUDINAIRE (*Zophosis testudinarius. — Erodius testudinarius*, FAB.). Noir; élytres chagrinées, couvertes d'une poussière blanche sur les côtés. Du Cap.

Deuxième genre. LES PIMÉLIES (*Pimelia*).

Menton large, recouvrant la base des mâchoires; antennes presque de même grosseur partout, sans renflement brusque à l'extrémité; jambes sans dentelures extérieures; corps oblong.

Ces insectes ne se trouvent, en Europe, que dans les contrées les plus méridionales. La tête et le prothorax sont plus étroits que l'abdomen; le prothorax est transversal, court, arrondi latéralement.

PIMÉLIE MURIQUÉE (*Pimelia muricata*, LATR.). Noire; élytres, et, ordinairement, le prothorax, granulés ou chagrinés; élytres ayant chacune trois lignes elevées, sans compter la carène latérale, paraissant un peu dentées, et la seconde, venant après la suture, un peu plus courte que les autres; dos assez plan et tarses glabres. France méridionale.

PIMÉLIE TUBERCULÉE (*P. tuberculata*, FAB.). Moitié moins

grande que la précédente; prothorax rude; élytres avec des points élevés et épineux. Italie.

PIMÉLIE BIPONCTUÉE (*Pimelia bipunctata*, LATR.). Elle ressemble à la première, mais elle a sur le prothorax deux gros points enfoncés et souvent réunis; élytres ayant quatre lignes élevées et unies, avec leurs intervalles chagrinés. Montpellier.

PIMÉLIE VARIABLE (*P. variabilis*, OLIV.). Corps presque ovale, noir; élytres chagrinées, ayant chacune quatre lignes élevées longitudinales. Italie.

Troisième genre. LES SCAURES (*Scaurus*).

Mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base, non cachées par le menton; les trois ou quatre avant-derniers articles des antennes presque globuleux, le dernier conique et allongé; prothorax presque carré; cuisses antérieures renflées dans les mâles.

Ces coléoptères ont le corps oblong, la tête carrée et plus étroite que le prothorax; le prothorax grand, élevé, carré-orbiculaire, séparé de l'abdomen, sur les côtés, par un étranglement; l'abdomen est ovoïde, tronqué à la base; les cuisses antérieures sont ordinairement renflées et souvent épineuses.

SCAURE PONCTUÉ (*Scaurus punctatus*, LATR.). Il ressemble au suivant, mais il a quelques rugosités sur la tête, entre les yeux; ses cuisses antérieures n'ont qu'une dent, et ses élytres ont quatre rangées de points enfoncés distincts dans les intervalles des lignes. Espagne.

SCAURE STRIÉ (*S. striatus*, LATR. *Scaurus tristis*, OLIV.). Noir; trois lignes élevées sur chaque élytre, en y comprenant la carène latérale, ayant leurs intervalles lisses ou faiblement ponctués; cuisses antérieures ayant deux dents dans l'un des sexes. Midi de la France.

Quatrième genre. LES TAGÉNIES (*Tagenia*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires, comme dans les précédents; antennes presque perfoliées; prothorax et tête plus étroits que l'abdomen, le premier semblant être cylindrique; corps allongé.

TAGÉNIE FILIFORME (*Tagenia filiformis*, LATR. *Akis filiformis*, FAB.). Etroite, allongée, noire, ponctuée; antennes et pattes d'un brun noir; tête allongée; prothorax en carré long, un peu rétréci postérieurement, étroit; des lignes de points sur les élytres. Midi de la France.

Cinquième genre. LES SÉPIDIES (*Sepidium*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires ; troisième article des antennes beaucoup plus long que le suivant, le dixième turbiné, le dernier ovoïde; prothorax dilaté vers le milieu de ses côtés, souvent très-inégal, ainsi que les élytres.

SÉPIDIE TRICUSPIDÉE (*Sepidium tricuspidatum*, LATR.). Grise ; prothorax ayant une forte pointe de chaque côté, une élévation bilobée et courbée en avant, et trois raies brunes; élytres plissées, avec deux lignes élevées et inégales. Orient; Sicile.

Sixième genre. LES MOLURIS (*Moluris*).

Menton comme les précédents; antennes un peu plus grosses vers leur extrémité, à dernier article ovoïde ; prothorax presque rond ; abdomen ovale. Leur corps est plus allongé que celui des *Pimélies*.

MOLURIS STRIÉE (*Moluris striata*, LATR.). *Pimelia striata*, FAB.). D'un noir luisant; huit stries rouges sur les élytres. Du Cap.

Septième genre. LES TENTYRIES (*Tentyria*).

Menton et formes générales du corps comme dans le genre précédent ; mais antennes de la même grosseur, et finissant par deux ou trois articles presque globuleux.

Leur corps est ovale ou oblong, quelquefois étroit et presque linéaire; prothorax en carré transversal, convexe, à côtés arrondis, ou presque lunulé, quelquefois presque cylindrique.

TENTYRIE GLABRE (*Tentyria glabra*, LATR. *Akis glabra*, FAB.). D'un noir lisse, mais peu luisant ; bord antérieur de la tête ni épais ni relevé; carène du dessus des yeux très-courte ; prothorax presque lunulé, n'ayant pas de rebord postérieur bien distinct. France méridionale.

Huitième genre. LES HÉGÈTRES (*Hegeter*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires; corps ovale ; prothorax parfaitement carré, plan, sans rebords ; articles inférieurs des antennes presque cylindriques, plus longs, les derniers arrondis, celui du bout plus petit.

Leur tête est petite, plus étroite que le prothorax, dans lequel elle s'enfonce jusqu'aux yeux; l'abdomen est ovoïde, tronqué à sa base, terminé en pointe. Ces insectes ont le port des *Blaps*, mais on les en distingue par leurs palpes maxillaires filiformes.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

ENTOMOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES

INSECTES ET DES MYRIAPODES.

TOME DEUXIÈME.

HÉGÈTRE STRIÉ (*Hegeter striatus*, LATR.). D'un noir mat, palpes, lèvre supérieure et bout des antennes d'un brun foncé ; prothorax avec un petit rebord sur les côtés et postérieurement ; écusson carré, très-petit ; de petites côtes sur les élytres. Ténériffe.

Neuvième genre. LES EURYCHORES (*Eurychora*).

Menton comme les précédents ; corps ovale ; prothorax en demi-cercle, très-échancré en devant ; ils diffèrent des *Akis* par les antennes, dont le dixième article, ou le terminal, est un peu plus gros et paraît recevoir le onzième ; les jambes sont presque sans éperon.

EURYCHORE CILIÉE (*Eurychora ciliata*, LATR.). Corps aplati, noir, avec des cils ou des poils nombreux. Du Cap.

Dixième genre. LES AKIS (*Akis*).

Menton comme les précédents ; abdomen ovale, rétréci et arrondi aux angles extérieurs de la base des élytres ; prothorax presque en cœur, tronqué postérieurement.

Les antennes sont comprimées, à articles cylindriques, dont le troisième fort long, et les neuvième, dixième et onzième, plus petits, distincts ; tête un peu rétrécie postérieurement, après les yeux.

AKIS ÉPINEUSE (*Akis spinosa*, LATR.). Noire ; bord antérieur du prothorax concave, ayant ses angles terminés en pointe aiguë ; trois lignes élevées et lisses sur les élytres, sans compter la carène latérale. Midi de la France. Espagne.

AKIS ACUMINÉE (*A. acuminata*, LATR.). Elle diffère de la précédente par son prothorax plus relevé sur les côtés, plus fortement épineux aux angles postérieurs, et par ses élytres unies. Midi de la France.

AKIS RÉFLÉCHIE (*A. reflexa*, LATR.). Port de la précédente, mais dos plus plan ; élytres ayant chacune une forte carène latérale, et une rangée de tubercules le long de son côté interne. Grèce ; Égypte.

AKIS COLLAIRE (*A. collaris*, LATR.). Tête allongée postérieurement ; prothorax petit, convexe, sans saillie aux angles ; élytres planes, unies, ayant une carène latérale. Midi de la France : rare.

DEUXIÈME DIVISION.

Élytres soudées comme dans les précédents ; palpes maxillaires

terminés par un article plus grand, triangulaire ou en forme de hache.

Onzième genre. LES ASIDES (*Asida*).

Menton large et recouvrant la base des mâchoires ; antennes terminées en un bouton formé de deux articles, dont le dernier plus petit ; corps ovale ou arrondi.

Leurs antennes sont entièrement moniliformes ; le dixième article reçoit le onzième, et devient terminal ; palpes maxillaires renflés et tronqués à leur extrémité. Le prothorax de ces insectes est plan, à peu près de la largeur des élytres, presque carré, un peu plus étroit en devant, rebordé sur les côtés ; élytres raboteuses.

ASIDE GRISE (*Asida grisea*, LATR. *Opatrum griseum*, FAB.). D'un noir cendré et terreux ; élytres ayant chacune trois à quatre lignes élevées, longitudinales, irrégulières, dentées ou ondées, formant de petites rides. Paris.

ASIDE NOIRATRE (*A. fusca*, LATR. *Opatrum fuscum*, FAB.). Elle diffère de la précédente par ses élytres qui n'ont qu'une ligne un peu dentée. Espagne.

Douzième genre. LES BLAPS (*Blaps*).

Mâchoires découvertes jusqu'à la base ; chaperon terminé par une ligne droite ; labre en avant et transversal ; antennes à premiers articles plus allongés que les derniers qui sont presque globuleux ; corps oblong, plus étroit en avant ; prothorax presque carré ; élytres souvent prolongées en espèce de queue.

Leurs palpes maxillaires sont terminés par un article en forme de hache ; écusson très-petit, presque nul. Ces insectes marchent très-lentement et n'habitent que les lieux obscurs et un peu humides ; ils se nourrissent de matières végétales en décomposition, et répandent une odeur fétide.

BLAPS MUCRONÉ (*Blaps mucronata*, LATR.). D'un noir peu luisant ; prothorax carré, plan, ainsi que le dos, sur lequel sont des points assez apparents et nombreux ; queue des élytres assez courte. Paris.

BLAPS LISSE (*B. gigas*, LATR.). Il diffère du précédent par son prothorax convexe et arrondi latéralement, et par son dos convexe et arrondi ; élytres très-lisses, à points presque imperceptibles, terminées par une queue de 2 millim. (1 ligne) au moins de longueur. France méridionale.

BLAPS SEMBLABLE (*B. similis*, LATR.). Oblong ; très-noir,

prothorax carré, plus large que long, dont la longueur fait au moins un tiers de celle de l'abdomen; élytres un peu rugosules, à points plus grands et plus rapprochés que dans la première espèce à laquelle elle ressemble du reste; extrémité des élytres en pointe, mais non prolongée en queue. France.

BLAPS TÉNÉBREUX (*Blaps tenebrosa*, LATR.). Un peu plus petit que le précédent, mais de la même forme; très-noir; antennes et jambes ferrugineuses; élytres striées. Allemagne.

Treizième genre. LES MISOLAMPES (*Misolampus*).

Semblables aux *Blaps*, mais antennes ayant la plupart de leurs articles en forme de toupie, presque égaux, avec le dernier plus grand et ovale.

MISOLAMPE PIMÉLIE (*Misolampus pimelia*. — *Helops pimelia*, FAB.). Noir; extrémité des antennes fauve; élytres avec des stries ponctuées. Angleterre.

Quatorzième genre. LES PÉDINES (*Pedinus*).

Labre très-petit, reçu dans une profonde échancrure du bord antérieur du chaperon; corps ovale; antennes grenues et insensiblement plus grosses vers le bout; jambes antérieures souvent larges et triangulaires.

Leur prothorax est en carré transversal, aussi large ou plus large que les élytres, concave en devant. Ces insectes ne diffèrent guère des *Opatres* que par leurs élytres soudées et l'absence des ailes membraneuses. On peut cependant encore les en distinguer par leurs antennes, qui ne vont pas en grossissant d'une manière sensible, et par leurs palpes plus saillants et terminés en hache.

PÉDINE FÉMORAL (*Pedinus femoralis*, LATR. *Blaps femoralis*, FAB.). Noir; bord antérieur de la tête fortement échancré; prothorax lisse, non rétréci aux angles postérieurs; des lignes de points enfoncés sur les élytres; les quatre jambes antérieures triangulaires, les postérieures étroites et allongées. France.

PÉDINE BOSSU (*P. gibbus*, LATR. *Opatrum gibbum*, FAB.). D'un tiers plus petit que le précédent; entièrement noir; ponctué; de petites côtes, et des points enfoncés disposés en lignes longitudinales, sur les élytres. France.

PÉDINE HYBRIDE (*P. hybrida*, LATR. *Blaps dermestoides*, FAB.). Grandeur de la première espèce; entièrement noir; pointillé; élytres sans lignes élevées. France.

TROISIÈME DIVISION.

Élytres non soudées, pouvant s'ouvrir, et recouvrant des ailes membraneuses.

Quinzième genre. LES OPATRES (*Opatrum*).

Corps ovale; labre petit, reçu dans une profonde échancrure antérieure du milieu du chaperon; antennes moniliformes, grossissant insensiblement; jambes antérieures plus ou moins triangulaires.

Leurs palpes maxillaires sont courts et ne peuvent dépasser le bord antérieur de la tête; ces insectes sont très-lents, volent rarement, et se trouvent sur le sable ou sur la terre.

OPATRE TIBIAL (*Opatrum tibiale*, LATR.). Très-petit et très-noir; des points enfoncés distincts; prothorax plus large antérieurement, ayant des taches lisses et luisantes; élytres avec des rugosités; jambes anterieures grandes, triangulaires, ayant quelques dentelures à leur base, et un angle terminé en pointe au bout. Paris.

OPATRE DES SABLES (*O. sabulosum*, LATR.). Noir, ou d'un gris terreux; finement chagriné; côtés du prothorax déprimés; élytres ayant trois lignes longitudinales élevées et paraissant crénelées par de petits tubercules qui les bordent: un rang de ces tubercules près de la suture. Paris.

OPATRE PEINT (*O. pictum*, LATR.). Cendré; élytres avec des stries blanches, ponctuées de noir. Autriche.

OPATRE SOYEUX (*O. sericeum*, LATR.). D'un cendré soyeux; élytres avec des stries peu sensibles, presque dentées; une ligne noirâtre, peu élevée, sur le milieu du prothorax. Midi de la France.

OPATRE VIENNOIS (*O. Viennense*, DUFT.). Plus petit que l'*Opatre sabuleux* et plus allongé; d'un noir cendré en dessus, avec quelques poils luisants et vagues; noir en dessous; élytres faiblement striées. Autriche.

Seizième genre. LES CRYPTIQUES (*Crypticus*).

Corps ovale; chaperon non échancré; labre en devant et transversal; palpes maxillaires terminés par un article fortement en hache; antennes presque de la même grosseur, formées, en majeure partie, d'articles en cône renversé, avec le dernier ovoïde ou presque globuleux.

CRYPTIQUE LISSE (*Crypticus glaber.* — *Blaps glabra*, FAB). D'un noir un peu luisant, lisse et ponctué; pattes, ou au moins

les tarses, d'un brun foncé, ainsi que les antennes, qui sont plus longues que le prothorax ; élytres paraissant avoir quelques faibles stries dans certains individus ; jambes allongées, menues. Paris.

Dix-septième genre. LES ORTHOCÈRES (*Orthocerus*).

Corps étroit et allongé ; les six derniers articles des antennes formant une massue presque en fuseau, perfoliée, grosse et velue.

Ces insectes ont à peu près la forme de corps des *Ténébrions*, mais leur tête est plus allongée, en carré long, et s'incline un peu en devant. On les trouve dans les sablonnières.

ORTHOCÈRE A ANTENNES VELUES (*Orthocerus hirticornis*, LATR. *Sarrotrium muticum*, FAB.). Long. un peu moins de 5 millim. (2 lignes) ; d'un noir grisâtre ou terreux, mat ; massue des antennes très-noire ; prothorax ayant au milieu un sillon formé par deux arêtes élevées ; trois lignes élevées, longitudinales, sur chaque élytre, et deux rangées de points enfoncés dans chaque intervalle. Paris.

Dix-huitième genre. LES CHIROSCÈLES (*Chiroscelis*).

Corps étroit et allongé, ou parallélipipède ; antennes terminées par un article plus gros, en bouton, et les deux jambes antérieures dentées au côté extérieur.

Les antennes de ces coléoptères sont moniliformes ; leur menton est cordiforme, et leurs palpes maxillaires sont terminés par un article presque en hache.

CHIROSCÈLE A DEUX LACUNES (*Chiroscelis bifenestra*, LAMARCK). Long. 41 millim. (1 1/2 pouce) ; entièrement d'un noir luisant ; élytres à sillons crénelés ; second anneau de l'abdomen ayant deux taches ovales, membraneuses, rousses, couvertes d'un duvet très-fin. Ile Maria.

Dix-neuvième genre. LES TOXIQUES (*Toxicum*).

Corps allongé comme les précédents ; les quatre derniers articles des antennes formant une massue ovale et comprimée : les articles inférieurs courts et cylindracés ; du reste ces insectes ressemblent assez aux *Ténébrions*.

TOXIQUE DE RICHE (*Toxicum Richesianum*, LATR.). Long. environ 14 millim. (6 lignes) ; d'un noir mat et velouté ; huit stries formées de points alignés sur chaque élytre. Iles de la mer du Sud.

Vingtième genre. LES TÉNÉBRIONS (*Tenebrio*).

Même forme que les précédents, mais antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité; jambes grêles, les deux premières un peu arquées.

Ces insectes ne sortent de leur retraite que le soir, et recherchent des lieux obscurs, d'où, sans doute, leur est venu le nom qu'ils portent. Leurs palpes sont terminés par un article plus gros, mais non en forme de hache.

Premier sous-genre. LES TÉNÉBRIONS. *Jambes éperonnées; prothorax aussi large que l'abdomen; derniers articles des antennes tout-à-fait globuleux.*

TÉNÉBRION DE LA FARINE (*Tenebrio molitor*, LATR.). D'un brun noirâtre et un peu luisant en dessus; d'un brun marron foncé en dessous; dessus du corps finement pointillé; neuf stries peu profondes sur chaque élytre. Paris.

TÉNÉBRION CURVIPÈDE (*T. curvipes*, LATR.). Il ne diffère du précédent que par ses jambes antérieures plus arquées, ayant un léger duvet soyeux et d'un brun jaunâtre à leur côté interne. Autriche.

TÉNÉBRION OBSCUR (*T. obscurus*, LATR.). Il ne diffère du *Ténébrion de la farine* que par sa couleur, qui est d'un noir très-mat en dessus, légèrement plus clair en dessous. Paris.

Deuxième sous-genre. LES UPIS. *Jambes sans éperons sensibles; prothorax plus étroit que l'abdomen; derniers articles des antennes moins globuleux.*

UPIS CÉRAMBOÏDE (*Upis ceramboides*, LATR.). Noir; élytres rugueuses et chagrinées. Suède.

FAMILLE 16. LES TAXICORNES.

Analyse des genres.

1.	Tête cachée sous le prothorax ou reçue dans une échancrure profonde de son extrémité antérieure; côtés des élytres et du prothorax débordant le corps..	2
	Tête saillante ou découverte, non reçue dans une échancrure du prothorax; élytres ne débordant pas le corps..	3
2.	Tête entièrement recouverte par le prothorax. .... G. 1er.	COSSYPHE.
	Tête découverte, reçue dans une échancrure antérieure du prothorax.................................. G. 2e.	HÉLÉE.

3.	Antennes insérées sous les bords latéraux de la tête.	4
	Antennes découvertes à la base	9
4.	Corps linéaire ou cylindrique; prothorax longitudinal, plus long que large .... G. 3e.	HYPOPHLÉE.
	Corps en ovale plus ou moins arrondi ou allongé; prothorax transversal	5
5.	Antennes perfoliées	6
	Antennes non perfoliées	7
6.	Antennes grossissant insensiblement, plus longues que la tête .... G. 4e.	DIAPÈRE.
	Antennes guère plus longues que la tête, brusquement terminées par une massue ovale de six articles .... G. 5e.	TRACHYSCÈLE.
7.	Base des mâchoires recouverte par le menton . G. 8e.	ÉPITRAGE.
	Base des mâchoires découverte	8
8.	Antennes arquées et terminées par quelques articles plus grands, presque triangulaires, formant une massue oblongue et comprimée....... G. 6e.	ÉLÉDONE.
	Les six derniers articles des antennes plus grands, comprimés, transversaux, un peu dilatés en scie au côté intérieur .... G. 7e.	CNODALON.
9.	Articles des tarses entiers	10
	Avant-dernier article des quatre tarses antérieurs bilobé .... G. 12e.	ORCHÉSIE.
10.	Antennes terminées en massue de quatre ou cinq articles.	11
	Antennes grossissant insensiblement de la base à l'extrémité .... G. 11e.	EUSTROPHE.
11.	Antennes terminées par une massue de cinq articles, le second ou le huitième très-petit. G. 9e.	LÉIODE.
	Antennes terminées par une massue de quatre articles, les articles précédents très-petits. G. 10e.	TÉTRATOME.

Caract. Tête ovoïde, non séparée du prothorax par un étranglement; mâchoires sans onglet corné; antennes grossissant insensiblement, ou se terminant en massue, ordinairement perfoliées; élytres recouvrant presque toujours des ailes membraneuses. On trouve ces coléoptères hétéromères dans les champignons, sous les écorces d'arbre, ou sur la terre.

On peut les partager en deux tribus.

PREMIÈRE TRIBU.

Tête cachée sous le prothorax ou reçue dans une échancrure profonde de son extrémité antérieure; côté du prothorax et des élytres débordant le corps.

Premier genre. Les Cossyphes (*Cossyphus*).

Tête entièrement recouverte par le prothorax; corps ovale,

très-plat ; antennes de la longueur du prothorax, de onze articles, dont les inférieurs courts, presque coniques, et les quatre derniers formant une petite massue perfoliée ; palpes maxillaires en massue sécuriforme.

COSSYPHE DE HOFFMANSEG (*Cossyphus Hoffmansegii*, LATR.). Long. 9 millim. (4 lignes) environ ; d'un brun foncé, avec la bordure d'un brun très-clair tirant sur le jaunâtre, et demi-transparente ; élytres à suture élevée, ayant chacune, au milieu, une ligne longitudinale, droite, élevée. Espagne. Sicile.

Deuxième genre. LES HÉLÉES (*Heleus*).

Tête découverte, reçue dans une échancrure de l'extrémité antérieure du prothorax ; antennes allant simplement en grossissant vers l'extrémité.

Ce genre renferme cinq à six espèces de la Nouvelle-Hollande, dont une seule a été décrite.

HÉLÉE PERFORÉE (*Heleus perforatus*, LATR.). Corps très-noir et luisant ; prothorax offrant, à sa partie antérieure, une ouverture pour laisser passer la partie supérieure de la tête ; disque des élytres ayant des poils disposés en lignes longitudinales. Nouvelle-Hollande.

DEUXIÈME TRIBU.

Tête saillante ou découverte, non reçue dans une échancrure du prothorax ; élytres ne débordant pas le corps.

A. *Antennes insérées sous les bords latéraux de la tête.*

Troisième genre. LES HYPOPHLÉES (*Hypophlœus*).

Corps linéaire ou cylindrique ; prothorax plus long que large ; les six avant-derniers articles de leurs antennes sont conico-perfoliés, le terminal ovale. Ils se trouvent sous les écorces d'arbre.

HYPOPHLÉE CHATAIN (*Hypophlœus castaneus*, LATR.). D'un brun ferrugineux ; luisant ; pointillé ; sans taches ; élytres avec des points un peu rangés en stries. Paris.

HYPOPHLÉE BICOLOR (*H. bicolor*, LATR.). Fauve ; élytres noires, avec une grande bande fauve ou d'un fauve jaunâtre à leur base. Paris.

HYPOPHLÉE DÉPRIMÉ (*H. depressus*, LATR.). Ferrugineux ; lisse ; des stries à peine marquées et formées par des points sur les élytres. Paris.

HYPOPHLÉE DU PIN (*H. pini*, LATR.). Fauve ; lisse ; pattes et antennes testacées. Autriche.

Hypophlée fascié (*Hypophlæus fasciatus*, Latr.). D'un noir foncé; lisse; pattes rougeâtres, ainsi que la moitié antérieure des élytres. Suède.

Hypophlée linéaire (*H. linearis*, Latr.). D'un noir foncé; lisse; antennes, pattes et élytres d'un fauve jaunâtre. Allemagne.

Hypophlée boros (*H. boros*, Latr.). Un peu plus grand que les précédents; noir en dessus, brun en dessous; élytres légèrement striées. Finlande.

Qnatrième genre. Les Diapères (*Diaperis*).

Corps tantôt ovale ou rond, tantôt allongé, jamais linéaire; prothorax plus large que long; antennes plus longues que la tête, perfoliées, grossissant insensiblement.

Quelques mâles ont deux éminences en forme de corne sur la tête. Ces insectes se trouvent dans les bolets, sous les vieilles écorces, sur le sable, etc.

Premier sous-genre. Les Diapères. *Jambes antérieures étroites et allongées; palpes maxillaires filiformes.*

Diapère du bolet (*Diaperis boleti*, Latr.). D'un noir luisant; des stries longitudinales et formées par des points sur les élytres, qui ont, en outre, une bande transverse d'un jaune fauve à la base, une seconde au milieu, et une troisième au bout. Paris.

Diapère violacée (*D. violacea*, Latr.). D'un bleu noirâtre, luisant, reflétant le violet; extrémité au moins des antennes d'un brun ferrugineux dans quelques-uns; deux impressions sur le prothorax; huit stries ponctuées sur chaque élytre. Paris : rare.

Diapère bituberculée (*D. bituberculata*, Latr. *Hypophlæus bicornis*, Fab.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un brun ferrugineux; lisse; deux tubercules sur la tête; antennes et pattes d'un jaune fauve. Paris.

Diapère bronzée (*D. ænea*, Latr.). D'un bronzé noir; luisant; base des antennes et pattes fauves. Prusse.

Diapère bicolore (*D. bicolor*, Latr.). D'un noir luisant; tête et prothorax d'un fauve foncé ou obscur. Suède.

Diapère cornue (*D. cornigera*, Latr.). Tête échancrée antérieurement, surmontée de deux fortes cornes dans les mâles; corps noir; prothorax rougeâtre; élytres bleues; pattes fauves. Angleterre.

Deuxième sous-genre. LES PHALÉRIES. *Jambes antérieures plus larges à l'extrémité, triangulaires; palpes maxillaires terminés par un article plus gros, cylindrico-conique et comprimé.*

PHALÉRIE CULINAIRE (*Phaleria culinaris*, LATR. *Tenebrio culinaris*, FAB.). Oblongue; déprimée; d'un rouge marron et luisant; une forte impression en demi-cercle sur la tête; prothorax carré, rebordé, pointillé, avec une impression en devant, du moins dans l'un des sexes, et deux petits tubercules peu apparents au bord postérieur; huit stries longitudinales et ponctuées sur chaque élytre; jambes antérieures ayant plusieurs petites dentelures le long du côté extérieur. Allemagne.

PHALÉRIE DIAPÉRINE (*P. diaperina*, LATR.). Ovale-allongée; noire; tête échancrée antérieurement; milieu du bord postérieur du prothorax avançant un peu; antennes et pattes brunes; des lignes de points sur les élytres. Allemagne.

PHALÉRIE DU HÊTRE (*P. fagi*, LATR.). Elle diffère de la précédente par sa tête qui n'est pas échancrée, et par le dessous de son corps qui est d'un brun marron. Allemagne.

PHALÉRIE DES CADAVRES (*P. cadaverina*, LATR. *Tenebrio cadaverinus*, LATR.). Testacée; pâle; abdomen noirâtre en dessous; élytres striées. Midi de la France.

PHALÉRIE CHRYSOMÉLINE (*P. chrysomelina*, LATR. *Tenebrio chrysomelinus*, FAB.). Très-noire; luisante; pattes ferrugineuses; élytres lisses, ayant chacune deux grandes taches ferrugineuses. Autriche.

PHALÉRIE CHÈVRE (*P. capra*, LATR.). Ovale, assez élevée; d'un fauve marron clair et luisant; tête ayant deux dents au bord antérieur, et une corne de chaque côté entre les yeux; des stries ponctuées sur les élytres. Amérique.

PHALÉRIE FRONT-CORNU (*P. cornifrons*, LATR.). Oblongue; d'un rouge luisant; deux cornes sur la tête; élytres noires, avec des stries pointillées. Toscane.

Cinquième genre. LES TRACHYSCÈLES (*Trachyscelis*).

Corps court, arrondi et bombé; jambes triangulaires, très-épineuses; antennes guère plus longues que la tête, se terminant brusquement en une massue perfoliée, ovale, de six articles.

TRACHYSCÈLE FAUVE (*Trachyscelis rufus*, LATR.). Petit; prothorax à bord antérieur peu concave, n'ayant pas d'impression; corps d'un fauve marron luisant; huit stries ponctuées sur les élytres. Midi de la France.

Sixième genre. Les Élédones (*Eledona*).

Corps ovale et convexe ; antennes arquées et terminées par quelques articles plus grands, presque triangulaires, formant une massue oblongue et comprimée.

Ces insectes se trouvent dans les champignons, d'où leur est venu le nom de *Boletophagus*, que leur donnent Fabricius et Illiger.

Elédone réticulée (*Eledona reticulata*, Latr. *Boletophagus crenatus*, Fab.). Prothorax à bords crénelés, ayant ses angles antérieurs avancés et les postérieurs en épines ; élytres sillonnées, à sillons ponctués. Styrie.

Elédone des agarics (*E. agaricicola*, Latr.). *Boletophagus agricola*, Fab.). Petite ; d'un noirâtre obscur ; pattes et antennes d'un brun fauve, ainsi que les bords du prothorax qui est convexe, arrondi, finement chagriné, paraissant, à la loupe, un peu dentelé sur ses bords ; huit lignes élevées et étroites sur chaque élytre, avec un rang de gros points enfoncés dans les intervalles. Paris.

Elédone armée (*E. armata*, Latr. *Boletophagus armatus*, Fab.). D'un brun foncé ; antennes, bords du prothorax et pattes plus clairs ; bords du prothorax et de la tête crénelés : celui antérieur de la tête avec deux petites cornes ; des stries chargées de petites pointes sur les élytres ; prothorax inégal. Autriche.

Septième genre. Les Cnodalons (*Cnodalon*).

Corps ovale, bombé et arqué ; antennes de la longueur du prothorax ; les six derniers articles plus longs que les précédents, comprimés, transversaux et un peu dilatés en scie au côté intérieur ; avant-sternum se prolongeant en arrière en forme de pointe.

La tête est plus étroite que le bord antérieur du prothorax ; ce dernier est en carré transversal, presque plan, anguleux.

Cnodalon vert (*Cnodalon viride*, Latr.). Long. 16 millim. (7 lignes) environ ; d'un beau vert luisant, teinté de bleu violet ; bouche, derniers articles des antennes et yeux, noirs ; élytres voûtées, très-striées dans toute leur longueur, à stries formées de très-gros points enfoncés et allongés ; tarses violets. Saint-Domingue.

Huitième genre. Les Epitrages (*Epitragus*.)

Corps ellipsoïdal ou en ovale allongé, allant en pointe aux

deux bouts; menton large, recouvrant la base des mâchoires; antennes grossissant insensiblement, composées d'articles presque turbinés.

Epitrage brun (*Epitragus fuscus*, Latr.). Long. 11 millim. (5 lignes) environ; brun et couvert d'un duvet gris jaunâtre; milieu du bord postérieur du prothorax avancé; écusson très-petit, presque carré; élytres ayant, dans toute leur longueur, des lignes peu apparentes, formées par des points. Cayenne.

B. *Antennes découvertes à la base.*

Neuvième genre. Les Léiodes (*Leiodes*).

Articles des tarses entiers; antennes terminées par une masse de cinq articles, le second, ou le huitième, à partir de la base, très-petit; jambes épineuses; corps hémisphérique.

Les Léiodes se trouvent sur les végétaux.

Léiode humérale (*Leiodes humeralis*, Latr. *Anisotoma humeralis*, Fab.) Noire; luisante en dessus; base des antennes et pattes d'un rouge brun, ainsi que le dessus du corps; élytres ayant quelques faibles commencements de stries, avec une tache rouge, carrée, n'allant pas jusqu'à la suture, à leur base. Allemagne.

Léiode ferrugineuse (*L. ferruginea*, Latr. *Anisotoma ferruginea*, Fab.). Moins arrondie et moins convexe que la précédente; d'un fauve marron clair, luisant; élytres avec des stries ponctuées. Allemagne.

Léiode armée (*L. armata*, Latr.). Noire; luisante; mandibules avancées; antennes et pattes fauves. Allemagne.

Léiode brune (*L. picea*, Latr.). D'un brun foncé; antennes et pattes plus claires ou fauves; jambes postérieures arquées; des stries formées de points enfoncés sur les élytres. Allemagne.

Léiode grenaille (*L. semilunum*, Latr.). D'un noir foncé; abdomen et pattes fauves. Suède.

Léiode jaunatre (*L. flavescens*, Latr.). Long. 2 millim. (1 ligne); d'un jaunâtre pâle, luisant; massue des antennes obscure; des lignes de points enfoncés sur les élytres. Paris.

Léiode glabre (*L. glabra*, Latr.). Noire; presque hémisphérique; élytres ayant des stries formées par des points. Allemagne.

Léiode globuleuse. (*L. globosum*. — *Agathidium globosum*, Illig. *Anisotoma semilunum*, Fab.). Hémisphérique; massue des antennes de trois articles; d'un brun foncé en dessus, roussâtre en dessous. Allemagne.

LÉIODE A ÉLYTRES NOIRES (*Leiodes nigripenne.* — *Agathidium nigripenne*, ILLIG. *Anisotoma nigripennis*, FAB.). Hémisphérique; massue des antennes de trois articles; corps rouge; élytres et abdomen noirs; antennes obscures. Allemagne.

Dixième genre. LES TÉTRATOMES (*Tetratoma*).

Articles des tarses entiers; antennes terminées en massue composée de quatre articles; les articles précédents très-petits; corps ovale; pas d'épines aux jambes.

Ces insectes ont les palpes maxillaires saillants et avancés; leur prothorax est court et transversal. Ils vivent dans les champignons.

TÉTRATOME DES CHAMPIGNONS (*Tetratoma fungorum*, LATR.). D'un rouge fauve; tête noire, ainsi que la massue des antennes; élytres d'un brun foncé, vaguement pointillées. Paris.

TÉTRATOME ANCRE (*T. ancora*, LATR.). Tête et prothorax testacés; élytres noires, ayant une tache commune blanche et lobée ou divisée. Allemagne.

Onzième genre. LES EUSTROPHES (*Eustrophus*).

Articles des tarses entiers; antennes allant en grossissant de la base à l'extrémité. Du reste ils ressemblent aux précédents. Tête très-inclinée.

EUSTROPHE DERMESTOÏDE (*Eustrophus dermestoïdes.* — *Mycetophagus dermestoïdes*, FAB.). Noirâtre; abdomen et pieds d'un brun roussâtre. Dans les bolets, en Allemagne.

Douzième genre. LES ORCHÉSIES (*Orchesia*).

Avant-dernier article des quatre tarses antérieurs bilobé; antennes terminées par une massue de trois articles; dernier article des palpes maxillaires fortement en hache; jambes postérieures ayant deux longues épines à leur extrémité; tête très-inclinée.

ORCHÉSIE LUISANTE (*O. micans.* — *Dircæa micans*, FAB.). Long. près de 5 millim. (2 lignes); ovale; d'un brun fauve, lisse, luisant, plus foncé sur la tête et le prothorax, plus clair et un peu testacé en dessous. Paris.

FAMILLE 17. LES STÉNÉLYTRES.

Analyse des genres.

1. { Tarses des pieds postérieurs, au moins, entiers 2
   { Pénultième article de tous les tarses bilobé ou profondément échancré.................................... 7

2.	Avant-dernier article des tarses antérieurs bilobé	G. 1er.	SERROPALPE.
	Les articles de tous les tarses entiers	3	
3.	Mandibules sans échancrure	G. 6.	CISTÈLE.
	Mandibules échancrées à l'extrémité	4	
4.	Palpes presque filiformes, le dernier article des maxillaires presque cylindrique	G. 2e.	HALLOMÈNE.
	Palpes maxillaires terminés par un article plus grand, en hache ou en triangle	5	
5.	Corps hémisphérique; antennes presque grenues	G. 5e.	NILION.
	Corps plus ou moins ovale; antennes jamais grenues	6	
6.	Corps très-aplati	G. 3e.	PYTHE.
	Corps épais, convexe, arqué et oblong	G. 4e.	HÉLOPS.
7.	Yeux allongés, logeant les antennes dans une échancrure au côté interne	8	
	Yeux globuleux, entiers ou à peine échancrés, derrière les antennes	11	
8.	Lèvre entière, ou à peine échancrée	9	
	Lèvre profondément échancrée	10	
9.	Palpes maxillaires terminés par un article très-grand, en forme de hache allongée; corps ovale ou elliptique; tête inclinée	G. 7e.	MÉLANDRYE.
	Palpes maxillaires terminés par un article en triangle renversé; tête et prothorax plus étroits que l'abdomen	G. 8e.	LAGRIE.
10.	Antennes simples; devant de la tête non avancé en museau	G. 10e.	NOTHUS.
	Antennes en scie; devant de la tête un peu avancé en museau	G. 9e.	CALOPE.
11.	Corps étroit, allongé; élytres très-flexibles; antennes à articles longs et cylindriques	12	
	Corps ovale; élytres fermes; antennes à articles courts et obconiques ou un peu en scie.	G. 13e.	RHINOMACER.
12.	Museau court; palpes maxillaires terminés par un article en hache allongée	G. 11e.	ŒDÉMÈRE.
	Museau aussi long que le reste de la tête et portant les antennes; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique	G. 12e.	STÉNOSTOME.

CARACT. Tête ovoïde, sans cou ni rétrécissement brusque; mâchoires sans ongle corné; antennes presque égales, ou s'amincissant vers leur extrémité, des ailes membraneuses sous les élytres.

Ces insectes vivent sous les vieilles écorces ou dans le bois. On les trouve quelquefois sur les fleurs. On les partage en deux sections.

SECTION PREMIÈRE.

Tarses des pieds postérieurs, au moins, entiers.

Premier genre. LES SERROPALPES (*Serropalpus*).

Avant-dernier article des tarses antérieurs bilobé ; antennes à articles pour la plupart cylindriques et allongés ; palpes maxillaires en scie, le dernier article en hache allongé.

Ces insectes se trouvent dans les bois.

SERROPALPE STRIÉ (*Serropalpus striatus*, LATR. *Dircæa barbata*, FAB.). Long. 18 millim. (8 lignes) ; d'un brun foncé un peu soyeux ; antennes et palpes d'un brun plus clair ou roussâtre, ainsi que les bords des anneaux de l'abdomen et un peu les tarses ; quelques faibles apparences de stries sur les élytres qui sont finement pointillées. Suède.

Deuxième genre. LES HALLOMÈNES (*Hallomenus*).

Tous les articles des tarses entiers ; mandibules échancrées à leur extrémité, ou terminées par deux dents ; palpes presque filiformes, le dernier article des maxillaires presque cylindrique.

HALLOMÈNE HUMÉRAL (*Hallomenus humeralis*, LATR. *Dircæa humeralis*, FAB.). Roussâtre et soyeux ; deux taches noires sur le prothorax ; élytres légèrement striées ; à épaules jaunâtres. Allemagne.

HALLOMÈNE FLEXUEUX (*H. flexuosus*, PAYK.). Testacé en dessus ; derrière de la tête et une bande transverse sur le prothorax, noirs ; deux bandes ondées de la même couleur sur les élytres. Suède.

HALLOMÈNE BIPONCTUÉ (*H. bipunctatus*, PAYK.). Il ressemble à l'*Hallomène ponctué*, mais ses élytres n'ont pas de jaune à la base. Allemagne.

HALLOMÈNE SEMBLABLE (*H. affinis*, PAYK.). D'un brun testacé très-lisse ; jambes presque sans épines. Suède.

Troisième genre. LES PYTHES (*Pytho*).

Tous les articles des tarses entiers ; mandibules comme dans les précédents ; palpes maxillaires terminés par un article plus grand, en forme de hache ou de triangle renversé ; corps très-aplati.

Leur corps est allongé, un peu plus étroit à sa partie antérieure ; tête un peu penchée, et un peu plus étroite que le pro thorax ; prothorax plus étroit que l'abdomen, un peu orbiculaire ou en carré-très-arrondi sur les côtés.

PYTHE BLEU (*Pytho cæruleus*, LATR.). Long. 11 millim. (5 lignes) ou à peu près; noir; prothorax sillonné; élytres d'un bleu violet, ou rousses, striées; abdomen roux. Suède. Il a deux variétés qui sont :

1° *P. festivus*, LATR. Noir; prothorax sillonné; élytres brunes, striées; jambes fauves, ainsi que les bords de l'abdomen. Allemagne.

2° *P. castaneus*, LATR. Noir; prothorax sillonné; élytres brunes, striées; bords de l'abdomen et pattes testacés. Allemagne.

Quatrième genre. LES HÉLOPS (*Helops*).

Tarses et mandibules comme les précédents, dernier article des palpes maxillaires, grand, en forme de hache ou de triangle renversé; corps épais, convexe ou arqué et oblong.

HÉLOPS LANIPÈDE (*Helops lanipes*, LATR.). Allongé; d'un bronzé cuivreux, foncé en dessus et plus noir en dessous; tête et prothorax très-ponctués, ce dernier presque carré, arrondi sur les côtés et rétréci aux angles postérieurs; abdomen allongé, allant en pointe; élytres avec des stries ponctuées; tarses ayant leur quatre premiers articles garnis de poils nombreux. Paris.

HÉLOPS DENTIPÈDE (*H. dentipes*, LATR.). Très-noir; obscur; tête et prothorax lisses; élytres avec un sillon ayant une ligne de points enfoncés; cuisses antérieures carénées en dessous, comprimées, avec une dent au milieu du côté interne; tarses munis d'un duvet jaunâtre. Italie.

HÉLOPS BLEU D'ACIER (*H. chalibæus*, LATR.). Long. 18 millim. (8 lignes) environ; dessus d'un bleu violet foncé, luisant et pointillé; prothorax carré, rétréci aux angles postérieurs; des stries ponctuées sur les élytres; antennes, dessous du corps et pattes d'un brun noirâtre; tarses bruns, munis en dessous d'un duvet plus pâle. Midi de la France.

HÉLOPS STRIÉ (*H. striatus*, LATR. *Helops ovatus*, ROSSI). Un quart plus petit que l'*Hélops lanipède*; dessus d'un brun très-foncé, bronzé, pointillé, un peu luisant; pattes et antennes d'un brun fauve, ainsi que le dessous du corps; prothorax moins allongé, en carré transversal, non rétréci aux angles postérieurs; articles des tarses soyeux. Paris.

HÉLOPS ATRE (*H. ater*, LATR.). Ovale; d'un noir peu luisant en dessus; d'un brun foncé en dessous, ainsi que les antennes; dessus du corps finement pointillé et ayant un court duvet; prothorax un peu en demi-cercle, ayant le milieu du bord postérieur un peu avancé; élytres striées. Paris.

HÉLOPS BLEU (*Helops cyaneus*, FAB.). Ovale; bleu; prothorax ponctué; pattes obscures; élytres striées. Danemarck.

HÉLOPS HOTTENTOT (*H. Hottentota*, FAB.). Entièrement noir; tête et prothorax lisses; des stries crénelées sur les élytres. France.

HÉLOPS QUADRIMACULÉ (*H. quadrimaculatus*, LATR.). Oblong et petit; noir ou d'un noir brunâtre, luisant, finement pubescent, très-pointillé; pattes d'un roux clair, ainsi que la base et l'extrémité des antennes; prothorax presque en carré transversal, arrondi sur les côtés et rétréci aux angles postérieurs, ayant, près du bord postérieur, trois petites impressions; élytres striées, ayant chacune deux taches arrondies et roussâtres, l'une à la base, l'autre au bout opposé. Midi de la France.

HÉLOPS BARBU (*H. barbatus*, LATR. *Melandrya, barbata*, FAB.). Absolument semblable au précédent, mais pas de taches sur les élytres. Les stries de celles-ci sont nombreuses et formées par des points rangés en lignes et très-pressés. France.

Cinquième genre. LES NILIONS (*Nilio*).

Ils ressemblent aux *Hélops* quant aux mandibules et aux palpes maxillaires, mais leur corps est hémisphérique et leurs antennes presque grenues. Tous sont exotiques.

NILION VELU (*Nilio villosus*, LATR. *Coccinella villosa*, FAB.). Long. 9 millim. (4 lignes); brun en dessous, noirâtre et velu en dessus; bords du prothorax et des élytres jaunâtres et un peu transparents; des stries pointillées sur les élytres. Cayenne.

Sixième genre. LES CISTÈLES (*Cistela*).

Articles de tous les tarses entiers, comme dans les précédents; pas d'échancrure à l'extrémité des mandibules. Du reste, ces insectes ont beaucoup d'analogie avec les *Hélops*.

CISTÈLE CÉRAMBOÏDE (*Cistela ceramboides*, LATR.). Long. 11 millim. (5 lignes); ovale; noire; antennes en scie; élytres d'un jaune roussâtre, striées. Paris.

CISTÈLE JAUNE-CITRON (*C. sulphurea*, LATR.). D'un jaune de soufre; antennes et yeux noirs; prothorax presque carré; de faibles stries sur les élytres. Paris.

CISTÈLE LEPTUROÏDE (*C. lepturoides*, LATR.). Noire, luisante; pubescente; prothorax en carré transversal; élytres d'un brun rougeâtre ou marron pâle, très-pointillées, à points confluents; des stries peu marquées. Midi de la France.

CISTÈLE BICOLORE (*C. bicolor*, LATR.). Noire; élytres et pattes d'un jaune de soufre. Paris.

CISTÈLE RUFIPÈDE (*Cistela rufipes*, LATR.). D'un noir verdâtre, velouté et luisant en dessus ; d'un brun foncé, avec les bords des anneaux plus clairs en dessous ; palpes, antennes et pattes fauves, ainsi que quelques portions des bords du prothorax ; ce dernier en demi-cercle ; élytres finement pointillées, sans stries. Paris.

CISTÈLE A PATTES-FAUVES (*C. fulvipes*, LATR.). Noire ; bouche roussâtre ; antennes brunes ; prothorax presque en demi-cercle ; élytres pointillées, ayant des stries dans lesquelles on voit des points enfoncés. Allemagne.

CISTÈLE MURINE (*C. murina*, LATR.). Forme de la *Cistèle céramboïde*, mais plus petite ; antennes n'étant pas en scie, testacées ainsi que les pattes ; élytres lisses. Paris.

CISTÈLE BLEUE (*C. cærulea*, LATR.). Noire ; élytres bleuâtres et striées ; prothorax presque carré. Barbarie.

CISTÈLE VARIABLE (*C. varians*, LATR. *Allecula varians*, FAB.). Forme de la *Cistèle rufipède* ; corps testacé ; pattes un peu plus pâles ; yeux noirs ; élytres légèrement striées, ayant quelquefois une ligne plus foncée dans le milieu de leur longueur. France.

CISTÈLE MARRON (*C. badia*, LATR.). D'un fauve marron ; glabre ; luisante, pointillée ; yeux noirs ; prothorax presque en demi-cercle ; élytres plus pâles, à stries ponctuées et pointillées dans les intervalles. Midi de la France.

SECTION DEUXIÈME.

Pénultième article de tous les tarses bilobé ou profondément échancré.

* *Yeux allongés, logeant les antennes dans une échancrure au côté interne.*

Septième genre. LES MÉLANDRYES (*Melandrya*).

Lèvre entière ou à peine échancrée ; palpes maxillaires terminés par un article très-grand, en forme de hache allongée ; corps ovale ou elliptique, avec la tête inclinée et le prothorax en trapèze.

MÉLANDRYE CARABOÏDE (*Melandrya caraboides*, LATR. *Melandrya serrata*, FAB.). Long. 14 millim. (6 lignes) ou environ ; d'un noir luisant et glabre ; élytres d'un bleu foncé et noirâtre, finement striées et pointillées ; prothorax plan, avec deux fortes impressions postérieures ; bout des tarses et dernier article des palpes, bruns. Paris.

Mélandrye variée (*Melandrya variegata*, Latr. *Dircæa variegata*, Fab.). Brune; élytres d'un roux jaunâtre, mélangé de brun ou de noirâtre. Midi de la France.

Mélandrye brunette (*M. fusca*, Latr.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); d'un brun noirâtre en dessous; plus clair en dessus; couverte d'un duvet léger et soyeux; prothorax très-court, en segment de cercle; élytres très-finement pointillées, sans stries. Midi de la France.

Mélandrye canaliculée (*M. canaliculata*, Latr.). Noire; un sillon longitudinal au milieu du prothorax; élytres striées, avec des impressions transversales au milieu. Allemagne.

Huitième genre. Les Lagries (*Lagria*).

Lèvre entière ou presque entière; palpes maxillaires terminés par un article en triangle renversé; tête et prothorax plus étroits que l'abdomen; antennes souvent presque grennes, quelquefois un peu plus grosses vers le bout, et variant un peu selon les sexes.

Lagrie hérissée (*Lagria hirta*, Latr.). Velue; noire; élytres d'un jaune pâle, un peu fauves, demi-transparentes, finement pointillées, sans stries; mâle ayant le dernier article de ses antennes fort long. Paris.

Lagrie pubescente (*L. pubescens*, Latr.). Noire; glabre; élytres fauves et chagrinées; prothorax ayant un reflet fauve et un léger sillon dans son milieu; pattes brunes; abdomen d'un brun fauve. Midi de la France.

Neuvième genre. Les Calopes (*Calopus*).

Lèvre profondément échancrée; devant de la tête un peu avancé en museau; antennes en scie; corps très-allongé; tête et prothorax plus étroits que l'abdomen.

Calope serraticorne (*Calopus serraticornis*, Latr.). D'un brun grisâtre; yeux noirs; pattes déliées. Nord de l'Europe.

Dixième genre. Les Nothus (*Nothus*).

Lèvre profondément échancrée; tête un peu avancée en museau; antennes simples; corps étroit, allongé, presque cylindrique; dernier article des palpes maxillaires fortement en hache; cuisses postérieures renflées dans l'un des sexes.

Nothus clavipède (*Nothus clavipes*, Oliv.). Long. un peu plus de 9 millim. (4 lignes); d'un noir plombé, avec un léger duvet gris; palpes fauves, ainsi que les trois premiers articles des antennes. Autriche.

NOTHUS BIPONCTUÉ (*Nothus bipunctatus*, OLIV.). Noir; bouche et partie antérieure du front, fauves, ainsi que les pattes, la plus grande partie de l'abdomen, les bords du prothorax et une ligne dans son milieu. Autriche.

NOTHUS BRULÉ (*N. præustus*, OLIV.). Un peu plus petit que le *Nothus clavipède*; roussâtre; tête et poitrine noires, ainsi que les genoux, le bout des élytres, et deux taches sur le prothorax. Autriche. — L'espèce précédente n'est, je crois, qu'une variété de celle-ci.

** *Yeux globuleux, entiers ou à peine échancrés, derrière les antennes.*

Onzième genre. LES OEDÉMÈRES (*OEdemera*).

Tête avancée, en forme de museau court; corps étroit et allongé; élytres linéaires, flexibles; antennes composées d'articles longs, cylindriques, insérées très-près des yeux; palpes maxillaires terminés par un article en forme de hache allongée.

On trouve ces insectes sur les fleurs, et l'on ne sait rien de plus sur leur histoire.

a. *Elytres presque de la même largeur partout, non ouvertes dans leur moitié postérieure.*

OEDÉMÈRE MÉLANURE (*OEdemera melanura*, LATR.). Noire; prothorax testacé, ainsi que les élytres, à leur extrémité près. Espagne.

OEDÉMÈRE NOTÉE (*OE. notata*, LATR.). Tête d'un rouge fauve luisant, ainsi que le prothorax; élytres d'un fauve plus pâle, ou brique, avec l'extrémité noire; antennes et pattes brunes; genoux fauves; anus de cette couleur; poitrine et abdomen noirs. France méridionale.

OEDÉMÈRE FULVICOLLE (*OE. fulvicollis*, LATR.). D'un verdâtre cendré et foncé; tête presque noire; prothorax d'un rouge pâle, marqué d'un trait transversal, obscur antérieurement; élytres lisses; bout de l'abdomen d'un fauve pâle. Styrie.

OEDÉMÈRE QUADRIPONCTUÉ (*OE. quadripunctata*, LATR.). D'un noir mat; prothorax d'un rouge pâle, marqué de quatre points enfoncés formant le carré, et d'un cinquième peu apparent placé entre les deux points postérieurs; élytres sans nervures bien distinctes.

OEDÉMÈRE SANGUINICOLLE (*OE. sanguinicollis*, LATR.). D'un

vert cendré et foncé; tête presque noire; prothorax d'un rouge pâle, marqué de trois gros points enfoncés formant le triangle; élytres ayant chacune dans toute leur longueur trois nervures parallèles. France.

OEdémère ruficolle (*OEdemera ruficollis*, Latr.). D'un vert un peu bleuâtre; prothorax d'un rouge clair, ainsi que l'abdomen; élytres un peu rétrécies vers le milieu, ayant chacune une nervure vers le bord extérieur, une seconde au milieu, et le commencement d'une troisième à la base près de la suture. France méridionale.

OEdémère très-verte (*OE. viridissima*, Latr. *Cantharis thalassina*, Fab.). D'un vert un peu doré; antennes noirâtres; prothorax un peu allongé, ayant un creux longitudinal au milieu; pattes variées de noirâtre et de roussâtre; trois nervures longitudinales et peu saillantes sur les élytres, avec la moitié d'une quatrième à la base, près de la suture. Suède.

OEdémère azurée (*OE. cyanea*, Latr. *Necydalis cyanea*, Fab.). D'un bleu foncé; pubescente; antennes et pattes noires; dessus du corps violet; un enfoncement triangulaire terminé par un sillon, sur le prothorax; une petite nervure longitudinale vers le milieu de chaque élytre, et le commencement d'une seconde à la base, près de la suture. Allemagne.

OEdémère céladon (*OE. celadonia*, Latr.). Pubescente; verte ou d'un vert bleuâtre; prothorax ayant un enfoncement transversal vers le milieu et de chaque côté; élytres un peu rétrécies au côté extérieur, vers le milieu, avec chacune trois nervures longitudinales, dont l'extérieur se perd à sa naissance dans le rebord; l'extrémité de chaque élytre sensiblement plus épaisse ou plus élevée. France.

OEdémère bleuatre (*OE. cærulescens*, Latr. *Necydalis cærulescens*, Fab.). D'un bleu glabre, pointillé, un peu bronzé en dessous, presque mat sur les élytres, qui ont chacune quatre petites nervures peu marquées; antennes noires; prothorax plan en dessus, avec quelques inégalités et une saillie arrondie sur les côtés. Paris.

OEdémère abdominale (*OE. abdominalis*, Latr.). Presque linéaire; d'un vert cendré et foncé, presque plombé; antennes noires; un enfoncement de chaque côté du prothorax, dont le milieu est un peu élevé en carène; bords de l'abdomen relevés et rougeâtres; une nervure longitudinale sur les élytres, et le commencement d'une seconde au côté interne. France.

OEDÉMÈRE BRULÉE (*OEdemera ustulata*, LATR. *Necydalis ustulata*, FAB.). Noire, ou d'un noir bleuâtre; prothorax pubescent; élytres testacées, bordées extérieurement d'une bande bleuâtre, excepté à la base. Midi de la France.

OEDÉMÈRE A QUATRE-NERVURES (*OE. quadrinervosa*, LATR.). Formes de l'*OEdémère abdominale*, mais plus petite, noirâtre, plus duveteuse sur les élytres; prothorax presque uni, finement pointillé; deux faibles nervures longitudinales sur chaque élytre. France.

b. Elytres fortement rétrécies postérieurement, ouvertes dans leur moitié postérieure.

OEDÉMÈRE VERDATRE (*OE. virescens*, LATR. *Necydalis virescens*, FAB.). Verte; trois enfoncements sur le prothorax; élytres pubescentes, ayant chacune une nervure longitudinale, et le commencement d'une quatrième près de la suture; cuisses des pattes postérieures peu renflées; jambes droites, terminées par deux petits éperons, au moins dans l'un des sexes. Variétés: 1° tirant sur le bleu; 2° bronzée, avec les pattes antérieures en partie testacées. Allemagne.

OEDÉMÈRE BLEUE (*OE. cærulea*, LATR. *Necydalis cærulea*, FAB.). D'un vert bleuâtre; semblable à la précédente, mais cuisses des pattes postérieures renflées dans les deux sexes; jambes arquées et terminées en pointe; tarses à insertion latérale. Paris.

ŒDÉMÈRE BARBARESQUE (*OE. barbara*, LATR. *Necydalis barbara*, FAB.). Verdâtre; extrémité des élytres, grande partie des pattes, et bord postérieur du prothorax, d'un jaunâtre fauve, Dalmatie.

ŒDÉMÈRE GOUTTEUSE (*OE. podagraria*, LATR. *Necydalis podagraria*, FAB.). Noire; élytres d'un jaunâtre fauve, ainsi que les quatre pattes antérieures, et une tache à la base des postérieures. Paris.

ŒDÉMÈRE SIMPLE (*OE. simplex*, LATR. *Necydalis simplex*, FAB.). Noire; base des antennes, prothorax, ventre, excepté le milieu, cuisses et haut des jambes, d'un jaunâtre roussâtre, ainsi que les élytres qui ont chacune une nervure longitudinale et la moitié d'une autre; cuisses postérieures simples. Europe.

Douzième genre. LES STÉNOSTOMES (*Stenostoma*).

Ils ressemblent aux précédents par les formes, la consistance des élytres et les antennes, mais museau aussi long que la tête

et portant les antennes ; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique.

STÉNOSTOME MUSELIER (*Stenostoma rostrata*, LATR. *Leptura rostrata*, FAB.). D'un vert bronzé ; antennes et pattes fauves ; une petite nervure longitudinale et la moitié d'une autre près de la suture, sur chaque élytre. Midi de la France.

Treizième genre. LES RHINOMACERS (*Rhinomacer*).

Corps ovale ; prothorax trapézoïdal ; élytres fermes ; antennes formées d'articles courts en cône renversé ou un peu en scie.

Ces insectes, par leur forme et le rétrécissement en forme de trompe de la partie antérieure de leur tête, ont beaucoup d'analogie avec les *Bruches* et les *Charançons*. On les trouve sur les fleurs.

RHINOMACER DES OMBELLIFÈRES (*Rhinomacer umbellatarum*, LATR. *Bruchus umbellatarum*, FAB.). Noir ; un duvet gris jaunâtre en dessus ; d'un gris blanchâtre en dessous ; museau court, sans lignes imprimées ; antennes fauves. Hongrie.

RHINOMACER CHARANSONITE (*R. curculioides*, LATR.). Il diffère du précédent par ses antennes noires, son museau plus étroit, plus allongé, ayant deux petites lignes longitudinales imprimées en dessus. France méridionale.

RHINOMACER LEPTUROÏDE (*R. lepturoides*, LATR.). Noir ; élytres moins foncées ou noirâtres. Autriche.

FAMILLE 18. LES TRACHÉLIDES.

Analyse des genres.

1.	Crochets des tarses simples, non dentelés en dessous, et sans appendice	2
	Crochets des tarses profondément divisés, ou dentelés en dessous et munis d'un appendice	11
2.	Corps élevé ou arqué ; prothorax en trapèze ou en demi-cercle ; élytres très-courtes ou terminées en pointe	6
	Corps oblong ou long, non arqué ; prothorax rond, ou conique, ou cordiforme, ou formé de deux nœuds ; élytres de la longueur de l'abdomen, arrondies	3
3.	Prothorax rond ou conique ; corps long, droit, déprimé ; yeux échancrés	4
	Prothorax cordiforme, rétréci postérieurement, ou formé de deux nœuds ; corps oblong ; tête grande	9
4.	Pénultième article de tous les tarses bilobé ; antennes des mâles en peigne ou en panache	5
	Tous les articles des tarses entiers ; antennes toujours simples	G. 30. APALE.

5. { Corps linéaire; prothorax conique; pattes longues. .... G. 1er. DENDROÏDE.
Corps élargi, arrondi postérieurement; prothorax presque rond.. G. 2e. PYROCHRE.

6. { Tous les articles des tarses entiers........................ 7
Pénultième article des quatre tarses antérieurs, au moins, bilobé.. 8

7. { Palpes presque filiformes; antennes en peigne ou en panache dans les mâles........................ G. 4e. RIPIPHORE.
Palpes maxillaires terminés par un article beaucoup plus grand que les précédents, en forme de hache; antennes simples ou en scie........ G. 5e. MORDELLE.

8. { Antennes simples, grossissant un peu vers le bout; écusson nul ou peu distinct................ G. 6e. ANASPE.
Antennes insérées dans une petite échancrure des yeux et à articles cylindriques; prothorax en demi-cercle.. G. 7e. SCRAPTIE.

9. { Antennes se terminant par trois articles beaucoup plus longs que les autres.................. G. 10e. STÉROPE.
Antennes se terminant d'une manière uniforme.... 10

10. { Prothorax simple.. G. 9e. NOTOXE.
Extrémité du prothorax avancée en corne. G. 8e. CUCULLE.

11. { Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'un appendice en forme de soie; corps épais.. G. 11e. HORIE.
Crochets des tarses profondément divisés, ou doubles, sans dentelures en dessous; corps oblong; élytres et abdomen mous.................. 12.

12. { Pénultième article des tarses bilobé....... G. 12e. TETRAONYX.
Tous les articles des tarses entiers.................. 13

13. { Antennes en massue, ou plus grosses vers le bout. 14
Antennes de la même grosseur, ou amincies vers le bout.. 16

14. { Antennes de onze articles, dont les derniers articles en massue arquée........................ G. 13e. MYLABRE.
Antennes de neuf articles, terminées en bouton.. 15

15. { Antennes régulières........................ G. 14e. HYCLÉE.
Antennes irrégulières........................ G. 15e. CÉROCOME.

16. { Antennes coudées, guère plus longues que la tête. .... G. 16e. ŒNAS.
Antennes non coudées, au moins de la longueur de la tête et du prothorax........................ 17

17. { Point d'ailes membraneuses; élytres très-courtes, croisées dans une partie de leur bord, ne couvrant qu'une portion de l'abdomen..... G. 17e. MÉLOÉ.
Des ailes membraneuses; élytres de la longueur de l'abdomen.. G. 18e. CANTHARIDE.

CARACT. Tête triangulaire ou en cœur, séparée du prothorax

par un étranglement brusque; élytres minces et flexibles; antennes d'égale grosseur ou insensiblement plus grêles vers le bout; mâchoires dépourvues de dents cornées.

Ces insectes vivent sur les plantes, dont ils mangent les feuilles ou sucent les fleurs. Lorsqu'on veut les saisir, quelques-uns, très-agiles, cherchent à s'échapper par la fuite, les autres se contractent et font le mort. On les a groupés en plusieurs divisions.

PREMIÈRE DIVISION.

Crochets des tarses simples; corps long, droit, déprimé; prothorax rond ou conique; élytres de la longueur de l'abdomen, aussi larges ou plus larges, arrondies à l'extrémité; yeux échancrés.

Premier genre. LES DENDROÏDES (*Dendroides*).

Pénultième article de tous les tarses bilobé; antennes en peigne ou en panache dans les mâles; corps linéaire; prothorax conique; pattes longues.

DENDROÏDE FLABELLÉE (*Dendroides flabellata.—Pyrochroa flabellata*, FAB.). Rouge; antennes et élytres noires, ainsi que les pattes, leurs tarses exceptés. Canada.

Deuxième genre. LES PYROCHRES (*Pyrochroa*).

Tarses et antennes comme les précédents, mais prothorax presque rond, et corps élargi et arrondi postérieurement.

Leurs palpes maxillaires sont terminés par un article ovale; leurs élytres ne sont qu'une fois plus longues que la tête et le prothorax pris ensemble. On les trouve, ainsi que leurs larves, sous les écorces d'arbre.

PYROCHRE ÉCARLATE (*Pyrochroa coccinea*, LATR.). Tête et dessous du corps noirs; prothorax et élytres d'un beau rouge écarlate; écusson noir. Allemagne. France.

PYROCHRE CARDINALE (*P. rubens*, LATR.). Tête, prothorax, écusson et élytres d'un rouge écarlate; antennes noires, ainsi que les pattes et le dessous du corps. Paris.

PYROCHRE PECTINICORNE (*P. pectinicornis*, LATR.). Elle ressemble à la *Pyrochre écarlate*, mais le prothorax et les élytres sont d'un rouge plus pâle, tirant sur le jaunâtre; une tache noire sur le prothorax. Suède.

Troisième genre. LES APALES (*Apalus*).

Ils diffèrent des deux genres précédents par les articles des tarses, qui sont tous entiers, et par leurs antennes qui sont simples dans les deux sexes.

APALE BIMACULÉ (*Apalus bimaculatus*, FAB.). Noir ; élytres d'un fauve jaunâtre, ayant chacune une tache noire près de l'extrémité et vers la suture. Suède.

DEUXIÈME DIVISION.

Crochets des tarses simples ; tête basse ; prothorax en trapèze ou en demi-cercle ; corps élevé ou arqué ; abdomen conique ; élytres très-courtes ou terminées en pointe.

Ces insectes ont le corps comprimé latéralement. Ils vivent sur les fleurs, sont très-vifs et très-agiles.

Quatrième genre. LES RIPIPHORES (*Ripiphorus*).

Tous les articles des tarses entiers ; palpes presque filiformes ; antennes en peigne ou en panache dans les mâles, plus simples dans les femelles.

* *Antennes en peigne, des deux côtés dans les mâles.*

RIPIPHORE FLABELLÉ (*Ripiphorus flabellatus*, LATR.). Noir ; tête, dessus du corps et une partie des côtés de l'abdomen d'un fauve pâle, ainsi que le haut des jambes et les tarses des pattes postérieures ; extrémité des articles de ces tarses, noire. Italie.

RIPIPHORE BIMACULÉ (*R. bimaculatus*, LATR.). Semblable au précédent, mais une tache noire à l'extrémité de chaque élytre, et la partie qui avoisine l'angle scutellaire obscure ou noire. Allemagne.

RIPIPHORE MUSCIFORME (*R. subdipterus*, LATR.). Noir ; élytres très-courtes, ovales, voûtées, d'un jaune pâle ; antennes de sept à huit feuillets jaunes ; celles de la femelle n'en sont garnies que d'un côté, et ces feuillets sont noirs. Midi de la France.

** *Antennes pectinées d'un seul côté dans les mâles.*

RIPIPHORE PARADOXAL (*R. paradoxus*, LATR.). Noir ; côtés postérieurs du prothorax et abdomen jaunes, ainsi que les élytres, excepté leur extrémité ; un enfoncement longitudinal dans le milieu du prothorax ; antennes en scie, seulement dans les femelles. Paris.

RIPIPHORE ANGULEUX (*R. angulatus*, PANZ.). Semblable au précédent, mais antennes entièrement noires. Allemagne.

Cinquième genre. LES MORDELLES (*Mordella*).

Tous les articles des tarses entiers ; palpes maxillaires terminés par un article beaucoup plus grand que les précédents, en forme de hache ; antennes simples ou seulement en scie.

Les femelles de ces insectes ont le dernier anneau de l'abdomen prolongé en une queue pointue qui leur sert à enfoncer leurs œufs dans les cavités du vieux bois, où vivent leurs larves.

MORDELLE A TARIÈRE (*Mordella aculeata*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un noir luisant et sans taches, avec un duvet soyeux; antennes en scie; tarière de la longueur du prothorax. Paris.

MORDELLE FASCIÉE (*M. fasciata*, LATR.). Long. près de 7 millim. (3 lignes); noire, couverte d'un duvet soyeux et très-fin, d'un brun jaune, et formant deux bandes sur les élytres; ces dernières terminées en pointe arrondie. Paris.

MORDELLE ABDOMINALE (*M. abdominalis*, LATR.). Noire; prothorax et abdomen jaunes. Allemagne.

MORDELLE A HUIT-POINTS (*M. octopunctata*, LATR.). Noire; élytres ayant chacune trois points et un trait arqué à la base, près de la suture, veloutés et roussâtres. De la Caroline.

MORDELLE A DOUZE-POINTS (*M. duodecim-punctata*, LATR.). Noire, tachetée de blanc. Italie.

Sixième genre. LES ANASPES (*Anaspis*).

Pénultième article des quatre tarses antérieurs bilobé; palpes comme dans les précédents; antennes simples, grossissant un peu vers le bout; écusson souvent nul ou peu distinct.

Ces insectes ont les mêmes habitudes que les *Mordelles*.

ANASPE FRONTALE (*Anaspis frontalis*, LATR. *Mordella frontalis*, FAB.). Noire; base des antennes, palpes, et les deux pattes de devant, d'un fauve jaunâtre pâle, ainsi que la face de la tête jusqu'aux yeux. Paris. — Variété plus petite, dont les six pattes sont d'un fauve jaunâtre, et où cette couleur, sur la face, ne dépasse pas la lèvre supérieure : l'*Anaspe noire* de Geoffroy.

ANASPE RUFICOLLE (*A. ruficollis*, LATR. *Mordella ruficollis*, FAB.). Noire ; prothorax et pattes fauves. Paris.

ANASPE BIGARRÉE (*A. variegata*, LATR. *Mordella variegata*, FAB.). Noire ; antennes, bouche et pattes, rougeâtres; côtés et bord antérieur du prothorax, en tout ou en grande partie, de cette même couleur; élytres ayant chacune une tache rougeâtre allongée, terminée en pointe et scapulaire; femelle ayant une queue assez longue. Paris.

ANASPE HUMÉRALE (*A. humeralis*, LATR. *Mordella humeralis*,

FAB.). Noire; une grande tache jaune à la base de chaque élytre. Paris.

ANASPE THORACIQUE (*Anaspis thoracica*, LATR. *Mordella thoracica*, FAB.). Noire; tête, prothorax, et les quatre pattes de devant jaunes. Paris.

ANASPE JAUNE (*A. flava.* — *Mordella flava*, FAB.). Jaune; yeux, poitrine et abdomen noirs; bout des élytres plus ou moins obscur. Paris.

ANASPE JAUNATRE (*A. flavescens*, LATR.). Long. 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un fauve châtain; élytres un peu plus foncées ou plus obscures, veloutées; yeux noirs; queue de la femelle noirâtre, velue, avec une soie assez longue, fauve en dessous. Soissons.

ANASPE FERRUGINEUSE (*A. ferruginea*, LATR.). Long. environ 5 millim. (2 lignes); d'un fauve clair; yeux noirs; extrémité des antennes et quelquefois côtés de l'abdomen noirâtres; prothorax un peu avancé sur l'écusson; femelle ayant une queue assez longue et un peu velue. France.

ANASPE NIGRICOLLE (*A. nigricollis*, LATR. *Mordella nigricollis*, FAB.). D'un brun noirâtre; élytres testacées, ayant une bande transversale, la suture et le bout, d'un noir brun, ce qui les fait paraître comme ayant quatre petites taches testacées. France.

ANASPE TACHETÉE (*A. maculata*, LATR.). D'un fauve jaunâtre; yeux et abdomen noirâtres; élytres ayant chacune une tache noirâtre vers le milieu, et une plus petite et commune à la suture. Paris.

Septième genre. LES SCRAPTIES (*Scraptia*).

Pénultième article des tarses bilobé; prothorax en demi-cercle; antennes insérées dans une petite échancrure des yeux et composées d'articles cylindriques.

SCRAPTIE BRUNETTE (*Scraptia fusca*, LATR.). Petit; oblong; à corps mou; d'un brun noirâtre, pubescent; jambes et tarses plus clairs; élytres lisses. Paris.

TROISIÈME DIVISION.

Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'un appendice en forme de soie, prothorax en forme de cœur, rétréci postérieurement, ou formé d'un à deux nœuds; corps oblong; tête grande; antennes simples ou légèrement en scie; pénultième article des tarses bilobé; dernier article des palpes maxillaires en hache.

Huitième genre. LES CUCULLES (*Cucullus*).

Antennes se terminant d'une manière uniforme, dont les trois derniers articles ne sont pas plus longs que les autres; extrémité antérieure et dorsale du prothorax avancée en forme de corne.

CUCULLE UNICORNE (*Cucullus monoceros.* — *Anthicus monoceros*, FAB.). Long. 5 millim. (2 lignes); d'un fauve clair, avec deux points à la base de chaque élytre, et une bande repliée vers la suture, noirs; corne du prothorax dentée. Paris.

CUCULLE MONODON (*C. monodon.* — *Anthicus monodon*, FAB.). Plus petit que le précédent; taches des élytres moins marquées; tête et prothorax roussâtres comme le corps. De la Caroline.

CUCULLE CORNU (*C. cornutus.* — *Anthicus cornutus*, FAB.). Il diffère du *Cuculle unicorne* par ses élytres, qui ont trois bandes noires entrecoupées de deux bandes roussâtres. Italie.

CUCULLE RHINOCÉROS (*C. rhinoceros.* — *Anthicus rhinoceros*, FAB.). Testacé; élytres très-noires. Allemagne

CUCULLE NIGRIPENNE (*C. nigripennis.* — *Notoxus nigripennis*, LATR.). Long. un peu moins de 2 millim. (1 ligne); d'un fauve pâle, recouvert d'un duvet court et soyeux; yeux noirs; abdomen noirâtre, ainsi que les élytres, dont le bord extérieur est un peu fauve pâle. Midi de la France.

CUCULLE SANS TACHES (*C. immaculatus.* — *Notoxus immaculatus*, LATR.). Semblable au précédent pour la taille et la forme, mais entièrement roussâtre. Midi de la France.

Neuvième genre. LES NOTOXES (*Notoxus*).

Ils ne diffèrent des précédents que par leur prothorax mutique, sans avancement en forme de corne.

NOTOXE ANTHÉRIN (*Notoxus antherinus*, LATR. *Anthicus antherinus*, FAB.). Noir; élytres ayant une tache assez grande à la base, une bande transverse au-delà du milieu, et qui gagne inférieurement la suture, rougeâtres; antennes et cuisses noires; pattes d'un roux pâle. Paris.

NOTOXE SELLE (*N. sellatus*, LATR.). Noir; élytres pointillées, fauves, avec une large bande noire au milieu; antennes et pattes fauves. Allemagne.

NOTOXE TRÈS-NOIR (*N. ater*, LATR.). Noir; presque glabre; élytres ponctuées. Allemagne.

NOTOXE PATTES-FAUVES (*N. flavipes*, LATR.). Noir; antennes et pattes jaunes; élytres marron, avec une tache scutellaire et une autre au milieu du dos, noires. Allemagne.

NOTOXE GRÊLE (*Notoxus gracilis*, LATR.). Allongé; noir; antennes et pattes fauves; élytres testacées ou d'un fauve jaunâtre, avec une tache marginale noire. Allemagne.

NOTOXE BICOLOR (*N. bicolor*, LATR. *Antichus hirtellus*, FAB.). Noir; velu; ponctué; antennes et pattes fauves, ainsi que la base du prothorax et des élytres; cuisses noires, excepté leurs articulations. Paris.

NOTOXE FOURMI (*N. formicarius*, LATR. *Anthicus floralis*, FAB.). Brun, glabre, finement pointillé; prothorax fauve, excepté quelquefois sa partie antérieure; base des élytres fauve. Paris.

NOTOXE CALYCIN (*N. calycinus*, PANZ.). Semblable au précédent, mais plus pâle; bande de la base des élytres peu ou point prononcée. Allemagne.

NOTOXE DE RODRIGUE (*N. Rodriguii*, LATR.). Long. 2 millim. (1 ligne); noir, luisant, presque glabre et lisse; antennes roussâtres; prothorax de deux nœuds, dont l'antérieur plus grand, noir, et le second roussâtre; deux petites bandes étroites, transverses; d'un jaunâtre pâle sur les élytres, qui sont lisses; pattes roussâtres; cuisses noires, excepté leurs extrémités. Midi de la France.

NOTOXE PÉDESTRE (*N. pedestris*. — *Anthicus pedestris*, FAB.). Très-noir; luisant; prothorax fauve; cuisses antérieures dentées. Espagne.

NOTOXE DES PEUPLIERS (*N. populneus*. — *Antichus populneus*, FAB.). Il ressemble un peu au *Notoxe fourmi*; lisse; testacé; tête noire. Paris.

Dixième genre. LES STÉROPES (*Steropes*).

Mêmes caractères, mais antennes terminées par trois articles beaucoup plus longs que les précédents.

STÉROPE CARPIEN (*Steropes carpicus*, STEV.). Tête noire et pubescente; antennes et bouche testacées; prothorax de la grandeur de la tête, pubescent, testacé, presque arrondi; écusson petit; élytres deux fois plus larges que le prothorax, et ayant plus de trois fois sa longueur, pubescentes, testacées, avec un point noir et soyeux vers leur base; dessus du prothorax ferrugineux, ponctué; abdomen brun; pattes testacées. — De Kisliar, sur les bords de la mer Caspienne.

QUATRIÈME DIVISION.

Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'un appendice en forme de scie; prothorax carré; corps épais; yeux allongés.

Onzième genre. LES HORIES (*Horia*).

Antennes courtes et simples; mandibules fortes; palpes filiformes; articles des tarses entiers.

Les mâles ont la tête ou les pieds postérieurs plus forts que les femelles. Ces insectes sont tous exotiques, et paraissent devoir vivre dans les bois.

HORIE MACULÉE (*Horia maculata*, OLIV.). D'un jaune fauve; plusieurs taches noires sur les élytres. Saint-Domingue, Brésil.

D'après les observations d'un auteur anglais, consignées dans les *Transactions de la Société linnéenne de Londres*, la larve de cette espèce vit en parasite dans le nid d'un gros xylocope qui dépose ses œufs dans le bois.

HORIE FERRUGINEUSE (*H. ferruginosa*, LATR.). Fauve; mandibules grandes; noirâtre; tête grosse. Tranquebar.

CINQUIÈME DIVISION.

Crochets des tarses profondément divisés ou doubles, sans dentelures en dessous; corps oblong; tête grosse et inclinée; yeux ordinairement allongés ou échancrés; élytres et abdomen mous.

La plupart de ces insectes sont vésicants; d'un usage dangereux à l'intérieur. On les emploie en vésicatoire.

Douzième genre. LES TETRAONYX (*Tetraonyx*).

Pénultième article des tarses divisé en deux lobes; antennes grossissant un peu vers leur extrémité; prothorax en carré transversal.

Tous ces insectes sont exotiques et habitent l'Amérique septentrionale.

TETRAONYX A HUIT-TACHES (*Tetraonyx octo-maculatus*, LATR.). Noir, avec quatre taches rouges sur chaque élytre. Amérique.

Treizième genre. LES MYLABRES (*Mylabris*).

Tous les articles des tarses entiers; antennes plus grosses vers le bout, régulières dans les deux sexes, de onze articles, dont les derniers forment une massue arquée et pointue.

Autrefois on se servait de ces insectes en place de cantharides, et l'on en fait encore usage dans quelques parties de l'Italie et en Chine.

MYLABRE DIX-POINTS (*Mylabris decem-punctata*, LATR.).

Noir; élytres d'un rouge pâle, quelquefois jaunâtre, ayant une tache lunulée au bout, deux points au milieu sur une ligne transversale, deux autres à la base, noirs. Dans le Limousin.

Mylabre de Fueslin (*Mylabris Fueslini*, Panz). Noir; une seule tache à la base de chaque élytre; une bande au milieu, accompagnée, au bord extérieur, d'une petite tache concolore; du reste il ressemble au suivant. Hongrie.

Mylabre variable (*M. variabilis*, Latr.). Noir; élytres ayant chacune à leur base une ou deux taches rondes, deux bandes dentées et transversales, et une tache arrondie au bout, testacées. France méridionale.

Mylabre géminé (*M. geminata*, Fab.). D'un fauve jaunâtre; deux points à la base des élytres, une tache extérieure au milieu; deux points réunis ou libres à l'extrémité, noirs. France mérid.

Mylabre de la chicorée (*M. cichorii*, Latr.). Corps noir, ainsi que les antennes; chaque élytre ayant six bandes transverses, ondées et non interrompues, dont trois d'un rouge fauve et trois noires alternatives, une rouge commençant à la base, et une noire terminant l'extrémité. — Variété : long de 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noir, velu, avec trois bandes jaunes et dentées, dont la première divisée en deux taches sur les élytres. Paris.

Mylabre a six-taches (*M. sex-maculata*, Latr.). Très-noir; élytres testacées, marquées de trois points noirs. Russie méridionale.

Mylabre a quatre-points (*M. quadripunctata*, Latr.). Noir; élytres testacées, avec quatre points noirs. Russie méridionale.

Myladre a trois-taches (*M. trimaculata*, Latr.). Noir; élytres testacées, ayant une tache commune, ronde et suturale en dessous de l'écusson, et une bande arquée et transverse, noires. Italie.

Mylabre algérien (*M. Algirica*, Latr.). Noir; élytres testacées ou jaunâtres, sans taches. Italie.

Quatorzième genre. Les Hyclées (*Hycleus*).

Tous les articles des tarses entiers; antennes régulières dans les deux sexes, mais de neuf articles, dont le dernier très-grand, en forme de bouton ovoïde.

Hyclée argentée (*Hycleus argentatus*. — *Mylabris argentata*, Fab.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); couverte d'un duvet argenté luisant; élytres ayant des taches jaunes. Sénégal.

Hyclée argus (*Hycleus argus*. — *Mylabris argus*, Oliv.). De la taille du précédent; noir, couvert d'un duvet blanc; élytres pâles, avec six points oculés noirs. Russie méridionale.

Quinzième genre. Les Cérocomes (*Cerocoma*).

Articles des tarses comme les précédents; antennes irrégulières dans les mâles, de neuf articles, terminées par un bouton.

Le corps de ces insectes est assez mou, étroit et allongé, presque cylindrique : les antennes des mâles épaissies dans leur milieu, irrégulières, forment comme une espèce de panache; ils commencent à paraître en été, volent très-bien, marchent mal, contrefont le mort quand on les saisit, sont parés de belles couleurs, et se trouvent sur les fleurs.

Cérocome verte (*Cerocoma viridis*, Latr. *Cerocoma Schœfferi*, Lin.). D'un vert doré ou bleuâtre; antennes et pattes d'un fauve jaunâtre; tarses des femelles obscurs; prothorax ponctué, avec une ligne courte, enfoncée et longitudinale, dans son milieu. Paris.

Cérocome de Schreiber (*C. Schreiberi*, Latr.). Semblable à la précédente, mais ventre d'un fauve pâle à l'extrémité. Midi de la France.

Cérocome de Wahl (*C. Wahlii*, Latr.). Verte; antennes et pattes noires. Espagne.

Seizième genre. Les Oenas (*OEnas*).

Antennes de la même grosseur, ou amincies vers le bout, moniliformes, coudées, guère plus longues que la tête, terminées par une tige en fuseau ou cylindrique, et composée des neuf derniers articles.

Le dernier article des palpes maxillaires de ces insectes est allongé et cylindracé, ce qui les distingue très-bien des Mylabres et des Cantharides, avec lesquels ils ont de l'analogie, mais qui ont cet article ovale.

OEnas africain (*OEnas Afer*, Latr. *Lytta Afra*, Fab.). Noir; antennes d'un brun rougeâtre, à partir du coude; prothorax rouge. Espagne.

Dix-septième genre. Les Méloés (*Meloe*).

Antennes de la même grosseur, ou amincies vers le bout, moniliformes, droites ou sans coude remarquable, irrégulières dans les mâles, au moins de la longueur de la tête et du prothorax; point d'ailes membraneuses sous les élytres : celles-ci très-courtes, croisées dans une partie de leur bord, ne recou-

vrant qu'une partie de l'abdomen, qui est très-gros, et comme vésiculeux ou enflé.

Ces insectes sont remarquables par leur pesanteur ; ils se traînent dans l'herbe, dont ils se nourrissent, et, lorsqu'on les touche, ils font sortir des articulations de leurs pattes une liqueur âcre, jaunâtre ou roussâtre. Dans quelques parties de l'Espagne on les emploie encore comme les Cantharides. On les regardait autrefois comme un très-bon remède contre la rage.

* *Prothorax en carré aussi long que large.*

MÉLOÉ PROSCARABÉE (*Meloe proscarabœus*, LATR.). D'un bleu très-foncé ou un peu violet; derniers articles des antennes noirs ; tête et prothorax ayant des points vagues et plus petits que dans les espèces suivantes; un léger sillon sur la tête; prothorax un peu rétréci postérieurement, à bord postérieur plus concave que dans les autres espèces, si l'on en excepte la suivante ; élytres finement rugosules. Paris.

MÉLOÉ DE MAI (*M. majalis*, FAB.). D'un noir très-foncé, uni, avec les bords supérieurs des anneaux de l'abdomen rouges. Espagne.

MÉLOÉ AUTUMNAL (*M. autumnalis*, LATR. *M. cyanea*, FAB.). Beaucoup plus petit que le précédent ; d'un bleu très-foncé ; tête et prothorax peu ponctués, paraissant lisses dans plusieurs parties; une légère ligne enfoncée derrière la tête ; prothorax très-concave au bord postérieur, qui est un peu relevé et rebordé; élytres parsemées de gros points enfoncés. Paris.

MÉLOÉ COUVERT (*M. tecta*, LATR. *M. similis*, MARSHAM.). Semblable au *Méloé proscarabée*, mais noir ; tête et prothorax d'un noir bleu ou violet; antennes et pattes d'un bleu violet foncé et luisant ; pas de ligne enfoncée sur le vertex, et points enfoncés de la tête et du prothorax plus lisses; élytres plus grandes, allant presque jusqu'au bout de l'abdomen, finement rugosules. Paris.

MÉLOÉ A BORDURE (*M. limbata*, LATR.). Noir ; lisse ; prothorax plan; limbe des élytres ferrugineux, la base exceptée. Hongrie.

MÉLOÉ LISSE (*M. lævigata*, LATR.). D'un noir mat, presque lisse, n'étant que finement pointillé ; une petite ligne enfoncée sur le vertex ; côtés du prothorax tombant à angle droit et paraissant rebordés aux angles antérieurs ; élytres très-courtes, ne dépassant pas le premier anneau de l'abdomen : celui-ci ayant le bord postérieur de ses cinq premiers anneaux rougeâtre en dessus. Espagne.

*** Prothorax en carré plus large que long.*

MÉLOÉ VARIÉ (*Meloe variegata*, LEACH. *M. majalis*, LATR.). Tête et prothorax mélangés de cuivreux et de vert, à points enfoncés, très-profonds et confluents; prothorax échancré postérieurement, ayant une petite ligne enfoncée au milieu; pattes et dessous du corps violets; élytres chagrinées, d'un vert foncé; abdomen à anneaux cuivreux, ayant une bande verte et transverse à leur base. Paris.

MÉLOÉ BRÉVICORNE (*M. brevicornis*, LATR.). Semblable au précédent, mais d'un noir un peu bleu, finement ponctué; élytres et abdomen plus mats; les premières finement rugoseuses. Midi de la France.

MÉLOÉ COU-SILLONNÉ (*M. sulcicollis*, LATR.). Noir; très-ponctué ou variolé; un sillon très-profond et longitudinal au milieu du prothorax; élytres avec des points lisses, assez larges, et à bords rayonnés. Mâcon.

MÉLOÉ PONCTUÉ (*M. punctatus*, LATR.). Entièrement noir, variolé; une forte échancrure au bord postérieur du prothorax. Bordeaux.

MÉLOÉ A POINTS-RAYONNÉS (*M. punctato-radiatus*, LATR.). Semblable au *Méloé de mai*, mais noir, et prothorax moins échancré au bord postérieur. Midi de la France.

Dix-huitième genre. LES CANTHARIDES (*Cantharis*).

Antennes droites, filiformes, de la longueur au moins de la tête et du prothorax; des ailes membraneuses sous les élytres; celles-ci aussi longues que l'abdomen : du reste, mêmes caractères que les genres précédents.

Ces insectes volent bien, se trouvent sur les arbres, dont ils dévorent les feuilles, et pondent leurs œufs dans la terre, dit-on, où leurs larves vivent et se métamorphosent.

Premier sous-genre. LES CANTHARIDES. *Élytres non rétrécies en pointe à leur extrémité; antennes notablement plus courtes que le corps, à second article court; palpes maxillaires plus gros à leur extrémité.*

CANTHARIDE A VÉSICATOIRE (*Cantharis vesicatoria*, LATR. *Lytta vesicatoria*, FAB.). D'un vert doré; antennes noires, longues comme les deux tiers du corps; une ligne profondément enfoncée sur le milieu de la tête; une ligne enfoncée et longitudinale au milieu d'un prothorax inégal; deux nervures peu prononcées, longitudinales, vers le côté interne des élytres. Paris.

CANTHARIDE SYRIENNE (*Cantharis Syriaca*, LATR. *Lytta Syriaca*, FAB.). D'un bleu très-foncé, presque noir sur la tête et le prothorax; ce dernier arrondi, rouge, ayant une ligne enfoncée et longitudinale au milieu; élytres vertes. Hongrie. Russie. Autriche.

CANTHARIDE ÉRYTHROCÉPHALE (*C. erythrocephala*, LATR. *Lytta erythrocephala*, FAB.). D'un noir mat; base des antennes et tête rouges, cette dernière ayant une ligne ou une tache frontale noire; une ligne enfoncée et longitudinale au milieu du prothorax; bord extérieur des élytres cendré. Russie méridionale.

CANTHARIDE DOUTEUSE (*C. dubia*, OLIV. *C. verticalis*, ILLIG.). Elle ressemble à la précédente, mais elle est entièrement noire, avec le vertex fauve. France méridionale.

Deuxième sous-genre. LES ZONITIS. *Élytres presque de la même largeur; antennes aussi longues que le corps, menues, sétacées, à second article au moins aussi long que la moitié du suivant; palpes maxillaires filiformes.*

ZONITIS TACHETÉ (*Zonitis sex-maculata*, LATR.). Noir; tête et prothorax fauves, celui-ci ayant une ou deux taches noires; yeux noirs; élytres d'un fauve jaunâtre, ayant chacune deux taches noires à l'extrémité; bout de l'abdomen, cuisses et bas des jambes, fauves. Midi de l'Europe.

ZONITIS BOUT-BRULÉ (*Z. præusta*, LATR.). D'un rouge fauve, luisant sur la tête et le prothorax, terne et un peu pâle sur les élytres, qui ont un léger duvet, et l'extrémité noire; yeux, antennes et poitrine, noirs; tarses obscurs; corps pointillé, et une ligne lisse sur le front. Midi de la France. Variétés: 1° fauve, excepté les yeux, les antennes, les élytres, la poitrine et l'anus, qui sont noirs; 2° noir, à prothorax fauve.

ZONITIS JAUNE (*Z. fulva*, LATR.). Tête et antennes noires, ainsi que le dessous du corps, excepté les côtés; côtés postérieurs de la tête, prothorax, cuisses et haut des jambes d'un rouge fauve; élytres plus ternes et plus pâles; écusson noirâtre, ainsi que les tarses et le bas des jambes, anus fauve. Italie.

Troisième sous-genre. LES NÉMOGNATHES. *Semblables aux précédents, mais mâchoires des mâles très-prolongées, filiformes, se courbant en dessous.*

NÉMOGNATHE A BANDES (*Nemognata vittata*, ILLIG. *Zonitis*

vittata, FAB.). Noire, avec quelques parties fauves; élytres testacées, à disque noir longitudinalement ou en forme de bande; mâchoires repliées sous le corps jusque près du bout de l'abdomen, dans les mâles. De la Caroline.

NÉMOGNATHE CHRYSOMÉLINE (*Nemognata chrysomelina*, ILLIG. *Zonitis chrysomelina*, FAB.). Noire; tête fauve ainsi que le prothorax, qui est taché de noir; élytres d'un fauve jaunâtre, tachées de noir. Espagne.

Quatrième sous-genre. LES SITARIS. *Elytres fortement rétrécies en pointe vers leur extrémité.*

SITARIS HUMÉRAL (*Sitaris humeralis*, LATR. *Necydalis humeralis*, FAB.). Long. environ 14 millim. (6 lignes); noir; pointillé; élytres d'un brun noirâtre, jaunes à la base, fortement rétrécies. Paris.

SITARIS APICAL (*S. apicalis*, LATR.). Long. environ 6 millim. (2 1/2 lignes); d'un noir luisant et glabre; élytres et les trois derniers anneaux de l'abdomen d'un jaunâtre fauve; pattes de la même couleur, excepté une partie des cuisses et le dernier article des tarses. France méridionale.

SECTION III. LES TÉTRAMÈRES.

Ces coléoptères ont quatre articles à tous les tarses. Ils habitent les fleurs ou les feuilles des plantes, et se nourrissent de substances végétales. Cette section renferme sept familles: les *Rhinchophores*, les *Xylophages*, les *Platysomes*, les *Longicornes*, les *Eupodes*, les *Cycliques*, les *Clavipalpes*.

FAMILLE 19. LES RHINCHOPHORES, OU CHARANÇONS.

Analyse des genres.

1. Antennes non brisées, n'étant pas géniculées au second article; scape (article basilaire) pas beaucoup allongé, n'ayant pas de fossette rostrale destinée à le loger. *Ordre premier*. . . . . LES ORTHOCÈRES. 2
Antennes géniculées (indistinctement dans quelques-unes dont le scape est très-court; et dans ce cas toujours logé dans la fossette rostrale); scape le plus souvent allongé, et très-souvent logé dans une fossette du bec. *Ordre 2e*. . . . . LES GONATOCÈRES. 10

Antennes non en masse. 3

Antennes en massue. 4

Antennes dentées ou pectinées ; tarses à quatre articles distincts, le pénultième bilobé. *Division première*. . . . . LES BRUCHIDES. 8

Antennes ni dentées, ni pectinées, 1er et 2e anneaux de l'abdomen très-longs, le 3e et le 4e très-courts, le dernier semi-circulaire. *Division septième*. . . . . LES BRENTHIDES. 19

Pieds postérieurs propres à sauter. *Division sixième*. . . . . LES RHAMPHIDES. 18

Pieds postérieurs simplement propres à la marche. 5

Élytres cachant l'anus ; second article des tarses souvent un peu inclus dans le troisième. *Division deuxième*. . . . . . LES ANTHRIBIDES. 10

Elytres ne couvrant pas l'anus. 6

Tête courte, transverse ; yeux grands, arrondis, très-proéminents. *Division* 4e. LES RHINOMACERIDES. 15

Tête allongée derrière les yeux 7

Élytres ovales-oblongues, en voûte ; antennes insérées vers le milieu ou à la base du bec. *Division cinquième* . . . . . . LES APIONIDES. 17

Elytres allongées, presque carrées ; pygidium nu. *Division troisième*. . . . . LES ATTELABIDES. 13

ORDRE PREMIER. LES ORTHOCÈRES.

Première division. LES BRUCHIDES.

8. Yeux entiers, arrondis, latéraux ; les trois derniers articles des antennes grands et un peu perfoliés. . . . . G. 3e. URODON.
Yeux émarginés ou lunulés. 9

9. Pas de cou distinct ; jambes postérieures armées au sommet d'une épine fixe. G. 1er. BRUCHE.
Un cou distinct ; jambes postérieures armées au sommet de deux épines mobiles. G 2e. SPERMOPHAGE.

Deuxième division. LES ANTHRIBIDES.

10. Yeux émarginés en devant ; bec profondément échancré au sommet . . . . . G. 4e. ANTHRIBE.
Yeux plus ou moins arrondis ; bec non échancré. 11

11. Massue des antennes à articles rapprochés ; élytres oblongues, presque linéaires, peu convexes en dessus. . . . . G. 5e. TROPIDÈRE.
Massue des antennes à articles écartés ; élytres oblongues, presque carrées et convexes, ou courtes et un peu triangulaires, ou enfin linéaires, déprimées sur le dos. 12

12. Articles des antennes un peu turbinés, égaux, les deux de la base un peu épais; massue comprimée. . . . . G. 7e. BRACHYTARSE.
Articles des antennes arrondis, les premiers du funicule oblongs et obconiques; massue à peine comprimée . . . . G. 6e. PLATYRHIN.

Troisième division. LES ATTELABIDES.

13. Antennes de douze articles. . . . . . G. 8e. APODÈRE.
Antennes de onze articles. 14

14. Elytres un peu carrées, tronquées en devant, arrondies au sommet. . . . . G. 9e. ATTELABE.
Elytres grandes, un peu arrondies aux épaules et au sommet. . . . . G. 10e. RHYNCHITE.

Quatrième division. LES RHINOMACÉRIDES.

15. Antennes de douze articles. 16
Antennes de onze articles. . . . . . . G. 13e. AULÈTE.

16. Antennes insérées avant le milieu du bec, le 12e article petit, acuminé, les 9-11 plus épais, formant la massue. . . . . G. 11e. DIODYRHYNQUE.
Antennes insérées au milieu du bec, les trois derniers articles plus épais, formant la massue. . . . . G. 12e. RHINOMACÈRE.

Cinquième division. LES APIONIDES.

17. Les trois derniers articles des antennes très-serrés, formant une massue ovale et aiguë. . . . . G. 14e. APION.

Sixième division. LES RHAMPHIDES.

18. Antennes de 11 articles, insérées sur la tête, au-dessous des yeux. . . . . G. 15e. RAMPHE.

Septième division. LES BRENTHIDES.

19. Elytres allongées, presque cylindriques, convexes. . . . . G. 16e. ARRHENODE.
Elytres allongées, linéaires, quelquefois atténuées ou appendiculées au sommet. G. 17e. BRENTHES.

ORDRE II. LES GONATOCÈRES.

20. Bec plus ou moins épais et difforme, assez court, peu arqué; antennes proche du sommet du bec, souvent insérées au coin de la bouche, très-souvent de 12 articles. *Légion première* . . . . LES BRACHYRHYNQUES. 21
Bec cylindrique ou filiforme, plus ou moins allongé, rarement plus court que le prothorax; antennes insérées avant ou proche du milieu du bec, jamais au coin de la bouche. *Légion deuxième* . . . . . LES MÉCORHYNQUES. 30

21. { Scrobe, ou canal des antennes, sous-oculaire, courbé ou oblique. . . . . . 1re *Phalange.* 22
Scrobe, ou canal des antennes presque droit, montant vers le milieu de l'œil. 2e *Phalange*. 28

22. { Bec ou courbé, ou presque droit, mais libre, non logé dans un canal pectoral. *Sect.* 1re. 23
Bec courbé, logé dans un canal pectoral. *Sect.* 2e. 27

23. { Antennes de 8 ou 9 articles, ceux formant la massue étant inclus, indistincts, n'étant comptés que pour un. *Division* 1re. LES BRACHYCÉRIDES. 35
Antennes de douze articles. 24

24. { Bec très-court, ou presque horizontal. . . . 25
Bec plus ou moins long ; courbé ou penché. 26

25. { Bec très-court, épais, courbé, souvent angulé, un peu épaissi au sommet. *Division deuxième* . . . . LES PACHYRHYNCHIDES. 36
Bec ordinairement court ou très-court, quelquefois un peu allongé, toujours horizontal, presque de la largeur de la tête à la base, souvent un peu plan en dessus, rarement un peu arrondi. *Divis.* 3e. LES BRACHYDÉRIDES. 37

26. { Bec assez long, épais, ou courbé ou penché, le plus souvent arrondi, rarement un peu angulé, souvent un peu épaissi. *Division quatrième*. . . . . LES CLÉONIDES. 46
Bec long, courbé, presque cylindrique, un peu arqué, le plus souvent peu épaissi. *Division cinquième*. . . . . LES MOLYTIDES. 55

27. { Bec court, épais; antennes courtes, de 11 à 12 articles; point d'écusson. *Division sixième*. . . . . LES BYRSOPSIDES. 62

28. { Bec assez court, dilaté et épaissi au sommet; article basilaire des antennes toujours s'étendant près des yeux; extrémités du bec divariquées *Division neuvième*. . LES OTIORHYNCHIDES. 68
Bec court, non dilaté au sommet 29

29. { Corps allongé, ailé; épaules obturément angulées. *Division septième*. . . . . LES PHYLLOBIDES. 63
Corps court, ou un peu ovale; épaules arrondies ou obtuses. *Division* 8e. . . LES CYCLOMIDES. 64

30. { Antennes de 11 à 12 articles; massue de 4 articles. *Section* 1re. 31
Antennes de sept à dix articles *Section* 2e. 33

31. { Pieds antérieurs rapprochés à leur base. *Division* 1re. . . . . LES ÉRIRHINIDES. 71
Pieds antérieurs écartés à leur base. 32

32. Partie de la poitrine placée entre les pieds antérieurs plane, entière. *Divis.* 2e. LES CHOLIDES. [illegible]
Partie de la poitrine placée entre les pieds antérieurs canaliculée. *Div.* 3e. LES CRYPTORHYNCHIDES. [illegible]

33. Antennes de neuf à dix articles; funicule constamment de cinq articles. *Division quatrième*. . . . . LES CIONIDES. 116
Antennes de sept à dix articles; funicule de six ou de sept, ou de quatre articles. *Section troisième*. 34

34. Funicule de six articles. *Divis.* 5e. LES RHYNCHOPHORIDES. 119
Funicule de sept articles *Division* 6e. LES COSSONIDES. 120
Funicule de quatre articles. *Div.* 7e. LES DRYOPHTHORIDES. 124

LÉGION PREMIÈRE. LES BRACHYRHYNQUES.

Première division. LES BRACHYCÉRIDES.

35. Corps ovale, épais, gibbeux, très-souvent rude ou rugueux, aptère; bec épais. G. 18e. BRACHYCÈRE.

Deuxième division. LES PACHYRHINCHIDES.

36. Bec plan en dessus, sillonné; premier article du funicule oblong. . . . . G. 19e. DÉRACANTHE.
Bec presque coupé vers le front par une incision transversale; premier article du funicule un peu allongé, obconique. G. 20e. PSALIDION.

Troisième division. LES BRACHYDÉRIDES.

37. Corps souvent court, rarement ovale ou ovale-oblong, sans ailes; épaules le plus souvent arrondies ou obtuses, jamais proéminentes. 38
Corps allongé ou oblong, le plus souvent ailé; épaules plus ou moins angulées ou proéminentes. 42

38. Articles du funicule tous lenticulaires, excepté le 1er et le 2e, celui-ci le plus long. . . . . G. 21e. THYLACITE.
Articles du funicule noueux, ou obconiques, ou tronqués au sommet, jamais lenticulaires. 39

39. Articles du funicule, autres que les deux premiers, noueux ou tronqués au sommet, ou très-courtement obconiques. 40
Articles du funicule tous obconiques, le premier le plus long. 41

40. Scrobe large, un peu courbé; bec séparé du front par un sillon transversal . G. 22e. CNÉORHIN.
Scrobe étroit, linéaire, subitement fléchi en dessous. . . . . G. 23e. SCIAPHILE.

. Prothorax court, arrondi sur les côtés ; bec très-court, un peu plan en dessus. G. 24e. BRACHYDÈRE.
Prothorax oblong, tronqué à la base et au sommet, bec court, presque cylindrique. . . . . G. 25e. EUSOME.

2. Scape atteignant au plus les yeux. 43
Scape dépassant les yeux. 44

3. Bec profondément échancré au sommet ; jambes antérieures courbées en dedans, armées d'un crochet au sommet.. G. 26e. CHLOROPHAN.
Bec peu ou point échancré ; pieds presque égaux, tous à jambes mutiques . G. 28e. SITONE.

4. Massue des antennes ovale-allongée ; bec court, presque cylindrique ; scrobe linéaire, courbé, subitement fléchi en dessous. . . . . G. 29e. POLYDROS.
Massue des antennes ovale-oblongue, acuminée ; bec peu convexe ou plan en dessus. 45

5. Articles du funicule un peu turbinés ; bec court, épais, large, un peu convexe. G. 27e. TANYMEC.
Articles du funicule noueux ; bec court, plus étroit que la tête, un peu plan en dessus, parallélipipède. . . . . G. 30e. MÉTALLITE.

Quatrième division. LES CLÉONIDES.

6. Ordinairement des ailes sous les élytres. . . 47
Ordinairement point d'ailes sous les élytres. 50

7. Septième article du funicule pas plus épais que les autres, les autres graduellement un peu plus courts, celui de la base très-court et obconique. . . . . G. 33e. PACHYCÈRE.
Septième article du funicule plus épais que les autres. 48

48. Un seul article de la base du funicule un peu long et obconique ; 2-6 transversaux serrés. . . . . G. 24e. GRONOPS.
Deux articles de la base du funicule obconique, 3-6 transversaux et serrés 49

49. Second article basilaire du funicule le double plus long que le premier ; yeux ovales. . . . . G. 32e. BOTHYNODÈRE.
Second article basilaire du funicule n'étant pas le double plus long que le premier ; yeux oblongs. . . . . G. 31e. CLÉON.

50. Un écusson. 51
Pas d'écusson . . . . G. 39e. MINYOPS.

51. Ecusson très-distinct, arrondi au sommet; articles du funicule, autres que les deux premiers, toujours lenticulaires. G. 35e. ALOPHE.
Ecusson plus ou moins distinct, triangulaire; articles du funicule très-rarement lenticulaires.................. 52

52. Yeux déprimés, peu arrondis; articles du funicule, autres que les deux basilaires, un peu noueux et presque égaux G. 38e. BARYNOTE.
Yeux un peu proéminents, arrondis; articles du funicule tous un peu obconiques, ou graduellement plus courts......... 53

54. Tous les articles du funicule obconiques; scape sensiblement épaissi, surpassant presque les yeux.......... G. 36e. GÉONÈME.
Articles du funicule, autres que les basilaires, ou un peu lenticulaires, ou presque turbinés, graduellement plus courts; massue des antennes acuminée..... G. 37e. LIOPHLÉE.

Cinquième division. LES MOLYTIDES.

55. Toutes les jambes armées d'un crochet au sommet en dedans.............. 56
Toutes les jambes mutiques au sommet.... 61

56. Des ailes membraneuses sous les élytres... 57
Pas d'ailes membraneuses sous les élytres. 59

57. Bec plus long que deux fois la tête; écusson ou invisible, ou triangulaire........ 58
Bec n'étant pas deux fois aussi long que la tête; écusson distinct, arrondi au sommet. .... G. 42e. HYLOBE.

58. Ecusson petit, triangulaire; massue des antennes presque ovale, acuminée. G. 40e. LÉPYRE.
Ecusson invisible; massue des antennes grande, un peu arrondie, à articles peu distincts............... G. 41e. TANYSPHYRE.

59. Ecusson très-petit, mais cependant distinct; bec non arqué; articles du funicule, autres que les deux premiers, un peu arrondis, ou transversaux et un peu tronqués. .... G. 43e. MOLYTE.
Ecusson nul; bec un peu arqué; articles du funicule lenticulaires ou un peu turbinés. 60

60. Articles du funicule lenticulaires, les deux basilaires obconiques; massue courtement ovale acuminée........... G. 44e. PLINTHE.
Articles du funicule un peu turbinés, les deux basilaires un peu allongés; massue presque ronde, à articles peu distincts. .... G. 45e. ADEXIE.

61. Articles du funicule, autres que les basilaires, un peu noueux; massue ovale; bec le double plus long que la tête . . G. 46e. PHYTONOME.
Articles du funicule, autres que les deux basilaires, tronqués au sommet; massue ovale-allongée, étroite; bec de moitié plus long que la tête. . . . . G. 47e. CONIATE.

Sixième division. LES BYRSOPSIDES.

62. Les deux articles basilaires du funicule un peu allongés, légèrement en massue, les autres plus courts, lenticulaires. G. 48e. RHYTIRHIN.

Septième division. LES PHYLLOBIDES.

63. Les deux articles basilaires du funicule un peu allongés, obconiques, les autres obconiques ou noueux; bec court, presque cylindrique. G. 48e. PHYLLOBIE.

Huitième division. LES CYCLOMIDES.

64. Front large, souvent convexe. . . . G. 50e. PTOQUE.
Front ordinaire, assez étroit. 65

65. Antennes longues et grêles; scape en massue; articles du funicule tous obconiques. . . . . G. 54e. LAPAROCÈRE.
Antennes courtes, ou un peu longues, mais assez épaisses. 66

66. Scrobe presque supérieur, apical, oblong, assez large et profond; articles du funicule, autres que les deux basilaires, un peu turbinés ou lenticulaires. . . G. 53e. PÉRITÈLE.
Scrobe allongé, presque droit, profond, ou court et un peu courbé, articles du funicule noueux ou très-courts et transversaux. 67

67. Scrobe allongé, presque droit; les deux articles basilaires du funicule courtement obconiques, les autres très-courts et transversaux. . . . . G. 51e. TACHYPHLÈE.
Scrobe court, un peu courbé; les deux articles basilaires du funicule courtement obconiques, les autres noueux. . G. 52e. OMIAS.

Neuvième division. LES OTIORHYNCHIDES.

68. Prothorax non lobé près des yeux; pas d'ailes membraneuses sous les élytres. 69
Prothorax lobé près des yeux; des ailes sous les élytres. . . . . G. 58e. CHILOERIE.

69. Elytres armées de chaque côté, avant leur sommet, d'une épine forte et droite. G. 57e. ELYTRODON.
Pas d'épines aux élytres 70

70. Bec profondément échancré au sommet; scrobe oblong, profond à la base. G. 56e. TYLODÈRE.
Bec peu ou point échancré au sommet; scrobe court, large. . . . . G. 55e. OTIORHYNQUE.

LÉGION DEUXIÈME. LES MÉCORHYNQUES.

Première division. LES ÉRIRHINIDES.

71. Dessous du prothorax entier, non canaliculé devant les pieds antérieurs. 72
Dessous du prothorax plus ou moins distinctement canaliculé entre les pieds de devant. 100

72. Ecusson plus ou moins distinct; des ailes sous les élytres. 73
Ecusson nul; pas d'ailes sous les élytres. . 98

73. Funicule composé de six articles. 74
Funicule composé de sept articles. 79

74. Yeux rapprochés (funicule de sept articles dans deux ou trois espèces). . . . G. 82e. ORCHESTE.
Yeux plus ou moins distants 75

75. Yeux grands, très-proéminents; trois articles basilaires du funicule un peu longs, presque coniques; les autres un peu noueux. . . . . G. 80e. PHYTOBIE.
Yeux de grandeur ordinaire, peu ou point proéminents; articles du funicule, autres que les basilaires, jamais noueux, ou noueux, mais alors courts. 76

76. Prothorax transversal, un peu tronqué à la base et au sommet, subitement rétréci en avant. . . . . G. 75e. TYCHIE.
Prothorax plus long que large, non tronqué à la base. 77

77. Elytres aussi longues ou plus longues que l'abdomen. . . . . G. 70e. BRADYBATE.
Elytres plus courtes que l'abdomen. 78

78. Antennes médiocres; articles du funicule, autres que les basilaires, ou tronqués au sommet, ou lenticulaires. . . . . . G. 78e SIBYNE.
Antennes un peu longues; articles du funicule, autres que les basilaires, courts et noueux. . . . . G. 73e. AMALE.

79. Articles du funicule, autres que les basilaires, un peu perfoliés. 80
Articles du funicule jamais perfoliés. 82

80. Bec presque plus court que la tête, épais, angulé, plan en dessus. . . . . G. 61e. RHINOCYLLE.
Bec allongé, peu épais, cylindrique. 81

81. Prothorax presque transversal, tronqué au sommet seulement, et bisinué à la base. . . . . G. 81e. ANOPLE.
Prothorax un peu tronqué postérieurement et antérieurement. . . . . G. 67e. ELLESQUE.

82. Articles du funicule plus ou moins noueux. 83
Articles du funicule non noueux. 83

83. Base du prothorax tronquée, celui-ci plus ou moins lobé près des yeux. 84
Base du prothorax légèrement bisinuée : celui-ci oblong, un peu conique, à bords postérieurs arrondis. . . . . . . G. 72e. BALANIN.

84. Prothorax largement échancré en dessus et en dessous antérieurement; écusson petit et arrondi. . . . . O. 66e. HYDRONOME.
Prothorax étroit antérieurement, les côtés grossis et arrondis au milieu; écusson distinct, triangulaire, arrondi au sommet. . . . . G. 64e. ÉRIRHIN.

85. Funicule de six articles. . . . . . G. 75e. TYCHIE.
Funicule de sept articles. 86

86. Articles du funicule lenticulaires. 87
Articles du funicule non lenticulaires, obconiques ou tronqués au sommet, ou un peu turbinés. 93

87. Articles du funicule transversaux. 88
Articles du funicule non transversaux. . . . 89

88. Prothorax profondément bisinué à la base, un peu sinué-échancré antérieurement. . . . . G. 60e. LARIN.
Prothorax très-allongé postérieurement vers l'écusson, échancré antérieurement. G. 74e. CORYSSOMÈRE.

89. Yeux enfoncés, bas; écusson élevé, arrondi, tuberculiforme. . . . . G. 77e. PHILERNE.
Yeux plus ou moins saillants; écusson non tuberculiforme, ou indistinct. 90

90. Yeux ovales, très-rapprochés, grands. G. 63e. THAMNOPHILE.
Yeux arrondis, distants ou peu rapprochés, rarement grands. 91

91. Base du prothorax un peu tronquée; pygidium ouvert, semi-arrondi. . . . G. 68e. LIGNYODE.
Base du prothorax plus ou moins sinuée. . 92

92. Elytres allongées, presque cylindriques; pieds assez courts. . . . . G. 69e. BRACHONYX.
Elytres ovales-oblongues, convexes, souvent grandes; pieds un peu longs. . . G. 71e. ANTHONOME.

93. Funicule de six articles. . . . . . . G. 75e. TYCHIE.
Funicule de sept articles. 94

94. Ecusson très-apparent, élevé, arrondi. . . . . G. 62e. PISSODE.
Ecusson à peine visible, ou oblong ou triangulaire. 95

95. Ecusson assez apparent, triangulaire. . . . 96
Ecusson à peine apparent, oblong. 97

96. Yeux un peu ovales; élytres allongées, cylindriques; prothorax conique. . G. 59e. LIXE.
Yeux arrondis; élytres ovales, un peu carrées, convexes; prothorax tronqué au sommet. . . . . G. 79e. ACALYPTE.

97. Deux articles basilaires du funicule un peu longs; massue des antennes non acuminée. G. 65e. GRYPIDIE.
Le premier article basilaire seul un peu long; massue des antennes acuminée. . . . . G. 76e. MYCRONIX.

98. Articles du funicule, autres que le premier qui est épaissi, un peu noueux; bec allongé, un peu mince, cylindrique, linéaire, arqué. . . . . G. 84e. TRACHODE.
Articles du funicule jamais noueux; bec assez gros. 99

99. Premier article du funicule allongé, en massue; les autres courts, arrondis, égaux, soyeux. . . . . G. 83e. STYPHLE.
Les deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques; les autres courts et légèrement obconiques. . . . G. 85e. MYORHIN.

100. Funicule de 6 articles; bec assez arqué. G. 87e. LYPRE.
Funicule de sept articles; bec peu arqué. . 101

101. Massue des antennes allongée, en fuseau; yeux arrondis. . . . . G. 86e. ARTHROSTÈNE.
Massue des antennes ovale, grande; yeux ovales. . . . . G. 88e. BAGOUS.

Deuxième division. LES CHOLIDES.

102. Antennes assez courtes, un peu fortes, à massue obtusément ovale; élytres oblongues, un peu convexes en dessus. G. 89e. BARIDIE.

Troisième division. LES CRYPTORHYNCHIDES.

103. Prothorax distinctement canaliculé en dessous pour recevoir le bec : canal profond, finement bordé, continué sur la poitrine, et distinctement terminé. 104
Prothorax moins distinctement ou à peine canaliculé en dessous, le canal dans le plus grand nombre n'étant pas continué sur la poitrine, et dans tous n'étant pas distinctement terminé. 111

[illegible] Derniers articles du funicule plus ou moins turbinés; écusson profondément enfoncé. 105
Derniers articles du funicule jamais turbinés; écusson peu enfoncé ou peu distinct. 106

105. Base du prothorax un peu tronquée; celui-ci oblong, un peu carré; élytres oblongues, presque linéaires. . . . . G. 95e. MARMAROPE.
Base du prothorax s'allongeant vers l'écusson; prothorax transversal. . G. 94e. MONONYQUE.

106. Derniers articles du funicule un peu tronqués au sommet; cuisses postérieures comprimées à la base, s'étendant jusqu'au sommet des élytres. . . . . G. 91e. CAMPTORHIN.
Derniers articles du funicule arrondis, ou un peu oblongs et arrondis au sommet. . 107

107. Derniers articles du funicule un peu oblongs, et arrondis au sommet; jambes antérieures très-courbées en dedans, avant leur sommet. . . . . G. 97e. SCLÉROPTÈRE
Derniers articles du funicule un peu arrondis. 108

108. Bec aplani, au moins vers le sommet, peu arqué et souvent presque droit. 109
Bec cylindrique ou linéaire, non aplani . . 110

109. Bec souvent presque droit, aplani; prothorax bisinué à sa base, avancé antérieurement. . . . . G. 92e. GASTÉROCÈRE.
Bec médiocrement arqué, aplani seulement vers son sommet; prothorax tronqué à sa base, un peu avancé antérieurement au milieu. . . . . G. 96e. ACALLE.

110 Élytres couvrant l'anus; bec fort, arqué, cylindrique. . . . . G. 90e. CRYPTORHYNQUE.
Élytres plus courtes que l'abdomen; bec un peu menu, linéaire, médiocrement arqué. . . . . G. 93e. CŒLIODE.

111. Funicule de six articles. 112
Funicule de sept articles. 113

112. Funicule ayant trois articles basilaires plus longs; le premier un peu plus épais. G. 101e. TAPINOTE.
Funicule n'ayant que deux articles basilaires plus longs. . . . . G. 102e. RHYTIDOSOME.

113. Articles du funicule de trois sortes, le 1er un peu long, obconique, les 2e, 3e, 4e et 5e très-courts, obconiques; les 6e et 7e un peu arrondis. . . . . G. 103e. OROBITIS.
Articles du funicule de deux sortes, les basilaires un peu obconiques, tous les autres ou un peu arrondis, ou un peu turbinés. 114

114. Pieds allongés ; les trois articles basilaires du funicule un peu longs, presque coniques, les autres courts et un peu turbinés. . . . . G. 100e. POOPHAGE.
Pieds courts ou médiocres. 115

115. Trois ou quatre articles basilaires du funicule un peu longs, les autres courts et presque ronds; bec appliqué sur la poitrine. . . . . G. 98e. CEUTHORHYNQUE.
Premier article des antennes allongé, en massue, le second et le troisième de même, le quatrième un peu moins long et toujours plus épais, les autres courts et presque ronds; bec simplement fléchi. . . G. 99e. RHINONQUE.

Quatrième division. LES CIONIDES.

116. Massue des antennes de trois articles, grande, très-allongée. . . . . G. 107e. NANOPHIE.
Massue des antennes de quatre articles, peu allongée. 117

117. Massue des antennes ovale-oblongue, acuminée ; deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques ; les autres courts, un peu tronqués au sommet. G. 104e. CIONE.
Massue des antennes ovale ou courtement ovale, non acuminée. 118

118. Deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques, les autres plus courts, un peu arrondis, ou légèrement tronqués au sommet ; massue grande, courtement ovale. . . . . G. 105e. GYMNETRON.
Le second article basilaire le double plus long que le premier, les autres transversaux, un peu arrondis ; massue ovale. G. 106e. MÉCIN.

Cinquième division. LES RHYNCHOPHORIDES.

119. Massue des antennes courtement ovale, comprimée, cunéiforme; prothorax oblong, bisinué ou arrondi à la base. (Antennes insérées vers la base du bec). . . G. 108e. SPHÉNOPHORE.
Massue des antennes ovale-oblongue, un peu acuminée ; prothorax très-allongé, un peu tronqué à la base et au sommet. (Antennes insérées vers la base du bec). G. 109e. SITOPHILE.

Sixième division. LES COSSONIDES.

120. Antennes insérées vers l'extrémité du bec, à massue grande, ovée, presque solide. G. 110e. COSSON.
Antennes insérées vers le milieu ou à la base du bec ; massue des antennes petite ou médiocre. 121

121. Un seul article basilaire du funicule allongé, les autres courts. 122
Deux articles basilaires du funicule allongé, les autres courts. 123

122. Article basilaire assez grand, turbiné, les autres petits, un peu perfoliés, serrés; massue petite, presque ovale. . . G. 113e. RHYNCOLE.
Article basilaire allongé, un peu obconique, les autres courts, un peu turbinés; massue étroite, un peu ovée. . . . . . G. 114e. EUMYCTÈRE.

123. Les deux articles basilaires un peu obconiques, les autres courts, lenticulaires, presque égaux; massue distinctement bi-articulée. . . . . G. 112e. PHLŒOPHAGE.
Les deux articles basilaires turbinés, les autres un peu perfoliés, légèrement serrés; massue petite, indistinctement bi-articulée. . . . . G. 111e. MÉSITE.

Septième division. LES DRYOPHTHORIDES.

124. Funicule de quatre articles; massue assez grande, spongieuse au sommet; tarses grêles, courts, de cinq articles. G. 115e. DRYOPHTHORE.

CARACT. Tarses à quatre articles, à peu d'exceptions près; tête prolongée antérieurement en trompe ou en bec très-avancé; bouche à l'extrémité du museau; mandibules très-souvent petites, fortes; palpes et autres parties de la bouche petits, souvent invisibles; antennes insérées sur le bec, souvent coudées, ordinairement terminées en massue; pénultième article des tarses presque toujours bilobé.

Ces insectes ont le plus souvent le corps convexe, dur, et souvent leurs cuisses postérieures sont dentées. Leurs larves occasionnent de grands préjudices aux cultivateurs, parce que la plupart vivent dans les fruits, qu'elles font pourrir, dans les tiges des végétaux, et surtout dans les graines de céréales, dont elles rongent l'intérieur.

ORDRE PREMIER. LES ORTHOCÈRES.

Antennes non brisées, c'est-à-dire n'étant pas coudées vers le second article; scape (article de la base) pas beaucoup allongé; scrobe du bec existant à peine chez quelques-uns.

SECTION PREMIÈRE.

Antennes de onze à douze articles.

PREMIÈRE DIVISION. LES BRUCHIDES.

Bec large, courbé; antennes s'épaississant un peu vers le sommet, dentées ou pecti-

nées, rarement en masse, de onze articles; tarses distinctement de quatre articles, dont le pénultième bilobé.

Premier genre. BRUCHE (*Bruchus*, LINNÉ).

Antennes un peu longues, fortes, souvent dentées, pectinées dans quelques-uns, insérées dans un sinus des yeux; tête avancée, penchée, formant postérieurement un cou étroit; yeux lunulés ou échancrés; élytres oblongues, un peu carrées, plus courtes que l'abdomen, un peu convexes en dessus; cuisses postérieures le plus souvent épaissies, souvent dentées; jambes postérieures armées au sommet d'une épine fine, perpendiculaire, plus ou moins allongée.

Les Bruches, à leur état parfait, se trouvent sur les fleurs, mais leurs larves, très-nuisibles, dévorent plusieurs espèces de graines, et particulièrement celles de plusieurs plantes légumineuses.

A. *Prothorax oblong, un peu conique, souvent resserré au sommet, un peu plus étroit que la tête.*

BRUCHE BITACHETÉE (*Bruchus biguttatus*, OLIV.). Noire; élytres striées, ayant postérieurement deux taches rousses. Variété à tache des élytres grande, ovale-oblongue, un peu dilatée vers le sommet, d'un roux testacé. France.

BRUCHE AILES-ROUSSES (*B. fulvipennis*, DEJEAN.). Ovale-oblongue; noire; à pubescence grise; élytres assez profondément striées-ponctuées, d'un rouge sanguin, noires à la base; pieds roux, les postérieurs noirâtres à la base. Dalmatie.

BRUCHE DE L'HALODENDRON (*B. Halodendri*, GEBL.). Prothorax conique; cuisses mutiques; testacée, à pubescence blanchâtre; yeux noirs. Sibérie : sur les fleurs du caragana argenté, ou *robinia halodendron*.

BRUCHE A DEUX TACHES (*B. bimaculatus*, OLIV.). Noire, variée de gris; élytres striées, grises, avec un point et deux taches au sommet, noirs. Midi de la France.

BRUCHE DISSEMBLABLE (*B. dispar*, CHEVR.). Ovale; noire; à pubescence d'un gris blanchâtre, serrée en dessous, par places en dessus; sommet des cuisses et jambes testacés; disque du prothorax nu et noir, ainsi qu'une place sur les côtés des élytres et leur sommet. Antennes du mâle longues, un peu dentées, ayant leurs trois derniers articles testacés. Antennes de la femelle plus courtes, à derniers articles d'un testacé obscur. Paris.

BRUCHE VARIÉE (*B. variegatus*, DEJ.). Noire; prothorax à pubescence brune; base des antennes et pieds antérieurs roux;

ture des élytres et des bandes ondulées, grises. France méridionale.

Bruche mélangée (*Bruchus varius*, Oliv.). Noire; inégalement mélangée ou tachetée de gris et de brun; antennes larges, comprimées; les deuxième, troisième et les quatre derniers articles fauves; pattes de la même couleur, excepté à leur naissance. Midi de la France.

Bruche dipoudrée (*B. dispergatus*, Schh.). Ovale-oblongue, noire, variée d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; prothorax subitement resserré en devant; antennes larges, comprimées, ferrugineuses à la base; pieds antérieurs testacés; cuisses ayant la moitié de la base noire. Paris.

Bruche parée (*B. decorus*, Schh.). Ovale-oblongue; noire; variée d'une pubescence assez longue, d'un blanc grisâtre; une grande tache marginale presque carrée, noire, sur les élytres; antennes épaisses, d'un roux testacé ainsi que les pieds. Crimée.

Bruche marginelle (*B. marginalis*, Latr.). Noire; élytres cendrées, à trois taches noires connexes avec leur bord. France.

Bruche de l'Astragale (*B. Astragali*, Stev.). Ovale-oblongue; noire; variée d'une pubescence d'un blanc grisâtre; élytres fasciées de blanc; jambes d'un roux testacé; tarses, genoux et base des cuisses, d'un brun de poix. Crimée.

Bruche de Fischer (*B. Fischeri*, Schoen.). Noire; couverte d'un duvet serré olivâtre; élytres striées, avec des taches nues et noires; base des antennes et pieds antérieurs roux. Russie.

Bruche lucifuge (*B. lucifugus*, Schh.). Ovale; noire; couverte d'une pubescence serrée et grise en dessus, et argentée en dessous; base des antennes et pieds antérieurs d'un roux testacé. Crimée.

Bruche picipède (*B. picipes*, Ziegl.) Noire; à pubescence brune; antennes et pieds roux. Dalmatie.

Bruche poudrée (*B. inspergatus*, Schh.). Ovale-oblongue; noire; variée de pubescence cendrée; antennes assez étroites, noires au milieu, testacées à la base et au sommet; pieds testacés; base des cuisses et tarses postérieurs noirs. Paris.

Bruche tarsale (*B. tarsalis*, Schh.). Noire; variée de places tomenteuses blanches; antennes larges en dehors, comprimées, noires, d'un testacé pâle à la base; pieds testacés; base des cuisses et tous les tarses noirs. Paris.

BRUCHE DU GALÉGA (*Bruchus Galegæ*, ZIEGL.). Ovale-oblongue; noire; dessus couvert d'une pubescence d'un cendré obscur; antennes assez épaisses, noires au milieu, testacées à la base et au sommet; pieds testacés; base des cuisses et tarses postérieurs noirs; élytres marquetées de blanc et de brun. Paris.

BRUCHE A CASAQUE (*B. braccatus*, STEV.). Ovale-oblongue; noire; variée d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes assez larges, comprimées, noires au milieu, testacées à la base et au sommet; pieds testacés; base des cuisses et tarses postérieurs noirs.

BRUCHE FÉMORALE (*B. femoralis*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire; variée d'une pubescence grise; antennes assez menues, testacées, noirâtres en dehors; pieds testacés; base des cuisses noire.

BRUCHE NÉBULEUSE (*B. imbricornis*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire; un peu variée d'une pubescence grise; antennes assez longues, entièrement testacées, à partir du quatrième article larges et comprimées; pieds testacés; base des quatre cuisses postérieures courtement noire. France.

BRUCHE BASALE (*B. basalis*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire; également couverte d'une pubescence grise; antennes assez courtes, entièrement d'un roux testacé, à cinquième article un peu épais; pieds d'un roux testacé; base de toutes les cuisses noire. Portugal.

BRUCHE PETITE (*B. pusillus*, MEGERL.). Noire; pubescence brune; base des antennes et pieds antérieurs roux. Dalmatie.

BRUCHE BLANCHE (*B. canus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire; également parsemée d'une pubescence fine, d'un cendré blanchâtre; prothorax exactement conique, à granulation fine et serrée; élytres visiblement striées-ponctuées; antennes, à partir du quatrième article, plus larges et dentées. France.

BRUCHE DÉBILE (*B. debilis*, SCHH.). Noire, unicolore; très-finement couverte d'une pubescence grise; prothorax assez long, un peu conique; élytres assez convexes, striées-ponctuées; antennes menues. Paris.

BRUCHE OLIVATRE (*B. olivaceus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire; à pubescence serrée et olivâtre; prothorax exactement conique, à granulation écartée; élytres finement striées-ponctuées; antennes assez larges et dentées à partir du quatrième article. Allemagne.

BRUCHE TIBIELLE (*B. tibiellus*, SCHOEN.). Noire; parsemée de tous côtés, également, d'un duvet fin et cendré; jambes anté-

rieures d'un testacé obscur; prothorax oblong, un peu conique, étroit; stries des élytres à peine ponctuées; antennes larges, comprimées, un peu dentées des deux côtés. Paris.

Bruche naine (*Bruchus nanus*, Ziegl.). Prothorax oblong, resserré antérieurement; noir, à pubescence grise; élytres oblongues, carrées, striées-ponctuées; vertex caréné. Dalmatie.

Bruche cendrée (*B. cinerascens*, Chev.). Noire; de tous côtés pubescence serrée, grise; base des antennes d'un testacé obscur; élytres semées de points noirs et nus. Sicile.

Bruche poilue (*B. pilosus*, Schh.) Ovale; noire; à pubescence fine et grise; prothorax assez étroit, conique, très-finement pointillé; antennes assez longues, profondément dentées. Dalmatie.

B. *Prothorax transversal, presque trapéziforme, à angles antérieurs arrondis.*

a. *Cuisses dentées.*

* *Côtés du prothorax dentés.*

Bruche des pois (*B. pisi*, Lin.). Ovale-oblongue; noire, variée d'une pubescence assez épaisse, d'un cendré blanchâtre; base des antennes, jambes et tarses antérieurs, d'un roux testacé; anus d'un blanc soyeux, avec teux taches ovales noires. Paris.

Bruche de la vesce (*B. viciæ*, Oliv.). Assez semblable à la précédente, mais anus d'un gris jaunâtre et sans points noirs; d'un cendré obscur; élytres striées, noires, mélangées de cendré. France.

Bruche rufimane (*B. rufimanus*, Schh.). Ovale-oblongue; noire; une tache blanche sur le prothorax devant l'écusson; élytres ponctuées de blanc; base des antennes et pieds de devant d'un roux testacé; cuisses postérieures obscurément et obtusément dentées. France méridionale.

Bruche flavimane (*B. flavimanus*, Megerl.). Ovale; noire; prothorax aigument denté de chaque côté, taché de blanc à sa base; élytres ayant leur suture, la base et deux bandes maculaires rapprochées, poilues et blanches; base des antennes et pieds antérieurs d'un roux testacé. Autriche.

Bruche nubile (*B. nubilus*, Schoen.). Ovale; noire; prothorax et élytres ponctués de blanc; cinq articles basilaires des antennes, genoux et jambes antérieures, d'un roux testacé; prothorax assez large. France.

Bruche a guirlande (*B. sertatus*, Schoen.). Ovale-oblon-

gue, déprimée; noire; cinq articles basilaires des antennes et les quatre pieds antérieurs d'un roux testacé; lobe avant l'écusson, suture des élytres et une bande transversale postérieure, d'un blanc poilu. Sicile.

Bruche des graines (*Bruchus granarius*, Schoen.). Ovale; noire; prothorax et élytres ponctués de blanc; quatre articles basilaires des antennes et pieds de devant d'un roux testacé. France.

Bruche de Sibérie (*B. Sibiricus*, Gebler). Noire; antennes entières et pieds de devant roux; côtés du prothorax dentés; élytres un peu fasciées de gris; suture d'un brun pubescent. Sibérie.

Bruche triste (*B. tristis*, Schoen.). Ovale; noire, parsemée d'une pubescence grise; base des antennes, pieds antérieurs, genoux et jambes intermédiaires, d'un roux testacé; prothorax à points écartés, écusson d'un blanc poilu; élytres striées-ponctuées, avec les intervalles des stries pointillés. France méridionale.

Bruche cornes-marquées (*B. signaticornis*, Dej.). Ovale; noire, variée de taches pubescentes d'un cendré blanchâtre; cinq articles basilaires des antennes et les deux derniers, pieds antérieurs, et tarses intermédiaires, d'un roux testacé; prothorax court, transversal; anus avec deux taches ovales noires. Dalmatie.

Bruche cornes-pales (*B. pallidicornis*, Dej.). Ovale-oblongue; noire; à pubescence grise et fine; prothorax assez court et assez large; élytres ponctuées de blanc; antennes, pieds antérieurs et tarses intermédiaires testacés; cuisses postérieures aigument unidentées. Dalmatie.

Bruche cornes-jaunes (*B. luteicornis*, Schoen.). Ovale, déprimée; noire; variée de taches pubescentes, d'un cendré blanchâtre; antennes et les quatre pieds antérieurs d'un roux testacé; base du prothorax maculée de blanc; suture des élytres d'un blanc poilu à la base. France.

Bruche taches-grises (*B. griseo-maculatus*, Chev.). Très-courtement ovale; noire, variée de taches pubescentes cendrées; cinq articles basilaires des antennes, et les quatre pieds antérieurs, d'un testacé pâle; base des cuisses noire. Paris: sur les feuilles de l'orme.

Bruche pieds-noirs (*B. nigripes*, Dahl.). Ovale; noire; prothorax et élytres variés de taches pubescentes blanches; quatre articles basilaires des antennes ferrugineux, le second court; tous les pieds noirs. Autriche. Variété à quatrième article des antennes noirâtre.

** *Côtés du prothorax mutiques.*

Bruche du Lotier (*Bruchus Loti*, Schoen.). Ovale; noire, à pubescence grise ; base des antennes et pieds de devant d'un roux testacé. Suède.

Bruche de l'oxitrope (*B. oxytropis*, Schoen.). Prothorax transversal ; cuisses postérieures dentées ; noire, à pubescence grise ; tête et prothorax finement pointillés ; base des antennes et pieds de devant roux. Monts Ourals : sur les fleurs de l'oxytropis uralensis.

Bruche à mains-livides (*B. lividimanus*, Schh.). Ovale ; noire ; couverte en dessus d'une pubescence d'un cendré blanchâtre, et variée de taches ; côtés du prothorax mutiques ; base des antennes, pieds antérieurs, cuisses et sommet des jambes, testacés. Paris.

Bruche de la lentille (*B. lentis*, Schoen.). Ovale, un peu déprimée ; noire, à pubescence serrée et brune, tachée çà et là de blanc ; antennes courtes, les quatre ou cinq articles de la base ferrugineux ; pieds antérieurs totalement, milieu des jambes et des tarses, testacés. Allemagne.

Bruche large-cou (*B. laticollis*, Schh.). Ovale; noire; antennes assez courtes, d'un roux testacé à leur base ; prothorax très-court, large, visiblement rugueux-ponctué ; élytres ponctuées de blanc ; pieds antérieurs d'un roux testacé ; cuisses postérieures unidentées. Crimée.

Bruche longues-cornes (*B. longicornis*, Illig.). D'un brun de poix ; dessus d'un gris tomenteux ; antennes un peu dentées, rousses, ainsi que les pieds ; élytres un peu fasciées de gris ; cuisses postérieures obscurément dentées en dessous. Portugal.

Bruche comédienne (*B. histrio*, Schh.). Ovale ; noire ; élytres d'un brun châtain, un peu fasciées de cendré ; base des antennes et pieds d'un roux testacé ; anus ayant à la base une grande tache blanche deux fois profondément incisée ; cuisses postérieures obscurément dentées en dessous. Portugal.

Bruche enjouée (*B. jocosus*, Schoen.). Ovale ; noire, à pubescence soyeuse en dessous ; jambes antérieures testacées ; antennes de la longueur du corps, aigument dentées, noires, à pubescence serrée et cendrée ; élytres tachées de fascies blanches ; anus obscurément d'un brun bi-maculé. Portugal.

b. *Cuisses mutiques.*

Bruche pubescente (*B. pubescens*, Ziegl.). Ovale-oblongue ; noire ; à pubescence serrée et olivâtre ; prothorax courtement

conique, à granulation fine et serrée; élytres visiblement ponctuées-striées; antennes assez courtes, dilatées à partir du sixième article. Autriche.

BRUCHE DU CISTE (*Bruchus cisti*, LATR.). Ovale; noire, à pubescence fine et grise; antennes assez longues, obscurément ferrugineuses à la base. France.

BRUCHE SOURIS (*B. murinus*, STEV.). Ovale-oblongue; noire, couverte d'une pubescence fine; prothorax et élytres ponctués de blanc; antennes un peu longues, à base d'un roux testacé ainsi que les jambes antérieures; tarses antérieurs noirs, ferrugineux ou testacés. Portugal.

BRUCHE DES SEMENCES (*B. seminarius*, LIN.). Ovale-oblongue; noire, un peu variée d'une pubescence grise; base des antennes, genoux et jambes antérieures d'un roux testacé. France.

BRUCHE TIBIALE (*B. tibialis*, SCHH.). Ovale-oblongue; noire, couverte d'une fine pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds antérieurs testacés. Crimée.

BRUCHE PAUVRE (*B. pauper*, SCHH.). Ovale-oblongue; couverte de tous côtés d'une pubescence épaisse, enfoncée, d'un cendré roussâtre; antennes menues, noires ainsi que les pieds. Grèce.

BRUCHE PYGMÉE (*B. pygmæus*, DEJ.). Ovale; noire; pubescence grise, serrée; antennes assez courtes, perfoliées; prothorax transversal, resserré en avant; pieds noirs. Dalmatie.

BRUCHE A FOSSETTE (*B. foveolatus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; convexe; noire; finement cendrée-pubescente, unicolore; antennes larges, comprimées, d'un brun de poix à la base; prothorax un peu conique, portant trois fossettes à sa base; élytres ponctuées-striées. Dalmatie.

BRUCHE VÊTUE DE SOIE (*B. sericatus*, STEV.). Prothorax transversal, resserré antérieurement; noire; à pubescence brune; base des antennes et pieds antérieurs roux. Crimée.

BRUCHE ANTENNALE (*B. antennalis*, SCHH.). Ovale-oblongue, un peu convexe; noire; à pubescence très-fine et cendrée; base des antennes, genoux et jambes antérieures roussâtres; antennes longues, épaisses; prothorax presque conique; élytres à stries légèrement ponctuées. Crimée.

Espèces non encore classées dans leurs sections respectives.

BRUCHE BIPONCTUÉE (*B. bipunctatus*, FAB.). Cendrée; élytres brunes, avec un point occellé noir, à la base. Suisse.

BRUCHE CORNE-DENTÉE (*Bruchus serraticornis*, FAB.). Antennes pectinées, plus longues que le corps; ce dernier taché de gris-brun. Orient.

BRUCHE FASCIÉE (*B. fasciatus*, OLIV.). Noire; prothorax, anus, et des bandes sur les élytres, cendrés. France.

Deuxième genre. SPERMOPHAGE (*Spermophagus*, STEVEN).

Antennes un peu longues, légèrement menues, atténuées à la base et au sommet, un peu serretées; tête un peu défléchie, sans cou distinct; yeux échancrés, un peu déprimés; élytres oblongues, presque carrées, plus courtes que l'abdomen, médiocrement convexes en dessus; cuisses postérieures un peu épaissies, comprimées, canaliculées en dessous, mutiques; jambes postérieures armées au sommet de deux épines mobiles.

SPERMOPHAGE VARIOLÉ-PONCTUÉ (*Spermophagus varioloso-punctatus*, SCHOEN.). Très-courtement ovale; noir; dessous d'un cendré un peu pubescent; antennes assez longues, presque cylindriques; côtés du prothorax pointillés; stries des élytres à points un peu écartés; limbe du dernier anneau de l'abdomen couvert d'une pubescence serrée; poitrine variolée de points. Crimée.

Troisième genre. URODON (*Urodon*, LATR.).

Antennes médiocres, un peu fortes, insérées sous les yeux, sensiblement plus épaisses en dehors, les trois derniers articles grands, un peu perfoliés; bec court, large, légèrement tronqué au sommet; yeux latéraux, entiers, arrondis; prothorax prolongé antérieurement et postérieurement; élytres oblongues, un peu carrées, plus courtes que l'abdomen; pygidium inégalement échancré, à lobes latéraux allongés, dans les mâles.

URODON RUFIPÈDE (*Urodon rufipes*, SCHOEN. — *Anthribus rufipes*, 1re ÉDIT.). Ovale; noir; entièrement couvert d'un duvet serré, court, d'un gris cendré et satiné; antennes et pieds lavés de roux fauve; les quatre cuisses postérieures en massue et noires. Paris.

URODON PYGMÉE (*U. pygmæus*, SCHOEN.). Ovale; noir; entièrement couvert d'un duvet serré, d'un gris soyeux; base des antennes, jambes et tarses testacés; lobe du milieu de la base du prothorax plus allongé que dans le précédent; toutes les cuisses noires. France.

URODON SUTURAL (*U. suturalis*, SCHOEN. *Anthribus suturalis*, 1re ÉDIT.). Ovale; noir; à pubescence fine, d'un cendré soyeux; base des antennes et jambes antérieures testacées; an-

gles postérieurs du prothorax, suture des élytres et dessus du corps, couverts d'une épaisse pubescence d'un blanchâtre soyeux. Variété à angles postérieurs du prothorax et à suture des élytres de la même couleur que le corps. Paris : sur le réséda.

DEUXIÈME DIVISION. LES ANTHRIBIDES.

Bec le plus souvent large, défléchi, allongé dans quelques-uns, un peu étendu; antennes très-souvent en massue, de onze articles; élytres ne couvrant pas l'anus; tarses indistinctement de quatre articles, le troisième étant, dans le plus grand nombre, inclus dans le second.

Quatrième genre. ANTHRIBE (*Anthribus*, FABRICIUS).

Antennes un peu menues, insérées dans une fossette profonde au-dessous du sinus des yeux; dans les mâles elles sont souvent plus longues que le corps, à massue étroite ou un peu épaissie, le dernier article allongé, aiguë; dans les femelles elles sont plus courtes, en massue plus épaisse, le dernier article très-court et aigu; dans quelques-uns la massue est assez large, comprimée, à articles un peu écartés; bec court, large, défléchi, profondément échancré au sommet; mandibules arquées, aiguës, obtusément uni-dentées en dedans; yeux latéraux, un peu proéminents, échancrés en devant; prothorax assez étroit en devant, un peu tronqué postérieurement, rectangulé, convexe en dessus, les côtés postérieurs, un peu avant la base, élevés et marginés; élytres oblongues, presque cylindriques, très-convexes en dessus.

ANTHRIBE ALBINOS (*Anthribus Albinus*, LATR.). Oblong; d'un noir brunâtre; convexe; un anneau aux antennes blanc, ainsi que le dessus de la tête, une tache sur chaque élytre près de leur milieu, l'extrémité postérieure du corps, le dessus de l'abdomen, et des anneaux aux pattes; prothorax à trois tubercules; trois autres d'un noir foncé sur les élytres. Paris.

ANTHRIBE PUBESCENT (*A. pubescens*, FAB.). D'un ferrugineux obscur; à pubescence grise; élytres grises au sommet. Saxe.

ANTHRIBE ROSTRICHOÏDE (*A. rostrichoides*, MULL.). Bec très-court; noir; élytres striées-ponctuées, brunes; bouche, base des antennes et pieds roussâtres; prothorax convexe, tanné. Allemagne.

Je ne suis pas certain que ces deux dernières Anthribides appartiennent à ce genre.

Cinquième genre. TROPIDÈRE (*Tropideres*, SCHOENHERR).

Antennes médiocres, insérées au milieu du bec; premiers

articles du funicule oblongs, épais, les autres menus et un peu coniques; massue distinctement épaissie, comprimée, à articles rapprochés; bec défléchi, aplani, ou court ou légèrement allongé; yeux presque ronds, médiocrement convexes, ou un peu rapprochés ou latéraux; prothorax presque conique, traversé devant sa base par un long sillon élevé, courbé de chaque côté en dedans; élytres oblongues, presque linéaires, peu convexes en dessus.

* *Bec un peu allongé, légèrement étroit à sa base, plus ou moins enflé au sommet.*

Tropidère blanc-bec (*Tropideres albirostris*, Schoen. *Anthribus albirostris*, 1re édit.). Oblong; d'un noir brun, bec blanc, ainsi que l'extrémité postérieure des élytres qui est ponctuée de noir; yeux rapprochés; sillon élevé du prothorax presque droit. Paris.

Tropidère dorsal (*T. dorsalis*, Schoen.). Oblong; noir; bec et côtes du prothorax blancs, ainsi que des points et une tache commune rhomboïdale aux élytres; sillon élevé du prothorax arqué. Suède.

Tropidère bec-taché (*T. fascirostris*, Schoen.). Gris varié de noir; élytres ayant une tache commune noire, avec l'extrémité postérieure blanchâtre. Suisse.

Tropidère harnaché (*T. ephippium*, Schoen.). Oblong, d'un brun roussâtre; antennes et pieds ferrugineux; bec un peu étroit à la base, à pubescence grise; prothorax pointillé, bifasciculé sur le dos, avec le sillon transversal élevé presque droit; élytres variées de ferrugineux, avec une tache dorsale commune, d'un brun noir. Paris.

Tropidère ondulé (*T. undulatus*, Schoen.). Ovale-oblong, noirâtre; à points profonds et très-serrés; base du bec étroite; sillon élevé du prothorax presque droit; élytres avec des lignes ondulées et des points pubescents blanchâtres. Allemagne.

Tropidère modeste (*T. pudens*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, varié en dessus d'une fine pubescence cendrée; bec assez long, linéaire, large, plan; prothorax transversal, à sillon élevé placé sur sa base; pygidium arrondi. Paris.

** *Bec court, non renflé au sommet.*

Tropidère bec-neigeux (*T. niveirostris*, Schoen. *Anthribus niveirostris*, 1re édit.). Oblong; d'un brun noirâtre; antennes ferrugineuses; bec très-court, d'un blanc poilu, ainsi que le sommet des élytres et l'anus. Allemagne.

TROPIDÈRE DES HAIES (*Tropideres sepicolas*, SCHOENH.). Oblong; d'un brun noirâtre, varié de cendré; sillon postérieur du prothorax élevé, presque droit, ce dernier avec deux tubercules noirs; une tache noire, un peu soyeuse, au milieu des élytres. Allemagne.

TROPIDÈRE CEINT (*T. cinctus*, SCHOENH.). Ovale-oblong; noir; à pubescence cendrée; tête allongée; sillon du prothorax élevé, transversal, arqué. Nord de la Suède.

Sixième genre. PLATYRHIN (*Platyrhinus*, CLAIRVILLE).

Antennes assez courtes, un peu fortes, insérées dans une fossette profonde au milieu du bec et en dessus; premiers articles du funicule oblongs, obconiques, les autres un peu arrondis; massue distinctement épaissie, à peine comprimée; les articles un peu écartés; bec défléchi, oblong, carré, un peu tronqué au sommet; yeux latéraux, un peu arrondis, légèrement proéminents; prothorax à côtés enflés, et un peu arrondis proche du milieu, portant un sillon élevé le long et devant sa base et ses côtés postérieurs; élytres ou oblongues, linéaires, déprimées sur le dos, ou courtes, plus larges en devant, presque triangulaires.

PLATYRHIN LARGE-BEC (*Platyrhinus latirostris*, SCHOENH.). Oblong; noir; un peu déprimé; bec rugueux, d'un cendré poilu, ainsi que le front, le sommet des élytres et l'abdomen; prothorax angulé, avec un sillon transversal postérieur élevé. Paris.

Septième genre. BRACHYTARSE (*Brachytarsus*, SCHOENHERR).

Antennes assez courtes, un peu fortes, insérées dans une fosse transversale, fléchie en dedans, au milieu du bec et en dessous; deux articles basilaires un peu épais, les suivants légèrement turbinés, égaux; massue ovale, comprimée, à articles un peu écartés; bec court, large, défléchi, à côtés un peu courbés; yeux latéraux, arrondis, grands, très-proéminents; prothorax convexe en dessus, court, brusquement plus étroit en devant, bisinué à la base, à bords élevés, les angles postérieurs acuminés; élytres oblongues, un peu carrées, convexes, obtusément arrondies au sommet; pieds forts, à tarses assez courts.

BRACHYTARSE ÂPRE (*B. scabrosus*, SCHOENH. *Anthribus scabrosus*, 1re EDIT.). Ovale; noir; élytres rousses, ponctuées-striées, les intervalles des stries alternativement élevés, marquetées de petites bandes alternativement blanches et d'un noir soyeux. Paris.

BRACHYTARSE VARIÉ (*Brachytarsus varius*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir brun opaque; prothorax linéé de cendré; élytres marquetées de taches cendrées, presque carrées. Allemagne.

BRACHYTARSE MARQUETÉ (*B. tessellatus*, SCHOEN.) Ovale-oblong; d'un noir brun, opaque; thorax assez long; élytres marquetées de taches cendrées, presque carrées; base des antennes et jambes testacées. Styrie.

TROISIÈME DIVISION. LES ATTELABIDES.

Bec presque cylindrique, défléchi, souvent filiforme ou bien dilaté au sommet; tête allongée près des yeux; antennes en massue, de onze à douze articles; élytres allongées, presque carrées; pygydium nu.

Huitième genre. APODÈRE (*Apoderus*, OLIV.).

Antennes assez fortes, insérées dans une fossette irrégulière, de douze articles dont les quatre derniers assez épais, serrés, formant la massue; bec plus court que la tête, épais, un peu dilaté au sommet; tête oblongue, très-étroite postérieurement, à cou menu, adné au prothorax : ce dernier un peu conique, très-étroit en devant, et échancré au sommet. Élytres oblongues, carrées, tronquées en avant, arrondies au sommet, déhiscentes.

APODÈRE DU NOISETIER (*Apoderus coryli*, SCHOEN. *Attelabus coryli*, 1re ÉDIT.). Noir; glabre; bec, tête et prothorax sillonnés; bord postérieur de ce dernier roux; élytres crénées-striées, entièrement rousses. Variété à prothorax rouge en dessus, avec une tache antérieure oblongue noire. Autre variété à prothorax rouge en dessus, obscurément taché de noir brun, et base des cuisses roussâtre. Une troisième à prothorax d'un roux testacé en dessus, sans tache. Paris; Europe.

APODÈRE INTERMÉDIAIRE (*A. intermedius*, SCHOEN.). Noir, luisant; élytres rouges, ponctuées-striées, à points fins et écartés, les intervalles des stries lisses; jambes assez longues, minces, armées. Allemagne.

APODÈRE COL-ROUX (*A. ruficollis*, SCHOEN.). Roux; vertex noir; élytres bleues, luisantes. Sibérie.

Neuvième genre. ATTELABE (*Attelabus*, LINNÉ).

Antennes assez fortes, insérées dans une fossette profonde, de onze articles, dont les trois derniers plus épais, serrés, perfoliés, formant la massue; bec plus court que la tête, très-épaissi au sommet; tête oblongue, non étroite postérieure-

ment et sans cou distinct, insérée au prothorax : celui-ci presque carré, cependant un peu plus étroit en devant, convexe en dessus, tronqué à la base et au sommet; élytres presque carrées, tronquées en avant, un peu arrondies au sommet, déhiscentes. Ces insectes vivent sur les végétaux dont ils rongent les feuilles et autres parties. Les femelles roulent les feuilles en cornet pour y déposer leurs œufs.

ATTELABE LAQUE (*Attelabus curculionides*, LATR.). D'un noir glabre et luisant; prothorax, élytres, base des antennes d'un rouge cerise; tête cylindrique; élytres très-finement ponctuées-striées, avec des points épars dans les intervalles. France.

Dixième genre. RHYNCHITE (*Rhynchites*, LATR.).

Antennes assez minces, insérées dans une fossette allongée, linéaire, droite, souvent scrobiforme; elles sont composées de onze articles dont les trois derniers distants, un peu perfoliés, formant la massue; bec ou allongé et filiforme, ou court et assez épais, dilaté au sommet dans quelques-uns; tête allongée, non visiblement rétrécie en arrière, à cou épais et adné au thorax : celui-ci non rétréci en devant, un peu tronqué à la base et au sommet, avec les côtés grands et arrondis; élytres grandes, arrondies à leurs sommets.

RHYNCHITE HONGROIS (*Rynchites Hungaricus*, SCHOEN. *Attelabus Hungaricus*, 1re ÉDIT.). Noir; pubescent; prothorax obscurément ponctué, roux, resserré en devant, réfléchi; élytres striées-ponctuées, rousses, les intervalles avec des points un peu en séries; suture largement noire en avant, et côtés extérieurs du limbe étroitement bordés de la même couleur; bec long, arqué. Allemagne.

RHYNCHITE TETE-BLEUE (*R. cæruleocephalus*, SCHOEN. *Attelabus cæruleocephalus*, 1re ÉDIT.). Pubescent; bleu; prothorax pointillé, testacé, non réfléchi en devant; élytres testacées, striées-ponctuées, avec les intervalles à peine pointillés; bec médiocre, droit. Midi de la France.

RHYNCHITE A ÉLYTRES-ROUGES (*R. æquatus*, SCHOEN. *Attelabus æquatus*, 1re ÉDIT.). Moitié plus petit que le *Rhynchite Hongrois*, auquel il ressemble beaucoup; d'un bronzé obscur, très-ponctué, à pubescence rousse; élytres rouges, profondément striées-ponctuées; prothorax canaliculé. France.

RHYNCHITE CUIVREUX (*R. cupreus*, SCHOEN. *Attelabus æneus*, 1re ÉDIT.). Dessus d'un bronzé obscur, opaque, à pubescence fine et grise, plus obscure en dessous; élytres presque car-

ses, profondément striées-ponctuées. Europe. Variété d'un cuivreux brun, à élytres et cuisses d'un cuivreux pourpré, l'*Attelabus purpureus* de Fabricius.

Rhynchite obscur (*Rhynchites obscurus*, Megerle). Ovale-oblong; pubescent; d'un bronzé obscur; bec très-long, menu, presque droit; prothorax court, pointillé très-serré; élytres profondément ponctuées-striées, avec les intervalles sans points. Variété à corps entièrement d'un bleu-verdâtre. France.

Rhynchite a bec-plan (*R. planirostris*, Schoen.). Ovale-oblong; noir; pubescent; bec allongé, strié, caréné à la base, dilaté au sommet; tête et prothorax un peu ponctués; élytres peu profondément ponctuées-striées, avec les intervalles plans et lisses. Autriche.

Rhynchite rugueux (*R. rugosus*, Schoen.). Dessous d'un cuivreux doré; dessus d'un vert soyeux; prothorax et élytres ponctués-rugueux. Sibérie australe: sur le bouleau.

Rhynchite gigantesque (*R. giganteus*, Megerle). D'un cuivreux bronzé, çà et là pubescent; tête allongée; bec long, arqué; côtés du prothorax élargis; antennes insérées vers le sommet du bec, d'un noir violacé bronzé, ainsi que les tarses. Odessa.

Rhynchite doré (*R. auratus*, Schoen. *Attelabus Bacchus*, 1re édit.). Verdâtre ou d'un cuivreux doré; à pubescence assez longue; sommet du bec, antennes et tarses noirs; tête allongée; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles un peu rugueux et à points très-serrés. Mâle ayant les antennes insérées au milieu du bec, et le thorax mutique; femelle ayant les antennes insérées près du sommet du bec, et thorax armé de chaque côté, antérieurement, d'une épine aiguë et droite. France. Cette espèce nuit beaucoup à la vigne, et porte le nom vulgaire de *Bèche*.

Rhynchite Bacchus (*R. Bacchus*, Schoen.). Doré, pubescent; bec plus long que le prothorax, menu, d'un noir violacé; tête courte; yeux globuleux, proéminents; prothorax inerme dans le mâle, un peu conique, ou, dans la femelle, un peu conique, profondément ponctué sur le dos. France.

Rhynchite a bec-droit (*R. rectirostris*, Schoen.). D'un vert cuivreux doré, à pubescence assez longue; bec presque droit, à moitié noir en devant; antennes insérées au milieu du bec, d'un noir bronzé ainsi que les tarses; prothorax un peu dilaté, très-ponctué; élytres obscurément striées-ponctuées, les intervalles rugueux-ponctués, à points serrés. Paris.

Rhynchite du peuplier (*Rhynchites populi*, Schoen. *Attelabus populi*, 1re édit.). Dessus d'un vert bronzé brillant, glabre; bec, pieds et dessous du corps d'un bleu violacé; front un peu profondément canaliculé; femelle ayant le prothorax armé de chaque côté d'une épine droite. Europe; France.

Rhynchite des bouleaux (*R. betuleti*, Schoen. *Attelabus betuleti*, 1re édit.). Dessus d'un vert soyeux, luisant, glabre; corps, pieds et bec d'un vert doré; front un peu enfoncé. La femelle a le prothorax armé de chaque côté d'une épine droite et aiguë. France. Variété entièrement d'un bleu violet. — Autre d'un bleu violacé en dessus; pieds, bec et dessous du corps d'un vert soyeux, et dessus du corps d'un bleu violacé.

Rhynchite parellin (*R. parellinus*, Schoen.). Ovale-oblong, pubescent; d'un bleu vineux; bec assez long, arqué; prothorax très-ponctué, un peu caréné; intervalles des élytres pointillés vaguement et serrés. Sibérie.

Rhynchite pubescent (*R. pubescens*, Schoen.). Oblong, bleu; pubescent; bec assez long, presque droit, caréné en dessus; prothorax pointillé, à côtés arrondis; élytres ponctuées un peu striées, les intervalles pointillés obscurément et un peu en séries. Allemagne.

Rhynchite front-creux (*R. cavifrons*, Schoen.). Oblong; d'un bleu verdâtre, à pubescence assez longue; bec presque droit, caréné à la base; tête assez longue; front enfoncé; prothorax ponctué, à côtés arrondis; élytres ponctuées un peu ciliées, à intervalles pointillés obscurément et en séries. Paris.

Rhynchite soyeux (*R. sericeus*, Schoen.). Ovale-oblong; pubescent; d'un bleu verdâtre; bec court, bi-caréné en dessus; prothorax assez long, ponctué et à points écartés; intervalles des élytres vaguement pointillés, les intervalles un peu à côtes antérieurement. Allemagne.

Rhynchite olivâtre (*R. olivaceus*, Schoen.). Oblong; d'un olivacé-bleuâtre, peu pubescent; bec court, caréné à la base; tête et prothorax obscurément pointillés; élytres ponctuées, un peu striées, les intervalles très-obscurément pointillés en séries. Midi de la France.

Rhynchite a perruque (*R. comatus*, Schoen.). Oblong; bleu; à poils serrés; bec assez court, droit, un peu caréné; tête grande, quadrangulée; prothorax assez long, à points évidemment serrés; élytres ponctuées un peu striées, les intervalles à points écartés et en séries. Paris.

Rhynchite bleuâtre (*R. cyanicolor*, Schoen.). Oblong;

leu ; à pubescence serrée ; bec droit, ponctué, noir ; tête large, transversale ; prothorax à points assez profonds et un peu dispersés ; élytres ponctuées un peu striées, les intervalles à points écartés et en séries. Paris.

RHYNCHITE TRISTE (*Rhynchites tristis*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; à poils bruns ; prothorax discoïde, à points serrés et rugueux, canaliculé ; élytres bleues, profondément ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes et pointillés. Allemagne.

RHYNCHITE MÉGACÉPHALE (*R. megacephalus*, SCHOEN.). Oblong ; d'un noir bronzé, un peu pubescent ; tête et prothorax assez larges, ce dernier oblong, à côtés arrondis ; élytres oblongues-carrées, bleues, ponctuées-sillonnées, les intervalles ponctués en séries. Saxe.

RHYNCHITE CONIQUE (*R. conicus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; pubescent ; d'un bleu verdâtre ; bec médiocre, un peu caréné ; prothorax étroit, presque conique, rugueux-ponctué ; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles plans, pointillés en séries. France.

RHYNCHITE RARE (*R. pauxillus*, SCHOEN.). Ovale ; bleu ; à poils bruns ; yeux globuleux, proéminents ; prothorax presque cylindrique, rude et ponctué, canaliculé ; élytres profondément ponctuées-sillonnées, les intervalles étroits et convexes. Allemagne.

RHYNCHITE PETIT (*R. minutus*, SCHOEN.). Ovale ; d'un bleu verdâtre, un peu luisant ; pubescent ; prothorax très-ponctué ; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles sans points. Allemagne.

RHYNCHITE DU FRAISIER (*R. fragariæ*, SCHOEN.). Ovale-oblong, finement pubescent ; prothorax oblong ; d'un brun bronzé, ponctué très-serré, à côtés un peu grands ; élytres bleues, profondément ponctuées-sillonnées ; les intervalles étroits et convexes. France.

RHYNCHITE NAIN (*R. nanus*, SCHOEN.). Oblong, assez étroit ; d'un bleu verdâtre, glabre ; prothorax profondément ponctué ; élytres un peu cylindriques, ponctuées-striées, les intervalles sans points. France.

RHYNCHITE POLI (*R. politus*, SCHOEN.). Oblong, assez étroit ; d'un noir bleuâtre ; prothorax profondément ponctué ; élytres presque cylindriques, vaguement ponctuées. Crimée.

RHYNCHITE DU BOULEAU (*R. betulæ*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; luisant, très-finement pubescent ; bec court, déprimé ; tête grande ; cou assez étroit, adné au prothorax. Europe.

QUATRIÈME DIVISION. LES RHINOMACÉRIDES.

Bec allongé, ou défléchi ou étendu, dilaté au sommet dans le plus grand nombre, les autres cylindrique; tête courte, transversale; yeux grands, arrondis, très-proéminents; antennes de onze à douze articles, ou en massue, ou sensiblement épaissies en dehors; élytres oblongues, un peu linéaires, couvrant l'abdomen.

Onzième genre. DIODYRHYNQUE (*Diodyrhynchus*, GERM.)

Antennes longues, insérées avant le milieu du bec, à douze articles, les articles neuvième et onzième plus épais, distants, formant la massue, le douzième petit et acuminé; bec allongé, un peu menu, cylindrique, dilaté au sommet, un peu arqué et presque infléchi; élytres oblongues, un peu linéaires, étant obtusément arrondies à leur sommet.

DIODYRHYNQUE D'AUTRICHE (*Diodyrhynchus Austriacus*, SCHOEN.). Allongé; noir; à poils gris; antennes rousses; pieds bruns; prothorax un peu discoïdal; élytres cylindriques. Allemagne.

Douzième genre. RHINOMACÈRE (*Rhinomacer*, LATR.)

Antennes longues, insérées sur les côtés au milieu du bec, de douze articles; les trois derniers articles plus épais, très-distants, formant une massue étroite; bec allongé, défléchi, étroit à la base, cylindrique, dilaté-arrondi au sommet; élytres allongées, presque linéaires, médiocrement convexes en dessus.

RHINOMACÈRE ATTELABOÏDE (*Rhinomacer attelaboides*, SCHOEN.). Oblong; noir; à poils serrés et cendrés; antennes assez longues, testacées ainsi que les pieds; élytres vaguement ponctuées. France méridionale.

RHINOMACÈRE LEPTUROÏDE (*R. lepturoides*, SCHOEN.). Oblong; noir; à poils serrés et cendrés; antennes et pieds de la couleur du corps; élytres vaguement et finement pointillées. France.

Treizième genre. AULÈTE (*Auletes*, SCHOEN.)

Antennes un peu longues, insérées sur les côtés du bec et près de sa base, de onze articles; massue allongée, linéaire, distincte, à articles un peu écartés; bec droit, un peu défléchi, cylindrique; élytres oblongues, convexes, obtusément angulées aux épaules.

AULÈTE TUBICEN (*Auletes tubicen*, SCHOEN.). Oblong; d'un

brun bronzé, à poils cendrés; milieu des antennes et base des cuisses testacés; élytres vaguement ponctuées postérieurement et en séries antérieurement. Dalmatie.

CINQUIÈME DIVISION. LES APIONIDES.

Bec un peu étendu, cylindrique ou filiforme; antennes en massue, à onze articles, insérées vers le milieu du bec ou à sa base; tête allongée derrière les yeux; élytres ovales-oblongues, voûtées, couvrant l'anus.

Quatorzième genre. APION (*Apion*, HERBST.).

Antennes médiocres, insérées vers le milieu ou à la base du bec; les trois derniers articles très-connexes, formant une massue ovale et aiguë; bec mince, filiforme, arqué dans le plus grand nombre; dans d'autres fort et cylindrique; enfin, dans quelques-uns épaissi à la base et dilaté au sommet; toujours d'une longueur différente dans les deux sexes; tête allongée postérieurement; prothorax oblong, conique ou presque cylindrique; élytres ovales, voûtées.

† *Bec subulé au sommet.*

APION FRUITIER (*Apion pomonæ*, SCHOEN.). Noir; bec subulé; prothorax un peu cordiforme, ponctué, postérieurement canaliculé; élytres obovales, bossues, bleues, ponctuées-sillonnées. France.

APION SUBULÉ (*A. subulatum*, SCHOEN.). Noir, un peu opaque, très-finement pubescent; base des antennes ferrugineuse; bec ayant la base un peu épaisse, le sommet subulé; dessous non gibbeux; élytres sillonnées-ponctuées, avec les intervalles plans. France.

APION PIEDS-JAUNES (*A. ochropus*, SCHOEN.). Bec subulé; noir, opaque, un peu poilu et à poils gris; base des antennes rousse; prothorax un peu conique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, un peu bleuâtres; tarses testacés. Allemagne.

APION DE LA VESCE (*A. graccæ*, SCHOEN.). ♀ bec subulé; noir, opaque, un peu poilu; base des antennes rousse; prothorax un peu conique, pointillé, canaliculé postérieurement; élytres obovales, bossues, ponctuées-sillonnées. ♂ presque du double plus petit; bec assez court et assez épais; à pubescence serrée et cendrée; antennes entièrement d'un ferrugineux testacé. Europe.

APION NÉGLIGÉ (*A. neglectum*, SCHOEN.). Noirâtre; pres-

que glabre ; bec arqué, atténué ; antennes basilaires ; prothorax oblong, un peu déprimé, à points serrés ; élytres d'un bleu verdâtre, ponctuées-striées, à points un peu écartés, les intervalles des stries plans. Crimée.

++ Bec cylindrique ou filiforme.

A. *Antennes insérées vers la base du bec.*

* *Pieds entièrement obscurs.*

Apion voisin (*Apion vicinum*, Schoen.). Noir, sans tache ; finement pubescent ; prothorax court, rétréci en devant ; élytres grandes, larges ; à épaules un peu élevées. Allemagne.

Apion glauque (*A. glaucinum*, Schoen.). Oblong, étroit ; noir, opaque, à pubescence serrée et cendrée ; base des antennes pâle ; tête oblongue, plane en dessus ; bec court, un peu arqué ; prothorax presque conique, obscurément ponctué, les sillons des élytres à points peu apparents. Paris.

Apion atomaire (*A. atomarium*, Schoen.). Noir ; sans tache, à pubescence serrée ; prothorax court, rétréci en devant ; élytres pas trop larges ; bec très-arqué (*rostro valde arcuato*. Schoen.), un peu défléchi. Allemagne.

Apion pubescent (*A. pubescens*, Schoen.). Noirâtre, à poils blanchâtres ; prothorax court, avec une petite ligne postérieure enfoncée ; bec médiocre. Angleterre.

Apion oculaire (*A. oculare*, Schoen.). Noir, opaque, couvert d'une pubescence assez longue, d'un cendré blanchâtre ; bec enflé à la base ; prothorax court, arrondi sur les côtés ; élytres striées-ponctuées. Espagne.

Apion bec-en-aiguille (*A. acium*, Schoen.). Noir, opaque, revêtu d'un coton serré et d'un cendré blanchâtre ; bec assez court, arqué, luisant ; prothorax finement pointillé, à côtés un peu élargis ; élytres assez courtes, ponctuées-striées, à points un peu écartés. Crimée.

Apion a paupières (*A. palpebratum*, Schoen.). Etroit, noir, opaque, parsemé d'un coton assez fin et d'un cendré blanchâtre ; bec long, mince, arqué, luisant ; prothorax étroit, un peu cylindrique, pointillé ; élytres obovales, obscurément ponctuées-striées. Crimée.

Apion a bec-court (*A. brevirostre*, Schoen.). Bec court ; noir, à poils gris ; prothorax presque cylindrique, pointillé, un peu enfoncé postérieurement ; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, un peu bronzées. Variété à antennes insérées vers le milieu du bec, et celui-ci luisant au sommet. France.

Apion confluent (*Apion confluens*, Schoen.). Etroit; noir, peu pubescent; front avec deux sillons courts, profonds, se joignant postérieurement; prothorax cylindrique, obscurément ponctué; élytres ovales, à sillons obscurément ponctués. Suède.

Apion étourdi (*A. stolidum*, Schoen.). Etroit, noir, peu pubescent; front avec deux sillons assez longs, connivents postérieurement; prothorax un peu rétréci en devant; élytres obscurément ponctuées-striées. Allemagne.

Apion du bouleau (*A. betulæ*, Schoen.). Noirâtre, un peu luisant, légèrement pubescent; bec mince, arqué; prothorax petit, un peu cylindrique, à points serrés; élytres très-gibbeuses, largement et profondément sillonnées, les sillons à points enchaînés. Paris.

Apion de Chevrolat (*A. Chevrolati*, Schoen.). D'un cuivré pourpré; légèrement pubescent; bec court, épais, ponctué partout; prothorax cylindrique; élytres obovales, profondément ponctuées-sillonnées, les intervalles très-finement pointillés. Paris.

Apion de Hooker (*A. Hookeri*, Schoen.). Court; noir, un peu pubescent; prothorax arrondi et agrandi sur les côtés; élytres assez luisantes, profondément sillonnées-ponctuées, à intervalles plans, transversalement rayés. Angleterre.

Apion de Sahlberg (*A. Sahlbergi*, Schoen.). Court; noir, un peu pubescent; à antennes assez longues; bec épais, arqué, inégal; prothorax profondément ponctué; sillons des élytres étroits, obscurément ponctués, à intervalles larges, plans, transversalement linéés. Suède.

Apion lisse (*A. lævigatum*, Schoen.). Noirâtre, presque lisse; élytres ovales, violacées, obscurément striées. Angleterre.

Apion cou-ridé (*A. rugicolle*, Schoen.). Bronzé, luisant; prothorax ponctué-rugueux, à côtés arrondis; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles striés-ponctués. Allemagne.

Apion bronzé (*A. æneum*, Schoen.). Antennes insérées presque au milieu du bec; noir, glabre; prothorax presque conique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales, bronzées, simplement striées. France.

Apion aciculaire (*A. aciculare*, Schoen.). Bronzé, un peu poilu, à poils gris; prothorax oblong, cylindrique, ponctué; élytres ovales-oblongues, ponctuées-sillonnées. Allemagne.

Apion brillant (*A. radiolus*, Schoen.). Noir; très-fine-

ment pubescent; élytres d'un bleu verdâtre, à stries assez profondes, obscurément ponctuées; une impression transversale sur le vertex. France.

Apion bec-courbé (*Apion curvirostre*, Schoenh.). Noir; presque glabre; bec long, épais, arqué, très-ponctué; prothorax presque conique, profondément ponctué et à points très-serrés; élytres oblongues, ponctuées-sillonnées, bleues, les intervalles très-finement granulés. Caucase.

Apion de l'onoporde (*A. onopordi*, Schoenh.). Noirâtre, glabre; prothorax oblong, cylindrique, profondément ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales, bronzées, ponctuées-sillonnées. Variété à élytres d'un bleu verdâtre; id. violacées ou d'un noir bronzé. France.

Apion bec-bossu (*A. gibbirostre*, Schoenh.). Noir; presque glabre; élytres d'un noir bleuâtre, ponctuées-striées; antennes insérées contre la base du bec, sur une petite proéminence. France.

Apion pénétrant (*A. penetrans*, Schoenh.). Allongé, étroit; noirâtre, opaque, un peu poilu et à poils gris; tête plane; prothorax oblong, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales-oblongues, distinctement ponctuées-sillonnées. Allemagne.

Apion basicorne (*A. basicorne*, Schoenh.). Allongé; noir, à poils gris; tête déprimée; prothorax cylindrique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales, à reflets bleus, obscurément sillonnées-ponctuées. Allemagne.

Apion du lapathum d'eau (*A. hydrolapathi*, Schoenh.). Noir, glabre, pointillé très-finement; élytres ovales, un peu déprimées, d'un bleu verdâtre, striées et obscurément ponctuées entre les stries; bec très-court, assez épais. Angleterre.

Apion sétifère (*A. setiferum*, Schoenh.). Elliptique, d'un verdâtre obscur, couvert partout de soies blanches; bec d'un noir cuivré, luisant; prothorax court, convexe transversalement, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ponctuées-sillonnées, les intervalles à séries pointillées. Paris.

** *Pieds pâles, en tout ou en partie.*

Apion longirostre (*A. longirostre*, Schoenh.). Allongé, étroit; noir, recouvert d'un coton épais et d'un blanc cendré; pieds d'un fauve testacé; tarses noirs; prothorax cylindrique; bec très-long, mince. Constantinople.

Apion soyeux (*A. holosericeum*, Schoenh.). Noir; obscur,

à pubescence épaisse et grise ; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux brun ; prothorax presque cylindrique ; élytres ovales, ponctuées-striées. Dalmatie.

APION DU CHARME (*Apion carpini*, SCHOEN. *Rynchænus carpini*, 1re ÉDIT.). Court, noir, couvert de petites écailles d'un verdâtre argenté ; antennes et pieds d'un jaune testacé ; élytres obscurément striées-ponctuées ; bec long, très-fin, ferrugineux. Barbarie.

APION DE L'ILICIUM (*A. ilicis*, SCHOEN.). Noir, velu et à poils cendrés ; bec très-long, défléchi, noirâtre ; pieds antérieurs ferrugineux. Variété ayant les quatre pieds antérieurs ferrugineux. Autre dont tous les pieds sont de cette couleur, et enfin une troisième dont tous les pieds sont noirs. Allemagne.

APION A BEC BRUN (*A. fuscirostre*, SCHOEN.). Noirâtre ; poilu ; élytres brunes, avec un sillon oblique et cendré à la base ; pieds roux, noirs à l'extrémité. Europe.

APION DIFFICILE (*A. difficile*, SCHOEN.). Poilu, à poils gris ; antennes et pieds roux ; genoux et tarses noirs ; base du bec bidenté. Allemagne.

APION DEMI-BANDE (*A. semi-vittatum*, SCHOEN.). Noir ; à pubescence cendrée ; pieds entièrement d'un testacé pâle ; bec mince, arqué ; prothorax cylindrique ; élytres ovales-oblongues, ayant à leur base intérieure une bande blanche raccourcie. Crimée.

APION DU GENÊT (*A. genistæ*, SCHOEN.). Noir ; velu et à poils blancs ; élytres velues, à poils cendrés, avec une tache droite et blanche ; pieds roux, noirs à l'extrémité. Angleterre.

APION DE LA MAUVE (*A. malvæ*, SCHOEN.). *Attelabus malvæ*, 1re ÉDIT.). Noir, velu, à poils cendrés ; élytres, antennes et pieds testacés. Paris.

APION PRINTANIER (*A. vernale*, SCHOEN.). D'un brun de poix, couvert d'une pubescence serrée et d'un blanc cendré ; antennes et pieds testacés ; élytres avec deux bandes obliques, nues, d'un brun de poix. France.

APION ROUSSATRE (*A. rufescens*, SCHOEN.). Ferrugineux, un peu velu, à poils blancs ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; élytres avec deux bandes obliques, presque nues, d'un roux brunâtre ; poitrine et ventre bruns. Portugal.

APION BEC-ROUX (*A. rufirostre*, SCHOEN.). Noir, à pubescence blanche et serrée en dessus, rare en dessous ; antennes et pieds d'un roux pâle ; prothorax court, un peu élargi postérieurement ; élytres luisantes, sillonnées-ponctuées. France.

Apion bec-fauve (*Apion fulvirostre*, Schoen.). Noir, opaque, couvert d'une pubescence cendrée en dessus, plus épaisse blanche en dessous ; moitié du bec, antennes et pieds d'un fauve testacé ; élytres obovales, sillonnées-ponctuées, les intervalles plans et coriacés. Crimée.

Apion pieds-pales (*A. pallipes*, Schoen.). Noir, obscur, à pubescence fine et grise ; base des antennes et pieds testacés ; élytres assez étroites ; bec arqué, cylindrique. Allemagne.

Apion cuisses-jaunes (*A. flavo-femoratum*, Schoen.). Noir, à pubescence cendrée ; cuisses à moitié rousses ; prothorax presque cylindrique, profondément ponctué ; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, bleues. Allemagne.

Apion mains-jaunes (*A. flavimanum*, Schoen.). Noir ; à pubescence serrée et cendrée ; base des antennes, genoux et jambes antérieures testacés ; bec épais, un peu arqué ; prothorax court, ponctué ; élytres obovales, sillonnées de points un peu écartés. Paris.

Apion à collier (*A. millum*, Schoen.). Allongé, étroit, noir, opaque, à pubescence assez longue ; base des antennes et jambes d'un brun ferrugineux ; prothorax un peu conique ; élytres profondément sillonnées-ponctuées, les intervalles assez étroits et convexes.

A A. *Antennes insérées au milieu du bec.*

† *Pieds pâles, en tout ou en partie.*

Apion tarses-noiratres (*A. atritarse*, Schoen.). Noir ; un peu luisant ; pubescence cendrée ; base des antennes et pieds d'un jaune testacé ; tarses noirs ; prothorax arrondi sur les côtés ; élytres ovales-oblongues, sillonnées. Crimée.

Apion de la vesce (*A. viciæ*, Schoen.). Noir ; à pubescence grise en dessus, blanche en dessous ; antennes et pieds testacés ; prothorax presque cylindrique ; élytres ovales, ponctuées-sillonnées. France.

Apion obscur (*A. obscurum*, Schoen.). Noir, velu et à poils blancs ; les quatre pieds antérieurs roux ; élytres oblongues-globuleuses, obscurément d'un noir bronzé. Angleterre.

Apion difforme (*A. difforme*, Schoen.). Noir, luisant ; bec filiforme ; cuisses et anneau aux jambes, roux ; antennes rousses, à articles dilatés à la base, et à massue noire. Angleterre.

Apion dissemblable (*A. dissimile*, Schoen.). Noir, luisant ; cuisses et base des jambes rousses ; prothorax cylindrique, ponctué ; élytres ovales, ponctuées-striées. Saxe.

Apion pieds-variés (*Apion varipes*, Schoen.). Noir, glabre; ase des antennes, cuisses et un anneau à la jambe, roux; prohorax oblong, profondément ponctué, canaliculé postérieuement; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées; bec arué. France.

Apion flavipède (*A. apricans*, Schoen. *Attelabus flavipes*, 1re édit.). Noir, glabre; base des antennes, toutes les cuisses, :t jambes antérieures, rousses; prothorax oblong, un peu cyindrique, finement ponctué; élytres obovales, sillonnées-poncuées; bec assez long, un peu arqué. France.

Apion du hêtre (*A. fagi*, Schoen.). Noirâtre, glabre; base les antennes et cuisses pâles; élytres oblongues, noirâtres. uède.

Apion de la bugrane (*A. ononidis*, Schoen.). Noir, glabre; ase des antennes et toutes les cuisses rousses; prothorax oblong, inégal, profondément ponctué; élytres ovales-oblongues, sillonnées-ponctuées; bec long et arqué. Suède.

Apion cou-lisse (*A. lævicollis*, Schoen.). Noirâtre, glabre; front sillonné; cuisses testacées; prothorax presque lisse; élytres ovales-globuleuses, bossues. Angleterre.

Apion pieds-jaunes (*A. flavipes*, Schoen.). Noir, un peu uisant; antennes noires, rousses à la base; cuisses et jambes ousses; prothorax presque cylindrique; élytres ovales, ponctuées-sillonnées. Europe.

Apion d'été (*A. æstivum*, Schoen.). Noir, luisant; toutes les cuisses et jambes antérieures rousses; antennes entièrement noires; prothorax cylindrique, finement ponctué; élytres assez larges, ovales, sillonnées-ponctuées. France.

Apion semblable (*A. assimile*, Schoen.). Etroit; noir, glabre; antennes brunes à la base; cuisses rousses; prothorax cylindrique, finement ponctué; élytres étroites, ovales-oblongues, ponctuées-striées; bec assez long, arqué. France.

Apion cou-étroit (*A. angusticolle*, Schoen.). Etroit; noir, presque glabre; toutes les cuisses et jambes de devant d'un jaune testacé; antennes entièrement noires; prothorax étroit, cylindrique, pointillé; élytres oblongues, finement ponctuées-sillonnées. Russie.

Apion tarses-noirs (*A. nigritarse*, Schoen.). Noir, luisant; antennes et pieds jaunes; massue des antennes et tarses noirs; prothorax cylindrique; élytres ovales, gibbeuses, ponctuées-sillonnées. France.

Apion vermillonné (*A. miniatum*, Schoen.). D'un rouge

de sang ; yeux noirs ; prothorax échancré en devant, [illegible] sur les côtés ; élytres oblongues-obovales, ponctuées-sillonnées. France.

Apion du blé (*Apion frumentarium*, Schoen.). D'un rouge sang pâle, opaque ; yeux seuls de couleur noire ; bec [illegible] court, arqué, glabre ; pieds plus pâles ; élytres crénées-striées. Europe.

Apion sanguin (*A. sanguineum*, Schoen.). D'un sanguin pâle, opaque ; un peu pubescent ; les yeux seuls de couleur noire ; bec assez long, un peu étroit, droit ; pieds plus pâles ; élytres crénées-striées. Angleterre.

Apion bec-noir (*A. nigrirostre*, Schoen.). Cendré ; bec arqué, noir ; pieds testacés. Algérie.

†† *Pieds obscurs.*

Apion tubifère (*A. tubiferum*, Schoen.). Oblong, étroit ; d'un bleu verdâtre, à poils blancs partout ; bec avancé, cuivreux, celui de la femelle très-long, cylindrique. Midi de la France.

Apion vieillard (*A. seniculus*, Schoen.). Noir, sans tache ; pubescence assez longue ; tête étroite ; bec allongé, mince, arqué ; antennes assez longues ; prothorax un peu court. Europe.

Apion du trèfle (*A. trifolii*, Schoen.). Noir, obscur, un peu pubescent ; tête courte, assez large ; prothorax un peu long, presque cylindrique, à points serrés ; élytres ovales, ponctuées-sillonnées et à points écartés ; bec médiocre, un peu arqué, luisant. Allemagne.

Apion civique (*A. civicum*, Schoen.). Noir ; poilu, à poils gris ; prothorax transversal, pointillé ; élytres assez larges, ovales-oblongues, sillonnées-ponctuées ; front enfoncé. France.

Apion du saule (*A. salicis*, Schoen.). Assez court, noir, poilu, à poils gris ; prothorax court, finement pointillé, canaliculé postérieurement ; élytres obovales, ponctuées-striées ; front enfoncé. France.

Apion du lotier (*A. loti*, Schoen.). Noir, poilu, à poils gris ; bec filiforme ; front un peu rugueux ; prothorax cylindrique, pointillé, canaliculé postérieurement ; élytres ovales-oblongues, ponctuées-sillonnées. Angleterre.

Apion mince (*A. tenue*, Schoen.). Noir, un peu luisant ; bec filiforme ; prothorax oblong, cylindrique, un peu ponctué ; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées. France.

Apion humble (*Apion humile*, Schoen.). Noir, poilu, à poils gris; bec court; prothorax cylindrique, ponctué, avec une impression postérieure; élytres obovales-oblongues, ponctuées-sillonnées. Europe.

Apion du sédum (*A. sedi*, Schoen.). Noir, à pubescence fine; bec court; front ponctué, rugueux; prothorax cylindrique, un peu et vaguement ponctué; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées. France.

Apion petit (*A. minimum*, Schoen.). Noirâtre, un peu opaque, très-finement pubescent; bec assez court, un peu épais; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles étroits, à côtes. France.

Apion d'ébène (*A. ebeninum*, Schoen.). Noir, luisant; antennes courtes; prothorax oblong, presque cylindrique, vaguement ponctué, profondément canaliculé postérieurement; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes. France.

Apion à prothorax lisse (*A. lævithorax*, Schoen.). Noir, glabre, assez court; bec assez mince, arqué; tête courte, déprimée; prothorax très-finement et obscurément pointillé; élytres ovales, convexes, ponctuées-striées, les points fins et un peu écartés. France.

Apion poreux (*A. foraminosum*, Schoen.). Oblong, noirâtre, obscur, presque glabre; prothorax un peu cylindrique, variolé-ponctué; élytres ovales, convexes, ponctuées-sillonnées, les points profonds et écartés; intervalles des sillons étroits, convexes; bec épais, un peu arqué. Allemagne.

Apion supercilié (*A. superciliosum*, Schoen.). Noir, un peu luisant, finement pubescent; élytres assez étroites, d'un brun un peu bronzé, ponctuées-striées; tour des yeux et poitrine d'un blanc velu. Europe.

Apion à écusson (*A. scutellare*, Schoen.). Noirâtre; un peu étroit; à poils légèrement blanchâtres; élytres obovales, sillonnées; écusson allongé. Angleterre.

Apion de Kirby (*A. Kirbyi*, Schoen.). Bec filiforme; noir, à pubescence grise; front rugueux; prothorax cylindrique, profondément ponctué; élytres obovales-oblongues, ponctuées-sillonnées, les intervalles plans. Angleterre.

Apion du mélilot (*A. meliloti*, Schoen.). Bec filiforme; noir; tête allongée, striée entre les yeux; prothorax oblong, cylindrique, ponctué; élytres obovales-allongées, bleues, ponctuées-sillonnées, les intervalles plans. France.

APION RÉFLÉCHI (*Apion reflexum*, SCHOEN.). Noir, un peu pubescent; front plan, strié; bec long, mince; prothorax un peu cylindrique, ponctué, réfléchi antérieurement, avec une ligne assez longue et enfoncée sur le dos; élytres bleues, striées de points. Paris.

APION AFRICAIN (*A. Afer*, SCHOEN.). Noir, presque glabre; antennes assez longues, ferrugineuses à la base; bec long, arqué; tête déprimée, un peu carrée; prothorax petit, un peu cylindrique, à points rudes; élytres obovales, ponctuées-sillonnées. Paris.

APION ÉTROIT (*A. angustatum*, SCHOEN.). Noir, sans tache, finement pubescent; tête étroite; bec allongé, mince, arqué; antennes assez courtes, un peu épaisses. Europe.

APION DÉBILE (*A. languidum*, SCHOEN.). Noir, presque glabre; antennes courtes; bec long, fort, très-arqué; front strié; prothorax presque cylindrique, obscurément pointillé; élytres obovales, ponctuées-sillonnées. Allemagne.

APION DOUTEUX (*A. perplexum*, SCHOEN.). Assez court; noir, opaque, à pubescence grise et serrée; bec menu, arqué, luisant; prothorax presque cylindrique, obscurément pointillé; élytres obovales, sillonnées, à sillons obscurément ponctués. Allemagne.

APION VIOLACÉ (*A. violaceum*, SCHOEN.). Noir, un peu glabre; bec assez court, arqué, ponctué; prothorax un peu cylindrique, peu et vaguement ponctué, avec une fossette cunéiforme enfoncée; élytres ovales-allongées, ponctuées-sillonnées, bleues. Europe.

APION DE LA PATIENCE (*A. marchicum*, SCHOEN.). Noir, un peu luisant, presque glabre; bec du mâle court; prothorax assez étroit, à points écartés; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, bleues ou violacées. Europe.

APION VOISIN (*A. affine*, SCHOEN.). Noir, un peu luisant, presque glabre; bec du mâle court; prothorax assez large, ponctué et serré profondément; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, d'un bleu verdâtre ou violacées. Variété : à élytres violacées; — à élytres verdâtres; — à élytres obscures; — à élytres noires. Angleterre.

APION VERDOYANT (*A. virens*, SCHOEN.). Noirâtre; élytres ovales-oblongues, bleues ou verdâtres, striées, la strie suturale la plus profonde; prothorax presque lisse. France.

APION DE L'ASTRAGAL (*A. astragali*, SCHOEN.). Bronzé, luisant; prothorax cylindrique, ponctué, profondément canaliculé sur le dos; élytres obovales, ponctuées-sillonnées. France.

Apion semblable (*Apion simile*, Schoen.). Noirâtre ; élytres obovales, d'un noir bronzé, d'un luisant un peu soyeux : bec de la femelle plus long. Angleterre.

Apion très-noir (*A. aterrimum*, Schoen.). Noir, glabre ; élytres un peu ovales, légèrement luisantes, d'un noir bleuâtre ; bec médiocre. Allemagne.

Apion glabre (*A glabrutum*, Schoen.). Bec filiforme ; noir, glabre, luisant ; tête ponctuée-rugueuse ; prothorax oblong, cylindrique, ponctué, canaliculé postérieurement, à élytres oblongues, obovales, ponctuées-sillonnées. Angleterre.

Apion élégant (*A. elegantulum*, Schoen.). Bec filiforme ; noir, luisant ; prothorax ponctué, à côtés arrondis, canaliculé sur le dos ; élytres ovales-oblongues, bleues, ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes. Variété un peu plus grande, à élytres luisantes et verdâtres. Paris.

Apion fort (*A validum*, Schoen.). Antennes insérées près du milieu ; bec long ; noir, obscur ; prothorax un peu cylindrique, ponctué, canaliculé postérieurement ; élytres ovales, d'un bleu noir, ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes. Allemagne.

Apion camus (*A. simum*, Schoen.). Bec court ; noir, poilu, et les poils gris ; prothorax oblong, cylindrique ; élytres allongées-obovales, ponctuées-sillonnées. France.

Apion morio (*A. morio*, Schoen.). Bec long ; noir, glabre, luisant ; prothorax cylindrique, ponctué, canaliculé postérieurement ; élytres obovales, gibbeuses, ponctuées-sillonnées. France.

Apion de Gyllenhal (*A. Gyllenhali*, Schoen.). Noir, sans tache, pubescent ; tête étroite ; yeux déprimés ; bec très-long, un peu épais ; élytres profondément ponctuées-striées. Allemagne.

Apion pélican (*A. platalea*, Schoen.). Noir, sans tache, à pubescence grise ; tête assez large ; bec épais, arqué ; prothorax étroit, à points serrés, canaliculé postérieurement ; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, à intervalles plans, pointillés. Allemagne.

Apion Ethiópien (*A. Æthiops*, Schoen.). Noirâtre, glabre, un peu luisant ; front rugueux ; prothorax cylindrique, un peu ponctué ; élytres obovales, d'un bleu noirâtre, ponctuées-sillonnées, les intervalles un peu plans. Europe.

Apion livide (*A. liverœrum*, Schoen.). D'un noir plombé, presque glabre ; bec long, arqué, pointillé ; prothorax presque

cylindrique, à points serrés; élytres obovales, bleues, ponctuées-sillonnées, à points serrés. Paris.

Apion corbeau (*Apion coracinum*, Schoen.). Noir, glabre, un peu luisant; prothorax à points serrés, canaliculé, les côtés un peu agrandis; élytres obovales, à sillons profonds et obscurément ponctués; bec mince, arqué, presque lisse, luisant. Variété à élytres bleues. Paris.

Apion enfumé (*A. pullum*, Schoen.). Noir, sans tache, glabre; tête et thorax un peu déprimés, profondément ponctués; élytres obovales, convexes, sillonnées-ponctuées, les intervalles larges, très-finement pointillés, d'un noir violacé. Crimée.

Apion de l'ononis (*A. ononis*, Schoen.). Bec filiforme; noir, poilu et les poils gris; front strié; prothorax cylindrique, canaliculé; élytres obovales, ponctuées-sillonnées. Allemagne.

Apion des lentilles (*A. ervi*, Schoen.). Noir, à pubescence fine; base des antennes testacée; bec allongé, mince, arqué; élytres noires, striées-ponctuées. France.

Apion plombé (*A. plumbeum*, Schoen.). Noir; à pubescence grise; antennes un peu rousses à la base; prothorax presque cylindrique, finement pointillé, canaliculé postérieurement; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, obscurément bleuâtres. Paris.

Apion gros-bec (*A. validirostre*, Schoen.). Noir, un peu opaque, un peu pubescent et à pubescence cendrée; base des antennes ferrugineuse; bec épais, arqué, ponctué-rugueux, ainsi que la tête; prothorax un peu cylindrique, à points serrés; élytres obovales, sillonnées de points écartés. France.

Apion vorace (*A. vorax*, Schoen.). Noir, à pubescence cendrée; base des antennes rousse; prothorax un peu conique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres obovales-oblongues, ponctuées-sillonnées, d'un noir bleu. Allemagne.

Apion corne-pale (*A. pallicorne*, Schoen.). Noir, à pubescence fine et cendrée; base des antennes testacée; bec long, fort, arqué, pointillé; prothorax un peu cylindrique, ponctué serré, évidemment canaliculé; élytres grandes, obovales, distinctement sillonnées-ponctuées. Paris.

Apion aleyoné (*A aleyoneum*, Schoen.). Noir, à pubescence grise en dessus, à poils blancs en dessous; prothorax presque conique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales, gibbeuses, bleues, ponctuées-sillonnées. Allemagne.

Apion du Sparte (*A. Spartii*, Schoen.). Noir, glabre; élytres obovales, d'un noir bleuâtre; front ponctué; bec médiocre. Angleterre.

APION FOVÉOLÉ (*Apion foveolatum*, SCHOEN.). Noir, glabre, à reflets bleuâtres; bec médiocre, cylindrique; prothorax obscurément ponctué et canaliculé; élytres gibbeuses, bleues, ponctuées-striées. Angleterre.

APION CAVÉ (*A. intrusum*, SCHOEN.). Noir, à pubescence blanche; front creux, strié; bec assez épais, un peu arqué; élytres gibbeuses, bleues, presque glabres, sillonnées-ponctuées. Angleterre.

APION COLOMBIN (*A. columbinum*, SCHOEN.). Noir; un peu pubescent; front cavé, sillonné; bec allongé, arqué; prothorax presque cylindrique, profondément ponctué, canaliculé postérieurement; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, bleues. Allemagne.

APION SPENCÉ (*A. Spencei*, SCHOEN.). Noir, obscur; front avec trois stries; prothorax ponctué, canaliculé, avec une impression postérieure sur le dos, et rétréci en devant; élytres obovales, bleues, sillonnées-ponctuées, les intervalles plans, France.

APION DU POIS (*A. pisi*, SCHOEN.). Noir, glabre; bec et tête ponctués; prothorax presque cylindrique, ponctué, canaliculé postérieurement; élytres obovales-globuleuses, gibbeuses, bleues, ponctuées-sillonnées, les intervalles un peu convexes. France.

APION NOIRATRE (*A. atratulum*, SCHOEN.) Noir, opaque; prothorax cylindrique, ponctué, canaliculé; élytres obcunéiformes, ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes. Allemagne.

APION IMMUNE (*A. immune*, SCHOEN.). Antennes insérées près du milieu du bec; celui-ci filiforme; noir, à poils un peu blanchâtres; prothorax cylindrique, ponctué, oblong; élytres obcunéiformes, ponctuées-sillonnées. Angleterre.

APION BEC-FIN (*A. filirostre*, SCHOEN.). Noir, glabre; élytres un peu globuleuses; bec et pieds allongés. Angleterre.

APION STRIÉ (*A. striatum*, SCHOEN.). Noir, à poils un peu blanchâtres; ailes globuleuses, sillonnées; prothorax canaliculé. Angleterre.

APION PONCTIGÈRE (*A. punctigerum*, SCHOEN.). Noir, glabre; bec épaissi à sa base; front marqué de trois sillons; prothorax un peu ponctué, légèrement bossu sur les côtés; élytres obovales, ponctuées-sillonnées, bleues. Angleterre.

APION FRONT-SILLONNÉ (*A. sulcifrons*, SCHOEN.). Noir, glabre; prothorax profondément sillonné, un peu ponctué;

élytres ovales-globuleuses, légèrement striées; bec long, arqué; front cave, à trois sillons profonds. Allemagne.

Apion de la pyrole (*Apion limonii*, Schoen.). Bronzé, d'un cuivreux pourpré en dessus; élytres obovales; bec un peu épais. Angleterre.

Apion bleuatre (*A. cyanescens*, Schoen.). Noir, presque glabre en dessus, dessous finement velu-cendré; bec cylindrique, presque droit; prothorax convexe, à points épars; élytres ponctuées-sillonnées, d'un noir bleuâtre. Midi de la France.

Apion ailes-bleues (*A. cyanipenne*, Schoen.). Noir, glabre; bec cylindrique, arqué: prothorax profondément ponctué, un peu canaliculé; élytres grandes, obovales, bleues, profondément sillonnées-ponctuées. Crimée.

Apion du sorbier (*A. sorbi*, Schoen.). Noir, glabre; élytres un peu globuleuses, bleuâtres; bec cylindrique, arqué, de la longueur du corps; prothorax avec une impression de chaque côté. Le mâle est presque du double plus petit, à bec un peu plus court et un peu plus épais; ses élytres sont noires et luisantes. France.

Sixième division. Les RHAMPHIDES.

Bec allongé, infléchi; antennes en massue, de onze à douze articles; yeux connivents sur le front; pieds postérieurs propres à sauter.

Quinzième genre. Rhamphe (*Ramphus*, Clairv.).

Antennes menues, courtes, insérées au-dessous et entre les yeux, de onze articles, à massue ovale, acuminée au sommet, de quatre articles; bec linéaire, déprimé, infléchi et appliqué exactement contre la poitrine; yeux connivents; prothorax court, rétréci en devant; élytres oblongues, obovales, peu convexes en dessus; pieds médiocres, mutiques, propres à sauter.

Ramphe cornes-jaunes (*R. flavicornis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu luisant; base des antennes testacée; prothorax rétréci en devant; bec infléchi, appliqué contre la poitrine. Paris.

Ramphe cotonneux (*R. tomentosus*, Schoen.). Noir; à pubescence tomenteuse et cendrée; antennes brunes. Suisse.

Ramphe bronzé (*R. æneus*, Schoen.). Ovale-oblong; d'un bronzé obscur, un peu luisant; base des antennes testacée; prothorax fortement ponctué; élytres régulièrement ponctuées-striées. Midi de la France.

SEPTIÈME DIVISION. LES BRENTHIDES.

Bec étendu ; antennes non en massue, de onze articles ; cou distinct ; pas d'écusson ; premier et second segments de l'abdomen très-longs, intimement réunis ; corps allongé, presque cylindrique, dur.

Seizième genre. ARRHÉNODE (*Arrhenodes*, STEVEN).

Antennes ou courtes ou un peu longues, à articles inférieurs obconiques, et les extérieurs un peu cylindriques, quelquefois tous légérement arrondis ; bec étendu, souvent assez court dans les mâles ; mandibules saillantes, grandes dans le plus grand nombre, fortes, arquées, acuminées : dans les femelles, bec allongé, mince, presque filiforme, et les mandibules petites. Tête très-souvent courte, un peu élargie postérieurement, coupée presque brusquement derrière les yeux, avec le cou bulbiforme ; prothorax ovale-oblong, étroit antérieurement, convexe en dessus ; élytres allongées, un peu cylindriques, convexes.

ARRHENODE COURONNÉ (*Arrhenodes coronatus*, SCHOENH.). Ferrugineux, glabre, sans tache ; tête avec une impression profonde, radiée ; élytres ponctuées-striées ; antennes courtes, moniliformes ; bec du mâle large, inégal ; celui des femelles plus étroit ; cuisses mutiques. Italie.

Dix-septième genre. BRENTE (*Brenthus*, ILLIGER).

Antennes souvent assez courtes, un peu épaissies en dehors, à articles courts, soit un peu coniques et tronquées au sommet, soit un peu arrondies ; elles sont rarement un peu longues, avec les articles presque cylindriques ; bec étendu, souvent très-long ; tête allongée dans le plus grand nombre, quelquefois obconique, linéaire, ou conique ; cou bulbiforme ; prothorax le plus souvent ovale-allongé ; élytres allongées, linéaires, quelquefois atténuées ou appendiculées au sommet.

BRENTE MONILICORNE (*B. monilicornis*, SCHOENH.). D'un noir pourpré ; prothorax oblong, canaliculé ; élytres bi-striées, frangées au sommet. Saint-Domingue.

ORDRE DEUXIÈME. LES GONATHOCÈRES.

Antennes coudées ; scape ou article basilaire, le plus souvent allongé, très-souvent inséré dans un scrobe ou petit canal creusé sur le côté du bec. Quelquefois la courbure des antennes est peu distincte, parce que le scape est très-court, mais il est toujours inséré dans un scrobe.

LÉGION PREMIÈRE. LES BRACHYRHYNQUES (*Curculiones*, FABRIC.).

Bec plus ou moins épais et variable, assez court, peu arqué; antennes insérées près du sommet du bec, souvent contre le sinus de la bouche, très-souvent de douze articles (les ***Brachycérides*** exceptés).

PHALANGE PREMIÈRE. *Scrobes sous-oculaires, courbes ou obliques.*

SECTION PREMIÈRE. — *Bec ou défléchi, ou un peu étendu en avant, libre.*

PREMIÈRE DIVISION. LES BRACHYCÉRIDES.

Bec souvent court, défléchi, étendu dans quelques-uns; antennes courtes, fortes, un peu brisées, ayant 7 ou 8 articles avant la massue : celle-ci petite, un peu solide, spongieuse au sommet, à articles inclus souvent indistincts; tarses étroits, soyeux ou spongieux; corps dur, sans ailes membraneuses.

Dix-huitième genre. LES BRACHYCÈRES (*Brachycerus*, FABRICIUS).

Antennes courtes, fortes, un peu arquées; scape court, un peu obconique; articles du funicule transversaux; massue petite, un peu solide, obtuse ou un peu acuminée au sommet; bec épais, défléchi, très-épaissi au sommet; yeux ovales-oblongs; prothorax transversal, avancé en devant au milieu, lobé derrière les yeux, largement émarginé en dessous derrière la gorge, convexe en dessus; élytres grandes, cornées, raides, voûtées.

Ces insectes ont le corps ovale, épais, bossu, très-souvent rude. Ils sont lents, vivent sur la terre, dans les lieux sablonneux, et habitent particulièrement l'Europe méridionale et l'Afrique.

BRACHYCÈRE LATÉRAL (*Brachycerus lateralis*, SCHOENH. *B. barbarus*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, avec un peu de pulvérulence brune; bec plan, varioleux, acuminé à la base; prothorax épineux de chaque côté, ayant deux lignes élevées longitudinales et le commencement de deux autres; deux arêtes crispées à chaque élytre : les intervalles et les côtés inférieurs plus particulièrement, avec des points enfoncés réunis en grillage par de petites rides. Portugal.

BRACHYCÈRE ONDÉ (*B. undatus*, SCHOENH. *B. barbarus*, variété *algirus*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, pulvérulent; bec plan varioleux, acuminé à la base, canaliculé; prothorax un peu ai

gument angulé, canaliculé, ponctué; élytres un peu réticulées-rugueuses, avec deux côtes ondées, tuberculées postérieurement et rétuses au sommet. Plus petit que le précédent, et du midi de la France.

Brachycère rongé (*Brachycerus corrosus*, Schoen.). Ovale; noir; un peu couvert de squamules cendrées; bec varioleux, un peu acuminé à la base; prothorax à côtés un peu aigument angulé, canaliculé en dessus, variolé-ponctué à points rudes; élytres fortement réticulées-rugueuses, avec chacune deux côtés tuberculées. Corse.

Brachycère Egyptien (*B. Ægyptiacus*). Ovale; noir, à squamules cendrées dans les enfoncements; front à deux fossettes profondes; prothorax à cinq sillons, ses côtés obtusément épineux; dessus des élytres variolé-ponctué, avec deux séries de tubercules, les côtés très-tuberculés-rugueux. Espagne.

Brachycère Sicilien (*B. Siculus*, Schoen.). Ovale-oblong, noir, presque glabre; bec plan, ponctué, avec une callosité un peu élevée sur les yeux; prothorax un peu aigument angulé, à cinq sillons en dessus, peu ponctué; élytres scrobiculées vers la suture, obtusément tuberculées extérieurement et vers le sommet. Sicile.

Brachycère plissé (*B. plicatus*, Schoen.). Courtement ovale; noirâtre, opaque, à squamules rares; une impression à la base du bec; prothorax largement canaliculé, varioleux-ponctué, un peu aigument épineux; élytres à reticulations rugueuses et serrées, avec une double série de tubercules sur chacune, l'intérieure postérieurement raccourcie. Espagne.

Brachycère d'Alger (*B. Algirus*, Schoen. *B. Muricatus*, 1re édit.). Courtement ovale; noir, à pulvérulence cendrée, et soies brunes; bec sillonné; tête déprimée; prothorax à côtés aigument épineux, à trois sillons, tuberculé; élytres ayant chacune une triple série de tubercules soyeux, la dernière composée de plusieurs tubercules plus petits. Midi de la France.

Brachycère bec-plan (*B. planirostris*, Schoen.). Courtement ovale; noir, couvert de tous côtés d'une pubescence serrée et cendrée, et de quelques rares soies brunes; bec plan, ponctué; prothorax tri-sillonné, à côtés obtusément épineux; élytres grandes, ayant chacune une triple série de tubercules, la série latérale composée de plusieurs tubercules plus grands. Italie.

Brachycère fangeux (*B. lutosus*, Schoen.). Courtement ovale; noir, à pulvérulence cendrée; bec plan, varioleux; tête

déprimée, carénée; prothorax obtusément épineux, à cinq sillons, à rugosité serrée et fine; élytres à tubercules obtus, soyeux, en triple série, la marginale à tubercules peu nombreux et écartés. France méridionale.

BRACHYCÈRE MURIQUÉ (*Brachycerus muricatus*, SCHOENN.). Prothorax épineux, sillonné; noir, obscur; élytres avec trois lignes élevées et crénées. Hongrie.

BRACHYCÈRE COU A FOSSETTES (*B. foveicollis*, SCHOENN.). Courtement ovale; noir; bec oblong, varioleux; tête avec une impression; prothorax à côtés angulés, varioleux en dessus, à trois fossettes à la base et autant au sommet; élytres ayant chacune une triple série de tubercules obtus, les séries externes rapprochées. Midi de l'Europe.

BRACHYCÈRE D'EUROPE (*B. Europæus*, SCHOENN.). Courtement ovale; noir; bec presque plan, varioleux; tête déprimée, carénée; prothorax un peu aigument angulé, canaliculé en dessus, à rugosité serrée; élytres réticulées-rugueuses, entourées d'une double série de tubercules fasciculés. Midi de l'Europe.

BRACHYCÈRE DE SIBÉRIE (*B. Sibiricus*, SCHOEN.). D'un blanc cendré; prothorax épineux, uni-sillonné, pupilleux; élytres striées, ponctuées. Sibérie.

DEUXIÈME DIVISION. LES PACHYRHYNCHIDES.

Bec très-court, épais, défléchi, souvent angulé, un peu épaissi au sommet.

Dix-neuvième genre. DERACANTHE (*Deracanthus*, SCHOEN.)

Antennes courtes, fortes; article basilaire du funicule oblong, les autres courts, transversaux, un peu serrés, la massue ovale, à articles très-étroitement rapprochés; bec court, épais, angulé, un peu plan, sillonné; yeux oblongs, déprimés; prothorax transversal, épineux de chaque côté; écusson très-petit, triangulaire; élytres courtement ovales, à épaules rétuses et arrondies; tarses allongés, étroits, soyeux.

DÉRACANTHE ÉPINEUX (*Deracanthus spinifex*, SCHOEN. *Curculio spinifex*, 1re ÉDIT.). Courtement ovale; noir, couvert de squamules crétacées et serrées; prothorax transversal, tuberculé, très-resserré en devant, armé de chaque côté d'une épine forte et inclinée; élytres marbrées de noir, rudes, striées-ponctuées, à points des stries écartés. Sibérie.

DÉRACANTHE ARMÉ (*D. armatus*, SCHOEN.). Noir, à squamules blanches; élytres un peu rugueuses antérieurement, striées au sommet. Tatarie.

Vingtième genre. PSALIDION (*Psalidium*, ILLIGER).

Antennes médiocres, fortes; les premiers articles du funicule un peu longs, obconiques, les autres courts, un peu tronqués au sommet; massue ovale, de quatre articles; bec épais, légèrement anguleux, presque séparé du front par une incision transversale; mandibules saillantes, arquées, un peu acuminées au sommet; prothorax oblong, légèrement ovale, tronqué à la base et au sommet, convexe en dessus; écusson petit, triangulaire, déprimé; élytres ovales, convexes, à épaules arrondies.

PSALIDION MAXILLAIRE (*Psalidium maxillosum*, SCHOEN. *Curculio maxillosus*, 1re ÉDIT.). Un peu ovale; noirâtre, luisant; une impression profonde et transversale entre les yeux, une fossette au milieu du bec; élytres ponctuées-striées. Allemagne.

TROISIÈME DIVISION. LES BRACHYDÉRIDES.

Bec presque horizontal, contigu à la tête et presque de sa largeur, souvent un peu plan en dessus, rarement cylindrique, court ou très-court dans plusieurs, dans les autres assez allongé.

SECTION PREMIÈRE. — *Corps souvent court, quelquefois ovale ou ovale-oblong, aptère; épaules le plus souvent arrondies ou obtuses, non proéminentes.*

Vingt-unième genre. THYLACITE (*Thylacites*, GERM.)

Antennes médiocres, fortes, à poils raides; le premier et le deuxième articles du funicule obconiques, le deuxième le plus grand, les autres lenticulaires; bec assez court, un peu large, épais, légèrement plan en dessus, un peu échancré au sommet; scrobe profond, courbé, fléchi en dessous; yeux arrondis, plus ou moins proéminents; prothorax très-souvent transversal, tronqué au sommet et à la base, les côtés grands et arrondis; point d'écusson; élytres ovales-oblongues, convexes.

* *Bec plan en dessus, un peu angulé; front légèrement plan; yeux très-proéminents.*

THYLACITE CATARACTE (*Thylacites cataractus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un brun bronzé, poilu, à écailles cendrées; prothorax brun, avec deux lignes blanches; élytres avec une tache postérieure nue, bronzée, interrompue de blanc. Portugal.

THYLACITE RAT (*T. mus*, SCHOEN.). Noir, poilu; bec large, plan; prothorax granulé, avec deux lignes grises; élytres striées-ponctuées, avec une tache blanche avant leur sommet. Portugal.

* * *Bec un peu plan en dessus; front un peu convexe; yeux médiocrement proéminents.*

THYLACITE DAMIER (*Thylacites fritillum*, SCHOEN. *Curculio fritillum*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, partout pubescent, couvert de squamules déprimées, d'un cendré blanchâtre; prothorax court, agrandi sur les côtés, avec une tache discoïdale rhomboïde, à squamules brunes; élytres marquetées de noir et de blanc, ou de brun et de blanc. France méridionale.

THYLACITE GLABRE (*T. glabratus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir; glabre en dessus, couvert de squamules serrées, d'un jaune doré obscur et un peu luisant; prothorax court, à côtés élargis, marqué d'une tache discoïdale un peu rhomboïde et d'un noir écailleux; élytres tachées de noir, obtusément arrondies au sommet. Portugal.

THYLACITE MARQUETÉ (*T. tessellatus*, SCHOEN.). Allongé; noir, pubescent, couvert de squamules déprimées et d'un cendré blanchâtre; prothorax très-court, à côtés très-élargis, presque plan en dessus, marqué sur le dos d'une tache rhomboïde d'un brun écailleux; élytres allongées, marquetées de brun et de blanc, avec les épaules presque rectangulées. Portugal.

THYLACITE EN DÉSORDRE (*T. turbatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir; finement pubescent, très-couvert de squamules d'un cendré un peu métallique; prothorax court, à côtés très-élargis, un peu déprimé en dessus, marqué d'une tache un peu rhomboïde et plus obscure; élytres tachées de brun, à sommet aigument arrondi. Espagne.

THYLACITE DE PORTUGAL (*T. Umbrinus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence assez longue, couvert en dessus de squamules obscures, et d'un cendré blanchâtre en dessous et sur les côtés; prothorax assez long, un peu élargi sur les côtés; légèrement convexe en dessus, marqué d'une tache rhomboïde plus obscure; élytres ponctuées-striées, très-obscurément marquetées. Portugal.

THYLACITE CHALCOGRAMME (*T. chalcogrammus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; d'un brun bronzé, à pubescence grise, varié de squamules cuivreuses, blanches et noires; prothorax avec cinq lignes blanches en dessus; élytres ponctuées-striées, ayant une tache postérieure bronzée à pupille blanche. Espagne.

THYLACITE LASIUS (*T. lasius*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un

brun bronzé ; velu ; bec courtement canaliculé ; prothorax rugueux-ponctué, avec quatre lignes pâles peu apparentes en dessus ; élytres ovales, ponctuées-striées, avec une ligne au milieu et une latérale se joignant postérieurement, écailleuses et de même couleur que celles du prothorax. Portugal.

Thylacite poilu (*Thylacites pilosus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, à poils et squamules bruns ; antennes ferrugineuses ; prothorax arrondi des deux côtés, avec quatre lignes cendrées ; élytres obscurément striées-ponctuées, linéées de pâle. Allemagne.

Thylacite pilifère (*T. piliferus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir ; à squamules et poils gris ; front légèrement et prothorax profondément canaliculés ; prothorax entièrement couvert de tubercules un peu élevés ; élytres ponctuées-striées. Caucase.

Vingt-deuxième genre. Cneorhin (*Cneorhinus*, Schoenherr).

A. Premier groupe.

Antennes assez courtes, pas très-menues ; le premier et le deuxième articles du funicule obconiques, les autres courts, ou noueux ou tronqués au sommet ; bec court, un peu large, plan en dessus, séparé du front par une ligne transversale enfoncée, profondément échancré au sommet ; scrobe large, un peu courbé ; yeux un peu arrondis, médiocrement proéminents ; prothorax court, un peu plus étroit en avant, à côtés légèrement arrondis ; écusson ou petit ou nul ; élytres convexes en dessus, ou oblongues, ou courtement ovales.

† *Les quatrième et huitième articles des antennes plus courts, noueux ; une ligne longitudinale enfoncée entre les yeux.*

Cneorhin de Barcelone (*Cneorhinus Barcelonicus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, couvert de squamules serrées, d'un cendré crétacé ; prothorax à points dispersés, les côtés un peu élargis ; élytres striées de points écartés et oblongs, étroits, les intervalles obscurément tachés de brun, les intérieurs postérieurs convexes et calleux. Espagne.

Cneorhin prodigue (*C. prodigus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, semé de squamules d'un blanc argenté ou dorées ; base du bec resserrée ; prothorax rugueux, à côtés médiocrement élargis ; élytres ponctuées-striées, transversalement rugueuses. Espagne.

Cneorhin joueur (*C. ludificator*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, clair-semé de squamules d'un blanc un peu bleuâtre ; bec resserré à la base ; prothorax rugueux, à côtés très-élar-

gis, courtement caréné au milieu; élytres ponctuées-striées; transversalement rugueuses. Espagne.

CNEORHIN A QUATRE-LIGNES (*Cneorhinus quadrilineatus*. SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à squamules serrées et cendrées; prothorax peu ponctué, sillonné; élytres striées à points écartés, les intervalles alternativement élevés en avant. Sibérie.

++ *Les 4-8 articles des antennes plus longs, un peu obconiques; front comme dans les précédents.*

CNEORHIN PYRIFORME (*C. pyriformis*, SCHOEN.). Ovale; noir, à squamules serrées; base du bec resserrée; prothorax transversal, canaliculé; élytres ventrues, régulièrement striées-ponctuées. Var. — Couvert de squamules d'un vert soyeux; — autre varié de squamules d'un brun cuivreux et noires; — autre couvert de squamules unicolores cendrées. Portugal.

CNÉORHIN HYPOCYANUS (*C. hypocyanus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; couvert de squamules d'un brun cuivreux; antennes et pieds bruns; bec resserré à la base; prothorax transversal, canaliculé, avec une fossette enfoncée de chaque côté, marqué de deux lignes blanches peu distinctes; élytres régulièrement ponctuées-striées, parsemées de petites soies couchées. Portugal.

+++ *Les 4-8 articles des antennes plus courts et noueux; front sans ligne enfoncée entre les yeux.*

CNÉORHIN GÉMINÉ (*C. geminatus*, SCHOEN. *Curculio geminatus*, 1re ÉDIT.). Noir; à squamules serrées, brunes, linée de cendré; élytres larges, presque globuleuses, d'un blanc soyeux; bec plan, légèrement canaliculé. France.

CNÉORHIN BLANCHATRE (*C. albicans*, SCHOEN.). Ovale; noir, couvert de squamules serrées d'un brun crétacé; bec un peu resserré à la base; prothorax transversal, un peu élargi avant son milieu, avec trois lignes brunes peu apparentes; élytres un peu ventrues, très-finement striées-ponctuées, d'un blanc soyeux. Nord de la France.

CNÉORHIN ALBIN (*C. Albinus*, SCHOEN.) Ovale; noir, à squamules serrées, métalliques et crétacées; bec resserré à la base: front un peu canaliculé; prothorax marqué de chaque côté d'une tache un peu brillante, peu caréné; élytres légèrement ventrues, régulièrement ponctuées-striées, d'un blanc soyeux, à dos un peu métallique, les côtés à squamules crétacées. Caucase.

CNÉORHIN DÉTERRÉ (*C. exaratus*, SCHOEN.). Ovale; noir,

couvert de squamules grises et unicolores; bec un peu resserré au milieu, séparé du front par un sillon; prothorax assez étroit, finement rugueux-ponctué; élytres ventrues, finement ponctuées-striées, d'un blanc un peu soyeux. Angleterre.

B. Deuxième groupe. *Les Strophosomes.*

Antennes un peu plus longues, plus minces; bec plus large, yeux plus proéminents, corps moins grand, aptère; du reste, mêmes caractères que le premier groupe.

a. *Prothorax tronqué à la base; élytres ovales, non resserrées près de leur base.*

CNÉORHIN DU NOISETIER (*Cneorhinus coryli*, SCHOEN. *Curculio coryli*, 1re ÉDIT.). Noir, à squamules serrées, variées de brun et de cendré; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec et front larges, sillonnés-rugueux. France.

CNÉORHIN ALTERNANT (*C. alternans*, SCHOEN.). Un peu globuleux, brun, varié de squamules serrées, brunes et cendrées, un peu métalliques; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; front finement canaliculé; bec légèrement imprimé, caréné; prothorax assez profondément rugueux, obscurément caréné sur le dos; élytres linéées de brun et de cendré, un peu profondément ponctuées-striées, à stries rapprochées par paires. France.

b. *Prothorax un peu sinué à la base; élytres ovales-oblongues, resserrées près de la base, celle-ci à bord relevé.*

CNÉORHIN FABRICATEUR (*C. faber*, SCHOEN. *Curculio faber*, 1re ÉDIT.). Noir, à squamules et poils gris; front canaliculé; yeux proéminents; prothorax très-court, sinué postérieurement, avec quatre lignes cendrées en dessus; élytres plus étroites antérieurement. Allemagne.

CNÉORHIN OXIOPS (*C. oxiops*, SCHOEN.). Ovale; noir, couvert de squamules serrées, unicolores, d'un cendré argenté; antennes et pieds ferrugineux; front non canaliculé; yeux très-proéminents; prothorax très-court, rugueux, un peu tronqué postérieurement, bordé; élytres un peu étroites antérieurement, finement ponctuées-striées. France.

CNÉORHIN BORDÉ (*C. limbatus*, SCHOEN.). Noir; un peu luisant; yeux proéminents; prothorax tronqué postérieurement; élytres ovales, égales; base de la suture et une ligne latérale écailleuses-argentées. France.

CNÉORHIN A CRÊTE (*C. cristatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong;

noir, opaque, parsemé de squamules brunes; yeux proéminents; front élevé, imprimé, longitudinalement sillonné prothorax arrondi, à rugosités serrées en dessus; élytres ovales-oblongues, peu profondément ponctuées-striées. Espagne

c. *Comme dans la première section* a, *mais les 4-8 articles des antennes plus courts, noueux ; bec non séparé du front par un sillon, contigu à la tête.*

CNÉORHIN SQUAMULEUX (*Cneorhinus squamulatus*, SCHOEN.). Un peu globuleux; brun, à squamules et poils serrés et blancs; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax très-court, égal élytres finement striées; bec large, émarginé. Allemagne.

d. *Bec comme dans la section précédente ; antennes plus menues 3-7 articles du funicule oblongs ; presque coniques.*

CNÉORHIN PORC (*C. porcellus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; varié de squamules brunes et cendrées, et de poils gris; antennes d'un roux brun; front non canaliculé; prothorax profondément ponctué, avec trois lignes brunes; élytres finement ponctuées-striées. Crimée.

CNÉORHIN HISPIDE (*C. hispidus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à squamules et poils gris; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; front légèrement canaliculé; yeux médiocres, proéminents; prothorax assez étroit, avec trois lignes brunes en dessus; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles un peu convexes. Midi de la France.

CNÉORHIN COTONNEUX (*C. tomentosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à squamules et poils gris; antennes d'un ferrugineux obscur; front et bec canaliculés; yeux proéminents; prothorax assez étroit, canaliculé, profondément rugueux-ponctué; élytres obscurément striées-ponctuées. France.

CNÉORHIN SILLONNÉ (*C. subsulcatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent, couvert de squamules cendrées bec canaliculé; prothorax assez court, un peu étroit, avec une légère impression de chaque côté au milieu, tronqué postérieurement; élytres assez étroites antérieurement, finement ponctuées-striées, avec une tache obscure sur chacune. Italie

Vingt-troisième genre. SCIAPHILE (*Sciaphilus*, SCHOENHERR).

Antennes assez longues, un peu menues; scape surpassant souvent les yeux; 1-2 articles du funicule obconiques, les autres ou noueux ou très-courtement obconiques; bec court, un peu plus étroit que la tête, presque plan en dessus, ayant une profonde échancrure arrondie au sommet; scrobe linéaire

oit, brusquement fléchi en dessous; yeux petits, arrondis, peu proéminents; prothorax petit, à côtés également et un arrondis; écusson petit, triangulaire; élytres ovales-oblon-s, convexes en dessus.

** Prothorax plus large que long.*

Sciaphile muriqué (*Sciaphilus muricatus*, Schoen. *Curculio ieratus*, 1re édit.). Ovale-oblong; d'un brun de poix, à uamules serrées et cendrées; antennes et pieds d'un brun rugineux; prothorax court, étroit; élytres ponctuées-striées, oies droites et raides. France.

Sciaphile barbu (*S. barbatulus*, Schoen.). Noir; à squa-iles vertes et poils bruns; antennes et pieds roux; prothorax insversal, un peu étroit en devant; élytres ponctuées-striées. ilmatie.

Sciaphile gentil (*S. scitulus*, Schoen.). Noir; à squamules rrées et vertes; antennes et tarses roux; prothorax cylindri-ie; élytres ponctuées-striées, à poils blancs. Allemagne.

Sciaphile soyeux (*S. setosulus*, Schoen.). Noir; à squa-iules pâles et poils bruns; antennes et pieds roux; prothorax ansversal, cylindrique; élytres ponctuées-striées. Illyrie.

Sciaphile vert (*S. viridis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, uvert de squamules lavées de verdâtre, et parsemé d'une ubescence brune; antennes et pieds d'un roux testacé; pro-iorax transversal, plus étroit en devant; élytres évidemment onctuées-striées; cuisses mutiques. Italie.

Sciaphile oblong (*S. oblongus*, Schoen.). Ovale-oblong; oir, à pubescence cotonneuse et grise; antennes et pieds d'un ux brun; bec très-court; front canaliculé; prothorax fine-ient ponctué, un peu caréné; élytres obscurément ponctuées-triées. Espagne.

*** Prothorax plus long que large.*

Sciaphile caréné (*S. carinula*, Schoen.). Ovale-oblong; un noir brun, clair-semé de squamules d'un jaune verdâtre; ntennes et pieds d'un roux testacé; prothorax comprimé, ugueux-ponctué, portant au milieu une petite carène longi-udinale élevée; élytres profondément ponctuées-striées, à ubescence brune; cuisses dentées. Portugal.

Vingt-quatrième genre. Brachydère (*Brachyderus*, Schoenherr.)

Antennes grêles, plus longues que le prothorax; scape étendu au-delà des yeux : second article du funicule ordinai-

rement plus long que le premier, les autres courts, tous obconiques; massue des antennes étroite, ovale; bec très-court. épais, un peu plan en dessus; scrobe un peu courbé, non profond; yeux arrondis, proéminents; prothorax court, à côtés arrondis; élytres oblongues, un peu ovales.

Brachydère de Portugal (*Brachyderus Lusitanicus*, Schoen. Allongé; noir, parsemé d'une pubescence grise, à squamules cuivreuses en dessous; antennes ferrugineuses; bec avec une large impression longitudinale; prothorax granulé, un peu étroit en devant; élytres ponctuées-striées, à intervalles portant une granulité serrée; elles ont une tache humérale et une ligne marginale de squamules argentées. Midi de la France.

Brachydère grêle (*B. gracilis*, Schoen.). Allongé; noir, à pubescence grise; antennes menues, ferrugineuses; prothorax très-court, transversal, souvent rugueux-ponctué, sans impression en dessus; élytres un peu mucronées au sommet. Portugal.

Brachydère opaque (*B. opacus*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé de squamules d'un brun cuivreux; bec assez étroit, ayant une impression longitudinale large, mais peu profonde, prothorax finement granulé, étroit antérieurement, angulé postérieurement; élytres ponctuées-striées, les intervalles obscurément granulés. Bretagne.

Brachydère blanchâtre (*B. incanus*, Schoen. *Curculio incanus*, 1re édit.). Allongé; noir, à pubescence brune; antennes menues, ferrugineuses; prothorax très-court, transversal, déprimé en dessus. Paris.

Brachydère lépidoptère (*B. lepidopterus*, Schoen.). Allongé; noir, opaque, un peu varié d'une pubescence et de squamules cendrées et blanchâtres; antennes ferrugineuses; prothorax transversal, avec une impression sur le dos; élytres un peu molles, obscurément ponctuées-striées. France : sur le bouleau.

Brachydère pubescent (*B. pubescens*, Schoen.). Allongé; noir, à pubescence serrée, grise et parsemé de squamules à reflets bronzés; antennes d'un roux brun; prothorax très-court, avec une impression transversale de chaque côté; élytres ponctuées-striées, mutiques au sommet. Midi de la France.

Brachydère doré (*B. inauratus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à pubescence grise; gris en dessus et à squamules dorées en dessous; yeux oblongs; antennes assez courtes, un peu épaisses, brunes; prothorax assez long, finement rugueux-ponctué; élytres ovales, ponctuées-striées, acuminées au sommet. Sibérie,

Vingt-cinquième genre. EUSOME (*Eusomus*, GERM.).

Antennes assez longues, grêles; scape dépassant les yeux; articles du funicule obconiques, les premiers les plus longs; massue étroite, ovale; bec court, épais, un peu cylindrique; scrobe courbé, peu visiblement prolongé; yeux arrondis, proéminents; prothorax oblong, tronqué à la base et au sommet; élytres ovales, convexes.

EUSOME OVULE (*Eusomus ovulum*, SCHOEN.). Noir, opaque, à squamules vertes; antennes rousses à la base; prothorax transversal, un peu cylindrique; élytres ponctuées-striées; cuisses dentées. France.

EUSOME ALLONGÉ (*E. elongatus*, SCHOEN.). Allongé; noir, couvert d'une pubescence grise et de squamules d'un vert argenté; antennes menues et jaunâtres; yeux globuleux, proéminents; élytres allongées, ponctuées-striées; cuisses denticulées. Crimée.

EUSOME VERDATRE (*E. virens*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence blanche et squamules d'un vert gai; antennes d'un roux-brun; bec avec une impression; élytres très-finement ponctuées-striées; cuisses denticulées. Sibérie.

EUSOME DE MARTIN (*E. Martinii*, SCHOEN.). Noir, à squamules d'un jaune doré obscur et poils bruns; antennes rousses; cuisses dentées. Russie.

SECTION DEUXIÈME. — *Corps allongé ou oblong, le plus souvent ailé; épaules plus ou moins angulées ou proéminentes.*

Vingt-sixième genre. CHLOROPHAN (*Chlorophanus*, DALM.).

A. Premier groupe.

Antennes assez courtes, un peu brisées, assez menues; scape atteignant les yeux, sensiblement épaissi en dehors; articles du funicule obconiques, les extérieurs graduellement plus courts; massue ovale-oblongue, acuminée; bec court, déprimé en dessus, portant au milieu une petite carène longitudinale élevée; yeux un peu arrondis, médiocrement proéminents; prothorax oblong, un peu conique, bisinué à la base, tronqué au sommet; élytres ovales-oblongues, médiocrement convexes, armées au sommet d'une petite pointe; jambes antérieures courbées en dedans, à épine crochue au sommet, les postérieures droites et mutiques.

CHLOROPHAN VERT (*C. viridis*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert en dessous et sous les côtés de squamules serrées et

d'un jaune verdâtre, et en dessus parsemé de squamules vertes et de poils cendrés et couchés; prothorax plus long que large presque linéaire; élytres courtement mucronées au sommet. France.

CHLOROPHAN COL-COURT (*Chlorophanus brevicollis*, SCHOEN. Ovale-oblong; noir, couvert en dessous et sur les côtés de squamules serrées d'un jaune verdâtre, et clair-semé en dessus de squamules vertes et de poils cendrés et couchés; prothorax plus court que large; élytres longuement mucronées au sommet. Allemagne.

CHLOROPHAN INERME (*C. inermis*, SCHOEN.). Oblong; noir, parsemé de cendré en dessus, à squamules fauves et serrées en dessous et sur les côtés; prothorax assez court, médiocrement élargi sur les côtés; élytres obscurément ponctuées-striées, non mucronées au sommet. Paris.

CHLOROPHAN COU-RIDÉ (*C. rugicollis*, SCHOEN.). Oblong; noir, un peu cendré-verdâtre en dessus, les côtés et le dessous à squamules jaunes et serrées; prothorax assez long, transversalement rugueux en dessus, un peu sinué à la base; élytres visiblement ponctuées-striées, non mucronées au sommet. Espagne.

CHLOROPHAN FARINEUX (*C. pollinosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; noir, très-couvert en dessous et sur les côtés et peu couvert sur le dessus de squamules jaunâtres, celles-ci s'étendant sur le fond des élytres et les pieds; élytres assez longuement mucronées au sommet; premier article du funicule des antennes plus court que le second; bec obscurément caréné. Autriche.

CHLOROPHAN DU SAULE (*C. salicicola*, SCHOEN.). Squamule d'un vert de porreau; bords du prothorax et des élytres d'un jaune de soufre; élytres assez profondément ponctuées-striées, courtement mucronées au sommet. Silésie.

CHLOROPHAN ENTOURÉ (*C. circumcinctus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert partout de squamules d'un vert gai; prothorax légèrement bisinué postérieurement, non rugueux sur le dos, avec les côtés à squamules serrées et jaunes; une tache intra-marginale aux élytres de la même couleur. Sibérie.

CHLOROPHAN SIBÉRIEN (*C. Sibiricus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert partout de squamules d'un vert gai; prothorax et élytres tachés comme dans le précédent; prothorax transversalement rugueux, profondément bisinué postérieurement; élytres mucronées au sommet. Sibérie et Daourie.

Chlorophan voluptueux (*Chlorophanus voluptificus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, avec le dessous et les côtés à squamules vertes et serrées ; prothorax profondément sinué postérieurement, d'un jaune d'ocre sur le dos et à squamules d'un jaune gai sur les côtés ; élytres courtement mucronées au sommet, les intervalles dorsaux tachés de jaune-d'ocre, et une tache latérale d'un jaune gai. Allemagne.

Chlorophan des graminées (*C. graminicola*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, couvert en dessous et sur les côtés de squamules serrées et d'un vert jaunâtre, le dessus avec des squamules cuivreuses et des poils couchés, ochracés ; prothorax plus long que large, un peu linéaire ; élytres un peu ouvertes, à pointe du sommet assez longue. Suisse.

Chlorophan taché (*C. vittatus*, Schoen.). Oblong ; noir, un peu cendré sur le dos, à squamules serrées et verdâtres en dessous et sur les côtés ; prothorax un peu conique ; élytres ponctuées-striées, mucronées au sommet, portant chacune sur leur disque une tache de squamules vertes et serrées. Caucase.

Chlorophan serré (*C. sellatus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, à squamules serrées et vertes mêlées de jaunâtre partout, excepté sur le dos du prothorax où elles sont fauves ; élytres courtement mucronées au sommet ; bec visiblement caréné. Russie méridionale.

B. Deuxième groupe. *Les Phœnodus.*

Comme les précédents, mais antennes courtes ; les trois ou quatre articles basilaires du funicule presque obconiques, les autres plus courts, un peu turbinés, les extérieurs successivement un peu plus épais ; massue courte, presque conique ; mandibules saillantes, droites, cornées, sans dents, acuminées.

Chlorophan trompeur (*C. fallax*, Schoen.). Oblong ; couvert de squamules d'un verdâtre gai ; vertex, milieu du prothorax et des élytres, une tache suturale antérieure, plus obscurs ; mandibules saillantes, rousses ; bec avec une petite carène ; élytres un peu mucronées au sommet. Hongrie.

Chlorophan bordé (*C. rufomarginatus*, Schoen.). Oblong ; noir ; bords des élytres et dessous du corps à squamules serrées et verdâtres ; côtés du prothorax jaunes ; élytres avec une tache intra-marginale d'un roux brun. Sibérie.

Vingt-septième genre. Tanymèque (*Tanymecus*, Germ.)

Antennes médiocres, un peu minces ; scape en massue, surpassant les yeux ; les deux articles basilaires du funicule un peu

longs, presque obconiques, les autres plus courts, un peu turbinés; massue allongée, ovale, acuminée; bec court, épais, large, un peu convexe, rarement très-convexe, et alors bouche et mandibules grandes; prothorax oblong, tronqué en avant et en arrière, à côtés médiocrement élargis; élytres allongées, de moitié plus larges que la base du thorax, légèrement échancrées antérieurement, obtusément angulées aux épaules, atténuées postérieurement; pieds presque égaux; jambes presque droites, mutiques au sommet.

* *Bec avec une petite impression longitudinale.*

†TANYMÈQUE MANTELÉ (*Tanymecus palliatus*, SCHOENH. *Curculio palliatus*, 1re ÉDIT.). Allongé; noir, à poils et squamules serrés, brun en dessus, d'un cendré blanchâtre en dessous et sur les côtés; prothorax assez long; bec avec une impression peu apparente. Allemagne.

TANYMÈQUE BIDENTÉ (*T. bidentatus*, SCHOEN.). Oblong; noir, dessous et côtés à squamules blanches et serrées; prothorax court, d'un gris écailleux en dessus, ayant, de chaque côté une tache noire intra-marginale; élytres finement ponctuées-striées, à points écartés, parsemées de squamules brunes et grises, ayant chacune au sommet une petite pointe. Sibérie.

** *Bec presque plan en dessus.*

TANYMÈQUE BLANC (*T. albus*, SCHOEN.). Oblong; noir, couvert partout de squamules blanches plus serrées en dessous et sur les côtés; prothorax un peu plus long que large, à bord élevé au sommet et à la base; élytres finement ponctuées-striées, à points écartés, acuminées au sommet. Tatarie.

*** *Une ligne longitudinale élevée au milieu du dessus du bec.*

TANYMÈQUE VILLAGEOIS (*T. urbanus*, SCHOEN.). Oblong; noir, couvert de squamules et de soies couchées, serrées, unicolores, cendrées; bec à carène petite et étroite; élytres finement striées; cuisses en massue, mutiques. Caucase.

Vingt-huitième genre. SITONE (*Sitona*, GERM.).

Antennes assez courtes, un peu menues; scape en massue, atteignant les yeux; les deux articles basilaires du funicule assez longs, un peu coniques, les autres très-souvent noueux, fort rarement turbinés; massue étroite, ovale; bec court, épais, un peu linéaire, plan en dessus, canaliculé ou avec une ligne étroite et enfoncée, au milieu; scrobe linéaire, arqué, s'étendant près du bord inférieur des yeux; ceux-ci un peu arron-

dis, plus ou moins proéminents; prothorax tronqué à la base et au sommet, le plus souvent arrondi également sur les côtés, légèrement resserré près du sommet, à bord un peu élevé; élytres oblongues, tronquées à la base, un peu arrondies au sommet; épaules obtusément angulées.

SITONE GRISON (*Sitona gressorius*, SCHOENH. *Curculio grisonus*, 1re ÉDIT.). Allongé; noir, à squamules cendrées; tête et prothorax canaliculés, ayant en dessus une ligne blanche; prothorax assez long, profondément rugueux-ponctué; élytres variées. Italie.

SITONE GRIS (*S. griseus*, SCHOENH.). Allongé; noir, à squamules brunes; prothorax assez court, canaliculé, avec trois lignes cendrées peu apparentes; élytres avec une tache commune cendrée, tachées de noir des deux côtés; cuisses tachées de blanc et de brun. Allemagne.

SITONE AMBULANT (*S. ambulans*, SCHOENH.). Noir; à squamules d'un cendré blanchâtre; antennes et ongles ferrugineux; prothorax court, finement rugueux-ponctué, profondément resserré en devant, très-élargi sur les côtés; élytres distinctement ponctuées-striées. Italie.

SITONE LARGES-AILES (*S. latipennis*, SCHOENH.). Ovale-oblong; noir, à pubescence brune; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; prothorax rugueux-ponctué, à deux fossettes sur le dos, avec les côtés élargis; élytres assez larges, ponctuées-striées, ayant postérieurement un calus blanc. Portugal.

SITONE COU-PONCTUÉ (*S. cribricollis*, SCHOENH.). Oblong; noir, à pubescence fine, couchée, cendrée, presque également semée; antennes et pieds concolores; prothorax court, à côtés arrondis et élargis, à points profonds et écartés; élytres finement ponctuées-striées. Autriche.

SITONE DU GENET (*S. regensteinensis*, SCHOENH.). Oblong; noir, à soies et squamules cendrées; scape des antennes, jambes et tarses testacés; prothorax convexe, à trois lignes blanchâtres, profondément ponctué, réfléchi en devant; élytres finement striées-ponctuées. France.

SITONE A COU-GLOBULEUX (*S. globulicollis*, SCHOENH.). Oblong; noir, parsemé de squamules d'un blanc argenté; prothorax un peu globuleux, ponctué serré, linéé de blanc, réfléchi en avant; élytres étroites, poilues, profondément ponctuées-striées, à points écartés; pieds totalement noirs. France.

SITONE IMBÉCILE (*S. insulsus*, SCHOENH.). Allongé; noir, à squamules serrées et brunes; prothorax assez long, finement

pointillé, distinctement tri-linéé ; front et bec peu distinctement canaliculés ; élytres avec une bande blanche. Cause.

Sitone a huit-points (*Sitona octopunctatus*, Schoen.). Noir, à squamules serrées et brunes ; prothorax assez long, très-finement ponctué, obscurément tri-linéé, avec les angles postérieurs un peu proéminents ; base des antennes et jambes ferrugineuses. Allemagne.

Sitone calleux (*S. callosus*, Schoen.). Oblong ; noir, à pubescence et squamules cendrées ; prothorax assez long, visiblement ponctué et à points serrés, avec trois bandes blanches peu marquées ; élytres ponctuées-striées, ayant postérieurement un calus élevé ; tête marquée de chaque côté d'une ligne écailleuse blanche. Crimée.

Sitone longuet (*S longulus*, Schoen.). Allongé ; noir, à squamules brunes variées de blanc ; prothorax assez long, finement ponctué, un peu élargi avant son milieu, à trois lignes blanches peu apparentes ; antennes, jambes et tarses testacés. Sibérie.

Sitone malade (*S. cachecta*, Schoen.) Allongé, étroit ; noir, couvert de squamules serrées et blanches en dessous, d'un gris verdâtre en dessus ; base des antennes et pieds d'un roux brun ; prothorax assez long, à côtés également élargis, et marqué en dessus de trois bandelettes blanches peu apparentes. Espagne.

Sitone linéé (*S. lineatus*, Schoen. *Curculio lineatus*, 1re édit.). Noir, à squamules brunes en dessous, d'un cendré argenté en dessus ; prothorax assez court, élargi postérieurement, très-finement pointillé ; antennes, jambes et tarses ferrugineux ; élytres et prothorax linéés de blanc. France.

Sitone indigent (*S. inops*, Schoen.). Oblong ; noir, brun en dessus, à squamules d'un cendré argenté en dessous ; prothorax assez court ; élargi au milieu, un peu réfléchi en devant, finement ponctué en dessus avec trois lignes blanches ; antennes, jambes et tarses d'un roux ferrugineux. Odessa.

Sitone linéolé (*S. lineellus*, Schoen.). Oblong ; noir, d'un brun écailleux linéé de blanc ; antennes, jambes et tarses ferrugineux ; prothorax profondément ponctué ; élytres médiocrément ponctuées-striées, un peu soyeuses postérieurement. Il a un grand nombre de variétés. Toute l'Europe.

Sitone discoïde (*S. discoïdeus*, Schoen.). Allongé, noir ; prothorax plus long que large, presque linéaire, finement ponctué, avec trois bandelettes peu déterminées ; élytres mé-

diocrement ponctuées-striées, avec une bandelette courte entre les épaules, formée de squamules blanches et serrées; partie inférieure des antennes et jambes testacés. Autriche.

Sitone prompt (*Sitona promptus*, Schoen.). Allongé; noir, à squamules brunes; prothorax pas plus long que large, à côtés élargis, médiocrement ponctué, à points serrés, avec trois bandelettes blanches; élytres obscurément ponctuées-striées, à côtés d'un blanc écailleux épais ainsi qu'une bandelette courte entre les épaules; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux obscur. Midi de la France.

Sitone tibial (*S. tibialis*, Schoen.). Oblong; noir, inégalement parsemé de squamules blanches, argentées et à reflets verdâtres; prothorax presque carré, à côtés élargis, finement ponctué, avec trois bandelettes indéterminées; élytres distinctement ponctuées-striées, à squamules des bords, de la suture et des bandelettes du disque, serrées; base des antennes, jambes et tarses testacés. Cet insecte est plus grand que les précédents et habite l'Allemagne.

Sitone a col-court (*S. brevicollis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, peu parsemé et presque également de squamules blanches; prothorax plus court que large, profondément ponctué, à côtés élargis; élytres profondément ponctuées-striées, à points écartés; partie inférieure des antennes et jambes testacées. Allemagne.

Sitone douteux (*S. ambiguus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, parsemé de squamules blanches, à reflets argentés ou cuivreux; prothorax presque carré, finement ponctué, avec trois bandelettes indéterminées; élytres médiocrement ponctuées-striées, à bord, suture, et quelques bandelettes sur leur disque, couverts de squamules épaisses; base des antennes, jambes et tarses testacés. Cet insecte, plus petit que le *Lineellus*, se trouve en Allemagne.

Sitone front-sillonné (*S. sulcifrons*, Schoen.). Noir, peu couvert de squamules cuivreuses; prothorax très-finement pointillé, tri-linéé en dessus; élytres assez courtes, ponctuées-striées; une ligne argentée de chaque côté de la poitrine; jambes testacées. Allemagne.

Sitone élégant (*S. elegans*, Schoen.) Ovale-oblong; noir, varié en dessus de squamules d'un luisant métallique, couvert en dessous de squamules serrées et blanches; base des antennes et jambes testacées; prothorax assez convexe, finement ponctué, à trois bandelettes, plus large au milieu; élytres assez courtes, ponctuées-striées. Sur les crucifères, en Allemagne.

SITONE SUBTIL (*Sitona argutulus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, base des antennes et pieds testacés; cuisses noirâtres au milieu; prothorax court, finement ponctué, avec trois lignes cuivreuses en dessus; dessous ayant de chaque côté une ligne d'un blanc argenté se prolongeant sur les côtés de la poitrine. Italie.

SITONE TIBIELLE (*S. tibiellus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu couvert de squamules cendrées; partie inférieure des antennes, jambes et tarses testacés; tête et prothorax profondément ponctués, à points écartés; élytres striées-ponctuées, soyeuses postérieurement. Autriche.

SITONE HISPIDULE (*S. hispidulus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à squamules brunes; prothorax profondément ponctué, linéé de cendré; élytres profondément striées-ponctuées, variées de cendré, parsemées de poils droits, en séries, blancs. Allemagne.

SITONE NAIN (*S. nanus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à squamules et soies serrées et blanches; prothorax profondément ponctué, à points écartés, bilinéé de brun; élytres finement striées-ponctuées, avec des points épars et bruns. Midi de la France.

SITONE CHEVELU (*S. crinitus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert de squamules serrées, fauves et blanches; base des antennes, jambes et tarses testacés; prothorax profondément ponctué, tri-linéé; élytres finement ponctuées-striées, ponctuées de noir, à soies blanches. France.

SITONE NÉOPHYTE (*S. neophytis*, SCHOEN.). D'un gris brun; cuisses mutiques; jambes ferrugineuses. Allemagne.

Vingt-neuvième genre. POLYDROSE (*Polydrosus*, GERM.).

Antennes assez longues, un peu menues; scape en massue, dépassant le plus souvent les yeux; les deux articles basilaires du funicule assez longs, obconiques, les autres ou très-courts et obconiques, ou noueux, tous distants; massue allongée, ovale; bec court; tête étroite, un peu cylindrique; scrobe linéaire, courbé, brusquement fléchi en dessous; yeux arrondis, médiocrement proéminents; prothorax petit, tronqué à la base et au sommet, les côtés médiocrement arrondis, un peu étroits en avant, ayant une légère impression transversale près du sommet; élytres ovales-oblongues, tronquées à la base, convexes en dessus, à épaules obtusément angulées, souvent un peu élevées; pieds presque égaux; cuisses dentées ou mutiques; jambes mutiques.

A. *Scape des antennes s'élevant près des yeux ; 3-7 articles du funicule un peu noueux.*

POLYDROSE ONDÉ (*Polydrosus undatus*, SCHOEN. *Curculio undatus*, 1re ÉDIT.). Cuisses mutiques ; corps allongé, noir, couvert de squamules d'un cendré argenté ; antennes et pieds roux ; prothorax étroit, cylindrique ; élytres avec trois bandes ondées de squamules brunes. France.

POLYDROSE INTERMÉDIAIRE (*P. intermedius*, SCHOEN.). Cuisses mutiques ; corps noir, couvert de squamules cendrées, avec le sommet du bec, les antennes, les pieds et l'anus roux ; élytres avec trois bandes nues ; prothorax assez court, presque cylindrique, inégal. Suède.

POLYDROSE CORNE-FAUVE (*P. fulvicornis*, SCHOEN. *Curculio fulvicornis*, SCHOEN.). Cuisses mutiques ; corps allongé, d'un brun roux, à squamules cendrées ; antennes et pieds d'un roux testacé ; élytres avec trois bandes nues ; prothorax inégal. France.

POLYDROSE A CEINTURE VERTE (*P. viridicinctus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques ; corps oblong, noir, peu pubescent ; sommet du bec, antennes et pieds d'un testacé pâle ; tête grande, allongée ; prothorax étroit, profondément resserré ; élytres striées-ponctuées, ayant à la base une bande interrompue de squamules vertes. Nord de l'Europe.

B. *Scape des antennes s'élevant près des yeux ; 3-7 articles du funicule obconiques.*

POLYDROSE FRONT-PLAN (*P. planifrons*, SCHOEN.). Cuisses un peu dentées ; corps oblong, noir, sans poils, couvert de squamules vertes ; antennes ferrugineuses, à massue brune ; front plan ; bec médiocre. Paris.

POLYDROSE PIEDS ARMÉS (*P. armipes*, SCHOEN.). Cuisses très-dentées ; corps oblong, noir, sans poils, couvert partout de squamules serrées, d'un vert pâle, opaques ; antennes, pieds et anus d'un testacé pâle ; prothorax un peu déprimé, ponctué ; élytres ponctuées-striées, chacune un peu acuminée au sommet. Sicile.

POLYDROSE FRONT-IMPRIMÉ (*P. impressifrons*, SCHOEN.). Cuisses mutiques ; corps oblong, noir, à pubescence brune, couvert partout de squamules serrées et vertes ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; bec très-court ; front avec une impression. France.

POLYDROSE PIEDS-JAUNES (*P. flavipes*, SCHOEN.). Cuisses mu-

tiques; corps allongé, noir, couvert de squamules d'un vert soyeux et de poils bruns; antennes menues, d'un testacé pâle ainsi que les pieds; bec très-court. France.

POLYDROSE VERT (*Polydrosus herbeus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps oblong, noir, sans poils, couvert de squamules d'un vert un peu luisant; antennes et pieds d'un testacé pâle; prothorax assez long, transversalement convexe; une impression au front; bec très-court. Allemagne.

POLYDROSE JAUNE-VERDATRE (*P. flavovirens*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps oblong, noir, un peu pubescent, couvert de squamules d'un jaune verdâtre et opaques; antennes et pieds d'un testacé pâle; prothorax un peu déprimé; bec médiocre. Autriche.

POLYDROSE XANTHOPE (*P. Xanthopus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps oblong, noir, à pubescence brune, couvert de squamules vertes et un peu luisantes; antennes et pieds d'un testacé pâle; tête déprimée; bec assez long; prothorax presque carré. Portugal.

POLYDROSE BRILLANT (*P. coruscus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps noir, sans poils, d'un vert écailleux; antennes et pieds roux; prothorax transversalement convexe au milieu; élytres ovales-oblongues, ponctuées-sillonnées. Allemagne.

POLYDROSE CERF (*P. cervinus*, SCHOEN.). Cuisses dentées; corps oblong, noir, entièrement couvert de squamules arrondies, cendrées et luisantes; antennes menues, roussâtres à la base; élytres avec des taches nues et brunes. France.

POLYDROSE CHRYSOMÈLE (*P. crysomela*, SCHOEN.). Cuisses dentées; corps ovale-oblong, noir, un peu pubescent, peu parsemé de squamules dorées; prothorax et élytres ayant de chaque côté une bandelette de squamules blanches; antennes, jambes et tarses testacés; élytres profondément striées-ponctuées. France.

POLYDROSE ÉPARS (*P. sparsus*, SCHOEN.). Cuisses dentées; corps oblong, noir, couvert antérieurement de squamules cuivrées; antennes et pieds d'un testacé pâle; prothorax étroit, un peu déprimé; élytres striées-ponctuées, un peu fasciées de blanc postérieurement. Italie.

POLYDROSE PIC (*P. picus*, SCHOEN.). Cuisses dentées; corps noir; antennes, jambes et tarses d'un testacé pâle; prothorax profondément ponctué, ayant de chaque côté une bandelette de squamules blanches; élytres distinctement ponctuées-striées, à taches nombreuses de squamules d'un blanc verdâtre. France.

C. *Scape des antennes atteignant les yeux, sans les dépasser; 3-7 articles du funicule obconiques.*

POLYDROSE SOYEUX (*Polydrasus sericeus*, SCHOEN.). Oblong; noir, couvert de squamules arrondies, d'un vert opaque; antennes menues; pieds d'un testacé pâle. France.

POLYDROSE LATÉRAL (*P. lateralis*, SCHOEN.). Cuisses un peu dentées; corps oblong, noir, sans poils, couvert en dessus de squamules d'un cuivreux métallique, vertes sur les côtés et en dessous; antennes et pieds testacés; bec assez long; front sillonné; élytres profondément ponctuées-striées. Autriche.

POLYDROSE BRILLANT (*P. micans*, SCHOEN. *Curculio micans*, 1re ÉDIT.). Cuisses postérieures un peu dentées; corps noir, parsemé de squamules étroites, d'un doré feu; antennes assez courtes; pieds menus et roux; élytres grandes, bossuées postérieurement. Europe.

POLYDROSE DE RUBE (*P. Rubi*, SCHOEN.). Cuisses postérieures dentées; corps ovale, noir, couvert partout de squamules d'un glauque argenté; antennes et pieds testacés; cuisses en massue noirâtre; prothorax convexe, arrondi. Scanie.

POLYDROSE A BANDES (*P. vittatus*, SCHOEN.). Cuisses aigument dentées; corps ovale, convexe, noir, couvert de squamules d'un vert pâle; antennes et tarses ferrugineux; prothorax transversal, ponctué, à squamules également verdâtres; élytres profondément ponctuées-striées, avec la suture et huit bandelettes à squamules serrées et verdâtres. Istrie.

D. *Scape des antennes surpassant les yeux, tous les articles du funicule obconiques; bec très-court, épais; front assez large, convexe.* Genre *Scytropus* de SCHOENHERR.

POLYDROSE BELETTE (*P. mustela*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence cotonneuse et grise; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; élytres acuminées, brunes, à bords, suture et taches sur le disque d'un blanc tomenteux, les taches variées de points bruns. Allemagne.

Trentième genre. MÉTALLITE (*Metallites*, SCHH.).

Antennes assez courtes, un peu épaisses; scape en massue légèrement courbée, surpassant les yeux; 1, 2 articles du funicule un peu longs, obconiques, les autres noueux; massue ovale-oblongue, acuminée; bec court; tête assez étroite, un peu plane en dessus, parallélipède; yeux petits, arrondis, médiocrement proéminents; prothorax ou un peu transversal, ou

oblong, tronqué à la base et au sommet; les côtés médiocrement arrondis, le devant un peu étroit; élytres oblongues, presque ovales, légèrement émarginées vers la base, un peu convexes en dessus; pieds presque égaux; cuisses dentées ou mutiques.

MÉTALLITE MOU (*Metallites mollis*, SCHOEN.). Cuisses denticulées; corps noir, pubescent, à squamules vertes; antennes et pieds roux; élytres presque cylindriques, ponctuées-striées. Allemagne.

MÉTALLITE ATOMAIRE (*M. atomarius*, SCHOEN.). Trois fois plus petit que le précédent, auquel il ressemble, mais prothorax proportionnellement un peu plus long et plus étroit; cuisses denticulées d'une manière moins apparente. Allemagne.

MÉTALLITE AGRÉABLE (*M. amœnus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps noir, à squamules bleues; base des antennes rousse; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées. Saxe.

MÉTALLITE TIBIAL (*M. tibialis*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps oblong, noir, un peu pubescent, à squamules cendrées et serrées; antennes, jambes et tarses ferrugineux; prothorax court, transversal, ponctué; élytres convexes, ponctuées-striées; suture élevée en carène postérieurement. Istrie.

MÉTALLITE DOUTEUX (*M. ambiguus*, SCHOEN.). Cuisses dentées; corps oblong, d'un noir brun, parsemé de squamules étroites, et d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds testacés; prothorax oblong; écusson transversal, tronqué; élytres visiblement ponctuées-striées. France.

MÉTALLITE SOURIS (*M. murinus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps oblong, d'un noir brun; squamules étroites, d'un blanc-cendré, serrées; antennes et pieds testacés; prothorax assez court; écusson triangulaire; élytres obscurément ponctuées-striées. Midi de la France.

MÉTALLITE GLOBULEUX (*M. globosus*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; corps ovale-oblong, noir, à squamules d'un argenté un peu verdâtre; antennes, jambes et tarses ferrugineux; prothorax plus court que large, convexe, à points serrés; élytres distinctement ponctuées-striées. Midi de la France.

QUATRIÈME DIVISION. LES CLÉONIDES.

Bec assez long, épais ou penché, ou défléchi, le plus souvent cylindrique, rarement un peu anguleux, souvent légèrement épaissi en dehors.

SECTION PREMIÈRE. *Corps très-souvent ailé.*

Trente-unième genre. CLÉONE (*Cleonus*, SCHOEN.).

Antennes un peu courtes, assez épaisses; 1, 2 articles du funicule presque coniques; 3-6 transversaux, un peu turbinés, resserrés, le 7e plus épais, étroitement pressé contre la massue; celle-ci ovale-oblongue, acuminée; bec assez court et un peu épais, ordinairement canaliculé ou caréné en dessus; yeux oblongs, déprimés; prothorax presque conique, obscurément rétréci vers le sommet, légèrement bisinué en avant et surtout à la base; écusson triangulaire; élytres ou allongées ou ovales-oblongues; tarses ou un peu larges et spongieux en dessous, ou légèrement étroits et non spongieux.

* *Prothorax distinctement lobé près des yeux.*

CLÉONE BLANCHISSANT (*Cleonus candidatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert en dessous d'une pubescence serrée, blanche, unicolore, varié en dessus; bec avec une petite carène à trois branches; prothorax et élytres inégalement parsemés de petits grains élevés, noirs, luisants. Caucase.

CLÉONE LEUCOPTÈRE (*C. leucopterus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir; bec et thorax carénés en avant; prothorax avec deux bandelettes flexueuses de chaque côté, et quatre lignes courtes sur le disque, d'un blanc écailleux; élytres ayant de larges bandes obliques dorsales, et plusieurs taches latérales, de squamules blanches. Sibérie.

CLÉONE GRANULEUX (*C. granulosus*, SCHOEN.). Oblong, un peu cylindrique; noir, à poils d'un roux ferrugineux et serrés, marqué partout d'une granulation noire et élevée; prothorax avec des taches latérales, et élytres avec des bandes obliques d'une pubescence blanche. Sibérie.

CLÉONE TUBERCULÉ (*C. tuberculatus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence blanchâtre et serrée; prothorax inégal, scrobiculé d'une manière serrée; élytres tuberculées à la base, avec une bande raccourcie proche de leur milieu. et une tache un peu calleuse, nues et noires; les intervalles des élytres alternativement élevés. Sibérie.

CLÉONE A BEC CARÉNÉ (*C. carinirostris*, SCHOEN.). Oblong; noir; bec à carène élevée; prothorax inégal, scrobiculé; élytres variées de cendré, très-obscurément striées-ponctuées, avec un calus élevé près de leur milieu. Sibérie.

CLÉONE CENDRÉ (*C. cineritius*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence cendrée; bec à petite carène le plus souvent un

peu à trois branches; prothorax court, scrobiculé, marqué de chaque côté d'une ligne arquée d'un cendré pubescent; élytres ayant des bandes obliques noires et cendrées. Sibérie.

Cléone nébuleux (*Cleonus nebulosus*, Schoen.). Allong. noir, à pubescence cendrée et serrée; élytres acuminées, profondément ponctuées-striées, à bandes obliques et nues; bec et prothorax carénés. France.

Cléone glauque (*C. glaucus*, Schoen.). Noir; couvert de poils laineux d'un cendré brunâtre; élytres un peu acuminées, profondément ponctuées-striées, à bandes nues; bec caréné. France.

Cléone bec-sillonné (*C. sulcirostris*, Schoen.). Noir, à pubescence cendrée et serrée; élytres finement ponctuées-striées à bandes obliques et nues; bec avec trois sillons égaux. Midi de la France.

Cléone scutellé (*C. scutellatus*, Schoen.). Ovale-oblong assez large; noir, finement cotonneux-cendré; élytres fortement rugueuses-tuberculées, obscurément et obliquement fasciées; écusson à poils jaunes; bec avec trois sillons égaux. Midi de la France.

Cléone obscur (*C. obsoletus*, Schoen.). Oblong, un peu linéaire; noir, à pubescence cendrée ou fauve; bec convexe, légèrement caréné; prothorax inégal, un peu rugueux, obscurément caréné; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, alternativement plus larges. Sibérie.

Cléone oculaire (*C. ocularis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, parsemé d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; front un peu bi-caréné; tour des yeux à squamules blanches; prothorax resserré en devant, presque plan en dessus, granulé; et élytres très-finement ponctuées-striées, à points coriacés et serrés, à granulation écartée, obtusément arrondies au sommet. Italie.

Cléone blanchatre (*C. pruinosus*, Schoen.). Ovale-oblong noir, parsemé d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; front un peu bi-caréné; prothorax à points écartés; élytres égales peu profondément ponctuées-striées, fasciculées de blanc. Russie méridionale.

Cléone ophthalmique (*C. ophthalmicus*, Schoen.). Ovale noir, varié de squamules serrées d'un cendré blanchâtre; prothorax caréné en devant; élytres obscurément ponctuées-striées, ayant chacune deux taches noires et nues près de leur milieu, avec des pupilles blanches. Midi de la France.

Cléone paturant (*Cleonus pasticus*, Schoen.). Bec à trois carènes; corps gris; prothorax varié de blanc; élytres variées de lignes, ayant au milieu une tache ocellée à pupille blanche. Midi de l'Europe.

Cléone élégant (*C. concinnus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir; tête et prothorax à pubescence serrée et d'un roux brun; élytres couvertes de cendré, chacune ayant au milieu deux lacunes rapprochées et enfoncées; prothorax avec quatre lignes blanches. Podolie.

Cléone microgramme (*C. microgrammus*, Stev.). Oblong; noir, à pubescence cendrée; prothorax profondément ponctué, à points écartés, caréné antérieurement, largement canaliculé en arrière; chaque élytre ayant un peu en avant du milieu, sur le disque, trois à quatre lacunes enfoncées, petites et obliques. Caucase.

Cléone a front enfoncé (*C. frontatus*, Schoen.). Oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; front enfoncé; carène du bec un peu à trois rameaux; prothorax entièrement scrobiculé, avec quatre lignes blanches; disque des élytres avec quelques lacunes enfoncées avant le milieu. Sibérie.

Cléone flaviceps (*C. flaviceps*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, varié de pubescence cendrée; front enfoncé, lacuneux; carène du bec simple; prothorax entièrement scrobiculé, avec quatre lignes blanches; élytres avec deux bandes obliques, nues, et plusieurs lacunes rapprochées par paire. Sibérie.

Cléone peint (*C. pictus*, Schoen.). Assez court; noir, à squamules serrées et crétacées, en dessous; prothorax ayant des bandelettes alternativement polies et crétacées; élytres variées; bec caréné. Sibérie.

Cléone oblique (*C. obliquus*, Schoen.). Oblong; noir, à pubescence blanchâtre; bec caréné, marqué d'une ligne noire de chaque côté; prothorax avec quatre lignes distinctes blanchâtres; élytres blanches sur le dos, avec deux bandes courtes, obliques et noires, lacuneuses à la base et sur les bandes. Midi de la France.

Cléone maladif (*C. tabidus*, Schoen.). Oblong; noir, à pubescence cendrée; bec caréné, à peine linéé de noir; prothorax avec quatre lignes cendréés peu apparentes; élytres cendrées sur le dos, avec deux bandes courtes, obliques et noirâtres, lacuneuses à la base et sur les bandes. Midi de la France.

Cléone écorché (*C. excoriatus*, Schoen.). Oblong; noir,

parsemé d'une pubescence cendrée; tête convexe, un peu carénée; prothorax à quatre lignes étroites; élytres à pubescence cendrée et serrée sur le dos, avec deux taches coniques, nues, noires, et plusieurs lacunes enfoncées. Nord de la France.

CLÉONE PARESSEUX (*Cleonus segnis*, SCHOENN.). Prothorax caréné antérieurement, avec une impression postérieure; corps noir, varié de brun et de cendré; élytres avec des impressions au milieu de leur base; segment de l'abdomen ayant quatre points noirs. Hongrie.

CLÉONE LINÉÉ (*C. grammicus*, SCHOENN.). Allongé; noir, opaque, pubescent; prothorax avec une ligne latérale d'un cendré blanchâtre, de chaque côté; une tache basilaire de la même couleur sur chaque élytre; tête et prothorax carénés. France.

CLÉONE PLISSÉ (*C. plicatus*, SCHOENN.). Oblong; noir, à squamules cendrées et serrées; bec sillonné; prothorax avec plusieurs côtes ondulées et très-élevées; élytres ayant sur le disque une tache oblique et une bande postérieure raccourcie et flexueuse, blanchâtre. France.

CLÉONE HUMIDE (*C. roridus*, SCHOENN. *Lixus roridus*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, varié de taches cotonneuses blanchâtres; bec obscurément caréné; prothorax entièrement rugueux-tuberculé, ainsi que la partie antérieure des élytres, celles-ci striées-ponctuées vers leur sommet et à points écartés. Autriche.

CLÉONE MARBRÉ (*C. marmoratus*, SCHOENN. *Lixus marmoratus*, 1re ÉDIT.). Oblong; noir, à pubescence brune; bec caréné; tête ayant une ligne enfoncée et transversale près des yeux; prothorax tuberculé, canaliculé, linéé de blanc; élytres un peu tuberculées, variées de blanc et de brun; abdomen parsemé de nombreuses taches nues et noires. France.

CLÉONE MORBILLEUX (*C. morbillosus*, SCHOENN. *Lixus morbillosus*, 1re ÉDIT.). Linéaire-allongé; noir, à pubescence épaisse et blanchâtre, marbré de noir en dessous; bec bi-sillonné; prothorax et élytres parsemés de très-nombreux tubercules noirs et luisants, le premier avec trois bandelettes, les secondes avec des bandes obliques et des taches d'un blanc cotonneux. Midi de la France.

CLÉONE AUTHENTIQUE (*C. testatus*, SCHOENN.). Allongé; noir, couvert de squamules jaunâtres; bec bi-sillonné; prothorax granulé, avec un sillon et une petite carène au milieu, marqué d'une raie d'un blanc écailleux de chaque côté; élytres à granulation serrée, avec trois raies obliques d'un blanc écailleux; abdomen parsemé de plusieurs points noirs. Espagne.

Cléone inquiet (*Cleonus sollicitus*, Schoen.). Assez court, ovale; noir; bec tri-sillonné; prothorax grossièrement rugueux-ponctué, avec quatre bandelettes d'un blanc cotonneux; élytres profondément et largement ponctuées-striées, variées d'un duvet épais et blanchâtre. Russie méridionale.

Cléone tri-sillonné (*C. trisulcatus*, Schoen.). Noir; élytres finement ponctuées-striées, variées d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; bec à trois sillons, celui du milieu plus étroit, raccourci. France.

Cléone palmé (*C. palmatus*, Schoen.). Linéaire allongé; noir, à pubescence cendrée; bec caréné; prothorax avec une bandelette d'un duvet blanchâtre et serré; écusson grand, oblong, triangulaire; élytres ponctuées-striées, avec une callosité postérieure, trois lignes courtes au sommet, d'un duvet blanchâtre et serré. France.

Cléone alternant (*C. alternans*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax obscurément canaliculé, à points écartés, avec quatre bandelettes blanchâtres; écusson oblong, triangulaire; élytres ponctuées-striées, à duvet blanc, ayant chacune le disque nu et irrégulièrement linéé de blanc. France.

Cléone nain (*C. nanus*, Schoen.). Oblong; noir; bec uni-caréné; prothorax assez court, canaliculé postérieurement, à points épars, avec une bandelette cendrée; élytres un peu striées de points écartés, à duvet cendré, ayant sur le disque une ligne un peu interrompue, blanchâtre et cotonneuse. Italie.

Cléone mélangé (*C. miscellus*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax obscurément canaliculé, à points profonds et rapprochés, avec une tache blanchâtre sur les côtés; élytres un peu ponctuées-striées, variées de duvet cendré. Portugal.

Cléone coupé (*C. cæsius*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax à points écartés, profondément canaliculé, avec quatre bandelettes pâles; élytres ponctuées-striées, inégalement couvertes d'un duvet pâle. France.

Cléone entier (*C. cunctus*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax assez long, non canaliculé, à points fins et écartés, avec quatre bandelettes blanches; élytres ponctuées-striées, à duvet blanchâtre, ayant chacune le disque nu et irrégulièrement linéé de blanc. Midi de la France.

Cléone cendré (*C. cinereus*, Schoen.). Ovale-oblong;

parsemé d'une pubescence cendrée; tête convexe, un peu carénée; prothorax à quatre lignes étroites; élytres à pubescence cendrée et serrée sur le dos, avec deux taches coniques, nues, noires, et plusieurs lacunes enfoncées. Nord de la France.

Cléone paresseux (*Cleonus segnis*, Schoenn.). Prothorax caréné antérieurement, avec une impression postérieure; corps noir, varié de brun et de cendré; élytres avec des impressions au milieu de leur base; segment de l'abdomen ayant quatre points noirs. Hongrie.

Cléone liseré (*C. grammicus*, Schoenn.). Allongé; noir, opaque, pubescent; prothorax avec une ligne latérale d'un cendré blanchâtre, de chaque côté; une tache basilaire de la même couleur sur chaque élytre; tête et prothorax carénés. France.

Cléone plissé (*C. plicatus*, Schoenn.). Oblong; noir, à squamules cendrées et serrées; bec sillonné; prothorax avec plusieurs côtes ondulées et très-élevées; élytres ayant sur le disque une tache oblique et une bande postérieure raccourcie et flexueuse, blanchâtre. France.

Cléone humide (*C. roridus*, Schoenn. *Lixus roridus*, 1re édit.). Ovale-oblong; noir, varié de taches cotonneuses blanchâtres; bec obscurément caréné; prothorax entièrement rugueux-tuberculé, ainsi que la partie antérieure des élytres, celles-ci striées-ponctuées vers leur sommet et à points écartés. Autriche.

Cléone marbré (*C. marmoratus*, Schoenn. *Lixus marmoratus*, 1re édit.). Oblong; noir, à pubescence brune; bec caréné; tête ayant une ligne enfoncée et transversale près des yeux; prothorax tuberculé, canaliculé, linéé de blanc; élytres un peu tuberculées, variées de blanc et de brun; abdomen parsemé de nombreuses taches nues et noires. France.

Cléone morbilleux (*C. morbillosus*, Schoenn. *Lixus morbillosus*, 1re édit.). Linéaire-allongé; noir, à pubescence épaisse et blanchâtre, marbré de noir en dessous; bec bi-sillonné; prothorax et élytres parsemés de très-nombreux tubercules noirs et luisants, le premier avec trois bandelettes, les secondes avec des bandes obliques et des taches d'un blanc cotonneux. Midi de la France.

Cléone authentique (*C. testatus*, Schoenn.). Allongé; noir, couvert de squamules jaunâtres; bec bi-sillonné; prothorax granulé, avec un sillon et une petite carène au milieu, marqué d'une raie d'un blanc écailleux de chaque côté; élytres à granulation serrée, avec trois raies obliques d'un blanc écailleux; abdomen parsemé de plusieurs points noirs. Espagne.

Cléone inquiet (*Cleonus sollicitus*, Schoen.). Assez court, vale; noir; bec tri-sillonné; prothorax grossièrement rugueux-onctué, avec quatre bandelettes d'un blanc cotonneux; élytres profondément et largement ponctuées-striées, variées d'un uvet épais et blanchâtre. Russie méridionale.

Cléone tri-sillonné (*C. trisulcatus*, Schoen.). Noir; élytres inement ponctuées-striées, variées d'une pubescence d'un cenlré blanchâtre; bec à trois sillons, celui du milieu plus étroit, raccourci. France.

Cléone palmé (*C. palmatus*, Schoen.). Linéaire allongé; noir, à pubescence cendrée; bec caréné; prothorax avec une bandelette d'un duvet blanchâtre et serré; écusson grand, oblong, triangulaire; élytres ponctuées-striées, avec une callosité postérieure, trois lignes courtes au sommet, d'un duvet blanchâtre et serré. France.

Cléone alternant (*C. alternans*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax obscurément canaliculé, à points écartés, avec quatre bandelettes blanchâtres; écusson oblong, triangulaire; élytres ponctuées-striées, à duvet blanc, ayant chacune le disque nu et irrégulièrement linéé de blanc. France.

Cléone nain (*C. nanus*, Schoen.). Oblong; noir; bec unicaréné; prothorax assez court, canaliculé postérieurement, à points épars, avec une bandelette cendrée; élytres un peu striées de points écartés, à duvet cendré, ayant sur le disque une ligne un peu interrompue, blanchâtre et cotonneuse. Italie.

Cléone mélangé (*C. miscellus*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax obscurément canaliculé, à points profonds et rapprochés avec une tache blanchâtre sur les côtés; élytres un peu ponctuées-striées, variées de duvet cendré. Portugal.

Cléone coupé (*C. cæsius*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax à points écartés, profondément canaliculé, avec quatre bandelettes pâles; élytres ponctuées-striées, inégalement couvertes d'un duvet pâle. France.

Cléone entier (*C. cunctus*, Schoen.). Oblong; noir; bec un peu tri-caréné; prothorax assez long, non canaliculé, à points fins et écartés, avec quatre bandelettes blanches; élytres ponctuées-striées, à duvet blanchâtre, ayant chacune le disque nu et irrégulièrement linéé de blanc. Midi de la France.

Cléone cendré (*C. cinereus*, Schoen.). Ovale-oblong;

noir; antennes courtes, épaisses, noires; prothorax profondément ponctué, avec quatre lignes pubescentes d'un cendré blanchâtre; élytres d'un blanc cendré, pubescentes, variées de noir. France.

Cléone a côtes (*Cleonus costatus*, Schoen.). Ovale-allongé; noir; antennes assez menues, ferrugineuses inférieurement; prothorax finement ponctué, avec quatre lignes d'une pubescence cendrée; élytres à pubescence cendrée, variées de noir. France.

Cléone mousseux (*C. muscidus*, Schoen.). Blanchâtre; élytres avec deux bandes obliques noires; dessous de l'abdomen ayant quatre rangs de points noirs. Allemagne.

Cléone Numide (*C. Nomas*, Schoen.). Blanchâtre; bec bisillonné; prothorax très-rugueux; élytres avec des lignes brunes et obliques. Russie méridionale.

Trente-deuxième genre. Bothynodère (*Bothynoderes*, Schoen.).

Antennes assez courtes, un peu fortes; les deux articles basilaires du funicule obconiques, le second le double plus long que le premier; 3-6 transverses, un peu turbinés, serrés; le septième beaucoup plus épais, appliqué contre la massue; celle-ci ovale-oblongue, acuminée. Bec assez court, un peu épais, le plus souvent caréné en dessus; yeux presque ovales, déprimés; prothorax rétréci antérieurement, bisinué à la base qui a au milieu une fossette enfoncée; écusson petit, triangulaire; élytres un peu allongées ou ovales-oblongues, obtusément angulées aux épaules; tarses plus ou moins étroits et non spongieux, ou un peu larges et spongieux en dessous.

* *Bec ou un peu tronqué ou sinué au sommet, jamais réfléchi: prothorax distinctement lobé près des yeux.*

Bothynodère a ventre-ponctué (*Bothynoderes punctiventris*, Schoen.). Bec caréné; corps noir, à squamules grises, ponctué de noir en dessous; prothorax avec une impression au milieu, caréné, profondément et vaguement ponctué; élytres avec une bande noire raccourcie au milieu, un point élevé, et un œil blanc vers le sommet. Autriche.

Bothynodère a cou-fovéolé (*B. foveocollis*, Schoen.). Assez court, noir, à squamules blanches; bec arqué, caréné; prothorax rugueux, ponctué; élytres toutes deux arrondies au sommet, parsemées de taches et de points noirs. Sibérie.

Bothynodère bec-conique (*B. conicirostris*, Schoen.). Oblong; noir, à squamules serrées et d'un cendré blanchâtre; protho-

ax inégal, avec une impression à la base, et une tache dorsale, écailleuse, brune; élytres ponctuées-striées, à points écartés, avec une ligne médiane transversale brune; bec caréné, un peu plus étroit vers le sommet. Midi de la France.

BOTHYNODÈRE BEC-COURT (*Bothynoderes brevirostris*, SCHOEN.). Allongé; noir, couvert en dessous d'un duvet d'un cendré blanchâtre, varié en dessus; bec assez court, atténué, à peine sillonné; prothorax à points épars, obscurément canaliculé; élytres à stries de points écartés, toutes deux arrondies au sommet et un peu acuminées. Midi de la France.

BOTHYNODÈRE MENDIANT (*B. mendicus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à squamules fines et grises en dessus; bec assez long, atténué, caréné; prothorax à points fins et dispersés; élytres striées-ponctuées, toutes deux arrondies au sommet, à points écartés, les stries rapprochées par paires. Midi de la France.

BOTHYNODÈRE TACHE-NOIRE (*B. nigrivittis*, SCHOEN.). Allongé; noir, à squamules très-petites, déprimées, cendrées; prothorax oblong, caréné, marqué de chaque côté, près des bords, d'une bandelette noire; élytres légèrement striées-ponctuées, parsemées de petites lignes d'un noir brun. Sibérie.

BOTHYNODÈRE BLANCHATRE (*B. albicans*, SCHOEN.). Oblong, noir, à squamules blanchâtres; bec bi-sillonné; prothorax inégal, un peu canaliculé postérieurement, avec les côtés blancs; élytres variées de brun et de blanchâtre écailleux. Autriche.

BOTHYNODÈRE ÉPARS (*B. sparsus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à squamules cendrées; bec bi-sillonné; prothorax inégal, tuberculé, un peu linéé; élytres ponctuées-striées, à points écartés, tuberculées antérieurement. Odessa.

** *Bec tronqué au sommet, réfléchi; prothorax indistinctement lobé près des yeux.*

BOTHYNODÈRE BLANC (*B. albidus*, SCHOEN.). Noir; à pubescence blanche; dos du prothorax nu, ainsi qu'une bande et quatre taches sur les élytres; bec bi-sillonné, à petite carène bifide au sommet. France.

BOTHYNODÈRE PENCHÉ (*B. declivis*, SCHOEN.). Blanchâtre; prothorax linéé; élytres avec deux bandes obliques raccourcies et une strie au sommet, noires. Hongrie.

Trente-troisième genre. PACHYCÈRE (*Pachycerus*, GHL.).

Antennes courtes, épaisses, un peu brisées; scape n'atteignant pas les yeux, très-épaissi; article basilaire du funicule

très-court, obconique, les autres transverses, serrés, graduellement un peu plus courts; le dernier un peu appliqué contre la massue : celle-ci fusiforme, acuminée; bec assez court, un peu épais, angulé, inégal en dessus; yeux oblongs, déprimés; prothorax légèrement bisinué à la base, un peu arrondi sur les côtés, subitement rétréci vers le sommet, arrondi-lobé derrière les yeux; écusson à peine visible; élytres oblongues, un peu ovales, légèrement sinuées à la base, un peu arrondies aux épaules, médiocrement convexes en dessus, toutes deux arrondies au sommet.

PACHYCÈRE VARIÉ (*Pachycerus varius*, SCHOEN.). Oblong; noir, à duvet cendré, rare en dessus, serré en dessous; bec avec trois sillons élevés, celui du milieu plus court; prothorax assez long, canaliculé, à granulation serrée; élytres granulées antérieurement, ponctuées-striées postérieurement. Midi de l'Europe.

PACHYCÈRE CHAGRINÉ (*P. scabrosus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre, serrées en dessous, inégalement varié de noir en dessus, marbré de la même couleur en dessous; bec rugueux, à deux impressions; prothorax assez court, finement caréné, à granulation éparse; élytres à granulations écartées antérieurement, postérieurement ponctuées-striées obscurément. Midi de la France.

PACHYCÈRE BADIGEONNÉ (*P. albarius*, SCHOEN.). Oblong; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre, serrées en dessous, irrégulièrement varié de noir en dessus, marbré de la même couleur en dessous; carène du milieu du bec et bords étroits, élevés; prothorax rugueux, distinctement caréné; élytres à granulations éparses antérieurement, postérieurement peu distinctement ponctuées-striées. Paris.

Trente-quatrième genre. GRONOPS (*Gronops*, SCHOEN.).

Antennes courtes, fortes; article basilaire du funicule un peu long, obconique, les 2-6 transverses, serrés, le septième beaucoup plus épais, appliqué contre la massue : celle-ci ovale, assez grande; bec un peu court, légèrement épais, presque plan en dessus, un peu arqué; yeux oblongs, enfoncés, grands; prothorax presque cylindrique, à base légèrement bisinuée, avancée au milieu antérieurement, très-lobé derrière les yeux; élytres oblongues, presque linéaires, toutes deux arrondies à la base, avec les épaules obtusément angulées; postérieurement elles sont un peu rétuses, calleuses,

l'une et l'autre arrondies au sommet. Pieds mutiques; jambes droites; tarses étroits.

GRONOPS LUNULÉ (*Gronops lunatus*, SCHOEN. *Curculio lunatus*, 1re ÉDIT.). Ovale; noir, à squamules serrées, d'un cendré blanchâtre; prothorax à trois fossettes antérieurement; élytres à trois côtes, un peu rétuses postérieurement, avec deux callosités réunies. France.

SECTION DEUXIÈME. *Corps aptère, sans ailes membraneuses sous les élytres.*

* *Un écusson.*

Trente-cinquième genre. ALOPHE (*Alophus*, SCHH.).

Antennes médiocres, un peu fortes; les deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques, les autres plus courts, lenticulaires, les derniers graduellement un peu plus larges : massue ovale-oblongue; bec allongé, épaissi vers le sommet, canaliculé en dessus; yeux presque ovales, déprimés; prothorax un peu oblong, tronqué à la base, lobé derrière les yeux; écusson distinct, arrondi au sommet; élytres ovales-oblongues.

ALOPHE LEUCON (*A. leucon*, SCHOEN.). Allongé; d'un noir brun, couvert de poils cendrés et d'un brun pâle; yeux noirs; élytres striées alternativement de brun et de cendré, marquetées de taches éparses plus obscures. Sibérie.

ALOPHE TROIS-TACHES (*A. triguttatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, noir, à squamules serrées, sombres ou grises; bec canaliculé; prothorax pointillé très-serré, canaliculé antérieurement; élytres obscurément ponctuées-striées, avec deux taches blanches, l'antérieure tantôt assez grande, tantôt punctiforme, la postérieure assez grande. France.

ALOPHE QUATRE-TACHES (*A. quadriguttatus*, SCHOEN.). Oblong; d'un noir brun, couvert de poils brun-doré; élytres striées-ponctuées, avec deux taches blanches de chaque côté; antennes et pieds roussâtres. Sibérie.

ALOPHE CIRRIGÈRE (*A. cirriger*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un noir brun, à poils bruns; prothorax rugueux; élytres ponctuées-striées, avec deux taches de chaque côté peu apparentes et blanchâtres; antennes et pieds roussâtres. Daourie.

Trente-sixième genre. GÉONÈME (*Geonemus*, SCHOEN.).

Antennes un peu longues, assez fortes; scape sensiblement épaissi, surpassant presque les yeux; le premier article du

funicule est assez long, tous sont un peu obconiques; bec assez court, presque cylindrique, épaissi vers le sommet; yeux arrondis, médiocrement proéminents; prothorax un peu tronqué en avant et en arrière, avec les côtés légèrement arrondis et le devant à peine plus étroit; élytres oblongues, obovales, convexes, particulièrement en arrière.

Géonème sérieux (*Geonemus illætabilis*, Schoen.). Ovale-allongé; noir, à squamules d'un brun grisâtre; front creusé d'une fossette; bec canaliculé, prothorax profondément rugueux-ponctué, canaliculé; élytres assez profondément ponctuées-striées. Midi de la France.

Géonème flabellipède (*G. flabellipes*, Schoen.). Allongé; noir, à squamules grises; front et bec canaliculés; prothorax assez profondément rugueux-ponctué, canaliculé antérieurement; élytres ponctuées-striées. Midi de la France.

Géonème a huit tubercules (*G. octotuberculatus*, Schoen.). Ovale-allongé; noir, un peu soyeux, varié de squamules serrées brunes et blanches; bec sillonné; prothorax profondément rugueux-ponctué; élytres rudes, ponctuées, rugueuses au sommet, noirâtres, bossues sur le dos postérieurement, à huit tubercules. Cayenne.

Trente-septième genre. Liophlée (*Liophlœus*, Germ.).

Antennes assez longues, un peu minces; scape en massue, s'élevant au-delà des yeux; les deux articles basilaires du funicule assez longs, obconiques, les autres graduellement plus courts, lenticulaires ou un peu turbinés; massue ovale-oblongue, acuminée; bec à peine plus long que la tête, cylindrique, plus épais au sommet; scrobe très-courbé, subitement fléchi en dessous; yeux arrondis, médiocrement proéminents; prothorax transversal, tronqué en avant et en arrière, plus étroit antérieurement, avec les côtés arrondis; écusson distinct, triangulaire; élytres grandes, courtement obovales, très-convexes, surtout postérieurement, avec les épaules obtusément angulées; jambes mutiques au sommet; tarses larges, spongieux en dessous.

Liophlée nubile (*Liophlœus nubilus*, Schoen.). Noir, opaque, à squamules cendrées et serrées; antennes d'un roux brun; prothorax finement coriacé, un peu caréné; élytres striées-ponctuées, marquetées de taches écailleuses brunes. France.

Liophlée de Herbst (*L. Herbstii*, Schoen.). Ovale; noir, à

squamules fines et cendrées; antennes brunes; bec avec une impression antérieurement ; prothorax très-court ; élytres convexes, ponctuées-striées, les stries extérieures ne touchant pas les épaules en dessous. Allemagne.

LIOPHLÉE LENT (*Liophlæus lentus*, SCHOEN.). Noir, à squamules cendrées ; élytres ovales-globuleuses, striées-ponctuées. Carniole.

Trente-huitième genre. BARYNOTE (*Barynotus*, GERM.).

Antennes médiocres, un peu minces ; scape en massue, atteignant les yeux : les deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques, les autres courts, un peu noueux, presque égaux ; massue ovale-oblongue. Bec assez court, un peu épais, presque cylindrique, un peu épaissi au sommet ; scrobe allongé, courbé, sensiblement fléchi en dessous ; yeux un peu arrondis, déprimés ; prothorax transversal, tronqué en avant et en arrière, un peu plus étroit en avant, arrondi sur les côtés ; écusson très-court, transversal, triangulaire, peu apparent dans quelques-uns ; élytres un peu obovales, émarginées à la base, convexes en dessus, à suture élevée en carène vers le sommet ; jambes armées au sommet et en dedans d'un petit crochet ; tarses peu élargis, spongieux en dessous.

a. *Milieu du thorax canaliculé.*

BARYNOTE PERLÉ (*Barynotus margaritaceus*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; à squamules cendrées ; bec non sillonné ; prothorax transversal, resserré en devant, creusé en fossette des deux côtés ; élytres striées de points fins et un peu écartés, d'un pâle soyeux. Italie.

BARYNOTE OBSCUR (*B. obscurus*, SCHOEN.). D'un noir de poix, varié de squamules brunes et cendrées ; bec plus glabre, unisillonné, à fossettes oblongues et un peu rugueuses ; élytres obscurément ponctuées-striées, la cinquième et la septième stries arquées et touchant aux épaules. France.

BARYNOTE DE BOHEMAN (*B. Bohemani*, SCHOEN.). D'un noir brun, à squamules cendrées, unicolores ; bec écailleux, à cinq sillons ; élytres profondément ponctuées-striées, la cinquième et la sixième stries arquées et s'allongeant pour toucher l'épaule. Portugal ; Suède.

BARYNOTE ÉCAILLEUX (*B. squamosus*, SCHOEN.). Noir, d'un gris écailleux en dessus ; antennes brunes ; prothorax transversal, vaguement ponctué sur le disque, à côtés rugueux ; élytres oblongues, striées-ponctuées. Pyrénées.

BARYNOTE ALTERNANT (*Barynotus alternans*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir brun, parsemé de squamules d'un gris ombré; bec et prothorax canaliculés, ce dernier granulé; élytres ponctuées-striées, à points serrés, les intervalles étroits, alternativement élevés. Le Jura.

BARYNOTE RABOTEUX (*B. squalidus*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir-brun, à squamules serrées, cendrées, çà et là d'un pâle soyeux; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux foncé; bec sillonné, rugueux; prothorax granulé, canaliculé; élytres un peu à côtes, ponctuées-striées, à points écartés, la suture et les second et quatrième intervalles élevés. Le Jura.

b. *Milieu du prothorax caréné.*

BARYNOTE DE LA MERCURIALE (*B. mercurialis*, SCHOEN.). Noir, à squamules d'un brun cuivreux; prothorax caréné; élytres ponctuées-striées, avec la partie postérieure de la suture élevée, ainsi que les intervalles alternativement; antennes et jambes d'un roux brun. France.

BARYNOTE CARÉNÉ (*B. carinatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, parsemé de squamules d'un brun cuivré; antennes et jambes d'un roux brun; bec et prothorax caréné; élytres ponctuées-striées, avec la partie postérieure de la suture élevée; les intervalles alternativement, et surtout le cinquième, très-élevés derrière le milieu. Allemagne.

BARYNOTE GLOBULEUX (*B. globatus*, SCHOEN.). Courtement ovale, convexe; noir, opaque, pointillé très-serré, parsemé çà et là de squamules à reflets métalliques; antennes et tarses d'un roux brun; bec et prothorax distinctement carénés; élytres profondément ponctuées-striées, à points écartés. Europe.

** *Pas d'écusson.*

Trente-neuvième genre. MINYOPS (*Minyops*, SCHOEN.).

Antennes courtes, épaisses; scape en massue, n'atteignant pas les yeux; premier article du funicule assez long, brièvement obconique, les autres courts, un peu perfoliés, augmentant d'épaisseur; massue courtement ovale; bec presque du double plus long que la tête, assez épais, plus épais vers le sommet, légèrement arqué, un peu tronqué à son sommet; scrobe allongé, profond, large, flexueux; yeux petits, ovales, enfoncés; prothorax transversal, un peu tronqué à la base, légèrement élevé au milieu, caréné et presque plan en dessus, largement lobé derrière les yeux; élytres connées, un peu ovales, légèrement convexes en dessus; tarses étroits, non spongieux en dessous.

MINYOPS CARÉNÉ (*Minyops carinatus*, SCHOEN.). Ovale, assez large; noir, parsemé d'une poussière grise; prothorax caréné, à rugosités fortes et écartées; élytres obscurément striées-ponctuées, à lignes élevées tuberculeuses-dentées. Midi de la France.

MINYOPS VARIÉ (*M. variolosus*, SCHOEN.). Ovale, assez étroit; noir, parsemé d'une poussière lavée de sombre; bec et prothorax carénés, ce dernier finement rugueux; élytres obscurément striées-ponctuées, les intervalles alternativement élevés, assez peu distinctement tuberculés. Midi de la France.

MINYOPS SCROBICULÉ (*M. scrobiculatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, parsemé d'une poussière brune; bec scrobiculé; prothorax rugueux, à plusieurs fossettes, peu caréné; intervalles des élytres alternativement assez élevés, tuberculeux-rugueux. Midi de l'Europe.

CINQUIÈME DIVISION. LES MOLYTIDES.

Bec assez long, défléchi, un peu cylindrique, légèrement arqué, le plus souvent peu épais.

Subdivision première. — *Toutes les jambes armées au sommet d'une épine en crochet, en dedans.*

A. Corps ailé.

Quarantième genre. LÉPYRE (*Lepyrus*, GERMAR.).

Antennes médiocres, peu menues; 1-2 articles du funicule un peu longs, obconiques; 3-7 plus courts, turbinés, augmentant d'épaisseur, le dernier appliqué contre la massue: celle-ci un peu ovale, acuminée; bec plus du double plus long que la tête, un peu mince, cylindrique, sensiblement épaissi vers le sommet; yeux arrondis, légèrement convexes; prothorax courtement conique, le devant beaucoup plus étroit, les côtés un peu arrondis, tronqué à la base et au sommet; écusson triangulaire, petit; élytres ovales-oblongues, plus étroites vers le sommet, médiocrement convexes en dessus.

LÉPYRE COLON (*Lepyrus colon*, SCHOEN. *Rynchænus colon*, 1re ÉDIT.). Noir, couvert de squamules et de poils cendrés; prothorax un peu caréné, dilaté postérieurement, linéé de blanc des deux côtés; élytres avec un point blanc sur leur disque. France.

LÉPYRE BINOTÉ (*L. binotatus*, SCHOEN.). Noir, couvert de poils et de squamules d'un brun cendré; prothorax un peu caréné, dilaté postérieurement, linéé de blanc de chaque côté; élytres avec un point postérieur blanchâtre. Europe.

Quarante-unième genre. TANYSPHYRE (*Tanysphyrus*, GERMAR.).

Antennes médiocres, un peu fines ; funicule de six articles, le basilaire assez court, un peu épais, le second plus étroit, obconique, les 3-6 petits, transversaux, serrés ; massue grande, un peu arrondie, à articles peu distincts ; bec plus du double plus long que la tête, un peu menu, cylindrique, arqué ; yeux presque ovales, déprimés ; prothorax tronqué à la base et au sommet, convexe en dessus, à côtés agrandis et arrondis au milieu ; écusson peu visible ; élytres un peu ovales, tronquées à la base, un peu déprimées sur le dos en avant, atténuées au sommet ; tarses un peu dilatés, obscurément spongieux en dessous, le dernier article très-court et bi-onguiculé.

TANYSPHYRE DE LA LENTILLE D'EAU (*Tanysphyrus lemnæ*, SCHOEN. *Rynchænus lemnæ*, 1re ÉDIT.). D'un noir brun ; antennes et pieds d'un roux brun ; bec un peu épais, légèrement déprimé au sommet ; élytres ovales, profondément ponctuées-striées, d'un cendré nébuleux. France.

Quarante-deuxième genre. HYLOBIE (*Hylobius*, SCHH.).

Antennes médiocres, fortes ; les 1-2 articles du funicule assez longs, obconiques ; les 3-6 courts ou un peu arrondis, ou légèrement tronqués au sommet, le dernier plus épais, un peu appliqué contre la massue : celle-ci ovale-oblongue ; bec allongé, presque cylindrique, sensiblement un peu épaissi vers le sommet ; yeux ovales-oblongs, légèrement convexes ; prothorax un peu tronqué à la base et au sommet, à côtés arrondis, plus étroit en devant ; écusson arrondi au sommet, distinct ; élytres ovales-oblongues, tronquées à la base, convexes en dessus, un peu calleuses vers le sommet.

1° *Bec ayant de chaque côté une strie partant de l'œil jusqu'au milieu du bec.*

† Cuisses mutiques.

HYLOBIE ARCTIQUE (*Hylobius arcticus*, SCHOEN.). Noire, à pubescence grise ; bec un peu épais, caréné ; prothorax élargi au milieu ; élytres ayant sur le disque un point d'un blanc poilu. Sibérie.

HYLOBIE DES PINS (*H. pineti*, SCHOEN. *Rynchænus pineti*, 1re ÉDIT.). D'un noir brun, un peu luisant, à pubescence pâle ; bec un peu épais, cylindrique ; prothorax un peu rugueux ; élytres avec des poils fasciculés. Suède ; Sicile.

† † Cuisses dentées.

HYLOBIE DES SAPINS (*Hylobius abietis*, SCHOEN. *Rynchaenus abietis*, 1re ÉDIT.). D'un noir brun, opaque, à poils jaunâtres; prothorax resserré antérieurement; élytres finement grillées-striées, les intervalles très-rugueux, avec des bandes et des taches d'un jaunâtre poilu. France.

HYLOBIE DU PIN A PIGNON (*H. pinastri*, SCHOEN.). D'un noir brun, un peu luisant, à poils cendrés; prothorax arrondi sur les côtés; élytres profondément grillées-striées, les intervalles finement rugueux, avec des bandes et des taches d'un blanc poilu; pieds roux. Suède.

HYLOBIE RUGICOLLE (*H. rugicollis*, SCHOEN.). D'un roux brun, à pieds plus pâles; prothorax très-rugueux, caréné au milieu; élytres grillées-striées, les intervalles un peu rugueux antérieurement; elles ont deux bandes de taches d'un jaunâtre poilu, et, au sommet, une callosité à peine élevée. Allemagne.

HYLOBIE RUGUEUSE (*H. rugulosus*, SCHOEN.). Oblong, d'un noir brun; bec striolé-rugueux; prothorax peu profondément rugueux, à peine caréné; élytres finement grillées-striées, les intervalles à rugosités très-serrées, avec deux bandes maculaires peu apparentes, d'un jaunâtre poilu, avec une callosité assez élevée au sommet. Midi de la France.

HYLOBIE DE GEBLER (*H. Gebleri*, SCHOEN.). Oblongue; noire, opaque; antennes et tarses d'un roux ferrugineux; tête un peu ponctuée; prothorax assez étroit, rugueux; élytres profondément striées-ponctuées, les intervalles très-finement rugueux: elles ont quelques petits faisceaux de poils blanchâtres. Sibérie.

HYLOBIE A POINTS BLANCS (*H. albopunctatus*, SCHOEN.). Oblongue; d'un roux brun; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax rude, rugueux, caréné; élytres profondément ponctuées-striées, ayant chacune quatre taches pâles et poilues. Espagne.

2° *Bec n'ayant point de strie latérale enfoncée.*

HYLOBIE ÉTOURDIE (*H. fatuus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; d'un roux brun, à poils jaunâtres; bec rugueux, un peu caréné; prothorax resserré en devant, très-rugueux, obscurément caréné au milieu; élytres convexes, striées de points ronds et profonds, les intervalles rugueux, avec des bandes de taches d'un jaune poilu; cuisses dentées. France.

B. Corps aptère.

Quarante-troisième genre. MOLYTE (*Molytes*, SCHH.)

Antennes médiocres, un peu épaisses; les 1-2 articles du funicule un peu longs, obconiques; les autres plus courts, un peu arrondis, ou transversaux, légèrement tronqués, successivement plus larges, le dernier appliqué contre la masse: celle-ci ovale-acuminée. Bec allongé, un peu épais, cylindrique, lisse en dessus, avec une strie de chaque côté montant au-dessus de l'œil : quelquefois il est angulé et caréné dans le milieu; yeux ovales-oblongs, un peu convexes; prothorax oblong, tronqué à la base et au sommet; écusson petit, quelquefois peu distinct; élytres connées, ovales, échancrées à la base, non calleuses en dessus au sommet.

Premier groupe. — *Les 3-7 articles du funicule le plus souvent un peu arrondis; bec cylindrique, convexe en dessus.*

MOLYTE COURONNÉ (*Molytes coronatus*, SCHOEN. *Rynchænus germanus*, 1re ÉDIT.). Noir, un peu luisant; prothorax finement pointillé, avec les côtés un peu arrondis; élytres élégamment et également coriacées, à taches un peu jaunâtres; cuisses aigument dentées. France.

MOLYTE GERMAIN (*M. germanus*, SCHOEN. *Curculio fuscomaculatus*, 1re ÉDIT.). Noir; prothorax profondément ponctué, à côtés arrondis; élytres inégales, avec plusieurs taches d'un jaunâtre poilu; cuisses obscurément dentées. Europe.

MOLYTE ILLYRIEN (*M. Illyricus*, SCHOEN.) Ovale; noir, parsemé de taches écailleuses jaunâtres; bec obtusément caréné; prothorax assez court, rugueux-ponctué très-serré; élytres convexes, à tubercules très-rapprochés; cuisses obtusément dentées. Illyrie.

MOLYTE GLABRE (*M. glabratus*, SCHOEN.) Ovale; noir, sans taches; prothorax tuberculé très-serré sur les côtés, ponctué sur le dos; élytres ayant sur le dos des petits sillons très-fins, flexueux, formant de nombreuses aréoles, avec les côtés et le sommet tuberculés; cuisses presque mutiques. Autriche.

MOLYTE NUISIBLE (*M. dirus*, SCHOEN.). Ovale; noir, sans taches; prothorax à côtés tuberculés serré, ponctué sur le dos; élytres ayant sur le dos des petits sillons formant des aréoles très-nombreuses entourant les parties plus élevées, avec des séries de points assez grands et enfoncés, et des tubercules rapprochés vers les côtés; cuisses presque mutiques. Allemagne.

large, sillonné ; prothorax à côtés arrondis, presque plan en dessus ; élytres finement ponctuées-striées. Volhynie.

HUITIÈME DIVISION. LES CYCLOMYDES.

Bec court, plus ou moins épais, un peu horizontal ou défléchi, souvent presque cylindrique, quelquefois un peu angulé vers le sommet ; corps un peu ovale, aptère ; épaules arrondies ou obtuses.

Cinquantième genre. PTOQUE (*Ptochus*, SCHH.).

Antennes longues, un peu fortes ; scape atteignant le prothorax, un peu linéaire, presque droit ; les deux articles basilaires du funicule assez longs, obconiques : 3-7 courts, légèrement tronqués au sommet, un peu resserrés ; massue ovale-oblongue, acuminée ; bec très-court, contigu à la tête, épais, presque plan en dessus, profondément échancré au sommet ; scrobe apical, court ; front large, souvent convexe ; yeux latéraux, arrondis, médiocrement proéminents ; prothorax très-court dans le plus grand nombre, tronqué à la base et au sommet, avec les côtés le plus souvent un peu arrondis ; écusson très-menu, à peine visible ; élytres ovales-oblongues, tronquées à la base, médiocrement convexes en dessus.

PTOQUE COCHON (*Ptochus porcellus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, poilu et à squamules serrées et crétacées ; les 2-3 articles des antennes de moitié plus longs ; prothorax presque cylindrique, obscurément bi-linéé de brun ; élytres très-finement ponctuées-striées, ayant des séries de soie.

PTOQUE SOYEUX (*P. setosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, poilu et à squamules serrées et crétacées ; les 2-3 articles des antennes d'une longueur égale ; prothorax presque cylindrique, obscurément bi-linéé de brun ; élytres très-finement ponctuées-striées. Caucase.

PTOQUE PERDRIX (*P. perdrix*, SCHOEN.). Ovale-allongé ; noir, à squamules variées d'ombré et de blanchâtre ; front légèrement canaliculé ; bec avec une impression à la base ; prothorax très-court, à points écartés, tri-linéé ; élytres régulièrement ponctuées-striées, à soies en séries. Caucase.

PTOQUE DÉPORTÉ (*P. deportatus*, SCHOEN.). Ovale ; à squamules serrées et brunes ; antennes et pieds d'un brun ferrugineux ; bec obscurément sillonné ; prothorax court, transversal, à points écartés ; élytres finement ponctuées-striées, à soies blanchâtres et en séries. Sibérie.

PTOQUE PIEDS-ROUX (*P. rufipes*, SCHOEN.). Oblong ; noir,

rieures dentées ; corps convexe, brun, à squamules fauves ; pieds bruns ; élytres obscurément à côtes, avec une tache transversale grise. Saxe.

PLINTHE D'ILLIGER (*Plinthus Illigeri*, SCHOEN.). Cuisses dentées ; corps convexe, d'un brun de poix, à squamules brunes ; élytres à côtes aiguës, avec une ligne postérieure transversale grise. Carniole.

PLINTHE DE STURM (*P. Sturmii*, SCHOEN.). Cuisses dentées ; corps convexe, d'un brun de poix ; antennes et pieds ferrugineux ; élytres carénées, la carène granulée. Autriche.

PLINTHE SILPHOÏDE (*P. silphoides*, SCHOEN.). Cuisses mutiques ; corps convexe, noirâtre ; antennes rousses ; élytres avec trois bandelettes d'un gris écailleux. Espagne.

PLINTHE TIGRÉ (*P. tigratus*, SCHOEN.). Allongé ; ferrugineux ; bec caréné ; prothorax oblong, aplati en dessus, caréné, rugueux-ponctué ; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles alternativement élevés, calleuses postérieurement, ayant chacune une tache calleuse transversale d'un fauve écailleux. Italie.

PLINTHE PORCELET (*P. porculus*, SCHOEN. *Rynchœnus porculus*, 1re ÉDIT.). Cuisses dentées ; oblong ; noir, à pubescence cendrée ; bec tri-caréné ; prothorax déprimé, caréné ; élytres à suture élevée, les intervalles alternativement plus élevés, à tubercules rapprochés, les intervalles extérieurs raccourcis, confluents postérieurement avec la callosité. Autriche.

PLINTHE OBSCUR (*P. caliginosus*, SCHOEN.). Cuisses dentées aigument ; corps déprimé, noir ; antennes et pieds bruns ; prothorax oblong, caréné ; élytres profondément striées-ponctuées, les intervalles alternativement carénés. France.

PLINTHE DE SCHALLER (*P. Schalleri*, SCHOEN.). Cuisses dentées aigument ; corps déprimé, noir, à squamules brunes ; prothorax oblong, caréné ; élytres obscurément à côtes, les côtes granulées. Carniole.

Quarante-cinquième genre. ADEXIE (*Adexius*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues ; les 1-2 articles du funicule un peu longs, presque coniques, les autres courts, un peu turbinés, graduellement un peu plus larges ; massue légèrement ovale, à articles difficiles à distinguer ; bec allongé, fort, cylindrique, peu arqué ; yeux oblongs, déprimés ; prothorax transversal, un peu tronqué à la base et au sommet, plus étroit en devant, et un peu resserré contre le sommet

point d'écusson; élytres grandes, ovales-arrondies, très-convexes.

ADEXIE SCROBIPENNE (*Adexius scrobipennis*, SCHOEN.). Courtement ovale, bossu; d'un noir brun, opaque, à squamules et soies cendrées; bec, antennes et pieds ferrugineux; prothorax grossièrement ponctué; élytres ponctuées-striées, à points grands, profonds, un peu ombiliqués, les intervalles étroits, élevés. Alpes de la Carinthie.

Subdivision deuxième. *Toutes les jambes mutiques.*

Quarante-sixième genre. PHYTONOME (*Phytonomus*, SCHH.).

Antennes médiocres, un peu minces; les 1-2 articles du funicule un peu longs, légèrement coniques, le second un peu plus épais; les autres courts, un peu noueux; massue ovale; bec du double plus long que la tête, peu épais, légèrement cylindrique et arqué; scrobe oblique, profond, souvent raccourci contre les yeux; ceux-ci latéraux, ovales, déprimés; prothorax tronqué à la base et au sommet, à côtés arrondis, ou presque cylindrique, plus étroit en devant, un peu lobé derrière les yeux dans quelques-uns; élytres le plus souvent du double plus larges que le prothorax, un peu planes en dessus à la base.

a. *Corps ovale oblong.*

PHYTONOME DE LA PATIENCE (*P. rumicis*, SCHOEN. *Rhynchænus rumicis*, 1re ÉDIT.). Noir, varié de squamules d'un cendré blanchâtre luisant; bec presque droit; prothorax presque cylindrique, avec deux bandes brunes. France.

PHYTONOME POLLUX (*P. Pollux*, SCHOEN.). Noir, varié de squamules d'un cendré blanchâtre luisant; bec un peu arqué; élytres marquetées de noir, avec trois lignes blanches assez distinctes. France.

PHYTONOME DES JONCS (*P. arundinis*, SCHOEN.). Aptère; noir, couvert de squamules et de poils serrés et jaunâtres; prothorax presque cylindrique, bi-linéé de brun; élytres sans taches. Allemagne.

PHYTONOME DÉFIANT (*P. suspiciosus*, SCHOEN.). Aptère; noir, à squamules serrées et cendrées; antennes rousses; prothorax convexe, arrondi des deux côtés; élytres finement ponctuées-striées, ponctuées de brun, avec la suture blanche vers le sommet. France.

PHYTONOME DORSAL (*P. dorsatus*, SCHOEN.). Ovale; noir, à squamules pâles, reflétant le jaunâtre doré; antennes brunes; pro-

thorax assez long, tri-linéé; élytres striées-ponctuées, avec une tache scutellaire nue et noire. Ucraine Orientale.

Phytonome pédestre (*Phytonomus pedestris*, Schoen.). Aptère; noir, couvert également d'une pubescence et de squamules cendrées; bec arqué; prothorax convexe, arrondi de chaque côté. Suède.

Phytonome allongé (*P. elongatus*, Schoen.). Aptère; noir, à pubescence cendrée; bec arqué; prothorax arrondi, un peu tri-linéé; élytres allongées, obscurément tachées de brun. Suède.

Phytonome variable (*P. mutabilis*, Schoen.). Aptère; noir, à squamules grises; antennes rousses; prothorax convexe, arrondi de chaque côté; élytres ovales-allongées, un peu sillonnées-ponctuées, variées de brun. Allemagne.

Phytonome souillé (*P. contaminatus*, Schoen.). Aptère; noir, à squamules serrées et cendrées; antennes ferrugineuses; prothorax en ovale transversal; élytres ovales, ponctuées de noir. Allemagne.

Phytonome de l'oxalide (*P. oxalis*, Schoen.). Allongé; noir, finement couvert d'une pubescence cendrée; antennes ferrugineuses; prothorax court, rétréci postérieurement; élytres allongées, ponctuées-striées, obscurément marquetées de brun, comprimées de chaque côté avant leur sommet. Allemagne.

Phytonome de la vesce (*P. viciæ*, Schoen.). Ailé; noir, à squamules cendrées; bec un peu arqué; prothorax un peu déprimé, à côtés très-dilatés; élytres avec des stries de taches brunes. Suède.

Phytonome tigré (*P. tigrinus*, Schoen.). Oblong; noir, velu, à squamules cendrées; antennes et jambes d'un roux brun; prothorax légèrement déprimé, à côtés très-élargis, avec deux lignes dorsales brunes; élytres à taches noires et brunes, rapprochées. Midi de la France.

Phytonome du panais (*P. pastinacæ*, Schoen.). Ovale-oblong; noir; à antennes et pieds testacés, couvert de squamules cendrées; bec arqué; prothorax assez court, très-élargi et arrondi un peu derrière le sommet, étroit vers la base, presque plan en dessus; élytres finement ponctuées-striées, avec des points bruns sur le dos. France.

Phytonome mixte (*P. mixtus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, couvert de squamules agréablement ombrées; antennes et pieds d'un roux testacé; prothorax linéé de pâle de chaque côté; élytres très-finement ponctuées-striées, avec un point à la base de chaque côté et une tache transversale commune au

lieu, d'un brun obscur, et une tache d'un blanc écailleux r le dos postérieurement. France.

Phytonome du plantain (*Phytonomus plantaginis*, Schoen. *nchœnus plantaginis*, 1re édit.). Noir ; d'un cendré écailleux ; tennes et pieds d'un brun ferrugineux ; prothorax en ovale insversal ; élytres avec une grande tache latérale brune. :ance.

Phytonome souris (*P. murinus*, Schoen. *Curculio murinus*, 8 édit.). Noir ; à squamules cendrées ; antennes et jambes rrugineuses ; prothorax orbiculé, bi-linéé de brun ; ailes à ries blanches, ponctuées de noir, avec la base de la suture une tache, brunes. France.

Phytonome variable (*P. variabilis*, Schoen.). Noir, à squamules cendrées ; antennes et jambes ferrugineuses ; prothorax peu déprimé, à côtés arrondis, avec deux lignes dorsales et un point brun de chaque côté ; élytres ponctuées de brun. France.

Phytonome de la renouée (*P. polygoni*, Schoen.). Assez :roit ; noir ; prothorax arrondi, avec trois lignes blanches ; lytres à squamules cendrées, à suture dentée, avec trois lignes raccourcies noires. France.

Phytonome de Kunz (*P. Kunzii*, Schoen.). Noir, à squamules grises ; prothorax avec une bandelette de chaque côté ; lytres ayant chacune quatre bandelettes d'un blanc écailleux, t la suture d'un brun écailleux. France.

Phytonome a cou-étroit (*P. angusticollis*, Schoen.).)vale-oblong ; noir, à squamules ombrées de brun ; prothorax étroit, à côtés à peine arrondis, linéé de cendré de chaque côté ; élytres évidemment ponctuées-striées, avec les côtés t deux lignes dorsales d'un cendré blanchâtre écailleux. Sibérie.

Phytonome blaireau (*P. meles*, Schoen. *Curculio meles*, " édit.). D'un noir brun, à pubescence cendrée ; antennes t jambes ferrugineuses ; prothorax orbiculé, tri-linéé, à poirine d'un bronzé écailleux ; suture des élytres postérieurement variée de brun et de blanc. France.

Phytonome avare (*P. parcus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, couvert de squamules d'un cendré blanchâtre ; antennes, ambes, tarses et sommet des élytres ferrugineux ; prothorax assez long, à côtés peu élargis ; bec assez court et un peu épais. Paris.

Phytonome du nord (*P. posticus*, Schoen.). Noir, à pubescence légère et cendrée ; antennes, jambes et sommet des élytres ferrugineux ; bec assez court ; prothorax orbiculé, à poitrine d'un blanc écailleux. Nord de l'Europe.

PHYTONOME SANS PARURE (*Phytonomus incompta*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence et squamules cendrées; antennes et jambes ferrugineuses; bec assez mince, un peu long, canaliculé vers le sommet; prothorax assez long, médiocrement élargi et arrondi, tri-linéé; élytres obscurément tachées de brun. Portugal.

PHYTONOME DISSEMBLABLE (*P. dissimilis*, SCHOEN.). Assez court; noir, parsemé de squamules d'un luisant métallique: antennes et pieds d'un roux testacé; prothorax assez courtement élargi, tri-linéé; suture des élytres blanche postérieurement. France.

PHYTONOME BEC-NOIR (*P. nigrirostris*, SCHOEN.). D'un noir de poix; antennes et pieds d'un roux testacé; bec médiocre, glabre; prothorax assez long, avec trois lignes vertes; élytres à squamules vertes. France.

PHYTONOME CONSTANT (*P. constans*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un noir brun; antennes et pieds d'un roux testacé; bec assez court; prothorax un peu long, avec trois lignes cuivrées; élytres assez profondément pouctuées-striées, variées de squamules cendrées, un peu à reflets métalliques. France.

PHYTONOME MELARHYNQUE (*P. melarhynchus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence pâle ou verdâtre et poils bruns; antennes et pieds d'un roux testacé; bec arqué, noirâtre; prothorax à peine linéé; élytres subtilement ponctuées-striées. Portugal.

b. *Corps courtement ovale.*

PHYTONOME SOLITAIRE (*P. desertus*, SCHOEN.). Brun; prothorax bi-linéé de cendré; élytres avec un point à la base et une bande ondulée au sommet, cendrées. Allemagne.

PHYTONOME DE VIENNE (*P. Viennensis*, SCHOEN.). Ovale; noir, à squamules d'un brun ombré; antennes testacées; bec court, très-arqué; prothorax finement granulé et à granulation écartée, élargi au milieu, obscurément tri-linéé; élytres grandes, ponctuées de brun, un peu acuminées au sommet. Autriche.

PHYTONOME DU CYRTE (*P. Cyrtus*, SCHOEN.). Aptère; noir, à squamules serrées, brunes; prothorax transversal, à côtés arrondis; élytres convexes, bossues, variées de lignes alternativement blanches et brunes. Autriche.

PHYTONOME PIGEON (*P. palumbarius*, SCHOEN.). Aptère; noir, à squamules serrées et brillantes; prothorax presque carré;

élytres un peu planes à la base, fastigiées postérieurement, variées alternativement de lignes blanches et brunes. Autriche.

PHYTONOME DE LA SAUGE (*Phytonomus salviæ*, SCHOEN.). Un peu ovale; noir, couvert de squamules d'un brun gris; antennes d'un roux brun; bec médiocre, arqué; prothorax assez long, obscurément canaliculé à la base; élytres profondément ponctuées-striées, tachées de brun; cuisses un peu dentées. Italie.

PHYTONOME DE GEBLER (*P. Gebleri*, SCHOEN.). Oblong-ovale; noir, à squamules blanches en dessus; prothorax arrondi de chaque côté, varié de squamules blanches et fauves; élytres d'un fauve écailleux, les intervalles alternativement blancs, tachées de brun; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur. Sibérie.

PHYTONOME PONCTUÉ (*P. punctatus*, SCHOEN.). Noir, obscur, à squamules grises; bec court; prothorax tri-linéé, un peu élargi sur les côtés; élytres avec des séries de fascicules noirs. France.

PHYTONOME FASCICULÉ (*P. fasciculatus*, SCHOEN.). Noir, fasciculé serré de blanc et de brun, parsemé de petits faisceaux de poils noirâtres; prothorax transversal, à côtés arrondis; élytres avec une tache lunulée humérale et une autre latérale plus pâle. France.

PHYTONOME A CRINIÈRE (*P. crinitus*, SCHOEN.) Un peu ovale; noir; pubescent, à squamules grises; antennes et jambes d'un roux brun; prothorax convexe, à côtés élargis, obscurément tri-linéé; élytres ponctuées-striées, à points rapprochés, obscurément marquées de points bruns et écartés. Midi de la France.

PHYTONOME MARQUETÉ (*P. tessellatus*, SCHOEN.). Un peu ovale; noir, couvert de squamules brunes; antennes et tarses d'un roux ferrugineux; prothorax convexe, grand, à peine linéé; élytres ponctuées-striées, les intervalles alternativement marquetés de cendré et de noir. Allemagne.

Quarante-septième genre. CONIATE (*Coniatus*, GERM.).

Antennes médiocres, un peu minces; les 1-2 articles du funicule un peu longs, presque obconiques, le second plus épais et plus long; les autres courts, tronqués au sommet, un peu serrés, très-peu plus larges graduellement; massue allongée, ovale, étroite; bec de moitié plus long que la tête, un peu cylindrique, défléchi, légèrement courbé; scrobe presque droit, non profond, s'effaçant vers le bord inférieur des yeux; ceux-

ci arrondis, médiocrement proéminents; prothorax légèrement bi-sinué à la base, à côtés un peu élargis, tronqué au sommet, convexe en dessus; élytres ovales-oblongues, de moitié plus larges que le thorax à la base et presque quatre fois plus longues, tronquées à la base, convexes en dessus; à épaules obtusément angulées.

Coniate du Tamarix (*Coniatus Tamarisci*, Schoen.). Allongé; noir, à squamules vertes et serrées; bec assez court, testacé au sommet ainsi que la base des antennes; prothorax assez long, convexe, ayant chacune deux zones cuivrées, des taches latérales obliques et blanchâtres, et des lignes étroites, irrégulières et noires sur le disque. Midi de l'Europe.

Coniate recourbé (*C. repandus*, Schoen. *Curculio repandus*, 1re édit.). Oblong; noir, d'un vert écailleux et serré en dessous; bec assez court, testacé au sommet; antennes testacées; prothorax assez court, avec deux bandelettes dorsales larges, nues et noires; élytres un peu fasciées obliquement de blanc et de noir. Italie.

Coniate brillant (*C. splendidulus*, Schoen.). Allongé; noir, à squamules vertes et serrées; bec assez long, testacé au sommet; antennes testacées; prothorax assez long, avec deux bandelettes noires et un peu obliques; disque des élytres obliquement fascié de noir et de blanc. Espagne.

Coniate agréable (*C. suavis*, Schoen.). Oblong; noir, d'un vert écailleux en dessous; bec assez long, testacé au sommet, ainsi que la base des antennes; prothorax un peu transversal, d'un cendré écailleux en dessus, sans taches; élytres ayant sur le disque des fascies obliques d'un cendré blanchâtre, et au sommet une tache d'un cuivré écailleux. Italie.

Section deuxième. — *Bec infléchi, se logeant dans un canal de la poitrine.*

Sixième division. Les Byrsopsides.

Bec court, infléchi; prothorax plus ou moins canaliculé profondément en dessous pour recevoir le bec; écusson très-souvent nul; tarses le plus ordinairement étroits et soyeux.

Quarante-troisième genre. Rhytirhin (*Rhytirhinus*, Schoen.).

Antennes médiocres, un peu minces; scape en massue, atteignant les yeux; les 1-2 articles du funicule assez longs, un peu en massue, les 3-6 assez courts, lenticulaires, le 6e plus épais, un peu turbiné, légèrement appliqué contre la mas-

sue : celle-ci ovale-oblongue ; bec presque le double plus long que la tête, un peu épais, caréné ou canaliculé, inégal, un peu arqué, orné, en dessous et en devant des yeux, d'un tubercule de chaque côté ayant souvent la forme d'une corne ; yeux ovales, déprimés ; prothorax un peu arrondi, prolongé en avant au milieu, à lobes latéraux proéminents près des yeux : il est peu profondément canaliculé en dessous. Point d'écusson ; élytres ovales-oblongues ; tarses un peu minces, étroits, soyeux, jamais spongieux en dessous.

RHYTIRHIN NODIFRONT (*Rhytirhinus nodifrons*; SCHOEN.). Ovale-oblong ; d'un gris écailleux ; front bi-tuberculé ; bec assez long, large, mais peu profondément sillonné ; prothorax tuberculé, sillonné, avec une profonde impression de chaque côté, les côtés anguleusement agrandis devant le milieu ; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles alternes médiocrement élevés, tuberculés, arrondis au sommet. Espagne.

RHYTIRHIN COU-IMPRIMÉ (*R. impressicollis*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; un peu soyeux, d'un gris écailleux ; antennes et pieds d'un brun ferrugineux ; front plan ; bec canaliculé ; prothorax sillonné au milieu, creusé de deux fossettes de chaque côté, avec les côtés un peu élargis et arrondis ; élytres obscurément ponctuées-striées, obtusément arrondies au sommet, les intervalles alternes médiocrement élevés. Midi de la France.

PHALANGE DEUXIEME. *Scrobes presque droits, remontant vers le milieu des yeux ; scape des antennes toujours étendu jusque derrière les yeux.*

SEPTIÈME DIVISION. LES PHYLLOBIDES.

Bec court, presque horizontal, un peu épais, souvent un peu cylindrique, jamais épaissi, quelquefois plan en dessus ; corps allongé, écussonné, ailé ; épaules obtusément angulées.

Quarante-neuvième genre. PHYLLOBIE (*Phyllobius*, SCHH.).

Antennes un peu longues, minces ou un peu fortes ; scape atteignant presque le prothorax, sensiblement épaissi vers le sommet, presque droit ; les deux articles basilaires du funicule un peu longs, obconiques ; les autres assez courts, obconiques ou noueux ; massue ovale-oblongue ou un peu ovée, acuminée ; bec court, légèrement épais, presque cylindrique ; scrobe apical, court, caverneux ; yeux latéraux, arrondis, proéminents ; prothorax presque transversal, tronqué à la base et au sommet, à côtés médiocrement arrondis un peu

avant le sommet, transversalement convexe en dessus, rétréci antérieurement ; élytres oblongues, presque ovales, un peu plus larges au milieu, tronquées à la base.

A. *Antennes dépassant la base du thorax ; les articles 3-7 du funicule obconiques.*

* Cuisses dentées.

PHYLLOBIE ÉPERONNÉE (*Phyllobius calcaratus*, SCHOEN. *Curculio calcaratus*, 1re ÉDIT.). Oblongue ; noire, un peu poilue, parsemée de squamules piliformes cendrées ; antennes et pieds roussâtres ; prothorax assez étroit en devant, obscurément resserré ; écusson semi-ovale, arrondi au sommet. France.

PHYLLOBIE D'UN NOIR VERDATRE (*P. atrovirens*, SCHOEN.). Allongée ; noire, parsemée d'une pubescence d'un cendré verdâtre ; pieds d'un roux testacé ; genoux et tarses noirs ; prothorax assez long, à peine resserré ; écusson triangulaire, acuminé. France orientale.

PHYLLOBIE DU POIRIER (*P. pyri*, SCHOEN. *Curculio pyri*, 1re ÉDIT.). Oblongue ; noire, couverte de squamules étroites et d'un vert soyeux ; antennes et pieds d'un roux ferrugineux ; prothorax court, profondément resserré en devant, transversalement convexe en dessus ; écusson triangulaire, acuminé au sommet. Paris.

PHYLLOBIE PERROQUET (*P. psittacinus*, SCHOEN.). D'un vert ou d'un bleu écailleux, à soies brunes ; antennes, base des cuisses, jambes et tarses pâles ; pieds antérieurs velus en dedans ; prothorax un peu globuleux ; élytres cylindriques. Saxe.

PHYLLOBIE ARRONDIE (*P. gyratus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue ; noire, couverte de squamules courtes, déprimées, vertes et luisantes ; milieu des antennes d'un brun ferrugineux ; bec très-court, avec une impression ; élytres ponctuées-striées, un peu acuminées au sommet. Sibérie.

PHYLLOBIE OBOVALE (*P. obovatus*, SCHOEN.). Noire, d'un vert écailleux ; élytres larges, obovées, crénées-striées ; cuisses dentées, ainsi que le sommet de la jambe ; tarses et antennes testacés. Sibérie occidentale.

PHYLLOBIE ARGENTÉE (*P. argentatus*, SCHOEN.). Oblongue ; noire, couverte de squamules arrondies, d'un vert argenté, et parsemée de poils droits ; antennes un peu épaisses ; jambes et tarses jaunâtres. France.

PHYLLOBIE CORNES-TACHÉES (*P. maculicornis*, SCHOEN.). Oblongue ; noire, à squamules bleuâtres et quelques poils

blancs; antennes ferrugineuses; massue et scape noirs au sommet; pieds noirs, et tarses bruns. Allemagne.

PHYLLOBIE OBLONGUE (*Phyllobius oblongus*, SCHOEN.). Allongée, étroite, noire, à pubescence cendrée et assez longue; antennes et pieds roux; élytres d'un ferrugineux pâle, à bord noir. France.

** Cuisses mutiques.

PHYLLOBIE DE LA LIVÈCHE (*P. ligurinus*, SCHOEN.). Ovale-allongée; noire; un peu pubescente, à squamules arrondies, vertes, luisantes; antennes et pieds d'un jaune testacé; bec très-court; prothorax transversal, resserré à la base et au sommet. Sibérie.

PHYLLOBIE SOURIS (*P. mus*, SCHOEN. *Curculio mus*, 1re ÉDIT.). Ovale-allongée; dessus brun, dessous et côtés d'un blanc écailleux; antennes et pieds testacés; bec très-court, avec une impression; prothorax un peu cylindrique, légèrement bi-sinué à la base; élytres finement ponctuées-striées. Italie.

PHYLLOBIE SINUÉE (*P. sinuatus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, à pubescence brune, et squamules serrées, d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds d'un testacé pâle; prothorax avec une tache brune écailleuse sur le dos; élytres ayant une bande postérieure sinuée et une ligne antérieure d'un brun écailleux. Allemagne.

B. *Antennes ne dépassant pas la base du thorax; les 3-7 articles du funicule courts, un peu noueux.*

a. Cuisses dentées.

PHYLLOBIE DU SOIR (*P. vespertinus*, SCHOEN. *Curculio vespertinus* et *fulvipes*, 1re ÉDIT.). Oblongue; noire, parsemée de squamules étroites et d'un cuivreux doré; antennes épaissées, testacées ainsi que les pieds; écusson d'un blanc écailleux; prothorax beaucoup plus étroit que les élytres, surtout en devant. France.

PHYLLOBIE MUETTE (*P. mutus*, SCHOEN.). Oblongue; noire, parsemée de squamules étroites, d'un cuivreux doré; antennes et pieds testacés; prothorax transversal, un peu plus étroit que les élytres; écusson à squamules serrées. Hollande.

PHYLLOBIE CENDRÉE (*P. cinereus*, SCHOEN.) Oblongue; noire, pubescente, parsemée de squamules étroites et cendrées; antennes et pieds ferrugineux; massue des cuisses brune; bec canaliculé; prothorax transversal, à côtés arrondis. Silésie.

PHYLLOBIE BLANCHATRE (*P. incanus*, SCHOEN.). Oblongue;

noire, non pubescente, à squamules arrondies, d'un cendré blanchâtre, serrées; antennes et pieds ferrugineux; masse des cuisses d'un noir brun; prothorax transversal, déprimé, resserré en devant, à côtés arrondis; bec non sillonné. Autriche.

PHYLLOBIE DU BOULEAU (*Phyllobius betulæ*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, couverte de squamules arrondies d'un vert doré, luisant, avec des poils serrés et blanchâtres; antennes, jambes et tarses d'un roux testacé; bec plus étroit que la tête, canaliculé. France.

PHYLLOBIE COU-ARRONDI (*P. tereticollis*, SCHOEN.). Oblongue; noire, couverte de squamules arrondies et d'un vert argenté, et parsemée de poils droits; antennes assez menues, ferrugineuses ainsi que les jambes et les tarses; prothorax à peine élargi sur les côtés, un peu convexe en dessus. Volhynie.

PHYLLOBIE A COU CYLINDRIQUE (*P. cylindricollis*, SCHOEN.). Oblongue; noire, un peu pubescente, couverte de squamules arrondies, d'un cendré verdâtre; antennes assez courtes, d'un brun ferrugineux ainsi que les tarses; bec canaliculé; prothorax à côtés à peine élargis. Midi de la Russie.

b. Cuisses mutiques.

PHYLLOBIE UNIFORME (*P. uniformis*, SCHOEN.). Assez courte; noire, couverte de squamules opaques, d'un vert pâle; antennes un peu épaisses; jambes et tarses testacés; bec médiocre. France.

PHYLLOBIE DES FRUITS (*P. pomonæ*, SCHOEN.). D'un vert écailleux; antennes et jambes ferrugineuses; prothorax transversal, étroit au sommet; abdomen couvert de squamules serrées. France.

PHYLLOBIE AILES-CENDRÉES (*P. cinereipennis*, SCHOEN.). Oblongue; noire, opaque, un peu déprimée; antennes, jambes et tarses ferrugineux; prothorax très-court, transversal; élytres ponctuées-striées, couvertes de squamules cendrées et serrées; bec très-court. Crimée.

PHYLLOBIE A COU VERT (*P. viridicollis*, SCHOEN.). Noire, luisante; antennes un peu épaisses; jambes et tarses ferrugineux; côtés du prothorax d'un vert écailleux, ainsi que la poitrine. France.

PHYLLOBIE BEC-SILLONNÉ (*P. sulcirostris*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, parsemée de squamules serrées d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds d'un roux testacé; bec

arge, sillonné; prothorax à côtés arrondis, presque plan en dessus; élytres finement ponctuées-striées. Volhynie.

HUITIÈME DIVISION. LES CYCLOMYDES.

Bec court, plus ou moins épais, un peu horizontal ou défléchi, souvent presque cylindrique, quelquefois un peu angulé vers le sommet; corps un peu ovale, aptère; épaules arrondies ou obtuses.

Cinquantième genre. PROQUE (*Ptochus*, SCHH.).

Antennes longues, un peu fortes; scape atteignant le prothorax, un peu linéaire, presque droit; les deux articles basilaires du funicule assez longs, obconiques: 3-7 courts, légèrement tronqués au sommet, un peu resserrés; massue ovale-oblongue, acuminée; bec très-court, contigu à la tête, épais, presque plan en dessus, profondément échancré au sommet; scrobe apical, court; front large, souvent convexe; yeux latéraux, arrondis, médiocrement proéminents; prothorax très-court dans le plus grand nombre, tronqué à la base et au sommet, avec les côtés le plus souvent un peu arrondis; écusson très-menu, à peine visible; élytres ovales-oblongues, tronquées à la base, médiocrement convexes en dessus.

PROQUE COCHON (*Ptochus porcellus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, poilu et à squamules serrées et crétacées; les 2-3 articles des antennes de moitié plus longs; prothorax presque cylindrique, obscurément bi-linéé de brun; élytres très-finement ponctuées-striées, ayant des séries de soie.

PROQUE SOYEUX (*P. setosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, poilu et à squamules serrées et crétacées; les 2-3 articles des antennes d'une longueur égale; prothorax presque cylindrique, obscurément bi-linéé de brun; élytres très-finement ponctuées-striées. Caucase.

PROQUE PERDRIX (*P. perdrix*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, à squamules variées d'ombré et de blanchâtre; front légèrement canaliculé; bec avec une impression à la base; prothorax très-court, à points écartés, tri-linéé; élytres régulièrement ponctuées-striées, à soies en séries. Caucase.

PROQUE DÉPORTÉ (*P. deportatus*, SCHOEN.). Ovale; à squamules serrées et brunes; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; bec obscurément sillonné; prothorax court, transversal, à points écartés; élytres finement ponctuées-striées, à soies blanchâtres et en séries. Sibérie.

PROQUE PIEDS-ROUX (*P. rufipes*, SCHOEN.). Oblong; noir,

luisant, parsemé de squamules rares et cendrées; antennes et pieds d'un roux ferrugineux ; bec étroitement caréné à la base; prothorax transversal, profondément ponctué; élytres distinctement ponctuées-striées, les intervalles convexes. Caucase.

Ptoque a deux taches (*Ptochus bisignatus*, Schoen.). Ovale; brun, à squamules serrées et cendrées; antennes et pieds testacés; tête et bec très-rugueux-ponctués; prothorax rétréci postérieurement, finement rugueux-ponctué ; élytres ovales, ponctuées-striées, avec une tache brune de chaque côté, et des soies en séries. Hongrie.

Ptoque un peu taché (*P. subsignatus*, Schoen.). Presque ovale ; couvert de squamules d'un cendré blanchâtre ; antennes et pieds d'un roux testacé ; bec plan en dessus ; prothorax presque cylindrique, rembruni sur le dos ; élytres ponctuées-striées, à bandes brunes. Crimée.

Cinquante-unième genre. Trachyphlée (*Trachyphlœus*, Germ.).

Antennes assez courtes, un peu épaisses; scape épais, atteignant presque le prothorax, et sensiblement épaissi vers le sommet; les deux articles basilaires du funicule courtement obconiques, le premier un peu épais : les 3-7 très-courts, transversaux, un peu serrés; massue petite, ovale ; bec de la longueur de la tête, un peu défléchi, linéaire, presque plan en dessus, échancré triangulairement au sommet, un peu élevé sur le bord ; scrobe allongé, presque droit, profond ; yeux latéraux, arrondis, un peu déprimés; prothorax transversal, tronqué à la base et au sommet, plus étroit en devant ; écusson nul ; élytres grandes, connées, courtement ovales, médiocrement convexes en dessus.

Trachyphlée ventrue (*Trachyphlœus ventricosus*, Schoen.). Bec sillonné ; corps varié de gris et de brun ; prothorax canaliculé; élytres sillonnées, à soies courtes. Hongrie.

Trachyphlée rude (*T. scabriculus*, Schoen. *Curculio scabriculus*, 1re édit.) Ovale; noire, à squamules serrées et brunes; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; prothorax assez large, inégalement canaliculé ainsi que le bec; élytres muriquées, à écailles blanches, dressées et en séries. France.

Trachyphlée écailleuse (*T. squamosus*, Schoen.). Ovale; noire, à squamules cendrées et serrées, avec quelques soies rares et blanches; antennes et pieds d'un roux brun ; prothorax canaliculé, à côtés un peu creusés en fossette. Allemagne.

Trachyphlée aristée (*T. aristatus*, Schoen.). Ovale : d'un roux brun ; antennes, élytres et pieds blanchâtres ; corps cou-

vert d'écailles dressées et blanchâtres; bec et prothorax canaliculés. Suède.

TRACHYPHLÉE SOYEUSE (*Trachyphlœus setarius*, SCHOEN.). Ovale; d'un brun de poix, couverte de squamules brunes et cendrées, partout hérissée de soies redressées et cendrées; antennes insérées au milieu du scrobe; pieds d'un roux brun; bec et prothorax canaliculés. Allemagne.

TRACHYPHLÉE ÉCAILLEUSE (*T. squamulatus*, SCHOEN.). Ovale; d'un roux brun; sommet des antennes, élytres et pieds ferrugineux; prothorax assez long, peu élargi, à peine canaliculé; élytres à soies serrées et blanchâtres. Paris.

TRACHYPHLÉE SPINIMANE (*T. spinimanus*, SCHOEN.). Ovale; noire, couverte d'un duvet d'un brun cendré, et parsemé de squamules rares, redressées, d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds ferrugineux; prothorax un peu canaliculé; jambes antérieures bidentées vers le sommet à l'extérieur. France.

TRACHYPHLÉE ALTERNANTE (*T. alternans*, SCHOEN.). Ovale; brune, couverte partout d'une poussière crustacée d'un cendré jaunâtre; antennes et pieds obscurément testacés; bec à peine sillonné; intervalles des élytres alternativement un peu plus élevés, avec des séries de soies écartées. Paris.

TRACHYPHLÉE DIGITALE (*T. digitalis*, SCHOEN.). Assez courte; ovale, couverte d'un duvet cendrée; antennes et pieds ferrugineux; prothorax déprimé, à peine canaliculé; jambes antérieures armées extérieurement de deux épines assez longues et aiguës. Suède.

TRACHYPHLÉE LAINEUSE (*T. lanuginosus*, SCHOEN.). Ovale; noire, incrustée de brun, parsemée de soies rares, raides, blanchâtres; antennes et pieds bruns; élytres très-obscurément ponctuées-striées; jambes antérieures armées, vers leur sommet, de deux épines aiguës. Podolie.

TRACHYPHLÉE HÉRISSÉE (*T. horrens*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, à squamules et soies cendrées; antennes et pieds d'un roux brun; bec canaliculé; prothorax assez étroit, égal; élytres régulièrement ponctuées-striées. Espagne.

Cinquante-deuxième genre. OMIAS (*Omias*, GERM.).

Antennes médiocres, menues ou assez fortes; scape presque plus long que la tête, plus ou moins courbé, épaissi vers le sommet; les 1-2 articles du funicule courtement obconiques, le second un peu plus long et plus épais, les 3-7 noueux; massue ovale; bec court, plus étroit que la tête, avec une impres-

sion un peu triangulaire vers le sommet, dans le plus grand nombre, presque plane dans quelques-uns; scrobe court, un peu courbé; yeux arrondis, convexes, petits; prothorax court ou oblong, tronqué à la base et au sommet; écusson nul dans le plus grand nombre, triangulaire et petit dans quelques-uns; élytres grandes, courtes ou ovales-oblongues, très-convexes en dessus.

* *Corps un peu arrondi; point d'écusson.*

Omias grenaille (*Omias seminulum*, Schoen. *Curculio seminulum*, 1re édit.). Courtement ovale; d'un noir bronzé obscur en dessus, parsemé d'une pubescence cendrée et déprimée, couvert en dessous de squamules d'un vert doré; base des antennes rousse; prothorax très-court, rugueux-ponctué; élytres globuleuses, profondément ponctuées-striées, avec une tache scutellaire d'un blanc écailleux; cuisses postérieures aigument dentées. Hongrie.

Omias ramassé (*O. glomeratus*, Schoen.). Courtement ovale; noir, parsemé de quelques squamules d'un vert argenté; base des antennes et jambes d'un roux brun; tête profondément ponctuée; bec large, avec une légère impression; prothorax très-court; élytres globuleuses, d'un noir bleuâtre, profondément ponctuées-striées; cuisses postérieures mutiques. Crimée.

Omias globuleux (*O. globosus*, Schoen.). Courtement ovale; noir, un peu luisant, à pubescence rare et cendrée; base des antennes ferrugineuse; bec assez large, avec une large impression en devant; prothorax très-court, pointillé; élytres globuleuses, profondément ponctuées-striées, à points un peu écartés; cuisses postérieures dentées. Caucase.

Omias arrondi (*O rotundatus*, Schoen.). Ovale; d'un noir bronzé, un peu luisant, parsemé d'une pubescence déprimée et cendrée; antennes et jambes ferrugineuses; bec assez étroit, avec une impression longitudinale en dessus, à points rapprochés; prothorax court, finement pointillé, à points rapprochés; élytres globuleuses, profondément ponctuées-striées, cuisses mutiques. Podolie.

Omias pieds-roux (*O. rufipes*, Schoen.). Ovale; noir, glabre, luisant; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax obscurément ponctué; élytres ovales, finement striées-ponctuées. Volhynie.

Omias col-roux (*O. ruficollis*, Schoen.). Un peu ovale; ferrugineux, parsemé d'une pubescence pâle; antennes et pieds plus pâles; front creusé; bec assez large, avec une impression

en dessus, visiblement pointillé; prothorax d'un brun ferrugineux, un peu convexe en dessus, à points profonds et assez nombreux, les côtés médiocrement élargis et arrondis; élytres ovales, profondément ponctuées-striées; cuisses antérieures obscurément dentées. Allemagne.

OMIAS DÉLICAT (*Omias mollinus*, SCHOEN.). Ovale; brun; antennes et pieds d'un roux testacé; tête obscurément pointillée; vertex presque lisse; prothorax à points peu nombreux; élytres de couleur marron, profondément ponctuées-striées, à soies blanches. Allemagne.

OMIAS PIEDS-GRÊLES (*O. gracilipes*, SCHOEN.). Un peu ovale; d'un testacé pâle; tête et bec pointillés, à ponctuation très-serrée; antennes un peu épaisses; scape très-courbé; prothorax court, transversal, assez étroit en devant, élargi et arrondi derrière son milieu, obscurément rugueux-ponctué très-serré; élytres ovales, profondément ponctuées-striées, un peu soyeuses; cuisses mutiques, peu en massue. Allemagne.

OMIAS VELU (*O. hirsutulus*, SCHOEN.). D'un noir brun; pubescent; antennes et pieds d'un testacé pâle; élytres globuleuses, hispides, profondément ponctuées-striées; prothorax étroit, non canaliculé; bec non canaliculé. Nord de l'Europe.

** *Corps ovale-oblong; un écusson*

OMIAS PIEDS-BRUNS (*O. brunnipes*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un brun de poix, un peu luisant, parsemé d'une pubescence rare et pâle; antennes et pieds testacés; bec élargi au sommet, avec une impression en dessus, obscurément pointillé; prothorax un peu convexe en dessus, profondément ponctué, à points écartés, les côtés médiocrement élargis et arrondis; élytres ovales, profondément ponctuées-striées. France.

OMIAS MOLLICOME (*O. mollicomus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un roux châtain, un peu luisant, parsemé de pubescence blanche; antennes et pieds plus pâles; bec avec une impression au sommet, obscurément pointillé; prothorax un peu convexe en dessus, à points écartés sur le dos, nombreux sur les côtés; côtés médiocrement élargis; élytres profondément ponctuées-striées. Saxe.

OMIAS PELLUCIDE (*O. pellucidus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; brun, luisant, parsemé d'une pubescence cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec avec une impression, visiblement ponctué et à points rapprochés; prothorax un peu convexe en dessus, à points profonds et assez nombreux, avec les côtés élargis; élytres profondément ponctuées-striées. France.

OMIAS INDIGENT (*Omias indigens*, SCHOEN.). Ovale-oblong d'un brun luisant, parsemé d'une pubescence cendrée ; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec plan dessus, profondément striolé-rugueux ; prothorax un peu convexe, à points rudes et très-nombreux, les côtés élargis ; élytres profondément ponctuées-striées. Portugal.

OMIAS JOLI (*O. concinnus*, SCHOEN.). Oblong ; brun luisant, parsemé d'une pubescence cendrée ; antennes et pieds d'un roux testacé ; bec assez profondément ponctué, avec une impression profonde au sommet ; prothorax un peu convexe, à points nombreux, les côtés médiocrement élargis ; élytres profondément ponctuées-striées. Midi de la France.

OMIAS PETIT (*O. parvulus*, SCHOEN). Oblong ; d'un roux brun, parsemé d'une pubescence cendrée ; antennes et pieds d'un roux ferrugineux pâle ; bec sans impression, un peu rugueux ; prothorax assez étroit, à points nombreux et peu profonds ; élytres peu profondément ponctuées-striées. Illyrie.

Cinquante-troisième genre. PÉRITÈLE (*Peritelus*, GERM.).

Antennes assez longues, un peu fortes ; scape plus long que la tête, presque linéaire, un peu épaissi ; les 1-2 articles du funicule assez longs, obconiques, les 3-7 plus courts, un peu turbinés ou lenticulaires, souvent resserrés ; massue presque ovale, acuminée. Bec à peine plus long que la tête et un peu plus étroit, presque plan en dessus ; scrobe presque en dessus, apical, oblong, un peu large, profond ; pterygium souvent un peu divariqué ; mandibules légèrement saillantes, courtes, épaisses, tronquées au sommet, sans dentelure ; yeux latéraux, arrondis, un peu convexes ; prothorax court, tronqué à la base et au sommet, rétréci en avant, à côtés légèrement arrondis ; élytres presque ovales, légèrement échancrées à la base, à épaules arrondies, très-élargies derrière les épaules, étroites vers leur sommet, un peu convexes sur le dos en avant.

PÉRITÈLE GRIS (*Peritelus griseus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, à squamules brunes et serrées, un peu variées de blanchâtre et de cendré ; antennes et pieds d'un roux brun ; front fovéolé ; élytres finement ponctuées-striées. France.

PÉRITÈLE NÉCESSAIRE (*P. necessarius*, SCHOEN.). Allongé ; noir, à squamules blanchâtres ; antennes assez épaisses, concolores ainsi que les pieds ; prothorax étroitement caréné, à points épars ; élytres assez longues, peu convexes, ponctuées-striées, les points un peu écartés. France.

PÉRITÈLE FAMILIER (*Peritelus familiaris*, SCHOEN.). Un peu ovale; noir, à squamules brunes et serrées, variées de blanchâtre et de cendré; bec canaliculé; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; élytres finement ponctuées-striées, très-variées de blanc. Hongrie.

PÉRITÈLE NUISIBLE (*P. noxius*, SCHOEN.). Ovale; noir; couvert de squamules brunes en dessus; antennes et pieds d'un roux testacé; bec assez étroit, non canaliculé; antennes assez longues, les articles 2-3 allongés; prothorax profondément rugueux-ponctué, avec une étroite ligne dorsale et les côtés un peu argentés-écailleux; élytres finement ponctuées-striées, tachées de blanchâtre. Italie.

PÉRITÈLE VIEUX (*P. senex*, SCHOEN.). Ovale; noir, couvert de squamules grises et unicolores; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec assez étroit, non canaliculé; antennes assez menues; massue ovale; prothorax à points serrés; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles soyeux. Midi de la France.

PÉRITÈLE LEUCOGRAMME (*P. leucogrammus*, SCHOEN.). Gris, à squamules serrées; antennes et pieds d'un brun obscur; élytres finement ponctuées-striées, linéées de blanc. Saxe.

Cinquante-quatrième genre. LAPAROCÈRE (*Laparocerus*, SCHOEN.).

Antennes longues, minces; scape en massue, un peu plus long que la tête; les articles 1-2 du funicule un peu longs, les 3-7 successivement un peu plus longs, tous obconiques; massue oblongue; bec assez court, presque contigu à la tête, un peu plan en dessus, profondément et triangulairement échancré au sommet; scrobe oblong, large; yeux un peu arrondis, médiocrement proéminents; prothorax tronqué à la base et au sommet, avec les côtés également élargis et arrondis; écusson distinct, obtusément trigone; élytres ovales-oblongues, tronquées à la base, convexes en dessus, non étroitement appliquées au prothorax.

LAPAROCÈRE MORIO (*Laparocerus morio*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un noir brun, à pubescence fine et cendrée; antennes testacées. Portugal.

LAPAROCÈRE BRUN (*L. piceus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, beaucoup plus petit que le précédent; brun, un peu luisant; bec, antennes et pieds d'un roux ferrugineux. Portugal.

DEUVIÈME DIVISION. LES OTIORHYNCHIDES.

Bec un peu court, assez épais, presque horizontal, dilaté et épaissi

au sommet, presque plan en dessus ; pterygium apical divariqué.

Subdivision première. *Prothorax non lobé derrière les yeux; corps aptère.*

Cinquante-cinquième genre. OTIORHYNQUE (*Otiorhynchus*, GERM.).

Antennes longues, très-souvent un peu minces, rarement fortes; scape surpassant les yeux, en massue au sommet, ou sensiblement épaissi; les 1-2 articles du funicule un peu longs, obconiques, les 3-7 plus courts, obconiques, turbinés, ou lenticulaires; massue ovale ou ovale-oblongue; bec souvent plus long que la tête, épaissi et dilaté au sommet; scrobe court, large; yeux arrondis, peu convexes; prothorax tronqué antérieurement et postérieurement, avec les côtés élargis et arrondis au milieu, plus étroit en devant, convexe en dessus; écusson petit, triangulaire, peu apparent; élytres très-souvent un peu ovales, quelquefois ovales-allongées, à peine plus larges que le prothorax à leur base, convexes en dessus, quelquefois un peu planes sur le dos.

A. *Les 4-8 articles des antennes assez longs, obconiques; massue oblongue, très-étroite.*

a. *Cuisses mutiques.*

OTIORHYNQUE DE RAGUSE (*Otiorhynchus Ragusensis*, SCHOEN.). Un peu ovale; noir, parsemé de squamules serrées, arrondies et crétacées; antennes noires; bec caréné; prothorax et élytres plans en dessus, à granulations éparses; chaque élytre un peu acuminée au sommet; cuisses épaissies, ferrugineuses. Dalmatie.

OTIORHYNQUE DE GOERZ (*O. Goerzensis*, SCHOEN.). Elliptique; noir, à squamules rares et crétacées; cuisses épaissies, rousses; prothorax et élytres assez convexes, à granulations très-serrées; chaque élytre arrondie au sommet. Autriche.

OTIORHYNQUE PLAN (*O. planatus*, SCHOEN. *Curculio planatus*, 1re ÉDIT.). Elliptique; noir, à pubescence rare et cendrée; cuisses en massue, rousses; prothorax convexe, rugueux, à granulation très-serrée; élytres ponctuées-striées, les intervalles avec des séries de tubercules : elles sont planes postérieurement, un peu tronquées au sommet et calleuses. Italie.

OTIORHYNQUE A QUEUE (*O. caudatus*, SCHOEN.). Elliptique; noir, à squamules dorées et éparses; prothorax et élytres gra-

nulés sans ordre, finement et très-serrés; élytres déprimées postérieurement, chacune un peu acuminée au sommet, avec de longs poils. Italie.

OTIORHYNQUE DES PYRÉNÉES (*Otiorhynchus Pyrenæus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; prothorax oblong, tuberculé serré; élytres striées-ponctuées, les points écartés, et les intervalles rugueux. Pyrénées.

OTIORHYNQUE DES SABLES (*O. sabulosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence grise; cuisses d'un roux brun; prothorax finement alutacé; élytres sillonnées-ponctuées, déprimées postérieurement, les intervalles rugueux-tuberculés, chacune un peu acuminée au sommet, parsemées de squamules à reflets dorés. Hongrie.

OTIORHYNQUE SOUFRÉ (*O. sulphurifer*, SCHOEN.). Elliptique; noir, à pubescence fine et d'un jaune de soufre; prothorax convexe, à granulations serrées; élytres très-obscurément ponctuées-striées, les intervalles verruqueux, rugueux, chacune acuminée au sommet. Italie.

OTIORHYNQUE DE LA CARINTHIE (*O. Carinthiacus*, SCHOEN.). *Mâl.* noir, granulé-rugueux, à pubescence grise; prothorax convexe, oblong; élytres allongées, un peu ovales, fastigiées postérieurement, acuminées au sommet. *Fem.* de moitié plus grande, et surtout plus épaisse. Italie.

OTIORHYNQUE A LONG-COU (*O. longicollis*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, à pubescence grise, finement granulé-rugueux; prothorax oblong, convexe; élytres ovales-allongées, fastigiées postérieurement, chacune acuminée au sommet dans le mâle. Autriche.

OTIORHYNQUE PIEDS-EMPLUMÉS (*O. plumipes*, SCHOEN.). Ovale, convexe; noir, à squamules serrées et d'un cendré blanchâtre; prothorax à granulation fine et serrée; élytres obscurément ponctuées, striées, les intervalles granulés-rugueux, atténués postérieurement, chacune aigument arrondie au sommet; jambes ciliées en dedans, les postérieures du mâle à poils longs et serrés. Carniole.

OTIORHYNQUE CRIBLÉ (*O. cribrosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, inégalement parsemé de poils à reflets dorés; pieds roux; prothorax un peu caréné, à granulation serrée; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles convexes, granulées-rugueuses, épaissies et tronquées au sommet; jambes ciliées en dedans, les postérieures des mâles à poils serrés et longs. Carniole.

OTIORHYNQUE DE DALMATIE (*Otiorhynchus Dalmatinus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; prothorax évidemment tuberculé; élytres ponctuées-striées, les intervalles rugueux-tuberculés serré. Dalmatie.

OTIORHYNQUE PULVÉRULENT (*O. pulverulentus*, SCHOEN.). *Mâl.* ovale-oblong; noir, à pubescence fine et grise; pieds roux; genoux et tarses noirs; prothorax court, à granulation serrée; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles granulés-rugueux : elles sont un peu tronquées au sommet; jambes postérieures un peu tronquées en dedans. *Fem.* de moitié plus grande; élytres beaucoup plus larges et moins convexes. Carniole.

OTIORHYNQUE NOIR (*O. niger*, SCHOEN.). *Curculio niger*, FABRIT.). Ovale-oblong; noirâtre, un peu luisant, à pubescence rare et cendrée; pieds roux; genoux et tarses noirs; prothorax oblong, étroit, à granulation serrée; élytres ponctuées-striées, à points écartés, les intervalles granulés-rugueux, chacune aigument arrondie au sommet. France.

OTIORHYNQUE VELU-PONCTUÉ (*O. villosopunctatus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, à pubescence inégale et cendrée; pieds roux, à genoux noirs; prothorax étroit, finement rugueux-tuberculé; élytres rugueuses-tuberculées serré, obscurément ponctuées-striées. Styrie.

OTIORHYNQUE AVEUGLE (*O. cæcus*, SCHOEN.). Noir; à pubescence couleur de soufre; prothorax alutacé; élytres un peu sillonnées, les sillons granulés par séries; pieds roux et genoux noirs. Carniole.

OTIORHYNQUE PIEDS-BRUNS (*O. fuscipes*, SCHOEN.). Oblong; noir, presque glabre; pieds d'un roux obscur; genoux et tarses noirs; prothorax oblong, finement alutacé; élytres crénées-striées, les intervalles obscurément un peu rugueux. Allemagne.

OTIORHYNQUE TÉNÉBREUX (*O. tenebricosus*, SCHOEN.). Noir, un peu brillant; pieds d'un roux brun; prothorax étroit, très-finement coriacé ainsi que la tête; élytres ovales-oblongues, très-obscurément striées, atténuées au sommet; bec émarginé, un peu caréné. France.

OTIORHYNQUE DU HÊTRE (*O. fagi*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent; pieds roussâtres; prothorax étroit, finement alutacé; élytres ovales-oblongues, à peine striées, un peu rugueuses-tuberculées serré. Midi de la France.

OTIORHYNQUE STRIOLÉ (*O. substriatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent; pieds concolores; prothorax

assez court, étroit, obscurément alutacé; élytres obovales, obscurément crénées-striées, transversalement un peu rugueuses; bec légérement resserré à la base. Alsace.

Otiorhynque points-dorés (*Otiorhynchus auropunctatus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent; pieds roux, à genoux bruns; prothorax étroit, alutacé; élytres ovales, rugueuses-tuberculées, obscurément ponctuées-striées, avec des taches éparses écailleuses d'un vert doré. Pyrénées.

Otiorhynque armadille (*O. armadillo*, Schoen.). Ovale; noir; prothorax oblong, évidemment granulé; élytres amples, ovales, un peu globuleuses, ponctuées-sillonnées, marquetées de cendré, déprimées au sommet, chacune acuminée, avec les intervalles rugueux-tuberculés très-serré. France.

Otiorhynque ailes-rudes (*O. scabripennis*, Schoen.). Ovale; noir; prothorax oblong, finement granulé; élytres ovales, marquetées de cendré, à peine sillonnées, rugueuses-granulées finement et serré, un peu déprimées au sommet, arrondies. France.

Otiorhynque multiponctué (*O. multipunctatus*, Schoen.). Noir; finement alutacé; bec caréné; élytres ovales-globuleuses; obscurément sillonnées, marquetées de cendré, déprimées au sommet, acuminées. Silésie.

Otiorhynque enflé (*O. inflatus*, Schoen.). Ovale; noir, obscur, à pubescence fine et grise; prothorax en forme de coussin, à granulation serrée; élytres déprimées sur le dos; distinctement ponctuées-striées, les intervalles granulés-rugueux, atténuées postérieurement, tronquées au sommet, calleuses. Autriche.

Otiorhynque couvert (*O. obsitus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à pubescence inégale et grise, la plus grande partie des pieds lavée de roux; prothorax petit, à granulation serrée; élytres amples, indistinctement ponctuées-striées, rudes et rugueuses, obscurément tachées de gris; pterygiums du bec réfléchis et acuminés. Illyrie.

Othiorynque irritant (*O. irritans*, Schoen.). Noir, à pubescence grise; prothorax alutacé; élytres ovales, rugueuses, nuées de glauque, ponctuées-striées, acuminées au sommet. Autriche.

Otiorhynque mastix (*O. mastix*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, couvert d'une pubescence courte et cendrée; antennes assez longues, d'un brun testacé; pieds d'un roux ferrugineux; prothorax obscurément alutacé; élytres un peu ponc-

tuées-sillonnées, les intervalles rugueux-granulés très-serré. Autriche.

Otiorhynque enflé (*Otiorhynchus turgidus*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence fine et grise; pieds concolores; prothorax à granulation fine et serrée, avec les côtés un peu élargis; élytres obovales, à granulation fine et serrée, finement ponctuées-striées. Illyrie.

Otiorhynque cou-rude (*O. scabricollis*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence grise et serrée; pieds roux; prothorax granulé serré, les côtés médiocrement élargis; élytres obovales, à granulation fine et serrée, un peu striées de points fins. Illyrie.

Otiorhynque rude (*O. scabrosus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à pubescence brune; antennes, jambes et tarses d'un brun ferrugineux; front sillonné; prothorax tuberculé serré; élytres ponctuées-sillonnées, les intervalles rugueux-tuberculés, à rugosités très-serrées. France.

Otiorhynque méridional (*O. meridionalis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et tarses d'un ferrugineux brun en dehors; prothorax étroit, à granulation serrée; élytres obovales, distinctement ponctuées-striées, avec les intervalles un peu rugueux; bec tri-caréné. Midi de la France.

Otiorhynque lisse (*O. lævigatus*, Schoen.). Ovale; noir, glabre; prothorax rugueux-ponctué, à côtés un peu élargis; élytres obscurément ponctuées-striées, avec les intervalles un peu rugueux. Autriche.

Otiorhynque orné (*O. concinnus*, Schoen.). Ovale; noir, glabre; bec caréné; prothorax très-finement alutacé; élytres rudement ponctuées-striées, les intervalles finement rugueux. Sibérie.

b. *Cuisses dentées.*

Otiorhynque giraffe (*O. giraffa*, Schoen.). Ovale-oblong; noirâtre, à taches de squamules luisantes et d'un jaune doré; prothorax à granulation serrée, les côtés élargis; élytres convexes, rudement ponctuées-striées et presque sillonnées, les intervalles rugueux-tuberculés. Angleterre.

Otiorhynque lavande (*O. lavandus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, inégalement couvert de squamules grises; prothorax à tubercules serrés; élytres obscurément ponctuées-sillonnées, les intervalles étroits, granulés en séries. Autriche.

Otiorhynque front-sillonné (*O. sulcifrons*, Schoen.).

Ovale-oblong; noir, presque glabre; front et bec sillonnés; prothorax à tubercules serrés, légèrement canaliculé; élytres ovales, finement et inégalement tuberculées. Illyrie.

Otiorhynque de la rosée (*Otiorhynchus rosoidus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à squamules serrées et d'un jaune doré; bec à peine caréné; prothorax court, alutacé; élytres obscurément ponctuées-striées, rugueuses-tuberculées; cuisses un peu dentées. Caucase.

Otiorhynque de la vigne (*O. vitis*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe; noir, à pubescence serrée et cendrée; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; prothorax ponctué très-serré, avec les côtés très-élargis; élytres ponctuées-striées, les intervalles à granulation rugueuse et serrée. Crimée.

B. *Les 4–8 articles des antennes courts, tronqués au sommet; massue oblongue, ovale.*

* *Cuisses mutiques.*

Otiorhynque très-ponctué (*O. punctatissimus*, Schoen.). Ovale; noir, opaque, un peu pubescent; cuisses d'un roux obscur; prothorax et élytres alutacés finement et très-serré; les jambes antérieures arquées, denticulées en dedans. Dalmatie.

Otiorhynque Memnon (*O. Memnonius*, Schoen.). Ovale; noir, luisant; prothorax alutacé serré, un peu ponctué sur le disque antérieurement; élytres ovales, partout couvertes de rugosités tuberculeuses très-serré, à peine ponctuées-striées. Allemagne.

Otiorhynque unicolore (*O. unicolor*, Schoen.). Ovale; noir, luisant, glabre; prothorax alutacé très-serré sur les côtés, avec des points écartés sur tout le dos; élytres ovales, obscurément ponctuées-striées, les intervalles visiblement rugueux-tuberculés, à rugosités rapprochées. Europe.

Otiorhynque d'ébène (*O. ebeninus*, Schoen.). Ovale-allongé; noir, luisant; prothorax alutacé serré sur les côtés, avec des points écartés sur tout le dos; élytres ovales-oblongues, évidemment ponctuées-striées, les intervalles latéraux tuberculés, rugueux d'une manière peu apparente sur le dos. Allemagne.

Otiorhynque cou-criblé (*O. cribricollis*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu soyeux; bec sillonné; prothorax à disque ayant des points enfoncés écartés; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles un peu à côtes, granulés en sé-

ries ; antennes et pieds d'un roux ferrugineux. Midi de la France.

Otiorhynque noble (*Otiorhynchus nobilis*, Schoen.). Noir, taché de doré ; pieds roux ; prothorax un peu cylindrique, alutacé ; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées, acuminées au sommet. Autriche.

Otiorhynque vêtu (*O. vestitus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, opaque ; pieds d'un roux ferrugineux ; prothorax granulé, un peu caréné, à pubescence cendrée ; élytres profondément ponctuées-striées, variées de squamules d'un blanchâtre un peu argenté. Allemagne.

Otiorhynque chrysosticte (*O. chrysostictus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, inégalement parsemé de squamules lancéolées et d'un blanc argenté ; tête et bec largement sillonnés ; prothorax à tubercules serrés, obscurément canaliculé ; élytres sillonnées, parsemées de tubercules nombreux et inégaux. Caucase.

Otiorhynque doux (*O. dulcis*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, un peu à pubescence grise ; pieds ferrugineux ; front convexe ; prothorax transversal, à granulation serrée ; élytres un peu rugueuses, obscurément ponctuées-striées ; corps très-ponctué en dessous. Dalmatie.

Otiorhynque colère (*O. stomachosus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, un peu à pubescence grise ; pieds d'un ferrugineux obscur ; front canaliculé ; prothorax assez long, à granulation serrée ; élytres un peu rugueuses, obscurément ponctuées-striées ; corps très-finement pointillé en dessous. Midi de la France.

Otiorhynque orné (*O. velutinus*, Schoen.). D'un noir brun, à poils gris ; antennes et pieds roux ; prothorax transversal, granulé ; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées. Hongrie.

Otiorhynque veau (*O. vitellus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, un peu soyeux ; antennes et pieds bruns ; prothorax un peu caréné ; à granulation serrée ; élytres ponctuées-striées, rugueuses et granulées. France.

Otiorhynque de Godet (*O. Godeti*). Ovale-oblong ; noir, à pubescence grise ; antennes et pieds d'un brun testacé ; bec obscurément canaliculé ; prothorax assez long, alutacé ; élytres finement crénées-striées, les intervalles assez larges et un peu rugueux. Volhynie.

Otiorhynque perdrix (*O. perdrix*, Schoen.). Noir ; rude, varié d'une pubescence dorée ; prothorax un peu ovale, gra-

nulé; élytres ovales-allongées, granulées en séries, rétuses au sommet, acuminées. Autriche.

*** Cuisses dentées.*

Otiorhynque infernal (*Otiorhynchus infernalis*, Schoen.). Elliptique; noirâtre, opaque, un peu pubescent; prothorax court, à granulation serrée, obscurément canaliculé; élytres très-obscurément striées, à granulation serrée, arrondies au sommet. Illyrie.

Otiorhynque gravé (*O. scalptus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, parsemé de soies petites et cendrées; prothorax fortement tuberculé; élytres élargies, profondément ponctuées-striées, les intervalles un peu tuberculés, avec des séries un peu soyeuses. Sicile.

Otiorhynque rugueux (*O. rugosus*, Schoen.). Noirâtre; glabre; bec bi-canaliculé; prothorax presque cylindrique, granulé; élytres obscurément striées; les intervalles transversalement rugueux. Russie.

Otiorhynque surnuméraire (*O. agnatus*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence cendrée; prothorax court, alutacé; élytres ovales, tuberculées-rugueuses finement et très-serré, non striées; cuisses obtusément dentées. Hongrie.

Otiorhynque asphaltin (*O. asphaltinus*, Schoen.). Noirâtre; luisant; prothorax granulé; élytres ovales-oblongues, profondément striées-ponctuées, les intervalles avec une double série de points fins et enfoncés. Crimée.

Otiorhynque enrichi (*O. gemmatus*, Schoen.). Ovale, convexe; noirâtre; prothorax en forme de coussin, à granulation très-serrée, les côtés élargis; élytres obscurément ponctuées-striées, rugueuses-tuberculées serré, avec de nombreuses taches écailleuses d'un verdâtre argenté; bec obscurément canaliculé. Hongrie.

Otiorhynque negrette (*O. nigrita*, Schoen.). Assez court; noir, à pubescence cendrée; bec un peu caréné; prothorax assez court, granulé; élytres ovales, obscurément sillonnées; avec des taches éparses, à reflets bronzés; cuisses aigument dentées. France.

Otiorhynque lépidoptère (*O. lepidopterus*, Schoen.). Oblong; noir, couvert de squamules d'un verdâtre argenté; pieds roux, aigument dentés; prothorax un peu globuleux, granulé; élytres obscurément striées, les intervalles rugueux. Autriche.

Otiorhynque du frêne (*O. fraxini*, Schoen.). Noir, à pu-

bescence grise; prothorax tansversal, alutacé; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles crénés, acuminés au sommet; cuisses un peu dentées. Illyrie.

OTIORHYNQUE A PUPILLE (*Otiorhynchus pupillatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un brun de poix, inégalement couvert de squamules pâles; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; prothorax oblong, étroit, finement rugueux; élytres ponctuées-striées, à points un peu écartés, une soie pâle au milieu des points. Sicile.

OTIORHYNQUE MAXILLAIRE (*O. maxillosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, obscur, à villosité cendrée; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; prothorax court, tuberculé serré; élytres ponctuées-striées, à intervalles rugueux. Autriche.

OTIORHYNQUE GRÊLE (*O. gracilis*, SCHOEN.). Allongé, étroit; noir, parsemé d'une pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax oblong, alutacé; élytres évidemment ponctuées-striées, les intervalles un peu rugueux. Midi de la France.

OTIORHYNQUE ÉLÉGANT (*O. elegantulus*, SCHOEN.). étroit; noir, à squamules grises; pieds ferrugineux; prothorax un peu caréné; élytres ovales-oblongues, brunes, striées de points squamigères. Carniole.

C. *Les 4-8 articles des antennes courts, transversaux, ou un peu arrondis, ou noueux; massue ovale, ou oblongue-ovale.*

† Cuisses mutiques.

OTIORHYNQUE ORBICULAIRE (*O. orbicularis*, SCHOEN.). *Courtement* ovale; noir, presque glabre; prothorax court, *à côtés* très-élargis, tuberculé-serré en dessus, obscurément canaliculé; élytres grandes, un peu sillonnées de points écartés, les intervalles presque lisses. France.

OTIORHYNQUE DE NAVARRE (*O. Navaricus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, presque glabre; bec un peu tri-caréné; prothorax très-finement ponctué, lisse sur le dos, à côtés très-élargis; élytres ponctuées-striées. Pyrénées.

OTIORHYNQUE DANGEREUX (*O. malefidus*, SCHOEN.). Elliptique, convexe; noirâtre, luisant, presque glabre; prothorax en coussin, pointillé serré, à côtés arrondis; élytres à points fins et en séries, à peine ponctuées, les intervalles finement rugueux; bec distinctement caréné. Midi de la France.

OTIORHYNQUE MAURE (*O. Maurus*, SCHOEN.). Noir, un peu luisant, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un

roux brun; prothorax à granulation très-serrée; élytres ovales, ponctuées-striées, les intervalles un peu lisses. Suède.

OTIORHYNQUE DE BRUCTER (*Otiorhynchus Bructeri*, SCHOEN.). Noir; avec un peu de pubescence grise; prothorax presque globuleux, granulé; élytres ovales, ponctuées-sillonnées; pieds roux. Allemagne.

OTIORHYNQUE ATROAPTÈRE (*O. atroapterus*, SCHOEN.). Noir, un peu brillant; pieds d'un roux brun; prothorax à côtés élargis, très-finement coriacé ainsi que la tête; élytres ovales, obtuses, très-obscurément sillonnées, granulées; bec caréné, presque entier. France.

OTIORHYNQUE MONTAGNARD (*O. monticola*, SCHOEN.). Noirâtre; luisant; antennes et pieds bruns; côtés du prothorax aigument arrondis; élytres ovales, pointillées serré, striées-ponctuées. Pyrénées.

OTIORHYNQUE CORNES-PONCTUÉES (*O. puncticornis*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, glabre; antennes épaisses, d'un roux brun; scape ponctué; prothorax oblong, à points écartés; élytres finement ponctuées, les points écartés et un peu en stries. Espagne.

OTIORHYNQUE TAUREAU (*O. juvencus*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir brun, à poils gris; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; prothorax un peu caréné, ponctué sur le dos, à côtés alutacés; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles à granulation fine et serrée. Midi de la France.

OTIORHYNQUE COTONNEUX (*O. tomentosus*, SCHOEN.) Ovale; d'un noir brun, un peu parsemé de poils gris; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; prothorax un peu caréné, ponctué sur le dos, à côtés alutacés; élytres distinctement ponctuées-striées, avec les intervalles très-légèrement rugueux. Midi de la France.

OTIORHYNQUE PIEDS-FAUVES (*O. fulvipes*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec caréné; prothorax assez long, ponctué serré; élytres distinctement ponctuées-striées, les intervalles plans, pointillés, à petits points épars. Midi de la France.

OTIORHYNQUE SABLÉ (*O. conspersus*, SCHOEN.). Ovale; noir, à squamules blanchâtres; prothorax court, tuberculé, à côtés élargis avant le milieu; élytres courtes, larges, ponctuées-sillonnées, les intervalles tuberculés, variées de taches écailleuses blanchâtres. Europe.

OTIORHYNQUE PIEDS-BRUNS (*O. picipes*, SCHOEN.). Ovale-

oblong; brun, à squamules serrées, brunes et cendrées; pieds d'un roux brun; cuisses un peu dentées. France.

Otiorhynque singulier (*Otiorhynchus singularis*, Schoen.). Cendré; élytres striées-ponctuées, à points creusés et élevés au centre. Espagne.

Otiorhynque rauque (*O. raucus*, Schoen.). Noir; antennes et pieds d'un roux brun; élytres profondément ponctuées-striées, nuées d'une pubescence grise et brune, carénées postérieurement; prothorax un peu caréné. France.

Otiorhynque septentrional (*O. septentrionis*, Schoen.). D'un brun roussâtre, varié de squamules d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds plus pâles; intervalles des élytres carénés, avec des soies en séries. Allemagne.

Otiorhynque Gallican (*O. Gallicanus*, Schoen.). Ovale; noir, opaque, à squamules cendrées et petites soies blanchâtres; antennes et pieds obscurément ferrugineux; prothorax un peu plus long que large, en coussin, à granulation éparse; élytres peu convexes, ponctuées-sillonnées, les intervalles élevés et un peu rugueux. Midi de la France.

Otiorhynque sillonné (*O. porcatus*, Schoen.). Ovale, convexe; noir, opaque, à squamules grises et serrées; pieds ferrugineux; prothorax canaliculé, à granulation serrée, suture des élytres élevée, les intervalles élevés et à côtes, avec des tubercules en séries. Autriche.

Otiorhynque ligneux (*O. ligneus*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu à pubescence grise; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax tuberculé serré; élytres sillonnées-ponctuées, transversalement rugueuses. Midi de la France.

Otiorhynque hérisson (*O. hystrix*, Schoen.). Ovale-oblong, d'un brun de poix, opaque, à soies et pubescence serrées et brunes; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; front et bec sillonnés, avec une impression; prothorax court, à tubercules serrés; stries des élytres larges, ponctuées, les intervalles étroits, à côtes, avec des séries de tubercules et de soies. Caucase.

Otiorhynque cornes-velues (*O. hirticornis*, Schoen.). D'un brun opaque, varié de squamules serrées brunes et grises; plus pâle en dessous; prothorax profondément ponctué; antennes épaisses, velues. Allemagne.

†† *Cuisses dentées.*

Otiorhynque de la livèche (*O. ligustici*, Schoen.). Noir,

a squamules grises; bec caréné; prothorax granulé; élytres rudes, ponctuées-striées vers les bords. France.

OTIORHYNQUE POILS-DORÉS (*Otiorhynchus auricapillus*, SCHOEN.). Elliptique; noir, opaque, parsemé de poils à reflets dorés; bec caréné; prothorax à granulation serrée, ainsi que les élytres qui sont obovales, un peu planes à la base, ponctuées-striées à points un peu écartés. Carniole.

OTIORHYNQUE PLEURANT (*O. lugens*, SCHOEN.). Elliptique; noirâtre, un peu opaque, à soies rares et cendrées; bec avec une impression en dessus et une petite carène au milieu; prothorax à tubercules serrés; élytres convexes, sillonnées, à sillons granulés, les intervalles un peu rugueux. Dalmatie.

OTIORHYNQUE SILLONNÉ (*O. sulcatus*, SCHOEN.). Oblong; noir; antennes brunes; bec sillonné; prothorax oblong, tuberculé; élytres profondément sillonnées, à taches poilues, pâles et éparses. France.

OTIORHYNQUE FUNICULAIRE (*O. funicularis*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, un peu à pubescence cendrée; antennes d'un brun ferrugineux, le troisième article allongé; bec obscurément sillonné; prothorax un peu carré, à tubercules serrés; élytres rugueuses, rudes, ponctuées-striées, avec des taches écailleuses éparses et cendrées. Illyrie.

OTIORHYNQUE GRILLÉ (*O. clathratus*, SCHOEN.). Elliptique; noir, opaque, à pubescence glauque; bec avec une large impression; prothorax à granulation serrée, les côtés à peine élargis; élytres sillonnées, avec de grands points écartés dans les sillons, des impressions en séries, et les intervalles finement alutacés. Illyrie.

OTIORHYNQUE ZÈBRE (*O. zebra*, SCHOEN.). Oblong; noir, varié de poils et de squamules d'un cendré blanchâtre; prothorax granulé, un peu caréné, ainsi que la partie postérieure de la suture; cuisses antérieures épaisses, dentées. France.

OTIORHYNQUE D'AUTRICHE (*O. Austriacus*, SCHOEN.). Ovale; noir, varié de squamules d'un bronzé jaunâtre; prothorax court, à tubercules un peu écartés; élytres ponctuées un peu striées, la suture un peu élevée, les intervalles alternatifs élevés, avec des séries de tubercules serrés. Autriche.

OTIORHYNQUE CARÉNÉ (*O. carinatus*, SCHOEN.). Ovale; noir, avec des taches écailleuses d'un jaune métallique; antennes et pieds bruns; prothorax tuberculé; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles alternativement à côtes, avec des séries de tubercules; bec non sillonné. Illyrie.

OTIORHYNQUE TRAVAILLÉ (*Otiorhynchus elaboratus*, SCHOEN.). Elliptique; noir, opaque, inégalement couvert de squamules d'un jaune métallique; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; bec étroitement caréné; prothorax assez long, à granulation serrée, un peu canaliculé, avec les côtés légèrement élargis; élytres ponctuées-sillonnées, les intervalles alternativement plus élevés; à series de granulations. Allemagne.

OTIORHYNQUE A CHEVELURE DORÉE (*O. auricomus*, SCHOEN.). Noir, à poils rares et jaunes; pieds bruns; prothorax un peu cylindrique, granulé; élytres ovales-oblongues, ponctuées-sillonnées, les intervalles étroits et crénelés. Carniole.

OTIORHYNQUE COU-RUGUEUX (*O. rugicollis*, SCHOEN.). Elliptique; d'un noir brun, obscur, à poils gris; antennes et pieds d'un roux brun; prothorax oblong, canaliculé, longitudinalement rugueux; élytres ponctuées-striées, à points un peu écartés, les intervalles transversalement rugueux. Dalmatie.

OTIORHYNQUE FRONT-RUGUEUX (*O. rugifrons*, SCHOEN.). Noir, opaque, à pubescence rare et cendrée; élytres ponctuées-striées, un peu déprimées sur le dos; front et bec longitudinalement rugueux; cuisses à dent petite et aiguë. Suède.

OTIORHYNQUE TRISTE (*O. mæstus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un ferrugineux brun; bec caréné, un peu rugueux; prothorax ponctué sur le disque, granulé sur les côtés; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, granulés-rugueux. Midi de la France.

OTIORHYNQUE MALHEUREUX (*O. infaustus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu à pubescence cendrée; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; bec avec une impression peu apparente; prothorax court, alutacé serré; élytres obscurément ponctuées-striées, finement tuberculées-rugueuses, un peu variées de squamules à légers reflets métalliques. Illyrie.

OTIORHYNQUE TARDIF (*O. segnis*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax alutacé serré, les côtés très-élargis; élytres ovales, à points en séries et assez écartés, à peine striées, les intervalles lisses. Allemagne.

OTIORHYNQUE TOURBILLON (*O. vorticosus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax longitudinalement rugueux, à rugosité serrée; élytres allongées-obovales, crénées-striées; les intervalles un peu rugueux. Paris.

Otiorhynque du pin (*Otiorhynchus pinastri*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu pubescent; bec avec une impression; prothorax à tubercules serrés; élytres profondément ponctuées, un peu sillonnées; cuisses obscurément dentées. Illyrie.

Otiorynque ovale (*O. ovatus*, Schoen.). Courtement ovale; noir, à pubescence fine et cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax un peu globuleux, à rugosités fines et serréés, portant une petite carène raccourcie sur le milieu; élytres grandes, luisantes, ponctuées-striées, les intervalles plans sur le dos, presque lisses, à côtés finement rugueux. France.

Otiorhynque à ailes globuleuses (*O. globulipennis*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un roux brun; prothorax rugueux-ponctué, à points serrés, caréné au milieu; élytres courtement ovales, évidemment ponctuées-striées, les intervalles un peu rugueux. Sibérie.

Otiorhynque débonnaire (*O. clemens*, Schoen). Ovale-oblong; d'un brun de poix, à pubescence cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; prothorax très-finement alutacé, un peu caréné; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles plans, très-finement granulés. Russie.

D. *Espèces dont la place est incertaine dans les divisions précédentes.*

— *Cuisses mutiques.*

Otiorhynque d'Istrie (*O. Istriensis*, Dahl.). Noir; à pubescence cendrée, alutacé en dessus; prothorax presque cylindrique; élytres obscurément striées; cuisses rousses. Istrie.

Otiorhynque Hongrois (*O. Hungaricus*, Merg.). Noir; à pubescence brune; pieds roux; prothorax presque cylindrique, oblong, alutacé; élytres alutacées, obscurément striées sur le dos. Hongrie.

Otiorhynque humble (*O. humilis*, Germ.). D'un brun noir, un peu poilu et à poils gris; pieds roux; prothorax presque ovale, à points serrés, un peu caréné; élytres ovales, striées-ponctuées, les intervalles finement rugueux. Allemagne.

Otiorhynque à crochet (*O. uncinatus*, Germ.). Brun; un peu écailleux et à squamules grises; antennes et pieds bruns; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, à poils droits, en massue et soyeuses. Allemagne.

Otiorhynque Lasius (*Curculio Lusius*, Germ.). Noir; jambes et tarses bruns; prothorax rude, canaliculé; élytres globu-

leuses, avec des lignes élevées, dentées, les intervalles bi-striés-ponctués. Dalmatie.

Otiorhynque pruineux (*Curculio pruinosus*, Germ.). Noir; scabre, à pubescence glauque; pieds ferrugineux. Dalmatie.

Otiorhynque piméloïde (*Curculio pimeloides*, Oliv.). Noirâtre; tarses bruns; prothorax et élytres un peu scabres. Midi de la France.

Otiorhynque a sillons (*Otiorhynchus lirus*, Schh.). Noirâtre; glabre; prothorax lisse; élytres à peine crénées-striées. France.

== *Cuisses dentées.*

Otiorhynque Morio (*Curculio Morio*, Fabr.). Noirâtre; luisant; élytres glabres; bec bi-sillonné. Europe.

Otiorhynque chevelure dorée (*Otiorhynchus chrysocomus*, Megerl.). Noir; un peu à poils dorés; pieds roux; prothorax presque globuleux, profondément ponctué; élytres un peu rugueuses, ponctuées-striées au sommet; cuisses un peu dentées. Carniole.

Otiorhynque porte-airain (*O. œrifer*, Schuppel). D'un vert un peu écailleux; antennes et pieds roux; prothorax granulé, canaliculé; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles convexes, un peu à côtes, granulés; cuisses un peu dentées. Sibérie.

Otiorhynque doré (*O. aurosparsus*, Germ.). Noir, à squamules bronzées, alutacé; prothorax transversal; élytres ovales; cuisses un peu dentées. Crimée.

Otiorhynque du neflier (*O. cratœgi*, Dahl.). Brun, à squamules rares et jaunâtres; prothorax court, granulé; élytres ovales-globuleuses, soyeuses, marbrées, sillonnées, à sillons avec des séries de points à pupilles; cuisses aigument dentées. Istrie.

Otiorhynque confus (*O. turbatus*, Schh.). Noir; prothorax rude; élytres rudes, crénées-striées. Italie.

Otiorhynque charbonneux (*Curculio anthracinus*, Scop.). Noirâtre; prothorax rude; élytres striées-ponctuées. Carniole.

Otiorhynque ridé (*Curculio corrugatus*, Geoff.). Brun; aptère; élytres rugueuses-striées. France.

Cinquante-sixième genre. Tylodère (*Tyloderes*, Schoen.).

Antennes longues, un peu minces; scape droit, surpassant les yeux, sensiblement épaissi au sommet; les 1-2 articles du funicule assez longs, obconiques, les 3-7 courts, lenti-

culaires; massue ovale-oblongue, à 1[er] article long, étroit à sa base ; bec presque le double plus long que la tête, épaissi au sommet, profondément échancré ; scrobe oblong ; yeux arrondis, médiocrement proéminents ; prothorax tronqué à la base et au sommet, médiocrement convexe en dessus, à côtés également élargis et arrondis ; écusson petit, trigone ; élytres ovales-oblongues, échancrées antérieurement, à peine plus larges que le prothorax, convexes en dessus.

TYLODÈRE CHRYSOPS (*Tyloderes chrysops*, SCHOEN.). Oblong ; noir, à squamules grises ; prothorax canaliculé ; élytres ponctuées-sillonnées ; les intervalles alternativement plus élevés, tuberculés. Autriche.

Cinquante-septième genre. ELYTRODON (*Elytrodon*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu fortes ; scape surpassant les yeux, en massue, droit ; les 1-2 articles du funicule assez longs, obconiques, les 3-7 plus courts, un peu semi-orbiculés, tronqués au sommet, les extérieurs successivement un peu plus épais ; massue ovale-allongée, un peu obtuse au sommet ; bec court, épais, presque cylindrique ; scrobe apical, oblong ; yeux arrondis, médiocrement convexes ; prothorax transversal, légèrement bisinué à la base, tronqué au sommet, médiocrement convexe en dessus, à côtés également élargis et arrondis ; écusson petit, triangulaire ; élytres ovales-oblongues, convexes en dessus, armées de chaque côté, devant leur sommet, d'une épine forte et droite.

ELYTRODON BIDENTÉ (*E. bidentatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; d'un noir brun, parsemé d'une pubescence déprimée et d'un brun gris ; bec assez court ; front étroitement canaliculé ; prothorax caréné, avec deux impressions peu apparentes de chaque côté ; élytres finement ponctuées-striées, ayant entre leur sommet deux tubercules coniques. Crimée.

ELYTRODON DEUX-ÉPINES (*E. bi-spinus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, couvert d'une pubescence serrée, déprimée et cendrée ; bec assez long ; front non canaliculé ; prothorax avec une impression peu apparente, de chaque côté, et une ligne latérale noire ; élytres finement ponctuées-striées, irrégulièrement tachées de noir sur le dos, avec un tubercule conique entre leurs sommets. Hongrie.

Cinquante-huitième genre. CHLOEBIE (*Chlœbius*, SCHOEN.).

Antennes un peu longues et assez fortes ; scape atteignant le prothorax, sensiblement épaissi au sommet ; les 1-2 articles

du funicule un peu longs, obconiques, les 3-7 plus courts, lenticulaires; massue ovale-oblongue, acuminée; bec un peu plus long et plus étroit que la tête, presque cylindrique, épaissi au sommet, canaliculé en dessus; scrobe apical, très-court, profond; yeux un peu latéraux, ovales, déprimés; prothorax tronqué à la base, à côtés également arrondis, un plus étroit en devant, largement échancré en dessus et en dessous au sommet, lobé derrière les yeux; écusson distinct, arrondi; élytres ovales-oblongues, médiocrement convexes en dessus.

CHLOEBIE DU CAUCASE (*Clœbius immeritus*, SCHOEN.). Allongée; noire, couverte de squamules d'un vert soyeux; tête et bec canaliculés; antennes et jambes testacées; élytres finement ponctuées-striées, à soies en séries; cuisses mutiques. Caucase.

LÉGION DEUXIÈME. LES MÉCORHYNQUES (*Rhynchœnides*, FABR.)

Bec cylindrique ou filiforme, plus ou moins allongé, rarement plus court que le thorax; antennes insérées avant ou près le milieu du bec, non pas contre le sinus de la bouche.

SECTION PREMIÈRE. — *Antennes de 11 à 12 articles; massue de 4 articles.*

DIVISION PREMIÈRE. LES ERIRHINIDES.

Pieds antérieurs rapprochés à leur base.

Subdivision première. — *Prothorax entier en dessous, non canaliculé devant les pieds antérieurs.*

Cohorte première. — *Ecusson plus ou moins distinct; insectes ailés.*

Cinquante-neuvième genre. LIXE (*Lixus*, FABRIC.).

Antennes médiocres, un peu minces, insérées derrière le milieu du bec; funicule de 7 articles: les 1-2 un peu plus longs, presque coniques, les 3-6 plus courts, tronqués au sommet, un peu serrés; le 7ᵉ plus épais, appliqué contre la massue; celle-ci oblongue, en fuseau. Bec allongé, un peu fort, cylindrique, défléchi, un peu arqué; yeux latéraux, presque ovales, légèrement convexes; prothorax oblong, conique, un peu resserré antérieurement, bisinué à la base; écusson petit, triangulaire, à peine apparent; élytres allongées, cylindriques, chacune arrondie à la base, avec l'épaule un peu angulée obtusément.

A. *Chaque élytre plus ou moins distinctement acuminée au sommet.*

* *Cuisses mutiques.*

Lixe paraplectique (*Lixus paraplecticus*, Schoen.). Etroit; noir, à pubescence cendrée, fariné de jaune verdâtre; prothorax allongé, obscurément canaliculé, très-finement alutacé; élytres un peu ponctuées-striées, longuement mucronées au sommet, aiguës, déhiscentes. Paris et toute l'Europe.

Lixe a deux impressions (*L. bi-impressis*, Schoen.). Linéaire-allongé, étroit; d'un noir brun, couvert d'une poussière pâle épaisse en dessous, rare en dessus; prothorax oblong, distinctement ponctué, légèrement caréné en devant, avec une fossette ronde et enfoncée de chaque côté; élytres un peu striées-ponctuées, longuement acuminées au sommet, aiguës, déhiscentes. Sibérie.

Lixe émeutier (*L. turbatus*, Schoen.). Assez large; noir, à pubescence cendrée, et poussière d'un jaune verdâtre; prothorax assez court, un peu conique, fortement variolé-ponctué; élytres un peu striées-ponctuées, à appendice assez court au sommet, peu acuminées et peu déhiscentes. Toute l'Europe.

Lixe connivent (*L. connivens*, Schoen.). Allongé; assez étroit, noir, partout couvert d'une pubescence et d'une poussière épaisses et jaunâtres; prothorax assez court, un peu conique, à points fins et serrés; élytres obscurément ponctuées-striées, acuminées au sommet, conniventes. Caucase.

Lixe jumeau (*L. gemellatus*, Schoen.). Etroit; noir, à pubescence cendrée et poussière jaunâtre; bec assez long, un peu menu, légèrement caréné à la base; prothorax presque conique, fortement rugueux-ponctué; élytres à séries de points rapprochés par paires, courtement acuminées au sommet, non mucronées. Allemagne.

Lixe blanchatre (*L. canescens*, Schoen.). Allongé; noir, très-couvert partout d'une pubescence blanche et déprimée; bec un peu arqué, épais, finement ponctué; prothorax presque conique, variolé de points peu profonds, avec une bandelette obscure de chaque côté, peu pubescent; élytres très-finement ponctuées-striées, mucronées au sommet, déhiscentes, avec une impression très-peu apparente derrière l'écusson. Crimée.

Lixe de Sicile (*L. Siculus*, Schoen.). Oblong; noir, parsemé d'une pubescence cendrée et d'une poussière jaunâtre; bec de la longueur du prothorax et de la tête, médiocrement arqué; prothorax presque conique, un peu profondément variolé, à

squamules blanchâtres de chaque côté, et une ligne dorsale obscure; élytres finement striées-ponctuées, avec une impression légère sur les épaules et une plus profonde derrière l'écusson, déhiscentes au sommet, un peu carénées, acuminées. Sicile.

Lixe serpent (*Lixus anguinus*, Schoen.). Allongé, un peu cylindrique; noir, à pubescence blanchâtre en dessous; bec à peine de la longueur du thorax, ponctué finement et serré, médiocrement arqué; prothorax presque conique, largement variolé, avec quatre lignes blanches; élytres déhiscentes au sommet, mucronées, avec une ligne latérale large, trois autres étroites sur le disque, raccourcies au sommet, d'une pubescence blanche. Suisse.

Lixe petit-serpent (*L. anguiculus*, Schoen.). Allongé, un peu cylindrique; noir, parsemé d'une pubescence cendrée; bec de la longueur du prothorax, médiocrement arqué; prothorax assez étroit, conique, variolé, obscurément caréné en devant, à quatre lignes blanchâtres, les lignes du dos peu apparentes; élytres mucronées au sommet, à pubescence cendrée et serrée, avec une large ligne latérale blanchâtre; dessous du corps ponctué de noir. Grèce.

Lixe perroqué (*L. sitta*, Schoen.). Oblong; noir, parsemé d'une pubescence ou d'une poussière d'un vert pâle; bec assez fort, presque droit, à petite carène vers le milieu; prothorax coriacé, variolé, avec deux lignes sur le dos et sur les côtés d'un jaune pulvérulent, épais; élytres ponctuées-striées, ayant une impression à peine distincte derrière l'écusson, mucronées au sommet, déhiscentes, avec une large tache dentée, d'un jaune verdâtre écailleux, vers le sommet. Espagne.

Lixe inops (*L. inops*, Schoen.). Oblong; noir, parsemé d'une pubescence cendrée et d'une poussière jaunâtre et épaisse; bec non caréné; prothorax variolé, longitudinalement et obscurément canaliculé; élytres ponctuées-striées profondément à la base jusques au-delà du milieu, et ensuite finement; elles ont une tache dentée et à pubescence jaunâtre, épaisse vers le sommet, qui est mucroné, elles sont déhiscentes. Caucase.

Lixe cylindrique (*L. cylindricus*, Schoen.). Oblong; noir, parsemé d'une poussière ombrée; front fovéolé; antennes et tarses d'un brun ferrugineux; prothorax conique, à rugosités écartées, les côtés largement couverts d'une pubescence blanchâtre et de poussière; élytres avec des impressions profondes et transversales à la base, ponctuées-striées, avec la suture, une large bande postérieure et transversale, communes, blanches: le sommet acuminé, déhiscent, mucroné. Midi de la France.

Lixe de Lefebvre (*Lixus Lefebvrei*, Schoen.). Oblong ; noir, à poussière épaisse et jaunâtre ; bec un peu épais, légèrement arqué, de la longueur du thorax : celui-ci obconique, assez profondément rugueux, profondément sillonné à la base au-delà du milieu ; élytres ponctuées-striées, avec une légère impression sur les épaules et derrière l'écusson, non déhiscentes au sommet, chacune acuminée. Sicile.

Lixe gentil (*L. venustulus*, Schoen.). Étroit ; noir, à pubescence fine et grise ou à poussière jaunâtre ; antennes, jambes et tarses d'un roux ferrugineux ; bec obscurément caréné à la base ; prothorax conique, finement variolé ; élytres finement striées-ponctuées, avec une impression peu apparente derrière l'écusson, atténuées au sommet, déhiscentes, mucronées. Midi de la France.

Lixe a bec court (*L. brevirostris*, Schoen.). Étroit ; noir, parsemé d'une pubescence cendrée et déprimée ; jambes et tarses d'un brun de poix ; bec beaucoup plus court que le thorax ; ce dernier un peu conique, ponctué finement et serré ; élytres avec de légères impressions transversales à la base, évidemment ponctuées-striées, déhiscentes au sommet, mucronées. Espagne.

Lixe nain (*L. nanus*, Schoen.). Étroit ; noir, à pubescence fine et cendrée ; bec de moitié plus long que la tête, presque droit ; prothorax conique, ponctué finement et serré ; élytres avec une impression peu apparente et transversale à la base, évidemment ponctuées-striées, déhiscentes au sommet, à peine mucronées. Espagne.

Lixe meurtri (*L. vibex*, Schoen.). Cylindracé ; très-blanc, ayant de chaque côté un sillon noir, longitudinal, sur le thorax et les élytres ; bec un peu cylindrique, ayant en dessus des stries enfoncées très-peu apparentes ; élytres ponctuées-striées, un peu acuminées. Sibérie.

Lixe d'Ascani (*L. Ascanii*, Schoen.). Allongé ; noir, à pubescence très-fine et cendrée ; antennes et tarses obscurément ferrugineux ; bec assez court, un peu épais, légèrement arqué ; prothorax oblong, un peu variolé, ayant de chaque côté une ligne assez large, d'un blanc écailleux ; élytres finement striées-ponctuées, avec une large impression transversale à la base, acuminées au sommet, ayant une ligne marginale d'un blanc écailleux. France.

Lixe sanguin (*L. sanguineus*, Schoen.). Allongé ; noir, parsemé d'une pubescence cendrée et déprimée et d'une poussière

rouge; antennes, jambes et tarses bruns; bec court, un peu épais, obscurément caréné; front fovéolé; orbite des yeux d'un blanchâtre velu; prothorax conique, variolé serré; obscurément caréné en avant, linéé de jaune d'ocre de chaque côté; élytres striées-ponctuées antérieurement et postérieurement avec une impression transversale à la base, atténuées au sommet, obtusément mucronées. Italie.

LIXE SUPERCILIÉ (*Lixus superciliosus*, SCHOEN.). Allongé; noir, à poussière rare et jaunâtre; antennes, jambes et tarses ferrugineux; bec court, un peu épais; obscurément caréné à la base, parsemé d'une poussière roussâtre; prothorax finement variolé, linéé de jaune de chaque côté; élytres finement striées-ponctuées, avec une fossette basale commune et une autre de chaque côté sur les épaules, peu apparentes, les élytres sont atténuées au sommet, droites, un peu acuminées. Portugal.

LIXE RUFICORNE (*L. ruficornis*, SCHOEN.). Allongé; noir, à pubescence rare et cendrée; antennes, jambes et tarses roux; bec assez court, assez étroit, un peu arqué; prothorax presque conique, finement variolé; élytres subtilement striées-ponctuées, à suture et bord ferrugineux, déhiscentes au sommet, chacune acuminée. Midi de l'Europe.

LIXE DE LA CAMELINE (*L. myagri*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, couvert d'une poussière épaisse jaunâtre ou cendrée; bec caréné; prothorax profondément variolé, trilinéé de noir; élytres finement striées-ponctuées, à côtés d'un cendré pubescent, un peu atténuées au sommet, légèrement acuminées, divergentes. Midi de l'Europe.

LIXE D'ESCHSCHOLTZ (*L. Eschscholtzii*, SCHOEN.). Oblong; noir, couvert d'une pubescence blanchâtre, assez épaisse; bec un peu épais, obscurément caréné à la base, presque droit, prothorax assez profondément variolé, avec une ligne latérale de chaque côté et deux autres dorsales peu apparentes, d'un blanc pubescent; élytres finement striées-ponctuées, avec des impressions derrière l'écusson et sur les épaules : elles sont un peu atténuées vers le sommet, déhiscentes, et obtusément mucronées. Sibérie Occidentale.

*** Cuisses dentées.*

LIXE A AILES SUBULÉES (*L. subulipennis*, SCHOEN.). Étroit; noir, à poussière jaunâtre; bec obscurément caréné; prothorax variolé, creusé à la base d'une fossette qui lui est commune avec les élytres; celles-ci peu régulièrement striées-ponctuées,

igument mucronées au sommet, déhiscentes ; cuisses antérieures aigument dentées. Podolie.

. *Élytres mutiques au sommet, celui-ci arrondi soit à chaque élytre, soit à la réunion des deux; cuisses mutiques.*

Lixe étroit (*Lixus angustatus*, Schoen.). Allongé ; noir, un peu luisant, parsemé d'une pubescence cendrée et très-fine ; antennes d'un brun ferrugineux ; front fovéolé ; bec plus long que le thorax, médiocrement arqué, ponctué, à points écartés, grands, et avec une impression ; élytres visiblement striées-ponctuées, assez profondément sur les épaules, légèrement derrière l'écusson. France.

Lixe cou-criblé (*L. cribricollis*, Schoen.). Oblong ; noir, à pubescence cendrée, parsemée d'une poussière jaunâtre ; antennes et tarses d'un brun ferrugineux ; bec de la longueur du thorax, à points serrés, striolé-rugueux à la base ; prothorax assez large, profondément variolé ; élytres visiblement striées-ponctuées, avec de légères impressions sur les épaules et derrière l'écusson ; cuisses antérieures obscurément dentées. Paris.

Lixe ventre-ponctué (*L. punctiventris*, Schoen.). Allongé; noir, un peu luisant, parsemé d'une pubescence assez épaisse et d'un cendré blanchâtre; antennes et tarses ferrugineux; bec de la longueur du thorax, un peu épais, médiocrement arqué, rugueux-ponctué serré; prothorax oblong, à côtés presque droits, profondément variolé; élytres finement ponctuées-striées, avec des impressions peu apparentes à la base, obtusément arrondies au sommet, déhiscentes, avec des points noirs, luisants et nus, en dessous. Caucase.

Lixe lycophée (*L. lycophœus*, Schoen.). Oblong; noir, à pubescence d'un cendré blanchâtre; bec assez épais, médiocrement arqué, obscurément caréné à la base; prothorax variolé, les côtés à pubescence cendrée; élytres obscurément bi-impressionées à la base, striées-ponctuées, avec une ligne latérale d'un blanc pubescent : elles sont un peu atténuées et légèrement obtuses au sommet. Caucase.

Lixe du genet épineux (*L. spartii*, Schoen.). Oblong ; noir, parsemé d'une pubescence cendrée; front fovéolé; bec court, un peu épais, sillonné au sommet; prothorax un peu conique, granulé, avec quatre lignes blanches ; élytres finement striées-ponctuées, les intervalles granulés, à granulations écartées, avec une ligne blanche latérale de chaque côté; elles sont déhiscentes et un peu mucronées. Portugal.

Lixe varicolore (*Lixus varicolor*, Schoen.). Oblong; noir, couvert d'une pubescence et d'une poussière orangées; prothorax assez étroit, conique, un peu rugueux, avec une bandelette blanche de chaque côté, de légères impressions transversales à la base, le sommet arrondi, à peine mucroné. Toscane.

Lixe du jonc (*L. junci*, Schoen.). Allongé; noir, couvert d'une poussière rare et jaunâtre; front fovéolé; prothorax un peu conique, pointillé un peu profondément et serré, avec une impression légère devant l'écusson, les côtés d'un blanc écailleux; élytres très-finement striées-ponctuées, avec deux impressions peu apparentes à la base, une ligne blanche latérale des deux côtés, et le sommet un peu atténué. Sardaigne.

Lixe entouré (*L. circumdatus*, Schoen.). D'un brun ferrugineux; bords des élytres et du prothorax jaunes. Allemagne.

Lixe bicolore (*L. bicolor*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une pubescence et d'une poussière brunâtres; bec plus court que le prothorax, peu fort, droit, caréné; yeux entourés de jaune de soufre velu; prothorax conique, finement variolé, linéé de jaune de chaque côté; élytres finement ponctuées-striées, avec une légère impression sur les épaules, et derrière l'écusson, parsemées de points d'un cendré blanchâtre, arrondies au sommet; abdomen ponctué de noir. France.

Lixe abdominal (*L. abdominalis*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une pubescence cendrée assez épaisse; bec assez épais, presque droit, caréné à la base; yeux entourés de blanchâtre velu; prothorax assez court, large, profondément variolé, les côtés médiocrement arrondis et élargis, linéé de blanchâtre de chaque côté, avec une ligne blanche, raccourcie sur le dos antérieurement; élytres visiblement ponctuées-striées, avec une impression très-peu distincte à la base; abdomen ponctué de noir. Sicile.

Lixe orbital (*L. orbitalis*, Schoen.). Allongé; noir, couvert d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes et tarses d'un ferrugineux obscur; bec fort, presque droit, un peu caréné, presque de la longueur du prothorax; tour des yeux d'un blanchâtre pubescent; prothorax oblong, peu profondément variolé, avec une bandelette blanche de chaque côté; élytres striées-ponctuées, un peu élargies vers le sommet, avec une très-légère impression vers la base; corps non ponctué en dessous. Crimée.

Lixe tarses-noirs (*Lixus nigritarsus*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes d'un ferrugineux obscur; bec fort, presque droit, rugueux-ponctué finement et serré, un peu caréné; prothorax oblong, finement variolé, avec une bandelette blanche de chaque côté; élytres finement striées-ponctuées, non élargies vers le sommet, avec une impression à peine apparente à la base. Midi de l'Europe.

Lixe commun (*L. vilis*, Schoen). Allongé; noir, à pubescence fine et cendrée; bec un peu plus court que le thorax, distinctement caréné, très-finement pointillé; prothorax presque conique, variolé un peu profondément, très-pointillé, peu distinctement caréné sur le dos, linéé de cendré de chaque côté; élytres avec une impression transversale à la base, finement striées-ponctuées, à points écartés. Italie.

Lixe latéral (*L. lateralis*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une pubescence cendrée; bec court, assez épais, un peu arqué, caréné en dessus; prothorax profondément variolé, avec une bandelette étroite en avant de chaque côté, et couvert d'une pubescence blanchâtre; élytres finement ponctuées-striées, avec une petite tache humérale, une autre latérale avant le milieu et quelques points, d'un blanchâtre pubescent. Italie.

Lixe subtil (*L. subtilis*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une poussière jaunâtre et d'une pubescence grise; antennes, jambes et tarses bruns; bec arqué; prothorax un peu conique, assez court, profondément variolé, avec les côtés d'un jaunâtre écailleux; élytres striées-ponctuées, avec une légère impression sur les épaules; elles sont atténuées au sommet. Hongrie.

Lixe poudreux (*L. pollinosus*, Schoen.). Oblong; noir, parsemé d'une pubescence cendrée; antennes et tarses d'un brun ferrugineux; bec de la longueur du prothorax, pointillé serré, obscurément canaliculé à la base; prothorax presque conique, avec une impression transversale et profonde en devant, à granulation fine et serrée, et quatre lignes jaunâtres; élytres marquetées de cendré, avec une impression transversale à la base, finement ponctuées-striées, les intervalles à granulation serrée. Sicile.

Lixe filiforme (*L. filiformis*, Schoen.). Allongé; noir, parsemé d'une pubescence et d'une poussière jaunâtres; antennes et tarses d'un roux ferrugineux; bec ponctué serré, ob-

scurément canaliculé à la base ; prothorax conique, avec une profonde impression transversale en devant, à granulation fine et serrée, et quatre lignes jaunâtres ; élytres avec une impression à peine visible à la base, ponctuées-striées finement et serré, les intervalles agréablement granulés. France.

Lixe panthère (*Lixus pardalis*, Schoen.). Allongé ; noir, parsemé d'une poussière jaunâtre ; antennes d'un roux ferrugineux ; bec médiocre, presque droit, rugueux, caréné à la base ; prothorax assez court, finement rugueux-ponctué, avec une ligne jaune d'ocre de chaque côté ; élytres striées-ponctuées, un peu rugueuses, fasciculées de jaunâtre, atténuées au sommet, droites, un peu acuminées. Portugal.

Lixe a tarses-roux (*L. rufitarsis*, Schoen.). Etroit ; noir, parsemé d'une pubescence cendrée et d'une poussière d'un jaune verdâtre ; antennes et tarses d'un roux ferrugineux ; tête allongée ; bec mince, médiocrement arqué ; prothorax ponctué profondément et serré, peu resserré au sommet, linéé de verdâtre de chaque côté ; élytres finement ponctuées-striées, obtuses au sommet. Midi de la France.

·Lixe aciculaire (*L. acicularis*, Schoen.). Etroit ; noir ; antennes et tarses roux ; prothorax à points rapprochés ; élytres brunes, profondément ponctuées-striées. Portugal.

Lixe bécasse (*L. scolopax*, Schoen.). Etroit ; noir, pubescent, à poussière épaisse et jaunâtre ; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux obscur ; prothorax assez court, à granulation serrée, antérieurement resserré, linéé de jaunâtre de chaque côté ; élytres finement ponctuées-striées, un peu rugueuses transversalement. Dalmatie.

Lixe allongé (*L. elongatus*, Schoen.). Etroit ; noir, à pubescence grise et poussière jaune ; prothorax oblong, linéé ; élytres ponctuées-striées, avec deux impressions à la base. Hongrie.

Lixe de la bardane (*L. bardanæ*, Schoen.). Allongé ; noir, pubescent, à poussière jaunâtre ; antennes ferrugineuses ; bec obscurément caréné à la base ; prothorax un peu conique, assez profondément variolé, peu distinctement resserré ; élytres finement striées-ponctuées, les intervalles finement granulés. Allemagne.

Lixe a cou-étroit (*L. angusticollis*, Schoen.). Allongé ; noir, à pubescence fine et cendrée ; antennes ferrugineuses à la base ; front défléchi, striolé-rugueux ; bec long, assez épais, presque droit ; prothorax plus large au milieu, variolé

profondément, peu caréné; élytres striées-ponctuées, avec une légère impression derrière l'écusson et sur les épaules. Midi de la France.

Lixe grisatre (*Lixus cinerascens*, Schoen.). Allongé; noir, un peu luisant, à pubescence très-fine et cendrée; antennes, genoux, jambes et tarses ferrugineux; bec assez court, un peu épais, obscurément caréné; prothorax profondément variolé, obscurément linéé de cendré de chaque côté, finement canaliculé à la base; élytres allongées, assez profondément ponctuées-striées, bordées de ferrugineux. Crimée.

Lixe blanchissant (*L. incanescens*, Schoen.). Allongé; noir, un peu luisant, à pubescence fine et cendrée; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux obscur; bec assez long, un peu fin, non caréné; prothorax assez étroit, un peu variolé, d'un cendré pubescent en dessous; élytres allongées, assez profondément ponctuées-striées. Caucase.

Lixe a cou-conique (*L. conicollis*, Schoen.). Allongé; noir, à pubescence cendrée; antennes d'un brun ferrugineux; bec assez épais, un peu court; front profondément fovéolé; prothorax assez étroit, finement variolé, obscurément caréné au milieu près de la base, à pubescence cendrée en dessous; élytres assez profondément striées-ponctuées. Constantinople.

Lixe vieillard (*L. seniculus*, Schoen.). Oblong; noir, obscur, à pubescence très-fine et grise; antennes et tarses d'un roux ferrugineux; bec un peu court, assez épais; prothorax finement variolé, obscurément linéé de gris de chaque côté; élytres oblongues, finement striées-ponctuées; pieds un peu courts. Autriche.

Soixantième genre. Larin (*Larinus*, Schöpp.).

Antennes courtes, fortes; funicule de 7 articles : les 1-2 assez courts, un peu obconiques, les 3-7 plus courts, transversaux, tronqués au sommet, resserrés, les extérieurs graduellement plus larges, le dernier étroitement appliqué contre la massue : celle-ci ovale-oblongue, acuminée. Bec variable en longueur, cylindrique, un peu épais, plus ou moins arqué; scrobe linéaire, courbé; yeux perpendiculaires, très-allongés, un peu déprimés; prothorax plus court que la largeur de sa base, celle-ci profondément bisinuée, les côtés obliques, le devant étroit, et le sommet un peu sinué-échancré; écusson petit, triangulaire; élytres presque ovales, un peu plus larges que le thorax postérieurement : chacune avec un allon-

gement arrondi au sommet, et l'épaule obtusément angulée; elles sont convexes en dessus, souvent légèrement planes sur le dos en devant, un peu calleuses postérieurement; cuisses en massue, mutiques

LARIN DE L'ARTICHAUT (*Larinus cynaræ*, SCHOEN. *Lixus cynaræ*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, fascié de cendré et de verdâtre pubescents; bec tri-caréné à la base; prothorax rugueux, caréné; élytres ponctuées-striées, peu élargies vers les épaules, les intervalles plans sur le disque, et n'étant pas plus élevés antérieurement. Midi de la France.

LARIN BEC-A-CÔTES (*L. costirostris*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée, épaisse en dessous et sur les côtés, formant des taches en dessus, avec une poussière jaunâtre; bec un peu à trois côtes; prothorax distinctement caréné; élytres striées-ponctuées, à points écartés, les intervalles plus élevés antérieurement sur le disque. Odessa.

LARIN DU CHARDON (*L. cardui*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée, épaisse sous le thorax et sur les côtés, en bandes sur les élytres, avec une poussière jaunâtre; bec, tête et prothorax à une seule carène; élytres ponctuées-striées, élargies derrière les épaules, les intervalles plus élevés, médiocrement sur le disque. Italie.

LARIN COU-CYLINDRIQUE (*L. teretirostris*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée formant des taches sur le dos; bec cylindrique, presque droit, profondément rugueux-ponctué; vertex canaliculé; élytres ponctuées-striées, élargies derrière les épaules, les intervalles plans, égaux, transversalement rugueux. Midi de l'Europe.

LARIN BEC-GLABRE (*L. glabrirostris*, SCHOEN.). Oblong-elliptique; noir, à pubescence cendrée, épaisse sous le thorax et sur les côtés, formant des taches en dessus, avec une poussière jaunâtre; bec avec une seule carène antérieure et assez large, glabre; élytres ponctuées-striées, un peu élargies vers les épaules, les intervalles plans, subtilement alutacés. Sicile.

LARIN BUCCINATORE (*L. buccinator*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, inégalement couvert d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; bec caréné à la base, et prothorax tuberculeux sur les côtés, un peu tubulé antérieurement, avec les côtés et une ligne dorsale blanchâtre; élytres un peu striées-ponctuées, les intervalles plans, très-alutacés. Espagne.

LARIN DE L'ONOPORDE (*L. onopordinis*, SCHOEN.). Courtement ovale; noir, couvert inégalement en dessus d'une pubescence

d'un cendré pâle; bec ayant en dessus, à sa base, deux sillons courts et enfoncés; prothorax rugueux-ponctué, à pubescence épaisse sur les côtés; élytres étroitement ponctuées-striées, inégalement pubescentes. Portugal.

LARIN MACULÉ (*Larinus maculosus*, SCHOEN.). Ovale; noir, varié de pubescence jaunâtre; bec épais, bi-sillonné à la base, caréné au milieu, à carène bifide; prothorax rugueux, légèrement caréné au milieu; élytres finement rugueuses, ponctuées-striées. Midi de la France.

LARIN OCRÉ (*L. ochreatus*, SCHOEN.). Dessus à pubescence ferrugineuse; bord et côtés du prothorax jaunes, ainsi que la base des elytres; bec noir, bi-sillonné. Midi de la France.

LARIN DU SCOLYME (*L. scolymus*, SCHOEN.). Noir, à pubescence olivâtre; bec caréné, assez court; prothorax conique, à côtés obliques, à peine arrondis; élytres distinctement ponctueés-striées, marquetées de gris. France.

LARIN TIMIDE (*L. timidus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence blanchâtre en dessous et sur les côtés; bec épais, un peu arqué, distinctement caréné en dessus à la base, glabre au sommet; prothorax transversal, rétréci brusquement en avant, un peu tubulé, rugueux-ponctué en dessus; élytres ponctuées-striées, obscurément marquetées de pâle. Midi de la Russie.

LARIN JAUNATRE (*L. flavescens*, SCHOEN.). Noir, à poussière jaune; bec court, caréné; prothorax très-ponctué, brusquement rétréci au sommet; élytres pointillées, ponctuées-striées, marquetées de gris. Midi de la France.

LARIN ÉTOURNEAU (*L. sturnus*, SCHOEN.). Noir; bec plus long que le thorax, pointillé, caréné à la base; prothorax ponctué-rugueux, pointillé-ridé; élytres finement et transversalement rugueuses, ponctuées-striées, marquetées de gris. France.

LARIN RICHE (*L. pollinis*, SCHOEN.). Noir, à poussière jaune; bec presque de même longueur que le thorax, rugueux, caréné à la base; prothorax ponctué-rugueux; élytres coriacées, ponctuées-striées, avec une tache scutellaire grise. Dalmatie.

LARIN MAURE (*L. Maurus*, SCHOEN.). Ovale; noir, à pubescence épaisse et d'un cendré blanchâtre en dessous; bec droit, caréné; prothorax rugueux-ponctué serré, avec une bandelette jaunâtre sur les côtés; élytres ponctuées-striées, à points un peu écartés, parsemées de quelques petites bandes d'un blanc pubescent. Sicile.

Larin cou-linéé (*Larinus lineatocollis*, Schoen.). Ovale; noir, un peu opaque, à pubescence inégale et d'un cendré blanchâtre; bec un peu plus court que le thorax, légèrement caréné à la base; prothorax à granulation et rugosité serrées, avec environ cinq bandelettes d'un blanc pubescent; élytres striées-ponctuées, à points un peu écartés, marquetées de blanchâtre, les intervalles alutacés serré. Russie méridionale.

Larin de la Jacée (*L. Jaceæ*, Schoen.). Noir; marqueté de gris; bec presque de la même longueur que le prothorax, un peu arqué, pointillé; prothorax pointillé-rugueux; élytres coriacées, ponctuées-striées, avec une tache scutellaire grise. France.

Larin a long-bec (*L. longirostris*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, à pubescence épaisse et cendrée en dessous, variée en dessus; bec de la longueur du prothorax, très-arqué, lisse, luisant; prothorax finement rugueux-ponctué, à rugosité pointillée; élytres ponctuées-striées, à points un peu écartés, les intervalles plans, alutacés. Midi de l'Europe.

Larin turbiné (*L. turbinatus*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence grise; bec épais, droit, atténué en dedans; prothorax à rugosité serrée, pointillée; élytres finement rugueuses, ponctuées-striées, marquetées de gris. Alpes.

Larin blanchatre (*L. canescens*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence cendrée; bec court, linéaire, légèrement caréné; prothorax transversal, à côtés élargis; élytres ponctuées-striées, nuées de gris. Hongrie.

Larin plan (*L. planus*, Schoen.). Noir, nué de gris; bec court, caréné à la base; prothorax conique, rugueux; élytres presque cylindriques, ponctuées-striées, finement coriacées. Allemagne.

Larin obtus (*L. obtusus*, Schoen.). Courtement ovale; noir, varié d'une pubescence d'un brun jaunâtre; bec court, épais, courbé, légèrement caréné en dessus, un peu angulé; prothorax court, ponctué; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, finement granulés. Autriche.

Larin cou-fovéolé (*L. foveicollis*, Schoen.). Courtement ovale; noir, à pubescence rare et cendrée; bec médiocre, un peu arqué; prothorax ponctué, avec trois fossettes grandes et enfoncées; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, finement granulées-ponctuées, marquetées de cendré. Sibérie.

Larin de Sibérie (*L. Sibiricus*, Schoen.). Ovale; noir, à pubescence cendrée, épaisse en dessous et sur les côtés, rare en

dessus; bec médiocrement pointillé; prothorax court, un peu caréné, inégalement ponctué; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, alutacés finement et serré. Sibérie.

LARIN MORIO (*Larinus morio*, SCHOEN.). Ovale; noirâtre, à pubescence rare et cendrée; bec épais, droit, distinctement caréné à la base en dessus; prothorax rugueux, à rugosités serrées, le lobe scutellaire acuminé; élytres ponctuées-striées, à points écartés, les intervalles alutacés serré; jambes arquées, crénelées intérieurement. Midi de la France.

LARIN DE L'ACANTHE (*L. Acanthiæ*, SCHOEN.). Oblong, un peu elliptique; noir, à pubescence cendrée; bec de la longueur du thorax, cylindrique, arqué, caréné à la base en dessus; prothorax obscurément canaliculé, à points un peu épars; élytres distinctement ponctuées-striées, les intervalles plans, finement strigueux, lavés de blanchâtre. Portugal.

LARIN OURS (*L. ursus*, SCHOEN.). Ovale; noir, à pubescence grise, épaisse en dessous, formant des lignes en dessus; bec caréné, bi-sillonné à la base; prothorax assez long, presque conique, un peu rugueux, à cinq bandelettes; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, finement alutacés, avec deux bandelettes dorsales grises. Midi de l'Europe.

LARIN VIEILLARD (*L. senelis*, SCHOEN.). Ovale; noir, à pubescence grise, inégale en dessus, épaisse en dessous; bec caréné, bi-sillonné à la base; prothorax assez court, à côtés élargis, finement rugueux en dessus, avec trois bandelettes grises; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles rugueux, variés de gris. Autriche.

LARIN DE SYRIE (*L. Syriacus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée, rare en dessus, épaisse en dessous; bec court, épais, à carène interrompue; prothorax transversal, inégalement ponctué; élytres finement ponctuées-sillonnées, les intervalles plans, subtilement alutacés. Syrie.

LARIN CONVENABLE (*L. idoneus*, SCHOEN.). Allongé-linéaire; noir, à pubescence cendrée; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec un peu caréné; prothorax canaliculé, à bandelettes blanches sur les côtés; élytres-striées-ponctuées, à points écartés, les intervalles plans, très-finement rugueux. Espagne.

LARIN A CRINIÈRE (*L. crinitus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, parsemé de villosités blanchâtres et rares; antennes et tarses ferrugineux; pieds bruns; bec à rugosités serrées, avec une impression transversale; prothorax profondément ponc-

tué, à points écartés; élytres striées-ponctuées, les intervalles avec des points un peu en séries antérieurement. Caucase.

Soixante-unième genre. RHINOCYLLE (*Rhinocylus*, GERM.).

Antennes très-courtes, épaisses, un peu brisées; scape un peu court, très-épaissi en dehors; funicule de sept articles: les 1-2 très-courts et obconiques, les 3-7 transversaux, légèrement perfoliés, un peu serrés, les extérieurs graduellement plus larges; massue un peu ovale; bec un peu plus court que la tête, épais, angulé, plan en dessus; scrobe courbé, brusquement fléchi en dessous; yeux perpendiculaires, oblongs, étroits inférieurement, légèrement déprimés; prothorax transversal, profondément bisinué à la base, étroit antérieurement, largement échancré en dessous derrière la gorge; écusson très-petit, à peine visible; élytres oblongues, presque linéaires, convexes, chacune avec un avancement arrondi à la base, les épaules obstusément angulées, et une légère callosité vers le sommet.

RHINOCYLLE ANTIODONTALGIQUE (*Rhinocylus antiodontalgicus*, SCHOEN). Ovale-oblong; noir, obscur, alutacé très-serré, varié d'une pubescence jaunâtre; antennes et tarses d'un brun ferrugineux; bec avec une impression peu apparente, un peu caréné. Italie.

RHINOCYLLE LARGE-BEC (*R. latirostris*, SCHOEN. *Lixus latirostris*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong; noir, obscur, alutacé très-serré, varié d'une pubescence jaunâtre; antennes et tarses bruns; bec avec une impression profonde, à carène interrompue. Paris.

RHINOCYLLE D'OLIVIER (*R. Olivieri*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, obscur, alutacé très-serré, varié d'une pubescence pâle; antennes et pieds noirs; tarses bruns; bec assez étroit, avec une légère impression, à peine caréné. Autriche.

RHINOCYLLE A FRONT-PLAN (*R. planifrons*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, varié d'une pubescence d'un cendré pâle; bec assez étroit, plan, à peine caréné; prothorax assez long, resserré en avant, obscurément rugueux-ponctué, à tarses ferrugineux. Dalmatie.

Soixante-deuxième genre. PISSODE (*Pissodes*, GERM.).

Antennes médiocres, un peu fortes, insérées derrière le milieu du bec; funicule de sept articles: les 1-2 obconiques, le premier un peu plus long, les autres plus courts, obturbinés, successivement plus larges; massue ovale, acuminée. Bec allongé, un peu mince, arqué, cylindrique; yeux presque ova-

es, légèrement proéminents; prothorax bisinué à la base, beaucoup plus étroit en devant, tronqué au sommet; écusson arrondi, élevé, distinct; élytres oblongues, pas plus larges que le thorax à la base, un peu tronquées antérieurement, atténuées postérieurement, peu convexes en dessus, calleuses vers le sommet; cuisses en massue, mutiques; jambes armées en dedans, au sommet, d'un fort crochet.

PISSODE DU SAPIN (*Pissodes piceæ*, SCHOEN.). Ovale-oblong; assez convexe, brun, à squamules pâles; bec allongé, brun; prothorax légèrement sinué postérieurement, à angles un peu proéminents; élytres fasciées de pâle, ponctuées-striées, avec une impression scrobiforme un peu oblongue dans le milieu. Autriche.

PISSODE DU PIN (*P. pini*, SCHOEN. *Rynchænus pini*, 1re ÉDIT.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un roux brun, parsemé de squamules pâles; bec allongé, fin, d'un roux brun; prothorax légèrement sinué postérieurement, à angles à peine proéminents; élytres ponctuées-striées, avec de gros points au milieu, scrobiculés, avec deux bandes maculaires d'un pâle écailleux. France.

PISSODE MARQUÉ (*P. notatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, peu convexe; d'un roux brun, parsemé de squamules blanchâtres; bec allongé, menu, d'un roux brun; prothorax assez profondément sinué postérieurement, à angles latéraux acuminés; élytres ponctuées-striées, ayant sur le dos de gros points oblongs-carrés, avec deux bandes maculaires d'un jaune blanchâtre. Europe.

PISSODE DE GYLLENHAL (*P. Gyllenhalii*, SCHOEN.). Ovale-oblong; un peu convexe; d'un noir brun, à squamules blanchâtres; bec allongé, menu, d'un noir brun; prothorax légèrement sinué postérieurement, à angles des côtés un peu proéminents; élytres sillonnées-ponctuées, à points le plus souvent presque égaux, oblongs-carrés, avec deux bandes interrompues d'un blanc écailleux; cuisses d'un roux brun. Allemagne.

PISSODE PINIPHILE (*P. piniphilus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un brun ferrugineux, à squamules blanches; bec assez long, menu, concolore; prothorax sinué postérieurement, à angles arrondis, à points écartés en dessus avec leurs intervalles lisses; élytres ponctuées-striées, ayant au milieu une tache d'un blanc écailleux. Allemagne.

PISSODE DE FABRICIUS (*P. Fabricii*, SCHOEN.). D'un roux

brun, à squamules pâles; bec d'un brun ferrugineux; élytres finement ponctuées-striées, avec deux bandes interrompues d'un pâle écailleux. Angleterre.

Soixante-troisième genre. THAMNOPHILE (*Thamnophilus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues, presque droites; scape en massue, courbé; funicule de 7 articles, les 1-2 obconiques, le 2e très-grand, les autres courts, lenticulaires, presque égaux; massue oblongue, ovale, acuminée; bec presque cylindrique, linéaire, arqué, plus ou moins allongé; yeux grands, ovales, rapprochés; prothorax oblong, brusquement rétréci en devant ou un peu carré, tronqué au sommet, plus ou moins distinctement bisinué à la base; écusson distinct, trigone; élytres oblongues, presque cylindriques, non calleuses au sommet, ne couvrant pas l'anus; pieds courts; jambes armées au sommet d'un crochet fort et défléchi.

† *Cuisses dentées.*

THAMNOPHILE VIOLACÉ (*Thamnophilus violaceus*, SCHOEN. *Rynchœnus violaceus*, 1re ÉDIT.). D'un noir bleuâtre; tête un peu pointillée; prothorax oblong, rétréci antérieurement, déprimé sur les bords, à côtés légèrement arrondis; élytres bleues, ponctuées-striées, les intervalles un peu rugueux-granulés; bec médiocrement arqué. France.

THAMNOPHILE FRONTAL (*T. frontalis*, SCHOEN.). D'un noir bleuâtre; tête évidemment pointillée; prothorax assez court, rétréci en avant, à bords réfléchis; élytres bleues, ponctuées-striées, les intervalles obscurément rugueux-tuberculés; bec très-arqué. Suède.

THAMNOPHILE DOUBLÉ (*T. duplicatus*, SCHOEN.). Noir; tête évidemment pointillée; prothorax assez court, étroit en devant, à peine resserré; élytres d'un noir bleuâtre, ponctuées-striées, les intervalles simplement ponctués en séries; bec très-arqué. Allemagne.

THAMNOPHILE FLEGMATIQUE (*T. phlegmaticus*, SCHOEN.). D'un noir bleuâtre, un peu glabre; prothorax un peu déprimé, resserré en devant; élytres bleues, élargies postérieurement, finement ponctuées-striées, les intervalles très-ponctués; tête allongée, un peu déprimée, pointillée. Suède.

THAMNOPHILE LUISANT (*T. nitidus*, SCHOEN.). Noir, luisant; tête pointillée; prothorax oblong, déprimé en dessus, finement ponctué, avec une impression de chaque côté antérieurement; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, très-finement et éparsement pointillés; bec presque droit. Suède.

Thamnophile linéaire (*Thamnophilus linearis*, Schoen.). Noir, un peu luisant; tête assez large, visiblement ponctuée; prothorax oblong, un peu déprimé, profondément ponctué; élytres linéaires, ponctuées-striées, les intervalles pointillés à petits points épars. Suède.

Thamnophile du cerisier (*T. cerasi*, Schoen. *Rynchœnus armeniacæ*, 1re édit.). Noirâtre, opaque; prothorax court, mutique, très-ponctué; intervalles des élytres très-granulés-coriacés; bec assez court, cylindrique; cuisses obscurément dentées. France.

Thamnophile asphaltin (*T. asphaltinus*, Schoen.). Noirâtre, opaque; prothorax granulé, armé de chaque côté en avant d'une dent aiguë; élytres ponctuées-striées, les intervalles très-obscurément pointillés; antennes d'un roux ferrugineux; massue brune. Europe.

Thamnophile infernal (*T. stygius*, Schoen.). Noirâtre, opaque; prothorax presque carré, denté en devant de chaque côté, peu pointillé; intervalles des élytres très-finement coriacés; bec court, large; cuisses aigument dentées. France.

Thamnophile encré (*T. atramentarius*, Schoen.). Noir, un peu luisant, glabre; côtés du prothorax crénelés; élytres à stries grillées, les intervalles convexes et presque lisses; cuisses aigument dentées. Europe.

Thamnophile roux (*T. rufus*, Schoen.). Roux, noir en dessous; bec long; élytres striées-enchaînées, les intervalles plans, avec des séries de points. Autriche.

Thamnophile charbonné (*T. carbonarius*, Schoen.). Oblong, noirâtre; massue des antennes velue; élytres crénées-striées; cuisses dentées. Europe.

†† *Cuisses mutiques.*

Thamnophile barbicorne (*T. barbicornis*, Schoen.). Noir, presque opaque; antennes ferrugineuses, à massue très-longue et d'un noir brun; prothorax resserré en devant, un peu plan en dessus, fovéolé; élytres plus luisantes, sillonnées-ponctuées, les intervalles convexes, très-finement strigueux. Europe tempérée.

Thamnophile du prunier (*T. pruni*, Schoen. *Rynchœnus pruni*, 1re édit.). Noir, un peu opaque; antennes ferrugineuses; bec court, droit; prothorax bituberculé; élytres allongées, presque cylindriques, crénées-striées. Europe.

Thamnophile flavicorne (*T. flavicornis*, Schoen.). Noir,

un peu luisant ; antennes pâles ; bec assez long, arqué ; prothorax pointillé serré, obscurément bituberculé ; élytres assez courtes, ponctuées-striées. France.

THAMNOPHILE RHINE (*Thamnophilus rhina*, SCHOEN.). Noir, un peu opaque ; bec assez court, droit ; prothorax presque mutique ; élytres allongées, un peu cylindriques, crénées-striées ; antennes noires ; massue très-longue. Allemagne.

Soixante-quatrième genre. ERIRHIN (*Erirhinus*, SCHOEN.).

Antennes assez longues, menues ; funicule de 7 articles, les 1-2 assez longs, obconiques, les autres courts, noueux ; massue ovale-oblongue ; bec allongé, de longueur variable, cylindrique, linéaire, arqué, presque filiforme dans plusieurs ; prothorax un peu tronqué à la base, à côtés élargis et arrondis au milieu, plus étroit antérieurement, plus ou moins lobé derrière les yeux ; écusson distinct, triangulaire, arrondi au sommet ; élytres oblongues, plus larges à la base devant le thorax, à épaules obtusément angulées, un peu élevées : elles sont convexes en dessus, souvent calleuses vers le sommet.

* *Jambes ordinairement droites, les antérieures armées au sommet d'un petit crochet.*

a. *Pieds antérieurs non allongés ; cuisses toujours mutiques.* Le genre *Notaris* de GERMAR et de LATREILLE.

ERIRHIN A DEUX TACHES (*Erirhinus bi-maculatus*, SCHOEN.). Noir, opaque, à poils bruns ; bec long, arqué, noir, à points épars ; élytres obscurément striées, les intervalles presque plans, alutacés serré, avec un point blanc et velu sur le disque. Europe.

ERIRHIN DES JONCS (*E. scirpi*, SCHOEN.). Noir, opaque, à poils bruns ; bec long, arqué, noir, visiblement strié ; élytres profondément striées vers la suture, les intervalles convexes, alutacés. France.

ERIRHIN SAUTERELLE (*E. acridulus*, SCHOEN.). Noir, à pubescence grise ; antennes et pieds d'un roux brun ; bec très-long, arqué, noirâtre, pointillé ; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles rugueux. France.

ERIRHIN ÆTHIOPIEN (*E. Æthiops*, SCHOEN.). Noir, glabre ; antennes et pieds d'un roux brun ; bec très-long, arqué ; prothorax oblong ; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, les intervalles presque lisses. Suède.

ERIRHIN POUDREUX (*E. pillumus*, SCHOEN.). Allongé ; d'un

oux brun, couvert d'une poussière cendrée et parsemé de oies blanches; antennes et pieds testacés; prothorax poncué; élytres ponctuées-striées, les intervalles alternativement plus élevés. Allemagne.

b. *Pieds antérieurs non allongés; cuisses dentées.*

ERIRHIN VORACE (*Erirhinus vorax*, SCHOEN.). D'un noir brun, à pubescence inégale et cendrée; antennes et pieds ferrugineux; bec long, menu, très-arqué, noir, strié en dessus; prothorax transversal, resserré antérieurement; élytres ponctuées-striées, variées de ferrugineux et de noir, parsemées de nombreuses taches d'un cendré pubescent. Europe.

ERIRHIN DU TREMBLE (*E. tremulæ*, SCHOEN.). D'un brun ferrugineux, à pubescence cendrée; bec long, mince, arqué, noirâtre, un peu resserré à la base; élytres variées de brun et de cendré; cuisses épaisses, en massue, fortement dentées. Europe.

ERIRHIN VARIÉ (*E. variegatus*, SCHOEN.). D'un noir brun, à pubescence épaisse et cendrée; bec long, menu, arqué, noirâtre, légèrement strié; prothorax assez large, un peu convexe; cuisses épaisses, en massue, fortement dentées. Autriche.

ERIRHIN PERVERS (*E. vecors*, SCHOEN.). D'un brun ferrugineux, à pubescence cendrée; bec long, un peu menu, arqué, noirâtre, évidemment strié; prothorax rétréci antérieurement, assez convexe; cuisses épaisses, en massue, fortement dentées. Suède.

ERIRHIN BEC-FORT (*E. validirostris*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, varié d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds ferrugineux; élytres finement ponctuées-striées; bec court, épais, presque droit. Paris.

ERIRHIN SEMBLABLE (*E. affinis*, SCHOEN.). Noir, à pubescence serrée et épaisse; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur; bec assez épais, rugueux; prothorax très-court; élytres variées de ferrugineux et de cendré. Suède.

ERIRHIN BOTTÉ (*E. suratus*, SCHOEN.). Oblong; noir, à pubescence cendrée; pieds ferrugineux, à genoux noirs; élytres testacées, avec deux bandelettes raccourcies noires, assez larges, sur le dos; bec long, un peu menu, arqué, strié. Autriche.

ERIRHIN BANDELETTE (*E. tæniatus*, SCHOEN.). D'un brun de poix; pieds testacés; prothorax un peu rétréci postérieure-

ment, testacé à la base et au sommet; élytres pâles, tachées de brun; bec assez épais, rugueux. Europe.

Erirhin du saule (*Erirhinus salicinus*, Schoen.). Assez étroit; d'un noir brun, varié, couvert en dessous d'une pubescence épaisse et blanchâtre; pieds tous testacés; prothorax assez long, à côtés également arrondis. Norvège.

Erirhin des fruits (*E. fructuum*, Schoen.). Ferrugineux; élytres obscurément nuées de noir. Angleterre.

Erirhin dur (*E. occallescens*, Schoen.). Oblong; tête, bec et corps noirs en dessous; antennes et pieds ferrugineux; prothorax et élytres testacés, variés d'une pubescence blanchâtre et de lignes noires et brunes; élytres avec une callosité postérieure très-élevée et blanche; bec court et épais. Suisse.

Erirhin petit (*E. minutus*, Schoen.). Ovale-oblong, d'un brun testacé, varié d'une pubescence blanchâtre; antennes et pieds d'un testacé pâle; bec assez court, un peu épais, presque droit; prothorax transversal; cuisses un peu dentées. Autriche.

Erirhin débile (*E. infirmus*, Schoen.). Ovale-oblong; d'un brun ferrugineux, à pubescence inégale et cendrée; antennes et pieds d'un testacé pâle; bec assez court, un peu arqué, brun; écusson blanc; élytres brunes à la base intérieure et au sommet, avec une fascie de la même couleur derrière le milieu, et une autre bande maculaire d'un blanc cotonneux près du sommet. Autriche.

Erirhin de mai (*E. majalis*, Schoen.). Noir, à pubescence cendrée; prothorax, élytres, antennes, pieds et anus d'un roux ferrugineux; bec assez épais, rugueux; disque des élytres d'un brun nuageux. France.

Erirhin pectoral (*E. pectoralis*, Schoen.). D'un roux testacé, à pubescence cendrée; poitrine noirâtre; bec assez long, pointillé, brun au sommet; élytres variées de brun et de cendré; cuisses en massue, aigument dentées. Europe.

Erirhin velu (*E. villosulus*, Schoen.). Ovale-oblong; d'un testacé obscur, unicolore, à pubescence blanchâtre et épaisse; bec assez long, ponctué à la base; élytres obscurément ponctuées-striées; cuisses un peu dentées. Autriche.

Erirhin nébuleux (*E. nebulosus*, Schoen.). Oblong; testacé en dessus, varié de brun, parsemé d'une pubescence inégale et pâle, antennes et pieds plus pâles; bec assez court, presque droit, testacé; prothorax un peu caréné; élytres ponctuées-striées. Paris.

ERIRHIN TORTRIX (*Erirhinus tortrix*, SCHOEN.). D'un testacé pâle, un peu luisant, sans tache, pubescent ; poitrine brune ; bec médiocre, un peu arqué ; élytres assez convexes. Europe.

ERIRHIN FILIROSTRE (*E. filirostris*, SCHOEN.). Oblong; ferrugineux, couvert d'une pubescence épaisse et ochracée ; prothorax court, profondément serré en devant; bec très-long, mince, un peu lisse, luisant, d'un roux ferrugineux. Paris.

ERIRHIN PONCTUÉ (*E. punctatus*, SCHOEN.). D'un brun ferrugineux ; élytres ponctuées-striées. Allemagne.

ERIRHIN DORSAL (*E. dorsalis*, SCHOEN.). Noir; presque glabre ; élytres rouges, avec les bords de la moitié antérieure de la suture noirs ; bec assez long, un peu épais, strié. Europe.

** *Jambes toutes arquées, armées au sommet d'un fort crochet; cuisses toujours mutiques.*

ERIRHIN DU SPARGANIUM (*E. sparganii*, SCHOEN.). Allongé; noir, à pubescence et soies épaisses et cendrées ; antennes d'un roux brun ; bec allongé, un peu épais, arqué, brun, strié et écailleux. Autriche.

ERIRHIN DE LA FÉTUQUE (*E. festucæ*, SCHOEN.). Oblong ; brun, à squamules serrées et cendrées ; bec très-long, mince ; arqué, d'un roux ferrugineux ainsi que les pieds. France.

ERIRHIN NÉRÉIDE (*E. nereis*, SCHOEN.). Linéaire-allongé ; d'un brun de poix, d'un ferrugineux obscur en dessus, à squamules cendrées et serrées ; bec très-long, mince, un peu lisse, d'un roux ferrugineux ainsi que les pieds ; élytres ayant en avant une tache dorsale brune. Europe.

ÉRIRHIN SQUIRRHEUX (*E. scirrhosus*, SCHOEN.). Allongé ; d'un noir brun, parsemé de squamules d'un cendré-jaunâtre ; bec long, assez fort, strié et ponctué ; pieds ferrugineux ; élytres crénées-striées, variées. France.

ÉRIRHIN DES ROSEAUX (*E. arundineti*, SCHOEN.). Allongé-linéaire ; brun, d'un ferrugineux obscur en dessus, à squamules serrées et cendrées ; bec et pieds d'un roux brun ; élytres variées de cendré. Angleterre.

Soixante-cinquième genre. GRYPIDIE (*Grypidius*, SCHH.).

Antennes assez longues, minces ; funicule de sept articles : les 1-2 assez longs, obconiques, les autres courts, tronqués au sommet ; massue ovale-oblongue ; bec allongé, cylindrique, arqué, un peu mince ; prothorax tronqué à la base, les côtés également arrondis, assez étroit en avant, lobé derrière les yeux ; écusson petit, oblong ; élytres presque le double plus

larges à la base que le devant du thorax, à épaules rectangulaires et saillantes, un peu convexes sur le dos en avant, souvent bossues postérieurement ; jambes droites, angulées au sommet en dedans, armées d'un très-petit crochet fléchi en dedans.

GRYPIDIE DE LA PRÈLE (*Grypidius equiseti*, SCHOEN. *Rynchænus equiseti*, 1re ÉDIT.). Noir ; varié de squamules blanchâtres ; bec très-long, noirâtre ; prothorax globuleux ; élytres à tubercules noirs, à limbe blanchâtre ainsi que deux points sur le disque. France.

GRYPIDIE BEC-BRUN (*G. brunnirostris*, SCHOEN.). Noir, couvert de squamules et de poils cendrés ; bec très-long, arqué, glabre ; pieds d'un ferrugineux obscur ; élytres également striées. Allemagne.

Soixante-sixième genre. HYDRONOME (*Hydronomus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues ; funicule de sept articles : le premier obovale, épais, le deuxième obconique, les 3-7 peu noueux, serrés, les extérieurs graduellement beaucoup [illegible]pais ; massue grande, courtement ovale ; bec un peu allongé, fort, [illegible] cylindrique, médiocrement arqué ; yeux ovales, déprimés ; prothora[illegible] oblong, un peu cylindrique, tronqué à la base, les côtés un peu [illegible] arrondis, largement échancré en avant dessous et dessus, lobé de[illegible] [illegible]rière les yeux ; écusson petit, arrondi ; élytres oblongues, brusque[illegible] [illegible]ent atténuées au sommet, à épaules obtusément angulées ; pieds [illegible] allongés, menus ; jambes toutes arquées, armées d'un crochet fort [illegible] au sommet ; tarses un peu étroits.

HYDRONOME DU PLANTAIN D'EAU (*H. alismatis*, SCHOEN.). Noir, varié de squamules d'un cendré blanchâtre ; bec assez court, presque droit ; prothorax avec une impression de chaque côté ; intervalles des élytres plans ; jambes arquées, testacées. Allemagne.

Soixante-septième genre. ELLESQUE (*Ellescus*, MEGERLE).

Antennes médiocres, un peu menues ; funicule de sept articles : les 1-2 obconiques, le premier plus long et plus épais, les autres un peu perfoliés ; massue presque ovale ; bec allongé, assez fort, légèrement courbé ; yeux presque latéraux, arrondis, un peu proéminents ; prothorax plus étroit antérieurement, légèrement tronqué en avant et en arrière ; élytres ovales-oblongues, à épaules obtusément angulées.

ELLESQUE DE SCANIE (*Ellescus Scanicus*, SCHOEN. *Rynchænus*

scanicus, 1re ÉDIT.). D'un roux testacé, à pubescence cendrée; tête et poitrine brunes; élytres avec la suture et une linéole raccourcie d'un blanchâtre poilu. Midi de la France.

ELLESQUE BIPONCTUÉ (*Ellescus bipunctatus*, SCHOEN. *Rynchænus bipunctatus*, 1re ÉDIT.). Noir; à pubescence épaisse et cendré; antennes, jambes et tarses roux; élytres ayant de chaque côté une tache nue et noire. Allemagne.

Soixante-huitième genre. LIGNYODE (*Lignyodes*, SCHOEN.).

Antennes assez longues, un peu minces; funicule de sept articles: les 1-2 allongés, obconiques, le premier épais, les autres lenticulaires, égaux; massue ovale; bec allongé, assez fort, un peu arqué; yeux grands, convexes, un peu rapprochés; prothorax très-étroit en avant, tronqué à la base et au sommet; élytres ovales-oblongues, à épaules obtusément angulées, pygidium ouvert, semi-arrondi.

LIGNYODE CLAIR (*Lignyodes enucleator*, SCHOEN.). Brun, opaque, inégalement parsemé de squamules pâles; tête, bec, antennes et pieds d'un roux testacé; prothorax rugueux-ponctué; élytres très-obscurément ponctuées, avec la base et une large bande d'un pâle écailleux. Paris.

Soixante-neuvième genre. BRACHONYX (*Brachonyx*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de sept articles: les 1-2 obconiques, le premier plus long et plus épais, les autres courts, lenticulaires; massue ovale; bec allongé, cylindrique, linéaire, mince, arqué; yeux arrondis, un peu proéminents; prothorax légèrement bisinué à la base, plus étroit en avant, tronqué au sommet; élytres allongées, un peu cylindriques, à épaules obtusément angulées; pieds assez courts; jambes mutiques au sommet, le dernier article des tarses très-court.

BRACHONYX INDIGÈNE (*Brachonyx indigena*, SCHOEN.). Étroit; noir, à pubescence grise; bec très-menu, arqué, d'un noirâtre luisant; antennes, pieds et élytres d'un roux testacé. Allemagne.

Soixante-dixième genre. BRADYBATE (*Bradybatus*, GERM.).

Antennes assez courtes, un peu fortes, funicule de six articles: le premier plus grand, épais, le deuxième obconique, les autres plus courts, tronqués au sommet, successivement plus larges; massue assez épaisse, ovale-oblongue; bec assez long, linéaire, cylindrique, assez fort, arqué; yeux arrondis, médiocrement proéminents; prothorax presque plus court que

long, légèrement bisinué à la base, plus étroit en avant, resserré contre le sommet où il est tronqué; élytres allongées, un peu cylindriques, à épaules obtusément angulées; pieds courts, forts; jambes onguiculées au sommet.

Bradybate de Creutzer (*Bradybatus Creutzeri*, Schoen.). Allongé; d'un noir brun, parsemé d'une pubescence pâle; antennes, élytres, pieds et anus ferrugineux; prothorax rugueux-ponctué; écusson d'un blanc écailleux; élytres ponctuées-striées serré, les intervalles presque lisses. Autriche.

Soixante-onzième genre. Anthonome (*Anthonomus*, Germ.).

Antennes longues, menues; funicule de sept articles : les 1-2 allongés, presque coniques, le deuxième plus long, les 3-7 courts, lenticulaires, presque égaux; massue allongée, ovale; bec long, mince, filiforme, un peu arqué; yeux arrondis, convexes; prothorax presque conique, bisinué à la base, à côtés médiocrement arrondis, tronqué au sommet, beaucoup plus étroit en avant; écusson allongé, distinct; élytres ovales-oblongues, convexes, très-souvent grandes; les épaules angulées; pieds assez longs, les antérieurs plus allongés; cuisses épaisses, dentées.

Anthonome des baies (*Anthonomus druparum*, Schoen. *Rynchœnus druparum*, 1re édit.). D'un roux testacé, à pubescence grise; bec menu, presque droit; élytres avec deux bandes nues, ondées-dentées. Europe.

Anthonome de l'orme (*A. ulmi*, Schoen.). D'un roux testacé, un peu pubescent; tête, bec et poitrine d'un noir brun; bec menu, arqué, allongé; prothorax avec une ligne blanchâtre au milieu; écusson, et une bande postérieure transversale sur les élytres, blanchâtres. Europe.

Anthonome du pommier (*A. pomorum*, Schoen.). D'un brun de poix, à pubescence cendrée; élytres ferrugineuses, avec une bande postérieure oblique et blanche entourée de noir; écusson blanc; bec mince et arqué. France.

Anthonome incourbé (*A. incurvus*, Schoen.). D'un brun de poix, à pubescence cendrée; élytres d'un noir brun, à épaules et bords ferrugineux, une bande oblique, peu apparente, blanchâtre, à pubescence jaunâtre; écusson blanc. Allemagne.

Anthonome pubescent (*A. pubescens*, Schoen.). Noir, à pubescence assez longue et cendrée; prothorax, élytres et pieds roux; écusson blanc; bec allongé, un peu arqué, roux, brun au sommet; jambes un peu dentées. Suède.

ANTHONOME TÊTE-NOIRE (*Anthonomus melanocephalus*, SCHOEN.). Noir, à pubescence rare et cendrée; prothorax, élytres et pieds roux; écusson blanc; cuisses aigument dentées; tarses noirâtres. Allemagne.

ANTHONOME VARIABLE (*A. varians*, SCHOEN.). Noir, à pubescence assez longue et cendrée; élytres rousses, à bords noirs; écusson blanc; prothorax profondément ponctué; cuisses aigument dentées. Suède.

ANTHONOME LANGUISSANT (*A. languidus*, SCHOEN.). Ovale; d'un testacé pâle; presque glabre; bec lisse, brun; prothorax obscurément ponctué, resserré en avant; élytres striées-ponctuées, à points écartés; cuisses obtusément dentées. Crimée.

ANTHONOME OBSCUR (*A. obscurus*, SCHOEN.). D'un noir brun, un peu pubescent; base des antennes et jambes d'un roux brun; écusson noir. Angleterre.

ANTHONOME NOIRATRE (*A. ater*, SCHOEN.). Noir, un peu pubescent; écusson concolore; prothorax opaque, un peu rude; antennes noirâtres. Angleterre.

ANTHONOME DU FRAMBOISIER (*A. rubi*, SCHOEN.). Noir, finement pubescent; écusson blanc; prothorax à points fins et serrés; cuisses obscurément dentées. Europe.

ANTHONOME DU SORBIER (*A. sorbi*, SCHOEN.). Noir; pieds bruns; base des antennes rousse; prothorax avec trois lignes grises; élytres avec deux bandes linéaires ondulées grises; écusson blanchâtre. Allemagne.

ANTHONOME A MASSUE (*A. clavatus*, SCHOEN.). Noir, un peu pubescent; élytres striées; écusson noirâtre; bec en massue; massue comprimée. Angleterre.

Soixante-douzième genre. BALANIN (*Balaninus*, GERM.).

Antennes longues, grêles; funicule de sept articles, les basilaires assez longs, les autres successivement plus courts, tous un peu coniques, ou les extérieurs noueux; massue oblongue, légèrement aiguë, ou ovale; bec très-long, filiforme, très-menu, arqué; yeux arrondis, déprimés, grands; prothorax oblong, un peu conique, légèrement bisinué à la base; les côtés postérieurement arrondis; écusson élevé, arrondi; élytres un peu cordiformes, légèrement échancrées à la base, à épaules un peu arrondies, très-étroites postérieurement, chacune arrondie au sommet; pieds assez longs; cuisses très-souvent dentées en dessous; jambes droites, tronquées au sommet, les antérieures armées d'un crochet très-petit.

Balanin éléphant (*Balaninus elephas*, Schoen. *Rynchænus gulosus*, 1re édit.). Ovale-allongé ; d'un roux brun, à squamules blanches ; pieds testacés ; bec menu, très-long, lisse ; antennes ayant tous les articles du funicule allongés et menus. France.

Balanin nazal (*B. nasutus*, Schoen.). Élytres cendrées, rousses au sommet ; bec brun, de la longueur du corps. Europe.

Balanin veineux (*B. venosus*, Schoen.). Ovale-oblong ; noir, à squamules jaunâtres ; bec médiocre, roux, plus épais à la base, strié ; antennes ferrugineuses, à articles du funicule obconiques ; prothorax avec trois bandelettes plus pâles ; élytres fasciées de brun, avec la suture à crête postérieurement. France.

Balanin du noisetier (*B. nucum*, Schoen. *Rynchænus nucum*, 1re édit.). Ovale ; noir, couvert de squamules jaunâtres ou cendrées ; pieds d'un brun ferrugineux ; bec plus épais à la base, brun, caréné et strié, atténué en dehors, rouge ; funicule des antennes à poils serrés ; les derniers articles plus courts et un peu noueux. Europe.

Balanin troublé (*B. turbatus*, Schoen.). Ovale ; noir, à squamules serrées et jaunâtres ; écusson blanchâtre ; pieds d'un brun ferrugineux ; bec très-long, menu, très-arqué ; lisse, roux ; funicule des antennes à articles tous allongés. France.

Balanin des cerisiers (*B. cerasorum*, Schoen.). Brun, varié de pâle ; bec roux ; pieds testacés ; cuisses obscurément dentées. Allemagne.

Balanin rougeâtre (*B. rubidus*, Schoen.). D'un roux brun en dessus, noir en dessous ; parsemé inégalement de squamules étroites et d'un cendré blanchâtre ; antennes courtes, ferrugineuses ; pieds pâles ; bec arqué, roux, de la longueur de la moitié du corps ; élytres testacées, un peu fasciées de blanc ; cuisses à peine dentées. Paris.

Balanin velu (*B. villosus*, Schoen.). Noir ; à pubescence rare et cendrée ; antennes ferrugineuses ; écusson blanchâtre, ainsi qu'une bande postérieure sur les élytres. Europe.

Balanin croix (*B. crux*, Schoen.). Noir ; antennes rousses ; une bandelette sur le prothorax et une croix sur les élytres, d'un blanc écailleux. France.

Balanin du chou (*B. brassicæ*, Schoen.). Noir ; dessus à pubescence rare et cendrée ; écusson, dessous du corps et poitrine à squamules blanches et serrées ; élytres à intervalles assez larges ; antennes ferrugineuses à la base ; bec très-long, menu. Europe.

Balanin cornes-rouges (*Balaninus pyrrhoceras*, Schoen.). Noir; à légère pubescence cendrée en dessus; antennes testacées, à massue noirâtre; élytres à intervalles étroits; écusson et dessous du corps à squamules serrées; disque de la poitrine nu; bec très-long, menu. Europe.

Balanin brun (*B. brunneus*, Schoen.). D'un noir brun; un peu pubescent; prothorax rude; élytres profondément ponctuées-striées; pieds entièrement testacés. Angleterre.

Soixante-treizième genre. Amale (*Amalus*, Schoen.).

Antennes assez longues, un peu menues; funicule de 6 articles : les 1-3 assez longs, un peu coniques, le premier épais, les autres courts, noueux; massue ovale-oblongue; bec allongé, un peu menu, cylindrique, défléchi, arqué; yeux latéraux, arrondis, médiocrement proéminents; prothorax légèrement bisinué à la base, les côtés médiocrement arrondis, étroit en avant, tronqué au sommet; écusson très-petit, à peine visible; élytres courtement sub-ovales, médiocrement convexes en dessus, arrondies au sommet, plus courtes que l'abdomen; épaules obtusément angulées; pieds médiocres, tous mutiques.

Amale de cuir (*Amalus scortillum*, Schoen.). Noir; convexe; d'un blanchâtre écailleux en dessous; pieds rouges; élytres profondément ponctuées-striées, roussès au sommet, avec la suture d'un blanc écailleux à la base France.

Soixante-quatorzième genre. Coryssomère (*Coryssomerus*, Schoen.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de 7 articles : les 1-2 un peu longs, obconiques, les autres transversaux, lenticulaires, un peu serrés, les derniers successivement plus larges; massue ovale-oblongue, à articles très-serrés; bec long, un peu fort, linéaire, très-arqué; yeux grands, un peu arrondis, médiocrement convexes, un peu écartés sur le front; prothorax échancré en devant, très-allongé postérieurement vers l'écusson, à côtés médiocrement arrondis; élytres ovales, à épaules médiocrement arrondies, un peu plus courtes que l'abdomen.

Coryssomère capucin (*Coryssomerus capucinus*, Schoen.). Noir; base des antennes, jambes et tarses roux; prothorax ayant à la base trois taches d'un jaune écailleux; élytres marquetées de gris; écusson et suture fauves. Allemagne.

Coryssomère héron (*C. ardea*, Schoen.). Noir; d'un cendré

un peu écailleux, à pubescence brune en dessous; antennes, jambes et tarses roux. Allemagne.

Soixante-quinzième genre. TYCHIE (*Tychius*, GERM.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule ordinairement de 7 articles, rarement de 6 : les 1-2 assez longs, obconiques, les autres courts, tronqués au sommet ou lenticulaires, les extérieurs un peu plus épaissis; massue ovale-oblongue; bec allongé, arqué, un peu épaissi à la base et légèrement atténué au sommet, ou un peu menu et linéaire; yeux latéraux, presque ronds, médiocrement convexes ou un peu déprimés; prothorax transversal, légèrement tronqué à la base et au sommet; élytres presque ovales, médiocrement convexes, couvrant l'anus.

A. *Bec un peu épaissi à la base et légèrement atténué au sommet.*

* *Cuisses dentées.*

TYCHIE A CINQ POINTS (*Tychius quinquepunctatus*, SCHOEN. *Rynchœnus quinquepunctatus*, 1re ÉDIT.). Noire; couverte en dessus de squamules d'un pourpre doré, blanches en dessous; thorax à ligne dorsale d'un blanc écailleux, ainsi que la suture des élytres et quatre taches; antennes et jambes ferrugineuses. Toute l'Europe.

TYCHIE GRACIEUSE (*T. venustus*, SCHOEN.). Noire; couverte en dessus de squamules et de poils d'un brun cendré, blancs en dessous; prothorax et élytres linées de blanc; sommet du bec, antennes, jambes et tarses d'un roux ferrugineux. France.

TYCHIE A PLUSIEURS LIGNES (*T. polylineatus*, SCHOEN.). Noire, opaque, couverte en dessus de squamules d'un brillant métallique; une bandelette au milieu du prothorax et des élytres d'un blanc écailleux, ainsi que les intervalles alternes des élytres et le dessous du corps; sommet du bec, antennes, jambes et tarses ferrugineux. Autriche.

TYCHIE CILIÉE (*T. ciliatus*, SCHOEN.). Ovale; noire, couverte partout de squamules serrées et blanches; sommet du bec, antennes, jambes et tarses, testacés; cuisses en massue, brunes, ciliées et armées, en dessous, d'une dent aiguë; prothorax arrondi sur les côtés, resserré en devant. Crimée.

** *Cuisses mutiques.*

TYCHIE STRIÉE (*T. striatulus*, SCHOEN.). D'un noir brun, opaque, couverte en dessus de squamules cendrées et serrées, blanches en dessous; sommet du bec, antennes et jambes ferrugineux; cuisses mutiques; bec épaissi à la base, squamuleux, atténué au sommet. Midi de la France.

TYCHIE DE SCHNEIDER (*Tychius Schneider*, SCHOEN.). Elliptique; noire, un peu déprimée, à écailles étroites, couchées, d'un cendré blanchâtre; une ligne dorsale sur le prothorax, la suture des élytres et le dessous du corps à squamules plus serrées; base des antennes, jambes et tarses ferrugineux; prothorax pointillé serré; élytres ponctuées-striées; bec linéaire, arqué. France.

TYCHIE BEC-ROUX (*T. rufirostris*, SCHOEN.). Ovale; d'un roux brun, à squamules serrées, pâles en dessus, blanches en dessous; bec long, linéaire; antennes et pieds d'un roux testacé; cuisses mutiques. Caucase.

TYCHIE CLINQUANTE (*T. aurichalceus*, SCHOEN.). Ovale; noire; dessus à squamules déprimées, d'un jaune métallique luisant en dessus, blanches en dessous; sommet du bec, antennes, jambes et tarses d'un roux brun; élytres finement ponctuées-striées. Portugal.

TYCHIE MUSARAIGNE (*T. sorex*, SCHOEN.). Etroite; noire, couverte partout de squamules serrées et blanchâtres; antennes, jambes et tarses d'un testacé pâle; bec long, épais à la base, arqué, subulé, testacé au sommet. Russie.

TYCHIE COTONNEUSE (*T. tomentosus*, SCHOEN.). Assez convexe; d'un noir brun, couverte d'une pubescence soyeuse et luisante; bec assez long, atténué; antennes, pieds et sommet du bec d'un roux ferrugineux. Europe.

TYCHIE DE STEPHEN (*T. Stepheni*, SCHOEN.). Noire, à pubescence pâle; prothorax un peu gris; antennes et pieds d'un roux testacé. Angleterre.

TYCHIE DES JONCS (*T. junceus*, SCHOEN.). Elliptique; noire, couverte de squamules serrées, d'un verdâtre à reflet doré en dessus, crétacées en dessous; bec, antennes et pieds testacés; prothorax obscurément caréné; bec de la longueur du prothorax, atténué au sommet. Allemagne.

TYCHIE BLANCHATRE (*T. canescens*, SCHOEN.). Brune; tête et trois stries sur le prothorax d'un blanchâtre obscur; élytres striées, à suture noire; pieds d'un roux brun. Angleterre.

TYCHIE PETITE (*T. parvulus*, SCHOEN.). Brune, à pubescence rare et olivâtre; base de la suture d'un roux brun; antennes et pieds roux. Angleterre.

TYCHIE DU MELILOT (*T. meliloti*, SCHOEN.). D'un roux brun, couverte d'une pubescence jaunâtre; bec brun; cuisses noirâtres. Angleterre.

TYCHIE COU-JAUNE (*T. flavicornis*, SCHOEN.). D'un roux

brun ; prothorax couvert d'une pubescence jaunâtre ; élytres grisâtres ; antennes et pieds testacés. Angleterre.

B. *Bec un peu menu, presque linéaire.*

† *Cuisses dentées.*

Tychie scrophuleuse (*Tychius strumarius*, Schoen.). Ovale-oblongue ; d'un noir brun, à squamules arrondies en dessus, déprimées, cendrées ; antennes et pieds d'un roux brun ; bec assez long, très-arqué, glabre, luisant ; prothorax large, transversal ; élytres convexes, ponctuées-striées ; cuisses postérieures armées d'une dent forte. Portugal.

Tychie hæmatocéphale (*T. hæmatocephalus*, Schoen.). Ovale-oblongue ; d'un noir brun ; tête, bec, antennes et pieds ferrugineux ; prothorax grand, pointillé serré, à bandelette cendrée ; élytres étroitement striées, un peu variées de squamules cendrées. France.

†† *Cuisses mutiques.*

Tychie éparse (*T. sparsutus*, Schoen.). Ovale ; d'un noir brun, variée de squamules lancéolées et blanchâtres ; dos du prothorax noir-brun ; élytres variées de taches noires et blanches ; bec strié, d'un roux ferrugineux ainsi que les antennes. France.

Tychie légère (*T. pernix*, Schoen.). Ovale ; d'un noir brun, couverte de squamules ovales et blanchâtres ; milieu du dos du thorax d'un noir brun ; elytres non variées ; bec strié, d'un roux ferrugineux, ainsi que les antennes. Hongrie.

Tychie écailleuse (*T. squamosus*, Schoen.). Ovale ; noire, luisante, un peu parsemée de squamules d'un jaune doré métallique ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; prothorax large, transversal, ponctué ; élytres ponctuées-striées, à points écartés. France.

Tychie cou-doré (*T. auricollis*, Schoen.). Assez large ; noire, parsemée de squamules d'un jaune métallique ; sommet du bec d'un roux testacé, ainsi que les antennes, la partie postérieure des élytres, les jambes et les tarses ; prothorax très-ponctué ; cuisses mutiques. Crimée.

C. *Bec allongé, cylindrique, médiocrement arqué, linéaire. Funicule de 6 articles.* — *Les* Miccotrogus de Schh.

Tychie cuivreuse (*T. cuprifer*, Schoen.). Oblongue, un peu déprimée ; noire, à squamules crétacées et serrées en dessous, étroites en dessus, déprimées, d'un cendré blanchâtre,

à reflets cuivreux; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax assez long, serré en devant; élytres finement ponctuées-striées, ferrugineuses, à suture et limbe noirâtres. Allemagne.

TYCHIE BEC-BRUN (*Tychius picirostris*, SCHOEN.). Assez étroite; noire, convexe, à pubescence rare et cendrée en dessus; base des antennes, jambes et tarses ferrugineux; bec un peu roussâtre au sommet. Toute l'Europe.

TYCHIE LINÉATELLE (*T. lineatellus*, SCHOEN.). D'un noir brun, couverte de poils plombés; suture blanche; pieds roux. Angleterre.

TYCHIE POSTICHE (*T. posticus*, SCHOEN.). Assez étroite; noire, un peu convexe, à squamules rares et blanchâtres en dessus, serrées en dessous; base des antennes, sommet du bec, pieds et partie postérieure des élytres d'un roux testacé; prothorax pointillé, un peu plus long que large. Paris.

Soixante-seizième genre. MICRONYX (*Micronyx*, SCHOEN.)

Antennes médiocres, un peu fortes; funicule de 7 articles: le 1er assez long, obconique, les autres courts, tronqués au sommet, un peu serrés, presque égaux; massue des antennes ovale-oblongue, acuminée; bec allongé, cylindrique, médiocrement arqué, assez fort; yeux inférieurs, enfoncés; prothorax plus long que large, à côtés médiocrement arqués, étroit en devant, un peu lobé derrière les yeux; élytres un peu ovales, médiocrement convexes; tarses un peu larges, à ongles petits.

MICRONYX BLEU (*Micronyx cyaneus*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir bleu, luisant; prothorax presque ovale, convexe, ponctué, avec trois bandelettes raccourcies, peu apparentes, d'un blanchâtre écailleux; élytres très-finement ponctuées-striées, à points écartés, ayant chacune à la base une petite ligne courte d'un blanc écailleux; pieds d'un cendré écailleux. Midi de la France.

MICRONYX DE LA JONGERMANNE (*M. jungermanniæ*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu taché en dessus de squamules blanches, épaisses en dessous; antennes testacées à la base; prothorax un peu globuleux, luisant, obscurément pointillé, un peu resserré antérieurement; élytres distinctement striées, à stries peu apparentes, les points écartés, les intervalles plans, pointillés. Allemagne.

MICRONYX DE REICH (*M. Reichii*, SCHOEN.). Ovale-oblong,

convexe ; noir, d'un blanc écailleux en dessous; bec évidemment pointillé ; prothorax à points serrés, obscurément caréné, profondément resserré en devant; stries des élytres peu apparentes, à points écartés; épaules élevées, un peu angulées. France.

MICRONYX SAUTERELLE (*Micronyx cicus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu luisant, varié et tacheté de squamules serrées et blanchâtres en dessous, rares en dessus; prothorax médiocrement convexe, ponctué serré, resserré en devant; stries des élytres fines, à points écartés, les intervalles finement alutacés.

MICRONYX VARIÉ (*M. variegatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert en dessous de squamules serrées et d'un cendre blanchâtre; prothorax un peu globuleux, resserré en avant, grossièrement linéé de blanc en dessus; élytres ponctuées-striées, à points écartés, parsemées de plusieurs taches d'un blanc écailleux. Paris.

MICRONYX AVEUGLE (*M. cœcus*, SCHOEN.). Noirâtre; luisant en dessus, à squamules très-fines et blanchâtres en dessous et sur les côtes; élytres striées, à base obtuse et calleuse; yeux à peine distincts. Allemagne.

Soixante-dix-septième genre. PHILERNE (*Philernus*, SCHOEN.).

Antennes assez longues, minces; funicule de 7 articles : le 1er allongé, en massue, les autres courts, lenticulaires; massue ovale-oblongue, acuminée; bec long, un peu fort, cylindrique, arqué ; yeux oblongs, inclinés, enfoncés ; prothorax oblong, à côtés également arrondis, médiocrement convexe en dessus; écusson élevé, arrondi; élytres ovales-oblongues, également élargies-arrondies vers les côtés; épaules un peu arrondies; pieds forts, à tarses étroits.

PHILERNE FARINEUX (*Philernus farinosus*, SCHOEN.). Oblong; brun, couvert partout de squamules blanchâtres et serrées; antennes et pieds testacés ; prothorax un peu déprimé, pointillé; élytres convexes, ponctuées-striées. Sibérie.

Soixante dix-huitième genre. SIBYNE (*Sibynes*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, menues ; funicule de 6 articles : les 1-3 assez longs, un peu obconiques, le 1er un peu plus long et plus épais, les autres courts, un peu tronqués au sommet ou lenticulaires; massue ovale-oblongue ; bec allongé, presque linéaire, médiocrement arqué ; yeux latéraux, un peu arrondis, légèrement convexes ; prothorax sensiblement plus étroit en devant, un peu arrondi sur les côtés, resserré au sommet,

tronqué, ordinairement un peu bisinué à la base, rarement allongé; élytres oblongues, presque carrées, planes sur le dos, ou ovales-oblongues, légèrement convexes et obtusément angulées aux épaules; elles sont chacune arrondies au sommet, et plus courtes que l'abdomen.

1° *Prothorax légèrement bisinué postérieurement, jamais allongé au milieu. Elytres oblongues, presque carrées, un peu planes.*

SIBYNE BLANCHE (*Sibynes canus*, SCHOEN.). Ovale; noire, couverte en dessus de squamules piliformes cendrées ou d'un brun ochracé, en dessous blanchâtres; prothorax légèrement sinué à la base, le lobe du milieu arrondi; élytres ponctuées-striées, calleuses postérieurement. France.

SIBYNE DE LA LYCHNIDE (*S. viscariæ*, SCHOEN. *Rynchœnus viscariæ*, 1re ÉDIT.). Noire; un peu déprimée, à pubescence serrée et déprimée, d'un cendré verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous; prothorax un peu angulé postérieurement. Europe.

SIBYNE A BANDELETTES (*S. vittatus*, SCHOEN.). Ovale; brune en dessus, d'un blanc écailleux en dessous; prothorax et élytres avec trois bandelettes blanches. Allemagne.

SIBYNE MAGNIFIQUE (*S. attalicus*, SCHOEN.). Ovale; noire, couverte de squamules d'un doré pâle et serrées en dessus, blanches en dessous; antennes et tarses testacés; prothorax avec trois bandelettes pâles; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles plans, alutacés. Italie.

SIBYNE DE LA POTENTILLE (*S. potentillæ*, SCHOEN.). Ovale; d'un brun tomenteux en dessus, et d'un blanc écailleux en dessous; prothorax obscurément trilinéé; élytres striées de blanchâtre. Allemagne.

SIBYNE FUGITIVE (*S. fugax*, SCHOEN.). Ovale; noire, d'un verdâtre tomenteux en dessus, et d'un blanc écailleux en dessous; antennes et jambes brunes; élytres striées. Berlin.

SIBYNE FÉMORALE (*S. femoralis*, SCHOEN.). Ovale; tomenteuse en dessus, à squamules blanches en dessous; bec, antennes et jambes roux; prothorax brun, avec trois lignes grises; élytres grises, avec une tache oblongue brune. Autriche.

SIBYNE TIBIELLE (*S. tibiellus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe; noire, à squamules blanches et serrées en dessous, variées de fauve et de blanc en dessus; antennes, jambes et tarses d'un ferrugineux obscur; bec arqué, cylindrique; prothorax pointillé serré, subitement rétréci en avant; élytres ponctuées-striées. Midi de l'Europe.

SIBYNE DES SABLES (*Sibynes arenariæ*, SCHOEN.). Noirâtre ; couverte d'une pubescence grisâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; base de la suture avec une tache d'un brun ferrugineux ; antennes et pieds d'un testacé obscur. Angleterre.

SIBYNE PRINCIPALE (*S. primitus*, SCHOEN.). Noire, un peu déprimée, couverte d'une pubescence et de squamules d'un ferrugineux doré en dessus, entièrement blanchâtres en dessous ; prothorax bisinué postérieurement ; élytres avec des traits bruns et blancs au milieu. Allemagne.

SIBYNE VARIÉE (*S. variatus*, SCHOEN.). Ovale-oblongue ; noire ; poitrine et ventre à squamules blanches et serrées ; tête, prothorax et élytres couverts d'une pubescence d'un testacé pâle ; bec, antennes et pieds d'un roux testacé ; élytres obscurément ponctuées-striées, un peu lavées de noir. France.

2° *Prothorax un peu tronqué postérieurement ; élytres ovales-oblongues, un peu convexes, légèrement tronquées à la base.*

SYBINE CAMARDE (*S. sodalis*, SCHOEN.). Oblongue ; brune en dessus, d'un blanc écailleux en dessous ; bec, antennes et pieds bruns ; élytres parsemées de blanc. Allemagne.

Soixante-dix-neuvième genre. ACALYPTE (*Acalyptus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues ; funicule de sept articles : les 1-2 allongés, obconiques, le premier plus long et plus épais, les autres courts, tronqués au sommet, serrés, graduellement un peu plus larges ; massue ovale ; bec allongé, un peu menu, linéaire, arqué ; yeux latéraux, arrondis, un peu convexes ; prothorax légèrement bisinué à la base, tronqué au sommet ; élytres ovales-carrées, un peu convexes en dessus, chacune arrondie au sommet, ne couvrant pas l'anus.

ACALYPTE SOYEUX (*Acalyptus sericeus*, SCHOEN.). Noir ; un peu convexe, couvert de squamules piliformes, d'un argenté soyeux et luisant ; antennes et pieds d'un roux testacé pâle ; bec long, arqué, pointillé serré. Allemagne.

ACALYPTE DE LA CHARMILLE (*A. carpini*, SCHOEN.). Noir ; un peu déprimé, couvert d'une pubescence d'un cendré soyeux et luisant ; antennes et pieds testacés ; bec très-long, arqué. Allemagne.

ACALYPTE AILES-ROUGES (*A. rufipennis*, SCHOEN.). Ovale ; noir, un peu déprimé, à pubescence serrée et d'un cendré soyeux ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; prothorax un peu élargi sur les côtés ; élytres ponctuées-striées, d'un roux testacé, à base, suture et bords latéraux rembrunis. Paris.

Quatre-vingtième genre. PHYTOBIE (*Phytobius*, SCHM.).

Antennes médiocres, assez menues ; funicule de six articles : les 1–3 assez longs, un peu coniques, les autres un peu noueux, un peu serrés ; massue oblongue, légèrement ovale ; bec assez court, épais, cylindrique, arqué ; yeux grands, arrondis, très-proéminents ; prothorax un peu transversal, bisinué à la base, plus étroit en devant, légèrement tronqué, à deux ou quatre tubercules en dessus ; élytres grandes, courtement ovales, un peu convexes en dessus, plus courtes que l'abdomen ; épaules obtusément angulées.

A. *Tarses assez longs, étroits, à pénultième article non spongieux en dessous, à ongles longs.*

PHYTOBIE ORNÉE (*Phytobius velatus*, SCHOEN.). Noire, opaque, à squamules cendrées et serrées en dessous et sur les côtés ; antennes et pieds testacés ; genoux noirs ; prothorax à quatre tubercules aigus ; élytres grandes, profondément ponctuées-striées, les intervalles convexes, dont le quatrième plus élevé que la suture : celle-ci d'un cendré blanchâtre écailleux, ainsi que des lignes sur le disque. Allemagne.

PHYTOBIE MYRIOPHYLLE (*P. myriophylli*, SCHOEN.). Un peu déprimée, noire, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous, d'un fuligineux écailleux et lavé de blanc en dessus ; pieds testacés ; prothorax inégalement tuberculé. Angleterre.

PHYTOBIE LEUCOGASTRE (*P. leucogaster*, SCHOEN.). Noire, opaque, à squamules serrées et pâles en dessous et sur les côtés ; pieds testacés ; genoux et tarses noirâtres ; prothorax bituberculé ; élytres grandes, convexes, profondément striées, à stries obscurément ponctuées. Angleterre.

B. *Tarses moins longs, à pénultième article plus large, bilobé, spongieux en dessous, à ongles médiocres.*

PHYTOBIE GRÉNÉE (*P. granatus*, SCHOEN.). Courtement ovale ; noire, un peu déprimée, à squamules blanchâtres, rares en dessus, serrées en dessous et sur les côtés ; jambes testacées ; prothorax canaliculé, à quatre tubercules ; élytres avec une tache blanche didyme vers la base de la suture, et les intervalles du disque granulés. Autriche.

PHYTOBIE MARQUÉE (*P. notula*, SCHOEN.). Courte ; noire, le dessus presque nu, le dessous et les côtés d'un blanc écailleux et serré ; prothorax court, à quatre tubercules ; élytres à taches éparses et d'un blanc écailleux ; pieds testacés ; cuisses rembrunies au milieu. France.

Phytobie a quatre noeuds (*Phytobius quadrinodosus*, Schoen.). Noire; base de la suture et corps d'un blanc écailleux; pieds roux; prothorax profondément ponctué; élytres tuberculés. Allemagne.

Phytobie du comaret (*P. comari*, Schoen.). Courtement ovale; noire, à squamules serrées et blanchâtres sous le corps et sur les côtés du prothorax; antennes et jambes testacées; prothorax canaliculé, obscurément bituberculé; élytres profondément striées, parsemées de taches nombreuses d'un cendré écailleux. Europe.

Phytobie a quatre tubercules (*P. quadrituberculatus*, Schoen.). Noire, nuée de cendré en dessus, à squamules blanchâtres en dessous; jambes testacées; prothorax déprimé, fovéolé, à quatre tubercules. Suède.

Phytobie a quatre cornes (*P. quadricornis*, Schoen.). Noire, d'un blanchâtre écailleux en dessous; antennes et pieds tous testacés; suture blanche à la base; prothorax assez convexe, à quatre tubercules. Midi de la France.

Phytobie roussâtre (*P. rufescens*, Schoen.). D'un roux brun obscur, cendrée en dessous; prothorax avec une petite carène dorsale, couvert de squamules blanchâtres; élytres larges, sans taches, blanchâtres à la base; antennes et pieds d'un roussâtre brun. Angleterre.

Phytobie a quatre dents (*P. quadridentatus*, Schoen.). Noire, cendrée en dessus, d'un blanchâtre écailleux en dessous; prothorax peu distinctement canaliculé, à quatre tubercules aigus; jambes rousses. Angleterre.

Quatre-vingt-unième genre. Anople (*Anoplus*, Schcp.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de sept articles: le premier assez long, un peu épais, presque obconique, les autres courts, un peu perfoliés, serrés, les extérieurs successivement un peu plus courts; massue ovale; bec assez long, épais, cylindrique, légèrement arqué; yeux presque latéraux, arrondis, légèrement convexes; prothorax bisinué à la base, un peu transversal, à côtés médiocrement arrondis, le devant très-étroit, tronqué au sommet et convexe en dessus; élytres ovales, obtusément angulées aux épaules, à dessus convexe; tarses mutiques, sans ongles.

Anople plantaris (*Anoplus plantaris*, Schoen.). Ovale; noir, convexe; base des antennes testacée; écusson blanchâtre, ainsi que les côtés de la poitrine; bec court, épais. Europe.

Quatre-vingt-deuxième genre. ORCHESTE (*Orchestes*, ILLIG.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de six ou sept articles; les 1-3 assez longs, obconiques, le premier plus épais, les autres courts et un peu noueux; massue un peu épaisse, ovale-oblongue. Bec allongé; prothorax petit, presque conique; élytres ovales-oblongues, plus larges que le thorax, obtusément arrondies au sommet, ne couvrant pas l'anus dans quelques-uns; pieds assez forts; cuisses postérieures épaisses, propres à sauter.

† *Funicule de six articles.*

* *Cuisses postérieures denticulées.*

ORCHESTE DU CHÊNE (*Orchestes quercus*, SCHOEN.). D'un roux testacé, pubescent; yeux et poitrine noirs; élytres avec une tache antérieure triangulaire d'un cendré pubescent; cuisses postérieures dentées en scie. Toute l'Europe.

ORCHESTE SCUTELLAIRE (*O. scutellaris*, SCHOEN.). D'un roux ferrugineux; yeux, sommet du bec, dessous du prothorax, poitrine et abdomen noirs; écusson d'un blanc poilu; cuisses postérieures uni-dentées. Toute l'Europe.

ORCHESTE BOURREAU (*O. carnifex*, SCHOEN.). Roux, un peu pubescent; yeux, dessous du prothorax, poitrine, abdomen et écusson noirs; cuisses postérieures uni-dentées. Allemagne.

ORCHESTE HÉMATITE (*O. hœmaticus*, SCHOEN.). Roux; un peu pubescent; yeux, poitrine et abdomen noirs; cuisses postérieures dentées en scie. Allemagne.

ORCHESTE ROUX (*O. rufus*, SCHOEN.). Oblong, un peu convexe, d'un roux testacé, à pubescence et poils cendrés; yeux et poitrine noirs; prothorax convexe, pointillé; écusson concolore, presque nu; élytres grandes, distinctement ponctuées-striées, à points écartés. France.

ORCHESTE DEMI-ROUX (*O. semirufus*, SCHOEN.). Oblong; noir, pubescent, à écusson d'un blanc poilu; élytres, antennes et pieds d'un roux ferrugineux. Allemagne.

ORCHESTE TÊTE-NOIRE (*O. melanocephalus*, SCHOEN.). Oblong, un peu déprimé; noir, à pubescence cendrée; prothorax, élytres, antennes, anus et pieds d'un roux testacé; genoux noirs. France.

ORCHESTE COU-NOIR (*O. nigricollis*, SCHOEN.). Noir, poilu; antennes, élytres, anus et pieds ferrugineux. Angleterre.

ORCHESTE DE L'AULNE (*O. alni*, SCHOEN.). Noir, pubescent; prothorax, élytres, anus et tarses d'un roux testacé; élytres

avec quatre taches noires; cuisses postérieures dentées-ciliées. Toute l'Europe.

ORCHESTE DÉPRIMÉ (*Orchestes depressus*, SCHOEN.). D'un noir brun, finement poilu; bec rouge; antennes, jambes et tarses roussâtres; prothorax avec une petite ligne dorsale enfoncée et peu apparente. Angleterre.

ORCHESTE DU HOUX (*O. ilicis*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, varié d'une pubescence d'un cendré blanchâtre; antennes et tarses testacés; cuisses postérieures grandes, dentées en scie. Toute l'Europe.

ORCHESTE POILU (*O. pilosus*, 1re ÉDIT.). Noir, varié de cendré; écusson blanc; antennes et tarses testacés. Allemagne.

ORCHESTE PUBESCENT (*O. pubescens*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée et serrée; base des antennes testacée; écusson et élytres bordés de blanc; élytres avec cinq taches nues; cuisses postérieures uni-dentées. Allemagne.

ORCHESTE DU HÊTRE (*O. fagi*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, sans taches, à pubescence fine; antennes et tarses d'un testacé pâle; toutes les cuisses uni-dentées, les postérieures épaisses, angulées. Toute l'Europe.

ORCHESTE RHODOPE (*O. rhodopus*, SCHOEN.). Rugueux; brun, un peu pubescent; antennes et pieds roux; élytres très-obscurément striées. Angleterre.

ORCHESTE DES PRÉS (*O. pratensis*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, à pubescence cendrée; antennes et tarses roussâtres; élytres ponctuées-striées; cuisses postérieures angulées-dentées. Allemagne.

ORCHESTE COTONNEUX (*O. tomentosus*, SCHOEN.). Oblong; noir, parsemé partout de squamules piliformes, blanchâtres, serrées; antennes testacées; tarses ferrugineux; bec long, menu; cuisses postérieures dentelées en dessous. Autriche.

ORCHESTE IOTA (*O. iota*, SCHOEN.). Ovale; noir, rude, velu; prothorax canaliculé; suture des élytres d'un blanc poilu à la base; antennes et tarses d'un brun ferrugineux; cuisses postérieures angulées en dessous, dentées. France.

** * Cuisses postérieures dentées.*

ORCHESTE DU CHÈVREFEUILLE (*O. loniceræ*, SCHOEN.). Ovale; d'un jaune ferrugineux; pubescent; yeux, poitrine, abdomen, cuisses postérieures et une bande, noirs; élytres avec un point huméral et une bande dentée au milieu d'un brun noir. Suisse.

ORCHESTE DU PEUPLIER (*Orchestes populi*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; cuisses postérieures avec une bande noire ; poitrine à pubescence blanchâtre. Toute l'Europe.

ORCHESTE DU SAULE (*O. salicis*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; antennes, jambes et tarses testacés ; prothorax ferrugineux ou d'un gris velu, ainsi qu'une tache cordiforme à la base des élytres et une bande postérieure raccourcie. Europe.

ORCHESTE SALI (*O. fœdatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, à pubescence cotonneuse, serrée et pâle ; antennes et pieds d'un joli jaune ; prothorax transversal, ponctué ; élytres ponctuées-striées, à points écartés, les intervalles plans, alutacés ; Cuisses armées d'une dent fine. France.

ORCHESTE DU FRAGON (*O. rusci*). Ovale ; noir ; antennes et tarses roux ; élytres sillonnées ; base de la strie suturale et deux bandes maculaires rapprochées, d'un blanchâtre poilu. Allemagne.

†† *Funicule de 7 articles ; cuisses toujours mutiques.* Genre *Tachyerges* de STEPH.

ORCHESTE A DEUX BANDES (*O. bifasciatus*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; antennes rousses à la base ; élytres striées, avec deux bandes blanchâtres ondées et flexueuses ; les élytres sont dilatées antérieurement vers la suture et jaunâtres, rétrécies postérieurement et blanches. Toute l'Europe.

ORCHESTE TARSES-ROUX (*O. rufitarsis*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; antennes et tarses roux ; élytres striées, avec deux bandes raccourcies. France.

ORCHESTE MÉLANGÉ (*O. confundatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir ; écusson concolore ; antennes et tarses d'un roux testacé. Angleterre.

ORCHESTE PARÉ (*O. decoratus*, SCHOEN.). Ovale ; noir ; antennes et tarses d'un roux testacé ; écusson blanc ; élytres avec deux bandes peu apparentes composées de petites lignes blanchâtres. France.

ORCHESTE STIGMA (*O. stigma*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir ; prothorax oblong, conique ; élytres ponctuées-sillonnées ; écusson blanchâtre. France.

ORCHESTE DES SAUSSAIES (*O. saliceti*, SCHOEN.). Oblong ; noir, un peu pubescent ; base des antennes et jambes testacées ; élytres convexes, profondément ponctuées-striées ; poitrine d'un pubescent blanchâtre. Suède.

ORCHESTE ÉRYTHROPE (*Orchestes erythropus*, SCHOEN.). Noirâtre ; antennes et pieds fauves ; prothorax, base des élytres, une bande raccourcie postérieure et sommet ferrugineux ou d'un gris velu. Allemagne.

ORCHESTE CHOUCAS (*O. monedula*, SCHOEN.). Noir ; bec ferrugineux ; tête et prothorax d'un brun obscur ; pieds d'un ferrugineux obscur. Allemagne.

Cohorte deuxième. — *Point d'écusson ; insectes aptères.*

Quatre-vingt-troisième genre. STYPHLE (*Styphlus*, SCHOEN.).

Antennes assez longues, un peu menues ; funicule de 7 articles : le 1er allongé, en massue, les autres courts, arrondis, soyeux, égaux ; massue presque ovale, visiblement de quatre articles ; tête retirée ; front déprimé ; bec allongé, fort, cylindrique, médiocrement arqué, un peu resserré à la base ; prothorax plus long que large, linéaire, un peu resserré avant le sommet ; élytres ovales-oblongues, échancrées à la base ; jambes assez larges, un peu comprimées, sinuées en dedans, avec un très-petit crochet au sommet, à peine apparent.

* *Funicule de 7 articles.*

STYPHLE PÉNICILLÉ (*Styphlus penicillatus*, SCHOEN.). Allongé, noir ; antennes et tarses ferrugineux ; prothorax linéaire allongé, varioleux ; élytres profondément ponctuées-striées, avec les intervalles alternativement élevés.

** *Funicule de 6 articles.*

STYPHLE SOYEUX (*S. setulosus*, SCHOEN. *Comasinus setulosus*, DEJ.). Ovale-oblong ; d'un brun ferrugineux, à pubescence cendrée ; front convexe ; antennes et pieds ferrugineux ; bec large, arqué, non caréné ; prothorax presque carré ; élytres ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles alternativement plus élevés, avec des soies en séries. France.

STYPHLE SÉTIGÈRE (*S. setiger*, SCHOEN. *Comasinus setosus*, DEJ.). Roussâtre ; élytres un peu ponctuées-sillonnées, les intervalles alternativement plus élevés, carénés, à séries de soies ; premier article du funicule en massue, non obconique. France.

Quatre-vingt-quatrième genre. TRACHODE (*Trachodes*, SCHOP.).

Antennes médiocres, un peu menues ; funicule de 7 articles : les 1-2 obconiques, le 1er plus épais ; les autres un peu noueux, les extérieurs graduellement un peu plus larges ; massue cour-

tement ovale; bec allongé, un peu menu, cylindrique, linéaire, arqué; prothorax tronqué à la base et au sommet, à côtés arrondis, resserré en devant; élytres un peu ovales, légèrement tronquées à la base, à angles huméraux un peu arrondis; elles sont atténuées vers le sommet, et médiocrement convexes en dessus.

TRACHODE PTINOÏDE (*Trachodes ptinoïdes*, SCHOEN.). Cuisses mutiques; d'un brun noir; prothorax oblong; caréné; élytres ponctuées-striées, hispides, lavées de gris. Sibérie.

TRACHODE HISPIDE (*T. hispidus*, SCHOEN.). Cuisses dentées; d'un brun foncé; convexe, à squamules cendrées; antennes et pieds roussâtres; dessus parsemé d'écailles droites et noires; élytres connées, profondément striées; bec mince et arqué. France.

Quatre-vingt-cinquième genre. MYORHIN (*Myorhinus*, SCHOEN.).

Antennes longues, menues; scape en massue, surpassant les yeux; funicule de 7 articles: les 1-2 assez longs, obconiques, les autres très-courts et un peu obconiques; massue ovale, oblongue; bec de plus du double plus long que la tête, fort, épais, arqué, à carène élevée à la base; scrobe supérieur droit, large, profond à la base; yeux placés en dessus de la base du bec, presque connexes, un peu arrondis, déprimés; prothorax transversal, tronqué à la base et au sommet; élytres ovales, très-convexes, atténuées vers le sommet, déclives, à angles huméraux arrondis.

MYORHIN LINÉÉ DE BLANC (*Myorhinus albolineatus*, SCHOEN.). Ovale; noir, un peu pubescent; antennes d'un roux brun; prothorax et élytres marqués de bandelettes alternativement blanches et d'un cendré écailleux; élytres évidemment ponctuées-striées, les intervalles plans. France.

Subdivision deuxième. — *Prothorax plus ou moins distinctement canaliculé en dessous, devant les pieds antérieurs.*

Quatre-vingt-sixième genre. ARTHROSTÈNE (*Arthrostenus*, SCHOEN.)

Antennes assez longues, menues; funicule de 7 articles: les 1-4 un peu longs, obconiques, les 5-7 plus courts, tronqués au sommet, les derniers graduellement un peu plus larges; massue allongée, fusiforme; bec assez long, un peu mince, cylindrique, un peu arqué; yeux latéraux, arrondis, médiocrement convexes; prothorax un peu oblong et conique, res-

serré en devant, à canal inférieur profond ; élytres ovales-oblongues, à épaules obtusément angulées ; elles ne sont pas calleuses vers le sommet ; pieds assez longs, les antérieurs plus longs ; jambes crénelées en dedans, armées au sommet d'un crochet horizontal ; tarses longs, assez larges, spongieux en dessous.

ARTHROSTÈNE CENDRÉ (*Arthrostenus cinereus*, SCHOEN.). Allongé ; noir, parsemé de squamules serrées, unicolores et cendrées ; front enfoncé ; bec médiocrement arqué, striolé-rugueux ; prothorax obscurément pointillé ; élytres finement ponctuées-striées ; jambes et tarses d'un roux testacé. Caucase.

Quatre-vingt-septième genre. LYPRE (*Lyprus*, SCHH.)

Antennes assez courtes, un peu menues ; funicule de 6 articles : les 1-2 assez longs, obconiques, le premier plus épais, les 3-6 courts, un peu perfoliés, très-serrés, les extérieurs graduellement plus larges, le dernier serré contre la massue : celle-ci ovale, grande ; bec allongé, un peu mince, arqué, cylindrique ; yeux latéraux, arrondis, un peu convexes ; prothorax oblong, presque cylindrique, tronqué à la base et au sommet, avec le canal inférieur large et non profond ; élytres allongées, cylindriques, atténuées vers le sommet, comprimées ; jambes cylindriques, bisinuées en dedans, armées au sommet d'un crochet fort et aigu ; tarses longs, étroits, comprimés.

LYPRE CYLINDRE (*Lyprus cylindrus*, SCHOEN.). Linéaire-allongé ; noirâtre, à squamules cendrées ; antennes et jambes d'un brun ferrugineux ; bec médiocre, arqué, noirâtre ; élytres postérieurement déprimées. France.

Quatre-vingt-huitième genre. BAGOUS (*Bagous*, GERM.).

Antennes assez courtes, un peu menues ; funicule de 7 articles : les 1-2 un peu longs, obconiques, le premier plus épais, les 3-7 courts, un peu perfoliés, serrés, le 6ᵉ et le 7ᵉ beaucoup plus larges, le 7ᵉ appliqué serré contre la massue : celle-ci ovale, grande ; bec assez long, fort, presque cylindrique, médiocrement arqué ; yeux latéraux, ovales, un peu convexes, assez grands ; prothorax un peu cylindrique, un peu plus étroit en devant, largement échancré, très-lobé derrière les yeux ; canal inférieur large, non profond ; élytres ovales-oblongues, obtusément angulées aux épaules, atténuées vers le sommet, un peu déprimées en dessus en avant, déclives

postérieurement, calleuses; jambes longues, arquées vers le sommet et armées d'un crochet aigu et fort; tarses étroits.

Bagous binoduleux (*Bagous binodulosus*, Schoen.). Noir, à squamules brunes et serrées; élytres à intervalles alternativement plus élevés, à callosités aiguës postérieurement; jambes ferrugineuses antérieurement. Allemagne.

Bagous noueux (*B. nodulosus*, Schoen.). Noir, à squamules cendrées et serrées; prothorax court, à peine canaliculé; élytres ponctuées-striées, les intervalles inégalement granulés, alternativement plus élevés, avec quatre callosités postérieures vers la suture. Allemagne.

Bagous boueux (*B lutosus*, Schoen.). Noir, à squamules cendrées; pieds ferrugineux; élytres atténuées au sommet, avec une seule callosité obtuse. France.

Bagous subcaréné (*B. subcarinatus*, Schoen.). Noir, varié de squamules cendrées; jambes ferrugineuses; prothorax un peu caréné, obscurément resserré, à deux lignes noires sur le dos; élytres avec un point discoïdal blanc; pénultième article des tarses un peu dilaté. France.

Bagous crotté (*B. lutulentus*, Schoen.). Noir, varié de squamules dentées; jambes ferrugineuses; élytres obtuses au sommet, à callosité peu apparente; pénultième article des tarses dilaté, bilobé. Allemagne.

Bagous binotté (*B. binotatus*, Schoen.). Noir; élytres avec une tache ronde blanchâtre, un peu atténuées au sommet; callosité peu apparente; pieds bruns. Angleterre.

Bagous fangeux (*B. lutulosus*, Schoen.). Assez étroit; noir, varié de squamules d'un cendré blanchâtre; jambes un peu arquées, ferrugineuses; prothorax profondément resserré, élevé en avant; les intervalles des élytres plus élevés; pénultième article des tarses étroit. Prusse.

Bagous opportun (*B. tempestivus*, Schoen.). Allongé, assez étroit; noir, à squamules cendrées; base des antennes et jambes ferrugineuses; prothorax étroit postérieurement, avec deux bandelettes dorsales noires; élytres ponctuées-striées, avec la suture et les intervalles alternes plus élevés; pénultième article des tarses étroit. France.

Bagous vaseux (*B. limosus*, Schoen.). Noir, à écailles cendrées; base des antennes et jambes ferrugineuses; prothorax court, varié; élytres profondément sillonnées-ponctuées; pénultième article des tarses étroit. Suède.

Bagous large-cou (*B. laticollis*, Schoen.). D'un noir brun,

à squamules cendrées et serrées ; jambes d'un ferrugineux obscur ; prothorax court, dilaté avant le milieu; élytres ponctuées-striées, les intervalles convexes. France.

BAGOUS EFFRITÉ (*Bagous frit*, SCHOEN.). Noir, varié de squamules cendrées ; base des antennes et jambes ferrugineuses ; prothorax court, resserré ; pénultième article des tarses étroit. Allemagne.

BAGOUS COURT (*B. brevis*, SCHOEN.). Noir, opaque, partout couvert de squamules cendrées ; base des antennes et des jambes ferrugineuse, ainsi que le sommet des tarses; prothorax canaliculé, avec trois fossettes profondes; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles alternativement plus élevés ; pénultième article des tarses non dilaté. Suède.

DIVISION DEUXIÈME. LES APOSTASIMERIDES.

Pieds antérieurs distants à la base ; poitrine plane ou plus ou moins distinctement canaliculée entre les pieds antérieurs.

Subdivision première. — Les CHOLIDES. *Poitrine plane entre les pieds de devant, sans canal.*

Quatre-vingt-neuvième genre. BARIDIE (*Baridius*, SCHH.).

Antennes assez courtes, un peu fortes ; funicule de 7 articles, dont le 1er ou les 1-2 allongés, obconiques, les autres transversaux, resserrés, graduellement un peu plus larges ; massue obtusément ovale ; bec assez court, fort, ou un peu long et menu, cylindrique et arqué ; yeux latéraux, oblongs, déprimés ; prothorax bisinué à la base, brusquement étroit antérieurement, ordinairement médiocrement convexe, le dessous entier ou obscurément canaliculé ; écusson petit, arrondi au sommet ; élytres oblongues, un peu convexes en dessus, obtusément arrondies au sommet ; pieds a[illegible], forts ; jambes ordinairement armées d'un crochet en dedans.

a. *Antennes très-souvent fortes, à article basilaire du funicule allongé, un peu obconique ; les autres courts, serrés, tronqués au sommet.*

BARIDIE BRILLANTE (*Baridius nitans*, SCHOEN.). Ovale-oblongue ; noire, luisante, glabre ; bec assez épais, courbé, à points serrés ; prothorax finement ponctué ; élytres peu profondément ponctuées-striées, les intervalles à séries de points. Europe.

BARIDIE DE L'ARMOISE (*B. artemisiæ*, SCHOEN.). Oblongue ; noire, un peu luisante, glabre ; antennes et tarses d'un ferrugineux obscur ; tête obscurément pointillée ; bec évidem-

nent pointillé; prothorax assez étroit, profondément ponctué; élytres striées, les intervalles finement pointillés en séries. Toute l'Europe.

Baridie spoliée (*Baridius spoliatus*, Schoen.). Oblongue; noire, luisante; bec et pieds d'un roux ferrugineux; bec arqué; prothorax très-resserré en devant, vaguement pointillé et à points écartés; élytres simplement striées, les intervalles évidemment pointillés; parsemés de squamules blanchâtres. Midi de la France.

Baridie a cou-carré (*B. quadraticollis*, Schoen.). Ovale-oblongue; noirâtre, luisante; bec assez épais, arqué; prothorax un peu large, resserré en devant, vaguement ponctué, un peu tronqué à la base; élytres simplement striées, les intervalles finement et vaguement ponctués. France.

Baridie picine (*B. picinus*, Schoen.). Oblongue; noire, un peu luisante, glabre; bec un peu épais, pointillé; prothorax oblong; finement pointillé; élytres finement striées, à fond des stries obscurément ponctué, les intervalles plans, très-finement réticulés-strigueux, les intervalles pointillés en séries. France.

Baridie atramentaire (*B. atramentarius*, Schoen.). Oblongue; noirâtre, luisante; bec assez court, arqué, ponctué-serré; prothorax assez profondément ponctué; élytres un peu courtes, striées, les intervalles plans et à séries pointillées. Hongrie.

Baridie anale (*B. analis*, Schoen.). Oblongue; noire; bec arqué; prothorax ponctué, obscurément caréné en avant; élytres crénées-striées; les intervalles obscurément ponctués, rousses au sommet jusque vers le milieu. Midi de la France.

Baridie bec-cuivreux (*B. cuprirostris*, Schoen.). Oblongue; glabre en dessus, partout d'un vert bronzé, luisante; bec ponctué, cuivreux; prothorax presque conique, finement pointillé et les points épars; élytres non élargies derrière les épaules, à stries dorsales presque lisses, les côtés à points écartés, les intervalles plans et sans points. France.

Baridie violacée (*B. violaceus*, Schoen.). Linéaire-allongée, d'un bleu violacé, à soies blanchâtres rares en dessus et serrées en dessous; bec et pieds noirs; prothorax à points serrés; élytres simplement striées, les intervalles soyeux et pointillés en séries. Hongrie.

Baridie chloris (*B. chloris*, Schoen.). Oblongue; glabre, verdâtre en dessus, d'un noir bleuâtre en dessous; prothorax assez court, médiocrement ponctué; élytres simplement striées,

les intervalles à peine pointillés; elles ne sont pas élargies derrière les épaules. France.

BARIDIE BLEUATRE (*Baridius cærulescens*, SCHOEN.). Oblongue; glabre, bleue, luisante; bec et pieds noirs; prothorax assez court, médiocrement ponctué; élytres simplement striées, non agrandies derrière les épaules, les intervalles très-finement pointillés. France.

BARIDIE VERDOYANTE (*B. chlorizans*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, glabre, d'un bleu verdâtre en dessus; prothorax presque conique, finement pointillé serré; élytres assez courtes, striées, les stries extérieures obscurément ponctuées, les intervalles très-finement pointillés. France.

BARIDIE DU THLASPIC (*B. lepidii*, SCHOEN.). Ovale-oblongue; noire, glabre, bleuâtre en dessus; prothorax assez long, ponctué, à points un peu carénés; élytres obscurément ponctuées-striées, élargies derrière les épaules, les intervalles très-finement sériés-pointillés. France.

BARIDIE PONCTUÉE (*B. punctatus*, SCHOEN.). Oblongue; glabre, d'un bleuâtre obscur; prothorax un peu convexe, ponctué-serré, atténué au sommet; élytres bleues, simplement et un peu sillonnées, non élargies derrière les épaules, les intervalles distinctement pointillés. France.

BARIDIE DE L'ABROTANUM (*B. abrotani*, SCHOEN.). Prothorax très-ponctué, atténué au sommet, bleu, luisant; élytres simplement striées, les intervalles distinctement pointillés. Allemagne.

BARIDIE DE L'ABRICOTIER (*B. armeniacæ*, SCHOEN.). Noirâtre, pubescente; élytres ponctuées-striées. France.

BARIDIE SANS POINTS (*B. impunctatus*, SCHOEN.). Noire, bleue en dessus; prothorax presque lisse; élytres striées, les intervalles sans points. Angleterre.

BARIDIE BÉCASSE (*B. scolopaceus*, SCHOEN.). Brune, à squamules blanchâtres; bec noirâtre; élytres un peu planes sur le dos, ponctuées-striées, tachées de blanc. Hongrie.

B. *Antennes un peu menues, les articles 1-2 du funicule obconiques, le deuxième plus petit; les autres courts, transversaux, serrés.*

BARIDIE T BLANC (*B. T album*, SCHOEN.). Linéaire-allongée; noire, un peu luisante; poitrine et abdomen à squamules serrées et blanches sur les côtés et en dessous; bec médiocre, incourbé; prothorax peu allongé, évidemment ponctué; élytres assez



profondément striées, les intervalles à petits points et à soies blanches en séries. France.

BARIDIE CROCOPELME (*Baridius crocopelmus*, SCHOEN.). Oblongue; noire, à pubescence rare et cendrée; tarses ferrugineux, prothorax assez long, ponctué, à points un peu écartés, légèrement tronqué à la base; élytres simplement striées, les intervalles avec des séries de points. Crimée.

Subdivision deuxième. LES CRYPTORHYNCHIDES. — *Poitrine distinctement canaliculée entre les pieds de devant, dans le plus grand nombre.*

Cohorte première. — *Prothorax distinctement canaliculé en dessous pour loger le bec; le canal profond, finement bordé, continué sur la poitrine, distinctement terminé.*

Quatre-vingt-dixième genre. CRYPTORHYNQUE (*Cryptorhynchus*, ILLIG.).

Antennes assez longues, un peu menues; funicule de 7 articles : les premiers un peu plus longs que les autres, légèrement obconiques, les derniers un peu arrondis; massue ovale ou ovale-oblongue; bec très-souvent long, fort, arqué, cylindrique; yeux latéraux, plus ou moins distants, ovales, un peu déprimés; prothorax bisinué à la base, les côtés médiocrement élargis et arrondis, très-souvent lobé derrière les yeux; canal inférieur du thorax continué jusqu'à la seconde paire de pattes, distinctement terminé et à bords élevés; élytres oblongues, ou courtement ovales, convexes, couvrant l'anus; elles sont, dans quelques-uns, linéaires, presque cylindriques; épaules très-souvent obtusément angulées.

Ce genre renferme considérablement d'espèces que l'on trouve par toute la terre, et surtout au Brésil; mais on n'en connaît qu'une d'Europe.

CRYPTORHYNQUE DE LA PATIENCE (*Cryptorhynchus lapathi*, SCHOEN. *Rhynchœnus lapathi*, 1re ÉDIT.). Bossu; noir, opaque; côtés du prothorax et une bande à la base et au sommet des élytres d'un blanc écailleux; prothorax et élytres avec des tubercules fasciculés écailleux et noirâtres; cuisses des mâles évidemment bidentées. Europe.

Quatre-vingt-onzième genre. CAMPTORHIN (*Camptorhinus*, SCHOEN.).

Antennes assez courtes, pas trop minces; funicule de 7 articles : les 1-2 allongés, obconiques, les autres courts, un peu

tronqués au sommet, légèrement serrés, d'une épaisseur croissante graduellement; massue obtusément ovale; bec assez long, un peu épais, presque cylindrique, légèrement arqué; yeux latéraux, bas, un peu ovales, déprimés; prothorax oblong, obscurément bisinué à la base; les côtés également arrondis, subitement plus étroit vers le sommet, avancé en avant; canal inférieur du thorax s'étendant entre les pieds antérieurs, finement bordé; élytres allongées, presque cylindriques; épaules obtusément angulées; pieds antérieurs, et surtout les postérieurs, longs; cuisses comprimées à la base, les postérieures s'étendant au-delà du sommet des élytres.

Camptorhin statue (*Camptorhinus statua*, Schoenh.). Allongé; noir, parsemé de squamules noirâtres; antennes et bec ferrugineux, ce dernier un peu menu, ponctué, légèrement arqué; prothorax un peu globuleux, ponctué; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles alternes, élevés sur le dos, carénés; elles ont une tache transversale commune, blanches, derrière le milieu; cuisses aigument dentées. France.

Quatre-vingt-douzième genre. Les Gasterocères (*Gasterocerus*, Latr.).

Antennes assez courtes, un peu menues; funicule de 7 articles: les 1-2 obconiques, les autres très-courts, un peu arrondis; massue ovale-oblongue; bec assez court, fort, souvent presque droit, aplani; prothorax bisinué à la base, les côtés médiocrement élargis et arrondis, assez brusquement étroit vers le sommet, resserré, avancé en avant; élytres très-souvent un peu cylindriques, chacune arrondie et échancrée à la base; pieds assez courts, forts, comprimés, les antérieurs quelquefois allongés dans les mâles; tarses velus.

Gasterocère bec-déprimé (*Gasterocerus depressirostris*; Schoen.). Allongé, presque cylindrique; d'un noir brun, varié de squamules d'un cendré blanchâtre; prothorax resserré en devant, bituberculé au sommet; élytres striées-ponctuées, à points écartés, avec une crête élevée et oblique à la base. France.

Quatre-vingt-treizième genre. Cœliode (*Cœliodes*, Schoen.).

Antennes médiocres, grêles; funicule de 7 articles: les 1-4 assez longs, un peu obconiques, les derniers un peu arrondis; massue ovale, acuminée; bec allongé, un peu mince, linéaire, médiocrement arqué; prothorax transversal, les côtés très-souvent élargis-arrondis, le devant beaucoup plus étroit, resserré,

un peu tronqué au sommet ou légèrement bisinué; écusson distinct, ou petit et à peine visible; élytres courtement ovales, obtusément angulées aux épaules, un peu plus étroites postérieurement, plus courtes que l'abdomen, chacune arrondie au sommet; pieds médiocres, presque égaux; jambes mutiques au sommet, ciliées.

A. *Cuisses mutiques.*

Coeliode du chêne (*Cœliodes quercus*, Schoen. *Rhynchœnus quercus*, 1re édit.). Un peu déprimé; d'un brun noir, à squamules cendrées; pieds d'un brun ferrugineux; élytres obscurément ponctuées-striées, testacées, à bandes ondulées écailleuses et cendrées. Europe.

Coeliode rouge (*C. ruber*, Schoen.). Courtement ovale; noirâtre, à squamules blanchâtres serrées en dessous, en fascicules en dessus; bec roux au sommet; élytres d'un roux testacé, avec des bandes ondulées d'un blanc écailleux; pieds d'un brun ferrugineux; cuisses armées en dessous d'un fascicule dentiforme. Angleterre.

Coeliode bec-roux (*C. rufirostris*, Schoen.). D'un brun noir; élytres d'un roux testacé, sans taches; poitrine et abdomen roux; bec noir, roux au sommet. Angleterre.

Coeliode rubicond (*C. rubicundus*, Schoen.). Convexe; noir, à squamules cendrées; pieds roux; élytres profondément ponctuées-striées, d'un roux testacé; suture brune, d'un blanc écailleux à la base. Europe.

Coeliode de l'épilobe (*C. epilbbii*, Schoen.). Noir, nué de cendré; antennes et tarses ferrugineux; bec fort; prothorax quadrituberculé, à bord échancré en devant; élytres avec une croix d'un blanc écailleux à leur base. Suède.

B. *Cuisses dentées.*

Coeliode gouttelette (*C. guttula*, Schoen.). Ovale; noir, opaque, un peu déprimé, à squamules brunes et rares en dessus, serrées et blanches en dessous; front avec une fossette lancéolée enfoncée; prothorax sinué sur les côtés, ayant des sillons profonds et interrompus en dessus, et de chaque côté un tubercule oblique et transversal; élytres striées, blanches au sommet, avec une tache suturale à la base d'un soyeux noirâtre. Europe.

Coeliode fuligineux (*C. fuliginosus*, Schoen.). Ovale; noir, opaque, un peu déprimé, à squamules brunes et rares en dessus, blanches et serrées en dessous; front plan, non fovéolé; prothorax plus étroit en devant, à côtés obliques,

droits, avec un sillon peu profond sur le dos, interrompu largement, et un tubercule conique de chaque côté; élytres striées, d'un blanc écailleux en devant, avec une tache suturale d'un soyeux noirâtre à leur base. Europe.

Cœliode de Mannerheim (*Cœliodes Mannerheimii*, Schoen.). Ovale, convexe; d'un brun de poix, à squamules blanches; antennes et tarses ferrugineux; bec médiocre, un peu strié; prothorax profondément resserré en avant, à bord élevé et ferrugineux; écusson oblong, étroit; élytres ponctuées-striées, à points écartés; callus des épaules, une bande raccourcie avant le milieu, et une tache au sommet, nus. Suède.

Coeliode presque roux (*C. subrufus*, Schoen.). Courtement ovale; d'un roux testacé en dessus, dessous d'un brun noir, à squamules serrées; bec long, un peu menu, arqué, strié sur les côtés; prothorax court, bituberculé; élytres grandes, ponctuées-striées, à points écartés, avec trois raies arquées d'un blanc écailleux; cuisses obscurément dentées en dessous. Europe.

Coeliode didyme (*C. didyme*, Schoen.). Courtement ovale; noir, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous, variées en dessus; jambes et tarses d'un roux obscur; prothorax bituberculé, canaliculé, à bord peu réfléchi en avant; élytres courtes, convexes, ponctuées-sillonnées, avec le sommet de la suture et une tache latérale composée d'un blanc écailleux. France.

Coeliode du lamier. (*C. lamii*, Schoen.). Courtement ovale; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre et serrées en dessous, variées en dessus; base des antennes, jambes et tarses d'un testacé obscur; prothorax distinctement bituberculé, à bord antérieur élevé; base et sommet de la suture des élytres d'un blanc écailleux, ainsi que quelques lignes sur le disque. Allemagne.

Coeliode pointillé (*C. punctulum*, Schoen). Courtement ovale; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre et serrées en dessous, variées en dessus; base des antennes, jambes et tarses testacés; prothorax obscurément bituberculé, légèrement canaliculé, avec le bord antérieur peu élevé; base et sommet de la suture des élytres d'un blanc écailleux, ainsi qu'une tache latérale avant le milieu et une ligne sur le disque. Allemagne.

Coeliode du géranium (*C. geranii*, Schoen.). Noir, d'un blanc écailleux en dessous; prothorax en traversin, obscurément bituberculé, avec une impression transversale antérieure; élytres striées, les intervalles avec des séries de tubercules. Allemagne.

COELIODE EXIGU (*Cœliodes exiguus*, SCHOEN.). Noirâtre, un peu luisant, à squamules blanchâtres en dessous ; prothorax en traversin, obscurément bituberculé, très-finement pointillé, réfléchi en avant ; élytres sillonnées, les intervalles à tubercules longs et soyeux, en séries. France.

COELIODE HEMORRHOÏDAL (*C. hemorrhoidalis*, STEPH.). D'un brun de poix ; élytres un peu crénées-striées, brunes, rousses au sommet ; pieds roux ; bec noir. Angleterre.

COELIODE CORNES-ROUSSES (*C. ruficornis*, STEPH.). Un peu déprimé ; d'un noir brun, à squamules blanchâtres en dessous ; antennes rousses ; intervalles des élytres alternativement d'un roux cendré, une tache suturale noire. Angleterre.

COELIODE SEMBLABLE (*C. affinis*, STEPH.). Un peu convexe ; noir, couvert partout de squamules cendrées, plus serrées en dessous ; élytres finement striées. Angleterre.

Quatre-vingt-quatorzième genre. MONONYQUE (*Mononychus*, GERM.).

Antennes assez courtes, grêles ; funicule de sept articles : les 1-2 un peu longs, légèrement obconiques, les autres plus courts et un peu turbinés ; massue ovale-oblongue, acuminée ; tête avec une impression antérieurement, convexe postérieurement, carénée ; bec allongé, un peu menu, cylindrique, médiocrement arqué ; yeux peu distants, arrondis, légèrement convexes ; prothorax transversal, à côtés médiocrement arrondis, beaucoup plus étroit en devant, allongé vers l'écusson, un peu convexe en dessus, tronqué au sommet, avec une impression en avant ; canal inférieur profond, continué sur la poitrine ; écusson à peine visible, profondément enfoncé ; élytres presque carrées, plus courtes que l'abdomen, enfoncées derrière l'écusson, à épaules arrondies, chacune arrondie postérieurement ; jambes éperonnées en dehors avant le sommet ; tarses à ongle unique et simple.

MONONYQUE DE LA FLAMBE (*Mononychus pseudacori*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé ; noir, à squamules blanchâtres en dessous, avec une tache semblable à la base de la suture ; antennes ferrugineuses ; prothorax rugueux-ponctué serré, longitudinalement canaliculé ; élytres striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles plans, coriacés. France.

MONONYQUE DE LA SAUGE (*M. salviæ*, SCHOEN.). Courtement ovale, moins déprimé ; noir, couvert de squamules piliformes d'un jaune ochracé pâle, ou fauves ; antennes d'un roux tes-

tacé; prothorax finement rugueux-ponctué, canaliculé finement au milieu; élytres striées, à stries visiblement pointillées, les intervalles plans, coriacés; une petite tache un peu oblongue, d'un blanc écailleux, derrière l'écusson. France.

Quatre-vingt-quinzième genre. MARMAROPE (*Marmaropus*, SCHOEN.).

Antennes assez courtes, menues; funicule de sept articles: les 1-2 assez longs, un peu coniques, les autres courts, turbinés; massue ovale, acuminée; bec assez court, épais, cylindrique, un peu arqué; yeux latéraux, un peu bas, arrondis, légèrement proéminents, luisants; prothorax oblong, un peu carré, légèrement tronqué à la base et au sommet, subitement plus étroit en devant, lobé derrière les yeux; écusson à peine visible, profondément enfoncé; élytres oblongues, presque linéaires, légèrement convexes en dessus, chacune arrondies au sommet; épaules obtuses, un peu arrondies; pieds médiocres; jambes cylindriques, mutiques au sommet.

MARMAROPE DE BESSER (*Marmaropus Besseri*, SCHOEN.). Oblong; noir, opaque, nuageux en dessus; d'un blanchâtre écailleux en dessous; prothorax grand, granulé, avec une impression à la base; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans; cuisses dentées. Pologne.

Quatre-vingt-seizième genre. ACALLE (*Acalles*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de sept articles: les 1-2 allongés, obconiques, les autres courts, un peu arrondis et un peu distants; massue légèrement ovale; bec assez long, épais, un peu cylindrique, sensiblement aplani vers le sommet, médiocrement arqué; yeux latéraux, ovales, assez déprimés; prothorax tronqué à la base, un peu avancé au milieu en devant, plus ou moins distinctement lobé derrière les yeux; écusson nul ou très-petit et à peine distinct; élytres presque ovales, connées, convexes en dessus; pieds médiocres, d'une longueur presque égale, forts; cuisses légèrement épaissies et quelquefois dentées.

ACALLE DENTICOLLE (*Acalles denticollis*, SCHOEN.). Ovale; noir, parsemé de squamules fauves; antennes et bec d'un roux ferrugineux; prothorax grand, plan, caréné longitudinalement, profondément bisinué à la base, à angles très-grands; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles alternativement élevés. Hongrie.

ACALLE D'AUBÉ (*Acalles Aubei*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un noir brun, couvert de squamules d'un brun clair et serrées; bec ferrugineux, finement pointillé; prothorax pointillé assez serré, avec une impression postérieure, longitudinale sur le dos, le devant médiocrement rétréci; élytres avec une petite tache blanchâtre avant leur milieu; elles sont médiocrement ponctuées-striées, les intervalles convexes, le second élevé à sa base et d'un noir écailleux; cuisses mutiques. France.

ACALLE COMÉDIEN (*A. hipocrita*, SCHOEN.). Un peu ovale; noir, parsemé d'écailles brunes; tête, bec, antennes et pieds d'un roux brun; prothorax resserré en devant, rugueux-ponctué, les points serrés; élytres obscurément striées-ponctuées, les intervalles convexes, finement granulés et coriaces. France.

ACALLE CHAMEAU (*A. camelus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; d'un roux brun, parsemé de squamules jaunes d'ocre; antennes, bec et pieds plus pâles; prothorax presque globuleux, finement rugueux-ponctué, à quatre tubercules transversaux peu apparents, profondément resserré en devant, très-écailleux de chaque côté; élytres très-convexes, sillonnées, à points profonds dans le fond des sillons, les intervalles convexes, avec quatre tubercules assez forts et postérieurs sur le dos, placés transversalement. Allemagne.

ACALLE PTINOÏDE (*A. ptinoides*, SCHOEN.). Ovale; brun, à squamules cendrées, hérissé en dessus de petites épines droites et noires; antennes, bec et pieds ferrugineux; bec presque droit; prothorax oblong, ponctué, à points peu profonds, resserré en devant; élytres convexes, médiocrement ponctuées-striées, les intervalles un peu convexes; cuisses mutiques. France.

ACALLE PETIT (*A. parvulus*, SCHOEN.). Ovale; ferrugineux, varié d'écailles cendrées, hérissé de petites épines courtes, droites et noires; bec, antennes et pieds plus pâles; bec médiocrement arqué; prothorax assez court, pointillé peu profondément, obscurément resserré en devant; élytres convexes, médiocrement ponctuées-striées, les intervalles assez larges, un peu convexes. France.

ACALLE PROPRE (*A. abstersus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; brun, à squamules grises; antennes et bec ferrugineux; prothorax assez court, large, canaliculé sur le dos; élytres un peu bossues, profondément ponctuées-striées, les intervalles convexes. Carinthie.

ACALLE DE NAVIÈRES (*A. Navieresi*, SCHOEN.). Ovale; ferru-

gineux, d'un gris écailleux; antennes, bec et pieds plus pâles; prothorax grand, convexe, resserré en devant, ponctué serré, finement canaliculé, obscurément quadri-tuberculé; élytres globuleuses, striées-ponctuées rudement, les intervalles convexes. Paris.

ACALLE NOCTURNE (*Acalles nocturnus*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir brun, varié de squamules cendrées; antennes, bec et pieds ferrugineux; bec médiocrement arqué; prothorax obscurément pointillé, légèrement resserré en devant; élytres assez profondément ponctuées-striées, les intervalles convexes. Paris.

ACALLE VARIÉ (*A. variegatus*, SCHOEN.). Ovale; brun, varié de squamules serrées et cendrées; bec assez épais, médiocrement arqué, évidemment pointillé; prothorax profondément ponctué, à peine resserré en devant; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles plans; cuisses mutiques. Sicile.

Quatre-vingt-dix-septième genre. SCLEROPTÈRE (*Scleropterus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, menues; funicule de sept articles : les 1-3 assez longs et un peu en massue : le premier un peu plus épais, les autres un peu plus courts, un peu oblongs et arrondis au sommet, le dernier beaucoup plus court et plus large, étroitement appliqué contre la massue, en faisant presque partie; massue ovale; bec allongé, cylindrique, fort, arqué; prothorax oblong, tronqué à la base, très-resserré avant le milieu, un peu allongé au milieu du sommet, échancré sur les côtés devant les yeux et à peine lobé; écusson non visible; élytres courtes, ovales; pieds assez longs, forts, les antérieurs les plus longs; cuisses en massue, mutiques; jambes antérieures très-courbées en dedans avant leur sommet.

SCLEROPTÈRE DENTÉ (*Scleropterus serratus*, SCHOEN.). Un peu ovale; noirâtre; antennes, jambes et tarses ferrugineux; bec assez épais, ponctué-rugueux; prothorax assez long, très-resserré en devant, canaliculé, profondément ponctué, les côtés anguleux et avancés, élytres courtement ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles un peu épineux; épaules obtus[illegible]. Livonie.

SCLEROPTÈRE HEURTÉ (*S. offensus*, SCHOEN.). Un [illegible] noirâtre; antennes, jambes et tarses ferrugineux; bec assez épais, striolé-rugueux; prothorax assez court, très-resserré en devant, canaliculé à la base, profondément ponctué, les côtés arrondis; élytres un peu ovales, ponctuées-sillonnées, les intervalles rugueux, et les épaules arrondies. Carinthie.

Cohorte deuxième. — *Prothorax moins distinctement canaliculé en dessous pour recevoir le bec, ou à peine canaliculé; dans le plus grand nombre le canal est continué sur la poitrine, mais jamais distinctement terminé.*

Quatre-vingt-dix-huitième genre. CEUTHORHYNQUE (*Ceuthorhynchus*, SCHUP.).

Antennes médiocres, menues; funicule de sept articles : les 1-3 ou 1-4 assez longs, un peu obconiques, les autres courts, légèrement arrondis; massue libre, ovale, acuminée; bec long, filiforme, linéaire, plus ou moins menu ou fort médiocrement arqué, infléchi, appliqué contre la poitrine; yeux latéraux, arrondis, un peu déprimés; prothorax court, très-arrondi et élargi sur les côtés, plus étroit en devant, peu distinctement lobé derrière les yeux, profondément échancré sous la gorge; écusson non visible; élytres courtes, presque ovales, à épaules obtusément angulées, plus courtes que l'abdomen, un peu planes sur le dos, chacune obtusément arrondie au sommet; pieds courts, les antérieurs un peu distants à la base, à hanches tubéreuses; jambes mutiques au sommet.

A. *Prothorax inégal, tuberculé, ou à bord antérieur élevé, réfléchi.*

* *Cuisses mutiques.*

CEUTHORHYNQUE CISELEUR (*Ceuthorhynchus topiarius*, SCHOEN.). Courtement ovale; noir, varié en dessus et couvert en dessous de squamules d'un cendré blanchâtre; antennes et pieds d'un brun ferrugineux; prothorax bituberculé, profondément resserré antérieurement, à bord très-élevé vers le sommet; élytres ponctuées-striées, marquetées de cendré noirâtre, à base de la suture d'un blanc écailleux; cuisses ayant en dessous un fascicule dentiforme. Italie.

CEUTHORHYNQUE BANDELETTES-BLANCHES (*C. albovittatus*, SCHOEN.). Courtement ovale; noir, à squamules blanchâtres, serrées en dessous, inégalement parsemées en dessus; antennes et tarses roussâtres; prothorax mutique, avec trois bandelettes blanches; élytres un peu ponctuées-striées, à base de la suture, bords et deux intervalles d'un blanc écailleux plus épais; cuisses avec un fascicule dentiforme en dessous. Hongrie.

CEUTHORHYNQUE TACHE-BLANCHE (*C. macula alba*, SCHOEN.). Noir; obscur, à squamules blanchâtres et serrées en dessous,

cendrées en dessus ; antennes, jambes et tarses ferrugineux ; prothorax canaliculé, avec une ligne blanche au milieu ; élytres ponctuées-striées, avec une tache scutellaire oblongue et les bords latéraux d'un blanc écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE SUTURAL (*Ceuthorhynchus suturalis*, SCHOEN. *Rhynchœnus suturalis*, 1re ÉDIT.). Noir, à squamules blanchâtres, serrées en dessous, rares en dessus ; pieds testacés ; prothorax déprimé, avec une bandelette blanche au milieu ; élytres ponctuées-striées, avec toute la suture et les bords latéraux d'un blanc écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE ÉCUSSON-BLANC (*C. alboscutellatus*, SCHOEN.). Courtement ovale ; noir, à squamules blanchâtres, rares en dessus, serrées en dessous ; sommet du bec, antennes et pieds ferrugineux ; prothorax court, canaliculé, bituberculé, resserré en avant, à bord élevé au sommet ; élytres striées, avec une tache scutellaire d'un blanc écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE SYRITE (*C. syrites*, SCHOEN. *Rhynchœnus alauda*, 1re ÉDIT.). Noir, à pubescence épaisse ; pieds un peu bruns ; prothorax canaliculé, obscurément bituberculé, réfléchi en avant ; élytres assez courtes, muriquées au sommet ; bec très-long, menu. France.

CEUTHORHYNQUE SEMBLABLE (*C. assimilis*, SCHOEN.). D'un noir plombé, à pubescence rare ; tête saillante ; prothorax canaliculé, évidemment bituberculé, réfléchi en devant ; élytres assez longues, plus ou moins distinctement muriquées au sommet ; bec très-long, menu. Europe.

CEUTHORHYNQUE AUSTÈRE (*C. austerus*, SCHOEN.). Ovale ; noirâtre, un peu luisant, à squamules cendrées, rares en dessus, serrées en dessous ; prothorax court, transversal, bituberculé, avec un petit canal interrompu sur le dos ; élytres ponctuées-striées, les intervalles plans, les côtés et le sommet finement muriqués. Paris.

CEUTHORHYNQUE HÉPATIQUE (*C. hepaticus*, SCHOEN.). Ovale, un peu déprimé ; brun, opaque ; partout couvert de squamules cendrées ; élytres rouges ; jambes et tarses d'un testacé pâle ; bec noirâtre, luisant ; prothorax transversal, bituberculé, resserré en avant, à bord et côtés assez élevés ; élytres étroitement striées, les intervalles plans, alutacés. Paris.

CEUTHORHYNQUE JOYEUX (*C. ægrotus*, SCHOEN.). Ovale ; noir, à squamules blanchâtres rares et inégales en dessus, serrées en dessous ; bec, élytres et pieds d'un roux testacé ; prothorax transversal, obscurément bituberculé, avec une profonde im-



pression au milieu de sa base ; élytres étroitement striées, à stries à peine ponctuées, avec une tache d'un blanc écailleux à la base de la suture. France.

CEUTHORHYNQUE COU-DÉPRIMÉ (*Ceuthorhynchus depressicollis*, SCHOEN.). Noir ; à pubescence cendrée, d'un blanchâtre écailleux serré en dessous ; prothorax déprimé, obscurément canaliculé, bituberculé, tronqué postérieurement ; élytres obscurément crénées-striées, linéées de cendré. Suède.

CEUTHORHYNQUE DU VÉLAR (*C. erysimi*, SCHOEN.). D'un noir bronzé, un peu luisant ; bec et pieds noirs ; tête saillante, non carénée postérieurement ; front un peu déprimé ; élytres bleues, profondément ponctuées-striées, à épaules obtusément angulées, élevées ; prothorax canaliculé, bituberculé. France.

CEUTHORHYNQUE BLEUATRE (*C. cærulescens*, SCHOEN.). Courtement ovale ; d'un brun bronzé ; dessous à squamules blanchâtres et serrées ; prothorax profondément ponctué, à peine canaliculé, avec un petit tubercule de chaque côté ; élytres d'un bleu foncé, luisantes, profondément striées-ponctuées, les intervalles étroits, convexes. Paris.

CEUTHORHYNQUE CONTRACTÉ (*C. contractus*, SCHOEN.). Ovale ; noir, presque glabre en dessus ; dessous d'un cendré blanchâtre écailleux ; prothorax bituberculé, resserré en devant ; élytres distinctement ponctuées-striées, d'un noir bleuâtre, luisantes, les intervalles un peu lisses. Europe.

CEUTHORHYNQUE NOIRATRE (*C. atratulus*, SCHOEN.). Ovale ; noir, un peu luisant, à squamules d'un cendré blanchâtre, serrées en dessous ; prothorax profondément ponctué, transversalement convexe en arrière, avec un petit canal interrompu au milieu, obtusément tuberculé de chaque côté ; élytres assez profondément ponctuées-striées, avec la base de la suture d'un blanc écailleux peu apparent. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE DU COCHLEARIA (*C. cochleariæ*, SCHOEN.). Noir, un peu à pubescence cendrée ; base de la suture et poitrine d'un blanc écailleux ; prothorax canaliculé, bituberculé, bisinué à la base, à disque convexe ; élytres profondément ponctuées-striées, à épaules arrondies. France.

CEUTHORHYNQUE DES CHÊNAIES (*C. querceti*, SCHOEN.). Noir, à squamules blanches, rares en dessus, serrrées en dessous ; milieu des antennes, pieds et sommet des élytres d'un roux testacé ; prothorax avec deux tubercules aigus. Suède.

CEUTHORHYNQUE APICAL (*C. apicalis*, SCHOEN.). Ovale ; noir, à squamules cendrées, rares en dessus, serrées en des-

sous ; bord apical des élytres, jambes et tarses d'un roux testacé ; prothorax obscurément bituberculé, profondément resserré en avant ; élytres ponctuées-striées, d'un blanc écailleux à la base de la suture ; cuisses avec un fascicule dentiforme en dessous. Europe.

Ceuthorhynque du chervis (*Ceuthorhynchus sii*, Schoen.). Ovale ; noirâtre, un peu luisant, d'un blanc écailleux serré en dessous ; tarses d'un testacé pâle ; prothorax bituberculé, resserré en devant, avec une bandelette dorsale d'un blanc écailleux ; élytres ponctuées-striées, d'un blanc écailleux à la base de la suture, roussâtres au sommet ; cuisses avec un fascicule dentiforme en dessous. France.

Ceuthorhynque posthume (*C. posthumus*, Schoen.). Ovale ; noir, à squamules cendrées, rares en dessus, serrées en dessous ; jambes et tarses roussâtres ; prothorax transversal, obscurément bituberculé, courtement canaliculé au milieu de sa base, resserré en avant, à bord du sommet un peu relevé ; élytres ponctuées-striées, les intervalles un peu rugueux. Allemagne.

Ceuthorhynque floral (*C. floralis*, Schoen.). Noir, à pubescence cendrée ; suture et corps à squamules blanchâtres et serrées en dessous ; prothorax canaliculé, bituberculé, un peu convexe, bisinué à la base ; élytres obscurément crénées-striées, linéées de cendré, à épaules obtuses, à peine angulées. Europe.

Ceuthorhynque pulviné (*C. pulvinatus*, Schoen.). Courtement ovale ; noir, à squamules serrées et blanchâtres ; prothorax assez large, transversalement convexe, canaliculé, très-obscurément bituberculé, réfléchi en devant ; élytres assez courtes, obscurément crénées-striées, à intervalles et suture d'un blanchâtre écailleux ; les épaules obtusément angulées. Allemagne.

Ceuthorhynque cou-convexe (*C. convexicollis*, Schoen.). Courtement ovale, convexe ; noir, à squamules blanchâtres, serrées en dessous, rares en dessus ; prothorax transversal, convexe, obscurément bituberculé, un peu réfléchi en devant, non canaliculé sur le dos ; élytres amples, striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles convexes, alutacés. Allemagne.

Ceuthorhynque érythrorhynque (*C. erythrorhynchus*, Schoen.). Ovale ; d'un brun noir, opaque, à squamules blanches, rares en dessus, serrées en dessous ; bec roussâtre, lui-

sant ; jambes d'un testacé pâle ; prothorax transversal, obscurément bituberculé, resserré en avant ; élytres profondément striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles convexes, un peu rugueux, linéés de blanc écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE DE L'ACHILLÉE (*Ceuthorhynchus achilleæ*, SCHOEN.). Assez étroit ; noir, couvert partout de squamules cendrées ; sommet du bec et pieds bruns ; prothorax profondément canaliculé, réfléchi en avant, à peine tuberculé ; élytres ponctuées-striées, déprimées antérieurement. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE DE LA BRUYÈRE (*C. ericæ*, SCHOEN.). Noir, à poussière verdâtre ; base de la suture et poitrine d'un blanc écailleux ; antennes et pieds roux, ainsi que le bec qui est très-long et menu ; prothorax un peu déprimé, bituberculé ; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles tuberculés-rugueux, striés de poils. France.

CEUTHORHYNQUE BLANC-SOYEUX (*C. albosetosus*, SCHOEN.). Ovale ; noirâtre, un peu luisant, à squamules et soies blanches et serrées en dessous ; bec, antennes et pieds d'un roux testacé ; prothorax à granulation serrée, binoueux sur le bord du sommet, tuberculé de chaque côté, obscurément canaliculé sur le dos ; élytres ponctuées-striées, les intervalles noueux, d'un blanc soyeux. Paris.

CEUTHORHYNQUE A UNE TACHE (*C. monostigma*, SCHOEN.). Dessus d'un cendré brun, dessous blanchâtre ; prothorax bituberculé, marqué d'une ligne postérieure au milieu ; élytres striées, avec un point blanc derrière l'écusson. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE BEC-ROUGE (*C. pyrrhorhynchus*, SCHOEN.). Noir ; d'un blanc argenté en dessous ; prothorax pointillé, obscurément bituberculé ; bec roux, noir à la base ; élytres un peu ponctuées-striées. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE MÉLANAIRE (*C. melanarius*, KIRBY). Noir à pubescence cendrée, à squamules blanchâtres et serrées en dessous ; prothorax un peu convexe, bituberculé, obscurément canaliculé ; élytres profondément crénées-striées ; épaules un peu proéminentes. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE A SILLON (*C. sulculus*, KIRBY). Noir, à pubescence fine et cendrée ; suture postérieurement et dessous du corps d'un blanchâtre écailleux ; prothorax un peu convexe, profondément canaliculé, bituberculé, un peu tronqué à la base ; élytres obscurément crénées-striées ; épaules un peu proéminentes. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE PHÉORHYNQUE (*C. phæorhynchus*, MARSH.).

Noirâtre, à pubescence d'un cendré argenté; élytres obscurément striées; prothorax bituberculé; bec ferrugineux. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE CROIX-ROUSSE (*Ceuthorhynchus ruficrux*, MARSH.). Noir; élytres d'un roux obscur, striées-cendrées; jambes testacées; prothorax roux en devant, obscurément bituberculé. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE TERMINÉ (*C. terminatus*, HERBST.). Noir; prothorax avec une ligne dorsale; élytres roussâtres en dessus, à tache scutellaire blanche. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE VARIÉ (*C. variegatus*, OLIV.). Ovale; prothorax élevé antérieurement, bituberculé de chaque côté; élytres noires, variées de blanc; tarses roux. Europe.

CEUTHORHYNQUE PULTIAIRE (*C. pultiarius*, FOURCROY). Un peu arrondi; noir; prothorax épineux de chaque côté, avec trois lignes blanches. France.

** *Cuisses dentées.*

CEUTHORHYNQUE DE LA VIPÉRINE (*C. echii*, SCHOEN. — *Rhynchœnus echii*, 1[re] ÉDIT.). Noir; blanchâtre en dessous; d'un brun écailleux en dessus; bord postérieur du prothorax avec trois bandelettes blanches et étroites : élytres muriquées vers les côtés, partout linéolées de blanc, obliques dans quelques-uns. Europe.

CEUTHORHYNQUE RATISSOIR (*C. radula*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, à squamules inégalement d'un cendré blanchâtre; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax canaliculé, avec trois lignes blanches, les côtés muriqués, à bord du sommet élevé, ferrugineux; stries des élytres étroites, à peine ponctuées, les intervalles plans, les côtés et le sommet muriqués, toutes marquetées de blanc et de pâle. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE HORRIBLE (*C. horridus*, SCHOEN). Courtement ovale, un peu déprimé; brun, à squamules inégalement blanchâtres; antennes, élytres et pieds testacés; prothorax canaliculé, à trois bandelettes peu apparentes, couvert de petites épines noires et droites et de soies blanches; élytres ponctuées striées, les intervalles couverts d'épines et de soies comme le prothorax. France.

CEUTHORHYNQUE VEUF (*C. viduatus*, SCHOEN). Noir, opaque; un peu déprimé; élytres légèrement striées, avec une tache latérale de chaque côté, une lunule au sommet, et le dessous du corps d'un blanc écailleux; prothorax mutique; pieds d'un brun ferrugineux. Suède.

Ceuthorhynque de la ravenelle (*Ceuthorhynchus raphani*, Schoen). Noir, partout d'un cendré écailleux épais ; antennes et tarses ferrugineux ; prothorax déprimé, alutacé, obscurément tuberculé de chaque côté ; élytres finement striées-ponctuées, les intervalles plans, alutacés ; une bande oblique, raccourcie, d'un cendré blanchâtre écailleux, de chaque côté derrière les épaules. Allemagne.

Ceuthorhynque de la bourrache (*C. borraginis*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe ; noir, opaque, à squamules cendrées, assez serrées de tous côtés ; antennes et tarses roussâtres ; prothorax transversal, resserré en devant, à côtés très-arrondis, distinctement canaliculé sur le dos ; élytres légèrement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles plans et alutacés, la suture antérieurement d'un blanc écailleux. France.

Ceuthorhynque raccourci (*C. abbreviatus*, Schoen.). Noir, à squamules brunes en dessus, cendrées en dessous, lavé de blanchâtre ; antennes et tarses testacés ; prothorax un peu caréné ; élytres ponctuées-striées, obscurément fasciées de blanchâtre, les intervalles finement alutacés. Allemagne.

Ceuthorhynque crucifère (*C. crucifer*, Schoen.). Noir, opaque, un peu déprimé ; élytres ponctuées-striées, avec une croix à la base et au sommet, une tache latérale de chaque côté, et le dessous du corps d'un blanc écailleux ; prothorax mutique. Europe.

Ceuthorhynque étranger (*C. peregrinus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé ; noir, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous ; antennes et tarses testacés ; prothorax transversal, inégal, varié, à côtés obtusément tuberculés ; élytres finement ponctuées-striées, variées de cendré, avec une grande tache commune, cruciforme, d'un pâle écailleux, derrière l'écusson, une autre sinuée, blanche, au sommet, et une bande raccourcie, blanche, de chaque côté sur le milieu des bords. Sicile.

Ceuthorhynque trois-taches (*C. trimaculatus*, Schoen.). Noirâtre, opaque ; antennes et tarses ferrugineux ; prothorax déprimé, canaliculé, à gros tubercules de chaque côté ; élytres ponctuées-striées, avec une large tache apicale, une bande raccourcie au milieu des côtés, et trois points de chaque côté vers la base de la suture, d'un blanc écailleux ; suture d'un pâle écailleux antérieurement. Allemagne.

Ceuthorhynque marque-blanche (*C. albosignatus*, Schoen.).

Noir, un peu luisant, à squamules blanches et serrées en dessous; sommet des tarses ferrugineux; prothorax court, mutique, resserré antérieurement, à trois bandelettes blanchâtres en dessus; élytres un peu sillonnées, à squamules blanchâtres et éparses, la suture antérieurement d'un blanc écailleux. Paris.

CEUTHORHYNQUE DES FEUILLES (*Ceuthorhynchus asperifoliarum*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches, serrées en dessous, inégalement parsemées en dessus; antennes, jambes et tarses d'un roussâtre pâle; prothorax pâle, profondément mais étroitement resserré, les côtés à peine tuberculés; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles plans, alutacés; une bande raccourcie et latérale de chaque côté, une antérieure suturale, d'un blanc écailleux. Autriche.

CEUTHORHYNQUE GRACIEUX (*C. lepidus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noirâtre, à squamules blanches et serrées en dessous; antennes, jambes et tarses d'un roux testacé; prothorax transversal, resserré en devant, à côtés tuberculés; élytres finement ponctuées-striées, avec une tache commune un peu cruciforme à la base, une bande raccourcie latérale de chaque côté d'un blanc écailleux, et de nombreuses lignes courtes et d'un blanchâtre écailleux. Alsace.

CEUTHORHYNQUE MARQUÉ (*C. signatus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe; à squamules blanches et serrées en dessous, varié en dessus; tarses d'un brun ferrugineux; prothorax obscurément bituberculé, à bords un peu élevés en devant et des deux côtés; élytres ponctuées, un peu sillonnées, avec des lignes nombreuses et raccourcies, une bande latérale, et une bandelette suturale interrompue, au milieu, d'un blanc écailleux. Hongrie.

CEUTHORHYNQUE CHAMPÊTRE (*C. campestris*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous; antennes et jambes d'un brun ferrugineux; tarses d'un testacé pâle; prothorax transversal, à côtés obtusément tuberculés, resserré en devant, avec trois bandelettes d'un blanc écailleux sur le dos; élytres ponctuées-striées, avec des bandelettes et des points d'un blanc écailleux, une bandelette suturale, au milieu, et une tache oblongue, noire, interrompue. Autriche.

CEUTHORHYNQUE MOLITOR (*C. molitor*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches

et serrées en dessous ; jambes ferrugineuses ; tarses d'un testacé pâle ; prothorax un peu transversal, bituberculé, resserré en devant, avec une bandelette dorsale et les côtés d'un blanc écailleux ; élytres obscurément ponctuées-striées, avec une bandelette à la base de la suture, et une bande maculaire partant de cette base et se rendant obliquement au milieu des bords, d'un blanc écailleux. Sicile.

CEUTHORHYNQUE DU CHRYSANTHÈME (*Ceuthorhynchus chrysanthemi*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé ; noir ; dessous d'un blanc écailleux ; antennes, jambes et tarses d'un testacé pâle ; prothorax un peu transversal, bituberculé, resserré antérieurement, avec une seule bandelette dorsale et les côtés d'un blanc écailleux ; élytres ponctuées-striées, avec des lignes suturales et des fascies maculaires d'un blanc écailleux, les antérieures très-flexueuses ; suture noirâtre au milieu. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE RUGUEUX (*C. rugulosus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe, d'un noir brun ; antennes, jambes et tarses testacés ; prothorax court, transversal, bituberculé, resserré en avant, avec trois bandelettes parallèles sur le dos, d'un cendré écailleux ; élytres avec des bandelettes et des points d'un blanc écailleux, et, au milieu, une tache suturale noirâtre. France.

CEUTHORHYNQUE FRANÇAIS (*C. Gallicus*, SCHOEN.). Ovale, un peu déprimé ; noir, opaque, partout couvert de squamules serrées et d'un cendré blanchâtre ; jambes et tarses testacés ; prothorax transversal, resserré en devant, les côtés à peine tuberculés, trois bandelettes plus blanchâtres, peu apparentes en dessus ; élytres ponctuées-striées, avec une bandelette suturale, une tache au milieu, noirâtre et interrompue, et quelques larges points serrés et d'un blanchâtre écailleux. Paris.

CEUTHORHYNQUE DIFFORME (*C. difformis*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe ; d'un noir foncé, inégalement squamuleux-crétacé ; jambes et tarses testacés ; prothorax oblong, bituberculé, avec une bandelette mince, et crétacée en dessus ; élytres évidemment ponctuées-striées, une bandelette suturale interrompue au milieu, et des lignes nombreuses, raccourcies, d'un crétacé écailleux. Paris.

CEUTHORHYNQUE CACHÉ (*C. ocultus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe ; noir, opaque, crétacé en dessous, à squamules cendrées en dessus ; jambes et tarses testacés ; prothorax transversal, canaliculé, bituberculé, resserré en devant, avec

Noirâtre, à pubescence d'un cendré argenté; élytres obscurément striées; prothorax bituberculé; bec ferrugineux. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE CROIX-ROUSSE (*Ceuthorhynchus ruficrux*, MARSH.). Noir; élytres d'un roux obscur, striées-cendrées; jambes testacées; prothorax roux en devant, obscurément bituberculé. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE TERMINÉ (*C. terminatus*, HERBST.). Noir; prothorax avec une ligne dorsale; élytres roussâtres en dessus, à tache scutellaire blanche. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE VARIÉ (*C. variegatus*, OLIV.). Ovale; prothorax élevé antérieurement, bituberculé de chaque côté; élytres noires, variées de blanc; tarses roux. Europe.

CEUTHORHYNQUE PULTIAIRE (*C. pultiarius*, FOURCROY). Un peu arrondi; noir; prothorax épineux de chaque côté, avec trois lignes blanches. France.

* * *Cuisses dentées.*

CEUTHORHYNQUE DE LA VIPÉRINE (*C. echii*, SCHOEN. — *Rhynchœnus echii*, 1re ÉDIT.). Noir; blanchâtre en dessous; d'un brun écailleux en dessus; bord postérieur du prothorax avec trois bandelettes blanches et étroites; élytres muriquées vers les côtés, partout linéolées de blanc, obliques dans quelques-uns. Europe.

CEUTHORHYNQUE RATISSOIR (*C. radula*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, à squamules inégalement d'un cendré blanchâtre; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax canaliculé, avec trois lignes blanches, les côtés muriqués, à bord du sommet élevé, ferrugineux; stries des élytres étroites, à peine ponctuées, les intervalles plans, les côtés et le sommet muriqués, toutes marquetées de blanc et de pâle. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE HORRIBLE (*C. horridus*, SCHOEN). Courtement ovale, un peu déprimé; brun, à squamules inégalement blanchâtres; antennes, élytres et pieds testacés; prothorax canaliculé, à trois bandelettes peu apparentes, couvert de petites épines noires et droites et de soies blanches; élytres ponctuées striées, les intervalles couverts d'épines et de soies comme le prothorax. France.

CEUTHORHYNQUE VEUF (*C. viduatus*, SCHOEN). Noir, opaque; un peu déprimé; élytres légèrement striées, avec une tache latérale de chaque côté, une lunule au sommet, et le dessous du corps d'un blanc écailleux; prothorax mutique; pieds d'un brun ferrugineux. Suède.

CEUTHORHYNQUE DE LA RAVENELLE (*Ceuthorhynchus raphani*, SCHOEN). Noir, partout d'un cendré écailleux épais; antennes et tarses ferrugineux; prothorax déprimé, alutacé, obscurément tuberculé de chaque côté; élytres finement striées-ponctuées, les intervalles plans, alutacés; une bande oblique, raccourcie, d'un cendré blanchâtre écailleux, de chaque côté derrière les épaules. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE DE LA BOURRACHE (*C. borraginis*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe; noir, opaque, à squamules cendrées, assez serrées de tous côtés; antennes et tarses roussâtres; prothorax transversal, resserré en devant, à côtés très-arrondis, distinctement canaliculé sur le dos; élytres légèrement striées, à stries obscurément ponctuées, les intervalles plans et alutacés, la suture antérieurement d'un blanc écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE RACCOURCI (*C. abbreviatus*, SCHOEN.). Noir, à squamules brunes en dessus, cendrées en dessous, lavé de blanchâtre; antennes et tarses testacés; prothorax un peu caréné; élytres ponctuées-striées, obscurément fasciées de blanchâtre, les intervalles finement alutacés. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE CRUCIFÈRE (*C. crucifer*, SCHOEN.). Noir, opaque, un peu déprimé; élytres ponctuées-striées, avec une croix à la base et au sommet, une tache latérale de chaque côté, et le dessous du corps d'un blanc écailleux; prothorax mutique. Europe.

CEUTHORHYNQUE ÉTRANGER (*C. peregrinus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous; antennes et tarses testacés; prothorax transversal, inégal, varié, à côtés obtusément tuberculés; élytres finement ponctuées-striées, variées de cendré, avec une grande tache commune, cruciforme, d'un pâle écailleux, derrière l'écusson, une autre sinuée, blanche, au sommet, et une bande raccourcie, blanche, de chaque côté sur le milieu des bords. Sicile.

CEUTHORHYNQUE TROIS-TACHES (*C. trimaculatus*, SCHOEN.). Noirâtre, opaque; antennes et tarses ferrugineux; prothorax déprimé, canaliculé; à gros tubercules de chaque côté; élytres ponctuées-striées, avec une large tache apicale, une bande raccourcie au milieu des côtés, et trois points de chaque côté vers la base de la suture, d'un blanc écailleux; suture d'un pâle écailleux antérieurement. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE MARQUE-BLANCHE (*C. albosignatus*, SCHOEN.).

Noir, un peu luisant, à squamules blanches et serrées en dessous; sommet des tarses ferrugineux; prothorax court, mutique, resserré antérieurement, à trois bandelettes blanchâtres en dessus; élytres un peu sillonnées, à squamules blanchâtres et éparses, la suture antérieurement d'un blanc écailleux. Paris.

Ceuthorhynque des feuilles (*Ceuthorhynchus asperifoliarum*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches, serrées en dessous, inégalement parsemées en dessus; antennes, jambes et tarses d'un roussâtre pâle; prothorax pâle, profondément mais étroitement resserré, les côtés à peine tuberculés; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles plans, alutacés; une bande raccourcie et latérale de chaque côté, une antérieure suturale, d'un blanc écailleux. Autriche.

Ceuthorhynque gracieux (*C. lepidus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé; noirâtre, à squamules blanches et serrées en dessous; antennes, jambes et tarses d'un roux testacé; prothorax transversal, resserré en devant, à côtés tuberculés; élytres finement ponctuées-striées, avec une tache commune un peu cruciforme à la base, une bande raccourcie latérale de chaque côté d'un blanc écailleux, et de nombreuses lignes courtes et d'un blanchâtre écailleux. Alsace.

Ceuthorhynque marqué (*C. signatus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe; à squamules blanches et serrées en dessous, varié en dessus; tarses d'un brun ferrugineux; prothorax obscurément bituberculé, à bords un peu élevés en devant et des deux côtés; élytres ponctuées, un peu sillonnées, avec des lignes nombreuses et raccourcies, une bande latérale, et une bandelette suturale interrompue, au milieu, d'un blanc écailleux. Hongrie.

Ceuthorhynque champêtre (*C. campestris*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches et serrées en dessous; antennes et jambes d'un brun ferrugineux; tarses d'un testacé pâle; prothorax transversal, à côtés obtusément tuberculés, resserré en devant, avec trois bandelettes d'un blanc écailleux sur le dos; élytres ponctuées-striées, avec des bandelettes et des points d'un blanc écailleux, une bandelette suturale, au milieu, et une tache oblongue, noire, interrompue. Autriche.

Ceuthorhynque molitor (*C. molitor*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanches

et serrées en dessous; jambes ferrugineuses; tarses d'un testacé pâle; prothorax un peu transversal, bituberculé, resserré en devant, avec une bandelette dorsale et les côtés d'un blanc écailleux; élytres obscurément ponctuées-striées, avec une bandelette à la base de la suture, et une bande maculaire partant de cette base et se rendant obliquement au milieu des bords, d'un blanc écailleux. Sicile.

Ceuthorhynque du chrysanthème (*Ceuthorhynchus chrysanthemi*, Schoen.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir; dessous d'un blanc écailleux; antennes, jambes et tarses d'un testacé pâle; prothorax un peu transversal, bituberculé, resserré antérieurement, avec une seule bandelette dorsale et les côtés d'un blanc écailleux; élytres ponctuées-striées, avec des lignes suturales et des fascies maculaires d'un blanc écailleux, les antérieures très-flexueuses; suture noirâtre au milieu. Allemagne.

Ceuthorhynque rugueux (*C. rugulosus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe, d'un noir brun; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax court, transversal, bituberculé, resserré en avant, avec trois bandelettes parallèles sur le dos, d'un cendré écailleux; élytres avec des bandelettes et des points d'un blanc écailleux, et, au milieu, une tache suturale noirâtre. France.

Ceuthorhynque français (*C. Gallicus*, Schoen.). Ovale, un peu déprimé; noir, opaque, partout couvert de squamules serrées et d'un cendré blanchâtre; jambes et tarses testacés; prothorax transversal, resserré en devant, les côtés à peine tuberculés, trois bandelettes plus blanchâtres, peu apparentes en dessus; élytres ponctuées-striées, avec une bandelette suturale, une tache au milieu, noirâtre et interrompue, et quelques larges points serrés et d'un blanchâtre écailleux. Paris.

Ceuthorhynque difforme (*C. difformis*, Schoen.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un noir foncé, inégalement squamuleux-crétacé; jambes et tarses testacés; prothorax oblong, bituberculé, avec une bandelette mince, et crétacée en dessus; élytres évidemment-ponctuées-striées, une bandelette suturale interrompue au milieu, et des lignes nombreuses, raccourcies, d'un crétacé écailleux. Paris.

Ceuthorhynque caché (*C. ocultus*, Schoen.). Ovale-oblong, un peu convexe; noir, opaque, crétacé en dessous, à squamules cendrées en dessus; jambes et tarses testacés; prothorax transversal, canaliculé, bituberculé, resserré en devant, avec

une bandelette dorsale et les côtés d'un cendré écailleux; élytres obscurément ponctuées-striées, à suture d'un blanc écailleux interrompu, et une bande de la même couleur derrière les épaules. France.

CEUTHORHYNQUE ÉLÉGANT (*Ceuthorhynchus concinnus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu déprimé; noir, opaque, à squamules blanchâtres, serrées en dessous, inégalement parsemées en dessus; antennes et tarses d'un testacé pâle; prothorax un peu transversal, obscurément bituberculé, légèrement resserré en devant, à bord un peu élevé vers le sommet; élytres obscurément ponctuées-striées, à côtés infléchis et d'un blanchâtre écailleux, avec des petites lignes de la même couleur à la base. Paris.

CEUTHORHYNQUE ARQUÉ (*C. arquata*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; noir, opaque, à squamules serrées et crétacées en dessous; antennes, jambes et tarses d'un testacé pâle; prothorax presque transversal, bituberculé, légèrement resserré en devant, les côtés d'un blanc écailleux ainsi qu'une bandelette dorsale; élytres ponctuées-striées, variées de squamules blanchâtres; suture d'un blanc écailleux, interrompue de noir au milieu, avec des traits composés près des épaules, également d'un blanc écailleux. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE MELANOSTICTE (*C. melanostictus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un noir foncé varié en dessus et très-couvert en dessous de squamules blanches; tarses testacés; prothorax oblong, canaliculé, bituberculé, légèrement resserré, à bord élevé-interrompu au sommet; élytres ponctuées-striées, variées de squamules blanchâtres; suture d'un blanchâtre écailleux interrompu de noir au milieu; une bande maculaire derrière les épaules et sommet des élytres à squamules blanchâtres et serrées. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE DU LYCOPE (*C. lycopi*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un noir foncé, à squamules crétacées et serrées en dessous, varié de cendré en dessus; tarses testacés; prothorax obscurément bituberculé et canaliculé, inégalement cendré-écailleux; élytres ponctuées-striées, à bandelettes nombreuses, interrompues, et traits d'un cendré blanchâtre; suture d'un blanchâtre écailleux interrompu de noirâtre au milieu, avec une petite ligne blanche de chaque côté à la base. Paris.

CEUTHORHYNQUE TROUBLÉ (*C. perturbatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; noirâtre, opaque, à squamules cré-

tacées et serrées en dessous; tarses testacés; prothorax obscurément canaliculé, distinctement bituberculé, les côtés et une bandelette dorsale d'un cendré écailleux; élytres ponctuées-striées, avec plusieurs traits d'un blanc écailleux, ainsi que la suture qui est interrompue de noirâtre au milieu du dos et a une petite ligne courte de chaque côté à la base, d'un blanc écailleux. Paris.

Ceuthorhynque quatre-dents (*Ceuthorhynchus quadridens*, Schoen.). Noir; un peu déprimé, d'un cendré écailleux en dessous; tarses roux; prothorax canaliculé, bituberculé; élytres lavées de cendré, avec la base de la suture blanchâtre. Europe.

Ceuthorhynque du réséda (*C. resedæ*, Schoen.). Un peu déprimé; noir, à squamules serrées et un peu pâles en dessous; jambes et tarses ferrugineux; prothorax canaliculé, obtusément bituberculé, un peu convexe transversalement au milieu; élytres étroitement ponctuées-striées, avec une petite ligne scutellaire d'un pâle écailleux. Angleterre.

Ceuthorhynque doigts-pales (*C. pallidactylus*, Schoen.). Un peu déprimé; noir, à squamules cendrées rares partout; antennes et tarses testacés; prothorax obscurément canaliculé, avec un fort tubercule de chaque côté; élytres visiblement crénées-striées, mariquées sur les côtés et postérieurement. Angleterre.

Ceuthorhynque bordé (*C. marginatus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe; noir, opaque, à squamules serrées et blanches en dessous, rares et d'un brun cendré en dessus; prothorax transversal, légèrement canaliculé, profondément resserré en devant, à bords et sommet élevés, les côtés mutiques; élytres étroitement striées, avec une tache courte à la base de la suture, d'un blanc écailleux, ainsi que les côtés qui sont infléchis antérieurement; anus arrondi au sommet, entier. France.

Ceuthorhynque ponctué (*C. punctiger*, Megerle). Il ressemble au précédent, mais il est plus de deux fois plus petit, le côté du prothorax est un peu tuberculé, et l'anus ou dernier segment de l'abdomen est incisé au sommet. Suisse.

Ceuthorhynque piloselle (*C. pilosellus*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe; d'un noir foncé, luisant, à squamules serrées et pâles en dessous, et à poils bruns en dessus; tarses bruns; prothorax transversal, bituberculé, resserré en avant; élytres ponctuées-striées, les intervalles convexes, un peu rugueux, avec une tache scutellaire d'un pâle écailleux. France.

CEUTHORHYNQUE DU CHÊNE (*Ceuthorhynchus quercicola*, SCHOEN.). Noir, opaque; dessous d'un cendré écailleux; prothorax déprimé, bituberculé, canaliculé à la base; élytres variées de cendré, à base de la suture blanche. Europe.

CEUTHORHYNQUE DENTICULÉ (*C. denticulatus*, SCHOEN.). Un peu déprimé; noir, opaque, partout couvert de squamules serrées et cendrées; jambes et tarses d'un testacé obscur; prothorax assez large, obscurément bituberculé, à bords du sommet médiocrement élevés; élytres fortement muriquées au sommet, avec une tache d'un pâle écailleux à la base et au sommet de la suture. France.

CEUTHORHYNQUE RUSTIQUE (*C. rusticus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, opaque, à squamules rares et cendrées; bec à plusieurs stries à la base; prothorax un peu convexe, profondément ponctué, canaliculé, réfléchi en devant, granulé sur les côtés; élytres ponctuées, un peu sillonnées, les intervalles plans, alutacés, les côtés et le sommet granulés-muriqués. Midi de l'Europe.

CEUTHORHYNQUE POUDREUX (*C. pollinarius*, SCHOEN.). Noir, un peu déprimé; d'un brun cendré en dessus et d'un blanchâtre écailleux en dessous; antennes et tarses ferrugineux; bec allongé, noirâtre, arqué; prothorax canaliculé, bituberculé; élytres à bords granulés-muriqués. France.

CEUTHORHYNQUE OBSOLET (*C. obsoletus*, SCHOEN.). Ovale, un peu déprimé; noirâtre, opaque, à squamules brunes en dessus, grises et serrées en dessous; prothorax canaliculé, bituberculé, à bord antérieur très-élevé; élytres ponctuées-striées, à callosité apicale muriquée, et à épaules d'un fauve écailleux. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE LIE (*C. fœculentus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe; noirâtre, un peu luisant, parsemé partout de squamules à reflets argentés; prothorax court, transversal, obscurément bituberculé, à bord antérieur médiocrement élevé, avec une fosse profonde au milieu de sa base; élytres assez profondément striées, les intervalles un peu convexes, rugueux. France.

CEUTHORHYNQUE COU-SILLONNÉ (*C. sulcicollis*, SCHOEN.). Ovale, légèrement convexe; un peu luisant, à squamules blanches et serrées en dessous, rares et cendrées en dessus; prothorax profondément canaliculé, bituberculé, resserré antérieurement; élytres un peu sillonnées, les intervalles rugueux, muriquées au sommet; côtés à squamules serrées, blanches ou jaunâtres. Europe.

CEUTHORHYNQUE DE LA RAVE (*Ceuthorhynchus rapæ*, SCHOEN.). D'un noir plombé ; partout couvert de squamules cendrées et serrées ; prothorax assez long, finement ponctué, tuberculé des deux côtés, plus étroit devant, à bord plus élevé ; intervalles des élytres finement alutacés, muriqués au sommet. France.

CEUTHORHYNQUE DE ROBERT (*C. Roberti*, SCHOEN.). Ovale, médiocrement convexe ; noir, un peu luisant, à squamules d'un cendré blanchâtre, serrées en dessous, rares en dessus ; prothorax transversal, canaliculé, bituberculé, profondément ponctué, à bord antérieur peu élevé ; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles un peu plans, rugueux. Belgique.

CEUTHORHYNQUE DU NAVET (*C. napi*, SCHOEN.). D'un noir plombé, couvert de tous côtés de squamules d'un cendré blanchâtre ; prothorax assez court, canaliculé, très-réfléchi en devant, les côtés à peine tuberculés ; élytres étroitement et simplement striées, non muriquées au sommet ; cuisses obscurément dentées. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE BEC-GLABRE (*C. glabrirostris*, SCHOEN.). Courtement ovale, convexe ; noir, opaque, à squamules blanchâtres assez serrées partout ; bec menu, glabre, très-luisant ; prothorax en traversin, canaliculé, un peu élevé au bord antérieur, les côtés non tuberculés ; élytres ponctuées-sillonnées, les intervalles plans, linéés de blanchâtre écailleux ; anus arrondi au sommet. Paris.

CEUTHORHYNQUE NEUTRE (*C. neutralis*, SCHOEN.). Courtement ovale ; d'un noir plombé, opaque, à squamules blanchâtres et serrées en dessous et sur les côtés, rares et cendrées en dessus ; vertex courtement caréné ; prothorax transversalement convexe, canaliculé, obscurément bituberculé, à bord antérieur très-élevé ; élytres courtes, légèrement ponctuées-striées, muriquées au sommet. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE COU-BRONZÉ (*C. æneicollis*, SCHOEN.). Ovale, un peu déprimé, obscurément bronzé, à squamules blanches, rares en dessus, serrées en dessous, jaunâtres sur les épaules ; prothorax canaliculé, resserré en devant, très-élevé sur le bord au sommet, les côtés à callosité transversale ; élytres d'un verdâtre bronzé, ponctuées-striées, les intervalles plans, alutacés, avec une callosité muriquée au sommet. Autriche.

CEUTHORHYNQUE SCAPULAIRE (*C. scapularis*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe ; bleuâtre ; luisant, inégalement couvert de squamules pâles en dessous et blanches sur les

épaules; pieds à reflets bronzés; prothorax canaliculé, bituberculé, à bord antérieur à peine élevé; élytres ponctuées-striées, bleues, les intervalles convexes, rugueux, un peu muriqués au sommet. Suisse.

CEUTHORHYNQUE BLEUATRE (*Ceuthorhynchus obscurecyaneus*, SCHOEN.). Ovale, convexe; noir, un peu luisant, inégalement couvert en dessous de squamules cendrées; prothorax canaliculé, bituberculé, un peu élevé sur le bord au sommet; élytres assez profondément ponctuées-striées, d'un bleu obscur, les intervalles convexes et rugueux. France.

CEUTHORHYNQUE AILES-BLEUES (*C. cyanipennis*, SCHOEN.). Noir, un peu soyeux, à squamules grises en dessous; prothorax canaliculé, resserré, bituberculé, roux au sommet en dessous; élytres bleues, ponctuées-striées, les intervalles plans, ponctués en séries, muriqués au sommet. France.

CEUTHORHYNQUE CHALIBÉE (*C. chalybœus*, SCHOEN.). Courtement ovale, un peu convexe; noir, légèrement luisant, à squamules d'un cendré blanchâtre, serrées, en dessous; prothorax transversal, bituberculé, canaliculé, resserré en devant; élytres ponctuées-striées, bleues, soyeuses, les intervalles convexes, rugueux, muriqués au sommet. France.

CEUTHORHYNQUE POILU (*C. hirtulus*, SCHOEN.). Noir, un peu soyeux, à squamules grises en dessous; tête saillante; front un peu déprimé; prothorax canaliculé, resserré, bituberculé; élytres un peu bleuâtres, étroitement striées, muriquées au sommet; cuisses obscurément dentées. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE TROGLODYTE (*C. troglodytes*, SCHOEN.). D'un roux brun, à squamules blanches en dessous; antennes et pieds d'un roux testacé; prothorax mutique, avec trois lignes cendrées; élytres profondément ponctuées-striées, à squamules droites, blanchâtres, en séries, muriquées. Europe.

CEUTHORHYNQUE PIQUANT (*C. urens*, SCHOEN.). D'un roux brun; dessous d'un blanchâtre écailleux, dessus à soies brunes et serrées; antennes et pieds d'un ferrugineux pâle; prothorax rudement ponctué, canaliculé, à bord antérieur assez élevé; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles convexes et rugueux. Portugal.

CEUTHORHYNQUE OVALE (*C. ovalis*, SCHOEN.). Un peu déprimé, noir, nué de cendré; prothorax bituberculé, avec un point noir de chaque côté; antennes et pieds noirs; tarses d'un ferrugineux obscur. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE CALIGINEUX (*C. caliginosus*, SCHOEN.). Noir;



un peu déprimé, d'un cendré écailleux en dessous; prothorax bituberculé de chaque côté; sommet des antennes, jambes et tarses ferrugineux. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE TACHE-NOIRE (*Ceuthorhynchus melanostigma*, SCHOEN.). Noir; corps pâle en dessous; élytres d'un cendré noirâtre avec une tache commune noire. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE CENDRÉ (*C. cinereus*, SCHOEN.). Cendré; élytres ayant à la base une ligne suturale raccourcie, blanche en devant, noire postérieurement; tarses rouges. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE SCUTELLÉ (*C. scutellatus*, SCHOEN.). Noirâtre, à squamules cendrées; antennes et pieds noirs; élytres sans tache, si ce n'est une oblongue et blanche à la base de la suture. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE UNITACHETÉ (*C. uniguttatus*, SCHOEN.). D'un cendré écailleux; élytres d'un blanc nébuleux, avec une tache commune noirâtre; tarses roussâtres. Angleterre.

CEUTHORHYNQUE CONGÉNÈRE (*C. congener*, SCHOEN.). D'un brun écailleux; jambes et tarses roux; prothorax à côtés tuberculés, marginé en devant; élytres striées, avec une tache marginale et le sommet de la suture blanchâtres. Allemagne.

CEUTHORHYNQUE FENDU (*C. rimulosus*, SCHOEN.). Noir; à squamules grises; prothorax transversalement convexe, tuberculé, canaliculé, à peine marginé en devant; élytres ovales-globuleuses, ponctuées-sillonnées, avec le milieu de la suture brun. Allemagne.

B. *Prothorax presque égal, ni tuberculé, ni réfléchi en devant.*

✝ *Cuisses mutiques.*

CEUTHORHYNQUE DISTINGUÉ (*C. interstinctus*, SCHOEN.). Ovale, un peu convexe; d'un noir brun, à squamules blanches et inégalement parsemées en dessus, crétacées et serrées en dessous; antennes brunes; prothorax assez long, légèrement resserré en devant, à disque transversal, à squamules blanches et serrées; élytres ponctuées, un peu sillonnées; suture d'un blanc écailleux ainsi que de nombreuses lignes interrompues. Autriche.

✝ ✝ *Cuisses dentées.*

CEUTHORHYNQUE PUBICOLLE (*C. pubicollis*, SCHOEN.). Ovale, un peu convexe; d'un noir brun, à squamules serrées et crétacées en dessous, variées de blanc en dessus; prothorax un peu resserré en devant, tubulé, légèrement canaliculé en arrière; élytres ponctuées-striées, avec la suture, les intervalles et plusieurs taches interrompues d'un blanc écailleux. Autriche.

Ceuthorhynque nubéculeux (*Ceuthorhynchus nubeculosus*, Schoen.). Noir ; tête, bec et dessous du corps d'un cendré blanchâtre écailleux ; bec atténué ; prothorax transversal, un peu tubulé antérieurement, avec deux bandelettes dorsales brunes ; élytres ponctuées-sillonnées, avec tous les intervalles à bandelettes d'un blanc écailleux, à peine interrompues. Sibérie.

Quatre-vingt-dix-neuvième genre. Rhinonque (*Rhinoncus*, Schoen.).

Antennes assez courtes, menues ; funicule de 7 articles : les basilaires assez longs, presque coniques, les autres courts, un peu arrondis ; massue ovale, acuminée ; bec assez court, un peu épais, cylindrique, légèrement arqué ; yeux latéraux, arrondis, médiocrement convexes ; prothorax court, les côtés un peu arrondis, assez étroit en avant, légèrement resserré au sommet, profondément échancré en dessous derrière la gorge ; écusson non visible ; élytres courtement ovales ; épaules obtuses, un peu angulées, presque rétuses dans quelques-uns, chacune arrondie au sommet et plus courte que l'abdomen. Pieds médiocres, les antérieurs un peu distants à la base ; jambes mutiques au sommet.

Rhinonque castor (*Rhinoncus castor*, Schoen. *Rhynchœnus castor*, 1re édit.). Courtement ovale, un peu convexe ; noir, à squamules blanches et serrées en dessous, variées en dessus ; antennes et pieds d'un roux testacé ; prothorax à granulation serrée, bituberculé, obscurément canaliculé, avec trois bandelettes blanches ; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles tous tuberculés, marquetées de blanchâtre, à base de la suture d'un blanc écailleux. Europe.

Rhinonque a ailes granulées (*R. granulipennis*, Schoen.). Ovale-oblong, un peu convexe ; noir, à squamules blanches et rares en dessus, serrées en dessous ; antennes et pieds testacés ; prothorax canaliculé, bituberculé, à bord du sommet à peine élevé ; élytres obscurément ponctuées-striées, les intervalles le plus souvent tuberculés, à base de la suture et une ligne commune d'un blanc écailleux. Paris.

Rhinonque bruchoïde (*R. bruchoïdes*, Schoen.). Courtement ovale, un peu convexe ; noir, opaque, d'un blanc écailleux et épais en dessous ; antennes et pieds d'un testacé pâle ; prothorax transversal, bituberculé, évidemment canaliculé, à bord du sommet à peine élevé ; élytres ponctuées-striées, les intervalles convexes, avec quelques rares tubercules. Allemagne.

RHINONQUE INCONSIDÉRÉ (*Rhinoncus inconspectus*, SCHOEN.). Ovale, convexe ; d'un noir brun, opaque, à squamules blanchâtres et serrées en dessous, variées de cendré rougeâtre en dessus ; antennes et pieds d'un roux testacé ; prothorax bituberculé, assez distinctement canaliculé ; élytres ponctuées-striées, les intervalles finement rugueux. France.

RHINONQUE PÉRICARPIEN (*R. pericarpius*, SCHOEN. *Curculio gramineus*, FABRIC.). Courtement ovale, convexe ; noir, à squamules crétacées et serrées en dessous ; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur ; prothorax transversal, à granulation serrée, obscurément bituberculé et canaliculé ; élytres ponctuées-striées, les intervalles finement alutacés, à base de la suture, bords et côtés d'un crétacé écailleux épais. Europe.

RHINONQUE UN PEU FASCIÉ (*R. subfasciatus*, SCHOEN.). Ovale, convexe ; noir, lavé de blanchâtre, avec une petite ligne scutellaire et le corps d'un blanc écailleux ; base des antennes et jambes testacées. France.

RHINONQUE GUTTALE (*R. guttalis*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre et serrées en dessous, variées en dessus ; base des antennes, jambes et tarses testacés ; prothorax oblong, presque conique, obscurément bituberculé et canaliculé ; élytres ponctuées-striées, variées de cendré, à base de la suture d'un blanc écailleux épais. Allemagne.

RHINONQUE COU-DENTÉ (*R. denticollis*, SCHOEN.). Ovale-oblong ; noir, à squamules d'un cendré blanchâtre et serrées en dessous ; jambes testacées ; prothorax granulé, canaliculé, quadrituberculé, un peu rétréci en devant ; élytres ponctuées-striées, les intervalles convexes, alutacés ; base de la suture d'un blanc écailleux. Italie.

RHINONQUE A CEINTURE BLANCHE (*R. albicinctus*, SCHOEN.). Oblong ; noir, opaque, d'un blanchâtre écailleux et épais en dessous ; jambes et tarses d'un brun testacé ; prothorax oblong, profondément ponctué, varié de squamules blanchâtres ; élytres étroitement ponctuées-striées, avec une tache derrière les épaules, le bord, et une bande près du milieu, d'un blanchâtre écailleux. Paris.

RHINONQUE DU SPARTE (*R. Spartii*, SCHOEN.). Ovale-allongé ; noir ; base de la suture et corps d'un cendré écailleux ; antennes et pieds bruns ; intervalles des élytres un peu coriacés. Angleterre.

RHINONQUE AQUILIN (*R. grypus*, SCHOEN.). Noirâtre ; élytres

striées, lavées de gris, avec une tache scutellaire blanchâtre. Allemagne.

Centième genre. POOPHAGE (*Poophagus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de 7 articles : les 1-3 un peu longs, légèrement obconiques, les autres courts, un peu turbinés; massue ovale, acuminée; bec long, un peu mince, cylindrique, très-arqué; yeux latéraux, légèrement arrondis, un peu convexes; prothorax bisinué à la base, les côtés un peu arrondis-élargis, le devant assez étroit, largement resserré, le sommet légèrement tronqué. Elytres oblongues, presque ovales, chacune arrondie au sommet, avec les épaules obtusément angulées et assez élevées.

POOPHAGE DU SISYMBRE (*Poophagus sisymbrii*, SCHOEN. *Rhynchœnus sisymbrii*, 1re ÉDIT.). Oblong, un peu déprimé; noir, à squamules crétacées, épaisses partout; prothorax avec une large impression transversale derrière le sommet, canaliculé au milieu, bilinéé de brun; élytres finement ponctuées-striées, avec une tache transversale commune au milieu du dos, et quatre traits bruns; callosité humérale et bec noirâtres et nus. France.

POOPHAGE OLIVACÉ (*P. olivaceus*, SCHOEN.). Oblong, un peu déprimé; noir, à squamules olivâtres, rares et également parsemées en dessus, serrées et cendrées en dessous; prothorax avec une large impression transversale derrière le sommet, canaliculé au milieu; élytres visiblement ponctuées-striées, les intervalles convexes, rugueux. France.

POOPHAGE DU NASTURTIUM (*P. nasturtii*, SCHOEN.). Oblong, un peu déprimé; d'un vert bronzé, à squamules cendrées, rares en dessus, cendrées en dessous; sommet du bec, antennes et tarses roussâtres; prothorax avec une large impression transversale derrière le sommet; canaliculé sur le dos; élytres ponctuées-striées, à reflets verts; cuisses armées d'une petite dent en dessous. France.

Cent-unième genre. TAPINOTE (*Tapinotus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de 6 articles : les 1-3 allongés, un peu obconiques, le 1er un peu plus épais, les 4-6 courts, un peu arrondis, égaux, tous un peu serrés; massue ovale, acuminée; bec un peu long, assez fort, cylindrique, médiocrement arqué; yeux latéraux, presque ronds, légèrement convexes; prothorax presque conique, à côtés un peu arrondis, légèrement plus étroit en avant, un

peu resserré, à bord antérieur tronqué et réfléchi, lobé derrière les yeux, à canal pectoral peu apparent; écusson très-petit, à peine visible, triangulaire; élytres oblongues, presque carrées, à épaules obtusément angulées, plus courtes que l'abdomen; pieds assez longs, un peu forts, presque égaux, les antérieurs distants à la base; cuisses un peu en massue; jambes droites, cylindriques.

TAPINOTE SELLÉ (*Tapinotus sellatus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, couvert d'un cendré blanchâtre; antennes, jambes et tarses testacés; prothorax avec deux bandelettes noires, ainsi qu'une bande raccourcie au milieu des élytres. Allemagne.

Cent-deuxième genre. RHYTIDOSOME (*Rhytidosomus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu menues; funicule de 6 articles : les 1-2 assez longs, un peu obconiques, les autres courts, presque ronds, un peu serrés; massue ovale-oblongue, acuminée; bec long, fort, cylindrique, très-arqué; yeux un peu latéraux, légèrement arrondis, assez convexes, prothorax un peu court, étroit antérieurement, légèrement resserré au sommet; écusson à peine visible; élytres courtement ovales, à épaules obtusément angulées, un peu plus courtes que l'abdomen, médiocrement convexes en dessous.

RHYTIDOSOME GLOBULEUX (*Rhytidosomus globulus*, SCHOEN.). Noir, un peu opaque; une ligne suturale et côtés de la poitrine d'un blanc écailleux; élytres globuleuses, profondément sillonnées et ponctuées, les intervalles étroits, crénés. France.

Cent-troisième genre. OROBITE (*Orobitis*, GERM.).

Antennes médiocres, un peu menues, insérées un peu devant le milieu du bec; funicule de 7 articles : le 1er un peu long, obconique, les 2-5 très-courts, obconiques, les 6-7 un peu arrondis; massue ovale; bec allongé, un peu menu, cylindrique, légèrement épaissi à la base, arqué, ensuite presque droit, infléchi; tête presque retirée dans le thorax; front seulement visible et un peu convexe; yeux bas, rapprochés du front, un peu arrondis, déprimés, assez grands; prothorax très-court, transversal, beaucoup plus étroit en avant, un peu tronqué à la base, émarginé au sommet de chaque côté, à canal inférieur ne se continuant point sur la poitrine; écusson distinct, élevé, ponctiforme; élytres presque semi-globuleuses, à angles huméraux arrondis, atténuées postérieurement, très-convexes en dessus; pieds assez longs; cuisses un peu en massue, canaliculées en dessous; jambes infléchies, droites, presque cylindriques, mutiques au sommet.

ORОBITE BLEU (*Orobitis cyaneus*, SCHOEN.). Noir en dessus, glabre, dessous d'un blanc écailleux ; antennes et pieds bruns; élytres bossues, d'un noir bleuâtre, à stries lisses ; écusson d'un blanc écailleux. Europe.

SECTION DEUXIÈME. *Antennes de dix ou neuf articles.*

DIVISION TROISIÈME. LES CIONIDES.

Antennes assez courtes ; de 9 ou 10 articles ; funicule de 5 articles; massue de 3 ou 4 articles ; pieds antérieurs ou rapprochés , ou distants à la base.

Cent-quatrième genre. CIONE (*Cionus*, CLAIRVILLE).

Antennes assez courtes, un peu menues ; funicule de 5 articles : les 1-2 assez longs, obconiques , les autres courts, légèrement tronqués au sommet, un peu serrés, les extérieurs graduellement plus larges ; massue ovale-oblongue, acuminée, de 4 articles ; bec allongé, cylindrique, un peu arqué, infléchi ; yeux bas , un peu rapprochés du front , ovales-oblongs, légèrement convexes ; prothorax petit, transversal, plus étroit en devant, resserré vers le sommet, tronqué à la base et au sommet, très-convexe en dessus, entier en dessous ; élytres grandes, en carré ovale, légèrement trisinué à la base, à épaules obtusangulées; elles sont médiocrement convexes, et couvrent l'anus ; pieds assez courts, les antérieurs rapprochés à leur base; cuisses médiocrement en massue, uni-dentées en dessous ; jambes droites, tronquées au sommet , mutiques.

CIONE DE LA SCROPHULAIRE (*Cionus scrophulariæ*, SCHOEN.). Noir ; prothorax , une tache humérale des élytres, poitrine et pieds d'un jaunâtre poilu ; massue des antennes ovale-oblongue ; élytres brunes , les intervalles alternativement plus élevés, marquetés de noir et de blanc, avec deux taches suturales d'un noirâtre soyeux accompagné de blanc. Paris.

CIONE DE LA MOLÈNE (*C. verbasci*, SCHOEN.). Noir ; antennes et tarses ferrugineux ; côtés du prothorax, une tache humérale des élytres, et des bandelettes d'une pubescence jaunâtre; massue des antennes plus longue et fusiforme ; intervalles des élytres alternativement plus élevés, marquetés de noir et de cendré , avec deux taches suturales d'un noirâtre soyeux accompagné de blanc; pieds à poils cendrés et rares. Paris.

CIONE D'OLIVIER (*C. Olivieri*, SCHOEN.). Noir , à pubescence serrée, égale, d'un jaune verdâtre ; antennes et pieds d'un ferrugineux obscur ; bec assez long, un peu menu ; élytres d'un brun obscur, les intervalles alternativement un peu

plus élevés, avec des taches d'un noir prononcé au milieu et postérieurement, et deux suturales, orbiculées, simples et d'un noirâtre soyeux. France.

CIONE DU THAPSUS (*Cionus thapsus*, SCHOEN.). D'un brun foncé, inégalement couvert partout d'une pubescence d'un cendré verdâtre ; bec assez long et assez fort ; intervalles des élytres alternativement peu élevés, marquetés de taches nues, indéterminées, brunes et pâles ; deux taches suturales orbiculées, simples, d'un noirâtre soyeux. France.

CIONE ONGUICULÉ (*C. ungulatus*, SCHOEN.). D'un brun foncé ; prothorax, une tache dilatée au bord de la base des élytres, poitrine et pieds à pubescence épaisse et d'un jaunâtre ochracé ; élytres un peu poilues, les intervalles des stries alternativement un peu plus élevés, obscurément marquetés de noirâtre soyeux, avec deux taches suturales orbiculées de la même couleur, à limbe jaunâtre ; dernier article des tarses antérieurs très-allongé dans les mâles. Paris.

CIONE HORTULANE (*C. hortulanus*, SCHOEN.). D'un brun foncé, inégalement couvert partout d'une pubescence d'un cendré verdâtre ; intervalles des élytres alternativement un peu plus élevés, marquetés de taches brunes et pâles, avec deux taches suturales orbiculées, simples, d'un noirâtre soyeux ; bec du mâle menu, atténué ; celui de la femelle plus long et subulé. France.

CIONE DE CLAIRVILLE (*C. Clairvillei*, SCHOEN.). Ovale ; d'un noir brun, couvert partout d'une pubescence courte, serrée, d'un cendré blanchâtre ; pieds plus pâles ; prothorax sans tache ; élytres marquetées de brun, avec deux taches suturales d'un noirâtre soyeux, simples. Paris.

CIONE ODORANT (*C. olens*, SCHOEN.). Brun, hérissé de poils gris ; antennes et pieds ferrugineux ; élytres à soies courtes, serrées et blanches, avec deux taches suturales d'un noirâtre soyeux ; cuisses antérieures peu fortement dentées. France.

CIONE BLATTAIRE (*C. blattariæ*, SCHOEN.). Brun ; prothorax, base externe des élytres et poitrine à pubescence épaisse et blanche ; une tache brune à la base du prothorax ; élytres d'un blanc poilu, avec plusieurs taches antérieures, deux suturales, et une postérieure orbiculée, d'un noirâtre soyeux, les intervalles des stries alternativement plus ou moins marquetés de noir. France.

CIONE POUDREUX (*C. pulverosus*, SCHOEN.). Brun, couvert partout d'une pubescence d'un cendré pâle entremêlée de

soies très-courtes; bec, antennes et pieds testacés; élytres avec deux taches suturales petites et des points bruns; bec un peu long, menu. Grèce.

Cione du frêne (*Cionus fraxini*, Schoen.). Ovale, un peu convexe; d'un brun foncé, à squamules cendrées; bec, antennes, élytres et pieds ferrugineux; prothorax conique; élytres ayant sur le dos une grande tache commune antérieure, d'un noir de poix. Europe.

Cione joli (*C. pulchellus*, Schoen.). Ovale, un peu convexe; brun, à pubescence rare et grise; prothorax très-court, à côtés arrondis; élytres peu élargies postérieurement, les intervalles alternativement un peu plus élevés, marquetés de taches écailleuses noires et blanches, avec trois taches suturales, dont l'intermédiaire plus grande, d'un noirâtre soyeux. Europe.

Cione de la morelle (*C. solani*, Schoen.). Ovale, peu convexe en dessus; d'un brun foncé, à pubescence grisâtre; côtés du prothorax arrondis; élytres à soies noires et blanches, les intervalles alternativement marquetés de brun et de blanc. France.

Cione en deuil (*C. mœstus*, Schoen.). Noir; prothorax tuberculé; suture des élytres avec une tache noire et blanche. Europe.

Cione trinoté (*C. trinotatus*, Schoen.). Brun; fovéolé sur les côtés; aisselles et sommet des élytres avec une strie anguleuse et droite, d'un blanc velu. Russie.

Cent-cinquième genre. Gymnetron (*Gymnetron*, Schoen.).

Atennes assez courtes, un peu minces; funicule de cinq articles : les 1-2 assez longs, obconiques, les autres courts, un peu tronqués ou un peu arrondis au sommet, légèrement serrés, augmentant souvent graduellement d'épaisseur; massue assez grande, courtement ovale, de quatre articles. Bec de longueur variable, cylindrique, filiforme et un peu arqué, ou atténué au sommet et presque droit, en partie défléchi et en partie infléchi; yeux latéraux, un peu arrondis et peu convexes, ou presque ovales et légèrement déprimés; prothorax transversal, légèrement sinué ou arrondi et avancé à la base, très-étroit et à bord élevé en avant, obliquement tronqué au sommet, un peu convexe en dessus, canaliculé ou entier en dessous; élytres ne couvrant pas l'anus; dernier segment de l'abdomen défléchi; pieds médiocres; cuisses en massue; jambes antérieures avec un crochet très-petit au sommet, les postérieures mutiques.

A. *Bec filiforme, presque linéaire, défléchi; élytres presque ovales, un peu convexes; dernier anneau de l'abdomen à peine couvert par les élytres.*

* *Cuisses denticulées.*

GYMNETRON DES PATURAGES (*Gymnetron pascuorum*, SCHOEN.). Noir, à pubescence grise; une tache sur les élytres; base des antennes, jambes et tarses ferrugineux; prothorax assez long, sinué à la base; bec menu, un peu plus court et plus épais dans les mâles. France.

GYMNETRON NOIR (*G. melas*, SCHOEN.). Elliptique, un peu déprimé; noir, à pubescence cendrée; antennes courtes, concolores; bec linéaire, médiocrement arqué; prothorax assez large, ponctué; élytres grandes, profondément ponctuées-striées; cuisses obscurément dentées. Paris.

** *Cuisses mutiques.*

GYMNETRON VELU (*G. villosulus*, SCHOEN.). Noir; un peu déprimé; couvert de tous côtés de squamules d'un cendré blanchâtre; élytres et pieds d'un ferrugineux obscur; prothorax à côtés arrondis, avec des squamules rares sur le dos; élytres ponctuées-striées d'une manière peu apparente. Paris.

GYMNETRON DE LA VÉRONIQUE (*G. veronicæ*, SCHOEN.). Noir, à pubescence rare et grise; côtés du prothorax et de la poitrine à squamules blanches et serrées; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé; élytres distinctement ponctuées-striées, chacune avec une tache d'un roux testacé; prothorax sinué postérieurement. France.

GYMNETRON DU BÉCABONGA (*G. becabungæ*, SCHOEN.). Noir; prothorax, une bandelette et côtés de la poitrine à squamules blanchâtres et serrées; base des antennes et pieds ferrugineux; élytres striées et obscurément ponctuées dans les stries, ferrugineuses, avec la suture et le bord noirs; prothorax un peu tronqué postérieurement. Suède.

GYMNETRON TOMBANT (*G. labilis*, SCHOEN.). Noir, couvert de poils cendrés; base des antennes, jambes et tarses d'un roux testacé; élytres d'un roux ferrugineux, à base noire, ainsi que la suture et deux bandes raccourcies. France.

GYMNETRON PETIT-BEC (*G. rostellum*, SCHOEN.). Ovale-oblong, convexe; noir, à poils rares et cendrés; base des antennes et jambes rousses; bec linéaire, peu arqué; prothorax

transversal, pointillé; élytres profondément ponctuées-striées, avec la suture et les intervalles à soies en séries; cuisses mutiques. Allemagne.

GYMNETRON AIGUILLONNÉ (*Gymnetron stimulosus*, SCHOEN.). Ovale-oblong, peu convexe; noir, à poils rares et cendrés; base des antennes rousse; bec peu arqué, un peu atténué au sommet; prothorax petit, transversal; élytres grandes, convexes, ponctuées-striées, les intervalles avec des séries de soies, la partie postérieure de la suture et une tache oblongue et didyme au sommet, rousses; cuisses mutiques. Allemagne.

GYMNETRON MÉLANAIRE (*G. melanarius*, SCHOEN.). Noir; antennes rousses à la base; élytres ponctuées-striées, avec des séries de soies. Allemagne.

B. *Bec infléchi, souvent atténué vers le sommet, se logeant dans un canal du prothorax; élytres un peu planes, presque carrées; dernier segment de l'abdomen ouvert.*

¶ *Cuisses dentées.*

GYMNETRON OBSCUR (*G. teter*, SCHOEN.). Courtement *ovale*; noir; un peu déprimé, à poils gris et serrés; bec assez court, subulé, sillonné en dessus; prothorax transversal; élytres striées; cuisses très-épaissies, dentées. France.

GYMNETRON DU MUFLIER (*G. antirrhini*, SCHOEN.). Ovale; noir; un peu déprimé, à poils gris assez serrés; bec presque de la longueur du thorax, subulé, obscurément sillonné au milieu en dessus, un peu plus long dans la femelle et plus nu au sommet; prothorax transversal, élytres striées; cuisses médiocrement épaissies, denticulées ou mutiques. France.

GYMNETRON TÉNÉBREUX (*G. noctis*, SCHOEN.). Ovale; noir; un peu déprimé, à poils gris et rares; bec très-court, subulé, obscurément sillonné au milieu en dessus; prothorax à peine plus court que large; élytres distinctement ponctuées-striées; cuisses médiocrement épaissies, obscurément dentées ou mutiques. Allemagne.

GYMNETRON DES COLLINES (*G. collinus*, SCHOEN.). Ovale; noir; un peu déprimé, à pubescence grise, rare et déprimée; bec médiocre, cylindrique, peu arqué; prothorax transversalement ovale; élytres ponctuées-striées; cuisses aigument dentées. France.

GYMNETRON HABILLÉ (*G. amictus*, SCHOEN.). Gris, poilu; bec

lisse, noirâtre; élytres striées, tronquées au sommet; cuisses épaissies, un peu dentées. Portugal.

Gymnetron vêtu (*Gymnetron vestitus*, Schoen.). Bec un peu incourbé, légèrement plan en dessus, noirâtre; corps couvert de poils gris et serrés; élytres un peu planes, striées; cuisses un peu en massue, dentées. Portugal.

Gymnetron aselle (*G. asellus*, Schoen.). Bec étendu, presque filiforme; corps gris, poilu; prothorax un peu orbiculé, légèrement plan; élytres en carré oblong, striées; cuisses épaissies, aigument dentées. Allemagne.

✝✝ *Cuisses mutiques.*

Gymnetron du bouillon-blanc (*G. verbasci*, Schoen.). Courtement ovale; noir; un peu déprimé; à pubescence rare et grise; bec plus long que le thorax, droit, subulé, courtement canaliculé au milieu en dessus, pubescent à la base; prothorax transversal; élytres brunes, striées, ayant chacune postérieurement une grande tache indéterminée rousse; cuisses très-épaissies. Russie.

Gymnetron spilote (*G. spilotus*, Schoen.). Ovale, un peu convexe; noir, hérissé de poils bruns; bec cylindrique; prothorax transversal, à côtés aigument arrondis; élytres profondément ponctuées-striées, chacune avec une grande tache oblongue et rousse, n'atteignant pas la suture; cuisses mutiques. Midi de la France.

Gymnetron de la linaire (*G. linariæ*, Schoen.). Ovale; un peu convexe; noir, un peu luisant, parsemé de poils courts, déprimés, rares et blanchâtres; bec assez court, un peu menu, cylindrique, très-arqué; prothorax transversal; élytres assez profondément ponctuées-striées; pieds forts; cuisses très-épaissies, mutiques. Allemagne.

C. *Bec filiforme, infléchi, caché dans un canal du thorax; élytres un peu planes, presque carrées; dernier segment de l'abdomen ouvert.*

✝ *Cuisses dentées.*

Gymnetron a long-bec (*G. longirostris*, Schoen.). Courtement ovale; noir, à poils serrés et d'un gris brun; prothorax un peu transversal, ponctué serré; élytres largement sillonnées, à sillons obscurément ponctués; bec de moitié plus long que le corps, presque droit, un peu atténué en dehors; cuisses en massue, les postérieures obscurément dentées. Midi de la France.

Gymnetron du gramen (*Gymnetron graminis*, Schoen.). Courtement ovale, médiocrement convexe; noir, couvert de poils cendrés, déprimés et rares; bec allongé, menu, un peu arqué, plus long dans la femelle; prothorax obtusément arrondi à la base; élytres assez profondément ponctuées-striées, les intervalles à séries de poils; cuisses postérieures obtusément dentées. Allemagne.

Gymnetron des plantes (*G. plantarum*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu déprimé, à poils rares, déprimés, d'un cendré blanchâtre; prothorax assez long, pointillé, obscurément caréné; élytres ponctuées-sillonnées, à côté à peine agrandi; cuisses postérieures un peu dentées. Midi de la France.

= *Cuisses mutiques.*

Gymnetron de la campanule (*G. campanulæ*, Schoen.). Ovale-oblong; noir, un peu déprimé, parsemé de poils courts, d'un cendré blanchâtre, en séries sur les élytres; bec allongé, menu; élytres ponctuées, un peu sillonnées; cuisses toutes mutiques; anus fovéolé au sommet, bidenté dans les mâles. France.

Gymnetron petit (*G. micros*, Schoen.). Ovale-oblong, un peu déprimé; noir, à petites soies rares et cendrées; prothorax pointillé serré, à côtés élargis et arrondis postérieurement; écusson triangulaire, aigu, couvert de squamules cendrées et serrées; élytres obscurément ponctuées-striées; cuisses mutiques. Allemagne.

Cent-sixième genre. Mécine (*Mecinus*, Germ.).

Antennes assez courtes, pas trop menues; funicule de cinq articles: les 1-2 un peu longs, obconiques, le deuxième du double plus long, les 3-5 transversaux, un peu arrondis, égaux; massue ovale, de quatre articles, les articles très-serrés; bec assez long et assez fort, cylindrique, arqué, défléchi; yeux latéraux, un peu bas, presque ovales, légèrement convexes; prothorax à peine plus large que long, tronqué à la base et au sommet, les côtés un peu arrondis, un peu plus étroit au sommet, bordé-élevé en devant, médiocrement convexe en dessus; élytres allongées, un peu cylindriques, couvrant l'anus; jambes toutes armées d'un crochet au sommet.

Mécine du poirier sauvage (*Mecinus pyraster*, Schoen.). Linéaire-allongé; noir, un peu luisant, à pubescence cendrée et légère; bec assez long, un peu menu, très-arqué, plus court dans les mâles, finement pointillé, celui des femelles plus long

et lisse en dehors; prothorax très-pointillé; élytres ponctuées-striées, les intervalles à petits points un peu en séries; cuisses armées de dents petites et aiguës. France.

Mécine a collier (*Mecinus collaris*, Schoen.). Linéaire-oblong; noir, un peu luisant, à pubescence fine et cendrée; bec court, fort, presque droit, ponctué; prothorax arrondi, à bords postérieurs, côtés de la poitrine et bandelette à squamules fauves et serrées; élytres peu profondément ponctuées-striées; les intervalles plans, obscurément ponctués; cuisses presque mutiques. Autriche.

Mécine janthine (*M. janthinus*, Schoen.). Linéaire-allongé; noir, un peu luisant, à pubescence très-fine et cendrée; bec assez long, un peu menu, médiocrement arqué, plus court, plus épais et ponctué dans les mâles, plus long, plus menu et lisse en dehors dans les femelles; prothorax presque carré, médiocrement arrondi sur les côtés; élytres bleues, ponctuées-striées, les intervalles à points en séries; cuisses des mâles dentées en devant, mutiques dans les femelles. France.

Mécine bordé (*M. circulatus*, Schoen.). Linéaire-allongé; brun, presque opaque, à pubescence grise; antennes, jambes, tarses, un large bord des élytres et suture, ferrugineux; front, trois lignes du prothorax, et une bandelette intramarginale sur les élytres, à pubescence blanche et serrée; prothorax à points écartés; élytres ponctuées-striées, les intervalles à points un peu en séries; cuisses mutiques. France.

Cent-septième genre. Nanophye (*Nanophyes*, Schoen.).

Antennes assez longues, un peu menues; funicule de cinq articles: les 1-2 oblongs, presque coniques, le deuxième plus épais et plus long, les autres plus courts, un peu arrondis, presque égaux; massue assez grande, très-allongée, ovale-oblongue, de trois articles: les articles un peu distants, les deux basilaires presque transversaux, tronqués au sommet, le dernier sensiblement atténué au sommet, acuminé; bec allongé, cylindrique, linéaire, peu arqué, défléchi; yeux un peu rapprochés vers le front, arrondis, assez grands, légèrement convexes; prothorax un peu conique, tronqué au sommet, médiocrement convexe; écusson très-petit, à peine visible; élytres presque ovales, atténuées vers le sommet, très-convexes en dessus antérieurement, un peu bossues, couvrant l'anus; pieds assez longs; jambes tronquées au sommet, mutiques.

Nanophye de la salicaire (*Nanophyes lythri*, Schoen.).

Noire, luisante, à pubescence grise; base des antennes et pieds pâles; bec strié; élytres à pubescence blanche, avec une bande raccourcie et une tache testacées; côtés de la poitrine très-couverts de squamules blanches. France.

NANOPHYE GLOBULE (*Nanophyes globulus*, SCHOEN.). Noire, luisante, un peu pubescente; base des antennes et des cuisses et jambes d'un roux testacé; disque des élytres testacé, ponctué de noir; cuisses mutiques. Allemagne.

NANOPHYE DE L'ORME (*N. ulmi*, SCHOEN.). Pâle; à pubescence menue et un peu épaisse sur la poitrine; bec, deux taches sur le vertex, poitrine et abdomen, noirs; cuisses mutiques. Italie.

NANOPHYE LUISANTE (*N. nitidulus*, SCHOEN.). D'un roux ferrugineux; pubescence pâle; antennes et pieds d'un ferrugineux plus pâle; tête, sommet du bec, poitrine et abdomen noirs; élytres ponctuées-striées, à places nues; cuisses antérieures armées de deux épines en dessous, les autres unidentées. Portugal.

NANOPHYE DU TAMARIX (*N. tamarisci*, SCHOEN.). Bec assez long, menu, un peu lisse, d'un roux ferrugineux ainsi que le prothorax; élytres pâles, avec un trait arqué et ferrugineux au milieu; poitrine brune; pieds d'un testacé pâle; cuisses bi-épineuses. Midi de la France.

NANOPHYE PALE (*N. pallidus*, SCHOEN.). Ovale; d'un jaune pâle; cuisses antérieures un peu dentées. Portugal.

NANOPHYE PALOTTE (*N. pallidulus*, SCHOEN.). D'un testacé pâle, à pubescence blanchâtre, rare en dessus, épaisse en dessous; poitrine et abdomen noirs; chaque élytre ayant au milieu un sillon raccourci, longitudinal, d'un brun pâle; cuisses mutiques. Midi de la France.

NANOPHYE POSTICHE (*N. posticus*, SCHOEN.). Pâle, à pubescence fine et blanchâtre; vertex, bord antérieur du prothorax et poitrine, bruns; élytres distinctement ponctuées-striées, chacune avec une strie postérieure raccourcie, d'un brun foncé; cuisses antérieures bidentées, les postérieures unidentées. Midi de la France.

NANOPHYE HÉMISPHÉRIQUE (*N. hemisphœricus*, SCHOEN.). Ovale, un peu hémisphérique, pâle; à bec, prothorax, base des élytres, d'un noir bronzé; cuisses mutiques. Paris.

NANOPHYE MARBRÉE (*N. marmoratus*, SCHOEN.). Noire; élytres testacées, à bandes obliques et brunes. France.

SECTION TROISIÈME. — *Antennes de* 10, 9, 8, 7 *articles* (*funicule ordinairement de* 6, 7 *articles, quelquefois de* 4, 5.)

DIVISION QUATRIÈME. LES RHYNCHOPHORIDES.

Antennes médiocres; funicule de 6 *ou de* 5 *articles; massue ou bi-articulée, ou presque solide et à articles indistincts; bec ou défléchi, ou avancé.*

Cent-huitième genre. SPHÉNOPHORE (*Sphenophorus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, assez fortes; les 1-2 articles du funicule oblongs, turbinés, obconiques, les autres courts, un peu arrondis, tous distants; massue courtement ovale, comprimée, cunéiforme; bec allongé, un peu menu, épais à la base, médiocrement arqué; prothorax oblong, plus étroit en avant, très-resserré; arrondi ou bisinué à la base; élytres oblongues, un peu ovales, très-souvent un peu planes en dessus; pieds médiocres, forts, presque d'égale longueur.

SPHÉNOPHORE BRUN (*Sphenophorus piceus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, glabre; bec enflé à la base, un peu comprimé en dehors; prothorax plus long que large, à points épars; élytres un peu ponctuées-striées, les intervalles ponctués finement et sans ordre; écusson triangulaire. Paris.

SPHÉNOPHORE RACCOURCI (*S. abbreviatus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, à squamules cendrées et rares; prothorax plus long que large, à points épars; élytres un peu ponctuées-striées, les intervalles plans, ponctués sans ordre, les points assez grands, remplis de petites squamules cendrées; corps convexe en dessus. Europe.

SPHÉNOPHORE PEU-PONCTUÉ (*S. parum-punctatus*, SCHOEN.). Ovale-allongé; noir, glabre; bec assez court, enflé à la base, un peu comprimé en dehors; prothorax oblong, à points épars; élytres étroitement striées, les intervalles très-finement pointillés; écusson obtus au sommet. Midi de l'Europe.

SPHÉNOPHORE OPAQUE (*S. opacus*, SCHOEN.). Ovale-oblong; noir, un peu opaque; prothorax ovale, plus long que large, ponctué, à bords antérieurs testacés; élytres assez courtes, un peu ponctuées-striées, les intervalles ponctués sans ordre; les points du thorax et des élytres remplis de squamules cendrées. Italie.

SPHÉNOPHORE MUTILÉ (*S. mutilatus*, SCHOEN.). Ovale; d'un noir brun, un peu opaque; prothorax un peu plus long que large, ponctué, à bord antérieur testacé; élytres assez courtes, un peu ponctuées-striées, les intervalles alternativement plus

étroits et un peu ponctués-striés, tous les points remplis de squamules. Europe.

SPHÉNOPHORE MÉRIDIONAL (*Sphenophorus meridionalis*, SCHOEN.). Oblong; noir, un peu luisant; jambes ferrugineuses; prothorax obtusément arrondi en arrière, profondément ponctué et à points serrés en dessus, avec une tache oblongue et lisse sur le disque; élytres brunes, un peu opaques, finement ponctuées-striées, les intervalles à points serrés. Midi de la France.

SPHÉNOPHORE BRULÉ (*S. ardesius*, SCHOEN.). D'un noir cendré, luisant; bec un peu comprimé, noir; côtés du prothorax avec des impressions. France.

Cent-neuvième genre. SITOPHILE (*Sitophilus*, SCHOEN.).

Antennes assez courtes, un peu menues; les 1-2 articles du funicule assez longs, obconiques; les autres courts, un peu turbinés; massue ovale-oblongue, un peu acuminée; bec allongé, assez menu, épaissi à la base, cylindrique, quelquefois un peu arqué; prothorax très-allongé, plus étroit en devant, resserré avant le sommet, qui est tronqué ainsi que la base; élytres oblongues, un peu carrées, sensiblement un peu plus étroites vers le sommet, plus courtes que l'abdomen; pieds médiocres, forts; le pénultième article des tarses un peu plus large que les autres, presque cordiforme, à peine spongieux en dessous.

SITOPHILE DES GRAINS (*Sitophilus granarius*, SCHOEN. *Curculio granarius*, LIN. FAB.). Allongé; d'un roux brun, presque glabre; prothorax brusquement plus étroit en devant, caréné en dessus, à points profonds et épars, plusieurs de ces points oblongs; élytres un peu plus courtes que l'abdomen, ponctuées-striées, les intervalles ponctués en séries et alternativement plus élevés en devant. France et toute l'Europe.

DIVISION CINQUIÈME. LES COSSONIDES.

Antennes courtes; funicule de 7 articles; massue indistinctement articulée ou presque solide, toujours spongieuse au sommet; bec défléchi; élytres couvrant le pygidium; les deux premiers segments de l'abdomen beaucoup plus longs, intimement joints, difficiles à distinguer; pieds antérieurs distants.

Cent-dixième genre. COSSON (*Cossonus*, CLAIRVILLE).

Antennes médiocres, assez fortes, insérées vers le sommet du bec; funicule de 7 articles: les 1-2 assez longs, très-courts-

milieu obconiques, les autres courts, égaux, transversaux, lenticulaires ou un peu perfoliés, un peu serrés, le dernier non appliqué contre la massue; celle-ci assez grande, ovale, presque solide; bec allongé, très-souvent étroit à la base, médiocrement arqué; prothorax oblong, un peu quadrangulé, tronqué au sommet; élytres allongées, linéaires, tronquées à la base, ne couvrant pas exactement l'anus, médiocrement convexes en dessus; pieds médiocres; cuisses médiocrement en massue; jambes étroites à la base, légèrement bisinuées en dedans, armées d'un grand crochet défléchi au sommet; tarses grêles, à pénultième article étroit.

Cosson linéaire (*Cossonus linearis*, Schoen.). D'un noir brun; glabre, presque plan en dessus; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec assez long, un peu menu, dilaté au sommet; prothorax oblong, avec deux impressions peu apparentes à la base et vers le milieu, ponctué finement sur le dos, et à points plus gros et plus serrés sur les côtés; élytres presque planes, peu profondément ponctuées-striées, les intervalles un peu convexes. France.

Cosson ferrugineux (*C. ferrugineus*, Schoen.). Noir, glabre; antennes, élytres et pieds bruns; bec plus du double plus long que la tête, menu, médiocrement dilaté au sommet; prothorax un peu quadrangulé, finement pointillé, obscurément caréné, peu enfoncé à la base; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles lisses. Suisse.

Cosson cylindrique (*C. cylindricus*, Schoen.). Noir, glabre; un peu convexe en dessus; antennes et pieds d'un roux ferrugineux; bec assez court, un peu épais, peu dilaté au sommet, courtement canaliculé en dessus; prothorax un peu quadrangulé, avec une impression peu apparente au milieu postérieurement, ponctué partout profondément et peu serré, avec une ligne dorsale lisse; élytres convexes, sillonnées, à sillons profondément ponctués. France.

Cosson lent (*C. tardii*, Schoen.). D'un noir brun, ou marron, luisant; antennes et pieds châtains; élytres ponctuées-striées, les intervalles rugueux. Irlande.

Cent-onzième genre. Mésite (*Mesites*, Schoen.).

Antennes assez courtes, un peu épaisses, insérées vers le milieu du bec dans les mâles, à la base du funicule dans les femelles; scape médiocrement en massue; funicule de 7 articles: les 1-2 assez longs, turbinés, les autres un peu perfoliés,

un peu resserrés, successivement un peu plus larges, le dernier non pressé contre la massue : celle-ci petite, courtement ovale, indistinctement bi-articulée ; bec assez long, un peu épais dans le mâle, presque cylindrique, linéaire : dans les femelles il est un peu épaissi à la base, ensuite plus menu, cylindrique; prothorax oblong, plus étroit en devant, resserré au sommet, médiocrement convexe en dessus ; écusson petit, arrondi, un peu élevé ; élytres allongées, presque cylindriques, médiocrement convexes, ne cachant pas exactement l'anus ; pieds forts, les antérieurs un peu plus longs ; jambes armées au sommet d'un crochet fort et courbé ; tarses étroits.

MÉSITE CUNIPÈDE (*Mesites cunipes*, SCHOEN.). Allongé ; noir, glabre ; antennes et pieds ferrugineux ; front creusé en fossette ; bec plus long que la tête, canaliculé entre les antennes ; prothorax oblong, ponctué, avec une ligne lisse au milieu ; élytres sillonnées, à sillons ponctués, les intervalles très finement pointillés en séries. Midi de la France.

Cent-douzième genre. PHLOEOPHAGE (*Phlœophagus*, SCHOEN.).

Antennes médiocres, un peu minces ; funicule de 7 articles : les 1-2 assez longs, un peu obconiques, les autres courts, lenticulaires, presque égaux ; massue un peu ovale, bi-articulée, presque solide ; bec allongé, fort, cylindrique, un peu arqué ; yeux arrondis, déprimés ; prothorax oblong, un peu plus étroit vers la base et le sommet, arrondi sur les côtés, médiocrement convexe en dessus ; écusson petit, arrondi ; élytres allongées, presque linéaires, tronquées à la base, convexes en dessus, avec les épaules obtusément angulées ; pieds médiocres, presque égaux ; tarses étroits.

PHLOEOPHAGE DU BOIS (*Phlœophagus lignarius*, SCHOEN.). Allongé, un peu convexe ; d'un noir brun, un peu luisant, glabre ; antennes et pieds plus pâles ; bec assez menu, évidemment ponctué ; prothorax légèrement resserré des deux côtés près du sommet, finement pointillé ; élytres peu profondément ponctuées-striées, les intervalles plans, obscurément rugueux. Angleterre.

PHLOEOPHAGE SPADICE (*P. spadix*, SCHOEN.). Un peu convexe ; d'un noir brun, un peu luisant, à pubescence cendrée ; antennes et pieds ferrugineux ; bec peu épais, presque de la longueur du prothorax ; prothorax oblong, peu élargi des deux côtés, profondément ponctué, obscurément caréné ; élytres crénées-striées, les intervalles obscurément pointillés, rugueux. Autriche.

PHLOEOPHAGE SCULPTÉ (*Phlœophagus sculptus*, SCHOEN.). Un peu convexe; d'un roux brun, à pubescence rare et cendrée; antennes et pieds d'un roux testacé; prothorax assez court, variolé-ponctué très-serré, à côtés élargis; élytres crénées-striées, les intervalles rugueux, obscurément pointillés; bec plus long que la tête, assez étroit. Suède.

PHLOEOPHAGE UNCIPÈDE (*P. uncipes*, SCHOEN.). Ovale-oblong, un peu convexe; d'un roux ferrugineux; antennes, bec et pieds plus pâles; prothorax oblong, profondément ponctué et à points serrés; écusson nul; élytres ponctuées-striées, les intervalles convexes, rugueux, à petites soies pâles. Italie.

Cent-treizième genre. RHYNCOLE (*Rhyncolus*, CREÜTZ.).

Antennes assez courtes, un peu épaisses; funicule de 7 articles: le 1er plus grand, turbiné, les autres courts, un peu perfoliés, resserrés; massue petite, un peu ovale, indistinctement de 4 articles; bec très-court dans le plus grand nombre, linéaire, cylindrique; prothorax oblong, médiocrement convexe; écusson petit, arrondi; élytres allongées, convexes, cylindriques; pieds assez courts; tarses grêles, le pénultième article souvent étroit.

RHYNCOLE CYLINDRIQUE (*Rhyncolus cylindricus*, SCHOEN.). Allongé, un peu cylindrique; d'un noir brun, glabre; antennes et pieds plus pâles; bec épais, de la longueur de la tête, finement canaliculé à la base; prothorax allongé, un peu cylindrique, légèrement resserré en devant, assez profondément ponctué et à points peu nombreux, avec une ligne étroite, un peu élevée, lisse; élytres assez profondément striées-ponctuées, les intervalles très-obscurément pointillés en séries. Espagne.

RHYNCOLE CHLOROPE (*R. chloropus*, SCHOEN.). Noir, glabre; antennes courtes, épaisses; pieds d'un roux brun; bec très-court, large, déprimé; intervalle des élytres obscurément pointillé en séries. Europe.

RHYNCOLE PORC (*R. porcatus*, SCHOEN.). Oblong, presque cylindrique; noir, glabre; bec court, large, étroit antérieurement; antennes ferrugineuses, à massue comprimée; prothorax à points profonds et peu nombreux, avec les côtés un peu arrondis; élytres cylindriques, obtusément arrondies au sommet, profondément ponctuées-sillonnées, les intervalles ponctués en séries. France.

RHYNCOLE ALLONGÉ (*R. elongatus*, SCHOEN.). Noir, glabre;

antennes courtes, épaisses; pieds bruns; prothorax profondément ponctué, un peu caréné au milieu; élytres sillonnées-ponctuées; bec très-court, déprimé, de la largeur de la tête. Nord de l'Europe.

RHYNCOLE CULINAIRE (*Rhyncolus culinaris*, SCHOEN.). Oblong; d'un roux ferrugineux, un peu luisant; massue comprimée; bec court, assez étroit, cylindrique; prothorax un peu ovale, à points profonds et assez rapprochés; élytres soyeuses, linéaires, obtusément arrondies au sommet, profondément ponctuées-sillonnées, les intervalles pointillés un peu en séries, transversalement rugueux et un peu muriqués postérieurement. France.

RHYNCOLE SUBMURIQUÉ (*R. submuricatus*, SCHOEN.). Brun, un peu luisant; bec court, presque de la largeur de la tête, obscurément caréné; prothorax à points rapprochés, les côtés un peu agrandis, avec une impression transversale près du sommet; élytres ponctuées-sillonnées, les intervalles finement pointillés en devant, un peu muriqués postérieurement. France.

RHYNCOLE EXIGU (*R. exiguus*, SCHOEN.). D'un roux ferrugineux pâle, luisant, glabre; massue un peu comprimée; bec et tête pointillés finement et serrés; prothorax un peu arrondi des deux côtés, à points profonds et assez nombreux; élytres linéaires, obtusément arrondies au sommet, profondément sillonnées-ponctuées, les intervalles très-finement pointillés en séries, non muriqués postérieurement. Hollande.

RHYNCOLE DES TRONCS (*R. truncorum*, SCHOEN.). Assez large; d'un roux ferrugineux, luisant, glabre; massue un peu cunéiforme, comprimée; bec plus long que la tête, finement pointillé; prothorax presque ovale, à points profonds et écartés; élytres linéaires, obtusément arrondies au sommet, profondément sillonnées-ponctuées, les intervalles très-finement pointillés; cuisses comprimées, dilatées des deux côtés. France.

RHYNCOLE A BEC CYLINDRIQUE (*R. cylindrirostris*, SCHOEN.). D'un brun ferrugineux, glabre; antennes et pieds plus pâles; prothorax finement ponctué, les côtés élargis, le devant resserré; élytres ponctuées-striées, les intervalles à petits points un peu épars; bec plus long que la tête, cylindrique, courtement canaliculé en dessus. Paris.

RHYNCOLE RÉFLÉCHI (*R. reflexus*, SCHOEN.). D'un brun ferrugineux, glabre; bec court, sensiblement un peu plus étroit vers le sommet; prothorax à points profonds et assez rapprochés, les côtés élargis, le devant assez profondément resserré;

y tres médiocrement crénées-striées, les intervalles pointillés t transversalement rugueux, le sixième très-élevé vers le somnet, caréné, réfléchi. Paris.

RHYNCOLE POINTILLÉ (*Rhyncolus punctatulus*, SCHOEN.). D'un noir brun, un peu luisant, glabre; antennes et pieds l'un roux ferrugineux; bec très-court, de la largeur de la ête, avec une impression; prothorax pointillé serré; élytres nédiocrement ponctuées-striées, les intervalles rugueux-poncués. France.

Cent-quatorzième genre. EUMYCTÈRE (*Eumycterus*, SCHOEN.).

Antennes assez longues, un peu fortes; funicule de 7 articles : le 1[er] allongé, un peu obconique, les autres courts, un peu turbinés, progressivement plus épais; massue étroite, un peu ovale, indistinctement articulée; bec allongé, cylindrique, linéaire, arqué, un peu menu; yeux bas, très-éloignés du front, déprimés, se touchant presque sous la tête; prothorax oblong, tronqué à la base et au sommet, à côtés médiocrement élargis et arrondis; écusson petit, arrondi, un peu élevé; élytres allongées, convexes, un peu cylindriques; pygidium ouvert, un peu défléchi, contigu à l'abdomen, à peine saillant hors des élytres; pieds assez longs, les antérieurs très-distants à la base; le pénultième article des tarses plus large, bilobé.

EUMYCTÈRE BLANC-ÉCAILLEUX (*Eumycterus albosquamulatus*, SCHOEN.). Allongé; brun, un peu luisant, parsemé de squamules rares et blanchâtres; bec long, un peu mince, arqué; prothorax oblong, finement pointillé, les points écartés, avec une ligne étroite et lisse sur le dos; élytres finement ponctuées-striées, les intervalles plans, à points écartés, avec des impressions en séries. Anatolie.

DIVISION CINQUIÈME. LES DRYOPHTHORIDES.

Antennes courtes; funicule de 4 articles; bec un peu défléchi; pygidium couvert par les élytres.

Cent-quinzième genre, DRYOPHTHORE (*Dryophthorus*, SCHOEN.).

Antennes courtes, fortes, insérées devant le milieu du bec; funicule de 4 articles : les 1-2 très-courts, obconiques, le 2[e] un peu plus long, les 3-4 transversaux, tronqués au sommet, resserrés, progressivement plus épais; massue assez grande, ovale, presque solide, spongieuse au sommet; bec assez long, épais, presque cylindrique, un peu arqué; yeux latéraux,

ovales, déprimés, petits; prothorax oblong, tronqué au sommet; écusson non visible; élytres allongées, médiocrement convexes; jambes avec un crochet fort au sommet, un peu défléchi; tarses courts, grêles, de 5 articles.

DRYOPHTHORE LYMEXILON (*Dryophthorus lymexilon*, SCHOEN.). D'un brun de poix, à pubescence rare et grise; antennes et pieds roussâtres; bec avec une légère impression à la base; prothorax presque cylindrique, profondément resserré vers le sommet, à points rudes; élytres profondément ponctuées-striées, les intervalles étroits, élevés, lisses. France.

DRYOPHTHORE BITUBERCULÉ (*D. bituberculatus*, SCHOEN.). Assez large, d'un brun foncé; antennes et pieds roussâtres; base du bec sans impression; prothorax profondément ponctué, légèrement resserré près du sommet; élytres un peu atténuées au sommet, ponctuées-striées, les intervalles assez larges, peu élevés; points de tout le corps remplis d'une poussière grise. Californie.

FAMILLE 20. LES XYLOPHAGES.

Analyse des genres.

1.	Antennes de dix articles distincts, ou moins......	2	
	Antennes de onze articles......	10	
2.	Palpes s'amincissant à la pointe, coniques.........	3	
	Palpes filiformes, ou plus gros à l'extrémité.......	5	
3.	Palpes courts; antennes de huit ou neuf articles distincts; corps cylindrique..............	G. 1er.	SCOLYTES.
	Palpes assez allongés; antennes de deux ou de dix articles; corps déprimé, en carré long...........	4	
4.	Antennes de deux articles, dont le dernier très-grand..............................	G. 2e.	PAUSSUS.
	Antennes de dix articles, perfoliées à leur base.	G. 3e.	CÉRAPTÈRE.
5.	Corps étroit et allongé, cylindrique ou linéaire...	6	
	Corps ovale ou arrondi, déprimé....................	9	
6.	Antennes en massue perfoliée, ou en scie...........	7	
	Antennes terminées en massue solide, presque globuleuse..............................	G. 7e.	CÉRYLON.
7.	Antennes plus longues que la tête; corps déprimé ou cylindrique..............................	8	
	Antennes guère plus longues que la tête, celle-ci presque aussi longue que le prothorax; corps linéaire..............................	G. 6e.	NÉMOZOME.
8.	Corps cylindrique; prothorax globuleux ou cubique..............................	G. 4e.	BOSTRICHE.
	Corps déprimé..............................	G. 5e.	PSOA.

9.	Corps ovale..	G. 8e.	CIS.
	Corps arrondi; prothorax en forme de bouclier, cachant la tête..	G. 9e.	CLYPÉASTRE.
10.	Corps ovale ou globuleux; antennes grossissant insensiblement vers l'extrémité........................		11
	Corps étroit et allongé; extrémité seule des antennes en massue..		12
11.	Corps ovale; antennes perfoliées ou en massue de trois à quatre articles..................	G. 10e.	MYCÉTOPHAGE.
	Corps presque globuleux ou contractile..	G. 11e.	AGATHIDIE.
12.	Massue des antennes de deux articles..............		13
	Massue des antennes de trois ou quatre articles..		14
13.	Antennes de la longueur de la tête et du prothorax; mandibules saillantes..........	G. 13e.	LYCTE.
	Antennes moins longues que la tête et le prothorax; mandibules cachées ou peu découvertes..	G. 14e.	BITOME.
14.	Antennes guère plus longues que la tête.	G. 15e.	COLYDIE.
	Antennes notablement plus longues que la tête.		15
15.	Mandibules fortes et avancées.............	G. 12e.	TROGOSITE.
	Mandibules petites..		16
16.	Palpes maxillaires saillants..................	G. 16e.	MÉRYX.
	Palpes très-courts..		17
17.	Second article des antennes plus grand que le troisième; tête et prothorax plus étroit que l'abdomen..	G. 17e.	LATRIDIE.
	Second article des antennes à peu près de même grandeur que les autres; tête et prothorax aussi larges que l'abdomen.............	G. 18e.	SYLVAIN.

CARACTÈRES. Tête non prolongée en trompe ou en museau; tarses simples, à articles entiers ou dont le pénultième seul est quelquefois élargi en cœur; antennes plus grosses vers leur extrémité, ou perfoliées dès leur base.

Les larves de ces insectes vivent dans le bois, et font assez souvent un très-grand tort aux plantations d'olivier, ainsi qu'aux forêts de pins et de sapins.

SECTION PREMIÈRE.

Antennes n'ayant jamais plus de dix articles distincts.

* *Palpes coniques.*

Premier genre. LES SCOLYTES (*Scolytus*).

Palpes très-petits; antennes de huit à neuf articles distincts, les derniers en massue conique ou à trois feuillets; corps cylindrique.

Souvent ces insectes ont le corps coupé obliquement à son

extrémité postérieure, et les élytres ont de petites dents et des aspérités à cette partie de la troncature.

Premier sous-genre. Les Scolytes. *Antennes en massue solide.*

Scolyte destructeur (*Scolytus destructor*, Latr. *Hylesinus scolytus*, Fab.). Noirâtre ; glabre ; élytres brunes, tronquées et striées ; tête couverte de poils gris-cendré ; abdomen rétus. Paris.

Scolyte pygmé (*S. pygmæus*, Latr. *Hylesinus pygmæus*, Fab.). Très-noir et luisant ; abdomen rétus ; élytres brunes, entières. Paris.

Scolyte micrographe (*S. mycrographus*, Latr. *Bostrichus mycrographus*, Fab.). Cylindrique ; dessous ferrugineux ; dessus testacé ; prothorax raboteux en devant, lisse à sa partie postérieure ; élytres entières, pointillées, presque lisses, velues à l'extrémité. Paris.

Scolyte chalcographe (*S. chalcographus*, Latr. *Bostrichus chalcographus*, Fab.). Noir ; élytres rousses, presque lisses, un peu tronquées, ayant trois denticules à l'extrémité. Autriche.

Scolyte typographe (*S. typographus*, Latr. *Bostrichus typographus*, Fab.). Testacé, velu ; élytres striées, tronquées et dentées à l'extrémité. Allemagne.

Scolyte ligniperde (*S. ligniperda*, Latr. *Hylesinus ligniperda*, Fab.). Brun noirâtre ; velu ; élytres à stries ponctuées, ayant quelques rides ; les quatre jambes postérieures dentelées. France.

Scolyte piniperde) *S. piniperda*, Latr. *Hylesinus piniperda*, Fab.). Noir ; un peu velu ; tarses roux ; élytres à stries crénelées. Allemagne.

Scolyte pubescent (*S. pubescens*, Latr. *Hylesinus pubescens*, Fab.). D'un brun noirâtre, pubescent ; antennes et pattes jaunâtres ; front velu. Paris.

Scolyte six-denté (*S. sex-dentatus*, Latr.). Cylindrique ; testacé ; couvert d'un léger duvet ; élytres un peu tronquées, ayant six dents peu apparentes à l'extrémité. Paris.

Scolyte rétus (*S. retusus*, Latr.). Brun ; légèrement velu ; élytres lisses et un peu tronquées. Paris.

Scolyte bidenté (*S. bidens*, Latr. *Bostrichus bidens*, Fab.). Brun foncé ; élytres tronquées, ayant une dent près de la suture. Paris.

Scolyte crénelé (*S. crenatus*, Latr. *Hylesinus crenatus*, Fab.). Noir ; antennes et pattes d'un brun obscur ; élytres de la même couleur, à stries crénelées. Paris.

SCOLYTE VARIÉ (*Scolytus varius*, LATR. *Hylesinus varius*, FAB.). Noirâtre; élytres d'un brun fauve varié de cendré, striées. Paris.

SCOLYTE ENFONCÉ (*S. impressus*, LATR.). Ovale; noirâtre; une large impression sur le front; élytres entières, couvertes d'un duvet soyeux et cendré, à stries ponctuées. Paris.

SCOLYTE MONOGRAPHE (*S. monographus*, LATR. *Bostrichus monographus*, FAB.). D'un brun testacé; élytres lisses, un peu tronquées à l'extrémité, ayant chacune trois petites dents, dont deux à l'extrémité de la suture, et la troisième au bord extérieur. Paris.

SCOLYTE OLÉÏPERDE (*S. oleiperda*, LATR. *Hylesinus oleiperda*, FAB.). Brun et velu; élytres d'un gris testacé, striées; pattes fauves. Midi de la France.

SCOLYTE DES DATES (*S. dactyliperda*, LATR. *Bostrichus dactyliperda*, FAB.). Velu; élytres entières, testacées; jambes antérieures dentées. Paris.

SCOLYTE NAIN (*S. pusillus*, LATR.). Ovale-oblong; brun; velu; élytres ponctuées, entières. Paris.

SCOLYTE DU FRÊNE (*S. fraxini*, LATR. *Hylesinus fraxini*, FAB.). Gris; deux lignes noires, confluentes antérieurement, sur le prothorax; des taches noires, comme réticulées, sur les élytres. Paris.

SCOLYTE DU MÉLÈZE (*S. laricis*, LATR. *Bostrichus laricis*, FAB.). Brun; élytres tronquées, ayant chacune quatre petites dents; pattes roussâtres. Allemagne.

SCOLYTE DU SAPIN (*S. abietinus*, LATR. *Hylesinus abietinus*, FAB.). Noir; élytres brunes et courtes. Allemagne.

SCOLYTE POLYGRAPHE (*S. polygraphus*, LATR. *Bostrichus polygraphus*, FAB.). Noirâtre; prothorax rétréci en devant; antennes et pattes jaunâtres; élytres d'un brun verdâtre, vaguement ponctuées. Suède.

SCOLYTE RUBANÉ (*S. vittatus*, LATR. *Hylesinus guttatus*, FAB.). Brun; un peu velu; une bande courte et cendrée sur chaque élytre. Allemagne.

SCOLYTE VELU (*S. villosus*, LATR. *Hylesinus villosus*, FAB.). Brun, velu; élytres striées par des lignes de points alternativement plus enfoncées; pattes d'un brun clair. Allemagne.

SCOLYTE RACCOURCI (*S. brevis*, LATR.). Noirâtre; prothorax rugueux, brun; élytres d'un brun ferrugineux, à stries légères et ponctuées; antennes et pattes rousses. Allemagne.

SCOLYTE DENTELÉ (*S. serratus*, LATR.). Brun; prothorax

ferrugineux, rude antérieurement; élytres lisses et striées. Allemagne.

Scolyte minuscule (*Scolytus minimus*, Latr. *Hylesinus minimus*, Fab.). Cendré; élytres un peu plus obscures que le reste du corps, lisses et entières. Saxe.

Scolyte testacé (*S. testaceus*, Latr. *Hylesinus testaceus*, Fab.). Testacé; glabre; élytres lisses, de la longueur de l'abdomen. Allemagne.

Scolyte pattes-jaunes (*S. flavipes*, Latr.). Noir; velu; prothorax cylindrique, caréné en dessus; élytres brunes, striées; jambes et antennes fauves. Autriche.

Scolyte tête-noire (*S. melanocephalus*, Latr. *Hylesinus melanocephalus*, Fab.). Gris; velu; tête noire; jambes jaunâtres. Danemarck.

Scolyte thoracique (*S. thoracicus*, Latr.). Noirâtre; prothorax globuleux, rugueux en devant, d'un noir foncé; antennes et pattes fauves; élytres entières, à stries ponctuées et brunes. Allemagne.

Deuxième sous-genre. Les Platypes. *Antennes en masse solide; tarses longs, à articles simples.*

Platype cylindrique (*Platypus cylindricus*, Latr. *Bostrichus cylindricus*, Fab.). Cylindrique; noirâtre; pattes comprimées et fauves; élytres striées, velues, un peu tronquées, dentées à l'extrémité. Allemagne. France.

Troisième sous-genre. Les Phloiotribes. *Antennes ayant leur massue en éventail.*

Phloiotribe de l'olivier (*Phloiotribus oleæ*, Latr. *Hylesinus oleæ*.). Gris cendré; velu; antennes fauves; pattes brunes. France méridionale.

Deuxième genre. Les Paussus (*Paussus*).

Ils diffèrent des *Scolytes* par leurs palpes assez allongés, leurs antennes de deux articles, dont le dernier très-grand; leur corps est déprimé, en carré-long.

On ignore les mœurs de ces insectes exotiques; mais on pense qu'ils doivent vivre dans le bois comme les précédents.

Paussus linéé (*Paussus lineatus*, Latr.). Brun; une ligne noire sur chaque élytre. Du Cap.

Paussus microcéphale (*P. microcephalus*, Latr.). Brun; massue des antennes très-grande et irrégulièrement dentée. Afrique.

Troisième genre. LES CÉRAPTÈRES (*Cerapterus*).

Ils ont tous les caractères des *Paussus;* mais leurs antennes sont de dix articles et perfoliées dès la base.

CÉRAPTÈRE FLAVICORNE (*Cerapterus flavicornis*). Noir; les deux premiers articles des antennes roussâtres, les autres noirs; élytres d'un bleu brillant. Java.

* * *Palpes filiformes, ou plus gros à l'extrémité.*

Quatrième genre. LES BOSTRICHES (*Bostrichus*).

Antennes en massue de trois articles, perfoliées ou en scie, plus longues que la tête; corps cylindrique, étroit et allongé; prothorax globuleux ou cubique.

Leurs larves vivent dans le bois, et c'est aussi là qu'on rencontre l'insecte parfait.

BOSTRICHE CAPUCIN (*Bostrichus capucinus*, LATR. *Apate capucina*, FAB.). Long. 11 millim. (5 lignes); noir; prothorax bossu, ayant des points élevés; abdomen et élytres d'un fauve rouge. Paris.

BOSTRICHE EN DEUIL (*B. luctuosus*, LATR.). Noir; prothorax bossu, couvert de points élevés; élytres raboteuses, entières. France méridionale.

BOSTRICHE MURIQUÉ (*B. muricatus*, LATR. *Sinodendron muricatum*, FAB.). Noir; prothorax bossu, muriqué en devant; élytres brunes, tronquées et à six dents à l'extrémité. Midi de la France.

BOSTRICHE BIMACULÉ (*B. bimaculatus*, LATR. *Apate bimaculata*, FAB.). Noir; prothorax rugueux, renflé, ayant de chaque côté une tache blanche ponctuée de noir; élytres tronquées à l'extrémité, ayant chacune une dent courte et arquée. Midi de la France.

BOSTRICHE LINÉÉ (*B. lineatus*, LATR.). Noir; pattes et antennes fauves; élytres entières, testacées, ayant leur bord extérieur noirâtre, ainsi qu'une ligne longitudinale sur le disque. Nord de l'Europe.

BOSTRICHE RUFIPÈDE (*B. rufipes*, LATR.). Brun; pattes roussâtres; prothorax noir, chagriné en devant; élytres striées, déprimées, non tronquées. Paris.

BOSTRICHE TRONQUÉ (*B. retusus*, LATR.). Brun; antennes fauves; élytres pointillées, tronquées, sans épines. Paris.

BOSTRICHE BORDÉ (*B. limbatus*, LATR. *Apate limbata*, FAB.). Noir; antennes fauves; élytres lisses, jaunâtres, un peu striées, à bord extérieur et suture noirs. Nord de l'Europe.

Bostriche six-denté (*Bostrichus sex-dentatus*, Latr.). Noirâtre; antennes fauves; prothorax globuleux; élytres d'un brun clair, ponctuées, à six petites dents. France méridionale.

Bostriche sinué (*B. sinuatus*, Latr. *Apate sinuata*, Fab.). Noir; prothorax muriqué; élytres tronquées et sinuées à l'extrémité. Paris.

Cinquième genre. Les Psoa (*Psoa*).

Ils ne diffèrent des *Bostriches* que par la forme déprimée de leur corps.

Psoa de Vienne (*Psoa Viennensis*, Fab.). D'un bronzé foncé; élytres longues, plus ou moins rougeâtres, quelquefois d'un rouge vif. Italie.

Psoa américain (*P. Americana*, Fab.). Entièrement noir. Amérique. — Cet insecte appartient-il réellement à ce genre?

Sixième genre. Les Némozomes (*Nemozoma*).

Antennes en massue perfoliée, guère plus longues que la tête: celle-ci presque aussi longue que le prothorax; corps linéaire.

Némozome allongé (*Nemozoma elongata*, Latr.). D'un noir brillant; pattes et antennes rousses, ainsi qu'une bande à la base des élytres et deux taches à l'extrémité. Paris.

Septième genre. Les Cérylons (*Ceryloni*).

Antennes terminées en massue solide, presque globuleuse; corps allongé, aplati, presque de la même largeur partout.

Comme les précédents, ces insectes vivent dans les bois et sous les écorces d'arbres.

Cérylon atténué (*Cerylon attenuatus*, Latr.). Mince; cylindrique; marron; yeux noirs; élytres un peu obscures à l'extrémité. Paris.

Cérylon déprimé (*C. depressus*, Latr. *Lyctus depressus*, Fab.). D'un brun ferrugineux; prothorax plan, oblong, finement ponctué; élytres déprimées, à stries pointillées. Allemagne.

Cérylon brillant (*C. nitidulus*, Latr. *Lyctus nitidulus*, Fab.). Noir; glabre; brillant; tête et base des antennes ferrugineuses, ainsi que les pattes. Allemagne.

Cérylon picipède (*C. picipes*, Latr. *Lyctus politus*, Fab.). D'un noir luisant; pattes et antennes d'un brun ferrugineux; prothorax ponctué, plan; de légères stries pointillées sur les élytres. France.

CÉRYLON DU NOYER (*Cerylon juglandis*, LATR. *Lyctus juglandis*, FAB.). D'un brun obscur; hérissé de poils très-courts; élytres à stries crénelées; antennes et pattes d'un brun testacé. France, septentrionale.

CÉRYLON TARIÈRE (*C. terebrans*, LATR. *Lyctus terebrans*, FAB.). D'un brun ferrugineux, sans taches; prothorax pointillé, très-rebordé : élytres à stries crénelées. Paris.

CÉRYLON BIMACULÉ (*C. bipustulatus*, LATR. *Lyctus bipunctatus*, FAB.). Noir; glabre; pattes et antennes roussâtres; élytres ayant chacune un point ferrugineux près de leur extrémité. Saxe.

CÉRYLON À DEUX FOSSETTES (*C. bifoveatus*, LATR.). Noir; hérissé de poils très-courts; prothorax allongé, plus étroit que les élytres, ayant deux fossettes à sa partie postérieure. Suède.

CÉRYLON ESCARBOT (*C. histeroides*, LATR. *Lyctus histeroides*, FAB.). D'un noir brillant et glabre; prothorax non rebordé, profondément ponctué; pattes et antennes marron. Paris.

CÉRYLON LUISANT (*C. nitidus*, LATR. *Lyctus nitidus*, FAB.). D'un noir luisant, glabre; antennes et pattes d'un brun ferrugineux; élytres lisses. France.

CÉRYLON RESSERRÉ (*C. contractus*, LATR.). Ferrugineux; tête pointillée, ainsi que le prothorax, qui est rebordé; des stries pointillées sur les élytres. Paris.

Huitième genre. LES CIS (*Cis*).

Corps ovale ou arrondi, déprimé; palpes maxillaires beaucoup plus grands que les labiaux, plus gros à leur extrémité; antennes en massue feuilletée; mâles ayant souvent sur la tête deux petites éminences.

Ces insectes vivent dans les bolets et agarics qui croissent sur les arbres.

CIS DU BOLET (*Cis boleti*, LATR. *Anobium boleti*, FAB.). Brun; irrégulièrement ponctué sur les élytres; pattes testacées. Paris.

CIS NAIN (*C. minutus*, LATR. *Hylesinus minutus*, FAB.). Noir; glabre et sans taches. Paris.

Neuvième genre. LES CLYPÉASTRES (*Clypeaster*).

Mêmes caractères, mais corps orbiculaire, très-plat; tête cachée sous un prothorax en demi-cercle.

SECTION DEUXIÈME.

Antennes de onze articles distincts.

Dixième genre. LES MYCÉTOPHAGES (*Mycetophagus*).

Corps ovale; antennes insensiblement plus grosses et perfoliées, quelquefois terminées en massue de trois à quatre articles.

Ces insectes vivent, en état parfait et de larve, dans les champignons.

MYCÉTOPHAGE QUADRIMACULÉ (*Mycetophagus quadrimaculatus*, LATR.). D'un brun ferrugineux; prothorax noir, ainsi que les élytres, qui ont des stries ponctuées et chacune deux taches rouges. Paris.

MYCÉTOPHAGE LUNAIRE (*M. lunaris*, FAB.). Roux; élytres noires, légèrement striées, portant chacune une lunule et un point roux. Paris.

MYCÉTOPHAGE A PLUSIEURS POINTS (*M. multipunctatus*, LATR.). D'un brun ferrugineux; élytres fauves, un peu striées, ayant de nombreuses taches brunes. Paris.

MYCÉTOPHAGE FULVICOLLE (*M. fulvicollis*, LATR.). Noir; un peu velu; pattes et prothorax roux, ainsi que deux taches sur les élytres et leur bord extérieur. Paris.

MYCÉTOPHAGE LISSE (*M. glabratus*, LATR.). Noir en dessus; élytres lisses, rousses à la base et à l'extrémité. Allemagne.

MYCÉTOPHAGE DERMESTOÏDE (*M. dermestoides*, LATR.). Brun; abdomen et pattes testacés. Allemagne.

MYCÉTOPHAGE ATOME (*M. atomarius*, LATR.). Noir; profondément ponctué sur le prothorax et les élytres : celles-ci ayant une tache fauve près de la base, une bande sinuée près de l'extrémité, un point derrière cette bande, et cinq autres points sur le disque de chacune. Autriche.

MYCÉTOPHAGE DIX-POINTS (*M. decem-punctatus*, LATR.). Noir; pattes et le dernier article des antennes, roux; cinq points de cette couleur sur les élytres. Russie.

MYCÉTOPHAGE SINUÉ (*M. sinuatus*, LATR.). Noir, deux bandes rousses, en croissant, sur les élytres, et un point de la même couleur près de l'extrémité de ces dernières. Autriche.

MYCÉTOPHAGE TESTACÉ (*M. testaceus*, LATR.). Testacé; sans taches. Allemagne.

MYCÉTOPHAGE MÉTALLIQUE (*M. metallicus*, LATR.). Bronzé; pattes ferrugineuses. Saxe.

MYCÉTOPHAGE CHATAIN (*M. castaneus*, LATR.). Noir; pattes

et antennes marron, ainsi que les élytres qui sont un peu plus foncées près de leur bord externe, et chargées de légères stries pointillées. Allemagne.

MYCÉTOPHAGE NIGRICORNE (*Mycetophagus nigricornis*, LATR.). Roux ; antennes noires. Saxe.

MYCÉTOPHAGE BRUN (*M. piceus*, LATR.). Brun foncé ; élytres ayant de légères stries pointillées, une tache près de leur base, une bande et un point à l'extrémité, ferrugineux. Allemagne.

Onzième genre. LES AGATHIDIES (*Agathidium*).

Elles se distinguent des précédents par la figure presque globuleuse et contractile de leur corps.

Si l'on n'avait la conformité des tarses en considération, ces insectes seraient placés d'une manière beaucoup plus naturelle dans la dernière famille des Tétramères, à côté des *Phalacres*.

AGATHIDIE GLOBULEUSE (*Agathidium globus*, ILLIG. *Sphœridium globus*, FAB.). Corps globuleux ; tête noire, luisante ; antennes brunes ; prothorax d'un roux obscur, luisant, sans tache ; élytres lisses, noires et luisantes ; pattes brunes. Paris.

AGATHIDIE SEMILUNÉE (*A. semilunum*, ILLIG. *Sphœridium semilunum*, FAB.). Noir ; abdomen et pieds roussâtres. Paris.

AGATHIDIE NIGRIPENNE (*A. nigripenne*, ILLIG. *Sphœridium nigripenne*, FAB.). Tête et prothorax roussâtres, luisants, sans taches ; antennes brunes, rousses à la base, ainsi que le corps et les pattes ; élytres très-glabres, noirâtres, luisantes. Allemagne.

Douzième genre. LES TROGOSITES (*Trogosita*).

Corps étroit et allongé ; antennes notablement plus longues que la tête, ayant l'extrémité seule en massue composée de trois à quatre articles un peu saillants au côté interne ; mandibules fortes et saillantes ; mâchoires terminées par un seul lobe.

La larve d'une espèce de ce genre fait beaucoup de mal au blé qui est dans les greniers ; elle est connue sous le nom de *cadelle*.

TROGOSITE BLEU (*Trogosita cœrulea*, LATR.). D'un noir bleuâtre et luisant, avec une ligne enfoncée sur la tête. Provence. Il attaque le pain.

TROGOSITE MAURITANIQUE (*T. Mauritanica*, LATR. *T. caraboides*, FAB.). Dessus noirâtre ; dessous brun ; prothorax un peu cordiforme, rebordé ; élytres avec des stries lisses. Paris. Il attaque le blé.

Treizième genre. LES LYCTES (*Lyctus*).

Corps comme les précédents; antennes de la longueur de la tête et du prothorax, terminées par une massue de deux articles seulement; mandibules saillantes.

Les Lyctes vivent dans les bois.

LYCTE OBLONG (*Lyctus canaliculatus*, FAB. *Lyctus oblongus*, LATR.). D'un brun noirâtre ou testacé, un peu velu; un enfoncement au milieu du prothorax; élytres souvent plus claires que la tête et le prothorax, ayant des stries ponctuées. Paris.

Quatorzième genre. LES BITOMES (*Bitoma*).

Corps comme les précédents, mais antennes beaucoup plus courtes, aussi en massue formée de deux articles; mandibules cachées ou peu découvertes.

On trouve ces insectes sous les écorces de vieux bois.

BITOME CRÉNELÉ (*Bitoma crenata*, LATR.). Noir; prothorax raboteux, avec quatre lignes élevées; des stries crénelées et deux taches rouges sur les élytres. Paris.

BITOME RUFIPENNE (*B. rufipennis*, LATR. *Lyctus rufipennis*, FAB.). Il diffère du précédent par ses élytres entièrement fauves. Allemagne.

BITOME RUFICORNE (*B. ruficornis*, LATR.). Noir; prothorax sillonné; antennes et pattes d'un brun ferrugineux, ainsi que la moitié des élytres. Italie.

BITOME RUGICOLLE (*B. rugicollis*, LATR.). D'un brun obscur; quatre lignes longitudinales élevées sur le prothorax, ainsi que sur les élytres, qui ont en outre des stries ponctuées. Paris.

Quinzième genre. LES COLYDIES (*Colydium*).

Corps étroit et allongé; antennes guère plus longues que la tête, en massue perfoliée et de trois articles; mandibules non saillantes et tête non allongée.

COLYDIE SILLONNÉE (*Colydium sulcatum*, LATR.). Testacée, à tête un peu plus obscure; prothorax plan, sillonné; élytres avec de légères stries. Paris.

COLYDIE FILIFORME (*C. filiforme*, LATR.). Noire; élytres sillonnées; pattes fauves à la base. Saxe.

COLYDIE ALLONGÉE (*C. elongatum*, LATR.). Noire; prothorax sillonné; pattes et antennes roussâtres; quatre lignes élevées sur chaque élytre et une double rangée de points entre les lignes. Paris.

COLYDIE TÊTE-ROUSSE (*C. erythrocephalum*, LATR.). Noire; tête, base des élytres et pattes, rousses. Hongrie

Seizième genre. LES MÉRYX (*Meryx*).

Semblables aux précédents, mais palpes maxillaires saillants et mandibules petites.

Les antennes sont formées d'articles cylindrico-coniques, et grossissent insensiblement; les palpes maxillaires sont terminés par un article un peu plus gros et tronqué.

MÉRYX RUGUEUX (*Meryx rugosa*, LATR.). Long. environ 8 millim. (3 1/2 lignes); brun; un sillon longitudinal sur le prothorax; élytres fortement ponctuées, rugueuses. Inde.

Dix-septième genre. LES LATRIDIES. (*Latridius*).

Corps allongé; mandibules petites; palpes très-courts, antennes à second article plus grand que le troisième, celui-ci et les suivants beaucoup plus menus et cylindriques, jusqu'à la massue, qui est formée des trois derniers; tête et prothorax plus étroits que l'abdomen.

LATRIDIE ENFONCÉE (*Latridius impressus*, LATR.). Brune; prothorax arrondi, avec un enfoncement à sa partie supérieure; élytres pointillées et pubescentes. Paris.

LATRIDIE NAINE (*L. minutus*, LATR.). Noire; prothorax rebordé postérieurement; pattes et antennes fauves; élytres striées. Paris.

LATRIDIE TRANSVERSALE (*L. transversus*, LATR.). Testacée; élytres plus pâles et striées; prothorax rebordé, ayant derrière un enfoncement transversal. Paris

Dix-huitième genre. LES SYLVAINS (*Sylvanus*).

Ils ont aussi le corps étroit et allongé, les mandibules petites, et les palpes fort courts; mais leurs antennes, terminées en massue de trois articles, ont leur second article et les suivants, jusqu'à la massue, presque égaux et en forme de cône. La largeur de leur corps est égale. Leur tête est triangulaire.

SYLVAIN UNIDENTÉ (*Sylvanus unidentatus*, LATR. *Dermestes unidentatus*, FAB.). Testacé, sans taches; une dent avancée de chaque côté du prothorax; élytres fortement pointillées. Paris.

FAMILLE 21. LES PLATYSOMES.

Analyse des genres.

1.	Labre avancé entre les mandibules; tarses très-courts........	2
	Labre très-petit; tarses allongés........	G. 3e. PARANDRE.
2.	Antennes moniliformes, plus courtes que le corps........	G. 1er. CUCUJE.
	Antennes à articles cylindriques, très-longues........	G. 2e. ULÉÏOTE

CARACTÈRES. Tête non prolongée en trompe ou en museau; tarses simples, à articles entiers; antennes de la même grosseur ou plus grêles à l'extrémité; corps déprimé, allongé.

Ces insectes ont les mêmes habitudes que les précédents; comme eux ils habitent sous les écorces d'arbre.

Premier genre. LES CUCUJES (*Cucujus*).

Labre avancé entre les mandibules; tarses très-courts; antennes presque moniliformes, plus courtes que le corps.

CUCUJE BIMACULÉ (*Cucujus bimaculatus*, LATR. *C. monilis*, FAB.). Testacé; milieu du prothorax noir; une tache oblongue, testacée, sur chacune des élytres, qui sont noires. Paris.

CUCUJE DÉPRIMÉ (*C. depressus*, LATR.). Rouge; dessous du corps et pattes noirs; prothorax sillonné, dentelé sur les bords. Autriche.

CUCUJE DERMESTOÏDE (*C. dermestoidès*, LATR.). Brun; prothorax sillonné; élytres lisses et testacées. Allemagne.

CUCUJE UNIFASCIÉ (*C. unifasciatus*, LATR.). Très-petit; fauve; élytres plus pâles, faiblement striées, ayant, dans leur milieu, une tache grande, noire, n'atteignant pas les bords; yeux noirs; prothorax presque carré, mutique, avec une *ligne* imprimée de chaque côté. Paris.

CUCUJE NOIRATRE (*C. piceus*, LATR.). D'un brun noir, sans taches; prothorax lisse; élytres striées. Paris.

CUCUJE ATRE (*C. ater*, LATR.) D'un noir luisant; prothorax lisse, un peu cordiforme; des stries crénelées sur les élytres. France.

CUCUJE MUTIQUE (*C. muticus*, LATR.). Noir; élytres striées; prothorax mutique, ayant une ligne imprimée de chaque côté. Styrie.

Deuxième genre. LES ULÉÏOTES (*Uleiota*).

Labre et tarses comme les précédents, mais antennes longues et à articles cylindriques.

ULÉÏOTE FLAVIPÈDE (*Uleiota flavipes*, LATR. *Brontes flavipes*, FAB.). Noirâtre; bouche, antennes et pattes fauves; bords latéraux du prothorax dentelés; des stries ponctuées sur les élytres, et une ligne élevée longitudinale près du bord extérieur. Paris. Variété d'un brun plus clair ou jaunâtre: le *Brontes pallens* de Fabricius.

ULÉÏOTE TESTACÉE (*U. testacea*, LATR.). Très-petite; d'un fauve testacé; élytres plus pâles; prothorax sans dentelures, ayant une ligne imprimée de chaque côté. Paris.

Troisième genre. LES PARANDRES (*Parandra*).

Labre très-petit ; tarses allongés ; mandibules fortes et dentées ; corps moins aplati que dans les précédents, ressemblant beaucoup à celui d'un *Lucane.*

PARANDRE LISSE (*Parandra lævis*, LATR.). Long. environ 27 millim. (1 pouce) ; d'un brun marron luisant et lisse ; yeux noirs ; corps vaguement ponctué ; élytres et pattes d'un brun marron plus clair. Amérique septentrionale.

FAMILLE 22. LES LONGICORNES.

Analyse des genres.

	Yeux en forme de rein, environnant souvent la base des antennes ; tête ordinairement enfoncée dans le prothorax, ou ayant un cou, mais alors le 3e article des antennes fort long...............	1
	Yeux arrondis, entiers ou légèrement échancrés, n'entourant pas la base des antennes ; tête séparée du prothorax par une sorte de cou ; 3e article des antennes moins long que le quart de l'antenne totale....................................	53
1.	Dernier article des palpes ovalaire ou ovoïde, terminé en pointe ; tête penchée en avant..........	2
	Dernier article des palpes ordinairement renflé vers le sommet ; tête verticale ou inclinée......	32
2.	Antennes courtes, à articles intermédiaires aussi larges que longs ; arête extérieure des jambes denticulée ou crénelée..................... G. 1er.	SPONDYLE.
	Antennes à articles allongés ; arêtes des jambes sans dentelures.......................................	3
3.	Antennes insérées près de la base des mandibules, non entourées par les yeux, à 3e article presque égal aux deux suivants pris ensemble, ou plus long ; prothorax conico-tronqué, ou transversal et arrondi, denté ou anguleux sur les côtés.....	4.
	Antennes insérées à distance des mandibules, le plus souvent entourées par les yeux, à 3e article moins long que les deux suivants pris ensemble ; prothorax arrondi sur les côtés ou muni d'un tubercule mousse ou épineux..........	7
4.	Tête enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux..	5
	Tête prolongée en arrière en une sorte de cou ; prothorax mutique sur les côtés, un peu épineux sur les côtés........................... G. 5e.	ÆGOSOME.
5.	Antennes de douze articles, dentées en scie ; prothorax à trois dents aiguës sur les côtés. G. 2e.	PRIOME.
	Antennes de onze articles, sans dentelures, au moins chez les femelles..............................	6

6. { Prothorax presque en carré transversal, crénelé sur les côtés.............................. G. 3e. ERGATE.
Prothorax presque en hexagone transversal, avec un angle de chaque côté..................... G. 4e. TRAGOSOME.

7. { Prothorax ayant de chaque côté une épine ou un tubercule épineux; cuisses postérieures allongées, jamais rétrécies à la base, ni en massue vers l'extrémité.. 8
Prothorax ordinairement mutique, quelquefois subépineux ou tuberculeux latéralement, et dans ce cas cuisses brusquement terminées en massue. 11

8. { Elytres convexes et dures.................................. 9
Elytres planes et flexibles.................................. 10

9. { Des plis transversaux ou de fortes rugosités au milieu du prothorax.......................... G. 6e. CÉRAMBYX.
Point de plis transversaux ni de fortes rugosités au milieu du prothorax...................... G. 7e. PURPURICÈNE.

10. { Antennes portant des houppes de poils au sommet des articles intermédiaires............ G. 8e. ROSALIE.
Antennes glabres ou sans houppes............ G. 9e. AROMIE.

11. { Elytres ni très-courtes ni brusquement rétrécies près de leur base, et terminées en alène; prothorax moins long que large.............................. 12
Elytres très-courtes ou brusquement rétrécies un peu au-delà de leur base et terminées en alène, ou couvrant tout l'abdomen, et alors prothorax plus long que large.. 25

12. { Prothorax suborbiculaire, déprimé; cuisses postérieures en massue.. 13
Prothorax le plus souvent globuleux; quelquefois un peu déprimé, mais alors cuisses postérieures allongées, non en massue.............................. 19

13. { Antennes à second article moins long que la moitié du 3e; cuisses fortement en massue..... 14
Antennes courtes, à second article aussi long que la moitié du troisième; cuisses peu en massue et yeux très-échancrés........................ G. 16e. CRIOMORPHE.

14. { Troisième article des antennes plus long que le quatrième.. 15
Troisième article des antennes moins long que le quatrième; prothorax ayant une petite épine de chaque côté.............................. G. 15e. OXYPLEURE.

15. { Prothorax soyeux, ou non chargé de tubercules lisses.. 16
Prothorax chargé de tubercules lisses ou de deux empâtements luisants.............................. 17

16. { Pointe du médisternum bilobée........... G. 10e. ROPALOPE.
Pointe du médisternum simple, obtuse ou aiguë. .... G. 11e. CALLIDIE.

17. Pointe du médisternum simple; trois ou quatre tubercules lisses........................ G. 12e. PHYMATODE.
— Pointé du médisternum échancrée; un empâtement luisant de chaque côté du milieu du prothorax.. 18

18. Troisième article des antennes à peine plus long que le suivant........................ G. 13e. SÉMANOTE.
Troisième article des antennes une fois aussi long que le suivant........................ G. 14e. HYLOTRUPE.

19. Elytres n'étant pas tronquées au sommet, ni obliquement coupées ou arrondies à l'angle sutural. 20
Elytres tronquées ou échancrées au sommet; ou coupées obliquement ou arrondies à l'angle sutural; prothorax sans épine ni tubercule sur les côtés.. 23

20. Yeux très-peu échancrés, n'entourant pas la base des antennes........................ 21
Yeux profondément échancrés........................ 22

21. Pointe du médisternum simple........... G. 17e. ASÈME.
Pointe du sternum bifide........................ G. 18e. CRIOCÉPHALE.

22. Prothorax presque ovalaire, un peu convexe. .... G. 19e. SOLENOPHORE.
Prothorax globuleux........................ G. 20e. HESPÉROPHANE.

23. Prothorax en ovale transversal; antennes sétacées, épaisses, un peu épineuses extérieurement au sommet de leurs articles...... G. 21e. PLATYNOTE.
Prothorax presque globuleux ou oblong, quelquefois presqu'en ovale transversal, mais alors antennes courtes et mutiques........................ 24

24. Cuisses postérieures faiblement et graduellement renflées........................ G. 22e. CLYTE.
Cuisses postérieures en massue........... G. 23e. ANAGLYPTE.

25 Elytres ordinairement aussi longues que l'abdomen, non rétrécies ni terminées en alène; ou très-courtes, mais alors palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux........................ 26
Elytres aussi longues que l'abdomen et brusquement rétréceies un peu au-delà de leur base et terminées en alène; ou très-courtes, mais alors palpes maxillaires à peine plus longs que les labiaux.. 30

26. Prothorax tuberculeux ou subépineux sur les côtés; corps convexe........................ 27
Prothorax mutique sur les côtés; corps déprimé. 28

27. Yeux peu échancrés; dernier article des palpes ovalaire, terminé en pointe oblongue ou tronquée.. G. 24e. CARTALLE.
Yeux très-échancrés; dernier article des palpes en triangle renversé........................ G. 25e. OBRIE.

28. Elytres couvrant tout le dos de l'abdomen......... 29
Elytres ne couvrant pas les trois quarts du dos de l'abdomen.................................. G. 28e. LEPTIDÉE.

29. Palpes égaux, très-courts, cachés........ G. 26e. DEILE.
Palpes maxillaires très-saillants, trois fois aussi longs que les labiaux...................... G. 27e. GRACILIE.

30. Elytres très-courtes.................................... 31
Elytres aussi longues que l'abdomen, brusquement rétrécies près des épaules, terminées en alène et écartées vers leur extrémité....... G. 31e. STÉNOPTÈRE.

31. Antennes grêles, plus longues ou aussi longues que le corps, à troisième article à peu près égal au cinquième......................... G. 29e. MOLORQUE.
Antennes épaisses, égalant à peine les deux tiers du corps en longueur, à troisième article notablement moins long que le cinquième. G. 30e. NÉCYDALE.

32. Prothorax portant de chaque côté une épine ou un tubercule épineux................................ 33
Prothorax mutique, ou ne portant point de tubercule épineux aux côtés........................ 43

33. Cuisses postérieures simples; ou quelquefois en massue, mais alors ailes nulles ou rudimentaires, et élytres presque soudées................ 34
Cuisses postérieures en massue; des ailes sous les élytres.. 38

34. Tête sans sillon ou peu profondément sillonnée; élytres peu ou point anguleuses aux épaules, à fossette humérale rarement prononcée........ 35
Tête creusée entre les antennes d'un sillon profond, dont les bords sont relevés à la base de celle-ci... 36

35. Troisième article des antennes presque cylindrique, un peu courbe, notablement plus long que le premier et le quatrième.......... G. 32e. PARMÈNE.
Troisième article obconique, à peu près égal au quatrième, plus court ou à peine aussi long que le premier............................ G. 33e. DORCADION.

36. Ailes peu développées ou nulles......... G. 34e. MORIME.
Ailes développées.. 37

37. Antennes plus courtes que le corps ou à peine plus longues.............................. G. 35e. LAMIE.
Antennes notablement plus longues que le corps. .... G. 36e. MONOHAMME.

38. Antennes non ciliées en dessous, ou munies de cils courts et peu nombreux........................ 39
Antennes garnies en dessous de cils longs et nombreux.. 41

39. Antennes à peine plus longues que le corps; prothorax tuberculeux.......................... G. 37e. ACANTHODÈRE.
Antennes de moitié au moins plus longues que le le corps.. 40

40. Elytres entières au sommet; oviducte des femelles ordinairement apparent......... G. 38e. ÆDILE.
Elytres un peu échancrées au sommet; oviducte caché.. G. 39e. LÉIOPE.

41. Prothorax moins long que large......................... 42
Prothorax plus long que large, non tuberculeux; élytres obliquement tronquées.......... G. 42e. STÉNOSOME.

42. Elytres entières; prothorax non tuberculeux. .... 40e. EXOCENTRE.
Elytres tronquées obliquement au sommet; prothorax tuberculeux.......................... G. 41e. POGONOCHÈRE.

43. Elytres plus ou moins convexes en dessus, n'ayant pas de trace d'une arête humérale longitudinalement prolongée, rarement tronquées à l'extrémité.. 44
Elytres un peu déprimées longitudinalement en dessus, brusquement rabattues sur les côtés, offrant les traces d'une arête humérale prolongée, ordinairement tronquées ou échancrées. 47

44. Antennes de onze articles; quelquefois de douze dans les mâles, mais alors élytres tronquées... 45
Antennes de douze articles; élytres toujours entières, oblongues ou linéaires.......... G. 46e. AGAPANTHE.

45. Antennes annelées, garnies en dessous de cils longs et nombreux... 46
Antennes unicolores, presque glabres ou garnies en dessous de cils rares et peu allongés; élytres entières à l'extrémité.......................... G. 45e. ANESTHÈTE.

46. Elytres larges, entières à l'extrémité..... G. 43e. MESOSE.
Elytres allongées, tronquées à l'extrémité; corps semi-cylindrique.......................... G. 44e. NIPHONE.

47. Crochets des tarses simples; yeux parfois divisés en deux parties... 48
Crochets des tarses divisés chacun en deux branches; yeux jamais séparés en deux parties.... 51

48. Elytres amincies vers l'extrémité......................... 49
Elytres obtuses ou tronquées au sommet......... 50

49. Elytres un peu convexes, non terminées par une pointe au sommet.......................... G. 47e. COMPSIDIE.
Elytres un peu déprimées longitudinalement en dessus, terminées au sommet par une petite pointe.. G. 48e. ANŒRÉE.

50. Yeux divisés en deux parties.............. G. 49e. SAPERDE.
Yeux largement séparés en deux parties. G. 50e. ANŒTIE.

51. Elytres allongées, presque linéaires, rétrécies dans leur partie moyenne........................ 52
Elytres rétrécies vers leur extrémité, obliquement tronquées, ou, mais rarement, un peu pointues au sommet........................ G. 53e. PHYTŒCIE.

52. Elytres arrondies ou obtuses au sommet. G. 51e. STÉNOSTOLE.
Elytres obliquement échancrées ou tronquées au sommet.. G. 52e. OBÉRÉE.

53. Tête prolongée derrière les yeux, d'une longueur presque égale au moins au diamètre de ces derniers, puis brusquement rétrécie et séparée du prothorax par une sorte de cou.............. 54
Tête brusquement rétrécie derrière les yeux ou presque immédiatement après eux, et séparée du prothorax par une sorte de cou............... 56

54. Prothorax mutique, rétréci en devant presque en demi-cercle.................................. G. 54e. VESPÈRE.
Prothorax armé de chaque côté d'un tubercule obtus ou épineux...................................... 55

55. Prothorax muni de chaque côté d'un tubercule obtus; 3e et 4e articles des antennes moins longs que les suivants.................... G. 55e. RHAMNUSIE.
Prothorax muni de chaque côté d'un tubercule épineux; 3e article des antennes plus long que les suivants.................................... G. 56e. RHAGIE.

56. Antennes devant les yeux, ou à l'extrémité antérieure de leur échancrure, et alors élytres à peine moitié plus longues que larges.......... 57
Antennes situées tout au plus à l'extrémité antérieure de l'échancrure des yeux.................. 58

57. Quatrième article des antennes à peine moitié aussi long que le 3e et le 5e; écusson en triangle curviligne.............................. G. 57e. TOXOTE.
Quatrième article des antennes plus de moitié plus long que le 3e et le 5e; écusson en triangle rectiligne.............................. G. 58e. PACHYTE.

58. Elytres rétrécies de la base à l'extrémité......... 59
Elytres presque parallèles, rétrécies vers leur milieu ou presque aussi larges à l'extrémité qu'à la base.. 60

59. Angles postérieurs du prothorax prolongés en pointe épineuse........................... G. 59e. STRANGALIE.
Angles postérieurs du prothorax obtus... G. 60e. LEPTURE.

60. Angles postérieurs du prothorax obtus.. G. 61e. ANOPLODÈRE.
Angles postérieurs du prothorax terminés par une petite épine.............................. G. 62e. GRAMMOPTÈRE.

Caract. Les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses; le pénultième profondément divisé en deux

lobes ; antennes ordinairement amincies vers l'extrémité, longues, quelquefois filiformes ; corps et pieds allongés ; division extérieure des mâchoires plus grande ou aussi grande que l'interne, ne ressemblant pas à un palpe ; languette grande comparativement au menton, cordiforme, évasée, échancrée ou bifide à l'extrémité supérieure ; prothorax en forme de trapèze, ou rétréci en avant ; yeux souvent allongés, en forme de rein.

Les larves de ces coléoptères tétramères vivent dans le bois, sous les écorces ou dans l'intérieur des arbres.

SECTION PREMIÈRE.

Yeux très-échancrés ; tête enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux ; quelquefois elle en est séparée par une sorte de cou, mais alors le troisième article des antennes égale le quart de la longueur totale de ces organes.

* *Tête penchée en avant.*

Premier genre. SPONDYLE (*Spondylis*, FABR.).

Antennes grenues et courtes ; corps convexe, cylindrique ; prothorax arrondi, sans épines ni rebords ; aréte extérieure des jambes crénelée ou denticulée ; mâchoires à deux lobes très-petits.

SPONDYLE BUPRESTOÏDE (*Spondylis buprestoïdes*, FAB.). Long. 16 millim. (7 lignes) ; noir ; ponctué ; prothorax globuleux ; deux lignes élevées sur chaque élytre. Midi de la France, dans les bois de pins.

SPONDYLE ALLONGÉ (*S. elongatus*, MEG.). Peut-être la femelle du précédent. Long. près de 20 millim. (9 lignes) ; comme le *Buprestoïde*, mais point de lignes élevées sur les élytres. Lyon et Bordeaux.

Deuxième genre. PRIONE (*Prionus*, GEOF.).

Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax ; labre étroit, très-petit ; antennes de douze articles, dentées en scie, surtout dans les mâles ; prothorax en carré transversal, portant trois dents aiguës sur les bords latéraux ; mâchoires à un seul lobe linéaire.

Ces insectes se tiennent sur les arbres et ne volent que le soir.

PRIONE TANNEUR (*Prionus coriarius*, LATR.). Long. 34 millim. (15 lignes) ; d'un brun noirâtre ; prothorax brodé, muni

de trois épines de chaque côté; antennes en scie, courtes; trois lignes élevées presque effacées sur chaque élytre. Paris.

PRIONE CERVICORNE (*Prionus cervicornis*, FAB.). C'est le plus grand des Prïones connus; il a près de 162 millim. (6 pouces) de longueur; mandibules très-grandes; prothorax ferrugineux, aplati, ayant trois fortes épines de chaque côté; élytres jaunes, avec des lignes et des taches ferrugineuses. Cayenne. Sa larve vit dans le bois du Fromager, et les habitants la recherchent pour la manger. Cette espèce a servi de type à M. Serville pour créer son genre *Macrodontia*.

Troisième genre. ERGATE (*Ergatus*, SERV.).

Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax; antennes de onze articles, sans dentelures, au moins dans les femelles; prothorax presqu'en carré transversal, crénelé sur les côtés; cuisses antérieures des mâles plus grandes que les autres.

ERGATE ARTISAN (*Ergatus faber*, DEJ. *Prionus faber* et *Prionus obscurus*, 1re ÉDIT.). Long. 27 à 45 millim. (12 à 20 lignes); brun ou d'un brun rougeâtre en dessus; antennes simples, grêles, à premier article renflé; élytres rugueuses, ponctuées, avec deux lignes longitudinales souvent indistinctes; prothorax de la femelle portant une dent de chaque côté. Lyon; Midi de la France.

Quatrième genre. TRAGOSOME (*Tragosoma*, DEJ.).

Tête et antennes comme dans le genre précédent, mais prothorax presqu'en hexagone transversal, présentant un angle de chaque côté.

TRAGOSOME BOULANGER (*T. depsarium*, DEJ. *Prionus depsarius*, 1re ÉDIT.). Long. 32 millim. (14 lignes); dessus brun, dessous ferrugineux et pubescent; antennes courtes, ferrugineuses; prothorax unidenté; élytres rugueuses, ponctuées, à lignes élevées. Alpes de Savoie; Suède.

Cinquième genre. ÆGOSOME (*Ægosoma*, SERV.).

Tête prolongée en une sorte de cou; prothorax en trapèze ou en cône tronqué, mutique sur les côtés, un peu épineux aux angles postérieurs; antennes sétacées, égalant au moins le quart de la longueur de ces organes; palpes maxillaires paraissant composés de cinq articles; femelles ayant l'oviducte long et saillant.

ÆGOSOME ROUILLÉ (*Ægosoma scabricorne*, SERV. *Prionus scabricornis*, 1re ÉDIT.). Long. 27 à 45 millim. (12 à 20 lignes);

d'un brun cannelle foncé ; prothorax bordé postérieurement, unidenté ; élytres brunes, avec deux lignes élevées ; antennes de moyenne longueur, plus grêles vers le bout, hérissées simplement de petites épines. Lyon ; midi de la France.

Sixième genre. CAPRICORNE (*Cerambyx*, LIN., SERV. *Hammaticherus*, MEGERL.).

Prothorax muni, de chaque côté, d'un tubercule épineux, et portant des rugosités ou des plis transversaux au milieu ; labre échancré ; mandibules dentées intérieurement ; palpes égaux, les maxillaires ayant le deuxième article plus long que le troisième ; le dernier plus long que le deuxième, comprimé vers l'extrémité ; antennes noueuses ou à troisième, quatrième et cinquième articles renflés au sommet.

CAPRICORNE VELU (*Cerambyx velutinus*, DEJ.). Long. 38 à 54 millim. (17 à 24 lignes) ; d'un châtain noirâtre ou d'un brun marron en dessus ; couvert d'un duvet d'un gris blanchâtre ; milieu du prothorax très-rugueux, sans rides ou plis transversaux ; dessous du corps noirâtre. Midi de la France.

CAPRICORNE HÉROS (*C. heros*, LATR.). Long. 34 à 52 millim. (15 à 23 lignes) ; dessous noir, ou d'un noir brunâtre, glabre ; bout des élytres couleur de poix ; antennes longues ; prothorax très-ridé, épineux ; écusson triangulaire et sinueux. Paris.

CAPRICORNE SOLDAT (*C. miles*, DEJ.). Long. 29 à 50 millim. (13 à 22 lignes) ; comme le précédent, mais antennes moins longues ; écusson en demi-cercle, non sinueux ; dessous du corps un peu duveteux ; dessus d'un noir marron ou d'un rouge brunâtre. Midi de la France.

CAPRICORNE SAVETIER (*C. cerdo*, FAB.). Long. 18 à 25 millim. (8 à 11 lignes) ; noir ; prothorax entièrement ridé transversalement ; élytres rudes, unicolores, un peu duveteuses ; écusson triangulaire ; antennes longues, surtout dans le mâle. Paris.

Septième genre PURPURICÈNE (*Purpuricenus*, SERV.).

Élytres convexes et dures comme dans le précédent ; milieu du prothorax sans rugosités très-fortes ni plis transversaux ; du reste, mêmes caractères.

PURPURICÈNE DE KOEHLER (*Purpuricenus Kœhleri*, SERV. *Cerambix Kœhleri*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 23 millim. (6 à 10 lignes) ; noir ; prothorax noir, quelquefois avec une tache

rouge de chaque côté, ou bordé de rouge en devant; élytres d'un rouge vermillon, avec une tache noire, oblongue, sur la suture, ne couvrant pas le sommet. Paris.

Variétés : 1° *P. bilineatus*. Deux taches oblongues ou linéaires rapprochées de la suture des élytres; 2° *P. cinctus*. Elytres noires, bordées de rouge; 3° *P. servillei*. Élytres entièrement rouges.

PURPURICÈNE DE HONGRIE (*Purpuricenus budensis*, GOETZE). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); prothorax noir, quelquefois avec un point rouge de chaque côté, ou bordé de rouge en devant; d'autres fois rouge, ou rouge et bordé de noir postérieurement; élytres d'un rouge vermillon, marquées postérieurement d'une tache suturale noire, s'élargissant au sommet qu'elle couvre entièrement. Pontarlier. Très-rare.

PURPURICÈNE A COU GLOBULEUX (*P. globulicollis*, DEJ.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); comme le *Kœhleri*, mais plus petit; prothorax plus globuleux, marqué de rouge de chaque côté; à pointe latérale petite et fine; tache noire des élytres partant de l'écusson sans se prolonger jusqu'à l'extrémité. Digne.

Huitième genre. ROSALIE (*Rosalia*, SERV.).

Élytres presque planes, flexibles; antennes garnies de houppes de poils au sommet des articles intermédiaires; palpes grêles terminés par un article plus grand, obconique, allongé et comprimé, les maxillaires plus courts que les labiaux et ne dépassant pas l'extrémité des mâchoires; labre échancré; prothorax sans fortes rides ni rugosité, ayant de chaque côté une épine obliquement relevée.

ROSALIE DES ALPES (*Rosalia Alpina*, SERV. *Callichroma Alpina*, 1re ÉDIT.). Long. 23 à 36 millim. (10 à 16 lignes); d'un bleu cendré, avec des taches et des bandes noires; antennes longues, d'un bleu cendré, avec l'extrémité de chaque article très-noire et velue. Cette espèce exhale une agréable odeur de musc. Paris.

Neuvième genre. AROMIE (*Aromia*, SERV.).

Élytres comme dans le précédent, mais antennes glabres; mandibules faiblement dentées au côté interne.

AROMIE MUSQUÉE (*Aromia moschata*, SCOP. *Callichroma moschata*, 1re ÉDIT.). Long. 25 à 34 millim (11 à 15 lignes); d'un vert brillant, quelquefois cuivreux ou bleuâtre; antennes de moyenne grandeur; cuisses mutiques. Paris : sur le saule.

Aromie ambroisie (*Aromia ambrosiaca*, Stev.). Long. 25 à 34 millim. (11 à 15 lignes); prothorax d'un bleu verdâtre métallique, avec une tache rouge de chaque côté; élytres d'un vert métallique, portant deux lignes longitudinales peu élevées. Villefranche; dans les Pyrénées.

Aromie thoracique (*A. thoracica*, Fish.). Comme la précédente, mais milieu du prothorax entièrement rouge. Pyrénées.

Dixième genre. Ropalope (*Ropalopus*, Muls.).

Deuxième article des antennes moins long que la moitié du troisième; celui-ci plus long que le quatrième; cuisses en massue; prothorax soyeux ou non chargé de tubercules lisses; pointe du médisternum bilobée; élytres presque planes; dernier article des palpes presqu'aussi long que tous les autres.

Ropalope du Milanais (*Ropalopus insubricus*, Muls. *Callidium insubricum*, Dej.). Long. 18 à 23 millim. (8 à 10 lignes); prothorax noir, presque ovale transversal, marqué de points rares dans son milieu, rugueux et anguleux de chaque côté, quelquefois lisse et sans points au milieu; élytres d'un vert métallique, rugueuses, dilatées postérieurement et arrondies au sommet, ou très-fortement rugueuses et d'un bleu d'acier brillant. Sarguemines.

Ropalope clavipède (*R. clavipes*, Muls. *Callidium clavipes*, 1re édit.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); d'un noir opaque; antennes un peu plus longues que le corps, épineuses; élytres rugueuses à la base. Lyon; Paris.

Ropalope fémorale (*R. Femoratus*, Muls. *Callidium femoratum*, 1re édit.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); d'un noir opaque; prothorax et élytres légèrement chagrinés; cuisses d'un rouge ferrugineux. Paris.

Onzième genre. Callidie (*Callidium*, Fab.).

Mêmes caractères que le genre précédent, mais pointe du médisternum simple, obtuse ou aiguë; antennes un peu filiformes, à peine aussi longues que le corps.

Callidie violette (*Callidium violaceum*, Latr.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); violette; cuisses chagrinées, ainsi que le prothorax qui est arrondi et pubescent; élytres uniformément ponctuées; antennes courtes. Paris : rare.

Callidie dilatée (*C. dilatatum*, Payk.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un verdâtre bronzé en dessus; prothorax finement chagriné; élytres plus larges vers leur extrémité, rugueuses et chargées de deux lignes élevées et ramifiées. Alpes.

CALLIDIE SANGUINE (*Callidium sanguineum*, LATR.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); prothorax arrondi, tuberculé, d'un rouge sanguin et duveteux, ainsi que les élytres; corps, tête, pattes et antennes noirs, ces dernières médiocres. Paris.

CALLIDIE UNIFASCIÉE (*C. unifasciatum*, Ross.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); corps déprimé en dessus, d'un brun ferrugineux, plus clair sur le prothorax et sur la base des élytres; celles-ci avec une bande blanche dans leur milieu, se rétrécissant vers la suture. Lyon : sur la vigne.

CALLIDIE DE L'AUNE (*C. alni*, FAB. *Clytus alni*, 1re ÉDIT.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); corps un peu déprimé, noirâtre en dessus; antennes, jambes, tarses et base des élytres d'un rouge ferrugineux : ces dernières portant deux bandes arquées, et ayant quelquefois la base noire. Lyon : sur le chêne.

CALLIDIE RUFIPÈDE (*C. rufipes*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); tête bleue; prothorax luisant, d'un bleu violet; élytres violettes, lisses; dessous du corps d'un noir bronzé luisant; jambes d'un jaune rougeâtre. Paris.

Douzième genre. PHYMATODE (*Phymatodes*, MULS.).

Mêmes caractères que les précédents, mais prothorax chargé de trois ou quatre tubercules lisses; pointe du médisternum simple; antennes sétacées, plus longues que le corps dans les mâles; élytres presque planes; corps allongé.

PHYMATODE VARIABLE (*Phymatodes variabilis*, MULS. *Callidium variabile*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 16 millim. (4 à 7 lignes); dessus du corps déprimé; prothorax inégal, tuberculeux, glabre, arrondi, d'un vert cuivreux; élytres allongées, flexibles, un peu pubescentes, ponctuées, de la même couleur, portant chacune une ligne peu élevée; antennes et pattes brunes. Paris.

PHYMATODE NIGRINE (*P. nigrinus*, MULS.). Variété de la précédente; élytres d'un noir violet ou verdâtre; tout le reste du corps noir ou noirâtre. Paris.

Variétés : 1° à bouche ou partie antérieure de la tête d'un rouge brun; 2° à base d'une partie des articles des antennes d'un brun rouge; 3° à extrémité des antennes entièrement d'un brun rouge plus ou moins foncé; 4° à côté du prothorax d'un brun rougeâtre ou d'un rouge ferrugineux; 5° à tubercules du prothorax noirs ou noirâtres; 6° à prothorax d'un rouge obscur dans son milieu, etc., etc., etc.

PHYMATODE BLEUATRE (*P. fennicus*, MULS. *Callidium fenni-*

cum, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 16 millim. (4 à 7 lignes); prothorax arrondi, roux ainsi que la base des cuisses et des jambes, les tarses, l'extrémité de l'abdomen, et la base d'une partie des articles des antennes; tout le reste du corps noir ou noirâtre. Paris.

Variétés: 1° A bouche ou partie de la tête d'un rouge brun; 2° à antennes d'un rouge brun à l'extrémité ou dans leur totalité; 3° jambes ou abdomen testacés ou ferrugineux.

PHYMATODE NIGRICOLLE (*Phymatodes nigricollis*, MULS. *Callidium luridum*, 1re ÉDIT.). Comme les précédentes, mais élytres d'un fauve ou d'un roux jaunâtre; tout le reste du corps noir ou noirâtre. Paris. Variétés nombreuses, plus ou moins tachées de brun rouge, de ferrugineux, ou de roux obscur.

PHYMATODE BRULÉ (*P. præustus*, MULS. *Callidium præustum*, FAB.). Partie des élytres d'un fauve jaune ou d'un rouge jaunâtre; tête, poitrine, ventre, partie des pieds et des antennes noirs; le reste ferrugineux. Variétés nombreuses plus ou moins tachées de ferrugineux, de testacé, d'un bleu d'acier ou violâtre, etc., etc. Paris.

PHYMATODE TESTACÉ (*P. testaceus*, MULS. *Callidium testaceum*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 16 millim. (4 à 7 lignes); élytres d'un jaune livide, ou d'un rouge ou fauve jaunâtre; prothorax, extrémité de l'abdomen, partie des pieds et des antennes, testacés ou ferrugineux. Variétés nombreuses plus ou moins tachées de rouge, de fauve obscur, etc , etc. Paris.

PHYMATODE THORACIQUE (*P. thoracicus*, MULS. *Callidium complanatum*, LATR.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); corps déprimé en dessus, d'un brun violâtre, pubescent; prothorax un peu tuberculé, souvent testacé au milieu; bouche, ventre et pieds testacés; élytres sans lignes élevées, légèrement rugueuses. Midi de la France.

PHYMATODE HUMÉRAL (*P. humeralis*, MULS. *Callidium humerale*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); corps déprimé en dessus, d'un brun violâtre, pubescent; antennes et bouche plus pâles; prothorax inégal, un peu tuberculeux; élytres un peu rugueuses. Lyon; Bordeaux.

Treizième genre. SEMANOTE (*Semanotus*, MULS.).

Mêmes caractères que les précédents, mais troisième article des antennes à peine plus long que le suivant. Antennes sétacées, aussi longues que le corps dans les mâles; prothorax chargé de chaque côté de son milieu d'un tubercule ou empâ-

tement lisse et luisant ; élytres un peu déprimées ; pointe du médisternum échancrée ; cuisses en massue.

Semanote ondé (*Semanotus undatus*, Muls. *Callidium undatum*, 1re édit.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; dessus brun ou noir, à poils gris ; élytres ponctuées, avec deux bandes ondées blanches et le bord extérieur de la même couleur, quelquefois les bandes s'oblitèrent et se reduisent à une bande ou deux. Paris : très-rare.

Nota. Les genres *Phymatode*, *Semanote*, *Ropolope*, etc., démembrés des *Callidies* par M. Mulsant, n'ont point encore été adoptés par les naturalistes, et me paraissent fondés sur des caractéres assez peu importants.

Quatorzième genre. Hylotrupe (*Hylotrupes*, Serv.).

Troisième article des antennes une fois aussi long que les suivants, et du reste mêmes caractères que les genres précédents. Antennes à peine aussi longues que la moitié du corps, presque filiformes ; dernier article des palpes presque cylindrique, aussi long que les suivants ; pointe du médisternum échancrée et peu apparente ; élytres flexibles, un peu arrondies à l'angle sutural.

Hylotrupe porte-faix (*Hylotrupes bajulus*, Serv. *Callidium bajulus*, 1re édit.). Long. 11 à 20 millim. (5 à 9 lignes) ; prothorax velu, avec deux tubercules peu élevés et d'un noir luisant ; élytres un peu chagrinées, ayant quelques poils blanchâtres et caduques formant une bande transverse. Paris. — Deux variétés : l'une à élytres d'un gris jaunâtre, l'autre à élytres sans bandes velues.

Quinzième genre. Oxypleure (*Oxypleurus*, Muls.).

Antennes sétacées, à peine plus longues que le corps, même dans les mâles, à 3e article plus court que le suivant. Dernier article des palpes élargi vers le sommet, sécuriforme ; prothorax presque hexagone, portant une petite épine de chaque côté ; pointe du médisternum bilobé ; cuisses en massue ; corps allongé.

Oxypleure de Nodier (*Oxypleurus Nodieri*, Muls.). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes) ; brun, un peu déprimé ; prothorax pubescent, épineux sur les côtés ; élytres parsemées de petits espaces circulaires et glabres, ressemblant à des points élevés. Draguignan.

Seizième genre. Criomorphe (*Criomorphus*, Muls.).

Antennes atteignant à peine à la moitié des élytres, épaisses

à la base, à articles noueux, le 2e aussi long que la moitié du suivant; dernier article des palpes obtriangulaire; yeux très-échancrés; prothorax un peu déprimé, plus étroit à la base; pointe du médisternum simple; cuisses en massue oblongue.

CRIOMORPHE IMPÉRIAL (*Criomorphus aulicus*, MULS.). Long. 9 à 18 millim (4 à 8 lignes); un peu déprimé; prothorax noir, luisant, fortement rebordé à la base, sillonné; écusson canaliculé; des lignes élevées souvent peu apparentes, sur les élytres. Alpes.

CRIOMORPHE APPUYÉ (*C. fulcratus*, MULS.). *Callidium fulcratum*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes); noir; prothorax nu, brillant; cuisses rougeâtres; deux lignes longitudinales élevées, très-peu apparentes, sur les élytres. Saxe.

CRIOMORPHE LIVIDE (*C. luridus*, MULS. *Callidium luridum*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes); noir, glabre; élytres testacées ou d'un rouge de sanguine. Paris.

CRIOMORPHE MARRON (*C. castaneus*, MULS. *Callidium castaneum*, PAYK.). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes); noir; antennes et pieds ferrugineux ou d'un rouge brun; élytres couleur de sanguine. Suède.

CRIOMORPHE IMPRIMÉ (*C. impressus*, MULS. *Callidium impressum*, PAYK). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes); noir; tarses roussâtres; prothorax non sillonné, avec une fossette très-apparente de chaque côté près de sa base. Suède.

Dix-septième genre. ASÈME (*Azemum*, ESCHS.).

Yeux très-peu échancrés, n'entourant pas la base des antennes; antennes courtes, à articles obconiques, le deuxième aussi long que la moitié du suivant; lobes des mâchoires presque égaux; palpes un peu filiformes, à dernier article peu renflé; pointe du médisternum simple, aiguë.

ASÈME STRIÉ (*Azemum striatum*, ESCHS. *Callidium striatum*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); noir; antennes courtes; cuisses non renflées; prothorax glabre, arrondi; élytres ayant des lignes longitudinales peu élevées. Lyon: sur les pins.

ASÈME AGRESTE (*A. agreste*, MULS. *Callidium agreste*, FAB.). Comme le précédent, mais élytres brunes ou d'un brun rouge. Midi de la France.

Dix-huitième genre. CRIOCÉPHALE (*Criocephalum*, DEJ.).

Comme le genre précédent, mais pointe du médisternum bifide; antennes courtes; lobes des mâchoires très-petits; l'in-

terne plus court et presque rudimentaire; yeux presque ovales; cuisses longues, comprimées, non en massue.

CRIOCÉPHALE RUSTIQUE (*Criocephalum rusticum*, DEJ. *Callidium rusticum*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 25 millim. (6 à 11 lig.); d'un brun fauve; déprimé; deux lignes longitudinales peu élevées sur les élytres; trois petits enfoncements disposés en triangle sur le prothorax, qui est nu; antennes courtes. Paris.

CRIOCÉPHALE FAROUCHE (*C. ferum*, DEJ.). Comme le précédent, mais dessus du corps presque indistinctement granulé, souvent brun ou châtain; antennes plus minces à la base, et prothorax un peu plus globuleux. Midi de la France.

CRIOCÉPHALE PACHYMÈRE (*C. pachymerus*, MULS.). Comme le *Rusticum*, mais cuisses très-fortes et comme en massue fusiforme. Lyon: sur les pins.

Dix-neuvième genre. SOLÉNOPHORE (*Solenophorus*, MULS.).

Yeux très-profondément échancrés; prothorax presque ovalaire, un peu convexe, peu dilaté latéralement; lobes des mâchoires très-développés, l'interne un peu plus court; dernier article des palpes en ovale tronqué; antennes aussi longues ou plus longues que le corps; cuisses comprimées, presque linéaires.

SOLÉNOPHORE BRUISSANT (*Solenophorus strepens*, MULS. *Stromatium strepens*, DEJ.). Long. 18 à 25 millim. (8 à 11 lignes); entièrement d'un fauve jaune, pubescent; pieds un peu plus pâles; extrémités des mandibules et yeux noirs; deux ou trois lignes élevées, peu saillantes sur les élytres, et des petits points élevés saillants près de la suture. Midi de la France.

Vingtième genre. HESPÉROPHANE (*Hesperophanes*, DEJ.).

Mêmes caractères que le genre précédent, mais prothorax globuleux; dernier article des palpes en triangle renversé; tarses quelquefois canaliculés en dessous.

HESPÉROPHANE SOYEUX (*Hesperophanes sericeus*, DEJ. *Callidium sericeum*, 1re ÉDIT.). Long. 20 à 27 millim. (9 à 12 lignes); prothorax cendré, soyeux; écusson d'un blanc cendré; élytres testacées, avec des points rougeâtres et élevés. Midi de la France.

HESPÉROPHANE NÉBULEUX (*H. mixtus*, DEJ. *Callidium nebulosum*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 20 millim. (6 à 9 lignes); prothorax nébuleux, globuleux, muni de tubercules peu élevés; dessus du corps couvert d'un duvet gris cendré ou d'un fauve grisâtre; écusson souvent blanchâtre; cuisses épaisses. Paris: sur le peuplier.

HESPÉROPHANE PALE (*Hesperophanes pallidus*, MULS. *Callidium pallidum*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); prothorax globuleux, d'un rouge fauve ou ferrugineux, à duvet blond sur les côtés; élytres d'un fauve jaune, pubescentes, marquées, vers l'extrémité, d'une tache d'un rouge fauve; cuisses en massue. Bordeaux.

Vingt-unième genre. PLATYNOTE (*Platynotus*, MULS.)

Antennes sétacées, moins longues que le corps; palpes à dernier article tronqué, plus ou moins renflé; yeux très-échancrés; prothorax en ovale transversal, aussi large ou plus large que les élytres, celles-ci rétrécies vers l'extrémité, obliquement tronquées ou arrondies à l'angle sutural; premier article des tarses postérieurs moins long ou à peine aussi long que tous les suivants.

PLATYNOTE USÉ (*Platynotus detritus*, MULS. *Clytus detritus*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); prothorax noir, avec deux bandes transverses jaunes; antennes et pattes ferrugineuses; élytres noires ou brunes, ayant cinq fascies jaunes transverses. Paris.

PLATYNOTE ARQUÉ (*P. arcuatus*, MULS. *Clytus arcuatus*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 8 lignes); noir; prothorax portant une bande jaune transversale en devant, et une autre interrompue dans son milieu; écusson jaune; élytres ayant chacune deux points vers la base, trois bandes arquées sur leur disque et une ligne oblique à l'angle sutural, de la même couleur. Paris.

Vingt-deuxième genre. CLYTE (*Clytus*, FAB.).

Mêmes caractères que le genre précédent, mais prothorax ordinairement un peu globuleux ou oblong; cuisses postérieures faiblement et graduellement renflées; élytres sans bosses à la base.

CLYTE FLORAL (*Clytus floralis*, FAB.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); antennes ferrugineuses, un peu épineuses ou terminées extérieurement en pointe au sommet de leurs articles; corps noir; pattes ferrugineuses, ayant un peu de noir sur les cuisses; une bande sur le prothorax et cinq sur les élytres, dont la deuxième et la troisième arquées, blanchâtres ou jaunâtres. Paris.

CLYTE TROPIQUE (*C. tropicus*, FAB.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); antennes mutiques au sommet de leurs articles, courtes, fauves; prothorax noir, avec quatre taches

jaunes ; élytres fauves à la base, noires ensuite, avec une bande jaune, arquée, qui se prolonge à la suture presque jusqu'à l'écusson ; une petite tache jaune, la base de l'élytre et une bande jaunes ; deux autres bandes jaunes à l'extrémité de l'élytre ; pattes et milieu des cuisses fauves. Paris.

Clyte arvicole (*Clytus arvicola*, Latr. *Callidium arvicola*, Oliv.). Long. 7 à 14 millim. (3 à 6 lignes) ; noir ; antennes courtes, fauves ; pattes de cette dernière couleur, à partie renflée des cuisses noirâtre ; quatre taches jaunes sur le prothorax et deux lignes semblables sur la tête ; élytres ayant chacune trois bandes à l'extrémité et une ligne près le haut de la suture, qui se réunit à la seconde bande, jaunes. Midi de la France.

Clyte cordonné (*C. liciatus*, Schoen. *Callidium liciatum* et *Call. hafniense*, 1re édit.). Long. 9 à 18 millim. (4 à 8 lignes) ; deux lignes élevées sur le front ; prothorax obscur, avec quatre lignes d'un duvet jaunâtre ; élytres obscures ou d'un brun jaunâtre, parsemées de petits atomes, de plusieurs taches, et marquées postérieurement d'une bande très-arquée, formée de poils d'un jaune plus pâle ou rougeâtres. Paris.

Clyte atomaire (*C. atomarius*, Fab. *Callidium omega*, Rossi). Comme le précédent, mais lignes du prothorax interrompues et formant des points d'un gris blanchâtre ; taches des élytres plus petites, et bande plus étroite. Lyon.

Clyte antilope (*C. antilope*, Illig.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes) ; prothorax noir, avec deux points à la base et une ligne interrompue au sommet, d'un duvet jaune ; élytres duveteuses, veloutées, à point huméral et trois bandes étroites d'un duvet jaune, la première très-courte et remontant vers l'écusson, la deuxième transversale et oblique, la troisième terminale. Paris.

Clyte bélier (*C. arietis*, Fab.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes) ; noir ; antennes courtes, ferrugineuses, ainsi que les pattes ; prothorax bordé de jaune en devant, et d'une bande pareille et souvent interrompue à la base ; extrémité des élytres jaune, ainsi que trois bandes, dont la seconde arquée vers la partie antérieure ; abdomen annelé de jaune et de noir. Paris. Variété à bandes du prothorax et des élytres d'un blanc jaunâtre, ainsi que l'écusson.

Clyte de Bourdillon (*C. Bourdilloni*, Dupont). Comme le précédent, mais espace compris entre les deuxième et troisième bandes, entièrement jaune, moins une tache sur la su-

ture, en forme de cœur renversé, et de chaque côté une plus petite, triangulaire, attenant au bord extérieur, noire. Versailles.

CLYTE GAZELLE (*Clytus gazella*, FAB.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noir; prothorax ayant une bande jaune antérieure, et une seconde semblable postérieure; pattes fauves, à cuisses noires; élytres avec un point à la base, et trois bandes dont la première recourbée en avant, jaunes. Paris.

CLYTE DU NERPRUN (*C. rhamni*, GERM. *Clytus temesiensis*, KOLL.). Il diffère du précédent par son corps hérissé de poils, et ses cuisses obscures vers le sommet. Dalmatie.

CLYTE DE MARSEILLE (*C. Massiliensis*, SCHONH.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); noir; écusson blanc; deux taches blanches de chaque côté de la poitrine; bord des anneaux de l'abdomen blanc; élytres ayant chacune trois bandes blanches, dont celle de la base arquée, interrompue. Paris.

CLYTE DE DUPONT (*C. Duponti*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); brun ou d'un brun rougeâtre; prothorax presque pyriforme; élytres arrondies à l'angle extérieur du sommet, ayant à leur base deux lignes longitudinales dont l'intérieure plus longue, arquée vers le bord externe, et, postérieurement, deux bandes, l'une transversale, l'autre apicale, toutes formées d'un duvet gris cendré; antennes rougeâtres. Paris : très-rare.

CLYTE PLÉBÉIEN (*C. plebeius*, FAB.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); noir; deux points blancs de chaque côté de la poitrine et au bord des anneaux de l'abdomen; élytres épineuses à l'angle extérieur de leur sommet, ayant à la base deux lignes longitudinales dont l'intérieure plus longue, arquée: un point presque huméral, et, postérieurement, deux bandes transversales, d'un duvet cendré; antennes brunes, à duvet cendré. Lyon.

CLYTE RUFICORNE (*C. ruficornis*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noir; prothorax, tête et antennes au moins à leur base, ferrugineux; élytres duveteuses, brunes, portant une ligne arquée blanche, et deux bandes cendrées. Midi de la France.

CLYTE TRIFASCIÉ (*C. trifasciatus*, FAB.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); prothorax, antennes et pattes ferrugineux; élytres d'un noir duveteux, avec quatre bandes d'un blanc sale : celle de la base raccourcie, la deuxième flexueuse, la troisième transversale, la dernière apicale. Midi de la France.

Clyte ferrugineux (*Clytus ferrugineus*, Dufour). Comme le précédent, mais tête et prothorax ferrugineux; duvet du fond des élytres moins rougeâtre; antennes, pieds et dessous du ventre d'un ferrugineux blanchâtre. Bordeaux.

Clyte orné (*C. ornatus*, Fab.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); velouté, d'un jaune verdâtre; trois points transversaux ou une bande, noirs, sur le prothorax; trois autres bandes non interrompues, sur les élytres, celle de la base formant le demi-anneau, et les deux autres arquées en sens inverse. Midi de la France.

Clyte de la molène (*C. verbasci*, Fab.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); verdâtre; antennes filiformes et noires; prothorax ayant une bande transversale noire, formée d'une tache et de deux points noirs; élytres avec deux bandes noires et une tache en croissant, près de la base, sur chacune. Paris.

Clyte quatre-points (*C. quadripunctatus*, Fab.). Long. 9 à 16 millim. (4 à 7 lignes); dessous du corps et pattes d'un vert noirâtre; dessus d'un vert jaunâtre; élytres marquées de quatre points noirs, deux à la base, un au milieu, et le troisième près du sommet. Paris.

Vingt-troisième genre. Anaglypte (*Anaglyptus*, Muls.).

Antennes un peu sétacées, presque aussi longues que le corps dans les mâles; palpes à dernier article en triangle renversé; yeux médiocrement échancrés; cuisses postérieures en massue; premier article des tarses postérieurs moins long ou à peine aussi long que tous les précédents.

Anaglypte bossu (*Anaglyptus gibbosus*, Muls. *Clytus gibbosus*, 1re édit.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); noirâtre; quelques taches blanches sur l'abdomen; élytres ayant chacune deux bandes cendrées, un tubercule élevé à la base, et une épine à l'angle extérieur du sommet. Variété ayant trois bandes sur chaque élytre. Midi de la France.

Anaglypte mystique (*A. mysticus*, Muls. *Clytus mysticus*, 1re édit.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); noir; élytres rougeâtres à la base, relevées en bosse de chaque côté de la suture, ayant leur extrémité et trois raies courbes blanchâtres, quelques taches rougeâtres de chaque côté de la poitrine. Paris.

Anaglypte hiéroglyphique (*A. hieroglyphicus*, Muls.). Comme le précédent, mais base des élytres noire. Montagnes du Jura.

Vingt-quatrième genre. CARTALLE (*Cartallum*, DEJ.).

Antennes un peu filiformes, à peu près de la longueur du corps, à premier article allongé, renflé, faiblement arqué, les suivants plus épais à leur sommet; dernier article des palpes renflé au sommet, comprimé, tronqué obliquement; yeux à peine échancrés, un peu triangulaires; un tubercule obtus de chaque côté du prothorax; écusson en demi-cercle; cuisses en massue.

CARTALLE RUFICOLLE (*Cartallum ruficolle*, DEJ. *Callidium ruficolle*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); prothorax roux, tuberculé, velu; tête et pattes noires, ainsi que le dessous du corps; antennes ferrugineuses, à premier article noir; élytres d'un vert bleuâtre; abdomen quelquefois rouge. Midi de la France.

Vingt-cinquième genre. OBRIE (*Obrium*, DEJ.).

Comme le genre précédent, mais articles des antennes cylindriques, de grosseur uniforme; dernier article des palpes allongé, ovalaire, terminé en pointe obtuse, ou tronqué; yeux très-échancrés, entourant la base des antennes; écusson un peu triangulaire, canaliculé.

OBRIE CANTHARINE (*Obrium cantharinum*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un testacé ferrugineux en dessus; antennes et pieds noirs, au moins en partie; prothorax allongé, ayant de chaque côté un tubercule obtus. Paris.

OBRIE BRUNNEUM (*O. brunneum*, DEJ.). Long. 5 à 9 millim. (2 à 4 lignes); d'un testacé ferrugineux ou brunâtre, ainsi que les antennes; prothorax allongé, portant de chaque côté un tubercule obtus; pieds ferrugineux. Paris.

Vingt-sixième genre. DÉILE (*Deilus*, SERV.).

Antennes courtes, de onze articles obconiques, un peu plus épaisses vers l'extrémité; palpes égaux, très-courts; yeux très-échancrés; élytres linéaires, obliquement tronquées ou échancrées du sommet à l'angle sutural qui est un peu épineux; premier article des tarses postérieurs beaucoup moins long que les deux suivants pris ensemble.

DÉILE FUGACE (*Deilus fugax*, SERV. *Callidium fugax*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); déprimé; d'un gris verdâtre bronzé; prothorax oblong; élytres obliquement tronquées au sommet, ponctuées, et portant une ligne longitudinale élevée. Midi de la France; Lyon.

Vingt-septième genre. GRACILIE (*Gracilia*, SERV.).

Mêmes caractères que le précédent, mais palpes maxillaires très-saillants, trois fois aussi longs que les labiaux ; antennes sétacées ; premier article des tarses postérieurs à peu près aussi long que les deux suivants pris ensemble.

GRACILIE TIMIDE (*Gracilia timida*, MENETR.). Long. 11 millim. (5 lignes) ; dernier article des palpes maxillaires obtriangulaire ; dessus d'un rouge brun, plus foncé à la base des élytres, celles-ci ayant une tache blanchâtre, et une bande d'un jaunâtre livide souvent interrompue. Pila.

GRACILIE PYGMÉE (*G. pygmæa*, DEJ.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes) ; dernier article des palpes maxillaires presque linéaire ; déprimée ; d'un brun noirâtre ou rougeâtre, duveteux ; antennes ferrugineuses ou testacées. Du reste elle varie beaucoup. Paris ; Dijon.

Vingt-huitième genre. LEPTIDÉE (*Leptidea*, MULS.).

Elytres couvrant, au plus, les trois quarts du dessus de l'abdomen ; antennes presque filiformes ; palpes inégaux, les labiaux très-grêles, à dernier article ovalaire, pointu : les maxillaires trois fois plus longs, forts, à dernier article cylindrique et tronqué ; yeux très-peu échancrés ; ailes prolongées au-delà des élytres ; premier article des tarses postérieurs à peu près aussi long que tous les autres ensemble.

LEPTIDÉE A AILES COURTES (*Leptidea brevipennis*, MULS. *Gracilia brevipennis*, DEJ.). Long. 2 à 5 millim. (1 à 2 lignes) ; déprimée ; brun ou d'un brun rougeâtre ; prothorax presque entièrement d'un ferrugineux testacé, dans la femelle. Midi de la France.

Vingt-neuvième genre. MOLORQUE (*Molorchus*, FAB.).

Elytres très-courtes, en forme d'écailles, couvrant au plus la moitié de l'abdomen ; antennes sétacées, très-grêles, de douze articles dans les mâles, aussi longues ou plus longues que le corps, le troisième article égal ou à peu près au cinquième ; palpes presque égaux, à dernier article filiforme, tronqué ; pointe du médisternum simple ; cuisses postérieures en massue globuleuse.

MOLORQUE MINEUR (*Molorchus minor*, LATR. *M. dimidiatus*, FAB.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes) ; noirâtre ; bout des anneaux de l'abdomen comme argenté ; antennes sétacées, plus longues que le corps ; élytres très-courtes, d'un brun ferrugi-

neux ou fauves, ayant vers l'extrémité une petite ligne blanche et oblique. Grande-Chartreuse.

MOLORQUE DES OMBELLIFÈRES (*Molorchus umbellatorum*, LATR.). Long. 7 à 9 mill. (3 à 4 lignes); velu; noir; antennes sétacées, un peu plus longues que le corps dans la femelle, d'un brun noirâtre ainsi que les pattes; élytres très-courtes, testacées, sans taches. France.

Trentième genre. NÉCYDALE (*Necydalis*, LIN.).

Comme le précédent, mais antennes épaisses, égalant à peine les deux tiers du corps, à troisième article notablement moins long que le cinquième, de onze articles dans les mâles; palpes à dernier article plus gros que les précédents; élytres couvrant à peine le quart des ailes; pointe du médisternum bifide; cuisses postérieures en massue allongée.

NÉCYDALE MAJEUR (*Necydalis major*, LIN. *Molorchus major*, 1re ÉDIT.). Long. 23 à 32 millim. (10 à 14 lignes); prothorax noir, bordé d'un duvet doré; élytres rousses, ainsi que les pattes, les antennes, et la bouche; extrémité des ailes et des cuisses postérieures, noire. Paris.

NÉCYDALE DU SAULE (*N. salicis*, DUPONT). Long. 20 à 25 millim. (9 à 11 lignes); prothorax noir, bordé sur les côtés d'un duvet doré pâle; élytres rebordées, ferrugineuses; bouche, base des antennes et pieds d'un jaune ferrugineux, au moins en grande partie; ailes presque unicolores. Paris.

Trente-unième genre. STÉNOPTÈRE (*Stenopterus*, ILLIG.).

Elytres aussi longues que l'abdomen, mais brusquement rétrécies un peu au-dessous des épaules, terminées en alène, et écartées entre elles vers l'extrémité; antennes de onze articles, filiformes ou un peu épaisses vers l'extrémité; palpes courts, presqu'égaux, dernier article à peine plus gros que les précédents; prothorax suborbiculaire, mutique; premier article des tarses postérieurs à peine aussi long que le dernier.

STÉNOPTÈRE FAUVE (*Stenopterus rufus*, ILLIG. *Necydalis rufa*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); noir; un peu velu; antennes fauves, ainsi que les élytres qui sont subulées et portent une côte longitudinale; cuisses postérieures ferrugineuses; des taches latérales d'un blanc jaunâtre sur l'abdomen et la poitrine. Paris.

STÉNOPTÈRE BOUT-BRULÉ (*S. præustus*, ILLIG. *Necydalis præusta*, 1re ÉDIT.). Plus petit que le précédent; noir; élytres subulées, portant une côte longitudinale ferrugineuse. Midi de la France.

STENOPTÈRE NOIR (*Stenopterus ater*, ILLIG.). Comme le précédent, mais entièrement noir, avec quelques taches sur la partie inférieure du corps et le bord des anneaux de l'abdomen, d'un duvet argenté. Midi de la France.

STENOPTÈRE BRULÉ (*S. ustulatus*, DEJ.). Comme l'*ater*, mais plus petit; élytres d'un brun obscur, avec la base noirâtre se prolongeant autour de l'écusson, et une bande de poils blanchâtres le long de la suture; base des cuisses postérieures jaunâtre. Perpignan.

** *Tête verticale ou inclinée.*

Trente-deuxième genre. PARMÈNE (*Parmena*, SERV.).

Antennes presque filiformes, à troisième article un peu courbe, notablement plus long que le premier et le quatrième, tous un peu cylindriques; tête ordinairement bombée sur le front, peu ou point sillonnée entre les antennes; prothorax presque cylindrique, épineux sur les côtés; élytres soudées; ailes nulles; pieds robustes.

PARMÈNE DE SOLIER (*Parmena pilosa*, SOLIER). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); d'un gris cendré en dessus, hérissé; prothorax presque cylindrique; élytres ovales, ponctuées, avec une bande transversale vers le milieu et deux anneaux unis, cendrés. Variété à élytres entièrement grises. Marseille.

PARMÈNE FASCIÉ (*P. fasciata*, VILLERS). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); duveteuse; prothorax d'un brun cendré; élytres ovales, fortement ponctuées, d'un cendré brunâtre, avec une bande brune, anguleuse, vers leur milieu. Lyon.

Trente-troisième genre. DORCADION (*Dorcadion*, DALM.)

Antennes courtes, sétacées, à troisième article à peu près égal au quatrième, moins long ou à peine aussi long que le premier, tous obconiques; palpes maxillaires plus longs que les labiaux; prothorax presque hexagonal, ou à tubercules latéraux et épineux. Du reste, mêmes caractères que le genre précédent.

DORCADION FAUVE (*Dorcadion fulvum*, HERBST. *Lamia fulva*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); prothorax portant un tubercule épineux; noir; élytres ferrugineuses, à rebord extérieur blanchâtre; premier article des antennes, cuisses, jambes et ventre d'un rouge blanchâtre. Département de la Lozère.

DORCADION FULIGINEUX (*D. fuliginator*, SCHONH. *Lamia fuliginator*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); prothorax

à tubercule terminé en pointe obtuse; élytres passant du cendré au brun, selon les variétés, bordées de blanc, avec deux lignes blanches, dont l'intérieure souvent plus courte. Paris.

DORCADION A QUATRE LIGNES (*Dorcadion quadrilineatum*, CHEVROL.). Comme le précédent, dont il n'est probablement qu'une variété, mais une troisième ligne très-étroite, intermédiaire entre celles du disque. Amiens.

DORCADION MÉRIDIONAL (*D. meridionale*, DEJ.). Comme le *fuligineux*, dont il n'est probablement qu'une variété, mais élytres souvent à duvet veiné de lignes onduleuses plus claires, et fond d'un brun plus prononcé. Midi de la France.

DORCADION DES PYRÉNÉES (*D. Pyrenaïcum*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); prothorax comme dans les précédents; corps, tête, antennes et pieds noirs; élytres veloutées de brun, bordées de blanc, avec trois lignes de la même couleur, dont l'intermédiaire ne touche pas à la base. Pyrénées.

DORCADION LINÉOLÉ (*D. lineola*, ILLIG.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); dessus d'un brun clair et velouté; une double ligne blanche sur le vertex et le prothorax; élytres bordées de blanc, avec deux lignes de la même couleur, l'intérieure plus courte que l'humérale; pieds ferrugineux. Lyon.

DORCADION DE DONZEL (*D. Donzeli*, (MULS.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); dessus brun, poudré de blanc; une double ligne blanche, longitudinale, au milieu du prothorax; élytres bordées de blanc, avec trois larges lignes de la même couleur, l'intérieure plus courte et l'intermédiaire très-étroite; pieds d'un ferrugineux blanchâtre. Midi de la France.

Trente-quatrième genre. MORIME (*Morimus*, SERV.).

Antennes de onze articles; palpes maxillaires plus grands que les labiaux, à dernier article plus long, ovalaire, terminé en une pointe obtuse ou tronquée; un sillon profond entre les antennes; prothorax à tubercules épineux; élytres de forme variable; ailes nulles ou peu développées; cuisses non renflées en massue.

MORIME FUNESTE (*Morimus funestus*, SERV. *Lamia funesta*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); brun; antennes courtes; élytres lisses, avec deux taches d'un noir velouté. France méridionale.

MORIME LUGUBRE (*M. lugubris*, SERV.). Long. 18 à 29 millim. (8 à 13 lignes); dessus brun ou d'un noir grisâtre,

chagriné; élytres convexes, portant deux taches d'un noir brun, quelquefois très-peu apparentes; antennes plus longues que le corps. Paris.

MORIME TRISTE (*Morimus tristis*, SERV. *Lamia tristis*, 1re ÉDIT.). Long. 25 à 29 millim. (11 à 13 lignes); noirâtre; antennes plus longues que le corps; élytres raboteuses, avec deux taches d'un noir sombre. Midi de la France.

Trente-cinquième genre. LAMIE (*Lamia*, SERV.)

Antennes sétacées au plus aussi longues que le corps, à troisième article moins grand que les deux suivants ensemble; une faible dépression au milieu du prothorax; élytres longues, non convexes, rectangulaires aux épaules; ailes développées; jambes comprimées, triangulaires, élargies au sommet, les intermédiaires portant une pointe mousse sur l'arête extérieure.

LAMIE TEXTOR (*Lamia textor*, LATR.). Long. 18 à 27 millim. (8 à 12 lignes); brune ou d'un noir gris; antennes moins longues que le corps; prothorax épineux, rugueux, ponctué; élytres fortement chagrinées ou ponctuées, surtout à la base. Paris.

Trente-sixième genre. MONOHAMME (*Monohammus*, SERV.).

Antennes sétacées, une fois aussi longues que le corps dans les mâles, à troisième article le plus long de tous; élytres allongées, rectangulaires aux épaules, sensiblement rétrécies chez les mâles; pieds grêles, allongés; cuisses linéaires; jambes courbes ou flexueuses; premier article des tarses postérieurs un peu plus long que le troisième.

MONOHAMME SARCLEUR (*Monohammus sartor*, DEJ.). Long. 23 à 29 millim. (10 à 13 lignes); dessus d'un brun bronzé; écusson recouvert d'un duvet jaune; antennes unicolores et noires, ou annelées de cendré; élytres un peu déprimées le long de la suture et transversalement à leur tiers antérieur, rugueuses et ponctuées, surtout à la base, presque sans taches et rétrécies postérieurement dans le mâle, presque parallèles et tachetées de jaune pâle dans la femelle; pieds noirs. Alpes du Jura.

MONOHAMME CORDONNIER (*M. sutor*, DEJ. *Lamia sutor*, 1re ÉDIT.). Long. 18 à 23 millim. (8 à 10 lignes); dessus d'un brun bronzé; écusson jaune; antennes noires, unicolores ou annelées de cendré; élytres presque parallèles, ponctuées à la base, plus ou moins tachées de jaunâtre; pieds noirs. Alpes du Jura.

MONOHAMME PROVENÇAL (*Monohammus gallo-provincialis*, DEJ. *Lamia gallo-provincialis*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 25 mill. (7 à 11 lignes); dessus d'un brun bronzé; écusson canaliculé, fauve; élytres ponctuées, fortement chagrinées à leur base, parsemées de taches et de points grisâtres; pattes et antennes fauves, ces dernières annelées dans la femelle. Midi de la France.

Trente-septième genre. ACANTHODÈRE (*Acanthoderes*, SERV.)

Antennes sétacées, de onze articles, à peine plus longues que le corps; prothorax court, portant deux ou trois tubercules en dessus; palpes presque filiformes, à dernier article terminé par une pointe; élytres tronquées obliquement au sommet; segment anal échancré dans les mâles, entier dans les femelles; cuisses en massue.

ACANTHODÈRE VARIÉ (*Acanthoderes varius*, SERV. *Lamia varia*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); dessus du corps un peu convexe, duveteux, d'un gris cendré, parsemé de taches fauves et brunes ou seulement brunes; pieds et antennes annelés; élytres obliquement tronquées. Lyon.

Trente-huitième genre. ÆDILE (*Ædilis*, SERV.)

Comme le genre précédent, mais antennes de près de moitié au moins plus longues que le corps, et souvent très-longues; élytres entières au sommet; segment anal échancré dans les mâles, prolongé dans les femelles en un tube conique, saillant; oviducte de celles-ci déprimé, linéaire, ordinairement apparent; premier article des tarses postérieurs une fois aussi long que le troisième.

ÆDILE DE MONTAGNE. (*Ædilis montana*, SERV. *Lamia ædilis*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); d'un gris cendré; quatre points jaunes sur le prothorax; élytres presque onduleuses, avec deux bandes obliques brunâtres; premier article des antennes noir du côté extérieur. Lyon.

ÆDILE ATOMAIRE (*Æ. atomaria*, SERV. *Lamia atomaria*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); d'un gris cendré varié de brun; quatre points tuberculeux sur le prothorax; élytres allongées, plus obscures aux deux tiers de leur longueur, ayant des lignes et des points noirs élevés. Les Alpes.

ÆDILE GRISE (*Æ. grisea*, SERV.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); d'un gris cendré; quatre points jaunes sur le prothorax; élytres allongées, obliquement traversées par deux bandes de taches dont la première presque effacée; premier article des antennes noirâtre au sommet. Bordeaux.

Trente-neuvième genre. LEIOPE (*Leiopus*, SERV.)

Comme les *Ædiles*, mais élytres un peu échancrées au sommet; segment anal entier dans les mâles, prolongé dans les femelles en un tube conique peu saillant; oviducte caché. Premier article des antennes presque aussi long que le troisième; point de tubercules sur le prothorax.

LEIOPE NÉBULEUX (*Leiopus nebulosus*, SERV. *Lamia nebulosa*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un gris cendré; des points et une bande ondulée noirs, près de l'extrémité des élytres; antennes et pieds annelés de blanc ou de blanchâtre et de noir. Variété à duvet ferrugineux, pieds et antennes annelés de ferrugineux et de noir. Lyon.

Quarantième genre. EXOCENTRE (*Exocentrus*, DEJ.)

Antennes hérissées de cils longs et nombreux; prothorax moins long que large, non tuberculeux en dessus, épineux; élytres entières, oblongues, rétrécies vers l'extrémité, mais ni tronquées ni épineuses au sommet.

EXOCENTRE CENDRÉ (*Exocentrus cinereus*, MULS.). Long. 9 millim. (4 lignes); couvert d'un duvet cendré; élytres mouchetées de gris, avec deux taches de la même couleur; antennes annelées. Grande-Chartreuse.

EXOCENTRE CEINT (*E. balteatus*, DEJ.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); d'un brun ferrugineux; prothorax pubescent, ayant de chaque côté une petite épine recourbée en arrière; élytres à duvet cendré, avec une bande obscure; antennes peu distinctement annelées. Lyon.

Quarante-unième genre. POGONOCHÈRE (*Pogonocherus*, DEJ.)

Comme le genre précédent, mais élytres tronquées obliquement au sommet, et prothorax tuberculeux; premier article des antennes un peu ovoïde: le quatrième égal au troisième ou plus grand que lui; les suivants plus courts.

POGONOCHÈRE OVALE (*Pogonocherus ovalis*, SERV.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); élytres presque ovalaires, rétrécies postérieurement et tronquées au sommet, ferrugineuses, à duvet gris cendré moucheté de brun, avec une bande oblique noire et trois lignes élevées. Bourgogne.

POGONOCHÈRE FASCICULAIRE (*P. fascicularis*, DEJ.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); élytres allant en se rétrécissant jusqu'à leur extrémité, mutiques, obtusément tronquées au sommet, d'un fauve ferrugineux, couvertes d'un duvet mé-

langé de jaunâtre, de brun et de cendré, avec une tache blanche oblique et trois lignes élevées. Lyon.

Pogonochère de Perroud (*Pogonocherus Perroudi*, Muls.). Long. 7 à 9 mill. (3 à 4 lignes); élytres rétrécies et tronquées comme dans le précédent, mais un peu épineuses à l'angle extérieur, d'un ferrugineux fauve, à duvet mélangées de fauve brun et de cendré bleuâtre, avec une bande oblique d'un duvet blanc un peu glacé de bleuâtre. Bordeaux.

Pogonochère hispide (*P. hispidus*, Dej. *Lamia hispida*, 1re édit.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); quatrième article des antennes d'un blanc pur dans sa plus grande partie; élytres blanchâtres à la base, mélangées de ferrugineux, de cendré et de brun dans le reste de leur longueur, tronquées à l'extrémité qui est fortement épineuse. Paris.

Pogonochère poilu (*P. pilosus*, Dej. *Lamia pilosa*, 1re édit.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); antennes annelées de ferrugineux et de blanchâtre; élytres rétrécies vers l'extrémité, ayant une forte épine à l'angle extérieur du sommet, ferrugineuses, à duvet cendré ou ferrugineux parsemé de brun, avec une bande oblique, blanchâtre ou d'un blanc ferrugineux. Toute la France.

Quarante-deuxième genre. Stenosoma (*Stenosoma*, Muls.).

Élytres obliquement tronquées au sommet, sans fascicules de poils; antennes de onze articles : le troisième un peu plus long que le suivant; prothorax plus long que large, presque cylindrique, ayant de chaque côté une petite épine un peu recourbée en devant; corps linéaire.

Stenosome de Foudras (*Stenosoma Foudrasi*, Muls.). Long. 9 millim. (4 lignes); linéaire; vertex et prothorax couverts d'un duvet épais, d'un roux jaunâtre; élytres presque glabres, d'un rouge brun, ponctuées et faiblement canaliculées le long de la suture. Bordeaux.

Quarante-troisième genre. Mésose (*Mesosa*, Serv.).

Antennes de onze articles, sétacées, au moins aussi longues que le corps, fortement ciliées en dessous; dernier article des palpes allongé, peu renflé, terminé en pointe obtuse; tête creusée entre les antennes, à face plate et inclinée; prothorax peu renflé dans son milieu, mutique, à surface unie, un peu échancré sur les côtés; élytres larges, entières à l'extrémité; pieds assez forts, médiocrement longs.

Mésose curculionoïde (*Mesosa curculionoïdes*, Dej. *La-*

mia curculionoïdes, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); courte, convexe, d'un gris plombé parsemé de petites ondulations jaunes; prothorax ayant quatre taches ocellées noires à iris jaune, et deux taches semblables sur chaque élytre. Toute la France.

MÉSOSE NUÉE (*Mesosa nebulosa*, DEJ. *Lamia nubila*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); duveteuse; prothorax fauve, rayé de noir; antennes et pieds bruns, annelés de gris blanchâtre; élytres nuées de brun, avec des points ferrugineux et une grande tache cendrée près du bord extérieur. Paris.

Quarante-quatrième genre. NIPHONE (*Niphona*, MEGERLE).

Comme le genre précédent, mais antennes de douze articles dans les mâles, de la longueur du corps; face un peu bombée; tête médiocrement creusée entre les antennes; prothorax à surface inégale; élytres allongées, tronquées et dentelées au sommet, mais à dentelures cachées par des poils. Corps semi-cylindrique.

NIPHONE SAPERDOÏDE (*Niphona saperdoïdes*, DEJ.). Long. 14 à 16 millim (6 à 7 lignes); dessus, antennes et pieds d'un gris fauve; une tache blanche, nuageuse sur les élytres; des mouchetures blanches sur les antennes et sur les pieds. Draguignan.

Quarante-cinquième genre. ANÆSTHÈTE (*Anæsthetis*, DEJ.).

Antennes unicolores, de onze articles, presque glabres, ou garnies en dessous de cils rares et peu allongés; élytres entières à l'extrémité; face très-bombée; pieds assez courts; cuisses légèrement renflées, et du reste mêmes caractères que les deux genres précédents.

ANÆSTHÈTE TESTACÉE (*Anæsthetis testacea*, DEJ. *Saperda testacea*, 1re ÉDIT.). Dessus du corps conveve; antennes, tête et pieds noirs; prothorax un peu cylindrique, brunâtre; élytres fauves, garnies de poils peu nombreux. Midi de la France.

Quarante-sixième genre. AGAPANTHIE (*Agapanthia*, SERV.).

Antennes sétacées, de douze articles, au moins aussi longues que le corps et quelquefois deux fois aussi longues dans les mâles : le premier article moins long que le troisième, le second petit, globuleux; tête sillonnée entre les antennes; face très-inclinée; prothorax dilaté et arrondi de chaque côté; élytres entières; crochets des tarses simples.

AGAPANTHIE ARROSÉE (*Agapanthia irrorata*, DEJ. *Saperda*

irrorata, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); d'un noir bleuâtre; antennes annelées; prothorax rayé; quelques lignes de petites taches grises sur les élytres; ces mouchetures manquent quelquefois. Midi de la provence.

AGAPANTHIE DE L'ASPHODÈLE (*Agapanthia asphodeli*, DEJ. *Saperda asphodeli*, 1re ÉDIT.). Long. 16 à 20 mill. (7 à 9 lignes); prothorax court avec trois bandes longitudinales d'un duvet jaune; élytres d'un jaune verdâtre bronzé, uniformément ponctuées. Bordeaux.

AGAPANTHIE DU CHARDON (*A. cardui*, DEJ. *Saperda cardui*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); d'un gris noirâtre; parsemée d'un duvet jaunâtre; trois lignes jaunâtres sur le prothorax; écusson de cette couleur; antennes annelées de noir et de gris. Midi de la France.

AGAPANTHIE A COU ÉTROIT (*A. angusticollis*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); comme la précédente, mais prothorax plus long que large, plus allongé et presque cylindrique. Midi de la France.

AGAPANTHIE BLEUE (*A. cœrulea*, SCHONH.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); d'un beau bleu métallique en dessus; tête et prothorax pointillés; élytres fortement ponctuées; écusson garni de poils blancs; antennes et pieds noirâtres, au moins en partie. Midi de la France. Variété noire, avec la seconde moitié des élytres d'un bleu d'acier. Bourgogne.

AGAPANTHIE SUTURALE (*A. suturalis*, DEJ. *Saperda suturalis*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); d'un noir bronzé; antennes annelées; trois raies d'un gris jaunâtre sur le prothorax; élytres pointues à l'extrémité, ayant leur suture grise. Midi de la France.

AGAPANTHIE MARGINALE (*A. marginalis*, PEIROL.). Comme la précédente, mais suture des élytres à peine distincte. Mont-Pila.

AGAPANTHIE D'UN NOIR CUIVREUX (*A. nigroœnea*, DUFOUR). Comme la *suturalis*, mais dessus du corps d'un noir violâtre, ou bleuâtre bronzé; vertex et prothorax avec une ligne blanchâtre dans leur milieu; élytres sans bordure suturale. Midi de la France.

AGAPANTHIE MARGINELLE (*A. marginella*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); corps linéaire; trois bandes jaunâtres sur le prothorax; antennes non annelées; élytres d'un gris cendré, bordées de jaunâtre le long de la suture et sur les côtés. Midi de la France.

Quarante-septième genre. COMPSIDIE (*Compsidia*, MULS.):

Antennes sétacées, de onze articles, presque de la longueur du corps ou un peu plus longues, annelées, à cils peu nombreux; face inclinée, un peu bombée; segment anal entier dans les deux sexes; pieds assez courts; jambes intermédiaires un peu flexueuses ou largement et peu profondément échancrées, faiblement frangées; crochets des tarses simples; élytres amincies vers l'extrémité, un peu convexes, non terminées en pointe au sommet.

COMPSIDIE DU PEUPLIER (*Compsidia populnea*, MULS. *Saperda populnea*, 1[re] ÉDIT.). Long. 9 à 14 mill. (4 à 6 lignes); un peu déprimée, noirâtre; antennes annelées de noir et de cendré; trois lignes jaunâtres sur le prothorax, dont celle du milieu souvent effacée, et quatre à cinq points de la même couleur sur les élytres. Paris.

Quarante-huitième genre. ANOERÉE (*Anœrea*, MULS.).

Mêmes caractères que le précédent, mais élytres un peu déprimées en dessus, et terminées au sommet par une petite pointe.

ANOERÉE CARCHARIAS (*Anœrea carcharias*, MULS. *Saperda carcharias*, 1[re] ÉDIT.). Long. 23 à 27 millim. (10 à 12 lignes); couverte d'un duvet d'un cendré jaunâtre; élytres chagrinées ou ponctuées de gros points noirâtres; antennes annelées de noir et de gris. Paris.

Quarante-neuvième genre. SAPERDE (*Saperda*, FAB.).

Comme les *Compsidies*, mais élytres obtuses ou tronquées au sommet; yeux non divisés en deux parties; segment anal des mâles visiblement échancré.

SAPERDE DU TREMBLE (*Saperda tremula*, FAB.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); pubescente; verte; deux ou quatre points d'un noir velouté sur le prothorax, quatre sur les élytres. — *Variétés* : 1° d'un vert jaunâtre passant au vert bleuâtre ou au vert-de-gris; 2° d'un gris plombé; 3° à 4° point des élytres nul ou oblitéré. France.

SAPERDE PONCTUÉE (*S. punctata*, FAB.). Long. 11 à 18 millim. (5 à 8 lignes); entièrement couverte d'un duvet verdâtre. Six points noirs sur le prothorax et dix ou douze sur chaque élytre.—*Variétés* : 1° passant du bleuâtre blanc au vert-de-gris, ou au vert jaunâtre; 2° à points latéraux du prothorax nuls; 3° à deuxième ou quatrième point des élytres oblitéré. France.

SAPERDE PORTE-ÉCHELLE (*Saperda scalaris*, PAYK.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); hispide; jaunâtre en dessous; élytres noires, avec la ligne suturale dentée et des points jaunes. Paris. — *Var.* à duvet du dessus d'un cendré blanchâtre.

Cinquantième genre. ANOETIE (*Anœtia*, DEJ.).

Comme les *Saperdes*, mais yeux largement séparés en deux parties; anténnes presque filiformes, un peu plus longues que le corps, unicolores: les troisième et quatrième articles presque égaux; pieds courts.

ANOETIE BOUT-BRULÉ (*Anœtia prœusta*, DEJ. *Saperda prœusta*, 1[re] ÉDIT.). Long. 1 à 5 millim. (1/2 à 2 lignes); pieds antérieurs, jambes et tarses des suivants d'un jaune livide, ainsi que les élytres qui sont noires à l'extrémité. — *Var.* à jambes et tarses des pieds postérieurs bruns ou d'un brun jaunâtre. France.

Cinquante-unième genre. STENOSTOLE (*Stenostola*, DEJ.).

Antennes sétacées, un peu plus longues que le corps, de 11 articles: le premier renflé, le deuxième petit et globuleux, le troisième le plus long, cylindrique ainsi que les suivants; dernier article des palpes un peu ovalaire, tronqué au sommet; crochets des tarses divisés en deux; élytres allongées, presque linéaires, rétrécies dans leur milieu, arrondies ou obtuses au sommet.

STENOSTOLE AUX PIEDS NOIRS (*Stenostola nigripes*, DEJ.). Long. 9 à 14 millim. (4 à 6 lignes); prothorax ardoisé, avec deux lignes longitudinales blanchâtres; écusson blanchâtre; élytres noires, couvertes d'un duvet d'un gris cendré. Jura. — *Var.* à prothorax sans lignes blanchâtres.

Cinquante-deuxième genre. OBÉRÉE (*Oberea*, MEGERLE.).

Comme le genre précédent, mais antennes moins longues que le corps, presque filiformes; palpes courts, à dernier article pointu; élytres obliquement échancrées ou tronquées au sommet.

OBÉRÉE OCULÉE (*Oberea oculata*, DEJ. *Saperda oculata*, 1[re] ÉDIT.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); linéaire; tête et antennes noires; abdomen, pattes et prothorax d'un roux jaunâtre, ce dernier souvent avec deux points noirs; élytres d'un noir cendré. France.

OBÉRÉE A PRUNELLE (*O. pupillata*, DEJ.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); linéaire; tête, antennes, un point de

chaque côté du prothorax, et tache dessous le corps, noirs prothorax, pieds et tache sur l'écusson, d'un jaune orangé, élytres ardoisées, ponctuées, échancrées au sommet. Bourgogne.

OBÉRÉE LINÉAIRE (*Oberea linearis*, DEJ. *Saperda linearis*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 16 millim. (5 à 7 lignes); linéaire; cylindrique; noire; palpes et pieds d'un jaune roussâtre; élytres ponctuées, quelquefois bordées de jaune à la base. Paris.

OBÉRÉE ERYTHROCEPHALE (*O. erythrocephala*, DEJ.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); linéaire; tête et prothorax d'un rouge ferrugineux; antennes noires; pieds et extrémité du ventre, d'un jaune orangé; élytres noires, ponctuées. — *Var.* à prothorax d'un gris cendré. France.

Cinquante-troisième genre. PHYTOECIE (*Phytœcia*, DEJ.).

Comme dans les *Stenostoles*, mais élytres se retrécissant vers l'extrémité, obliquement tronquées ou, mais rarement, presque terminées en pointe au sommet; antennes presque filiformes; dernier article des palpes pointu.

PHYTOECIE PORTE-BANDE (*Phytœcia vittigera*, MULS.). Long. 16 à 18 millim. (7 à 8 lignes); d'un gris brunâtre; trois lignes blanches sur le prothorax, celle du milieu la plus longue; une bande longitudinale de la même couleur sur les élytres, qui sont ponctuées. Algérie.

PHYTOECIE MACULÉE (*P. maculosa*, MULS.). Comme la précédente, mais dessus d'un cendré jaunâtre; bande des élytres formée de mouchetures; points plus nombreux et moins réguliers. Midi de la France.

PHYTOECIE VOISINE (*P. affinis*, DEJ.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); extrémité du ventre, cuisses, jambes et prothorax d'un rouge jaune; ce dernier bordé à la base et au sommet de la même couleur, et portant sur son disque deux points semblables; élytres couvertes d'un duvet ardoisé. France.

PHYTOECIE OPHTALMIQUE (*P. ophtalmica*, DEJ.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); élytres d'un gris cendré ou ardoisé; prothorax d'un rouge ferrugineux, bordé de noir au sommet et à la base, avec sept points de la même couleur sur le disque; tête d'un rouge ferrugineux, avec trois points noirs sur l'occiput; extrémité du ventre, cuisses et jambes d'un jaune rouge, avec les genoux et le haut des quatre jambes postérieures, noirs. Bourgogne.

Phytoecie ponctuée (*Phytœcia punctum*, Dej.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; dessus d'un gris ardoisé ; un large point d'un rouge ferrugineux au milieu du prothorax ; pieds noirs ; extrémité du ventre, jambes antérieures et seconde moitié des cuisses, d'un jaune rouge. Midi de la France.

Phytoecie linéolée (*P. lineola*, Dej. *Saperda lineola*, 1re édit.) Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; ardoisée en dessus ; une ligne élevée d'un rouge jaune, sur le prothorax ; seconde moitié des cuisses, jambes antérieures et extrémité du ventre d'un jaune rouge ; pieds noirs. Lyon.

Phytoecie batée (*P. ephippium*, Dej.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; dessus ardoisé ; une ligne d'un blanc jaunâtre sur le prothorax ; écusson de même couleur ; moitié des cuisses, jambes antérieures et souvent partie des intermédiaires, d'un jaune rouge. Midi de la France.

Phytoecie cylindrique (*P. cylindrica*, Dej. *Saperda cylindrica*, 1re édit.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; dessus ardoisé ; une ligne d'un blanc-cendré sur le prothorax ; écusson de même couleur ; moitié des cuisses et jambes des pieds antérieurs d'un roux jaunâtre. Alpes du Jura.

Phytoecie corne-noire (*P. nigricornis*, Dej.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes) ; dessus du corps et pieds ardoisés ; trois lignes d'un blanc cendré sur le prothorax, celle du milieu la plus longue. Alpes du Jura.

Phytoecie verdatre (*P. virescens*, Dej. *Saperda virescens*, 1re édit.) Long. 7 à 14 millim. (3 à 6 lignes) ; dessus du corps et pieds d'un cendré verdâtre ; premier article des tarses postérieurs à peu près aussi long que les trois derniers ensemble ; trois lignes plus pâles sur le prothorax ; élytres un peu canaliculées, rebordées à la suture. France.

Phytoecie de la molybdène (*P. molybdæna*, Dej.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes) ; d'un bleuâtre cendré en dessus ; tarses comme le précédent ; une ligne d'un cendré blanchâtre sur le prothorax ; élytres un peu déprimées sur leur disque et rebordées à la suture. France orientale.

SECTION DEUXIÈME.

Tête penchée, brusquement rétrécie en arrière en forme de cou ; yeux arrondis, entiers ou légèrement échancrés ; dernier article des palpes généralement renflé.

* *Tête prolongée derrière les yeux d'une longueur presque égale au moins au diamètre de ces derniers.*

Cinquante-quatrième genre. VESPÈRE (*Vesperus*, DEJ.).

Dernier article des palpes renflé, obtriangulaire; prothorax mutique; yeux derrière les antennes; celles-ci dentées en scie, de onze articles allongés, le premier arqué, plus court que le troisième; élytres des femelles plus courtes que l'abdomen, béantes; ailes des mâles développées, celles des femelles courtes ou nulles.

VESPÈRE BRUYANT (*Vesperus strepens*, DEJ. *Leptura strepens*, 1[re] ÉDIT.). Long. 20 à 27 millim. (9 à 12 lignes); tête d'un ferrugineux brunâtre ou d'un brunâtre livide; prothorax de même couleur; élytres d'un jaunâtre livide ou brunâtre, sans côtes apparentes dans le mâle, à côtes plus ou moins oblitérées dans la femelle. Provence.

VESPÈRE PALE (*V. luridus*, Mâl., *Solieri*, Fem. DEJ.). Long. 5 à 18 millim. (2 à 8 lignes); comme le précédent, mais antennes à peine dentées, plus longues; tête du mâle fortement rétrécie en arrière, et celle de la femelle non élargie dans son prolongement; élytres d'un pâle livide. Midi de la Provence.

VESPÈRE DE XATART (*V. Xatartii*, DEJ.). Long. 27 millim. (12 lignes); tête d'un noir de poix, ainsi que le thorax; élytres pâles, presque deux fois plus courtes que l'abdomen, dans la femelle, et chargées de quatre côtes à peine élevées. Pyrénées.

Cinquante-cinquième genre. RHAMNUSIE (*Rhamnusium*, DEJ.).

Palpes comprimés, le dernier article des maxillaires en ovale tronqué et sillonné en long; yeux notablement échancrés et rétrécis; prothorax muni de chaque côté d'un tubercule obtus; troisième et quatrième articles des antennes moins longs que les suivants, ceux-ci un peu comprimés et subdentés en scie; élytres presque parallèles, ou très-peu rétrécies vers le milieu.

RHAMNUSIE DU SAULE (*Rhamnusium salicis*, DEJ. *Rhagium salicis*, 1[re] ÉDIT.). D'un rouge fauve; poitrine noire; antennes noires, fauves à la base; élytres d'un bleu noirâtre, quelquefois rouges. Paris.

Cinquante-sixième genre. RHAGIE (*Rhagium*, FAB.).

Comme le genre précédent, mais prothorax portant un tubercule épineux de chaque côté; troisième article des antennes plus long que les suivants; dernier article des palpes un peu moins comprimé, obconique obtriangulaire; yeux presque entiers et presque arrondis.

Rhagie bifasciée (*Rhagium bifasciatum*, Fab.). Long. 11 à 20 millim. (5 à 9 lignes); élytres noires auprès de la suture, rougeâtres sur les côtés, ayant deux taches obliques d'un jaune pâle et trois lignes élevées sur chacune. Paris.

Rhagie unifasciée (*R. unifasciatum*, Muls.). Comme la précédente, dont elle n'est probablement, ainsi que la suivante, qu'une variété, mais élytres bronzées depuis la base jusqu'à la première bande et le long de la suture jusqu'au milieu de leur longueur; d'un ferrugineux testacé ou roux assez vif dans tout le reste. Alpes.

Rhagie d'Ecoffet (*R. Ecoffeti*, Muls.). Elytres d'un rouge pâle ou blanchâtre dans leur pourtour, bronzées à leur base et sur les côtés à l'extrémité; d'un jaune livide dans leur partie moyenne. Pontarlier.

Rhagie mordante (*R. mordax*, Fab.). Long. 18 à 27 millim. (8 à 12 lignes); grise, un peu hispide; cuisses piquetées de noir; élytres nébuleuses, ayant deux bandes testacées peu apparentes et deux lignes élevées. Paris.

Rhagie scrutateur (*R. scrutator*. — *Stenocorus scrutator*, Oliv.). Même grandeur; noire; chagrinée; couverte d'un duvet très-court et d'un gris jaunâtre; tête fort large postérieurement, marquée d'un sillon longitudinal profond; élytres ayant des lignes élevées et chacune deux bandes transversales droites, écartées, ferrugineuses. Autriche. France?

Rhagie inquisiteur (*R. inquisitor*, Fab.). Long. 16 à 20 millim. (7 à 9 lignes); noire; couverte d'un duvet jaunâtre; dessous du corps pointillé de noir; élytres ayant deux lignes élevées et chacune deux bandes testacées et irrégulières. Paris.

Rhagie chercheuse (*R. indagator*, Fab.). Long. 9 à 16 millim. (4 à 7 lignes); élytres chagrinées, d'un cendré rougeâtre, ayant chacune trois lignes élevées et deux ou trois bandes noires; pattes brunes, à tarses noirs. France.

Rhagie naine (*R. minutum*, Fab.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); élytres d'un gris rougeâtre, chagrinées, ayant chacune trois lignes élevées, deux bandes, et quelques traits dans l'intervalle, noirs. Allemagne.

Rhagie investigateur (*R. investigator*, Muls.). Comme l'*indagator*, dont elle n'est probablement qu'une variété, mais élytres couvertes d'un duvet jaune cendré, avec trois bandes subréticulées, noires, l'intermédiaire plus large.



*** Tête brusquement rétrécie derrière les yeux, et séparée du prothorax par un cou.*

† Antennes ordinairement devant les yeux.

Cinquante-septième genre. TOXOTE (*Toxotus*, DEJ.).

Ecusson en triangle curviligne; dernier article des palpes obconique; antennes ayant le quatrième article à peine moitié aussi long que le plus grand de ceux auxquels il tient; prothorax allongé, portant de chaque côté un tubercule obtus ou un peu épineux; élytres relevées aux épaules.

TOXOTE DISSEMBLABLE (*Toxotus dispar*, DEJ.). Long. 11 millim. (5 lignes); quatrième article des antennes à peine aussi grand que la moitié du suivant: celui-ci aussi long que le troisième; élytres un peu rétrécies à leur extrémité, obliquement tronquées du sommet à l'angle sutural, testacées ou d'un jaune terne dans le mâle, noires comme le reste du corps dans la femelle. Sarguemines.

TOXOTE COUREUR (*T. cursor*, DEJ.). Long. 16 à 23 millim. (7 à 10 lignes); quatrième article des antennes tout au plus aussi grand que la moitié du suivant, celui-ci notablement plus long que le troisième; élytres testacées, avec la suture et une raie longitudinale noires, ayant chacune trois lignes élevées peu apparentes. Grande-Chartreuse.

TOXOTE DE VERNEUIL (*T. Verneuilii*, MULS.). Comme le précédent, mais élytres d'un ferrugineux un peu livide, paraissant jaunâtre à cause du duvet dont elles sont garnies; tout le reste du corps d'un ferrugineux pâle. Alpes.

TOXODE DE MIDI (*T. meridianus*, DEJ. *Leptura meridiana*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 23 millim. (6 à 10 lignes); quatrième article des antennes à peine aussi grand que la moitié du précédent, celui-ci plus long que le cinquième, ainsi que dans toutes les espèces suivantes. Corps noir, pubescent; une pointe courte et mousse de chaque côté du prothorax; pattes testacées, à tarses et genoux noirâtres; base des élytres et abdomen testacés. France.

TOXOTE CHRYSOGASTRE (*T. chrysogaster*, DEJ. *Leptura chrysogaster*, 1re ÉDIT.). Noir, couvert d'un duvet soyeux et d'un gris doré; élytres un peu ponctuées, presque lisses, obliquement tronquées à l'extrémité, du côté qui regarde la suture. France.

TOXOTE LISSE (*T. lævis*, MULS. *Leptura lævis*, 1re ÉDIT.). Partie des antennes, de la bouche, des pieds et du ventre d'un

ferrugineux pâle ou testacé; corps pubescent, noir; élytres livides, un peu noires à l'extrémité et à la suture. Paris.

TOXOTE SOYEUX (*Toxotus sericeus*, MULS. *Leptura sericea*, 1re ÉDIT.). Epaules, abdomen, une grande partie des pattes, origine du bord extérieur des élytres, rougeâtres; élytres d'un noir verdâtre, soyeuses, presque lisses. Paris.

TOXOTE GENOUILLÉ (*T. geniculatus*, MULS.). Elytres entièrement d'un ferrugineux pâle ou d'un jaune ferrugineux; majeure partie des pieds, partie des antennes au moins, de la bouche et du ventre, de la même couleur; le reste noir; tête et prothorax à duvet d'un gris cendré, gris jaunâtre, ou presque doré. France.

Cinquante-huitième genre. PACHYTE (*Pachyta*, DEJ.).

Comme le genre précédent, mais écusson en triangle rectiligne; quatrième article des antennes plus de moitié aussi grand que le plus long de ceux avec lesquels il est uni; dernier article des palpes en ovale tronqué, un peu cylindrique, ou faiblement obtriangulaire.

A. *Un tubercule de chaque côté du prothorax.*

a. *Elytres presque parallèles, rétrécies dans le milieu.*

PACHYTE GRILLÉE (*P. clathrata*, DEJ.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); prothorax noir, allongé, à tubercules obtus; élytres étroites, obliquement tronquées au sommet, noires, à réseau jaunâtre à la partie postérieure. Alpes. Variété à pieds d'un brun ferrugineux, ou noirâtres. Bourgogne.

PACHYTE RÉTICULÉE (*P. reticulata*, MULS.). Comme la précédente, mais base des élytres également parée de bandes ou de réticulations testacées ou d'un jaune rouge. Jura.

PACHYTE A DOUZE TACHES (*P. duodecim-maculata*, DEJ. *Leptura 12-maculata*, 1re ÉDIT.). Tubercules du prothorax obtus; élytres d'un jaune pâle, ayant chacune six taches ponctiformes noires, une à l'écusson, trois au bord extérieur, deux sur le disque. Les Alpes.

PACHYTE INTERROGATION (*P. interrogationis*, DEJ. *Leptura interrogationis*, 1re ÉDIT.). Elytres d'un jaune pâle, portant quatre taches noires ponctiformes, l'une à l'écusson, les trois autres sur le bord externe, et une ligne de la même couleur et arquée. Alpes.

PACHYTE A BANDE COURBE (?*P. curvilineata*, MULS.). Elytres d'un jaune pâle, portant trois taches noires presque poncti-

formes, l'une à l'écusson, les deux autres touchant au bord extérieur, avec une bande de la même couleur, recourbée à ses deux extrémités jusqu'au bord externe. Alpes.

PACHYTE A TACHES JAUNES (*Pachyta flavinotata*, MULS.). Comme les précédentes, mais élytres noires à la suture, ayant trois taches ponctiformes sur le bord extérieur, et une bande transversale près du sommet, d'un jaune pâle. Alpes.

PACHYTE MARGINELLE (*P. marginella*, MULS.). Comme les précédentes, mais élytres noires; suture, deux à quatre taches ponctiformes sur le bord extérieur, et extrémité, d'un jaune pâle. — *Var.* : 1° à élytres noires, bord extérieur orné d'une à trois taches triangulaires ou ponctiformes d'un jaune pâle; 2° à élytres entièrement noires, ou avec l'extrémité obscurément ferrugineuse, et quelques taches de cette couleur peu apparentes. Alpes.

PACHYTE VIRGINALE (*P. virginea*, DEJ. *Leptura virginea*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); noire; abdomen rougeâtre; élytres d'un bleu violet. Midi de la France. — *Var* : 1° élytres d'un violet métallique; 2° prothorax rouge; élytres d'un bleu ou violet métallique; 3° élytres entièrement noires. Alpes.

a, a. *Elytres se rétrécissant de la base à l'extrémité; cuisses postérieures plus longues que l'abdomen.*

PACHYTE QUATRE-TACHES (*P. quadrimaculata*, DEJ. *Leptura 4-maculata*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 20 millim. (5 à 9 lignes); noire; prothorax bituberculeux sur son disque; élytres livides, ayant chacune deux grandes taches noires, l'une au tiers, l'autre aux deux tiers de leur longueur. — *Var.* : à une seule tache. Midi de la France.

AA. *Prothorax sans tubercules ni pointes sur les côtés.*

✕ *Elytres se rétrécissant de la base à l'extrémité. Cuisses postérieures plus longues que l'abdomen.*

PACHYTE A DIX POINTS (*P. decem-punctata*, DEJ. *Leptura decem-punctata*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); noire; légèrement couverte d'un duvet doré; élytres jaunes, ayant chacune trois points et deux taches noires. Paris. — *Var.*: 1° les trois points antérieurs réunis en une bande; 2° les trois points antérieurs réduits à deux par la réunion de deux d'entre eux; 3° élytres d'un jaune livide, à trois taches ou points noirs.

× × *Elytres presque parallèles.*

PACHYTE ÉTRILLÉE (*Pachyta strigilata*, DEJ.). Long. 9 millim. (4 lignes); noire, hérissée de poils obscurs; élytres d'un fauve livide, avec le rebord sutural brun, et une ligne de la même couleur, descendant jusqu'au milieu de leur longueur. Basses-Alpes. — *Var.* : à élytres sans raie brune humérale.

PACHYTE A COLLIER (*P. collaris*, DEJ. *Leptura collaris*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); tête, antennes, pattes et poitrine noires; prothorax et abdomen rouges; élytres d'un bleu foncé noirâtre.—*Var.* : à prothorax noir. France.

+ *Antennes insérées à l'extrémité antérieure de l'échancrure des yeux.*

Cinquante-neuvième genre. STRANGALIE (*Strangalia*, SERV.).

Antennes filiformes, presque aussi longues que le corps, au moins dans les mâles; dernier article des palpes allongé, médiocrement renflé vers l'extrémité; élytres rétrécies de la base à l'extremité; angle postérieur du prothorax prolongé en pointe épineuse; pieds grêles et allongés.

STRANGALIE DORÉE (*Strangalia aurulenta*, SERV. *Leptura aurulenta*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); noire; prothorax ayant ses bords antérieurs et postérieurs dorés; élytres testacées, avec quatre bandes simples, noires; pattes brunes; base des cuisses noire. France.

STRANGALIE QUADRIFASCIÉE (*S. quadrifasciata*, SERV. *Leptura quadrifasciata*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noire; élytres testacées, mucronées extérieurement à l'extrémité, avec quatre bandes transverses noires, dentées. Alpes du Jura.

STRANGALIE VILLAGEOISE (*S. villica*, SERV. *Leptura villica*, 1re ÉDIT). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); ferrugineuse; yeux, antennes et poitrine noirs; élytres ferrugineuses dans la femelle, noires dans le mâle. France.

STRANGALIE BORDÉE DE ROUX (*S. rufomarginata*, SERV.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); prothorax roux; élytres d'un noir bleuâtre, à base ferrugineuse, avec une tache de la même couleur au-dessous de chaque angle huméral. France.

STRANGALIE LABIÉE (*S. labiata*. — *Stenura labiata*, DEJ.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); partie de la bouche, premier article des antennes, parties antérieure et postérieure du prothorax, élytres, ventre, cuisses et jambes d'un rouge testacé

ou ferrugineux; tout le reste noir. — *Var.* : comme la précédente, mais prothorax entièrement noir. Paris.

STRANGALIE A LABRE ROUX (*Strangalia fulvilabris*, PERROUD.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); entièrement noire; parties de la bouche d'un ferrugineux livide. France.

STRANGALIE PUBESCENTE (*S. pubescens*, SERV.). Long. 14 millim. (6 lignes); prothorax noir, pubescent; élytres d'un noir bleuâtre, obliquement échancrées au sommet; tout le reste du corps noir. France méridionale.

STRANGALIE OBSCURE (*S. obscura*, MULS.). Long. 14 millim. (6 lignes); comme la précédente; noire; base des jambes d'un ferrugineux testacé. France.

STRANGALIE SOYEUSE (*S. holosericea*, MULS.). Comme la précédente; noire; élytres et base des jambes ferrugineuses ou d'un ferrugineux testacé. France.

STRANGALIE ATRE (*S. atra*, SERV. *Leptura atra*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); entièrement noire et un peu pubescente; élytres échancrées obliquement à l'extrémité. France.

STRANGALIE ARMÉE (*S. armata*, DEJ.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); antennes annelées de jaune et de noir; prothorax noir; élytres d'un jaune pâle, portant quatre bandes noires, la première au quart de leur longueur et formée de points, la seconde au milieu, la troisième transversale, la dernière apicale. — *Var.* : à bande antérieure des élytres nulle, ou réduite à un seul point sur chacune, ou à deux points. France.

STRANGALIE SINUÉE (*S. sinuata*. — *Leptura sinuata*, PANZ.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); comme l'*armata*, mais bande antérieure des élytres entière, fortement recourbée dans son milieu du côté de la base, presque en ligne droite à la partie opposée; seconde bande entière. France.

STRANGALIE UN PEU ÉPINEUSE (*S. subspinosa*. — *Leptura subspinosa*, FAB.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); comme l'*armata*, mais bande antérieure des élytres formée, sur chacune, de trois points, l'interne placé sur la suture et commun aux deux étuis, la seconde bande nébuleusement prolongée jusqu'à la suture. France.

STRANGALIE ÉPERONNÉE (*S. calcarata*. — *Leptura calcarata*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); noire; antennes annelées de jaune et de noir; jambes postérieures dentées; élytres jaunes, amincies, ayant quatre bandes noires : la première formée de cinq points, la seconde interrompue. France.

STRANGALIE ATTÉNUÉE (*Strangalia attenuata*, DEJ. *Leptura attenuata*, 1re ÉDIT.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes); noire; abdomen quelquefois testacé, à extrémité noire; pattes testacées; élytres testacées, atténuées, ayant quatre bandes noires. France.

STRANGALIE NOIRE (*S. nigra*, DEJ.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); d'un noir brillant; partie de l'abdomen d'un rouge ferrugineux; élytres obliquement tronquées à l'extrémité. Paris.

STRANGALIE PORTE-CROIX (*S. cruciata*, DEJ. *Leptura cruciata*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 11 millim. (3 à 5 lignes); tête, prothorax, antennes et pattes noirs; abdomen rouge, avec le bout noir; élytres rouges, avec l'extrémité et une bande transverse, noires. Paris.

STRANGALIE MÉLANURE (*S. melanura*, DEJ. *Leptura melanura*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noire; élytres rouges ou testacées, à suture et extrémité noires; ventre noir. Paris.

Soixantième genre. LEPTURE (*Leptura*, LIN.).

Comme le genre précédent, mais angles postérieurs du prothorax obtus, non prolongés en pointe épineuse; palpes maxillaires plus longs que les labiaux, à dernier article presque ovoïde, à sommet tronqué.

LEPTURE VERDOYANTE (*Leptura virens*, LATR.). Long. 14 à 18 millim. (6 à 8 lignes); d'un vert jaunâtre et soyeux; antennes annelées de vert et de noir. Grande-Chartreuse.

LEPTURE ROUGE (*L. rubra*, LATR. *Leptura rubra et testacea*, 1re ÉDIT.). Long. 14 à 20 millim. (6 à 9 lignes); noire; prothorax, élytres et jambes rouges, dans la femelle; prothorax noir; jambes fauves et élytres testacées, sans taches, dans le mâle. — *Var.* : avec deux taches ferrugineuses sur le derrière de la tête. France.

LEPTURE ROUSSE (*L. rufa*, DEJ.). Long. 16 millim. (7 lignes); prothorax noir, ainsi que la tête et l'extrémité des mandibules; antennes noires *mâl.*, ou ferrugineuses *fem.*; élytres échancrées au sommet, d'un rouge ferrugineux, ainsi que le labre, les palpes, l'anus et les pieds. France.

LEPTURE DE FONTENAY (*L. Fontenayi*, MULS.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes); élytres d'un rouge ferrugineux, obliquement échancrées au sommet; prothorax noir, ainsi que tout le reste du corps; yeux bruns; ventre ayant près du bord antérieur de ses anneaux une bande d'un blanc argenté. Cuisses simples. Bordeaux.

LEPTURE AILES-ROUSSES (*Leptura rufipennis*, MULS.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; noire ; élytres d'un rouge ferrugineux, obliquement échancrées au sommet ; pieds antérieurs et intermédiaires d'un testacé ferrugineux, à cuisses renflées ; les postérieurs noirs, avec l'extrémité des jambes et une partie des tarses d'un ferrugineux obscur. Alpes.

LEPTURE SCUTELLÉE (*L. scutellata*, LATR.). Long. 11 à 18 millim. (5 à 8 lignes) ; dessus du corps ponctué, d'un noir mat ; écusson blanc ou jaunâtre ; élytres finement pointillées, obliquement tronquées au sommet. Paris.

LEPTURE HASTÉE (*L. hastata*, LATR.). Long. 14 à 16 millim. (6 à 7 lignes) ; noire ; élytres rouges, ayant l'extrémité et la suture noires, ainsi qu'une tache triangulaire qui se prolonge jusqu'à l'extrémité. Paris.

LEPTURE COTONNEUSE (*L. tomentosa*, LATR.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes) ; noire ; prothorax hérissé de poils jaunâtres ; élytres testacées, noires à l'extrémité ; segment anal échancré et bidenté. France.

LEPTURE CEINTE (*L. cincta*, GYLL.). Long. 11 à 14 millim. (5 à 6 lignes) ; élytres échancrées à l'extrémité, livides avec le sommet, le bord extérieur et le rebord sutural noirs ; ou rouges avec une partie du bord externe et le bout du sommet noirs ; prothorax et tout le reste du corps noirs ; segment anal peu ou point échancré. France.

LEPTURE NOTÉE (*L. notata*, LATR.). Elle ne diffère de la précédente que par ses élytres rouges, avec le bord externe et une partie de la surface noirs. Peut-être n'est-ce qu'une variété ? France.

LEPTURE SANGUINOLENTE (*L. sanguinolenta*, GYLL.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; noire ; élytres échancrées à l'extrémité, d'un jaune livide avec le sommet et une partie au moins du bord externe noirs ; ou entièrement rouge ; segment anal peu ou point échancré. France.

LEPTURE A CORNES TACHÉES (*L. maculicornis*, DE GEER.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes) ; noire ; élytres d'un jaune livide, échancrées à leur sommet ; antennes annelées de ferrugineux à la base de leurs articles. France.

LEPTURE LIVIDE (*L. livida*, LATR.). Long 5 à 9 millim. (2 à 4 lignes ; noire ; élytres tronquées et obtuses au sommet, d'un rouge jaune ; segment anal terminé en pointe obtuse. Paris.

LEPTURE UNIPONCTUÉE (*L. unipunctata*, LATR.). Long. 9 à 14

millim. (4 à 6 lignes); noire; élytres allongées, convexes, obtuses ou tronquées à l'extrémité, fauves, ayant chacune un point noir au milieu. Midi de la France.

Soixante-unième genre. ANOPLODÈRE (*Anoplodera*, MULS.).

Elytres presque parallèles, rétrécies vers leur milieu ou presque aussi larges à l'extrémité qu'à la base; angle postérieur du prothorax obtus; palpes maxillaires plus longs que les labiaux, à dernier article renflé et tronqué; antennes presque filiformes.

ANOPLODÈRE SEX-GUTTÉE (*Anoplodera sex-guttata*, MULS. *Leptura sex-guttata*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); entièrement noire; trois taches ponctiformes fauves sur chaque élytre. Paris.

ANOPLODÈRE EXCLAMATION (*A. exclamationis.* — *Leptura exclamationis*, 1re ÉDIT.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); noire; chaque élytre ayant au milieu une ligne jaune, et un point de la même couleur vers la base. France. Variété à tache antérieure existant seule.

ANOPLODÈRE A PIEDS ROUX (*A. rufipes*, MULS.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); d'un noir mat et pubescent en dessus, luisant en dessous; extrémité des cuisses et base des jambes d'un rouge jaune. Variété à pieds entièrement noirs. France.

ANOPLODÈRE PALE (*A. lurida*, MULS.). Long. 9 à 11 millim. (4 à 5 lignes); prothorax et tête ferrugineux ou d'un brun obscur; élytres d'un testacé livide; pieds jaunâtres; extrémité des cuisses et des jambes postérieures noire. Paris.

Soixante-deuxième genre. GRAMMOPTÈRE (*Grammoptera*, SERV.).

Elytres comme dans le genre précédent; angles postérieurs du prothorax terminés par une petite épine; palpes maxillaires plus longs que les labiaux, à dernier article presque cylindrique, faiblement renflé dans son milieu. Antennes un peu cylindriques, à premier article renflé, les troisième et cinquième plus grêles que les derniers.

GRAMMOPTÈRE SPINOSULE (*Grammoptera spinosula*, FOUDRAS). Prothorax pubescent, brunâtre, plus ou moins livide; élytres d'un testacé livide; pieds d'un livide fauve; extrémité des cuisses et des quatre jambes postérieures noirâtre ainsi que les tarses. Mont-d'Or.

GRAMMOPTÈRE LISSE (*G. lævis*, SERV.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); prothorax noir, à duvet jaunâtre; élytres d'un ferrugineux jaunâtre, ou d'un testacé livide, avec les rebords extérieur et sutural, et l'extrémité, noirs; pieds roux. Alpes.

GRAMMOPTÈRE QUADRIGUTTÉE (*Gammoptera quadriguttata*, SERV.) Long. 9 millim. (4 lignes); prothorax noir, à duvet jaunâtre; bouche, antennes, élytres et pieds d'un fauve livide; élytres bordées de noir à la suture; cuisses postérieures noires vers l'extrémité. Paris.

GRAMMOPTÈRE ANALE (*G. analis*, SERV.). Long. 5 millim. (2 lignes); dessus d'un noir verdâtre, duveteux; antennes noirâtres; base des cuisses et anus d'un rouge jaune. France.

GRAMMOPTÈRE RUFICORNE (*G. ruficornis*, SERV.). Long. 5 à 7 millim. (2 à 3 lignes); dessus duveteux, d'un noir verdâtre; base des cuisses, ou au moins une partie, d'un rouge jaune livide; ventre noir, antennes annelées. Paris.

GRAMMOPTÈRE BRULÉE (*G. præusta*, SERV. *Leptura præusta*, 1re ÉDIT.). Long. 7 à 9 millim. (3 à 4 lignes); noirâtre, à duvet doré; pattes fauves et tarses noirs; tête et extrémité des élytres noires.

FAMILLE 23. LES EUPODES.

Analyse des genres.

1. { Languette profondément échancrée; pointe des mandibules entière ... 2
   Languette entière ou peu échancrée; mandibules bifides à la pointe ... 4 }

2. { Antennes courtes, presque en scie ... G. 1er. MÉGALOPE.
   Antennes allongées, simples ... 3 }

3. { Articles des antennes obconiques; dernier article des palpes maxillaires plus grand, un peu cylindrique; cuisses de même grandeur ... G. 2e. ORSODACNE.
   Articles des antennes inégaux; palpes filiformes, à dernier article ovoïde et pointu; cuisses postérieures très-grandes ... G. 3e. SAGRE. }

4. { Yeux sans échancrure; cuisses postérieures très-grandes; articles des antennes allongés. G. 4e. DONACIE.
   Yeux échancrés; cuisses presque égales; antennes à articles grenus ... G. 5e. CRIOCÈRE. }

CARACTÈRES. Languette presque carrée, ou arrondie dans plusieurs, non évasée en forme de cœur; prothorax étroit et cylindrique; tarses plus courts que dans la famille précédente; pas de dents cornées aux mâchoires; antennes n'étant pas en massue perfoliée; les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses.

Plusieurs de ces insectes ont les cuisses postérieures fort longues. Ils vivent sur les feuilles de divers végétaux dont leurs larves se nourrissent. Ils ont aussi le corps allongé comme

les *Longicornes*, mais leurs yeux n'entourent jamais la base des antennes.

Premier genre. LES MÉGALOPES (*Megalopus*).

Languette profondément échancrée ; pointe des manibules entière ; antennes courtes, presque en scie ; dernier article des palpes finissant en pointe. Ces insectes sont tous exotiques.

MÉGALOPE RUFICORNE (*Megalopus ruficornis*, LATR.). Testacé ; vertex de la tête et dos du prothorax noirs. Amérique méridionale.

MÉGALOPE NIGRICORNE (*M. nigricornis*, LATR.). Testacé ; antennes, bord des élytres et jambes postérieures, noirs. De la Trinité.

Deuxième genre. LES ORSODACNES (*Orsodacne*).

Languette et pointe des mandibules comme dans les précédents ; antennes simples, allongées, à articles obconiques ; dernier article des palpes maxillaires plus grand, un peu cylindrique ; cuisses à peu près de la même grandeur.

Leurs mandibules sont dentelées, et leurs yeux n'ont pas d'échancrure.

ORSODACNE CHLOROTIQUE (*Orsodacne chlorotica*, LATR.). Entièrement jaunâtre ; élytres un peu plus pâles ; yeux noirs. Paris.

ORSODACNE HUMÉRAL (*O. humeralis*, LATR.). Bleu ; prothorax ayant deux taches postérieures fauves ; élytres avec une tache fauve à la base externe de chacune.

Troisième genre. LES SAGRES (*Sagra*).

Languette et pointe des mandibules comme dans les *Mégalopes* ; antennes simples et allongées, à articles inégaux ; palpes filiformes, à dernier article ovoïde et pointu ; cuisses postérieures fort grandes.

Leurs mandibules sont sans dents ; les troisième article et suivants, des antennes, sont plus courts, plus arrondis que ceux du milieu. Tous sont exotiques.

SAGRE FÉMORALE (*Sagra femorata*, LATR.). D'un bronzé vert ; cuisses et jambes postérieures dentées. Inde.

SAGRE POURPRE (*S. purpurea*, FAB. le mâle. *Sagra splendida*, FAB. la femelle). Long. 18 à 23 millim. (8 à 10 lignes) ; corps d'un beau vert doré, très-brillant, à reflets pourpres ; cuisses postérieures munies en dessous, vers leur extrémité, de

trois dents, l'intermédiaire forte et aiguë; jambes postérieures aussi terminées par trois dents. Chine.

Quatrième genre. LES DONACIES (*Donacia*).

Languette entière ou peu échancrée; extrémité des mandibules bifide, ou terminée par deux dents.

Le dernier article des palpes est ovoïde, et leurs antennes sont à articles cylindriques, allongés, presque égaux. Yeux globuleux; abdomen presque triangulaire; cuisses postérieures grandes. Ces insectes se trouvent sur quelques plantes aquatiques; leurs couleurs sont brillantes.

DONACIE CRASSIPÈDE (*Donacia crassipes*, LATR. *Donacia nymphecæ*, FAB.). Cuivreuse ou d'un vert bronzé en dessus; prothorax ayant deux tubercules latéraux, antérieurs, et un sillon dorsal terminé postérieurement par un petit enfoncement; élytres étroites, convexes, à stries ponctuées, comme ridées transversalement; cuisses postérieures unidentées. Paris: rare.

DONACIE NOIRE (*D. nigra*, LATR.). Noire; antennes et pattes fauves; cuisses postérieures unidentées, très-renflées. Allemagne.

DONACIE RUFIPÈDE (*D. rufipes*, LATR.). D'un bronzé noirâtre en dessus; antennes, pattes et anus fauves; cuisses postérieures unidentées, renflées; élytres convexes, à stries ponctuées, arrondies postérieurement. Allemagne. Peut-être est-ce une variété de sexe de la précédente, ainsi que la suivante?

DONACIE ABDOMINALE (*D. abdominalis*, LATR.). D'un noir violet en dessus; abdomen, antennes et pattes d'un rouge ferrugineux. Allemagne.

DONACIE CLAVIPÈDE (*D. clavipes*, LATR.). D'un vert doré en dessus; dessous couvert d'un duvet argenté; cuisses postérieures longues, sans dents. Allemagne.

DONACIE DE LA SAGITTAIRE (*D. sagittariæ*, LATR.). D'un vert doré brillant, quelquefois cuivreux en dessus; recouverte d'un duvet serré, court et doré, en dessous; cuisses postérieures un peu renflées, munies d'une petite dent à l'extrémité; élytres avec des stries légères, ponctuées, ayant de légères dépressions irrégulières qui les font paraître comme ondées. Paris.

DONACIE RAYÉE (*D. vittata*, LATR. *D. dentipes*, FAB.). D'un vert doré, avec une bande longitudinale plus ou moins large et pourpre, sur les élytres, et les bords verts; cuisses postérieures unidentées et un peu renflées; dessous du corps pubescent et doré. Paris.

DONACIE BRONZÉE (*Donacia ænea*, LATR.). Bronzée; prothorax cannelé; élytres un peu tronquées à l'extrémité; cuisses postérieures simples ou faiblement dentées. France.

DONACIE BIDENTÉE (*D. bidens*, LATR.). Verte, ayant un reflet violet près de la suture; deux dents aux cuisses postérieures qui sont renflées. Paris.

DONACIE MUCRONÉE (*D. mucronata*, LATR. *Donatia equiseti*, FAB.). Noire; prothorax d'un jaune pâle, ainsi que les élytres qui sont terminées par une petite épine. Paris.

DONACIE SIMPLE (*D. simplex*, LATR.). Bronzée, plus ou moins brillante; élytres striées, tronquées à l'extrémité; cuisses sans dents. Allemagne.

DONACIE DE L'HYDROCHARIS (*D. hydrocharidis*, LATR.). Soyeuse; d'un gris bronzé; cuisses postérieures mutiques, ferrugineuses à la base, ainsi que les intermédiaires. Allemagne.

Cinquième genre. LES CRIOCÈRES (*Crioceris*).

Languette et extrémité des mandibules comme dans les précédents; cuisses presque égales; antennes en grande partie grenues; yeux échancrés.

Le dernier article de leurs palpes est cylindrique et tronqué; leur tête est rétrécie postérieurement en forme de cou, et leur abdomen est presque carré. Ils rongent les feuilles des végétaux, particulièrement celles des liliacées, et leurs larves se couvrent de leurs excréments.

CRIOCÈRE DU LIS (*Crioceris merdigera*, LATR. *Lema merdigera*, FAB.). Tête noire ainsi que le dessous du corps; élytres et prothorax rouges. Paris.

CRIOCÈRE BRUN (*C. brunnea*, LATR. *Lema brunnea*, FAB.). D'un rouge ferrugineux; yeux, antennes, poitrine et base de l'abdomen, noirs. Allemagne. Paris.

CRIOCÈRE DOUZE-POINTS (*C. duodecim-punctata*, LATR. *Lema 12-punctata*, FAB.). Rouge; six points noirs sur chaque élytre. Paris.

CRIOCÈRE DE L'ASPERGE (*C. asparagi*, LATR. *Lema asparagi*, FAB.). Bleu; prothorax rouge, marqué de deux points noirs, et quatre taches blanches sur le bord externe de chaque élytre. Paris.

CRIOCÈRE BLEU (*C. cyanella*, LATR. *Lema cyanella*, FAB.). Bleu; jambes et tarses noirs; prothorax cylindrique, légèrement renflé sur les côtés. Paris.

CRIOCÈRE MÉLANOPE (*C. melanopa*, LATR. *Lema melanopa*,

Fab.). Bleu; tête et antennes noires; prothorax et pattes d'un rouge fauve. Paris.

Criocère cinq-points (*Crioceris quinque-punctata*, Latr. *Lema quinque-punctata*, Fab.). Noir; prothorax fauve; élytres jaunâtres, ayant chacune l'extrémité noire, un point à la base, et un autre commun au milieu de la suture, de la même couleur. Autriche.

Criocère champêtre (*C. campestris*. — *Chrysomela campestris*, Lin.). Bleu; prothorax d'un bleu verdâtre; élytres rouges, à bord extérieur jaune, ayant quatre points blancs postérieurs réunis à ce bord. Italie.

Criocère quatorze-points (*C. 14-punctata*, Latr. *Lema 14-punctata*, Fab.). Tête fauve, ainsi que le prothorax qui a cinq points noirs; élytres jaunâtres, ayant chacune sept points noirs. Autriche.

Criocère paracenthèse (*C. paracenthesis*. — *Clythra paracenthesis*, Latr.). Prothorax mélangé de jaune et de noir; élytres jaunes, ayant sur chacune une ligne parallèle à la suture, et trois points noirs. Midi de la France.

Famille 24. LES CYCLIQUES.

Analyse des genres.

1. { Antennes très-loin de la bouche, sur le sommet de la tête, très-rapprochées à leur base, droites et avancées 2
   Antennes rapprochées de la bouche, insérées devant ou entre les yeux, plus longues et plus grêles; corps plus bombé 4

2. { Corps ovale oblong; tête entièrement dégagée. .... G. 1er. HISPE.
   Corps circulaire ou carré; tête cachée sous le prothorax ou reçue dans une échancrure 3

3. { Tête cachée sous le prothorax, non dans une échancrure du prothorax .... G. 2e. CASSIDE.
   Tête découverte, logée dans une échancrure antérieure du prothorax .... G. 3e. IMATIDIE.

4. { Antennes insérées au-devant des yeux, et distantes l'une de l'autre 5
   Antennes insérées entre les yeux, très-rapprochées à leur base 13

5. { Corps cylindrique, court 6
   Corps ovale, plus ou moins allongé ou hémisphérique 8

6. { Antennes courtes, en scie 7
   Antennes simples, presque de la longueur du corps .... G. 6e. GRIBOURI.

7. Palpes labiaux non fourchus.................... G. 4e. CLYTHRE.
Palpes labiaux fourchus......................... G. 5e. CHLAMYS.

8. Tête presque verticale; mandibules resserrées brusquement, arquées à l'extrémité, à pointe forte; les quatre ou cinq derniers articles des antennes allongés, comprimés.......................... 9
Tête saillante ou simplement penchée; mandibules obtuses ou tronquées, ou terminées par une pointe très-courte; dernier article des antennes presque globuleux ou turbiné, ou les quatre derniers presque en massue........................ 10

9. Dernier article des palpes plus grand ou ovoïde. .... G. 7e. EUMOLPE.
Palpes filiformes, à dernier article conique. G. 8e. COLASPE.

10. Corps ovale ou oblong.................................. 11
Corps hémisphérique ou ovale raccourci.......... 12

11. Corps plus ou moins ovale; dernier article des antennes globuleux ou turbiné......... G. 11e. CHRYSOMÈLE.
Corps oblong; les quatre derniers articles des antennes presque en massue............ G. 12e. HÉLODE.

12. Dernier article des palpes maxillaires presque en hache.. G. 10. PAROPSIDE.
Dernier article des palpes maxillaires beaucoup plus court que le précédent, transversal; arrière-sternum s'avançant en forme de corne. .... G. 9e. DORIPHORE.

13. Point de pieds propres à sauter........................ 14
Cuisses postérieures renflées, propres à sauter. .... G 16e. ALTISE.

14. Avant-dernier article des palpes maxillaires dilaté, le dernier beaucoup plus court et tronqué. .... G. 13e. ADORIE.
Les deux derniers articles des palpes maxillaires différant peu en grandeur.......................... 15

15. Antennes au moins de la longueur du corps, à articles cylindriques..................... G. 14e. LUPÈRE.
Antennes plus courtes que le corps, à articles obconiques................................ G. 15e. GALÉRUQUE.

CARACT. Les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses; pas de dents cornées aux mâchoires; antennes n'étant pas en massue perfoliée; languette presque carrée ou ovale, entière ou légèrement échancrée; corps ordinairement arrondi; base du prothorax aussi large que les élytres, dans les espèces dont le corps est oblong; division extérieure des mâchoires ayant l'apparence d'un palpe étroit, cylindrique, d'une couleur plus foncée.

Leurs antennes sont filiformes ou légèrement grosses vers

le bout; division intérieure de la mâchoire plus large que l'extérieure, et sans onglet au bout. Le plus ordinairement ces Coléoptères sont de petite taille et ornés de couleurs assez vives. Leur corps est toujours glabre, souvent très-luisant. Lorsqu'on cherche à les prendre ils contractent leurs pattes, contrefont le mort, se laissent tomber et se perdent dans le feuillage. Leurs larves vivent sur les feuilles de différents végétaux.

SECTION PREMIÈRE.

Antennes très-loin de la bouche, sur le sommet de la tête, très-rapprochées à leur base, droites et avancées.

Premier genre. LES HISPES (*Hispa*).

Corps ovale-oblong; tête entièrement dégagée; prothorax presque carré ou en trapèze.

Premier sous-genre. LES HISPES. *Antennes à articles courts, presque grenus ou moniliformes; corps souvent épineux*

HISPE TRÈS-NOIRE (*Hispa atra*, LATR.). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); entièrement noire, les deux premiers articles des antennes ayant chacun une épine à leur base; prothorax avec deux épines géminées au bord antérieur, trois à chaque bord latéral, et une petite à chaque angle postérieur; élytres ayant de gros points enfoncés, et plusieurs rangs d'épines. Paris.

HISPE TESTACÉE (*H. testacea*, LATR.). Longue d'environ 7 millim. (3 lignes); d'un fauve rougeâtre; antennes dépourvues d'épines à leur base; prothorax en ayant cinq rapprochées à leur base à chaque bord latéral, et une sixième ayant la même insertion, mais interne; élytres fortement ponctuées, un peu ridées, ayant plusieurs rangs d'épines. Bordeaux.

Deuxième sous-genre. LES ALURNES. *Antennes à articles allongés, cylindriques; corps non épineux; mandibules souvent armées d'une forte dent à l'extrémité.*

ALURNE GROSSIE (*Alurnus grossus*, FAB. *Hispa grossa*, OLIV.). Noire; prothorax d'un rouge écarlate; élytres jaunes. Cayenne.

Deuxième genre. LES CASSIDES (*Cassida*).

Corps déprimé, presque rond, en forme de bouclier ou de petite tortue, souvent un peu élevé en pyramide au milieu du dos, et débordé, tout le tour, par les côtés du prothorax

et les élytres ; tête cachée sous le prothorax; antennes grossissant insensiblement vers le bout.

CASSIDE VERTE (*Cassida viridis*, LATR.). Dessus d'un vert pomme pâle; dessous noir; pattes d'un roussâtre pâle, ayant la moitié inférieure de leurs cuisses noire; prothorax contigu aux élytres dans toute sa largeur; élytres ayant des points dont quelques-uns forment de légères stries. Paris.

CASSIDE RUBIGINEUSE (*C. rubiginosa*, ILLIG.). Semblable à la précédente, dont elle n'est peut-être qu'une variété, mais base des élytres rougeâtre. France.

CASSIDE VIBEX (*C. vibex*, FAB.). Semblable à la *Casside verte*, mais prothorax un peu plus long, et suture des élytres rougeâtre. Paris.

CASSIDE THORACIQUE (*C. thoracica*, LATR.). Semblable à la *Casside verte*, mais prothorax d'un brun rougeâtre plus ou moins prononcé, et dont la teinte se prolonge sur la suture des élytres; pattes entièrement roussâtres. Autriche.

CASSIDE SANGUINOLENTE (*C. sanguinolenta*, LATR.). Elle ressemble à la *Casside thoracique*, mais elle est plus ronde, plus petite, et son disque est un peu plus élevé; stries des élytres mieux marquées, points plus profonds; élytres ayant en outre chacune deux petites côtes courtes et peu distinctes, près de la suture; une tache triangulaire rouge, dessus et autour de l'écusson. Paris.

CASSIDE ÉQUESTRE (*C. equestris*, LATR.). Grande; noire en dessous, d'un vert tendre en dessus, à points petits, nombreux et vagues; prothorax ne joignant pas les élytres à ses angles postérieurs; pattes jaunâtres, ainsi que les bords de l'abdomen; cuisses n'ayant pas de noir à leur base. Paris.

CASSIDE NÉBULEUSE (*C. nebulosa*, LATR.). Dessus d'un jaunâtre roussâtre et clair; noire en dessous; des petites taches noires sur les élytres qui ont des stries formées de points enfoncés, entremêlés de quelques petites côtes : chaque élytre en ayant une près de la suture, qui jette un rameau se réunissant à cette suture à peu de distance de l'écusson. — Variété : *Cassida affinis*, FAB. (*Cassida tigrina*, DUFT.). Dessus du corps d'un vert fort clair et très-pâle, grisâtre. Paris.

CASSIDE OBSOLÈTE (*Cassida obsoleta*, ILLIG.). Elle a de l'analogie avec la précédente; corps ové, convexe, d'un jaune gris; tête et pattes jaunes; élytres ayant des stries ponctuées. France méridionale.

CASSIDE PRASINE (*C. prasina*, LATR.). Une fois plus petite

que la *Casside verte;* courte; ovée; d'un vert gai; élytres ayant des points rangés en stries; stries un peu élevées; antennes et pattes pâles. Allemagne.

Casside viridule (*Cassida viridula*, Payk.). D'un verdâtre pâle en dessous; prothorax sans rebords; élytres ayant de légères stries formées par des points; pattes d'un brun noirâtre. Suède.

Casside panachée (*C. varia*, Latr. *C. murræa*, Illig. *C. variegata*, Lin.). Verte en dessus pendant la jeunesse, ensuite rougeâtre; élytres tachées de noir, ayant des rangées de points enfoncés jusqu'à leur bord extérieur; antennes et pattes noires, ainsi que le dessous du corps. Paris.

Casside rubanée (*C. vittata*, Latr.). Rouge en dessus; trois lignes noires sur le prothorax; élytres ayant leur suture noire, ainsi qu'une bande interrompue. Suisse.

Casside noircie (*C. atrata*, Latr.). D'un noir mat; milieu du bord antérieur du prothorax ferrugineux; disque des élytres un peu rugueux. Autriche.

Casside Autrichienne (*C. Austriaca*, Latr.). Grande; ovale; d'un ferrugineux foncé; bords des élytres larges et sans tache; leur disque ponctué de noir, à petites rugosités entremêlées de beaucoup de points enfoncés; pattes ferrugineuses; base des cuisses noire, ainsi que le corps. Autriche.

Casside azurée (*C. azurea*, Latr.). D'un bleu qui pâlit considérablement après la mort de l'animal; corps noir; pattes pâles; élytres fauves, striées de points, à bords pâles. Hongrie.

Casside ferrugineuse (*C. ferruginea*, Latr.). Un peu plus petite que la *Casside Autrichienne*, plus convexe; à bords moins dilatés; dessous noir, dessus ferrugineux, vaguement ponctué, parsemé de quelques nébulosités; pattes ferrugineuses, à base des cuisses noire; élytres ayant chacune deux points élevés. Midi de la France.

Casside obscure (*C. fusca*, Fuesly). Elle ressemble beaucoup à la précédente; dessus noirâtre; élytres presque striées, avec deux lignes élevées. Allemagne.

Casside bordée (*C. limbata*, Latr.). Prothorax bronzé, à bord d'un rouge obscur; élytres pubescentes, pointillées, d'un vert obscur, bordées de rouge. Allemagne.

Casside pale (*C. pallida*, Latr.). D'un jaunâtre gris en dessus; prothorax bordé; élytres avec des stries de points enfoncés et presque ocellés. Suède.

Casside perlée (*C. margaritacea*, Latr.). Verdâtre; élytres d'un vert argenté; tête et poitrine noires. Paris.

Casside noble (*Cassida nobilis*, Latr.). D'un jaunâtre plus ou moins roux en dessus, plus pâle sur les bords; des stries ponctuées sur les élytres, et, près de leur suture, une ligne longitudinale d'un vert doré pendant la vie de l'animal, devenant jaunâtre après sa mort; pattes d'un roux jaunâtre, à base des cuisses noire, ainsi que le dessous du corps. Paris.

Casside gentillette (*C. pulchella*, Creutz.). Elle ressemble absolument à la précédente, si ce n'est que la suture de ses élytres est noire. Allemagne.

Troisième genre. Les Imatidies (*Imatidium*).

Elles ne diffèrent des *Cassides* que par leur tête, qui est découverte et reçue dans une échancrure du prothorax. Leurs antennes sont filiformes, cylindriques, et leur corps est presque carré. Ces insectes sont tous exotiques.

Imatidie trimaculée (*Imatidium trimaculatum*, Latr.). Pâle; disque du prothorax d'un noir bleuâtre, ainsi que trois taches sur les élytres, dont la postérieure commune. Amérique méridionale.

SECTION DEUXIÈME.

Antennes rapprochées ou peu éloignées de la bouche, insérées devant ou entre les yeux, plus longues et plus grêles que dans les précédents : corps plus bombé.

A. *Antennes insérées devant les yeux, et distantes l'une de l'autre.*

Quatrième genre. Les Clythres (*Clythra*).

Corps cylindrique, court; tête verticale, entièrement enfoncée dans le prothorax; antennes courtes et en scie : souvent les deux pieds antérieurs des mâles sont allongés.

Clythre tridentée (*Clythra tridentata*, Latr.). D'un noir bleuâtre; pattes antérieures très-longues; élytres sans taches, d'un jaune pâle. Paris.

Clythre longipède (*C. longipes*, Latr.). D'un noir bleuâtre; élytres pâles, ayant chacune trois points noirs; pattes antérieures allongées. France méridionale.

Clythre longimane (*C. longimana*, Latr.). D'un vert bronzé; pattes antérieures très-longues; élytres testacées, ayant chacune un point noir à la base. Paris.

Clythre à six taches (*C. sex-maculata*, Latr.). Noire; prothorax fauve, sans taches; élytres testacées, ayant chacune trois points noirs. Espagne.

CLYTHRE SIX-POINTS (*Clythra sex-punctata*, LATR.). Noire; prothorax roux; élytres testacées, ayant chacune trois points noirs; jambes rousses. Midi de la France.

CLYTHRE DE L'ATRAPHACE (*C. atraphaxidis*, LATR.). Noire; prothorax rouge, à trois taches; élytres rousses, ayant chacune trois taches noires; jambes rousses. Midi de la France.

CLYTHRE QUADRIPONCTUÉE (*C. quadripunctata*, LATR.). Noire; élytres rouges, ayant chacune deux points noirs. Paris.

CLYTHRE ROUGEATRE (*C. rubra*, LATR.). Noire; prothorax rouge, avec une tache noire sur le dos; élytres rougeâtres et luisantes, ayant chacune deux taches noires. Paris.

CLYTHRE BUCÉPHALE (*C. bucephala*, LATR.). D'un bleu foncé et luisant; bouche, côtés du prothorax et jambes, rouges. Paris.

CLYTHRE CYANOCÉPHALE (*C. cyanocephala*, LATR.). Dessous du corps d'un noir bleuâtre luisant, ainsi que la tête; prothorax fauve; élytres d'un jaune testacé. En Corse.

CLYTHRE BIMOUCHETÉE (*C. biguttata*, LATR.). Noire; élytres testacées, ayant chacune deux points noirs; deux points rouges sur le prothorax. Espagne.

CLYTHRE MARGINÉE (*C. marginata*, LATR.). D'un noir bronzé; un point jaune sur le front; élytres jaunes, bordées de noir. Allemagne.

CLYTHRE QUADRIMACULÉE (*C. quadrimaculata*, LATR.). Rougeâtre; base de la tête d'un noir bleuâtre, et deux taches de la même couleur sur chaque élytre. France.

CLYTHRE FLORALE (*C. floralis*, LATR.). Noire; prothorax d'un fauve luisant, sans taches; élytres d'un rouge pâle, ayant chacune près de la base une petite tache noire en croissant, et une autre au-delà du milieu; écusson noir. Midi de la France.

CLYTHRE SCOPOLINE (*C. scopolina*, LATR.). Noire; prothorax d'un rougeâtre luisant; élytres rougeâtres, ayant deux bandes transversales d'un noir bleuâtre, la première à la base et la seconde au milieu, un peu interrompue à la suture. Midi de la France.

CLYTHRE INDIGO (*C. cyanea*, LATR.). D'un noir bleuâtre; élytres pointillées, d'un blanc luisant; pattes fauves, avec les tarses et la base des cuisses, noirs; prothorax fauve et sans taches. Paris.

Cinquième genre. LES CHLAMYS (*Chlamys*).

Elles diffèrent des *Clythres* par leurs palpes labiaux, qui sont fourchus, et par leurs antennes se logeant le long de la poitrine, dans les rainures; leur corps est très-raboteux.

CHLAMYS TUBÉREUSE (*Chlamys tuberosa*, KNOCH.). D'un bronzé noir; élytres ayant des tubérosités, et à suture crénelée. Amérique septentrionale.

Sixième genre. LES GRIBOURIS (*Cryptocephalus*).

Corps cylindrique; tête enfoncée verticalement dans le prothorax; antennes simples, presque de la longueur du corps, à articles cylindrique.

GRIBOURI SOYEUX (*Cryptocephalus sericeus*, LATR.). D'un vert doré en dessus; dessous d'un vert blanchâtre et luisant, ainsi que les pattes; élytres pointillées; antennes et yeux noirs. Paris.

GRIBOURI HÉMORRHOÏDAL (*C. hemorrhoidalis*, LATR.). Bleu; base des antennes, extrémité des élytres et pattes fauves. France.

GRIBOURI UNICOLORE (*C. unicolor*, LATR.). D'un bleu foncé noirâtre, pubescent en dessous, prothorax finement pointillé; antennes noires, excepté à partir du deuxième au cinquième articles, qui sont fauves; élytres presque raboteuses. France.

GRIBOURI FLAVICOLLE (*C. flavicollis*, LATR.). Noir; prothorax rougeâtre, ayant six points noirs; élytres jaunes, avec chacune deux points noirs. Sibérie.

GRIBOURI DU NOISETIER (*C. coryli*, LATR.). Noir; deux points jaunes sur la tête; prothorax glabre, rouge, ainsi que les élytres qui sont striées. Paris.

GRIBOURI RUGICOLLE (*C. rugicollis*, LATR.). Noir; prothorax ayant des points serrés et oblongs; élytres jaunes; avec chacune deux points noirs inégaux à la base et un autre à l'extrémité. Midi de la France.

GRIBOURI BOTHNIEN (*C. bothnicus*, LATR.). Noir; pattes jaunes, ainsi que la bouche, et une tache sur le front; souvent une ligne d'un jaune rougeâtre, plus ou moins apparente, au milieu du prothorax. Suède.

GRIBOURI CORDIFÈRE (*C. cordigera*, LATR.). Noir; prothorax ayant ses côtés jaunes, ainsi qu'une tache dorsale antérieure et une tache postérieure. Paris.

GRIBOURI BIMACULÉ (*C. bimaculatus*, LATR.). D'un noir obscur; prothorax rougeâtre; élytres testacées, ayant chacune deux points noirs. Midi de la France.

Gribouri biponctué (*Cryptocephalus bipunctatus*, Latr.). D'un noir brillant; élytres rouges, avec chacune deux points noirs, dont un petit près de la base et un autre plus grand au milieu. Paris.

Gribouri a collier (*C. collaris*, Latr.). D'un bleu luisant; côtés du prothorax rougeâtres, ainsi que l'extrémité des élytres et les cuisses. Sibérie.

Gribouri brillant (*C. nitens*, Latr.). D'un vert bleu ou d'un bleu noirâtre luisant; les deux ou les quatre pattes postérieures noires; base des antennes, bouche et pattes, d'un jaune fauve; prothorax lisse; des stries ponctuées sur les élytres. Paris.

Gribouri six-points (*C. sex-punctatus*, Latr.). Noir; un point jaune sur le front, prothorax mélangé de noir et de jaune; élytres rougeâtres, bordées de noir, ayant chacune deux points noirs vers la base et un autre plus grand sur le disque. Allemagne.

Gribouri carré (*C. quadratus*, Latr.). D'un noir luisant; élytres jaunes, ayant chacune une bande noire, large, courte et un peu oblique. France.

Gribouri bigarré (*C. variegatus*, Latr.). Noir; un point jaunâtre entre les antennes; une ligne dorsale courte, et les bords latéraux du prothorax rougeâtres; élytres testacées, ayant chacune un point noir près de la base. Italie.

Gribouri rayé (*C. vittatus*, Latr.). Noir; élytres ayant leur bord externe jaune, et sur chacune, une bande courte de la même couleur. Paris.

Gribouri de Morée (*C. Morei*, Latr.). Noir foncé; élytres ayant chacune deux taches jaunes, l'une à l'extrémité, l'autre au milieu, sur le bord externe. Paris.

Gribouri dix-points (*C. decem-punctatus*, Latr.). Noir en dedans; tête et prothorax melangés de noir; élytres jaunes, ayant chacune cinq points noirs, dont trois sur le bord externe et deux au milieu, plus grands et oblongs. Allemagne.

Gribouri bipustulé (*C. bipustulatus*, Latr.). Noir; élytres striées, ayant chacune une grande tache rougeâtre vers l'extrémité. Suisse.

Gribouri huit-taches (*C. octo-guttatus*, Latr.). D'un noir luisant; élytres ayant des stries ponctuées et chacune quatre taches jaunes. France.

Gribouri marginelle (*C. marginellus*, Latr.). D'un noir bleuâtre; base des antennes jaune, ainsi que l'extrémité des élytres, les pattes antérieures et les jambes. France.

Gribouri bleu (*C. cæruleus*, Latr.). Dessus d'un bleu bril-

lant; bouche jaune; des stries ponctuées sur les élytres; dessous noir et sans taches, ainsi que les pattes. France.

Gribouri rufipède (*Cryptocephalus rufipes*, Latr.). Noir; tête d'un rougeâtre luisant, ainsi que le prothorax; pattes fauves; des stries pointillées sur les élytres. Paris.

Gribouri pusille (*C. pusillus*, Latr.). Prothorax fauve; élytres testacées, striées, ayant chacune deux points à la base, et une bande postérieure, noirs. Paris.

Gribouri du pin (*C. pini*, Latr.). Testacé; antennes brunes; élytres un peu plus pâles vers leurs bords. Allemagne.

Gribouri quadripustulé (*C. quadripustulatus*, Latr.). Noir; élytres lisses, ayant chacune deux taches rougeâtres. Nord de l'Europe.

Gribouri histrion (*C. histrio*, Latr.). Noir; pattes ferrugineuses, avec les genoux, et une bande sur les cuisses postérieures, noirs; élytres et prothorax raboteux, parsemés de taches ferrugineuses. Italie.

Gribouri marqueté (*C. tessellatus*, Latr.). Noir; deux points jaunes à l'anus; élytres et prothorax un peu raboteux, parsemés de taches jaunes. Midi de la France.

Gribouri marqué (*C. signatus*, Latr.). Noir; deux points et les côtés du prothorax jaunes; élytres jaunes, ayant la suture et deux bandes noires. Midi de la France.

Gribouri labié (*C. labiatus*, Latr.). D'un noir brillant et foncé; base des antennes, bouche et pattes, jaunâtres. Paris.

Gribouri biliné (*C. bilineatus*, Latr.). Noir; pattes ferrugineuses; élytres ayant chacune deux lignes jaunes réunies à l'extrémité. France.

Gribouri renflé (*C. crassus*, Latr.). D'un noir brillant; les quatre pattes antérieures jaunes; une tache sur le front et un point sur le bord des élytres de la même couleur. Midi de la France.

Gribouri flavipède (*C. flavipes*, Latr.). D'un noir luisant; tête et pattes jaunes. Paris.

Gribouri flavilabre (*C. flavilabris*, Latr.). D'un noir violet ou luisant; bouche jaunâtre; pattes et antennes noires. Saxe.

Septième genre. Les Eumolpes (*Eumolpus*).

Corps ovoïde ou en ovale allongé, souvent rétréci en avant; mandibules resserrées brusquement, arquées à l'extrémité, avec la pointe forte; tête presque verticale; antennes ayant leurs quatre ou cinq derniers articles allongés, coniques ou en

triangle renversé, comprimés; dernier article des palpes plus grand et ovoïde.

EUMOLPE ASIATIQUE (*Eumolpus Asiaticus*, LATR.). D'un vert bronzé; élytres d'un bleu violet. Russie.

EUMOLPE PRÉCIEUX (*E. preciosus*, LATR.). D'un bleu violet très-luisant, vaguement et finement ponctué. Paris.

EUMOLPE OBSCUR (*E. obscurus*, LATR.). Noir; pubescent; antennes ayant leur base ferrugineuse, France.

EUMOLPE DE LA VIGNE (*E. vitis*, LATR.). Noir; élytres d'un rouge sanguin. Paris.

EUMOLPE ARÉNAIRE (*E. arenarius*, LATR.). Noirâtre; obscur; sans taches. France méridionale.

EUMOLPE BRONZÉ (*E. æruginosus*, LATR.). Bronzé; pattes ferrugineuses. France méridionale.

Huitième genre. LES COLASPES (*Colaspis*).

Ils ne diffèrent des *Eumolpes* que par leurs palpes filiformes dont le dernier article est conique; antennes plus longues que le prothorax, moniliformes au plus à leur extrémité.

COLASPE ATRE (*Colaspis atra*, LATR. *Chrysomela atra*, OLIV.). Ovale; d'un noir luisant, vaguement ponctué; prothorax un peu plus étroit que l'abdomen, arrondi postérieurement; premiers articles des antennes fauves. Midi de la France.

COLASPE DU SOPHIA (*C. sophiæ*. — *Chrysomela sophiæ*, LATR.). D'un bleu luisant; jambes jaunâtres. Allemagne.

Neuvième genre. LES DORIPHORES (*Doriphora*).

Corps hémisphérique ou ovale raccourci; mandibules, tête et antennes, comme dans les *Chrysomèles;* dernier article des palpes maxillaires beaucoup plus court que le précédent, transversal; arrière-sternum s'avançant en forme de corne.

DORIPHORE PUSTULÉE (*Doriphora pustulata*, ILLIG. *Chrysomela pustulata*, FAB.). Noire, luisante; élytres fasciées, ayant cinq points fauves. Cayenne.

Dixième genre. LES PAROPSIDES (*Paropsis*).

Corps hémisphérique ou ovale raccourci; mandibules, tête et antennes, comme dans les *Chrysomèles;* prothorax transversal; dernier article des palpes maxillaires presque en hache.

PAROPSIDE D'AMBOINE (*Paropsis Amboinensis*, OLIV.). Ovale; d'un brun fauve en dessous; tête et prothorax d'un blanc pâle, mélangés de noirâtre; élytres pâles, avec des points bruns enfoncés et des points élevés, jaunâtres, presque disposés en stries. Amboine.

PAROPSIDE RUFIPÈDE (*Paropsis rufipes*, OLIV.). Même forme; d'un noir bronzé; rebords du prothorax et des élytres fauves, ainsi que les pattes. Iles de la mer du Sud.

Onzième genre. LES CHRYSOMÈLES (*Chrysomela*).

Corps plus ou moins ovale; mandibules obtuses ou tronquées, ou terminées par une pointe très-courte; tête saillante ou simplement penchée; dernier article des antennes presque globuleux ou turbiné; les deux derniers articles des tarses maxillaires presque de la même longueur, et le dernier ovoïde, tronqué ou presque cylindrique.

CHRYSOMÈLE TÉNÉBRION (*Chrysomela tenebricosa*, LATR.). Noire; ovoïde; sans ailes membraneuses sous les élytres; antennes et pattes violettes. Paris.

CHRYSOMÈLE FÉMORALE (*C. femoralis*, LATR.). Noire en dessus, tirant sur le violet inférieurement; cuisses fauves. Midi de la France.

CHRYSOMÈLE RUGUEUSE (*C. rugosa*, LATR.). Noire; aptère; élytres d'un noir bronzé, rugueuses; prothorax en croissant; abdomen et pattes bleuâtres. Midi de la France.

CHRYSOMÈLE DE BANKS (*C. Banksii*, LATR.). Bronzée en dessus; ferrugineuse en dessous. Midi de la France.

CHRYSOMÈLE LUSITANIQUE (*C. lusitanica*, LATR.). Prothorax cuivreux; élytres bronzées, avec des points bleuâtres et enfoncés; dessous du corps violet. Portugal.

CHRYSOMÈLE DE L'ADONIDE (*C. adonidis*, LATR.). Noire; côtés du prothorax jaunes et marqués d'un point noir; élytres jaunes, ayant la suture et une longue raie longitudinale d'un noir bleuâtre sur chacune. Autriche.

CHRYSOMÈLE DE LA CENTAURÉE (*C. centaurii*, LATR.). Cuivreuse et brillante en dessus; dessous d'un vert bronzé; pattes cuivreuses. Allemagne.

CHRYSOMÈLE DE GOTTINGUE (*C. Gœttingensis*, LATR.). Violâtre; lisse; base des antennes, palpes et tarses, roussâtres. France.

CHRYSOMÈLE VARIANTE (*C. varians*, LATR.). D'un bronzé bleuâtre en dessus; bleue en dessous; antennes et tarses noirs. Allemagne.

CHRYSOMÈLE HÉMOPTÈRE (*C. hæmoptera*, LATR.). D'un noir violet; pattes, tarses et ailes rouges. Paris.

CHRYSOMÈLE DORSALE (*C. dorsalis*, LATR.). Noire; prothorax ayant ses bords externes testacés, avec un point noir; ély-

tres testacées, ayant sur la suture une raie courte et noirâtre. Autriche.

Chrysomèle cuivreuse (*Chrysomela cuprea*, Latr.). Tête bronzée, ainsi que le prothorax; dessous du corps noir; élytres cuivreuses. France.

Chrysomèle du gramen (*C. graminis*, Latr.). D'un vert bleuâtre et brillant; élytres ayant des points enfoncés. Paris.

Chrysomèle violette (*C. violacea*, Latr.). D'un beau violet; ailes rouges. Paris.

Chrysomèle du peuplier (*C. populi*, Latr.). Bleue; élytres rouges, à extrémité noire. Paris.

Chrysomèle viminale (*C. viminalis*, Latr.). Noire; prothorax et élytres fauves, sans taches. — Variété à anus rouge, à élytres ayant d'une à six petites taches noires à la base; à pattes fauves ou noires. Paris.

Chrysomèle briquetée (*C. staphilæa*, Latr.). D'un brun testacé; yeux noirs; des points enfoncés et épars sur les élytres. Paris.

Chrysomèle lisse (*C. polita*, Latr.). Tête et prothorax dorés; pattes et dessous du corps d'un vert obscur; élytres d'un brun testacé, lisses, finement pointillées. Paris.

Chrysomèle du tremble (*C. tremulæ*, Latr.). Bleue; élytres d'un rouge testacé, sans taches. Paris.

Chrysomèle luride (*C. lurida*, Latr.). Noire; élytres d'un brun testacé, ayant des points enfoncés disposés en stries près de la suture. Paris.

Chrysomèle du polygonum (*C. polygoni*, Latr.). D'un bleu verdâtre; prothorax rougeâtre, ainsi que les cuisses, les jambes et l'anus. Paris.

Chrysomèle pale (*C. pallida*, Latr.). Jaune; yeux et extrémité des antennes noirs; élytres lisses, à stries ponctuées. Allemagne.

Chrysomèle Lapone (*C. Laponica*, Latr.). D'un bronzé bleuâtre; élytres rouges, ayant chacune, près de la base, un point bleuâtre, ainsi qu'une bande au milieu, la suture, et une tache en croissant près de l'extrémité. Saxe.

Chrysomèle de la patience (*C. rumicis*, Latr.). Noire; prothorax fauve, avec quatre points noirs; élytres lisses, fauves, à suture noire, ainsi qu'une petite bande sur chacune. Espagne.

Chrysomèle a collier (*C. collaris*, Latr.). Violette; prothorax ayant ses côtés jaunes, et un point noir au milieu. Allemagne.

CHRYSOMÈLE CÉRÉALE (*Chrysomela cerealis*, LATR.). Dorée en dessus ; prothorax ayant trois bandes longitudinales bleues, et les élytres cinq. France.

CHRYSOMÈLE SANGUINOLENTE (*C. sanguinolenta*, LATR.). Noire ; élytres rugueuses, à bord extérieur d'un rouge de sang. France.

CHRYSOMÈLE GLORIEUSE (*C. gloriosa*, LATR.). D'un vert brillant ; une ligne bleue au milieu de chaque élytre. France.

CHRYSOMÈLE BORDÉE (*C. limbata*, LATR.). D'un noir bleuâtre ; élytres ponctuées, luisantes, à limbe rouge. Paris.

CHRYSOMÈLE AMÉRICAINE (*C. Americana*, LATR.). D'un vert bronzé ; élytres ayant cinq stries d'un rouge de sang. Italie. France méridionale.

CHRYSOMÈLE FASTUEUSE (*C. fastuosa*, LATR.). D'un vert bronzé très-brillant ; élytres ayant leur suture bleue, et chacune une bande de cette couleur. Paris.

CHRYSOMÈLE BOURREAU (*C. carnifex*, LATR.). Noire ; élytres lisses, ayant leur bord externe sanguin. France.

CHRYSOMÈLE HANOVRIENNE (*C. Hanoveriana*, LATR.). Bleue ; côtés du prothorax, bord externe des élytres et une bande au milieu de chacune de ces dernières, d'un jaune ferrugineux. Allemagne.

CHRYSOMÈLE MARGINÉE (*C. marginata*, LATR.). D'un brun bronzé ; élytres ponctuées, bordées de jaune ; ailes rouges. Europe.

CHRYSOMÈLE VARIABLE (*C. variabilis*, LATR.). Noire ; élytres ayant leur bord extérieur rouge, ainsi que plusieurs lignes courtes et en nombre variable. Espagne.

CHRYSOMÈLE SCHACH (*C. Schach*, LATR.). Tête bleue ; prothorax et élytres d'un noir bleuâtre bronzé, très-brillant et très-lisse ; bord externe de ces dernières d'un rouge de sang. Allemagne.

CHRYSOMÈLE UNIPONCTUÉE (*C. unipunctata*, LATR.). Noire ; côtés du prothorax ayant chacun une tache d'un jaune pâle ; élytres testacées, avec un point noir au milieu, près de la suture. Espagne.

CHRYSOMÈLE MARGINELLE (*C. marginella*, LATR.). D'un vert bronzé brillant ; prothorax et élytres bordés de jaune. Europe.

CHRYSOMÈLE CINQ-POINTS (*C. quinquepunctata*, LATR.). Noire ; prothorax rougeâtre ; élytres testacées, avec cinq points noirs. France.

Chrysomèle des saules (*Chrysomela vitellinæ*, Latr. *Galeruca vitellinæ*, Fab). Ovale-oblongue; bleue ou bronzée, luisante; des points disposés en lignes sur les élytres; anus rougeâtre. France.

Chrysomèle perle (*C. margarita*, Latr.). D'un rouge cuivreux et brillant; élytres finement pointillées; antennes noires. France.

Chrysomèle du bouleau (*C. betulæ*, Latr. *Galeruca betulæ*, Fab.). Ronde; d'un bleu foncé et luisant en dessus; d'un noir violet en dessous; élytres ayant des rangées de points. Paris.

Chrysomèle fardée (*C. fucata*, Latr.). Noire; prothorax et élytres d'un vert bronzé. Italie.

Chrysomèle du cresson (*C. armoricæ*, Latr.). Arrondie; bleuâtre ou violette en dessus; noire en dessous; finement et vaguement ponctuée; élytres ayant une fossette près de leur bord externe, et une petite callosité à leur base; antennes rouges à la base. France.

Chrysomèle petite-ligne (*C. litura*, Latr.). Noire en dessous; fauve en dessus; pattes fauves; élytres ayant leur suture noire, et une petite ligne de la même couleur sur chacune. France.

Chrysomèle écussonnée (*C. areata*, Latr.). Noire; prothorax et élytres très-lisses, ayant leur bord externe roux. Paris.

Chrysomèle anale (*C. analis*, Latr.). Noire; tête et prothorax très-lisses; élytres blanches, à bord externe roux, ainsi que la base des antennes. Allemagne.

Chrysomèle vingt-points (*C. 20-punctata*, Latr.). D'un vert bronzé; côtés du prothorax blancs; élytres blanches, ayant chacune dix taches bronzées. Italie.

Chrysomèle bronzée (*C. ænea*, Latr.). Ovale; d'un vert bronzé; élytres vaguement ponctuées; dessus de l'abdomen noir; anus ferrugineux. France.

Chrysomèle Autrichienne (*C. Austriaca*, Latr.). Noire; crochets des pattes rouges; élytres ponctuées, d'un noir bronzé. Autriche.

Chrysomèle du prunier (*C. padi*, Latr.). Noire; élytres pâles ou livides à l'extrémité. Nord de l'Europe.

Chrysomèle verdelette (*C. viridula*, Latr.). D'un vert luisant et doré; prothorax coupé en devant; abdomen noir en dessus. Paris.

CHRYSOMÈLE PALLIPÈDE (*Chrysomela pallipes*, LATR.). Noire ; élytres très-lisses, pâles, ainsi que les pattes et la base des antennes. Allemagne.

Douzième genre. LES HÉLODES (*Helodes*).

Corps oblong ; prothorax à diamètres presque égaux ; mandibules et tête comme dans les précédents ; les quatre derniers articles des antennes presque en massue.

On trouve ces insectes dans les lieux aquatiques, sur les plantes.

HÉLODE DE LA PHELLANDRIE (*Helodes phellandrii*, FAB.). D'un noir bronzé ; côtés du prothorax, bord externe des élytres et une ligne sur chaque, jaunes. Paris.

HÉLODE VIOLETTE (*H. violacea*, FAB.). D'un violet noirâtre, plus clair en dessus, plus foncé en dessous ; élytres striées. Paris.

B. *Antennes insérées entre les yeux, très-rapprochées à leur base.*

* *Cuisses postérieures non renflées, n'étant pas propres à sauter.*

Treizième genre. LES ADORIES (*Adorium*).

Pénultième article des palpes maxillaires dilaté, le dernier beaucoup plus court et tronqué ; corps ovale arrondi ; élytres grandes et fort larges, dilatées extérieurement.

ADORIE BIPONCTUÉE (*Adorium bipunctatum*, LATR.). Testacée ; une tache noirâtre sur chaque élytre. De l'Inde.

Quatorzième genre. LES LUPÈRES (*Luperus*).

Les deux derniers articles des palpes maxillaires différant peu en grandeur ; antennes au moins de la longueur du corps, à articles cylindriques, mâles ayant les antennes plus longues que les femelles.

LUPÈRE FLAVIPÈDE (*Luperus flavipès*, LATR. *Crioceris flavipes*, FAB.). Noir ; lisse ; pattes d'un jaune fauve, ainsi que la base des antennes, et souvent le prothorax ; antennes des mâles une demi-fois au moins plus longues que le corps. Paris.

LUPÈRE A PETITE SUTURE (*L. suturella*). Un peu plus petit que le précédent ; jaune en dessus, avec une bande à la base du prothorax, et une ligne à la suture et au bout des élytres, noires. Paris.

LUPÈRE JAUNE (*L. flavus*, DEJ.). De même taille que le précédent ; entièrement d'un jaune pâle. Espagne.

Quinzième genre. Les Galéruques (*Galeruca*).

Palpes comme les *Lupères;* antennes plus courtes, à articles en cône renversé.

Ces insectes se réunissent quelquefois en grand nombre sur les végétaux, en rongent les feuilles, et font presque autant de dégât que les chenilles.

Galéruque nigricorne (*Galeruca nigricornis*, Latr.). Jaunâtre; base de la tête verte, ainsi que les élytres; antennes noires. France.

Galéruque rustique (*G. rustica*, Fab.). Dessous noir; dessus gris; élytres ayant des points enfoncés et des lignes élevées. France.

Galéruque a quatre taches (*G. quadrimaculata*, Latr.). Noire; prothorax fauve; poitrine, pattes et antennes testacées, ainsi que les élytres, qui ont chacune deux taches noires. Paris.

Galéruque de la tanaisie (*G. tanaceti*, Latr.). Noire; des points élevés et confluents sur les élytres. Paris.

Galéruque de l'absinthe (*G. absinthii*, Latr.). D'un jaune pâle; une tache noire sur le prothorax, et trois lignes de la même couleur sur les élytres. Sibérie.

Galéruque brulée (*G. adusta*, Latr.). Noire; tête et prothorax fauves; élytres testacées, ayant chacune une tache noire avant leur extrémité. Autriche.

Galéruque nigripède (*G. nigripes*, Latr. *Cistela testacea*, Fab.). Noire; prothorax, élytres et abdomen jaunes. Midi de la France.

Galéruque bordée (*G. tenella*, Latr.). Ferrugineuse; pubescente; tête et prothorax jaunes, ainsi que le bord externe des élytres. France.

Galéruque sanguine (*G. sanguinea*, Latr.). Dessous noir; dessus d'un rouge sanguin; des points profonds et irrégulièrement placés, sur le prothorax et les élytres. Paris.

Galéruque du nénuphar (*G. nymphecæ*, Latr.). D'un brun obscur; pubescente; tête, prothorax et pattes, mélangés de jaune et de noir; élytres ayant leur bord externe proéminent et jaunâtre. Paris.

Galéruque de l'orme (*G. ulmariensis*, Latr.). D'un gris jaunâtre et cendré; élytres ayant une bande noire vers leur bord externe, et une petite ligne semblable à leur base. Paris.

Galéruque de l'aulne (*G. alni*, Latr.). Ovale; dessus vio-

let; dessous noir, ainsi que les antennes; prothorax uni, court, vaguement ponctué, ainsi que les élytres; corps luisant. Paris.

Galéruque du saule (*Galeruca capreæ*, Latr.). Dessus noir; dessous gris; élytres convexes, profondément et irrégulièrement ponctuées. Paris.

Galéruque-marginée (*G. marginata*, Latr. *Meloe marginata*, Fab.). Noire; prothorax bordé de rougeâtre, ainsi que les élytres, qui sont très-courtes et d'un noir verdâtre. Midi de la France.

Galéruque glabre (*G. glabrata*, Latr.). Port des *Criocères*; dessus du corps et pattes jaunâtres; antennes brunes; tête d'un roux obscur; prothorax fauve, un peu proéminent de chaque côté; élytres noires. Allemagne.

Galéruque subépineuse (*G. subspinosa*, Latr.). Port de la précédente; noire; antennes, tête, prothorax et pattes, fauves; une espèce de petite dent de chaque côté du prothorax. Paris.

* * *Cuisses postérieures renflées, propres à sauter.*

Seizième genre. Les Altises (*Altica*).

Elles ne diffèrent guère des *Galéruques* que par le renflement de leurs cuisses postérieures. Elles sont petites, ornées de couleurs brillantes, et font beaucoup de tort à nos jardins, en piquant les feuilles des plantes potagères, sur lesquelles elles sont en grand nombre.

Altise potagère (*Altica oleracea*, Latr.). Oblongue; d'un bleu verdâtre luisant; antennes noires, ainsi que les jambes et les tarses; une ligne imprimée, transversale et postérieure, sur le prothorax; élytres finement et vaguement ponctuées. Paris.

Altise bleue (*A. cærulea*, Latr.). Bleue, convexe; des points épars et enfoncés; pattes fauves, ainsi que la base des antennes. Paris.

Altise des jardins (*A. hortensis*, Latr.). D'un noir bronzé; élytres à stries formées de points; base des antennes fauve, ainsi que les pattes, à l'exception des cuisses postérieures. Paris.

Altise du chou (*A. brassicæ*, Latr. *Crioceris brassicæ*, Fab.). Noire; devant du prothorax d'un jaune pâle, ainsi que les élytres, qui sont bordées de noir et très-lisses. Paris.

Altise de la roquette (*A. erucæ*, Latr. *Galeruca erucæ*, Fab.). Bleue; antennes noires. France.

ALTISE DU CRESSON (*Altica nasturtii*, LATR. *Crioceris nasturtii*, FAB.). D'un noir foncé; élytres testacées, totalement bordées de noir. Allemagne.

ALTISE JAUNE (*A. tabida*, LATR. *Crioceris tabida*, FAB.). D'un jaune pâle; yeux noirs; des rangées longitudinales de points sur les élytres. France.

ALTISE DES BOIS (*A. nemorum*, LATR. *Crioceris nemorum*, FAB.). Oblongue; noire; vaguement ponctuée; une bande jaune, longitudinale, au milieu de chaque élytre. Paris

ALTISE DORSALE (*A. dorsalis*, LATR. *Crioceris dorsalis*, FAB.). Noire; prothorax et bord des élytres pâles. Angleterre.

ALTISE STRIÉE (*A. exoleta*, LATR. *Crioceris exoleta*, FAB.). Ovale; fauve; un sillon transversal et postérieur sur le prothorax; stries peu régulières, formées par des points sur les élytres. Paris.

ALTISE DE L'EUPHORBE (*A. euphorbiæ*, LATR. *Crioceris euphorbiæ*, FAB.). D'un noir luisant; vaguement et finement ponctuée; base des antennes pâle, ainsi que les pattes; cuisses postérieures noires; élytres ponctuées. Allemagne.

ALTISE TRÈS-NOIRE (*A. atra*, LATR. *Crioceris atra*, FAB.). Allongée et un peu déprimée; d'un noir foncé; profondément et vaguement ponctuée; base des antennes et tarses d'un brun foncé. Nord de l'Europe.

ALTISE MARGINELLE (*A. marginella*, LATR. *Crioceris marginella*, FAB.). Noire; élytres d'un bronzé vert, ayant une bordure et deux points blancs. Europe.

ALTISE DE LA MERCURIALE (*A. mercurialis*, LATR. *Crioceris mercurialis*, FAB.). Ronde; d'un noir luisant et très-foncé; antennes et pattes d'un noir moins intense. Allemagne.

ALTISE DU SISYMBRE (*A. sisymbrii*, LATR. *Crioceris sisymbrii*, FAB.). D'un noir foncé; prothorax fauve; élytres d'un fauve plus pâle, entièrement bordées de noir. Allemagne.

ALTISE PAILLETTE (*A. atricilla*, LATR. *Crioceris atricilla*, FAB.). Noire; prothorax d'un jaune pâle, ainsi que les élytres qui sont sans stries. Paris.

ALTISE ANGLAISE (*A. Anglica*, LATR. *Crioceris Anglica*, FAB.). Très-noire; élytres et jambes pâles. Angleterre.

ALTISE TESTACÉE (*A. testacea*, LATR. *Chrysomela testacea*, FAB.). Orbiculaire; fauve; finement et vaguement pointillée; yeux noirs; prothorax uni. Paris.

ALTISE PATTES-FAUVES (*A. fulvipes*, LATR. *Crioceris fulvipes*,

FAB.). Noire; base des antennes, tête, prothorax et pattes fauves; élytres bleues, vaguement ponctuées. Paris.

ALTISE FUSCIPÈDE (*Altica fuscipes.—Crioceris fuscipes*, PANZ.). Violette; tête et prothorax fauves; pattes noires. Allemagne.

ALTISE RUFICORNE (*A. rufircornis*, LATR. *Crioceris ruficornis*, FAB.). Ovale; bleue; antennes, tête, prothorax et pattes, fauves; des stries formées par des points sur les élytres. Europe.

ALTISE DU HOLSTEIN (*A. Holsatica*, LATR. *Crioceris Holsatica*, FAB.). Un peu ovale; noire, une tache rouge près de l'extrémité postérieure de chaque élytre. Nord de l'Europe.

ALTISE QUADRILLE (*A. quatuor-pustulata*, LATR: *Crioceris quadripustulata*, FAB.). Presque ovale; noire; élytres vaguement ponctuées, ayant chacune deux petites lignes ou taches rougeâtres. Paris.

ALTISE ÉRYTHROCÉPHALE (*A. erythrocephala*, LATR. *Chrysomela erythrocephala*, FAB.). D'un bleu très-foncé; tête fauve; pattes ayant les genoux de cette dernière couleur. Europe.

ALTISE TRIFASCIÉE (*A. trifusciata*, LATR. *Chrysomela trifasciata*. FAB.). Blanchâtre en dessus, avec trois bandes noirâtres. France.

ALTISE DE MODÉER (*A. Modeeri*, LATR. *Chrysomela Modeeri*, FAB.). Presque ovale; d'un bronzé vert; extrémité postérieure des élytres, antennes et pattes, jaunâtres; des stries de points sur les élytres. Nord de l'Europe.

ALTISE NITIDULE (*A. nitidula*, LATR. *Chrysomela nitidula*, FAB.). Tête dorée, ainsi que le prothorax qui est très-ponctué, avec une impression transversale postérieure; base des antennes et pattes rousses; cuisses postérieures et dessous du corps d'un noir bleuâtre; élytres bleues ou vertes, à stries ponctuées. Paris.

ALTISE DU NAVET (*A. napi*, LATR. *Chrysomela napi*, FAB.). D'un bleu foncé et luisant; base des antennes et pattes testacées; cuisses postérieures noires; élytres ayant des rangées de points dont les intervalles sont ponctués. Allemagne.

ALTISE PLUTUS (*A. Plutus*, LATR. *Chrysomela helxines fulvicornis*, FAB.). D'un vert doré cuivreux en dessus, ou d'un bronzé vert; élytres avec des stries ponctuées; base des antennes et pattes rousses; cuisses postérieures et dessous du corps d'un noir bleuâtre. Paris.

ALTISE NIGRIPÈDE (*A. nigripes*, LATR. *Chrysomela nigripes*, FAB.). Entièrement d'un noir verdâtre bronzé et vaguement ponctuée. Paris.

Altise de la jusquiame (*Altica hyoscyami*, Latr. *Chrysome hyoscyami*, Fab.). Ovale; d'un vert bronzé bleuâtre; base de antennes et pattes rousses; cuisses postérieures vertes; de stries de points sur les élytres. Paris.

Famille 25. LES CLAVIPALPES.

Analyse des genres.

1.	Dernier article des palpes maxillaires en croissant ou en hache	2	
	Dernier article des palpes maxillaires allongé et plus ou moins ovalaire	4	
2.	Articles intermédiaires des antennes presque cylindriques, les derniers formant une massue oblongue	G. 1er.	Érotyle.
	Antennes presque grenues, terminées par une massue courte et ovoïde	3	
3.	Corps ovale ou oblong	G. 2e.	Triplax.
	Corps hémisphérique ou presque rond	G. 3e.	Tritome.
4.	Corps linéaire; massue des antennes de cinq articles	G. 4e.	Langurie.
	Corps presque hémisphérique; massue des antennes de trois articles	G. 5e.	Phalacre.

Caractères. Les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses; une dent cornée au côté interne de la mâchoire; antennes en massue très-distincte et perfoliée; corps ordinairement arrondi, souvent très-bombé; mandibules échancrées ou dentées; palpes terminés par un article plus grand.

De tous les Coléoptères tétramères, ce sont les seuls qui ont un onglet ou une dent cornée au côté interne de la mâchoire; leurs antennes sont toujours plus courtes que le corps; le dernier article des palpes maxillaires est très-grand, comprimé, presque en croissant, transversal. Ces insectes se trouvent sous les vieilles écorces et dans les bolets qui naissent sur les troncs d'arbres.

SECTION PREMIÈRE

Dernier article des palpes maxillaires en croissant ou en hache.

Premier genre, Les Érotyles. (*Erotylus*).

Articles intermédiaires des antennes presque cylindriques, les derniers formant une massue oblongue; division interne et cornée de la mâchoire terminée par deux dents; pattes menues et allongées. Ces insectes sont exotiques.

Erotyle géant (*Erotylus giganteus*, Latr.). Ovale; noir;

élytres ayant un grand nombre de petites taches rouges, dont quelques-unes sont réunies. Cayenne.

Deuxième genre. LES TRIPLAX (*Triplax*).

Antennes presque grenues, terminées par une massue courte et ovoïde; division interne des mâchoires membraneuse, terminée par une seule petite dent; corps ovale ou oblong.

TRIPLAX NIGRIPENNE (*Triplax nigripennis.* — *Triplax russica*, FAB.). D'un rouge fauve, luisant; prothorax vaguement ponctué; poitrine noire, ainsi que les élytres, qui sont vaguement ponctuées. Paris.

TRIPLAX RUFIPÈDE (*T. rufipes*, FAB.). Noire; tête, prothorax et pattes, fauves, des stries ponctuées sur les élytres. Paris.

TRIPLAX TÊTE-NOIRE (*T. melanocephala.*—*Tritoma melanocephalum*, LATR.). Noire; prothorax et pattes rouges; des stries très-marquées sur les élytres. Midi de la France.

TRIPLAX BRONZÉE (*T. ænea*, FAB.). D'un fauve ferrugineux; antennes noires; élytres très-luisantes, d'un verdâtre bleu. Allemagne.

TRIPLAX A ÉLYTRES SOUDÉES (*T. connata.* — *Tritoma connatum*, LATR.). Noire; pattes fauves, ainsi que le prothorax, qui est un peu enfoncé postérieurement; élytres soudées, convexes, pubescentes. Allemagne.

Troisième genre. LES TRITOMES (*Tritoma*).

Antennes et division interne des mâchoires comme dans les précédents; mais corps hémisphérique ou presque rond.

TRITOME A DEUX PUSTULES (*Tritoma bipustulatum*, LATR.). D'un noir luisant; une tache d'un rouge vif à la base de chaque élytre. Paris.

TRITOME GLABRE (*T. glabrum*, LATR.). Noire; antennes d'un brun foncé. Nord de l'Europe.

SECTION DEUXIÈME.

Dernier article des palpes maxillaires allongé et plus ou moins ovalaire.

Quatrième genre. LES LANGURIES (*Languria*).

Corps linéaire; massue des antennes de cinq articles; corps allongé, cylindrique.

LANGURIE BICOLORE (*Languria bicolor*, LATR. *Trogosita bicolor*, FAB.). Fauve; tête, poitrine et élytres d'un noir un peu bleuâtre; une tache de la même couleur sur les élytres. De la Caroline.

Cinquième genre. LES PHALACRES (*Phalacrus*).

Corps hémisphérique; massue des antennes de trois articles.

Ces insectes ont le dernier article des palpes maxillaires ovale; leur corps est très-lisse. Ils se trouvent sous les fleurs et sous les vieilles écorces.

PHALACRE LUISANT (*Phalacrus coruscus*, LATR.). Presque ovale; d'un noir très-foncé et très-luisant, fort lisse, élytres n'ayant qu'une strie près de la suture; dernier article des antennes, long. Paris.

PHALACRE BRONZÉ (*P. æneus*, LATR. *Sphæridium æneum*, FAB.). Ovale; d'un noir bronzé en dessus, très-luisant en dessous; une strie longitudinale sur les élytres, près de la suture. Paris.

PHALACRE DE LA MILLE-FEUILLES (*P. millefolii*, LATR.). D'un noir brun en dessus; couleur de poix en dessous; des stries pointillées sur les élytres. Suède.

PHALACRE APICAL (*P. apicalis*, LATR.). Long. un peu moins de 1 millim. (1/2 ligne); d'un noir brunâtre; antennes et pattes d'un brun clair, ainsi que le bout des élytres; celles-ci lisses. France.

PHALACRE SANS TACHES (*P. immaculatus*, LATR.). Ovale; entièrement noir; élytres ayant des stries sensibles. Paris.

PHALACRE TESTACÉ (*P. testaceus*, LATR.). Presque ovale; d'un brun testacé; extrémité des élytres, dessous du corps et antennes plus clairs; quelques stries obsolètes sur les élytres. Paris.

PHALACRE BICOLORE (*P. bicolor*, LATR.). Ovale; noir en dessus; antennes, dessus du corps et pattes, d'un brun rougeâtre; une strie apparente près de la suture des élytres, celles-ci ayant chacune une tache près de l'extrémité. Paris.

PHALACRE CORTICAL (*P. corticalis*, LATR.). Ovale-oblong; d'un brun testacé en dessous, à dos un peu plus clair; dessous d'un brun rougeâtre; élytres ayant de légères stries longitudinales. Paris.

SECTION IV. LES TRIMÈRES.

Cette section se compose de tous les Coléoptères qui ont trois articles à tous les tarses. Ces insectes ont beaucoup de rapport avec ceux qui terminent la section précédente; leurs antennes

sont en massue ou plus grosses à leur extrémité, et leur corps est hémisphérique ou ovale ; ils forment deux familles : celle des *Aphidiphages* et celle des *Fungicoles*.

1. { Antennes plus courtes que la tête et le prothorax ; dernier article des palpes maxillaires grand et sécuriforme. *Famille* 26e................ LES APHIDIPHAGES.
Antennes plus longues que la tête et le prothorax ; palpes maxillaires filiformes, ou simplement un peu plus gros au bout. *Famille* 27e........ LES FUNGICOLES. }

FAMILLE 26. LES APHIDIPHAGES.

Cette famille ne renferme que le genre *Coccinelle*.

CARACTÈRES. Antennes plus courtes que la tête et le prothorax ; dernier article des palpes maxillaires grand et en forme de hache ; corps hémisphérique ou ovale raccourci.

Genre unique. LES COCCINELLES (*Coccinella*).

Antennes terminées par une massue comprimée, en triangle renversé ; prothorax très-court, fort large, en forme d'arc.

Ces petits animaux, ordinairement variés ou ponctués de couleurs fort vives, paraissent les premiers au printemps, et habitent les plantes et les arbres de nos jardins. On les rencontre aussi quelquefois dans nos maisons, où on les a désignés sous le nom de *bête à Dieu*. Lorsqu'on les saisit, ils font sortir de leurs cuisses une liqueur jaunâtre d'une odeur très-désagréable. Ils se nourrissent de pucerons.

* *Petites ; pubescentes ; hémisphériques ou ovales.*

COCCINELLE NOIRETTE (*Coccinella nigrina*, LATR.). Presque hémisphérique ; noire ; pubescente ; obtuse postérieurement ; tarses couleur de poix. France.

COCCINELLE FLAVIPÈDE (*C. flavipes*, LATR.). Presque hémisphérique ; noire ; luisante ; pubescente ; bouche et pattes jaunes. France.

COCCINELLE ATRE (*C. atra*, LATR.). Ovale ; très-noire ; luisante ; pubescente. Allemagne.

COCCINELLE MIGNONETTE (*C. parvula*, LATR.). Hémisphérique ; pubescente ; tête, pattes et extrémité des élytres, jaunes. France. — Variétés : 1° *Coccinella flavipes*, FAB. Prothorax noir ; très-peu de jaune à l'extrémité des élytres ; — 2° *Coccinella parvula*, FAB. Bout de l'extrémité des élytres rouge, ainsi que le prothorax, qui a une tache noire à sa base ; — 3° *Coccinella analis*, FAB. Plus de rouge à l'extrémité des élytres ; du reste sembla-

ble à la précédente ; — 4° à côtés du prothorax et extrémité des élytres rouges ; — 5° à côtés du prothorax et extrémité des élytres jaunes.

COCCINELLE PECTORALE (*Coccinella pectoralis*, LATR. *Chrysomela pectoralis*, FAB.). Oblongue ; fauve ; poitrine noire ; de faibles stries ponctuées sur les élytres. Paris.

COCCINELLE ÉCUSSONNÉE (*S. scutellata*, LATR. *Chrysomela scutellata*, FAB.). Oblongue ; fauve ; poitrine noire, ainsi qu'une tache scutellaire et deux points sur chaque élytre : ces dernières presque striées. France. — Variété ayant les deux points des élytres réunis en bande.

COCCINELLE DISCOÏDALE (*C. discoidea*, LATR.). Ovale ; noire ; élytres jaunes à la base, et bords noirs. France.

COCCINELLE PETITE-RAIE (*C. litura*, LATR.). Hémisphérique ; d'un testacé roussâtre et luisant ; de petites taches noires sur les élytres. France. — Variétés : 1° *Nitidula litura*, FAB. Un arc noir et interrompu sur l'extrémité des élytres ; prothorax sans tache ; — 2° *Anthribe livide*, OLIV. Des raies noires et réunies sur le disque des élytres ; une tache noirâtre au milieu du prothorax ; — 3° plusieurs taches noires et irrégulières sur les élytres ; une tache noirâtre au milieu du prothorax.

COCCINELLE A DEUX MARQUES (*C. biverrucata*, LATR.). Ovale ; d'un noir luisant ; élytres ayant, au-delà de leur milieu, une tache rouge et ronde. France.

COCCINELLE FRONTALE (*C. frontalis*, LATR.). Presque hémisphérique ; noire ; une tache humérale à chaque élytre. France. — Variétés : 1° *Coccinella frontalis*, FAB. Tête et angles antérieurs du prothorax rouges, ainsi qu'une tache humérale, arrondie et éloignée du bord, sur chaque élytre ; 2° *Coccinella frontalis*, ROSS. Front et prothorax noirs et sans tache ; la tache humérale arrondie, éloignée du bord extérieur ; — 3° *Coccinella rufipes*, FAB. Semblable à la précédente, mais tache humérale beaucoup plus grande ; — 4° *Coccinelle interrompue*. OLIV. Front et prothorax noirs et sans taches ; une tache humérale rouge, grande, allant jusqu'au bord extérieur ; — 5° *Coccinella marginalis*, ROSS. Tête et angles antérieurs du prothorax rouges ; tache humérale comme dans la précédente.

COCCINELLE DEUX FOIS BIPUSTULÉE (*C. bis-bipustulata*, LATR.). Hémisphérique ; noire ; pubescente ; deux points rouges sur chaque élytre. France. — Variétés : 1° *Coccinella bis-bipustulata*, FAB. Prothorax sans tache ; — 2° *Coccinelle pubescente*, OLIV. Tête noire ; un point rouge de chaque côté du prothorax.

'' Oblongues, un peu aplaties; prothorax arrondi de chaque côté, plus étroit que les élytres.

COCCINELLE SEPT-TACHES (*Coccinella septem-maculata*, LATR.). Oblongue; prothorax bordé de jaune; élytres rouges, à taches noires, dont une a l'écusson trilobé. France. — Variétés : 1° *Coccinella septem-maculata*, FAB. Troisième et quatrième points de chaque élytre réunis en une bande transverse; — 2° cinq points aux élytres, disposés en cet ordre : 1, 1, 2, 1; le second du bord antérieur très-petit.

COCCINELLE TREIZE-POINTS (*C. tredecim-punctata*, LATR.). Oblongue; côtés et devant du prothorax jaunes, marqués d'un point noir; élytres roussâtres, ponctuées de noir; abdomen bordé de jaune. France. — Variétés : 1° *Coccinella tredecim-punctata*, FAB. Douze points sur les élytres et un treizième commun; — 2° *Coccinella undecim-maculata*, HARRER. Points des élytres peu marqués, quelques-uns manquant souvent; — 3° *Coccinella oblonga*, HERBST. Dix points sur les élytres, le premier marginal manquant; chaque point latéral du prothorax réuni avec le noir du disque; — 4° les deux avant-derniers points des élytres réunis en une bande; — 5° semblable à la précédente, mais point scutellaire réuni avec ceux qui l'avoisinent; — 6° les trois derniers points des élytres réunis en une petite raie arquée.

COCCINELLE CHANGEANTE (*C. mutabilis*, LATR.). Ovée; prothorax à bords et taches jaunes; élytres rouges, marquées de points noirs; pattes de devant roussâtres. Paris. — Variétés : 1° *Coccinella quinque-maculata*, FAB. Bordure jaune et antérieure du prothorax, trifide; élytres à cinq points, ainsi disposés : 1/2, 0, 0, 2, 0; — 2° *Coccinella sex-punctata*, FAB. Elytres à six points, dont aucun de commun : 0, 0, 2, 1; — 3° *Coccinella septem-notata*, FAB. Elytres à sept points; la 1/2 d'un, ou le scutellaire, 0, 0, 2, 1; bord jaune et extérieur du prothorax jetant dans son milieu et postérieurement un petit rameau jaune; — 4° deux points jaunes, dorsaux, sur le prothorax; élytres à treize points; — 5° bord jaune et extérieur du prothorax jetant dans son milieu et postérieurement un petit rameau; élytres à treize points; — 6° bordure jaune et antérieure du prothorax, trifide; élytres à treize points; — 7° prothorax comme la variété 5; élytres à onze points; — 8° prothorax semblable; élytres à neufs points, le correspondant de celui de la base dans les espèces qui en ont treize,

manquant; ensuite 1, 2, 1; — 9° prothorax de la variété 5; élytres à neuf points, un à la base, les deux répondant aux deux de la seconde ligne des variétés qui en ont trois, manquant; — 10° élytres de la précédente; prothorax de la variété 6; — 11° prothorax de la variété 6; élytres à sept points, la 1/2 d'un, ou le scutellaire, 0, 0, 2, 1; — 12° élytres à sept points: 1/2, 1, 0, 0, 2, 0; — 13° prothorax de la variété 5; élytres à cinq points: 1, 1 intérieur; 2 réunis en une bande large, ondulée, et un plus grand; — 14° élytres à trois points noirs, un commun, et deux marginaux.

Coccinelle a dix-neuf points (*Coccinella novemdecim-punctata*, Latr.). Oblongue; jaune ou rose; prothorax ayant six points noirs, et les élytres dix-neuf. Paris. — Variété : *Coccinella novemdecim-punctata*, Fab. Aucun des points contigus.

Coccinelle M noir (*C. M nigrum*, Latr.). Ovée; d'un gris jaunâtre; élytres sans points, ou noirâtres, grises à leur base; poitrine noire; pattes jaunes. France. — Variétés : 1° *Coccinella M nigrum*, Fab. Pâle; prothorax ayant un M noir; — 2° pâle; prothorax ayant des points noirs peu marqués; — 3° pâle; une tache oblongue, noirâtre, près de l'extrémité de chaque élytre; — 4° prothorax jaunâtre, avec des taches peu apparentes; — 5° noirâtre; base des élytres grise; — 6° noirâtre; élytres ayant leur base et deux taches en forme de mouche, dont l'une dorsale et l'autre marginale, grises.

*** *Presque hémisphériques, glabres ou pubescentes; côtés du prothorax distingués du bord postérieur qui est transversal.*

Coccinelle deux fois sept-mouchetée (*C. bis-septem-guttata*, Latr. *C. quindecim-guttata*, Fab.). Hémisphérique; fauve; très-unie; côtés du prothorax blancs, ainsi que sept points sur chaque élytre, dont l'huméral petit; bord des élytres de la même couleur. Paris.

Coccinelle deux-fois six-mouchetée (*C. bis-sex-guttata*, Latr.). Hémisphérique; fauve; base des côtés du prothorax blanchâtre; six points sur chaque élytre, 1, 2, obliques, 2, 1, de la même couleur. Paris.

Coccinelle a dix-huit mouchetures (*Coccinella octodecim-guttata*, Latr.). Presque ovée; ferrugineuse; deux mouchetures jaunes à la base du prothorax, neuf sur chaque élytre, dont deux à la base en croissant. France. Variétés : 1° *Coccinella octodecim-guttata*, Fab. Brune, avec des mouchetures jaunes; — 2° huit mouchetures des élytres plus grandes : 2,

1, 2, 2, 1; — 3° une petite moucheture ajoutée à la moucheture extérieure de la première paire.

COCCINELLE TIGRÉE (*Coccinella tigrina*, LATR.). Noire ou fauve; côtés du prothorax ayant trois points blanchâtres et dix sur chaque élytre : 1, 3, 3, 2, 1. France. — Variété : *Coccinella viginti-guttata*, FAB. Les deux points extérieurs du groupe ternaire du milieu réunis.

COCCINELLE A SEIZE MOUCHETURES (*C. sexdecim-guttata*, LATR.). Hémisphérique; fauve; élytres à bords dilatés, ayant chacune huit points blancs, 1, 2, 2, 2, 1, dont les paires obliques. Europe.

COCCINELLE A QUATORZE MOUCHETURES (*C. quatuor-decim-guttata*, LATR.). Presque hémisphérique; fauve; une tache blanche en croissant de chaque côté du prothorax, et sept points de la même couleur sur chaque élytre : 1, 3, 2, 1. Europe.

COCCINELLE MOUCHETURES-OBLONGUES (*C. oblongo-guttata*, LATR.). Hémisphérique; côtés du prothorax blanchâtres, ainsi que des petites lignes et des mouchetures sur les élytres. France. — Variété : *Coccinella oblongo-guttata*, FAB. Disque du prothorax noir, le milieu rouge.

COCCINELLE OCULÉE (*C. ocellata*, LATR.). Hémisphérique; noire; prothorax mélangé de jaune; élytres rouges, avec l'extrémité de leur bord noire. France. — Variétés : 1° *Coccinella ocellata*, FAB. Huit points noirs en forme d'yeux, sur les élytres, 1, 3, 3, 1, et un scutellaire commun et double; — 2° *Coccinella sex-lineata*, FAB. Trois lignes longitudinales noires sur les élytres; — 3° élytres sans taches; — 4° une tache humérale noire, en forme d'œil, et des mouchetures peu apparentes sur les élytres; 5° des points noirs en forme d'yeux, et quelques mouchetures peu apparentes sur les élytres.

COCCINELLE BORDS-PONCTUÉS (*C. margine-punctata*, LATR.). Hémisphérique; roussâtre; tête et prothorax jaunes, ponctués de noir; deux points marginaux à chaque élytre. Europe. — Variétés : 1° *Coccinella sexdecim-punctata*, FAB. Huit points noirs sur chaque élytre : 1, 3, 3, 1; — 2° noire; élytres d'un jaune sale, avec huit taches noires sur chacune : 1, 3, 3, 1.

COCCINELLE SEPT-POINTS (*C. septem-punctata*, LATR.). Hémisphérique; noire; une tache blanche à chaque extrémité latérale du prothorax; élytres fauves, ayant sept points noirs; 1/2, 2 obliques, et 1. France. — Variétés : 1° *Coccinelle neuf-points*, OLIV. Neuf points sur les élytres : 1/2 huméral, 2, 1; — 2° *Coccinella septem-punctata*, FAB. Deux points frontaux et une

tache aux angles antérieurs du prothorax, blanchâtres; trois points et un commun scutellaire, arrondis, noirs, sur les élytres; — 3° point intérieur de la paire presque oblitéré; — 4° point commun scutellaire prolongé de chaque côté; le point intérieur de la paire plus grand, anguleux, et un point substitué derrière le point commun; — 5° tête et prothorax sans taches; des espaces difformes, noirs, sur les élytres.

COCCINELLE CINQ-POINTS (*Coccinella quinque-punctata*, LATR.). Hémisphérique; noire; prothorax ayant une tache blanche à chaque extrémité latérale et antérieure; élytres d'un rouge de sang, à cinq points noirs : 1/2, 1, 1. France. — Variétés : 1° *Coccinella tripunctata*, LIN. Élytres à trois points, les deux du dos manquant; — 2° élytres à trois points, les deux postérieurs et marginaux manquant.

COCCINELLE ONZE-POINTS (*Coccinella undecim-punctata*; LATR.). Presque ovée; noire; glabre; prothorax ayant son extrémité latérale et antérieure, blanche; élytres rousses, à points noirs. France. Variétés : 1° *Coccinella undecim-punctata*, FAB. Elytres à onze points : 1/2, 1, 2, 2, les paires obliques; — 2° *Coccinella novem-punctata*, FAB. Elytres à neuf points : 1/2, 2, 2, les paires obliques; — 3° *Coccinella quadrimaculata*, FAB. Elytres à quatre points: un commun peu apparent; l'huméral et les latéraux des paires oblitérés; — 4° première paire de points réunie.

COCCINELLE A QUATORZE PUSTULES (*C. quatuordecim-pustulata*, LATR.). Presque ovale; noire; devant du prothorax blanchâtre, ainsi que sept mouchetures sur chaque élytre : 2, 2, 2, 1. Europe. — Variétés : 1° *Coccinella quatuordecim-pustulata*, FAB. Mouchetures des élytres teintes de rouge; — 2° front avec une tache blanche de chaque côté; 3° front blanc; pattes antérieures jaunes.

COCCINELLE HIÉROGLYPHIQUE (*C. hieroglyphica*, LATR.). Presque ovée; noire; prothorax ayant son extrémité latérale et antérieure blanche; élytres rouges, ayant une bande sinuée en devant, et une postérieure courte. Europe. — Variétés : 1° — *Coccinella flexuosa*, FAB. Bandes antérieures réunies à l'écusson; — 2° *Coccinella hieroglyphica*, FAB. Bandes larges; l'antérieure se réunissant dans son milieu avec la postérieure, et formant ainsi cinq mouchetures fauves : 2, 2, 1; les deux postérieures antérieures réunies à la suture.

COCCINELLE VARIABLE (*C. variabilis*, LATR.). Presque hémisphérique; glabre; bord du prothorax jaune; pattes fauves;

une ligne élevée transverse près de l'extrémité des élytres. Paris. — Variétés : 1° *Coccinelle immaculée*, Oliv. Prothorax ponctué de noir, ou à petites raies obscures; élytres jaunes, sans points ; — 2° *Coccinelle subponctuée*, Oliv. Un point noir au milieu du bord extérieur des élytres; — 3° *Coccinelle jaune à six points pâles*, de de Géer. Elytres jaunâtres, ayant deux points au milieu, l'un marginal, l'autre sutural, et un troisième situé aux épaules ; — 4° *Coccinelle noire à dix points jaunes*, var. 2, de Geoffroy. Entièrement roussâtre ; côtés du prothorax, de petites lignes sur son disque, et dix mouchetures sur les élytres, jaunâtres ; — 5° *Coccinelle noire à dix points jaunes*, var. 1, de Geoffroy. Prothorax jaune ; disque ayant postérieurement quatre points carrés, noirs, formant un arc qui entoure postérieurement un point jaune; élytres noires, à cinq mouchetures d'un jaune rouge : 2, 2, 1 ; les deux premières en croissant, la dernière apicale ; — 6° *Coccinella quadripunctata*, Oliv. Elytres rougeâtres, ayant deux points au milieu, l'un marginal, l'autre sutural ; — 7° *Coccinella sex-punctata*, Linn. Trois points sur une ligne transverse, au milieu des élytres ; — 8° *Coccinella octo-punctata*, Fab. Trois points sur une ligne transverse, au milieu des élytres, et un quatrième huméral ; — 9° *Coccinella decem-punctata*, Fab. Dix points aux élytres : 1, 3, 1, et un scutellaire peu apparent ; — 10° *Coccinella tredecim-maculata*, Fab. Treize points aux élytres : 1/2, 1, huméral ; trois au milieu, deux derrière, le scutellaire double quelquefois ; — 11° *Coccinella conglomerata*, Linn. Elytres ayant un point scutellaire, un point huméral, une bande ondulée au milieu, et deux points noirs réunis derrière ; la bande liée avec les points et avec celui de l'écusson ; — 12° *Coccinella decem-pustulata*, Lin. Prothorax noir, ayant son bord antérieur et quelques lignes au milieu, jaunes ; élytres noires, avec cinq mouchetures d'un jaune rouge : 2, 2, 1 ; les deux premières en croissant, la dernière apicale ; — 13° *Coccinella variabilis*, Fab. Côtés du prothorax ayant le bord blanc; élytres noires, avec une tache en croissant, transverse, humérale, rouge ou fauve; bord huméral noir ; — 14° *Coccinella biguttata*, Fab. Elytres jaunes ; une tache humérale, pâle, peu apparente ; — 15° la même que le n° 2, mais un point noir au milieu, près de la suture ; — 16° élytres ayant un point commun, un au milieu, près de la suture, et deux autres ; — 17° neuf points aux élytres : 1/2, 1 huméral, trois au milieu ; — 18° trois points aux élytres ; 1 huméral, trois au milieu, et un postérieur, marginal

ou sutural; — 19° douze points aux élytres; un huméral, trois au milieu, et deux derrière ceux-ci; — 20° ne différant du n° 10 que par les points inférieurs et confluents du groupe ternaire du milieu; — 21° prothorax d'un jaune pâle; le disque noir postérieurement, avec quelques lignes jaunes; élytres roussâtres, à dix mouchetures peu marquées; — 22° prothorax jaune; disque ayant postérieurement des points carrés noirs, formant un arc; élytres brunes, à cinq moucheture pâles : 2, 2, 1, les deux premières en croissant, la dernière à l'extrémité; — 23° prothorax de la précédente, ou noir, avec les côtés, le bord antérieur, et quelques lignes au milieu, jaunes; élytres noires, avec une tache annulaire large à la base deux taches derrière le milieu, et une à l'extrémité, d'un jaune rouge; — 24° prothorax noir, avec les côtés et le bord antérieur blanchâtres; élytres noires, avec cinq mouchetures d'un jaune rouge : 2, 2, 1; les deux premières en croissant; la dernière éloignée à l'extrémité; — 25° bords antérieurs et côté du prothorax blancs; élytres noires, ayant une tache presque humérale et le bord extérieur, blancs; — 26° élytres noires; une tache humérale transverse et en croissant, rouge, n'atteignant pas le bord extérieur; — 27° élytres brunes; *lunule* humérale, transverse, fauve.

Coccinelle disparate (*Coccinella dispar*, Latr.). Ovée-hémisphérique, glabre; corps et pattes noirs; élytres presque sans rebords. France. — Variétés : 1° *Coccinella quadripustulata*, Fab. Noire; côtés du prothorax finement bordés de blanc; deux taches rouges, l'une humérale, l'autre au-dessus du milieu, près de la suture; — 2° *Coccinella sex-pustulata*, Fab. Semblable à la précédente, mais une tache postérieure de plus; — 3° *Coccinella annulata*, Fab. Elytres brunes; une tache rouge à la base, s'étendant jusqu'à la suture, divisée par une obscurité longitudinale; une tache en dessus du milieu et une bordure large à l'extrémité, rougeâtres. — *Sous-variété* : moitié antérieure des élytres rougeâtre, avec une obscurité longitudinale et l'extrémité, noirâtres; une tache près la suture et le bord postérieur, rougeâtres; — 4° *Coccinella unifasciata*, Fab. Prothorax ayant les côtés blancs, ainsi que deux points à sa base; élytres rouges, avec une petite bande au milieu, amincie aux deux extrémités; — 5° *Coccinella bipunctata*, Fab. Elytres rouges, ayant chacune un point noir au milieu; — 6° *Coccinelle lancéolée*, Oliv. Une tache rouge à la base des élytres; une commune sous leur milieu; une opposée mar-

ginale, et une autre apicale, rougeâtres, ainsi que le bord; — 7° noire; angles huméraux des élytres bordés de rouge; — 8° noire; côtés du prothorax finement bordés de blanc; une tache humérale et un point au milieu, près la suture, rouges; — 9° comme la précédente, mais un point rouge de plus à l'extrémité des élytres; — 10° semblable à la précédente, mais tache humérale petite, double; — 11° la même que le n° 2, mais un point rouge de plus, marginal, près des extrémités des élytres; — 12° de même que le n° 2, mais ayant brunâtre la partie des élytres que l'autre a noirâtre, et bords des taches rouges plus effacés; — 13° analogue à la variété n° 3, mais petites lignes des élytres si étroites, que ces dernières paraissent plutôt rougeâtres; bande brune ou brunâtre, au milieu, bifide en devant et postérieurement; — 14° élytres rougeâtres, avec une bande noire au milieu et une tache ou ombre postérieure, brune sinuée; — 15° élytres rouges, avec une bande au milieu, large, courte, noire, jetant un rameau dans son milieu en devant; — 16° trois points noirs au milieu des élytres, posés transversalement, celui du milieu plus grand; — 17° côtés du prothorax blancs, ainsi qu'une petite ligne dans son milieu en devant, et une tache en forme de cœur, à sa base; élytres rouges, avec deux points noirs au milieu du dos, l'intérieur petit, souvent réuni; quelquefois un point de plus, antérieur, dans le voisinage de l'écusson.

COCCINELLE SANS PUSTULE (*Coccinella impustulata*, LATR.). Ovée-hémisphérique, glabre; élytres bordées. France. — Variétés : 1° *Coccinella conglobata*, FAB. Prothorax noir au milieu postérieurement, bord et une petite ligne antérieure, côtés, jaunes; un point noir; élytres comme dans la variété suivante, points contigus; — 2° *Coccinella conglobata*, OLIV. Rose en dessus; huit points noirs sur le prothorax, autant aux élytres; deux obliques internes; deux extérieurs; un à la suture; trois obliques; les deux extérieurs réunis; extrémité sans taches; suture noire; — 3° *Coccinella conglobata*, HERBST; *Coccinella gemella*, ejusdem. Semblable au n° 1, mais les points du prothorax et des élytres joints çà et là; une croix noire au milieu des élytres; — 4° *Coccinella impustulata*, FAB. Noire; tête jaune ou noire, ponctuée de jaune; bord antérieur du prothorax, une petite ligne à son devant, et ses côtés, jaunes; un point noir à chacun de ses côtés; — 5° élytres noires; base et bord postérieur avec une tache jaune; le bout et l'extrémité de la suture, jaunâtres; — 6° élytres noires; des taches jau-

primée ; noire ; tête et abdomen rouges, ainsi qu'une composée et courte au milieu des élytres. Paris. — Va 1° *Coccinella bipustulata*, Fab. Abdomen brun ; angles rieurs du prothorax roussâtres.

Observation. Des Coccinelles de couleur et même de form différentes, se trouvent souvent accouplées ensemble ; d'où résulte qu'il naît beaucoup d'hybrides, et que la description la synonymie de ces petits animaux se sont trouvées fort e brouillées. Illiger eut le courage d'entreprendre une réforn et de l'exécuter ; l'habile et savant observateur Latreille, adoptant le travail d'Illiger, le perfectionna. Je viens de do ner ici, en ce qui regarde les espèces européennes, le résult des travaux de ces deux hommes célèbres.

Famille 27. LES FUNGICOLES.

Analyse des genres.

1.	Pénultième article des tarses bilobé ; tête plus étroite que le prothorax...............................	2	
	Tarses entiers ; tête plus large que le prothorax.	G. 3e.	DASYCÈRE.
2.	Palpes maxillaires filiformes, à dernier article cylindrique : le troisième des antennes beaucoup plus long que le suivant....................	G. 1er.	EUMORPHE.
	Palpes maxillaires plus gros vers leur extrémité ; troisième article des antennes de la longueur du suivant, ou simplement un peu plus long.	G. 2.	ENDOMYQUE.

Caract. Antennes plus longues que la tête et le prothorax palpes maxillaires filiformes, ou simplement un peu plus gro au bout ; corps oblong.

Leur prothorax diffère de celui des *Aphidiphages* par sa forme trapézoïde ; leur corps est plus oblong. On rencontr ordinairement ces insectes dans les champignons, quelquefoi sous les écorces des arbres.

Premier genre. Les Eumorphes (*Eumorphus*).

Pénultième article des tarses bilobé ; tête plus étroite que le prothorax ; antennes terminées par une massue comprimée, formée par les neuvième et dixième articles, qui sont coniques ou en forme de triangle renversé ; palpes maxillaires filiformes, avec le troisième article cylindrique ; troisième article des antennes beaucoup plus long que le suivant.

Ces insectes sont tous exotiques, et fort rares dans les collections.

Eumorphe immarginé (*Eumorphus immarginatus*, Latr.).

r; sans rebords; deux points jaunes sur chaque élytre. atra.

EUMORPHE MARGINÉ (*Eumorphus marginatus*, LATR.). Très-r; élytres violettes, bordées, avec chacune deux points jau-. Iles de la mer du Sud.

Deuxième genre. LES ENDOMYQUES (*Endomychus*).

Ils diffèrent des précédents par leurs palpes maxillaires plus ps vers leur extrémité, et par le troisième article de leurs annes, qui est de la longueur du suivant ou simplement un u plus long.

Ils vivent dans quelques espèces de champignons, particulièrement dans les *Lycoperdons* et sous les écorces de quelques rbres.

ENDOMYQUE ÉCARLATE (*Endomychus coccineus*, LATR.). Noir; prothorax d'un rouge sanguin, avec une tache noire; élytres de la couleur du prothorax, ayant chacune deux taches noires. Paris.

ENDOMYQUE FASCIÉ (*E. fasciatus*, FAB. *Endomychus succinctus*, PAYK.). Fauve; élytres lisses, avec une grande tache noirâtre. Paris.

ENDOMYQUE DES LYCOPERDONS (*E. bovistæ*, LATR.). Noir; antennes et pattes brunes. Paris.

ENDOMYQUE QUADRIPUSTULÉ (*E. quadripustulatus*, LATR.). Bords du prothorax fauves, ainsi que les pattes et quatre taches rouges sur les élytres. Allemagne.

ENDOMYQUE PORTE-CROIX (*E. cruciatus*, LATR.). Dessus rouge; élytres ayant deux bandes noires, une suturale et longitudinale, l'autre transversale et au milieu. Autriche.

Troisième genre. LES DASYCÈRES (*Dasycerus*).

Tarses entiers; tête plus étroite que le prothorax; dernier article des antennes globuleux et velu; bouche recouverte par le chaperon; élytres embrassant l'abdomen.

Leur chaperon recouvre la bouche. Ils vivent dans les bolets ou sous les feuilles tombées sur la terre.

DASYCÈRE SILLONNÉ (*Dasycerus sulcatus*, BRONG. *Bull. de la Soc. philom.*). Petit; de 2 millim. (1 ligne) environ de longueur; d'un marron fauve; élytres ayant trois côtes aiguës, avec deux rangées de points enfoncés sur les côtes, à bords relevés. Montmorency. Sous les bolets.

SECTION V. LES DIMÈRES.

Elle comprend tous les coléoptères dont les tarses ne paraissent avoir que deux articles. Ces insectes sont très-petits, ont les élytres courtes, et vivent à terre, sous les détritus de végétaux et sous les pierres. Ils ne forment qu'une famille, celle des *Dimères*.

FAMILLE 28. LES PSÉLAPHIENS.

Analyse des genres.

1.	Antennes de onze articles...	2	
	Antennes de six articles; mandibules et lèvres non distinctes................................	G. 3e.	CLAVIGÈRE.
2.	Les quatre palpes très-petits; deux crochets au bout des tarses..................................	G. 1er.	CHENNIE.
	Palpes maxillaires longs et avancés; un seul crochet au bout des tarses......................	G. 2e.	PSÉLAPHE.

CARACT. Deux articles à tous les tarses. Nous avons dit, dans une note placée au bas de l'analyse des ordres et des familles, que ce caractère n'est qu'apparent; par conséquent la section entière des *Dimères* n'est qu'artificielle.

Premier genre. LES CHENNIES (*Chennium*).

Antennes de onze articles: des mandibules et une lèvre, distinctes; les quatre palpes très-petits; deux crochets au bout des tarses.

CHENNIE BITUBERCULÉE (*Chennium bituberculatum*, LATR.). Long. 5 millim. (2 lignes) environ; corps d'un fauve marron; tête ayant un tubercule sur chaque antenne; une éminence inégale sur le front, et une impression sur le vertex; prothorax cylindrique; élytres unies, ayant chacune deux petites stries; l'une au bord extérieur, l'autre à la suture. France.

Deuxième genre. LES PSÉLAPHES (*Pselaphus*).

Ils diffèrent des précédents par leurs palpes maxillaires longs et avancés; ils n'ont qu'un seul crochet au bout des tarses.

PSÉLAPHE SANGUIN (*Pselaphus sanguineus*, LATR. *Notoxus sanguineus*, FAB.). D'un brun foncé, glabre, lisse; élytres d'un rouge sanguin, plissées à leur base. Paris.

PSÉLAPHE DE HEIS (*P. Heisei*, LATR.). Long. 2 millim.

ligne); légèrement pubescent; brun; antennes, élytres et attes roussâtres; élytres striées à la base. Paris.

PSÉLAPHE PORTE-HACHE (*Pselaphus securiger*, BEICH.). Long. millim. (1/2 ligne); dernier article des palpes maxillaires écuriforme; corps d'un brun roussâtre; prothorax plus large ue la tête, surtout postérieurement. Europe.

PSÉLAPHE NOIR (*P. niger*, BEICH.). Long. 7 millim.(3 lignes); llongé; châtain; front élevé, lisse, placé entre les deux ossettes qui se réunissent en avant; prothorax anguleux. D'Europe.

Troisième genre. LES CLAVIGÈRES (*Claviger*).

Antennes de six articles; mandibules et lèvres non distinctes; un seul crochet au bout des tarses.

CLAVIGÈRE TESTACÉE (*Claviger testaceus*, ILLIG.). Port des *Psélaphes;* très-petite, entièrement roussâtre, à élytres courtes. Allemagne. On la trouve dans le nid de la fourmi fauve.

CLAVIGÈRE LONGICORNE (*C. longicornis*). Long. 3 millim. (1 1/2 ligne); corps testacé; tête, prothorax et abdomen un peu granuleux; abdomen ovale, arrondi, marqué de deux petits sillons courts, longitudinaux. Dans les mêmes lieux que la précédente.

SECTION VI. LES MONOMÈRES.

Elle se compose des insectes qui n'ont qu'un article à tous les tarses.

FAMILLE 29. LES MONOMÈRES.

Elle se compose du seul genre........................ MONOMÈRE.

Cette famille, ainsi que la section et le genre, n'est établie que sur un seul insecte, le *Dermeste armadille* de De Géer, ou *Clambus armadillus* auquel on ne croyait qu'un seul article aux tarses. Depuis on a reconnu qu'il en avait trois, et on l'a reporté dans la division qui lui appartient. Nous ne le laissons ici que pour faciliter la méthode analytique.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

BAR-SUR-SEINE. — IMP. DE SAILLARD.

